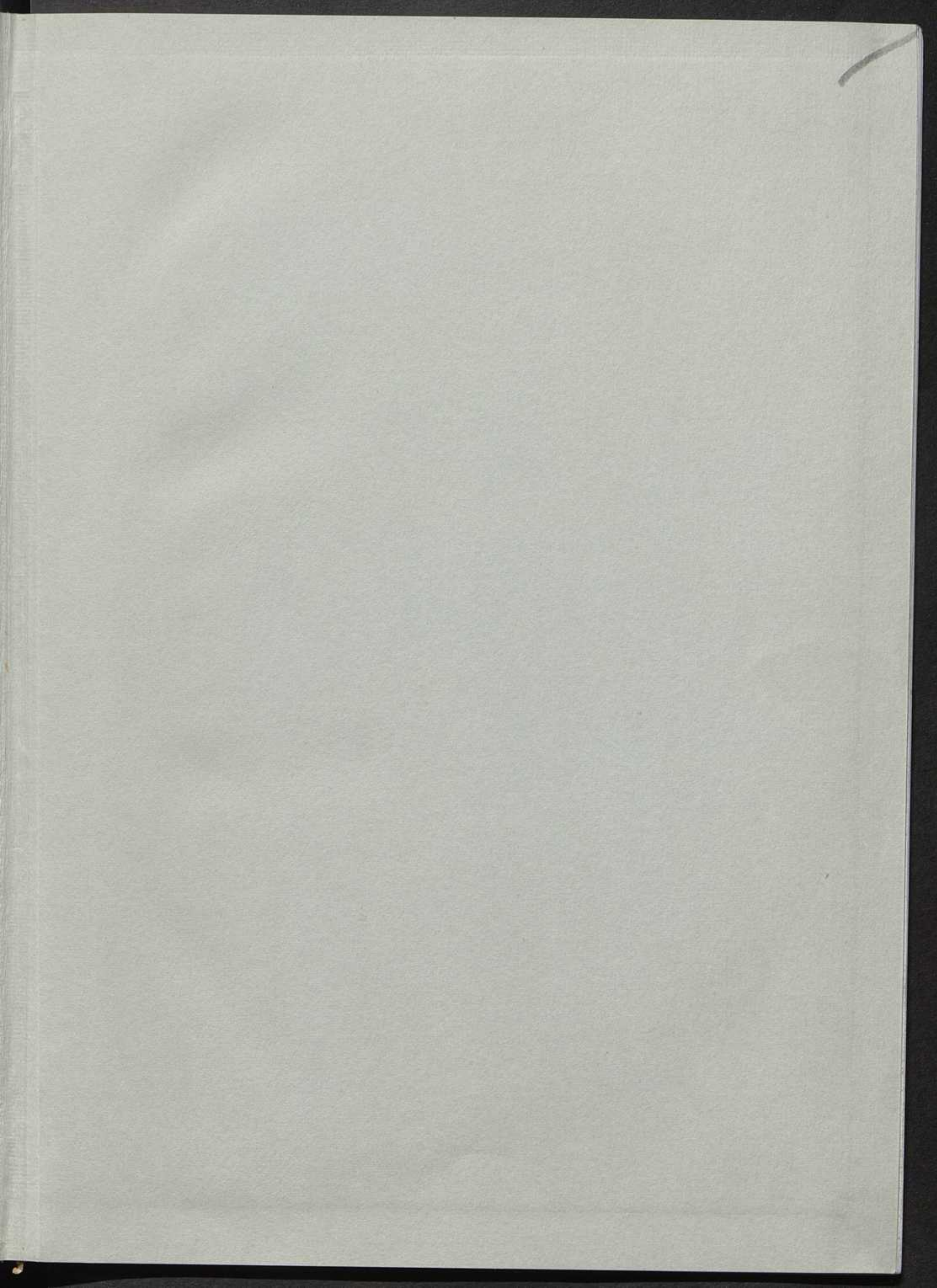

LOC-
ARCHIVES


000457033



PROGRAMMES

PROFESSIONS DE FOI ET ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

Élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION (1) CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION DE M. BARODET, AYANT POUR BUT LA NOMINATION D'UNE COMMISSION DE ONZE MEMBRES CHARGÉE DE RÉUNIR ET DE PUBLIER LE TEXTE AUTHENTIQUE DES PROGRAMMES ET ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX (URGENCE DÉCLARÉE), PAR M. BARODET, DÉPUTÉ.

Messieurs,

La proposition de résolution qui vous est soumise a été votée deux fois déjà par les deux précédentes législatures, et vous en avez vous-mêmes voté l'urgence dans votre séance du 25 novembre.

Nos programmes électoraux et nos professions de foi sont, comme l'a dit, avec tant de justice et d'autorité, notre ancien et regretté collègue Gatineau, les *instrumenta* du contrat en vertu duquel nous avons l'honneur de siéger à la Chambre des Députés et dont chacun de nous doit se souvenir au moment de la discussion et du vote des lois.

Mandataires du peuple, nous devons nous inspirer de ses vœux, exécuter ses volontés. Il faut donc les connaître et dans leurs détails et dans leur généralité.

C'est la condition préliminaire indispensable à la solution du problème dont nous sommes tous préoccupés : la formation d'une majorité de gouvernement en vue des réformes immédiatement réalisables.

L'autorité des programmes électoraux a été plusieurs fois invoquée à la tribune par le Gouvernement lui-même.

« *Nous n'avons pas d'autre programme que le programme de la France* », a dit Gambetta dans sa déclaration ministérielle du 15 novembre 1881, « *et nous devons lui obéir* ».

Cinq ans plus tard, le 11 décembre 1886, dans une situation parlementaire toute semblable à celle où nous nous trouvons aujourd'hui, devant une assemblée divisée qui n'avait pu dégager encore de son sein une majorité pour un programme déterminé, l'honorable M. Goblet, au nom du ministère nouveau qu'il présidait, donna lecture d'une déclaration dans laquelle, s'inspirant des programmes électoraux de 1885, il présentait à la Chambre un projet de réformes pratiques, de nature à grouper une majorité et à lui permettre « de répondre aux vœux du pays, de donner satisfaction à ses besoins les plus urgents et d'affermir sa confiance dans la République ».

(1) Cette Commission est composée de MM. Barodet, *président;* Turrel (Adolphe), *secrétaire;* Loriot, Martinon, Cavalié, Jourdan (Louis), Ordinaire (Dionys), Reinach (Joseph), Delcassé, de Pontbriand, Michou.
(Voir le nº 100.)

Ces sages conseils, Messieurs, qui malheureusement n'ont pas été suivis, n'ont rien perdu de leur actualité. Aujourd'hui, comme en 1886, nous avons à choisir entre la politique d'émiettement ou de division par groupes, impuissante, condamnée par le pays, et la politique d'union sur un programme de réformes immédiatement réalisables.

Nous croyons que ce programme d'union doit être cherché et ne peut être trouvé que dans les engagements électoraux de 1889.

En conséquence, Messieurs, votre Commission, à l'unanimité de ses membres, a l'honneur de présenter à votre adoption la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

La Chambre nommera, dans ses bureaux, une Commission de onze membres chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux des députés et d'opérer, dans un rapport général, sans commentaire ni interprétation, le classement méthodique des opinions émises (1).

---

(1) Cette proposition a été votée sans discussion, dans la séance du 25 janvier 1890, par 377 voix contre 52.

PIÈCES ANNEXES

PIÈCES ANNEXES

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

AYANT POUR BUT LA NOMINATION D'UNE COMMISSION DE ONZE MEMBRES CHARGÉE DE RÉUNIR ET DE PUBLIER LE TEXTE AUTHENTIQUE DES PROGRAMMES ET ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX (URGENCE DÉCLARÉE), PRÉSENTÉE PAR M. BARODET, DÉPUTÉ.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

Les deux dernières législatures, au début de leurs travaux, ont adopté, la première à une grande majorité, la deuxième à la presque unanimité, la publication des programmes et engagements électoraux de leurs membres et le classement des réformes réclamées par la nation.

La nouvelle législature ne sera pas moins bien inspirée que ses devancières.

Nous avons tous la ferme résolution de remplir nos engagements et de donner, dans la mesure du possible, satisfaction aux vœux du pays.

C'est pourquoi, Messieurs. j'ai l'honneur de vous proposer l'adoption de la résolution suivante, pour laquelle je demande l'urgence.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique.

La Chambre nommera dans ses bureaux une Commission de onze membres chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux des députés et d'opérer, dans un rapport général sans commentaire ni interprétation, le classement méthodique des opinions émises (1).

---

(1) L'urgence, demandée par M. Barodet dans la séance du 25 novembre 1889, a été votée à mains levées et sans discussion par la Chambre.

AIN

—

Circonscription de BELLEY.

M. H. GIGUET,

Élu au 1er tour de scrutin.

—

Extrait de l'Alliance républicaine *du 14 septembre* 1889.

CONGRÈS RÉPUBLICAIN DE BELLEY

Malgré les fêtes du Comice, le Comité républicain de Belley avait réuni, dimanche, en cette ville, le Congrès, auquel assistaient environ cent cinquante délégués.

Le bureau du Congrès était formé de MM. Lépaulle, président, Buffaud et Bourcelin, assesseurs ; Martinand, secrétaire.

La parole est d'abord donnée à M. Bérard, conseiller général, qui déclare que, malgré les démarches très flatteuses faites auprès de lui, il ne peut accepter la candidature contre M. Giguet : il propose à la réunion de choisir ce dernier, qui, il en est certain, soutiendra la politique de réformes et de progrès.

M. Giguet déclare accepter la candidature et affirme qu'il défendra toujours la République.

La candidature de M. Giguet est acclamée.

M. Flamand, délégué d'Ambérieu, demande l'adoption d'un programme.

Après une discussion entre plusieurs citoyens, MM. Giguet et Bérard reprennent la parole.

M. Bérard dit que le programme républicain doit se résumer en deux articles : lutte contre tous les partis monarchiques et césariens, accomplissement des réformes économiques et administratives réclamées par la démocratie. M. Giguet accepte pleinement cette politique.

Les délégués se séparent aux cris de : « Vive la République ! »

—

Chers concitoyens,

Un Congrès composé des délégués des communes de notre arrondissement siégeant à Belley le 8 septembre, m'a proclamé candidat républicain dans la prochaine élection législative.

J'ai eu l'honneur d'être votre mandataire pendant plusieurs années. Vous, avez pu observer ma conduite publique. Si j'ai agi, autant que les circonstances l'ont permis, en conformité des instructions que vous m'aviez données et des intérêts que vous m'aviez confiés, il vous plaira peut-être de renouveler mon mandat.

Dans ce cas, je prends de nouveau l'engagement de m'inspirer toujours de l'intérêt de la République qui est celui de la Patrie.

La République sera nécessairement un gouvernement de liberté et de progrès, poursuivant sans relâche et accomplissant successivement les améliorations matérielles et morales, à commencer par celles qui doivent plus particulièrement profiter aux citoyens les moins favorisés par la fortune.

Mon programme est et sera : Union des républicains, réformes démocratiques.

H. Giguet, député sortant.

1re Circonscription de BOURG.

M. J. POCHON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Toutes les fractions du parti républicain se sont entendues à l'unanimité pour présenter ma candidature dans la première circonscription de Bourg.

Elles ne m'ont imposé aucun programme.

Je les remercie d'une confiance qui m'a profondément touché ; je ne les trahirai pas si j'ai l'honneur de vous représenter à nouveau au Parlement.

Je n'ai jamais varié en politique et ne varierai jamais.

En affaires, en économie sociale, je tiendrai la balance entre tous les intérêts ; il faut que chacun puisse vivre de son travail.

L'agriculture étant depuis longtemps très éprouvée sera l'objet de ma plus vive sollicitude.

En réformes démocratiques, je poursuivrai sans relâche tout ce qui reste à réaliser du programme de 1869, repris en 1885.

C'est en achevant l'œuvre de la Révolution, si fâcheusement interrompue

par les gouvernements clérico-révolutionnaires précédents, qu'on rendra la République indestructible.

C'est à cette œuvre que tendent tous mes efforts.

Vive la République!

J. POCHON, député sortant.

2e Circonscription de BOURG.

M. HERBET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Si j'ai l'honneur d'être candidat aux élections législatives, choisi par les délégués du Comité républicain, après le désistement de notre honorable député, M. Tondu, je le dois à mes convictions politiques, à mon dévouement à la République, qui sont de tradition dans ma famille ;

Républicain sans épithète, je veux l'union de tous pour combattre sans merci la faction boulangiste ;

Laisser de côté les questions de politique irritantes qui divisent le parti républicain et profitent à nos adversaires ;

Constituer un gouvernement fort, capable à l'intérieur de faire respecter les lois fondamentales de la République, et, à l'extérieur, de nous garantir la paix, mais une paix digne de la France ;

Éviter les crises ministérielles répétées ;

Conserver la liberté de la presse, en faisant rentrer les journalistes dans le droit commun ;

Équilibrer le budget en faisant les économies nécessaires ;

Repousser la revision de la constitution, pendant qu'elle ne sera pas demandée par la majorité républicaine du Sénat et de la Chambre ;

Favoriser l'agriculture par tous les moyens possibles, en développant l'instruction agricole dans les écoles ; en multipliant les champs d'expérience ; en maintenant les droits protecteurs sur les céréales et sur le bétail ;

Instituer dans les villes et dans les campagnes l'assistance publique, en aidant par des subventions les sociétés de secours mutuels, en créant des caisses de retraites pour la vieillesse ;

Tel est mon programme.

Si j'ai l'honneur de vous représenter à la députation, je prends l'engagement de venir chaque année, au chef-lieu du canton, rendre compte de mon

mandat, et m'inspirer des volontés de mes électeurs, qui veulent, comme moi, faire triompher la République sage, honnête et progressive.

Vive la France! Vive la République!

Docteur HERBET, maire de Pont-de-Vaux, conseiller général, candidat républicain.

Circonscription de GEX.

M. E. BIZOT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages en raison de mes convictions politiques, de mon dévouement à la République, et parce que vous avez exprimé souvent le désir d'avoir pour représentant un enfant du pays, instruit de vos intérêts et sachant en prendre la défense.

Républicain progressiste, je suis partisan de la marche en avant, c'est-à-dire de pousser à la réalisation des réformes sagement démocratiques.

Je voudrais pouvoir:

Favoriser la constitution d'un gouvernement énergique groupant toutes les forces républicaines, pour combattre la réaction et le boulangisme;

Faire respecter la République à l'intérieur comme à l'extérieur;

Éviter autant que possible les crises ministérielles;

Réaliser des économies pour équilibrer le budget en attendant une réorganisation plus équitable de l'impôt; imposer les opérations de bourse;

Prêter mon concours à la revision de la Constitution dès qu'elle sera demandée par la majorité républicaine de la Chambre et du Sénat;

Réduire les frais de justice en modifiant le Code de procédure; exiger plus de capacité des juges de paix, augmenter leur traitement et leur compétence;

Préparer la séparation des Églises et de l'État, et l'exécuter le plus tôt possible; en attendant, appliquer rigoureusement le Concordat;

Encourager l'agriculture et le commerce en les protégeant contre la concurrence étrangère;

Créer un plus grand nombre de communications et particulièrement faire tous les efforts possibles pour obtenir l'exécution du Longeray-Divonne;

Favoriser le percement de la Faucille avec station sur le territoire des communes traversées par le chemin de fer;

Combler les lacunes, parer aux insuffisances et omissions des traités de commerce, principalement avec la Suisse, afin d'obtenir la réciprocité de traitement avec les cantons de Genève et de Vaud ;

Augmenter les crédits pour l'importation en franchise des marchandises provenant du pays de Gex ;

Simplifier les formalités à remplir pour franchir la ligne douanière française.

Enfin, je prends l'engagement de venir, chaque année, rendre compte de mon mandat et consulter les électeurs qui veulent, comme moi, faire prospérer et triompher la République progressive.

Vive la France ! Vive la République !

E. BIZOT, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Collonges, candidat républicain.

NOTA. — Dans une réunion publique, M. Bizot reconnaît s'être prononcé pour la nomination des sénateurs au scrutin de liste départemental, afin que les deux Chambres aient pour origine le suffrage universel.

Circonscription de NANTUA.

M. Édouard PHILIPON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Défendre la République contre les tentatives criminelles des réactions coalisées, tel est le premier devoir de celui qui aspire à l'honneur de vous représenter.

Ce devoir, je suis décidé à le remplir à l'avenir, comme je l'ai fait par le passé.

Comme vous, je veux un gouvernement libéral, respectueux des droits de tous, mais décidé, en retour, à imposer à ses adversaires le respect de nos libres institutions.

Les changements trop fréquents de ministères ont énervé l'action gouvernementale et lassé le pays. Si de nouveau je suis votre élu, je continuerai à assurer par mes votes la stabilité ministérielle.

Établi désormais au centre de l'arrondissement, je serai mieux à même que personne de connaître vos intérêts et de m'en faire le défenseur.

Aucune des réformes justement réclamées par l'opinion publique ne me laissera indifférent.

L'allégement des impôts qui pèsent sur les travailleurs des villes et des campagnes, une plus juste répartition des charges publiques, la réforme de l'impôt des boissons et la suppression de l'exercice, l'extension de la compétence

des juges de paix et, comme conséquence, la diminution des frais de justice, une plus large part faite aux communes dans l'administration de leurs forêts, la protection de l'agriculture et du travail national, telles sont les principales réformes qui s'imposent à l'examen de la prochaine législature. Mon vote leur est acquis d'avance.

Électeurs,

Je repousse, quant à présent, toute revision des lois constitutionnelles. Ce n'est pas à l'heure où les partisans des régimes déchus, ralliés sous la bannière déshonorée d'un soldat factieux, s'apprêtent à donner à la République un suprême assaut, qu'il convient de porter légèrement la main sur la Constitution républicaine.

Électeurs,

Convaincus que leur cause est irrémédiablement perdue, les monarchistes désertent la lutte dans notre arrondissement. Ils sont résolus à ne présenter aucun candidat, mais ils proclament bien haut qu'ils donneront leurs suffrages à celui des candidats républicains qui leur offrira le plus de garanties.

Ces suffrages, pour ma part, je les repousse.

C'est aux électeurs républicains seuls que je m'adresse.

C'est d'eux seuls que je veux tenir mon mandat.

Vive la République!

Édouard PHILIPON, docteur en droit, député sortant.

Circonscription de TRÉVOUX.

M. Henri GERMAIN.

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Il y a quatre ans, quand je critiquais l'expédition du Tonkin et la gestion financière, quand je blâmais la guerre religieuse, on me dénonçait comme un adversaire des institutions actuelles. Depuis cette époque, on a vu les conséquences de la politique suivie dans ces dernières années; on a vu les manifestations du mécontentement du pays et son éloignement des hommes qui avaient exercé le pouvoir; on a même pu croire que la nation était disposée à demander à un autre régime politique la réparation des fautes commises. De là est née la campagne revisionniste entreprise à la fois par des républicains et par des monarchistes.

Mais, ce que le pays réclame, ce n'est pas un changement de la forme du gouvernement : c'est une sage direction des affaires publiques.

Voulez-vous que la prochaine législature rétablisse l'équilibre du budget? Est-il admissible qu'en pleine paix l'État continue à emprunter six cents millions par an! Désirez-vous modifier le programme des travaux publics et substituer aux chemins de fer coûteux et sans trafic des lignes dont la dépense soit en harmonie avec la recette? Est-il nécessaire d'apporter plus d'économie dans les constructions scolaires? La conversion de la dette publique peut-elle contribuer aussi à diminuer les dépenses et voulez-vous rendre à l'agriculture les capitaux dont elle a besoin et la défendre par des droits protecteurs?

Parmi les économies à réaliser, vous ne voudrez pas inscrire la suppression du budget des cultes, qu'on déguise sous les mots de séparation des Églises et de l'État; aucun peuple ne saurait se passer de religion, aucune dépense n'est plus sacrée!

S'il importe que le gouvernement ne froisse ni les intérêts ni les croyances du grand nombre, il n'est pas moins nécessaire que, dans le choix des fonctionnaires, il se dégage des influences de coterie. Si on devait exclure des fonctions publiques tous les hommes qui n'appartiennent pas au parti disposant du pouvoir, on ferait bien vite du gouvernement le monopole d'une petite Église qui laisserait en dehors d'elle la majorité de la nation.

Je ne sais si, autrefois, les classes dirigeantes ont fait une part suffisante aux hommes nouveaux, mais si les chefs des nouvelles couches sociales entendent exclure du gouvernement tous ceux dont les ancêtres participèrent aux affaires du pays, ils courent grande chance, après avoir affaibli les services publics, de provoquer une réaction qui leur enlèvera, à leur tour, leur part légitime d'influence.

Il appartient au président de la République de faire un partage équitable entre toutes les classes, de défendre les intérêts permanents de la France, de tenir à l'écart des luttes politiques l'armée, la marine, la diplomatie, et de nous préserver de la tyrannie des partis. Le chef de l'État peut seul représenter le pays tout entier, et, en suivant une politique vraiment nationale, il groupera autour de lui l'immense majorité des citoyens.

L'histoire d'hier nous a montré le danger d'une Assemblée omnipotente; elle nous a appris que, quand une nation n'a pas de chef, elle ne tarde pas à chercher un maître. Il est temps que le président de la République use des prérogatives que son prédécesseur a trop longtemps laissé sommeiller; qu'il adresse à ce pays, qui n'entend à cette heure que la voix des partis, une parole qu'attendent tous les patriotes.

Henri GERMAIN.

NOTA. — Dans la réunion publique et contradictoire de Chatillon-de-Chalaronne, M. Henri Germain reconnaît s'être prononcé contre la revision de la Constitution : « Non, a-t-il dit, je ne « veux pas de la revision, car j'ai l'horreur de l'anarchie. L'anarchie n'enrichit personne, ni les « ouvriers, ni les agriculteurs. »

AISNE

Circonscription de CHATEAU-THIERRY.

M. F. DEVILLE,

Élu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME ARRÊTÉ PAR LE CONGRÈS DES ASSOCIATIONS RÉPUBLICAINES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY, DANS LA RÉUNION DU 7 JUILLET 1889, ACCEPTÉ PAR M. LESGUILLIER, DÉPUTÉ SORTANT, CANDIDAT RÉPUBLICAIN, PUIS, APRÈS LE DÉCÈS DE M. LESGUILLIER, PAR M. DEVILLE.

1. Maintien et affermissement de la République. Revision démocratique de la Constitution avec toute garantie contre le retour du pouvoir personnel.

2. Sécularisation complète de tous les services publics, afin d'arriver le plus vite possible à la séparation des Églises et de l'État.

3. Consolidation des conquêtes démocratiques et libérales faites jusqu'à ce jour et continuation de l'œuvre des réformes entreprises par la République.

4. Défense des intérêts économiques, étude des questions sociales et de l'amélioration du sort des travailleurs.

Mes chers concitoyens,

Le parti républicain de notre arrondissement vient de perdre son chef, le regretté M. Lesguillier.

A la veille de la bataille, il fallait relever immédiatement le drapeau. De tous les points de l'arrondissement, j'ai été désigné pour occuper ce poste de combat. Je ne l'avais nullement désiré. J'aurais voulu qu'on le confiât à un autre ; mais, devant les sollicitations réitérées de nos amis politiques, j'ai dû accepter, par devoir.

Vous me connaissez : né à Château-Thierry où je réside depuis vingt ans, j'ai successivement rempli les fonctions publiques suivantes qui m'ont été dévo-

lues par vos libres suffrages : conseiller municipal de la ville depuis douze ans, maire depuis six ans, conseiller d'arrondissement, puis conseiller général depuis trois ans. Vous m'avez suffisamment vu à l'œuvre pour me juger au double point de vue de mes services administratifs et de mes opinions républicaines qui n'ont jamais varié.

Mon programme est celui du Congrès, celui de M. Lesguillier.

En dehors de ce programme très court, mais nettement républicain, il me répugne de vous faire des promesses que je pourrais être impuissant à tenir. Cependant je crois devoir insister sur les points suivants :

1° Revision de la loi militaire actuelle dans le sens du service de trois ans égal pour tous, sans aucune exception ;

2° Protection de l'agriculture par le maintien des droits établis sur les céréales et sur les bestiaux, par l'établissement d'un droit sur la laine, par la suppression des prestations et le maintien du privilège des bouilleurs de cru ;

3° Le renouvellement de nos traités de commerce à leur expiration en 1892, l'expérience nous ayant démontré la nécessité de rester les maîtres de nos tarifs ;

4° Taxe sur les ouvriers étrangers et protection énergique du travail national ;

5° Maintien de la République par l'union de tous les républicains sans exception de nuances, contre toute espèce de réaction monarchique ou césarienne.

Tels sont les différents points du programme avec lequel je me présente à vos suffrages.

Mes chers concitoyens,

La question entre la République et la Monarchie, posée au scrutin du 22 septembre, a été résolue hautement en faveur de la République.

Seul ou a peu près dans la France entière, notre département, si républicain, a laissé glisser son drapeau.

Vous voudrez le relever, ce drapeau ! Vous voudrez sauver l'honneur !

Et, devant des adversaires dont le faux libéralisme ne trompe plus personne, vous affirmerez vos convictions républicaines en envoyant à la Chambre un démocrate sincère.

Vive la République !

F. DEVILLE,

Conseiller général de l'Aisne, maire de Château-Thierry.

1re circonscription de LAON.

M. PASQUIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs et chers concitoyens,

Vous avez à vous prononcer, en ce moment, moins entre deux hommes qu'entre deux politiques.

La politique du gouvernement actuel ne vous a donné, après tant de promesses et tant d'espérances, que déceptions de toute sorte. Vous n'avez, sous la République de M. Constans, ni liberté, ni sécurité à l'intérieur, ni prestige devant l'Europe, ni protection de notre travail national, de notre agriculture, de notre industrie. Les crises ont succédé aux crises, les scandales aux scandales, et le régime qui devait être celui de la paix, de la liberté, du travail et de l'honnêteté, est devenu le régime des expéditions lointaines jamais terminées, usant en sacrifices perpétuels et sans profit vos ressources et le sang de vos enfants, — le régime des déficits budgétaires, des impôts de plus en plus écrasants, de la ruine agricole, du wilsonnisme et de toutes ces hontes jusqu'ici inconnues, dont la fin de la dernière législature nous a donné des exemples présents à toutes les mémoires.

La politique nouvelle et vraiment démocratique à laquelle je vous convie, Messieurs et chers concitoyens, est avant tout une politique de liberté et d'apaisement. Nous n'avons rien à détruire ; nous avons à faire dans l'intérêt du pays tout le bien qu'on n'a pas fait ; nous avons à réparer tout le mal qu'on a fait : Paix à l'intérieur, dignité de la France en Europe, sages économies, dégrèvements largement pratiqués, protection complète et efficace donnée non seulement aux produits français, mais aux producteurs, c'est-à-dire à vous tous, ouvriers de l'usine et des champs.

Si, avec les nombreux amis qui m'ont engagé à vous demander vos suffrages, vous pensez que je puisse être, dans la Chambre nouvelle, le représentant de cette politique d'affaires et de progrès, vous voterez pour moi.

Et vous voterez avec d'autant plus d'indépendance que, justement soucieux de vos libertés, je prendrai place dans les rangs de ces revisionnistes qui ne veulent pas emprisonner le pays dans une Constitution bâtarde, mais le rendre aussitôt que possible à lui-même, et le laisseront choisir, en pleine possession de sa souveraineté, le régime sous lequel il voudra vivre désormais.

J. PASQUIER, ancien notaire, conseiller municipal à Laon.

2e circonscription de LAON.

M. André CASTELIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Aux électeurs de l'Aisne,

Les élections sont fixées au 22 septembre ; dans vingt-trois jours le pays sera appelé à se prononcer entre les démocrates revisionnistes du parti républicain national et ceux qui, sous le masque républicain, vivent du peuple depuis tant d'années.

Appelé par mes compatriotes du département de l'Aisne à défendre la cause de la République réformatrice et libérale dans la deuxième circonscription de Laon ; désigné par le général Boulanger, mon illustre ami, pour ce poste de combat, je me soumettrai sans crainte au verdict du suffrage universel.

Quels que soient nos titres à la confiance des électeurs, la question qui se pose entre nos adversaires et nous ne doit pas s'abaisser à une question de personnes.

La lutte est plus haute.

Deux partis sont en présence : d'un côté les parlementaires avec leurs 32 milliards de dettes, leurs impôts qui s'élèvent à 117 fr. par tête d'habitant, hommes, femmes et enfants ; leur budget qui représente quatre milliards par an, y compris l'emprunt déguisé annuel de six cents millions.

D'un côté, un régime dont l'étiquette seule est républicaine, et dont les actes sont ceux de la monarchie la plus autoritaire et qui, après avoir absorbé près de 100 millions depuis 1871, en est réduit à n'avoir même pas une marine à opposer à l'Italie !

D'un autre côté, le parti qui a l'honneur de défendre tous les droits, toutes les libertés de 1789, violées chaque jour par les Constans, les Rouvier, les Thévenet.

Entre ceux qui ont sacrifié le général Boulanger et la Ligue des Patriotes à la haine de M. de Bismarck et nous, le peuple n'hésitera pas.

Ce qui existe, c'est l'avilissement, avec la ruine comme solution.

Le Parti républicain national représente le relèvement moral et matériel de la patrie, la grandeur de la France et sa prospérité.

Le 22 septembre, le peuple nous jugera.

Vive la République !

André CASTELIN.

1re Circonscription de SAINT-QUENTIN.

M. DUMONTEIL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Trouvez-vous que tout soit pour le mieux dans la meilleure des Républiques ?

Trouvez-vous le gouvernement honnête, les finances bien gérées, les citoyens libres, le peuple heureux ?

Trouvez vous, en un mot, qu'il n'y ait rien à changer à l'état actuel des choses ?

S'il en est ainsi, votez pour le candidat du gouvernement.

Jugez-vous, au contraire, qu'il soit temps d'en finir avec des maîtres sans honneur et sans probité, avec des parlementaires nuls et à vendre, avec des impôts toujours croissants et mal répartis, avec le gaspillage, avec les guerres ruineuses et inutiles ? Voulez-vous ne plus voir les libertés violées, les meilleurs citoyens chassés de leur pays ? Jugez-vous enfin venu le moment des réformes ?

Votez pour le candidat du Comité républicain national.

Mon programme est bref et net :

Chasser les parlementaires et les voleurs ;

Casser les décisions odieuses et mensongères d'une juridiction grotesque ;

Remettre le pouvoir entre les mains d'honnêtes républicains ;

Et revenir devant vous pour discuter le programme d'une Constituante.

Selon le mandat que vous imposerez alors à vos représentants, vous serez en droit d'espérer un gouvernement meilleur : vous êtes certains, d'avance, de ne pas en avoir un plus mauvais. La chose est impossible.

Électeurs,

Dans la journée si grave du 22 septembre, où va se jouer le sort de la France, vous avez deux politiques en présence :

La politique de l'assiette au beurre,

La politique du coup de balai.

A vous de choisir.

Vive la République nationale !

Vive Boulanger !

Léon DUMONTEIL, républicain revisionniste.

2e Circonscription de SAINT-QUENTIN,

M. Ernest DESJARDINS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Les liens étroits de reconnaissance qui m'unissent à vous me font un devoir de répondre à l'appel pressant que vous venez de m'adresser.

Le 7 novembre 1886, par près de 1.200 voix de majorité, vous affirmiez votre confiance dans la sincérité de mes déclarations, l'intégrité et l'indépendance de mon caractère.

Vous demandiez alors :

Le rétablissement de l'ordre dans les finances et la diminution des charges publiques;

La protection efficace de toutes les branches du travail national et l'amélioration du sort des classes laborieuses;

La restitution des libertés de conscience et d'enseignement;

Enfin, la formation d'un grand parti national, ouvert à tous les hommes de bonne volonté, n'ayant d'autre souci que l'honneur et la prospérité de la France.

Vous savez maintenant comment la majorité parlementaire, s'épuisant en discussions stériles ou scandaleuses, et surtout plus préoccupée de ses intérêts particuliers que de ceux du pays, a répondu à vos sages et patriotiques revendications.

Ce que la Chambre impuissante de 1885 n'a pu faire, la Chambre nouvelle le fera si vos libres suffrages y envoient des hommes résolus comme moi :

A rendre au chef de l'État l'autorité et la force dont les excès du parlementarisme tendent à le dépouiller en confondant tous les pouvoirs;

A établir sincèrement et scrupuleusement le bilan financier de la France;

A dégrever les impôts, ceux surtout qui pèsent dans une proportion inégale et inique sur la bourse des plus petits;

A restreindre les dépenses publiques en supprimant les sinécures, les emplois inutiles et le gaspillage financier qui conduirait fatalement à la banqueroute;

A prendre énergiquement en main les intérêts des classes laborieuses, agricoles et industrielles, qui attendent encore les améliorations depuis si longtemps promises et jamais réalisées;

A poursuivre la dénonciation des traités de commerce, dont je m'engage à ne pas voter le renouvellement;

A hâter l'organisation de l'Assistance publique dans les campagnes, par

la création d'hospices cantonaux et de caisses de secours pour la vieillesse et les travailleurs infirmes;

Enfin, à substituer à des gouvernants qui n'ont cherché dans leurs hautes fonctions que l'occasion d'y faire fortune, même par les plus odieux trafics, des hommes libres, intègres et animés de la seule passion du bien public.

Mais, pour mener à bonne fin ces réformes auxquelles vous aspirez tous, et que radicaux et opportunistes vous promettent vainement depuis dix ans, il faut que la République honnête maintienne la paix extérieure, qui, grâce à Dieu, n'est pas menacée, et rétablisse la paix intérieure si profondément troublée.

La paix intérieure, nous la restaurerons : en rapportant les lois d'exil et de proscription qui ne sont plus de notre siècle; en mettant fin à des procès politiques dans lesquels, suivant un mot tristement célèbre, il n'y a pas de justice et en restituant au peuple les droits électoraux dont des sectaires aux abois l'ont dépouillé par peur de son verdict.

Et alors, quand la nation sera rentrée en possession d'elle-même et de sa souveraineté, elle procédera à la grande œuvre de la revision, arme légale et pacifique que lui donne la Constitution elle-même.

Chers compatriotes,

C'est à tous les honnêtes gens, c'est aux mécontents et aux désabusés de tous les partis, à ceux qui condamnent la confusion des pouvoirs publics, les folles dépenses et les scandales récents et répétés qui ont menacé le bon renom de la France, que j'adresse ce suprême appel.

Mon passé et mon indépendance éprouvée vous sont un sûr garant du dévouement sans bornes que je vous promets en retour de votre confiance.

Veuillez agréer, mes chers compatriotes, l'assurance de mon affectueux dévouement.

E. DESJARDINS.

Circonscription de SOISSONS.

M. A. MACHEREZ,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Vous êtes appelés à élire un député dans l'arrondissement de Soissons.

Désigné par les groupes républicains, j'accepte la candidature comme un

devoir, surtout au moment où une coalition des réactionnaires de toutes nuances ose mettre en jeu l'existence même de la République et préparer ainsi l'anarchie.

Vous avez le droit, chers concitoyens, de connaître tout entières les convictions et les pensées de vos candidats ; je vais vous exposer les miennes.

Si j'avais à me prononcer sur la question de revision, en ennemi de toute dictature, je n'admettrais que des améliorations ayant pour effet d'assurer le fonctionnement paisible et régulier du gouvernement républicain sous le contrôle parlementaire.

J'estime que la paix religieuse sera maintenue par le respect de toutes les croyances sans distinction au nom de la liberté de conscience, mais en ne cessant d'affirmer la suprématie du pouvoir civil.

Les questions ouvrières devront, à mon avis, tenir la plus grande place dans les préoccupations de la prochaine législature.

Je consacrerais une attention spéciale à toutes les mesures pouvant améliorer le sort des classes laborieuses;

Je m'associerais notamment aux réformes qui s'imposent pour établir un juste équilibre dans les rapports du travail et du capital ;

Je réclamerais résolument l'examen des lois propres à garantir le travail de nos ouvriers nationaux contre la concurrence du travail des ouvriers étrangers.

L'agriculture et l'industrie étant la source même de notre richesse nationale doivent être particulièrement l'objet de notre patriotique sollicitude. Je crois donc qu'il conviendra de leur venir en aide notamment :

Par une protection efficace de nos produits nationaux, sans que cependant le bien-être des travailleurs puisse souffrir ;

Par la dénonciation, en 1891, des traités de commerce;

Par le développement de l'instruction professionnelle ;

Par l'organisation du crédit agricole;

Par la suppression des tarifs de pénétration;

Et, pour notre arrondissement, par la création des voies de communication encore nécessaires.

Dans l'ordre administratif beaucoup de réformes restent à faire.

Je me prononcerais pour :

L'extension de la compétence des juges de paix;

La réduction des frais de justice :

Le développement de l'assistance judiciaire;

La simplification des rouages administratifs ;

L'organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Dans l'ordre financier, j'appuierais toute réforme du régime des boissons qui concilierait la liberté des transactions commerciales avec les intérêts du Trésor;

Je demanderais l'abolition des prestations ouvrières;

Je m'attacherais à réaliser toutes les réformes tendant à une répartition plus équitable des impôts, à l'établissement d'une taxe sur les opérations de Bourse; à l'économie et à la sincérité dans nos budgets.

Tel est le programme sur lequel je vous demande d'affirmer, en même temps que sur mon nom, l'union de tous les vrais républicains.

La République, pendant dix-neuf années, a su assurer à notre pays la tranquillité au dedans, et la dignité au dehors ;

Elle a refait à la France une armée ; elle a, par l'instruction et la liberté, émancipé la démocratie ;

Elle peut être fière de son œuvre pacifique superbement affirmée aux yeux du monde entier par l'Exposition du Centenaire.

C'est à la continuation de cette œuvre de relèvement par le progrès incessant, par l'ordre et par la liberté, que je m'engage à coopérer de toutes mes forces.

Si j'ai l'honneur d'être votre représentant à la Chambre des députés, j'affirme que j'y remplirai mon mandat en républicain sincère, sans défaillance ni équivoque.

Vive la France ! Vive la République !

A. MACHEREZ, fabricant de sucre à Braisne, chevalier de la Légion d'honneur.

1re circonscription de VERVINS.

M. C. GODELLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Désigné comme candidat revisionniste pour votre circonscription, je pourrais, en venant solliciter vos suffrages, résumer en une ligne ma profession de foi politique.

Ce que je réclame, ce que je veux avec vous, honnêtes habitants de la Thiérache et du Vervinois, c'est un gouvernement d'honnêtes gens.

Plus de concussionnaires dans les hautes régions du pouvoir !

Plus de trafiquants du ruban de la Légion d'honneur !

Plus de ces ministres qui entreprennent, au prix de tant de millions et dans un but suspect, des expéditions lointaines, comme celle du Tonkin, ou de ceux qui, plus tard, vont, dans les pays conquis par vos héroïques enfants, faire, grâce à d'infâmes tripotages, de scandaleuses fortunes !

La France est à bout de patience et, aujourd'hui que la lutte légale est engagée entre les exploiteurs et les exploités, c'est du côté des exploités que je me range, en attendant avec confiance le verdict du suffage universel.

Pour relever l'honneur de la France aussi bien que pour échapper à la ban-

Tel est le programme sur lequel je vous demande d'affirmer, en même temps que sur mon nom, l'union de tous les vrais républicains.

La République, pendant dix-neuf années, a su assurer à notre pays la tranquillité au dedans, et la dignité au dehors ;

Elle a refait à la France une armée ; elle a, par l'instruction et la liberté, émancipé la démocratie ;

Elle peut être fière de son œuvre pacifique superbement affirmée aux yeux du monde entier par l'Exposition du Centenaire.

C'est à la continuation de cette œuvre de relèvement par le progrès incessant, par l'ordre et par la liberté, que je m'engage à coopérer de toutes mes forces.

Si j'ai l'honneur d'être votre représentant à la Chambre des députés, j'affirme que j'y remplirai mon mandat en républicain sincère, sans défaillance ni équivoque.

Vive la France ! Vive la République !

A. MACHEREZ, fabricant de sucre à Braisne, chevalier de la Légion d'honneur.

1re circonscription de VERVINS.

M. C. GODELLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Désigné comme candidat revisionniste pour votre circonscription, je pourrais, en venant solliciter vos suffrages, résumer en une ligne ma profession de foi politique.

Ce que je réclame, ce que je veux avec vous, honnêtes habitants de la Thiérache et du Vervinois, c'est un gouvernement d'honnêtes gens.

Plus de concussionnaires dans les hautes régions du pouvoir !

Plus de trafiquants du ruban de la Légion d'honneur !

Plus de ces ministres qui entreprennent, au prix de tant de millions et dans un but suspect, des expéditions lointaines, comme celle du Tonkin, ou de ceux qui, plus tard, vont, dans les pays conquis par vos héroïques enfants, faire, grâce à d'infâmes tripotages, de scandaleuses fortunes !

La France est à bout de patience et, aujourd'hui que la lutte légale est engagée entre les exploiteurs et les exploités, c'est du côté des exploités que je me range, en attendant avec confiance le verdict du suffage universel.

Pour relever l'honneur de la France aussi bien que pour échapper à la ban-

queroute, il n'est que temps de confier à d'autres hommes la direction de nos affaires, la gestion de nos finances, l'administration de la justice.

En votant pour moi le 22 septembre, vous signifierez à nos gouvernants que vous en avez assez, du parlementarisme actuel, contrefaçon grossière de la vraie République, et que vous voulez :

— Des économies au lieu de budgets de 4 milliards se soldant annuellement par des déficits de 600 millions.

— Des dégrèvements d'impôts au lieu de l'accroissement incessant de vos charges.

— La suppression de tous les tribunaux d'exception et spécialement de la Haute Cour de justice.

— La réhabilitation de la magistrature.

— Le rappel des exilés et des proscrits.

— L'abrogation des lois attentatoires aux droits du suffrage universel et de la volonté nationale.

— La restitution des libertés ravies à la France.

— Enfin, le relèvement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans l'intérêt des ouvriers et des déshérités de la fortune qui souffrent chaque jour plus cruellement, la majorité de la dernière Chambre ayant manqué à toutes les promesses que ses membres avaient faites en 1885 aux classes populaires.

Telles sont les premières mesures que je m'engage à réclamer, si vous m'envoyez siéger dans la prochaine assemblée.

A cette assemblée, il appartiendra de montrer par des actes que, contrairement à une maxime, tristement célèbre, dont vous avez à juger l'auteur, il y a une justice en politique.

Quand elle aura accompli cette œuvre de réparation et d'équité, elle pourra rendre la parole au pays.

S'adressant le 27 janvier dernier aux électeurs de la Seine, le général Boulanger disait qu'il voulait la revision par une Constituante ou chaque député aurait toute faculté de défendre et de faire prévaloir son opinion.

Modeste serviteur de la volonté nationale, je m'élève au-dessus de toutes les querelles des partis pour émettre le même vœu et faire du peuple le juge suprême de nos différends politiques.

Veuillez agréer, mes chers compatriotes, l'assurance de mon affectueux dévouement.

C. GODELLE, ancien député de la première circonscription de Vervins, officier de la Légion d'honneur et de l'instruction publique.

2e circonscription de VERVINS.

M. le comte CAFFARELLI,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Je viens solliciter vos suffrages comme candidat revisionniste, et je veux vous exprimer en toute franchise mes sentiments politiques.

Vous avez à remplacer, le 22 septembre, la Chambre élue en 1885.

Les députés qui formaient la majorité de cette Assemblée avaient pris pour programme financier : Ni emprunts ni impôts nouveaux.

A l'aide d'expédients, ils ont déguisé l'emprunt, et vos charges n'ont cessé de s'accroître. Par un dernier vote, les contributions directes ont été augmentées de 8 0/0.

Ces mêmes députés se donnaient comme les serviteurs dévoués du suffrage universel. Ils viennent d'en méconnaître les droits en refusant aux électeurs le libre choix de leurs élus.

Ils prétendaient respecter la justice; ils ont institué la Haute Cour.

Ils parlaient d'honnêteté; Wilson a été acquitté par la magistrature épurée.

Ils avaient promis aux ouvriers, aux cultivateurs, aux industriels, aux commerçants une ère de prospérité; la gêne se fait sentir partout et la misère est générale dans les classes laborieuses.

Voulez-vous la continuation de cet état de choses?

Si vous croyez nécessaire de confier à d'autres hommes la gestion de vos affaires et d'orienter la politique de la France dans un sens différent, votez pour moi le 22 septembre.

Ce que je veux, ce n'est pas une révolution. C'est simplement un gouvernement honnête, juste, libéral, pacifique, économe, respectueux des droits de tous; c'est la fin de ces expéditions lointaines qui déciment nos soldats et dévorent nos millions, non sans profit pour quelques-uns, mais sans utilité pour le pays.

Ce que je veux, c'est le peuple maître absolu de ses destinées, comme il l'était d'après la Constitution de 1875.

La revision s'impose à tous les patriotes. Patriote, je la demande.

Habitant au milieu de vous, vous savez que vous me trouverez toujours à votre disposition pour la défense de vos droits.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Recevez, mes chers compatriotes, l'assurance de mon affectueux dévouement.

Comte CAFFARELLI.

M. le comte CAFFARELLI s'engage à demander par ses votes le retour du général Boulanger et la revision du jugement de la Haute Cour.

ALLIER

Circonscription de GANNAT.

M. LABUSSIÈRE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

L'entente qui s'est faite au congrès de Gannat, entre les délégués des diverses nuances de l'opinion républicaine, pour l'adoption d'une candidature républicaine unique, me trace nettement mon devoir :

Ma candidature doit être une candidature d'union, de fraternité républicaine et de lutte sans trêve contre le boulangisme et la réaction.

Si vous me confiez une troisième fois l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés, je vous donne ma parole que je ne faillirai pas à ce double mandat.

J'aiderai, dans la mesure de mon influence, à la reconstitution en un seul faisceau de toutes les forces républicaines : c'est depuis que ce faisceau a été rompu que les ennemis de la République ont repris quelque audace et quelque apparence de crédit dans le pays.

Je n'aurai d'ailleurs qu'à m'inspirer de l'exemple de sagesse et d'esprit de conciliation donné par le congrès, qui a su écarter du programme minimum délibéré par lui les irritantes questions de la suppression du budget des cultes et de la revision de la Constitution, qui ne pouvaient que nous affaiblir en nous divisant.

Il a limité ses revendications aux quatre articles suivants, votés à l'unanimité des membres présents :

1° Épuration radicale et immédiate du personnel de toutes les administrations. Recrutement de ce personnel parmi les élèves sortant des écoles de l'État;

2° Réforme de l'impôt des boissons. Revision du cadastre ;

3° Modification à la loi militaire : service de trois ans égal pour tous les citoyens sans distinction de profession;

4° Loi sur le secret du vote dans le plus bref délai. — Répression énergique des fraudes électorales.

J'accepte ce programme.

Mon concours est acquis, en outre, à toutes les propositions ou les mesures qui auront pour but : de fortifier l'autorité gouvernementale, si longtemps attaquée avec impunité ; de réaliser les progrès démocratiques compatibles avec nos mœurs, et d'améliorer la situation de nos populations rurales.

En particulier, j'appellerai l'attention du Parlement sur les moyens de diminuer les frais de justice, dans les petits litiges, par la simplification de la procédure et l'extension de la compétence des juges de paix.

Électeurs,

L'heure est décisive. Dans la bataille acharnée que livrent à nos institutions les vieux partis enrôlés sous la bannière d'un aventurier sans passé, sans moralité, sans honneur, songez qu'il y va de vos libertés, de votre sécurité, de l'ordre intérieur, de la paix; de tous les bienfaits, en un mot, que la République nous assure depuis dix-neuf ans et qu'elle seule peut nous garantir.

Républicains, pas de dissidences!

Serrez-vous tous autour du drapeau dont la défense m'a été confiée, et que la journée du 22 septembre 1889 marque l'écrasement dans notre arrondissement des réactions coalisées!

Vive la République!

LABUSSIÈRE.

Circonscription de LAPALISSE.

M. GACON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Vos délégués, réunis en congrès le 1er septembre, à Lapalisse, m'ont désigné comme candidat du parti républicain aux élections législatives du 22 de ce mois.

Quoique n'ayant pas brigué une aussi haute mission, je l'ai acceptée en fidèle serviteur de la démocratie.

Avec votre aide, je défendrai résolument ce poste de combat que m'ont confié vos mandataires.

Le premier de nos devoirs est de sauvegarder la République, attaquée par la coalition des partis monarchiste et impérialiste, alliés à un général prévaricateur.

La condition première et essentielle du succès, c'est l'entente préalable des républicains de toutes nuances; c'est l'union pour la défense de la République.

Ai-je besoin de faire un long programme ?

Vous me connaissez assez pour savoir que je serai toujours pour les réformes qui contribueront à la grandeur de notre chère France et au bien-être de tous mes concitoyens, du peuple des villes et des campagnes. — Je veux :

1° Une République d'union et de progrès démocratique;

2° Un gouvernement respecté par ses adversaires du dedans et du dehors;

3° La réforme constitutionnelle, faite par une majorité sincèrement républicaine, et sur des bases déterminées;

4° L'application stricte du Concordat, en attendant sa dénonciation;

5° La stabilité ministérielle et un pouvoir mieux armé pour faire respecter le Gouvernement;

6° Une loi assurant la liberté de l'électeur et la sincérité du vote;

7° La loi sur le service militaire complétée ; le service obligatoire pour tous les citoyens valides;

8° La réforme des impôts et leur plus juste répartition;

9° Des économies et l'équilibre du budget, la suppression des sinécures;

10° Je réclamerai énergiquement l'épuration des fonctionnaires, du haut en bas de l'échelle administrative;

11° La diminution des frais de justice; l'extension de la compétence des juges de paix;

12° La revision des tarifs de chemins de fer et une modification des traités de commerce;

13° La création de caisses de retraites pour les ouvriers.

Je m'associerai à toutes les mesures qui auront pour but la discipline républicaine au dedans et la sécurité de la France au dehors.

Citoyens,

Si vous ratifiez le choix de vos délégués, en me confiant le soin de vous représenter à la Chambre, tous mes votes et toutes mes actions seront conformes au programme que je viens d'indiquer.

Ma devise a toujours été : Honnêteté politique.

Vous pouvez compter sur mon dévouement absolu comme sur mon indomptable énergie à défendre la République.

Que les républicains s'unissent tous; pas de divisions ! pas d'abstentions !

Dans les circonstances présentes, s'abstenir ce serait trahir la République !

Si elle était menacée, électeurs, comptez sur moi pour la défendre.

Vive la République !

Dr Jules GACON, conseiller général du Donjon, candidat du Congrès républicain de Lapalisse.

Nous voulons une revision sérieuse de cette Constitution bâtarde qui nous a été imposée par les monarchistes ;

La séparation des Églises d'avec l'État ;

L'abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations ;

La mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail ;

La responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie ;

L'organisation de syndicats et tribunaux agricoles, de banques communales permettant à l'agriculture d'avoir à sa portée et à prix de revient l'engrais, la machine, les grands moyens de culture ; la justice rendue gratuitement par ses pairs ;

L'impôt direct sur le capital et le revenu qui, en frappant par une progression rapide la richesse, la grande propriété, permettra, tout en enlevant les charges de la population, de faire face aux dépenses des communes, de l'État, et de réaliser, sans emprunt nouveau, tous les travaux publics d'utilité générale ;

L'établissement d'une taxe unique sur les vins sur tout le territoire français, et que les villes, quelle que soit leur importance, ne soient pas plus imposées que les campagnes, et que l'exercice à domicile par les agents de l'administration indirecte soit supprimé, attendu qu'actuellement, dans notre région, les assujettis sont sous une surveillance insupportable, digne tout au plus de l'inquisition, et indigne d'un gouvernement républicain.

Travailleurs !

Notre préoccupation, dans les circonstances critiques que nous traversons, doit être de sauver le pays et la République des dangers qui les menacent.

Vous devez déclarer par votre vote que, prêts à tout pour la défense de la République, vous ne la laisserez pas davantage compromettre ni perdre.

Vous devez réclamer la direction de vos affaires, vos libertés, vos droits, votre part du pouvoir.

Vous déclarerez que vous êtes résolus à poursuivre de toute votre énergie la fin de vos misères et de la réaction, l'émancipation de votre classe, la victoire de la République sociale !

Place au Peuple ! A bas les voleurs !
Vive le Parti ouvrier !
Vive la République sociale !

CHR. THIVRIER, Conseiller général.

2e Circonscription de MONTLUÇON.

M. DUMAS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Candidat désigné par le congrès des délégués des communes de la deuxième circonscription de Montluçon pour représenter le parti républicain aux élections législatives du 22 septembre, j'ai le devoir de vous faire connaître mon sentiment sur les principales questions qui préoccupent l'opinion publique et s'imposent au législateur.

A l'extérieur : maintien de la paix par tous les moyens compatibles avec l'honneur national.

Pour l'armée : amélioration de la dernière loi militaire par l'adoption du service égal pour tous.

En politique : défense énergique de la République dont l'action gouvernementale devra être fortifiée de façon à assurer le respect de nos institutions.

Épuration sévère du personnel des administrations publiques, qui devront porter leur choix pour les fonctions salariées, d'abord sur les jeunes gens ayant passé au moins deux ans dans un établissement scolaire de l'État.

Loi assurant le secret du vote.

Au point de vue social : amélioration du sort des travailleurs des villes et des campagnes par l'organisation d'une caisse nationale de retraites pour les invalides du travail.

Application résolue de la loi sur l'enseignement primaire. Extension de l'enseignement professionnel par l'établissement d'écoles gratuites d'apprentissage avec des professeurs ouvriers.

Application stricte des lois salutaires réglementant le travail des enfants et des femmes.

En matière économique : création d'un crédit agricole où fermiers, métayers et petits propriétaires pourront trouver à moindres frais l'argent nécessaire à leur exploitation.

Réduction au strict nécessaire des dépenses des services publics. Répartition plus équitable de l'impôt proportionnellement aux ressources de chacun. Réforme et, s'il est possible, abolition des impôts indirects dont le recouvrement entraîne des mesures vexatoires. A l'avenir, mise en adjudication des bureaux de tabac. Réorganisation de la Banque de France à l'extinction de son privilège. Droit de successibilité réduit au sixième degré. Application d'un tarif progressif, gradué d'après leur importance, aux successions collatérales.

Sur la réforme judiciaire : extension de la compétence des juges de paix.

Simplification de la procédure et réduction des frais dits de justice. Modification de la loi organique du notariat.

Sur la question religieuse : Respect absolu de la liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État, dès qu'elle sera demandée par le Gouvernement. Si l'initiative parlementaire évoquait cette même question, consultation des conseils municipaux républicains de la circonscription par l'élu qui votera conformément à l'avis de la majorité.

Telles sont les solutions que je soutiendrai si vous m'accordez vos suffrages. Je resterai d'ailleurs en rapport direct avec vous, et, dans des réunions tenues chaque année aux chefs-lieux de cantons, je vous rendrai compte de mon mandat et vous consulterai sur les solutions à donner aux questions pendantes.

Citoyens,

Nous sommes en face d'une coalition redoutable : les ennemis de la République vont livrer un dernier combat. Nous les avons souvent vaincus. Soyons unis et nous triompherons encore.

Vive la République !

Alexandre DUMAS.

1re Circonscription de MOULINS

M. MATHÉ (Félix),

Élu au 1er tour de scrutin.

Programme électoral.

Article premier.— Revision de la Constitution dans un sens démocratique ; souveraineté absolue du suffrage universel.

Art. 2. — Séparation des Églises et de l'État ; loi sur les associations destinée à la préparer ; suppression du budget des cultes ; le clergé soumis au droit commun ; retour à la nation des biens de main morte.

Art. 3. — Décentralisation administrative ; au Parlement les intérêts nationaux ; aux conseils généraux, les intérêts départementaux ; la commune maîtresse de ses finances et de son administration dans les limites compatibles avec l'unité nationale.

Art. 4. — Vote d'urgence d'une loi électorale assurant le secret du vote et de la liberté de l'électeur ; répression des fraudes électorales.

Art. 5. — Réforme de la magistrature ; suppression de l'inamovibilité des juges ; diminution des frais de justice et de la durée des procès ; réparation morale et pécuniaire aux victimes des erreurs judiciaires.

Art. 6. — Politique de paix ; condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes.

Art. 7. — Réforme financière ; suppression des octrois et des taxes de consommation sur les objets de première nécessité ; impôt sur le revenu ou le capital accumulé ; transformation de l'impôt des patentes ; abolition des prestations ; revision du cadastre.

Art. 8. — Abaissement des tarifs de transport par chemin de fer ; dénonciation des conventions avec les compagnies.

Art. 9. — Développement des écoles professionnelles et des écoles primaires supérieures.

Art. 10. — Suppression du livret d'ouvrier ; responsabilité pénale des patrons et des compagnies qui entravent l'exercice des syndicats professionnels.

Art. 11. — Création par l'État de caisses de retraite pour la vieillesse et les invalides du travail.

Art. 12. — Adoption définitive par le Sénat de la loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans le travail, loi déjà votée par la Chambre des députés depuis le 10 juillet 1888.

Art. 13. — Création de banques de crédit au travail ; réorganisation de la Banque de France.

Art. 14. — Limitation légale de la durée des heures de travail.

Art. 15. — Réglementation du travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

Art. 16. — Revision des traités de commerce.

Art. 17. — Réforme du personnel administratif dans le sens républicain.

Félix MATHÉ, député sortant, candidat du Congrès républicain.

2e Circonscription de MOULINS

M. VILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Les délégués au congrès du 8 septembre m'ont désigné comme candidat républicain unique dans la circonscription ouest aux élections du 22 septembre.

J'ai accepté l'honneur de défendre le drapeau de la République dans la lutte qui va s'engager, et je viens solliciter vos suffrages en vous assurant de mon dévouement le plus absolu.

Je ne suis pas un inconnu pour vous.

Mes affaires commerciales m'ont mis en rapport avec un grand nombre d'entre vous.

Conseiller municipal de Moulins depuis 1871, maire depuis 1884, mes concitoyens m'ont renouvelé plusieurs fois mon mandat, que j'ai toujours rempli en m'inspirant des besoins de tous.

Citoyens,

Si vous m'envoyez siéger à la Chambre des députés, je demanderai énergiquement les réformes qui peuvent améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Création de caisses de retraites pour les vieillards et les invalides du travail;

Répartition plus juste des charges publiques qui pèsent si lourdement sur les petits cultivateurs. Impôts sur le revenu.

Amélioration de la loi militaire, le service de trois ans égal pour tous;

L'instruction entre les mains de l'État; en attendant, les fonctions publiques accordées seulement aux jeunes gens ayant passé au moins trois ans dans les établissements de l'État ;

Réforme du personnel administratif dans le sens républicain ;

Décentralisation des rouages administratifs;

Diminution des frais de justice et de la durée des procès;

Organisation de l'assistance publique dans les campagnes ;

Liberté de conscience; lois devant amener la séparation de l'Église et de l'État;

Enfin, je soutiendrai énergiquement le programme que j'ai présenté au Congrès et je m'associerai toujours à toutes les mesures qui peuvent affirmer la République et donner satisfaction aux classes laborieuses.

Tous les délégués au congrès ont pris l'engagement de soutenir la candidature unique qui serait acceptée.

Vous confirmerez leur choix.

Vous ne voudrez pas que la représentation de la circonscription ouest passe entre les mains des ennemis de tout progrès.

Vous ne voterez pas pour la réaction qui, si elle arrivait au pouvoir, nous amènerait la plus effroyable des guerres civiles.

Unissons-nous tous contre l'ennemi commun.

Pas d'abstentions!

Nous le devons pour la République, pour la grandeur de la France, pour maintenir nos droits si chèrement acquis par la Révolution de 1789.

Tous aux urnes!

Vive la République!

A. VILLE, maire de Moulins, candidat unique du Congrès républicain.

ALPES (BASSES-)

Circonscription de BARCELONNETTE.

M. Henry FOUQUIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Des républicains éprouvés, que vous connaissez et aimez pour leur attachement à la République et leur zèle à défendre les intérêts de votre contrée, vos élus départementaux, m'ont fait le grand honneur de me demander de venir, avec votre appui, défendre et maintenir ici le drapeau de la République honnête, ouverte et pacifique.

J'ai accepté cet honneur qui est un devoir aussi.

L'heure n'est pas sans danger.

Les ennemis de République, partout battus depuis dix-huit ans, divisés entre eux, ont essayé de jouer leur dernière partie en se ralliant derrière le général Boulanger, conspirateur et concussionnaire, qui a pris la fuite avant l'arrêt de la Haute Cour qui l'a flétri encore plus que condamné.

Ouvertement, ou masquant leurs projets en affichant l'amour de la République, les coalisés tentent d'aller à son renversement par le chemin oblique de la revision.

A la coalition, il faut opposer l'union.

Je fais appel à tous les républicains qui répudient toute compromission, de près ou de loin, avec la faction boulangiste.

La République, gouvernement vraiment conservateur, car il permet tous les progrès légitimes sans révolution, sans ces bouleversements dont vous payez toujours les frais, doit être mise, au-dessus de toute discussion, le terrain d'entente de tous.

Telle que je l'ai toujours comprise, telle que je l'ai souhaitée sous l'Empire et servie depuis dix-huit ans, elle doit enfin nous donner, par sa sagesse, la paix intérieure qui nous fera forts devant l'étranger.

Si j'avais l'honneur d'être votre député, tous mes efforts seraient acquis à une politique prudente, pacifique et digne à l'extérieur, conciliatrice à l'intérieur.

Je veux la paix religieuse par une tolérance sincère et sans taquineries, respectant toutes les convictions comme tous les droits de la société civile, laissant le maire dans sa mairie, l'instituteur dans son école, le prêtre dans son église, où chacun a une noble et utile tâche à accomplir.

Mais le mandat de député ne consiste pas à faire, souvent seulement au profit de son ambition, de la politique.

Entre l'élu et la contrée qui le nomme, il y a un contrat qu'on ne peut négliger de remplir sans malhonnêteté.

Ce contrat impose au député de connaître et de servir les intérêts et les besoins de ses électeurs.

Ces intérêts et ces besoins, je les connais et je m'engage à les servir.

Provençal, né dans les Bouches-du-Rhône, je ne suis pas un étranger en Provence.

Ancien secrétaire général de la préfecture de Marseille, ancien directeur au Ministère de l'Intérieur, y ayant appris les affaires, je crois pouvoir promettre un appui utile à vos intérêts.

Sans faire de la protection, en matière économique, un principe absolu, je ne veux pas qu'on sacrifie la richesse du pays à des théories. Les tarifs nationaux doivent nous défendre contre l'étranger.

Pays de frontière, supportant à ce titre, des charges lourdes, vous devez en compensation obtenir les avantages des garnisons, des chemins et des routes.

Pays laborieux, vous devez trouver, dans un collège communal largement aidé par l'État, un instrument de travail et de progrès pour vos enfants.

Pays agricole, vous devez exiger tous les efforts pour faire aboutir le problème de la réforme de l'impôt et soulager l'agriculture des charges qui pèsent trop sur elle, par une répartition plus logique de l'impôt foncier.

Sur toutes ces questions, si importantes pour vos intérêts, je m'engage à venir, toutes les fois qu'il sera nécessaire, conférer avec vous et avec vos maires, vos représentants naturels.

Je sais, en sollicitant votre confiance, les devoirs qu'elle m'impose et n'y faillirai pas.

Je vous demande vos suffrages pour vous servir et pour que vous m'aidiez à servir efficacement, dans l'Assemblée, la République qui a commencé le relèvement de la France et assurera seule sa prospérité.

Vive la République!

Henry FOUQUIER, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique.

Circonscription de CASTELLANE.

M. DELONCLE (François),

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je suis républicain sans arrière-pensée : homme d'action et de progrès.

Étranger aux passions locales, je ne connaîtrai jamais les querelles de clocher, pas plus avant qu'après l'élection.

Je fais donc appel à tous les bons citoyens qui veulent protéger la paix, l'ordre et le travail, faire respecter la loi et assurer son triomphe décisif contre les factieux et les prétendants quels qu'ils soient.

Rajeunir la République, fortifier le gouvernement central, mettre fin à l'instabilité ministérielle, s'imposer une nouvelle méthode de travail qui, écartant les vaines discussions et activant les débats, fera la place plus large aux lois de réformes et d'affaires : tel doit être le mandat de la nouvelle Chambre, tel sera le mien.

Avec vous, je veux de sérieuses économies dans nos finances ; l'équilibre réel du budget, une répartition plus équitable des charges publiques : le remplacement de l'impôt de répartition par l'impôt de quotité ; la réforme de l'impôt des boissons, des patentes, des frais de justice, la péréquation de l'impôt foncier.

Une politique extérieure suivie, sans imprudence et sans faiblesse ; l'expansion coloniale par le commerce et les voies pacifiques ; pas d'expéditions armées, pas de politique militaire aux colonies.

La réorganisation continue des forces de terre et de mer, pour la défense du sol de la Patrie ; nécessité de nouvelles garnisons, rétablissement et renforcement des anciennes dans notre arrondissement.

La liberté religieuse, l'amélioration constante des lois scolaires ; l'étude impartiale et la solution raisonnée des questions qui intéressent le sort des travailleurs.

Au point de vue local, je suis et serai toujours le promoteur des travaux publics.

D'abord, les chemins de fer : de Digne à Draguignan, par Saint-André et Castellane ; de Draguignan à Nice, par Annot et Entrevaux ; de Saint-André à Barcelonnette et Briançon par Colmars : réseau d'ensemble nécessaire à la stratégie nationale, et dont la construction peut ramener le commerce et l'industrie dans nos régions.

Achèvement et amélioration des routes nationales, facilités de relations postales et télégraphiques.

Réforme de la législation vicinale : création de nouvelles ressources pour la caisse des chemins vicinaux.

Subventions de l'État aux travaux hydrauliques : endiguements, réservoirs, barrages; à l'industrie pastorale, aux syndicats d'arrosage, aux communes phylloxérées.

Enseignement agricole dans les écoles primaires; formation de comices; organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Secrétaire de la Commission internationale des négociations commerciales avec l'Angleterre, la Suisse et l'Italie, en 1881, j'ai la spécialité de connaître les traités de commerce et, lors de leur expiration en 1892, je saurai défendre avec compétence la protection des intérêts de la région : vins, draps, bestiaux, etc.

Tel est mon programme; je ne puis m'engager à obtenir toutes ces réformes, tous ces travaux; je les énumère simplement comme la direction future de mes efforts. J'aime mieux tenir que promettre : en tout cas je ferai de mon mieux, et mon activité s'y consacrera tout entière. Je resterai, toujours au Parlement et auprès de l'Administration, le défenseur dévoué et infatigable des intérêts financiers, commerciaux, agricoles et industriels de l'arrondissement de Castellane et des Basses-Alpes républicaines.

Vive la République!

François DELONCLE.

Circonscription de DIGNE.

M. Joseph REINACH,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En acceptant la candidature qui m'a été offerte par l'unanimité des délégués du congrès pour l'arrondissement de Digne, j'ai déclaré que, devant l'odieuse menace de dictature, le premier devoir de tous les républicains est l'union loyale pour la défense de la liberté :

« Ni radical ni opportuniste, mais républicain et patriote! »

Ma candidature a plus que jamais cette signification.

Je suis entré dans la vie politique, à l'époque du 16 Mai, aux côtés de Gambetta.

J'ai la conscience d'être resté fidèle aux leçons de ce grand citoyen.

J'ai été des premiers à dénoncer l'entreprise criminelle qui a été formée contre la République par un soldat factieux et prévaricateur, et à demander contre lui l'application des justes lois.

Dédaigneux des injures et des basses calomnies dont me poursuit une faction aux abois, me faisant un titre d'honneur de ses outrages, je continuerai jusqu'au bout à combattre la coalition des boulangistes cyniques ou masqués et de la réaction.

La dictature, c'est la honte, — et c'est la guerre.

La France a payé assez cruellement la faute commise en abdiquant entre les mains de l'homme de Décembre ; elle l'a payée par l'invasion, une rançon de 5 milliards, la perte de l'Alsace-Lorraine.

Le suffrage universel ne se laissera pas surprendre et tromper une seconde fois.

Je veux la paix à l'extérieur, la paix fière, la seule qui soit digne de nous.

Abaisser et retirer le drapeau français devant l'étranger serait une lâcheté ;

Rouvrir l'ère des entreprises coloniales serait une folie.

Je veux, à l'intérieur, la paix religieuse, par la tolérance, et la paix sociale, par la solidarité.

La politique républicaine doit être ferme et prudente ; il faut à notre démocratie laborieuse un gouvernement fort et stable qui assure l'ordre dont le progrès n'est que le développement ;

Constituer un gouvernement assez hardi pour entreprendre les réformes nécessaires et assez patient pour les aborder sans précipitation ;

Faire respecter de tous le principe et les lois fondamentales de la République ; — la presse doit être libre, mais les journalistes, comme tous les autres citoyens, doivent être soumis au droit commun ;

Équilibrer le budget par une économie sévère et en simplifiant les rouages administratifs ;

Dégrever l'impôt foncier ;

Diminuer les frais de justice et les droits sur les petites successions ;

Donner une impulsion nouvelle à la construction des chemins de fer, des routes et des digues ;

Poursuivre avec méthode le développement de l'instruction primaire ;

Organiser l'assistance publique dans les campagnes ;

Assurer à l'agriculture et aux autres industries nationales une protection de plus en plus efficace :

J'oppose résolument cette politique à la politique de revision et d'agitation qui fait le jeu des ennemis de la République et enlève toute sécurité au travail.

Si vous m'accordez vos suffrages, je vous rendrai compte de mon mandat, tous les ans, dans chaque canton.

Je ne fais pas de vaines promesses; vous savez par expérience à quelles déceptions aboutissent les surenchères électorales : je ne promets que de mettre au service des intérêts légitimes tout ce que je puis avoir d'activité, d'intelligence et de dévouement.

Cette promesse-là, je sais que je la tiendrai.

Vive la France ! Vive la République !

Joseph REINACH.

Circonscription de FORCALQUIER.

M. ISOARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Du jour où un Congrès républicain convoqué à Forcalquier a adopté ma candidature, je me suis fait une obligation de visiter toutes les communes de l'arrondissement.

Dans les assemblées que j'ai réunies, j'ai tenu le même langage, développé le même programme, exposé la même profession de foi.

L'accueil cordial que j'ai reçu partout ne m'a pas surpris; j'ai conservé de solides amitiés dans l'arrondissement où je suis né, où s'est écoulée mon enfance et où je garde mes plus chers souvenirs.

Mais il prouve aussi que nos populations honnêtes, lasses de déceptions, savent écouter les paroles sincères de ceux qui ne leur promettent que leur bonne volonté et dont le passé contient le gage de ce qu'on peut attendre d'eux.

La République est menacée.

Nos intérêts sont toujours laissés dans le même état d'abandon.

Les adversaires irréconciliables de nos institutions, unis à des hommes qui, ayant combattu dans nos rangs, n'ont plus le droit de se réclamer du titre de républicains depuis qu'ils ont passé à l'ennemi, demandent la revision de la Constitution.

Nous, qui regardons l'immortelle Déclaration des droits de l'homme comme notre code social, nous la voulons aussi cette revision, mais nous la voulons par l'alliance féconde des républicains et non par l'accouplement monstrueux et fatalement stérile de tous nos ennemis conjurés.

Leur triomphe jetterait le pays découragé dans une nouvelle dictature, et quelle dictature! Un gouvernement qui serait la honte de la France et la risée du monde, et qui nous conduirait infailliblement, affaiblis et désunis, à une guerre étrangère, dont nous prévoyons les effroyables conséquences.

Nous voulons, par le concours de tous les républicains, établir une République largement ouverte, assurant la paix intérieure et la paix extérieure, en tant qu'elle peut se concilier avec la dignité de la patrie. Nous voulons un gouvernement ouvert à tous, mais vigilant et ferme contre ceux qui le trahissent; nous voulons que la liberté de conscience, une des plus glorieuses conquêtes de la Révolution, soit respectée.

Vos intérêts, si oubliés, seront utilement défendus par un représentant qui les connaît, qui a vécu de votre vie et partagé vos souffrances.

Vous devez à l'agriculture vos seuls moyens d'existence. La situation lamentable dans laquelle elle est plongée peut cependant être modifiée. Son relève-

ment est possible, parce que les réformes indispensables que nous demandons ne comportent pas des mesures de faveur, mais des actes de justice.

La propriété immobilière supporte des charges fiscales qui ne frappent pas les valeurs mobilières.

Nos voies de communication sont insuffisantes et mal entretenues, pendant que nous contribuons aux dépenses fastueuses des grandes villes.

Les prix de nos produits sont avilis. Ils peuvent être rémunérateurs par l'application large et féconde de la protection et par l'abandon du système ruineux des traités internationaux.

La réforme des programmes scolaires peut et doit transformer nos écoles primaires en écoles professionnelles d'agriculture.

Notre industrie pouvant bénéficier alors des conquêtes de la science, l'application de nouvelles méthodes de culture susceptibles d'augmenter la production la rendra plus prospère et plus attrayante.

L'impôt foncier est lourd et mal réparti. Il n'est pas juste que notre département, si éprouvé, supporte un impôt de 7 0/0 de son revenu, alors que d'autres départements sont frappés seulement de 1 0/0.

Le cadastre doit être révisé, car les terres abandonnées ne doivent pas supporter les charges qui les grevaient lorsqu'elles étaient en état de production.

La loi sur les successions doit subir de profondes modifications, et notre régime hypothécaire, si fatal à la propriété immobilière, doit être changé.

Il est de la plus élémentaire justice que notre capital industriel et nos récoltes puissent constituer les gages des emprunts à contracter dans des établissements de crédit, des banques agricoles dont le gouvernement doit favoriser la création.

Ces réformes peuvent sauver l'agriculture et arrêter le mouvement de dépopulation qui ruine nos campagnes, et qui, par l'affluence d'ouvriers inoccupés, encombrant les grandes villes, constitue un véritable danger.

Cette dernière considération nous fait espérer que nous serons écoutés en défendant votre cause.

Cette cause nous est commune. Si vous me confiez le devoir de la faire triompher, je vous déclare que, républicain convaincu, je soutiendrai avec intrépidité les institutions qui ont été le culte de toute ma vie; Bas-Alpin de cœur, j'appliquerai tous mes efforts à défendre les intérêts de mes compatriotes et à mériter leur confiance.

Vive la République!

Docteur ISOARD, chevalier de la Légion d'honneur,
Ancien adjoint f. fonction de maire à Marseille.

Circonscription de SISTERON.

M. MAC-ADARAS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

De nombreux électeurs de l'arrondissement de Sisteron ont pris, il y a deux mois, l'initiative de ma candidature ; un Congrès formé régulièrement et démocratiquement s'est réuni et m'a fait l'honneur de me désigner aux suffrages des électeurs.

En sollicitant ces suffrages, vous n'attendez pas de moi une longue profession de foi.

Je suis attaché d'une façon inébranlable à la République, parce que je considère que c'est la seule forme de gouvernement qui puisse donner au peuple les libertés nécessaires et les réformes qu'il est en droit de réclamer.

Cette République, je la veux indépendante, impersonnelle, ne portant l'étiquette d'aucun homme, d'aucune coterie, car si, jusqu'à ce jour, les divers cabinets qui se sont succédé n'ont eu qu'une existence éphémère, cela tient à ce que ces coteries ont sacrifié les intérêts généraux du pays pour faire prévaloir les intérêts des groupes.

C'est vous dire, citoyens, que je suis l'ennemi de la dictature, sous quelque forme qu'elle se produise, et, qu'ancien soldat, je ne saurais trop réprouver les manœuvres factieuses d'un homme qui, pour satisfaire son ambition, jette le trouble dans le pays.

Si j'ai l'insigne honneur d'être choisi comme votre mandataire, je travaillerai énergiquement à la sauvegarde de vos intérêts ; je voterai toutes les propositions relatives à la réforme administrative, suppression des sinécures, diminution des gros traitements, abolition du cumul.

Je veux en outre, la diminution des frais de justice, le dégrèvement de l'impôt foncier et la réforme du cadastre, car je considère qu'il est souverainement injuste que de mauvaises terres payent souvent autant d'impôts que des terres de bonne qualité.

La crise agricole qui atteint si durement votre pays, doit être l'objet des préoccupations constantes de vos mandataires. A ce titre, je voterai toutes les lois qui auront pour but de protéger l'agriculture contre la concurrence étrangère.

En ce qui touche plus spécialement la ville de Sisteron, à laquelle je suis désormais attaché, quoi qu'il arrive, par des liens affectueux, je ferai toutes les démarches nécessaires pour obtenir le rétablissement de la recette particulière et une garnison d'au moins un bataillon.

Enfin, citoyens, j'aurai avant tout une préoccupation, qui a été celle de toute ma vie, c'est de songer à ma chère patrie d'adoption et de prédilection, pour laquelle je suis heureux d'avoir servi en des temps difficiles.
Vive la France ! Vive la République !

MAC-ADARAS, ancien général de la Défense nationale,
candidat du Comité central républicain de Sisteron.

ALPES (HAUTES-)

Circonscription de BRIANÇON.

M. LAURENÇON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

En sollicitant vos suffrages avec la joie de me retrouver au milieu de vous, je regarde comme un de mes premiers devoirs de remercier les nombreux amis des arrondissements de Gap et d'Embrun qui, aux élections de 1885, nous ont aidés à faire triompher d'une façon si éclatante le droit du Briançonnais à être représenté au scrutin de liste. Nous avons contracté vis-à-vis d'eux une dette de reconnaissance ; pour mon compte, je ne l'oublierai jamais.

Vous me connaissez assez pour que je n'aie pas besoin de vous faire un long exposé de doctrines. Vous m'avez suivi dans ma carrière politique et vous pouvez me juger sur mes actes.

J'ai voulu au dehors une politique pacifique et ferme, exempte de forfanterie et de faiblesse, et digne, dans son attitude confiante, de l'armée faite par la République et qui est devenue l'orgueil et l'espoir de notre pays.

J'ai voulu au dedans que la République fût ouverte à tous et respectueuse de toutes les libertés. En cela, j'ai suivi vos indications. Élevé parmi vous, j'avais pu me convaincre de votre amour pour la liberté et la justice et je n'avais qu'à appliquer sur la scène politique les leçons de concorde et de sagesse qui ont placé notre arrondissement au-dessus des divisions funestes.

J'ai poursuivi l'union de tous les Français sur le terrain de nos institutions libres et, lorsque la dictature s'est dressée comme une menace, vous me rendrez cette justice que j'ai été un des premiers à signaler le péril et à le combattre avec énergie.

La liberté sortira triomphante de la lutte actuelle et la prochaine législature sera consacrée aux réformes économiques et financières.

Des charges trop lourdes et disons le mot, injustes, pèsent sur la terre dans nos Alpes. Je demanderai, comme je l'ai fait au Parlement en 1885, la suppression du principal de l'impôt foncier et son remplacement par des taxes moins onéreuses à la masse des travailleurs.

Je continuerai à défendre l'agriculture par des lois de protection contre la concurrence ruineuse de l'étranger.

Dans les questions forestières, je réclamerai comme par le passé, le respect de vos droits et l'extension des parcours.

Mais pour que mon œuvre soit efficace, il ne suffit pas que je vous donne mon dévouement et mon affection, il faut que, de votre côté, vous augmentiez mes forces par une nouvelle manifestation de votre confiance. N'oubliez pas que ce sont vos intérêts que vous représentez avec vos bulletins de vote.

Je serai fier de vos suffrages. Ils seront à mes yeux la plus belle récompense d'une vie déjà cruellement éprouvée, — qui n'a d'autres horizons que l'amour ardent de la Patrie et le désir de faire le bien parmi vous.

Vive la France ! Vive la République !

Léon LAURENÇON, député sortant.

Circonscription d'EMBRUN.

M. FLOURENS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers compatriotes,

Je demande aux électeurs de l'arrondissement d'Embrun de me renouveler le mandat dont m'avait honoré au scrutin de liste le département des Hautes-Alpes.

Je suis venu m'établir au milieu de vous pour mieux me pénétrer de vos aspirations et de vos besoins, et fortifier entre nous les liens d'une confiance réciproque.

A l'extérieur, vous voulez l'affermissement de la paix et du prestige de la France.

A l'intérieur, vous voulez un gouvernement ferme et stable qui, respectueux des droits des citoyens, sache se faire respecter lui-même.

Vous voulez un Parlement qui, loin de remettre en question, sous prétexte de revision, les institutions auxquelles la France doit quinze années d'ordre et de liberté, les consolide, au contraire, en imprimant à toutes les parties de notre législation un esprit de modération, d'équité et de progrès démocratique.

Vous voulez que, lors de la prochaine expiration des traités de commerce, l'agriculture obtienne la protection à laquelle elle a droit.

Mes actes, lorsque j'étais Ministre, mes votes comme Député vous sont de sûrs garants du dévouement que j'apporterai à poursuivre l'exécution de ce programme.

Je m'attacherai également à servir les aspirations spéciales à l'arrondissement.

Je sais que, dans nos montagnes, la terre rapporte moins et est plus lourdement imposée que dans le reste de la France.

Je sais que les communes pastorales, enserrées par les opérations du reboisement, ont besoin d'aide et de protection pour retrouver les moyens d'existence dont elles ont été privées.

Je sais combien la viticulture est atteinte et ce qu'il reste à faire pour l'amélioration de la viabilité.

Je sais que l'application des nouvelles lois scolaires, en amenant la suppression des écoles temporaires de hameau, a, sur certains points, aggravé les difficultés de l'instruction de vos enfants.

Dans toutes ces questions, je poursuivrai les solutions les plus conformes à vos intérêts.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Par l'union patriotique de tous les hommes de bonne volonté, travaillons, dans la mesure de nos forces, à rendre notre pays prospère à l'intérieur, invulnérable vis-à-vis de l'étranger.

Vive la France! Vive la République!

FLOURENS, député sortant.

Circonscription de GAP.

M. EUZIÈRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En m'accordant, l'année dernière, la majorité de vos suffrages dans l'arrondissement de Gap, vous m'avez désigné comme votre candidat aux élections prochaines.

Depuis de longues années au milieu de vous, partageant votre vie, je n'ai pas à retracer un passé que vous connaissez, et dont j'ai le droit d'être fier puisqu'il m'a permis de recueillir, parmi des vicissitudes diverses, les manifestations de sympathies si précieuses pour moi et que je ne saurais oublier.

Le devoir est nettement tracé : A toutes les réactions coalisées marchant à l'assaut de la République, nous devons opposer l'union invincible de tous les républicains, pour épargner à notre pays la honte d'une dictature qui serait l'abaissement et la ruine de la patrie elle-même.

Demander, à cette heure, la revision de la Constitution serait s'associer aux factieux qui méditent le renversement de la République.

Ennemi des aventures, je désire, pour la France, une paix compatible avec son honneur et qui lui permette de continuer à travailler à sa grandeur en lui assurant le rang qu'elle doit occuper dans le monde.

Si je suis votre élu, je voterai les mesures qui tendront à une plus équitable répartition des charges publiques, à dégrever l'impôt foncier qui pèse si lourdement et si injustement sur vos propriétés.

Je voterai les propositions ayant pour but de protéger l'agriculture nationale, en soumettant à des droits compensateurs les produits de la concurrence étrangère.

Je demanderai l'achèvement de nos routes, de nos chemins de fer, de nos canaux, en m'efforçant de faire trancher, dans le sens le plus favorable, les questions si importantes qui se rattachent à l'irrigation de notre région.

La poursuite de l'œuvre d'émancipation intellectuelle entreprise par l'instruction populaire fera également l'objet de mes préoccupations.

En un mot, je consacrerai toute mon activité et toute mon intelligence à l'amélioration de notre pays si déshérité.

Je défendrai la liberté de conscience, ce domaine inviolable, source même de la liberté individuelle.

La République, mes chers concitoyens, est la seule forme politique qui nous garantisse le développement des conquêtes de la Révolution française dont nous célébrons le Centenaire ; vous attacher à elle, lui fournir votre appui, c'est permettre pour l'avenir la réalisation des réformes que vous espérez. Elle a droit au respect de tous, elle nous doit en retour l'ordre, la liberté, la justice. Elle nous les donnera, mais à la condition d'oublier nos divisions, nos rivalités, nos mesquines ambitions qui pour un moment ont stérilisé les efforts les plus généreux. Si mon passé de luttes pour la République et la Liberté, si mon ardent amour de la justice, si ma sollicitude pour vos intérêts légitimes peuvent avoir quelque prix à vos yeux, c'est avec confiance que je sollicite vos libres suffrages.

Ce que j'étais hier, je le suis aujourd'hui : inébranlablement attaché à ma foi républicaine, je serai le serviteur dévoué de la démocratie dans l'œuvre de progrès qu'elle poursuit pour le bonheur et la prospérité de la France.

Vive la République!

F. EUZIÈRE, maire de Gap, conseiller général des Hautes-Alpes, chevalier de la Légion d'honneur.

ALPES-MARITIMES

Circonscription de GRASSE.

M. ROUVIER,

Élu au 1[re] tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le congrès des délégués républicains réuni à Grasse m'a fait l'honneur de m'offrir la candidature.

Les conditions dans lesquelles cette candidature m'était offerte, l'importante majorité qu'elle avait ralliée, ne me permettaient point d'hésiter.

J'ai accepté.

Mon acceptation m'étant surtout inspirée par la conviction que cette candidature apparaîtra à tous les électeurs républicains avec le caractère que j'entends lui conserver : une candidature d'union entre toutes les nuances du parti républicain, de rapprochement, d'entente et de concorde entre toutes les localités de l'arrondissement.

Mes chers concitoyens,

Mon passé politique déjà long me dispense de formuler un programme détaillé.

Appelé à quatre reprises à faire partie des Conseils du Gouvernement, mes actes vous sont connus.

Je revendique hautement ma part de responsabilité dans les mesures prises pour défendre la République contre les menaces du césarisme.

Je n'ai d'autre programme, d'autre souci, d'autre ambition que d'affermir et de fortifier les institutions auxquelles notre pays doit près de vingt ans de paix, de liberté et de prospérité.

Pour répondre à l'attente de la nation, deux grands devoirs s'imposent à vos futurs élus :

Constituer une majorité parlementaire qui permette à un gouvernement de vivre, d'agir et de durer;

Donner, dans le travail des Chambres, une plus large place aux lois qui

intéressent l'agriculture, l'industrie, le commerce, à celles surtout qui peuvent améliorer la condition matérielle et morale des travailleurs des villes et des champs.

Mes chers concitoyens,

Si vous jugez cette politique digne de vos suffrages, si vous me faites de nouveau l'honneur de me confier votre mandat, je n'oublierai point que, représentant de l'arrondissement tout entier, après les grands intérêts de la patrie, vos intérêts spéciaux ont droit à toute ma sollicitude, à tout mon dévouement.

Maurice ROUVIER,
Ministre des Finances, député sortant.

1re circonscription de NICE.

M. BISCHOFFSHEIM,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

2e circonscription de NICE

M. BORRIGLIONE,

Élu au 1er tour de scrutin.

(M. BORRIGLIONE a donné sa démission pour se porter dans la 1re circonscription.)

Circonscription de PUGET-THÉNIERS.

M. DAVID,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Mes chers compatriotes,

Le nouveau mode de scrutin en rendant son unité électorale à notre arrondissement, lui donne la libre et entière disposition de son mandat législatif.

Ce mandat vous ne le confierez qu'à un des vôtres, à un enfant du pays, ayant vécu votre vie, connaissant pour les partager vos besoins et vos aspirations.

En l'absence de toute candidature locale, sur l'instance de nombreux amis, je viens solliciter vos suffrages.

Le temps des longs programmes irréalisables est passé ; je serai court en mes promesses et net en mes engagements.

Républicain de gouvernement, je veux une République large, ouverte, tolérante, mais puissamment armée. Je repousserai la revision et la Constituante, qui remettrait tout en question, arrêterait la confiance, le commerce, le crédit et pourrait nous rejeter dans les révolutions. Je défendrai aussi contre toutes attaques le Sénat qui vient de rendre à la République le plus signalé des services en châtiant les factieux.

Tout en poursuivant le développement de nos lois scolaires, et la simplification de la procédure, la diminution des frais de justice, l'extension de la compétence des tribunaux de paix pour accélérer la marche de vos affaires, j'apporterai tous mes soins à l'étude des questions économiques, sociales et administratives, que nous devons placer au-dessus des questions politiques sources d'agitations stériles.

Maintenir l'équilibre du budget et poursuivre un double but : l'amortissement des dépenses, puis les dégrèvements dès qu'ils seront possibles.

Refondre le cadastre et le code rural ; reviser le régime forestier dans un sens moins onéreux et moins vexatoire pour les communes ; organiser enfin le crédit agricole.

Régulariser l'assistance publique à la campagne et, par la mutualité élargie, venir en aide à la vieillesse, à la maladie, au chômage. Veiller à l'échéance des traités internationaux en 1892, et assurer, par l'établissement de droits compensateurs un débouché rémunérateur à nos produits agricoles, dont l'écoulement va être facilité par l'établissement de nouvelles voies ferrées.

Rechercher par de prudentes et sages réformes le moyen d'améliorer le sort des serviteurs de l'État, surtout dans les rangs inférieurs de la hiérarchie. Mes premiers efforts tendront à hâter la mise en œuvre de la ligne récemment

votée de Puget-Théniers à Nice et la construction dans le plus bref délai du tunnel qui doit la relier à Digne et au centre de la France.

Un tel programme n'a rien d'ambitieux. Il peut, il doit se réaliser et suffit amplement à remplir une législature.

A côté de ces questions il en est d'autres qui intéressent particulièrement vos cantons et vos communes. Nous les étudierons ensemble avec vos conseillers généraux et vos représentants plus directs, et nous unirons nos efforts pour en poursuivre la solution.

Enfin, mes chers concitoyens, je veux surtout, après avoir obtenu votre confiance, mériter votre amitié. L'ami, comme le représentant, sera heureux de vous être utile, toujours et dans toutes les circonstances.

Tels sont mes engagements, mes chers concitoyens, mais laissez-moi vous rappeler d'un mot que les programmes ne valent que par la probité des candidats. Sur ce point, j'attends les plus sévères investigations; vous me connaissez, vous connaissez ma famille, et j'ai confiance dans le verdict que vous rendrez le 22 septembre prochain.

Vive la France!

Vive la République!

Vive l'arrondissement de Puget-Théniers!

TH. DAVID, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur.

ARDÈCHE

Circonscription de LARGENTIÈRE.

M. BLACHÈRE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Electeurs !

Au moment où le suffrage universel est appelé à faire entendre sa voix souveraine, il importe de jeter un regard sur l'état de la France après dix années du gouvernement des opportunistes.

L'industrie est dans la détresse et les faillites deviennent chaque jour plus nombreuses ;

L'agriculture succombe écrasée par de lourds impôts et par des traités de commerce entièrement contraires aux intérêts français ;

La fortune publique est gravement compromise par des dépenses exagérées et improductives.

De grands travaux publics mal conçus et mal exécutés,

Les constructions scolaires hors de proportion avec les besoins et beaucoup trop luxueuses,

L'augmentation toujours croissante des fonctions et des emplois publics,

Les aventures coloniales,

Les frais d'une politique qui sacrifie tout aux préoccupations électorales,

Le gaspillage et le désordre,

Telles sont les causes d'une situation financière menaçante qui, si elle se prolongeait, amènerait fatalement la banqueroute.

Les plus précieux intérêts de la Patrie, l'enseignement, la religion, l'honneur du pays, n'ont pas été mieux sauvegardés.

Toutes ces grandes choses n'ont été aux mains de la secte opportuniste qu'un moyen de satisfaire des appétits ou des passions anti-religieuses.

La religion, ils l'ont profanée en arrachant le crucifix des écoles et des prétoires, en supprimant Dieu de l'enseignement, en chassant des écoles les frères et les sœurs.

La justice, ils l'ont outragée par l'établissement de tribunaux d'exception où toutes les règles du droit ont été foulées aux pieds.

Toutes les grandes charges de l'Etat ont été déshonorées :

La présidence de la République, où l'on a trafiqué des emplois et de la croix de la Légion d'honneur ;

La Chambre des députés, théâtre des scènes les plus violentes et les plus honteuses ;

Le Sénat, donnant le triste spectacle de ses membres sacrifiant tout à l'egoïste préoccupation de la conservation de leurs sièges.

On n'en est plus à compter les scandales et les méfaits de ces hommes qui se sont abattus sur le pays comme sur une proie.

Et pourtant ils ont eu l'audace de célébrer les immortels principes et de fêter le centenaire de 1789 !

Mais qu'ont-ils fait de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité ?...

Électeurs !

Certains membres de la majorité de cette Chambre néfaste osent solliciter encore vos suffrages.

A cet impudent défi adressé à votre bon sens et à votre honnêteté, vous répondrez par une éclatante manifestation de votre indignation et de votre juste colère.

Vous repousserez à jamais ces tyrans insolents et avides qui pendant dix ans ont pressuré le peuple, ne lui jetant en pâture que de grands mots, des programmes menteurs et de vaines promesses.

La France a hâte de leur échapper ; elle a soif de revenir à la probité, à la vérité, à la religion, à l'honneur.

Arrière les politiciens intéressés, et place aux honnêtes gens.

Électeurs !

Souvenez-vous que vous avez à venger l'outrage qui vous a été fait en invalidant vos élus de 1885, et marchez avec confiance au scrutin.

Les promesses, n'en tenez aucun compte, car ceux qui vous les feront savent bien qu'ils ne les tiendront pas.

Les menaces, méprisez-les ; dédaignez l'intimidation, cette dernière ressource de gouvernants aux abois faisant appel à la peur parce qu'ils ont perdu l'affection.

A eux de trembler devant vous.

Tout vous présage la victoire.

Les succès récents remportés aux élections cantonales sont le prélude du triomphe qui nous attend dans la lutte que nous allons soutenir ensemble pour Dieu et pour la France.

Ernest BLACHÈRE, ancien député.

Électeurs,

A l'appel que je vous adressais, il y a quelques jours, pour Dieu et pour la France, vous avez hardiment répondu; et, par quatorze mille suffrages, vous m'envoyez pour la quatrième fois siéger à la Chambre des députés, d'où j'avais été odieusement exclu en 1885.

Promesses, menaces, manœuvres de toutes sortes, rien n'a pu arrêter votre admirable élan.

Honneur à vous et merci !

Je suis fier d'être votre élu, de représenter la circonscription la plus étendue et la plus populeuse de France, et, je puis le dire, la plus ferme dans ses convictions et la plus vaillante.

Si vous m'avez ainsi honoré de vos suffrages, c'est que, me connaissant depuis de longues années, vous savez que nos sentiments et nos intérêts sont les mêmes.

Je resterai digne de votre confiance. Tous mes efforts tendront à obtenir la paix religieuse, la liberté de l'Église et de l'école, la protection de l'industrie, par-dessus tout de l'agriculture si injustement sacrifiée, la fin des guerres lointaines, la réduction et le contrôle sévère des dépenses publiques.

Si je puis contribuer à la réalisation de ces réformes urgentes, je serai doublement heureux de l'honneur de vous représenter, et j'aurai la satisfaction d'avoir consciencieusement rempli mon mandat.

Vive l'Ardèche !

Vive la France !

Ernest BLACHÈRE, député de l'Ardèche,

1re circonscription de PRIVAS

M. FOUGEIROL,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez élu député en 1883. Le département tout entier m'a élu en 1886, le premier sur sa liste. Le canton de Privas vient encore de me donner, aux élections du Conseil général, une nouvelle preuve de son attachement.

Ces marques de confiance, dont je garde un profond sentiment de reconnaissance, m'imposent le devoir de soumettre à votre jugement m'a conduite politique passée, et de vous indiquer celle de l'avenir.

Pendant cette législature on ne m'a jamais vu mêlé à ces intrigues de couloir, à ces compétitions si perfidement exploitées par la Droite pour provoquer des crises ministérielles, déconsidérer le régime parlementaire.

Je me suis associé, au contraire, à toutes les mesures qui avaient pour but le relèvement de nos finances, l'amélioration du sort des travailleurs, la défense du pays au point de vue économique et au point de vue militaire.

La dénonciation par l'Italie du traité de commerce de 1881, m'a donné l'occasion de défendre l'agriculture et l'industrie de notre région et de contribuer à obtenir pour elles un commencement de protection.

Voilà pour le passé.

Tous nos traités de commerce prennent fin en 1892. La prochaine législature aura donc une œuvre de défense économique à accomplir plus considérable encore que son œuvre politique elle-même. Je compte y participer.

Défendre l'agriculture et l'industrie nationales,

Faire les affaires du pays et non celles d'un homme ou d'une coterie,

Chercher à maintenir l'union entre tous les républicains,

Constituer aussi une majorité solide et un gouvernement stable, sans lesquels il est impossible d'étudier aucune réforme, d'assurer avec le calme des esprits la prospérité de la nation et de travailler à la marche en avant de la démocratie vers cet idéal de progrès et de justice qui lui tient tant au cœur.

Voilà pour l'avenir.

Voilà mon programme. En est-il besoin d'autre ? La meilleure garantie de l'électeur n'est-elle pas d'ailleurs dans le passé, dans le caractère de l'élu, dans la confiance qu'il inspire?

Je crois mériter la vôtre et je la revendique hautement.

Toutes les réactions coalisées montent encore une fois à l'assaut de la République. Unissons-nous pour la défendre.

La Droite a la plus large part de responsabilité dans cette série de crises qui ont fatigué le pays. Elle ne s'est fait aucun scrupule en maintes circonstances d'oublier ses principes, de les sacrifier à ses haines, à ses rancunes, sans souci de l'intérêt supérieur de la France. Toutes les armes lui sont bonnes. Elle ne rougit pas de mettre sa main aristocratique dans celle de ces honnêtes boulangistes qui crient à bas les voleurs, et que l'on prend la main dans le sac. Il s'agit de leur livrer bataille. Aux urnes donc, et pas d'abstentions !

La victoire est certaine. Je ne parle pas seulement de la première circonscription de Privas, si républicaine et si sûre d'elle-même, non ! j'ai la foi la plus absolue dans le bon sens de la démocratie républicaine tout entière et dans sa clairvoyance.

Elle renverra dos à dos, j'en suis convaincu, monarchistes et boulangistes. Ce sera sa manière à elle de couronner dignement les fêtes de notre glorieux Centenaire.

Éclairée par ses propres fautes, autant que par les agissements de ses pires ennemis, elle enverrra à la nouvelle Chambre une majorité de gouvernement Elle saura, pour y parvenir, faire les éliminations nécessaires et augmenter le

nombre de ceux qui placent au-dessus des ambitions personnelles ou des intérêts mesquins de coterie l'honneur et la grandeur de la Patrie.

Vous direz le 22 septembre si je suis de ceux-là.

Vive la République !

Ed. FOUGEIROL, député sortant.

2e Circonscription de PRIVAS.

M. CLAUZEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

La question électorale qui se pose devant vous est nette et précise.

Les réactions coalisées donnent un assaut furieux à notre organisation républicaine, sachant bien que la République est l'instrument nécessaire de tous les progrès, de toutes les réformes politiques, économiques et sociales.

Dans leur rage impuissante ils ont cette fois sali jusqu'à leur passé. Leur main est dans la main criminelle des aventuriers sans nom que vous avez repoussés du pied.

Leurs prétendants ont le triste courage de faire l'aveu public, dans leurs manifestes, de ces alliances déshonorantes.

Nos adversaires ont laissé voir qu'ils ne craindraient pas, pour le profit d'aspirants monarques, insuffisants jusqu'à l'inconscience de leur infériorité intellectuelle, de déchaîner sur ce pays les fléaux de la guerre civile.

Les républicains se rient de leurs efforts impuissants.

Groupés autour du nom respecté de Carnot, nous pouvons laisser dire à nos adversaires qu'ils représentent, eux, l'honnêteté ; nous n'avons qu'à montrer du doigt l'abjection de leurs alliés.

Nous pouvons leur laisser dire qu'ils seraient l'ordre dans les finances ; nous avons vu la main de leurs amis crocheter les caisses de l'État.

Nous pouvons leur laisser dire qu'ils représentent la paix publique et la stabilité quand nous les savons prêts aux attentats, aux bouleversements, aux guerres intestines ou extérieures qui seraient profitables à leurs insatiables ambitions.

Mais tandis que les républicains donnaient à ce pays dix-huit ans de paix sociale, ils ont eux-mêmes fait la lumière, sur l'avenir qu'ils nous réservaient, en jetant à ce pays, comme un défi, les plans et les manifestes de leurs princes.

Ce n'est point là le seul service qu'ils nous aient rendu.

Ils ont fait l'union dans le parti républicain par le spectacle de leur rage et de leurs fureurs.

Il n'y a plus en effet parmi nous de radicaux ou d'opportunistes, de modérés ou d'intransigeants, il n'y a plus que des républicains fermement unis, décidés à constituer un gouvernement stable et fort, qui défende la République contre les haines, contre les défaillances et contre les trahisons.

Tous ensemble nous rendrons la République désormais inattaquable en la faisant marcher hardiment dans la voie du progrès, en rendant ce pays de plus en plus riche et prospère.

La République a déjà défendu avec succès contre l'invasion des produits étrangers vos vins, vos soies, vos bestiaux, vos divers produits agricoles. Elle aura la bonne fortune de compléter cette œuvre quand viendra en 1892, l'expiration de nos traités de commerce.

Sans nous fermer les débouchés extérieurs qui nous sont nécessaires, qui le deviendront de plus en plus, et en particulier pour l'exportation de nos vins après la reconstitution de notre vignoble, nous saurons éviter par une étude attentive les écueils d'un protectionnisme à outrance, comme le veulent certains de nos adversaires, et d'un libre-échangisme inconsidéré fatal à vos légitimes intérêts.

Lorsque nous aurons terminé cette œuvre difficile mais grandiose, lorsque nous aurons donné à ce pays, hardiment, sans défaillance et sans hésitation, les réformes politiques, financières et sociales que le parti républicain lui doit, que pèseront dans l'histoire, les attaques sans portée de nos adversaires?

Devançant l'histoire vous avez jugé les coalisés, les princes, leurs agents et leurs alliés. Vous voterez tous pour le candidat républicain et pour la République.

A. CLAUZEL, propriétaire, ingénieur civil, député sortant.

1re Circonscription de TOURNON.

M. MORIN LATOUR,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

2e Circonscription de TOURNON.

M. DE MONTGOLFIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs et chers concitoyens,

Le Comité conservateur de la deuxième circonscription de Tournon m'a fait l'insigne honneur de me désigner comme candidat aux élections législatives du 22 septembre 1889.

Je ne crois pas pouvoir refuser le noble et périlleux mandat qui m'est confié.

Je l'accepte avec courage, parce que j'ai confiance dans l'avenir.

Je l'accepte, pour venger l'injure faite aux dernières élections législatives à vos libres suffrages par une injuste invalidation.

Je l'accepte, parce que notre malheureuse France qui souffre, fait appel à tous ses enfants, à tous les hommes de cœur.

Je l'accepte, pour avoir l'honneur de contribuer, ne fut-ce que dans une faible mesure, au relèvement de la Patrie.

Électeurs,

Le programme que je désire vous soumettre est le programme des Droites. C'est le testament politique que nos amis de la Chambre nous ont légué avant de se séparer.

Je n'ai rien à changer aux justes revendications de nos vaillants et courageux députés.

Je les résume aujourd'hui en quelques mots.

Si vos suffrages m'envoient à la Chambre,

Je réclamerai :

La restitution des libertés qui nous ont été ravies et en première ligne la liberté qui nous est chère entre toutes, celle du père de famille pour l'instruction de ses enfants ;

Le respect, la protection de la religion ; la suppression des entraves apportées au recrutement du clergé ;

L'ordre et l'économie dans les finances ;

La stabilité ministérielle, condition essentielle pour qu'un grand pays puisse faire des réformes solides et contracter des alliances utiles et durables ;

La justice, l'impartialité et l'honnêteté dans l'administration, à tous les degrés de la hiérarchie ;

Si vous m'envoyez à la Chambre, je m'efforcerai de travailler à la pacifica-

tion des esprits, à ramener la concorde entre tous les citoyens : je m'élèverai contre cette doctrine égoïste et funeste qui est devenue un système de gouvernement pour nos opportunistes : Tout pour nous et notre parti, rien pour les autres.

Électeurs,

Toutes ces revendications que je réclame et que vous demandez tous, peuvent être obtenues sans révolution, sans secousses, par l'arme puissante que vous avez entre les mains, par le bulletin de vote.

Manifestez donc hautement et fièrement votre volonté et, j'en ai la ferme confiance, de toutes les communes de France s'élèvera, après la journée du 22 septembre, un cri de délivrance et de liberté!

Auguste DE MONTGOLFIER.

Électeurs,

Permettez-moi, après la grande bataille qui vient de se livrer, de vous adresser mes remerciements, mes félicitations.

Vous avez voulu, au 22 septembre 1889, maintenir vos verdicts du 5 octobre 1885, du 14 février 1886, du 28 juillet 1889, et vous m'avez honoré d'une brillante et imposante majorité.

Merci de ne pas vous être laissé entamer par les manœuvres coupables de la dernière heure!

Merci de n'avoir pas cru des adversaires déloyaux qui ont semé la terreur dans nos campagnes en prétendant que mon élection et celle des conservateurs étaient le signal de la guerre civile et de la guerre étrangère!

Merci d'avoir cru, au contraire, que je considérais la guerre comme un malheur public, comme une calamité pour notre France, et que je la détestais de toute mon âme!

Merci, enfin, de votre vote, mes chers concitoyens, au nom de la liberté, au nom de la religion, dont vous vous constituez aujourd'hui et pour toujours les généreux défenseurs!

Électeurs,

Appelé bientôt à partager les travaux de la Chambre des députés, je me souviendrai de vos volontés, si fermement exprimées dans vos divers verdicts; elles se résument, pour moi, dans ces mots, que je ne saurais trop répéter, qui sont notre devise et sont inscrits sur notre drapeau :

Pour Dieu, pour la France!

Auguste de MONTGOLFIER.

ARDENNES

Circonscription de MÉZIÈRES.

M. CORNEAU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Au moment où je croyais pouvoir me retirer de la lutte, un grand nombre d'entre vous m'ont demandé de rester à mon poste de combat contre la réaction audacieusement revenue à l'assaut de la République.

Je viens donc, pour la quatrième fois, solliciter vos suffrages.

Entre vous et moi, il n'y a pas d'équivoque : nous nous connaissons depuis longtemps.

Grandi au milieu de vous dans le travail et l'honnêteté, je n'ai jamais déserté la cause de la République et du progrès. Tel je fus, tel je serai toujours.

Au cours de la dernière législature, j'ai eu la satisfaction de voir triompher en partie le programme accepté, en 1885, par la députation ardennaise.

Malgré l'obstruction d'une minorité turbulente, plus soucieuse d'organiser le désordre que de s'occuper des intérêts vitaux du pays, la majorité républicaine a pu accomplir de sérieuses réformes dans le sens démocratique; c'est à la prochaine Chambre qu'il appartiendra d'achever l'œuvre commencée.

Si vous me faites l'honneur de me maintenir votre confiance, soyez assurés que je ne négligerai rien pour y répondre et que je voterai toutes les lois de liberté et de progrès répondant aux légitimes aspirations et aux besoins des classes laborieuses :

Allègement des charges qui pèsent sur l'ouvrier des villes et des champs;

Organisation de l'assistance publique dans les campagnes;

Création d'hospices cantonaux pour les invalides du travail;

Abolition des prestations;

Amélioration du sort des petits employés et diminution des gros traitements;

Réforme démocratique des impôts;

Suppression impitoyable de toutes les dépenses qui ne seraient pas impérieusement commandées par l'intérêt même de la patrie;

Enfin, pour l'agriculture comme pour l'industrie, je m'élèverai contre le

renouvellement des traités de commerce qui expirent en 1892, estimant que nous devons protéger contre l'étranger la production de nos manufactures, de nos fabricants, de nos agriculteurs et de nos ouvriers.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, comme vous, comme tous les Ardennais, je suis un partisan résolu de la paix, mais d'une paix compatible avec la dignité nationale. Je ne marchanderai donc pas au gouvernement de la République les ressources qui lui seront nécessaires pour imposer à tous, et en toutes circonstances, le respect de la France et de son glorieux drapeau.

Électeurs,

Fermement convaincu que la République seule peut accomplir les réformes nécessaires, qu'aucun autre gouvernement n'est capable de mieux défendre vos intérêts en marchant largement dans la voie du progrès, et que la République, qui vient d'organiser la merveilleuse Exposition admirée par le monde entier, est le seul régime pouvant assurer la paix à l'intérieur et le maintien du prestige de la France à l'extérieur;

Je lutterai jusqu'à mon dernier souffle contre toute restauration monarchique, sous quelque forme qu'elle se présente.

Vous savez d'ailleurs, par les violentes attaques dont je suis encore l'objet, que les ennemis de nos libres institutions n'ont pas d'adversaire plus décidé que moi.

Ils veulent détruire la République, gouvernement légal du pays. Je n'ai, moi, qu'un but : son affermissement et sa grandeur!

Vive la République!

Émile CORNEAU, ancien industriel, député sortant.

Circonscripion de RETHEL.

M. LINARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages et vous renouveler les promesses que je vous avais faites en 1888, quand, pour la première fois, la candidature législative me fut offerte par le comité républicain progressiste de l'arrondissement de Rethel.

Ce que je vous disais alors, je puis le répéter :

La politique que j'entends défendre à la Chambre est une politique d'affaires.

Dans l'ordre financier, je voterai les mesures qui auront pour but de réaliser des économies et d'équilibrer le budget par une meilleure répartition des charges publiques. Particulièrement j'étudierai les moyens de dégrever l'impôt foncier.

Je m'opposerai au renouvellement des traités de commerce qui expirent en 1892, et je demanderai que la France demeure absolument maîtresse de son tarif général des douanes. Ce sera pour nous le moyen de détruire l'effet de l'article 11 du traité de Francfort, qui, en accordant à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée, lui permet de venir, sur nos propres marchés, faire une concurrence désastreuse à notre production nationale, ainsi qu'au travail de nos ouvriers.

Je lutterai avec l'énergie la plus grande contre toute tentative de restauration monarchique, contre toute entreprise dont le but avoué ou caché serait de substituer à notre gouvernement républicain le pouvoir personnel.

Je suis partisan de la liberté de conscience la plus large, mais je veux aussi l'application formelle du Concordat.

Je me prononcerai pour le maintien d'une paix honorable à l'extérieur, car je suis l'ennemi de toutes les aventures ; mais je voterai les subsides qui seront réclamés par le Gouvernement pour rendre notre armée plus forte, plus capable d'inspirer à l'étranger le respect du nom français.

Je demanderai que l'on mette à l'ordre du jour, le plus rapidement possible, les lois qui intéressent la classe ouvrière, telles que le dégrèvement des impôts sur les boissons hygiéniques, la création de Caisses de retraites et de secours pour les invalides du travail, le développement de l'Assistance publique pour les malades indigents des campagnes.

Enfin, avec toute l'activité et tout le zèle que vous me connaissez, je soutiendrai les intérêts de l'agriculture et de l'industrie, qui sont les miens comme ils sont les vôtres.

Je ferai tous mes efforts pour que l'enseignement pratique et théorique agricole, qui est depuis longtemps l'objet de mes préoccupations, soit mis à la hauteur de l'enseignement industriel.

Tel est mon programme, mes chers concitoyens, et comme déjà, il y a quelques mois, il a reçu votre approbation, j'ai la conviction que vous l'accepterez de nouveau pour les élections de 1889,

Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance nouvelle de mon entier dévouement.

D. LINARD.

Circonscription de ROCROI.

M. JACQUEMART,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Le Congrès républicain de l'arrondissement de Rocroi m'a fait l'honneur de me demander de poser ma candidature dans l'intérêt de la République.

J'ai accepté, et je viens avec confiance solliciter vos suffrages.

Mon programme, vous le connaissez; c'est principalement le développement de celui de 1885. Je serai toujours et dans toutes les situations un défenseur résolu de la République.

Je veux un gouvernement énergique qui se fasse respecter de tous, et qui en même temps travaille, par une politique de paix et de progrès, à ramener l'union entre tous les Français sur le terrain de la République.

Au point de vue économique, je veux qu'en 1892 la France reste libre de ses tarifs de douane et en dispose au mieux des intérêts de son commerce, de son industrie et de son agriculture.

Je persisterai dans la politique d'économie inaugurée pendant la dernière législature.

J'ai eu l'honneur d'être l'un des promoteurs de l'organisation d'un enseignement agricole complet, j'en poursuivrai la réalisation, persuadé qu'on ne saurait jamais trop faire pour l'agriculture, cette branche si importante de la richesse nationale.

Je voterai toutes les réformes susceptibles d'améliorer le sort des travailleurs des villes et des champs :

Loi relative à l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes;

Abolition de l'impôt inique des prestations qui rappelle l'ancienne corvée;

Amélioration du sort des humbles et, particulièrement, des petits employés dont la situation est si intéressante;

Une plus juste et plus démocratique répartition des impôts;

Dégrèvement de l'impôt foncier;

Diminution des frais de justice et des droits sur les petites successions;

En un mot, je ne négligerai rien pour donner satisfaction aux réclamations et aspirations des classes laborieuses.

Chers concitoyens,

Comme vous tous, patriote ardent, je veux la paix, mais une paix digne de la France.

Je suis républicain, c'est assez vous dire que je suis l'ennemi de toute dictature ; car la dictature c'est la honte et c'est la guerre!

Vive la République!

Alfred JACQUEMART, ancien inspecteur de l'enseignement primaire, député sortant, candidat des comités républicains.

Circonscription de SEDAN.

M. VARLET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous avez à élire, le 22 de ce mois, votre représentant à la Chambre des Députés.

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Vous savez que j'ai toujours été républicain, ce que mes adversaires eux-mêmes n'ont jamais contesté. J'aime la République parce que cette forme de gouvernement est la seule permettant au peuple de rester constamment son maître.

Je me présente à vous dans la plénitude de mon indépendance et en dehors de toute influence étrangère à notre arrondissement; je me présente comme homme pratique, ne se détournant jamais du but qu'il veut atteindre, mais sachant toujours faire la part du temps, sans lequel rien de durable ne peut être édifié.

Je veux le progrès dans la République.

Je ne puis vous indiquer ici en détail les nombreuses questions politiques, économiques, sociales et religieuses qu'il est nécessaire d'élucider et de mener à bonne fin le plus tôt possible.

J'ai dit, sur ces différents points, toute ma pensée dans une réunion récente tenue à Sedan et à laquelle assistaient bon nombre d'entre vous.

Je souhaite que les élections générales qui vont avoir lieu terminent toutes discussions sur la forme du gouvernement; que toute opposition systématique cesse et que la nouvelle Chambre soit, enfin, à même de délibérer avec le calme et la dignité qui conviennent aux représentants de la France.

Dans ces conditions, cette Chambre pourra aborder sérieusement l'étude des nombreuses améliorations à apporter à nos institutions, de façon à ce qu'elles répondent au besoin de chaque jour.

Agriculteur et industriel et, de plus, Président du Tribunal de commerce de

Sedan, je suis forcément amené à connaître tous les besoins et les légitimes aspirations de nos populations.

L'agriculture, l'industrie et le commerce traversent une crise intense à laquelle il importe de remédier. Cette crise est née, en partie, des traités de commerce qui nous ont été imposés par la force et qui n'expirent qu'en 1892. Les nouveaux traités devront être faits de façon à protéger efficacement notre production nationale, sans aggraver cependant la situation relative aux matières de première nécessité que nous sommes obligés de tirer de l'étranger.

Les impôts dont nous sommes actuellement grevés sont beaucoup trop lourds. Si je suis élu, le dégrèvement sera mon objectif.

Je suis partisan de toutes les libertés, pourvu qu'elles ne dégénèrent pas en licence. Mon but est, en effet, que nous arrivions à une liberté individuelle complète à tous les points de vue; l'initiative privée doit être encouragée, et l'État, qui n'est que l'émanation de la volonté de tous, a le devoir de n'intervenir que pour le maintien de l'ordre absolu et la protection due à tous indistinctement.

Mon approbation est acquise à la récente loi militaire que j'aurais voulu voir étendre à tous les citoyens français sans distinction.

Une lacune regrettable existe encore dans notre législation en ce qui touche les étrangers. Ils vivent sur notre sol, à l'abri de nos lois, sans même en supporter toutes les charges. Une disposition spéciale est nécessaire pour rétablir au moins l'égalité.

Chers concitoyens,

Je n'ai pas besoin de répéter que je me désisterai si, parmi les candidats républicains, je n'obtiens pas, le 22 septembre, le plus grand nombre de voix; c'est le devoir de tout républicain en présence de la réaction.

Si je suis élu, je m'engage à réunir, tous les ans, ceux d'entre vous qui le désireront, à leur expliquer mes votes, à les consulter sur leurs besoins ou désirs nouveaux, de manière à être toujours, le plus possible, en communion d'idées avec eux.

En attendant votre verdict, chers concitoyens, je vous donne l'assurance de mon entier dévouement.

Vive la France! Vive la République!

Louis VARLET, filateur et cultivateur, président du Tribunal de commerce de Sedan, maire de Remilly.

Circonscription de VOUZIERS

M. de LADOUCETTE

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Répondant à l'appel d'un grand nombre d'entre vous, je viens vous demander, de nouveau, les suffrages que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder en 1881 et deux fois en 1885 pour défendre vos intérêts au Parlement.

La forme du gouvernement de la République n'est pas en cause dans cette élection législative, et le peuple français entend conserver le droit qui lui appartient depuis longtemps de se prononcer pacifiquement, par l'expression directe de la volonté de tous les électeurs, sur le régime de son choix.

Sa décision souveraine amènera, seule, les partis à s'incliner devant la grande voix de la nation, et pourra ramener, avec la paix et la concorde, la sécurité du lendemain et la prospérité d'autrefois. Hors de là, vous ne verrez qu'agitation et trouble, augmentant la crise qui sévit sur les affaires et le travail national.

Mais, si la future Chambre n'a point à statuer sur la question de la forme du gouvernement, réservée au pays tout entier, sa mission n'en sera pas moins d'une extrême importance.

Elle devra d'abord placer à la tête des affaires publiques des hommes d'État intègres, incapables d'être soupçonnés des concussions et des tripotages honteux dont les hommes qui occupaient naguère les plus hautes fonctions sont accusés de toutes parts.

L'honneur le veut, la moralité l'ordonne.

La nouvelle Chambre aura, sans retard aussi, à sauvegarder les finances françaises menacées d'une ruine trop certaine.

Le budget de l'État, qui s'élevait en 1876 à 2 milliards 600 millions, toutes dettes de la guerre néfaste de 1870 payées, atteint aujourd'hui 3 milliards 490 millions, et, avec les budgets annexes et sur ressources spéciales, près de 4 milliards.

Un déficit annuel de 600 millions aggrave chaque année la dette écrasante de la Patrie, qui s'élève, à l'heure actuelle, à plus de 35 milliards.

En pleine crise agricole, industrielle et commerciale, de folles dépenses ont amené perpétuellement de nouvelles charges qui pèsent chaque jour plus lourdement sur les agriculteurs et les ouvriers de nos villes et de nos campagnes.

Les uns n'ont ni représentation légale pour défendre leurs intérêts, ni traités de commerce négociés avec compétence pour permettre aux Français de défendre contre l'étranger le marché national.

La vannerie manque, tout spécialement, d'une protection nécessaire.

Les autres n'ont, pour la plupart, ni assistance publique, ni sociétés de prévoyance et de retraite, et ne peuvent même pas ramasser du bois mort dans les forêts de l'État sans payer un tribut au Trésor.

Je m'attacherais à défendre, comme je l'ai toujours fait, ces grandes et justes causes.

Les bouilleurs de cru sont menacés de perdre leur privilège pour distiller, sans payer aucun droit au fisc, les produits de leur sol : je demanderais en leur nom la franchise d'impôt qui leur serait injustement enlevée.

Les employés des chemins de fer voudraient que leur travail ne fût pas sans relâche ; je serais l'interprète énergique de leurs justes revendications.

Suivant le vœu émis par la Commission des routes du Conseil général des Ardennes, je réclamerais des réformes dans le service des prestations, dont la charge ne doit pas atteindre ceux qui ne peuvent en supporter le poids.

Mes chers Compatriotes,

Jamais le débat ne s'est posé plus nettement devant vous !

Vous avez à choisir entre deux programmes :

L'un a toujours approuvé :

Une politique étrangère sans alliances et une politique intérieure qui ruine, divise et démoralise le pays :

Des mesures de violence dont la continuation pourrait nous amener la guerre civile et ses horreurs ;

La négation des libertés qui intéressent le plus la dignité humaine ;

L'avilissement de la Légion d'honneur ;

La corruption et le vol dans les sphères les plus rapprochées du chef de l'État ;

Des complots permanents parmi les groupes de la majorité qui se disputent le pouvoir ;

Les factions radicales se livrant des combats sans merci ;

Les généraux portés au pinacle et traînés le lendemain dans la boue ;

Nos soldats envoyés dans les colonies meurtrières et nos millions dépensés dans les luttes stériles.

L'autre veut :

Une politique de paix intérieure et extérieure pouvant rendre à la France sa grandeur et sa prospérité ;

La suppression du déficit budgétaire par le rétablissement de l'ordre et de l'économie dans les finances ;

L'allègement des impôts qui écrasent les travailleurs ;

La revision et une protestation contre des mesures violentes et arbitraires ;

La réparation des fautes commises et la restitution des libertés ravies ;

Elle demande, enfin, que le pouvoir soit donné à des hommes d'État dont l'intégrité ne saurait être mise en doute.

Ce dernier programme est le nôtre : il n'est que temps, mes chers compatriotes, de vous y rallier pour sauver, tout à la fois, dans la mesure de nos forces, l'honneur et la fortune de la France !

Étienne de LADOUCETTE, ancien député, conseiller général, agriculteur, vice-président de section à la Société des agriculteurs de France, vice-président du Syndicat central.

ARIÈGE

Circonscription de Foix.

M. DELCASSÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

A l'unanimité, les délégués de vos communes, réunis en Congrès au nombre de 240, m'ont proclamé seul candidat du parti républicain à l'élection législative du 22 septembre.

C'est sous ce patronage puissant que je me présente à vos suffrages.

Vous savez qui je suis : un disciple fidèle de Gambetta, un patriote pour qui la France est au-dessus de tout ; un républicain pour qui la République est unie indissolublement à la France.

Et, de mon côté, je sais ce que vous voulez :

Vous voulez que le Gouvernement gouverne et qu'il se fasse respecter ; vous voulez que l'insulte, la calomnie et la diffamation imprimées cessent d'être privilégiées, et que les insulteurs, les calomniateurs et les diffamateurs risquent autre chose que le mépris, aujourd'hui insuffisant, des honnêtes gens.

Vous voulez que les députés se préoccupent moins de politique que de vos affaires, ou plutôt qu'ils comprennent mieux que la bonne politique consiste essentiellement à favoriser vos affaires.

Vous voulez que les Chambres et le Gouvernement travaillent ensemble au développement de la fortune publique en procédant à une répartition plus équitable des impôts et en opérant tous les dégrèvements compatibles avec un solide établissement du budget, notamment le dégrèvement de l'impôt foncier sur les terres ; qu'ils protègent efficacement la production nationale ; qu'ils traitent avec la même générosité les vieux soldats qui ont versé leur sang pour la France, et ceux qui s'instruisent incessamment à lui sacrifier leur vie ; enfin, qu'ils marquent aux ouvriers de la ville et des champs une sollicitude chaque jour nouvelle et que, ne pouvant effacer les inégalités naturelles, ils s'évertuent du moins à en atténuer les effets et à réaliser ainsi l'harmonie sociale, nécessaire à la force et à la prospérité de la nation.

En ce qui touche plus particulièrement notre arrondissement vous voulez

une réforme profonde du code forestier et le maintien, au besoin la surélévation des droits protecteurs sur le bétail étranger.

A l'exécution de vos volontés je m'appliquerai, mes chers concitoyens, de toutes mes forces, loin des compétitions personnelles et des rivalités des groupes, dont j'empêcherai, autant qu'il dépendra de moi, la reconstitution.

Ici, surtout, je ne saurais distinguer entre les républicains : mon devoir — et je le remplirai strictement — est de les tenir tous ralliés au drapeau que tous ont remis en mes mains.

Électeurs,

Mille sollicitations, mille calomnies vous assiègent; par mille sophismes les réactionnaires entreprennent d'obscurcir votre bon sens.

Répondez-leur que vous vous souvenez; répondez-leur que de la France de 1871, abattue, démantelée, épuisée, agonisante, la République a fait la France formidablement armée, merveilleusement outillée, libre et confiante, dont le monde ébloui admire en ce moment même, à l'Exposition universelle, la prodigieuse fécondité!

Répondez-leur qu'il ne vous plaît pas de faire une révolution pour leur procurer l'agrément d'ébaucher un gouvernement sur lequel ils ne sont pas d'accord et qu'ils ne peuvent même pas nommer.

Répondez-leur que vous avez assez des aventures et des aventuriers, et que c'est vous faire outrage que de vous supposer capables d'aliéner votre souveraineté.

Et, d'un verdict définitif, ratifiant le choix de vos délégués, découragez à jamais les ennemis de la République, qui sont forcément les ennemis de la patrie.

Votre cordialement devoué,

DELCASSÉ, conseiller général, candidat du parti républicain.

Circonscription de PAMIERS.

M. LASBAYSSES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Tous les partis hostiles, même les plus disparates, se sont coalisés pour renverser la République! Républicains de toute nuance, unissons-nous pour la défendre!

Le 22 septembre, elle aura à subir un terrible assaut! Si, par impossible, nos adversaires sortaient vainqueurs de la lutte, on ne saurait envisager froidement les conséquences qui découleraient de leur triomphe.

Ces prétendus conservateurs, qui n'ont qu'un objectif, — c'est manifeste aujourd'hui, — détruire la forme républicaine pour y substituer une monarchie quelconque, voire même la dictature d'un César d'aventure, redoubleront leurs attaques contre nos institutions, au risque de déchaîner sur notre pays la guerre civile et, fatalement, la guerre étrangère.

Etranges conservateurs vraiment, ceux-là qui tenteraient une révolution pour nous ravir nos libertés!

Républicains, mes amis, je vous convie à l'union! Avec elle, comme par le passé, nous écraserons toutes les réactions coalisées!

Vive la République!

Jules LASBAYSSES, Député sortant,
candidat du Congrès républicain.

Circonscription de SAINT-GIRONS.

M. SENTENAC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Pendant trois législatures, j'ai eu le grand honneur de vous représenter au Parlement.

Notre connaissance n'est donc pas de fraîche date.

Si vous avez jugé que j'ai rempli honnêtement mon mandat, non seulement dans les devoirs difficiles de la vie publique, mais encore dans ces relations de chaque jour qui ont pu mettre, je l'espère, entre l'électeur et l'élu un lien de confiance de plus en plus étroit, j'ose vous demander de m'en donner le témoignage au scrutin du 22 septembre.

En sollicitant ainsi de nouveau vos suffrages, je réponds au désir manifesté par les républicains autorisés de tous les cantons qui, sans distinction de nuances, me font l'honneur de prendre mon nom comme point de ralliement, ainsi que des soldats, au moment du danger, se serrent autour du drapeau.

Les adversaires de la République, en effet, se coalisent encore pour un suprême assaut en prenant, comme en 1885, le masque hypocrite de conservateurs.

C'est toujours le même duel engagé depuis longtemps entre le pouvo ir per-

sonnel, de quelque nom qu'il s'appelle, empire, royauté ou dictature, et le droit de la nation de choisir son gouvernement et d'en rester maîtresse.

Mais nous avons traversé ensemble des heures plus mauvaises; et nous pouvons livrer bataille, le cœur haut, la conscience ferme, avec les seules armes loyales dont nous sachions faire usage, — la victoire ne saurait être douteuse.

Vous avez pu les voir à l'œuvre pendant ces quatre dernières années, ces prétendus représentants de l'ordre, de la morale et de toutes les vertus; venus en assez grand nombre à la Chambre pour rendre, au moyen de majorités de circonstance, le gouvernement difficile et surtout très instable, ils n'ont eu d'autre souci que d'essayer de mettre en discrédit le régime parlementaire.

Ne vous y trompez pas; ce sont des factieux disposés à pousser l'opposition jusqu'à la violence révolutionnaire, si elle était en leur pouvoir. En attendant, irrémédiablement divisés entre eux par l'impossibilité d'avoir un trône pour chacun de leur prince, ils ont abaissé leur fierté jusqu'à s'enrôler dans la conjuration d'un soldat déclassé et honteusement condamné, cherchant avec lui à faire tomber le suffrage universel dans le piège grossier de la revision.

Songez que leur triomphe — d'un jour — serait une déchéance morale, peut-être même le signal d'une guerre civile, en face de l'Europe ennemie qui épie l'occasion d'en finir avec la France et d'exécuter sur elle le jugement prononcé contre les peuples qui se déchirent entre eux.

La République parlementaire que l'on outrage est celle qui, après les inoubliables désastres de l'empire, a relevé la France, lui a donné une armée incomparable, a répandu partout l'instruction populaire, a sillonné le pays de voies de communication, protégé la production nationale tant agricole qu'industrielle, favorisé l'amélioration du sort des classes laborieuses, maintenu l'ordre avec toutes les libertés et fait éclater maintenant, devant le monde entier, le merveilleux triomphe de son génie dans les œuvres de la paix.

La République que nous voulons et que vous voulez, mes chers concitoyens, n'est pas le gouvernement d'un parti; elle appartient à tous; elle est ouverte à toutes les bonnes volontés, respectueuse de tous les droits, de toutes les croyances, libérale, tolérante, juste pour tous, sagement progressive. C'est ainsi que je l'ai toujours entendue, afin que tous les bons citoyens qui sont sans parti pris et qui ont horreur des révolutions puissent trouver qu'il est commode d'y vivre.

Votre dévoué concitoyen,

Joseph SENTENAC, Député sortant.

AUBE

Circonscription d'ARCIS-SUR-AUBE.

M. le comte ARMAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

De vives et pressantes instances me font un devoir de me présenter à vos suffrages. — J'obéis sans hésiter à cet appel.

J'aurais voulu me mettre en communication avec tous, en visitant les communes ; mais, si près du scrutin, le temps me manque matériellement et je ne pourrai me rendre que dans les chefs-lieux de canton.

D'ailleurs, Messieurs, je suis assez connu de vous, depuis vingt-cinq ans que vous me voyez siéger au Conseil général.

Conservateur et libéral comme mon père, qui a été votre Député pendant bien des années, — je suis et serai toujours le défenseur des principes d'ordre qui font la prospérité des nations, — en même temps que l'ami de toutes les libertés, pourvu qu'elles ne dégénèrent pas en oppression. — Un siècle après une Révolution faite au nom de l'affranchissement universel, je ne puis comprendre ni admettre que la liberté de conscience, la liberté religieuse, la liberté de faire élever ses enfants comme on le veut soient encore contestées.

Les luttes politiques ne m'ont jamais fait oublier la modération naturelle à mon caractère. Elle n'exclut pas cependant chez moi une passion, celle du bien public. Je l'ai toujours cherché sans arrière-pensée d'intérêt personnel, ni même d'intérêt de parti, ce qui est souvent plus difficile.

Ayez donc confiance en moi quand je vous dirai que je n'ai ni préventions ni parti pris pour telles ou telles institutions. — Je ne les juge que sur la somme de biens qu'elles donnent au pays. — Ce n'est pas nous, conservateurs, qui jamais parlons de guerre civile comme le font d'autres. — Que le Gouvernement ne soit pas une coterie, protégeant les uns, excluant les autres, — qu'il soit probe, équitable, économe, et nous lui rendrons justice.

Aujourd'hui, les bons citoyens ont-ils lieu d'être satisfaits? — La gestion des affaires de l'État est-elle bonne ?

Tous, républicains ou non, sommes d'accord pour reconnaître que depuis dix ou douze ans la France n'est pas bien gouvernée.

Est-ce une raison pour se ruer contre le Gouvernement et le renverser ? Non. Les révolutions sont le pire des remèdes. Il vaut mieux améliorer et réformer que détruire.

Il est bien clair que tout est en souffrance, l'agriculture, les finances, le commerce. Nous ne pouvons rester dans cet état : — s'il se prolongeait, il finirait par nous mener aux catastrophes, — guerre ou banqueroute.

Je fais donc appel au concours de tous ceux, conservateurs ou républicains, qui comme moi veulent avant tout le retour d'une sage administration et de la prospérité qui en sera la suite.

Protection de l'agriculture par tous les moyens contre la concurrence des denrées étrangères ;

Diminution de l'impôt foncier, et notamment dégrèvement des 228.000 fr. dont notre département est injustement taxé chaque année.

Parmi tant d'autres progrès à désirer, en voilà deux qui sont des plus essentiels à l'Aube. J'en poursuivrai énergiquement la réalisation, si vous m'envoyez à la Chambre des députés.

Mais les réformes les plus sages, les plus populaires, ne seront pas faciles à obtenir.

Pourquoi ? — Parce que trop souvent nos députés ont mis l'intérêt de leur drapeau particulier au-dessus de l'intérêt général.

Divisés en groupes à peu près égaux qui s'annulent réciproquement, ils sont dans l'impossibilité de former une majorité : les ministères tombent les uns après les autres, sans avoir le temps ni le pouvoir de rien réparer. — A ce jeu, les hommes et les gouvernements s'usent vite. Dévorés par les luttes intestines, les opportunistes et les radicaux, uniquement occupés à s'exclure du pouvoir, ne peuvent plus constituer de ministère durable.

Voilà pourquoi la République a perdu beaucoup des sympathies qui ont entouré son origine. — Pour les reconquérir, il lui faudrait s'amender. Mais l'esprit de parti la paralyse ; et, — bien que ce soit elle qui ait le plus d'intérêt aux réformes, — elle les repousse surtout parce que ce sont les conservateurs qui les demandent. Cependant ce n'est pas par la violence, mais seulement par la légalité que nous les voulons obtenir.

Unissons-nous tous pour parer au plus pressé : — sauvons les finances en péril, — sauvons l'agriculture, — sauvons la probité jadis si vantée de notre administration, — sauvons notre armée qui ne tarderait pas à être désorganisée par des changements fréquents de ministre et de législation.

Telle sera la tâche de la Chambre que vous allez nommer.

La forme du Gouvernement n'est pas en question : il ne s'agit ni de République, ni de Royauté, ni d'Empire : il s'agit de la France. Il faut la mettre à l'abri d'une décadence qui pourrait tenter nos ennemis extérieurs.

Voilà pour le présent.

Après, — si vous voyez que les abus du parlementarisme arrêtent tout progrès et voulez y remédier, — soit en rendant les Ministres indépendants du Par-

lement, comme dans la République des Etats-Unis par exemple, — soit autrement, — vous pourrez demander une revision de la Constitution.

Quand une consultation nationale honnêtement et impartialement faite aura parlé, — tous les bons citoyens s'inclineront et l'ère des discordes qui nous déchirent sera bien près d'être fermée.

Rien ne se fera sans vous, ni contre le vœu de la majorité, puisque c'est le Suffrage universel qui prononcera.

L'avenir de la France est dans vos mains : — c'est vous qui en déciderez.

Comte ARMAND,
Membre du Conseil général,
Membre de la Société des Agriculteurs de France,
Commandeur de la Légion d'honneur.

Circonscription de BAR-SUR-AUBE.

M. THIERRY-DELANOUE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Au cours de cette période électorale, dans les deux réunions tenues au chef-lieu de l'arrondissement, les républicains venus de chaque canton m'ont fait l'honneur de me désigner comme candidat à la députation.

Leur choix a été motivé par la sincérité de mes convictions, sincérité dont j'ai donné la preuve en soutenant, par mon vote et par mes démarches, les candidats républicains, depuis le général Saussier, depuis MM. Masson de Morfontaine, Gayot et Tézenas, jusqu'à notre regretté Député, le marquis de Roys.

La République est, en effet, la forme de gouvernement qui nous offre le plus de chances de stabilité, de tranquillité, de paix. Elle nous a permis, par sa sagesse et en même temps par sa fermeté, de résister, sans atteinte au drapeau français, à toutes les menées plus ou moins déguisées d'un ennemi ambitieux et toujours avide de conquêtes.

Avec la forme républicaine, pas d'émeutes, pas de révolutions dans la transmission du pouvoir; avec elle, les assemblées délibérantes exerçant leurs fonctions au grand jour, sous le contrôle de tous les citoyens.

Je continuerai donc à soutenir, à défendre la République contre toute tentative de renversement sous quelque forme de pouvoir personnel qu'elle se produise : royauté, empire, dictature.

Profondément libéral, mais en même temps ennemi de tout excès, de tout

abus, désireux d'un gouvernement sage et ferme qui maintienne avec dignité la paix à l'extérieur et la tranquillité à l'intérieur, j'ai confiance dans le bon sens du peuple français pour envoyer au Parlement une majorité sincèrement républicaine qui mettra fin à ces assauts de la réaction, à ces interpellations oiseuses dont le moindre inconvénient est la perte de temps, le retard de tout travail sérieux.

Quant à la défense de nos intérêts, des intérêts français, je m'engage, dès maintenant, à prendre part aux mesures destinées à :

Favoriser l'augmentation de nos ressources et apporter l'économie dans nos finances ;

Défendre les produits de notre sol, — produits agricoles, viticoles, industriels, — contre l'envahissement des produits étrangers, tout en améliorant la situation digne d'intérêt des ouvriers ;

Protéger nos vins contre la concurrence des boissons malsaines provenant de raisins secs;

Remplacer, en ce qui concerne l'alcool, l'impôt de fabrication chez le propriétaire par un impôt de circulation ;

Autoriser les Conseils municipaux à demander le maintien ou la suppression de la vaine pâture, suivant les besoins de chaque localité, avec faculté pour le propriétaire, de racheter cette servitude en versant une indemnité, fixée par experts, dans une caisse communale spéciale dont les fonds pourraient servir à l'achat d'un terrain ou d'une friche communale ;

Donner aux syndicats agricoles la facilité de créer des Caisses de retraites, de secours mutuels, d'assurances (nous avons créé, au Conseil général, sur une proposition dont j'ai été l'un des signataires, une Caisse d'assurance mutuelle départementale contre la grêle et la mortalité des bestiaux) ;

Dénoncer, en 1892, les traités de commerce qui nous obligent à accorder à l'Allemagne la situation de la nation la plus favorisée ;

Obtenir, auprès des compagnies de chemins de fer, la revision des tarifs dits de pénétration, qui favorisent la concurrence étrangère;

Maintenir la loi du 19 juillet 1889, relative aux dépenses de l'enseignement primaire, qui supprime le prélèvement sur le cinquième des revenus communaux ordinaires, et qui remplace les 8 centimes communaux et départementaux, par 8 centimes gouvernementaux, ce qui, par le fait, est un simple virement et non une augmentation de charges;

Reviser le cadastre ainsi que le répartiement de l'impôt;

Étendre la compétence des juges de paix, d'où réduction des lenteurs de la jurisprudence et diminution des frais de justice ;

Permettre aux Conseils généraux de remplacer la prestation par des centimes départementaux, avec faculté toutefois pour le contribuable d'acquitter sa dette en nature; comme conséquence : suppression des contingents vicinaux des communes; suppression de la prestation pour les ouvriers; entretien des chemins suivant les besoins de la circulation (deux fois déjà, depuis neuf ans que je fais partie du Conseil général, j'ai voté en faveur du vœu réclamant aux Chambres l'autorisation nécessaire pour l'accomplissement de cette réforme) ;

Garantir la liberté de conscience et la liberté individuelle :

Liberté du maire dans la mairie,
Liberté de l'instituteur dans l'école,
Liberté du clergé dans l'église,
tout en maintenant sur l'ensemble des fonctionnaires le contrôle et l'action de l'État;

Étudier toute combinaison pratique, tout réforme non inquisitoriale destinée à diminuer les charges qui pèsent lourdement sur la classe ouvrière.

Au surplus, je m'engage à l'avance à apporter tout mon zèle, toute mon attention, à l'examen des questions qui pourraient être soumises au Parlement et à avoir toujours en vue le progrès, l'amélioration de nos institutions démocratiques.

Enfin, permettez-moi de faire un dernier et chaleureux appel à toutes les bonnes volontés, à tous les dévouements pour sauvegarder nos intérêts intimement liés à la stabilité gouvernementale et assurer en ma personne le triomphe de la cause républicaine.

Vive la France! Vive la République!

THIERRY-DELANOUE, maire de Soulaines, conseiller général de l'Aube.

Circonscription de BAR-sur-SEINE.

M. MICHOU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Pendant les deux dernières législatures, je me suis efforcé de remplir avec zèle, indépendance et désintéressement, le mandat dont vous m'aviez honoré. Je viens vous en demander le renouvellement.

Je n'ai jamais oublié que le progrès, c'est-à-dire le perfectionnement continu de notre organisation sociale et de nos institutions politiques, doit être l'objectif de tout gouvernement démocratique, et j'ai fait de cette considération la règle invariable de ma conduite.

Notre troisième République a déjà réalisé d'importantes réformes :

Pour l'agriculture, elle a établi un ministère spécial, afin de donner une plus vive impulsion à la solution des questions qui l'intéressent. Elle a créé des Écoles pratiques, des champs d'expériences; elle a augmenté le nombre des professeurs départementaux. Elle a déjà pris des mesures propres à défendre nos cultivateurs et nos vignerons contre les fraudes commerciales et la concurrence étrangère; elle continuera son œuvre d'encouragement et de protection.

La République — et c'est un de ses principaux titres à la reconnaissance publique — a imprimé une impulsion décisive à l'enseignement à tous les degrés, principalement à l'enseignement populaire.

Elle a établi un contrôle sérieux dans l'administration financière.

Depuis dix-neuf ans, elle nous a donné la paix, garantie de toute prospérité, condition essentielle de tout progrès. Mais elle veut aussi être prête à repousser une injuste agression : après avoir refait nos forteresses, rempli nos arsenaux, réformé et complété notre armement, elle vient de promulguer une loi organique militaire qui a considérablement accru nos forces défensives et qui constitue réellement la Nation armée.

Il reste assurément encore beaucoup de réformes à accomplir, et ce sera l'œuvre de la prochaine législature :

Encouragements incessants à l'agriculture, sans laquelle la nation ne saurait être forte et prospère ; réduction de l'impôt foncier ; suppression de la prestation ; protection efficace à toutes les branches du travail national, et revision, dans ce sens, des traités de commerce, qui heureusement prennent fin en 1892.

Répression énergique des fraudes qui se pratiquent au détriment des produits français, et des falsifications audacieuses dont sont l'objet les vins et autres substances alimentaires.

Multiplication des voies et moyens de transport ; diminution des prix de parcours ; abolition des tarifs de pénétration.

Organisation de l'assistance publique dans les communes rurales groupées en circonscriptions naturelles.

Simplification de la procédure ; diminution des frais de justice. Extension de la compétence des juges de paix.

Économies budgétaires sérieuses. Meilleure répartition et péréquation de l'impôt.

Si vous voulez bien me continuer votre confiance, je m'appliquerai à poursuivre énergiquement la réalisation de ces réformes.

Dans ces derniers temps, nos institutions ont été aussi vivement qu'injustement attaquées par des coalitions antipatriotiques, dont la réussite, si vous n'y mettiez bon ordre par votre vote, nous conduirait fatalement à la guerre civile. Vous connaissez mon ardent amour pour la République, et mon passé vous est un sûr garant que, s'il en était besoin, je donnerais sans hésitation ma vie pour la défendre.

Électeurs ! réfléchissez à la gravité de la situation, à l'importance du vote que vous allez émettre. Inscrivez sur votre bulletin le nom de celui que vous jugez le plus digne, le plus dévoué, le plus honnête, et allez le déposer dans l'urne. Pas d'abstentions !

Vive la France ! Vive la République démocratique et progressive !

Docteur MICHOU, ancien interne des hôpitaux de Paris, lauréat (mention) de l'Institut, député sortant.

Circonscription de NOGENT-SUR-SEINE.

M. CASIMIR-PERIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Je ne veux ni me dérober au jugement que vous avez le droit de porter sur mes actes politiques, ni me soustraire aux responsabilités qui, à l'heure présente, vont peser plus lourdes que jamais sur les hommes publics : si vous croyez devoir me confier un nouveau mandat, je l'accepterai.

Deux politiques sont en présence :

L'une, celle des radicaux, est à la recherche des questions qui divisent et qui irritent ;

L'autre, celle des républicains, fait appel à votre raison ; elle vous convie à une œuvre de progrès, d'apaisement et de conciliation ; au lieu des promesses tapageuses qu'on formule et qu'on ne réalise pas, elle réclame des réformes pratiques : la revision des traités de commerce qui prennent fin en 1892, des mesures énergiques en faveur de l'agriculture et de l'industrie nationales, la réforme de l'impôt des prestations, la réduction des frais de justice, l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, des économies dans les dépenses publiques, une meilleure et plus équitable répartition des impôts.

C'est en voulant entreprendre toutes les réformes à la fois qu'on n'en réalise aucune : le candidat des grandes promesses est aussi celui des grandes déceptions ; flatter la démocratie n'est pas la servir ; transformer la République en un régime d'agitation permanente qui trouble les intérêts et qui inquiète les consciences, c'est faire mentir la glorieuse devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Maîtres de la France, les républicains sont responsables de la France : ils n'ont plus le droit de poursuivre les revendications exclusives d'un parti ; ils ont le devoir d'appeler autour d'un gouvernement de tolérance et de progrès toutes les bonnes volontés et toutes les conversions sincères.

Telles sont les déclarations que me dictent mon inébranlable attachement à la République et mon amour ardent pour mon pays.

CASIMIR-PERIER.

1re Circonscription de TROYES.

M. ROYER, (Louis-Aug.),

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

De nombreux partisans de la politique républicaine sagement progressiste m'ont demandé de poser ma candidature aux prochaines élections législatives.

Mon dévouement à cette politique, qui a assuré l'existence de la République, et qui a favorisé le développement et l'amélioration de nos institutions, ne m'a pas permis de refuser une candidature que je n'avais pas ambitionnée.

Je n'ai pas besoin de vous dire ce qu'a été ma vie : je l'ai passée au milieu de vous.

Mais je dois vous faire connaître ce que je suis et ce que je veux au point de vue politique et social.

Je suis résolument républicain parce que la République est le seul gouvernement qui soit compatible avec la souveraineté du peuple, et parce qu'elle seule est possible en présence des diverses compétitions monarchiques.

Mais je veux une République ouverte, libérale et tolérante ; c'est vous dire que je désire pour chacun le respect de ses convictions religieuses.

J'estime qu'en présence des divisions intérieures et des périls extérieurs le plus sage pour le pays est de conserver la Constitution qui nous régit ; mais, si la revision s'en imposait, je repousserais de toute mon énergie la suppression du Sénat et de la Présidence de la République ; car l'expérience nous a appris à quels excès pouvait se laisser entraîner une Chambre sans contrepoids.

Partisan de toutes les mesures de progrès, je crois qu'on ne doit avancer qu'à pas sûrs, suivi, sinon précédé par l'opinion publique, de façon à ne pas s'exposer à l'humiliation et au danger de revenir en arrière.

Je désire l'économie dans les dépenses.

Issu de la classe laborieuse, je n'ai jamais oublié mon origine ; aussi, si j'étais appelé à vous représenter, mes efforts tendraient à l'amélioration du sort des travailleurs et à faire cesser l'antagonisme entretenu entre eux et les chefs d'industrie.

A mon avis, l'enseignement agricole doit être vulgarisé de manière à apprendre aux agriculteurs à retirer du sol tout ce qu'il peut produire — et, jusqu'à ce que ce résultat soit obtenu, l'agriculture doit être protégée contre la concurrence étrangère.

C'est au cours de la prochaine législature qu'expirent les traités de commerce qui nous lient aux autres nations. Si j'étais appelé à participer à leur renouvellement, je m'efforcerais de concilier les intérêts de notre production nationale avec les intérêts des consommateurs.

Je n'ai pas, au surplus, la prétention d'avoir des solutions toutes prêtes pour tous les problèmes qui peuvent être actuellement posés devant l'opinion. Homme d'affaires, je sais combien il est téméraire de se prononcer avant d'avoir fait une étude sérieuse des questions qu'on est appelé à résoudre, et je ne veux pas me placer dans l'alternative ou de manquer à mon programme, ou de tenir des engagements que je regretterais d'avoir pris.

D'ailleurs, ce sont les antécédents d'un candidat et non ses promesses qui sont les meilleurs garants de ce que les électeurs peuvent attendre de lui. Aussi, après vous avoir fait connaître ce que je suis au point de vue politique et comment j'entends le fonctionnement du régime républicain, je résumerai ma règle de conduite dans cette formule :

Travailler au maintien de la République en la faisant aimer et respecter ; rétablir la paix sociale ; rechercher les moyens d'améliorer le sort de la classe laborieuse, et spécialement de ceux qui souffrent ; consacrer les connaissances qu'une longue pratique des affaires m'a fait acquérir à l'étude des questions qui seront soumises à la Chambre, et ne m'inspirer, dans l'accomplissement de mon mandat, que de l'amour de la patrie, de la République et de la liberté.

ROYER, avoué honoraire,
Membre du Conseil municipal de Troyes.

2e circonscription de TROYES.

M. RAMBOURGT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En me présentant à vos suffrages, je n'ai qu'une ambition : servir la République, me consacrer entièrement à la défense des intérêts de la démocratie, qui sont les vôtres.

J'ai l'honneur de porter un nom qui a toujours été vénéré dans le département de l'Aube par les amis de la liberté : je ne faillirai pas aux traditions de ma famille, et si vous me croyez digne du mandat que je sollicite de votre confiance, vous trouverez dans votre député un homme toujours disposé à vous rendre service, à étudier vos besoins, à soutenir votre juste cause.

Vivant au sein d'une population de cultivateurs et de vignerons depuis plus de dix années, je connais les souffrances de l'agriculture, et je serai le champion passionné de toutes les réformes législatives destinées à diminuer les charges qui pèsent sur elle.

Ce sera mon principal souci, car j'estime que ce sera mon premier devoir.

C'est vous dire que je suis partisan des dégrèvements au profit de la prospérité rurale, du remaniement de la prestation, du relèvement des droits d'entrée sur les céréales et le bétail, de l'organisation du crédit agricole, du développement de l'enseignement pratique par les chaires d'agriculture et les champs d'expériences.

L'amélioration du sort des ouvriers de la terre ne doit pas d'ailleurs préjudicier aux intérêts de ceux de l'usine et de l'atelier. Entre l'agriculture, l'industrie et le commerce, il y a solidarité, et l'État doit étendre, sans préférences, sa sollicitude à tous ceux qui travaillent, qui attendent de la République le bien-être moral et matériel.

Si vous m'envoyez à la Chambre des Députés, je me sens plus disposé à m'occuper des réformes administratives et économiques que de discussions politiques, trop souvent stériles; mais je serai l'adversaire résolu de toutes les intrigues tendant au renversement ou à la compromission de nos institutions républicaines, dont la stabilité, si nécessaire à la paix intérieure et à la prospérité de la France, ne peut être assurée que par une politique sage, progressive et fermement libérale, excluant les utopies irréalisables des intransigeants aussi bien que les vaines revendications des anciens partis.

Convaincu que dans votre patriotisme éclairé vous partagez ces sentiments, j'attends avec confiance votre décision du 22 septembre, et je vous prie, mes chers concitoyens, de croire à mon entier dévouement.

Eug. RAMBOURGT, maire de Coursan,
Membre du Conseil général de l'Aube.

AUDE

1re circonscription de CARCASSONNE.

M. MARTY,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Député sortant, je viens solliciter de nouveau vos suffrages. C'est un devoir pour moi de revenir devant ceux qui m'ont élu et de leur demander si j'ai bien rempli mon mandat.

Dans les quatre années que j'ai passées à la Chambre, j'ai la prétention de n'avoir pas failli une seule foi aux promesses que j'avais faites. A vous de juger.

Depuis longtemps, électeurs, je suis connu de vous. Cela me dispense de vous dire qui je suis. Mon programme est toujours le même, celui de 1885. Il se résume en ceci : La République avec une marche en avant incessante mais sûre.

Les événements qui ont eu lieu depuis exigent toutefois des explications nouvelles; les voici :

Au point de vue constitutionnel, — ce que je veux, c'est le maintien du Sénat, de la Chambre des Députés, de la Présidence de la République, la coexistence de ces trois pouvoirs me paraissaut plus que jamais indispensable pour mettre la République à l'abri d'un coup de main.

Mais est-ce à dire qu'il faille considérer notre Constitution comme une œuvre parfaite ; qu'il n'y ait plus rien à retoucher dans son mécanisme; qu'il n'y ait plus d'amélioration à trouver ? L'affirmer serait méconnaître les lois du progrès et de l'histoire. Il est certainement des perfectionnements dont l'expérience de chaque jour doit faire sentir la valeur. Il faut savoir les adopter toutes les fois qu'ils se seront pas de nature à créer des dangers pour la République.

Au point de vue politique et social, — ce que je veux, c'est l'amélioration incessante de la situation des classes laborieuses; c'est le travail et le salaire de l'ouvrier assurés; c'est sa vieillesse mise à l'abri du besoin et de la misère. Il y a là des problèmes de premier ordre qu'il faut aborder résolument et dont la solution doit être l'objet des constantes préoccupations de vos élus.

Au point de vue économique, ce que je veux, c'est la défense de nos intérêts agricoles et industriels. Sachons le voir, grâce au système économique qui nous régit, pour bien des choses, il vaut mieux être producteur étranger que producteur français. Actuellement, l'étranger a moins de charges que nous, il peut produire à meilleur marché; par surcroît, nous lui donnons en France des facilités d'accès et des avantages douaniers qui lui assurent sur nos marchés une situation privilégiée.

Il faut en finir avec cette politique, par trop chevaleresque, qui permet à l'étranger de drainer chaque année à son profit le plus net de notre argent, qui tend à transporter le travail au delà de nos frontières, au détriment de nos ouvriers, et qui amènerait fatalement la ruine de notre agriculture et de notre industrie si on n'y prenait garde.

Selon moi, le remède doit se trouver dans la revision complète de notre tarif douanier, dans la dénonciation et la revision des traités de commerce qui nous lient avec l'étranger; il va falloir les mieux approprier aux nécessités de l'heure présente, les mettre mieux en rapport avec la situation que l'étranger fait lui-même à nos nationaux. Mais, dans ce travail, pas d'idées préconçues de libre-échange ou de protection. En ces matières, il ne doit y avoir qu'une théorie : l'intérêt du moment.

Électeurs, les réactionnaires crient bien haut : « Le pays souffre ».

A qui la faute? leur dirons-nous.

A vous, qui n'avez qu'une préoccupation : renverser la République pour y substituer la monarchie.

A vous, qui, par des agitations de tous les jours, empêchez qu'on s'occupe des véritables intérêts du pays.

A vous, qui, dans le Parlement, avez sans cesse à la bouche le mot économie et qui votez toutes les dépenses qui vous paraissent de nature à augmenter votre popularité.

A vous, qui, dans votre œuvre incessante de destruction, ne songez pas que le pays souffre de cette politique et demande qu'on s'occupe enfin de lui.

Mettez un terme à tout cela, électeurs, envoyez résolument à la Chambre une majorité républicaine assez nombreuse, assez unie, assez compacte, pour qu'elle n'ait plus à s'inquiéter de ces agitations et qu'elle puisse commencer en paix une œuvre de travail utile et de réformes sérieuses.

Électeurs, la lutte s'engage aujourd'hui, suprême, décisive, entre la République et toutes les forces coalisées de la réaction ; chacun de vous va jouer un rôle important dans la bataille. Pénétrez-vous bien de la grandeur de votre devoir. Vous avez à prendre parti ou pour la République, à qui vous devez vos libertés, ou pour la réaction, qui veut les détruire. Vous n'hésiterez pas.

Électeurs,

Le bulletin de vote entre vos mains est une arme puissante qui doit assurer votre indépendance. Ne vous la laissez arracher ni par des menaces ni par des promesses menteuses. On essayera de tous les moyens pour la faire tomber de

vos mains. Dites-vous qu'elle seule peut vous protéger. Dites-vous bien qu'une fois vaincus, il sera trop tard pour avoir des regrets.

Dites-vous bien surtout qu'il y va de votre liberté, qu'il y va de l'existence de la République.

Vive la République!

J. MARTY, avocat, député sortant.

2e Circonscription de CARCASSONNE.

M. THÉRON,

Élu au 1er tour de scrutin.

PROGRAMME RADICAL SOCIALISTE VOTÉ AU CONGRÈS DU 30 AOUT 1885.

1. Mandat impératif. Suppression de l'article 13 de la loi du 30 novembre 1875.
2. Revision de la Constitution par une Constituante nommée à cet effet.
3. Abolition du Sénat.
4. Suppression de la présidence de la République.
5. Séparation de l'Église et de l'État. Suppression du Concordat.
6. Liberté entière de la presse, de réunion et d'association.
7. Instruction primaire gratuite et obligatoirement laïque ; multiplication du nombre de bourses, de façon à permettre aux enfants indigents, reconnus méritants après concours, de recevoir l'instruction supérieure. Création d'un quatrième ordre d'enseignement dit primaire supérieur et professionnel.
8. Service militaire obligatoire pour tous, réduit à trois ans.
9. Réforme de la magistrature ayant pour base l'élection ; suppression de l'inamovibilité ; gratuité des frais de justice ou de procédure, le juge responsable de ses arrêts.
10. Impôt sur le revenu. Diminution sérieuse des impôts et notamment des impôts directs. Suppression de toutes les sinécures, afin d'établir des économies importantes qui permettent le fonctionnement régulier de l'amortissement et l'équilibre de nos budgets. Publicité du budget.
11. Abolition des octrois.
12. Décentralisation administrative. Extension des libertés municipales dans la mesure compatible avec l'intérêt national.
13. Rachat des chemins de fer par l'État avec tarif unique, proportionnel et par série, pour les transports des marchandises en chemin de fer par grande et petite vitesse.
14. Sécularisation des biens détenus par les congrégations, de façon à les remettre dans la circulation ou à les affecter à des œuvres d'instruction, d'assis-

tance publique et de prévoyance, par exemple d'une caisse de retraite pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie.

15. Suppression de l'exploitation du travail dans les couvents et les prisons.

16. Protection et facilités, même pécuniaires, données à tous les inventeurs indigents.

17. Suppression entière du cumul.

18. Canal maritime. Construction.

19. Le droit de guerre ne peut être déclaré sans le consentement du peuple.

20. Abolition de la peine de mort.

Mes chers compatriotes,

Élu en 1885 représentant du département de l'Aude, j'aurais désiré rendre compte de mon mandat aux électeurs de tout le département. Mais le Parlement, sans vous avoir consultés, a voté le scrutin d'arrondissement que le citoyen Millerand, député de la Seine, a si bien défini en l'appelant le scrutin de la peur. C'est donc devant vous, mes chers concitoyens, que je me représente, avec le même programme radical-socialiste de 1885, que j'ai loyalement rempli et qui, dans son article 2, porte la revision des lois constitutionnelles par une Constituante nommée à cet effet. J'ajoute que cette revision doit être immédiate. Il est urgent, en effet, de sortir d'une situation qui dure depuis trop longtemps, si préjudiciable aux intérêts du pays et à la République elle-même.

Né au milieu de vous, n'ayant jamais quitté le pays dont je connais par expérience tous les besoins, je n'ai pas à vous faire toutes sortes de promesses électorales. Vous pouvez être assurés de tout mon dévouement à défendre nos intérêts communs et à faire triompher les légitimes revendications de l'agriculture et du commerce. C'est par conviction, et non par intérêt, que j'ai toujours suivi ma ligne politique et que je continuerai à la suivre si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat.

F. THÉRON, député sortant.

Circonscription de CASTELNAUDARY.

M. MIR,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le Congrès républicain antiboulangiste, réuni à Castelnaudary le 1er septembre, m'a désigné à l'unanimité de ses 512 membres, comme candidat aux prochaines élections législatives.

Voici le programme que j'ai développé devant cette grande assemblée démocratique :

Résistance absolue à toutes les menées césariennes et aux tentatives des monarchies coalisées. Défense de la République par les mesures légales les plus énergiques.

Pas de revision actuelle des lois constitutionnelles. Amélioration de la Constitution républicaine, quand il n'y aura plus de péril à la tenter, dans un sens largement démocratique. Renouvellement partiel de la Chambre des députés.

Exécution impartiale du Concordat; respect des institutions républicaines imposé au clergé salarié de l'État; opposition opiniâtre et permanente aux incursions du prêtre dans le domaine politique.

Réforme progressive de notre système d'impôt ; remaniement des contributions indirectes et taxation plus élevée de l'alcool, qui permettrait d'abolir l'impôt sur les boissons hygiéniques, le vin et la bière.

Diminution des frais de justice et élévation de la compétence des juges de paix.

Établissement du canal des Deux-Mers et prompt achèvement de la ligne de chemin de fer de Lavelanet à Bram.

Protection de l'agriculture: 1° par le maintien des taxes douanières sur les céréales; 2° l'établissement d'une taxe sur les maïs exotiques; 3° le non-renouvellement en 1892 des traités de commerce qui ont permis l'introduction en France des vins étrangers moyennant des droits de douane insuffisants; 4° une taxe prohibitive à l'importation des raisins secs; et 5° l'autorisation de cultiver le tabac dans l'arrondissement.

Maintien de la paix avec les puissances étrangères.

Enfin, solution progressive de la vraie question sociale par l'établissement successif d'institutions de prévoyance et d'épargne, et l'extension du principe de la société, autorisée par l'État, des « Prévoyants de l'Avenir », qui, moyennant le versement de 1 franc par mois, assure au travailleur au bout de 20 ans, une pension annuelle et viagère de 400 francs.

Ce programme a été unanimement adopté par le congrès du 1er septembre.

Je vous convie à le ratifier et à vous en approprier les revendications.

A ce programme de clarté, de conciliation sociale et de progrès démocratique, qu'oppose le candidat de la légitimité ?

Un programme de haine, d'équivoque, de révolution et de guerre civile.

Momentanément unis, en effet, dans la plus monstrueuse des coalitions, sous la raison sociale du plus audacieux des aventuriers, les partisans de l'ancien régime et de l'Empire, gardant en poche leurs drapeaux, vous appellent à l'assaut de la République, qu'ils voudraient détruire, mais qu'ils sont impuissants à remplacer.

Pour capter vos suffrages, ils n'épargneront ni les injures, ni la calomnie, ni aucune sorte de pression; détenteurs d'une grande partie de la propriété rurale dans nos communes, ne vous menacent-ils pas déjà de vous refuser du travail, votre gagne-pain ?

Vous résisterez à toutes ces violences, affranchis de 1789 ; vous rappelant

que la grande Révolution, dont nous avons naguère fêté le centenaire, vous a faits hommes libres et citoyens, et vous vous grouperez autour de l'étendard républicain que nous déployons en toute lumière !

Aux urnes avec ensemble, citoyens de l'arrondissement.

Défendez vaillamment la République, mes chers amis; c'est la grande éducatrice de vos enfants, la noble protectrice de vos libertés, de votre dignité, de vos intérêts et de vos droits.

En avant, pour la patrie, et vive la République !

Eugène MIR, ancien député.

Circonscription de LIMOUX.

M. DUJARDIN-BEAUMETZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Je veux la République résolument réformatrice.

J'accepte le mandat impératif, — et d'autant plus nettement — qu'en l'exécutant fidèlement j'obéirai au vœu de mes électeurs et à ma conscience.

Anti-césarien, j'ai répondu le premier à l'appel de mon honorable ami M. Chiffre, conseiller général, protestant contre les menées dictatoriales.

Je veux la revision de la Constitution, mais la revision républicaine, et non cette dénomination équivoque dans laquelle tous les ennemis de la République ont cherché une arme traîtresse ; — mais le peuple, heureusement détrompé, — arrachant les masques, a vu dans les uns, la monarchie, dans les autres, la dictature.

J'avais prévu les périls de la constitution de 1875, — Constitution monarchique, votée par des monarchistes, — destinée dans son esprit à opposer une barrière infranchissable aux réformes indispensables au développement de la démocratie.

C'est pourquoi j'avais présenté et fait adopter, par le Conseil général, un vœu demandant la revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique.

Je veux en développer devant vous les principaux points.

Je demanderai l'élection du Sénat par le suffrage universel. — Je n'aurais peut-être pas hésité, il y a deux ans, à vous dire : — Suppression du Sénat ; — mais le boulangisme a démontré que le peuple peut avoir besoin d'être averti contre lui-même, et nous venons d'en faire la lamentable expérience.

Je veux l'attribution exclusive, pour la Chambre des Députés, de l'examen et du vote du budget.

Je ne veux pas que l'opposition du Sénat puisse paralyser les volontés du peuple et que ses vœux viennent se briser contre une muraille infranchissable.

Je demanderai le renouvellement partiel de la Chambre des Députés, qui permettra de suivre exactement les volontés de la nation, fréquemment consultée.

Adversaire du cumul à tous les titres, je tiendrai, si je suis votre élu, ma démission de conseiller général à la disposition du Comité républicain du canton de Limoux.

J'appuierai la réorganisation du mode de distribution de la justice, — la suppression de l'inamovibilité quant au siège, — et le roulement des magistrats.

Je demanderai la réduction des frais de justice.

Tous les républicains sont d'accord sur le principe de la séparation de l'Église et de l'État. Ils varient sur la manière de l'appliquer.

Le citoyen Floquet, dans un récent discours aux membres du Comité radical-socialiste du onzième arrondissement de Paris, a dit que cette réforme ne pouvait être appliquée qu'après les mesures préparatoires, et qu'une si importante question ne pouvait être abordée d'un seul coup.

Je voterai pour les mesures préparatoires qui hâteront la solution de cette question, et qui doivent, à mon sens, émaner d'un accord des Chambres et du Gouvernement. Solution qui, du reste, ne peut tarder à s'imposer.

La loi militaire est votée. Si des modifications dans un sens plus égalitaire doivent y être apportées, je les appuierai de mon vote.

Je veux le développement de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, la véritable réforme radicale de la République et son principal titre à la reconnaissance du pays.

Pour la réforme de l'impôt, je demanderai le revenu pour base. J'appuierai une politique d'économie dans les finances, — la réduction des gros traitements, la réduction de l'impôt foncier, et tenterai de faire alléger les charges du pays.

J'appuierai toutes les réformes sociales destinées à améliorer le sort des travailleurs : — l'organisation des caisses de retraites pour la vieillesse, — le développement de l'assistance publique, — la liberté d'association et la création d'une banque d'État destinée à venir en aide à l'agriculture.

La France républicaine a su trouver dans son épargne des milliards pour assurer la défense de la patrie, des millions pour l'éducation de ses enfants. Elle saura faire de même pour ses travailleurs.

Je veux la protection du travail national, industriel et agricole. Je m'opposerai au renouvellement des traités de commerce, et pense qu'un pays doit toujours rester maître de ses tarifs.

Notre viticulture nationale, qui se reconstitue au prix des plus pénibles sacrifices, et notre agriculture, c'est-à-dire notre principale richesse, seraient profondément atteintes si l'état actuel persistait plus longtemps.

Je demanderai également la revision des tarifs de chemin de fer qui, pour le transport des marchandises, favorisent souvent l'étranger.

Comme je l'ai fait au Conseil général, sur l'ordre du Comité républicain du

canton de Belcaire, j'appuierai à la Chambre les revendications forestières des cantons d'Axat et de Belcaire.

J'apporterai toute mon activité à faire hâter la construction des chemins de fer de Quillan à Rivesaltes, — de Lavelanet à Bram, — de Pamiers à Limoux.

Je mettrai mon honneur à connaître vos besoins et à les servir.

Convaincu que, les réformes faites, c'est par le développement du travail et de la prospérité nationale que la République sera grande, forte et indestructible.

Citoyens délégués, je suis de votre beau pays par mes affections. Le canton de Limoux m'a adopté par ses suffrages, je suis heureux et fier d'être votre compatriote.

Je ne recherche dans la vie politique ni faveurs ni places.

Indépendant par caractère, j'ai toujours vécu de mon travail d'artiste, et, quel que soit le sort que l'avenir me réserve, mon travail me suffit.

Je vous livre mon passé, je ne connais rien qui puisse l'atteindre.

Si vous me faites votre élu, tous les ans, à pareille époque, je vous convoquerai pour vous rendre compte de mon mandat et décider ensemble les mesures à prendre dans la prochaine législature.

En conformité avec les principes que j'ai eu l'honneur de vous exposer, je viens vous demander de vouloir bien former le comité permanent avec lequel je travaillerai à la défense, — à l'organisation — et, au besoin, au salut de la République.

Vive la République !

DUJARDIN-BEAUMETZ, candidat.

Voici le programme de M. Beaumetz, désigné candidat à la députation, par le Congrès républicain du 18 août :

1. Mandat impératif;
2. Revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique;
3. Renouvellement partiel des Chambres;
4. Élection du Sénat par le suffrage universel;
5. Mesures à prendre pour amener la séparation de l'Église et de l'État ;
6. La suppression de l'inamovibilité de la magistrature en ce qui concerne les sièges;
7. L'amélioration du régime forestier;
8. L'égalité des charges militaires;
9. La protection du travail industriel agricole ;
10. La revision des tarifs du chemin de fer;
11. L'établissement des chemins de fer de Quillan à Rivesaltes, de Lavelanet à Bram et de Pamiers à Limoux;
12. La mise en œuvre du canal des Deux-Mers;
13. L'épuration du personnel;
14. La diminution des frais de justice.

1re Circonscription de NARBONNE.

M. FERROUL,

Élu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME POLITIQUE

Les dix-huit mois pendant lesquels j'ai eu l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, m'ont permis d'acquérir une expérience que j'applique aujourd'hui à l'établissement d'un programme de réformes pratiques, surtout en ce qui concerne le fonctionnement des pouvoirs publics.

Jusqu'à présent la plus grande confusion règne dans le jeu de ces pouvoirs. Faute d'une délimitation exacte, et, contrairement à la base même de notre droit démocratique et républicain, — le pouvoir exécutif domine et opprime le seul pouvoir qui ait le droit de parler en maître : celui des représentants du peuple.

Au lieu d'être borné à la stricte exécution des lois librement votées par la représentation nationale, issue du suffrage universel, l'exécutif empiète sur le législatif, entrave son iniative, et pèse sur ses décisions.

C'est pour cela que le trouble se perpétue dans les hautes sphères gouvernementales; c'est pour cela que les lois d'affaires et les lois sociales les plus indispensables au travail, à l'agriculture, à l'industrie et au commerce de la nation, n'ont pu être établies pour de prétendues raisons d'État et de politique générale, objectées par les gouvernements intéressés.

La constitution de 1875 qui nous régit est donc mauvaise, puisqu'elle empêche le développement et le progrès de nos institutions économiques et politiques.

Aussi, demandons-nous la revision de cette Constitution, dont l'urgence était déjà reconnue par nous en 1885, dans la forme suivante :

Séparation et délimitation des pouvoirs exécutif et legislatif ;

Suprématie du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif;

Suppression du Sénat ;

Suppression de la présidence de la République ;

Ministres pris en dehors de la Chambre des Députés parmi les hommes compétents du pays, et individuellement responsables ;

Décentralisation administrative ;

Autonomie de la commune et du département, administrés, en ce qui regarde leurs intérêts propres, par les conseils municipaux et les conseils généraux, dans la mesure compatible avec l'intérêt national.

Cette revision devra être faite par une Constituante, et l'existence de la République ne pourra être mise en question.

Après cette réforme capitale, nous persisterons à réclamer les réformes inscrites depuis longtemps sur nos programmes électoraux :

Dénonciation du Concordat;

Suppression de l'inamovibilité de la magistrature ; élection des juges ; gratuité des frais de justice ; jury correctionnel ;

Liberté absolue de la presse, de réunion et d'association; suppression des articles 291 et 292 du Code pénal;

Développement de l'Instruction primaire sur les bases actuelles avec un enseignement plus pratique; multiplication du nombre des bourses pour l'instruction secondaire et supérieure, accordées au concours et à la seule classe populaire;

Egalité absolue pour le service militaire ;

Suppression du cumul.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE

Économies par la suppression de tous les emplois inutiles et par une réforme administrative sérieuse. Augmentation des petits traitements compensée par une diminution des gros traitements.

Abolition de tous les impôts indirects : octrois, régies, etc...;

Dégrèvement de l'impôt foncier ;

Marche incessante vers l'établissement d'un impôt unique sur le revenu, proportionnel et progressif ;

Liberté rendue au commerce par la suppression de l'impôt sur les boissons et de l'exercice ;

Création de banques agricoles, sous la gérance directe de l'État, pour éviter la spéculation ;

Défense de l'agriculture et de l'industrie nationales par des tarifs généraux de douane qui devront remplacer les traités de commerce ; refonte complète de ces tarifs;

Surtaxes douanières sérieuses sur les raisins secs et, en général, sur toutes les matières pouvant servir à contrefaire ou à falsifier les produits français;

Retrait définitif de la circulaire sur le plâtrage des vins;

En attendant la suppression des octrois, les vins de raisins secs payeront, en outre, tous les droits payés par les vins français;

Création du canal maritime de Bordeaux à Narbonne;

Dénonciation des conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer;

Suppression des tarifs de pénétration ;

Établissement de tarifs kilométriques à base décroissante, qui ne pourront être homologués que sur avis favorable du pouvoir législatif ;

Gérance plus directe de leurs caisses de retraite par les employés commissionnés des chemins de fer; établissement de leur droit à la retraite, sur leur demande, après quinze années de service ;

Loi sur l'amodiation des terrains maritimes le plus possible au profit des syndicats ouvriers agricoles;

Droit de garantie aux associations ouvrières et leur admission à toute adjudication publique ;

Défense du travail national par la législation internationale du travail ;

Reprise des lois d'hygiène et de sécurité, déjà votées par la Chambre et repoussées par le Sénat, pour les ouvriers de l'industrie et de l'agriculture : responsabilité en matière d'accidents, travail des femmes et des enfants, livrets ouvriers, salaires, etc. ;

Création de caisses de retraite pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, alimentée par des réformes sur les degrés de succession, sur les biens de main-morte ;

Surveillance par l'État de toutes les entreprises financières faisant appel à l'épargne publique.

Voilà, citoyens, le programme politique et économique qu'il nous a paru urgent d'établir ; il est formé de toutes les justes réclamations des travailleurs et des producteurs ;

Il peut être résumé selon nous en quelques mots : Donner au pays une bonne politique pour qu'il fasse de bonnes affaires.

Dr FERROUL, député sortant, candidat républicain socialiste.

2e circonscription de NARBONNE.

M. Adolphe TURREL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Je déclare tout d'abord que si vous n'aviez pas pris la décision que vous venez de prendre, je ne serais pas en ce moment à la tribune. Je n'admets pas en effet que l'on pose à des républicains la question de savoir si le candidat qu'ils vont désigner devra se désister à un second tour de scrutin. J'estime que c'est là une règle fondamentale.

Permettez-moi de vous rappeler qu'en 1883, dans la nuit qui suivit le premier tour de scrutin, je me suis personnellement désisté en faveur du citoyen Papinaud. Ce que j'ai fait alors, je le ferai demain, je le ferai toujours.

Il y a encore un autre point qu'il faut éclaircir. Il n'est pas possible à un suffrage restreint de représenter la majorité du suffrage universel. Voilà pour-

quoi ici, pas plus que dans n'importe quel Congrès, on n'a pas le droit de parler au nom de l'unanimité des électeurs. (Tous les corps élus représentent forcément une majorité.)

Cette réserve faite, vous avez le droit, vous qui venez de tous les villages de la région, vous qui êtes des républicains, de dire : « Voilà quel est celui que je recommande aux électeurs. Voilà quel est le candidat de mon choix. »

C'est sur ces bases que repose l'autorité légitime de toutes les assemblées analogues à la vôtre.

C'est donc à l'état-major du parti républicain anti-boulangiste que je parle ici; je le ferai en toute franchise.

Il m'est impossible, dans les paroles que je peux prononcer, de séparer ce qu'a fait le député et ce que le candidat pourra faire.

Questions politiques.

LA SITUATION

Il y a un proverbe très vrai qui consiste à dire : qu'on juge le maçon quand le mur est bâti. Je crois qu'on juge le député d'après ses votes et d'après ses actes.

Je vais vous dire le passé; il vous répondra, je l'espère, de l'avenir.

Je m'adresse ici à des républicains loyaux : c'est à leur raison même que je fais appel. Je veux dire qu'il est difficile de faire un programme de quatre années sans s'exposer à être inexact ou incomplet. Il y a trois ans, si on vous avait dit que nous en serions au point où nous en sommes aujourd'hui, c'est-à-dire tout un parti à la suite du cheval noir de Boulanger, l'auriez-vous cru.

Était-ce une chose que nous pouvions prévoir en 1885? Non, n'est-ce pas ? L'heure qui suit l'heure actuelle nous échappe; le présent lui-même ne nous appartient pas, car nous l'ignorons. Comment voulez-vous dès lors qu'en dehors des grandes lignes, un homme sérieux puisse, sur les détails, prendre des engagements pour l'avenir.

Un homme politique ne peut que dire ce qu'il désire, et non ce qu'il promet.

Vous souvenez-vous de ce qui s'est passé en 1885. — Les républicains de toutes nuances, moi comme les autres, ont agi en hommes folâtres et étourdis.

Oui, il faut le reconnaître, nous nous sommes occupés plutôt de nos querelles personnelles que des affaires sérieuses.

Nous nous sommes injuriés, calomniés; nos discordes et nos querelles ont été d'une insolence inouïe. Après un mois d'injures, de polémiques violentes, nous avons appris le matin du 5 octobre l'élection de deux cents réactionnaires, et le ballottage des candidats républicains. Nous avons alors compris nos fautes; l'étendue de nos désastres nous a ouvert les yeux.

La sagesse est venue, il était trop tard. Sous la menace de la réaction qui annonçait déjà sa victoire, vous avez alors songé à faire des listes de conciliation où figuraient des hommes qui, pendant des semaines, s'étaient combattus.

Cette union était précaire. A peine élus, ces hommes se sont divisés, alliés devant le danger, l'élection a rompu leur alliance. Mais il y a plus : vos convoitises personnelles, les haines des villages vous poussant à vous adresser à vos représentants et à les faire lutter d'influence. La prédominance de vos convoitises sur vos convictions ont divisé les représentants élus au scrutin de liste et amené le désordre du Parlement.

Aussi quand on vient me dire : Il fallait faire ceci ou cela, je me retourne vers le pays et je lui réponds : « Il fallait être plus uni. Tu souffres de tes propres fautes. »

La Chambre, divisée en trois tronçons, a rendu le gouvernement très difficile. Voilà pourquoi les ministres se sont succédé, les réformes ont été ajournées et les séances perdues en interpellations. Et sur cet océan parlementaire soulevé par des discussions politiques, agité constamment par des querelles de nuance ou de personnes, sont venus se dresser, sortant de je ne sais quel bas-fonds, deux écueils sinistres, portant deux noms trop célèbres, Wilson, Boulanger.

Si bien que c'est avec un Parlement divisé, tiraillé en tout sens, qu'il a fallu gérer les affaires publiques, voter les budgets en temps utile, et discuter les lois les plus sérieuses. Cependant la République était attaquée par tous ses adversaires et menacée à la fois par la réaction, les spéculateurs véreux, et la dictature. Voilà dans quelles circonstances, au milieu de quelles difficultés a dû vivre la Chambre qui vient de finir. Ceux qui la calomnient feraient bien de songer à toutes ces choses.

Eh bien ! pendant ces quatre années, j'ai assisté, dans le Parlement, à des séances bien attristantes pour un républicain, à des discusssions stériles. J'ai vu dans ce pays les électeurs eux-mêmes égarés marcher à la dictature.

Je l'avoue, j'ai eu bien souvent des craintes et des hésitations, surtout au moment de voter, et j'ai senti lourdement la responsabilité de mon mandat. J'ai pu me tromper, mais quand je reviens en arrière, quand je fais mon examen de conscience. je me rends cette justice que jamais, au moment du vote, je n'ai eu d'autre mobile que le devoir. J'ai toujours été là où j'ai cru voir l'intérêt de la République, n'ayant jamais le souci de ma popularité.

LE BOULANGISME

Pour vous en donner une preuve éclatante, laissez-moi vous dire mon attitude à propos de la question boulangiste.

C'était en 1887 au mois d'avril (plusieurs personnes qui se trouvent aujourd'hui au milieu de nous pourront témoigner de la véracité de ce que je vais vous raconter), j'étais à la Chambrée fraternelle de Narbonne, au milieu de mes amis, où je faisais une causerie. Un citoyen me posa cette question : « Que pensez-vous de Boulanger ? » J'ai senti en moi deux forces qui luttaient : dire du mal de Boulanger, alors dans tout l'éclat de sa popularité et au milieu de mes amis qui avaient foi en lui, c'était m'attirer leur antipathie. Faire son éloge, c'était mentir à ce que je savais vrai, car ma conscience me disait que ce général était un imposteur.

Eh bien ! je sacrifiai la popularité pour le devoir, je dis combien cet homme

me semblait dangereux et je le blâmais d'avoir commis le pire des forfaits, d'avoir introduit dans l'armée, cette grande muette, nos querelles politiques.

Toute l'assistance protesta et un homme, dont la vie tout entière a été consacrée au service de la République, le regretté M. Coural, me blâma hautement. Mon ami Dauphin, qui pourrait en témoigner, fit comme lui, et tous les auditeurs me désapprouvèrent à ce moment.

J'avais perdu leurs suffrages, mais j'avais dit ce que je croyais la vérité, et les événements m'ont donné dix fois raison. Trois mois après, c'était en 1887 à la revue du 14 juillet à Longchamp, j'allais prendre place à côté de M. Sigismond Lacroix dans la tribune des députés et je criais avec eux : « Vive la République ! », tandis que quelques-uns de mes collègues, parmi lesquels, Laguerre, Laisant, Rochefort et d'autres, revenus depuis à de meilleurs sentiments, criaient à tue-tête : Vive Boulanger !

Je suis donc, et je suis fier de pouvoir le dire, un anti-boulangiste de la première heure.

J'étais contre Boulanger quand plusieurs de mes amis (et je puis dire beaucoup d'entre vous), étaient ses partisans. J'étais contre lui quand la *Lanterne* le soutenait, quand un Congrès socialiste demandait à Carcassonne qu'on lui rendît son épée. J'étais contre lui quand il y avait péril, quand la faveur populaire allait de son côté.

Et cette hostilité, non seulement je l'ai dite partout, mais j'ai payé de ma personne pour la soutenir.

Le 4 avril 1889, le ministère actuel déposa à la Chambre une demande en autorisation de poursuites contre Boulanger et demanda la nomination immédiate d'une commission de onze membres qui devait statuer.

Nous vîmes alors les réactionnaires et quelques esprits singuliers soutenir ardemment dans les bureaux qu'il ne fallait pas poursuivre le général Boulanger.

Dans mon bureau, j'eus la douleur de voir un de mes amis, soutenir cette théorie qui enchantait les hommes de la Droite. Je pris la parole et je soutins la culpabilité de Boulanger, je fus élu commissaire, et secrétaire de la commission dont Madier de Montjau était président. Nous déposâmes immédiatement le rapport, et le soir la Chambre votait les poursuites.

Le lendemain je reçus des lettres de menaces me disant : « Vous êtes contre Boulanger, vous mériteriez qu'on vous envoyât à la guillotine ! vous êtes marqué à l'encre rouge ! »

Eh bien, j'accepte ce stigmate. Républicain, je dois avoir défendu la République en combattant Boulanger. J'ai fait mon devoir, et s'il le fallait je suis tout prêt à recommencer.

Voilà mon boulangisme à moi, citoyens ! Je n'ai pas attendu les électeurs, je n'ai pas attendu comme bien d'autres que la Cour suprême le condamne, que le pays l'abandonne. Je l'ai combattu quand tout le monde le soutenait, je n'ai pas eu besoin de retourner ma veste, pour devenir anti-boulangiste.

Je tiens à vous dire tout ce que je pense, à vous dire ce que je suis ; vous donnerez ensuite vos votes au candidat que vous voudrez. Si votre choix se porte sur moi, je serai heureux d'employer tous mes efforts à remplir le mandat dont

vous m'aurez chargé. Mais, si je ne sors pas de ce Congrès, sans rancune et sans haine, je rentrerai dans le rang comme un soldat prêt à faire son devoir, et je voterai et je ferai voter pour celui que vos suffrages auront désigné.

LE BUDGET DES CULTES

Dans une presse à laquelle je ne réponds pas, on m'a couvert d'ordures et de calomnies. On a dit entre autres : « Turrel est un clérical de la plus belle eau. Dans son programme de 1883, alors qu'il se présentait contre Papinaud, il mettait : séparation des églises et de l'État, et depuis qu'il est député il a toujours voté pour le budget des cultes. »

Comme c'était une calomnie, j'envoyai à ce journal une lettre rectificative, je lui mis le nez dans la preuve officielle de son mensonge. Il refusa d'insérer la lettre ; ce n'est que sur la sommation d'un huissier qu'il se décida à la reproduire en seconde page.

Eh bien ! citoyens, vous qui m'avez toujours soutenu, je veux que vous puissiez sans crainte aller le front haut partout et dire : « Ce que Turrel avait promis, il l'a fait, il a tenu sa parole. »

Je vais vous le prouver.

Ici M. Turrel ouvrant l'*Emancipation sociale*, donne lecture de la lettre suivante :

Paris, le 19 juin 1889.

« Monsieur le rédacteur en chef de l'*Émancipation sociale*,
à Narbonne.

« Monsieur,

« Je lis dans le numéro du 16 juin de l'*Emancipation sociale* un entrefilet ainsi conçu :

« Turrel fait démentir cyniquement, ce matin, par son organe de Carcas- « sonne, qu'il ait toujours voté pour le budget des cultes et le maintien de « l'ambassadeur auprès du pape.

« Turrel a menti.

« En 1886, 1887, 1888, lors de la discussion de ces crédits, Turrel a tou- « jours voté pour les curés et pour le pape, avec Ferry et ses collègues.

« Peut-être que cette année, par la peur des élections qui approchent, il « n'a pas osé en faire antant. »

« Je ne viens pas répondre aux appréciations de votre correspondant ; mais comme il peut y avoir parmi vos lecteurs des citoyens sérieux, jugeant les hommes d'après leurs actes et les députés d'après leurs votes, je vous prie de vouloir bien insérer les rectifications suivantes, en première page de votre journal, conformément à l'article 31 de la loi du 29 juillet 1881.

« 1° Vous affirmez que j'ai toujours voté le budget des Cultes. Voici la preuve du contraire :

« Budget de 1887. — Le 28 janvier 1887, le chapitre 1er du budget des cultes provoque à la Chambre le scrutin suivant : pour, 331 ; contre, 173.

« Vous trouverez mon nom au milieu des 173 députés qui ont voté contre. (Voir le *Journal officiel* du 29 janvier 1887, page 28, 1re colonne.)

« Dans la séance du 23 janvier 1887, l'allocation aux chanoines est maintenue.

« Pour, 293 ; contre, 205.

« Je suis encore au nombre des 205 qui votent contre. (Voir *Officiel* du 31 janvier 1887, page 309, 2e colonne.)

« Budget de 1888. — Le chapitre 1er du budget des cultes donne lieu au scrutin suivant :

« Pour, 331 ; contre, 180.

« Vous trouverez mon nom parmi les 180. (Voir *Officiel*, séance du 8 mars 1888, page 484. 3e colonne.).

« Budget de 1889. — Budget des cultes, chapitre 1er :

« Pour, 300 ; contre, 206.

« Je vote encore contre. (Voir l'*Officiel*, séance du 5 décembre 1888, page 818. 1re colonne.)

« Dans cette même séance, mon collègue Labrousse dépose un amendement tendant à la réduction du nombre des évêques. Cet amendement provoque le scrutin suivant :

« Contre, 250 ; pour, 244.

« Je vote pour. (Voir l'*Officiel*, séance du 5 décembre 1888, page 818, 3e colonne.)

« Budget de 1890. — J'ai encore voté contre le chapitre 1er du budget des cultes. (*Journal officiel*, séance du 28 mai 1889, page 1186, 3e colonne.)

« — De ce qui précède, il résulte que depuis quatre ans je n'ai jamais voté le budget des cultes.

« 2° Vous dites ensuite que j'ai toujours voté le maintien de l'ambassade auprès du pape. C'est faux. Voici les preuves :

« Budget de 1887. — Amendement Michelin réclamant la suppression de l'ambassade.

« Pour, 239 ; contre, 288.

« Adolphe Turrel a voté contre le maintien de l'ambassade. (*Officiel* du 27 novembre 1886, page 597, 1re colonne.)

« Budget de 1888. — Scrutin sur le rétablissement du chiffre de 40.000 fr. affecté à l'ambassade auprès du pape.

« Pour, 281 ; contre, 237.

« Turrel vote contre, (*Officiel*, séance du 29 février 1888, page 212, 3e colonne.)

« Budget, 1889. — Amendement tendant à la suppression de l'ambassade auprès du pape.

« Pour, 218 ; contre, 299.

« Je vote encore pour la suppression. (Voir l'*Officiel* du 13 novembre 1888, page 445, 3e colonne.)

« Budget de 1890. — Il y a huit jours à peine, l'amendement d'Anatole de La Forge demandant la suppression de l'ambassade auprès du pape a été repoussé.

« Pour, 232 ; contre, 300.

« Vous trouverez mon nom à l'*Officiel*, parmi les 232 qui ont voté pour la suppression.

« Voilà la vérité, Monsieur. Les lecteurs impartiaux apprécieront.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« A. Turrel,
« *Député de l'Aude,*
« 33, rue Marbeuf. »

Et l'*Emancipation sociale* insérait après ma lettre la réponse que voici : « Notre collaborateur qui nous a transmis la note erronée relative aux votes de Marty, a dû procéder par réduction et en attribuer autant au citoyen Turrel. »

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai là les numéros du *Journal officiel*, et que je les mets à la disposition de l'assemblée si elle le désire. Et les auteurs de ces mensonges sont ceux qui vous parlent aujourd'hui de leur désir d'éviter les polémiques violentes, dont ils sont les auteurs journaliers.

Citoyens, ce que j'ai fait pendant quatre ans, je le ferai encore. Je dis ce que je pense, je ne suis pas de ceux qui font un programme pour se faire élire. Vous me connaissez tous, je continuerai à faire ce que j'ai fait.

Mais pour arriver à la laïcisation de l'État il faut des lois préparatoires, et j'ai pensé qu'une question aussi grave ne pouvait être résolue d'emblée. J'ai pensé que l'on ne pouvait pas franchir le fossé d'un seul bond : quand le ruisseau est trop grand il faut un pont. Voilà pourquoi j'ai adhéré, avec plusieurs de mes collègues, au projet d'Yves Guyot; j'ai été signataire, avec mon collègue Wickersheimer, de ce projet qui tend à rendre la séparation des églises et de l'Etat facultative pour les communes.

Ce problème de l'affranchissement complet de l'Etat vis-à-vis de tous les cultes est un idéal vers lequel les républicains doivent se diriger sans cesse, car il est la conséquence de la liberté de conscience; mais pour cela il faut préparer la route par des lois sérieuses sur les associations religieuses, et ne pas donner aux Eglises une liberté entière, sans se prémunir contre l'abus qu'elles pourraient en faire contre le pouvoir civil. Les réformes de cette nature méritent la réflexion; mais pour indiquer qu'on les veut, qu'on les désire et qu'on y travaille, je ne connais d'autres moyens que de refuser le budget des cultes. C'est ce que j'ai toujours fait et que je ferai encore.

LOI MILITAIRE

J'avais inscrit dans mon programme de 1883, la réduction du service militaire égal pour tous réduit à trois ans.

J'ai toujours voté avec la majorité républicaine dans ce sens, mais j'ai repoussé l'article 49 qui permettait le renvoi après examen au bout d'un an de service. Je l'ai repoussé au moment où Boulanger le soutenait.

Je l'ai repoussé, pourquoi ? Parce que pour un homme sérieux, un républicain qui lit sur tous les murs ce mot d'égalité, il existe dans notre pays une inégalité choquante, c'est celle des citoyens devant l'instruction. En général, il

faut le reconnaître, les riches sont instruits, les pauvres le sont moins. Si bien que l'inégalité de la fortune s'aggrave de l'inégalité du savoir. La misère habite souvent avec l'ignorance.

Le fameux article 49, pour lequel les boulangistes luttaient avec énergie, permettait le renvoi du régiment après un court séjour, pour les soldats satisfaisant aux examens. Vous sentez alors qu'on aggravait encore la condition du pauvre et de l'ignorant en le gardant plus longtemps à la caserne. Je ne l'ai pas voulu, et malgré Boulanger et ses amis d'alors, j'ai refusé de voter cet article. J'ai voulu la loi égalitaire promise au pays.

LES ÉCONOMIES

En 1885, lorsque nous nous sommes présentés, on avait mis sur tous les programmes républicains et on nous disait partout : « Nous voulons des économies. » Il n'en est pas moins vrai qu'on nous disait en même temps : « Il me faudrait une place. » C'est dire que chaque citoyen demande de faire des économies, mais avec cette condition qu'il faut que ce soient les autres qui les fassent, et que lui seul en profite.

Eh bien! citoyens, la situation d'un député dans ces circonstances est très difficile. Il ne peut satisfaire tout le monde, vous le comprenez bien. Sur ce point cependant, j'ai fait plus que promettre, j'ai fait plus que voter. Toutes les fois qu'à la Chambre un projet devant provoquer une dépense inutile était présenté, je l'ai énergiquement combattu.

Ainsi, par exemple, pour le câble des Antilles, j'ai parlé durant deux heures pour faire comprendre à mes collègues que nous ne devions pas faire un cadeau de 25 millions à une compagnie financière. J'ai fait à ce sujet mon début à la tribune, et malgré les discours de M. Granet, malgré l'adhésion du Ministère, la Chambre a donné raison à l'idée que je soutenais; elle a repoussé le projet et refusé les 25 millions. Je crois que j'ai fait là une œuvre utile.

J'ai continué pendant toute la législature cette politique d'économies. C'est ainsi que j'ai soulevé la question du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis et refusé de voter les fonds. Mon discours a provoqué la nomination d'une commission d'enquête et dévoilé les fraudes de la construction de cette ligne qui coûtait si cher à l'Etat.

EXPULSION DES PRINCES. — WILSON

Et cependant la vie politique devenait chaque jour plus difficile. Au milieu de nos discussions nous sentions grandir et gronder les haines des réactionnaires. Il a donc fallu prendre des mesures : L'expulsion des princes a été proposée, je l'ai votée, et, bien que je ne fusse lié par aucune promesse, j'ai fermé le territoire de la République à ceux qui conspiraient contre elle.

Mais je vous dois des explications nettes et précises sur une question plus grave, je veux parler de l'affaire Wilson.

A l'Elysée siégeait un homme qui avait un passé d'honneur et de probité et qui depuis quarante ans luttait pour la République. A côté de lui, se trouvait Wilson. Vous savez tous ce qui s'est passé.

Wilson était un républicain, nous l'avons cru indélicat, et nous avons chassé son beau-père de la Présidence.

Nous savions cependant la droiture de Grévy, nous savions son honnêteté, son dévouement à la République. Toute cette vie d'honneur et de loyauté, tout ce passé sans tache, nous l'avons oublié pour ne songer qu'à une seule chose : l'honneur de la République.

Nous n'avons pas voulu qu'un homme qui était parmi les républicains pût abuser de sa situation, et nous avons fait une exécution pénible, mais nécessaire.

J'ai voté non pas contre Grévy, mais contre Wilson.

Mais alors nous avons assisté à un spectacle singulier. Tandis que nous exécutions notre sentence, nous avons vu se former une Ligue pour maintenir Grévy à l'Elysée et cette Ligue comprenait Andrieux, Laguerre, Déroulède, Rochefort et Boulanger.

Le Président a été changé, mais la République n'en a pas été ébranlée, et nous avons donné à l'Europe monarchique le spectacle grandiose d'un pays qui, par ses institutions, est au-dessus des personnes.

Viennent ensuite les mensonges de toute sorte. Que les monarchistes nous jettent l'injure, qu'ils nous calomnient. Nous avons le droit de répondre à tous ceux qui crient : à bas les voleurs! Les voleurs! nous républicains, nous les chassons; ils vont avec vous, étant désormais les parias de la République!

QUESTIONS AGRICOLES

J'arrive à la partie la plus délicate de mon discours, à celle qui, suivant moi, mérite le plus de franchise et de netteté. Je voudrais, en effet, vous entretenir de notre situation économique et des dangers qui nous menacent.

PRÉDOMINANCE DES AFFAIRES

Je vous demande si vous n'êtes pas frappés du phénomène curieux que voici : jamais on n'a fait plus de politique, jamais on n'a plus discuté sur des épithètes, sur des programmes, et cependant les affaires souffrent. Vous avez beau changer vos représentants, discuter sur le point de savoir qui vaut mieux de Ferry, de Tirard, de Clémenceau, de Floquet, vous vous traitez les uns les autres d'opportunistes ou de radicaux. Il y a une chose qui reste votre préoccupation dominante, un fait qui est au dessus de vos polémiques et de vos querelles, c'est le souci permanent de votre situation matérielle; car enfin, avant tout il faut vivre, et les discussions ne nourrissent guère.

Si vous êtes frappés de cette vérité, jetons ensemble un regard rapide autour de nous. Pendant que nous discutons politique, et que nous nous querellons sur des sujets stériles, nos voisins, plus pratiques, envahissent peu à peu les marchés du monde et nous ruinent lentement. Le mal va s'aggravant chaque jour, et, si nous n'y prenons garde, nous en mourrons.

Il faut le crier partout, parce qu'il faut qu'on le sache : Il y a dans l'Europe entière des peuples laborieux qui, pendant que les Français insouciants et

folâtres font de la politique, s'occupent d'affaires productives ; il y a des nations voisines qui envahissent nos propres marchés de leurs produits. Vous l'avez vu, vous en avez souffert.

Ici même, votre récolte, le fruit de votre travail était délaissé, et l'argent du consommateur allait à l'étranger.

Il est temps d'en finir. L'Allemagne nous envahit de son alcool, l'Espagne et l'Italie de leurs vins, et nous nous apercevons à nos dépens que nous avons trop négligé les questions économiques et nous nous prenons à regretter le temps sottement perdu en discussions de politique pure. Il faut réagir.

Voilà pourquoi je ne crains pas de le dire, le salut de la France entière, son avenir et son existence exigent que la prochaine Chambre place les questions économiques avant les questions politiques. Il faut que la Chambre qui va naître sache bien qu'à l'horizon se dresse ce point d'interrogation : des traités de commerce de 1892, et que c'est de ce côté qu'elle doit diriger toute sa puissance et toutes ses pensées.

LA VITICULTURE

Vous avez assisté à un spectacle qui a bien sa grandeur. Vous étiez riches et tout d'un coup un fléau terrible est venu briser votre fortune. Le découragement s'est emparé des plus braves, mais voilà que subitement le vieux sang gaulois a pris le dessus.

Vous vous êtes remis à l'œuvre. Vous n'avez mesuré ni votre argent, ni votre travail. Vous avez, soutenus par l'espoir des récoltes futures, enfoui, au pied de vos souches, l'épargne des temps prospères, et, à l'heure où je parle, les plaines dévastées reverdissent sous les vignes nouvelles. Beaucoup, confiants en l'avenir, ont emprunté pour reconstituer leurs plantations.

Que deviendrez-vous si vous ne vendez pas votre vin ? Que feront tous ces ouvriers laborieux, qui vivent du travail des champs ? Vous serez un peuple ruiné, et la fertilité de votre sol vous aura rendus pauvres.

A quoi vous servira alors votre nuance politique ? De quel secours vous seront vos discussions de parti, lorsque vos caves resteront pleines, que les acheteurs manqueront au fruit de votre travail, ou que les prix offerts ne paieront pas les dépenses faites.

Voilà ce me semble un fléau qu'il faut éviter, une situation qu'il faut empêcher. Produire ne suffit pas, il faut vendre. C'est à ce problème vital, que j'ai pensé pendant les quatre années qui viennent de s'écouler.

DÉGRÈVEMENT DES VIGNES PHYLLOXÉRÉES

J'ai d'abord pensé qu'il fallait favoriser votre production, qu'il fallait alléger les charges du cultivateur qui refaisait ses vignes. J'ai fait aboutir, dès 1887, avec MM. Boullay et Gaussorgues, député du Gard, une proposition tendant au dégrèvement des vignes phylloxérées. C'est ma rédaction qui a été adoptée dans la commission dont je faisais partie. Ce n'est pas une promesse ; ça été fait, ça été voté. Tous ceux d'entre vous qui ont des vignes âgées de moins de quatre

ans le savent. Je dis que c'est du socialisme plus sérieux que celui de beaucoup d'autres.

CANAUX DE SUBMERSION

Je suis obligé, citoyens, de laisser la modestie de côté et de parler de moi. Je vous demande pardon de cette attitude qui me gêne, mais qui est nécessaire aujourd'hui.

J'avais mis dans mon programme : Canaux de submersion. Je crois sur ce point avoir tenu amplement ma promesse.

Quand je suis arrivé à la Chambre, mon ancien collègue et ami Papinaud avait depuis longtemps travaillé à la réalisation du canal de Cuxac. Ayant été obligé de s'absenter, j'ai eu la satisfaction d'être nommé rapporteur de cette affaire et de la faire voter par la Chambre. C'est un cadeau de 2 millions pour cette région. A cette heure le canal est construit.

Cette entreprise, Papinaud l'avait préparée, le fruit était mûr, je n'ai eu qu'à secouer l'arbre pour le faire tomber.

Mais il y a une autre entreprise, citoyens, dont j'ai le droit de parler plus longuement, une entreprise que j'aime comme un père aime ses enfants, je veux parler des canaux de Luc et Fabrezan. Celle-là, citoyens, je l'ai prise au début. Elle m'a coûté trois années d'efforts, de persévérance et d'étude. Je l'ai fait sortir de la période de préparation où elle languissait depuis longtemps, et grâce au concours, à la bonne volonté des autorités locales et au dévouement de nos amis, je l'ai menée à bonne fin.

Je ne vous dirai pas après quelles difficultés.

Rapporteur de la loi, je la fis voter une première fois par la Chambre, en 1887. Le Sénat la repoussa. Je ne me décourageai pas ; je dus remonter le moral des intéressés, je les réunis en association syndicale et, après avoir remanié le projet, je revins devant la Chambre. Je fis un deuxième rapport, et obtins encore un vote favorable qui, cette fois, eut l'adhésion du Sénat malgré une opposition acharnée.

Depuis, grâce au concours des syndics de Luc et des autorités locales, l'entreprise a été commencée, le barrage est presque terminé. J'espère que bientôt les intéressés du canal de Fabrezan exécuteront leur projet, les fonds du Gouvernement sont à leur disposition, ainsi que la loi l'indique.

J'ai le droit de vous dire : voilà mon œuvre ; je ne vous ai pas promis le canal des Deux-Mers, mais j'ai fait le canal de Luc et Fabrezan.

LES VINS ÉTRANGERS

Tout ce que je viens de vous dire, le dégrèvement des vignes phylloxérées, les canaux, sont des mesures pour favoriser la production du vin. Voyons maintenant d'où vient la mévente du vin, quelles en sont les causes, et quelles sont les mesures à prendre pour les détruire ou les empêcher d'être nuisibles.

Il y a, suivant moi, actuellement, trois causes principales à la mévente des vins : — L'arrivée des vins étrangers. — Les raisins secs. — Les vins artificiels.

L'introduction des vins étrangers est la conséquence des funestes traités de commerce de 1881 qui ont ouvert nos marchés aux produits de nos voisins, sans aucune réciprocité. L'Italie, victime de sa politique, a voulu dénoncer celui qui nous liait avec elle, j'ai voté dans ce sens. Mais ce n'est qu'en 1892 que cette question pourra être résolue dans son ensemble, je crois qu'alors il faudra exclure absolument de tous nos traités de commerce ces produits agricoles et conserver à cet égard notre liberté absolue. C'est une règle prudente dont il ne faut pas se départir, c'est donc dans deux ans que la prochaine Chambre pourra nous mettre à l'abri de l'envahissement des vins espagnols déloyalement vinés jusqu'à 15 degrés 9 dixièmes.

LES RAISINS SECS

Les raisins secs sont un autre danger.

Vous avez en France six mille fabriques de raisins secs; c'est ridicule, mais elles existent. On achetait à vil prix 100 kilos de raisins secs et l'on faisait, avec 30 francs, 6 hectolitres de vin à 7 degrés; ce qui mettait le vin à si bas prix qu'il n'était pas possible de lutter. Vous savez, vous, ce qui se passe, je n'insiste pas. Deux puissances se partagent l'importation en France des raisins secs : la Turquie et la Grèce.

La Grèce envoyait à elle seule 48 millions de kilos. J'ai donc pensé que mon premier devoir était d'empêcher l'introduction en France de ce chiffre énorme et j'ai déposé un amendement à la loi des finances de 1889, augmentant les droits de douane et les portant à 30 francs.

Sur ces entrefaites arriva la question du traité avec la Grèce. Cette convention nous obligeait de payer 90 francs pour envoyer nos vins en Grèce, et admettait les vins grecs à 6 francs et les raisins secs à 6 francs les 100 kilos.

Elle avait été déjà votée par la Chambre malgré 150 voix opposantes dont j'étais. Fort heureusement le Sénat l'avait repoussée.

Le ministre des affaires étrangères Goblet, oubliant que le cabinet dont il faisait partie avait envoyé M. Viette, ministre de l'agriculture, faire de grandes promesses aux viticulteurs de l'Hérault, remit ce traité en discussion devant la Chambre. Je montai alors à la tribune, et, pendant deux heures, je fis tous mes efforts pour empêcher le vote de ce traité qui était notre ruine, puisque la Grèce à elle seule nous envoie plus de la moitié des raisins secs, environ 48 millions de kilos.

La lutte fut vive, je fus combattu par le ministre, enfin la victoire nous resta. Je me félicite d'y avoir contribué.

VINS ARTIFICIELS

Un concurrent terrible pour le vigneron, c'est le fabricant de vins artificiels. Il y a là un ensemble de faits très graves et très justes, car enfin il faut voir à quoi vous avez droit.

Ce qui vous est dû, citoyens, c'est qu'au moment où le phylloxéra a terminé ses ravages, au moment où vos vignes reconstituées pourront vous dédommager

des sacrifices que vous avez faits, il y ait une loi protectrice qui empêche une concurrence que vous ne pourriez soutenir. M. Griffe a déposé une proposition qui oblige les fabricants de vins de raisins secs à mettre une étiquette sur leurs barriques portant cette mention : « Vins de raisins secs ».

C'est alors que j'ai déposé une proposition tendant à rendre cette loi meilleure et mon projet était accepté par M. Griffe lui-même, avec lequel j'avais eu plusieurs conférences à cet égard. Mais les querelles des boulangistes ont absorbé toute la fin de la session. J'ai dû rester à la fin de chaque séance et monter fréquemment à la tribune pour que la loi sur la fraude des vins ne fût pas rayée de l'ordre du jour, et ce n'est qu'à l'avant-dernière séance qu'elle a pu être discutée et votée. J'ai pris la parole à cette occasion, j'ai signalé les imperfections de la loi, et fait les réserves que l'avenir commandait tout en regrettant que la fin des pouvoirs de la Chambre ne nous permît pas de résoudre plus complètement la question.

Il faut, en effet, savoir que notre législation est vide d'un texte précis et complet sur les fabriques de vins. La Suisse, la Belgique sont, sur ce point, bien plus avancées. C'est une question que la prochaine Chambre devra trancher sous peine de voir le vin des fabriques substitué au vin des vignes, ce qui serait une véritable déroute.

LA REVISION

Citoyens, si je voulais abuser de votre bonne foi, abuser de la confiance que chacun de vous a dans mon caractère, je vous dirai simplement, ce qui est vrai : je suis partisan de la Revision, mais je dois vous raconter à ce sujet l'histoire d'un vote.

Je le ferai sans forfanterie, mais sans faiblesse, revendiquant ici la responsabilité entière de mes actes.

Je suis, en effet, absolument convaincu qu'à l'heure actuelle il faut parler net, dire ce que l'on veut sans avoir d'autre mobile que la sincérité. Le candidat devant, à mon avis, soumettre son programme aux électeurs et non pas approuver celui des électeurs pour capter leurs suffrages.

Je crois pour ma part qu'on embarrasserait singulièrement le plus grand nombre de ceux qui parlent de revision, si on leur demandait : Qu'est-ce que la Revision ? qu'entendez-vous par ce nom ? La plupart vous répondraient : « Je ne sais pas ! » Je vous dis moi : « L'heure de faire de la politique avec des mots est passée ».

Expliquons-nous :

Il y a trois lois qu'on appelle des lois constitutionnelles, celles des 24 et 25 février et 16 juillet 1875. C'est sur elles que repose la garantie de vos personnes et de vos biens. Ce sont elles qui ont créé le Sénat, le Président de la République et la Chambre des députés. Elles sont si importantes qu'on ne peut toucher un seul mot de leur texte sans faire appel à l'ensemble de la représentation du pays, c'est-à-dire au Sénat et à la Chambre réunis en congrès. Ces lois disparues, tout disparaît. Il n'y a plus de gouvernement, plus de République, plus de liberté. Elles sont la base même du droit public, le fondement

de tout l'édifice social. On ne doit toucher à des fondations qu'avec prudence, et quand on ne peut absolument pas s'en dispenser. Encore faut-il, en fouillant à la base, s'assurer que l'édifice ne va pas s'écrouler.

Comment cette idée de la Revision est-elle née ? La Chambre n'y songeait pas plus que le pays.

Un jour, M. Michelin, en 1888, vint à parler de la Revision et M. Floquet lui répondit : « La France n'est pas prête à de pareilles secousses, je demande l'ajournement. » Tout le parti républicain vota cet ajournement avec M. Floquet, et je le votai comme les autres. A une deuxième tentative, M. Floquet fit la même réponse et la majorité avec lui.

Quelques jours après, le général Boulanger se présente et dit : « Je suis, moi, le sauveur. Ces hommes du Parlement, du cabinet, ne sont pas des républicains et ce qui vous le prouve, c'est que moi je veux la Revision, moi Boulanger ! et que les députés n'en veulent pas. » Se cachant sous ce drapeau menteur de la Revision, il se présente devant la plus grande ville de France et du monde, dans une cité qui avait fait la Révolution et, chose inouïe, chose attristante, il est élu.

Dès ce moment, on semble avoir perdu la tête dans les sphères gouvernementales, et la Revision qu'on nous demandait d'ajourner la veille, on est venu nous proposer de la voter après l'élection de Paris.

On nous a proposé de refaire les fondements de l'édifice au moment où il venait de recevoir la secousse la plus terrible qu'ait jamais reçu un gouvernement. On nons proposait de mettre en discussion les lois fondamentales de notre pays, celles qui garantissent notre liberté, notre République, au moment même où tous les gens perspicaces avaient flairé le complot boulangiste et réactionnaire, et on nous disait :

« Votez-la ou nous partons, votez-la ou nous lâchons nos portefeuilles. » On voulait quitter le pouvoir, et il fallait masquer ce départ. La situation était grave. Aucun de nous ne voulait la chute du cabinet, mais aucun ne voulait, pour suivre les électeurs trop confiants, conduire la République à sa perte.

Je savais comme beaucoup de mes amis l'embrigadement de la la Ligue des Patriotes, je savais que cent cinquante mille camelots, payés avec l'argent de l'étranger, n'attendaient qu'un mot d'ordre pour se précipiter sur le Congrès de Versailles, je savais toutes ces choses et cependant j'hésitais encore.

Une chose m'a décidé : c'est une conversation que j'eus avec Madier de Montjau : « Je suis un vieux de la vieille, me dit-il, j'ai vu le 2 décembre et les fusillades, l'attitude des boulangistes sent mauvais. Aller à Versailles, ce serait de la folie (le Sénat ne le voterait pas), mais nous ne devons pas, nous, jouer un rôle enfantin ; nous voulons la Revision, mais nous voulons avant tout ne pas exposer la République à périr dans un congrès dont les portes seraient enfoncées par les troupes de la dictature. »

Douville-Maillefeu proposa l'ajournement, je l'écoutai et je votai avec lui.

Après le vote, malgré les protestations d'une vingtaine d'entre nous, parmi lesquels Leygues, du Lot-et-Garonne, qui monta même à la tribune pour déclarer le désir où nous étions de ne pas ouvrir de crise ministérielle, M. Floquet se retira.

Il faut le dire, ce ministère ne voyait pas les choses telles qu'elles étaient. Il ne croyait pas au danger boulangiste, il croyait tuer Boulanger par l'indifférence, tandis que ce dictateur devait être livré à la Cour suprême.

La revision votée nous exposait à l'envahissement du Congrès par les boulangistes; c'était la fin de la République; ne pas le voir, c'était de l'imprévoyance; le prévoir, et le faire tout de même, c'eût été de la folie. Que les faiseurs de réclame, les amateurs de popularité me blâment, peu m'importe, ma conscience républicaine ne me reproche rien. Je préfère aux suffrages l'estime des hommes sérieux et réfléchis.

Si Boulanger pouvait encore se promener dans nos villes, escorté de ses amis, et provoquer des manifestations bruyantes, croyez-vous que le boulangisme serait aussi malade qu'à cette heure, et ne pensez-vous pas que c'est en étalant ses vices qu'on l'a tué?

Et pour revenir à la revision, oui, certes, je la veux. Je crois qu'il faudra reviser, mais si la Chambre est républicaine.

Je ne veux pas, si par extraordinaire il arrivait que la nouvelle Chambre ne soit pas en majorité républicaine, qu'il soit question de revision. Je ne ferai jamais la revision des monarchistes. La revision sera republicaine, ou elle ne sera pas!

Mais cette revision, que sera-t-elle? Elle doit porter sur l'article 8 de la loi du 25 février 1875, elle doit avoir pour but principal de régler définitivement et clairement les pouvoirs respectifs du Sénat et de la Chambre pour le budget. Il faut que sur ce point la Chambre soit souveraine, comme l'est la Chambre des Communes en Angleterre. On a pu jusqu'ici éviter des conflits. Il faut les rendre impossibles par une modification dans le texte actuel qui permet au budget de se promener indéfiniment de la Chambre au Sénat sans être jamais voté, puisqu'il faut l'accord des deux assemblées, ce qui peut être impossible.

CONCLUSION.

Je vous ai dit ma vie politique dans ces quatre années, je vous ai dit quelles étaient mes idées. A vous de les juger et de voir si ce sont les vôtres.

J'ai cru, en agissant comme je l'ai fait, remplir le mandat que j'avais reçu; j'ai toujours cherché la vérité, jamais l'intérêt électoral. Viennent les calomnies, les injures, les ingratitudes. Toutes ces choses ne peuvent atteindre celui qui a sacrifié tout son temps et toute sa force au service de son pays.

Avant de nous séparer, permettez-moi de vous donner un conseil :

Dans les votes à émettre ne pensez ni à vos haines ni à vos querelles de clocher; ne vous occupez jamais, quand il s'agit de questions politiques, que de votre devoir. Décidez au fond de vous-même ce que vous devez faire.

Et pour prendre une décision éclairée, ne consultez que votre amour de la Patrie. Il vous dictera votre conduite.

Je voudrais, pour finir, vous donner une idée des responsabilités qui pèsent sur vous à cette heure, je vous demande de m'écouter encore un instant.

Regardez par delà la frontière, écoutez les bruits du dehors. N'entendez-vous pas retentir ce roulement lointain des fusillades italiennes, saluant au passage un roi batailleur?

N'entendez-vous pas dans l'Europe entière comme un bruit sourd de boucliers?

Ne voyez-vous pas les empereurs se chercher, se réunir et se parler à voix basse, et Bismark réconcilier l'Autriche et l'Italie pour faciliter ses projets?

Est-ce que vous n'avez pas conscience, Français qui m'écoutez, du cercle de fer qui se resserre chaque jour autour de nous? L'heure est grave, il dépend de vous que demain ce soit la délivrance ou la fin. Réfléchissez, il n'est que temps.

Souvenez-vous de vos familles en deuil depuis 1870, de vos frères qui dorment le corps criblé de mitraille dans les fossés de Strasbourg. Dites-vous bien que la Patrie, que la République ne peuvent satisfaire vos convoitises, mais qu'elles ont droit à votre dévouement, à votre travail, à votre abnégation. Dites-vous que pour tous les grands cœurs l'heure sonne des étreintes fraternelles.

Venez, républicains de toutes nuances, nous sommes frères. Venez, patriotes, voilà la bannière française; et tandis que les rois de l'Europe, ligués contre vous, boivent aux batailles futures, buvons à tous les peuples, à la paix éternelle, et travaillons résolument à la réconciliation définitive des races, dans la justice souveraine qui est l'idéal de la République.

AVEYRON

Circonscription d'ESPALION.

M. DE BENOIT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Enfin, la parole est rendue au Suffrage universel, trop longtemps baillonné.

Le 22 septembre prochain, vous reprenez le droit de rendre votre verdict souverain sur la politique qui s'achève si tristement.

Vous le rendrez en votre pleine et fière indépendance, méprisant la pression officielle d'un pouvoir qui succombe, sans souci de ses sollicitations comme de ses menaces, avec l'impartialité qui convient à des juges.

Les députés conservateurs qui l'ont toujours et hautement réclamé, n'ont rien à craindre de votre suprême jugement aux élections prochaines : ils ont la conscience d'être restés fidèles à leur programme de 1885.

Vos croyances religieuses, vos intérêts agricoles, votre désir d'en finir avec les expéditions lointaines, d'éviter les impôts nouveaux, de voir réaliser d'indispensables économies, tout cet ensemble de revendications légitimes a fait l'objet, devant le Parlement, de la sollicitude constante et des efforts courageux et non stériles de la minorité.

Il vous appartient d'en assurer définitivement le triomphe en vous associant à notre œuvre chrétienne et patriotique.

Je sais que, justement alarmés des attaques incessantes dirigées contre notre foi, vous ne vous contentez plus, pour la religion catholique, d'une dédaigneuse et perfide tolérance, mais que vous exigez le respect.

Pour vos intérêts agricoles, vous ne voulez plus de vaines promesses, mais vous réclamez la protection à la frontière.

Au sujet du budget des dépenses, chaque jour grossissant, et que les conservateurs peuvent seuls équilibrer, vous n'oubliez pas que de 1876 à 1890 il s'est accru d'Un milliard, que l'impôt foncier reste le plus lourd des impôts et que nos vignes phylloxérées en supportent encore tout le poids.

Au foyer domestique, vous voulez rester maîtres ; vis-à-vis de l'État, dé-

fendre vos droits de pères de famille dans l'éducation de vos enfants. Avec vos Conseils municipaux, vous protestez contre la loi scolaire ruinant vos communes et, sous prétexte de gratuité, faisant payer au pauvre la part du riche pour atteindre ce but impie : l'École sans Dieu.

Enfin, vous vous préoccupez, avec une trop juste anxiété, de l'isolement de la France devant l'Europe armée.

Vous souhaitez ces alliances, dès à présent acquises à un gouvernement réparateur : ces alliances qui peuvent nous assurer la paix et relever, sans nouvelle effusion de sang, le prestige de la Patrie!

Électeurs,

Tous ces grands et chers intérêts, vous les tenez en vos mains à cette heure décisive.

Les conservateurs ne vous ont jamais trompés.

Sincères et derniers défenseurs des prérogatives du suffrage universel, ils prennent devant vous le solennel engagement de consulter loyalement le pays, quand viendra l'heure de la revision des lois constitutionnelles de l'État.

En attendant, restons ensemble les soldats résolus de nos croyances, de nos libertés et de l'honnêteté politique.

Serrons nos rangs! Pas d'abstentions! Pas de défaillances! Unis et confiants, abordons le scrutin au cri de : Vive la France!!!

N. DE BENOIT, propriétaire agriculteur, ancien Magistrat,
Député sortant.

NOTA. Dans un discours adressé aux ouvriers d'Espalion, M. de Benoît s'est prononcé pour la paixà l'intérieur et pour la paix à la frontière.

Circonscription de MILLAU.

M. J. CLAUZEL DE COUSSERGUES,

Elu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente à vos suffrages. Voici mon programme, expression d'idées qui n'ont pas varié depuis mon entrée dans la vie publique.

Je veux le maintien de la République et son affermissement.

Une coalition s'est formée contre elle. Mais ceux qui veulent la renverser n'ont rien à mettre à sa place. Ils ont un plan de destruction, rien au-delà. Ils

nous jetteraient dans les bouleversements, dans une révolution avec ses souffrances et ses hasards.

Il faut, dans la République, — contre les tentatives réactionnaires et les intransigeances de gauche, — constituer un parti de gouvernement, fort, appuyé sur l'esprit de travail et de conservation, assurant l'ordre, la paix et la liberté.

Il y a des intérêts moraux et des intérêts matériels.

Au premier rang de ces derniers, est la question industrielle et agricole. Sur ce point, n'ayons pas d'idées absolues de libre-échange ou de protection. Nous n'avons à consulter que les circonstances et nos intérêts.

L'agriculture souffre, — déjà on a relevé les droits d'entrée sur le blé et le bétail. Dans l'intérêt de nos campagnes appauvries, dans celui de la sécurité du pays entier, je m'associerai aux mesures de défense nécessaires.

Toutes les branches de la production nationale sont solidaires; l'une d'elles ne peut souffrir sans que les autres ne s'en ressentent. A toutes, dans l'intérêt commun, même sollicitude est due, pour favoriser leur développement par les moyens que les situations comportent.

Les lois concernant le travail et l'amélioration du sort des travailleurs doivent, à un haut degré, retenir l'attention des pouvoirs publics.

Les dépenses publiques ont été exagérées. On en a fait d'utiles; mais on a dépensé sans compter assez. Le retour à l'esprit d'économie se manifeste. Les plus énergiques, les plus sévères efforts doivent être faits dans ce sens.

J'applaudis au développement de l'instruction et à ce qui a été fait pour la mettre à la portée de tous. Mais je réclame le respect pour les droits des familles et les vœux des populations. En plusieurs points les lois récentes y ont porté atteinte. A ce propos, fréquemment, j'ai manifesté mes idées. Ce sont celles de liberté; j'y reste fidèle.

Les questions religieuses ont malheureusement troublé notre pays. Il faut l'apaisement. — Je veux le respect des croyances et l'observation sincère du Concordat, qui règle l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État. — Je voterai le maintien du budget des cultes. — Je ne m'associerai pas aux tracasseries mesquines, non plus que je n'adhérerai aux mesures qui risqueraient de compromettre, avec le recrutement du clergé, l'existence même du service religieux.

A l'extérieur, la France est redevenue assez forte pour être respectée. En restant armés et unis, nous pourrons conserver les bienfaits de la paix.

Membre du Conseil général depuis dix-neuf ans, et depuis dix ans appelé par mes collègues à l'honneur de le présider, je connais les intérêts et les besoins de notre pays. Je mettrai à leur service ce que j'ai d'expérience et d'habitude des affaires.

J. CLAUSEL DE COUSSERGUES, Président du Conseil général.

1re Circonscription de RODEZ.

M. DE MONTÉTY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

En 1885, à une majorité de 3,250 voix, les électeurs de la 1re circonscription de Rodez ont affirmé sur mon nom leurs sentiments religieux et conservateurs.

J'ai conscience d'avoir fidèlement rempli mon mandat, et je vous demande de le renouveler.

En m'accordant ce nouveau témoignage de confiance et d'estime, vous proclamerez que le contrat passé, il y a quatre ans, entre vous et moi, tient toujours.

Je m'efforcerai de vous en marquer ma reconnaissance en redoublant de dévouement à vos intérêts et de zèle pour vous être utile.

Électeurs,

Le parti qui depuis douze ans détient le pouvoir a fait faillite à ses promesses, a méconnu et violé ses engagements.

Il vous avait promis l'économie :

Durant sa gestion, la dette publique s'est accrue de huit milliards, et les dépenses ont, en moyenne, dépassé chaque année de six cents millions les ressources du budget. Il a fallu y pourvoir par l'emprunt à jet continu, et, si la majorité ne changeait pas, aux impôts déjà si lourds qui vous écrasent, s'ajouteraient, après les élections, des charges nouvelles.

Il vous avait promis la liberté :

Toutes les libertés ont été successivement atteintes.

La liberté religieuse : La religion est persécutée, les aumôniers chassés de l'hôpital, le traitement des ministres du culte arbitrairement confisqué. La nouvelle loi militaire envoie les séminaristes à la caserne pour tarir le recrutement du clergé, et oblige les prêtres à faire leurs vingt-huit et leurs treize jours pour désorganiser le service paroissial. La suppression du budget des cultes est imminente et, si vous voulez conserver vos prêtres, vous devrez les payer.

La liberté scolaire : L'enseignement du catéchisme est prohibé dans les écoles. Après les frères, les religieuses vont en être expulsées. Les pères de famille ne peuvent plus faire donner à leurs enfants l'éducation qu'ils préfèrent.

La liberté électorale, elle-même, est outragée par l'interdiction imposée à l'électeur de choisir librement le candidat qui lui convient, et violentée par une pression administrative sans exemple.

Il vous avait promis la prospérité et la confiance :

La propriété foncière a perdu le tiers de sa valeur, l'industrie et le commerce languissent, le travail diminue; l'agriculture, livrée sans défense et sans protection à la concurrence étrangère, dépérit et succombe. Sans les lois douanières, d'ailleurs insuffisantes, dues à l'initiative et à la persévérante énergie des députés conservateurs, les cultivateurs seraient tous ruinés.

Il vous avait promis des réformes :

Tous les vieux abus ont été fortifiés, les injustices aggravées, les monopoles consolidés. Le plus odieux favoritisme trafique de tous les emplois, de toutes les places, de toutes les ressources du budget.

Électeurs,

La France est lasse de subir cette tyrannie malfaisante et ruineuse. Écœurée par des scandales répétés et sans précédent, elle est résolue à s'en affranchir. D'ores et déjà le parti des mécontents a conquis dans le pays une imposante majorité.

Vous allez signifier votre volonté : Si vous voulez la continuation de ce qui existe, si vous voulez que les maux dont vous souffrez s'aggravent encore, vous voterez pour le candidat radical, qui n'exprime ni regret, ni blâme, et trouve bien tout ce qui a été fait.

Si vous voulez, au contraire, changer le personnel gouvernant, refaire la France pacifique, prospère et laborieuse, ramener un gouvernement réparateur, pareil à celui qui, de 1871 à 1876, vous donna l'ordre, la paix, l'économie et la prospérité, vous voterez pour moi.

Électeurs,

Tous les bons citoyens, sans distinction d'opinion, doivent se réconcilier sur le large terrain de la volonté nationale.

Le seul moyen de mettre un terme aux divisions funestes qui absorbent toutes les forces vitales du pays, c'est de les soumettre au seul tribunal qui ait assez d'autorité pour que tout le monde accepte sa décision.

Ce tribunal : c'est le suffrage universel, c'est le peuple.

Je voterai la revision, afin que la nation puisse librement disposer de ses destinées.

Électeurs,

L'heure de la délivrance va sonner.

Ne regardez pas en arrière, regardez en avant, et allez tous aux urnes aux cris de :

Vive la liberté!

Vive la France!

L. DE MONTÉTY, député sortant, candidat conservateur.

UN DERNIER MOT.

Électeurs,

Je méprise les outrages et les calomnies : ils tombent à mes pieds.

On m'appelle le candidat de la noblesse, le candidat de la guerre.

Je proteste avec indignation. Je suis, comme mon concurrent, un fils de la société moderne, de la France démocratique.

Je veux l'égalité de tous devant la loi, la liberté pour tous.

Je suis l'ennemi irréconciliable des privilèges, des vexations et des abus que le parti dominant rétablit à son profit au mépris de la Déclaration des Droits de l'homme et des principes de 1789.

Je veux faire cesser le règne de la délation, de l'espionnage et de l'oppression des consciences.

Enfin, j'ai voté la réduction du service militaire à trois ans, le *Journal officiel* en fait foi.

Électeurs,

Votre bon sens a déjà fait justice des manœuvres dirigées contre ma candidature.

Vous savez qu'elle signifie : Ordre — Paix — Liberté — Pas de guerre — Économie — Revision de la Constitution — Consultation nationale.

Ma seule devise est :

Tout pour la France
Et par la France.

L. DE MONTÉTY, député sortant, candidat conservateur.

2e circonscription de RODEZ.

M. ROQUES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le souvenir et les regrets que mon père a laissés parmi vous, et les sollicitations sympathiques dont j'ai été l'objet, m'ont amené à accepter de représenter les conservateurs dans la 2e circonscription de Rodez.

Catholique fermement convaincu, je soutiendrai énergiquement la cause religieuse et la liberté de l'enseignement.

Agriculteur comme vous, je défendrai nos intérêts lésés par ceux qui détiennent le pouvoir et qui n'ont montré d'autre souci que celui de leur propre fortune.

La dette publique s'accroît tous les ans de plus de 600 millions, et nos gouvernants augmentent sans cesse nos dépenses par la création d'emplois inutiles, destinés à faire des rentes à leurs parents et à quelques privilégiés, et par des guerres lointaines où notre argent s'engloutit sans profit, où nos soldats meurent par milliers sans gloire pour la France.

C'est ainsi que les impôts, qui vont toujours croissant, sont toujours insuffisants, et c'est vous, contribuables, qui payez.

Vous devez donc nommer des candidats honnêtes et libres de toute compromission avec le personnel gouvernemental qui va disparaître, écrasé sous le poids de ses actes criminels.

La nouvelle Chambre aura à réparer les fautes d'une ère de gaspillage, de concussion et de honte : elle les réparera parce qu'elle sera conservatrice.

Quand l'ordre et l'économie seront rétablis dans nos finances, nous reviserons une Constitution néfaste qui permet à un gouvernement malhonnête d'étouffer la voix du peuple en enlevant au suffrage universel tout caractère de sincérité par des moyens de fraude, de pression et d'arbitraire, et nous laisserons au pays, librement et directement consulté, le choix du régime qui lui paraîtra le meilleur.

Électeurs,

Le vote que vous allez émettre est particulièrement grave dans les circonstances actuelles.

Vous ne vous laisserez pas tromper par les promesses qui se renouvellent périodiquement à chaque élection ; votre expérience a dû vous apprendre qu'on ne les tenait jamais.

Si vous êtes vraiment Français, vous devez à votre patriotisme d'arracher du pouvoir ceux qui ont rendu impossible à la France toute alliance étrangère, et la laissent seule en face de la coalition qui menace de nous anéantir ; vous devez à votre dignité de chasser ceux qui ruinent et déshonorent notre pays.

Si vous ne le faisiez pas, vous deviendriez leurs complices.

Croyez, mes chers Concitoyens, à mes sentiments tout dévoués.

Gaston ROQUES, avocat, propriétaire à Laplanque.

Circonscription de SAINT-AFFRIQUE.

M. BARASCUD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Depuis 1871, et pendant quatre législatures, vous m'avez investi du mandat de député, je l'ai rempli avec la plus entière indépendance, m'inspirant uniquement des intérêts de mon pays, je vous demande aujourd'hui de me le renouveler.

Aux élections générales de 1885, l'arrondissement de Saint-Affrique donna une majorité de plus de quatre mille voix à la liste conservatrice. Les motifs qui déterminèrent alors vos suffrages existent encore aujourd'hui plus urgents et plus impérieux que jamais.

Les charges publiques ont augmenté dans des proportions considérables, le budget conservateur de 1876, toutes les dépenses de la guerre payées, était de deux milliards 570 millions; le budget républicain de 1890, en pleine paix, atteint le chiffre énorme de trois milliards 490 millions, soit une augmentation de près d'un milliard. La part d'impôts qui, en 1876, était de 80 francs par tête, sera portée à 104 francs en 1890. En outre, le déficit s'accroît chaque année de six cents millions et les emprunts, plus ou moins déguisés, fonctionnent à jet continu.

La persécution qui a chassé les religieux de leurs demeures, la religion elle-même de l'école et des hôpitaux, suspendu les traitements de modestes desservants, ne s'est pas ralentie. De nouvelles écoles ont été laïcisées, sans attendre le délai fatal où la laïcisation sera générale, la dénonciation du concordat et la suppression du budget des cultes n'ont été repoussées que grâce aux députés de la Droite; la loi militaire, votée définitivement en juillet dernier, a incorporé les séminaristes dans l'armée et tari ainsi les sources du recrutement du clergé.

L'entreprise néfaste du Tonkin continue à absorber une partie de nos ressources financières et les forces vives de notre armée, sans aucun profit pour la France; sur un effectif de vingt-cinq mille hommes, la mort fait chaque année cinq à six mille victimes.

Le trafic des décorations, des honneurs et des bénéfices de l'État a été poussé si loin que le cri : « A bas les voleurs » a retenti d'un bout de la France à l'autre, et que le Président de la République a été obligé de démissionner sous la pression de la clameur publique.

Par suite de l'instabilité du pouvoir, du peu de confiance qu'il inspire, des impôts et des gaspillages, le crédit public s'est resserré, la fortune privée a été atteinte comme la fortune publique; les faillites et les ventes judiciaires ont

augmenté dans de notables proportions; l'agriculture, imposée à raison de vingt-cinq pour cent de ses revenus, succombe sous le poids de charges toujours plus lourdes; la valeur de la terre a baissé de vingt-cinq à trente pour cent; les denrées agricoles, les gages, les salaires ont diminué; le commerce et l'industrie subissent des crises redoutables: Ainsi, on peut dire sans exagérations que toute la France est couverte de ruines et de boue.

Électeurs,

Il dépend de vous de remédier aux maux dont nous souffrons et de relever le niveau matériel et moral de notre pays.

Si, comme vous le dites, vous êtes fatigués et écœurés d'un tel régime, si vous voulez que la liberté et la religion soient respectées, que la prospérité renaisse, que le commerce, l'industrie et l'agriculture se relèvent, que les honnêtes gens ne soient plus opprimés, que la justice ne soit plus un vain mot, refusez vos suffrages à tout candidat qui se présentera à vous avec l'estampille et l'appui d'un gouvernement dont vous avez fait une si triste expérience; il est bien évident que, malgré les assurances qu'un tel candidat pourra vous donner, il est en communauté d'idées avec ceux qui le patronnent et qu'il se rend solidaire de leurs actes antérieurs. Les promesses qu'il pourrait vous faire seraient vaines, puisque le pouvoir actuel dont il se réclame succombera bientôt sous ses fautes accumulées et sous le mépris public.

Électeurs,

Il importe avant tout de changer l'orientation de la politique et le personnel qui détient depuis douze ans le pouvoir. Une fois cette tâche accomplie, le suffrage universel sera appelé à élire de nouveaux députés pour reviser la Constitution et pour donner à la France un gouvernement homogène, honnête et réparateur. Sur ce terrain neutre de la consultation nationale et de l'épuration, je fais appel à tous les gens de cœur, quelles que soient leurs opinions politiques. Il faut chasser du temple les marchands et les trafiquants qui compromettent l'honneur et l'avenir de la France.

Mes chers Concitoyens,

J'ai trop de confiance dans vos sentiments pour mettre en doute le résultat de votre verdict. Je l'attends avec confiance, persuadé que vous resterez sourds aux vaines menaces et aux promesses trompeuses: J'ai la ferme conviction que vous condamnerez, par vos votes, un gouvernement qui se débat dans l'impuissance et dans la honte. Rappelez-vous que vous allez combattre pour Dieu et pour la Patrie.

Agréez, mes chers Concitoyens, l'assurance de mon dévouement.

Hippolyte BARASCUD, Candidat Conservateur Revisionniste

1re Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. CIBIEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Au mois d'octobre 1885, 54,252 électeurs aveyronnais m'envoyaient défendre à la Chambre des députés les intérêts de notre département. Une nouvelle loi électorale, dictée par la peur, a rétabli le scrutin d'arrondissement, et c'est à vous seuls, électeurs des cantons de Villefranche, Najac, Rieupeyroux et Villeneuve, que je m'adresse aujourd'hui. Je viens auprès de vous, qui m'avez donné, depuis 1876, de si fréquents témoignages de confiance, pour solliciter encore vos suffrages, espérant que vous voudrez bien me tenir compte de mes efforts constants à défendre vos intérêts.

Depuis plus de douze années que j'ai l'honneur de vous représenter, je crois pouvoir dire qu'il n'est pas un vote que vous puissiez me reprocher, pas un que j'aie à regretter, pas un qui ne m'ait été dicté par un sincère amour pour le bien de mon pays.

La nouvelle Chambre va se trouver en présence des plus grandes difficultés : après quinze années d'expérience, la grande majorité du pays est convaincue que la Constitution qui nous régit nous mène à une complète désorganisation sociale et à la ruine de nos finances; la revision de nos lois constitutionnelles s'impose donc aujourd'hui. Dans ces graves circonstances, le suffrage universel a besoin plus que jamais de mandataires en qui il puisse placer son entière confiance ; il lui faut des hommes qui, sans passion politique comme sans ambition personnelle, ne se laissent guider que par les intérêts généraux.

Plus que jamais convaincu que les grands principes conservateurs peuvent seuls sauver notre pays et le tirer enfin des crises continuelles dans lesquelles il se débat et s'épuise, je ferai tous mes efforts, vous pouvez en être assurés, pour aider, dans ma modeste sphère d'action, à l'orientation politique de la France vers les véritables et larges voies du progrès et de la liberté.

A. CIBIEL.

2e Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. MARUÉJOULS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers compatriotes,

Nous avons l'honneur de recommander à vos suffrages la candidature de concentration républicaine de M. Émile Maruéjouls, propriétaire à Aubin, ancien vice-président du Conseil général de l'Aveyron, officier de la Légion d'honneur.

Vous l'avez acceptée dans la réunion publique tenue à Aubin le 18 août dernier; vous l'avez acclamée depuis dans plusieurs autres assemblées où M. Maruéjouls s'est rendu pour développer son programme; elle sortira triomphante des urnes le 22 septembre prochain.

Nous avons jugé qu'il importait à notre dignité de proposer à vos libres suffrages la candidature d'un compatriote, qui tient à notre pays par ses origines, ses intérêts, et les nombreux services qu'il a déjà rendus, dont la personne est depuis longtemps connue et appréciée de tous, dont le talent et la loyauté nous donnent la certitude d'être utilement et brillamment représentés dans le Parlement, conformément au mandat que nous lui aurons donné.

A la politique de ceux qui veulent jeter bas, sous le prétexte qu'il n'est pas parfait, l'édifice qui nous abrite depuis dix-neuf ans, sans avoir rien à nous offrir que la perspective d'une crise formidable dans laquelle tout serait livré au hasard, notre liberté, nos droits, nos biens, notre sécurité, nous entendons opposer la politique de la stabilité gouvernementale et de la conservation républicaine, des réformes nécessaires, des progrès réalisables, de l'ordre à l'intérieur et de la paix à l'extérieur.

A la politique des tréteaux, des agitations stériles et des manifestations tapageuses, nous préférons la politique terre à terre des affaires et du lendemain assuré.

Notre programme, qui est celui de notre candidat, s'inspire de ces préoccupations. Il comporte:

Un pouvoir exécutif ayant toute la vigueur compatible avec la liberté républicaine, et pratiquant une politique d'apaisement et de réformes.

La protection par des tarifs douaniers du travail national agricole et industriel.

Le développement des institutions qui ont pour objet de mettre le travailleur et sa femme à l'abri des conséquences de la maladie, des accidents, du chômage et de la vieillesse, en s'inspirant de ce large esprit de fraternité qui est au fond de la Révolution de 1789.

La justice rendue accessible aux plus humbles par la suppression des formalités et des délais inutiles, la simplification des procédures, et la réduction des frais qu'elles entraînent.

La transformation en impôt de quotité de l'impôt sur les propriétés bâties; la préparation de la réforme de l'impôt foncier; la réduction des droits de mutation sur les immeubles, la revision de la loi sur les patentes.

Le respect de toutes les libertés au premier rang desquelles nous plaçons la liberté religieuse.

Chers Compatriotes,

Nous sommes tous vos élus à des titres divers, et nous avons l'orgueil de penser que nous avons rempli le mandat que vous nous avez confié utilement pour vous et honorablement pour nous. C'est un nouveau témoignage de confiance que nous venons solliciter, en vous demandant de voter pour M. Maruéjouls, qui apportera à défendre vos intérêts au sein du Parlement une haute compétence et un infatigable dévouement.

Bos, négociant, conseiller général du canton de Decazeville;

Garabuau, docteur-médecin, conseiller général du canton d'Aubin;

Fourgous, propriétaire, conseiller général du canton d'Asprières;

Mandagot, maire de Montbazens, conseiller général du canton de Montbazens;

Descrozaille, notaire, maire d'Aubin, conseiller d'arrondissement;

Latieule, docteur-médecin à Cransac, conseiller d'arrondissement;

Mègre, pharmacien à Decazeville, conseiller d'arrondissement;

Seibel, maire de Cransac, directeur des mines de Campagnac.

Vu et approuvé :

Le candidat,

E. MARUÉJOULS.

BOUCHES-DU-RHONE

1re Circonscription d'AIX.

M. LEYDET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens électeurs,

La démocratie de la ville d'Aix et des communes qui composent la première circonscription, représentée par des délégués librement choisis, désigne de nouveau à vos suffrages le citoyen Victor Leydet.

L'union de tous les républicains qui s'est traduite par l'unanimité des votes dans le sein du congrès — éclatant témoignage d'une complète communauté de sentiments entre la démocratie de notre région et son représentant depuis huit années — sera continuée et confirmée avec plus de force encore par le scrutin du 22 septembre.

Nous n'avons certes pas à vous faire connaître notre candidat.

Depuis vingt-cinq ans, vous l'avez vu toujours avec le même zèle et le même désintéressement au service de la cause républicaine, à travers tous les dangers, comme aux service des intérets de notre pays. Depuis quinze ans la confiance du corps électoral l'a successivement envoyé siéger dans toutes les assemblées électives et partout son nom a été synonyme de travail et de dévouement.

A la Chambre des députés, le citoyen Victor Leydet s'est fait une place des plus honorables. Élu par ses collègues à de nombreuses et importantes commissions — commission du budget dont il a été rapporteur pour le Commerce et l'Industrie, commission d'enquête générale qu'il a présidée, ainsi que celle de la réforme des trésoriers-généraux, commissions des faillites, des caisses d'épargne, de l'impôt sur le revenu, de la convention franco-grecque, de la liberté de fabrication et de vente des allumettes, de la revision des patentes des grands magasins monopolisés, et de bien d'autres encore, il a contribué par son travail incessant, par ses discours à la tribune, par ses projets et par ses votes, à réaliser ou à préparer toutes les économies, toutes les améliorations, toutes les réformes possibles dans l'ordre politique, dans l'ordre économique comme dans l'ordre social.

Nous n'avons pas à rappeler ses efforts contre les monopoles, ni ses luttes longues et pénibles pour la défense des intérêts de la ville d'Aix et de notre région, ni les résultats obtenus, tels que l'économie d'un million et demi sur les trésoriers-généraux, le dégrèvement de moitié de l'impôt sur les cercles, le remboursement des erreurs de taxes par les Compagnies de chemins de fer, la diminution des timbres des récépissés, les modifications aux articles 105 et 108 du Code de commerce dans l'intérêt du public, les améliorations à l'organisation des conseils de Prud'hommes,et ses luttes couronnées de succès dans le sein de la commission du budget en faveur du dégrèvement des terres phylloxérées, de la suppression de l'impôt en faveur des familles chargées d'enfants,et du maintien des crédits pour nos canaux agricoles et nos futures lignes de chemins de fer.

Tout cela est connu de tous, non seulement dans notre circonscription, mais dans tout notre département où notre député s'est acquis les sympathies générales.

Au surplus, les élections prennent cette fois un caractère politique d'une telle netteté, que l'hésitation n'est plus permise pour tout homme de bon sens et de progrès.

Votre bulletin dira : République avec Victor Leydet ; Monarchie avec M. de Séranon.

Votre verdict indiquera clairement si vous voulez avec la République le maintien de la paix, de la tranquillité, des libertés, du travail et la réalisation de nouveaux progrès ou si vous voulez, avec une coalition réactionnaire qui n'a jamais rien su fonder et qui ne peut agir que pour détruire, quatre années de discussions stériles, d'agitations dangereuses et la suppression des réformes si péniblement acquises, comme celles de l'instruction et du service militaire.

En effet, nos adversaires, hommes de toutes les réactions et de l'ordre-moral, ont repoussé les reformes sociales et politiques les plus élémentaires, comme ils avaient naguère foulé aux pieds toutes les libertés publiques.

Ils cherchent à exploiter aujourd'hui à leur profit les effets d'une crise agricole qui a sévi sur toutes les monarchies européennes avec encore plus d'intensité que chez nous. Ils ne craignent pas d'exciter ainsi des souffrances passagères, parce qu'ils savent bien que la monarchie a succombé souvent sous le poids des misères et des malheurs publics, et les grands propriétaires du Nord ont eu l'habileté d'en tirer parti en surtaxant les bestiaux, le sucre, le vin, le maïs, le riz, etc.; c'est-à-dire des produits de consommation et non de production pour nos paysans du midi comme pour tous les travailleurs et pour tous nos concitoyens, ainsi frappés par de nouveaux impôts indirects.

On cherche à vous égarer, cultivateurs ; on veut vous tromper encore, travailleurs des villes et des campagnes, mais il vous suffira de jeter un regard en arrière sur toutes vos souffrances passées pour repousser, comme ils le méritent, des hommes qui voudraient faire revivre un régime tant de fois condamné dans notre pays, des hommes qui, selon de récentes déclarations faites à Aix, voudraient de nouveau donner la prépondérance à l'Église sur l'enseignement et sur les actes de l'état-civil, remettre les plus fort imposés dans les Conseils communaux et confier les destinées du pays au Vatican.

Notre programme est celui des précédentes élections que la démocratie a toujours consacré par ses votes. Une partie est aujourd'hui accomplie et le citoyen Victor Leydet poursuivra sans faiblesse la réalisation de l'autre partie, comme il n'a cessé de le faire dans les dernières législatures.

Nos adversaires déclarent que le mandat de la future Chambre consistera à préparer des transformations politiques et à reviser la Constitution pour détruire nos libres institutions.

Vous penserez avec nous que, bien au contraire, nous devons donner à notre représentant le mandat de travailler sans cesse au bien du pays et de reviser, non pour tout remettre en question, mais pour améliorer et consolider la véritable République.

Aux urnes, républicains !

Pas d'abstentions! car toute voix perdue est une force pour la réaction ou pour la dictature.

Marchons unis contre l'ennemi commun au cri de : Vive la République !

Pour le Congrès républicain radical-socialiste :

Jules Ferrières, *président;* Bachelard, de Peyrolles, et Daumas, des Pennes, *vice-présidents;* Lunel, *trésorier;* Chapus, *secrétaire.*

Mes chers compatriotes,

Qu'ajouterais-je aux déclarations du Congrès républicain, puisqu'elles sont l'expression exacte de mes sentiments?

Mes actes, mes efforts, ma vie tout entière vous sont connus et je puis dire que je n'ai pas cessé un jour de travailler, dans la mesure de mes forces au bien du peuple, du pays et de la République.

Vous pouvez donc juger et rendre votre verdict en citoyens indépendants et éclairés que ne sauraient égarer des polémiques de parti-pris.

Vous tous, travailleurs des villes et des campagnes : artisans, ouvriers, paysans, commerçants, industriels, vous tous qui constituez les forces vives de la nation, c'est votre cause que vous avez à défendre, car nous avons toujours ensemble soutenu les mêmes intérêts et les mêmes principes contre les éternels ennemis des libertés, des réformes et de la paix, c'est-à-dire contre les ennemis du peuple et de la République.

Déclarons cette fois encore, avec plus d'union et plus d'énergie que jamais, car la réaction — qu'elle s'appelle monarchie ou dictature — tente son dernier assaut, que nous voulons le travail dans la paix et le progrès social dans la liberté.

Votre dévoué,

Victor LEYDET.

2e Circonscription d'AIX.

M. Camille PELLETAN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Il y a huit ans que vous me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant, il y a huit ans que vos suffrages m'ont donné pour patrie électorale la seconde circonscription d'Aix. Tel j'étais quand vous m'avez élu par deux fois, tel je suis, tel je resterai. J'appartiens, vous le savez, au drapeau de la République radicale, à la fois par des promesses solennelles et par des convictions passionnées. Je ne suis ni de ceux qui changent, ni de ceux qui fléchissent, et les délégués des communes qui, suivant la tradition démocratique, m'ont investi du titre de candidat, n'ont eu, pour fixer les articles du contrat impératif dont je sollicite le renouvellement, qu'à reproduire dans leurs traits essentiels nos mandats de 1881 et de 1885.

Le programme n'a pas varié : c'est celui que la Révolution nous a légué; mais la situation est nouvelle, le césarisme a reparu et il a affiché l'injurieuse espérance de tromper jusqu'à ces vaillantes populations provençales qu'il a décimées au 2 Décembre. Libre à la grande majorité de toutes les réactions de renier ses principes et de cacher son drapeau pour se serrer derrière la bande qui menace la République, avec ses miliciens suspects, son personnel d'aventure, ses coalitions honteuses et son César en fuite! Les monarchistes honnêtes et fiers en gémissent; nous ne pouvons que nous en féliciter; les partis du passé tombés dans le boulangisme y perdent l'honneur sans y trouver le succès.

Devant ces menaces et contre ces tentatives, les républicains ont compris la nécessité de s'entendre. Pour nous rapprocher, que faut-il donc? Mieux oublier nos querelles et encore mieux rappeler nos principes. N'ayons qu'une même pensée, l'union de la démocratie, j'entends la seule union possible par les réformes et pour les réformes.

De ces réformes, il n'en est pas de plus urgentes que celles qui touchent directement aux besoins du travail : réduction des dépenses publiques, remaniement démocratique des impôts, amélioration des tarifs de transport, telles sont les questions auxquelles je me suis le plus passionnément consacré; telles sont celles d'où dépendent dans une large mesure la fortune du pays, et le sort de cette agriculture qui a la plus grosse part à la fois dans les intérêts français et dans les épreuves de l'heure présente.

En outre, un pouvoir républicain mentirait à son nom, s'il n'abordait la plus haute de toutes les questions, la question sociale, par des lois de justice pour ceux qui souffrent contre le redoutable pouvoir des privilèges économiques, et

par les larges mesures d'oubli nécessaires pour panser les blessures et faire apaiser les haines, après les cruels conflits que soulève la lutte pour l'existence.

Mais ces mesures d'ordre pratique exigent, comme nos autres revendications, que nous ne désertions pas la refonte préalable d'un mécanisme constitutionnel combiné pour les faire avorter; nous réclamerons la revision avant ceux qui s'en font une arme de guerre; nous la réclamerons plus que jamais, nettement républicaine.

Ai-je besoin d'ajouter, qu'élu cette fois par une seule circonscription, je considérerai comme un devoir étroit de prendre en main, avec la plus grande activité, les intérêts régionaux dont je serai le défenseur désigné?

Citoyens, l'heure est décisive. Une expérience récente nous a appris quels périls courait la République si elle était condamnée aux divisions, aux ajournements et aux déceptions. La France ne voudra pas déshonorer l'anniversaire de la Révolution par un vote de lassitude et de défaillance. La démocratie fête ce grand souvenir avec un éclat auquel le monde entier rend hommage. Mais, ce n'est pas par des monuments matériels seulement qu'il faut le célébrer, c'est par la pensée et par les actes que la volonté qui sortira des urnes doit assurer définitivement le triomphe de deux causes inséparables : celles de la République et de la patrie française.

Camille PELLETAN.

Circonscription d'ARLES.

M. LAGNEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

PROGRAMME DU CONGRÈS DU 8 SEPTEMBRE ACCEPTÉ AVEC MANDAT IMPÉRATIF PAR LE CITOYEN LAGNEL, CANDIDAT.

Réformes politiques.

Revision de la constitution dans le sens le plus largement républicain :
Souveraineté absolue du suffrage universel ;
Suppression du Sénat, renouvellement partiel de la Chambre des Députés ;
Droit de paix et de guerre réservé à la nation ;
Liberté de presse, de réunion et d'association garantie par la Constitution ;
Suppression du cumul ;

Responsabilité des fonctionnaires, réduction des gros traitements, rétribution des fonctions électives.

Réformes judiciaires.

Élection des juges par le suffrage universel ;
Revision des codes dans le sens le plus démocratique ;
Réduction des frais de justice.

Réformes dans les rapports de l'Église avec l'État.

Séparation des Églises et de l'État ;
Suppression de l'ambassade du Vatican ;
Retour à la nation des biens de main-morte.

Réformes militaires.

Égalité des citoyens devant l'obligation du service militaire ;
Suppression de tout privilège en faveur des séminaristes.

Réformes administratives.

Suppression des conseils d'arrondissement et des sous-préfectures
Réforme du régime pénitentiaire ;
Règlementation du travail dans les prisons.

Réformes financières.

Contrôle sévère des dépenses publiques ;
Équilibre sincère du budget ;
Suppression progressive des contributions indirectes et des octrois. Impôt progressif sur le revenu ou sur le capital ;
Revision de la loi des patentes.

Réformes économiques et commerciales.

Revision des conventions. Abaissement des tarifs de transport. Suppression des privilèges et monopoles. Revision du cadastre. Mesures de protection pour l'agriculture.

Enseignement.

Application complète de la laïcité de l'enseignement. Admission par voie d'examen à l'instruction gratuite, secondaire et supérieure.
Organisation de l'enseignement professionnel, agricole et industriel.
Amélioration de la situation des instituteurs.

Réformes sociales.

Lois de protection et d'émancipation du travail ;
Caisse nationale de retraites pour les invalides du travail ;
Revision de la législationsur les mines, tant au point de vue de la propriété qu'au point de vue de la condition des travailleurs ;
Développement des institutions d'assistance, de prévoyance et de secours mutuels ;
Revision de la loi sur les logements insalubres. Organisation du crédit au travail et du crédit agricole. Suppression du livret d'ouvrier ;
Abolition de la loi sur l'Internationale ;
Revision dans un sens démocratique de la loi sur les syndicats professionnels ;
Admission des syndicats d'ouvriers aux adjudications de travaux publics.

Dispositions spéciales.

Condamnation de la politique d'aventures et d'expéditions lointaines. Amnistie de tous les condamnés actuellement détenus pour crimes et délits politiques.

Abolition des lois prohibitives du mandat impératif.

Approuvé par le candidat : A. LAGNEL.

1re Circonscription de MARSEILLE.

M. PEYTRAL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le comité républicain radical de la 1re circonscription m'a fait l'honneur d'appuyer ma candidature aux prochaines élections législatives.

Il estime, sans doute, que votre député de 1881 et de 1885 est encore digne de représenter notre grande cité.

Mon programme politique, vous le connaissez de longue date : républicain radical, je me suis efforcé, pendant mon passage aux affaires, de donner une solution pratique à quelques-unes des questions que notre parti agite depuis vingt ans.

Les projets de loi que j'ai présentés à la Chambre n'avaient d'autre but que d'assurer une répartition plus proportionnelle, plus équitable de nos impôts, en allégeant les charges de la classe si nombreuse et si intéressante des travailleurs et des petits commerçants.

Les théories protectionnistes, qui ont prévalu dans la dernière Chambre, ont toujours trouvé en moi un adversaire résolu ; j'ai protesté à la tribune, aussi souvent qu'il l'a fallu, contre l'établissement d'abord et contre l'élévation ensuite, des droits sur les céréales. J'ai contribué à faire repousser d'autres droits sur les grains, les maïs et les riz, qui auraient porté un rude coup à notre activité commerciale. Partisan de la liberté des échanges, j'aurai toujours en vue l'intérêt de notre cité lors de l'expiration des traités de commerce en 1892.

Les questions maritimes tiennent une large place dans notre ville; aussi ai-je eu bien souvent à m'en occuper, à la demande des divers syndicats, corporations et sociétés; je l'ai toujours fait avec zèle et empressement et bien des fois j'ai pu obtenir des solutions favorables. Soyez assurés que je mettrai encore mon dévouement au service de tous les marins.

La marine marchande et le commerce en général ont ressenti le bon effet des primes à l'armement et à la navigation ; la loi qui les a concédées va bientôt arriver à son terme, j'en demanderai la prorogation pour une nouvelle période de dix années.

Sur le terrain des revendications sociales, je me présente à vous, non pas comme un socialiste d'école, mais comme un honnête citoyen, désireux d'améliorer le sort des ouvriers et convaincu que c'est par l'accord et non par la lutte que les intérêts de tous les travailleurs peuvent être sauvegardés.

La situation budgétaire de ces dernières années ne m'a pas permis de m'associer comme je l'aurais voulu, aux propositions d'augmentation de retraite des inscrits maritimes, des anciens militaires et des anciens douaniers qui tous réclament l'unification de leurs pensions, d'après les nouveaux tarifs.

Dès que l'état de nos finances le permettra, je demanderai que satisfaction soit donnée à ces vieux serviteurs du pays.

Je demanderai également la prise en considération des vœux émis en faveur des inscrits maritimes, par le Conseil général, dans sa session d'août dernier.

Que faut-il pour que cette ère de prospérité financière, dont nous apercevons déjà les premiers indices, s'ouvre grandement devant nous? L'ordre d'abord; j'entends l'ordre avec la paisible jouissance des libertés que nous possédons; l'économie dans les dépenses publiques sévèrement contrôlées; enfin et surtout, la pacification des esprits par l'adhésion définitive de tous les bons citoyens à la forme républicaine.

Ce qu'il nous faut encore, c'est mettre un terme à toute menée factieuse, à toute tentative de dictature ou de restauration du pouvoir personnel. Adversaire résolu de l'entreprise boulangiste, je réprouve cette coalition de tous les mécontentements derrière laquelle les anciens partis, n'osant plus arborer leur drapeau, masquent leurs projets révolutionnaires.

Mes chers concitoyens,

Depuis 1876 j'ai fait partie de toutes vos assemblées délibérantes ; toujours j'y ai défendu vos intérêts politiques, sociaux et commerciaux ; je suis prêt à les défendre encore avec la même énergie, convaincu qu'ainsi j'aiderai, dans la mesure de mes forces, à la grandeur de la France et à la prospérité de la République.

P. PEYTRAL, député sortant.

2e Circonscription de MARSEILLE.

M. BOUGE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens, comme candidat à la députation, solliciter vos suffrages.

Enfant de Marseille, où j'ai toujours vécu, je me suis, depuis de longues années déjà, consacré, sous vos yeux, au service de la République. A plusieurs reprises, vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer au Conseil municipal.

Au point de vue politique, je m'y suis toujours montré le partisan dévoué de la cause républicaine, radicale, socialiste.

Au point de vue des affaires, je me suis sans cesse préoccupé de défendre, avec une vigilance particulière, les intérêts des quartiers suburbains ou des quartiers de la banlieue que vous habitez.

J'ai agi ainsi sans arrière-pensée de réclame électorale, mais dans un sentiment d'égalité et de justice, et parce que j'ai toujours pensé et dit, que, ne jouissant pas des mêmes avantages et des mêmes facilités que les habitants de la ville, moins bien placés et traités qu'eux, vous ne deviez pas supporter comme impôts les mêmes charges ou des charges plus lourdes.

Permettez-moi de vous rappeler qu'à de nombreuses reprises, j'ai demandé le classement de vos rues ou de vos chemins et protesté contre l'état d'abandon dans lequel on les laisse au double point de vue de la voirie et de l'éclairage.

Mes efforts, dans ce sens, ont contribué ou réussi à obtenir du Conseil le vote des sommes nécessaires pour le classement d'un grand nombre de rues et pour la continuation du chemin du littoral et la réfection des chemins des Pradeaux et du Merlan.

Je n'ai cessé de réclamer pour la banlieue la création de bureaux de police et de postes de pompiers. Il y a quelques mois, c'est sur mon rapport que le

Conseil a voté le nouveau réseau des lignes de tramways qui, allant d'un côté à Saint-Just, la Rose et la Croix-Rouge, de l'autre à Saint-Louis, Saint-Henry l'Estaque et Saint-Antoine, rendront plus faciles et plus économiques les communications de ces divers quartiers.

Enfin, lorsque la question de la création d'une double zone d'octroi fut discutée au Conseil municipal, j'ai été le seul à combattre le projet et à voter contre toutes les taxes nouvelles que je considérais comme injustes, vexatoires et pratiquement irrécouvrables.

J'ai pris activement part à l'étude de tous les grands travaux actuellement en cours : assainissement, grand égout collecteur, abattoir, etc...

Ennemi de tous les monopoles, je les ai combattus avec activité et il n'a pas dépendu de moi que la campagne que j'ai ouverte au Conseil municipal contre le privilège du gaz et pour la liberté de l'éclairage, n'aboutit à une solution favorable.

J'ai donc le droit de vous dire que j'ai toujours été votre zélé défenseur.

Quant à mon programme politique, il est tout indiqué par ma conduite et mes votes passés. C'est le programme accepté par la démocratie des Bouches-du-Rhône en 1885, avec toutes les revendications qu'il comporte, telles que : la séparation des Églises et de l'État ; la suppression du budget des cultes ; la suppression de tous les monopoles ou privilèges, etc...

Je suis républicain radical socialiste, partisan de toutes les réformes et de tous les progrès, soucieux de toutes les questions sociales et du sort des ouvriers, mais convaincu que le progrès peut s'accomplir pacifiquement et sans tomber dans les excès et les violences révolutionnaires.

Le socialisme, à mon avis, ne consiste pas dans des théories irréalisables de nivellement social, mais dans l'étude et la réalisation de toutes les questions et de toutes les lois qui peuvent améliorer le sort du peuple et de l'ouvrier.

La refonte, par exemple, de la loi sur la responsabilité des accidents pendant le travail ;

Le développement de la mutualité et des sociétés coopératives ;

La création d'asiles pour la vieillesse ;

La fondation d'une caisse de retraite pour les travailleurs de tout état, au moyen de versements faits obligatoirement par les patrons en mains de l'État.

Il est encore un point du programme politique sur lequel il est nécessaire de m'expliquer avec vous loyalement et sans équivoque ; je veux parler de la revision.

Je veux la revision par une Constituante, mais la revision avec les républicains, sans les boulangistes ni les monarchistes, aujourd'hui si bien confondus qu'on ne peut plus faire entre eux aucune différence.

Je veux que le principe républicain soit maintenu contre toutes les entreprises, qu'elles viennent des partisans des régimes déchus ou de ce parti hétéroclite qu'on appelle le boulangisme, et qui n'est que la raison sociale des appétits et des rancunes.

Enfin, citoyens, laissez-moi vous dire que vous n'aurez jamais à rougir de votre élu.

Je maintiendrai intacte la réputation d'intégrité et de désintéressement que

je m'honore d'avoir conquise dans les divers mandats électifs que vous m'avez confiés.

Dans toutes les circonstances graves ou pénibles (troubles de Marseille, choléra, troubles des Italiens), j'ai fait modestement, mais entièrement mon devoir.

Je continuerai avec la même honnêteté et la même énergie. Ce n'est pas mon nom que vous verrez jamais dans des administrations financières douteuses, et ce n'est pas à moi que le cri : A bas les voleurs! peut ou pourra jamais faire baisser la tête.

Vive la République!

Citoyens,

Ni réaction, ni dictature.

Salut fraternel.

Auguste BOUGE.

3e circonscription de MARSEILLE.

M. Charles ROUX,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je suis républicain tout court... ennemi déclaré d'une politique d'aventures, d'intolérance et de prodigalités ; partisan convaincu d'une république honnête, progressive, franchement libérale, ouverte aux Français de bonne volonté et de bonne foi, et respectueuse des libertés de tous.

Je me présente à vos suffrages dans ma complète indépendance, vaillamment soutenu par un comité républicain composé de citoyens appartenant à toutes les professions.

Citoyens,

Le moment est solennel!

Le péril est grand... car tous les ennemis de la République se sont coalisés pour la détruire. Le manifeste de Monsieur le Comte de Paris ne permet plus aucun doute... Le descendant des rois de France adhère à la conspiration boulangiste.

Le hasard des évènements comme plan politique, — la guerre civile probable ;

Deux révolutions au moins, dans le cas le plus favorable : une, pour renverser la République, l'autre, pour faire la monarchie ;

Une dictature, — avec tous ses imprévus, — à titre transitoire ;

L'entente pour démolir, sauf à se battre ensuite ;

Telle est la perspective qui vous est offerte par le parti qui se pare du titre de national et de conservateur.

Je fais appel à tous les gens de bon sens, aux pères de famille, aux patriotes.

Qu'ils se serrent autour du drapeau de la République, confié à la garde du respecté Président Carnot, et que, du scrutin du 22 septembre, sorte le triomphe définitif du seul gouvernement vraiment national, vraiment pratique, vraiment possible : la République.

Citoyens,

J'estime que la politique, qui économise les révolutions, est la meilleure et la plus sérieuse des économies. Cette vérité est encore moins contestable dans une ville, comme la nôtre, où nous vivons tous de commerce et d'industrie et où nous avons absolument besoin d'être assurés du lendemain.

En sollicitant le grand honneur de vous représenter au Corps législatif, j'ambitionnerais d'être le député de Marseille, le député essentiellement préoccupé des intérêts de la population marseillaise, je voudrais procéder par des actes et non par des paroles ; j'ambitionnerais de faire occuper à notre chère ville la place qui lui est due et qu'elle n'a pas. — Je voudrais inaugurer une ère nouvelle. — M'efforcer de faire participer Marseille aux subventions gouvernementales, que le Nord absorbe et faire résoudre, à bref délai, les questions vitales auxquelles est lié l'avenir de notre cité :

L'assainissement, qui offre un intérêt non seulement local mais national ;

La conversion de notre école de plein exercice de médecine et de pharmacie, en Faculté de médecine, ce qui nous permettrait de créer à Marseille un des centres scientifiques et médicaux les plus importants du monde.

La Faculté des lettres et de droit ;

L'achèvement des ports, car nous avons une surface de quais inférieure à celle d'Anvers ;

L'exécution immédiate du canal du Rhône dont dépend, non pas notre prospérité, mais le maintien de notre situation actuelle.

Nos concurrents ont percé le Mont-Cenis, le Saint-Gothard ; ils vont percer le Simplon, pour draîner à leur profit et à notre détriment, tout le trafic du Nord-Ouest Européen. Gênes et Salonique agrandissent et outillent leurs ports.

Citoyens,

La brèche est faite.

La laisserons-nous agrandir chaque jour?... Resterons-nous impassibles devant un danger aussi évident?...

Il faut combattre les monopoles, arriver à l'abaissement des tarifs de nos voies ferrées.

Il faut reviser les tarifs du pesage, réorganiser le corps des peseurs jurés sur de nouvelles bases, afin que le vœu si souvent émis, par notre chambre de commerce, notre Société pour la défense et tous nos ouvriers, du « travail libre sur les quais libres » devienne une réalité.

Je suis libre-échangiste, en tenant compte des tempéraments que comporte la politique économique des autres nations et de l'importance des échanges que la France peut faire avec chacune d'elles, Ce sont les principes dont je m'inspirerai lors du renouvellement des traités de commerce et quand la France ne sera plus liée par la clause draconienne du traité de Francfort.

Citoyens,

Je ne suis pas de ceux qui promettent ce qu'ils ne peuvent tenir, en garantissant aux ouvriers l'extinction de la misère, en agitant devant leurs yeux les folles promesses d'un travail sans efforts récompensé par des salaires sans limites. Mais il est impossible de ne pas reconnaître que, depuis un demi-siècle, la France a fait des pas immenses vers la démocratie, c'est-à-dire vers un état de société où tous les citoyens doivent plus que jamais vivre d'assistance mutuelle. Le moment est donc venu de faire cesser la légende de l'hostilité obligatoire du capital et du travail, et d'appliquer la saine maxime : « Faire servir la richesse créée par le peuple à améliorer la condition du peuple ».

Chaud partisan de la juste répartition des impôts, — de la décentralisation, — du travail national, — des sociétés coopératives, — des banques populaires, — des assurances contre les accidents, les maladies et le chômage, — des caisses de prévoyance et du patrimoine, — des sociétés de maisons ouvrières salubres, morales et à loyers modestes, je voudrais, en un mot, pousser au développement de tout ce qui peut amener le bon marché des conditions générales de l'existence ; donner à l'ouvrier laborieux et économe le moyen de construire lui-même son habitation et d'en devenir propriétaire ; lui faciliter la constitution du foyer domestique et le développement de l'esprit de famille.

Je voudrais rapprocher l'offre de la demande, soustraire l'ouvrier aux inconvénients des bureaux de placements ; mettre à sa disposition tous les éléments d'information et de statistique qui peuvent lui être utiles.

Je voudrais que l'État, chargé de veiller gratuitement à l'assistance publique à la diffusion de l'instruction, se préoccupât davantage de l'éducation, s'efforçât d'inspirer à nos enfants le respect de la personne humaine, de la morale qui est la base de toutes les religions et la sauvegarde des sociétés.

Je voudrais que la loi régissant les caisses d'épargne fût refondue et que les deux millards et demi, qui représentent actuellement l'épargne française, au lieu d'être versés dans les caisses de l'État et de s'absorber dans la dette publique, fussent rejetés dans la circulation économique pour féconder le travail national.

Je voudrais enfin, citoyens, que tous les républicains, laissant de côté pour le moment les questions irritantes, fussent unis au lieu de se diviser et que les avancés calmassent leur impatience. M. Spuller, l'ami de Gambetta, et M. Floquet,

dont le radicalisme et l'anticléricalisme ne sauraient être douteux, n'hésitent pas à donner ce conseil.

Serrons donc les rangs et n'ayons qu'une seule et unique préoccupation : Affermir la République en la faisant aimer.

Telles sont mes convictions au triple point de vue politique, économique et social, et je résume mon programme en ces mots :

République, honnêteté, liberté, affaires, réformes économiques et sociales.

Citoyens,

Quoi qu'on en puisse dire, le gouvernement de la République n'a pas été improductif.

Il a rétabli notre système de fortifications.

Il a reconstitué notre armée, qui est devenue la grande famille française ; notre armée, qui est en mesure maintenant de défendre le territoire, et qui considère avec mépris l'aventurier que le pays, justement indigné, a chassé de son sein.

Le gouvernement de la République a répandu l'instruction et refait, de fond en comble, notre outillage intellectuel.

Il nous a donné dix-huit années de paix et de tranquillité.

Malgré l'opposition systématique d'un trop grand nombre de Français et le mauvais vouloir de nos ennemis, il a fait l'Exposition Universelle de 1889, qui devrait être pour tous un grand enseignement.

En présence de cette imposante manifestation de notre puissance géniale, industrielle, commerciale et artistique ; en présence de cette protestation consolante des gens qui pensent et qui travaillent contre les affamés de politique, — les débitants de discours, — les entrepreneurs de conspiration, — comment n'en arrive-t-on pas à reconnaître que la France est lasse de discordes civiles, — qu'elle ne demande que la paix, l'ordre et la liberté pour développer toutes ses forces fécondes, pour garantir ses intérêts et protéger ses droits ; qu'il existe, au-dessus de l'égoïsme des partis, une région supérieure de pensée et d'action où tous les esprits, toutes les volontés peuvent s'unir dans un commun amour de la vérité et de la Patrie.

Vive la République ! Vive la France !

Jules CHARLES-ROUX.

4e circonscription de MARSEILLE.

M. GRANET,

Elu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Je me présente librement à vos libres suffrages.

Enfant de Marseille, né au sein même de votre circonscription, j'ai grandi sous le regard de mes concitoyens.

Au milieu d'eux j'ai livré mes premiers combats, fait mes premières armes contre le despotisme pour la liberté.

J'ai donc l'ambition de penser que je ne suis ni un inconnu, ni un étranger dans Marseille et dans la République.

Aussi bien l'heure n'est point aux vastes programmes.

Tel j'étais hier, tel je suis, tel je serai.

Mes origines m'attachaient à la démocratie, ma raison me lie à elle pour toujours.

Élu en 1881 par l'arrondissement d'Arles, adopté en 1885 par le département tout entier, j'ai reçu, j'ai accepté le programme des revendications radicales.

J'arbore aujourd'hui, je porte dans la lutte le même drapeau.

Au premier rang des réformes longtemps promises, et plus longtemps ajournées, je continue à placer la revision de la Constitution.

Imposée à la République par ses ennemis, il est temps qu'elle se transforme, aux mains et par l'effort de ses défenseurs, en un outil du progrès, et qu'après avoir été une source de conflits, une cause de stérilité, elle devienne enfin un instrument d'initiative et de réforme.

Le premier devoir de nos mandataires sera d'aborder cette œuvre rénovatrice, non comme quelques-uns l'espèrent ou comme d'autres le redoutent, pour livrer la République aux entreprises des factieux, mais au contraire pour la fortifier et l'élargir.

Tel est le préliminaire indispensable pour poursuivre l'étude et la solution des graves problèmes qui intéressent et agitent le monde du travail, où la République, sous peine de mentir à ses principes et de faire faillite à ses promesses, doit s'efforcer de répandre toujours plus de lumière et de justice.

A cette œuvre je voudrais sans négliger les intérêts de notre grande et belle ville, consacrer mon activité, mon devouement, le peu d'expérience que les événements m'ont permis d'acquérir, si j'obtenais de votre confiance un nouveau mandat.

Si, au contraire, vos préférences se portaient sur d'autres, j'accueillerais sans amertume la décision du suffrage universel.

Je suis de ceux qui pensent que les républicains se sont déjà trop longuement et trop cruellement déchirés, que l'heure est venue d'oublier nos discordes, et qu'au lendemain du Centenaire de 1789 nous avons à offrir au monde un autre spectacle que celui d'une grande nation dont les forces s'épuisent en vaines querelles, mais qu'elle doit au contraire leur présenter l'image d'un noble pays, réunissant tous les concours, groupant toutes les activités, toujours au premier rang dans les voies de la civilisation et de l'humanité, sous l'égide de la République.

Vive la République !

Félix GRANET, député sortant.

5e circonscription de MARSEILLE.

M. Antide BOYER,

Élu 2e au tour de scrutin.

PROGRAMME ACCEPTÉ PAR LE CANDIDAT ANTIDE BOYER.

Condamnation de la politique d'aventures et des expéditions lointaines.

Réformes politiques.

Revision de la Constitution par une Constituante. — Souveraineté absolue du Suffrage universel. — Suppression du Sénat. — Droit de paix et de guerre réservé à la nation. — Liberté de presse, de réunion et d'association garantie par la Constitution. — Suppression du cumul. — Responsabilité des fonctionnaires; réduction des gros traitements; rétribution des fonctions électives.

Réformes judiciaires.

Organisation démocratique des institutions judiciaires. — Élection des juges. — Revision des codes dans le sens le plus démocratique. — Réduction des frais de justice.

Réformes dans les rapports de l'Église avec l'État.

Séparation des Églises et de l'État. — Suppression du budget des cultes. —

Suppression de l'ambassade du Vatican. — Retour à la nation des biens de main morte.

Réformes militaires.

Service militaire égal et obligatoire pour tous. — Réduction du service militaire à trois ans. — Suppression de l'exemption des séminaristes et du volontariat d'un an.

Réformes administratives.

Extension des franchises départementales et communales, compatible avec l'unité nationale. — Suppression des Conseils d'arrondissement et des Sous-Préfectures. — Réforme du régime pénitentiaire. — Réglementation du travail dans les prisons.

Réformes financières.

Contrôle sévère des dépenses publiques. — Équilibre sincère du budget. — Suppression progressive des Contributions indirectes et des octrois. — Impôt progressif sur le revenu ou sur le capital. — Revision de la loi des faillites. — Revision de la loi des patentes.

Réformes économiques et commerciales.

Revision des conventions, abaissement des tarifs de transport. — Suppression des privilèges et monopoles. — Revision du cadastre. — Revision des traités de commerce dans le sens de la liberté commerciale. — Abolition de la taxe sur les céréales.

Réformes maritimes.

Rattachement de la marine marchande et des colonies au Ministère du Commerce. — Réformes du régime dit de l'inscription maritime et police de la navigation suivant les principes du droit commun et de la liberté.

Abrogation du décret disciplinaire et pénal de 1852, sur la marine marchande. — Réorganisation tontinière et civile de la Caisse des Invalides de la marine. — Augmentation de la pension de retraite, des retraites des marins civils par la restitution des sommes dont ils ont été spoliés au profit du personnel de la marine militaire. — Fonctions du commissaire de l'inscription maritime limitées à la simple tenue des matricules en vue du recrutement de la flotte de guerre. — Les emplois dans les ports de commerce entièrement réservés aux marins du commerce.

Enseignement.

Application complète de la laïcité de l'enseignement. — Admission par voie d'examens à l'instruction gratuite secondaire et supérieure. — Organisation de l'enseignement professionnel agricole et industriel. — Amélioration de la situation des instituteurs.

Réformes sociales.

Limitation de la journée de travail à un maximum de huit heures. — Interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans, et, de quatorze à dix-huit ans, réduction de la journée à six heures pour les deux sexes. — Suppression du travail de nuit, sauf pour certaines branches d'industrie dont la nature exige un fonctionnement ininterrompu.

Interdiction du travail des femmes dans toutes les branches d'industrie qui affectent plus particulièrement l'organisme féminin. — Suppression du travail de nuit pour les femmes et les ouvriers de moins de dix-huit ans. — Repos ininterrompu de trente-six heures au moins, par semaine, pour tous les travailleurs. — Interdiction de certains genres d'industrie et de certains modes de fabrication préjudiciables à la santé des travailleurs. — Suppression du marchandage. — Suppression du payement en nature, ainsi que des coopératives patronales. — Suppression des bureaux de placement. — Surveillance de tous les ateliers et établissements industriels, y compris l'industrie domestique, par des inspecteurs rétribués par l'État et élus, au moins pour moitié, par les ouvriers eux-mêmes. — Caisse nationale de retraite pour les invalides du travail.

Questions locales.

Travail libre sur les quais. — Mise à l'ordre du jour de la création des ports-sud. — Rachat des docks et entrepôts. — Réorganisation de la police municipale de Marseille, avec augmentation de la subvention de l'État.

Assimilation des retraites des douaniers à celles de la gendarmerie. — Création d'un canal du Rhône et de la ligne ferrée directe de Calais à Marseille. — Développement des canaux d'irrigation. — Assimilation des syndicats d'irrigation agricole aux syndicats professionnels. — Élection des syndicats par les intéressés.

Élargissement du canal d'Arles à Bouc.

Le soussigné s'engage, sur l'honneur, à employer toutes ses forces et son intelligence à faire sortir à cet effet le programme ci-dessus.

Le candidat socialiste,

Antide BOYER.

CALVADOS

Circonscription de BAYEUX.

M. le baron GÉRARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Le pays va juger, le 22 septembre, la situation qui lui est imposée par la politique du Gouvernement.

Il y a quatre ans, 3.500.000 électeurs protestaient contre les entreprises et les aventures coloniales, revendiquaient les libertés déjà si menacées, et demandaient l'équilibre et les réformes dans le budget, qui dépasse maintenant de plus d'un milliard celui de 1876.

Notre département donnait à la liste conservatrice une supériorité de plus de 17.000 voix, et l'arrondissement de Bayeux contribuait pour la plus grande part à cette majorité. Vous penserez, comme moi, j'en ai la certitude, qu'aujourd'hui le mécontentement étant plus justifié encore, il faut affirmer de nouveau nos désirs et nos convictions.

Vous connaissez les lois récentes qui ont changé le mode de scrutin et atteint l'indépendance de l'électeur, dans le seul but de donner au Gouvernement une puissance d'intimidation nécessitée par sa juste crainte du verdict de la nation. Vous n'avez pas oublié les scandales qui ont entraîné la chute du précédent chef de l'État; pouvons-nous dire que, malgré l'honorabilité de son successeur, nous soyons revenus au régime de l'honnêteté et de la modération?

Pendant cette dernière législature, qui a donné le spectacle de bien des abus de pouvoir, je crois avoir rempli le mandat que vous m'aviez confié : en m'associant par mes votes aux protestations de mes collègues de la droite, protestations trop souvent étouffées par des adversaires intolérants; en prenant part à l'initiative des mesures protectrices dont profite déjà notre agriculture encore entravée par les traités de commerce; en votant les modifications que nous demandions dans le budget pour remédier aux charges si lourdes et toujours croissantes que supportent aujourd'hui l'État, les départements, les communes, en un seul mot les contribuables.

Ces charges, vous savez d'où elles viennent : elles sont le résultat de la politique suivie par des hommes qui mèneraient le pays à sa ruine, si l'on ne pouvait leur opposer un obstacle.

Cet obstacle, c'est la revision de la Constitution ; j'en suis partisan, parce que la France doit avoir la parole après des faits comme ceux dont nous avons été témoins, et qu'elle doit l'avoir en toute liberté.

Messieurs,

Aux questions politiques, qui sont si importantes à l'heure présente, il s'en ajoute d'autres qui vous sont personnelles et qui ont un caractère exclusivement local ; ce n'est pas à moi de vous rappeler ce que j'ai cherché à faire jusqu'ici, pour que ces questions soient résolues dans le sens le plus favorable à vos intérêts ; mais il est permis de vous assurer que, si vous m'honorez encore de vos suffrages, vous pourrez, comme par le passé, compter sur mon attachement et mon sincère dévouement.

Baron GÉRARD, député sortant, conseiller général pour le canton de Balleroy.

1re circonscription de CAEN.

M. ENGERAND,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En offrant la candidature au général Boulanger, quinze cent trente-sept électeurs de votre circonscription ont fait appel à mon dévouement pour le cas où celui qu'ils voulaient acclamer de leurs votes serait mis dans l'impossibilité de faire à leur demande une réponse favorable.

Cette éventualité s'est réalisée.

La Chambre, jalouse de la popularité du plus courageux de ses membres, a cru pouvoir empêcher la manifestation du pays en votant la loi contre les candidatures multiples ; le Sénat, exécuteur des basses œuvres ministérielles, n'a pas hésité à condamner, sans parvenir toutefois à le flétrir, celui qui pour lui était un adversaire plus encore qu'un accusé.

Puisque vous ne pouvez voter pour le général, je vous demande de voter pour le soldat.

Je ne suis pas le candidat d'un comité qui se nomme lui-même et qui, ne sortant pas du suffrage de tous, ne se compose, en définitive, que d'individua-

lités sans mandat; je suis le remplaçant désigné par plus de quinze cents d'entre vous d'un vaillant odieusement persécuté et qu'on voudrait mettre dans l'impossibilité de se défendre.

Et c'est pourquoi j'ai toujours été décidé à maintenir énergiquement, loyalement et honnêtement ma candidature, parce qu'en combattant pour elle je sais que je combats pour faire respecter vos décisions et votre volonté.

Enfant de votre pays, ne l'ayant jamais quitté, bien résolu à ne le quitter jamais, ai-je besoin de vous dire qui je suis et de vous faire une profession de foi?

Vous savez que, partisan déclaré de la souveraineté populaire, depuis 1875 j'ai combattu sous le drapeau de l'appel au peuple pour que la parole fût rendue au pays et pour que la France devînt maîtresse de ses destinées. Les témoignages de haute bienveillance que j'ai reçus à cette occasion resteront l'orgueil de toute ma vie.

Aujourd'hui que les principes depuis si longtemps soutenus par moi ont été pour ainsi dire imposés à tous les partis par un républicain que l'opportunisme proscrit ; aujourd'hui que, sans mettre en question la forme du régime et l'étiquette gouvernementale, les honnêtes gens peuvent, sans qu'on les accuse d'être factieux, exiger que le peuple français soit véritablement le peuple souverain ; je viens prendre ma place dans la grande armée des réconciliés et je vous demande de m'accorder le périlleux honneur de lutter pour la défense de vos principes et de vos libertés.

Électeurs,

Je suis l'ennemi des expéditions lointaines et je ne saurais voir sans colère nos malheureux soldats succombant au Tonkin pour la satisfaction des intérêts pécuniaires de quelques haut placés, déjà privilégiés de la fortune.

Je déplore l'aggravation toujours croissante des charges et l'augmentation des impôts, et c'est avec une véritable douleur que je vois dépenser pour des choses d'une utilité secondaire et dans un but parfois difficile à avouer un argent qui, sagement employé, pourrait soulager tant de misères.

Je suis l'ennemi des escroqueries, des malhonnêtetés, des tripotages, des places données à la faveur, des croix de la Légion d'honneur prostituées et mises à l'encan.

Je méprise les persécutions des puissants du jour, et je proteste contre toutes ces révocations odieuses auxquelles a recours, pour se soutenir, le régime parlementaire aux abois.

Je suis l'ennemi du parlementarisme qui nous divise et qui nous tue, et, dès l'année 1876, au rebours d'un de mes concurrents actuels, M. Desloges, qui se proclamait candidat constitutionnel, je réclamais, moi, la revision.

Cette revision, je la demande à cette heure par une assemblée qui, émanant de la nation qui l'aura choisie, aura dès lors qualité pour parler en son nom.

Par ce moyen, mais par ce moyen seul, nous abjurerons nos haines et nous pourrons enfin nous occuper des intérêts vitaux du pays. Bienveillants et tolé-

rants les uns envers les autres, nous respecterons la liberté religieuse, le droit de réunion, et tous les grands principes de préservation sociale qui sont la garantie de tous les citoyens, grands et petits.

Et puisque je parle des petits, des malheureux, des humbles, des ouvriers, des travailleurs, je déclare ici bien haut que je considérerai comme mon premier devoir de réclamer à la Chambre le vote d'une loi qui améliore leur sort et qui les arrache à cette misérable condition d'esclaves de la terre, à laquelle nos discordes politiques les ont réduits.

L'agriculture aujourd'hui si éprouvée, le commerce et l'industrie qui périclitent à cette heure, les intérêts locaux de notre circonscription trouveront en moi, laissez-moi vous le dire, un ardent défenseur. Je prends, dès à présent, si vous voulez bien m'honorer de vos suffrages, l'engagement de vous rendre chaque année compte du mandat que vous m'aurez confié, et, quand cela me paraîtra utile dans le cours des débats parlementaires, je n'hésiterai pas à monter à la tribune pour soutenir vos légitimes revendications.

Croyez, mes chers concitoyens, à mon sincère et entier dévouement.

A. ENGERAND, avocat, directeur de l'*Ami de l'ordre*.

2e circonscription de CAEN.

M. le marquis de CORNULIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

La députation du Calvados se représente tout entière et j'ai l'honneur de vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié, il y a quatre ans, alors que je représentais sur la liste conservatrice la 2e circonscription de Caen, dans laquelle j'ai ma résidence.

Aux élections de 1885, vous avez, à une immense majorité, affirmé hautement vos opinions conservatrices. Aux élections de 1889, vous leur resterez fidèles.

L'expérience de la dernière législature vous a montré une fois de plus que les républicains sont incapables de donner au pays une bonne gestion financière.

Ils vous avaient déclaré qu'ils n'avaient besoin ni d'emprunts, ni d'impôts nouveaux.

Or, voici le bilan financier de la dernière Chambre :

Le déficit et un milliard et demi d'emprunts !

A leurs fautes, à leurs promesses mensongères, ils ont ajouté les scandales

que vous savez, les trafics honteux qui s'abritaient dans le palais même du chef de l'État, et ils n'hésitent pas à appeler et à maintenir au pouvoir les hommes les plus compromis.

Depuis l'avènement d'une majorité républicaine, depuis douze ans qu'ils sont les maîtres, ils n'ont pas su trouver un terrain de conciliation et fonder cette République habitable pour tous qu'ils promettaient.

Cet essai de douze ans est complet, l'expérience définitive.

Leur passé vous indique clairement quelle sera leur politique et l'usage qu'ils feront du pouvoir, si vous commettez la faute de les y laisser.

Aux exigences budgétaires, fruit des gaspillages et des abus qu'ils sont décidés à maintenir, il faudra faire face par des impôts nouveaux.

Les propositions de loi spoliatrices, telles que les lois détournant au profit de l'État une partie des successions, sont déjà prêtes.

Dans cette voie, ils iront jusqu'au bout.

Sous le nom de concentration républicaine, ce sera le même abandon de leur volonté entre les mains des sectaires et des radicaux. C'est en vain que, faisant parade d'opinions modérées, les républicains chercheront à capter vos suffrages. Députés du centre gauche, opportunistes, tous ils ont donné la mesure de leur esprit de gouvernement.

Toujours ils ont cédé devant le radicalisme grandissant et menaçant.

Ils ont engagé la France dans cette aventure du Tonkin qui a déjà coûté à notre pays 40,000 de ses enfants et 600 millions.

Ils sont les auteurs de ces mesures néfastes d'expulsion, de guerre à la religion et à la liberté du père de famille. Ils sont, dans la pratique administrative, les promoteurs de ces procédés d'odieuses tracasseries, de dénis de justice, de délations et de révocations, dont vous êtes tous les jours ou les victimes ou les témoins.

Ils ont ressuscité ces tribunaux d'exception qui rappellent les plus mauvais jours de notre histoire et dont tous les citoyens à leur tour peuvent devenir les victimes.

A vous de voir si cette politique est conforme à vos intérêts, à vos idées de paix sociale, de justice et de liberté.

Si tel est votre sentiment, votez pour le candidat républicain.

Si, au contraire, vous pensez :

Qu'une orientation nouvelle de la polique intérieure doit être exigée ;

Que la revision de nos institutions s'impose à bref délai ;

Votez pour le candidat conservateur revisionniste.

Marquis de CORNULIER, Député sortant, maire de Fontaine-Henry.

Circonscription de FALAISE.

M. PAULMIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

REVISION. — SOUVERAINETÉ NATIONALE.

Messieurs et chers concitoyens,

Le pays, malgré les entraves accumulées par le Gouvernement, va pouvoir enfin exprimer sa volonté!

Il va dire s'il approuve ou s'il répudie la politique étroite et violente dont il souffre depuis trop longtemps. Nous attendons sa réponse avec confiance.

En effet, le pays veut la liberté!

Et il voit chaque jour la liberté de conscience entravée, la liberté du père de famille méconnue, la liberté des citoyens menacée et foulée aux pieds.

Il veut la paix!

Et il voit verser inutilement le sang de ses enfants dans cette funeste entreprise du Tonkin qui lui a déjà coûté 40.000 hommes et 600 millions, sans que la pacification y ait avancé d'un pas.

Il veut la justice!

Et il voit établir des juridictions d'exception, où toute garantie est enlevée aux accusés, où les juges sont remplacés par des adversaires politiques.

Il veut l'honnêteté!

Et après les scandales Wilson dont il a gardé l'écœurant souvenir, il voit chaque jour s'élever les plus graves accusations contre ceux qui sont chargés de diriger ses affaires, sans que ceux-ci trouvent un mot à répondre pour leur défense.

Il veut des économies

Et il voit de jour en jour se creuser davantage le gouffre du déficit.

Il est profondément attaché au suffrage universel, et il voit un gouvernement sans scrupules violer les droits sacrés de la souveraineté nationale.

Que d'autres louent cette politique et la défendent. Je ne saurais quant à moi lui donner ni mon approbation ni mon appui.

Ce que je veux, en effet : c'est un gouvernement loyal qui fasse appel à tous les partis pour gérer honnêtement la fortune du pays, pour s'occuper des intérêts agricoles et industriels, pour améliorer le sort des classes ouvrières et laborieuses.

Ce que je veux : c'est l'allègement des charges militaires; c'est la fin des traités de commerce qui ruinent et écrasent l'agriculture et l'industrie.

Ce que je veux : c'est la revision d'une constitution bâtarde condamnée également par les conservateurs et les républicains; c'est l'affranchissement du

suffrage universel; c'est la désignation du Chef de l'Etat enlevée aux coteries parlementaires et rendue à la nation librement consultée!

Ce que je veux, enfin : c'est un gouvernement fort, honnête, respecté, à la place d'un gouvernement affaibli, discrédité, jugé incapable de sauvegarder sa propre dignité, et à plus forte raison l'honneur du pays!

Electeurs!

Tels sont mes vœux, tel sera mon but.

Si vous les approuvez, et si vous croyez que j'ai pu vous rendre quelques services à la Chambre,

En plaidant la cause de l'agriculture,
En défendant les bouilleurs de cru,
En demandant la suppression des treize jours,

Vous vous grouperez autour de moi, vous unirez vos efforts aux miens, et grâce à l'accord de tous les bons citoyens, nous affranchirons notre malheureux pays d'une faction qui depuis trop longtemps le ruine, le déconsidère et l'opprime!

Vive la France!

CH. PAULMIER

Conseiller général, maire de Bretteville-sur-Laize, député sortant.

Circonscription de LISIEUX.

M. le comte de COLBERT-LAPLACE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Plus d'un million de Français viennent de faire hautement adhésion aux principes plébiscitaires que depuis douze ans vous n'avez cessé d'affirmer avec une fermeté courageuse et inébranlable.

Ce n'est pas le moment de lâcher pied; je reste le même homme, animé de la même foi dans les principes que nous avons soutenus ensemble, plus convaincu s'il se peut que par le passé de la nécessité d'en finir avec les abus de l'absolutisme parlementaire.

Respect de la liberté religieuse;
Séparation des pouvoirs exécutif et législatif;
Lois constitutionnelles ratifiées par le peuple.

Tels sont les points fondamentaux qui me font ardemment désirer la re-

vision de la constitution par tous les moyens qui seront compatibles avec l'ordre et la sécurité publique.

Je ne vous parlerai que peu de ce que j'ai fait pendant la dernière législature. Secrétaire du groupe de la défense des bouilleurs de cru, j'ai dû me consacrer à peu près entièrement à faire la lumière sur cette question, dont le seul défaut était surtout d'être fort peu et généralement mal connue.

J'adresse les principaux travaux que j'ai faits dans ce but aux bibliothèques communales, et je prie nos municipalités d'en agréer l'hommage.

Veuillez croire, Messieurs et chers concitoyens, à mes sentiments entièrement dévoués,

Comte de COLBERT-LAPLACE, maire de Saint-Julien-de-Mailloc, membre du Conseil général, député sortant, candidat revisionniste plébiscitaire.

Circonscription de PONT-L'EVÊQUE.

M. CONRAD DE WITT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Lorsque vous m'avez honoré de vos suffrages, il y a quatre ans, je m'étais promis en allant siéger à la Chambre, d'observer en toute circonstance cette impartialité qu'on doit à ses adversaires lorsqu'ils sont respectueux de la justice et du droit; mais je n'ai pas tardé à reconnaître qu'il n'était plus question, parmi les républicains détenant le pouvoir, de ces grands principes de liberté, d'égalité, d'équité qu'ils réclamaient naguère si bruyamment.

Se débarrasser de ce qui gêne, voilà la devise nouvelle qu'ils se sont constamment efforcés d'appliquer. Je les ai vus invalider sans motifs les élus du suffrage universel ; je les ai vus dépouiller de leur grade et exiler des princes qui avaient toujours loyalement servi leur pays ; dans la France coupée en deux, j'ai vu la minorité conservatrice traitée en vaincue ; j'ai vu la Légion d'honneur, la croix des braves, vendue au plus offrant ; la magistrature dépouillée de ses membres les plus dignes et les plus indépendants ; j'ai vu les religieuses pourchassées, Dieu banni de l'école comme de l'hôpital ; j'ai vu les fonctionnaires de tout ordre sans cesse menacés par de basses délations.

A ce spectacle, mon vieil instinct libéral s'est révolté, et j'ai été pris d'inquiétude pour l'honneur et la grandeur de la patrie.

Ce n'était pas assez encore; j'ai vu les budgets s'accroître sans cesse et le déficit atteindre le chiffre annuel de 600 millions, l'impôt foncier nouvellement

augmenté, pour l'année 1890, de huit pour cent, pendant que les fauteurs des révolutions successives, recevaient, aux dépens des contribuables, des pensions reversibles sur leurs femmes et leurs enfants. Et comme il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, pour satisfaire les appétits de la majorité qui détient le pouvoir, j'ai vu notre pays normand menacé par cet exercice des bouilleurs de cru auquel tous les ministres des finances de la République, à commencer par M. Carnot, ont voulu demander les ressources qui leur faisaient défaut.

Nous avons réussi, mes collègues du Calvados et moi, à protéger nos cultivateurs contre cette odieuse inquisition; mais pendant combien de temps pourrons-nous sauvegarder vos intérêts ? La France restera-t-elle livrée aux prodigues et aux incapables sous l'empire de la Constitution telle qu'ils l'ont faite ?

C'est la revision de cette Constitution que réclament d'une même voix les conservateurs et qu'il vous appartient d'imposer par vos suffrages.

« Votez sans craindre les menaces d'un pouvoir qui ne durera pas assez pour les exécuter. »

Électeurs! ne vous y trompez pas: le salut de la patrie est entre vos mains!...

CONRAD DE WITT, député sortant.

Circonscription de VIRE.

M. Jules DELAFOSSE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

En 1885, le département du Calvados, votant au scrutin de liste, me faisait l'insigne honneur de m'élire en tête de sa députation, par 18,000 voix de majorité.

L'arrondissement de Vire me donnait pour sa part, une majorité de 3,500 suffrages.

Mes actes et mes discours témoignent que j'ai tenu avec fidélité, et non sans honneur, le mandat dont vous m'aviez investi. Je vous demande de le renouveler, si vous estimez que je n'ai pas démérité de votre confiance.

Le parti républicain a cru sauver sa cause, qu'il sentait perdue, en revenant au scrutin d'arrondissement. Sous l'une ou l'autre forme, vous êtes toujours ses juges, et votre justice l'atteindra partout.

Je suis, quant à moi, en 1889 ce que j'étais en 1885, un adversaire implacable de l'abominable régime qu'il fait peser sur nous, et ma candidature est aujourd'hui comme hier une candidature de protestation.

C'est une protestation :

Contre le gaspillage de la fortune publique, qui a grossi d'un milliard par an le budget des dépenses et fait six milliards de dettes en douze ans;

Contre l'incessante montée des emprunts et des impôts qui vous accablent;

Contre la ruine du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, contre la misère générale et toujours croissante qui est la conséquence d'un régime sans prévoyance, sans économie et sans stabilité;

Contre les pratiques oppressives et démoralisatrices qui étouffent la liberté de conscience et la liberté d'enseignement;

Contre l'indiscipline sociale qui en résulte et qui se traduit par l'augmentation des délits et des crimes, le nombre toujours croissant des vagabonds et des rôdeurs qu'on laisse inonder vos campagnes, parce que les prisons trop pleines n'ont plus de place pour les recevoir;

Contre les abus, les scandales, les ignominies qu'a révélés le procès Wilson, et qui ont chassé M. Grévy de la Présidence;

Contre l'avilissement du pouvoir et le discrédit infamant dont il est frappé;

Enfin, contre les lacunes et les vices d'une Constitution qui n'est qu'un instrument d'anarchie fait à souhait pour la fortune des intrigants et des bavards et le désespoir des gens sérieux.

La France entière, dans un même mouvement de lassitude et de dégoût, s'est levée contre cette tyrannie abjecte qui la salit, après l'avoir ruinée; je suis d'esprit et de cœur avec les révoltés.

Nous voulons, dans la République comme dans la Monarchie, un gouvernement intègre, économe, libéral et désintéressé, qui serve le pays au lieu de l'exploiter pour lui-même et pour ses favoris, un gouvernement d'honnêtes gens en un mot, qui s'applique à réparer le mal qu'ont fait les autres et à faire refleurir sur cette terre dévastée l'ordre, la paix, la confiance, la prospérité, la justice et l'honneur.

Ce gouvernement réparateur, nous l'aurons demain, et c'est à vous que nous le devrons, à vous qui, par votre inaltérable fidélité à la cause de l'ordre et du bien, avez préparé son avènement.

Avec quelques départements d'élite comme le nôtre, vous avez donné l'exemple des justes revendications.

Elles sont aujourd'hui celles du pays tout entier. Elles triompheront demain, et de même que vous avez eu l'orgueil du bon combat vous recevrez le prix de votre victoire.

Aux urnes donc, pour la délivrance de la Patrie, et vive la France !

Jules DELAFOSSE,
Député sortant, chevalier de la Légion d'honneur.

CANTAL

Circonscription d'AURILLAC.

M. Adrien BASTID,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Trois fois honoré de vos suffrages, je viens les solliciter pour la quatrième fois.

J'ai conscience d'avoir tenu tous les engagements que j'avais pris vis-à-vis de vous. Chacun de mes votes en est une preuve, et je les livre tous à votre examen le plus scrupuleux.

En face des dangers qu'ont fait courir à nos institutions les audaces éhontées d'un césarisme complice de toutes les réactions, fauteur de tous les désordres, rebelle aux lois de la discipline et de l'honnêteté, j'estime plus que jamais nécessaire l'union du grand parti républicain.

Partisan d'une politique résolument progressiste, je demanderai la suppression complète de tout privilège devant l'impôt du sang, l'élargissement de la base électorale du Sénat, les réformes tendant à assurer dans un sens démocratique un meilleur fonctionnement des pouvoirs publics.

Je m'associerai, comme par le passé, à toutes les mesures d'ordre économique que réclament vos intérêts agricoles : maintien et au besoin augmentation des tarifs sur les bestiaux étrangers ; dénonciation des traités de commerce onéreux, économie dans les dépenses ; répartition plus équitable des charges qui pèsent sur les contribuables, notamment de cet impôt foncier qui écrase si injustement les agriculteurs cantaliens et dont j'ai réclamé le dégrèvement par ma parole et par mes votes ; revision des patentes en vue de dégrever le petit commerce.

Chers concitoyens,

En livrant à votre jugement une carrière politique déjà longue, grâce à la persévérance de vos sympathies, j'ai confiance dans la fermeté de votre bon

sens et de vos convictions et je lève, haut et ferme, une fois de plus, dans notre cher arrondissement, le drapeau de la République qui est celui de toutes les libertés légitimes, de toutes les équités sociales, de tous les progrès nécessaires.

Vive la République !

Adrien BASTID, député sortant.

Circonscription de MAURIAC.

M. LASCOMBES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Je viens demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié il y a quatre ans. Dans l'accomplissement de ce mandat, je crois avoir été fidèle à toutes mes promesses, et je puis vous donner le passé comme caution de l'avenir.

J'ai voté et, au besoin, je voterais toutes les mesures nécessaires à la défense de la République. Sur ce point capital, je ne saurais transiger, parce que j'estime que la République est le seul gouvernement qui puisse être durable, ou plutôt le seul qui soit possible en France. Son renversement inaugurerait une ère de révolutions qui nous exposeraient aux horreurs de la guerre civile,— et aux calamités de la guerre étrangère, toujours si redoutables dans un pays désuni.

Dans la question de méthode politique, je suis progressiste, je veux que chaque jour amène une amélioration au point de vue moral, comme au point de vue matériel. — Je suis ennemi des exagérations et des utopies. — Je réprouve toute violence.

Mes souhaits les plus ardents appellent le jour où tous les citoyens auront accepté les institutions démocratiques et ne lutteront plus que pour la grandeur du pays et le développement de sa prospérité. Ce jour-là, les Assemblées pourront faire moins de politique, et plus de réformes ; elles pourront notamment résoudre ces questions sociales qui intéressent la nation entière et, plus particulièrement, le monde des travailleurs.

L'apaisement et l'union dont je viens de parler se produiront bientôt, si, comme nous en avons tous le ferme espoir, les élections du 22 septembre donnent une forte majorité de députés républicains, disposés à garantir la stabilité ministérielle, et à se grouper autour de l'homme qui occupe, avec tant de sagesse et de dignité, la première magistrature de l'État. — Notre espoir ne sera pas

trompé, car toutes les tentatives des anciens partis, secondées par un soldat indiscipliné et flétri, resteront absolument vaines. Les hommes de 1889 ne renonceront pas aux conquêtes que leurs ancêtres firent il y a cent ans, et qui ont régénéré le monde.

Électeurs,

Au cours de la dernière législature, la Chambre des Députés, malgré l'obstruction pratiquée avec acharnement par les adversaires de la République, a voté des lois nombreuses, importantes et utiles.

Elle a complété celle qui assure l'instruction populaire, et quoi qu'on en ait dit, en s'occupant de l'école laïque, elle a respecté la liberté de l'enseignement et la liberté des croyances

Elle a amélioré le sort des instituteurs et institutrices.

Elle a réduit à trois ans la durée du service militaire, sans négliger aucune des mesures indispensables à la défense du pays.

Elle a fait le nécessaire pour conjurer la crise agricole, qui a été beaucoup moins longue en France que chez les peuples voisins. Sans les dispositions qui ont été prises contre l'invasion des bestiaux et produits étrangers, nos campagnes seraient dans la situation la plus malheureuse, et leur misère aurait entraîné celle des villes.

Je ne veux pas prolonger cette énumération, mais il me sera permis de rappeler que j'ai voté toutes les lois auxquelles je viens de faire allusion.

D'autre part, je n'ai pas mis en oubli les intérêts particuliers du département. — J'avais promis de ne rien négliger pour obtenir l'établissement de la voie ferrée qui doit traverser notre arrondissement ; j'ai tenu parole. — Tandis que bien d'autres lignes sont l'objet d'un ajournement, la notre a été définitivement votée ; elle est en cours d'exécution et pourvue d'allocations qui rendront cette exécution très rapide.

La remise par l'État à la Compagnie d'Orléans de la partie comprise entre Mauriac et la ligne d'Aurillac à Saint-Denis a été retardée par certaines imperfections de travaux, mais cette remise est un fait accompli depuis le 1er juin dernier, et la voie sera livrée à la circulation dans un court délai.

La ligne de Neussargues à Bort intéresse aussi notre arrondissement ; je ne l'ai point perdue de vue, et j'ai lieu d'espérer que sa construction fera partie d'un programme très prochain.

Mes chers compatriotes,

Si vous voulez bien me continuer la confiance dont vous m'aviez honoré, je redoublerai d'efforts pour m'en rendre digne. — J'ai été heureux de donner mon appui à tous ceux qui ont bien voulu le demander ; je ferai toujours de même.

Au point de vue politique, l'heure est solennelle, puisqu'il s'agit d'une lutte décisive ; mais je le répète, nous devons être pleins d'espoir. La France se

montrera de plus en plus fidèle à la République, qui lui a servi de refuge après les terribles événements dont personne n'a perdu le souvenir, et qui lui a donné dix-neuf ans d'ordre, de paix et de liberté.

Vive la France ! Vive la République !

A. LASCOMBES, avocat, — secrétaire du Conseil général, président du Comice agricole de Mauriac, — maire de Chalvignac, — officier d'Académie, — député sortant.

Circonscription de MURAT.

M. Francis CHARMES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Je me présente à vous tel que vous m'avez connu, tel que vous m'avez autrefois élu. L'expérience a muri mes convictions, elle n'a pas eu à les modifier. Depuis que je suis entré dans la vie politique active, j'ai cru que la République était le seul Gouvernement qui convenait à la France, et que ce Gouvernement devait assurer, ce qui est loin d'être inconciliable, la plus grande liberté aux citoyens et la plus grande autorité à l'Etat.

Je n'ai pas changé d'opinion.

On vous a dit que des fautes ont été commises. Tout Gouvernement en commet, lorsqu'il dure. Mais ce n'est pas faire œuvre de républicain que de les exagérer en les dénonçant, et ce n'est pas faire acte de justice que d'en attribuer la responsabilité à ceux qui n'y ont pas pris part.

Je suis de ces derniers.

Avant d'entrer à la Chambre des députés, et pendant les quatre années que j'y ai passées, je n'ai pas cessé, soit par la parole, soit par la plume, de combattre les fautes qu'on énumère aujourd'hui avec une si complaisante insistance.

J'ai combattu l'exagération des dépenses; j'ai voté toutes les mesures propres à rétablir l'ordre dans les finances, et l'équilibre dans le budget. Ces réformes préalables sont la condition nécessaire de l'allégement des charges publiques.

J'ai combattu, avec une énergie que vous n'avez pas oubliée, la manière dont la politique coloniale a été conduite : mes discours et mes écrits en font foi.

Enfin, mes votes vous diront que j'ai respecté la liberté de conscience constamment et sous toutes ses formes. Libéral en toute matière, je l'ai été plus particulièrement en celle-là parce qu'elle touche aux côtés les plus délicats et

les plus profonds de l'âme humaine. La liberté des consciences en assure la paix, et si cette liberté est le premier des droits des citoyens, la paix qui en résulte est le premier des devoirs de l'Etat.

J'ai toujours pensé ainsi ; j'ai toujours agi en conséquence. Je repousse donc les solidarités que l'on m'impose, et je revendique ma personnalité politique si modeste qu'elle ait été.

Mais si j'ai combattu les fautes de mon parti, je l'ai fait pour consolider la République et non pour fournir des armes à ses adversaires. J'ai beaucoup critiqué : on me l'a même reproché quelquefois ; je n'ai cependant pas poussé la critique jusqu'à la calomnie, ni l'opposition jusqu'à la violence révolutionnaire. Je me suis gardé de confondre mon langage avec celui des factieux qui complotent le renversement de l'ordre de choses établi. Je n'ai pas demandé et je ne demande pas la Revision, au moment même où les pires ennemis de la République s'apprêtent à lui donner un assaut furieux. La Revision serait aujourd'hui ou la plus stérile des agitations, ou la plus destructive. Le mal n'est pas tant dans la Constitution que dans ceux qui l'appliquent, et c'est en nous qu'il faut le soigner et le guérir. Je ne me suis donc pas associé à une œuvre équivoque.

Enfin, lorsque j'ai vu un parti nouveau se former sous le nom de boulangisme, — parce que, ne correspondant à aucun principe, il ne pouvait prendre que le nom d'un homme, — lorsque j'ai vu ce parti se mettre à la tête de toutes les réactions coalisées, et préparer la dictature d'un soldat déclassé, j'ai senti que l'honneur même de la France était menacé comme ses intérêts ; que le triomphe de ce parti, composé des éléments les plus contradictoires, serait certainement la guerre civile et probablement la guerre étrangère ; qu'il nous condamnerait à une humiliante déchéance morale, et nous mènerait bientôt à des désastres matériels. Aussi, ai-je pris grand soin de distinguer mon attitude de celle d'une faction composée de toutes les autres, et que je dénonce comme étant aujourd'hui le plus grand péril de mon pays.

Tels sont mes sentiments et mes principes. J'y ai toujours été, j'y serai toujours fidèle.

J'ajoute mes chers compatriotes, que je vous ai été fidèle à vous-mêmes. Ce n'est point par ma faute, ce n'est pas de mon plein gré que je me suis séparé de vous, et, dans cette séparation qui m'a été pénible, je ne vous ai ni oubliés, ni négligés. Nul ne s'est en vain adressé à moi, et vous m'avez constamment trouvé prêt à défendre vos intérêts, à soutenir vos personnes. La seule chose à laquelle je me sois refusé, a été d'entrer dans vos querelles locales, dans vos dissentiments individuels, car j'ai toujours voulu, et je veux plus que jamais être l'homme, non pas de quelques-uns, mais de tous.

Vous savez d'ailleurs à quels travaux je me suis consacré depuis quatre ans. J'ai collaboré de la manière la plus active à notre politique extérieure. Les événements que nous avons traversés n'ont pas toujours été faciles. Ils nous ont même parfois apporté les préoccupations les plus émouvantes. Cependant la paix a été maintenue, sans que la dignité, ni les intérêts de la France aient été un seul jour compromis.

Telle a été ma vie, depuis que j'ai dû momentanément vous quitter. Je la livre à votre jugement.

Je la livre même à vos comparaisons.

Ma candidature signifie :

République sagement progressiste;
Apaisement à l'intérieur;
Paix au dehors.

C'est pour ce programme que je sollicite vos suffrages. Je le fais avec confiance. Mon passé vous est garant que, si vous me donnez un mandat, je ne suis pas de ceux qui y font défaut.

Francis CHARMES, ancien député.

Circonscription de SAINT-FLOUR.

M. AMAGAT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Le mandat de député, que j'exerce depuis huit ans en votre nom, consiste surtout dans la surveillance de votre argent qui ne doit être dépensé que dans la mesure où l'exigent les services généraux de l'État : armée, marine, administration, justice, enseignement, travaux publics.

Tout ce qu'il y a d'honnête et d'éclairé en France, témoignerait devant vous, s'il en était besoin, que je me suis ardemment appliqué à ce patriotique devoir de contrôle.

Je me suis trouvé en face d'un gouvernement dépensier jusqu'au gaspillage et j'ai dénoncé sa gestion à la justice du peuple, dans des discours et des livres qui ont obtenu les suffrages des hommes compétents.

Mon attachement a la fortune publique m'a valu l'inappréciable confiance de tous les hommes indépendants; la sévère loyauté de ma discussion m'a conquis l'estime de mes adversaires.

Membre de la Commission du budget, j'ai développé, devant la Chambre, un programme dont l'application rendrait aux finances l'équilibre qu'elles ont perdu par la coupable politique des opportunistes et des radicaux.

Leurs fautes communes se traduisent au budget par huit milliards de déficit et de dette, huit milliards dévorés par leurs agents, par leurs créatures, par ceux qui devaient asservir le pays à leurs desseins.

L'opportuno-radicalisme, qui n'eut et ne mérita jamais la confiance des populations rurales, est maintenant condamné par les grandes villes. Il est irrémédiablement perdu.

Les opportunistes se firent justice le jour où, tremblant devant l'émeute annoncée, ils n'osèrent porter leur impopulaire chef, M. Jules Ferry, à la présidence de la République.

Les radicaux ont fatigué les ouvriers, qui les écoutèrent trop longtemps, de leurs revendications absurdes; il leur reste de brillantes individualités, ils n'ont plus de soldats.

Leurs troupes ont passé au général Boulanger dont le tempérament, le caractère et le cœur sont trop au-dessous du rôle qu'il a pris pour qu'il réussisse jamais. Elles trouveront d'autres chefs, mais elles ne se rallieront plus à ces opportunistes et à ces radicaux dont elles ont appris, à leurs dépens, à connaître l'impuissance, l'égoïsme, et la dureté envers les classes pauvres!

La République va-t-elle donc misérablement périr, avec les deux factions ennemies entre elles, mais unies pour le mal, qui depuis douze ans la déshorent?

Oui, si M. le Président de la Républiqus s'obstine à appeler aux affaires ces sous-ordres de l'opportuno-radicalisme, sans talent, sans savoir, sans travail, perdus de réputation, sinon d'honneur.

En ce cas, des chefs audacieux, résolus à risquer leur vie pour délivrer la France en marchant, à la tête de la capitale, contre ces pouvoirs avilis, emporteront la République et ses factions.

Si, au contraire, M. le Président de la République, se dégageant de son parti aux vues étroites et élevant sa pensée à la hauteur des devoirs que lui impose son éminente situation, confie les affaires à des hommes capables de protéger, en même temps que les lois constitutionnelles, la fortune publique et la liberté de conscience, nous pourrons traverser, sans révolution, cette grave crise, conséquence des impardonnables fautes de l'opportuno-radicalisme.

Cette politique suppose l'accord de tous les conservateurs et des républicains qui répudient la guerre religieuse, accord que j'appelle de mes vœux, car je ne crois pas à des élections décisives.

Nos divisions viennent de trop loin pour qu'il sorte d'une campagne électorole une majorité compacte. Quand un peuple s'est séparé de son gouvernement traditionnel et historique, il est obligé de chercher longtemps, à travers mille orages, la stabilité perdue.

Il faut parler à la France le langage, toujours dur, de la vérité : elle a perdu le respect et le culte monarchiques; elle n'a pas su acquérir les vertus républicaines, elle est là, hésitante, entre ces partis qui la convoitent, elle ne sait plus où est le devoir.

Aux hommes d'indépendance et de cœur, à ceux qui aiment la patrie et détestent les factions, de le lui montrer, dans la prochaine Chambre, en s'attachant sous la protection des lois constitutionnelles, à ces deux grands objets : le relèvement des finances compromises par les scandales opportunistes, le respect

de l'idée religieuse, seule force morale d'une société à laquelle les radicaux n'offrent que le nihilisme.

C'est dans ce sens que j'agirai, décidé à ne jamais suivre que la voie où me commanderont de marcher l'intérêt et l'honneur de la patrie !

AMAGAT.

CHARENTE

1re circonscription d'ANGOULEME.

M. Edgard LAROCHE-JOUBERT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le mandat de député que notre département tout entier m'avait confié, le 4 octobre 1885, par 49.373 suffrages, est expiré.

Il est enfin expiré aussi le mandat de cette Chambre opportuniste qui s'est, jusqu'à la dernière heure, cramponnée au pouvoir, malgré les manifestations répétées du suffrage universel la sommant de se dissoudre. Dans l'espoir chimérique de conjurer les effets de l'impopularité, si bien méritée, au milieu de laquelle s'achève sa lamentable existence, elle a renié le mode de scrutin duquel elle était issue, et rétabli le scrutin d'arrondissement.

C'est pourquoi je viens aujourd'hui solliciter de nouveau les suffrages de la première circonscription d'Angoulême, que mon vénéré père a représentée pendant tant d'années et qui m'a, le 14 septembre 1884, ouvert les portes de la vie politique en m'honorant d'une majorité de plus de 4.000 voix sur mon concurrent opportuniste.

Je vous disais alors :

« Aujourd'hui, comme hier, le désordre est partout ; les finances sont gaspillées, la liberté de conscience est opprimée, celle du père de famille confisquée, la magistrature asservie ; aujourd'hui comme hier, plus qu'hier peut-être, l'agriculture et l'industrie succombent sous le poids des charges publiques, qui rendent de plus en plus difficile pour elles la lutte contre les produits étrangers.

« Au lieu de réserver nos ressources pour soulager leurs souffrances, nos gouvernants les gaspillent dans des guerres lointaines qui creusent chaque jour plus profondément le gouffre du déficit, ils envoient périr vos enfants en grand nombre bien loin de la France et sans profit pour elle.

« Et pendant ce temps-là, ils écartent avec dédain les légitimes revendications des classes laborieuses ; ils ne font rien pour l'amélioration morale et ma-

térielle de leur sort; ils refusent à l'agriculture les dégrèvements fonciers dont elle a tant besoin, les secours qui lui sont indispensables pour transformer ses cultures et reconstituer ses vignobles. »

Je ne croyais pas alors que cette situation pût se prolonger plus longtemps sans mettre en péril l'existence même de notre chère patrie, et, cependant, cette situation est devenue pire encore :

Le gaspillage financier a continué, la folie des constructions scolaires, la chasse aux emplois publics, la politique coloniale ont accumulé de nouveaux déficits sur les déficits antérieurs :

La dette publique s'est accrue de plusieurs milliards ;

La paix religieuse est de plus en plus compromise ;

La liberté est outrageusement violée dans la personne des citoyens et des représentants du peuple ;

Le Tonkin continue à dévorer nos soldats et nos millions ;

Les scandales les plus honteux restent impunis ;

L'arbitraire remplace la justice ;

La délation, encouragée par le gouvernement, jette le trouble dans tous nos villages ;

Les lois édictées pour violenter le suffrage universel sont rendues plus odieuses encore par l'application qu'en fait un pouvoir sans scrupules ;

L'industrie voit ses ateliers se fermer les uns après les autres ;

L'agriculture est impuissante à assurer la culture de ses champs ;

Les ouvriers sans travail, chassés par la misère, vont au delà des mers chercher le pain qu'ils ne peuvent plus trouver dans la mère patrie.

L'intensité du mal est telle que de toutes parts s'élève un cri de réprobation contre ses auteurs.

« Pour conjurer les dangers qui menacent la patrie, disais-je, le 22 juillet dernier, aux électeurs du 1er canton d'Angoulême, tous les patriotes sincères se groupent autour du drapeau de la Revision et de la Consultation nationale.

« Convaincus par une cruelle expérience, les conservateurs de toutes nuances se sont ralliés à cette doctrine de la souveraineté supérieure du peuple qui sera notre salut.

« A leur suite, une grande fraction du parti républicain proclame les mêmes principes qui sont inscrits en tête du programme du chef du Parti national, le général Boulanger.

« D'un bout de la France à l'autre, ils marchent ensemble contre l'ennemi commun au cri de : Plus de parlementarisme.

« La victoire des revisionnistes sera éclatante : c'est par elle que les véritables démocrates fêteront, comme il mérite de l'être, le Centenaire de la Révolution émancipatrice de 1789. »

Ce drapeau de la Revision et de la Consultation nationale, il a toujours été le mien. En effet, je terminais ainsi ma profession de foi du 30 août 1884 :

« Je pense qu'il faut reviser la Constitution qui a permis à nos gouvernants d'entraîner impunément le pays dans ces voies désastreuses. Ce rôle devrait, à mon avis, être confié à une Assemblée constituante qui aurait pour mission spéciale de déterminer la forme définitive à donner au gouvernement de l'avenir et

de rédiger une Constitution qui deviendrait la loi obligatoire du pays, après avoir été soumise à la ratification du peuple, directement consulté. »

Si vous me faites l'honneur de me confier de nouveau la mission de vous représenter, je défendrai cette solution dans l'avenir avec la même énergie que dans le passé.

Le suffrage universel a seul qualité pour mettre fin à nos divisions politiques ; il est le seul juge entre les partis, et ceux-là seulement pourraient provoquer la guerre civile qui, moins respectueux que je ne le suis de son droit souverain, s'insurgeraient contre son verdict.

Contre ceux-là, vous me trouverez toujours au premier rang parmi les véritables démocrates pour assurer le triomphe de vos droits et, par conséquent, pour défendre l'honneur, l'ordre, la paix et la liberté.

Quel que soit votre verdict, croyez, mes chers concitoyens, à mon plus entier dévouement.

Edgard LAROCHE-JOUBERT, député sortant, conseiller général du 1er canton d'Angoulême, gérant en chef de la papeterie coopérative d'Angoulême, etc., etc., etc.,

---

2e circonscription d'ANGOULÊME.

M. Paul DÉROULÈDE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes concitoyens et mes amis,

C'est de vous que je viens solliciter et que je tiens à recevoir mon premier mandat de député.

Il m'est bien en effet permis de le dire : plus d'une circonscription de France, plus d'un arrondissement de Paris m'avaient fait le grand honneur de vouloir spontanément poser ma candidature.

Si j'ai décliné ces offres, c'est tout d'abord parce que j'appartiens à une vieille famille charentaise ; parce qu'aux armées de la Loire et de l'Est, j'ai été le compagnon d'armes d'un grand nombre d'entre vous, parce qu'enfin je me devais de rester fidèle à mes dévoués partisans de l'an dernier.

C'est aussi parce que j'estime que mon poste de combat est précisément ici, à Angoulême, dans cette 2e circonscription où les murs de la prison Saint-Roch rappellent à tous les gens de cœur que la liberté des citoyens et l'inviolabilité même des députés est aujourd'hui à la merci d'un gouvernement sans scrupules et sans principes.

Quant à mon programme, le voici :

Détruire la République parlementaire, ce monopole d'une secte avide et envieuse, exclusive et intolérante, qui discrédite la patrie, ruine la nation, désorganise l'État et dont le véritable meneur est M. Jules Ferry.

Fonder la République nationale avec l'aide et l'appui des honnêtes gens de tous les partis unis et groupés sous le drapeau du général Boulanger.

Pour détruire l'une et pour fonder l'autre, notre instrument libérateur et légal, c'est la Revision.

Non pas la Revision par un congrès telle que prétendent nous l'imposer les partisans du suffrage restreint, mais la Revision par le suffrage universel, la Revision par le peuple qui seul est en droit de dicter sa loi organique et d'investir ses élus du pouvoir constituant.

Il est temps de sortir d'un régime de délation et de persécution, de concussion et de pillage, où 36 millions de Français sont exploités et opprimés par 300 sénateurs et 500 députés, maîtres absolus de nos destinées et dispensateurs souverains de toutes les places et de tous les revenus de l'État, qu'ils se partagent entre eux et leurs protégés.

Il est temps de rendre au peuple par le *referendum*, qui n'est autre chose que le plébiscite, le droit et le moyen de faire pacifiquement triompher sa volonté.

Le Parlement s'est attribué et a confondu en lui tous les pouvoirs. Il a créé une véritable anarchie gouvernementale. Le seul moyen de rétablir l'ordre et l'autorité, c'est de décréter tout d'abord que les ministres seront pris en dehors du Parlement, et que le chef de l'État ne sera élu et rééligible que par le suffrage universel.

A l'heure actuelle, le président de la République, qui ne préside rien, est mystérieusement nommé par le Congrès en dehors et comme à l'insu de la nation.

Une seule Chambre ayant tous les pouvoirs de contrôle sans aucun pouvoir d'action ;

Les ministres désignés par le Président de la République ;

Le Président de la République directement élu par la nation tout entière ;

Telles sont les bases sur lesquelles nous construirons bientôt ensemble l'édifice nouveau de la République nationale.

Mais aujourd'hui le premier devoir qui s'impose à nous, c'est de faire tout d'abord restituer au peuple ses droits souverains audacieusement usurpés par l'Assemblée de 1875, et toujours illégalement confisqués depuis lors par les satisfaits du régime parlementaire.

Il va sans dire qu'en dehors de ce problème d'intérêt national que je m'efforcerai de faire résoudre à bref délai, je mettrai également mon dévouement et mes forces au service des intérêts départementaux qui me seront confiés.

Propriétaire dans l'arrondissement dont votre confiance m'a déjà nommé conseiller, je connais par expérience les fléaux qui ont désolé nos campagnes jadis si riches ; je sais combien sont iniques les charges et les impôts qui continuent à frapper des terres devenues malheureusement stériles.

Les travailleurs des champs trouveront en moi, comme les travailleurs des villes, un défenseur résolu, un protecteur vigilant.

Électeurs de la 2e circonscription d'Angoulême.

Il n'y a de dignité, de prospérité et de sécurité pour une nation qu'avec un gouvernement honnête, ferme et stable; il n'y a de liberté pour elle qu'avec l'exercice pleinier de ses droits de suffrage, il n'y a de force qu'avec la concorde et l'union de tous les citoyens entre eux.

Assez de division, assez de désordre et d'anarchie!

Unissons-nous, défendons-nous, entr'aimons-nous et entr'aidons-nous.

Rendons le repos aux esprits, laissons la liberté aux consciences et aux croyances.

Paix sociale! paix religieuse! paix civique! Que ce soit le mot d'ordre et le cri de ralliement de la démocratie réconciliée.

Refaisons ensemble une France forte, fière et respectée.

Nous ne sommes pas seuls en Europe.

Songeons que l'Allemagne nous guette, que l'Alsace-Lorraine nous regarde, que la Russie s'interroge et nous observe.

Serrons donc les rangs, bons Français de tous les partis, autour du premier, du meilleur, du plus calomnié et du plus loyal serviteur de la République nationale, le général Boulanger.

Vive la République nationale!

Vive le général Boulanger!

Vive à jamais, vive avant tout notre France!

Paul DÉROULÈDE, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, ancien président de la Ligue des Patriotes, président du Conseil d'arrondissement d'Angoulême.

Circonscription de BARBEZIEUX.

M. L. ARNOUS,

Élu au 1er tour de scrutin.

RÉVISION — CONSULTATION NATIONALE

Messieurs et chers concitoyens,

Le pays est appelé, le 22 septembre prochain, à nommer les représentants et les défenseurs de ses droits.

Je viens vous demander le renouvellement du mandat de député, que vous m'avez confié par deux fois déjà.

La législature de 1885 a vu s'accumuler tant de tristesses, de scandales, de violences et d'injustices, que tous nous en attendions avec vous impatiemment la fin.

Depuis douze ans que le gouvernement de la France est tombé entre les mains des amis de MM. Ferry, Wilson et Constans, nous avons vu s'écrouler peu à peu tout ce qui avait fait notre patrie grande et forte, tout ce qui lui a, pendant si longtemps, assuré l'autorité et l'influence dans les conseils de l'Europe.

Magistrature, administration, armée, finances, liberté religieuse, liberté individuelle, tout a été atteint, désorganisé, foulé aux pieds.

Le signe de l'honneur lui-même, la croix, pour laquelle tant de braves ont versé leur sang sur les champs de bataille, a été, dans le palais même du chef de l'État, l'objet d'un trafic honteux.

Tant d'outrages, infligés à la conscience publique et à nos libertés, devaient nécessairement amener la protestation du pays : elle a trouvé sa vivante expression dans le général Boulanger, et, de tous les points de la France, un immense cri d'indignation a rallié, autour du drapeau de la revision, tous les conservateurs, quelles que fussent leurs espérances, tous les républicains sincères, tous ceux enfin qu'ont exaspérés ou désabusés les procédés d'un gouvernement indigne de ce nom.

Le suffrage universel est un tribunal que ne sauraient intimider les décisions d'une Haute Cour, à la fois odieuse et ridicule : le pays saura juger, lui aussi, et demander compte de leur gestion à ceux qui ont gaspillé sa fortune et son honneur.

Reviser la Constitution, rendre la parole à la France, consulter la volonté nationale, devant laquelle tout bon citoyen devra s'incliner, tel doit être notre but à l'heure actuelle : tel sera, nous l'espérons, le résultat de l'élection prochaine.

Aux électeurs si indépendants de l'arrondissement de Barbezieux, aux amis qui ont bien voulu reporter sur moi l'estime et la confiance qu'ils avaient vouées à mon beau-frère M. André, je redis plus que jamais :

En avant ! Pas d'abstentions !

Le scrutin du 22 septembre a une importance décisive. Puisse-t-il être l'heure de la délivrance et du relèvement de la patrie !

Croyez, mes chers Concitoyens, à mon entier dévouement.

L. ARNOUS, ancien membre du Conseil d'État, conseiller général du canton de Brossac, député sortant.

Circonscription de COGNAC.

M. CUNEO D'ORNANO,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Depuis quatorze ans, j'ai le grand honneur de représenter l'arrondissement de Cognac à la tribune française.

Élu le 5 mars 1876, mon élection fut invalidée par mes adversaires; vous m'avez réélu. Aux élections générales de 1877 et de 1881, notre arrondissement m'a réélu encore. En 1885, les élections ayant lieu au scrutin de liste départemental, c'est notre département tout entier qui m'a élu par 48.000 voix. Aujourd'hui que (dans le fol espoir de rompre ainsi le courant du suffrage universel qui va la balayer) la république opportuniste, usée et flétrie, a préféré revenir au scrutin d'arrondissement, c'est notre arrondissement, auquel je ne cesse d'être fidèle, qui va me réélire comme toujours.

C'est que je le connais depuis plus de quelques semaines, ce libre et fier arrondissement de Cognac qui m'adopta dès ma vingt-neuvième année, et au milieu duquel je n'ai jamais cessé de vivre, m'associant à ses souffrances, m'inspirant de ses besoins, supportant ses charges croissantes, défendant de la parole et de la plume (car c'est là mon artillerie) ses intérêts et ses droits qui vont enfin triompher par la délivrance du pays, et avec qui je veux arriver à la victoire.

Avec vous, bonapartistes, amis fidèles de la première heure, dont j'arbore plus que jamais, et sans masque, le grand principe d'appel au peuple qui est le droit et qui est le salut; avec vous, monarchistes, dont j'ai hautement défendu les idées conservatrices et religieuses, et dont le concours loyal m'est assuré, comme le mien est assuré ailleurs aux vôtres pour l'œuvre de délivrance du pays; — avec vous, républicains démocrates, qui déclarez patriotiquement que la république actuelle n'est pas celle dont vous concevez l'idéal, et qui avez salué, dans le général Boulanger, le champion populaire d'une république nouvelle dont le gouvernement serait soumis à l'arbitrage du *referendum* national; — avec vous tous j'entends marcher, patriotes de tous les partis, qui, sans distinction de passé ni d'origine, et pour chasser du pouvoir l'opportunisme corrompu et corrupteur, unissez vos efforts et rapprochez fraternellement vos mains.

Ah! c'est que l'heure est solennelle, imposante, décisive.

Car la chère patrie a été avilie par les Wilson de l'Elysée organisant le trafic des croix d'honneur et des emplois dans le palais même du gouvernement; — souillée par des ministres que les accusations infamantes de leurs propres collaborateurs viennent talonner jusqu'à la tribune, et que la déconsidération enve-

loppe ; — privée de ses plus vaillants enfants par la proscription et l'exil ; — livrée aux fantaisies menaçantes d'une majorité sénatoriale s'érigeant en tribunal d'exception, pour ratifier servilement le réquisitoire odieux d'un procureur que la démission de son prédécesseur avait d'avance souffleté ; — ruinée par une politique financière qui, sans même avoir consenti à nous accorder l'égalité de l'impôt foncier, vous prend dans vos poches, chaque année, un demi-milliard de plus qu'en 1876, rien que par son budget ordinaire, sans même parler des déficits ni des emprunts ; — et (dernier défi jeté au suffrage universel !) ménacée de la guerre civile ou de Bismarck par des mandataires qui persistent effrontément à vouloir s'imposer au pays !

Non. Il n'y aura, le lendemain de notre victoire, pas plus de guerre civile ou de guerre extérieure que lorsque la majorité des élus du pays remplaça le gouvernement de M. Thiers par celui de Mac-Mahon, et ensuite celui de Mac-Mahon par celui de M. Grévy, ou que lorsque M. Grévy lui-même fut invité à se retirer, et se retira. Que la France choisisse en majorité des députés comme mes amis et comme moi, et le gouvernement nouveau sera respectueusement obéi. Ministres, préfets, sous-préfets, procureurs, substituts, commissaires, agents et employés de tout ordre, se soumettront où se démettront. Il n'y a plus de gouvernement aujourd'hui. C'est nous qui, dimanche prochain, sommes chargés de le faire.

Quant à moi, que vous pouvez juger par mes actes, et qui, descendant d'une famille qui a produit plusieurs maréchaux de France, me suis toujours montré attentif au prestige du drapeau français, mais, — précisément pour maintenir notre puissance intacte, — ai toujours voté contre toutes ces guerres lointaines follement engagées par mes adversaires ; moi, que vous voyez à l'œuvre, sous vos yeux, depuis tant d'années, dans cet arrondissement de Cognac où j'ai mon modeste foyer, dont la porte a toujours été ouverte à tous ; moi à qui nul n'a reproché encore d'avoir négligé une obligation quelconque de son mandat, je puis dire que ma vie est la vôtre.

Je n'ai rien recherché pour moi, ni décorations, ni panaches ; mais on ne m'a jamais signalé une injustice sans me voir aussitôt occupé à en exiger réparation, soit à la tribune par mes interpellations, soit dans la presse de Paris ou de province par ma plume, soit devant les tribunaux par ma parole. Pas un intérêt de ce pays qui ne m'ait trouvé debout pour le soutenir et, souvent, pour l'imposer aux ministres, comme dans l'affaire des sociétés de gains entre parents, ou pour lui donner satisfaction dans notre législation, malgré la résistance des ministres, comme dans la loi du 30 mars 1888 que j'ai arrachée au Parlement, et qui permet désormais aux tribunaux d'accorder les circonstances atténuantes en matière de contraventions de régie, contraventions auxquelles négociants, propriétaires, et même nos ménagères, sont toujours exposés pour le transport de quelque boisson ou l'achat de quelques allumettes ! Une seule réforme a été réalisée en cette matière, depuis longues années ; c'est à mon initiative, à mon obstination, qu'elle est due. Je n'ai jamais été membre d'un Comité d'artillerie, mais j'ai été élu membre de la grande Commission des boissons, au sein de laquelle j'ai pu écarter tous projets de surtaxe et protéger les intérêts spéciaux de ma Charente adoptive.

Eux, au contraire, les opportunistes, eux qui vous avaient tant promis depuis dix ans qu'ils sont les maîtres du pouvoir, qu'ont-ils fait ? Nous étions en minorité, mes amis et moi. Eux, mes adversaires, ils étaient quatre cents à la Chambre des députés. Ont-ils fait quelque chose de ce qu'ils osent encore vous promettre dans leur profession de foi ?

Ils se vantaient de n'appartenir à aucune coterie ! Ils se disaient passionnés pour les réformes ! Ils affirmaient qu'ils ne voulaient pas de guerres ! Ils annonçaient la diminution des dépenses de l'Etat que vos lourds impôts payent ! Belles promesses qui ne coûtent rien à écrire. Mais qu'ont-ils fait de tout cela, depuis dix ans qu'ils sont les maîtres? Rien ! Rien que du mal.

Ils ont fait la guerre au dehors et au dedans, la guerre du Tonkin et la guerre aux consciences, la guerre de Tunisie et la guerre civile entre eux-mêmes, se renversant les uns les autres, n'apportant dans la lutte que des visées personnelles ou des passions de sectaires. Ils se sont ainsi usés en querelles stériles pour « l'assiette au beurre » des privilèges officiels et des pots-de-vin parlementaires. Ils ont servi leurs intérêts égoïstes, mais point les intérêts des masses, notamment de ces petits capitalistes du Panama, qu'on laisse périr, tandis que l'Empereur avait sauvé Suez. Ils ont voté une loi militaire qui nous appauvrit aussi, puisque (au lieu de réduire simplement à trois ans la durée du service actif, comme je l'avais proposé) elle prend désormais au foyer pauvre les fils uniques de veuve, les soutiens de famille, impose même les estropiés, et brise les vocations sans se préoccuper de l'agriculture ou de l'atelier, et de l'âme même du pays. Toujours excités par leurs propres divisions, ils fusillaient, à Châteauvilain, les femmes en prière, et mitraillaient, l'autre jour, à Sagallo. nos amis russes. Voilà leur œuvre !

Se couvrant aujourd'hui d'un masque qui abrite momentanément M. Clémenceau et M. Ferry, M. Basly et M. Raynal, ils se préparent de nouveau à jeter aussitôt ce masque de modération, s'ils revenaient en majorité, et à reprendre leur duel, leur guerre civile parlementaire, qui sûrement finirait par déchaîner quelque nouvelle « guerre à outrance » dans laquelle ils se partageraient encore et les grands commandements, et les grand cordons, et les fournitures de l'armée......

Et il y aurait des Charentais qui consentiraient à prolonger la durée d'un pareil régime de guerre à outrance, de ruine et de honte, en votant pour le candidat de ce gouvernement ? ??

Chers concitoyens !

Nous n'étions, mes amis et moi, pas même deux cents contre quatre cents dans cette Chambre condamnée, où nous avons défendu, vous le savez, toutes les grandes causes de la propriété, de la liberté religieuse et de la famille, tous les grands intérêts de l'agriculteur et de l'ouvrier, luttant ensemble pour la paix au dehors et au dedans, contre les gaspillages et les tripotages. C'est moi, notamment, qui ai pendu au gibet de la tribune le wilsonisme que les ministres actuels couvraient d'un voile protecteur et que les tribunaux actuels ont acquitté, mais que nous allons chasser du pouvoir, grâce à l'union de tous les revision-

nistes, inaugurant une politique nouvelle dans la République qu'il faut reviser pour y introduire le plébiscite sauveur, rendant ainsi à la France la première des libertés, la liberté de choisir son gouvernement.

Sur toutes ces questions politiques, mes luttes, mes discours, mes initiatives, mes votes depuis quatorze ans, vous les connaissez. Vous me connaissez. Je n'ai besoin d'adresser à personne ma biographie. Et les calomnies de la dernière heure ne peuvent m'atteindre, car j'ai fidèlement rempli mon mandat, j'ai fait mon devoir. J'attends du peuple honnête et juste ma récompense.

Citoyens libres, bonapartistes, monarchistes, républicains indépendants, délivrons donc ensemble notre France aimée !

La revision de la Constitution est la porte pacifiquement ouverte sur un grand avenir. Entrons! Et préparons pour nos enfants une France réconciliée, maîtresse d'elle-même, unie, forte, prospère, qui puisse prouver au monde entier que nos vieilles pièces de cinq francs n'ont pas menti quand elles disaient : « Dieu protège la France ».

Votre député depuis quatorze ans,
Votre ami,

G. C. D'ORNANO, propriétaire à Bassac, avocat au barreau de Cognac, conseiller général du canton de Segonzac, député sortant.

Circonscription de CONFOLENS.

M. A. DUCLAUD,

Élu au 1er tour de scrutin

Mes chers concitoyens,

Ce n'est pas seulement un homme nouveau qu'il vous faudrait pour député dans les circonstances actuelles, ce serait aussi un homme jeune; mais les comités républicains de l'arrondissement, auxquels se sont joints mes amis politiques, en ont décidé autrement.

Ils ont pensé que mon nom pouvait encore rallier les républicains de l'arrondissement de Confolens; ils ont fait appel à mon amour pour notre pays, à mon dévouement à la République.

J'ai répondu à leur appel et je pose ma candidature à la députation.

Cette candidature, il vous appartient de la faire vôtre; mais quelques explications sont nécessaires afin d'éviter toute équivoque.

S'il ne s'agissait que de vous faire connaître de quelle façon j'entends rem-

plir le mandat que vous pourriez me confier, je me bornerais à vous dire que plus de quatre ans passés dans l'administration m'ont fait reconnaître bien des abus, m'ont fait voir et même toucher bien des plaies sociales;

Que ce passage dans l'administration n'a fait que m'affermir dans ma foi républicaine et me confirmer dans cette conviction que la République seule peut donner satisfaction aux aspirations de la démocratie.

La nouvelle Chambre devrait donc selon moi, et avant tout, s'occuper des questions d'assistance publique, d'assurances sur la vie et pour la vieillesse, d'association; elle devrait compléter sa législation sur les mines, sur les accidents du travail, sur la falsification des liquides et des denrées alimentaires, sur la réforme pénitentiaire au point de vue surtout des enfants.

N'oublions pas les catastrophes de Terre-Neuve (72 pères de famille engloutis en un instant), de Saint-Etienne et des îles d'Hyères.

C'est par des lois basées sur l'esprit de solidarité humaine et non pas sur la charité individuelle ou même collective qu'il faut remédier aux douloureuses conséquences de pareils fléaux.

Si la Chambre qui va être nommée mène à bien quelques-unes de ces lois; si elle parvient à réorganiser l'administration et les finances, elle aura fait œuvre utile et bien mérité du pays.

Mais, aujourd'hui, la question doit se poser autrement.

Il s'agit de défendre la République, menacée comme au 16 Mai, comme au 24 Mai, avec une difficulté de plus : qu'aux partis monarchistes se joint une faction innommée qui cache ses appétits sous le masque républicain et dans laquelle on rencontre quelques républicains égarés et de bonne foi. Leur arme est la revision de la Constitution : cette revision ils la réclament à grands cris non pour consolider la République, mais pour l'écraser.

Pour mon compte, je vous l'ai dit en 1877, en 1881 et hier en réunion publique, je ne tomberai pas dans ce piège : la revision ne peut se faire que si le principe républicain est hors de discussion.

Je ne choisirais pas le moment où le gouvernement est attaqué avec acharnement pour la voter, et je me refuse absolument de mettre la République aux voix.

S'il vous convient de renier l'héritage de vos pères, faites-le en nommant le candidat de la coalition.

Si, au contraire, vous voulez conserver le régime républicain en l'améliorant, votez pour moi.

Vive la République française une et indivisible !

A. DUCLAUD.

Circonscription de RUFFEC.

M. de CHAMPVALLIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Député décédé).

CHARENTE-INFÉRIEURE

Circonscription de JONZAC.

Baron E. ESCHASSÉRIAUX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

L'atteinte qu'on a voulu porter, par le scrutin d'arrondissement, à la grande et libre manifestation du suffrage universel vous a trouvés profondément indifférents.

Vous restez aussi inébranlables dans vos sentiments d'ordre et de liberté qu'adversaires résolus d'une politique d'oppression, de ruine et d'iniquités.

En me présentant de nouveau à vos suffrages, je suis d'avance certain de retrouver auprès de vous l'accueil sympathique auquel vous m'avez depuis longtemps habitué.

Je n'ai jamais transigé, vous le savez, avec les hommes qui, ne comptant plus sur le lendemain, exploitent cyniquement le pays, le ruinent et le déshonorent.

A la Chambre, comme dans le département, j'ai soutenu contre eux une lutte de chaque jour, sans fléchir un seul instant dans la défense de vos intérêts sacrifiés, de vos droits méconnus et de la justice foulée aux pieds. S'il ne nous a pas été permis, mes amis et moi, de faire tout le bien que nous avions en vue, il nous reste du moins la satisfaction d'avoir bien des fois empêché le mal, en dénonçant d'avance à l'opinion publique les projets d'adversaires qui ne reculent devant rien.

Vous avez flétri avec nous le gaspillage de nos finances, les déficits annuels de 600 millions et ce système d'emprunts continus qui en est la conséquence et dont l'issue fatale est la banqueroute.

La revision d'une Constitution, qui favorise tous les maux dont la France souffre et périt, est aujourd'hui réclamée par tous les patriotes qui ont souci de l'avenir. Elle rendra au pays la parole et lui permettra de faire le choix de son gouvernement définitif.

Vous avez sur ce point témoigné vos sentiments en vous signalant avec hon-

neur dans les deux dernières élections législatives. Je sais que rien ne peut ébranler vos convictions.

Électeurs,

Vous n'êtes pas de ceux qu'on égare par des mensonges et de fallacieuses promesses.

Votre bon sens fera justice de tels procédés. Vous réserverez le même mépris aux manœuvres déloyales de la dernière heure, suprême ressource de gens qui n'espèrent le succès que d'une audacieuse tromperie.

En vous assurant d'un dévouement dont j'ai cherché chaque jour à vous donner des preuves, permettez-moi, de mon côté, de compter sur votre exactitude ordinaire pour donner au vote du 22 la signification que vous désirez y attacher.

E. ESCHASSERIAUX, député sortant.

Circonscription de MARENNES.

M. Frédéric GARNIER,

Elu au 1er tour de scrutin.

—

Chers concitoyens,

Cédant à des sollicitations nombreuses, je pose ma candidature à la députation.

En 1885, j'eus l'honneur de recueillir 7.775 suffrages dans l'arrondissement de Marennes, c'est-à-dire une majorité de 1.482 voix sur le plus favorisé des adversaires du Gouvernement. — Aujourd'hui que les ennemis de nos institutions se coalisent pour les renverser, j'accepte avec fierté de tenir de nouveau, dans notre pays d'avant-garde, le drapeau de la République.

Vous savez qui je suis.

Maire de Royan depuis 1871, conseiller général d'un de vos cantons depuis vingt-cinq ans, propriétaire au milieu de vous, toutes les questions locales me sont connues, mes intérêts sont étroitement liés aux vôtres. C'est vous dire que je poursuivrai sans relâche, si je suis votre élu, la réalisation des projets intéressant nos diverses communes, et je promets mon concours le plus actif à nos laborieuses populations maritimes et agricoles, qu'il suffit de voir à l'œuvre pour aimer.

Comme vous je suis inébranlablement attaché à la République, le seul régime qui satisfasse nos aspirations de citoyens libres, le seul capable d'assurer la paix et la grandeur de la patrie.

Ennemi des agitations stériles, blâmant la politique dissolvante des groupes, voulant le progrès et non la réaction, la liberté et non la dictature, je désire une République qui donne à la France l'assurance du lendemain, un gouvernement tutélaire et fort permettant à notre pays, qui vient d'enfanter la merveilleuse Exposition du centenaire, de se livrer sans réserve à son labeur fécond.

Je serai surtout un député d'affaires, demandant l'économie dans les finances, des lois de prévoyance et de protection pour les travailleurs, c'est-à-dire des lois de justice sociale.

Chers concitoyens,

Nous avons été des premiers, nous, les électeurs de l'arrondissement de Marennes, à revendiquer sous l'Empire le gouvernement du pays par le pays, et ce qu'on appelait alors les libertés nécessaires. — Ces libertés, la République nous les a offertes ; elle nous a donné en outre l'instruction gratuite, et, entre autres réformes, elle a voulu le service militaire pour tous les citoyens.

Nous qui avons eu l'honneur d'aider à cette œuvre de rénovation, nous qui sommes nos maîtres, nous repousserons ceux qui nous veulent esclaves. Nous repousserons avec mépris les avances de la dictature, — d'une dictature qui serait la honte, la guerre et la ruine, — et nous contribuerons une fois de plus à affirmer, par notre union irréductible et une majorité imposante, la stabilité républicaine et la puissante vitalité de la patrie.

Frédéric GARNIER, propriétaire, maire de Royan,
conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur.

Circonscription de ROCHEFORT.

M. E. BRAUD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Programme politique.

J'estime qu'il ne faut pas que la prochaine Chambre des Députés se trouve réduite à l'impuissance comme l'a été la Chambre élue en 1885. L'obstruction faite par les bonapartistes, les monarchistes et les boulangistes, qui représentent, aujourd'hui, le prétendu parti républicain national, a certainement été l'une des causes principales de cette impuissance.

Mais il existe d'autres causes à côté de celle-là, et ces autres causes résident dans les défectuosités de la Constitution qui nous régit depuis 1875. Pour les faire disparaître, il faut reviser la Constitution. Les principales modifica-

tions à introduire dans l'organisation des pouvoirs publics sont, à mon avis, les suivantes :

1° Que les Ministres soient pris obligatoirement en dehors du Parlement, afin de faire disparaître les compétitions et les mesquines ambitions qui ont, la plupart du temps, seules provoqué la chute de plusieurs ministères ;

2° Établissement de la responsabilité effective des Ministres;

3° Obligation, pour le Gouvernement, de déposer chaque année le projet de budget au début de la session ordinaire, de manière à permettre à la Chambre de l'étudier sérieusement et de le voter, au plus tard, quatre mois après l'ouverture de la session ;

4° Interdiction absolue aux membres du Parlement de voter par procuration les uns pour les autres et paiement de l'indemnité allouée à chacun au moyen de jetons de présence, de manière à les obliger à siéger réellement;

5° Renouvellement par moitié de la Chambre des Députés, une moitié sortant tous les trois ans. Ce mode de renouvellement ferait disparaître le grave inconvénient de rendre inutile la partie toujours considérable des études de projets de lois que le défaut de temps a empêchés de devenir l'objet d'un vote avant la fin de la législature ;

6° Modification profonde de l'organisation du Sénat. Suppression de ses prérogatives actuelles en matière budgétaire aussi bien qu'en matière purement législative, le dernier mot devant toujours appartenir à la Chambre des Députés. Élections de ses membres au scrutin de liste par département, et par le suffrage universel;

7° Afin de réaliser ces réformes constitutionnelles sans retarder les autres travaux législatifs, élection d'un Constituante, spécialement chargée de les étudier et de les voter, et destinée à fonctionner à côté des pouvoirs publics actuels. Il serait, toutefois, bien entendu que dans le cas où le résultat des élections législatives qui vont avoir lieu n'établirait pas d'une manière indéniable que la grande majorité des arrondissements de France est restée profondément attachée à la République républicaine, l'élection d'une Constituante, telle que la rêvent les bonapartistes, les monarchistes et les boulangistes, ne pourrait pas être votée par un député républicain. Dans ce cas, il vaudrait mieux s'armer de patience et s'efforcer d'obtenir le plus possible, par les moyens que fournit elle-même la Constitution qu'il s'agit de reviser.

Programme administratif et économique.

Outre les réformes constitutionnelles ci-dessus énumérées, je suis d'avis que les questions suivantes soient sérieusement étudiées et tranchées le plus tôt possible :

1° Répartition plus équitable des impôts;

2° Abolition du cumul des fonctions rétribuées ;

3° Diminution considérable des charges budgétaires actuelles, par suite d'une revision complète de l'organisation administrative de la France, permet-

tant de supprimer, sans inconvénients, au moins un quart du nombre total des tribunaux de première instance, sous-préfectures, recettes des finances, existant aujourd'hui. Réduction également du nombre des préfectures, des trésoreries générales, des directions départementales des divers services administratifs. De même qu'une seule Cour d'appel ou un seul rectorat académique suffisent par région de trois ou quatre départements; de même, avec la facilité des communications existant aujourd'hui, une seule préfecture, une seule trésorerie, une seule direction peuvent suffire, dans la plupart des cas, pour deux et même, parfois, trois départements;

4° Attribution des économies faciles à réaliser par suite des réductions ci-dessus indiquées, à améliorer les traitements des petits fonctionnaires;

5° Unification des retraites, afin de mettre les anciens serviteurs de l'État à l'abri de la misère;

6° Création d'une institution de Crédit agricole, destiné à procurer, à un taux d'intérêt convenable, aux cultivateurs et aux viticulteurs éprouvés par des crises prolongées, les fonds nécessaires au relèvement de leur exploitation;

7° Réforme de la prestation;

8° Suppression des octrois;

9° Séparation des Églises et de l'État, et par suite suppression du budget des cultes.

Programme d'intérêt local.

Depuis trop longtemps les intérêts matériels de Rochefort sont gravement menacés. Le député sortant, n'ayant aucun rapport avec les représentants républicains des cantons et de la ville, ignorait certainement nos besoins. Pendant que, sur son rapport, le port de Cherbourg obtenait un nombre considérable de millions, le port de Rochefort n'en recevait pas un seul.

La ville de Rochefort a donc tout intérêt à envoyer à la Chambre un député républicain, connaissant le danger qui pèse sur notre cité et résolu à le conjurer.

Si j'ai l'honneur d'être chargé de cette mission, je ne cesserai pas de réclamer, tant dans l'intérêt de notre port de commerce que dans celui du port de guerre, l'approfondissement de la Charente. Il ne faut pas permettre que la prospérité de notre port de commerce ait trop à souffrir de l'ouverture prochaine des bassins de La Pallice.

Je revendiquerai également les droits de notre arsenal maritime à une équitable répartition du personnel et des commandes de constructions neuves, des armements et des désarmements, dont le nombre tend toujours à diminuer.

Je réclamerai enfin avec persistance la suppression des servitudes militaires, dont tant d'autres villes sont débarrassées, tout au moins en partie, et l'augmentation de l'effectif de la garnison permanente, effectif dont les fluctuations fréquentes sont excessivement préjudiciables aux intérêts du commerce local.

Tel est l'exposé sommaire de mon programme.

Je serais heureux qu'il reçût l'approbation du Congrès.

Je m'engage formellement à y conformer mes actes.

E. BRAUD.

Circonscription de La ROCHELLE.

M. Émile DELMAS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer siéger au Parlement.

Depuis lors, je n'ai cessé de consacrer tout mon temps et toutes mes forces à la défense de vos intérêts.

A la Chambre des Députés, mon souci principal a été de faire l'union entre tous les républicains et d'assurer ainsi la stabilité gouvernementale, sans laquelle il ne peut y avoir ni paix, ni prospérité.

Indépendant de toute coterie, étranger à toutes les questions de personnes, j'ai fait à cet intérêt supérieur toutes les concessions compatibles avec la conscience, et j'ai soutenu les ministères républicains culbutés systématiquement par les coalitions réactionnaires.

J'ai voté toutes les lois de nature à sauver notre agriculture en péril, à soustraire le marché de la France aux convoitises et aux assauts de la concurrence étrangère; toutes les lois conçues dans l'intérêt des ouvriers des villes et des campagnes, de ceux qui souffrent, qui sont les plus déshérités et les plus faibles et ont le droit de compter sur l'incessante sollicitude des pouvoirs publics.

Lois sur les délégués mineurs, veuves et orphelins d'ouvriers, travail des femmes et des enfants dans les manufactures, caisses de retraites et de secours, répression des fraudes commerciales, responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes, défense des vignes et dégrèvement de l'impôt pour les vignobles reconstitués, refonte de la loi des faillites, j'ai voté toutes les lois ayant pour objet de poursuivre, dans la mesure de la justice, les réformes sociales et les intérêts de notre démocratie.

Enfin, j'ai voté la loi militaire, qui réduit le service à trois ans, le rend obligatoire pour tous et supprime le volontariat. — Ainsi, j'ai rempli l'engagement pris en 1885 par tous les candidats en présence, engagement violé par la droite réactionnaire, tenu par les seuls républicains, auxquels vous devez désormais cette loi égalitaire et bienfaisante.

La situation est sérieuse pour la France; tous les partis coalisés rêvent le renversement de nos institutions.

L'équivoque derrière laquelle ils s'abritent, en réclamant une Constituante, ne cache pas d'autre dessein que de restaurer une monarchie ou une dictature, d'y arriver par la guerre civile et de plonger le pays dans le plus redoutable inconnu.

Pour faire face à l'assaut de la réaction, il faut donc, à tout prix, l'union des républicains.

La ligne politique que j'ai suivie se résume précisément en ces termes : union des républicains, stabilité du gouvernement, poursuite incessante des intérêts démocratiques.

Vous êtes mes juges.

Si ce programme est bien le vôtre; si vous estimez que mon passé politique est une garantie suffisante pour l'avenir, vous ratifierez le choix du Congrès qui m'a fait l'honneur de me recommander à vos suffrages et vous me mettrez en mesure de livrer les derniers combats pour le repos et la prospérité de la patrie.

Vive la République!

Emile DELMAS.

Monsieur et cher concitoyen,

Vous avez bien voulu me demander mon sentiment sur la question de revision des lois constitutionnelles.

L'article 8 de la Constitution détermine qu'elle est toujours perfectible.

J'ai redouté la revision tant que j'ai pu craindre que, pratiquée par une Chambre réactionnaire, elle ne compromît la République.

Mais, ainsi que je l'ai déjà dit dans maintes réunions publiques, la victoire éclatante du 22 septembre me paraît permettre d'introduire désormais dans nos lois constitutionnelles les modifications qu'elles pourraient comporter.

Je me sentirais donc absolument libre, suivant l'exemple de nos prédécesseurs, qui, d'ailleurs, l'ont déjà modifiée, de concourir à toute amélioration de la Constitution arrêtée d'avance, dans ses termes et sa portée, par l'accord des républicains.

Agréez, monsieur et cher concitoyen, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

E. DELMAS.

1re Circonscription de SAINTES.

M. le comte A. LEMERCIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le congrès des délégués de la 1re circonscription électorale de l'arrondissement de Saintes m'a choisi à l'unanimité pour le candidat des républicains.

J'ai accepté cet honneur et je viens vous demander de ratifier le choix de vos délégués.

Depuis 1850, je n'ai pas cessé un seul jour de m'occuper des affaires et des intérêts de notre département; je crois les bien connaître et j'espère être en état de les défendre.

Convaincu que la République est la seule forme de gouvernement capable d'assurer, avec le suffrage universel, l'ordre, la paix et la liberté, je me propose à vos suffrages en défenseur convaincu et résolu de nos institutions démocratiques.

Non pas qu'elles soient parfaites et qu'elles ne puissent être améliorées, — la Constitution elle-même prévoit leur revision et en fournit le moyen, — mais parce que je trouve le moment bien mal choisi d'ébranler notre loi constitutionnelle, quand tous les ennemis du régime actuel s'efforcent de la détruire.

Commençons d'abord par assurer la solidité de l'édifice, nous le compléterons plus tard.

N'oubliez pas, mes chers concitoyens, qu'à la suite des malheurs effroyables de la patrie, c'est à la République que la France doit vingt ans de paix à l'extérieur et de calme à l'intérieur.

Depuis 1885, le pouvoir parlementaire, dont l'essence est la loi des majorités, n'a pu fonctionner librement parce qu'il n'y avait pas réellement à la Chambre de majorité et que les partis extrêmes, coalisés pour renverser tous les ministères, ne cachaient pas leurs espérances de changer même la forme du gouvernement.

Grâce à l'avènement de M. Carnot à la présidence de la République, à la fermeté de son gouvernement, ces tentatives poussées jusqu'à l'attentat et au complot ont échoué misérablement.

Il appartient au pays de s'opposer à de nouvelles conspirations, à de nouvelles coalitions : il lui suffira pour cela d'envoyer, le 22 septembre, à la Chambre des députés une majorité de gouvernement.

Ce n'est pas que je désire l'élection d'une majorité prête à appuyer tous les ministères ; ce que je demande, au contraire, ce sont des députés indépendants, hostiles à toute coterie, animés du seul amour de la patrie.

Nous avons nos finances à affermir par les économies, la paix à conserver en observant une conduite à la fois ferme et prudente ; nous avons surtout la liberté à sauvegarder contre les tentatives de tous les despotismes, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas.

Laissez-moi terminer, mes chers concitoyens, par ces paroles que j'ai adressées l'année dernière à Saintes, au chef de l'Etat : « Durant le siècle qui va finir demain, nous avons vu tour à tour tous les partis, toutes les opinions se réclamer de la liberté. Républicains, monarchistes, bonapartistes, croyants, philosophes, libres penseurs, chacun a demandé la liberté hors du pouvoir, et, hélas ! beaucoup l'ont opprimée lorsqu'ils sont devenus les maîtres. Aussi, dans notre département, en sommes-nous arrivés à cette conclusion : c'est que du moment que chacun, à son heure, a besoin de la liberté, le mieux est encore de l'aimer pour elle-même et de la défendre toujours. Certes, elle gêne quelquefois ceux

qui gouvernent; mais si elle est la sauvegarde des minorités, elle est encore le meilleur des enseignements pour les majorités. »

C'est au nom de ces principes de toute ma vie, mes chers concitoyens, que je vous demande vos suffrages.

Je suis Saintongeais comme vous, je suis libéral comme vous, je suis républicain comme vous ; j'ai donc la confiance que, fidèles à l'appel de vos délégués, vous ratifierez leur choix en m'envoyant défendre vos intérêts et vos besoins à la Chambre des députés.

Votre dévoué concitoyen,

A. LEMERCIER, maire de Saintes, conseiller général du canton nord de Saintes.

2e Circonscription de SAINTES.

M. JOLIBOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

J'obéis aux instances réitérées d'un grand nombre d'entre vous, et je renonce pour le moment à prendre un repos que mon âge semblait permettre et que je croyais avoir bien gagné.

J'accomplis le devoir que vous m'indiquez et, reconnaissant de votre fidélité, je viens, pour la cinquième fois, solliciter vos libres suffrages.

Élu par vous en 1876, en 1877, et en 1881, le département tout entier m'a fait, en 1885, le grand honneur de me placer au premier rang de sa députation.

Pendant ces quatorze années, je crois n'avoir pas failli à ma tâche et vous avoir donné de nombreuses preuves de ma sollicitude et de mon dévouement. Dans mes votes comme dans mes discours, je n'ai jamais eu qu'une pensée, celle de défendre vos intérêts et de faire respecter vos droits.

Vétéran de la cause démocratique, je retournerai, grâce à vous, au poste de combat, et je réclamerai de nouveau la revision d'une Constitution funeste, dont j'ai, l'un des premiers à la Chambre, signalé les effets désastreux.

Le régime parlementaire a lassé tous les esprits. Impuissant à faire le bien, il s'est montré incapable d'empêcher le mal ; et, se sentant perdu, il s'est mis en insurrection contre notre maître à tous : le suffrage universel. Régime de délations, de gaspillages et de ruines, il a achevé son discrédit en persécutant odieusement un général dont le seul crime est d'être populaire et de grouper autour de lui les mécontents de tous les partis.

Que le parlementarisme disparaisse donc et s'effondre dans le mépris. Que

le verdict populaire le frappe et le condamne irrévocablement, il y va du salut d ela France

Que les élections du 22 septembre n'aient d'autre signification et d'autre conséquence que la revision ! que toute autre préoccupation s'efface devant cette patriotique revendication.

Soyons tous du même parti, le parti des honnêtes gens.

Que chacun fasse son devoir, que pas un ne manque au scrutin. C'est de cette solennelle consultation que peut seulement surgir un gouvernement fondé sur la volonté nationale, gouvernement de réparation, de justice et de probité.

La France, délivrée par lui de ceux qui l'oppriment, la déshonorent et la ruinent, retrouvera par l'économie, par le travail et dans la paix, sa prospérité et sa grandeur.

Vive la France !

Vive la revision !

JOLIBOIS, conseiller général, député sortant.

Circonscription de SAINT-JEAN-D'ANGELY.

M. Louis ROY DE LOULAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Je viens, pour la cinquième fois, solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés, et d'achever de lutter, en votre nom, contre une oppression que vous avez toujours repoussée et dont maintenant la France entière ne veut pas plus que vous.

Vous avez été des premiers à établir le courant patriotique qui, du nord au midi, Paris compris, va libérer le territoire de l'occupation opportuniste, et vous serez encore en tête pour contribuer à la réparation qui se prépare.

Ce sera l'œuvre de l'Assemblée constituante dont la prochaine Chambre demandera la nomination, après avoir obtenu la revision de la Constitution.

La France, en se ressaisissant, aura surtout la préoccupation de ne plus s'abandonner, et le travail de reconstitution s'appliquera particulièrement à établir sa participation directe dans la gestion des affaires publiques.

Il n'est douteux pour personne que si la nation eût été consultée chaque fois qu'il s'est agi de son honneur ou de sa fortune, nous n'en serions pas où nous en sommes.

Il n'est pas un abus qui n'ait été commis, pas un droit qui n'ait été violé, pas un devoir qui n'ait été trahi, pas un ressort gouvernemental qui n'ait été faussé.

Vous aurez à juger, le 22 septembre, si vous voulez faire cesser cet état de choses ou le laisser continuer. Il n'y a plus d'équivoque possible dans la question qui vous est posée.

Le pays dira ce jour-là ce dont il ne veut plus, en attendant qu'il soit appelé à dire ce qu'il veut.

Louis ROY DE LOULAY, député sortant, conseiller général de la Charente-Inférieure.

CHER

1re circonscription de BOURGES.

M. le Prince D'ARENBERG,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Au lendemain de l'une des crises les plus violentes dont l'histoire garde le souvenir, des provinces voisines de la nôtre avaient inscrit cette devise unique sur leurs drapeaux : « Nous sommes las ».

C'est aussi le cri qui retentit depuis que la majorité, actuellement au pouvoir, dilapide la fortune de la France, nous opprime dans nos libertés les plus chères et déshonore elle-même le régime qu'elle soutient.

Il y a quatre ans, nous vous disions : Ne confiez pas le mandat de législateur à ceux qui vous ont déjà trompés, qui vous ont promis la paix intérieure et extérieure, l'économie dans vos finances, et qui ont été les auteurs de la persécution religieuse, de la guerre du Tonkin et des dettes toujours croissantes.

Vous nous avez entendu, électeurs de la première circonscription de Bourges. Vous avez refusé votre confiance à nos adversaires qui sollicitaient vos suffrages et vous avez donné une majorité de plus de mille voix à la liste en tête de laquelle j'avais eu l'honneur d'inscrire mon nom.

Si votre exemple eût été suivi, nous n'aurions pas assisté à ce spectacle honteux d'un Président de la République disparaissant au milieu des scandales qui l'entouraient. Nous n'aurions pas eu des Ministres accusés publiquement d'infamies sans oser poursuivre leurs accusateurs. Le déficit annuel ne se serait pas élevé à 600 millions. Le budget n'aurait pas atteint plus de quatre milliards. Oui, nous sommes las de ces satisfaits qui détiennent le pouvoir au profit de leur ambition, afin de toucher des traitements qu'ils aiment à confondre avec le bien public.

A l'heure actuelle, il y a un programme commun à tous les honnêtes gens, quelle que soit la nuance de leur opinion. La Constitution qui nous régit a fait ses preuves. Elle se débat dans l'impuissance.

Elle doit être revisée.

Quant à la volonté nationale, quel est le parti qui oserait s'élever contre elle!

Je n'en vois qu'un, celui qui répond par des menaces au suffrage universel.

Eh bien, ces menaces n'effraient personne et tous nous demandons que la France, remise en pleine possession d'elle-même, puisse statuer librement sur son avenir.

Ce qu'il importe avant tout, c'est de remplacer ceux qui nous gouvernent ;

C'est d'abolir les lois d'oppression en rendant la liberté aux pères de famille pour l'éducation de leurs enfants ;

C'est de substituer la plus stricte économie au gaspillage de nos finances ;

C'est d'améliorer le sort de ceux qui travaillent, par des lois sur les retraites et par les secours que réclame l'agriculture ;

C'est de redonner à la magistrature la grande place qu'elle doit toujours occuper dans les pays libres, pour rendre impossible le scandale des juridictions exceptionnelles dont nous venons d'être les témoins.

Pour remplir ce programme il n'est besoin ni de secousse, ni d'agitation.

Vous êtes les maîtres, parlez, et il faudra bien qu'on s'incline devant vos arrêts.

Messieurs les électeurs,

Depuis près de vingt ans, je suis mêlé à toutes les luttes qui ont eu lieu dans cette circonscription. Quatre fois mes concitoyens m'ont envoyé les représenter au Conseil général. Deux fois ils m'ont donné la majorité dans les scrutins qui désignaient les députés.

Je me présente avec confiance à vos suffrages, car je n'ai dans le cœur qu'une seule ambition, celle de vous servir et de me dévouer à vos intérêts.

Prince D'ARENBERG.

2e circonscription de BOURGES.

M. BAUDIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Ctoyens,

Depuis dix-huit ans, la République existe et, tour à tour, le pouvoir a été aux mains des conservateurs, des opportunistes et des radicaux; et cependant aucune réforme du programme républicain n'a été réalisée.

Les élus du suffrage universel ont menti à leurs promesses électorales et trahi leurs mandats.

Les opportunistes et les radicaux gouvernent depuis quatorze ans :

Ils n'ont fait qu'accroître les dépenses budgétaires et les impôts;

Qu'engager la fortune et l'armée dans des expéditions lointaines, dans des Tonkins;

Qu'écraser les ouvriers se mettant en grève pour protéger leurs salaires de plus en plus dérisoires;

Qu'encourager les voleurs de la Finance à dérober les épargnes des travailleurs;

Que salir la République par des tripotages à la Wilson.

La France entière se soulève de honte et de colère pour chasser du pouvoir ces hommes qui la ruinent et la déshonorent; les républicains du Cher feront leur devoir dans cette œuvre de salubrité publique.

Que les électeurs satisfaits des trahisons et des crimes des opportuno-radicaux votent pour les députés sortants, devenus candidats officiels, ou pour des nouveaux qui leurs sont présentés par la même coterie;

Que les électeurs qui veulent une République honnête et réformiste votent pour des hommes résolus à faire triompher les justes revendications des travailleurs.

Citoyens électeurs,

Le Congrès socialiste qui s'est tenu à Bourges le 30 mai dernier a décidé de présenter à vos suffrages le citoyen Baudin.

Le citoyen Baudin lutte depuis l'âge de quinze ans dans les rangs du parti socialiste; — l'Empire l'a condamné à deux mois de prison pour faits de propagande républicaine; depuis sa rentrée de l'exil, il a constamment lutté avec notre ami Vaillant, et puissamment contribué à l'organisation socialiste dans le Cher.

Élu conseiller municipal de Vierzon-Ville et de Vierzon-Village, nommé conseiller général par les électeurs du canton de La Guerche, le citoyen Baudin s'est vu ces différents mandats brisés par le gouvernement opportuno-radical, con-

damné à la prison et à la perte de ses droits civiques, que l'amnistie vient de lui rendre, pour avoir, comme il a toujours fait, pris la défense des travailleurs.

Citoyens électeurs,

Vous voterez pour Baudin, non pas seulement parce qu'il a souffert pour la République, mais aussi et surtout parce que son passé répond de ce qu'il fera étant élu.

Vous voterez pour le citoyen Baudin parce qu'il est républicain socialiste résolu, et parce qu'il osera et saura prendre la défense des petits contre les voleurs et oppresseurs.

Vous voterez pour le citoyen Baudin parce que, partisan du mandat impératif, il a remis sa démission entre les mains du Comité républicain socialiste;

Parce qu'il réclamera la nomination d'une Constituante pour reviser la Constitution monarchiste et capitaliste, pour supprimer le Sénat et la Présidence, pour abolir le budget des cultes et restituer à la nation les biens dits de mainmorte, meubles et immeubles appartenant aux corporations religieuses.

Vous voterez pour le citoyen Baudin parce qu'il veut :

L'instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la Société représentée par l'État et la Commune;

La mise à la charge de la Société des vieillards et des invalides du travail;

L'annulation des contrats ayant aliéné la propriété publique;

La revision du cadastre;

L'abolition de tous les impôts indirects et la transformation de tous les mpôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs;

La création de banques et commissions agricoles pour permettre aux cultivateurs de perfectionner leur outillage et leurs cultures, et les aider dans la vente de leurs produits.

Citoyens électeurs,

Vous voterez pour le citoyen Baudin, non seulement parce qu'il est partisan de toutes ces réformes, mais aussi parce que son nom signifie : guerre à la réaction sous quelque forme qu'elle se manifeste.

Vive la République sociale!

Vive la République des travailleurs!

Pour le Comité socialiste de Vierzon, et par ordre :

MELIN, FOSSET, PERRAUDIN, SCHNEIDDERWIND, conseillers municipaux de Vierzon-Ville; BARBOU, MÉTRON, BODIN, conseillers municipaux de Vierzon-Village.

Vu : le candidat, Eugène BAUDIN.

1re circonscription de SAINT-AMAND.

M. PAJOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Représentant le département du Cher depuis quatre ans, je viens aujourd'hui, désigné à vos suffrages par un comité comprenant des délégués de toutes les communes de la circonscription, vous demander le renouvellement du mandat que tous les républicains du Cher m'avaient confié.

Mes titres à votre confiance, vous les connaissez : Un dévouement sans bornes à la République et un profond amour des réformes trop longtemps attendues.

Mes votes à la Chambre peuvent attester que j'ai toujours cherché à atteindre ce dernier but.

J'aurais désiré vivement voir la majorité des républicains de nos six cantons, imitant nos pères de 89, se réunir et rédiger un cahier de leurs revendications, heureux ensuite de les défendre, si l'on m'en eût confié l'honneur.

Pour combler cette regrettable lacune, je suis obligé de vous présenter un programme, qui aurait gagné à être rédigé par vous.

Les réformes que vous êtes en droit d'attendre sont nombreuses et le seront toujours, car la République est le gouvernement des progrès incessants, ne devant ni piétiner sur place, ni surtout marcher à reculons.

Pour me borner à vous signaler les principales, qui suffiraient à honorer une législature et à vous donner satisfaction dans la mesure du possible, il faut placer en première ligne, la réforme de l'impôt, réclamée avec impatience et que nous attendons encore.

Pour ma part, très désireux de voir enfin les services publics de la nation, nécessaires surtout à ceux qui possèdent, entretenus par eux, je n'hésiterais pas à proposer l'impôt progressif prenant comme base d'évaluation, suivant les cas, tantôt le revenu, tantôt le capital.

Mes votes vous ont prouvé en outre que j'étais partisan de la suppression des impôts indirects qui pèsent surtout sur les familles nombreuses et pauvres, et j'espère que nous verrons bientôt disparaître les barrières qui existent à l'entrée de certaines villes, c'est-à-dire les octrois.

Si au sujet de l'impôt du sang, qui est celui qui vous touche le plus, la loi militaire dont j'ai contribué à doter la Patrie, vous a donné satisfaction dans une large mesure, elle n'en a pas moins besoin d'être complétée par l'égalité absolue de tous devant la loi, et c'est la première chose que les députés devront réclamer en votre nom. Il faut aussi, de suite, une loi sur les cadres, réalisant l'unité d'origine pour tous les officiers, et exigeant de tous le passage dans le rang.

Pour les autres réformes qu'avec vous je voudrais voir se réaliser et que je poursuivrai constamment, je crois qu'il me suffira de les énumérer :

1° Séparation des Églises et de l'État, se traduisant par la suppression du budget des cultes, que je n'ai jamais manqué de voter ;

2° Plus d'égalité devant la justice se traduisant par la simplification de la procédure, la diminution des frais et l'élection de la magistrature par le suffrage universel;

3° Suppression des emplois inutiles : les sinécures sont malheureusement encore nombreuses chez nous;

4° En ce qui concerne l'instruction, la rendre gratuite à tous ses degrés, compléter la laïcité et faire que les enfants du pauvre reçoivent non seulement le pain de l'intelligence, mais encore la nourriture et les vêtements que les parents sont dans l'impossibilité de leur donner;

5° L'assistance publique enfin organisée partout et permettant de secourir les vieux serviteurs et les invalides du travail, tout aussi intéressants que ceux de la Patrie, en attendant la fondation d'une caisse de retraite suffisante;

6° Obtenir les lois nécessaires pour mettre à la disposition des ouvriers agricoles ou industriels, le capital et l'outillage qui sont indispensables à leur réussite;

En un mot, toutes les réformes sociales à réaliser trouveront toujours en moi un ferme et dévoué défenseur;

7° Enfin l'épuration du personnel toujours promise et jamais réalisée. Plus que personne vous avez été à même de constater que beaucoup de fonctionnaires qui devraient faire aimer et respecter la République ne la respectaient pas eux-mêmes et servaient à la faire détester.

Vous parlerai-je, pour terminer, de la question qui sera posée par presque tous les candidats pour créer et éterniser l'équivoque : La revision de la Constitution ?

Je ne puis que répéter, à cet égard, que notre Constitution a été faite par les ennemis du régime actuel, pour l'empêcher de s'établir définitivement en France, et qu'elle est un obstacle aux réformes.

Dans ces conditions, je suis pour la revision, dans le but d'améliorer le régime républicain, et une nouvelle constitution ne peut être faite, selon moi, que par une Constituante.

Tous les ennemis de la République, ligués contre elle, demandent aussi la revision pour l'égorger. A nous, républicains, de nous unir également, de nous liguer pour la défendre, et la date du 22 septembre, date glorieuse entre toutes dans l'histoire de notre Révolution que nous voulons continuer pacifiquement, marquera un nouveau triomphe du peuple sur ses ennemis séculaires.

Vivent les réformes sociales ! Vive la République !

C. PAJOT, député sortant.

———

2e circonscription de SAINT-AMAND.

M. DE MONTSAULNIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

A la suite de la grande marque de confiance et d'estime que m'ont donnée les électeurs de mon canton,

Après y avoir été sollicité par les délégués de notre circonscription, je me présente à vos suffrages.

Je ne vous ferai ni long discours, ni vaines promesses; le temps des paroles est passé.

Je vous dirai ce que je veux pour le bonheur de mon pays, pour y ramener la prospérité perdue :

Je veux la revision de la Constitution par une Constituante nommée à cet effet.

Respectueux des décisions du suffrage universel, je veux la consultation nationale, qui permettra au peuple d'exprimer sa volonté.

Je veux un système d'économies, basé sur l'honnêteté des gouvernants; la suppression des gros traitements, du cumul, et des fonctionnaires inutiles.

Je veux que la croix de la Légion d'honneur reste, comme autrefois, l'étoile des braves, et ne vienne plus, par un trafic honteux, orner la boutonnière d'hommes indignes de la porter.

Ainsi que le travail, l'argent a déserté nos campagnes; avec eux se sont enfuis le bonheur et l'aisance.

Je veux voir revenir ce travail qui est la fortune de l'ouvrier et le bonheur de sa famille.

Par une politique imprévoyante et coupable, le Gouvernement a ruiné notre industrie.

Les grandes usines, Cail, Bessèges, Fourchambault, Torteron, Feuillardes, et bien d'autres (l'orgueil et la prospérité du pays), ont éteint leurs feux ou renvoyé la moitié de leur personnel.

Leur ruine a entraîné le chômage des travailleurs et l'abaissement des salaires.

Ne trouvez-vous pas qu'il est bien temps de faire cesser ces désastres ?

Je dois vous dire aussi ce dont je ne veux plus, ce dont vous ne voulez pas plus que moi, j'en suis certain :

Je ne veux ni faveur, ni places accordées pour payer des services politiques;

Je ne veux plus des tyrans, qui, jusque dans nos villages, dénoncent sans relâche les citoyens et les petits fonctionnaires;

Je ne veux plus que ces humbles et braves serviteurs de la France soient placés dans cette alternative honteuse : d'abandonner honneur et indépendance, ou de perdre le pain de leur famille.

En un mot, sans vouloir changer la forme du gouvernement, je veux changer l'état de choses actuel, lequel est devenu intolérable.

Enfin, ouvriers et travailleurs, si vous voulez être éclairés sur la situation, regardez vos bordereaux d'impôts depuis plus de dix ans ; comparez-les !... Ils vous diront quel est votre devoir.

Quant à moi, mes chers concitoyens, je ne veux rien de personne ; je suis le candidat de ceux qui attendent depuis si longtemps la réalisation de vaines promesses.

C'est à l'amélioration du sort des classes laborieuses; c'est à leur protection, à leur défense, que je consacrerai mes efforts.

C'est là un engagement d'honneur, dont mon passé est la meilleure garantie.

MONTSAULNIN.

Circonscription de SANCERRE.

M. Henry MARET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Le congrès républicain, composé des délégués des soixante-seize communes de notre arrondissement, m'a désigné, lundi 2 septembre, comme candidat de la République aux nouvelles élections législatives.

J'ai aussitôt décliné la candidature qui m'était offerte à Paris, pour venir combattre avec vous, mes compatriotes, le retour offensif des partis monarchiques.

Le régime républicain est aujourd'hui en butte à des attaques éhontées, d'où je suis certain qu'il sortira victorieux, car les nouvelles qui nous arrivent de toutes les parties du pays nous montrent que toutes les circonscriptions de la France sont disposées à suivre l'exemple de concentration et de discipline que vous vous préparez vous-mêmes à donner.

La réaction relève la tête.

Profitant d'un mécontentement légitime dû à un organisme défectueux et à des fautes individuelles, elle voudrait vous soulever contre la République elle-même, c'est-à-dire, vous, peuple souverain, contre votre propre souveraineté.

Tirant parti des menées ambitieuses d'un soldat rebelle, elle a cru le moment favorable pour reprendre possession de la France qu'elle ne tarderait pas à conduire, si son triomphe était possible, à de nouvelles révolutions et à de nouveaux désastres.

Mes chers Compatriotes, vous dissiperez l'équivoque dont les réactionnaires s'entourent.

Derrière le masque du bien public, vous verrez paraître le visage des prétendants qui n'ont rien appris et n'ont rien oublié.

Tous marchent à l'assaut de la République qui est le gouvernement du peuple, dont la force est précisément dans l'amélioration progressive de ses institutions, par la consultation nationale; de la République, qui vous a donné la paix, la liberté, l'égalité, grâce à laquelle tous vos enfants recevront l'instruction, deviendront des citoyens, au lieu d'être des sujets, et qui vient de réduire à trois ans votre service militaire, en l'étendant à tous les Français, sans distinction de fortune ou de naissance.

Pour les autres réformes que vous désirez et que je désire avec vous, c'est encore la République qui vous les donnera et c'est elle seule qui peut vous les donner, car la République c'est vous-mêmes.

Allez donc attendre, par exemple, que les propriétaires de grandes fortunes changent la base de l'impôt qui est établie en leur faveur!

Quelle que soit d'ailleurs leur honnêteté privée, ceux qui profitent des abus ne sont jamais disposés à les supprimer.

Cette République qui est votre œuvre, vous la conserverez, et vous l'améliorerez.

Souvenez-vous du rôle joué par les députés de droite dans la dernière Assemblée. N'est-ce pas eux qui ont constamment mis toutes sortes d'entraves à la bonne marche des affaires publiques?

Vous ne voudrez pas contribuer à augmenter le nombre de ces représentants du passé; vous ne voudrez pas, parce que vous n'êtes qu'à l'aube, rentrer dans la nuit; vous ne voudrez pas, parce qu'il vous reste à acquérir, perdre ce que vous avez acquis déjà.

Aussi, est-ce avec confiance que j'attends votre verdict.

Il ne se peut pas que l'arrondissement de Sancerre recule au lieu d'avancer, et qu'ayant été représenté depuis 1876 par des républicains, il se jette aujourd'hui dans les bras de la réaction.

Mes chers compatriotes, les élections auront lieu le 22 septembre, précisément à l'anniversaire de la proclamation de la République, il y a un siècle.

Vous fêterez patriotiquement cet anniversaire en écrasant pour la dernière fois et dans un dernier combat les représentants des régimes déchus.

Vous montrerez ainsi que vous n'avez pas dégénéré de vos pères.

Vive la République!

HENRY MARET.

CORRÈZE

1re circonscription de BRIVE.

M. DUBOIS (Arnauld),

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Candidat à l'élection législative, je vous dois de vous dire qui je suis et ce que je veux.

Je suis un vieux républicain. Je n'ai jamais été autre chose.

Pas une lutte pour la liberté, que je n'aie depuis trente ans donné mon coup d'épaule.

Enfant de la démocratie, j'ai foi en elle; je crois à la perfectibilité du peuple et n'accepte que sa souveraineté.

D'instinct je hais les Césars.

J'ai été le premier au Conseil général à percer le masque de Boulanger: MM. Borie et Vacher m'en sont témoins.

En République, le principe est tout, les personnes rien.

Si vous voulez vivre libres, pas d'engouement, pas d'abdication aux main des sauveurs. Rappelez-vous 1852. Boulanger a voulu rééditer le troisième Bonaparte. Comme lui il nous conduirait à Sedan, à la Commune.

A bas les Césars d'où qu'ils viennent, d'en bas ou d'en haut, et vive la République impersonnelle, une, égalitaire, fraternelle et réformatrice !

Pour la fonder, plus d'épithètes discordantes, plus de groupes, plus de coteries: l'union et la fusion en républicanisme. Il y a des noms, de grands noms, qui divisent. Pour l'heure, écartons du pouvoir ceux qui les portent.

Quand nous aurons fait la concentration et créé la stabilité ministérielle, les réformes viendront d'elles-mêmes.

Jusque-là pas de revision. Ce serait folie de livrer la revision à une majorité hostile ou douteuse.

La Constitution telle peut du reste réaliser la plus grande partie des réformes réclamées par l'opinion publique.

Voici, quant à moi, mes principaux *desiderata* :

Un Sénat élu par le suffrage universel armé d'un droit de *veto* suspensif;

Une Chambre réduite d'un tiers, élue pour six ans et renouvelable par tiers ;

Le service militaire égal pour tous sans distinction ;

La pratique, dans tous nos collèges et lycées, de la gymnastique, de l'escrime, de la marche et de l'équitation ;

Formation, coûte que coûte, d'un cadre solide de vieux sous-officiers ;

Une armée coloniale recrutée par le volontariat ;

L'exécution du canal des Deux-Mers, pour relier Brest à Toulon ;

Une commission civile de surveillance administrative pour l'armée de terre comme pour l'armée de mer ;

Au cas de guerre, des commissaires civils aux armées ;

Tentative, tout en se préparant à la guerre, d'un congrès de la paix. L'armement ruine l'Europe et la guerre n'est pas une solution, 1870 en est la preuve ;

Encouragement et protection à l'agriculture, au commerce et à l'industrie ;

Crédit agricole spécial à taux minime ; banques agricoles ;

Reflux des capitaux vers la campagne pour relever la valeur du sol ;

Instruction agricole par l'instituteur ;

Revision des tarifs dits de pénétration ; taxation des produits similaires de nos produits français ; taxation à la douane de la viande morte comme de la viande vive ;

Diminution des frais de transports par grande vitesse ;

Développement du réseau de l'Etat ;

Défense nationale contre le monopole des grandes Compagnies, et protection du petit commerce contre la concurrence des grands magasins. L'initiative individuelle est la source de toute force et de toute grandeur : il faut la sauvegarder ;

Réforme de l'assiette de l'impôt ; son égalisation entre la valeur foncière et la valeur mobilière ;

Impôt sur le revenu ;

Impôts somptuaires (titres, armoiries, décorations) ;

Suppression de la prestation et son remplacement par une contribution proportionnelle ;

Abolition de tout cumul ;

Assurances par l'Etat ;

Réforme de l'impôt des boissons et suppression de l'exercice chez le débitant ;

Revision de la loi sur les permis de chasse ;

Organisation de l'assistance ;

Taxe sur le luxe en faveur des pauvres, pour l'extinction de la mendicité ;

Constitution d'un pécule à l'ouvrier d'industrie par une caisse de retenues servie par l'entrepreneur et le patron ;

Extension de la compétence des juges de paix ;

Suprématie absolue du pouvoir civil sur le pouvoir religieux : le prêtre fonctionnaire et le casuel supprimé.

Telles sont, mes chers concitoyens, les grandes lignes de mon programme. J'ajoute, au point de vue des intérêts particuliers de notre circonscription, que je

m'emploierai à obtenir la prompte livraison de la ligne Brive-Montauban, et, s'il est possible, une garnison de cavalerie. Brive est aussi près des frontières que Limoges.

Vive la France! Vive la République!

Arnauld DUBOIS, Conseiller général, ancien juge de paix.

2e circonscription de BRIVE.

M. LABROUSSE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le 24 février 1884, dix mille d'entre vous m'envoyaient siéger au Corps législatif.

Aux élections d'octobre 1885, le département tout entier ratifiait ce verdict et 32,000 électeurs me renouvelaient le mandat de député.

Je viens à nouveau solliciter vos suffrages pour l'élection du 22 septembre.

Je le fais sans crainte, avec la plus entière confiance même, car j'ai la conviction d'avoir toujours rempli avec fidélité, abnégation et désintéressement, les divers mandats dont vous m'avez honoré.

Depuis près de vingt ans, j'ai été constamment mêlé aux luttes politiques de notre pays. Vous savez tous quelle a été mon attitude et avec quelle énergie j'ai soutenu l'idée républicaine, même dans les périodes les plus difficiles.

Vous m'avez vu à l'œuvre aux 24 et 16 Mai, alors que nos institutions étaient menacées.

Le boulangisme veut aujourd'hui monter à l'assaut de la République : je suis debout sur la brèche, à côté de vous!

J'ai été, je suis et je resterai un républicain sincère et dévoué, résolu à marcher dans la voie du progrès sans hésitation, sans faiblesse. Oui, je suis sans retour l'ennemi juré de toutes les tentatives de dictature, d'où qu'elles viennent, l'adversaire implacable de tous les fauteurs de désordre!

Au point de vue général, j'ai réclamé et voté toutes les réformes qui avaient pour but d'améliorer la situation matérielle et morale de notre pays, celle des déshérités de la fortune surtout, car j'estime avec vous qu'ils ont droit à d'autant plus de sollicitude qu'ils sont plus malheureux.

Mes votes politiques vous sont parfaitement connus et mon passé vous est un sûr garant de l'avenir.

J'ai voté la diminution des gros traitements ;

J'ai voté la suppression des évêchés non concordataires ;

J'ai voté, en attendant mieux, la péréquation de l'impôt foncier ;

J'ai voté l'obligation et l'égalité du service militaire pour tous les Français.

Cette nouvelle loi, qui devra être encore perfectionnée par la prochaine Assemblée, supprime le volontariat d'un an qui ne bénéficiait qu'aux privilégiés de la fortune, et réduit le service militaire à trois ans.

Adversaire déterminé de toutes les injustices, j'estime que tous les enfants d'une même nation se doivent également à la Mère-Patrie !

Je suis partisan de l'extension des attributions des juges de paix, de la diminution des frais de justice et des droits de transmission.

Je désire une expédition plus prompte des affaires soumises aux tribunaux.

Je réclamerai une répartition plus équitable de l'impôt ; il est juste de dégrever le sol en demandant davantage aux revenus moins aléatoires.

Je désire voir supprimer la prestation, impôt inique, vieux reste du régime de la corvée, les communes administrant elles-mêmes et s'imposant comme bon leur semblera pour ce service.

Je continuerai à réclamer le prompt achèvement des voies ferrées qui sont en cours d'exécution dans notre contrée, et une dotation plus large de la caisse vicinale pour permettre la réfection des chemins devenus impraticables. Tous les travailleurs reconnaîtront que c'est là un grand service à rendre à l'agriculture.

Je m'opposerai de tout mon pouvoir à l'abrogation des lois de laïcité, d'obligation et de gratuité, les lois morales par excellence, qui sont l'honneur de la troisième République, et dont nos adversaires ne manqueraient pas de demander la suppression.

En un mot, je suis partisan de toutes les mesures qui peuvent affermir et démocratiser le gouvernement de la République, et comme je vous le disais en 1884, républicain progressiste, j'irai de l'avant, mais non sans m'être assuré que le terrain sur lequel je m'avance est assez solide pour ne pas m'obliger à faire un seul pas de recul.

Tels sont les principes que j'ai mis en pratique depuis que je suis né à la vie politique.

A vous donc de décider aujourd'hui !

Devant l'ennemi commun il ne doit plus y avoir distinctions entre les républicains, plus de discussions stériles, plus de groupes, plus de compétitions : tous, au travail, pour la grandeur de la Patrie et de la République !

Électeurs républicains !

Toutes les réactions coalisées sous le masque du boulangisme essaient de renverser la République.

A nous tous de la défendre !

Petits-fils de 1789, enfants de 1848, républicains de toutes nuances et de tous âges, vous qui venez de fêter le centenaire de notre grande Révolution,

vous aurez garde d'oublier, le 22 septembre, ce qu'ont souffert nos pères pour conquérir nos chères libertés !

Vous serez dignes d'eux et de la République !

Je saurai être digne de vous !

Vive la République !

Dr LABROUSSE, vice-président du Conseil général, chevalier de la Légion d'honneur, député sortant.

1re Circonscription de TULLE.

M. BORIE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

En 1885, vous m'avez fait l'honneur de me confier le mandat de représentant du peuple, je viens vous en demander le renouvellement.

Je n'ai pour soutenir ma candidature :

Ni l'aide des fonds secrets, c'est-à-dire l'argent des contribuables ;

Ni l'appui d'une presse à gages ;

Ni la terreur répandue par les menaces et les révocations d'un préfet jouant le rôle honteux et méprisable du mouchard de la basse police ;

Ni les mensonges colportés dans nos campagnes par cette troupe de plats valets à la recherche de places, de faveurs et de rubans ;

En un mot, je n'ai pour moi rien de ce qui constitue, aux yeux d'un homme soucieux de son honneur et de la dignité de ses électeurs, ce que l'on appelle la candidature officielle, qui n'est autre chose que la souillure officielle.

Je me présente à vous avec un passé purement républicain, et comme partisan du mandat impératif, dès que la Constitution me permettra de le demander ;

Avec des votes que vous connaissez ;

Avec quatre années de législature consacrées exclusivement aux intérêts des travailleurs ;

Avec la conviction de n'avoir jamais failli aux engagements pris dans ma profession de foi ;

Avec l'orgueil de n'avoir trafiqué de mon mandat pour aucun des miens, et aussi de revenir au milieu de vous pas plus riche que je n'en étais parti.

Je vous dois des explications sur ma conduite politique, les voici :

Douze ans de République opportuniste ont conduit la France à la ruine morale et financière.

A la ruine morale :

Parce que jamais notre pays n'a subi, sous aucun régime, la honte de voir le gouvernement entre les mains de ministres comme Constans, Rouvier et Thévenet, accusés et convaincus publiquement, à la tribune française, de tripotages d'argent, de concussions et de mensonges, d'avoir touché des pots-de-vin et d'avoir ouvert les portes des prisons aux escrocs et aux voleurs, leurs complices et leurs amis.

A la ruine financière :

Parce que dans l'espace de douze ans le budget a grossi de plus d'un demi-milliard ;

Parce que chaque année nous nous endettons de 5 à 600 millions ;

Parce que l'Etat est incapable de rembourser immédiatement, comme cela devrait être, les 2 milliards 800 millions des fonds des caisses d'épargne qu'il a absorbés;

Parce que l'on vous cache la nécessité absolue d'un emprunt de 2 milliards pour l'année prochaine ;

Parce qu'enfin ces faux républicains, opportunistes-tonkinois, qui vous promettent toujours, refusent toujours, dès que vous les avez nommés, de voter quoi que ce soit qui pourrait améliorer le sort des travailleurs.

En présence d'une situation si critique, compromettant, non seulement l'existence de la République, mais encore la bonne renommée de la patrie, un homme victime des intrigues de Ferry et de ses acolytes, un ancien ministre qui avait toujours marché dans les rangs des républicains radicaux, un général dont on venait de briser lâchement l'épée et qui avait régénéré l'armée et la nation, devenu simple citoyen, puis représentant du peuple, prit en mains le programme des réformes des charges qui pèsent sur le contribuable et d'une Constitution jugée et condamnée par l'expérience.

Il a dit :

« Je suis partisan de la liberté religieuse la plus large possible ;

« Je veux la paix, mais je la veux digne de la France ; je ne voterai jamais « une déclaration de guerre, mais je veux que nous soyons toujours prêts à « repousser une agression et que nous ne dispersions pas nos forces dans d'inu- « tiles et criminelles expéditions;

« Je souhaite ardemment une République qui soit ouverte à tous ceux qui, « s'engageant à ne pas discuter la forme républicaine, consentiront à venir tra- « vailler au relèvement moral et matériel de la patrie ;

« Ce n'est plus l'union des républicains seulement que je voudrais voir « s'accomplir, c'est le renouvellement de la grande fédération de 1790 auquel « je convie tous les Français, pour arriver à donner au pays, par la revision, « une Constitution républicaine, soumise à la ratification du suffrage universel.

« Je voudrais, en un mot, voir se réaliser la République de tous les Fran- « çais, la République nationale. »

Je me suis rallié immédiatement à ce programme du général Boulanger, parce que je crois que c'est en lui que résident et le salut de la France et l'avènement d'une République d'économies, de réformes, de concorde et surtout d'honnêteté.

Voilà ce que j'ai fait, voilà ce que je suis; électeurs de nos fières montagnes du Limousin, vous qui n'avez jamais courbé la tête et qui certainement ne

céderez ni aux menaces, ni à la corruption, ni aux calomnies d'un ministère qui portera dans l'histoire le nom de ministère des voleurs, jugez-moi !

Vive la République nationale !

L. BORIE, député sortant.

2e Circonscription de TULLE.

M. VACHER,

Élu au 2e tour de scrutin.

(*Élection annulée.*)

Circonscription d'USSEL.

M. DELLESTABLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Il y a quatre ans, à une immense majorité, vous avez affirmé sur mon nom vos sentiments républicains et placé en mes mains la défense de vos intérêts.

J'ai fait tous mes efforts pour justifier votre confiance et tenir mes engagements.

Malheureusement, il n'a pas dépendu de moi de réaliser complètement vos espérances et, si mon vote a toujours été acquis aux réformes que vous réclamiez, la majorité du Parlement s'est trop souvent refusée à les accepter.

Mais, pour n'avoir pas répondu aux aspirations du pays, l'œuvre des représentants dont le mandat va prendre fin n'a cependant point été absolument stérile.

La Chambre, aux travaux de laquelle j'ai participé, a adopté un grand nombre de projets intéressant les ouvriers des villes et des campagnes, le commerce, l'industrie et l'agriculture (lois sur les syndicats professionnels — les heures de travail — les accidents du travail — les caisses de retraite pour la vieillesse — la protection des enfants — les fraudes des engrais, des vins — les faillites — la police rurale — le contrat de louage, etc., etc.), et, pour favoriser la production nationale, elle a frappé d'un droit d'entrée, trop peu élevé à mon avis, les bestiaux sur pied de provenance étrangère qui approvisionnent nos

marchés. De plus, elle a décidé que les viandes mortes introduites en France seraient, à la frontière, l'objet d'un examen sanitaire et a mis, de la sorte, un obstacle à leur importation. Dans le même ordre d'idées, elle a refusé de reprendre nos relations commerciales avec l'Italie.

Au point de vue financier, elle a voté quatre budgets et diminué les dépenses ordinaires de soixante-quatorze millions.

Elle a réduit à trois ans la durée du service militaire et l'a rendu, sinon égal, du moins obligatoire pour tous les citoyens sans exception.

Enfin, c'est elle qui, prenant l'initiative de l'Exposition universelle de 1889, a convié dans notre capitale les peuples du monde entier à la fête du travail et de la civilisation.

J'ai donné mon adhésion à toutes ces mesures et me suis également associé à celles qui ont eu pour but de défendre la République contre les entreprises des prétendants et des factieux. Je n'ai pas hésité à me séparer du général Boulanger le jour où j'ai compris que, d'accord avec les réactions coalisées, sous prétexte de modifier la Constitution de 1875, il ne tendait à rien moins qu'à détruire les institutions qui nous régissent.

Ne nous attachons point aux hommes, mais restons fidèles aux principes! Les événements qui se sont déroulés depuis quatre ans démontrent surabondamment la vérité de cette maxime.

Si la Chambre de 1885 n'a point produit tout ce que l'on pouvait attendre, si elle a agité le pays par des crises ministérielles trop fréquentes, les compétitions de quelques personnages avides du pouvoir et soutenus par des amis personnels, plutôt que par des hommes politiques véritablement dignes de ce nom, ont surtout amené ces déplorables résultats.

Chers concitoyens,

Si vous me faites de nouveau l'honneur de me choisir pour votre mandataire, instruit par les leçons du passé, étranger à toute coterie, je continuerai à marcher dans la voie que j'ai suivie jusqu'à ce jour et m'attacherai à faire prévaloir celles de vos revendications qui n'ont pu aboutir dans la précédente législature.

Je demanderai notamment, sur le terrain économique et social :

L'organisation d'une caisse de crédit agricole qui consentira aux cultivateurs des prêts à un taux relativement modique;

La répartition plus équitable des impôts et, en particulier, de l'impôt foncier ;

L'établissement d'un impôt sur les valeurs mobilières et l'application d'une partie des ressources qui en résulteront au dégrèvement de la contribution foncière;

La dotation aussi large que possible de la caisse des chemins vicinaux, l'un des moyens les plus pratiques pour favoriser l'agriculture ;

La diminution des frais de justice ;

L'abaissement du tarif de transport pour les voyageurs et les marchandises ;

La revision des tarifs de pénétration établis en faveur des produits étrangers;

La création d'hospices cantonaux et l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes ;

La construction des lignes ferrées déjà classées, qui intéressent le département de la Corrèze.

Sur le terrain politique, ma devise sera toujours : « En avant ! »

Mais, pour orienter la République dans la voie du progrès, il importe que nous la débarrassions des entraves qui la retiennent, et d'abord, j'estime que le gouvernement ne saurait, sans manquer au plus sacré de ses devoirs, laisser en fonctions des agents infidèles, qui le trahissent et compromettent son existence.

Je pense aussi que la revision des lois constitutionnelles s'impose et qu'il est plus que jamais nécessaire d'opposer à la revision destructive de la République, réclamée par les monarchistes de toutes nuances, la revision républicaine qui, apportant des simplifications importantes dans le fonctionnement des pouvoirs publics et l'élaboration législative, permettra de donner satisfaction à l'opinion. Ces résultats une fois obtenus, nous pourrons attendre de pied ferme les attaques de la coalition conservatrice qui, malgré les échecs répétés qu'elle a subis, n'a point encore désarmé et a la prétention, à l'heure actuelle, de détruire l'œuvre de l'immortelle Révolution dont nous avons fêté le glorieux centenaire. Elle n'osera même plus, à l'avenir, livrer bataille si, comme je l'espère, le 22 septembre, vous vous rendez au scrutin au cri de :

Vive la République !

Docteur François DELLESTABLE, maire de Neuvic, président du conseil d'arrondissement d'Ussel, député sortant, candidat républicain.

CORSE

Circonscription d'AJACCIO.

M. le comte MULTEDO,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Élection annulée.)

Circonscription de BASTIA.

M. ANTOINE GAVINI,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je sollicite l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés.

Après les nombreuses marques de haute confiance que vous avez bien voulu donner à ma famille depuis 1849, j'ose avoir l'ambition de servir, à mon tour, la cause napoléonienne, et de réclamer la revision de la Constitution votée par une Assemblée sans mandat.

Dans l'état de division où se trouve notre pays livré à une coterie qui se maintient au pouvoir par la force et l'arbitraire, la consultation du peuple sur la forme du gouvernement s'impose à tous ceux qui, — ne désespérant point de l'avenir, — comptent voir bientôt tous les enfants de la France réunis sous un régime incontesté, protecteur de la liberté, de l'ordre et de la religion.

Si je suis honoré de votre mandat, je travaillerai à cette œuvre de pacification que vous désirez ardemment.

Ai-je besoin de vous dire que je m'occuperai également de tous les intérêts de la Corse? — Mes efforts au Conseil général pour l'amélioration des services administratifs du département vous sont garants de ceux que je ferai dans le même but auprès des pouvoirs publics.

Croyez, chers concitoyens, à mes sentiments les plus dévoués.

ANTOINE GAVINI, membre du Conseil général de la Corse.

Circonscription de CALVI.

M. le marquis de VILLENEUVE,

Élu au 2e autour de scrutin.

Mon cher concitoyen,

Les élections législatives auront lieu dans peu de semaines, et je tiens à vous annoncer moi-même que ma candidature est posée dans l'arrondissement de Calvi.

Je compte aller prochainement dans votre commune et vous y voir ; mais j'estime qu'il est convenable de vous dire dès aujourd'hui comment et pourquoi je suis candidat.

Je ne suis pas un étranger à la Corse, et à la Balagne en particulier. Gendre du prince Pierre, le seul des Bonaparte qui ait habité l'île dans ce siècle, j'ai hérité de son affection pour ce pays, et des projets qu'il avait formés pour sa prospérité.

Un sentiment de vulgaire ambition ne m'a point porté à briguer vos suffrages.

Je ne vois pas dans la députation un moyen d'arriver à la fortune et aux honneurs politiques ; mon seul désir est de contribuer pour ma part à délivrer la France d'un gouvernement qui la ruine et la déshonore.

J'ai reçu l'approbation de Son Altesse Impériale le prince Victor Napoléon, qui a bien voulu m'écrire la lettre suivante :

« Bruxelles, 2 août 1889

« Mon cher marquis,

« Vous m'avez témoigné l'intention de vous porter dans l'arrondissement de « Calvi aux élections générales.

« Je serais très heureux de voir un allié des Napoléon, serviteur dévoué de « notre cause, porter haut en Corse, berceau de notre famille, le drapeau de « l'Empire.

« Je fais des vœux bien sincères pour votre succès en engageant tous mes « amis à se rallier sur votre nom.

« Croyez, mon cher marquis, à mes sentiments affectueux. »

VICTOR NAPOLÉON »

Ma candidature a été officiellement posée, dès le commencement d'avril, par un article paru dans le *Petit Bastiais*.

Aucun adversaire du régime actuel n'avait, à cette époque, manifesté d'une

façon publique l'intention d'être candidat, et ceux qui demandent aujourd'hui des votes en se présentant comme bonapartistes ou revisionnistes sont formellement désavoués par le chef du parti bonapartiste et par le chef du parti revisionniste.

Celui-ci connaît, en effet, mes sentiments et sait qu'au-dessus de mes affections personnelles, je place l'intérêt supérieur de la France.

Voici les principes qui guideront ma conduite si les électeurs de la Balagne me font l'honneur de m'envoyer à la prochaine Chambre.

Partisan résolu de la souveraineté nationale, j'estime que le peuple doit être appelé à se prononcer solennellement sur la forme du gouvernement, et quelles que soient mes préférences particulières, je m'inclinerai loyalement, en bon citoyen, devant le verdict populaire.

Adversaire du parlementarisme, j'estime que les Chambres doivent se borner à un contrôle, que le chef de l'État doit avoir la responsabilité du pouvoir et que l'existence des ministères ne doit plus être à la merci de députés avides de places.

Libéral, je demanderai l'abrogation de toutes les lois persécutrices, votées contre les catholiques par les majorités opportunistes.

En ce qui touche plus spécialement les intérêts immédiats de l'arrondissement, trois points principaux seront l'objet de mes efforts : l'achèvement du réseau des chemins de fer et l'établissement de relations plus rapides et plus fréquentes avec le continent ; l'étude des modifications à apporter dans les règlements de l'administration des forêts pour concilier, dans une juste mesure, les nécessités de reboisement des montagnes et les intérêts légitimes des bergers ; la création de barrages et d'un système de canaux qui distribueraient dans vos plaines les eaux si abondantes des montagnes et porteraient la richesse dans vos terres.

Avant de terminer cette lettre, mon cher concitoyen, je tiens à vous dire un dernier mot sur le caractère de ma candidature.

Profondément démocrate, je ne m'adresse point exclusivement aux chefs de parti, mais à chaque électeur individuellement. Je ne fais aucune distinction entre le pauvre et le riche, entre l'ouvrier et le propriétaire. Chacun est citoyen français, chacun est électeur au même titre et je demande à chacun de garder sa liberté, de ne donner son vote que d'après sa conscience.

Quelques familles ont toujours suivi la ligne droite et ont sacrifié leurs intérêts à leurs opinions. Celles-là sont profondément respectables et je suis heureux de voir les populations leur accorder une confiance et une considération parfaitement méritées.

Mais d'autres ont, trop souvent, spéculé sur leur influence ; l'électeur n'a été que le marche-pied dont elles se sont servies pour arriver à la fortune et aux honneurs. Il est temps que l'électeur les abandonne à leur isolement, et ceux qui voudront se soustraire à des tyrannies locales et voter librement, pourront, toutes les fois qu'ils en auront besoin, compter sur mon appui contre l'oppression.

Je compte aller dans votre commune pendant la période électorale ; j'aurai

le plaisir de vous y voir et j'espère que vous voudrez bien m'accorder votre suffrage.

Croyez que, de mon côté, je n'oublierai pas les services que vous pourrez rendre aux idées que je représente et que je serai, en toute occasion, heureux de vous être utile.

Marquis de VILLENEUVE.

Circonscription de CORTE.

M. HORACE de CHOISEUL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs de l'arrondissement de Corte,

Mes amis Benedetti et Giacobbi me confient l'honneur de faire triompher la République à Corte.

Si vous voulez les suivre, si vous voulez, comme moi, la lutte pour les vieux principes chers à la Corse, la liberté et le droit, votez pour moi le 6 octobre.

J'ai parmi vous des amis nombreux; j'en veux plus encore, sans distinction de nuances.

Vos intérêts généraux et vos intérêts particuliers seront les miens.

Ayez confiance!

HORACE de CHOISEUL.

Électeurs,

L'union de tous les républicains de l'arrondissement de Corte a triomphé des efforts des anciens chefs bonapartistes.

Comme elle l'est dans toute la France, la victoire est définitive ici.

Désormais recherchons loyalement l'apaisement. Pour ma part, j'y travaillerai en attirant, avec opiniâtreté, l'intérêt de l'État sur notre arrondissement, déshérité pendant longtemps et éprouvé aujourd'hui par les crises agricoles.

En accomplissant ce devoir qui m'est cher, en ramenant au régime libéral de la République ceux que, systématiquement et par des calculs personnels, on en a toujours écartés, j'aurai mérité une confiance qui m'honore et dont je vous remercie profondément.

HORACE de CHOISEUL.

Circonscription de SARTÈNE.

M. Emmanuel ARÈNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Appelé, par la confiance des comités, à poser ma candidature à Corte ou à Sartène, c'est à vous, c'est aux électeurs de l'arrondissement de Sartène que je viens demander le renouvellement de mon mandat.

J'ai, pour cela, deux raisons : je suis persuadé, d'abord, que l'arrondissement de Corte nommera un républicain, que le pays de Pascal Paoli votera pour la liberté contre la dictature.

Je remplis, ensuite, vis-à-vis de vous, un devoir de reconnaissance : vous m'avez offert la candidature avec spontanéité, avec une unanimité qui m'ont profondément touché ; des candidats très méritants, de fermes républicains que bien des titres recommandaient à vos suffrages m'ont fait le très grand honneur de se rallier autour de moi. Il y aurait ingratitude, de ma part, à ne pas répondre à une telle confiance par un égal dévouement. Je me rends à votre appel et je viens tenir, au milieu de vous, le drapeau de la République.

Entre nous, les phrases, les programmes sont inutiles. Nous nous connaissons pour cela de trop longue date.

Vous êtes un vieil arrondissement républicain et vous savez que je n'ai jamais été que républicain.

Vous avez comme moi l'horreur du pouvoir personnel, la haine de toutes les tyrannies, l'amour de la liberté et de la République.

Comme moi, vous avez la passion de la patrie Corse; vous la personnifiez tout entière, avec ses emportements généreux, ses nobles ardeurs, ses qualités tendres et fortes; j'essaie d'en être, toujours et partout, le serviteur respectueux et fidèle, le fils reconnaissant et dévoué.

Nous sommes, aussi, unis d'opinion, de sentiments et de cœur, et mon succès, dont je ne doute pas avec des hommes tels que vous, sera, j'ai l'orgueil de le dire, le succès d'un bon Corse et d'un bon républicain.

Vive la République!

EMMANUEL ARÈNE, député sortant,
Secrétaire de la Chambre des députés, président du Conseil général de la Corse.

CÔTE-D'OR

1re circonscription de BEAUNE.

M. Victor PROST,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les Comités républicains démocratiques de la 1re circonscription de Beaune, devant la décision irrévocable de votre ancien Représentant, M. Pierre Joigneaux, de ne pouvoir accepter un nouveau mandat, m'ont désigné comme candidat à l'élection législative du 22 septembre.

J'accepte la candidature.

Si vous me confiez le mandat de Représentant du peuple, je soutiendrai au Parlement la même politique progressive que mes amis, notre regretté L. Cernesson et l'honorable Pierre Joigneaux, vos anciens députés.

C'est la politique que j'ai eu déjà l'honneur d'exposer aux électeurs de la Côte-d'Or en 1885 et 1889.

C'est la politique que vous acclamiez sur mon nom, le 27 janvier dernier, en m'accordant, dans votre circonscription, près de 1,600 voix de majorité sur mon compétiteur républicain.

Je suis aujourd'hui ce que j'étais dans le passé, énergiquement résolu à défendre la République contre les entreprises monarchiques ou césariennes, et à voter toutes les lois ayant pour but d'affirmer la République.

Vos comités ont élaboré le programme suivant, que j'ai accepté et que j'ai mission d'exposer et de défendre, dans toutes les réunions publiques où vous voudrez bien me convier :

Revision de la Constitution monarchique de 1875, dans le sens républicain ;

Élection du Sénat par le suffrage universel ;

Séparation des Églises et de l'État ;

Réforme du Code d'Instruction criminelle ; réduction des frais de justice ;

Suppression des Conseils d'arrondissement ; création de Conseils cantonaux ;

Refonte de notre système d'impôts, qui frappe inégalement les citoyens ;

Diminution des gros traitements ; augmentation du traitement des petits fonctionnaires ;

Organisation du crédit agricole ;
Revision des tarifs de chemins de fer favorisant l'étranger aux dépens des intérêts nationaux ;
Transformation de l'impôt des boissons ;
Suppression de la régie ;
Suppression des prestations.

Comme mesures spéciales à votre circonscription :

Dégrèvement des propriétés atteintes par le phylloxera ;
Réclamer l'aide de l'État pour la reconstitution des vignobles ;
Reconnaissance de l'École de viticulture de Beaune comme école nationale ;
Modification à l'article 5 de la loi interdisant la vaine pâture ;
Chemin de fer de Beaune à Saint-Loup ;
Canal de Dijon à Chagny.

Respectueux serviteur du suffrage universel, j'ai pris l'engagement de rendre compte de mon mandat dans chaque canton.

Citoyens !

La situation est grave ; la République est violemment attaquée.
Affirmez par vos votes votre ardent amour de la démocratie.
Je vous demande vos suffrages pour assurer le triomphe de la République.

Vive la République !

VICTOR PROST, Conseiller municipal, délégué cantonal, candidat des Comités républicains démocratiques.

2e circonscription de BEAUNE.

M. SPULLER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Elu député de la Côte-d'Or aux élections de 1885, le mandat législatif que je tenais du département tout entier vient de prendre fin.

Ce mandat, que je crois avoir rempli avec honneur et fidélité, nombre d'électeurs de la 2e circonscription de Beaune, notamment plusieurs de mes honorables collègues du Conseil général, des conseillers d'arrondissement, des maires et des conseillers municipaux qui sont tous vos élus, m'ont proposé de me le renouveler dans la prochaine Chambre, et c'est un témoignage de confiance que j'ai accepté avec la plus vive gratitude.

Je me présente donc à vos suffrages avec mon passé, mes opinions, mon caractère, après plus de vingt-cinq ans de travaux et de luttes pour la cause de la démocratie républicaine, dans les rangs de laquelle je suis né, et que j'ai toujours servie.

J'ose croire que je suis connu de vous.

Je suis républicain ; je n'ai jamais été et je ne puis être que républicain.

Je m'honore de ce titre qui est le plus beau de tous pour un homme fier et libre ; je n'y ajoute aucune autre qualification. Adversaire résolu de toute politique de division qui nous affaiblit et nous paralyse, plus j'avance dans la vie publique, plus je considère que notre devoir comme notre intérêt consistent à écarter de la politique les discussions irritantes, les difficultés insolubles, les embarras insurmontables. Je ne suis pas plus l'homme des programmes fastueux que des promesses vaines.

Je veux une République fondée sur l'ordre pour avoir le progrès certain, une République large et honnête, tolérante envers les personnes, ouverte à toutes les bonnes volontés. A chaque jour suffit sa peine. La vraie et sage politique se fait lentement pour se faire sûrement. Il y faut surtout du travail, de la patience et de l'application, avec de la droiture et de la loyauté, avec un profond et sincère amour du peuple et de la Patrie.

Après tant de secousses, tant d'agitations funestes, tant de discussions stériles, notre premier besoin, c'est la stabilité, pour passer enfin à l'action, c'est-à-dire aux réformes. Nos institutions libres et libérales, c'est la France républicaine qui les a fondées. Ce n'est pas une raison, parce qu'elles sont perfectibles, pour les remettre sans cesse en question. Nous les améliorerons entre républicains, quand cette amélioration ne sera pas réclamée par nos pires adversaires, comme un piège où la République doit se prendre et se détruire.

Pour le moment, donnons tous nos soins aux affaires du pays, à ses intérêts permanents et supérieurs. De préférence à la politique de secte, occupons-nous de tout ce qui regarde tout le monde. Travaillons pour la nation, en dévouant nos efforts à l'agriculture qui a de grands besoins et qu'il faut satisfaire par une législation spéciale ; à l'industrie, qu'il faut sans cesse développer en vue de la concurrence étrangère ; à notre commerce, que nous devons étendre en même temps que nos relations et le rayonnement de notre influence au dehors. La France veut la paix. Elle se sent forte et maîtresse d'elle-même. Sûre de son droit, elle n'est pas inquiète et ne veut inquiéter personne. Elle ne demande qu'à prospérer dans la liberté par le travail. Il lui faut un gouvernement ferme et durable, puissant et juste, fidèlement servi par ses fonctionnaires, à l'abri des surprises comme des complots, capable d'inspirer aussi bien la crainte à ceux qui oseraient l'attaquer que l'affection à ceux qui lui feront confiance.

C'est à faire que la République soit ce gouvernement, et c'est à le donner à la France que je vous invite, mes chers concitoyens. Il ne pourra s'établir et durer que s'il est appuyé dans la Chambre par une majorité unie, compacte et résolue à renoncer aux querelles oiseuses pour se consacrer au bien du pays.

Telle est la tâche des vrais républicains à l'heure actuelle. Si je peux y travailler en votre nom et avec l'autorité que me donneront vos suffrages, mes vœux seront comblés. Vous pouvez compter sur tout mon dévouement. Je suis homme de foi et de courage, et je saurai faire mon devoir.

Vive la République !

EUGÈNE SPULLER, Député sortant,
Ministre des Affaires Étrangères, Vice-Président du Conseil général de la Côte-d'Or.

Circonscription de CHÂTILLON-SUR-SEINE.

M. A. LEROY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En sollicitant vos suffrages pour le renouvellement du mandat que vous m'avez déjà conféré pendant trois législatures, je crois n'avoir besoin ni d'un programme étendu ni de longues explications. Mon passé, qui tout entier s'est écoulé au milieu de vous et que je livre sans crainte à vos appréciations, est pour vous la meilleure garantie à la fois de la fermeté de mes convictions et de mon dévouement à vos intérêts.

Depuis douze ans que j'appartiens au Parlement, j'ai sans cesse considéré que c'était par le travail et la droiture de la vie qu'il convenait le mieux de justifier votre confiance. Pendant ces douze années, j'ai pris part aux travaux de nombreuses et importantes commissions; notamment, pendant les deux dernières législatures, j'ai fait cinq fois partie de la commission du budget; les rapports que j'ai présentés au nom de ces diverses Commissions, les discussions auxquelles j'ai été amené à prendre part, sont sous vos yeux; il n'y a aucun de mes actes, aucun de mes votes qui n'ait été inspiré par d'autre sentiment que le désir de consolider la République et d'être utile à mon pays.

La République, qui est plus que jamais le gouvernement nécessaire, est aujourd'hui l'objet des attaques passionnées et calomnieuses de tous les partisans de la monarchie ou de la dictature coalisés contre elle. Sachons maintenir au milieu de nous l'union pour la défendre, en même temps que pour réaliser toutes les améliorations auxquelles notre démocratie aspire.

Il m'a été donné, à l'heure où j'écris ces lignes, de me trouver à la suite de nombreuses réunions publiques, en présence de plusieurs milliers d'électeurs; j'ai, autant qu'il m'a été possible, multiplié les explications sur la politique que j'ai suivie et je crois être l'interprète de la grande majorité d'entre

vous lorsque je viens vous dire : éloignons les discussions académiques et stériles; sachons, au bénéfice d'une œuvre plus féconde, renoncer à l'heure actuelle aux projets irréalisables ou dangereux.

Dans l'intérêt de la République, par exemple, il ne faut pas songer en ce moment à la revision de la Constitution, que les partis les plus divers et les plus opposés inscrivent sur leur drapeau. Pour les uns, la revision c'est la suppression du Sénat et de la Présidence de la République; pour le grand nombre, c'est le rétablissement soit de la monarchie, soit de l'empire ou même de la dictature d'un aventurier aujourd'hui flétri par tous les honnêtes gens. Je ne consentirai jamais à l'une ou l'autre de ces revisions.

Mais, n'y a-t-il pas, en écartant les questions de cette nature, un autre terrain sur lequel l'entente de tous les républicains et de tous les hommes de bonne volonté soit possible?

Ensemble nous voulons, j'en ai la conviction, un gouvernement stable et fort, qui soit fidèlement servi et sache se faire respecter.

Ensemble nous voulons le progrès incessant qui doit être la loi des sociétés comme des individus, l'amélioration de notre régime financier si lourdement éprouvé encore à ce jour par les conséquences déplorables de la guerre de 1870, l'accroissement des économies déjà réalisées, le rétablissement d'un amortissement plus élevé et le retour progressif à l'unité du budget.

Nous voulons la meilleure et plus équitable répartition de certains impôts (prestations, impôt foncier, boissons, etc.), les réformes qui peuvent efficacement venir en aide à notre agriculture et à notre industrie, celles qui sont relatives à l'inégalité des tarifs de transport entre les produits nationaux et étrangers, celles qui concernent nos lois de procédure, enfin toutes les mesures de prévoyance et de protection qui, sous des formes diverses, intéressent la classe des travailleurs, notamment celles qui sont relatives à la responsabilité des accidents, au travail des femmes et des enfants, aux caisses de retraite, aux sociétés de secours mutuels, etc.

Cherchons en un mot, pour la future législature, plutôt les programmes utiles et pratiques que les programmes retentissants : unissons-nous pour consolider et défendre le seul gouvernement qui puisse le mieux nous assurer la paix à l'intérieur et à l'extérieur, le respect des consciences, le progrès et la liberté. Unissons-nous tous pour consacrer le Centenaire de la glorieuse époque de 1789 par l'affermissement de la République.

A. LEROY, Député sortant, Conseiller général de la Côte-d'Or.

1re circonscription de DIJON.

M. BARGY,

Elu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Les républicains du département de la Côte-d'Or m'avaient confié, le 10 février dernier, un mandat dont je leur ai rendu compte; je vous en demande aujourd'hui le renouvellement.

Né à Dijon, c'est à vos intérêts que je veux me dévouer; petit-fils et neveu de deux proscrits de Décembre, morts en exil, je hais le césarisme et c'est pour la République que je veux combattre.

Je vous ai dit que j'étais radical et c'est comme radical que je me présente à vous, mais c'est en même temps comme candidat d'union et, si je suis prêt à revendiquer sans crainte et à défendre sans faiblesse les réformes promises à la démocratie, je serais coupable d'oublier que la République a besoin de tous les républicains pour triompher des monarchistes qui voudraient la renverser ou des conspirateurs et des traîtres qui voudraient la confisquer.

Je ne demanderai ni la suppression du Sénat, ni la suppression de la présidence de la République; mais je suis partisan résolu de la revision par les voies constitutionnelles et je m'engage à la voter le jour où nous serons assez nombreux à la Chambre pour la modifier dans un sens plus démocratique.

Le Gouvernement ayant le droit d'exiger de ses agents obéissance et fidélité, j'estime qu'il a pour devoir de frapper sévèrement tous ceux de ses fonctionnaires qui se montreraient hostiles à la République.

Je m'engage en outre à voter :

1° Le projet présenté par M. Floquet sur les associations, projet qui permettra d'arriver sans secousse à la dénonciation du concordat ;

2° L'abolition du cumul des fonctions électives et salariées ;

3° La réforme des impôts et l'adoption de nouvelles lois plus équitables qui frapperont chaque citoyen proportionnellement à sa fortune ;

4° La réforme de l'impôt sur les boissons et la suppression de la régie ;

5° Toutes les propositions qui tendront à protéger l'agriculture française et qui lui permettront de soutenir avec succès la concurrence étrangère ;

6° La revision des tarifs de pénétration qui sont un bienfait pour l'étranger, mais une calamité pour la France.

Je m'opposerai de toutes mes forces au renouvellement des traités de commerce, qui n'ont donné jusqu'à présent et qui ne nous donneraient dans l'avenir que des résultats mauvais ou insuffisants.

Enfin, dans l'ordre social, ce n'est point par des mots que nous devrons

prouver notre attachement aux classes laborieuses, mais par des actes. Depuis cent ans, les enfants du peuple sont tombés pour la République chaque fois qu'elle a été menacée ; c'est à nous, républicains, et à nous seuls qu'il appartient aujourd'hui de payer notre dette au peuple en défendant sa cause, c'est-à-dire son bien-être et son émancipation.

Citoyens,

Nos pères de 1789 et ceux de 1848 ont fondé la République au prix de leur sang et de leur liberté ; on la menace aujourd'hui, vous n'avez plus qu'à la défendre.

Unissez-vous donc pour anéantir à jamais la coalition du cléricalisme et de la dictature, et quand les hommes du passé, quand les fauteurs de coups d'État auront essuyé la défaite éclatante qu'ils méritent et qui les attend, unissez-vous encore pour assurer à la démocratie toutes les réformes qui lui sont dues et qu'elle est en droit de demander à la République.

A. BARGY, député sortant.

Républicains,

Défiez-vous des manœuvres de la dernière heure.

Les procédés de nos adversaires sont connus.

A la veille de chaque élection, ils entassent mensonges sur mensonges.

Ils mentent lorsqu'ils disent que les républicains ont dilapidé les finances.

Depuis 1876, les républicains ont fait ce que n'avaient point fait les réactionnaires. Ils ont employé les revenus des impôts à créer des écoles, à édifier des forts, à établir des chemins de fer stratégiques, à construire des vaisseaux, à couler des canons, à fabriquer des fusils Lebel !

C'est pour l'instruction du peuple ; c'est pour la défense du territoire que les républicains ont dépensé de l'argent.

Quel est le patriote qui peut leur en faire un reproche ?

Mes adversaires me calomnient.

Ils dénaturent ou falsifient mes votes à la Chambre.

Ils mentent lorsqu'ils me représentent comme l'ennemi des ouvriers.

J'ai voté à la Chambre toutes les propositions favorables aux travailleurs des villes et des campagnes ;

J'ai voté la proposition Cluseret ayant pour but d'attribuer des pensions alimentaires aux vieux paysans hors d'état de travailler ;

J'ai voté la proposition Raspail relative à la création d'une caisse des invalides du travail ;

J'ai voté la proposition Basly sur les délégués mineurs ;

J'ai voté la proposition Bovier-Lapierre punissant les patrons qui portent atteinte à la liberté des associations syndicales.

Ils mentent lorsqu'ils me représentent comme un adversaire de la séparation des Églises et de l'État. J'ai voté la suppression du budget des cultes.

Ils mentent lorsqu'ils disent que je ne suis pas radical.

J'ai été élu secrétaire du groupe de la gauche radicale.

Républicains!

N'écoutez pas les mensongèes d'adversaires aux abois.

Allez tous au scrutin!

Pas d'abstention!

A la coalition des ennemis de la République, opposez la coalition de tous les républicains.

Faites l'union comme vous l'avez faite en février 1888, sur le nom de M. Cernesson; comme vous l'avez faite en février 1889, sur mon nom.

Vive la République! Vive Dijon!

A. BARGY, député sortant,
Secrétaire de la Gauche radicale.

2e Circonscription de DIJON.

M. H.-F. LEVÊQUE,

Élu au 2e tour de scrutin,

Mes chers concitoyens,

Je viens, dans des réunions publiques nombreuses, de vous rendre compte du mandat que vous m'aviez confié en 1885 et de vous exposer le programme que devrait appliquer la majorité républicaine de la prochaine Chambre des députés.

J'ai constaté que vous êtes toujours résolus à maintenir la République et à suivre la politique prudente, sage et modérée qui, en assurant le fonctionnement régulier de nos institutions républicaines, garantit la liberté, le travail national, la paix intérieure et extérieure et permet l'accomplissement des progrès et des réformes demandés par l'opinion publique.

Vous n'êtes pas plus que moi favorables à la revision de la Constitution et à l'élection d'une Constituante, réclamées par les bonapartistes, les orléanistes, et les amis de la dictature coalisés pour tenter un nouvel assaut contre la République et supprimer, s'ils ne peuvent davantage, la Présidence de la République et le Sénat. Mais vous ne repoussez pas la revision qui pourrait être faite

par un Congrès, composé des deux Chambres ayant une grande majorité républicaine, pour améliorer notre Constitution, par exemple : pour régler la manière de résoudre les conflits entre la Chambre des députés et le Sénat, ou pour élargir la base électorale de cette dernière Assemblée.

Vous ne demandez pas, quant à présent, la séparation de l'Église et de l'État, puisque ses partisans les plus décidés reconnaissent qu'une décision aussi grave pour la paix publique doit être précédée de mesures indispensables, qui ne sont pas encore préparées.

Vous avez approuvé mes vues sur l'œuvre que devra entreprendre la prochaine Chambre des députés.

Il faut qu'elle réalise l'union des républicains; que, tout en étudiant les grands problèmes politiques dont aucun Parlement ne peut se désintéresser, elle ne se livre pas à des discussions politiques vaines et irritantes; qu'elle ne perde pas son temps en interpellations inutiles et trop souvent répétées et qu'elle ne renverse pas incessamment les ministères sans causes suffisamment sérieuses ou profitables au bien du pays.

Il faut qu'elle fortifie le gouvernement de la République, qu'elle lui accorde les moyens légaux de se défendre comme tous les autres gouvernements et qu'elle donne aussi à tous les citoyens, sans distinction, et sans porter atteinte à aucune liberté, les moyens de faire cesser et réprimer le scandale de ces injures et de ces odieuses calomnies à l'aide desquelles on veut déshonorer les plus honnêtes républicains et qui sont devenues le monopole de la presse réactionnaire.

Il faut encore que la prochaine Chambre s'occupe principalement de donner satisfaction aux intérêts matériels et moraux du pays, qu'elle continue les économies et conserve l'ordre et la sincérité des écritures dans les finances ; qu'elle fasse tous ses efforts pour doter largement l'amortissement de la dette ; qu'elle améliore et augmente progressivement les voies de transport, chemins de fer, tramways, canaux, etc.; qu'elle assure la paix sans rien abandonner de notre honneur national.

Il faut enfin qu'elle s'occupe, avec un soin jaloux, des intérêts de l'agriculture et de la concurrence des produits agricoles, industriels et commerciaux étrangers.

Je me suis longuement expliqué avec vous sur ces questions. Je résume ainsi le programme agricole que je vous ai fait connaître et que je soutiendrai :

Protection de l'agriculture contre la concurrence étrangère ;
Suppression du régime des traités de commerce pour l'agriculture;
Dénonciation des traités de commerce expirant en 1892 ;
Revision du tarif général des Douanes ;
Maintien du droit sur les blés ;
Réduction, autant que possible, des charges fiscales qui pèsent sur les cultivateurs ;
Réduction des tarifs de transport sur les chemins de fer pour les engrais, les machines, outillage et produits agricoles ;

Revision des tarifs dits de pénétration par les représentants de l'agriculture introduits en nombre suffisant dans la commission supérieure des tarifs des chemins de fer ;

Subventions et encouragements pour la défense des vignes contre le phylloxéra et pour la reconstitution, au moyen des cépages étrangers, des vignes détruites par le phylloxéra ;

Diminution de l'impôt foncier sur les terrains dont les vignes ont été détruites par le phylloxéra ;

Gestion directe des fournitures de l'armée de manière à ce que le cultivateur français puisse livrer ses produits par petits lots ;

C'est ce programme que vous ferez triompher en m'accordant vos suffrages.

Vive la République !

H.-F. LÉVÊQUE, député sortant, conseiller général du canton de Saint-Seine-l'Abbaye.

Circonscription de SEMUR.

M. BIZOUARD-BERT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs de l'arrondissement de Semur,

Des divers cantons de l'Auxois et du Morvan, il a été fait un pressant appel à mon dévouement.

J'accepte, avec toutes ses charges, l'honneur de tenir haut et ferme au milieu de vous le drapeau menacé de la République et de la démocratie.

« Tout pour le travail, tout pour le pays et pour la République. »

Tel fut mon court programme en 1886 pour le Conseil général.

Ma devise, pas plus que moi, n'a varié.

L'heure actuelle est grave et solennelle.

Assez de luttes stériles à la Chambre et au Sénat ; assez de crises ministérielles ; assez d'ajournements et d'impuissance parlementaire ; assez de scandales retentissants.

Assez de trafics financiers, d'appréhensions et d'inquiétudes jetées dans le public, dans le commerce, dans l'industrie.

Le peuple qui travaille : agriculteurs, vignerons, industriels, commerçants, ouvriers des villes et des campagnes, tous ennemis des privilèges, n'attend pas de la constitution presque monarchique de 1875 la stabilité gouvernementale et le relèvement de ses affaires.

La Revision, à laquelle il conviendra de procéder avec prudence, mais avec résolution, veut dire pour moi : Amélioration.

La République, gouvernement légitime et nécessaire du pays, conservation imprescriptible des droits de l'homme et du citoyen, ne doit jamais être remise aux voix

Petits-fils de la Révolution française,

Écrasons tout d'abord sous nos bulletins de vote, dans la présente lutte électorale, la réaction coalisée, tous ces revenants des anciens partis, tous ces nouveaux césariens d'aventure, tous ces insurgés, qui s'en vont sous la bannière la plus disparate, sans souci de la guerre civile et de la ruine de la patrie, à l'assaut de nos droits et de nos libertés, à la destruction de la République tutélaire.

Cette bonne besogne accomplie, nous procéderons, sans crainte et sans arrière-pensée, à la réalisation des réformes attendues, guidés par l'esprit de justice sociale et d'humanité qui animait nos ancêtres de 1789.

Débarrassée des factions, la France, qui,à cette heure,attire et émerveille le monde par son esprit de paix et les prodiges de son génie, pourrait encore défier l'univers.

L'impôt, surtout en matière de contributions indirectes, est mal réparti, trop souvent vexatoire, proportionnel à rebours.

Les charges les plus lourdes sont mises d'ordinaire sur les épaules des plus faibles.

Que de justes critiques encourent les prestations, les octrois, les impôts de consommation !

L'agriculture, la vigne, la vente des produits, réclament la suppression des traités de commerce et des tarifs de transport mal conçus.

Elles demandent l'organisation de l'assurance et du crédit agricoles.

Le service médical et l'assistance publique sont encore à créer dans les campagnes.

L'industrie, le commerce, font entendre les mêmes plaintes, les mêmes revendicationsque l'agriculture.

Ils protestent encore plus fort contre la nouvelle féodalité, qui menace l'existence de leurs magasins et de leurs usines.

La vigilance, autant et plus encore que l'économie, s'impose dans tous les services publics, notamment dans le régime et dans l'adjudication des fournitures militaires.

Préservons-nous de ces monopoles, de ces grandes entreprises, qui paient les produits un prix vil aux agriculteurs, aux industriels, et revendent très cher à l'État des grains, des foins avariés, de mauvais cuirs et jusqu'à des viandes corrompues.

L'administration, qui date du premier empire, doit être simplifiée, activée, débarrassée des formalités et des paperasseries inutiles.

La justice reste onéreuse et lente dans les études des gens d'affaires.

La religion est chose de libre conscience. Elle rêverait en vain de dominer le pouvoir civil. L'Église ne doit pas être un État dans l'État.

Défendons-nous, mes amis, et avisons au mieux des intérêts du peuple de France.

J'apporte à votre service, chers concitoyens, avec un passé tout entier consacré à la République et au pays, un esprit pratique, éclairé par de fortes et longues études, l'expérience que j'ai acquise des affaires comme industriel, depuis plus de trente ans et comme président du comité de commerce de Saulieu.

J'ai vécu au milieu des commerçants, des industriels, des ouvriers de la ville, de la campagne, des forêts. — Je connais leurs besoins.

Les questions d'affaires, les questions politiques et économiques m'ont toujours préoccupé. J'ose dire que mon concours et mon appui désintéressés n'ont jamais fait défaut à la chose publique, aux causes justes, aux intérêts légitimes.

Dévoué à tous les travailleurs, sans distinction de classes et de conditions, au peuple, à ses écoles, à ses enfants, à son avenir ; — je suis sans ambition et n'ai jamais eu en vue que la prospérité et la grandeur de la France.

Ennemi du cumul, je consacrerais tout mon temps au mandat que vous m'auriez confié.

Et, vienne l'heure des dangers, vous me trouverez prêt au sacrifice et acceptant toutes les responsabilités, à la hauteur de tous les périls.

Des montagnes du Morvan au mont Auxois, amis connus et inconnus, unissons-nous, organisons-nous : Tout pour le travail, tout pour le pays et pour la République !

BIZOUARD-BERT, tanneur à Saulieu, — licencié en droit,
ancien président du comité de commerce de Saulieu, — Conseiller général.

CÔTES-DU-NORD

1re Circonscription de DINAN.

M. JACQUEMIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Désigné comme candidat aux prochaines élections législatives dans la 1re circonscription de Dinan par l'assemblée générale du comité du drapeau tricolore, je viens me présenter à vos suffrages et vous faire connaître mon programme.

Je suis et j'ai toujours été républicain ; mais je blâme sévèrement les fautes commises depuis plusieurs années et notamment la lutte entreprise contre les idées religieuses, la manière déplorable dont l'expédition du Tonkin a été conduite, les gaspillages financiers.

Ces fautes ne sont pas inhérentes à la forme du Gouvernement et les régimes monarchiques ont, eux aussi, leur large part d'erreurs.

Dans les premiers temps de son existence, la République actuelle a bien mérité de la patrie et, malgré les charges accablantes du passé, rarement la prospérité nationale a été aussi grande que de 1871 à 1878.

Pour faire renaître cette prospérité il suffit, sans changer la forme du gouvernement, d'en remettre la direction à des hommes sages, fermes et modérés, d'une probité inattaquable, qui ne soient pas compromis dans les querelles des anciens groupes et coteries et qui, revenant à des traditions dont on ne s'écarte pas impunément, fassent de la République, non le gouvernement d'un parti, mais un gouvernement vraiment national.

Si je suis élu député, ma règle de conduite sera simple :

Républicain, je défendrai la République : elle existe et cela seul lui assure une supériorité indiscutable sur tout ce qu'on pourrait lui opposer. Ses adversaires ne sont même pas d'accord sur ce qui devrait la remplacer. Pour moi, je me croirais coupable d'exposer mon pays à de nouvelles aventures, peut-être à une crise terrible et à une révolution sanglante.

Catholique, je défendrai la religion sans admettre qu'on porte atteinte à la liberté de conscience; je me déclare hautement pour le maintien du Concordat, loyalement appliqué de part et d'autre; je voudrais qu'une loi libérale sur les associations fît enfin cesser pour les congrégations le régime des décrets et les replaçât sous l'empire du droit commun; que chaque commune fût libre de choisir ses instituteurs parmi les laïques ou les congréganistes et que ces instituteurs fissent, en dehors des heures de classe, répéter le catéchisme aux enfants, sauf manifestation d'une volonté contraire par les parents. Je déplore les laïcisations d'hôpitaux faites dans les grandes villes.

Conservateur, je défendrai la famille et la propriété, tout en m'associant avec ardeur aux efforts qui seront tentés dans le but d'améliorer le sort des classes laborieuses : ouvriers des villes et des campagnes, cultivateurs, marins.

Je me consacrerai surtout à l'étude des lois d'affaires. Pour ne citer qu'un point, ne serait-ce pas une réforme vraiment utile que la diminution des frais de justice et l'extension de la compétence des juges de paix ?

Je réclamerai énergiquement l'exécution, qui nous est bien due, du chemin de fer de Dinan à La Brohinière.

Dans notre pays essentiellement agricole, la pratique a condamné les théories du libre-échange et démontré la nécessité d'une protection mesurée.

Il faut remettre de l'ordre et de l'économie dans les finances publiques et faire à la minorité une place honorable dans les commissions du budget pour ne pas se priver d'un contrôle nécessaire.

Nous devons tout faire pour maintenir la paix en Europe et hors de l'Europe. Assez d'expéditions lointaines! Gardons seulement et faisons fructifier notre vaste domaine colonial. Mais si la France était attaquée dans son honneur ou dans son territoire, nous saurions tous faire notre devoir.

Enfin, ma candidature ne sera ni officielle, ni officieuse, ni ministérielle, mais indépendante.

A. JACQUEMIN, candidat républicain, conservateur et indépendant.

2e Circonscription de DINAN.

M. de LARGENTAYE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Séville, 18 avril 1890.

Monsieur et cher Collègue,

Je suis en voyage depuis quelques semaines et viens seulement de recevoir votre lettre.

Je n'ai pas fait, aux dernières élections, de profession de foi, mes opinions étant assez connues dans le pays pour qu'il me parût inutile de les faire afficher de nouveau.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

F. de LARGENTAYE.

1re Circonscription de GUINGAMP.

M. le Comte de GOYON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à élire, le 22 septembre prochain, un Député pour la 1re circonscription de Guingamp.

Je me présente à vos suffrages; j'ai le devoir de vous dire quelle sera ma conduite politique et quels seront mes votes si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre Représentant.

Le parlementarisme actuel a mis la France à deux doigts de sa perte; si la nouvelle Chambre des Députés comprend une majorité identique à celle qui vient de compromettre tous vos intérêts, le Pays sera ruiné.

Quel est aujourd'hui l'héritage des dernières Assemblées?

Le père de famille, ce citoyen qui a des droits pour lui et pour ses enfants, ne voit pas respecter sa liberté la plus chère, l'éducation des siens.

La paix religieuse est plus que menacée.

Les finances de l'Etat sont plus que compromises.

L'Agriculture ne suffit plus à nourrir le travailleur.

Dans une situation aussi grave, il n'y a qu'une solution possible : en appeler à la Nation.

Je demanderai la convocation d'une Assemblée Constituante, et le Peuple décidera ainsi de ses destinées.

Un grand mouvement revisionniste se manifeste dans toute la France, vous ne manquerez pas de vous y associer et, le 22 septembre, vous compterez parmi les vainqueurs; ce jour-là vous serez les maîtres absolus, le lendemain on devra s'incliner devant votre volonté librement exprimée.

Si le Parlement ne vote pas immédiatement la convocation d'une Assemblée Constituante, je servirai dès le premier jour, avec le plus entier dévouement, les intérêts agricoles de votre région, je les connais et ils sont pour vous d'une importance vitale. Je demanderai surtout qu'une plus sage administration des finances, permettant de réaliser des économies, le dégrèvement devienne enfin une chose possible.

Je sais que votre marine marchande appelle la sollicitude de tous vos Sénateurs et Députés.

Je m'efforcerai d'obtenir que l'on hâte les travaux du chemin de fer de Guingamp à Paimpol et à Carhaix, récemment voté, grâce à l'insistance et au zèle de vos représentants.

Mais des promesses sont faciles à faire et je vous dirai simplement ceci : ceux qui me connaissent ont confiance; que ceux qui ne me connaissent pas interrogent leurs amis politiques et qu'ils ne me donnent leurs votes qu'après s'être sérieusement renseignés, c'est seulement ainsi que je veux être nommé.

Mon drapeau, c'est le drapeau tricolore; je l'ai servi à Metz contre les Allemands, à Paris contre la Commune et plus récemment dans la campagne de Tunisie.

Mon cri de ralliement, c'est la Revision; elle s'impose comme une solution nécessaire à tous les esprits politiques les plus éclairés. Dans le parti républicain cependant les uns la refusent, les autres prétendent la soumettre au Congrès; nous, conservateurs, nous voulons lui donner la base la plus large, et pour que cette consultation populaire représente à la fois le droit et la justice, nous demanderons que le Pays tout entier fasse connaître sa volonté.

C'est dans la plénitude de votre liberté que vous devrez accomplir ce grand devoir national et, pour le remplir, vous vous inspirerez uniquement des intérêts de la France.

Votre dévoué concitoyen,

Comte de GOYON, ancien officier d'infanterie,
Candidat conservateur.

2e Circonscription de GUINGAMP.

M. le Comte de BOISBOISSEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter de vos libres suffrages le mandat de député de la 2e circonscription de Guingamp.

Vous me connaissez, je suis de race bretonne, j'ai été élevé en Bretagne, j'ai passé auprès de vous les trois quarts de ma vie.

Mes opinions vous sont également connues, je suis catholique et conservateur.

Mon drapeau est celui de la France, le drapeau tricolore, sous lequel j'ai servi en Afrique et à l'armée du Rhin.

Profond respect de la religion, maintien de la paix, autant que cette paix sera compatible avec l'honneur et la dignité de notre pays bien-aimé, secours et protection au commerce, défense énergique et constante de l'agriculture, voilà mon programme.

Servir la France, rendre, autant qu'il me sera possible, la prospérité à nos campagnes, tel est mon but.

L'expérience a été faite, le libre échange nous ruine; des lois énergiquement protectrices peuvent, seules, rendre à l'agriculture la prospérité perdue.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer à la Chambre, je réclamerai, sans me lasser, le relèvement au double au moins des droits sur les céréales et les bestiaux étrangers importés en France; je ne cesserai de demander le rétablissement des relations com-

Tud ma bro, ma mignoned,

Goulen a rann digant ho polontez vad ann enor da vond kasset da Gambr ann Député et evit ann eïl loden deuz arrondissamant Guengamp.

Anaveoud mad a red ac'hanon : ma zud-koz em-rog a wa Bretonned ; zaved onn bet en Breiz ; ann c'hanter brassan deuz ma buez ameuz tremenet en ho touez.

Goud a red ive enn pez tu ec'hon; enn tu ar religion gatolik hag ann urzvad.

Na meuz ken drapô, nemet drapô Franz, an drapô tricolore, didan-han ameuz zervijet ma Brô, hag enn Afrik, hag eneb d'ar Brussianed.

Ma vo eta respectet ar Religion ; ma vo miret ar peoc'h dal'mat, keit ha na vo ket enn riski nag enor, nag interest hon Bro g'er ; ma vo roet zikour ha lanz d'ar c'honvers, ha dreist peb tra douguet-dorn d'ar labourer : Setu aze ar pez a fell-din zerviji Franz, ha renti evruz ar baïzantet, re dilezet a bel-zo : eno ameuz c'hoant da arruout.

Ann oll a oar pelloc'h penaoz, aboue eo digor Franz da varc'hadourez ar broiou-al, hon c'honvers-ni, siouaz ! a zo kouezet; evid hen hadzevel, a vo red douguen lezennou nevez.

Mar plij ganac'h ma guervel da zifenn hoc'h interest, me a zalc'ho goulen ma vo lakeet an c'hanter muoc'h a zroajou war ed ha war loëned ar Broiou a ziavez, a ve digasset enn Franz.

merciales avec les îles anglaises, relations qui faisaient autrefois la fortune de nos contrées. Je m'efforcerai d'obtenir aussi les lignes de chemins de fer qui nous sont si nécessaires.

Mes chers amis,

Je vous ai exprimé nettement et franchement ma pensée; permettez-moi de prendre pour devise de ma candidature, ces mots qui nous sont chers à tous, parce qu'ils répondent à nos intérêts et représentent nos idées.

Religion, ordre, paix et prospérité agricole.

Votre tout dévoué,

Comte de BOISBOISSEL,
Conseiller général du canton de
Saint-Nicolas-du-Pélem.

Kendalc'h a rin da c'houlen ma vo digoret d'hon onc'hen lard enezennou Brô-Zaoz, Jersey ha Guernesey, a belec'h a tennemp gueschal arc'hant braz.

Poannia a rinn ive evit ma graët hep dale ann henchouhouarn a vêffê ken talvouduz d'hon Brô.

Ma Mignoned ker,

Brema, kent achui, pevar guir a lâro d'ac'h ar pez a felldin difenn, ar pez a zo em zonj hag em c'halon, ar pez a garet hag a zeziret ho hunan :

Religion, Urz-Vad, Peoc'h hag guelloc'h bévô evid ar paour-kez labourer!

Komt BOISBOISSEL,
Conseiller général,
Canton Sant-Nicolas-ar-Pélem.

1re circonscription de LANNION.

M. Ch. de KERGARIOU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné, à l'unanimité, candidat à la députation par le Comité conservateur, pour la 1re circonscription de l'arrondissement de Lannion, je viens avec confiance solliciter vos libres suffrages.

Vous me connaissez tous : je suis né au milieu de vous; j'y ai vécu, partageant vos joies et vos tristesses; ensemble nous avons répondu à l'appel de la patrie, lors de l'année terrible.

Depuis, vous m'avez témoigné vos sympathies, en me nommant président de votre Comice agricole, conseiller municipal, conseiller général, député...

A ce poste d'honneur, je me suis efforcé d'être toujours le représentant honnête et dévoué de vos convictions politiques et religieuses, en même temps que le défenseur énergique et convaincu de vos droits et de vos intérêts.

Mon passé vous est garant de l'avenir; vous me trouverez toujours votre champion, occupé surtout d'améliorer par tous les moyens possibles le sort des populations agricoles si sacrifiées aujourd'hui !

Quant à mon programme politique, il tient en quelques mots : renverser légalement les hommes qui détiennent le pouvoir et en font un si néfaste usage !

Avec eux nous avons vu la religion persécutée, les consciences opprimées, la délation encouragée ; nous avons vu le spectacle d'un chef de l'État complice d'un trafic infâme du signe de l'honneur et des ministres se jetant réciproquement au visage des accusations de concussion, devant la France appauvrie et humiliée !

En présence de ces hontes et de ce péril national, tous les honnêtes gens doivent s'unir ! La Constitution de 1875 est condamnée par ses résultats, la revision s'impose ! Le pays librement consulté devra alors prononcer souverainement et tous devront s'incliner respectueusement devant sa volonté.

A cette heure solennelle, vous saurez choisir le gouvernement qui, faisant renaître les vieilles traditions d'honneur et de loyauté, qui avaient fait la France si glorieuse, et s'inspirant en même temps des besoins et des tendances démocratiques de notre siècle, ouvrira pour tous une ère de régénération, de liberté et de prospérité.

J'ai confiance surtout en ma chère et catholique Bretagne pour répondre noblement à l'appel qui sera fait à tous les bons citoyens.

En attendant, si ma ligne de conduite est la vôtre, vous me le prouverez au scrutin du 22 septembre. Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

CHARLES DE KERGARIOU, conseiller général, député sortant.

2e Circonscription de LANNION.

M. LE PROVOST DE LAUNAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai pas fait de profession de foi pour les élections du 22 septembre 1889.

J'avais été élu en 1876, 1877, 1881 et 1885. Il me paraissait que mes électeurs me connaissaient d'une façon suffisante. J'ai d'ailleurs été réélu sans concurrent.

Je suis, Monsieur le Président, votre obéissant serviteur.

LE PROVOST DE LAUNAY.

Circonscription de LOUDÉAC.

M. LE CERF,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Vous vous rappelez dans quelles conditions, au mois de novembre 1888, le département des Côtes-du-Nord m'a confié le mandat de député. Aujourd'hui, les élections législatives seront faites non plus par l'ensemble du département, mais par circonscription. Je viens demander le renouvellement de mon mandat à l'arrondissement de Loudéac, dont les intérêts m'étaient déjà plus spécialement confiés et dont un des cantons vient, pour la quatrième fois, de me nommer conseiller général.

Vous me connaissez, vous savez quels sont mes sentiments politiques et religieux, sentiments que vous partagez presque tous.

Depuis le mois de novembre, la situation ne s'est guère modifiée :

Dans la Chambre, où je viens de siéger, la majorité républicaine est restée sourde lorsque nous lui avons présenté vos légitimes revendications.

Elle n'a pas su diminuer le désordre qui existe dans les finances;

Elle a continué son œuvre antichrétienne de laïcisation.

Un de ses derniers actes a été d'enlever aux communes pour les remettre à l'État les centimes destinés à l'instruction, tout en leur laissant une partie des charges; c'est une aggravation d'impôt produite sous une forme inusitée jusqu'à ce jour.

Malgré notre opposition, elle a inséré dans la loi militaire un article dont le but est de faire passer par la caserne les séminaristes et d'incorporer les prêtres dans les régiments.

Ces lois, nous en réclamerons la réforme, et nous pouvons espérer qu'il se trouvera dans la nouvelle Chambre une majorité qui accueille notre demande, et qui, après avoir porté remède aux maux les plus pressants, rende au pays le droit de disposer de lui-même.

Quant aux intérêts plus spéciaux de l'arrondissement, je continuerai à en prendre la défense, je poursuivrai les réclamations que nous avons déjà fait valoir, afin d'obtenir que l'entrée des îles anglaises ne soit plus interdite à nos bestiaux, que l'approvisionnement des troupes soit réservé aux produits du pays, que l'exécution du chemin de fer central ne soit pas retardée.

Au mois de novembre, la grande majorité des électeurs de l'arrondissement de Loudéac m'avait honoré de ses suffrages, je viens avec confiance solliciter le renouvellement du mandat que vous m'aviez ainsi confié, et vous demander une fois encore de servir, en votre nom, Dieu et la France.

René LE CERF, député sortant.

1re circonscription de SAINT-BRIEUC

M. ARMEZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Si l'usage n'obligeait pas les candidats à faire une profession de foi, je crois que je pourrais me dispenser de vous en adresser une, car je ne suis pas un inconnu pour vous.

Vous n'avez, en effet, depuis plus de treize ans, cessé de me donner de nombreux témoignages de votre confiance; je vous en remercie et j'espère en être encore digne.

Je ne vous ai jamais fait de promesses trompeuses; je me suis simplement engagé à ne m'inspirer, dans l'accomplissement de mon mandat, que des intérêts de la France et des vôtres, et j'ai la conscience d'avoir tenu ma parole.

Je me bornerai donc à vous dire quelques mots de la situation présente.

Je pense qu'il faut que la nouvelle Chambre ne perde pas un temps précieux en discussions stériles qui, en rendant trop fréquentes les crises ministérielles, inquiètent le pays et troublent les affaires.

Je pense que la République ne peut pas ne pas être un gouvernement de progrès et qu'elle doit réaliser, avec calme et maturité, les réformes politiques et financières qui seront réclamées par l'opinion publique; mais les futurs députés devront, à mon avis, se préoccuper principalement de la situation économique du pays, et préparer pour l'époque où expireront les traités de commerce un tarif de douanes conforme aux intérêts de l'industrie et de l'agriculture.

Tels sont, je n'en doute pas, Messieurs les Électeurs, les vœux de la grande majorité d'entre vous, et ces vœux se réaliseront si la Chambre que vous allez élire est assez sage pour comprendre la nécessité d'un gouvernement stable et fort, qui puisse assurer la paix extérieure et la tranquillité intérieure, conditions indispensables de la prospérité du commerce et qui prépare ainsi, sous l'égide de la Liberté, l'ère d'apaisement et d'union si vivement désirée par tous les cœurs vraiment français.

Louis ARMEZ, conseiller général, ancien député.

2e Circonscription de SAINT-BRIEUC.

M. le vicomte de la NOUE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

La Chambre des Députés, dont les pouvoirs prennent fin, vous a donné pendant quatre ans le triste spectacle des divisions qui existent dans sa majorité. Pendant quatre ans, vous avez vu les différents groupes républicains se disputer le pouvoir, sans s'occuper des aspirations du pays ; — vous avez vu le honteux trafic des places, des honneurs; le scandale a été si grand qu'un Président de la République a dû donner ignominieusement sa démission ; — vous avez vu, employés comme moyens de gouvernement, la délation, l'espionnage, la dénonciation contre les fonctionnaires et les citoyens.

L'heure est venue où le pays, trompé dans sa confiance, peut mesurer les blessures faites à son honneur et à sa fortune par le parti dont les promesses l'avaient séduit et qui détient le pouvoir depuis douze ans.

La question religieuse prime toutes les autres; or, les chefs républicains ont déclaré publiquement que le culte catholique et la République ne pouvaient vivre ensemble. Atteints dans vos croyances les plus chères, vous assistez à une série d'entreprises odieuses contre la religion et la famille.

La France est isolée au milieu des armements formidables de l'Europe.

La funeste expédition du Tonkin réclame sans cesse de cruels et nouveaux sacrifices, bien que chaque jour vous apporte l'annonce mensongère de la pacification.

Les républicains devaient favoriser l'agriculture ; ils lui avaient promis des dégrèvements. D'un côté, ils n'ont rien fait pour lever l'interdiction de vente de vos bestiaux dans les îles anglaises, tandis que la surélévation des droits sur les blés étrangers est due principalement à la persévérance de la minorité conservatrice; — d'un autre côté, vous voyez s'élever chaque année la quotité de la feuille du percepteur.

Vous ne voudrez pas être condamnés à perpétuité à un semblable régime!

Ennemi de tout acte de violence et d'arbitraire, j'estime que c'est à la France qu'il faut demander de se prononcer, de témoigner ses préférences en rétablissant la revision de la Constitution et en nommant une assemblée constituante chargée de fixer légalement et sans secousse ses destinées futures.

Il ne doit pas y avoir d'équivoque entre nous. Je suis royaliste; c'est dans le retour à la monarchie traditionnelle que je vois la possibilité d'un gouvernement catholique, honnête, économe, à l'abri des ambitions particulières qui menacent continuellement la sécurité de l'État.

Si vous me jugez digne de vous représenter de nouveau, de défendre encore vos intérêts moraux, politiques et sociaux, je serai fidèle à mon programme, et le voici :

Religion, liberté, honnêteté ;

Pour Dieu et pour la France !

Ch. de LA NOUE, député sortant.

CREUSE

1re Circonscription d'AUBUSSON.

M. MARTINON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Au milieu de l'incertitude où nous sommes, vos intérêts matériels les plus essentiels aussi bien que les réformes économiques, politiques et sociales qui vous intéressent à un si haut degré, se trouvent gravement compromis par la division des groupes, les compétitions de personnes, la lutte des partis.

L'avenir du pays est en jeu; trêve à nos divisions, songeons à la France et à sa grandeur.

L'heure est venue où, en face de l'étranger menaçant, tous les patriotes doivent s'unir autour du drapeau de la réconciliation nationale, qui est celui de la liberté et de la République.

Ce drapeau, c'est un creusois, républicain par conviction autant que par tradition de famille, qui est prêt à le tenir haut et ferme, quoi qu'il arrive.

Mon programme signifie :

A l'extérieur :

1° Efforts sans cesse consacrés à la défense du pays ;

2° Plus d'expéditions lointaines pouvant compromettre la sécurité nationale.

A l'intérieur, au point de vue politique :

1° Opposition aux menées césariennes et réactionnaires ;

2° Revision acceptée, à condition qu'elle soit réclamée par une majorité républicaine compacte, et sans assemblée spéciale. Maintien des deux Chambres, nomination des électeurs sénatoriaux par le suffrage universel ;

3° Réforme administrative, simplification des rouages administratifs, décentralisation administrative. Suppression des sinécures, économie dans les finances ;

4° Respect absolu de la liberté de conscience. Exécution stricte du Concordat. Résistance aux empiétements politiques du clergé ;

5° Réforme judiciaire. Revision du Code de procédure. Diminution des frais de justice.

Au point de vue économique

1° Égalité devant l'impôt ; dégrèvement de l'agriculture au moyen d'un impôt sur les valeurs mobilières, car il n'est ni juste ni équitable que l'agriculteur, imposé de 25 0/0 sur son revenu, paye la part du porteur de valeurs mobilières imposé de 4 0/0 seulement ;

2° Création d'écoles professionnelles; développement de l'instruction agricole, commerciale et industrielle à ses divers degrés ;

3° Lois propres à donner à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, une vie nouvelle ; suppression des tarifs de pénétration ; diminution des frais de transports ;

4° Dénonciation des traités de commerce;

5° Fondation des caisses de secours pour les ouvriers infirmes;

6° Revision de la loi des patentes pour permettre aux commerçants isolés de lutter contre les grands magasins.

Au point de vue local :

1° Achèvement des lignes ferrées; développement du réseau des chemins vicinaux; reconstitution de la caisse des chemins vicinaux;

2° Établissement d'une garnison à Aubusson.

Telles sont, mes chers concitoyens, les lignes principales du programme dont je serai toujours le défenseur d'autant plus convaincu que, vivant au milieu de vous, je connais vos besoins et vos aspirations, les conditions de votre état social.

Mais n'oublions pas que l'amélioration de votre sort dépend de la stabilité gouvernementale et que notre premier devoir est de défendre la République.

Ouvriers et paysans,

Au prix de votre sang vous avez conquis la liberté et le droit de suffrage, c'est-à-dire la souveraineté.

Vous n'abdiquerez pas aujourd'hui au profit d'un pouvoir dictatorial sous quelque forme qu'il se présente.

Étranger aux luttes qui ont divisé le parti républicain, je me présente à vous animé d'un esprit de désintéressement absolu et dans le but unique de faire l'union sur mon nom, comme elle s'est faite au Seize Mai sur celui de M. Fourot, mon beau-père, dont je suivrai toujours la politique aussi énergique que sage. J'espère que vous reporterez sur moi la confiance que vous n'avez cessé de lui témoigner.

Je ne veux ajouter au titre de républicain aucune étiquette de groupe, plaçant bien au-dessus des mesquines rivalités de personnes ou de nuances, l'intérêt supérieur du pays. C'est vous dire que je n'ai d'autre ambition que celle de vous être utile et de bien servir la France et la République.

Vive la République!

H. MARTINON, licencié en droit, maire de Blessac, président du Comice agricole de l'arrondissement d'Aubusson.

1re Circonscription d'AUBUSSON.

M. CORNUDET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

La loi a rétabli le scrutin uninominal.

C'est donc à vous, mes anciens commettants de 1882, que je dois, je pense, demander le renouvellement de mon mandat législatif.

Une longue profession de foi vous semblera sans doute inutile.

A quoi bon les programmes touffus, quand il est malheureusement évident, pour tout homme raisonnable, que la législature prochaine ne saurait entreprendre aucune grande œuvre politique?

Défendre la République contre les réactions coalisées qui s'efforcent de la détruire, tel est, n'est-il pas vrai? le premier devoir de tous les républicains, à quelque nuance qu'ils appartiennent.

En face du péril, les divisions doivent disparaître. Les querelles de groupes sont définitivement condamnées. Il faut serrer les rangs.

Veut-on maintenir en France les libertés publiques et la forme impersonnelle du gouvernement démocratique qui nous a donné, depuis dix-huit ans, la tranquillité à l'intérieur et la paix avec l'Europe?

Ou bien veut-on se mettre à la remorque d'un soldat rebelle, se ruer à la servitude et se lancer dans de redoutables aventures?

C'est dans ces termes, si je ne me trompe, que la question se pose.

Eh bien, je suis fermement pour la liberté contre la dictature.

Est-ce à dire que le rôle de la prochaine Chambre des députés me paraisse devoir être strictement limité à la défense de nos institutions républicaines? Est-ce à dire que je renonce à tout progrès pendant quatre ans?

Non certes. Mais si l'on veut bien réserver pour des temps plus calmes les discussions de politique pure, n'est-il pas assez vaste le champ des réformes administratives, financières et économiques, où tous les républicains peuvent travailler côte à côte, utilement, pratiquement, sans se gourmer?

Assurer la stabilité du gouvernement et par suite la prospérité de la France, faire de bonnes finances, favoriser autant que possible le relèvement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, en étudiant toutes les mesures réclamées par les hommes compétents, améliorer le sort des déshérités de la fortune — sort vraiment pitoyable, surtout dans les campagnes — en élaborant enfin une loi sur l'assistance publique, s'orienter résolument vers le progrès social, n'est-ce pas un assez beau programme?

Si vous pensez ainsi, mes chers concitoyens, je reste à votre disposition et je sera fier d'être de nouveau votre élu.

Vive la République !

Emile CORNUDET, député sortant.

Circonscription de BOURGANEUF.

M. COUTISSON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Electeurs,

Il faut que l'élection du 22 septembre soit une protestation énergique du suffrage universel et de la liberté contre la candidature officielle qui révolte la conscience publique.

Ce sentiment existe en vous, mais il faut encore, pour que votre choix se reporte sur moi, que mes idées soient en conformité avec les vôtres.

Je pense qu'il est temps d'en finir avec la coterie qui nous opprime et les tyrannies locales qui sont le pire des fléaux; il est temps de chasser les polititiciens sans principes, sans autre morale que leurs appétits qui exploitent et ruinent la France. Un grand pays ne saurait vivre dans cette situation. Il va nommer des hommes nouveaux.

Quelle devra être la conduite de vos élus?

Mettre fin au système jacobin qui déshonore la République et rétablir la liberté dans le sens le plus large; ramener l'ordre dans les finances et éviter la banqueroute qui nous menace.

Parmi les réformes urgentes, constituer entre les départements la péréquation de l'impôt foncier, le répartir plus équitablement entre les contribuables et dégrèver la propriété immobilière beaucoup plus taxée que la propriété mobilière. C'est ainsi qu'un immeuble qui produit 1000 francs paye annuellement 150 francs au fisc, tandis qu'une valeur de bourse du même produit ne paye que 30 francs seulement.

De même, en matière de succession, le mode de perception qui consiste à prélever les droits sur l'actif sans déduction du passif est d'une injustice criante : c'est une spoliation, on le reconnaît, mais la réforme est toujours ajournée.

Il faut enfin que nos laborieuses populations rurales soient défendues; elles représentent plus de vingt-deux millions de citoyens, c'est-à-dire près des deux tiers de la population française; or, nos intérêts agricoles pourraient difficilement être représentés par des députés auxquels les choses agricoles sont étrangères.

L'assistance publique est à organiser dans nos campagnes, moins favorisées

en cela que les grandes villes; elle doit être, à la fois, nationale et départementale. Un vieillard, infirme ou incurable, se voit, par manque de ressources, refuser l'entrée d'un hospice et est exposé à mourir faute de secours.

On ne s'est guère préoccupé de ces questions d'humanité.

Au fur et à mesure de leur expiration, les traités de commerce devront être dénoncés, les tarifs de pénétration revisés, les bestiaux français protégés contre la concurrence de l'étranger; il y aura lieu de revenir sur de mauvaises lois, notamment sur la mesure tracassière pour les agriculteurs et ruineuse pour les communes qui soumet nos bestiaux à la visite à leur entrée en foire.

Il faut donc inaugurer la sérieuse politique des affaires et nous assisterons à un immense élan pour l'agriculture.

Parlons de la revision.

Certes, la constitution présente des imperfections; elle a été revisée, elle peut l'être encore; il est incontestable que le fonctionnement des pouvoirs publics, à raison des mœurs parlementaires, laisse beaucoup à désirer. Les modifications à introduire devront être mûrement étudiées. Quant à moi, je n'ai pas de parti pris; je vous citerai une réforme que devrait subir, à mon sens, la loi constitutionnelle : l'élection des sénateurs ne pourrait-elle pas s'effectuer par le suffrage universel direct, qui est la meilleure garantie, au lieu du mode usité, l'élection à trois degrés? Vainement on objecte la possibilité des conflits; ils ne seront pas plus fréquents, puisque nous les avons vus presque à l'état permanent. Mais il faut éviter que la République cesse d'être un gouvernement impersonnel, parce qu'alors elle aboutit à la dictature.

Croiriez-vous, vous qui me connaissez, qu'on m'a reproché de vouloir la guerre? Quelle folie! quelle insigne mauvaise foi!

Non, je ne veux pas la guerre, le plus terrible fléau de l'humanité; qui pourrait calculer l'immense hétacombe d'hommes causée par la guerre, souvent pour des causes futiles?

Soyez sûrs, chers concitoyens, que je n'aurais pas voté l'expédition du Tonkin, car je n'admets la guerre que lorsqu'il faut défendre le sol sacré de la Patrie.

En attendant, les nations se ruinent à l'envi par des armements insensés; je voudrais un arbitrage européen, sorte de tribunal statuant sur les grands conflits internationaux. Ce n'est pas une utopie; on y viendra par la force des choses.

Il faut bien que je vous dise quelques mots de moi : Juge de paix à Bourganeuf, je fus révoqué après le 24 mai, à la chute de M. Thiers, parce qu'on jugeait alors mes sentiments trop républicains, et cette mesure excita une vive émotion dans le canton de Bourganeuf où je m'appliquais à concilier les procès.

En 1871 j'avais été élu conseiller général du canton de Bénévent, où l'on vient, pour la quatrième fois, de renouveler mon mandat par plus de 1.400 voix, c'est-à-dire à la presque unanimité; cette confiance s'explique par mes sentiments démocratiques, par les services que j'ai rendus à tous sans distinction et par mon dévouement aux intérêts du pays.

Telle sera ma conduite si je suis votre élu le 22 septembre; je ferai mon

devoir, exempt de faiblesse et persuadé que l'idée de la République modérée est celle de l'avenir.

Je n'aime pas les groupes politiques, parce que ces groupes ont été très nuisibles; je veux être indépendant à la Chambre, libre dans mes votes, n'entendant relever que des électeurs, mes seuls juges; c'est vous qui apprécierez. Je serai en relations constantes avec vous que je connais et dont je suis connu. Je serai le député de tous sans distinction, le député de tout l'arrondissement, heureux si je puis être utile à la France et à mes concitoyens.

Emile COUTISSON, conseiller général,
candidat républicain, libéral et indépendant.

Circonscription de BOUSSAC.

M. Camille COUSSET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

La question électorale se pose dans l'arrondissement de Boussac avec une grande netteté.

En présence des deux candidatures monarchique et boulangiste annoncées, il s'agit de savoir si, fatigués de la République, vous voulez un roi, un empereur ou un dictateur.

Devant cette suprême tentative réactionnaire, je pose ma candidature républicaine, et j'ai l'honneur de solliciter de vous le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1885.

Je n'ai pas de concurrent républicain.

Les républicains modérés se rallient à ma candidature. J'en connais parmi eux qui ont puisé dans leur sincère amour de la République la force d'oublier les anciennes dissidences qui jadis ont pu les séparer de moi. Ils ne voient que le drapeau ! — ils savent que je le tiendrai en honnête homme, incapable de renier, en présence de cette alliance loyale, les idées de toute ma vie et d'abjurer les principes qui sont l'honneur de ma carrière politique.

Au surplus, ceux qu'en 1885 on appelait des opportunistes déclaraient volontiers à cette époque, qu'ils étaient, en principe, partisans des réformes réclamées par le parti radical; ils nous reprochaient seulement d'apporter trop de hâte et de précipitation dans nos revendications.

A l'heure actuelle, après l'exécrable aventure boulangiste, née tout entière de mécontentements, habilement exploités, et de l'infertilité presque absolue des travaux de la Chambre due surtout à l'obstruction systématique des adversaires de nos institutions, il doit paraître à tous les esprits sincères qu'il est grand

temps de songer à la réalisation de promesses toujours formulées et toujours ajournées, que les plus longues patiences finissent par se lasser et qu'il faut que la prochaine Chambre soit réformatrice, sous peine de sombrer sous le poids de son impuissance et de son immobilité, et d'entraîner dans sa chute la République elle-même.

Je veux, comme en 1885, une revision dans le sens d'une République vraiment démocratique, — facilitant l'accord des deux Assemblées, — déterminant avec soin, le moyen d'éteindre les conflits et assurant, à un moment donné, après mûre délibération des deux branches du Parlement, chacune se mouvant dans son indépendance, le dernier mot à la Chambre des députés, plus souvent renouvelée que le Sénat, issue directement du suffrage universel et reflétant par cela même, d'une façon plus immédiate et plus fréquente, les volontés de l'opinion publique.

Je veux une revision rendant impossible, sous quelque forme que ce soit, toute tentative de restauration du pouvoir personnel.

C'est pourquoi l'idée d'une revision par une Constituante, d'où pourrait sortir une forme de gouvernement autre que la République, m'inquiète. Nous avons la République, nous tenons à la garder, sauf à améliorer le mécanisme gouvernemental que la Constitution de 1875, elle-même, proclame perfectible.

Je veux la séparation des Églises et de l'État, mais précédée d'une loi sur la liberté des associations et appliquée avec les tempéraments que commanderont, une fois la loi votée, l'équité et le respect des droits acquis dans le passé.

Je n'ai accepté la réduction du service militaire à trois ans que comme un acompte et pour ne pas, par mon refus de voter la loi tant de fois ajournée par le Sénat, risquer de faire sombrer la réforme tout entière, mais je demeure partisan de l'égalité du service militaire pour tous, et tous mes efforts, dans la prochaine législature, tendront à compléter sur ce point une loi attendue depuis si longtemps.

Je poursuivrai de tous mes efforts la réforme financière, l'équilibre du budget, une meilleure répartition des impôts, la réduction des dépenses, la revision des conventions et des tarifs de transports, dans l'intérêt de l'industrie et de l'agriculture. — Enfin je me livrerai à une étude toute particulière des lois destinées à favoriser les humbles, les petits, les déshérités.

Dans ces conditions, et sous le bénéfice de ces déclarations, je sollicite les voix de tous les membres de la grande famille républicaine ; je ne veux pas même en exclure ceux qui, odieusement trompés dans leur bonne foi républicaine, se sont laissé prendre aux décevantes promesses du soldat indiscipliné, devenu le porte-drapeau de toutes les réactions.

Le moment est venu pour ces républicains égarés de reconnaître leur erreur.

Si dans le gouvernement des affaires ordinaires de la vie, la reconnaissance de ses torts est en général la marque d'un grand caractère, il y a une particulière grandeur à reconnaître une erreur politique lorsque l'intérêt de la patrie est en jeu.

Quant aux boulangistes de tempérament et de profession, ceux qui, à l'instar de leur maître, salissent tout ce qu'ils touchent, — qui déshonorent la ma-

gistrature par d'ignobles outrages quand la main de la justice s'appesantit sur eux, ou par d'insolents éloges quand cette main se montre plus légère, — qui déshonorent l'armée en insultant ses chefs les plus respectés et en l'incitant à manquer au plus saint de ses devoirs : la discipline, — qui déshonorent l'administration en embauchant des fonctionnaires prévaricateurs, — qui déshonorent le suffrage universel lui-même, dont ils se réclament, en déversant l'outrage sur toutes les municipalités françaises venues à Paris, pour saluer le chef loyal et respecté de la République, — qui ont déshonoré le régime parlementaire par un système de scandale poussé jusqu'au brigandage politique ; — quant à ceux-là, ils pourront porter leurs voix où ils voudront : je n'en veux pas.

Je m'adresse à tous les vrais patriotes, à tous les républicains.

Pas d'abstention !

Les électeurs de l'arrondissement de Boussac, qui ont toujours été à l'avant-garde du parti républicain dans la Creuse, veulent-ils conserver cette République qui les rend maîtres de leurs destinées politiques, ou devenir les valets d'un empereur ou d'un roi ?

Leur réponse ne fait pas doute pour moi. — Je l'attends avec confiance.

Vive la République !

Camille COUSSET, avocat, député sortant.

Circonscription de GUÉRET.

M. A. LACOTE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

En 1881 et en 1885, vous m'avez élu à la Chambre des députés par plus de 10.000 voix avec le programme de la politique radicale.

Certain d'avoir été absolument fidèle au mandat que je tenais de vous, ennemi de toute politique de personnes et d'aventures, j'ai conscience d'avoir rempli mon devoir. Dans des circonstances difficiles je crois avoir toujours suivi la ligne droite et être resté constamment en communion d'idées avec vous. Si parfois j'ai pu me tromper, je puis du moins déclarer hautement que je n'ai jamais trompé personne. Je viens donc de nouveau solliciter vos suffrages.

Depuis longtemps, vous me connaissez, je n'ai pas varié. Ce que je voulais avec vous en 1881, ce que nous voulions ensemble en 1885, nous devons le vouloir plus que jamais en 1889. Il est nécessaire de s'affirmer aujourd'hui et de persévérer avec plus de fermeté que jamais.

La Chambre de 1881 a donné à la France l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque ; celle de 1885 a voté le service militaire de trois ans.

Il reste d'autres réformes nécessaires; voici celles que je continuerai toujours à demander :

1° Revision de la Constitution dans un sens franchement démocratique ;

2° Suppression du Sénat, ou, si on ne peut y parvenir, une modification complète dans ses attributions, et son élection par le suffrage universel;

3° Séparation des Églises et de l'État ;

4° Réforme de la magistrature ;

5° Réforme des impôts en général et surtout de l'impôt des boissons en ce moment à l'étude ;

6° Diminution des charges de l'agriculture par la création de voies ferrées que j'ai toujours réclamées et par la création d'une banque nationale de prêts à faible intérêt, basée sur la garantie du sol, analogue à la Banque de France facilitant le commerce et l'industrie.

Citoyens,

Je reste convaincu que le pays veut se ressaisir lui-même ; qu'il veut se soustraire au joug de l'aristocratie financière et des fameuses conventions contre lesquelles j'ai voté.

Ce qu'il demande, ce sont des réformes sociales qui sont la raison d'être de la République, c'est la disparition des intérêts personnels devant les intérêts généraux, c'est la substitution des actes aux discours, c'est le renouvellement radical des institutions anciennes par un gouvernement impersonnel respectant la liberté et l'égalité de chaque citoyen avec la sanction des lois et de la justice ; en résumé, c'est la République franchement et vraiment démocratique.

Vive la République !

Dr A. LACÔTE, député sortant.

DORDOGNE

Circonscription de BERGERAC.

M. DE LA BATUT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le Congrès républicain, réuni à Bergerac le 31 août, m'a choisi à l'unanimité comme candidat à la députation dans la première circonscription.

J'ai accepté cette candidature avec d'autant plus de confiance qu'en 1885 vous m'avez donné dans cette circonscription 1.400 voix de plus qu'à mon adversaire, M. le comte de la Panouse qui, du reste, avait été battu en 1881 par M. Garrigat, ajourd'hui sénateur.

Depuis, il y a deux mois, nous avons gagné deux sièges au Conseil général : celui d'Eymet et celui d'Issigeac, ce qui prouve que l'idée républicaine a continué à faire des progrès dans la 1re circonscription.

C'est donc avec toutes les chances de succès que le parti républicain accepte la lutte.

Comment pourrait-il en être autrement en présence d'un adversaire qui a déclaré qu'il voulait défaire ce que la République a fait et refaire ce qu'elle a détruit?

Ce que notre concurrent veut supprimer, ce sont donc toutes les lois démocratiques votées par les Chambres républicaines, telles que la gratuité de l'enseignement primaire, le service de trois ans obligatoire pour tous les citoyens, la publicité des séances des conseils municipaux, etc., etc. En un mot la République elle-même sans oser ni pouvoir dire par quoi il la remplacerait.

Son programme est un programme de bouleversement universel qui doit être la terreur des travailleurs et des pères de famille, car il promet un inconnu terrible qui nous menace de la guerre civile et de la guerre étrangère. Nous qui voulons le maintien de l'ordre à l'intérieur et la paix à l'extérieur, pour que la République donne enfin au pays les économies et les réformes qu'il attend

impatiemment, nous devons combattre avec la dernière énergie des adversaires qui ne craignent pas de jeter leur patrie dans de semblables aventures.

La dernière Chambre, mes chers concitoyens, a surtout voté des lois et des réformes militaires, la prochaine devra s'occuper plus particulièrement des questions économiques et sociales.

Elle devra rendre à la France sa pleine liberté économique à l'expiration des traités de commerce, afin que nous ne demeurions pas dans un état d'infériorité humiliant et ruineux en face de l'Allemagne armée de l'article 11 du traité de Francfort.

Elle devra poursuivre la stabilité ministérielle, première condition de toute réforme.

Alors elle pourra modifier, dans un sens plus démocratique, les impôts établis par la monarchie et par l'empire, et imposer les capitaux et les revenus qui depuis trop longtemps ne participent pas aux charges publiques.

Elle devra réaliser la diminution des frais de justice et assurer la défense de nos grands intérêts sociaux.

En m'associant à toutes les réformes, je continuerai à encourager de tous mes efforts la création d'hospices cantonaux, de sociétés de secours mutuels, de bureaux de bienfaisance, ainsi que toutes les institutions qui ont pour objet de mettre le travailleur et sa famille à l'abri des conséquences des accidents du chômage et de la vieillesse.

Je serai pour la suppression des fonctions inutiles et la diminution des gros traitements.

Je poursuivrai le plus possible la réalisation des économies dans nos budgets, pour permettre au gouvernement de diminuer les charges de la guerre de 1870 qui pèsent encore si lourdement sur les contribuables.

Je réclamerai le respect de toutes les opinions religieuses, en exigeant cependant leur soumission aux lois de l'État.

Mes actes, depuis neuf ans, comme conseiller général et comme député, sont là pour vous prouver le but que je poursuivais et vous indiquer les efforts que je ne cesserai de faire afin de maintenir la démocratie dans les voies du progrès et de la liberté.

Enfin, mes chers concitoyens, vous n'oublierez pas que si le gouvernement n'a pas encore fait tout le bien que vous êtes en droit d'attendre de lui, c'est que la coalition de nos adversaires n'a cessé de travailler au renversement de la République. Elle a même essayé de déshonorer la dernière Chambre par ses calomnies, mais elle n'a réussi qu'à se déshonorer elle-même.

Lors des élections du 28 juillet, ceux qui se disent conservateurs vous ont déclaré qu'ils étaient sûrs d'avoir la majorité au conseil général. Non seulement ils n'ont gagné aucun siège dans la Dordogne, mais ils ont éprouvé de tels échecs qu'à l'heure actuelle ils ne sont plus au conseil général que 15 réactionnaires contre 32 républicains.

Par les affirmations téméraires, contre lesquelles leurs défaites successives depuis dix-huit ans auraient dû les mettre en garde, les adversaires de la République ont perdu tout droit à votre confiance. Vous dédaignerez de nouveau leurs injures et leurs calomnies intéressées, et le 22 septembre vous continuerez

l'œuvre commencée le 28 juillet, en votant pour le candidat républicain. Vous célébrerez ainsi d'une façon éclatante, le centenaire de la révolution française.

Vive la France !

Vive la République !

de LA BATUT, docteur en droit, maire, conseiller général, député sortant.

2e Circonscription de BERGERAC.

M. THIRION-MONTAUBAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

1re Circonscription de NONTRON.

M. Albert THEULIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement de mon mandat à la Chambre des députés. Je m'adresse à vous avec confiance, convaincu que j'ai rempli loyalement celui que vous avez bien voulu me confier en 1885.

Les récentes élections pour le renouvellement des conseils genéraux ont été pour le pays une occasion de manifester de la manière la plus éclatante son attachement inébranlable à la République. Les élections du 22 septembre achèveront, n'en doutez pas, la déroute des réactionnaires et des boulangistes coalisés.

Mais cette nouvelle victoire serait stérile si les républicains unis pour la remporter devaient se diviser encore après la bataille. Il faut que le Parlement, ne perdant plus son temps à faire et à défaire des ministères, sans profit pour le peuple, aborde enfin résolument les questions économiques, sociales et administratives dont la démocratie française attend, depuis si longtemps, la solution

L'impôt est trop lourd et mal réparti. Les fonctionnaires sont trop nombreux,

La justice trop lente et ruineuse pour les petits plaideurs. Il est douloureux de penser que nos campagnes sont encore dépourvues d'hôpitaux en nombre suffisant, d'asiles pour les vieillards indigents, de refuges pour les orphelins.

Et cependant, les travailleurs des campagnes, comme ceux des villes, paysans, ouvriers, artisans, tous les petits, les humbles, les déshérités de ce monde qui ont mis leur espoir dans la République, qui votent pour elle sans se lasser depuis dix-huit ans, ont bien le droit d'exiger que ceux à qui ils ont donné le pouvoir s'occupent un peu moins de vaines querelles ministérielles et un peu plus de soulager leurs misères.

Ce n'est pas que je méconnaisse tout ce qu'a fait la République : nos forteresses mises en état, notre matériel de guerre reconstitué, l'instruction populaire largement répandue, nos chemins de fer, nos chemins vicinaux amplement développés, le service militaire enfin réduit à trois ans et obligatoire pour tous les citoyens.

Il n'en est pas moins vrai que le corps électoral attend plus encore de la République. Qu'elle renonce à ménager plus longtemps les préjugés de ses pires ennemis, de ceux qui ne désarmeront jamais, et, sans se soucier de leurs lamentations, les laissant à leur impénitence finale, qu'elle porte une main hardie sur le vieux moule des institutions monarchiques et impériales. Qu'elle se décide à imposer les capitaux, qui ne paient rien au Trésor, pour dégrever les petits contribuables. Qu'elle diminue les frais de justice. Qu'elle organise sérieusement l'assistance publique dans nos campagnes. Qu'elle surveille de plus près, pour les réprimer au besoin, les agissements de la haute finance internationale, de manière à prévenir le retour de catastrophes comme celle du Comptoir d'Escompte. Qu'elle contraigne surtout sa bureaucratie à dépenser les fonds de l'État avec la plus rigoureuse économie.

Que les pouvoirs publics, en un mot, célèbrent aussi le Centenaire de notre immortelle Révolution en imitant leurs glorieux ancêtres de 1789, en pratiquant à leur exemple une politique franchement réformatrice, véritablement démocratique. Ils auront, par surcroît, assis la République sur des fondements indestructibles : je veux dire l'affection et la reconnaissance du suffrage universel.

Vive la République !

Albert THEULIER, maire de Thiviers, conseiller général, député sortant.

1re circonscription de PÉRIGUEUX.

M. MARÉCHAL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

J'ai été choisi par le Congrès revisionniste et plébiscitaire de la première circonscription de Périgueux pour être, dans l'élection législative du 22 septembre courant, le porte-drapeau de tous ceux qui, sans acception d'opinions sur la forme même du gouvernement, sont résolus à débarrasser le pays d'un parti qui l'opprime et le ruine.

Je me suis fait un devoir d'accepter ce que je consdière moins encore comme un honneur que comme un poste de combat. Je me présente donc à vos suffrages.

Depuis douze ans, vous voyez à l'œuvre les républicains dits parlementaires ;

Les consciences violentées ;

Les religieux chassés de leurs demeures ;

Des magistrats intègres arrachés de leurs sièges ;

Des pères de famille obligés d'envoyer leurs enfants dans des écoles d'où toute instruction religieuse est proscrite ;

Des citoyens français, dont le seul crime est d'avoir une naissance illustre, bannis du sol national ou rayés arbitrairement des cadres de l'armée ;

Notre pays isolé en Europe ;

Nos finances dilapidées dans des travaux publics dont la principale, sinon l'unique raison d'être, est d'assurer la réélection de tel ou tel député agréable au gouvernement ;

Des emplois créés par milliers en récompense de services électoraux ;

Notre dette augmentée de plus de sept milliards ;

Le chiffre annuel des impôts accru de près de quatre cents millions ;

Le total des dépenses de l'Etat grossi de neuf cents millions ;

Le budget se soldant par un déficit qu'on ne peut évaluer à moins de cinq cents millions ;

Notre agriculture succombant sous les charges qu'un pouvoir imprévoyant et prodigue impose à nos populations laborieuses ;

Notre commerce et notre industrie déplorablement paralysés par l'incertitude du lendemain ;

Le sang précieux de nos soldats gaspillé, avec notre or, dans des expéditions lointaines ;

La croix d'honneur devenue l'objet de honteux trafics auxquels se sont

trouvés mêlés, au grand scandale du monde entier, les plus hauts personnages ;

Enfin, en dernier lieu, un général réclamant vainement ses juges naturels, et condamné (dans le fond, uniquement pour crime de popularité) par un tribunal d'exception composé de ses plus ardents ennemis.

Voilà le bilan, et encore bien incomplet, des douze années de l'administration opportuno-radicale.

La conscience des bons citoyens se révolte à la fin, et tous, impérialistes, royalistes, républicains écœurés par le spectacle de l'avortement de tant de belles espérances qu'ils avaient fondées sur le régime actuel, tous proclament la nécessité de reviser, sans plus tarder, une Constitution qui a eu pour effet un pareil abaissement du pays.

Rendre la parole à la France ; donner au peuple, notre maître souverain, la possibilité de choisir, par voie de plébiscite, la forme du gouvernement qui lui convient ; décréter la nomination d'une Constituante chargée d'approprier nos institutions au régime que le pays se sera librement données : telle est, selon moi, la tâche capitale, la tâche pour ainsi dire unique qui va s'imposer au patriotisme de la nouvelle Assemblée.

Je tiens à déclarer hautement que, quelles que soient mes préférences, je saurai, quand la nation, loyalement et directement consultée, aura manifesté sa volonté, m'incliner respectueusement devant elle.

Electeurs,

Quelle nation glorieuse et puissante nous deviendrions le jour où le suffrage universel, ayant exercé son arbitrage suprême entre tous les partis, nos divisions auraient pris fin !

Aux agitations qui, depuis douze ans, épuisent le pays, nous verrions succéder une ère de concorde et de travail, qui permettrait à notre chère France de retrouver sa prospérité d'autrefois et de reconstituer en même temps toutes ses forces, de façon à commander le respect à nos ennemis qui escomptent tant nos dissensions, nos déchirements intérieurs.

Préparer cette grande et féconde réconciliation nationale, voilà quel doit être l'objectif essentiel de la Chambre que vous êtes appelés à élire.

C'est ainsi, du moins, que j'envisage le rôle qui lui sera dévolu. C'est ainsi que je comprends le mandat que je sollicite, et c'est ainsi que je le remplirai, si vous me jugez digne d'être votre représentant.

Je me résume en ces trois mots :

Vive la Revision ! Vive la Consultation nationale ! Vive la France !

Alexis MARÉCHAL, Conseiller général, ancien député.

2e circonscription de PÉRIGUEUX.

M. MEILHODON,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

Circonscription de RIBÉRAC.

M. DE FOURTOU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

La Ligue revisionniste et plébiscitaire de la Dordogne m'a désigné comme candidat dans l'arrondissement de Ribérac.

C'est également sous son patronage que se présentait, l'année dernière, mon ami M. Taillefer. La majorité qu'il obtint présage celle qui m'attend.

Des liens encore plus forts m'unissent à vous. Je suis votre compatriote, votre voisin, votre ami. Depuis vingt ans, toutes les fois que j'ai sollicité le mandat législatif, vous m'avez élu. En 1885, vous m'avez nommé, en tête de la liste conservatrice, avec plus de 1.600 voix de majorité. Vous ne vous déjugerez pas.

Je vous disais alors : il faut reviser la Constitution. Les événements m'ont donné raison. La Constitution qui nous régit, et contre laquelle j'ai voté en 1875, n'a produit qu'un parlementarisme impuissant, agité, brouillon. Personne n'en veut plus. Je suis revisionniste aujourd'hui comme je l'étais il y a quatre ans.

La République, en se mettant au-dessus du suffrage universel, a enlevé au peuple le droit de se prononcer sur ses institutions. Il faut en appeler au pays lui-même, en lui restituant ce droit essentiel de choisir son gouvernement.

Revision, consultation nationale, voilà le programme de tous les conservateurs unis : c'est le vôtre, c'est le mien.

Mais, avant tout, il faut vous délivrer des opportunistes.

Depuis dix ans, les opportunistes vous oppriment et vous ruinent. Ils vous persécutent dans vos croyances religieuses, dans vos opinions politiques, dans vos droits électoraux. Révoltés contre le suffrage universel, dont ils se prétendent les amis, mais qu'ils redoutent et qu'ils détestent, les opportunistes brisent vos arrêts, restreignent votre pouvoir, proscrivent vos élus.

L'espionnage, les dénonciations, les violences contre les fonctionnaires et les citoyens, les dénis de justice, les abus de toute sorte : voilà leurs moyens de gouvernement.

Les opportunistes ont épuisé nos ressources par un gaspillage effronté de notre argent. Le déficit augmente de six cents millions par an ; les impôts sont devenus insupportables ; la misère envahit nos campagnes et menace tout le monde.

Pendant que nos maux grandissaient, qu'a fait la Chambre opportuniste pour les soulager ? Rien. Le parti qui nous gouverne ne s'est signalé que par des scandales financiers inouïs, par le trafic des places et des croix, et la majorité a terminé sa triste carrière dans des scènes honteuses de désordre et de tumulte.

Vous en avez assez, n'est-ce pas ?

Eh bien ! N'hésitez pas à repousser le candidat opportuniste. N'hésitez pas à repousser quiconque fait partie de cette majorité que le pays a désormais et pour toujours condamnée. Venez à moi. Dédaignez les attaques dont je vais être l'objet : ce sont toujours les mêmes inventions, les mêmes mensonges, les mêmes injures : faites-en justice comme autrefois.

Avec les députés conservateurs, vous aurez bien vite reconquis les biens que l'opportunisme a détruits :

A l'intérieur, la concorde, par la fin de toutes les persécutions, par une administration réparatrice, équitable, modérée ;

A l'extérieur, la certitude de la paix, par la prudence et par la dignité du gouvernement.

Vous aurez reconquis en même temps :

L'honnêteté dans l'exercice du pouvoir ;

L'impartialité dans l'administration ;

L'ordre et l'économie dans les finances.

Nous pourrons, dans ces conditions nouvelles, préparer utilement les dégrèvements chaque jour plus urgents des charges qui vous écrasent.

Après ces actes réparateurs, nous reviendrons vous dire : Redevenez vos maîtres, choisissez votre gouvernement.

Ce sont toutes ces garanties, tous ces biens, tous ces droits que réclame la France actuelle, la France laborieuse, paisible, généreuse, passionnée pour la probité et pour la justice, unie à cette heure, sans distinction de partis, sous son drapeau tricolore, pour se délivrer de la faction qui la déchire.

Électeurs,

Ne vous laissez ni égarer, ni intimider, ni diviser.

Conservateurs de toutes nuances, républicains honnêtes et désabusés, soyons unis et compacts pour les intérêts, pour les droits, pour le repos et pour l'honneur de la France.

O. de FOURTOU, ancien Ministre.

1re Circonscription de SARLAT.

M. CLERJOUNIE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Choisi le 6 août par l'unanimité des membres du Congrès républicain pour porter le drapeau de la République à l'élection législative du 22 septembre, je sollicite vos suffrages.

Du reste, de par vos libres votes de 1888, j'étais déjà tout désigné pour cet honneur: Les cinq cantons de la circonscription me donnaient en effet 2.500 voix de majorité contre M. Boulanger le 8 avril et 1.300 voix de majorité le 22 juillet contre M. Taillefer.

Depuis, et le 28 juillet dernier, aux élections départementales, malgré les efforts désespérés et l'acharnement de nos adversaires, les cinq cantons ont élu, à une majorité totale de 1.800 voix, les vaillants candidats républicains Denoix, Marmier, Sarrazin, Daurios et Dubousquet.

Au lieu de vous déjuger le 22 septembre, vous rallierez au contraire de nombreux électeurs qui votaient contre la République, parce que depuis quinze ans, mais avec plus d'assurance et d'audace encore, on leur affirmait que la République était bien perdue cette fois; il vient de leur être démontré qu'elle était plus vivace, plus indestructible que jamais.

Toute tentative de division sera vaine.

Donc, le succès est certain.

Sans développer un programme politique, vous me connaissez trop pour que j'en aie besoin, je dois vous dire quel but je poursuivrai lorsque je serai votre élu.

Comme vous, j'en suis sûr, je veux, entr'autres choses :

La réalisation de toutes les réformes qui sont l'apanage de la République et indispensables à son fonctionnement;

La fixité du pouvoir, la stabilité du ministère, la suppression des groupes;

L'équilibre des budgets par des économies, la réforme de notre système financier, la suppression des fonctions inutiles, la diminution des gros traitements;

Pas de droits d'entrée sur les céréales : le blé a toujours été et doit toujours être à bon marché sous la République ; des droits protecteurs sur les bestiaux, au contraire;

Des traités de commerce qui aident, au lieu de les ruiner, notre agriculture et nos industries;

L'organisation sérieuse de l'assistance publique par la création d'hospices cantonaux, de Caisses de prévoyance, de secours, de retraite ;

La réforme des lois de la procédure civile dans le sens de la diminution des frais de justice et de la durée des procès;

Au point de vue local, l'achèvement de notre réseau ferré et en particulier de la ligne de Sarlat à Condat et Thiviers.

Je veux aussi :

Que les députés républicains soient unis après l'élection du 22 septembre, comme les électeurs républicains le sont aujourd'hui pour vaincre ;

Que le Gouvernement de la République se fasse respecter partout et surtout par ceux qui la servent à tous les degrés ;

Que la revision de la Constitution de 1875 soit uniquement faite dans le sens démocratique et républicain, mais sans que l'existence même de la République puisse être mise en question, ni qu'il puisse être proposé de monarque, de dictateur, ou de césar ;

Que l'agriculture soit favorisée le plus possible, que l'impôt foncier, les petites cotes, du moins, disparaissent ; il sera facile de les remplacer, ainsi que beaucoup d'autres taxes et impôts qui frappent les petits, par l'établissement légitime, équitablement réparti, d'un impôt sur le revenu.

Mes chers concitoyens,

Avec la France entière, vous célèbrerez par une nouvelle victoire républicaine l'anniversaire du 22 septembre 1792, date de la fondation de la première République par la Convention nationale.

Vive la République !

L. CLERJOUNIE,

Bâtonnier de l'Ordre des avocats,
Maire de Sarlat, Conseiller général.

2e Circonscription de SARLAT.

M. Marc VILLEMONTE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné par le Congrès républicain de la deuxième circonscription de Sarlat, comme candidat aux élections législatives prochaines, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Propriétaire dans le canton du Bugue, que j'ai l'honneur de représenter au Conseil général, je ne suis point un inconnu pour vous. Mes intérêts sont liés

aux vôtres; comme vous, je souffre de la crise agricole que traverse notre région; c'est vous dire que, si vous m'envoyez au Parlement, je m'occuperai tout particulièrement des questions qui intéressent notre agriculture.

Dans le domaine politique, mes efforts tendront surtout à assurer le maintien de la paix et à donner au gouvernement cette stabilité si nécessaire à la bonne marche des affaires, et que nos adversaires se sont, si souvent, fait un jeu de compromettre.

Electeurs,

Ecartons résolument toutes les questions qui, comme la revision et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, agitent sans utilité le pays.

Consacrons tous nos efforts à affermir le gouvernement que nous possédons.

La réaction aux abois tente un dernier assaut contre la République. Après l'éclatant triomphe des républicains aux élections du 28 juillet dernier, après le succès sans précédent de notre merveilleuse Exposition, après la condamnation de Boulanger et de ses complices, le résultat ne saurait être douteux : la République sortira de cette dernière épreuve plus jeune et plus forte que jamais.

Qui ne voit, d'ailleurs, que la chute de la République serait en même temps la ruine de l'avenir et de la prospérité de la France!

D'accord pour renverser le gouvernement que le pays s'est librement donné, nos ennemis ne manqueraient pas de s'entre-déchirer le lendemain de la victoire.

Ce serait pour l'Europe aux aguets l'occasion de se ruer sur notre territoire et de s'en disputer les lambeaux.

Electeurs,

Vous ne faillirez pas à votre devoir, et le 22 septembre vous consacrerez à jamais, par votre vote, le triomphe de la République dans notre vaillant Sarladais.

Marc VILLEMONTE,
Maire de Fleurac, Conseiller général de la Dordogne.

DOUBS

Circonscription de BAUME.

M. le marquis de MOUSTIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Le Sénateur, les Conseillers généraux et les Conseillers d'arrondissements soussignés ont adressé à M. de Moustier, Conseiller général du canton de Rougemont, la lettre suivante :

« *A monsieur de Moustier, Conseiller général du Doubs.*

« Monsieur et cher Compatriote,

« Les soussignés, investis d'un mandat électif, membres du Comité républicain de Baume-les-Dames, vous demandent de poser votre candidature à la députation, et sont résolus à vous appuyer de tout leur pouvoir.

« Ils estiment que, par votre situation dans le pays, par les services que vous avez rendus dans le Conseil général du Doubs, par la modération de vos idées, par l'esprit de conciliation que vous savez apporter dans la discussion de toutes les questions politiques, par le respect absolu que vous avez toujours professé pour les décisions libres et légales du suffrage universel, vous pouvez, plus que personne, rallier la grande majorité des électeurs et maintenir entre eux les sentiments d'union et de concorde.

« Vous êtes à même, nous le pensons, de représenter les idées et les vues qui sont celles de l'immense majorité de nos concitoyens, sans donner aucun démenti à l'attitude politique que vous avez prise, depuis douze ans que vous siégez au Conseil général du Doubs.

« Avec eux, nous vous demandons de vous opposer résolument à toutes manœuvres des partis coalisés, qui, sous prétexte de reviser la Constitution, ne tendent qu'au renversement du Gouvernement de la République au profit d'une dictature de rencontre.

« Fidèles au principes de 1789, nous vous demandons de concourir au

développement des institutions actuelles, dans le sens libéral, égalitaire et démocratique;

« Au progrès de l'enseignement populaire, condition essentielle d'une démocratie éclairée, vraiment libre et maîtresse d'elle-même.

« Nous demandons la République ouverte à tous les hommes de bonne volonté, sans distinction de croyance;

« L'économie dans les finances de l'État; — la défense des intérêts agricoles et industriels du pays; — la revision des traités de commerce, dans le sens le plus favorable à la production nationale.

« Si, comme nous l'espérons, vous êtes d'accord avec nous sur les différents points de politique générale que nous venons d'aborder, nous nous engageons à soutenir votre candidature loyalement et résolument.

« Nous écarterons par là définitivement les ferments de discorde qu'une politique de réaction, violente dans ses procédés, mal assurée dans ses principes, capable seulement de satisfaire une ambition personnelle, toute de rancune et de coterie, cherche à semer dans notre arrondissement.

« Nous assurerons en même temps à la représentation du pays et au gouvernement de la République le concours dévoué d'un homme vraiment libéral.

« Veuillez agréer, Monsieur et cher Compatriote, l'assurance de nos sentiments dévoués.

« G. Bernard,
Sénateur du Doubs,

« A. Fèvre, Rambaud, Delacour, Simon,
Conseillers généraux,

« E. Gouget,
Président du Conseil d'arrondissement,

« Labourey, Latruffe, Nédey, Receveur,
Conseillers d'arrondissement. »

M. de Moustier a répondu par la lettre suivante :

« Messieurs et chers Concitoyens,

« Au nom de ses adhérents, le Comité républicain de l'arrondissement de Baume-les-Dames, composé de ses membres les plus autorisés, me demande de poser ma candidature à la députation aux prochaines élections législatives.

« Il me promet de joindre son action loyale et résolue aux efforts de mes amis pour faire triompher, sur mon nom, un programme politique qu'il me soumet, et dont j'accepte les termes.

« Sur ce terrain d'une politique libérale et modérée, respectueuse de tous les droits et de toutes les convictions sincères, résolue à maintenir sans équivoque et sans arrière-pensée nos institutions issues de la volonté nationale, l'entente était possible entre nous.

« Elle était désirable, tant à un point de vue de politique générale qu'au point de vue plus restreint des intérêts locaux. — Elle est faite.

« J'espère, mes chers Concitoyens, que vous la ratifierez par vos votes.

« MOUSTIER. »

Messieurs et chers Concitoyens,

Les très courts délais de la période électorale ne me permettent pas de visiter chacune de vos communes. Je tiens à vous exprimer les regrets très sincères que j'en éprouve, car je crois que mon premier devoir est d'entrer en relations directes avec ceux dont je sollicite la confiance et dont j'entends défendre les intérêts avec le plus absolu dévouement.

Au point de vue politique, je vous dois des explications catégoriques.

En 1876, j'ai, pour la première fois, sollicité vos suffrages. Vous m'avez donné plus de quatre mille trois cents voix, et trois de vos sept cantons, ceux qui m'avoisinent et qui me connaissent le mieux, m'ont accordé la majorité. Mais on vous dira, en tronquant mes déclarations d'alors et en dénaturant leur portée, que ma politique ancienne différait de celle que je défends aujourd'hui.

Je prétends, au contraire, et j'affirme que mes premières déclarations politiques, par suite des événements qui se sont déroulés depuis treize ans et des circonstances que nous traversons aujourd'hui, devaient aboutir logiquement à mon attitude actuelle.

En 1876, je vous disais déjà : J'ai été élevé dans le sentiment du respect absolu des décisions de la volonté nationale. C'est là pour moi le fondement sacré du droit politique moderne. Et pour bien indiquer la portée de cette déclaration, j'ajoutais : « Ma seule ambition est de servir mon pays en m'inspirant de ses vœux et de ses tendances. Aussi, je respecterai les lois constitutionnelles, parce qu'elles sont aujourd'hui l'ordre légal. »

Elles sont aussi actuellement l'expression de la volonté nationale.

Il n'y a, dans ces déclarations de principes, ni une équivoque ni un sous-entendu. Els ont, depuis douze ans, inspiré mon attitude au Conseil général du Doubs. Vous m'avez vu refuser constamment de m'associer à une politique systématiquement hostile à nos institutions, politique dont je n'ai jamais voulu approuver ni les procédés ni les tendances dans notre département. Dans certaines coteries, on taxe encore cette indépendance, dont je n'ai pas cessé de faire preuve, de trahison des intérêts conservateurs.

Je n'ai pas à m'arrêter à ces attaques maladroites, inspirées par des rancunes et des animosités personnelles.

Les véritables intérêts conservateurs, c'est avec le programme que je vous soumets aujourd'hui qu'ils peuvent être défendus dans notre arrondissement; ils ont été compromis, au contraire, gravement, par la politique irritante et stérile de ceux qui m'attaquent.

Voilà mon passé.

Aujourd'hui, en acceptant sans équivoque ni arrière-pensée l'entente politique qui m'est proposée, en vue des élections prochaines, par les membres autorisés du Comité républicain de l'arrondissement de Baume-les-Dames, c'est-à-dire en affirmant une fois de plus mon respect absolu pour les décisions du suffrage universel qui a fondé la République, et en m'engageant à soutenir loyalement nos institutions issues de la volonté nationale, mes amis reconnaîtront que je reste dans la logique de mon passé.

La politique que j'entends défendre est une politique d'apaisement, de paix religieuse, de liberté pour tous, la seule à laquelle je puisse associer mon nom.

J'ai toujours été le partisan des institutions démocratiques, et je demande que la République soit libérale et ouverte à tous.

Je demande l'économie dans les finances de l'État, le progrès et la moralité de la démocratie française, le développement de l'enseignement populaire, la défense des intérêts agricoles et industriels du pays, le revision des traités de commerce dans le sens le plus favorable à la production nationale.

Je n'entends coopérer ni directement ni indirectement, par mon action politique, aux manœuvres des partis qui, sous prétexte de reviser la Constitution, ne tendent, qu'ils le veuillent ou non, qu'au renversement de nos institutions au profit d'une dictature de rencontre.

J'ai la ferme confiance, mes chers concitoyens, que par votre vote du 22 septembre, vous affirmerez votre préférence pour cette politique modérée, ennemie de toute révolution nouvelle et de toute agitation stérile.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

Marquis de MOUSTIER.

1re circonscription de BESANÇON.

M. BEAUQUIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Dans la situation politique où nous nous trouvons, les programmes longuement développés sont inutiles. Les nuances de l'opinion républicaine doivent s'effacer dans un intérêt supérieur, celui de la défense de la République contre la coalition de tous ses ennemis : cléricaux, monarchistes, césariens.

En présence du candidat qui brigue l'honneur de vous représenter, vous devez vous demander surtout et avant tout :

« Est-ce un républicain solide, de vieille date et qui a fait ses preuves?

« Est-ce un honnête homme incapable de trafiquer de son mandat et dont le passé garantisse l'avenir? »

Vous me connaissez depuis longtemps, vous savez si je suis digne de votre confiance; il est donc inutile que je vous expose, encore une fois, en détail, mes intentions et mes vœux.

Cependant, je crois nécessaire de m'expliquer sur quelques points importants qui préoccupent particulièrement en ce moment les électeurs.

J'ai toujours pensé, dès le lendemain même de la promulgation de la Constitution qui nous régit, que cette Constitution n'est pas faite pour une République démocratique. Je n'ai pas cessé un seul instant d'en demander la revision.

Cette revision, je la juge encore nécessaire, mais à condition qu'elle soit faite par une majorité républicaine, et non par cette cohue de revisionnistes suspects qui cachent, pour mieux nous trahir, la couleur de leur drapeau.

Le but que nous devons poursuivre dans cette œuvre de réfection de notre pacte fondamental, c'est de consolider les institutions républicaines, de remédier à la trop grande instabilité des ministères, de rendre plus facile la réalisation des réformes que nous attendons tous...

Jamais je ne consentirai à remettre aux mains d'une assemblée quelconque le pouvoir de décider de l'existence même du régime républicain. Pour moi, la République doit être au-dessus des entreprises du suffrage universel, comme le droit est au-dessus de l'œuvre variable des législations.

Dévoué aux intérêts des ouvriers et des agriculteurs, je continuerai à poursuivre, dans la mesure du possible, l'allègement de leurs charges et l'amélioration de leur sort. Lorsqu'en 1892 viendront à échéance les traités de commerce, je ne voterai pas leur renouvellement. La France doit rester maîtresse de ses tarifs pour pouvoir protéger au besoin la production nationale.

J'estime enfin que le gouvernement de la République doit se faire obéir de ses fonctionnaires de tous ordres, y compris le clergé (en attendant l'abolition du Concordat); qu'il doit se faire respecter de ses ennemis et réprimer sévèrement leurs ignobles injures et leurs calomnies.

En résumé, avec des années d'expérience en plus, je suis ce que j'ai toujours été : un partisan résolu d'une République réformatrice et sans maître.

CH. BEAUQUIER, Député sortant.

2e circonscription de BESANÇON.

M. le comte DE JOUFFROY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

A la veille des élections législatives, vous êtes justement préoccupés de vos intérêts et de vos droits, et vous tenez à choisir vous-mêmes le mandataire à qui vous en confierez la défense; je me présente comme candidat républicain, respectueux du suffrage universel direct, librement exercé.

Si je suis votre élu, je voterai pour la protection de notre agriculture et de nos industries nationales ruinées par des traités de commerce et des tarifs onéreux.

Nous payons, en France, des impôts bien plus lourds que dans les autres pays, le dégrèvement sera mon objectif; je me préoccuperai des moyens d'arriver à de bonnes finances, à l'exemple des pays prospères qui nous ont précédés dans les voies républicaines.

Désireux de contribuer à l'apaisement des luttes intestines qui nous affaiblissent, je serai le défenseur de la liberté de conscience, la plus précieuse de toutes.

La République, comme la religion, a la fraternité pour règle. Je ne crois pas qu'il soit fraternel ni républicain de priver le malade dans les hôpitaux des soins de la sœur de charité ou des consolations du prêtre au moment suprême.

Mon plus vif désir est de voir mes concitoyens réunis sous un même drapeau, celui de la République tolérante, honnête, économe, ouverte à tous; c'est le gouvernement qui nous diviserait le moins.

J. de JOUFFROY, Vice-Président du Conseil général.

Circonscription de MONTBÉLIARD.

M. VIETTE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Le Congrès républicain, composé des Conseillers généraux et d'arrondissement, des représentants des municipalités et des délégués sénatoriaux, s'est réuni à Montbéliard le 8 septembre et a bien voulu me désigner comme candidat républicain aux prochaines élections législatives.

Je viens donc vous demander votre confiance et vous offrir mon dévouement.

Vous me connaissez : Durant quatorze années, j'ai traversé quatre législatures.

Soit comme député, soit comme membre du gouvernement de la République, je me suis efforcé de conformer mes actes à mes paroles et de tenir fidèlement mes promesses.

Telle a été dans le passé et telle sera dans l'avenir ma ligne de conduite.

La période législative qui s'ouvre devant nous sera marquée par des événements décisifs au double point de vue politique et économique.

Les traités de commerce expireront en 1892.

La République est attaquée par la coalition des partisans du pouvoir personnel.

La mission rigoureusement précise des représentants du peuple sera de protéger résolument et d'encourager le travail national et de sauvegarder la liberté, c'est-à-dire d'anéantir le césarisme, ses alliés et ses complices, quels qu'ils soient.

Les législateurs sont appelés en outre à réaliser les réformes que la nation réclame : la République, sans la marche en avant, régulière et continue, ne saurait vivre. Le progrès est la condition essentielle de son existence.

Le suffrage universel, dans cette suprême consultation, se doit à lui-même et doit à la Patrie une réponse nette et complète.

Donc, pas d'abstentions!

Que personne ne voile son drapeau!

Que tous les électeurs aillent aux urnes et fassent leur devoir!

Quant à moi, je puiserai dans mes convictions démocratiques, dans ma foi républicaine, dans mon amour de ce pays et de la patrie française, les forces et l'énergie nécessaires pour remplir mon mandat et pour soutenir la cause que j'ai l'honneur de servir et à laquelle j'ai voué ma vie entière.

Veuillez agréer, mes chers compatriotes, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

F.-J. VIETTE, Ancien Ministre de l'Agriculture.

Circonscription de PONTARLIER.

M. Dionys ORDINAIRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

La situation à présent est claire.

Vous m'avez entendu; vous avez entendu mon concurrent.

Je pourrais me passer d'une déclaration, car vous me connaissez depuis neuf ans.

Vous savez que j'ai toujours lutté pour la République, et que je ne lui ai jamais rien demandé, ni pour moi, ni pour les miens.

Mes adversaires les plus acharnés connaissent ma vie et ne trouvent rien à me reprocher.

Mon passé politique me tient lieu de tout programme. Je suis partisan de tous les progrès. Je suis ennemi de toutes les vaines déclarations, et je n'ai jamais fait de promesses que je n'aie tenues.

Je me suis engagé, au Congrès de Pontarlier, à m'abstenir à la Chambre de toutes les discussions stériles, de toutes les intrigues personnelles, et à ne m'occuper que des réformes vraiment pratiques, touchant aux intérêts des ouvriers et des agriculteurs.

J'ai dit et je le répète, pour ce qui concerne les industries de nos montagnes, qu'à la date de 1892, où expireront nos traités de commerce avec les puissances étrangères, je n'en demanderai pas le renouvellement.

Mes chers Concitoyens,

La lutte est engagée entre la République et trois prétendants qui se détestent, c'est-à-dire entre la paix et l'anarchie, entre le progrès régulier et la révolution.

Vous avez, d'un côté, un candidat étranger, qui représente le syndicat de toutes les réactions et qui a apporté dans notre pays calme et sensé des habitudes de violence qui vous ont surpris et indignés.

Vous avez, de l'autre, un homme né dans votre pays, qui veut le maintien

d'une Constitution à laquelle vous devez vingt ans de paix à l'intérieur et à l'extérieur.

Entre ces deux hommes vous choisirez.

L'un vous assure la sécurité du lendemain.

L'autre ne peut vous donner que la guerre civile.

Dionys ORDINAIRE, Député sortant.

DROME

Circonscription de DIE.

M. CHEVANDIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Heureux que le scrutin d'arrondissement me ramène parmi mes anciens électeurs, je remercie leurs délégués, réunis en congrès le 5 septembre à Die, d'avoir accueilli ma candidature à l'unanimité.

Cette unanimité témoigne plus encore de la nécessité, pour tous les Républicains, de s'unir sur le nom d'un candidat unique, en présence d'une candidature monarchique, que des services que j'ai pu rendre.

Elle m'impose des obligations nouvelles. Je les remplirai avec la même fermeté, la même indépendance que j'ai mises, pendant dix-neuf années, à remplir les cinq mandats législatifs que vous m'avez donnés depuis le 8 février 1871.

Affermir nos institutions républicaines, les défendre contre les calomnies et les complots, les développer le plus possible, tel est le devoir ; la République est, selon moi, la seule sauvegarde de l'ordre, de la liberté, de la prospérité et de la grandeur de la France.

Membre de la dernière Chambre, je proteste contre les mensonges et les calomnies dirigés contre elle par la réaction.

Bien qu'entravée dans son œuvre par l'obstruction systématique des 200 députés de la Droite, elle n'en a pas moins voté 350 projets de lois sur 550 que le Gouvernement lui a présentés et aussi un grand nombre d'autres dus à l'initiative parlementaire.

Vous devez à la Chambre de 1885 :

La loi sur l'expulsion des prétendants ;

La loi sur la liberté des funérailles, protectrice de la liberté de conscience, dont je fus l'auteur et le rapporteur ;

La loi réprimant les fraudes dans le commerce des engrais;

La loi sur les faillites, si vivement réclamée par le commerce ;

Celle sur la laïcisation du personnel enseignant;

Celle sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes ;

La loi sur les sociétés de secours mutuels ;

Celle sur la caisse des retraites pour la vieillesse ;

Les lois portant augmentation de nos forces militaires ;

La loi sur le recrutement de l'armée appelant tout citoyen français sous les drapeaux et réduisant le service militaire à trois ans ;

N'oubliez pas, citoyens, qu'elle a été combattue et repoussée par la droite.

J'ai voté toutes ces lois et contribué par mes votes :

A arrêter la progression constante des budgets, progression plus marquée dans les budgets des monarchies de l'Europe que dans celui de la République française ;

A réaliser 100 millions d'économies, et, en y comprenant les législatures antérieures, à dégrever nos impôts de 307 millions et à amortir notre dette de 3 milliards.

Une discipline étroite devra être la règle des républicains dans la prochaine Chambre.

Si vous me faites l'honneur de m'y envoyer, comme par le passé, je favoriserai de mes votes la stabilité ministérielle, sans laquelle le régime représentatif se déconsidère, l'épuration du personnel est impossible et la dignité nationale compromise.

J'étudierai tous les moyens de relever notre agriculture, soit par le remaniement de l'impôt foncier, soit par l'organisation du crédit agricole, soit par une taxe sur le revenu, soit enfin par une protection plus efficace de nos produits et du travail national contre la concurrence étrangère à l'aide de droits réellement compensateurs, quand viendront à échéance nos traités de commerce.

Afin de diminuer les frais de justice, je voterai l'extension de la compétence des juges de paix et la revision du Code de procédure civile.

Je ne voterai la revision de la Constitution, par le Congrès, que sur la proposition d'un ministère républicain.

Je voterai les lois protectrices de la Société civile en vue de la séparation des Églises et de l'État.

Indigné de l'impunité assurée à la diffamation et aux injures lancées par les journaux, je demanderai que les auteurs soient traduits devant la juridiction de droit commun, les tribunaux correctionnels, proposition à laquelle j'ai donné mon vote.

Respectée à l'intérieur, la République commandera le respect au dehors en affirmant son persistant désir de la paix et sa résolution de ne pas prendre les armes que si on l'oblige à défendre le territoire et l'honneur de la patrie.

Vive la République !

Dr CHEVANDIER, député sortant, candidat républicain.

Circonscription de MONTÉLIMAR.

M. MADIER DE MONTJAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

C'est pour combattre une fois de plus la réaction qui ne craint pas de relever son drapeau dans notre arrondissement, que je me présente à vos suffrages. On m'a fait espérer que je vous offrais par mon passé assez de garanties pour que vous voulussiez bien vous unir sur mon nom pour en finir une bonne fois avec les représentants systématiquement incolores de toutes les coalitions antirépublicaines.

Débarrasser à jamais notre pays de ces coalitions qui n'ont pas cessé de le troubler et de le compromettre depuis un demi-siècle, qui depuis dix-huit mois le menacent plus que jamais d'affreux désastres, telle devra être, le 22 de ce mois, la préoccupation maîtresse du suffrage universel; telle devra être aussi, dans la prochaine Chambre, celle de ses élus.

C'est sur l'accomplissement de cette œuvre patriotiquement républicaine que devront se concentrer tous les efforts de vos représentants, et pour que ces efforts aboutissent il faudra, pour un temps, écarter toutes les causes de dissentiment entre nous, n'avoir qu'une volonté comme n'avoir qu'un but. Il faudra surtout, avant comme après l'élection, que le drapeau de la République et celui de ses ennemis soient si distincts que la confusion entre les deux armées ne soit pas possible.

C'est pour cela et parce que je suis sûr que la même route ne peut pas mener à deux points opposés, que bien qu'éclairé depuis longtemps sur plus d'un défaut de notre Constitution, désireux comme je le fus toujours de voir se perfectionner selon l'éternelle loi du progrès, avec la même ardeur avec laquelle en 1884, dans une situation politique toute différente, je demandais à la Chambre et au Congrès la revision de cette Constitution, je repousse maintenant et je repousserai, jusqu'à notre pleine victoire, cette revision qu'unanimement tous les ennemis de la République demandent, parce qu'ils la considèrent comme l'instrument certain de sa ruine.

Même sur ce point, je suis donc d'accord avec moi-même, je veux ce que j'ai voulu, et sur tous les autres aussi je reste ce que je fus : le chaleureux propagateur de l'enseignement du peuple, le partisan des économies, des dégrèvements agricoles, de tous ces progrès qui font aimer aux citoyens le gouvernement de tous par tous : la République; le défenseur résolu de la prépondérance, de l'affranchissement et de l'indépendance du pouvoir civil.

Si, d'accord toujours avec moi sur tout cela, vous me nommez encore, vous

saurez à l'avance par ma vie passée, que retrempé dans l'élection, votre député défendra contre les ennemis du dedans, vos volontés et vos droits, comme il saurait défendre au besoin notre pays contre les ennemis du dehors.

Vive la République !

A. MADIER-MONTJAU aîné.

Circonscription de NYONS.

M. BOISSY D'ANGLAS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs !

Les trois candidats républicains du premier tour de scrutin, d'un commun accord, les maires et les délégués républicains de l'arrondissement, les sénateurs et les députés de la Drôme m'ont fait l'honneur de me désigner à l'unanimité comme candidat unique à l'élection de ballottage du 6 octobre prochain.

Avec de tels appuis qui me sacrent enfant de la Drôme, je me présente à vos suffrages plein de confiance dans l'issue de la lutte, dont il importe que la République sorte triomphante dans votre arrondissement, comme elle l'a été dans le reste du département et dans le reste de la France.

Vous aurez alors une députation homogène, plus préoccupée de servir vos intérêts, que de faire la guerre au gouvernement, et un député plus apte certainement à les défendre que le candidat de la réaction qui, s'il était élu, irait s'asseoir dans la minorité opposante et par conséquent impuissante.

Vos intérêts matériels, je les connais.

Ils sont ceux de mon département d'origine, qui a les mêmes productions, les mêmes cultures et les mêmes industries.

Pour les bien servir, je n'aurai rien à changer aux votes que j'ai émis pendant les douze années de mon passage au Parlement.

Vos intérêts politiques sont ceux auxquels je me suis consacré depuis que j'ai l'âge de raison.

Vous voulez comme moi, l'ordre, la tolérance et la liberté, sous l'égide de la République qui seule peut nous assurer la paix à l'intérieur et la paix à l'extérieur, et nous mettre à l'abri de nouveaux bouleversements.

Mon ambition est de faire l'accord parmi les républicains de l'arrondissement, que dis-je? l'accord, il est fait par la seule adoption de la candidature d'un homme qui n'a jamais été mêlé à vos querelles et qui ne sera ni le député d'une coterie, ni le député d'un clocher, mais le porte-parole également zélé de toutes vos communes.

Je m'engage à vous visiter souvent, à me tenir en communication constante

avec vos maires, vos conseillers municipaux. Je promets mon concours empressé à tous ceux qui, pour leurs affaires particulières, voudront bien y faire appel.

Telles sont les promesses que je vous fais au moment où je sollicite l'honneur de vous représenter au Parlement.

Vous pouvez compter sur la parole d'un homme qui a toujours tenu ses engagements et dont toutes les pensées, tous les actes ont toujours été inspirés par l'honneur, par le devoir et l'amour de la Patrie.

Vive la République !

F. BOISSY D'ANGLAS,
Député sortant, ancien ministre plénipotentiaire.

1re circonscription de VALENCE.

M. MAURICE FAURE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Les adversaires déclarés ou dissimulés de la République, tous ceux qui voudraient remplacer le régime de la souveraineté nationale par le pouvoir personnel d'un monarque ou d'un dictateur, se préparent à livrer, le 22 septembre, un nouvel et furieux assaut aux libres institutions que le pays a eu tant de peine à conquérir.

Les ennemis irréconciliables de l'ordre républicain, ayant à leur tête un soldat révolté, agent avéré du parti clérical, ont formé, pour s'emparer du pouvoir, une odieuse coalition dont les bonapartistes et les royalistes les plus connus sont les inspirateurs et les guides, témoin la liste officielle du parti boulangiste sur laquelle figure, comme chef de file, pour la Drôme, M. le marquis d'Aulan, ancien écuyer de Napoléon III.

A la ligue rétrograde des monarchistes et des césariens, il importe d'opposer l'union fraternelle de tous les républicains convaincus, faisant trêve à leurs divisions, pour ne songer qu'au salut de nos institutions menacées.

C'est pour réaliser cette patriotique concentration que le congrès de Valence a acclamé le principe de la candidature unique et m'a confié la mission de défendre, avec l'aide de tous les démocrates réconciliés, le drapeau de la République.

Citoyens,

Mon programme politique est connu de vous tous. C'est celui que vos élus de 1885 furent unanimes à adopter, c'est celui que le suffrage universel a ratifié aux dernières élections législatives. Il a été constamment affirmé par mes actes

et par mes votes, par mes propositions et par mes discours. Ce sont là de sûres garanties qui valent mieux que de simples paroles et de vagues déclarations. Fidèle au mandat que la démocratie de la Drôme m'avait conféré en me donnant le premier rang sur la liste républicaine, j'en ai rigoureusement exécuté toutes les promesses, m'inspirant sans cesse de vos volontés et de vos vœux, n'ayant au cœur qu'une ambition, celle de servir utilement, avec une ardeur passionnée, par un travail opiniâtre, à la tribune de la Chambre comme dans les commissions, la cause de la République radicalement réformatrice et fermement progressiste.

Ma conduite passée est le meilleur garant de ma conduite à venir : elle vous donne la certitude que je poursuivrai avec un redoublement d'énergie, si vous voulez bien renouveler mes pouvoirs, l'accomplissement des réformes que les déplorables divisions de la Chambre de 1885, l'action obstructionniste et désorganisatrice des droites, jointe aux éléments boulangistes, n'ont pas permis de mener à bonne fin.

Il importe, avant tout, que dans la prochaine législature, les républicains, oubliant leurs anciennes discordes, fidèles aux principes qui furent de tout temps la force de notre parti, considèrent comme un impérieux devoir de renoncer à la politique de coterie, aux intrigues de couloir, aux interpellations continuelles, aux crises sans cesse renouvelées, en un mot, à l'agitation stérile.

Ce que la nation demande, c'est l'activité féconde de ses représentants, c'est le travail effectif de ses élus, se traduisant par le vote de lois vraiment démocratiques, vraiment profitables au pays.

Une telle œuvre ne peut être accomplie que si le Gouvernement assure résolument la paix publique, en faisant respecter ses institutions ; en présence du débordement d'outrages, de mensonges et de calomnies, auquel elles sont en butte, une politique de vigueur et d'énergie républicaine s'impose. Placée par la Constitution même au-dessus de toute contestation, la République a le droit et le devoir, dans l'intérêt supérieur de nos libertés dont elle a été la généreuse donatrice, et dont elle reste la vigilante gardienne, de ne plus tolérer, par une longanimité qui encourage toutes les audaces des factieux, la campagne abominable d'injures et de diffamations, dirigée chaque jour, par tous les moyens, contre le principe même du gouvernement légal du pays.

Bien coupables ou bien naïfs seraient les représentants du peuple qui, après les enseignements de ces derniers temps, en présence des manœuvres sans nom des prétendants expulsés et de leur complice fugitif, ne comprendraient pas la nécessité de faire respecter le gouvernement républicain.

Bien coupables ou bien naïfs aussi seraient ceux qui, décidés à améliorer légalement, par l'entente cordiale des républicains, nos lois organiques, ne considéreraient pas, à l'heure présente, comme un piège tendu à la bonne foi de la démocratie, la revision suspecte que, d'un commun accord, monarchistes et boulangistes réclament à grands cris, les premiers, pour ramener la France à la royauté ou à l'empire, les seconds, leurs alliés, pour édifier une dictature militaire qui ne serait, comme au 18 Brumaire et au 2 décembre, que la préface du rétablissement de la monarchie.

Au plan combiné par les adversaires de la République, à la perspective de

trouble, de désordre, d'insécurité qu'ils offrent à la France, opposons, chers concitoyens, suivant le patriotique conseil que donnait, il y quelques jours, aux délégués de nos communes, le vaillant et loyal républicain Carnot, l'action calme et pacificatrice des républicains unis; abandonnons les discussions stériles pour nous appliquer à réaliser, sans retard, les réformes pratiques, à voter les lois favorables aux travailleurs, au commerce, à l'agriculture, à l'industrie. Le pays les attend avec impatience.

Les lois sur l'instruction publique et sur l'égalité du service militaire réduit à trois ans ne sont que le préambule de cette politique nouvelle.

Elle devra tendre surtout à améliorer la condition sociale de la nation en diminuant les charges publiques, en allégeant le poids de l'impôt, à la fois par des économies et par une meilleure répartition, en protégeant sérieusement le travail national contre la concurrence étrangère, en rendant la justice accessible à tous par une refonte démocratique de notre organisation judiciaire, en créant des institutions de prévoyance et d'assistance publique.

A tous ces points de vue, mes actes à la dernière Chambre témoignent de mes sentiments et de mes intentions; j'ai été l'un des promoteurs et des défenseurs de la réforme administrative; à la tribune, à la commission du budget, j'ai réclamé la suppression des sinécures et des emplois inutiles, l'action énergique des ministres contre les trop nombreux fonctionnaires qui trahissent la République. J'ai posé, par une proposition spéciale, devant le Parlement, la question des invalides du travail; j'ai défendu, par la parole et par le vote, les lois ouvrières; j'ai demandé la réduction des frais de justice, la suppression des impôts vexatoires, tels que celui des boissons, la suppression des octrois, etc.

Je poursuivrai sans me lasser, avec la force nouvelle que me donneront vos suffrages, si vous m'en jugez digne, l'œuvre réformatrice qui, hélas! est à peine commencée.

Les républicains n'ont jamais oublié, quoi qu'en disent les syndicats réactionnaires, que la France est une nation agricole, et la République a toujours accordé sa sollicitude aux travailleurs des campagnes, en même temps qu'à ceux des villes.

Toutes les mesures propres à combattre la concurrence étrangère qui n'auront pas une répercussion fâcheuse sur l'alimentation publique, je suis disposé à les voter, dans l'intérêt de nos populations rurales, convaincu que de leur bien-être dépend en grande partie la prospérité générale du pays.

C'est dans ce sentiment que j'ai proposé les droits d'entrée imposés aux cocons et aux soies d'Italie, que j'en réclamerai l'élévation, que je repousserai le renouvellement des traités de commerce qui expirent en 1892, afin de réserver notre entière liberté économique.

L'arrondissement de Valence s'est toujours honoré d'être à l'avant-garde de la démocratie de la Drôme, suivant la tradition du noble chef-lieu de notre beau département, qui, fier d'être le berceau de l'un des plus glorieux généraux de la République, s'est toujours inspiré des mêmes sentiments de patriotisme et de dévouement républicain.

Évoquez, mes chers compatriotes, à cette heure où le Centenaire de 1789 fait revivre les événements et les hommes de la Révolution, évoquez le souvenir

des vaillants citoyens qui, dans les États du Dauphiné, dans les Fédérations, aux Assemblées politiques et dans les armées de la Révolution, luttèrent pour l'affranchissement du peuple contre les classes privilégiées, contre le pouvoir personnel, contre la domination aristocratique et cléricale, et, dignes fils de vos pères, justement irrités de l'injure qu'on fait à nos populations en les supposant capables de renier leur passé, vous assurerez l'éclatant triomphe de la République, vous répudierez hautement l'esprit de dictature et de césarisme, vous condamnerez les impostures de ceux qui calomnient notre pays en le représentant comme gouverné par des indignes, comme abaissé et déshonoré, au moment même où l'Exposition universelle atteste aux yeux du monde sa merveilleuse vitalité, son admirable relèvement, sa grandeur indestructible.

Citoyens,

Le 22 septembre prochain, jour anniversaire de l'abolition de la royauté et de la proclamation de la République, vous porterez le dernier coup aux espérances des monarchistes, des fauteurs de dictature, et vous crierez avec tous les vrais patriotes :

Vive la France! Vive la République!

MAURICE FAURE,
Député sortant, membre du Conseil général de la Drôme,
candidat du Congrès républicain.

2e circonscription de VALENCE.

M. BIZARELLI,

Élu au 1er tour de scrutin.

Concitoyens,

Le délégués républicains des diverses communes de la circonscription, au nombre plus de 250, m'ont fait l'honneur de me désigner à l'unanimité pour leur candat aux élections du 22 septembre. Je viens solliciter de vos suffrages la contiuation du mandat que vous m'avez confié pour la première fois, il y a dix ans ; viens vous demander de vous représenter encore à la Chambre des Députés.

En ant de nouveau à vous, je n'ai pas besoin de vous faire de longues déclarats. Vous me connaissez ; vous savez comment je m'acquitterai de ma tâche. Vsavez que je resterai toujours fidèle à la République ; que je tiendrai toujours s engagements, que je serai dévoué aux intérêts dont j'aurai la défense.

Je n'ai pas changé de programme; j'ai toujours celui sur lequel vous m'avez nommé plusieurs fois. Je reste le partisan convaincu de tous les progrès; les institutions républicaines ne doivent être établies que sur les principes démocratiques. Mais l'existence de la République, si nécessaire à la paix et à la prospérité de la France, doit être, à l'heure actuelle, la première préoccupation des représentants du peuple; avant tout, il faut assurer son maintien, sa durée, la mettre à l'abri des surprises, des aventures, des coups de force.

C'est la ligne de conduite que j'ai suivie; c'est celle que je suivrai, si vous m'honorez encore de votre confiance. J'ai voté pour les réformes et je me suis associé aux mesures de préservation qui, à divers moments et principalement dans ces derniers temps, ont été prises dans l'intérêt de la République. De même, dans l'avenir, je serai toujours prêt à suivre une majorité républicaine dans la voie du progrès et à donner à un gouvernement républicain des armes efficaces, pour faire respecter par tous, les institutions que la France s'est données et que son intérêt, comme son honneur et sa dignité commandent de garder.

Électeurs républicains,

Malgré les nombreux bienfaits que le pays lui doit, les attaques les plus violentes sont dirigées contre la République; il faut que, sans distinction de nuances, tous les républicains s'unissent pour la défendre. Je désire ardemment que cette union se fasse.

A leurs armes ordinaires, le mensonge, l'injure, la diffamation, les menaces, les manœuvres de la dernière heure, l'argent répandu avec une profusion scandaleuse, les partis hostiles, coalisés avec le nouveau césarisme cherchent à ajouter l'équivoque.

Si ces moyens sont employés auprès de vous, vous en ferez justice. S audacieuse, si habile que puisse être la réaction, vous saurez déjouer ses caculs et briser ses efforts; votre foi républicaine restera inébranlable. Vous vou unirez tous contre l'ennemi commun et votre verdict sera une nouvelle affirmabn de la République; vous nommerez le candidat républicain désigné par vos dé gués et vous lui donnerez une majorité qui lui permettra de remplir digneme et utilement sa haute mission.

Vive la République!

BIZARELLI, Président du Conseil général, Député rtant.

EURE

Circonscription des ANDELYS.

M. Louis PASSY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous savez tous dans quelle situation s'ouvrent les élections du 22 septembre et la question que vous êtes appelés à trancher. La majorité républicaine du Parlement, pour chercher à conserver le pouvoir qu'elle a compromis par ses divisions, ses querelles et ses fautes, se sert du suffrage universel comme d'un instrument. Elle a employé le scrutin d'arrondissement, puis le scrutin de liste, et elle passe aujourd'hui du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. Elle n'hésite pas à se servir des procédés de la candidature officielle qu'elle condamnait jadis. Elle espère ainsi surprendre des votes qui perpétueraient dans le pays les troubles dont le Parlement a été le théâtre et dont la France deviendrait la victime.

En sollicitant aujourd'hui l'honneur de représenter l'arrondissement des Andelys, je poursuis ma carrière comme je l'ai commencée. Relisez toutes mes circulaires, je suis toujours le même. J'ai toujours été fidèle à la cause de la volonté nationale.

Je demande donc au suffrage universel, qui, en définitive, est le maître, s'il est content ou mécontent du sort qu'on lui fait, je lui demande s'il n'est pas mécontent des ministres et députés qui ont conduit les affaires publiques depuis plusieurs années, et s'il ne croit pas absolument nécessaire d'introduire dans le gouvernement des hommes capables de rétablir l'ordre dans nos finances et de donner à toute la politique une direction nouvelle. C'est mon avis.

Si la prochaine Chambre des Députés pouvait assurer au pays la liberté de ses destinées au point de vue politique comme au point de vue économique, je serais heureux de m'associer à ces résolutions; car, dans la situation de la France, en face de l'Europe, tout patriote doit avoir deux buts : Défendre la sécurité extérieure, par l'exercice d'une administration honnête et d'un gouvernement respecté, et défendre le travail de l'agriculture et de l'industrie natio-

nale par la suppression des traités de commerce et l'équilibre des charges publique.

Je vous ai toujours dit la vérité et vous m'avez toujours donné raison. J'attends votre décision avec confiance.

Louis PASSY, député sortant.

Circonscription de BERNAY.

M. Camille FOUQUET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

L'heure du scrutin approche.

Pour des raisons que vous connaissez tous, en même temps qu'on portait atteinte à l'indépendance du suffrage universel, on a changé le mode électoral.

Vous n'avez plus qu'un député à élire par arrondissement.

Désigné de nouveau par les Comités conservateurs de l'arrondissement, appelé par un grand nombre d'entre vous, je me présente à vos suffrages.

Je tiens à rappeler très brièvement mon attitude dans la législature qui finit, indiquant par là même la direction que je suivrai si vous voulez bien renouveler le mandat que le département m'avait confié naguère.

En 1885, vous nous aviez donné pour mission de soutenir énergiquement les revendications de l'agriculture et de l'industrie en détresse, de rétablir l'économie dans les budgets, de nous opposer aux expéditions lointaines.

Mes votes pour protéger l'agriculture et ses produits, par conséquent le travail national qui les enfante, ont été publiés. Vous avez eu connaissance également de l'opposition constante que j'ai faite à l'adoption de traités de commerce nouveaux, en attendant que l'échéance des traités existants permette de les rayer tous de nos conventions internationales.

J'ai été, comme je serai encore, l'adversaire résolu du Tonkin, de Madagascar, etc., de ces aventures coupables qui nous préparent, en cas de conflit en Europe, des ruines irréparables.

Les révélations, si discrètes pourtant, qui se sont produites relativement à notre situation dans l'Extrême-Orient, et qui allaient jusqu'à compromettre un ministre, ces révélations étranges m'ont confirmé dans mon opinion première.

Tous les sacrifices que l'on a demandés au pays pour les services de la guerre et de la marine, je les ai votés, bien que je ne sois partisan ni des

armées innombrables, ni du développement formidable des fortifications permanentes ruineuses, où toutes les nations cherchent à l'envi les conditions de leur sécurité.

J'ai voté ces dépenses dans un sentiment patriotique que vous partagez tous, bien que le contrôle en échappe à moi et à mes amis.

Malgré nos efforts pour supprimer emplois et dépenses inutiles, pour assurer, par l'économie et non par l'emprunt, l'équilibre des budgets, la majorité républicaine impose toujours annuellement au pays une dépense qui dépasse de 500 millions les recettes normales effectives du trésor.

On est venu, il est vrai, proposer chaque année des remaniements plus ou moins ingénieux de notre système d'impôts. Mais ces remaniements, sous le prétexte d'obtenir une répartition plus équitable de l'impôt n'avaient en réalité qu'un but : accroître les recettes de l'État, c'est-à-dire les charges des contribuables.

C'est ainsi que le chef actuel de l'État, lorsqu'il n'était que ministre des finances, avait conçu une transformation de l'impôt sur les boissons qui alliait, dans une même réforme, l'augmentation des droits sur les alcools avec la suppression des libertés des bouilleurs de cru.

Inutile de vous dire que j'ai voté contre toutes les propositions d'impôts nouveaux.

En même temps, dans mes discours et par mes votes, je réclamais énergiquement cette réduction d'impôt foncier que la majorité républicaine nous refuse avec un dédain de plus en plus marqué, comme si le revenu de la terre allait en augmentant!

Dans ces derniers temps, Messieurs, un grand mouvement a pris naissance dans l'esprit public. Faut-il évoquer devant vous le souvenir des dix dernières années? Faut-il rappeler le parti qui est au pouvoir proclamant son triomphe au moment de l'Exposition de 1878, montrant la République délivrée du souci de se défendre, et promettant solennellement au pays, avec de gigantesques travaux, une orientation nouvelle pour l'instruction publique.

A quoi donc tout cela a-t-il abouti?

A la fin de la législature, il nous a été donné de recueillir l'aveu de la majorité républicaine, l'aveu éclatant que la gestion financière de 1881 à 1885 avait été déplorable, que l'on avait marché trop vite dans les travaux publics, trop vite dans les dépenses scolaires!

C'est que ces travaux inconsidérément entrepris, ce gaspillage effréné avaient amené les abus de toute nature.

Après les hontes qui ont abouti à la déchéance d'un Président de la République, l'ère des protestations et des indignations s'ouvrait.

Vous savez comment elles se sont manifestées, entraînant sur le nom d'un général populaire l'élan d'une démocratie profondément désabusée.

La rentrée des récoltes est achevée; néanmoins je sais combien les occupations incessantes de chacun peuvent vous rendre difficile parfois l'accomplissement de vos droits d'électeur.

Allez voter, je vous en supplie, et au moment de déposer votre bulletin dans l'urne, demandez-vous avant toute chose si les hommes qui nous gou-

vernent ont donné le travail, l'ordre et la liberté dont la France a besoin?

Le travail et l'ordre! Mais les malheureux qui couvrent les chemins, les secours de route aux indigents triplés depuis vingt ans dans tous les départements, apportent le témoignage du manque de travail, de l'abaissement des salaires!

Quant à la liberté, un procès retentissant et les tentatives récentes contre la presse nous ont révélé les rigueurs qui l'attendent, si les conservateurs ne parviennent pas à écarter du pays les sinistres traditions d'une autre époque.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que je vous adresse. La franchise de mes déclarations permet à tous les vrais Patriotes, j'en suis convaincu, de se grouper autour de mon drapeau, qui est celui de la souveraineté nationale.

Agréez, mes chers Concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

Camille FOUQUET, député sortant.

1re Circonscription d'ÉVREUX.

M. BULLY,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Décédé.*)

2e Circonscription d'ÉVREUX.

M. OLRY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés à élire, le 22 septembre, votre représentant à la Chambre des Députés.

Un groupe important d'électeurs a cru devoir poser ma candidature ; ils ont pensé que mon nom pouvait utilement servir à la défense des grands principes conservateurs, auxquels vous êtes si fermement attachés. Mon devoir était d'accepter.

Je ne suis pas, vous le savez, un homme politique. Heureux si je puis rendre

autour de moi quelques services et contribuer aux améliorations qui augmentent le bien-être général, j'ai toujours évité de me mêler aux luttes des partis.

Je ne me pose pas en adversaire des institutions républicaines, qui, dans leur principe même, ne me paraissent nullement incompatibles avec les idées d'ordre et de conservation. Je veux, avant tout, le respect absolu du suffrage universel et l'obéissance de tous à ses décisions.

Défenseur convaincu de toutes les mesures vraiment libérales, je désire que le Gouvernement de la France repose sur une conception assez large pour offrir un abri et une protection à tous les honnêtes gens, à tous les hommes de cœur et de bonne volonté.

Je m'attacherai principalement, si vous faites de moi votre mandataire, à réclamer énergiquement la protection de l'agriculture et de l'industrie, la garantie pour chacun de jouir en paix du fruit de son travail, le respect des droits du père de famille, l'indépendance de la magistrature et la liberté, pour toutes les croyances, de se manifester dans la limite de l'observation des lois.

Ai-je besoin d'ajouter que les intérêts particuliers de notre circonscription seront l'objet constant de ma sollicitude?

Beaucoup d'entre vous voient aujourd'hui leurs moyens d'existence compromis par les projets de captation des eaux de la rivière d'Avre. Ces projets sont iniques, et cependant leur réalisation est toujours imminente. Je m'y opposerai de toutes mes forces, et je veux espérer que les intérêts de nos concitoyens des cantons de Verneuil et de Nonancourt seront sauvegardés.

Électeurs,

Mon programme se résume ainsi :

Beaucoup moins de politique et beaucoup plus d'affaires;

Moins de promesses, mais plus d'actes utiles;

La liberté pour tous, sans intolérance et sans exclusions;

La tranquillité des esprits et des consciences assurée;

La sagesse et la prudence dans la gestion de nos finances, sans prodigalité et sans mesquines économies;

L'ordre et la sécurité à l'intérieur, la paix à l'extérieur;

Les grands intérêts économiques et sociaux du pays sauvegardés.

Si vous pensez que je puis vous être utile et si les idées que je viens de vous exprimer s'accordent avec la mission que vous voulez confier à votre député, vous le direz par vos suffrages. Vous pouvez compter sur mon dévouement absolu et sur mon entière indépendance.

Jacques OLRY, maire de Bémécourt, conseiller général de l'Eure.

Circonscription de LOUVIERS.

M. THOREL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Le congrès m'ayant désigné pour soutenir le drapeau républicain dans l'arrondissement de Louviers, j'ai accepté cette mission, comptant sur les marques de confiance que vous n'avez cessé de me témoigner.

Les luttes déplorables qui ont marqué la dernière législature ont fait éclore un élément nouveau dans notre état politique déjà si divisé.

Les coalisés conservateurs n'ont pas hésité à se ranger sous les ordres du triste soldat qu'ils accablaient naguère de leur mépris, pour se livrer à l'assaut de la République, et mettre en péril non seulement nos libertés publiques, mais aussi la sécurité de la patrie.

Déjà la nation a répondu une première fois à cette politique d'aventures par la nomination de conseillers généraux républicains; elle tiendra à honneur de la flétrir en envoyant à la Chambre une majorité exempte de compromissions, libre d'elle-même et digne d'être appelée vraiment républicaine.

La revision telle qu'elle est demandée n'est qu'un leurre cachant derrière soi le piège révolutionnaire le plus grossier, auquel ne pourront se laisser prendre que les esprits les plus complaisants.

L'abrogation de toutes les lois libérales et le retour à l'autoritarisme le plus effréné, voilà le but auquel tendent les efforts de ces renégats de tous les partis.

Ce qu'ils veulent, c'est faire sombrer nos libertés si chèrement conquises au profit d'un retour en arrière qui amènerait sûrement le naufrage de toutes nos espérances et de toutes nos institutions.

L'article 11 du traité de Francfort nous ayant été forcément imposé par les plus fatales circonstances, je considère comme un devoir de ne pas renouveler nos traités de commerce dans des conditions aussi onéreuses.

L'esprit de justice qui doit régner dans la répartition des impôts m'imposera le devoir de réclamer énergiquement la revision de la contribution foncière, ce qui diminuerait les lourdes charges qui pèsent depuis trop longtemps sur notre département.

Partisan de la plus grande liberté de discussion dans les idées, je n'admettrai jamais que la calomnie et la diffamation remplacent les arguments et qu'un citoyen soit condamné pour dire ce qu'il est permis à des privilégiés d'écrire.

Électeurs,

Si les immortels principes de la République ne peuvent souffrir de discussion il n'en est pas de même de ses actes ; aussi serais-je toujours prêt à défendre les premiers, de même qu'à combattre les seconds s'ils n'étaient pas en harmonie avec les intérêts politiques, économiques et sociaux de la nation.

Ernest THOREL, maire de Louviers, conseiller général.

Circonscription de PONT-AUDEMER.

M. LORIOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

L'imposante et sympathique manifestation dont j'ai été l'objet de la part de MM. les délégués des comités de canton, m'a créé une obligation à laquelle je n'ai pas cru pouvoir me soustraire : celle de venir solliciter vos suffrages.

Et cependant qu'avais-je pour me recommander à leur attention, à leur confiance ?

Ce n'est pas l'éclat de grands services précédemment rendus qui m'a valu cet excès d'honneur.

Non, ce qui a déterminé ce choix, c'est la conviction de trouver en moi, leur concitoyen, leur ami, avec lequel existent des relations de chaque jour, un mandataire enfant du pays, habitant ce pays, ayant les mêmes intérêts par conséquent, sa part dans les moments heureux comme dans les moments de souffrance, tout prêt à se faire l'interprète sincère des vœux, des aspirations de nos belles et fécondes contrées, si impatientes de voir s'apaiser nos divisions, de voir enfin poindre l'aurore d'une nouvelle ère de prospérité.

C'est vers ce but, en effet, que devront tendre tous les efforts de votre nouvel élu.

Pour y atteindre, quels moyens devra-t-il employer ? Devra-t-il pousser au renversement des institutions actuelles ? Peut-être est-ce cela le désir de quelques-uns ?

Nous sommes en présence d'un gouvernement établi. De ce gouvernement on a bien souvent répété : « Il va tomber au premier jour. »

Il y aura bientôt vingt ans qu'il dure, c'est donc qu'il a poussé des racines profondes dans les entrailles du pays et qu'on a été obligé de lui reconnaître certains avantages.

N'est-ce pas un de ces avantages et non le moindre que la simplicité, la tranquillité avec laquelle s'opère la transmission du pouvoir entre les mains de celui qui a été, par ses égaux, jugé le plus digne d'occuper notre première magistrature ?

Étant donné ces avantages, pourquoi le renverser? Pour le remplacer par un autre pouvoir que les divers partis s'entre-déchireraient ?

Et ce changement serait-il sans provoquer des secousses profondes, terribles? N'est-il pas prudent d'en redouter les conséquences ?

Conservons ce que nous avons. Conservons la République, et, à l'abri de ce principe, essayons d'améliorer notre situation. Sous la République, faisons prévaloir des idées de modération et de tolérance. Écartons ces propositions qui ne servent qu'à créer une agitation stérile, à semer la défiance si préjudiciable aux entreprises commerciales.

Repoussons l'impôt sur le revenu, pouvant plaire à première vue, en théorie, mais d'une pratique presque impossible et en tout cas absolument vexatoire.

Renvoyons à plus tard à trancher cette grosse difficulté qui s'appelle la séparation de l'Église et de l'État. Il faudra aux grands politiques beaucoup dire ou écrire encore avant d'amener cette question au degré de maturité qui lui est nécessaire pour pouvoir être présentée à l'adoption d'une Chambre.

Sur un même terrain déblayé de ces questions irritantes, nombre d'esprits peuvent alors se rencontrer et discuter avec plus de soin, plus de liberté, l'application de ces mesures réclamées depuis longtemps par l'opinion publique.

Le dégrèvement de l'impôt : La péréquation de l'impôt entre les départements.

La campagne n'est pas heureuse ; la terre a subi une grande dépréciation ; les impôts, eux, ne diminuent pas et en face de cette dépréciation, semblent peser d'un poids beaucoup plus lourd.

Pour arriver à ce dégrèvement, que toutes les bonnes volontés s'unissent ; qu'on se garde de toucher aux budgets de la défense nationale, c'est-à-dire aux budgets de la guerre et de la marine, sur l'importance desquels tout le monde est d'accord ; mais aussi qu'on ralentisse autant que possible les expéditions lointaines. Si l'on construit des maisons d'école, que, dans ces constructions, on apporte une sévère économie de manière à ne pas charger de malheureuses communes; que l'on diminue les gros traitements, quand ce ne serait que pour le bénéfice des petits, trop souvent oubliés.

Le maintien des droits protecteurs : dans notre région nous avons le devoir d'être protectionnistes. Notre industrie, notre agriculture doivent être soigneusement protégées par nos douanes. Malheur à nous si nous oublions de prendre ces précautions. Tout au plus pourrait-on critiquer le droit sur les blés, par crainte de la trop grande élévation du prix du pain ; mais cette élévation n'est pas à craindre, l'échelle mobile permettant l'abaissement momentané du droit d'entrée.

Le privilège des bouilleurs de cru : La campagne si éprouvée a besoin qu'on s'occupe d'elle, il ne faut pas lui susciter de nouvelles charges. Soumettre les cultivateurs à l'ennui de déclarations de visites domiciliaires serait leur créer une situation intolérable.

La dénonciation de certains traités de commerce : La politique protectionniste doit se proposer la cessation des traités qui nous mettent dans une position inégale vis-à-vis des puissances qui ne nous donnent pas en retour les avantages que nous leur concédons. Aussi, à l'expiration de ces traités, devra-t-on veiller à ce qu'ils soient dénoncés. Quant à ceux qui ont une durée illimitée, il serait désirable qu'on mît tout en œuvre afin de trouver les bases d'un accord commun pour arriver à une modification.

Telles sont, Messieurs, les questions qui vous intéressent au premier chef et que je m'efforcerai de soutenir dans le sens que je vous indique.

Je n'aurai garde d'oublier la grande cause de l'instruction; c'est sur elle que repose l'avenir du pays, l'avenir de nos enfants; dans un autre ordre d'idées, la cause aussi toujours vaillamment soutenue de la ville de Pont-Audemer, si intéressée à l'amélioration de son canal maritime.

Propriétaires-Cultivateurs,

Je suis un des vôtres. Nos intérêts sont communs. A la défense de votre avoir, à la diminution de vos charges, je consacrerai la modeste expérience que j'ai pu acquérir.

Électeurs Ouvriers,

Vous n'oubliez pas que je suis un dévoué à tout ce qui regarde le travailleur. Vous ne doutez pas que je ne me prononce en faveur de ce qui aura pour but d'améliorer sa situation. Des promesses ont été faites : l'ouvrier attend toujours. Selon moi, c'est dans l'extension des sociétés de secours mutuels que nous devons petit à petit entrer dans la solution du grand problème social. Ce sont les caisses de retraite suffisamment dotées qui peuvent, au père de famille resté sans ressources à un âge avancé, éviter l'hôpital, la demande de pension alimentaire contre les enfants et lui procurer sur ses vieux jours une aisance assurée et honorable.

Aussi, chaque fois qu'il y aura à se prononcer sur l'emploi de disponibilités, c'est à la création de ces caisses que j'en demanderai l'affectation ; et, en agissant ainsi, je croirai faire œuvre saine et de véritable progrès.

Ch. LORIOT, ancien magistrat, propriétaire.

EURE-ET-LOIR

1re Circonscription de CHARTRES.

M. NOËL PARFAIT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Pénétré d'un vif sentiment de gratitude pour la confiance que vous m'accordez depuis si longtemps, et dont je me suis toujours efforcé d'être digne, je viens, encore une fois, solliciter de vous le mandat législatif; et je le sollicite d'autant plus ardemment que l'élection du 22 septembre ne doit pas être une élection ordinaire: de l'urne du scrutin, il peut sortir des tempêtes; la République est menacée et, comme je suis au nombre de ses fondateurs, j'ai la légitime ambition de la défendre.

Avec vous je me crois dispensé d'une profession de foi. Vous savez que je suis un républicain éprouvé, ferme dans ses convictions, ami du progrès autant qu'on peut l'être, mais qu'une longue expérience a fait prudent et sage. J'ose dire que vous me connaissez tous: car, chaque fois que l'occasion m'en a été offerte, vous m'avez vu empressé d'accourir, partout et toujours, à vos fêtes agricoles, scolaires, patriotiques ou autres, heureux de me mêler à vous et de pouvoir ainsi tâter l'opinion populaire.

C'est une besogne bien ingrate, que de faire son propre éloge! Mais elle s'impose à tout candidat, et je vais m'en décharger le plus promptement possible.

Pendant ces quatre dernières années j'ai suivi la même ligne politique, droite et mesurée, que par le passé, et j'ai constamment voté avec mes deux excellents collègues Milochau et Deschanel.

Pour garder mon indépendance, je ne me suis affilié à aucun groupe parlementaire, si ce n'est au groupe agricole.

Et, à ce propos, il m'est bien permis de rappeler que durant tout le cours de la législature, malheureusement trop désunie et trop tapageuse, qui vient de finir, j'ai, comme vice-président de la Commission permanente des tarifs de

douane, été assez heureux pour coopérer à tout ce qu'a fait ou tenté de faire cette grande et laborieuse commission en faveur de l'industrie agricole.

De même, j'ai pris part à l'élaboration de la loi ayant pour but de réprimer les fautes qui se commettent si fréquemment dans le commerce des engrais.

Jamais, du reste, mon zèle et mon activité n'ont eu plus à faire que dans cette législature, où j'ai eu l'honneur d'être élu membre de trente-cinq Commissions, la plupart délibérant sous ma présidence. J'en citerai quelques-unes : la Commission permanente de comptabilité ; — puis les Commissions : pour l'établissement de télégraphes sous-marins desservant nos colonies de l'Indo-Chine, —pour l'unification des retraites des officiers et sous-officiers de l'armée de terre,—pour la conservation des monuments historiques,—pour les pensions militaires de la marine,—pour une convention de transports avec les Messageries-Maritimes ; enfin, pour plusieurs traités de commerce où, si l'on n'y prend garde, peuvent se glisser des clauses plus ou moins nuisibles à nos industries nationales.

En fait de services extra-parlementaires, j'ai présidé, comme doyen des « indépendants », toutes les réunions plénières des groupes de la Chambre et du Sénat qui ont abouti à la démission de M. le président Jules Grévy.— Le Comité supérieur de l'Exposition universelle a bien voulu me nommer membre du jury des récompenses à décerner aux exposants, comme je l'avais été en 1878.— Et le Gouvernement m'a confié la mission d'aller recueillir, à Nice, la portion des cendres de Marceau qui se trouvait déposée dans le tombeau d'Emira, sœur de l'illustre enfant de Chartres.

Si j'avais le bonheur d'être réélu par vous, voici le programme que je prendrais pour règle ; ce n'est pas la première fois que je le présente :

Établir un pouvoir stable et ferme ;—relever nos finances au moyen d'économies budgétaires, car c'est là notre plus urgent besoin ;—refondre entièrement le système de nos tarifs de douane, qui deviendront libres en 1892 ;—accorder à l'agriculture les justes satisfactions qu'elle réclame encore, notamment les droits sur le maïs étranger ;—favoriser le travail national et voter des lois améliorant autant que possible la condition des populations ouvrières ;—s'efforcer de maintenir la paix au dehors comme au dedans ;—enfin, accomplir des réformes salutaires qui fassent aimer la République.

Sans plus élargir ce cadre, on pourrait, il me semble, réaliser déjà bien des progrès, et même fournir du travail à plusieurs législatures. Il n'est donc pas besoin, surtout dans la crise que nous traversons, d'élire une nouvelle Assemblée constituante, et de remettre tout en question, pour aboutir à quelque imprévu redoutable. En verité, la Constitution n'est pour rien dans ce qui s'est passé depuis quatre ans. Le principe du mal n'était pas en elle : il était dans la Chambre même.

Que les électeurs ne donnent leurs suffrages qu'à des hommes qui repoussent cette revision, piège grossier tendu à leur bonne foi par le césarisme ; qu'ils choisissent des patriotes éclairés, consciencieux, travailleurs, dont les antécédents et le caractère leur offrent pleine sécurité de n'être point trompés.

Aux urnes, donc, Citoyens ! Pas d'abstention, votez tous ! l'heure est décisive. Venez, survivants de 48, venez avec vos fils et vos petits-fils ; votre géné-

reux sang n'a pu rien perdre de sa flamme en coulant dans leurs veines. Allons, enfants de la Patrie, la République vous appelle!... Sachez vaincre... et vive la France !

Noël PARFAIT.

2e Circonscription de CHARTRES.

M. MILOCHAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Aux élections législatives de 1885, vous m'avez nommé le premier sur la liste républicaine du département d'Eure-et-Loir.

Vous m'aviez donné la mission de soutenir le gouvernement de la République et de défendre les intérêts compromis de l'agriculture.

Je crois avoir rempli avec conscience le mandat que vous m'aviez fait l'honneur de me confier.

Au point de vue politique, mes votes ont toujours eu pour but de faire prévaloir les idées libérales et modérées, les idées de tolérance et de conciliation, qui sont les vôtres. Mais j'ai aussi combattu de toutes mes forces les partis qui voulaient déconsidérer le régime parlementaire et détruire nos institutions républicaines.

Au point de vue agricole, j'ai demandé, avec mes collègues du département, le relèvement des droits sur les produits étrangers, qui n'étaient pas compris dans les traités de commerce. Pendant toute la législature, j'ai fait partie de la commission chargée d'étudier les propositions de loi relatives aux tarifs de douane : cette Commission m'a fait l'honneur de me nommer secrétaire, et plusieurs fois rapporteur, notamment dans la question des droits sur le bétail, où j'ai défendu à la tribune les conclusions de mon rapport, qui ont été votées par la Chambre, et dans la question des droits sur le seigle et les farines de seigle, qui ont été adoptés sans discussion. J'ai défendu aussi à la tribune les droits sur le maïs, qui, malheureusement, ont été rejetés.

Si je n'ai pas failli à ma tâche, et si vous pensez, mes chers concitoyens, que je puisse encore vous être utile, je reste à votre disposition pour les prochaines élections législatives.

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de faire des déclarations nettes; au moment où les partis monarchiques, alliés aux partisans de la dictature, vont tenter un dernier assaut contre la République, sous le drapeau de la

revision, il faut que chaque candidat prenne, vis-à-vis du pays, une situation clairement établie.

Je veux le maintien de la République, qui nous a donné dix-huit ans d'ordre et de paix.

Je veux le maintien de la Constitution, qui nous a permis de réaliser, jusqu'à ce jour, des progrès considérables, et qui nous permettra d'accomplir encore toutes les réformes véritablement sérieuses et acceptées par la majorité des citoyens.

Je veux le maintien des prérogatives du Président de la République et des droits du Sénat.

Mais, je veux aussi que la République soit ouverte à tous les hommes qui l'accepteront sans arrière-pensée, et qu'elle soit faite de conciliation, de modération et de raison. Autant elle doit se défendre avec énergie contre les adversaires qui l'attaquent chaque jour, et qui veulent la renverser, contre les chefs de parti et leurs états-majors, qui essayent de troubler le pays, dans l'intérêt de leurs ambitions, autant elle doit faire de sincères efforts, afin d'amener à elle tous ceux qui n'en sont éloignés que par des préventions ou des malentendus.

La législature qui vient de s'écouler nous a donné le triste spectacle de l'instabilité gouvernementale, à cause des misérables divisions des partis, qui n'ont pas su faire au pays le sacrifice de leurs rancunes et de leurs ambitions.

Le pays est fatigué de toutes les agitations; il veut la paix à l'intérieur, comme à l'extérieur.

Électeurs, il vous appartient de faire cesser cette situation. Il est nécessaire qu'il y ait dans la prochaine Chambre une majorité de gouvernement.

Cette majorité se fera d'elle-même, si la Chambre est composée d'hommes qui soient résolus à travailler, sur le terrain des affaires et des réformes pratiques, à la consolidation de la République.

Ne devons-nous pas, en effet, mettre au premier rang de nos préoccupations les réformes à réaliser dans l'ordre administratif, financier, judiciaire, les lois qui auront pour but de favoriser le commerce, l'industrie et l'agriculture, d'améliorer les finances de l'État, de mieux répartir les charges fiscales, d'organiser l'assistance publique dans les campagnes ? etc., etc.

L'agriculture, si éprouvée, attend avec impatience un régime économique nouveau, qui, à l'expiration des traités de commerce, en 1892, devra lui donner les moyens de résister à la concurrence étrangère.

Les questions politiques ne doivent venir qu'après celles qui touchent aux intérêts les plus directs et les plus immédiats de la nation.

La France qui travaille, la France industrielle et agricole, qui a fait l'Exposition universelle, nous appelle sur ce pacifique terrain d'action.

Électeurs, le moment est grave pour les destinées du pays; vous les tenez entre vos mains. Vous direz si vous voulez, avec la République parlementaire, une politique d'ordre et d'apaisement, de concorde entre tous les citoyens, de progrès sage et continu, de libre discussion et de libre contrôle, ou bien vous direz si vous préférez vous lancer, à la suite des partis coalisés contre nos institutions, dans une série d'aventures, qui auraient pour conséquence de créer, pendant des années, le désordre et l'anarchie, de déchaîner les haines et les

passions, et dans lesquelles finiraient par sombrer, peut-être, la fortune et l'honneur de la France.

J'attends avec confiance votre décision.

Émile MILOCHAU,

Cultivateur, Député sortant.

Circonscription de CHATEAUDUN.

M. Gustave ISAMBERT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Pressé de longue date de me présenter de nouveau à vos suffrages, j'avais espéré qu'une réunion de délégués pourrait, comme cela s'est pratiqué sur beaucoup de points, créer d'avance l'accord et désigner un porte-drapeau unique de la cause républicaine dans notre arrondissement.

Mes souhaits et mes démarches en ce sens étant restés inefficaces, je remets la décision au suffrage universel, assuré qu'une compétition loyale, grâce à votre attachement aux institutions et à votre esprit de discipline s'il devenait nécessaire d'y faire appel, ne saurait tourner qu'à la confusion des ennemis de la République.

Vous me connaissez tous pour un enfant du pays, vivant une bonne partie de l'année au milieu de vous, et pour un républicain de tous les temps.

Vous savez que dans ma carrière politique déjà longue, et notamment pendant nombre d'années passées près de Gambetta, dans une collaboration qu'a pu seule rompre la funeste disparition de mon illustre ami, il n'est guère de sujets soumis au labeur législatif que je n'aie eu à maintes reprises le devoir d'étudier et de traiter.

Vous savez que, dévoué sans réserve au pays natal, j'ai toujours saisi avec empressement les occasions de servir les intérêts de notre arrondissement et de son chef-lieu, qui s'est acquis aux jours d'épreuve des droits si universellement proclamés à la reconnaissance nationale.

Peut-être me jugerez-vous préparé à l'accomplissement du mandat que je sollicite de votre confiance.

Aussi bien que vous me connaissez, vous connaissez mon programme.

Le grand besoin de la situation présente, c'est une majorité unie, capable de donner à un ministère un appui durable. On ne l'obtiendra pas en favorisant les adversaires mortels de nos institutions, ceux qu'on a vus depuis quatre ans rechercher uniquement le tapage et multiplier les crises par des coalitions ina-

vouables. Elle ne peut être formée que sur le terrain de la République ordonnée, mais résolument réformatrice et progressive.

A l'extérieur, la France, qui vient de convier le monde entier à un si éblouissant rendez-vous, ne veut qu'une politique de paix, de vigilance et de dignité.

Dans le domaine des affaires, la production nationale, l'agriculture en première ligne, ont besoin d'être défendues par une politique économique exempte de chimères. Je résisterai à toute tentative pour remettre en question les satisfactions acquises et qui ont besoin d'être complétées sur certains points.

Une nouvelle tâche incombera à la prochaine législature, à raison de l'expiration des traités de commerce. Ces traités ne sauraient être renouvelés, et la France doit redevenir maîtresse de son régime douanier.

Enfin, j'ai réclamé en toute circonstance et je réclame encore : des tarifs de transport plus avantageux pour les produits français, et, par-dessus tout, une réforme de l'impôt qui atténue l'inégalité flagrante entre les charges de la richesse mobilière et celles de la propriété foncière.

Vous vous déciderez, mes chers concitoyens, en vous inspirant de votre amour de la patrie, du travail et de la liberté; mais vous voudrez contribuer, dans cette année du Centenaire, à maintenir hors d'atteinte l'œuvre d'émancipation de nos pères, à décourager les fauteurs de réaction et à fortifier le gouvernement nécessaire de la nation souveraine, la République.

Gustave ISAMBERT,
Maire de Saint-Denis-les-Ponts.

Circonscription de DREUX.

M. TERRIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

La parole est au suffrage universel.

Dans quelques jours, la France élira ses représentants.

Je viens, encouragé par de nombreux républicains, dont plusieurs remplissent en votre nom des fonctions électives, m'offrir à vos suffrages.

J'ai le devoir, en recherchant une telle preuve de votre estime, de m'expliquer devant vous, sur la manière dont je remplirais, si j'en étais investi, le mandat de député.

Je serais à la Chambre ce que je n'ai cessé d'être au milieu de vous, c'est-à-dire le vigilant interprète de vos intérêts spéciaux, en même temps que le

défenseur fervent, énergique et résolu de la République, dont les destinées m'apparaissent, sous l'égide de la souveraineté du peuple, comme indissolublement liées aux destinées mêmes de la patrie.

Conscient des graves difficultés économiques dont souffre la production française, je pense que tous les délégués du peuple doivent aujourd'hui maintenir et développer une législation nettement protectrice du travail national, dans sa triple manifestation agricole, industrielle et commerciale.

C'est dans cet esprit que j'agirais, quand le Parlement, à l'expiration prochaine des traités de commerce, qui rendent si funeste pour notre pays les dispositions de l'article 11 du traité de Francfort, prendra les décisions propres à nous garantir contre les coups d'une concurrence meurtrière.

Je suis, d'ailleurs, parmi ceux qui considèrent comme impérieusement urgente l'étude des réformes sociales. Il faut, par exemple, assurer aux travailleurs de toutes catégories, avec la liberté de s'unir que leur donnent les lois actuelles sur la mutualité et les syndicats, le droit de jouir en toute sécurité de cette liberté si féconde et si précieuse.

Améliorer un système fiscal dont les plaintes des contribuables signalent chaque jour les défauts ; obtenir, à ce propos, la réduction des lourdes charges foncières dont le département d'Eure-et-Loir est surimposé ; augmenter la compétence des juges de paix ; diminuer la tutelle qu'exerce sur l'initiative locale un pouvoir d'une centralisation excessive ; contrôler avec une entière indépendance l'emploi des ressources publiques et préparer le budget des dépenses dans un esprit de sage économie ; poursuivre la suppression de ces odieux tarifs privilégiés par lesquels les grandes compagnies de chemins de fer favorisent l'étranger à nos dépens ; régler, sur des bases conformes à l'esprit moderne la, situation des Églises vis-à-vis de l'Etat, voilà quels seraient, à la Chambre des Députés, les principaux objets de ma sollicitude.

Partisan de la marche en avant, ordonnée mais constante, ouvert à toutes les idées de progrès et de justice sociale, je voterais la revision des lois constitutionnelles s'il se trouvait au Parlement une majorité franchement républicaine, résolue à les perfectionner dans le sens démocratique.

Mais, en face d'une coalition révolutionnaire, où l'on voit les vieux partis s'allier à une faction césarienne nouvellement apparue, j'aurais toujours pour premier souci de conserver la République, c'est-à-dire l'ordre et la liberté que menacent des adversaires, incapables, par la dissemblance de leurs aspirations, d'accomplir autre chose qu'une œuvre de gâchis et de ruine.

Si ce programme et la bonne volonté d'un homme qui s'est toujours appliqué à servir ses concitoyens vous semblent mériter votre approbation, portez sur moi vos libres suffrages.

Tous mes efforts auront pour but de m'en montrer digne.

Vive la France !

Vive la République !

L. TERRIER, Conseiller général et Maire de Dreux,
Candidat républicain.

Chers Concitoyens,

Je suis candidat républicain dans l'arrondissement de Dreux.

J'adresse, en cette qualité, ma profession de foi à tous mes électeurs de la circonscription.

Mais, à mes explications générales, je dois ajouter quelques lignes qui vous soient particulièrement destinées.

Les voici :

Du jour où le projet spoliateur qui vous menace a été connu, j'ai constamment protesté contre l'entreprise rêvée par MM. les Ingénieurs de Paris.

La justice violée, la solidarité démocratique foulée aux pieds, des milliers de paisibles travailleurs jetés brutalement dans la misère, voilà ce que serait l'exécution d'une telle entreprise.

Avec mes amis, MM. Renard et Planès, je vous ai défendus toujours et de mon mieux au Conseil général d'Eure-et-Loir.

A la Chambre, si l'on revenait à ce projet dont l'abandon définitif s'impose, je traduirais, devant la représentation du pays tout entier, la protestation vigoureuse autant que légitime dont le cri s'est élevé et s'élèverait encore sur les rives de l'Avre!

Dreux, le 12 septembre 1889.

L. TERRIER, Conseiller général et Maire de Dreux,
Candidat républicain.

Circonscription de NOGENT-LE-ROTROU.

M. Paul DESCHANEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Ma candidature est une candidature de concorde républicaine et d'union patriotique.

Les témoignages de sympathie qui m'ont appelé à Nogent, l'accord qui s'est fait sur mon nom, sont pour moi un insigne honneur; ils m'imposent de nouveaux devoirs, auxquels je ne faillirai pas. Permettez-moi de penser aussi qu'ils sont la consécration de la politique que je défends depuis douze ans dans le département d'Eure-et-Loir.

Adversaire irréconciliable du césarisme et du jacobinisme, ces deux fléaux de la France, j'ai toujours voulu, vous le savez, une République libérale ouverte à tous les bons citoyens, respectueuse des droits des minorités, et, en même temps, résolûment progressiste et réformatrice.

Partisan de la division du pouvoir législatif en deux Assemblées et d'un pouvoir exécutif fort et stable, je ne saurais accepter une revision tendant à supprimer ou à affaiblir la Présidence de la République et le Sénat.

Sans prétendre enfermer l'avenir de la démocratie française dans les cadres de l'organisation actuelle, j'aperçois comme premiers remèdes à l'instabilité gouvernementale dont nous souffrons : l'application énergique des lois constitutionnelles, trop souvent oubliées ou dénaturées, le retour aux vraies règles parlementaires sans cesse méconnues, une réforme du règlement des Chambres, — de façon à prévenir l'abus des interpellations, à rendre le travail parlementaire plus rapide et les crises ministérielles moins fréquentes.

La France, lasse des agitations stériles des partis, veut avant tout des lois d'affaires et des réformes pratiques.

La question des traités de commerce, qui expirent bientôt, et du nouveau tarif général des douanes, sera la principale affaire de la prochaine législature.

Je me prononcerai contre le renouvellement des traités de commerce de 1881 et de 1882, dont l'origine est due au pouvoir personnel, et qui, par l'article 11 du traité de Francfort et la clause de « la nation la plus favorisée », font bénéficier l'Allemagne des abaissements de tarifs consentis au profit des autres nations. Lors de l'élaboration du nouveau tarif général des douanes, vous me retrouverez au premier rang des défenseurs de l'agriculture et de l'industrie pour faire triompher nos deux principes : l'égalité entre les diverses branches de la production nationale, la réciprocité à l'égard de l'étranger.

L'opinion des Chambres et du pays est d'ailleurs, bien préparée par les luttes que nous avons déjà soutenues ; nos victoires d'hier sont le gage de nos victoires de demain.

En même temps, nous aurons à accomplir ou à achever le programme de réformes qu'on a si justement appelé les Cahiers de l'agriculture française pour 1889 : organisation de la représentation légale de l'agriculture ; de l'enseignement agricole à tous les degrés; du crédit agricole; revision des tarifs de transports; adjudication des fournitures militaires exclusivement réservée aux producteurs français pour les produits ayant leurs similaires en France ; réduction des frais de justice ; simplification des formalités de la procédure ; extension de la compétence des juges de paix, et garanties sérieuses en ce qui concerne le mode de nomination de ces magistrats ; achèvement du Code rural ; organisation de l'assistance publique dans les campagnes, et, par suite, réforme d'une législation insuffisante pour réprimer le vagabondage et la mendicité.

Dans l'ordre budgétaire, nous devrons diminuer les dépenses, non seulement par une politique d'économies, mais par une politique de réformes financières, administratives et militaires. De plus, il serait urgent de mettre obstacle à l'entraînement des dépenses, en restreignant ou même en suppri-

mant, comme en Angleterre, l'initiative parlementaire en matière de relèvement de crédits.

Dans l'ordre fiscal, il est devenu indispensable de réformer notre système d'impôts, qui date du commencement du siècle, afin de rétablir la proportionnalité, l'équilibre des charges de la propriété foncière et la fortune mobilière, et de dégrever la terre et le travail. Il faut accomplir la péréquation de l'impôt foncier, dont le défaut de proportionnalité grève, depuis un siècle, notre département.

Dans l'ordre administratif, je demande également une réforme profonde de notre organisation départementale et communale, créée en l'an VIII pour le pouvoir absolu, plus centralisée depuis lors que celle de l'ancien régime, et, par conséquent, tout à fait incompatible avec la liberté politique, le régime parlementaire et le suffrage universel. Tant que nous garderons à la base de notre République les assises administratives de l'Empire, tant que nous nous obstinerons (à peu près seuls aujourd'hui en Europe) à ne pas mettre nos institutions locales en harmonie avec notre constitution politique, nous aurons à craindre de voir se renouveler les crises périodiques qui troublent et énervent le pays.

Enfin, le législateur doit porter de plus en plus sa vigilance, ses efforts, sur les questions sociales, les questions ouvrières, favoriser par tous les moyens l'amélioration matérielle et morale des classes laborieuses, et, par exemple, développer les institutions de prévoyance et de mutualité pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie.

Telles sont, à mon avis, les questions les plus urgentes qui devront être l'objet des travaux de la future Chambre.

Ma politique, vous le voyez, n'est donc pas une politique de *statu quo*, de piétinement sur place ; tout au contraire ; je dirais volontiers : « La République sera réformatrice ou elle ne sera pas. » Mais je ne confonds pas les réformes, les progrès véritables, avec les plagiats d'utopies surannées, condamnées par l'histoire, et que l'ignorance seule prend pour des nouveautés.

Vous trouverez toujours en moi un défenseur indépendant et ferme de la liberté politique et de la liberté de conscience, du progrès sous toutes ses formes, des grands et permanents intérêts de la démocratie française. Je serai fier de travailler avec vous, mes chers concitoyens, à l'affermissement de la République et à la grandeur de la Patrie.

Vive la France ! vive la République !

Paul DESCHANEL, député sortant.

FINISTÈRE

1re Circonscription de BREST.

M. DE GASTÉ,

Élu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME DE M. DE GASTÉ.

1° Revision de la Constitution;

2° Suppression des 2/3 des Députés et Sénateurs;

3° Augmentation des pouvoirs du Président de la République, sa nomination tous les quatre ans, ou même encore tous les cinq ans par un congrès dont les membres sont élus pour cette seule fonction;

4° Séparation mieux définie du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Les ministres sont pris hors des Chambres et ne sont responsables que devant le Président, comme les autres fonctionnaires;

5° Les Députés et Sénateurs ne seront ni Conseillers généraux, ni Conseillers municipaux, ni fonctionnaires publics, ni administrateurs de sociétés financières ou industrielles;

6° Simplification de tous les services publics;

7° Suppression des sous-préfets et des 2/3 des préfets;

8° Amortissement de la dette publique;

9° Réduction de l'impôt;

10° Délimitation plus nette des droits appartenant au monde politique, au monde des affaires et à la religion. Contrôle plus sévère de toutes les opérations économiques. Liberté religieuse;

11° Égalité civile et politique de l'homme et de la femme. Établissement des droits de l'enfant. Recherche de la paternité;

12° Revision intégrale des codes dans le sens d'une très grande simplification;

13° Arbitrage international dans le but de supprimer le droit de conquête et les armées permanentes.

J. de GASTÉ.

2e Circonscription de BREST.

M. BOUCHER,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à élire, dimanche prochain, 22 courant, un député pour vous représenter à la Chambre, pendant quatre ans.

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que les électeurs du département m'avaient donné au scrutin de liste, le 5 octobre 1885.

Je pourrais me dispenser de faire une profession de foi : vous me connaissez depuis longtemps.

Pendant la dernière législature, j'ai siégé, comme vous le savez, parmi les membres de la droite auxquels je suis associé pour la défense des intérêts conservateurs sur le terrain de la légalité, sans opposition systématique.

C'est ainsi que j'ai protesté par mes votes, notamment :

Contre la gestion financière de la majorité de la dernière Chambre qui a continué, suivant les errements funestes de la législature précédente, à dépenser par an, en moyenne, 600 millions demandés à l'emprunt ;

Contre le système des impôts nouveaux et spécialement de l'impôt sur le revenu ajouté aux charges déjà trop lourdes qui pèsent sur le pays ;

Contre les primes à l'insurrection par la création de rentes aux faiseurs de barricades ;

Contre les laïcisations à outrance, malgré l'avis contraire des Conseils municipaux et les droits des familles ;

Contre les délations exercées à l'égard des fonctionnaires grands et petits ;

Contre les expéditions lointaines, ruineuses et stériles, qui font tant de victimes parmi nos jeunes soldats ;

Comme mes collègues de la Droite, j'ai demandé l'équilibre du budget par des économies, sans emprunts ni impôts nouveaux ;

J'ai demandé une protection efficace pour le commerce, l'industrie et l'agriculture, contre la concurrence étrangère, protection sans laquelle les agriculteurs et les industriels ne peuvent vendre à des prix rémunérateurs, les produits de leurs terres et de leurs usines, et sont contraints, pour éviter la ruine, de diminuer leur travail et de priver les ouvriers agricoles ou industriels du salaire indispensable à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

Je me suis associé au principe des lois industrielles concernant les accidents survenus aux ouvriers dans leur travail, en cherchant à les amender dans un sens favorable à leurs véritables intérêts.

Électeurs,

Ce que j'ai fait dans le passé, je le ferai dans l'avenir.

Tous mes efforts tendront à rendre dès à présent, et à assurer dans l'avenir, aux intérêts matériels et religieux, les garanties qui leur sont dues ; à préparer au pays ce dont il a un si pressant besoin et qu'il appelle de tous ses vœux : l'économie, l'ordre, la paix, la liberté.

Pour assurer ces biens au pays, je demanderai la revision de la Constitution à laquelle nous devons ces débats funestes et stériles qui ont déconsidéré le régime parlementaire, ainsi que la convocation d'une Constituante qui appelle enfin le peuple, loyalement consulté, à régler ses destinées; en deux mots : revision, consultation nationale.

BOUCHER, Député sortant.

3e circonscription de BREST.

M. FREPPEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Je n'ai fait aucune profession de foi aux dernières élections, estimant que mes discours et mes votes, depuis dix ans, avaient suffisamment fait connaître mon sentiment sur toutes les questions qui intéressent mes électeurs.

Emile FREPPEL, évêque d'Angers, Député.

1re Circonscription de CHATEAULIN.

M. LE BORGNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès de Châteaulin m'a désigné comme candidat de la 1re circonscription de l'arrondissement, et je viens vous demander de ratifier par vos suffrages le mandat que m'ont confié vos délégués.

Fils de cultivateurs, président du comice agricole du canton de Pleyben, je crois connaître suffisamment les intérêts et les besoins de l'agriculture.

Ancien médecin de la marine, j'ai vécu assez d'années au milieu des enfants de nos côtes, pour avoir pu apprécier les rares qualités qui distinguent nos marins bretons.

Maire d'une grande commune rurale, je n'ignore pas que les questions d'instruction et de chemins passionnent au plus haut degré des populations si longtemps privées de ces deux précieux éléments de civilisation et de progrès.

Conseiller général du Finistère, je suis appelé à m'occuper des intérêts généraux du département, et à traiter, avec nos administrations, les questions si diverses et si importantes dont dépend la situation de nos communes.

Français, je suis fier de voir mon pays donner au monde le spectacle d'une exposition universelle que tous les peuples admirent, et de voir la France rester au premier rang des nations, quoique puissent dire des adversaires sans conscience et sans patriotisme.

Républicain, je demeure plus que jamais convaincu que la forme actuelle du gouvernement peut seule éviter une révolution et nous préserver de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Électeurs, je compte sur vos libres suffrages pour le maintien de l'ordre et de la paix sous l'égide du Gouvernement de la République.

Docteur LE BORGNE, Maire de Pleyben,
Conseiller général du Finistère.

2e Circonscription de CHATEAULIN.

M. GUÉGUEN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

En 1881, vous m'avez choisi pour représentant à la Chambre des Députés.

En 1885, la liste républicaine sur laquelle mon nom était inscrit a obtenu une majorité de plus de quinze cents voix dans les cantons qui forment la 2e circonscription de Châteaulin.

Je n'ai pas changé, et je ne pense que vous ayez changé plus que moi.

Maintenir la République, seule forme possible de la souveraineté nationale, la mettre définitivement à l'abri des attaques d'adversaires sans scrupules, qui

reviennent sans cesse à la charge sous un déguisement nouveau, assurer le progrès démocratique, mais avec sagesse et maturité; provoquer surtout les réformes pratiques qui sont réclamées par l'agriculture et les autres industries nationales; tel me semble être le vrai programme à suivre, si je suis appelé de nouveau à l'honneur de vous représenter.

Né dans ce pays, j'y ai passé ma vie, et aucun de ses intérêts ne m'est étranger. J'ai eu souvent l'occasion de les défendre pendant les quinze années que j'ai passées au Conseil général du Finistère. Vous savez que je les servirais également à la Chambre avec tout ce que j'ai d'activité et de dévouement.

Vive la République !

J. GUÉGUEN, Maire de Plonévez-du-Faou.

1re circonscription de MORLAIX.

M. le docteur CLECH,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Mon nom, mêlé aux luttes politiques depuis le 16 Mai, n'est pas inconnu aux électeurs de la première circonscription de Morlaix.

J'ai toujours été et je reste républicain, c'est-à-dire ennemi de toute restauration monarchique, dynastique ou césarienne.

Je serai revisionniste le jour où ce titre ne sera plus une arme entre les mains de la coalition réactionnaire contre la République, et je voterai la revision pour affermir le gouvernement républicain contre les menées des factieux d'où qu'elles viennent.

Homme d'ordre et de gouvernement avant tout, je veux la République honnête et progressiste, ouverte à toutes les réformes démocratiques mûries et réclamées par le pays; assurée contre

Va c'henvrois, va mignoned.

Dre ar c'hombajou e meuz bet da zouten evit ar Republik abaoue amzer Mac-Mahon, va hano a zo anavezet mad e Montroulez ha tro-var-dro.

Atao ez on bet hag atao e vezint republikan, da lavaret eo e vezin a heneb ma vezo digasset eur mestr, pe hen a vezo roue, pe hen a vezo cesar.

Goulen a rin ma vezo chanchet ar constitution, en devez ma ne vezo mui ar chenchamant-se eun oustil dangerus etre daouarn adversourien ar Republik, hag e votin neuze ar chenchamant-se evit crenvad ar gouarnamant a heneb an dud a gleiz pe a zeo, pere ne glaskont nemet diskar heb galoud sevel netra.

Dre ma caran dreist holl an urz vad gant eur gouarnamant respetet, e fell d'in eur Republik honest, hag a ielo

les révolutions au dedans et les guerres au dehors.

Ennemi des débats aussi stériles que bruyants qui ont déshonoré les partis de l'opposition vers la fin de la dernière Chambre, je mettrai mes soins à faire prévaloir la politique d'affaires plus calme et plus profitable aux vrais intérêts du pays.

Gérer sévèrement les finances de l'État et procéder, non plus par des emprunts, mais par des économies ;

Simplifier les rouages administratifs, modifier l'assiette de l'impôt foncier et des boissons dans le sens d'une répartition plus équitable des charges de nos contribuables.

Voilà mon programme financier.

La question religieuse se résume, à mon sens, dans la stricte application du vieux dicton populaire : « Le maire maître dans sa mairie et le prêtre dans son église. »

Je suis protectionniste et je me félicite, en exprimant cette opinion, de la voir partagée et par les agriculteurs et par les grands industriels et commerçants de notre région.

Je crois qu'il faut continuer dans la voie ouverte, par l'établissement des droits d'entrée sur les produits agricoles étrangers non compris dans les traités de commerce, et pour garantir l'avenir, je suis d'avis qu'à l'échéance, en 1892, la France devra, si elle ne peut obtenir la modification du traité de Francfort, renoncer à tout renouvellement de ce genre.

La défense économique résolûment organisée est aujourd'hui surtout une étroite obligation pour la prospérité de nos industries nationales ; elle a le double avantage d'être la sauvegarde de la fortune publique et de la paix sociale, car, en même temps qu'elle assure du travail à l'ouvrier des villes

var araog, digor d'an holl lezennou mad ha profitabl evit ar bobl, lezennou poezet mad ha goulennet gant ar vro, heb revolution en diabars na brezel en diaveaz.

Adversour d'ar sikaniou dibrofit pere o deuz dishenoret ar re a oa o c'hober brezel d'ar Republik er gampr diveza euz an deputeed, e claskin lakad da ren eur politik all siouloc'h ha profitaploc'h d'ar vro, lakad ar c'honvers da roula goelloc'h evit mad an holl.

Dioual gant aket var arc'hant ar vro, dioual da empresta, mes besa pisoc'h en amzer da zont ;

Lemel ar rojou inutil euz carriguel ar gouarnamant ; Chench an doare da ziazeza ar c'hargou hag an taillou var an douarou ha var an evach, evit ma vezo lealoc'h ha justoc'h lod peb hini da baea ;

Setti aze ar pez a fell d'in var ar poent-se.

Var ar religion e lavaran evel hon zud coz : ma vezo ar mear mestr en he dî ker, hag ar beleg mestr en he iliz.

Proteji al labour a fell d'in, ha joa e meuz o velet va opinion partaget gant al labourerien douar, gant ar vicherourien ha gant an dud a gonvers euz ar vro-mâ ; Credi a ran ez eo red kenderc'hel da lakad ar greun hag an traou all a zeu euz ar broiou estranjour, var bere n'euz coutrat ebet gant an estern da baea droajou en eur antreal er Frans, hag evit ma vezo assurans evit an amerz da zont, e credan e vo mad, para vezo achu ar c'hontrajou a zo o rên, a ben tri bloaz amâ, ma n'heller ket chench ar c'hontrat great e Frankfort goude ar brezel renons da ober contrat ebet evel-se.

Un dever braz eo evidomp, hirio dreist holl, difen interest al labourerien a bep micher hag ho lakad da brosperi ; evel-se e tiouallimp fortun

et des champs, elle permet d'élever le taux des salaires.

Opposé en principe à toute extension de nos acquisitions coloniales reconnues désormais ruineuses, j'estime que la France doit réserver soigneusement l'or et le sang de ses enfants pour le jour où la défense du sol sacré de la Patrie exigera les derniers sacrifices.

Voilà le mandat que j'accepte et dont je me ferai un plaisir de vous rendre compte, si je suis élu.

Vive la République!

ar vro hag ar peoc'h e touez an dud; rag o c'hober evel-se e c'hassurimp labour e peb micher, ha paeamant goelloc'h da bep hini.

Dre brincip ez on a heneb ma vez cresket douar ar Frans gant ar brezellou a ziabel a vez gret da c'hounid coloniou hag a goust re guer d'hor bro; credi a ran e goelloc'h d'ar Frans diouall gant akel aour ha goad he bugale evit galloud ho c'haout en dervez ma vezo red, evit difen an douar sacr euz hor bro, ober ar sacrifisou brassa.

Setu aze ar pez em euz kemeret ar garg da ober, ha renta rin cont deoc'h euz ar pez em bo great, mar bezan laket da Zepute.

Buez d'ar Republik.

Docteur CLECH, conseiller général et maire de Lanmeur.

2e circonscription de MORLAIX.

M. le Vicomte de KERMENGUY,

Élu au [illegible] tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Depuis 1871, vous m'avez par cinq fois nommé votre représentant à la Chambre des Députés. Nous sommes donc de vieux amis; et il semble que je n'aie pas besoin de vous dire ce que je suis! Depuis dix-huit ans, mes votes vous l'ont fait assez connaître. Mais il se peut que ces votes soient ignorés de plusieurs d'entre vous. Je tiens cependant à ce que, quand vous irez au scrutin, chacun de vous sache bien ce que je suis et ce que je veux.

Va Genvrois ker,

Abaoue 1871 oc'h euz galvet pemp gweach ac'hanoun d'ho representi e Kampr aun déguteed. Bez ez omp eta mignougned koz; ha n'em euz ket ezomm da lavaret deoc'h petra oun. Epad triwac'h vloaz em euz en diskouezet awalc'h dre va votadegou. Mez, en ho toucz, ez eus marteze meur ha hini ha n'ho deuz ket ho anavezet atao. Fellout a ra din koulskoude ec'h halfe pep-hini ac'hanoc'h, pa-z-aï da voti, gouzout mad petra ounn ha petra a glaskan.

Tout d'abord, mes amis, je vous le dis bien franchement, je ne suis pas républicain; car je sais que la République a toujours amené à sa suite la ruine, le désordre, la guerre, et, ce qui est plus grave encore, elle a toujours travaillé à détruire la religion.

D'après une loi récente, ceux de nos enfants qui voudront embrasser l'état ecclésiastique, devront, comme les autres, le service militaire. Cette disposition n'a d'autre but que de les détourner de leur vocation.

Une autre loi chasse de toutes les écoles publiques les Frères et les Sœurs. Ce n'est point assez; on interdit aux instituteurs et aux institutrices de prononcer le nom de Dieu devant nos enfants; et le crucifix devra être enlevé des salles d'école, comme cela a déjà été été fait à Paris et dans beaucoup d'autres lieux.

Vous savez aussi que, chaque année, notre budget est en déficit de cinq ou six cents millions. Aussi, depuis douze ans, les républicains n'ont pas emprunté moins de sept milliards.

Voilà ce qu'a fait la République. J'ai toujours combattu ses mauvaises lois et le gaspillage de nos finances.

Et maintenant voici ce que je veux, ce que nous devons tous vouloir : le rétablissement de la Monarchie, autour de laquelle viendront se grouper tous les honnêtes gens, qui donnera à notre pays la paix et la tranquillité, qui soutiendra la religion, sans laquelle il n'y a pas de bon ordre possible, et à laquelle je suis, comme vous, dévoué corps et âme.

Voilà, mes chers compatriotes, ce que je suis, ce que j'ai été, ce que je serai toujours.

Vive la France!

E. de KERMENGUY.

Da genta, va Mignouned, hen lava ret a ran d'eoc'h a greis kaloun, n'oun et republikan; rag gouzout a ran en deuz atao ar Republik digaset d'he eulann dieunez, ann dizurz, ar brezel; hag ar pez ar zo goassoc'h e'hoaz, en deuz eseat atao distruja ar relijion.

Ervez eul lezenn nevet great, ar re euz ho bugale a fello dezho mont da velek a ranko beza soudardet evel ar re all; kement-se evit essat ho distrei dioc'h ar stad a vuez-se.

Ervez eull lezenn all, neket awalc'h kas kuit dioc'h ar skoliou hor Frered hag hor Seurezed; difennet eo c'hoaz d'ar skolaërien ha d'ar skolaërezed, lavaret hano Doue dirag hor bugale. Ar c'hrusifi zo-ken a vezo taolet er meaz ar Skoliou, evel ma zeuz bet great e Paris hag e kalz a lec'hiou all.

Gouzout a rit ive e tispign peb bloaz ar gouarnamant pemp pe c'houec'h kant milion enn tu all d'ar pez a saver gant an taillou. Evelse ho deus ranket ar republikaned, enn daouzek vloaz di veza, ampresta ar soumm spountuz à seiz miliard.

Setu aze petra en deuz great ar Republik, hag a eveb petra ounn bet en em savet atao.

Ha breman, setu aman petra a feil d'in ha petra a dleomp oll da c'houlenn : Eur Roue hag a deuïo an oll dud honest d'enn emm boda enn dro dez-han. Eur Roue hag a roio d'hor bro keaz ar peoc'h hag and urz vad; a zifennon hor relijion heb pehini n'euz buez mad ebed, hag oc'h pehini ounn stag, evel d'oc'h, dre oll nerz va c'halounn.

Setu aze, va c'henvroiz ker, petra ounn, petra ounn bet ha petra vezin atao.

Buez d'ar Franz!

E. de KERMENGUY.

1re circonscription de QUIMPER.

M. LOUIS HÉMON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Entre gens qui se connaissent d'ancienne date, les longues explications ne sont pas nécessaires.

Trois fois j'ai eu l'honneur d'être votre élu. Vos derniers votes, comme les premiers, m'ont prouvé que l'accord ne cessait pas d'exister entre nous.

Ensemble nous avons lutté pour la République. Nous l'avons définitivement conquise. Ce n'est pas le moment de la rejeter dans les aventures et les périls d'où elle a eu tant de peine à sortir.

De toutes les aventures, la plus dangereuse serait celle de la revision, formule équivoque inventée pour masquer une honteuse coalition de tous les partis que la République a vaincus.

Qui donc sera dupe de cette comédie électorale, où l'on voit pour un instant travestis en républicains revisionnistes les pires ennemis de la République, ses ennemis d'hier et de demain?

Au lieu de faire brèche à la Constitution républicaine, il faut, au contraire, l'affermir; il faut mettre enfin la République hors de discussion. Restaurer le principe d'autorité, force vitale de tout gouvernement, telle doit être l'œuvre capitale de la Chambre future.

Une fois le terrain déblayé des discussions constitutionnelles, la Chambre pourra s'occuper en paix des réformes utiles, des lois d'affaires destinées à améliorer la condition sociale et morale des travailleurs.

Je crois avoir prouvé que je ne suis indifférent à aucun des intérêts de nos populations agricoles, ouvrières, maritimes. Elles peuvent compter sur mon dévouement, dans l'avenir comme dans le passé.

L'œuvre accomplie par les Chambres républicaines se défend d'elle-même contre les calomnies. Elles ont rendu à la France sa grandeur. Elles ont refait son armée. Elles ont donné aux travaux publics un développement inconnu auparavant. Elles ont multiplié les écoles, pour mettre partout à la portée du peuple l'instruction, cet instrument indispensable du progrès.

Il ne reste à la République qu'à suivre la voie droite ouverte devant elle.

Aidez-la par vos votes à réaliser tous les bienfaits que renferme son principe.

Défendez-la contre ses ennemis avoués ou déguisés; écartez d'elle les aventures et les aventuriers!

Mettez votre honneur à garder, Français de 1889, l'héritage que vos pères de 1789 vous ont transmis au prix de tant de sang et de peines : la souveraineté nationale et la liberté !

Pas de réaction ! Pas de révolution ! Vive la République !

Louis HÉMON, Conseiller général du Finistère, ancien député.

2e circonscription de QUIMPER.

M. le Docteur COSMAO-DUMÉNEZ,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Les délégués républicains de la 2e circonscription de Quimper m'ont fait l'honneur de présenter ma candidature à votre choix.

Enfant du pays, ma vie s'est écoulée près de vous ; je compte en grand nombre, dans chacun de vos cantons, des amitiés dont je suis fier. Je connais vos mœurs, votre langue ; je connais vos intérêts de tout genre, et je crois pouvoir utilement les servir près des pouvoirs publics.

Républicain de vieille date, je vois plus que jamais dans la République la sauvegarde de l'existence nationale elle-même. Sa chute ne pourrait conduire qu'au désarroi général, à l'anarchie, à la guerre civile, peut-être à la guerre étrangère, que la sagesse commande d'éviter tant que l'honneur ou les intérêts sacrés de la patrie n'en feront pas un devoir.

La République, je la veux démocratique, ouverte aux améliorations et aux réformes progressives ; vouée à une politique d'apaisement, de concorde, de justice, d'ordre, de travail et de liberté.

Je la veux surtout garantie contre les aventures qui risqueraient de troubler son cours naturel. Si j'ai l'honneur de rallier vos suffrages, je serai de ceux qui s'attacheront à maintenir la stabilité gouvernementale, première condition de tous les progès.

Assez de stériles querelles ! Il est temps de le faire comprendre aux partis intrigants et égoïstes qui ont tant agité la dernière Chambre. C'est de paix, c'est de stabilité, c'est de lois utiles, et non du vain éclat des joûtes oratoires que le pays a besoin.

Des mesures efficaces de protection sont indispensables à nos intérêts agricoles, industriels et maritimes ; elles doivent leur être garanties.

Les tarifs de transport par les voies ferrées atteignent des proportions excessives ; il y a lieu d'en demander la réduction au profit des producteurs, et, par suite, des travailleurs de tout ordre, cultivateurs, ouvriers et marins.

L'instruction populaire est l'une des premières nécessités d'un temps comme le nôtre ; on ne saurait marchander au peuple ce grand bienfait.

Une bonne gestion financière est la base de toute organisation bien entendue. Il importe d'examiner de près les questions budgétaires, dans lesquelles il ne paraît pas impossible d'opérer de nouvelles réformes après celles que l'expérience a déjà suggérées.

Je vous connais assez pour savoir que ces vues sont les vôtres. Comptez sur moi pour m'y dévouer tout entier.

Électeurs de la 2e circonscription de Quimper!

Vous avez un passé qui vous oblige. Dans la mauvaise, comme dans la bonne fortune, la République s'est habituée à compter sur votre appui. Faites honneur à la réputation que vous avez justement acquise, en vous groupant, une fois de plus, autour du drapeau républicain et des deux grands principes que représente, avant tout, ma candidature : la paix et la liberté.

Vive la Liberté!
Vive la Paix!
Vive la République!

Docteur COSMAO-DUMÉNEZ.

Circonscription de QUIMPERLÉ.

M. DE KERJÉGU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Le rétablissement du scrutin d'arrondissement vous a rendu le droit de choisir vous-mêmes, en connaissance de cause, votre député, et, sans plus vous soucier des vaines promesses n'aboutissant fatalement qu'à des déceptions, vous allez pouvoir donner vos voix au plus digne, au plus capable de défendre vos idées et vos intérêts.

Encouragé par un grand nombre de mes concitoyens à poser ma candidature dans l'arrondissement de Quimperlé, je réponds sans hésiter à leur bienveillant appel, certain de trouver dans mon dévouement à votre cause la force de justifier votre confiance.

Né parmi vous, mêlé à votre vie, associé à vos préoccupations de chaque jour, n'ayant jamais fait mystère de mes sentiments, je pourrais peut-être me

dispenser d'une profession de foi, si les circonstances présentes n'imposaient à tout candidat l'obligation de dire, nettement et sans réticence, ce qu'il est, ce qu'il veut, ce qu'il peut pour les électeurs dont il sollicite les suffrages.

Opposé à toute idée de restauration monarchique ou de dictature, parce qu'elles seraient l'une et l'autre le prélude de révolutions intérieures et de guerres étrangères, je veux une République modérée, libérale, économe, ouverte à toutes les adhésions sincères ;

Je veux un gouvernement respectable et sachant se faire respecter, des hommes compétents à la tête de chacune des administrations, des fonctionnaires honorables et préparés à leurs fonctions;

Je veux, en un mot, que la République soit un gouvernement digne de ce nom, respectueux de vos croyances et de vos libertés, conservateur de tous les intérêts légitimes, sachant maintenir l'ordre au-dedans et nous assurer au dehors une paix digne de la France !

Aux partis extrêmes, momentanément coalisés contre la République, qui ne rêvent que révolutions et bouleversements, dans l'espoir chimérique de remplacer un jour les institutions actuelles par l'une des trois ou quatre solutions dont ils n'osent ni ne peuvent prononcer le nom, — tant est fragile leur accord, — à ces hommes unis pour détruire, mais impuissants à fonder, je réponds :

C'en est assez des agitations incessantes et des perpétuels conflits dans le Parlement.

Le pays ne peut rester plus longtemps à la merci d'intrigues de coteries.

Nous voulons le calme et la paix, et notamment la paix religieuse par l'exécution loyale du Concordat, de part et d'autre.

Nous sommes las des crises ministérielles qui paralysent les affaires et nous affaiblissent devant l'étranger.

Il faut que, dans la nouvelle Chambre, les débats politiques, toujours irritants et stériles, cèdent le pas aux discussions pratiques, aux questions d'affaires, à l'étude des lois économiques et financières.

La crise que traverse notre agriculture, notre commerce et nos industries, les conditions d'existence des classes laborieuses imposeront tout d'abord à votre mandataire le devoir de protéger efficacement la production nationale contre la concurrence étrangère, et de réduire, par un contrôle sévère des dépenses publiques, les charges qui pèsent sur le pays.

Votre député devra de plus étudier, attentivement et sans retard, toutes les mesures susceptibles d'augmenter le bien-être des travailleurs : agriculteurs et marins, commerçants et ouvriers.

Pas de politique, mais des lois d'affaires ! Tel devra être le programme de la prochaine législature.

A vous de dire, le 22 septembre, si vous voulez être représentés à l'avenir par l'un des vôtres, désireux par-dessus tout de se consacrer à vos affaires et fermement résolu à ne se laisser guider que par l'intérêt public.

Si telle est votre volonté, vous pouvez sans crainte m'accorder vos voix, car cette politique-là c'est la mienne, et nul n'a plus à cœur que moi de tra-

vailler à rendre au pays cette paix sociale et religieuse, cette sécurité du travail, auxquelles nous aspirons tous ardemment.

Vous êtes des hommes de travail et de paix, justement jaloux de votre indépendance et de vos droits, et votre bon sens saurait au besoin faire justice des manœuvres tentées pour égarer ou surprendre vos suffrages.

Aussi, est-ce avec la plus entière confiance que je fais appel à vous tous, hommes de bonne volonté, à vous tous, vrais conservateurs, qui mettez l'avenir du pays au-dessus des questions de personnes et des luttes de parti.

C'est avec l'espérance d'être entendu et compris par tous les patriotes, que je les convie à se coaliser, eux aussi, pour faire prévaloir dans la République, les idées de modération et de liberté chères à tous les Bretons, convaincu qu'avec un peu d'union la France redeviendrait promptement la France des meilleurs jours.

J. DE KERJÉGU, Conseiller général, Président du Comice agricole de Scaër.

GARD

1re circonscription d'ALAIS.

M. DESMONS,

Élu au 1er tour de scrutin.

PROGRAMME :

Revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique.

Suppression du Sénat.

Chambre des Députés permanente et renouvelable par tiers.

Ministres pris hors du Parlement.

Abrogation de la loi relative au mandat impératif.

Liberté absolue de conscience, et, conséquemment, séparation des Églises et de l'État.

Maintien de la liberté de la presse et du droit de réunion. Liberté d'association.

Loi militaire égale pour tous.

Interdiction aux représentants de la nation de faire partie des Conseils d'administration de toute Société financière.

Décentralisation administrative sans nuire à l'unité nationale.

Suppression des sous-préfectures, des trésoreries générales et particulières.

Abolition du cumul des fonctions.

Responsabilité effective de tous les fonctionnaires.

Magistrature élective à tous les degrés, en exigeant des garanties de capacité.

Nomination des instituteurs par le recteur ou le directeur départemental.

Maintien de l'instruction primaire gratuite.

Instruction secondaire et supérieure gratuite, après examen aux enfants des travailleurs.

Impôt sur le revenu.

Impôt sur les opérations de bourse.

Suppression des octrois et des taxes de consommation.

Monopole de la vente des alcools confié à l'État.

Revision du cadastre.

Revision des droits de succession et de mutation.

Création de caisses de crédit agricole.

Création de caisse nationale de retraite des vieillards et des invalides du travail.

Dénonciation des traités de commerce dans le sens de la protection des intérêts français.

Suppression des tarifs de pénétration.

Réforme de la législation minière.

Législation internationale du travail.

Amélioration des petits traitements, par la diminution des traitements élevés.

Revision de la loi sur la chasse, institution de tickets.

Citoyens,

Le Congrès de l'arrondissement d'Alais, a décidé, dans sa séance du 8 septembre dernier, d'adopter, dans l'élection prochaine de notre circonscription, le principe de la candidature multiple.

Ce principe éminemment libéral, si longtemps contesté par une fraction du parti républicain, a été, cette fois, soutenu par tous. — A la suite de cette décision, il s'est constitué aussitôt un Comité radical qui, à l'unanimité, m'a fait l'honneur de me désigner pour son candidat.

Ce comité ne s'est pas contenté de proposer ma candidature, se rappelant en effet que ce qui doit avant tout préoccuper un comité républicain, c'est moins le triomphe d'une personnalité que le triomphe de ses principes, il s'est mis à l'œuvre et a nettement formulé son programme.

Ce programme, mes chers concitoyens, je n'ai aucune hésitation à l'accepter. — Il n'est, en effet, que la reproduction fidèle de toutes mes déclarations antérieures.

Or, comme je ne suis pas de ceux qui ont le privilège facile d'avoir des opinions successives, je suis aujourd'hui ce que j'étais hier, et ce que j'espère bien être toute ma vie, c'est-à-dire un de ces républicains adversaires déclarés de toute dictature, ennemis du césarisme, sous quelle forme qu'il se présente, passionnés pour la justice et la liberté ; un de ces républicains qui, tout en poursuivant sans relâche, autant que ceux qui ont la prétention d'être seuls des hommes pratiques, la réalisation des désirs légitimes des agriculteurs et des industriels de notre pays depuis si longtemps éprouvé, ne craignent pas non plus d'être mis au nombre de ces rêveurs et de ces utopistes dont on parle publiquement avec un sentiment d'aristocratique et dédaigneuse pitié.

Eh bien ! citoyens, — entre ceux qui trouvent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, — qui ajournent sans cesse, sous prétexte d'inopportunité, toutes les réformes depuis si longtemps promises, — et ceux qui veulent l'exécution prompte et complète du programme franchement républicain, — plein de confiance en vos sentiments démocratiques, je vous dis à tous, moi aussi : « choisissez. »

F. DESMONS, député sortant.

2e circonscription d'ALAIS.

M. de RAMEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

L'heure est venue où le pays, trompé dans sa confiance, mesure avec effroi l'étendue des blessures faites à son honneur et à sa fortune par ceux-là mêmes dont le langage et les promesses l'avaient séduit.

Unis dans un même sentiment patriotique de résistance au courant qui entraîne à tous les excès le gouvernement républicain, prisonnier de quelques ambitieux, et qui conduit le pays à sa perte, les conservateurs de la 2e circonscription d'Alais m'ont désigné comme leur candidat aux élections législatives prochaines.

Je ne puis hésiter à accepter cet honneur qui s'impose à moi comme un impérieux devoir, et je suis prêt à prendre la responsabilité du mandat que vous voudrez bien me confier.

Vous ne sauriez plus porter vos choix sur ceux qui ont déjà trompé votre attente.

La majorité qui pendant trois législatures successives a exploité le pouvoir sous des noms divers est condamnée.

Ceux qui, dans nos assemblées, ont toléré tant de scandales, couvert tant d'abus, servi tant de passions criminelles sont condamnés par l'opinion publique.

Vainement essayent-ils de ressaisir votre confiance par un semblant de repentir, ils n'en sont plus dignes, leurs paroles comme leurs actes antérieurs démentent leur langage d'aujourd'hui.

La faiblesse de ces prétendus modérés a été une véritable complicité, leurs votes sont là pour en témoigner.

N'ont-ils pas voté cette entreprise du Tonkin, si follement conduite et marquée chaque jour par des pertes nouvelles?

N'ont-ils pas créé ce déficit qui, depuis dix ans, s'accroît chaque année de six cents millions ; n'ont-ils pas réalisé plus de trois milliards d'emprunt au mépris des engagements les plus formels, et cela sans en rien employer à l'amélioration du sort des classes laborieuses ?

N'est-ce pas eux qui ont appelé au pouvoir ces trafiquants de croix, de places, de bénéfices d'Etat, et donné à l'Europe le spectacle le plus attristant pour l'honneur et la probité légendaire du peuple français?

N'est-ce pas avec leur concours que l'espionnage, la délation, les dénonciations quotidiennes contre les fonctionnaires et les citoyens sont devenus les procédés du gouvernement ?

Que les emprunts, le gaspillage, le déficit sont devenus le mode habituel d'administration financière?

N'est-ce pas avec leur consentement que l'oppression des consciences, la suppression de la liberté d'enseignement, la guerre au catholicisme et aux doctrines chrétiennes a divisé la France en fractions ennemies, alors que nous la voulons forte, libre et unie?

L'instabilité et l'impuissance, tel est le résultat qu'ils ont obtenu.

Écrasés sous le poids d'une impopularité justifiée, ils entraînent dans leur chute leur faux parlementarisme, qui fut le champ de bataille de leurs convoitises et dont ils n'ont prolongé de quelques mois l'existence que par la violence et l'arbitraire.

Le pays ne veut plus de leurs lois d'exception, il ne veut plus de proscriptions ni d'entraves à la souveraineté nationale; libre, il veut manifester librement sa volonté, reviser une Constitution qui a eu des conséquences aussi funestes et mettre ainsi, sans secousse, un terme aux divisions, en puisant dans l'origine même d'une Constitution nouvelle la force nécessaire pour assurer :

La pacification, la prospérité et la grandeur de la France.

Divisés peut-être par des préférences pour une forme de gouvernement, mais unis pour travailler au salut commun, vous tous qu'anime un même amour de la patrie, il vous appartient d'assurer cette pacification et cette prospérité en portant votre choix sur un mandataire indépendant, qui ait pour unique ambition d'atteindre ce but et d'arracher le pays à l'étreinte d'une coalition d'intérêts.

Électeurs,

Je suis de mon temps, j'appartiens à cette jeune génération qui aime pardessus tout la liberté, qui s'indigne de toutes les injustices et de tous les abus, qui entend revendiquer pour tous les principes proclamés le 4 août 1789 et si complètement méconnus par ceux qui nous gouvernent.

Désireux d'assurer la protection du travail national, je considère comme indispensable une législation qui défende l'agriculture contre la concurrence étrangère.

Sincèrement dévoué aux intérêts de la démocratie honnête et laborieuse, je considère comme nécessaires des lois qui allègent les charges de la population agricole et industrielle, et assurent le travailleur contre la misère dans la la vieillesse, dans la maladie, sans que son sort ait à souffrir d'un désastre financier.

Profondément respectueux de la liberté de conscience, je considère comme iniques et détestables les lois qui l'ont violée et qu'ont votées ceux qui viennent encore vous demander vos suffrages.

Je fais appel à tous les citoyens qui sont respectueux de cette liberté, quelle que soit leur religion; je fais appel aux catholiques fidèles à leur foi, et qui veulent la faire respecter.

Je fais appel à tous les hommes de bonne volonté qui placent plus haut l'intérêt de leur pays que les querelles de parti, qui s'en remettent à l'arbitrage de la nation librement consultée ; qui, n'écoutant que leur amour pour la patrie

veulent travailler résolument à lui rendre son prestige, sa prospérité et son honneur si gravement compromis.

Vive la France ! Vive la liberté !

Fernand de RAMEL, docteur en droit, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, conseiller général du Gard, chevalier de la Légion d'honneur.

1re circonscription de NIMES.

M. Jules de BERNIS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez depuis bien longtemps. Nîmois de cœur et d'âme, je vous représente depuis dix-huit ans au Conseil municipal, depuis neuf ans au Conseil général. Ensemble nous avons lutté, ensemble nous avons traversé les heures d'espérance et les heures de découragement.

Choisi par l'unanimité du comité, je suis fier que tous les conservateurs sans exception, en cette heure de lutte suprême, m'aient jugé digne d'être le candidat de tous.

En adressant aux électeurs de la 1re circonscription de Nîmes un dernier et chaleureux appel, je suis certain d'être entendu.

Les républicains qui sont au pouvoir depuis douze ans ont menti à toutes leurs promesses, trahi tous leurs programmes. Maîtres depuis douze ans de tous les pouvoirs publics, ils pouvaient tout, ils n'ont rien fait que gaspiller nos finances, troubler les consciences, mépriser la liberté et violer toute justice.

Les prétendus républicains modérés n'ont rien empêché et leurs protestations hypocrites ne sauraient tromper ceux qui, comme nous, les ont vus enfoncer à coup de hache les portes des couvents et laïciser nos écoles.

Pouvons-nous oublier que ce sont eux aussi qui ont inventé cette misérable aventure du Tonkin, où le sang de nos fils et de nos frères, inutilement répandu, n'a servi qu'à préparer un terrain propice aux spéculations véreuses de politiciens affamés ?

Au point de vue financier, depuis 1885, ils ont emprunté 600 millions par an et aggravé les charges déjà trop lourdes qui pesaient sur les contribuables. Le trafic honteux des places et des honneurs pratiqué jusque dans le palais du Chef de l'État a pris un développement qui a enfin soulevé la conscience publique.

Le peuple repousse ces hommes aussi avides qu'incapables.

Il considère comme un nouveau piège leurs professions de foi surchargées de vaines promesses, et veut être représenté par des hommes assez fermes et assez résolus pour le débarrasser de ceux qui l'ont trop longtemps exploité.

Il ne saurait donner sa confiance à ceux qui émargent à tous les budgets, qu'ils prennent le masque opportuniste ou le masque radical.

La multiplicité des candidatures républicaines, et le refus des républicains considérables qu'on a en vain sollicités de se présenter à vos suffrages ; tout prouve que le parti républicain, après avoir tout désorganisé en France, se désagrège lui-même.

Ils sont profondément divisés ; nous sommes intimement unis.

Électeurs,

Je ne vous ai jamais trompé.

Je ne vous leurre pas de vaines promesses.

J'ai apporté dans l'exercice des divers mandats que vous m'avez confié le zèle et le dévouement le plus désintéressé.

Vos intérêts sont les miens.

Je porterai haut et ferme, soyez-en assurés, le drapeau de nos légitimes revendications.

Avec tous les honnêtes gens, je demanderai :

Une revision sérieuse afin de rendre la parole à la France et de préparer l'avènement d'un régime qui rétablisse la paix religieuse, apporte à nos institutions la stabilité, à notre société démocratique le calme dans l'exercice de la liberté.

Je demanderai :

Pour vos intérêts agricoles et industriels, la juste protection à laquelle ils ont droit, protection que les républicains n'ont pas voulu leur donner lorsqu'ils le pouvaient et qu'ils promettent en vain, à la veille d'une élection.

Je travaillerai résolument à la suppression des dépenses inutiles et des coûteuses sinécures.

Catholique, je demanderai les garanties nécessaires à la sauvegarde des droits imprescriptibles de la religion et de la conscience.

Quoique royaliste, je saurai me souvenir qu'élu par tous les conservateurs unis, je dois m'appliquer surtout à hâter le jour de cette grande consultation nationale que la république n'a jamais osé affronter, et qui nous débarrassera pour toujours des ambitieux et des politiciens sans conscience qui ruinent et déshonorent la Patrie.

Électeurs,

Chacun fera son devoir dimanche et se souviendra que de son vote peut dépendre l'avenir de notre chère France.

Résolus à rejeter sans pitié les utopistes, les incapables et surtout ceux qui

nous gouvernent, et nous gouvernent si mal, vous voterez pour le candidat des conservateurs unis, au cri de :

Vive la France !

Cte Jules de BERNIS,

Propriétaire, conseiller général du Gard et conseiller municipal de Nimes.

2e circonscription de NIMES.

M. Émile JAMAIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Désigné comme candidat unique du parti républicain par l'unanimité de vos délégués régulièrement nommés dans les communes, j'ai le devoir d'affirmer, par une déclaration sans équivoque, le programme que je porte devant vous.

Opérer dans la constitution, en la revisant, toutes les améliorations nécessaires, mais sans compromettre le principe et la force de la République, dont la conquête a coûté tant de luttes et de sacrifices ;

Compléter et fortifier les lois sur l'organisation de notre armée ;

Marcher, en armant l'Etat des mesures de garantie préparatoires, vers la séparation des Églises et de l'Etat, doctrine conforme à la liberté de chacun, au principe de laïcité et de neutralité ;

Réduire les charges du budget par la réforme administrative et judiciaire, et par une politique d'économies financières ;

Réformer notre système d'impôts, pour lui donner une répartition plus équitable et plus démocratique ;

Alléger les charges du travail et du salaire ;

Reviser l'impôt foncier, l'impôt des prestations, la loi sur les patentes, les droits de succession et les frais de justice ;

Réformer la législation de 1816 sur l'impôt des boissons ;

Voter toutes les mesures favorables à l'agriculture, au commerce et à l'industrie ; et, en 1892, à l'expiration de nos traités de commerce, établir un régime économique qui permette à notre travail national de prospérer et de se défendre contre la concurrence étrangère ;

Donner une représentation à l'agriculture, en créant des chambres consultatives ; la soutenir dans ses efforts et dans ses moyens de production ; et frapper les raisins secs, à leur entrée en France, du droit de douane que réclame la viticulture ;

Résoudre, dans un sentiment de fraternité et de justice, les questions sociales que les conditions modernes du travail rendent de jour en jour plus urgentes ;

Etablir des caisses de secours et de retraites ;

Organiser l'assistance publique dans les campagnes, et la mettre à la portée de tous les travailleurs ;

Créer et développer les institutions d'assurance mutuelle et de prévoyance sociale au profit de la vieillesse et des invalides du travail ;

Compléter nos lois sur l'instrution publique en vue d'assurer aux enfants qui le méritent, par la voie des examens et des concours, la gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur.

Voilà, mes chers concitoyens, les principes essentiels et le but de mon programme. Et ce n'est point là, je puis l'affirmer, un langage de circonstance et de tactique électorale.

De toutes ces réformes, déjà inscrites dans mon programme de 1885, je n'en ai abandonné aucune. Vous m'avez vu à l'œuvre pendant quatre ans; vous connaissez mes actes et mes votes ; vous savez qu'ils ont toujours été conformes à mes engagements et à mon mandat. Et ce que j'invoque devant vous, ce ne sont pas de simples promesses pour l'avenir, c'est mon passé que vous avez pu juger.

C'est ce passé que je vous livre tout entier, sans restriction ni réserve ; et je n'ai rien à redouter, à aucun point de vue, des investigations et des critiques.

Votre congrès m'a donné le plus éclatant témoignage de confiance que je pouvais espérer. Tenir le drapeau républicain de la part de ceux qui me connaissent depuis longtemps dans cette deuxième circonscription de Nimes où je suis né, et où j'ai appris à aimer comme vous la République et la démocratie ; c'est là un honneur qui m'impose de très grands devoirs.

Travailler au milieu de vous à l'union et à la concorde, à l'oubli de nos divisions et de nos luttes dans le passé, au rapprochement cordial de tous les républicains sur un programme commun d'action et de réformes.

Et, à la Chambre, après la crise et les agitations dont la République va sortir victorieuse, travailler à une politique de calme, d'apaisement, de réformes profondes et de résultats féconds ; à une politique qui subordonne tout aux intérêts généraux de la France et de la République ; et qui mette à jamais notre pays à l'abri des entreprises de la dictature et du pouvoir personnel, où elle n'a jamais trouvé que la perte de ses libertés et de ses frontières :

Voilà ce que vous demandez !

Et, puisque vos délégués ont pensé que je n'étais pas indigne de ce mandat, je mettrai toute mon ambition à mériter cette honneur et à remplir ce devoir.

Vive la France ! Vive la République !

Émile JAMAIS, député sortant, candidat du congrès républicain.

Circonscription d'UZÈS.

M. BONNEFOY-SIBOUR,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'accepte la candidature que de nombreux comités de l'arrondissement m'ont offerte. En me désignant à vos suffrages, les fermes républicains qui me prêtent leur appui, me font un grand honneur puisqu'ils me jugent digne de porter votre drapeau ; je les en remercie.

Je ne veux me souvenir des luttes électorales qui ont autrefois si profondément troublé notre cher arrondissement, que pour vous affirmer que, pas une seule minute, je n'ai laissé prendre place, dans mon cœur, au moindre ressentiment contre aucun des membres de notre fraternelle famille républicaine. Peu soucieux de mon échec, j'ai déploré celui de notre cause ; je crois avoir prouvé, du reste, que dans chaque circonstance, dégagé de toute préoccupation personnelle, en soldat discipliné, j'ai loyalement et exclusivement recherché le triomphe de nos idées.

Vous me connaissez, je suis républicain, j'estime que la République, qui a relevé la patrie, qui a reconstitué sa puissance militaire et qui donne, en ce moment au monde, le spectacle merveilleux de l'Exposition, doit, pour ne pas manquer à sa haute mission, acheminer, sans cesse, le peuple vers le progrès.

Je suis un partisan résolu de toutes les réformes vraiment pratiques, mais je combattrais comme des nouveautés dangereuses celles qui seraient de nature à troubler le pays et à compromettre les institutions républicaines.

Je veux la revision de la Constitution par le Congrès, c'est-à-dire dans le sens républicain. Je repousse, comme un danger, la revision par une Constituante, que réclament les pires ennemis de la République, avec une insistance qui devrait ouvrir les yeux à tous les républicains. Nos adversaires politiques, en demandant une Constituante, veulent remettre en question la forme du gouvernement. Je ne serai ni leur dupe, ni leur complice.

Faut-il ajouter que je suis absolument opposé à toute entreprise césarienne ? Malheur aux peuples qui remettent aux mains d'un maître le soin de leurs destinées ! Ces abdications nationales sont, tôt ou tard, expiées par la ruine et le démembrement de la Patrie !

Mes chers concitoyens, si j'ai l'honneur d'être votre député, je m'attacherai, de préférence, à réaliser les améliorations qui intéressent nos populations laborieuses.

Revision des tarifs de chemins de fer ;

Dénonciation des traités de commerce ;

Établissement d'un système sérieux de protection agricole et industrielle qui permettrait de lutter contre la concurrence des produits étrangers ;

Dégrèvement de la propriété rurale et réforme des impôts, en proportionnant, aussi exactement que possible, les charges de chaque contribuable à ses ressources;

Remaniement des droits de mutation qui devront, désormais, ne peser que sur l'actif net de la succession;

Organisation d'une caisse de Crédit agricole ;

Lois d'assurance mutuelle et de prévoyance, au profit des travailleurs vieux et infirmes.

Il me semble, mes chers concitoyens, que la réalisation de ces réformes serait pour la République un honneur et pour notre pays un bienfait.

Si ces idées sont les vôtres il vous appartient de les faire triompher, en m'accordant vos libres suffrages.

Vive la République!

G. BONNEFOY-SIBOUR, propriétaire, membre du conseil général du Gard.

Circonscription DU VIGAN.

M. Frédéric GAUSSORGUES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vos délégués, réunis en congrès électoral, m'ont désigné comme candidat républicain à l'élection législative du 22 septembre.

Cette candidature, je ne l'ai pas sollicitée; elle contrarie mes intérêts et mes goûts, et il n'a pas dépendu de moi qu'elle n'échût à tout autre citoyen ayant rendu ou pouvant rendre à votre arrondissement des services plus éclatants.

Mais nous sommes à un moment où toutes les considérations personnelles doivent s'effacer devant l'intérêt supérieur de la République, et puisque vos délégués ont jugé que mon nom pouvait servir au ralliement de toutes les forces républicaines, je vous le livre, et j'accepte sans hésitation l'honneur inattendu qui m'est fait et la tâche lourde qu'il m'impose.

Mais je ne puis entrer, mes chers concitoyens, dans la lutte qui s'ouvre, qu'avec les sentiments et les idées dont je ne me suis jamais départi dans ma carrière politique. Le drapeau républicain qu'on veut bien me confier, et qui nous est également cher à tous, mon ambition serait de l'élever bien haut, au-dessus de toutes vos divisions locales, de toutes vos divergences politiques, afin

que sa victoire fût bien la victoire de la République elle-même, et non celle d'un groupe ou d'une personnalité quelconque.

Et en vous tenant ce langage, je ne prends pas une attitude de circonstance. En toute occasion, j'ai recommandé à tous, aux électeurs comme aux élus, le respect mutuel, l'union, l'esprit de concession et de confiance réciproques, toujours nécessaires pour le développement régulier et progressif de la démocratie, et s'imposant aujourd'hui à tous les bons citoyens qui veulent mettre la République à l'abri des équivoques et des surprises.

Mes chers concitoyens, les circonstances sont graves : au dedans, la République est menacée par une coalition sans scrupule ; au dehors, la France est surveillée sur toutes ses frontières par des ennemis implacables, jaloux de sa grandeur, respectueux de sa force, mais prêts à profiter de l'affaiblissement qui résulterait de vos querelles.

La France et la République vous demandent de faire trêve à ces querelles, et de faire sortir des urnes électorales une Chambre nouvelle à la hauteur de toutes les tâches que l'avenir lui réserve.

Trop de députés, dans la Chambre défunte, cherchaient dans leur mandat la satisfaction de leurs ambitions ou de leurs intérêts personnels; trop de députés aussi, toujours présents dans les luttes violentes et stériles de la politique, laissaient leurs places vides dans les discussions de ces grandes lois d'affaires dont le pays a absolument besoin pour respirer et pour vivre. Ces abus doivent cesser, la probité et le respect du mandat sont les premiers devoirs d'un représentant du peuple.

Si j'étais votre élu, mes chers concitoyens, j'apporterais dans l'exercice de mon mandat la conscience et l'assiduité absolue dont je ne me suis jamais écarté dans les vingt ans d'administration et de politique militante que j'ai derrière moi.

Je mettrais au premier rang de mes préoccupations l'étude des moyens et des lois propres à relever la situation industrielle et agricole de nos régions, victimes de tous les fléaux de la nature, et mal défendues par nos lois et nos traités contre toutes les concurrences étrangères.

Je poursuivrais la réalisation de toutes ces réformes inscrites depuis longtemps dans les programmes et toujours ajournées : réforme vicinale, par la suppression des prestations et la répartition équitable des charges, pour laquelle, j'ai si souvent combattu dans l'assemblée départementale ; dégrèvement de l'impôt foncier, réduction des frais de justice et des droits sur les petites successions; organisation de l'assistance publique dans les campagnes, etc. Toutes ces réformes intéressent les petits et les humbles, et leur ajournement indéfini les fait parfois douter de la justice républicaine.

J'aurais toujours pour toutes les questions qui s'attachent à l'instruction et à l'éducation nationales, l'intérêt passionné que je leur ai porté dans les délégations ou dans le conseil départemental de l'instruction primaire, dont je fais partie depuis six ans.

Au point de vue politique, je voudrais faire de la République un gouvernement ferme et respecté, respectueux lui-même des droits et des consciences de

tous les citoyens, toujours orienté vers le progrès, économe de nos deniers, pacifique mais soucieux avant tout de la dignité nationale.

Je serais partisan d'une revision républicaine qui, en laissant au gouvernement les organes essentiels, qui assurent sa stabilité et sa défense, permettrait de simplifier cette procédure parlementaire, parfois décourageante par ses lenteurs, assurerait, par le renouvellement partiel de la Chambre, la continuité de ses travaux et une marche régulière et sans secousse dans la voie des réformes démocratiques, enfin écarterait, par des mesures de stabibi.é gouvernementale toutes ces convoitises ministérielles qui ont occasionné tant de crises néfastes.

Ayant conservé précieusement intacts les sentiments qui, en 1871, ont traversé mon âme de citoyen et de soldat, je m'associerais de tout cœur à ce qui rendra la France toujours plus forte, toujours plus prête aux éventualités que peut faire surgir la force, ou, comme le dit Gambetta, la justice immanente des choses.

A vous maintenant, mes chers concitoyens, de ratifier, dans votre pleine souveraineté, le choix de votre congrès.

Tous ceux qui me connaissent vous diront que je ne sollicite jamais les fonctions; quand je les accepte, je les remplis. Le manque de temps empêchera peut-être le candidat de parcourir vos communes; après le 22 septembre, l'élu les visitera toutes pour s'enquérir de leurs besoins. Donnez un exemple, républicains de l'arrondissement du Vigan. Unissez-vous ; maintenez à la candidature issue du congrès le caractère de spontanéité que vos délégués lui ont donné. Après l'avoir choisie vous-même, défendez-la.

Votre élu n'en aura que plus de force pour s'occuper de vos intérêts, et pour consacrer toutes ses facultés aux deux plus grandes et plus nobles choses de ce monde : la France et la République !

Frédéric GAUSSORGUES,
propriétaire, conseiller général du Gard.

GARONNE (HAUTE-)

Circonscription de MURET.

M. Constant GERMAIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Lettre adressée à M. le Président de la Commission.

Mon cher Collègue,

Je réponds un peu tard à la demande que vous avez bien voulu m'adresser et m'excuse à raison de mon état de santé.

Honoré par le suffrage des électeurs de l'arrondissement de Muret (Haute-Garonne), après une profession de foi radicale et revisionniste, au scrutin d'arrondissement, j'ai été nommé à la législature suivante, en 1885, au scrutin de liste, le premier du département sur le même programme que j'avais affirmé par mes votes pendant toute la législature.

Ma nomination à la vice-présidence de la gauche radicale en 1889, et surtout la notoriété de mes opinions m'ont fait penser que dans la nouvelle élection, alors surtout que mon arrondissement seul avait à me juger, me dispensait de la publicité d'une profession de foi.

Je n'ai pas en conséquence fait de profession de foi, bien convaincu que, dans un arrondissement qui n'a jamais cessé d'approuver ma politique, une nouvelle déclaration était une superfétation.

Veuillez, mon cher collègue, agréer, avec mes excuses, l'expression de mes meilleurs sentiments.

GERMAIN, député de la Haute-Garonne, Muret.

Programme signé par M. Germain en 1885.

Chers Concitoyens,

Les partis monarchiques vont tenter contre la République un dernier et suprême effort.

Légitimistes, bonapartistes et orléanistes coalisés sollicitent vos suffrages. Ils veulent détruire la République, fondée par la libre volonté du pays. Ils sont d'accord sur ce point ; ils ne le sont sur aucun autre. La République renversée, que mettraient-ils à la place ?

Les premiers n'hésiteraient pas à chercher, même à l'étranger, un continuateur fidèle de la monarchie légitime ; les orléanistes auraient leur prétendant ; les bonapartistes, divisés, se disputeraient le pouvoir ; les uns se groupent autour d'un prince frappé d'impopularité, les autres se sont déjà ralliés au fils insurgé contre le père.

Ce n'est ni l'empire ni la monarchie que ces conservateurs pourraient vous donner, c'est, fatalement, l'anarchie et la guerre civile.

Vous ne vous laisserez pas surprendre par leurs déclarations ; vous voterez pour la République ; votre sagesse, votre patriotisme et votre bon sens nous en sont de sûrs garants.

La République, quoi qu'en disent ses détracteurs, a déjà fait beaucoup pour le pays.

Elle a répandu l'instruction et bâti des écoles jusque dans le dernier de nos hameaux ; facilité, dans une large mesure, le transport de nos denrées par l'extension de notre réseau vicinal.

Depuis dix ans, 130.000 kilomètres de chemins vicinaux et près de 12.000 kilomètres de chemins de fer ont été construits et livrés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce.

C'est la République qui vous a reconnu les libertés que les régimes déchus vous avaient toujours refusées ; liberté de la presse, droit de réunion, liberté municipale ; c'est elle qui a inauguré la liberté d'association par la loi sur les syndicats professionnels, assuré la création et le développement des institutions de prévoyance.

Certes, elle n'a pas tout fait ; les charges énormes que nous a léguées l'empire et qui pèsent encore sur le pays n'ont pas permis de réduire, autant que les Chambres l'auraient voulu, les impôts trop lourds pour notre agriculture et notre commerce. Cependant on est entré sérieusement dans la voie des dégrèvements, et, depuis 1875, notre budget s'est allégé de plus de 300 millions.

Il reste encore beaucoup à faire.

Si vous nous honorez de la confiance que vous avez déjà accordée, à plusieurs reprises, à certains d'entre nous, nous aborderons résolument la tâche.

Nous voulons une France libre et forte, grande et respectée, recueillie et pacifique.

Nous la voulons toujours préparée à repousser l'attaque, mais nous ne voulons pas qu'elle disperse au loin des forces nécessaires à sa sécurité ; l'œuvre de la République, c'est d'assurer la paix et le travail.

Établir des droits compensateurs qui garantissent et protègent, dans de justes mesures, notre agriculture et notre commerce contre la concurrence étrangère ; créer des établissements de crédit agricole à bon marché, des caisses de retraite pour la vieillesse ; multiplier les établissements d'enseignement professionnel ; modifier, dans un sens libéral, notre régime forestier ; rechercher une plus équitable répartition de l'impôt ; telles sont, dans l'ordre

économique, les mesures qui s'imposent tout d'abord à l'attention de ceux que le pays choisira pour le représenter.

Il conviendra encore de diminuer les droits de justice par l'extension de la compétence des juges de paix et par la simplification de formalités surannées et inutiles. Les droits de mutation devront aussi être revisés et atténués.

Nous voulons, comme vous, le service militaire obligatoire pour tous, sans exception, et nous voulons que sa durée soit réduite à trois ans pour que la France, sans compromettre la force de son armée, n'éloigne pas trop longtemps sa jeunesse de la vie civile.

Avons-nous besoin de vous dire que nous serons les collaborateurs dévoués de ceux qui ont conçu la grande pensée de doter la France d'un canal maritime joignant la Méditerranée à l'Océan ? Nous aiderons de tout notre pouvoir à la réalisation de cette œuvre, qui doublerait nos forces maritimes, augmenterait notre grandeur et serait une cause de prospérité pour notre région.

Chers concitoyens,

Vous nous connaissez tous, vos délégués nous recommandent à vous. Soucieux comme nous des intérêts de la patrie, si vous avez la volonté de maintenir et d'assurer dans ce pays le respect de la loi, la liberté, l'ordre et la paix, vous nous donnerez vos suffrages et vous voterez pour la République.

1re Circonscription de SAINT-GAUDENS.

M. JACQUES PIOU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Electeurs et chers Concitoyens,

Vous m'avez fait, il y a quatre ans, l'honneur de me choisir pour être à la Chambre l'organe de vos revendications et le défenseur de vos intérêts.

Je me suis efforcé de remplir fidèlement le mandat que je tenais de votre confiance. En soumettant aujourd'hui à votre jugement mes actes et mes paroles, j'ai la conscience de n'avoir jamais sacrifié l'intérêt public à une préoccupation de parti, ni déserté, dans aucune occasion, la cause de la liberté et du droit.

La Chambre que vous allez élire n'aura pas plus que la dernière à se prononcer sur la forme du Gouvernement. Vous n'avez pas à faire choix d'un régime, mais à juger les hommes qui exercent le pouvoir depuis dix ans.

Trois millions cinq cent mille électeurs protestèrent, en 1885, contre leur intolérance, leurs entreprises aventureuses, leurs prodigalités financières. Ont-ils acquis depuis des titres nouveaux à votre confiance?

Une majorité de quatre cents membres n'a pu, en face d'une minorité réduite à cent quatre-vingts, faire vivre un ministère plus de six mois.

La guerre religieuse a été poursuivie sans relâche ; quoique moins bruyante, elle n'a été ni moins vive, ni moins dangereuse.

La législature commencée par des invalidations iniques, marquée ensuite par des mesures de proscription, par la déchéance d'un Président de la République, par la résurrection de la justice politique sous le nom de Haute-Cour, s'est terminée par des lois de défiance vis-à-vis du suffrage universel.

Que dire de l'administration des finances publiques ? Quatre budgets successifs se soldant par un déficit de près de 500 millions ; l'emprunt, tantôt public, tantôt déguisé, devenant l'unique moyen d'établir un équilibre apparent ; une nouvelle évaluation des propriétés bâties en vue d'augmenter de plus de 30 millions le rendement de la contribution foncière : voilà comment a été appliquée la promesse : ni impôts, ni emprunts !

Electeurs,

Les élections prochaines sont appelées à exercer sur les destinées de notre pays une influence décisive.

Il n'y a plus un jour à perdre pour conjurer notre ruine financière et arrêter le travail de désorganisation qui a amené la série de scandales et de crises dont vous venez d'être les témoins.

Pour l'honneur, pour le salut de la France, il faut, à tout prix, constituer, dans la Chambre nouvelle une majorité d'hommes fidèles à la fois aux principes conservateurs et à l'esprit démocratique de notre temps, résolus à en finir avec les passions sectaires et les haines de parti, dévoués à une politique de concorde, de justice et d'honnêteté.

Cette politique seule peut apaiser les divisions qui énervent les forces du pays et mettre un terme aux gaspillages qui en épuisent les ressources. La revision de la Constitution en sera la conclusion nécessaire ; car désormais la grande voix du suffrage universel a seule la puissance de dominer les partis et de leur imposer la paix.

Electeurs,

Vous ne vous laisserez émouvoir ni par des promesses, toujours renouvelées et toujours méconnues, ni par des doctrines aussi périlleuses que chimériques. Regardez avec dédain les efforts de la pression officicielle et votez en citoyens libres et en patriotes résolus.

Jacques PIOU, député sortant.

2° Circonscription de SAINT-GAUDENS.

M. ABEILLE.

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter le renouvellement de mon mandat.

Je me présente aux nouvelles élections législatives comme candidat des républicains de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Saint-Gaudens.

A la dernière législature, avec la majorité républicaine de la Chambre, j'ai voté la loi sur l'instruction primaire, la loi militaire, etc., etc.; je me suis prononcé pour le projet de revision des lois constitutionnelles déposé par le ministère Floquet, pour la stricte application du Concordat, pour la diminution et pour une plus équitable répartition des impôts, pour l'impôt sur le revenu, pour les économies budgétaires, pour la réduction des gros traitements, pour la suppression des emplois inutiles, pour l'interdiction du cumul, pour la suppression des octrois, pour l'adjudication des bureaux de tabac, pour la réduction des tarifs de transport, pour la réduction des frais de justice, pour la caisse des retraites des travailleurs, pour les lois protectrices de l'agriculture et de l'industrie nationales, pour l'épuration du personnel, etc., etc.

Ce que j'étais hier, je le serai demain : serviteur fidèle et passionné de la République, je poursuivrai de toutes mes forces la réalisation des réformes dont le programme nous a été légué par nos pères de la Révolution française.

Je ne me dissimule pas, toutefois, qu'il s'est créé dans notre pays un très vif et très légitime courant d'opinion, non seulement contre les menées césariennes et les entreprises royalistes, mais aussi en faveur de la stabilité gouvernementale et ministérielle. De tous les côtés on nous crie : plus d'affaires et moins de politique; plus de désintéressement, plus de courage civique et moins de conflits personnels, de divisions intestines, de querelles de groupes.

Je n'ai jamais cessé d'être en complet accord avec ce sentiment de l'opinion publique; c'est vous dire que tous mes efforts seront consacrés à cimenter l'union de tous les républicains pour la défense et pour l'organisation de la République démocratique.

Le 22 septembre est l'anniversaire de la proclamation de la République française. La deuxième circonscription de l'arrondissement de Saint-Gaudens fêtera ce centenaire en acclamant le candidat des républicains.

Aux urnes donc, mes chers concitoyens, et en avant pour la République et contre la royauté.

Valentin ABEILLE,
Député sortant, candidat des républicains.

1re Circonscription de TOULOUSE.

M. CONSTANS,

Elu au 2e tour de scrutin.

(Démissionnaire.)

2e circonscription de TOULOUSE.

M. CALVINHAC.

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

3e Circonscription de TOULOUSE.

M. MANDEVILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Tous les chefs du parti républicain, sans distinction de nuances, m'ayant fait l'honneur de me confier le drapeau de la République dans l'élection du 22 septembre prochain, je viens vous demander vos suffrages.

Républicain modéré, mais ferme, indépendant de toute coterie politique, je n'émettrai que les votes utiles à mon pays et à la République. Je veux bien l'application des principes républicains; mais je n'oublierai jamais que les gouvernements, comme les individus, doivent, avant tout, veiller à leur conservation : comme propriétaire, je défendrai la protection de tous nos produits agricoles écrasés par la concurrence étrangère; je les défendrai en réclamant l'abolition de ces fameux traités libre-échangistes de 1860, que l'empire nous a légués ! Relever l'agriculture, c'est le meilleur moyen de rendre la prospérité à l'industrie et au commerce si rudement éprouvés. Je suis et je resterai avant tout candidat agricole.

Il faut arrêter au plus vite cette importation exorbitante qui envoie nos millions à l'étranger et nous appauvrit chaque jour davantage.

Nous voulons : des économies dans le budget, une meilleure répartition de l'impôt, la suppression de l'impôt foncier, la diminution des patentes, la suppression des octrois, de l'impôt des boissons, la diminution des frais de justice, l'augmentation de la compétence des juges de paix, le rachat du canal du Midi, la création du canal maritime, l'abaissement des tarifs des chemins de fer, l'abolition des tarifs de pénétration, l'établissement d'un crédit agricole, la création d'une caisse de retraite pour les travailleurs des campagnes que l'âge ou les infirmités rendent incapables de gagner leur vie, l'abolition des monopoles, la surveillance des syndicats financiers qui accaparent tout et engloutissent l'épargne publique dans des spéculations aventureuses.

Nous voulons, en résumé, que les quatre années de la prochaine législature soient employées à traiter des affaires intéressant le pays, et non à des interpellations oiseuses et à des guerres de portefeuilles. J'estime que, si nous faisons de bonnes affaires, nous aurons fait de la bonne politique.

Citoyens,

Levez le masque de vos adversaires et choisissez entre un défenseur de la République honnête et réformatrice et les derniers représentants de ce régime néfaste qui nous a ruinés et déshonorés à Sedan. Ne vous laissez pas séduire par les promesses ni tromper par les mensonges de nos adversaires. Vainqueurs, ces associés d'aujourd'hui se disputeraient demain le pouvoir et provoqueraient une guerre civile épouvantable.

Vous les repousserez dédaigneusement, ces complices de Bismarck, car la guerre civile devant l'Allemagne qui nous guette serait la ruine, la mort même de la France.

Citoyens, aux urnes pour la France et pour la République!

Dr L. MANDEVILLE, conseiller général, membre de la Commission départementale, propriétaire à Fronton.

Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. Edmond CAZE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Le vote unanime du Congrès républicain de l'arrondissement de Villefranche m'a conféré le grand honneur d'être son candidat dans le solennel scrutin du 22 septembre.

En me présentant à vos suffrages, le Congrès n'a pas uniquement cédé à la pensée de renouer, par sympathie, des liens déjà anciens, et qui avaient été de part et d'autre involontairement rompus.

Il a entendu surtout affirmer une politique.

Il sait et vous savez que je suis un républicain de gouvernement.

J'ai eu souvent l'occasion de m'en expliquer devant vous : la constitution d'un gouvernement démocratique, libre et fort, est indispensable pour la réalisation des réformes que le progrès des idées a rendues réalisables, aussi bien que pour la sauvegarde des droits et des intérêts légitimes dont l'ensemble forme l'ordre social.

Assurer au pays, par la stabilité ministérielle, le bienfait d'un tel gouvernement, doit être l'un des principaux objectifs de la prochaine législature.

Le patriotisme en fait un devoir d'autant plus pressant, que les problèmes les plus graves s'imposeront à la Chambre qui va sortir de vos vôtes.

C'est en en 1892 que nos traités de commerce arrivent à échéance. Et l'on ne doit pas oublier combien, à cette date, une clause du traité de Francfort rendra le règlement de notre politique économique compliqué et délicat.

Il ne sera pas permis à la France d'aborder ce problème avec sécurité, sans une préparation laborieuse et avisée que peut seul s'assurer un gouvernement ferme et stable.

Les Français prudents estimeront certainement que l'heure de cette éventualité certaine et imminente n'est pas celle qu'il faut choisir pour jeter notre pays dans les incertitudes et les bouleversements de la politique d'aventures que représentent nos adversaires.

Ils jugeront plus sage de conserver le gouvernement de la République qui vous a donné la gratuité de l'instruction et ce service de trois ans si désiré par vous, deux bienfaits qui disparaîtraient avec lui.

En le conservant, ils donneront à leurs représentants la mission de veiller à la sage gestion de nos finances, et à l'exécution ferme, loyale et prudente, de la nouvelle loi militaire, de manière à porter notre armée et notre marine à leur maximum de puissance, et à nous assurer ainsi la paix par le respect de nos armes.

Ce n'est pas seulement au point de vue des relations diplomatiques de la France, que la détermination de notre politique doit nous préoccuper.

J'estime, comme vous, que la pensée maîtresse du Gouvernement de la République doit être le relèvement de la valeur du travail et de la propriété agricole.

C'est à cette conviction que j'obéissais, lorsque, l'un des premiers, dans les sessions de 1879 et de 1880, je proposais l'établissement de droits sur les grains.

C'est elle qui fait de moi un partisan résolu de toutes les mesures qui doivent concourir à remettre notre agriculture des rudes atteintes que la concurrence étrangère, les mauvaises saisons et le phylloxéra lui ont fait subir.

De tous ces maux, le Lauraguais a souffert et souffre encore plus sensiblement que bien d'autres régions. Car il s'est senti menacé de la ruine dans la

production des céréales, au moment où il voyait anéantir ses premières tentatives heureuses de viticulture.

Messieurs, le Congrès a pensé que la candidature d'un homme du pays, qui partage vos épreuves, et qui vous a donné, de 1876 à 1885, la mesure de son dévouement à vos intérêts, répondait à vos aspirations, parce qu'elle exprimait la politique d'union qui doit donner la force à la République et à la Patrie.

Vous ne vous laisserez pas égarer par les dénigrements désespérés qui assaillent le gouvernement républicain.

Vous ne voudrez pas émettre un vote de défaillance, au moment même où tous les peuples, émerveillés par notre Exposition du Centenaire, associent, dans leur admiration, le génie de notre grande Révolution de 89 et l'effort gigantesque par lequel notre République s'en montre digne et le glorifie.

Edmond CAZE, ancien Député, ancien Sous-Secrétaire d'Etat,
Maire de Toutens.

GERS

Circonscription d'AUCH.

M. PEYRUSSE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

La nouvelle loi électorale a rétabli le scrutin d'arrondissement.

On peut dire, sans crainte de se tromper, que c'est la peur du scrutin de liste qui a déterminé la majorité républicaine des deux Chambres à modifier ainsi l'ancienne loi.

Elle a cru qu'avec ce mode de votation l'administration pourrait plus facilement exercer son influence qu'avec le scrutin de liste.

Le scrutin de liste n'est-il pas, en effet, l'expression plus vraie, plus nette et plus certaine de l'opinion publique, qui a déjà condamné la politique néfaste et sans scrupule de nos gouvernants ?

Cette majorité républicaine a donc fait une injure au suffrage universel en le croyant susceptible d'être influencé et faussé par n'importe quelle intervention.

Je me souviens trop de nos anciennes luttes dans l'arrondissement d'Auch, et je sais que rien n'est capable d'ébranler vos convictions, comme vous savez que rien n'est capable d'arrêter mes efforts pour les faire triompher.

C'est donc avec confiance que je me représente à vos suffrages et que je viens vous dire :

Je suis le même homme qu'en 1876. Mes convictions n'ont pas varié.

Je crois toujours que la souveraineté nationale, directement consultée, peut seule mettre fin à nos discordes, en nous donnant un gouvernement fort et indiscutable, parce que, quel qu'il soit, il relèvera du consentement du peuple, seul juge souverain.

Ce principe réunit aujourd'hui tous les conservateurs et tous les adversaires du régime parlementaire actuel qui nous a été imposé, auquel il manquera tou-

jours cette sanction, et qui est cause de l'horrible situation qui nous étreint et qui nous ruine.

Je crois qu'un gouvernement indiscutable peut seul relever la confiance perdue, cause principale de l'état désastreux dans lequel se trouvent le commerce, l'industrie et l'agriculture, qui réclament justement une grande protection pour pouvoir lutter contre la concurrence étrangère.

Il peut seul donner les garanties nécessaires à tous les intérêts comme à toutes les libertés.

Si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant, je ne cesserai de réclamer la revision de cette constitution qui n'a pu produire que les résultats suivants :

Le parlementarisme actuel;

Les changements si fréquents de ministère;

La divergence de vues dans la direction générale;

Le désordre dans nos finances;

Le déficit dans nos budgets;

L'augmentation énorme de notre dette publique depuis 1880;

L'augmentation croissante de nos dépenses, et par conséquent de nos charges;

La diminution d'un tiers au moins de la valeur de nos terres;

Notre abaissement moral et matériel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;

La persécution religieuse, qui, dans l'espoir de nous priver de prêtres, est poussée jusqu'à jeter pendant un an les élèves ecclésiastiques dans les casernes;

Et enfin, je le répète, le manque absolu de confiance, qui engendre toujours la ruine et la misère générales.

Il est donc temps, et plus que temps, d'en finir avec ce régime.

La revision de cette constitution, je la demanderai avec tous les hommes qui, mettant l'intérêt général au-dessus de tout, veulent fonder un grand parti national.

Je la demanderai avec tous les adversaires de l'ordre de choses actuel, dans le sens de la souveraineté nationale, qui, dans notre France, s'inspirera toujours de ces nobles idées : Dieu, patrie et liberté.

J. PEYRUSSE, député sortant.

Circonscription de CONDOM.

M. DAYNAUD,

Élu au 1er tour de scrutin

Mes chers concitoyens,

En venant de nouveau solliciter vos suffrages, je dois, tout d'abord, vous rendre compte de ma conduite politique et vous tracer le programme que je me propose de suivre, si, comme en 1881 et en 1885, vous m'honorez de votre confiance.

Pendant ces huit années, je n'ai poursuivi qu'un seul but : accomplir fidèlement le mandat que vous m'aviez confié.

A l'extérieur : j'ai toujours soutenu une politique de paix et de recueillement, repoussant énergiquement cette politique de guerres et d'aventures coloniales qui ont compromis inutilement notre pays, sacrifié le sang de nos enfants et épuisé toutes nos ressources.

A l'intérieur : je n'ai jamais cessé de réclamer la réduction des impôts, et j'ai combattu constamment ces lois athées et oppressives, qui, supprimant la liberté du père de famille, ont proscrit de nos écoles publiques l'enseignement religieux et le respect de Dieu.

L'un des premiers, à la Chambre des députés, j'ai dévoilé la gestion criminelle de cette majorité républicaine, qui, pour assouvir ses haines et donner satisfaction à tous les appétits malsains, a entassé dépenses sur dépenses, emprunts sur emprunts, transformant ainsi en déficits annuels de six cents millions, les excédents de recettes des budgets de 1875 et de 1876.

Mes avertissements sont restés stériles; cette majorité aveugle, dont il faut nous débarrasser, n'a pas voulu les entendre! Et, cependant, chacun de vous, aujourd'hui, peut voir combien ils étaient sincères, et combien mes craintes et mes appréhensions étaient sérieuses et fondées!

Les résultats, d'ailleurs, sont là, sous nos yeux, pour en témoigner.

Que sont devenues, en effet, agriculteurs et ouvriers, votre fortune et vos épargnes d'autrefois?

Vos produits agricoles et industriels ne se vendent plus; tout votre travail suffit à peine pour payer l'impôt, et, par surcroît de malheur, votre sol est déprécié; sa valeur a diminué de plus de moitié.

Mes chers concitoyens,

Je ne suis pas de ceux qui changent de conduite et de langage avec les événements.

Tel j'ai été dans le passé, et, tel je serai dans l'avenir! Ferme dans mes convictions conservatrices, vigilant pour la sauvegarde de vos intérêts!

Il dépend de votre vote de réparer le mal accompli, et de rendre à notre malheureuse patrie une partie des biens qu'elle a perdus et de la fortune que les gaspillages et les dilapidations éhontées de nos gouvernants lui ont ravie.

Si, donc, vous m'accordez votre confiance, en tête de mon programme, j'inscrirai :

La paix! — Les économies! — La suppression de l'impôt foncier! — La revision de la constitution.

La paix : parce que la paix seule est susceptible de nous donner le temps nécessaire pour accomplir les réformes désirées.

Les économies : sans économies, une nation, pour aussi riche qu'elle soit, est fatalement vouée à une ruine absolue; sans économies, il est de toute impossibilité de diminuer les charges qui grèvent les agriculteurs et l'ensemble des travailleurs.

La suppression de l'impôt foncier : c'est là, mes chers concitoyens, le but vers lequel nous devons tendre; c'est l'unique moyen d'établir entre tous les contribuables une juste égalité dans les charges publiques et dans les impôts.

Mais, pour que cette suppression devienne possible, pour qu'elle produise tous ses effets, il faut que l'agriculture soit protégée et qu'elle soit défendue contre la concurrence étrangère par des droits compensateurs, et, pour cela, au préalable, il est indispensable que les traités de commerce, qui expirent en 1891 et 1892, ne soient pas renouvelés.

La revision de la constitution : parce que je n'admets pas que la République puisse se placer au-dessus du suffrage universel. Un gouvernement n'est réellement fort et stable que lorsqu'il a été consacré par la volonté nationale.

Voilà, chers concitoyens, mon programme. S'il est le vôtre, allez fièrement aux urnes; concentrez vos votes sur mon nom, et vous aurez ainsi accompli votre devoir de chrétien et de français!

F. DAYNAUD, conseiller général d'Eauze, Député sortant.

Circonscription de LECTOURE.

M. Albert DESCAMPS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Les délégués républicains de l'arrondissement de Lectoure m'ont fait le grand honneur de me désigner, de nouveau, comme candidat aux prochaines élections législatives.

Au moment où tous nos ennemis sont ligués pour tenter un dernier assaut, chacun de nous doit être à son poste; j'ai accepté celui qui m'a été marqué et je viens solliciter vos suffrages.

Une longue profession de foi serait inutile; vous me connaissez depuis longtemps.

Je suis républicain comme je l'étais hier, comme je le serai demain.

Je n'ai jamais eu d'autre préoccupation, lorsque j'ai été appelé à me prononcer sur une loi, que de me demander si cette loi avait une utilité pratique et si elle devait contribuer à la conservation et à l'affermissement de la République.

Je dois donc m'expliquer très nettement sur ces propositions de revision qui ne précisent pas les points à reviser ou qui exigent la réunion d'une Constituante.

Partisan du maintien du Sénat et de la Présidence de la République, n'admettant pas qu'on puisse mettre en question la forme du Gouvernement, je considère ces propositions comme dangereuses et je les repousse surtout quand je les vois soutenues avec la dernière violence par nos pires ennemis.

S'attacher à des réformes pratiques mûrement préparées; diminuer encore, par exemple, les frais de justice et abréger les lenteurs de coûteuses procédures; concilier les intérêts des producteurs et des consommateurs; défendre notre agriculture et notre commerce contre la concurrence étrangère; encourager le développement des institutions de crédit et des syndicats agricoles; assurer le libre exercice du culte et maintenir le clergé dans les limites de son domaine religieux; éviter les discussions théoriques qui n'ont d'autre résultat que de créer une agitation stérile et d'alarmer tous les intérêts ;

Telle doit être, à mon avis, la tâche de la prochaine législature.

Vous avez déjà, mes chers concitoyens, affirmé cette politique de paix et de travail.

Aujourd'hui, une coalition monstrueuse réunit, dans une suprême attaque contre nos institutions, trois ou quatre partis qui n'ont pas une doctrine commune, qui se sont constamment combattus et proscrits et dont le triomphe amènerait, c'est indéniable, les horreurs des guerres civiles.

Elle nous trouvera prêts à la lutte. L'admirable exemple de désintéressement et de discipline donné par les patriotes de notre circonscription, pendant les dernières élections cantonales, a prouvé une fois de plus à nos adversaires, qu'ils ne doivent pas compter sur nos divisions. Quand il s'agit, dans cet arrondissement, de l'intérêt supérieur de la République, il ne manque pas un républicain dans le rang. Nous le prouverons le 22 septembre prochain.

Aux urnes donc, mes chers concitoyens, pour la France et pour la République.

Albert DESCAMPS,
Maire de Lectoure, conseiller général,
Ancien Député.

Circonscription de LOMBEZ.

M. FAURÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

La période électorale est ouverte. Au scrutin de liste on a substitué le scrutin d'arrondissement. « Le scrutin de la peur », comme l'a qualifié à la tribune, M. Millerand, député de la Seine.

Mieux que jamais vous pourrez donc bientôt vous prononcer sur la marche du Gouvernement et sur la politique pratiquée, depuis douze ans, par les hommes de la majorité.

Cette majorité qui, pendant trois législatures successives, a exploité le pouvoir sous des noms divers, est condamnée.

La Chambre qui a toléré tant de scandales, comme tant d'abus, servi tant de passions criminelles, est condamnée.

La politique révolutionnaire qui chassait les religieux de leurs demeures, les magistrats de leurs sièges, la religion de l'école et de l'hôpital, les princes de l'armée et de la patrie, est condamnée.

C'est en vain que ce régime expirant s'insurge contre le suffrage universel, proscrit ses élus et les défère à des tribunaux d'exception qui font de la haine et de la peur la règle de leur justice.

L'heure est venue où le pays, trompé dans sa confiance, mesure avec douleur les blessures faites à son honneur et à sa fortune par ceux-là mêmes dont le langage et les promesses l'avaient séduit.

L'entreprise du Tonkin si follement conduite, où chaque jour est marqué par des pertes nouvelles.

Le déficit qui, depuis dix ans s'accroît chaque année de six cents millions ; plus de trois milliards d'emprunts, réalisés au mépris des engagements les plus formels ;

Le trafic scandaleux de croix, de places, de bénéfices d'état, qui a entraîné la déchéance d'un président de la République ; l'espionnage, la délation, les dénonciations quotidiennes contre les fonctionnaires et les citoyens, pratiquées comme moyen de gouvernement.

Voilà, Messieurs, le douloureux et saisissant tableau, qu'au terme de mon mandat, j'ai le devoir de placer sous vos yeux.

Ces résultats se sont fait sentir rapidement :

Le commerce, l'industrie sont gravement atteints par le manque absolu de confiance ; l'agriculture succombe sous le poids des charges qui l'accablent et que la majorité a sans cesse refusé d'atténuer. Protéger notre agriculture si

éprouvée depuis de nombreuses années et qui, il faut le reconnaître, a supporté sans murmurer ces cruelles épreuves, était le but à poursuivre. L'ordre et la stricte économie, pour ne pas dire les privations que se sont imposées nos populations des campagnes, ont seuls empêché leur ruine complète. Me rappelant les paroles prononcées par le grand ministre Sully que le pâturage et le labourage sont les deux mamelles de l'État, ce sont eux que je me suis efforcé de protéger : le pâturage par les droits sur les viandes venant de l'étranger, le labourage par les droits sur les blés de même provenance.

Les élections générales d'octobre 1885 s'étaient faites sur le programme des économies, de l'allègement des charges qui écrasent le contribuable, et qui depuis 1876, en pleine paix, se sont accrues, non compris les budgets locaux, de 27 francs par tête ; « la dissipation opportuniste a été plus terrible encore pour le pays que la guerre », a dit un jour, à la tribune, M. Amagat, député républicain.

On vous avait promis la concorde entre les citoyens, l'économie dans nos finances, des dégrèvements d'impôts.

Depuis dix ans on vous a donné la discorde, le gaspillage, et pour remettre nos finances en meilleur état, il serait question d'un emprunt de liquidation. — De son côté le gouvernement annonçait officiellement l'intention de présenter un budget de réformes. Chacun des ministères qui se sont succédé au pouvoir a inscrit cette intention dans son programme. — Les quatre budgets de la législature de 1885-1889 n'auront été cependant que des budgets d'attente, calqués sur le même modèle, aggravant encore hors de toute proportion le déficit, et léguant à la législature nouvelle, le soin d'aviser aux réformes nécessaires, en matière de recettes comme de dépenses.

La constitution impuissante qui nous régit doit être revisée. Depuis que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre, je n'ai jamais cessé de réclamer, par les formes légales, la revision des lois constitutionnelles.

J'estime que le parlementarisme est la pire des tyrannies, que c'est là le mal qui dévore la France, le mal qui la menace de mort. Je veux affranchir mon pays de cette tyrannie, guérir ce mal, et rendre le pays à lui-même.

Voilà la vraie tâche, la seule tâche de l'heure présente.

Plus tard, quand nous serons vainqueurs, et qu'il s'agira de fonder sur les ruines d'un régime de bavardage, d'intrigues et de vexations, un régime de justice, de tolérance et de liberté, il sera temps pour chacun de nous de chercher à faire triompher les idées qu'il croit les plus conformes aux vrais intérêts de la France. Nous pourrons le faire sans danger, étant les maîtres de la place, et sachant que nous sommes résolus quand le peuple aura parlé, à nous incliner tous, respectueux et soumis, devant sa volonté souveraine.

Électeurs,

Notre tâche finit avec notre mandat. Votre responsabilité commence avec la période électorale. Armez-vous pour la lutte ; c'est la lutte de la liberté contre les fictions et contre les mensonges ; c'est la lutte solennelle pour la patrie, contre la coterie qui depuis douze ans la gouverne, l'opprime et la trompe.

Au-dessus des questions de personnes, d'ambitions ou de parti, placez les intérêts supérieurs de la France, le souci de sa dignité et de son honneur compromis; n'ayez qu'une préoccupation : Arracher le pays à ses pires ennemis.

Pour atteindre ce but, confondez vos efforts, dans une action commune, intime, énergique. Allez au scrutin étroitement unis. Le salut est à ce prix.

Justin FAURE, avocat, conseiller général, Député sortant.

Circonscription de MIRANDE.

M. Paul GRANIER de CASSAGNAC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je n'ai pas une profession de foi bien difficile à faire.

Vous me connaissez. Vous savez ce que j'ai fait et ce que je veux faire.

J'ai combattu d'une manière implacable la République actuelle, la République parlementaire, dont je ne veux à aucun prix;

J'ai défendu vos croyances religieuses;

J'ai défendu le suffrage universel outragé dans le général Boulanger, par des valets de bourreau déguisés en juges;

J'ai défendu la volonté nationale bâillonnée par une Constitution jacobine qui tombe en pourriture;

J'ai défendu la fortune publique engloutie dans la désastreuse affaire de Panama, grâce à l'abandon coupable du gouvernement;

J'ai défendu vos enfants décimés par le climat mortel du Tonkin;

J'ai réclamé vainement des économies à la place de la dilapidation et du vol organisé;

J'ai réclamé vainement qu'on s'occupât un peu moins des grandes villes et un peu plus des campagnes;

J'ai demandé, sans plus de succès, pour l'agriculture qui se meurt, l'argent qu'on a criminellement consacré à la laïcisation des écoles et à la guerre religieuse, qui coûtent 1.800 millions; l'argent qu'on a follement prodigué pour une Exposition dont vous n'avez pas profité; l'argent qu'on a dépensé pour des banquets et pour des fêtes auxquels vous n'avez point pris part.

Il n'est pas une seule de vos libertés, un seul de vos intérêts, pour lesquels je n'aie combattu, soit la plume à la main, soit la parole aux lèvres, dans le journal et à la tribune.

Ce que je veux faire, c'est avoir enfin un gouvernement d'honnêtes gens;

C'est obtenir qu'on vienne au secours de l'agriculture, qu'on allège la misère qui règne dans nos campagnes, qu'on retourne à l'époque bénie où la confiance existait et où le crédit vous ouvrait ses guichets à larges battants.

Or, la République vous a tout promis et n'a rien tenu.

Chacune de ses paroles a été un mensonge; chacun de ses actes, un attentat contre votre droit souverain ; chacune de ses dépenses, un gaspillage.

Voilà trop longtemps qu'elle vit et s'engraisse à vos dépens, qu'elle se moque de vous et qu'elle vous brave.

L'heure est venue d'en finir légalement avec elle

Personne n'en veut plus.

Voilà pourquoi je viens vous demander le mandat de rechercher par la revision, par une constituante et par un appel direct au pays, un gouvernement quel qu'il soit, sous lequel vous pourrez ne pas mourir de faim et prospérer enfin au grand soleil de la liberté!

Électeurs,

Ce n'est pas au nom d'un parti politique ou social que je me présente de nouveau à vos suffrages.

Je suis simplement le candidat de tous ceux que la désillusion et le dégoût ont envahis ; de tous ceux qui sont entraînés à la ruine, que l'impôt écrase, que les traités de commerce appauvrissent; qui ne sauront plus bientôt à qui emprunter les quelques sous pour nourrir leur femme, leurs enfants et échapper à l'expropriation.

Je suis le candidat de tous ceux qui veulent la liberté pour chacun, la justice pour tous, et qui flétrissent cette hideuse proscription qui s'en prend aux princes, aux prêtres, aux élus du suffrage universel, et poursuit dans nos campagnes jusqu'au plus humble des paysans, s'il ne veut pas courber la tête sous les ordres d'un tyran de village.

Ceux qui souffrent dans leur indépendance et dans leur fortune;

Ceux qui souffrent dans leur patriotisme, en voyant la France avilie;

Ceux qui en ont assez de ceci, et qui trouvent qu'il n'est pas trop tôt que cela finisse, voteront pour moi.

Les autres voteront contre.

Et nous ferons le compte des uns et des autres!

Mais je suis tranquille, et c'est triomphalement que vous me renverrez à mon banc du Palais-Bourbon, à ce banc d'où je ne fus chassé trois fois, vous le savez, que pour avoir accompli mon devoir, tout mon devoir, comme je l'accomplirai toujours, sans peur de ma part, sans reproche de la vôtre, et quel que soit le danger. Pour Dieu et pour la France.

Paul de CASSAGNAC, conseiller général de Plaisance, député sortant.

GIRONDE

Circonscription de BAZAS.

M. le marquis de LUR-SALUCES,

Elu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le Congrès du 10 août m'a fait l'honneur de me désigner comme candidat aux prochaines élections législatives avec une unanimité qui atteste l'union absolue du parti conservateur dans l'arrondissement de Bazas. J'ai accepté avec empressement de représenter notre région dans la lutte décisive qui vient de s'ouvrir, heureux de trouver dans ce choix une preuve nouvelle de la confiance que vous m'avez toujours témoignée, et que je me suis efforcé de reconnaître par un dévouement absolu à tous vos intérêts.

Les liens qui nous unissent et qui vont se resserrer encore ne datent pas d'hier.

En 1870, nous avons apporté ensemble notre concours à la défense de la patrie envahie.

Quelques mois plus tard, vous me désigniez pour vous représenter à l'Assemblée nationale.

En 1876, sous le commandement d'un chef qui a laissé un souvenir devant lequel tous les partis s'inclinent, j'ai de nouveau servi avec vous mon pays, à la tête d'un bataillon de l'armée territoriale.

Si, en 1885, je n'ai pas été votre député, c'est que vous ne votiez pas seuls, et vos préférences se sont manifestées par 1,200 voix de majorité données à la liste dont je faisais partie.

Alors, comme aujourd'hui, vous exprimiez le vœu que la nouvelle Assemblée mît un terme aux persécutions, au gaspillage et aux agitations stériles. Vous demandiez à vos représentants de s'attacher à rendre la confiance au pays, en lui restituant une administration équitable, une magistrature indépendante et un pouvoir uniquement préoccupé de bien gérer nos finances et de perfectionner l'organisation de notre glorieuse armée.

Que sont devenus ces vœux dictés par le plus pur patriotisme?

La Chambre qui vient de finir vous a-t-elle donné la stabilité gouvernementale?

Absorbée dans des luttes intestines, elle n'a su provoquer que des crises ministérielles; achever les lois néfastes contre l'instruction populaire et en poursuivre l'application; édicter des proscriptions iniques et introduire dans nos finances un désordre dont le résultat a été de nous infliger un déficit annuel de 600 millions, un budget ordinaire et extraordinaire de 4 milliards, et, depuis 1876, d'augmenter notre dette de 6 milliards. Telle a été son œuvre.

Que dire de l'impuissance d'un régime qui s'est mis dans l'impossibilité de remédier aux atteintes d'une crise économique redoutable, et qui n'a préparé aucune ressource pour les graves éventualités auxquelles la France ne doit cesser de penser!

L'agriculture, le commerce et l'industrie souffrent, et les ouvriers se plaignent avec raison de n'avoir rien reçu d'un régime qui leur avait tout promis.

Et cependant la première préoccupation d'un gouvernement ne devrait-elle pas être d'étudier la crise sociale et de défendre les intérêts de ceux qui travaillent?

Vous pensez comme moi que ces maux sont la conséquence de l'instabilité inhérente à un gouvernement qui ne vit que d'expédients politiques et financiers. Le moment approche où tout le monde en France comprendra les avantages d'une autorité ferme, seule garantie véritable de l'ordre et du progrès.

Je l'ai loyalement déclaré au Congrès : c'est mon amour pour mon pays qui m'attache au principe qui seul peut rendre à la France sa prospérité et l'usage de ses libertés.

Mais, à cette heure, le pays ne peut encore songer qu'à une chose, s'affranchir de la domination opportuniste et recouvrer le droit de disposer de ses destinées.

C'est le seul mandat que vous puissiez confier à ceux qui briguent l'honneur de vous représenter, c'est le seul que je vous demande.

Ma tâche, si vous me nommez, sera de travailler à rétablir légalement le droit de revision dans la Constitution, et de ramener, par le vote de lois urgentes et de réparation, le calme dont le pays a besoin pour nommer avec indépendance une Assemblée constituante dont le rôle sera de fixer définitivement la forme du gouvernement.

Messieurs et chers concitoyens,

Si vous me chargez de cette tâche, je suis prêt à la remplir; mais pour atteindre ce but, qui est la délivrance, marchons unis au scrutin, faisons abstraction de nos préférences, ne nous préoccupons que du résultat à atteindre.

Qu'une seule pensée nous anime, le salut de la Patrie!

Ouvrons nos rangs à tous les hommes de bonne volonté, à tous les cœurs honnêtes, et allons ensemble au vote au cri de : Vive la France!

Marquis de LUR-SALUCES,
Ancien Député à l'Assemblée nationale, ancien chef de bataillon des mobiles de Bazas.

Circonscription de BLAYE.

M. FROIN,

Elu au 1er tour de scrutin.

(*Election annulée.*)

1re Circonscription de BORDEAUX.

M. CHICHÉ,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Puisque le Comité républicain national de la première circonscription de Bordeaux m'a fait l'honneur de me désigner à vos suffrages, vous pouvez compter sur mon dévouement et sur mon énergie pour combattre les factieux qui s'insurgent contre les volontés de la nation.

Je veux, comme vous, la revision de la Constitution par une Constituante dont l'œuvre sera soumise à la sanction populaire.

Je veux, comme vous, la suppression d'un Sénat composé des rebuts du suffrage universel.

Je veux, comme vous, le retour en France de notre ami le général Boulanger, condamné par des parlementaires jaloux de la légitime popularité qu'il avait acquise en déclarant, à la tribune de la Chambre, pendant qu'il était ministre, que le soldat était le frère de l'ouvrier et devait, non pas lui tirer des coups de fusil, mais partager sa gamelle avec lui.

L'honneur du général Boulanger est au-dessus des calomnies de ses misérables adversaires; les odieuses persécutions dont il est l'objet nous le font aimer davantage, car nous ne sommes pas de ceux qui suivent le char du triomphateur; nous avons toujours maudit les proscripteurs pour nous attacher aux proscrits, les Louis Blanc, les Victor Hugo, les Blanqui, ces nobles victimes de gouvernements autoritaires.

C'est avec le concours du général Boulanger que nous chasserons du pouvoir les vieux parlementaires déshonorés qui s'y cramponnent.

Lorsque nous aurons purifié la République, nous pourrons travailler aux

grandes réformes sociales, économiques et judiciaires que le pays a vainement attendues sous le règne des opportunistes.

Nous réformerons les impôts qui pèsent beaucoup plus sur le pauvre que sur le riche, notamment l'impôt sur les boissons.

Nous remplacerons notre justice, aussi boiteuse que ruineuse, par une justice rapide, gratuite, accessible à tous.

Nous protégerons la classe ouvrière contre toutes les exploitations, contre la concurrence des ouvriers étrangers, contre la misère qui prend le travailleur au berceau, le suit tout le long de sa carrière et l'accompagne jusqu'à la tombe.

Nous respectons tous les droits, toutes les opinions, toutes les libertés.

Nous voulons fonder, en un mot, la République nationale, avec le concours de tous les bons citoyens, à la place de la République opportuniste qui est la proie de quelques parlementaires aussi ambitieux que rapaces.

Cette République nouvelle que nous désirons, un républicain de 1848 la définissait ainsi :

« La République, telle que la veut quiconque mérite de l'aimer, est celle qui, effaçant les vestiges de nos dissensions civiles, embrassant dans sa haute sollicitude les travailleurs de toutes les conditions, s'appliquant à réaliser ce que tous les intérêts ont de solidarité, demanderait la grandeur de la France à l'harmonieux emploi des facultés, des volontés et des vertus de tous ses enfants. »

Voilà ce que nous voulons. C'est pour travailler dans ce but que je sollicite vos suffrages.

Vive la France!

Vive la République nationale!

Salut et fraternité.

Albert CHICHÉ.

2e Circonscription de BORDEAUX.

M. Henri AIMELAFILLE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens électeurs,

Me présentant à vos libres suffrages, je dois vous dire ce que je suis et ce que je veux.

Ce que je suis? républicain depuis que j'ai âge d'homme; républicain n'ayant jamais dévié de la droite ligne de mes principes et de mes convictions ; républicain demeuré fidèle au programme de Belleville, jadis juré par Gambetta

et depuis déchiré, foulé aux pieds, et renié par ceux qui, exploitant à leur profit exclusif la mémoire de cet homme d'État, se prétendent les seuls héritiers légitimes de sa doctrine politique.

Ce que je veux? La fin d'un régime qui n'a de républicain que le nom; d'un régime qui, depuis quinze ans, livre la France à la voracité jamais assouvie d'une bande de politiciens sans foi ni loi.

La République est enfermée dans la Constitution de 1875 comme un prisonnier dans une Bastille.

Pour délivrer le prisonnier, il faut démolir la prison.

Je mentirais à ma conscience si je vous promettais, citoyens électeurs, d'aller à la Chambre pour y concourir à la réalisation des réformes politiques et sociales auxquelles cependant je suis ardemment dévoué.

Car ces réformes sont impossibles avec la Constitution de 1875.

Tant que le Sénat du suffrage restreint existera, aucune, entendez bien, aucune des réformes démocratiques indispensables à l'organisation républicaine ne pourra aboutir.

A cet égard, l'expérience parlementaire de ces dix dernières années est suffisante.

Si, par aventure, la Chambre a pu voter quelquefois un timide projet de réforme, toujours ce projet a trouvé le Sénat pour le rejeter et l'étouffer.

Faut-il citer la loi sur les associations, qui dort depuis dix ans dans les oubliettes du Luxembourg; la loi sur les employés de chemins de fer, votée par la Chambre en 1882, et encore en l'air, grâce au Sénat; les lois sur les livrets ouvriers, sur les prud'hommes commerciaux, sur le travail des femmes dans les manufactures, sur la responsabilité patronale en matière d'accidents?

Où sont ces lois?

Cherchez au Sénat, qui les tient et les garde.

Le Sénat, par son origine, par son mode de recrutement, qui fait de lui, comme on l'a dit, le salon des refusés du suffrage universel, est l'ennemi de tout progrès républicain.

Il est l'instrument dont le pouvoir exécutif se sert pour résister soit à la volonté des représentants du pays, soit à la volonté directe du pays lui-même.

Et c'est ainsi que le Sénat, qui a impitoyablement repoussé toutes les réformes démocratiques qui lui ont été soumises, a, sans hésiter, autorisé le Seize-Mai monarchiste en accordant la dissolution au ministère Fourtou-Broglie, tout comme il vient d'ouvrir le Seize-Mai opportuniste en consentant à se faire, sous le nom de Haute Cour, l'exécuteur des basses œuvres du ministère Constans-Thévenet.

Avec le Sénat, pas de réformes possibles, partant, pas de République.

Nous voulons la République : supprimons le Sénat.

Voilà pourquoi, citoyens électeurs, le premier acte, ou plutôt l'acte unique que vos mandataires auront à accomplir, c'est celui-ci :

Imposer au Gouvernement, par tous les moyens parlementaires légaux, la révision, par une Constituante, de la Constitution monarchico-opportuniste de 1875; l'œuvre de cette Constituante devant être soumise à la ratification populaire.

Mais, en même temps que cet acte politique, avant même cet acte politique, une mesure de justice et d'honneur s'impose : c'est la cassation de ce procès inique, monument de haine et de mensonge, qui, en frappant l'élu d'un million d'électeurs, a frappé au visage la souveraineté nationale elle-même.

Si le général Boulanger est élu, nous validerons son élection, et il viendra siéger avec nous, inviolable.

S'il n'est pas élu, nous demanderons pour lui, à la magistrature honnête et indépendante, des juges de droit commun, devant lesquels il puisse se présenter libre, comme le veut la loi.

Voilà, citoyens électeurs, le mandat que je sollicite de vous, à côté de mon ami Laporte.

La dualité de nos candidatures n'implique, en effet, aucune hostilité, aucune concurrence.

Ce ne sont pas deux adversaires qui se disputent vos suffrages : ce sont deux amis qui, la même pensée dans l'esprit, la même foi au cœur, la main dans la main, visant le même but, marchent au combat pour la République nationale.

Quel que soit celui de nous sur lequel se porte la majorité de vos suffrages, soyez assuré que l'autre lui donnera son concours le plus absolu.

Pourvu que notre cause triomphe, qu'importe le nom sur lequel vous aurez décidé ce triomphe ?

Au premier comme au second tour de scrutin, aujourd'hui que nous nous présentons côte à côte et demain où l'un de nous sera écarté, il n'y aura entre les deux candidats revisionnistes de la deuxième circonscription ni compétition, ni rivalité, ni jalousie.

Celui de nous que vous aurez écarté sera aussi heureux et aussi fier du succès de son camarade que si ce succès était le sien.

Il continuera à marcher à ses côtés, non plus comme candidat, mais comme ami, jusqu'à la fin de la bataille.

Soldats d'une même cause, combattant sous le même drapeau, notre victoire ou notre défaite sera commune.

A bas l'opportunisme !

Vive la revision !

Vive la République nationale !

H. AIMELAFILLE.

3e Circonscription de BORDEAUX.

M. JOURDE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Ma candidature à la députation ayant été désignée à l'unanimité par l'alliance de tous les groupes revisionnistes de Bordeaux, ainsi que dans de nombreuses réunions publiques contradictoires tenues dans tous les quartiers de la troisième circonscription, je viens me présenter à vos suffrages.

Ma profession de foi, la voici :

Profondément dévoué à la République, que je considère, non comme le but atteint, mais comme le meilleur moyen d'arriver au mieux-être pour tous sans distinction de classes, je suis l'adversaire irréconciliable de ce régime bâtard fait d'injustice, d'appétits et de hontes qu'on appelle l'opportunisme, régime qui n'a rien de commun avec notre glorieuse tradition française, pas plus qu'avec notre immortelle Révolution.

Après un siècle de luttes politiques au sein même de la nation, habilement maintenue divisée en camps ennemis par une poignée d'intrigants et de tripoteurs sans vergogne, l'heure est venue de faire la réconciliation nationale sur le terrain politique, pour, d'un concours unanime, s'occuper enfin des réformes économiques et sociales après lesquelles le peuple aspire depuis tant d'années. C'est là, à mon avis, la seule et la plus belle manière de fêter le centenaire.

Je suis donc républicain. Je suis en même temps socialiste. Envers et contre tout, j'ai été, je suis et je resterai socialiste, ne permettant à personne d'en douter.

Alors que depuis plus d'un demi-siècle les anciens rapports économiques ont été complètement bouleversés par les immenses progrès mécaniques et industriels, accumulant parallèlement de colossales et scandaleuses fortunes d'un côté et d'innombrables misères de l'autre, les institutions qui régissent ces rapports sont restées stationnaires.

Sous peine de voir les antagonismes croissants des classes privilégiées et déshéritées aboutir à un épouvantable heurt social, devant lequel il n'est permis à personne de rester indifférent, de profondes modifications dans le mode de production et de répartition des produits du travail national deviennent de plus en plus nécessaires et urgentes ; il n'est pas un homme intelligent et réfléchi qui ne le comprenne aujourd'hui.

Il ne faut plus que la vie et le sort des citoyens soient abandonnés à tous les hasards de la spéculation et des crises financières, mais qu'ils soient

garantis et protégés par des institutions basées sur l'équité, la justice et la science.

Voilà pourquoi je suis socialiste, et beaucoup d'autres comme moi. Mais il y en a un bien plus grand nombre encore qui, ne voulant pas se dire socialistes, parce que des habiles leur ont fait du socialisme une peinture absolument mensongère, le sont sans le savoir : s'il y a quelques inconscients, aveugles ou ignorants, qui refusent de rien voir au-delà de leurs égoïsmes immédiats, je crois fermement qu'il y a beaucoup plus d'hommes de cœur et de raison, et j'ai foi dans l'avenir.

Il y a donc de grandes réformes à accomplir ; et, cependant, sincère avant tout, je ne veux pas vous présenter de programme : le moment n'est pas aux programmes, il est tout à la lutte contre un odieux et absurde régime qui est par lui-même un obstacle insurmontable à la réalisation de tous les programmes; vous en offrir un, ce serait de l'hypocrisie, ce serait vous laisser croire, contre toute évidence, qu'il y aurait, dès le lendemain de l'élection, possibilité de le faire aboutir. Il faut laisser ces procédés de duperie à ceux-là seuls qui sont intéressés à la conservation d'un état de choses dont ils profitent exclusivement, eux, leurs parents et amis, qu'ils gavent et soudoient pour gagner leur appui.

La République qu'ont voulu fonder nos glorieux ancêtres de 1789, celle à laquelle tous les honnêtes gens ne pourraient pas ne pas se rallier, c'est celle où, le droit de tous à la vie étant imprescriptiblement garanti, le développement matériel et moral de chacun serait favorisé par des institutions justes et progressives.

Cette République-là, pour laquelle tous les vrais patriotes sont prêts à combattre jusqu'à leur dernier souffle, ce n'est pas celle des opportunistes. La leur celle dont ils ont fait leur chose, leur monopole, au point de hurler qu'on veut renverser la République dès qu'on menace de les déloger du pouvoir, c'est simplement la République d'une coterie, d'une bande d'accapareurs et de jouisseurs sans scrupules, dont il faut à tout prix débarrasser le pays qu'ils exploitent, ruinent et déshonorent.

Un des leurs, en un moment de franchise imprudente, a donné la règle de leur système : Il n'y a pas de justice en politique! a-t-il osé dire. Le peuple, lui, qui dans ses grands jours d'indignation se trompe rarement, en a qualifié d'un mot la morale quand il a crié : A bas les voleurs!

Anéantir à tout jamais l'opportunisme ;

Abolir un parlementarisme stérile et énervant par la revision de la Constitution au moyen d'une Assemblée constituante élue à cet effet ;

Adopter le referendum;

Fonder la République nationale, pour entrer enfin dans l'ère des réformes, voilà la grande œuvre de salut national pour laquelle tous les bons Français, tous les honnêtes gens, d'où qu'ils viennent, ont le devoir de se liguer, toutes discordes cessantes.

Je ne peux pas oublier qu'un honorable citoyen, le général Boulanger, a eu l'heureuse fortune de pouvoir nous apporter la formule nécessaire et attendue de ce ralliement national, auquel j'ai loyalement et complètement donné mon concours.

Malgré toutes les calomnies dont on l'a abreuvé, malgré toutes les persécutions dont l'ont sauvagement poursuivi les aigrefins dont il menace les positions, malgré même l'odieuse et cynique condamnation à laquelle a abouti la grotesque et fantastique comédie de la Haute Cour, la France entière acclame le général Boulanger, non point comme un César — cela fait rire! — personne n'en voudrait, fût-il plus glorieux encore, — mais comme un soldat sans reproche, comme un bon citoyen, à qui les circonstances ont permis de relever le moral de la nation énervée et découragée par dix-huit années d'un régime d'impuissance, de tripotages et de démoralisation.

Électeurs, voilà qui je suis; voilà dans quelles conditions je sollicite de votre confiance un mandat que je remplirai, coûte que coûte, avec toute l'énergie, la probité et le dévouement dont je suis capable.

Honneur au général Boulanger!

Vive la réconciliation nationale!

Vive la République de tous pour tous!

A. JOURDE.

4e Circonscription de BORDEAUX.

M. RAYNAL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente à vous sous l'égide du congrès électoral républicain qui m'a fait l'insigne honneur de m'accorder la presque unanimité de ses suffrages, et j'invoque aussi le souvenir des liens qui m'attachent à cette quatrième circonscription dont je suis fier d'être, depuis dix ans, le représentant à la Chambre des Députés.

J'ai énergiquement poursuivi la réalisation du programme que je traçais en 1879, et à l'heure actuelle ce programme a reçu son application presque intégrale.

Le régime républicain, qui avait trouvé ce pays sans armée, sans argent et presque sans espoir de relèvement, lui a rendu en quelques années la vitalité et la puissance. Il a, depuis dix-neuf ans, assuré l'ordre et octroyé toutes les libertés. Il a cicatrisé ses blessures, reconstitué ses forces militaires, appliqué le service obligatoire pour tous, répandu l'instruction, développé les voies de communication. La dernière législature a su arrêter le flot toujours croissant des dépenses publiques et a même su réaliser en quatre ans une économie de 75 millions.

A aucune époque, malgré la crise agricole si intense, notamment dans nos régions, la fortune publique et la fortune privée n'ont atteint un pareil degré de prospérité. Nos rentes françaises dépassent de 25 0/0 les cours de 1877; l'encaisse de la Banque de France est à elle seule plus considérable que les encaisses des Banques d'Angleterre, d'Allemagne et d'Autriche ; le montant des dépôts aux caisses d'épargne est de plus de 2 milliards, au lieu de 500 millions sous l'Empire, et le nombre des déposants est de 6 millions et demi, au lieu de 1 million 800.000. N'y a-t-il pas là la meilleure réponse à opposer aux détracteurs des finances de la République ?

Il faut donc dans l'intérêt bien entendu de la France, naguère troublée par d'incessantes révolutions, défendre avec la dernière énergie nos libres institutions républicaines, qui ont répandu sur ce pays tant de bienfaits. Il faut repousser l'assaut désespéré que vont livrer à la République toutes les réactions coalisées avec ce nouveau parti de la honte nationale, qui rêve d'imposer à notre pays je ne sais quelle dictature louche au profit d'un soldat justement chassé de l'armée par ses pairs et flétri par la Haute Cour.

Le premier devoir de la nouvelle Chambre sera de défendre et d'enraciner la République. Elle devra former dans ses rangs une majorité compacte, nous épargnant les crises ministérielles, et dans laquelle se recrutera un gouvernement qui gouverne, un pouvoir fort qui réponde par son action énergique au vœu le plus ardent de nos populations.

Sans prétendre que notre Constitution soit à l'abri de toute critique, on ne peut méconnaître que nous lui devons tous les progrès accomplis depuis quinze ans. Ce n'est donc pas le moment de parler de la revision, quand nos adversaires n'ont pas d'autre cri de ralliement et d'autre espoir de se débarrasser de la forme républicaine.

Je déclare donc que je voterai dans la prochaine législature l'ajournement de tout projet de revision. Je le ferai d'autant mieux que la revision ne peut porter que sur la suppression du Président de la République ou du Sénat, puisque la nomination du Sénat, même par le suffrage universel direct, pourrait s'accomplir par une loi ordinaire et échappe absolument à l'action du Congrès. Ai-je besoin d'ajouter que je reste partisan de la Présidence de la République et des deux Chambres ?

La préoccupation constante des républicains doit être d'attirer tous les jours des adhérents nouveaux. C'est pourquoi je considère la suppression du budget des cultes comme une mesure préjudiciable aux intérêts de la République, et je la repousserai dans la prochaine Assemblée comme je l'ai fait dans les précédentes législatures.

La nouvelle Chambre doit donner le pas aux questions d'affaires sur les questions de politique pure. N'ai-je pas le droit de rappeler que je suis familier avec les questions d'affaires, et que c'est à cette compétence que je dois d'avoir été le collaborateur de Gambetta et de Carnot ?

C'est sur le terrain des discussions économiques et sociales que l'union des républicains doit se cimenter.

Je ne puis qu'énumérer brièvement les principales solutions que je voudrais voir prévaloir.

Dans l'ordre financier et social : recherche de toutes les économies compatibles avec le développement intellectuel, moral et industriel du pays ; meilleure répartition des impôts, étude des grands problèmes de l'assistance et des retraites de la vieillesse, et des réformes sociales intéressant la grande masse des travailleurs.

Dans l'ordre économique : la défense de nos intérêts, par le triomphe, en matière d'échange avec les pays étrangers, du principe de la réciprocité et de l'égalité du traitement ; renouvellement et amélioration de la loi sur la marine marchande ; réforme de l'impôt des boissons.

Ce programme d'affaires peut paraître modeste, mais son application serait féconde pour notre chère France.

Électeurs !

Le scrutin d'arrondissement a rendu possible le rapprochement de l'élu et de ses électeurs. Il ne dépendra pas de moi, si vous m'accordez de nouveau votre confiance, de rendre ces rapports plus intimes et plus fréquents.

Je m'engage à apporter dans l'accomplissement de mon mandat tout ce que j'ai de force et d'énergie, et je vous offre le passé pour garantie de l'avenir.

Vous savez maintenant comment je remplirai mon devoir. A vous de remplir le vôtre en assurant au candidat républicain, le 22 septembre, l'autorité et le prestige d'une grande manifestation républicaine.

Vive la République !

D. RAYNAL.

5e Circonscription de BORDEAUX.

M. CAZAUVIEILH,

Élu, au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le manifeste de votre Comité républicain pourrait me dispenser de vous adresser une profession de foi, mais j'ai le désir de vous exprimer ma reconnaissance pour la confiance que vous m'avez accordée pendant les deux législatures précédentes, et de vous dire comment je remplirai mon mandat, si vous me faites l'honneur de me le renouveler.

Républicain sans épithète, indépendant de toute coterie, j'attache la plus grande importance à la stabilité gouvernementale, qui, outre ses avantages à

l'extérieur, garantit la sécurité des transactions commerciales et des entreprises industrielles.

Sans nier que notre Constitution soit perfectible, je n'accepterai jamais qu'elle soit revisée par nos adversaires coalisés, dont le but évident est le renversement de la République.

Les royalistes demandent la revision pour nous ramener l'ancien régime dont vous ne voulez plus ; — les bonapartistes, pour rétablir l'empire qui nous a valu la guerre du Mexique et la honte de Sedan, — les boulangistes, pour nous courber sous le joug d'un César d'occasion, condamné par la justice du pays. — Ces trois groupes de compétiteurs conduiraient notre pays à la guerre civile... à l'inconnu.

Je crois que le Sénat est la sauvegarde de nos institutions ; je crois que le Président de la République, honoré et respecté de tous, a relevé devant l'Europe le prestige de la France. Voilà pourquoi je suis pour le maintien de la Chambre haute et de la Présidence.

Partisan de réformes pratiques appelées par l'opinion publique, je suis convaincu que la Chambre future devra s'attacher à faire moins de politique pour se consacrer surtout à ce qui intéresse la production nationale.

En ce qui concerne notre région, votre Comité vous a rappelé la part que j'ai prise à l'établissement du chemin de fer des Landes ; il vous a dit que rien de ce qui touche aux industries du littoral ne m'a laissé indifférent; il a rappelé ma coopération à l'œuvre de reconstitution des vignobles de la Gironde : ai-je besoin d'ajouter que, si je suis votre député, toute mon activité, toute mon énergie vous sont acquises ?

Électeurs,

Après le patriotique souci de la défense nationale, je placerai au premier rang de mes préoccupations la protection de l'agriculture en faveur de laquelle je ne cesserai de demander la création de Chambres représentatives spéciales, et l'appui effectif de l'État.

Mon programme d'hier reste mon programme de demain : viser l'accroissement de la prospérité de la France par la paix et le travail agricole, et chercher dans le bien-être de tous le vrai rempart de la République.

O. CAZAUVIEILH,
Conseiller g'néral, Député sortant.

Circonscription de LESPARRE.

M. Du PÉRIER de LARSAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le congrès des délégués républicains de l'arrondissement de Lesparre m'a fait l'honneur de me désigner comme candidat pour les élections législatives qui vont avoir lieu prochainement, en remplacement de l'honorable M. Lalande, qui renonce à se représenter à vos suffrages. Cet honneur, je ne l'avais ni recherché, ni ambitionné, et j'aurais préféré le calme de la vie privée aux agitations et aux soucis de la vie politique. Mais l'insistance de mes amis, et surtout la confiance que m'a témoigné le Congrès de Lesparre, en me choisissant à l'unanimité comme candidat, me font un devoir d'oublier mes préférences personnelles, et d'accepter la candidature qui m'a été dévolue dans d'aussi flatteuses conditions.

Homme nouveau dans la politique, n'ayant exercé d'autre mandat électif que celui de maire de Soulac, que les habitants de cette commune m'ont conféré dans trois élections successives, je vous exposerai mes opinions avec la plus entière franchise, dussent mes déclarations ne pas convenir à tous les électeurs auxquels j'ai l'honneur de m'adresser.

Il serait puéril de nier que, dans la bataille électorale qui va s'engager sur toute la France, c'est la forme même de notre gouvernement qui sera principalement en jeu. Quoique l'on dise, quels que soient les faux-fuyants sous lesquels on pourra vouloir déguiser la signification des diverses candidatures, les prochaines élections seront surtout caractérisées par la lutte entre les partisans du maintien de la République d'un côté, et de l'autre, la coalition de tous ceux qui veulent la renverser.

Or, cette question est d'une trop haute importance pour que les condidats n'aient pas le devoir de s'expliquer à son sujet, de manière à ne laisser aucun doute dans les esprits; et les électeurs sont en droit d'exiger de ceux qui sollicitent leurs suffrages que toute équivoque soit absolument dissipée sur ce point. Il ne saurait suffire de se déclarer simplement revisionniste, comme font certains candidats désireux de cacher leur drapeau : ceux qui se servent de cette épithète élastique doivent encore dire ce qu'ils veulent reviser, et dans quel sens ils désirent la revision.

Messieurs, j'ai toujours pensé que la République était le seul gouvernement possible en France, le seul qui puisse nous donner à la fois la liberté et l'ordre, et nous metre à l'abri des révolutions qui, avec une régularité fatale, viennent depuis un siècle clore toutes les monarchies dont on fait l'essai. Ces opinions, chez moi, ne datent pas d'hier; elles ont été miennes depuis que j'ai l'âge d'homme, et la situation actuelle des partis politiques en France n'est pas de nature à les infirmer.

Peut-on en effet croire possible l'établissement d'une monarchie quelle qu'elle soit, alors qu'on ne saurait mettre en doute que ses partisans se trouveraient en très faible minorité, ayant contre eux à la fois et les partisans de la République et ceux des autres monarchies ainsi évincées? En 1871, une Chambre fut nommée, composée des hommes politiques les plus éminents de notre pays. Cette Chambre, qui était aux trois quarts hostile à la République, s'y prit de toutes les manières pour la renverser. Elle était souveraine, unique, sans contrôle, son mandat était illimité, elle concentrait tous les pouvoirs entre ses mains. Or, après bien des tentatives vaines, elle en arriva, d'impuissance en impuissance, non pas, comme on l'a dit, à fonder à une voix de majorité la République qui, en fait, existait depuis le 4 septembre 1870, mais à être forcée de sanctionner légalement son existence par l'établissement d'une constitution républicaine.

Messieurs, si, aujourd'hui, le pays renommait une Chambre où se trouveraient en majorité les partisans des diverses monarchies déchues ou à venir, cette Chambre serait aussi impuissante à renverser la République. Mais par ses divisions, par ses luttes intestines pour la préséance de tel ou tel parti, par l'incertitude qu'elle jetterait à l'égard du gouvernement de la France, elle nous ferait entrer dans une période de troubles et d'agitations qui serait mortelle pour nos intérêts matériels, et dont pourraient profiter les ennemis de notre chère patrie.

Si l'impossibilité d'une restauration monarchique avait encore besoin d'être démontrée, elle le serait par l'histoire des événements qui se sont déroulés chez nous depuis le commencement du siècle. La France a essayé de toutes les monarchies, soit césariennes et despotiques, soit constitutionnelles et libérales. Qu'en est-il resté? Rien. Les unes se sont effondrées dans les effroyables malheurs qu'elles avaient déchaînés sur la patrie; les autres, en dépit de certaines apparences, puisaient dans leur principe même si peu de force et de stabilité, qu'il a suffi de quelques tas de pavés pour les renverser, et qu'elles se sont écroulées devant des émeutes qui peut-être ne savaient même pas ce qu'elles voulaient ni où elles allaient.

Et cependant ces monarchies s'étaient établies soit avec l'appui du suffrage universel, soit du consentement presque unanime du pays tout entier. Que serait-ce maintenant, où une restauration ne pourrait se faire que par surprise, et n'aurait pour la soutenir qu'une minorité obligée de lutter contre l'énorme majorité de tous les autres partis réunis contre elle?

Je veux donc le maintien du gouvernement de la République. Mais j'ai hâte de vous dire que je serais absolument hostile à une République despotique et violente. Je veux la République libérale, ouverte à tous, acceptant tous les progrès et toutes les réformes nécessaires, protectrice de toutes les libertés, respectueuse de tous les droits. Par cela même je m'opposerai à toutes les mesures excessives qui détruiraient la liberté et ramèneraient notre pays en arrière, pour le jeter un jour, lassé et écœuré, dans les bras d'un soi-disant sauveur.

Mais ce que je ne cesserai de réclamer, c'est la réalisation d'économies qui nous permettent d'établir en France un état financier bien équilibré. Soyez assurés qu'aucune considération de personne ou autre ne pourra me faire dévier

de cette voie. Le contrôle rigoureux de nos finances, la suppression de tous les emplois inutiles, la simplification de nos rouages administratifs trop compliqués et de notre procédure judiciaire, la modération des frais de justice, enfin, si cela est nécessaire, la réduction des gros traitements, sont des mesures dont l'adoption me paraît indispensable pour assurer nos budgets contre toute crainte de déficit. Mon indépendance, qu'aucun de vous ne met en doute, vous répond du zèle avec lequel j'en poursuivrai la réalisation, si j'ai l'honneur de représenter votre arrondissement.

Inutile d'ajouter que je combattrai sans merci les velléités d'un césarisme que semblent vouloir ressussiter une bande d'aventuriers, recrutée uniquement parmi les politiciens qui, hier encore, étaient les partisans du radicalisme le plus exalté. N'oubliez pas, conservateurs, que si, par malheur, ce parti arrivait au pouvoir, sa composition vous est un sûr garant que vous seriez les premières victimes de l'état révolutionnaire dans lequel il jetterait le pays.

Il est une question qui, depuis quelque temps, est passée à l'état aigu et, divise profondément les esprits, je veux parler de la question religieuse. Je crois, Messieurs, que, sur ce point, la pacification est indispensable à la tranquillité du pays. Aussi m'opposerai-je à la séparation de l'Église et de l'État, car j'estime que la meilleure solution en cette matière est le maintien du Concordat, et son application stricte et loyale. La liberté de conscience est, à mes yeux, aussi précieuse que toute autre, et je me refuserais à toute mesure qui aurait pour objet de la violenter.

Les questions commerciales, qui intéressent au plus haut point l'agriculture de notre pays essentiellement vinicole, ont maintenant une importance d'autant plus grande que la plupart de nos traités de commerce sont près d'expirer. La Chambre que vous allez nommer aura donc à régler l'état de nos relations commerciales avec les nations étrangères.

Sans méconnaître les avantages que la France et notre Médoc, en particulier, doivent trouver dans des traités reposant sur une liberté de transactions bien comprise, je crois qu'il y a lieu d'établir dans notre système commercial une organisation qui, protégeant les produits de notre sol, permettra aux agriculteurs médocains de les écouler d'une façon rémunératrice.

C'est pourquoi je n'admettrai de traités de commerce avec telle ou telle nation que si nos producteurs doivent y trouver un avantage bien évident. Je ne les admettrai surtout qu'à titre de réciprocité, et je repousserai toute mesure qui aurait pour conséquence de faire entrer chez nous, moyennant des droits minimes, les marchandises d'une nation qui, comme les États-Unis d'Amérique, grève les nôtres de tarifs exorbitants et, pour ainsi dire, prohibitifs. Le marché de la France est assez riche et assez vaste pour que nous puissions imposer aux nations étrangères, toutes désireuses d'y participer, des conditions qui procurent de justes avantages à nos agriculteurs et à nos industriels.

J'estime aussi que les intérêts bien entendus de l'agriculture, non moins que l'hygiène et la santé publiques, exigent que nous soyons sévères pour l'introduction des vins étrangers frelatés avec des alcools allemands qui nous inondent, et des liquides fabriqués avec des fruits desséchés.

Enfin et pour les mêmes motifs, je m'élèverai, sauf dans les cas spéciaux

qui pourront être avantageux, contre ces tarifs dits de pénétration, qui dégrèvent les produits de l'étranger d'une partie des droits que doivent acquitter sur nos chemins de fer les marchandises françaises.

Si les intérêts généraux qui concernent la France entière doivent préoccuper vos députés, soyez assurés que les questions qui intéressent particulièrement notre arrondissement seront l'objet tout spécial de ma sollicitude.

La ville de Pauillac est appelée à prendre avant peu un grand développement, et, si l'essor en est favorisé, son port peut devenir très important pour la grande navigation transatlantique.

Je ne suis pas, Messieurs, un candidat exotique envoyé de Bordeaux ou d'ailleurs, mais un candidat purement médocain. Aussi, loin d'avoir un motif quelconque de jalouser la prospérité de Pauillac, je prendrai la défense de toutes les mesures qui pourront développer cette prospérité, telles que l'établissement d'appontements rattachés au chemin de fer du Médoc, auxquels auraient accès, non seulement les navires de la seule Compagnie transatlantique qui est en instance d'autorisation, mais les grands vapeurs de toutes les compagnies françaises ou étrangères.

J'insisterai vivement pour la création d'une darse spéciale où les pilotes puissent abriter leurs chaloupes; pour l'approfondissement et l'agrandissement du chenal du Gaët, dit Port des Pilotes, qui ne répond plus aujourd'hui à son affectation première.

Un certain nombre de nos communes, principalement situées dans le canton de Lesparre, on été écrasées et ruinées par le phylloxéra. Pour réparer ces désastres, deux mesures s'imposent : le dégrèvement d'impôts, bien légitime pour des terres qui ne rapportent plus rien, et des subventions d'une importance suffisante, qui permettent aux propriétaires de reconstituer leurs vignobles en cépages résistants. A cette reconstitution, l'État a autant à gagner que les propriétaires ; aussi, doit-il concourir dans une large mesure à une œuvre qui aura pour résultat la restauration de notre prospérité vinicole.

La partie nord de notre arrondissement qui borde la Gironde renferme des terres d'une incomparable fertilité. Malheureusement les invasions des eaux salées du fleuve viennent souvent les stériliser pour de longues années, et la menace de ces invasions nécessite l'entretien de digues qui grèvent de taxes beaucoup trop lourdes les malheureux propriétaires de mattes. Or, si ces digues sont très coûteuses, le rempart qu'elles offrent est bien précaire. Jadis elles étaient protégées par des gords, engins de pêche que le gouvernement impérial fit détruire *manu militari*. Je pense qu'il y a lieu d'accorder aux riverains l'autorisation de les rétablir. Mais un autre moyen de défense autrement efficace consisterait, je crois, à établir vers l'extrémité des bancs vaseux, depuis l'anse de Déclide au Verdon jusqu'à Valeyrac, une digue en pierres sèches, qui permettrait l'élèvement progressif, puis le colmatage naturel de ces vases situées entre elle et la terre ferme. Cette opération rendrait à la culture des milliers d'hectares de terre de première qualité, dont la valeur dédommagerait largement les entrepreneurs de travaux à exécuter. Ce projet, du reste, n'est pas nouveau : il a été jadis examiné, puis adopté, mais il ne put être exécuté faute de ressources suffisantes et d'entente entre les propriétaires. Je crois, Messieurs, qu'avec la

certitude de la valeur qu'acquerraient un jour les terrains aujourd'hui vaseux des bords de la Gironde, il serait possible de grouper suffisamment de capitaux pour l'exécution d'un projet aussi éminemment utile. C'est un but vers lequel tendront tous mes efforts, si votre confiance me donne l'autorité nécessaire pour parler en votre nom.

Deux de nos cantons, et principalement celui de Saint-Laurent, sont en partie occupés par de vastes landes qui, pour devenir riches et prospères, ne manquent que des voies de communications nécessaires à l'écoulement de leurs produits. Certes, nos routes ont pris depuis quelque temps un développement considérable. Néanmoins, il y a encore beaucoup à faire dans les landes. Aussi, je ne cesserai de réclamer l'achèvement d'un réseau de chemins qui doit relier toutes les parties d'une région jusqu'à présent insuffisamment dotée. J'appuierai aussi de tout mon pouvoir les permissions de parcours dans les forêts de l'État situées dans ces cantons.

Messieurs les Électeurs,

Je vous disais plus haut que je n'avais point ambitionné la candidature que m'a dévolue le Congrès de Lesparre. En me présentant à vos suffrages, j'estime que j'accomplis le devoir qui incombe à tout citoyen d'accepter sa part des charges de la vie publique.

Je ne poursuis point une satisfaction personnelle, je cherche encore moins, dans la députation, un moyen d'acquérir des bénéfices matériels, quelle qu'en soit la nature. Si mon indépendance, si l'avantage que j'ai de n'avoir exercé jusqu'à ce jour aucun rôle politique et de n'être par conséquent inféodé à aucun des partis qui ont divisé les Chambres précédentes, vous garantissent que j'exercerai mon mandat en toute conscience et en dehors de toute préoccupation de personnes, permettez-moi d'ajouter que mon désintéressement est absolu, et que mon intégrité défiera toujours les attaques de la calomnie, même la plus éhontée.

En sollicitant l'honneur d'être votre député, je vous offre en échange de cet honneur d'être pour vous un représentant uniquement préoccupé de vos intérêts, qui mettra toute son activité à les défendre, et qui n'a pas l'habitude de négliger ceux qui lui sont confiés.

Enfant du même pays que vous, j'appartiens à une famille dont les membres, depuis des siècles, ont vécu au milieu de vos ancêtres, et ont toujours regardé comme leur premier devoir d'être utiles à leur pays. Aussi je serais heureux et fier si vous voulez me continuer la confiance et l'affection qui ont toujours uni vos pères et les miens.

H. Du PÉRIER DE LARSAN, ancien magistrat, propriétaire,
maire de Soulac.

1re Circonscription de LIBOURNE.

M. A. SURCHAMP,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Une nécessité politique m'a fait l'obligation d'accepter la candidature qui vient de m'être offerte par les délégués de la première circonscription de l'arrondissement de Libourne.

Républicain, et rien que républicain, serviteur passionné de la démocratie, je me présente à vos suffrages en vous disant que ma vie publique et privée est le programme que je livre à votre appréciation.

Dix-huit années consacrées au service de l'administration de ma ville natale, six années comme mandataire du canton de Libourne au Conseil général vous paraîtront peut-être une préparation suffisante pour défendre avec quelque utilité les intérêts de notre bel arrondissement.

Mon souci, si je devenais votre député, ma principale préoccupation serait de m'unir à tous ceux qui, animés d'un esprit de large conciliation, auront la volonté de former dans le Parlement une majorité gouvernementale susceptible de donner à notre pays une législature laborieuse et féconde.

Faire de bonnes finances, étudier avec la plus grande sollicitude toutes les questions qui, dans l'ordre social et économique, peuvent amener des réformes et des progrès, telle est la tâche à laquelle je me dévouerai.

Au lieu de donner la plus grande partie de mon temps à la politique pure qui, le plus souvent, est un élément de division, je me consacrerai plus particulièrement aux lois d'affaires, à l'examen des traités de commerce avec les nations étrangères, aux mesures de défense de nos intérêts agricoles et viticoles, à la juste et équitable répartition de l'impôt, à la solution de tous ces problèmes si intimement liés à l'expansion de notre prospérité.

Respectueux de la plus complète liberté, mais adversaire des abus que crée une licence sans frein, il faut, à mon avis, que l'honnêteté et la probité ne soient plus impunément à la merci de l'outrage et de la diffamation.

Consolider, fortifier nos institutions, donner au gouvernement les moyens d'administrer avec autorité, telle sera ma ligne de conduite.

Mes chers concitoyens, si vous me confiez la délicate et difficile mission de vous représenter à la Chambre des députés, je ne cesserai de m'inspirer de vos vœux et de vos aspirations en me tenant constamment en rapport avec vous.

Mon seul et unique objectif serait de collaborer à une œuvre de travail,

d'apaisement et de concorde capable de procurer à notre chère patrie une ère de paix glorieuse et prospère.

Vive la République!

A. SURCHAMP, Conseiller général, maire de Libourne.

2e Circonscription de LIBOURNE.

M. OBISSIER SAINT-MARTIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Désigné comme candidat par le Congrès républicain de la deuxième circonscription de Libourne, je viens solliciter vos suffrages.

Vous me connaissez, vous savez comment j'ai rempli les mandats législatifs que vous m'avez confiés en 1884 et 1885, et vous avez jugé mes votes et mes actes politiques.

Je demeure fidèle aux principes qui les ont inspirés.

Je veux la paix, basée sur le respect de nos droits et de notre dignité nationale.

Je veux la stabilité constitutionnelle et j'écarterai les propositions de revision qui se reproduisent au moment où nos institutions sont plus fortement attaquées.

Je veux un gouvernement ferme et un ministère qui dure.

Je demande l'économie dans les finances, la justice dans la répartition des charges publiques, le développement continu du régime démocratique, libéral et progressiste sous lequel la France a repris son rang dans le monde.

La situation économique me paraît plus que jamais s'imposer à l'attention du législateur, au lendemain d'une crise qui a pesé sur l'Europe entière. Il importe, en effet, d'augmenter les forces productives du pays et d'utiliser toutes ses ressources.

L'agriculture a droit à une sollicitude particulière. Il faut faciliter l'écoulement de nos produits, notamment de nos vins.

Des mesures ont été prises déjà en faveur de la viticulture, et je suis de ceux qui les ont réclamées et appuyées; mais il reste beaucoup à faire, et ce sera le devoir de votre représentant de rechercher les moyens d'assurer à nos propriétaires la rémunération des lourds sacrifices qu'ils se sont imposés.

Telles sont les vues générales que je soutiendrai et tâcherai de faire prévaloir dans la nouvelle Chambre.

Si vous me faites l'honneur de me nommer, mes chers concitoyens, vous

aurez donné votre confiance à un homme profondément attaché à la République, sincèrement dévoué à vos intérêts, et qui fera, en toute circonstance, son devoir.

Vive la République !

OBISSIER SAINT-MARTIN, député sortant, président du Comice viticole et agricole de l'arrondissement de Libourne.

Circonscription de LA RÉOLE.

M. ROBERT MITCHELL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Electeurs,

Il y a quelques jours, le général Boulanger m'écrivait la lettre que voici :

« Londres, 1er septembre 1889.

« Mon cher Robert Mitchell,

« Vous avez été l'un des premiers, vous êtes l'un des plus utiles ouvriers de cette grande œuvre de réconciliation nationale à laquelle je veux consacrer ma vie.

« La victoire est prochaine ; dans quelques semaines, le pays prononcera la condamnation du régime qui s'efforce de le déshonorer, après avoir voulu le ruiner. Il acclamera cette République nationale, largement ouverte à tous, à laquelle vous vous êtes si honnêtement et si loyalement rallié.

« Je sais que pour vous la lutte sera dure ; c'est vous, en effet, que l'opportunisme combat avec le plus de violence dans le département de la Gironde, mais je sais aussi que vous triompherez, car nul mieux que vous ne pourrait porter dans l'arrondissement de La Réole le drapeau de nos revendications.

« Tous les bons citoyens voteront pour vous ; aucun de mes amis, j'en suis convaincu, ne voudra faillir à son devoir en augmentant par son abstention volontaire, les chances du candidat de M. Jules Ferry.

« C'est vous, et c'est vous seul que je désigne à leurs suffrages ; en vous chargeant de les représenter à la Chambre des députés, ils me prouveront qu'ils m'ont gardé les sympathies dont ils m'ont donné, le 28 juillet dernier, une preuve éclatante dans l'un des cantons de l'arrondissement de La Réole.

« Recevez, mon cher ami, l'expression de mes sentiments affectueux.

« Général BOULANGER. »

Je n'ai rien à ajouter, rien à retrancher au patriotique programme que le général Boulanger résume en quatre mots : *Réconciliation nationale. — République nationale.*

A cette République nationale qui doit réconcilier tous les fils d'une même patrie je me suis rallié sans hésitation, sans arrière-pensée et je suis assuré de votre approbation, à vous, mes chers électeurs, qui placez le pays au-dessus de vos préférences personnelles, à vous qui avez compris depuis longtemps qu'il faut pour le salut de la France que nos divisions s'éteignent, que nos rancunes s'apaisent, que nos ressentiments disparaissent, en un mot que ceux qui se combattaient hier se tendent aujourd'hui fraternellement les mains.

Messieurs les Électeurs,

Notre pays traverse en ce moment une crise redoutable et ce n'est pas trop du concours de tous les bons citoyens pour conjurer les grands périls qui nous menacent.

A l'intérieur, le déficit s'aggrave ; tous les ans vos impôts augmentent tandis que vos ressources diminuent, et l'on ne parvient à équilibrer nos budgets qu'au moyen d'emprunts déguisés, qui compromettent la fortune publique et qui s'élèvent depuis quatre ans à près de 4 milliards.

Enfin la loi des finances nous fait connaître officiellement qu'à partir du 1er janvier prochain, le principal de nos contributions directes sera augmenté de 8 0/0.

Les opportunistes nous ont brouillés avec toute l'Europe ; ils n'ont pas craint de tirer le canon français sur le drapeau russe à Sagallo ; ils ont versé le sang de ceux qui nous offraient leur amitié et si le peuple, dans un admirable élan d'indignation, ne les chasse pas du pouvoir, le 22 septembre prochain, nous devons redouter les plus funestes aventures, nous préparer aux pires événements...

Messieurs les Électeurs,

Ne vous y trompez pas, voter pour les opportunistes, voter pour les candidats du gouvernement, c'est voter pour la guerre, car seul un gouvernement fort ayant à sa tête un chef directement élu par le suffrage universel pourrait nous assurer et nous garantir les bienfaits de la paix. Sa voix serait écoutée en Europe, car il parlerait au nom de la France et non pour le compte d'une coterie parlementaire méprisée, haïe, condamnée par l'opinion.

On rechercherait son alliance, car son pouvoir ne serait pas éphémère comme celui des innombrables ministres qui, depuis douze ans, arrivent aux affaires et les abandonnent sans avoir eu le temps de songer aux intérêts du pays !

Messieurs,

Je n'ajouterai que peu de mots à cette profession de foi politique. En dehors des intérêts généraux communs à toute la France, votre député devra se préoc-

cuper des intérêts spéciaux à l'arrondissement qu'il aspire à représenter. Depuis quatre années ces intérêts ont été absolument abandonnés, et celui que vous n'avez pas nommé, mais que le hasard du scrutin de liste avait envoyé à la Chambre pour nous y représenter, est resté pendant toute cette législature, immobile et muet à son banc, ne défendant jamais vos intérêts, ni à la tribune, ni au sein des commissions, dont il était d'ailleurs exclu par ses propres amis.

Il n'a su réclamer ni la réforme de la législature sur la chasse, ni l'abaissement du prix du permis. Il ne s'est jamais mêlé aux discussions agricoles, et le *Journal officiel* nous apprend qu'il a voté le droit sur les sucres, c'est-à-dire le droit le plus onéreux pour notre département en général et pour notre arrondissement en particulier. Lorsque le gouvernement a proposé une allocation dérisoire de 500.000 francs pour le chemin de fer de La Sauve à Eymet qui coûtera quatorze millions, il n'a ni protesté, ni réclamé, alors que ses collègues obtenaient de la Chambre pour leurs arrondissements respectifs des avantages beaucoup plus convenables.

Nous avons perdu quatre années, mais si vous m'honorez de votre confiance, je vous promets que nous les aurons promptement rattrapées.

Vous savez ce que j'ai fait, lorsque j'appartenais à la minorité du Parlement : je vous servirai plus utilement encore dans une Chambre nouvelle, où les députés revisionnistes sont dès aujourd'hui certains d'arriver à une écrasante majorité !

Mes chers Électeurs,

Pour diminuer vos charges et assurer la paix, nous allons livrer ensemble la grande bataille électorale, celle de laquelle va dépendre le salut de la patrie.

Vous ne voudrez pas vous abstenir.

ROBERT MITCHELL, chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Instruction publique, membre de la Société des agriculteurs de France.

HÉRAULT

1re Circonscription de BÉZIERS.

M. le docteur VERNHES,

Élu au 1er tour de scrutin.

PROGRAMME

Le 25 août 1889, a eu lieu, dans la grande salle de la mairie, la réunion de tous les délégués antiboulangistes des communes de la 1re circonscription de Béziers; sur vingt-neuf localités, vingt étaient représentées par leurs délégués respectifs; les neuf autres communes s'étaient fait excuser, informant la réunion qu'elles adhéraient d'avance au programme qui serait élaboré et à la candidature choisie.

Après l'appel des délégués, le bureau devant présider aux débats a été ainsi constitué : président, M. Perréal; vice-présidents, MM. Guilhaumou, de Puisserguier; Crouzat, de Sérignan; Cazals, ancien maire de Béziers; Léon Dupré; secrétaires, MM. Vialet et Constans fils.

Le bureau installé, M. Perréal a remercié et exprimé toute la confiance qu'il avait pour l'issue de la lutte prochaine.

Le congrès a aussitôt discuté un projet de programme qui, finalement, a été adopté après l'addition de divers articles relatifs à l'agriculture. Chaque délégué qui a pris la parole a défendu ses théories avec clarté et compétence, ce qui prouve que les électeurs ne se laissent plus conduire aujourd'hui comme autrefois, et qu'ils s'adonnent sérieusement à l'étude de toutes les questions qui les intéressent, qu'elles soient politiques, économiques ou agricoles.

Voici le programme tel qu'il a été définitivement adopté :

Partie politique : Revision de la Constitution dans le sens démocratique et républicain contre la réaction et le cléricalisme; séparation des Églises et de l'État; dénonciation du Concordat; suppression du budget des cultes; épuration du personnel; suppression de l'inamovibilité de la magistrature.

Partie économique : Travail dans les prisons au bénéfice exclusif de l'Etat; décentralisation administrative; suppression des octrois et de la régie; modification de l'assiette de l'impôt; formation de caisses de retraite pour la vieillesse.

Partie agricole : Dénonciation des traités de commerce avant leur expiration; prompte exécution des canaux d'irrigation du Rhône; suppression de tous les traités de commerce; impôt de trente francs par cent kilos sur les fruits secs entrant en douane; prise en charge des fruits secs; application stricte de la loi des sénateurs de l'Hérault sur la falsification des produits alimentaires; impôt de fabrication sur les boissons factices, proportionnel à leur richesse alcoolique; création de laboratoires municipaux pour les analyses de tous les produits alimentaires.

Ce programme adopté, le congrès a décidé la candidature unique et a acclamé le citoyen Vernhes, député sortant, comme candidat aux prochaines élections législatives.

Le bureau a été chargé par la réunion d'aller porter ce vote à la connaissance du citoyen Vernhes, qui s'est immédiatement rendu au sein du congrès. Est-il besoin de relater le discours qu'a prononcé le candidat, après avoir été salué par les applaudissements frénétiques de l'assemblée? Nous ne le pensons pas. Nous dirons simplement, pour l'édification de ceux qui voudraient susciter une candidature républicaine ou en ayant l'apparence, à côté de celle du vieux lutteur et du vétéran de la démocratie que le congrès a désigné, que le citoyen Vernhes a fait le procès de la Chambre actuelle avec la franchise qu'on lui connaît et qu'il s'est déclaré l'ennemi le plus implacable de Ferry et de sa politique.

Si, après cette déclaration, la fraction républicaine qu'on est convenu d'appeler opportuniste vote pour le citoyen Vernhes, on est en droit de se demander s'il est permis à un républicain avancé d'égarer son suffrage sur une autre candidature, que les pires ennemis de la République ne manqueront pas de soutenir avec l'espoir de travailler au renversement du régime actuel.

Espérons qu'au jour du combat aucun électeur républicain, à quelque nuance qu'il appartienne, ne fera défaut, et que la défaite des ennemis coalisés de la République sera complète.

Chers concitoyens,

Depuis plus de douze ans, j'ai l'honneur d'être votre mandataire à la Chambre des Députés.

Pendant ce laps de temps, je n'ai cessé de justifier la confiance républicaine que vous avez mise en moi.

Vous me connaissez donc entièrement.

Vos Comités républicains ont élaboré un programme que vos honorables délégués ont affirmé dans leur réunion plénière du 25 août 1889.

Ce programme, je l'ai accepté loyalement comme l'expression unanime des aspirations et revendications de vos intéressantes communes.

Plus de divisions intempestives parmi nous! Nous sommes tous des républicains sincères, et, avant tout, revisionnistes.

La République vraie, sans mélanges suspects et malhonnêtes, est assez puissante et assez forte pour se faire respecter et pour asseoir l'ordre et la liberté sur des bases inébranlables.

La République française, une et indivisible, défendra la France, la Patrie, contre des aventures insensées et criminelles.

Elle continuera à assurer notre sécurité intérieure et extérieure, avec calme et dignité.

Chers concitoyens,

Je le redis : Plus de nuances, plus de dissentiments entre nous.

Restons républicains sincères et vaillants. La concentration républicaine sera notre force.

Elle donnera ample satisfaction aux véritables intérêts de nos populations si éprouvées !...

Que de réformes urgentes et pratiques auraient abouti sans les oppositions systématiques et permanentes !...

Comme vous le savez, chers concitoyens, je n'ai cessé de donner ma vive attention et mon entier dévouement aux questions majeures pressantes intéressant l'agriculture, surtout nos intérêts viticoles et vinicoles, qui sont la base essentielle de notre richesse régionale, l'industrie et le commerce, etc., etc.

C'est dans cette voie que je persisterai, chers concitoyens, si vous renouvelez le mandat que vous m'aviez confié jusqu'ici.

Nous resserrerons ainsi les liens de sympathie et d'amitié qui nous unissent depuis si longtemps.

Vive la République une et indivisible !

Tout à vous tous,

Dr Émile VERNHES, Député sortant.

2e Circonscription de BÉZIERS.

M. VERNIÈRE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens électeurs,

L'heure de la lutte a sonné, lutte suprême d'où doit sortir la perte ou le salut de la République.

En face de nous, les anciens partis monarchiques coalisés, cachant leurs drapeaux sous une étiquette menteuse, encourageant les tentatives césariennes d'un soldat factieux et condamné, osent relever la tête et rêvent de ramener la France aux jours les plus néfastes de son histoire.

Cela ne peut pas être, cela ne sera pas. Appelé par le choix de vos délégués

à solliciter une fois encore vos suffrages, je vous soumets mon programme que vos votes sanctionneront s'il est, comme je le crois, la juste expression de vos légitimes revendications.

Je vous promets d'apporter à sa réalisation tout ce que j'ai de force, d'activité et d'énergie.

Nos institutions républicaines, vos intérêts régionaux trouveront toujours en moi un défenseur ardent et résolu.

Je serai, du reste, sobre de promesses; vous me connaissez depuis bientôt huit ans, vous m'avez vu à l'œuvre, c'est à vous de vous prononcer.

Citoyens, que le 22 septembre soit un jour de protestation indignée contre les réactions.

Qu'il soit la date solennelle de l'écrasement définitif de tous les ennemis de la République.

La France montrera une fois de plus son attachement inébranlable au gouvernement qu'elle s'est donnée.

La deuxième circonscription de Béziers toujours à l'avant-garde, ne voudra pas rester en arrière, j'en ai la certitude.

Vive la République.

Michel VERNIÈRE, propriétaire industriel,
Membre de la Chambre de commerce de Montpellier, député sortant.

PROGRAMME POLITIQUE ET SOCIAL

1° Défense de toutes les lois ayant pour but d'affermir la République.

2° Revision de la Constitution dans le sens vraiment républicain.

3° Épuration du personnel. Réduction des gros traitements.

4° Séparation des Églises et de l'État.

5° Suppression de l'inamovibilité de la magistrature; diminution des frais de justice.

6° Service militaire obligatoire et égal pour tous.

7° Décentralisation gouvernementale et administrative.

8° Extension, dans les écoles primaires, de l'enseignement professionnel et commercial.

9° Interdiction absolue du livret d'ouvrier. Application rigoureuse de la loi sur le travail des enfants.

10° Organisation du crédit à l'agriculture et au travail. Création d'une caisse de retraite pour les invalides du travail ; en un mot continuer le vote des lois tendant à améliorer le sort des travailleurs.

PROGRAMME COMMERCIAL ET AGRICOLE.

1° Revision de l'impôt, suppression des octrois, réforme du régime des boissons, impôt progressif s'appliquant selon le cas au capital et au revenu.

2° Revision des conventions avec les grandes compagnies.

3° Abaissement des tarifs sur les chemins de fer ; suppression des tarifs dits de pénétration.

4° Dénonciation des traités de commerce avant leur expiration et suppression des produits agricoles dans les traités de commerce qui pourront être renouvelés.

5° Droit de douane sur les fruits secs à leur entrée en France.

6° Prise en charge des raisins secs.

7° Application rigoureuse de la loi Griffe sur la falsification des boissons.

8° Gratuité des canaux.

9° Exécution des travaux d'irrigation ou de submersion.

10° Création de laboratoires municipaux pour l'analyse des produits alimentaires.

Circonscription de LODÈVE.

M. MENARD DORIAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Élection annulée.*)

1re Circonscription de MONTPELLIER.

M. DEANDREIS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens Électeurs,

Le Congrès républicain radical tenu le 20 août à Montpellier a proclamé la candidature unique et désigné à vos libres suffrages le citoyen Deandreis, député sortant.

Nul plus que lui n'est digne de vous représenter à la Chambre ; nul n'est plus capable de défendre vos intérêts.

Enfant de Montpellier, où il a constamment vécu, le candidat du Congrès républicain radical est connu de vous tous.

Républicain de vieille date, nous l'avons toujours vu à l'œuvre pour la défense désintéressée des idées et des principes qui nous sont chers.

Partout, au Conseil municipal dès 1870, au Conseil général, à la Chambre

depuis 1885, le citoyen Deandreis s'est dépensé, sans compter, pour la République et pour ses concitoyens : Il a vaillamment défendu nos principes politiques, nos intérêts agricoles et universitaires.

Le programme du Congrès républicain radical, le programme du citoyen Deandreis, c'est celui de 1885, qui a servi de base à l'élection des sept députés sortants; c'est le programme qui a été soutenu à la Chambre par le citoyen Deandreis et par ses collègues de l'Hérault : il contient le principe de toutes les réformes politiques, économiques et sociales réclamées et poursuivies par la démocratie.

Que les conservateurs, dans leurs réunions, promettent de belles récoltes en cas de succès : c'est affaire à eux de montrer ainsi quel cas ils font de l'intelligence de leurs auditeurs! Notre candidat n'a pas, lui, à se répandre en vaines promesses : ses services éminents et ses votes loyaux parlent pour lui.

Electeurs, vous voulez comme nous le maintien de la République, qui, depuis dix-neuf années, assure à la France l'ordre, la stabilité et la paix;

Qui a donné aux enfants du peuple cette instruction que les régimes monarchiques leur refusaient;

Qui, en rendant le service militaire obligatoire pour tous, a constitué l'armée la plus forte que la France ait jamais eue.

Vous voulez la réalisation des réformes politiques, économiques et sociales que, seule, une Chambre républicaine peut entreprendre et mener à bonne fin;

Vous voulez la revision des lois constitutionnelles; mais vous la voulez, cette revision, par les républicains et pour les républicains;

Vous voulez que nos populations agricoles, si laborieuses, si méritantes, continuent à être résolument défendues;

Que la concurrence déloyale faite aux produits de notre sol soit efficacement combattue;

Que la vente et l'écoulement de nos récoltes soient facilités.

Républicains, vous repousserez ces hommes qui prennent un masque trompeur pour essayer d'obtenir vos suffrages.

Vous direz à ces prétendus conservateurs, qui vous incitent à tout remettre en question, qu'ils ne sont que des hommes de désordre, de véritables factieux.

Vous leur direz que la France a trop besoin de tranquillité à l'intérieur pour aller courir les aventures; qu'elle est trop ardemment patriote pour revenir au pouvoir personnel, qui amène comme conséquence fatale l'invasion et le démembrement de la patrie.

Citoyens,

Le 22 septembre, vous voterez tous en masse pour le citoyen Deandreis;
Parce que c'est un honnête homme;
Parce que c'est un vieux républicain;
Parce que c'est un homme pratique qui connaît vos besoins;

Parce que, toujours fidèle à son programme, il a consciencieusement rempli son mandat.

Aux urnes! Vive la France! Vive la République!

Pour le Comité républicain radical de Montpellier et pour le Congrès du 20 août :

Le Président,
P. Pezet, Conseiller municipal.

Les Vice-Présidents,
Vedel, Lafon, conseillers généraux; Fages, conseiller municipal.

Mes chers Concitoyens,

Le Comité républicain radical de la 1re circonscription de Montpellier vous propose ma candidature et veut bien vous dire que la désignation du Congrès du 20 août est la récompense et la sanction de mon attitude à la Chambre pendant la dernière législature.

Je n'ai rien à ajouter aux paroles du Comité.

Vous me connaissez.

Vous savez si j'ai rempli mon mandat conformément au vœu des électeurs républicains qui me l'avaient confié en 1885.

Vous savez si, dans l'ordre politique, dans l'ordre économique et social, j'ai défendu avec une vigilante persévérance les aspirations et les intérêts de nos généreuses et vaillantes populations.

Vous savez si j'ai bien travaillé pour la République et pour notre beau département.

Il vous appartient de le dire le 22 septembre par vos libres suffrages.

Si je n'ai pas démérité, vous me confierez de nouveau le difficile honneur de vous représenter à la Chambre au moment où vont se débattre les plus graves intérêts de la patrie.

De toute façon, mes chers concitoyens, je ne puis que vous renouveler le témoignage de mon dévouement sans limites à notre chère ville de Montpellier, au département de l'Hérault, à la France et à la République.

Vive la République!!!

É. DEANDREIS, député sortant.

2e Circonscription de MONTPELLIER.

M. SALIS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Le Congrès des communes de la 2e circonscription de Montpellier a l'honneur de présenter à vos libres suffrages comme seul candidat aux élections législatives du 22 septembre, le citoyen Jacques Salis, député sortant.

Tous vos délégués au Congrès républicain, sans distinction de nuances, et inspirés uniquement par le patriotique souci de défendre et d'affirmer les institutions républicaines, ont compris que toutes les forces devaient s'unir sur un seul candidat pour mieux vaincre et anéantir à tout jamais leurs adversaires.

Devant le danger les nuances disparaissent; tout républicain doit taire ses préférences personnelles pour faire face à l'ennemi commun, c'est pourquoi socialistes, radicaux et modérés délégués au Congrès se sont ligués pour la défense de la République. — Ensemble nous marcherons tous au scrutin pour le triomphe éclatant du gouvernement de liberté qui, malgré l'envie et la calomnie auxquelles il est en butte, fait l'admiration du monde entier.

Le citoyen Salis vous est connu. — Depuis huit ans qu'il représente notre circonscription et le département, nul plus que lui n'a tenu haut et ferme le drapeau de la République. — Ses votes politiques sont la scrupuleuse et fidèle observation des programmes qui lui ont été confiés à deux reprises (1).— Au point de vue économique, il a voulu le premier affranchir le commerce vinicole de l'assujettissement auquel il est encore condamné.

C'est le citoyen Salis qui, par ses projets de loi sur la coloration, la liberté de plâtrage contre les falsifications, etc., a été un des plus ardents protecteurs de notre viticulture et de notre commerce. C'est encore à son initiative patriotique que nous devons la rupture des pourparlers diplomatiques devant aboutir à un traité ou à un *modus vivendi* franco-italien.

Le commerce et la viticulture de notre région ont applaudi souvent à l'initiative de notre député; nos intérêts ne peuvent avoir de plus ardent défenseur et les républicains un plus honnête et plus ferme représentant.

Citoyens,

Des élections du 22 septembre dépend l'avenir de la France.

---

1. Programmes de 1881, T. I, page 459.
Programmes de 1885, page 191.

La République seule a jusqu'à ce jour commandé le respect à nos ennemis du dehors. En la fortifiant par vos votes vous la rendrez plus digne et plus respectable encore; vous donnerez un essor immense à son industrie et à son commerce; vous accomplirez le devoir de tout citoyen vraiment français et vous anéantirez à jamais les espérances de nos adversaires, espérances qui se traduiraient trop vite par la ruine de notre belle et fière nation.

Républicains, haut les cœurs, face au danger en braves Français et braves patriotes, et sus à la coalition réactionnaire au cri de :

Vive la République!

Le Président du Congrès :
BAISETTE, conseiller d'arrondissement.

Le Vice-Président :
AYMERIÉ, de Cette.

Les Assesseurs :
ANTÉRIEU, conseiller d'arrondissement,
CLAVEL, d°.

Le Secrétaire,
J. GAILLARD.

Vu : le candidat,
J. SALIS.

Circonscription de SAINT-PONS.

M. RAZIMBAUD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Le Congrès de concentration républicaine, aux travaux duquel tous les groupes républicains de notre arrondissement ont été invités à participer, s'est réuni le 11 août dernier.

Après avoir adopté en principe la candidature unique et arrêté le programme ci-dessous, il a été procédé au vote par appel nominal sur la candidature du citoyen Razimbaud, aucune autre ne s'étant produite.

Le nombre des délégués présents a été de 128 sur 134 élus et convoqués. — 127 ont donné leur suffrages au citoyen Razimbaud, qui a été en conséquence proclamé seul candidat de la concentration républicaine dans l'arrondissement de Saint-Pons.

PROGRAMME :

1° Revision de la Constitution par la Chambre et le Sénat réunis en Congrès, dans le sens le plus démocratique : notamment élection du Sénat par le suffrage

universel; renouvellement partiel des Chambres; prépondérance de la Chambre des Députés en matière de finances; promulgation après deuxième délibération des lois rejetées par le Sénat; responsabilité individuelle des ministres substituée à la responsabilité collective;

2° Liberté de conscience pour tous les citoyens; exécution stricte des lois concordataires qui règlent encore aujourd'hui les rapports des Églises avec l'État;

3° Service militaire égal pour tous;

4° Décentralisation administrative dans le sens le plus large et le plus pratique;

5° Épuration immédiate du personnel;

6° Répression énergique des insultes faites au gouvernement républicain, ainsi que de toutes tentatives de dictature;

7° Revision des lois fiscales ou d'impôts, de manière à répartir équitablement les charges qui pèsent sur les contribuables et qui doivent être en rapport avec leurs revenus;

8° Revision de nos codes, de façon à réduire largement les frais onéreux auxquels sont actuellement exposés les justiciables;

9° Création d'une caisse nationale de retraite pour les invalides du travail industriel et agricole;

10° Création d'une banque nationale de prêts agricoles, afin d'affranchir les agriculteurs des emprunts usuraires qu'ils sont trop souvent obligés de contracter et qui les mènent fatalement à la ruine;

Modification des statuts de la Banque de France dans l'intérêt du commerce et de l'industrie;

11° Modification du régime forestier de façon à ne pas entraver l'élevage du bétail qui est une des principales ressources des contrées montagneuses de l'arrondissement. En conséquence, ne pas créer de nouveaux périmètres de reboisement, livrer à la dépaissance les terrains replantés au fur et à mesure que les bois sont défendables, et ne reboiser que par cantonnements successifs;

12° Dispositions à prendre pour que les travailleurs attachés aux grandes exploitations industrielles, dont quelques-unes constituent de véritables monopoles, aient une part plus équitable dans le produit de leur travail;

13° Retrait de la circulaire Cazot sur le plâtrage, répression des fraudes et des falsifications de vin. Établissement des droits de douane sur les raisins secs;

14° A l'expiration des traités de commerce, abolition de la clause de la nation la plus favorisée, établissement de droits suffisants pour protéger d'une manière efficace tous les produits nationaux industriels et agricoles, abolition des tarifs de pénétration;

15° Chemin de fer de Bize à Azille et de Saint-Pons à Bize;

16° Canal interocéanique.

En résumé, défense énergique des institutions républicaines, préoccupation constante du sort des travailleurs, et marche en avant résolue dans la voie du progrès et de la liberté que nous ont tracée nos glorieux ancêtres de 1789.

Citoyens,

Notre programme est celui des revendications de toute la démocratie. Notre candidat est le vieux lutteur que vous connaissez, à la brèche depuis vingt-cinq ans pour défendre les intérêts du peuple, les principes de la Révolution française, et toujours à l'avant-garde lorsque la République a été menacée.

En présence de la coalition monstrueuse qui va tenter un dernier effort pour anéantir, avec la République, toutes nos libertés et supprimer les lois d'émancipation sociale déjà acquises, vous vous lèverez tous en masse, comme un seul homme, pour déjouer les audacieux projets de nos adversaires, et assurer dans notre arrondissement, en votant pour le citoyen Jules Razimbaud, le triomphe de la cause républicaine qui est celle de l'humanité, du progrès et de la liberté.

Vive la République !

Le Président du Congrès,
L. Blazin.

Le Secrétaire,
G. Hortala.

Vu et accepté :
Le Candidat, Jules RAZIMBAUD.

ILLE-ET-VILAINE

Circonscription de FOUGÈRES.

M. Marie DELAFOSSE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Cédant, après de longues résistances, aux pressantes sollicitations de mes amis, je me présente à vos suffrages, et j'éprouve le besoin de vous le dire : le sentiment de mes devoirs envers Dieu, envers la France et envers mes concitoyens, a pu, seul, me déterminer à accepter cette candidature.

Je n'ai point à vous faire une longue profession de foi; elle est faite depuis longtemps, par ma vie privée comme par ma vie publique.

Mes convictions vous sont connues; elles sont les vôtres.

Je veux, comme vous, que la religion soit respectée et qu'elle ne soit pas exclue de l'école.

Je veux, comme vous, l'ordre et l'économie dans les finances de l'État, afin d'alléger le poids si lourd de vos impôts et de faire cesser ces honteux gaspillages qui ont augmenté, dans ces dernières années, de plus de dix milliards la dette publique.

Je veux, comme vous, que l'on ait enfin souci des intérêts de l'agriculture dont l'état de souffrance, s'il se prolongeait, serait, à bref délai, la ruine du pays.

Je veux, comme vous, que, au lieu de tromper la classe ouvrière par de vaines promesses ou de l'irriter par des excitations malsaines, on s'occupe efficacement d'améliorer sa situation.

Je l'ai dit aux électeurs du canton d'Antrain lorsque je me suis mis à leur disposition pour les représenter au Conseil général : « Si vous voulez un honnête homme pour s'occuper honnêtement de vos intérêts, je crois avoir des titres à votre choix. » Aujourd'hui, électeurs de l'arrondissement de Fougères, j'ose vous tenir le même langage.

Vous savez de quelle manière les électeurs du canton d'Antrain ont répondu à mon appel. S'il vous convient d'y répondre de la même manière, vous me donnerez un témoignage de confiance, dont je serai grandement honoré et dont j'aurai à cœur, dans la mesure de mes forces, de me montrer digne.

Ai-je besoin d'ajouter, à l'encontre d'allégations plus ridicules encore que perfides, et dont votre bon sens fera justice, que je n'ai point d'autre drapeau que celui de la France sous lequel, avec un grand nombre d'entre vous, les miens et moi avons servi pendant la guerre.

Veuillez agréer, messieurs les électeurs, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Marie DELAFOSSE, conseiller général,
maire de Bâzouges-la-Pérouse.

Circonscription de MONTFORT

M. Armand PORTEU,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mon cher Concitoyen,

Vous êtes appelé à juger les opportunistes qui depuis douze ans tiennent entre leurs mains les destinées de la France ?

Cette question qui vous est soumise est des plus simples ; ne permettez pas qu'on la complique pour vous tromper.

Vous avez à dire si vous êtes satisfait, oui ou non, de l'état actuel des choses.

Quelle a été l'œuvre des opportunistes ?

Le commerce et l'industrie languissent, l'agriculture est ruinée ; les emprunts et les impôts vont toujours croissant.

Une politique ignorante et sans suite nous laisse sans alliances en face d'ennemis puissants et acharnés.

L'argent que vous gagnez avec tant de peine est follement gaspillé au lieu d'être consacré à des travaux utiles.

Pour favoriser des spéculations honteuses, on envoie vos enfants mourir loin du pays, dans les marais empestés du Tonkin.

Au nom de la liberté, on chasse les sœurs des hôpitaux, les frères de vos écoles.

De toutes les promesses qui vous ont été faites en a-t-il été tenu une seule ?

Je cherche et ne trouve que des hontes et des scandales.

Ventes de décorations, tripotages financiers, basses délations, condamnations arbitraires, acquittements scandaleux, exils immérités, tel est le bilan de cette majorité dont les grands hommes sont Wilson et Ferry.

Ces hommes dont la France honnête veut à tout prix se débarrasser vont

enfin disparaître et ils entraîneront dans leur chute ceux qui les ont soutenus.

Avec ceux qui ont fait le mal tomberont ceux qui n'ont pas su l'empêcher.

Je suis votre compatriote et vous me connaissez.

En 1885 vous m'avez donné 2.700 voix de plus qu'à mon concurrent opportuniste. Je suis fier de ce témoignage de confiance et vous demande de me le renouveler.

Energiquement conservateur et revisionniste non moins résolu, j'aime avant tout mon pays et veux consacrer à l'œuvre de son relèvement tout ce que Dieu a mis en moi d'énergie et de dévouement.

Je voterai toujours sans crainte et viendrai chaque année m'enquérir de vos besoins et vous rendre compte de mes actes.

Je demanderai que l'agriculture et le commerce français soient protégés contre la concurrence étrangère, que les traités de commerce et les tarifs de chemins de fer soient sagement revisés.

Je veux l'ordre et l'économie partout, la justice impartiale et égale pour tous.

Je veux pour les conseils municipaux le droit de choisir leurs instituteurs.

Je demanderai que le prêtre n'aille pas à la caserne, mais reste dans son sanctuaire pour baptiser nos enfants et enterrer nos chers morts.

Je demanderai qu'une commission de l'armée s'occupe de la revision de la loi sur les 28 et 13 jours qui oblige les réservistes à des déplacements onéreux sans grand profit pour leur instruction militaire.

En un mot, je m'inspirerai dans tous mes votes de vos intérêts, qui sont aussi les miens, de vos convictions, que je partage.

Mon cher concitoyen,

N'oublions pas que cette fois nous sommes seuls maîtres dans notre arrondissement et que nous sommes sûrs de la victoire.

Ne nous laissons intimider ni par les mensonges ni par les calomnies infâmes.

Allons sans crainte au scrutin au cri de vive la France.

Votre tout dévoué,

Armand PORTEU, maire de Talensac, conseiller d'arrondissement de Montfort.

Circonscription de REDON.

M. BARBOTIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Monsieur et cher compatriote,

Cédant aux instances réitérées de nombreux amis, j'ai accepté de poser ma candidature dans l'arrondissement de Redon.

Je dois vous dire quel en sera le caractère.

C'est avant tout une candidature de protestation contre les actes de la Chambre dont les pouvoirs viennent d'expirer.

Pendant les douze années qu'elle nous a tenus sous sa domination, vous savez quelle guerre implacable la majorité de cette Chambre n'a cessé de faire à nos institutions religieuses.

Vous avez vu interdire l'enseignement religieux dans l'école et chasser vos instituteurs préférés partout où l'on n'a pas reculé devant la crainte de votre légitime indignation ; vous avez vu enfoncer les portes des monastères et disperser les religieux, dépouiller les prêtres de vos paroisses de leur modeste traitement, expulser les aumôniers des hôpitaux, de l'armée, de la flotte. Une loi récente, mettant le comble à ces attentats, envoie les séminaristes à la caserne avec l'espoir non déguisé de détruire toute vocation, et d'arriver par l'extinction du clergé à l'abolition du culte dans les églises !

Et la prospérité si enviée de notre pays, qu'est-elle devenue aux mains de ces sectaires ?

De fausses théories économiques, pour ne pas dire d'inavouables calculs, ont fait sacrifier à la concurrence étrangère l'agriculture, l'industrie et le commerce de la France ; c'est par une différence d'un milliard à notre perte que se règle chaque année la balance des douanes. Les ressources de la France s'épuisent, tandis que ses charges ne cessent de s'appesantir, avec l'accroissement indéfini des budgets qui se soldent à la fin de chaque exercice par un déficit où sombrera inévitablement, si l'on n'y met ordre, la fortune du pays.

Que vous dirai-je du militarisme à outrance qui vous enlève tous vos enfants ? Si du moins ces armements gigantesques et ruineux [garantissaient la sécurité de nos frontières ! Mais non, hélas ! tout le monde le sait, nous vivons sous la menace incessante d'une guerre auprès de laquelle les catastrophes de 1870 n'auront été qu'un jeu !

Je n'insiste pas davantage, vous sentez mieux que je ne pourrais le dire, Monsieur et cher compatriote, ce que sont devenus les intérêts du pays et les vôtres sous la domination de cette majorité !

Aussi, est-elle tombée dans un discrédit si profond, que plus d'un de ses membres éprouve le besoin de répudier son héritage et de se décharger de la responsabilité de ses actes.

Depuis six mois, on parcourt vos campagnes en protestant qu'on a toujours déploré ses agissements, et qu'on est absolument pur de toute participation à ses déplorables décrets.

Vous apprécierez ce que valent ces désaveux tardifs et intéressés ; la manœuvre est assez puérile ; c'est l'excuse bien connue des écoliers quand l'heure de la punition est venue : « Ce n'est pas moi ! ce n'est pas moi ! »

Mais vous n'en serez pas dupes? Si vraiment — je ne l'examine pas ici — si vraiment on n'a pas pris part aux actes les plus regrettables de la majorité de la Chambre, du moins on ne s'est jamais séparé de cette majorité, on ne l'a jamais combattue; au contraire, on l'a toujours soutenue contre la minorité conservatrice, on a veillé scrupuleusement par tous ses votes à maintenir entre ses mains le pouvoir dont elle a fait un si détestable usage ! Vous renverrez ces transfuges maladroits avec leurs amis, j'allais dire leurs complices d'hier, et à tous vous direz : Nous ne voulons plus de vous !

Mais laissons là ces questions de personnes, revenons aux principes, et concluons.

Nos gouvernants avaient cru, dans l'orgueil de leur triomphe, qu'ils pouvaient bannir Dieu de notre organisation sociale, et ouvrir sans lui pour le pays, comme on l'a dit un jour, une ère de prospérité.

Erreur profonde !

Non seulement notre foi l'enseigne, mais la science sociale l'a démontré : une nation sans Dieu ne saurait être prospère.

Il faut de toute nécessité rendre à Dieu ce qui est à Dieu ; il faut que la religion reprenne dans nos institutions et dans nos lois la place qui lui appartient; alors seulement nous pourrons d'une main sûre travailler à la restauration de l'édifice social.

Tels sont, Monsieur et cher compatriote, les principes pour la défense desquels j'ai consenti à poser ma candidature.

Je n'ajouterai qu'un mot. Vous ne me verrez point aller de porte en porte quémander les suffrages. Ma candidature n'est point, vous le savez, une affaire d'ambition personnelle. Vous me connaissez, cela suffit. Voteront pour moi ceux qui me croiront digne de leur confiance.

Je ne vous ferai pas davantage de ces pompeuses promesses dont on est d'ordinaire si prodigue envers vous, promesses le plus souvent inconciliables entre elles et impossibles à tenir; ou plutôt, comme je l'ai déjà dit ailleurs, je ne vous en ferai qu'une : celle de consacrer au triomphe des principes que je viens d'exposer tout ce que Dieu m'a donné d'intelligence, de courage et de force.

A vous maintenant, Monsieur et cher compatriote, de décider, dans la liberté de votre conscience, pour qui vous devez voter.

Du résultat des élections prochaines, on peut le dire sans exagération, dépend le sort du pays.

Souvenez-vous-en au jour du vote, et déposez dans l'urne un bulletin que vous n'ayez à regretter ni comme Français, ni comme chrétien.

Veuillez agréez, Monsieur et cher compatriote, l'assurance de mon sincère dévouement.

BARBOTIN, Maire de Maure,
Secrétaire du Conseil d'arrondissement.

1re Circonscription de RENNES.

M. LE HÉRISSÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le Comité républicain national d'Ille-et-Vilaine m'a fait le grand honneur de me choisir comme candidat dans la 1re circonscription de Rennes.

Il est profondément regrettable que notre ami Le Bastard ait cru devoir décliner toute candidature. Les immenses services qu'il a rendus à la ville de Rennes, son dévouement absolu à la cause démocratique, les mesures violentes et arbitraires prises contre lui par le gouvernement, le désignaient plus que tout autre à vos suffrages. Mais puisque c'est à moi qu'est confié le drapeau de la République nationale, je le tiendrai haut et ferme et compte sur vous pour le faire triompher.

Mon programme, vous le connaissez. Républicain, je veux la République grande, forte, respectée et placée au-dessus de la discussion des partis.

Pour ce qui est des accusations imbéciles portées par une presse à gages contre les membres du parti républicain national et nous représentant comme des hommes visant au rétablissement de je ne sais quelle dictature au profit du général Boulanger, votre bon sens en a déjà fait justice.

Pas plus que nous, l'ancien ministre de la guerre ne rêve le rétablissement d'un pouvoir personnel.

C'est un bon patriote, un républicain sincère qui, comme nous, veut affranchir le pays de la pire de toutes les dictatures, celle d'une collectivité irresponsable.

Je joindrai mes efforts aux siens pour chasser la horde parlementaire qui affaiblit la France, l'exploite et la ruine en la déshonorant.

C'est seulement en revisant la Constitution, en donnant au pays une organisation en rapport avec ses aspirations politiques, économiques et sociales, que nous pourrons arriver à ce résultat.

Au peuple seul appartient le pouvoir constituant.

L'œuvre constitutionnelle élaborée par des mandataires spéciaux devra donc être soumise à sa ratification.

REVISION — CONSTITUANTE — REFERENDUM

Tels sont les trois points du programme que, par tous les moyens possibles, dans l'intérêt suprême de la République, la prochaine Chambre devra faire triompher.

Électeurs de la 1re circonscription,

Ma candidature n'est pas seulement républicaine et revisionniste, elle est aussi une candidature de protestation contre toutes les hontes et toutes les turpitudes d'un gouvernement qui n'a de républicain que le nom.

En votant pour moi, vous affirmerez une fois de plus votre mépris pour ces hommes sans conscience et sans pudeur, réduits à employer l'arbitraire contre leurs adversaires, et des mesures d'exception contre le suffrage universel.

Vous direz le dégoût que vous inspirent ceux qui, obligés de s'en tenir à cette parodie de justice de la Haute Cour, refusent au général Boulanger les juges auxquels il a droit.

Vous direz enfin que vous voulez arracher la France à des hommes tellement tarés, qu'on peut publiquement les accuser de vol et de concussion, sans qu'il leur soit possible de protester, sans qu'ils osent même en appeler à la justice régulière du pays.

Électeurs,

Vous voulez en finir avec toute cette boue. Il est grand temps de nettoyer et d'assainir.

Si vous me choisissez, vous pouvez être assurés que je ne faillirai pas à cette tâche.

Vive la République!

R. LE HÉRISSÉ, Député sortant.

2e Circonscription de RENNES.

M. CARRON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur et cher Concitoyen,

Il y a quelques jours, je vous ai personnellement annoncé ma candidature.

Je veux aujourd'hui vous exposer, dans toute sa vérité, la situation actuelle, les réformes qu'elle réclame impérieusement, celles dont j'entends poursuivre la réalisation si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat.

La situation est des plus graves; ceux qui vous disent le contraire vous trompent.

Depuis treize ans que les républicains détiennent le pouvoir, les dépenses augmentent, les emprunts se succèdent, les impôts s'alourdissent.

En 1876, le budget réglé par la République conservatrice se soldait par un excédent de recettes de 98 millions. En 1889, son déficit est de 500 millions.

La ruine est imminente si vous n'arrachez pas des mains de nos gouvernants la bourse de l'État.

L'agriculture est aussi mal traitée.

Le cultivateur, grâce à l'impôt foncier, paye 33 0/0 de son revenu net, les autres contribuables, à peine 17 0/0; le cultivateur français paye par tête une moyenne de 111 francs d'impôts, alors que l'Espagnol, l'Anglais, l'Allemand ne sont pas imposés à plus de 54 francs.

Si au moins il avait pour ses produits un débouché assuré!! Mais la concurrence étrangère, facilitée par les traités de commerce de 1881, ne leur permet pas d'en trouver un prix rémunérateur.

Mes collègues conservateurs et moi, nous avons à maintes reprises proposé à la Chambre des lois protectrices sur les céréales, les bestiaux, les pommes et le cidre et nous avons, grâce à cette initiative, obtenu que les céréales étrangères fussent frappées d'une surtaxe, que la majorité républicaine a réduite autant qu'elle a pu.

Mais la loi une fois votée, le gouvernement s'est désintéressé de son exécution; la fraude s'est établie à la frontière : tous les jours, pour échapper aux droits, on entre des farines, au lieu de blés en grains, et nos efforts persistants ont été rendus inefficaces.

Nous nous sommes aussi occupés, mes amis et moi, de faire rétablir la gestion directe pour les fournitures militaires; nous avons réussi en 1888 à en faire reconnaître le principe; mais le gouvernement est si insouciant de vos intérêts, que ce n'est que tout récemment, et sur mes pressantes instances qu'on s'est décidé à en faire l'application dans la ville de Rennes.

Après les finances, après l'agriculture, faut-il vous parler des lois scolaires odieuses dans leur intolérance laïque?

Elles ont enlevé aux pères de famille, aux communes, le droit de choisir l'enseignement qui leur convient, et c'est en dehors d'une école sans Dieu qu'il faut assurer à nos enfants l'instruction religieuse.

La loi scolaire n'a pas seulement arraché le crucifix de nos écoles, elle a de plus grevé lourdement la bourse du père de famille. Vous croyez ne payer aucune rétribution scolaire et vos enfants vous semblent instruits gratuitement. Erreur!!!

La prétendue gratuité coûte aux contribuables 173 millions : Chacun paye cet impôt nouveau, qu'il soit riche ou pauvre, qu'il ait ou non des enfants.

Voilà ce que les républicains ferrystes appellent l'enseignement gratuit.

Enfin la majorité opportuniste et tonkinoise a imposé le service militaire à vos séminaristes et, sous le prétexte d'une vaine égalité, elle a gravement atteint ces vocations saintes qui sont l'honneur et la bénédiction de vos familles.

Voilà le bilan de la République.

Tous ces faits sont indéniables : les rapports officiels en établissent la parfaite exactitude.

Une pareille situation ne peut se prolonger. Des réformes s'imposent sans retard.

Ce sont ces réformes que je viens vous soumettre, en m'engageant à les demander à la nouvelle Chambre.

Les impôts devront être diminués, et sur le budget de nombreuses économies réalisées. Vous pouvez être assurés à cet égard de la compétence et de l'entente des conservateurs : les communes qu'ils dirigent sont les moins chargées, et, dans notre département, il leur a suffi d'une seule session pour avoir, sur le budget départemental, un excédent de recettes de 40,000 francs.

L'agriculture sera, comme dans la dernière Chambre, l'objet de toutes mes sollicitudes et de mes plus énergiques revendications.

Je demanderai la modification de l'établissement de l'impôt foncier, pour que le cultivateur ne paye pas plus que les autres contribuables.

Je demanderai la suppression des périodes de treize et vingt-huit jours qui, sans utilité, privent la campagne des bras dont elle a besoin.

Je demanderai avec une énergie nouvelle le relèvement ou la création de droits protecteurs sur les produits étrangers : il faut qu'ils arrivent, sur nos marchés, dans des conditions telles que le cultivateur français puisse vendre son blé, ses bestiaux, ses pommes, ses beurres, son cidre, avant les Allemands, les Anglais et les Américains.

Je m'opposerai de toutes mes forces au renouvellement des traités de commerce votés en 1881 par les députés opportunistes d'Ille-et-Vilaine, et qui ont ouvert nos marchés aux étrangers, et je poursuivrai énergiquement l'application, dans notre département, de la gestion directe, si fructueuse au cultivateur, qui pourra ainsi prendre part à toutes les adjudications de fournitures d'avoine et de foin.

Enfin je demanderai la suppression du service militaire pour les sémina-

ristes et la liberté, pour le père de famille et pour les communes, de choisir entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste.

Mais pour que toutes ces réformes puissent être utiles, que, votées, elles soient appliquées, il nous faut un gouvernement honnête et économe.

Aussi je m'unirai à mes amis pour demander la revision, qui n'est pas la ré volution, mais le seul moyen possible d'assurer l'exécution de ces réformes par l'administration sage et modérée des conservateurs ; ne craignez rien de cette administration : les conservateurs prendront le pouvoir avec fermeté, mais avec dignité, sans rancune et sans ressentiment, avec le respect de toutes vos ibertés.

Et maintenant, Monsieur, à vous qui savez ce que je suis et ce que je veux, je dis avec franchise :

Si vous pensez que je n'ai pas démérité de votre confiance, si vous estimez qu'il est grand temps, pour le prestige de la France et pour sa vitalité, d'arracher le pouvoir aux hommes sans caractère et sans conscience qu'on a flétris du nom de Tonkinois, votez pour moi.

Mon dévouement passé est le gage de mon dévouement futur.

Je serai le député de tous, comme je suis fier d'être le candidat de tous les honnêtes gens.

Croyez, Monsieur et cher concitoyen, à mes sentiments très dévoués.

Paul CARRON, Député d'Ille-et-Vilaine,
Vice-Président du Conseil général, Maire de Piré.

Électeurs,

L'heure est grave.

Le pays est aux mains d'une majorité tonkinoise qui le ruine et le déconsidère.

Nos finances sont épuisées.

Notre agriculture, écrasée d'impôts, est livrée à une concurrence étrangère toujours croissante.

Nos écoles — où l'instruction religieuse est interdite — coûtent aux contribuables des sommes énormes.

La ruine est à nos portes.

Si la majorité tonkinoise qui se représente au suffrage universel rentre à la Chambre, — cette ruine est consommée.

Aussi, je viens vous dire :

En m'élisant le 23 mai 1886 à une majorité imposante, vous avez voulu protester — dès cette époque — contre la faction ferryste et tonkinoise.

Renouvelez cette protestation.

J'ai été trois ans votre député ; j'ai la conscience de n'avoir pas démérité.

J'ai défendu et combattu tout ce que j'avais promis de défendre et de combattre.

J'ai fait pour l'agriculture tout ce qu'une majorité insouciante de vos intérêts m'a permis de faire : mes propositions de loi contre les produits étrangers répondent de mes sollicitudes à cet égard.

J'ai voté contre toutes les lois qui m'ont paru un attentat contre la liberté et la conscience.

Si vous me renouvelez mon mandat, je demanderai à la Chambre nouvelle :

1° L'extension des droits protecteurs ;

2° La diminution de l'impôt foncier ;

3° La suppression des périodes de 13 et de 28 jours ;

4° Le vote de lois scolaires qui vous permettront de conserver — si vous le voulez — les frères et les religieuses.

Et maintenant que vous savez ce que j'ai fait et ce que je veux faire, allez au scrutin sans crainte et sans faiblesse, comme des citoyens fermes et libres.

Déposez dans l'urne le vote que vous conseillent vos principes et vos intérêts.

Grâce à vous, à la rentrée de la Chambre, mes amis et moi nous serons la majorité.

Ne craignez rien de cette majorité.

Elle ne sera ni la révolution ni la guerre ; elle représentera la prospérité et la paix.

Électeurs,

Aux urnes, sans abstention. — Le salut du pays est entre vos mains !

Vive la France !

Paul CARRON, député d'Ille-et-Vilaine,
Vice-Président du Conseil Général, Maire de Piré.

1re Circonscription de SAINT-MALO.

M. LA CHAMBRE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le Comité conservateur m'a désigné comme candidat dans la 1re circonscription de Saint-Malo. C'est sous son patronage que j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

L'heure est venue où le pays, trompé dans sa confiance, a le devoir de juger le gouvernement dans ses hommes et dans ses œuvres.

Vous associant au sentiment d'indignation de la France entière, vous condamnerez la politique de persécution religieuse qui proscrit le catéchisme de l'école, et essaye, par tous les moyens, d'anéantir le catholicisme;

Vous condamnerez le système financier qui se traduit par une augmentation de plus de six milliards sur la dette publique depuis 1878, par un déficit annuel de 600 millions, par le trafic scandaleux des croix et des places qui a entraîné la déchéance d'un Président de la République, par une aggravation incessante des charges publiques, et tout récemment encore par une augmentation de 8 0/0 sur le principal des contributions directes, dernier acte d'une législature néfaste;

Vous condamnerez enfin la politique d'aventures à laquelle nous devons le Tonkin, qui épuise nos ressources et prend à la patrie le plus pur de son sang.

Quant à moi, je veux :

Le rétablissement de la liberté d'enseignement ;

Le Concordat loyalement pratiqué ;

L'égalité de tous devant la loi et les tribunaux;

Le retour de l'économie, du bon ordre et de l'honnêteté dans la gestion de la fortune publique ;

La revision d'une Constitution dont l'opportunisme n'a usé que pour opprimer ses adversaires et compromettre l'honneur du pays.

En ce qui touche les intérêts agricoles et maritimes de notre contrée, j'emploierai toute mon énergie à leur défense. Je réclamerai en particulier des conditions meilleures pour la culture du tabac et la protection de notre industrie de la pêche à Terre-Neuve et sur la côte.

Profondément frappé de la fréquence des désastres qui s'abattent chaque année sur les familles de nos pêcheurs, et pénétré de la nécessité d'une plus complète organisation de la prévoyance maritime, je ferai tous mes efforts pour la création d'une caisse nationale destinée à concourir, avec la caisse des invalides de la marine, au soulagement des familles éprouvées par les désastres de la mer.

Tel est mon programme.

Électeurs désabusés par les événements, honnêtes gens de tous les partis, vous choisirez entre le représentant, quel qu'il soit, de l'opportunisme aux abois et l'adversaire résolu d'une politique qui nous mène à la ruine et au déshonneur.

Si, comme moi, vous pensez qu'il faut que cela change, nous marcherons au scrutin, groupés autour du drapeau national, au cri de : Vive la France!

Ch. LA CHAMBRE, ancien Député, candidat conservateur-revisionniste.

2ᵉ Circonscription de SAINT-MALO.

M. le vicomte DE LORGERIL,

Élu au 2ᵉ tour de scrutin.

Électeurs,

Je sors victorieux d'une lutte où j'ai battu l'opportunisme.

En présence de ce succès, le Comité conservateur m'a désigné comme candidat dans notre circonscription. Je cède à de si honorables instances et me mets à votre disposition.

Si je brigue vos suffrages, ce n'est pas, croyez-le bien, pour faire tourner au bénéfice d'intérêts personnels le mandat que vous m'aurez confié. Dieu merci, ni pour moi ni pour les miens, je n'ai besoin des faveurs du gouvernement; quand j'ai l'honneur de servir mon pays, j'ai à cœur d'apporter à son service le plus complet désintéressement et la plus scrupuleuse intégrité.

Fils et petit-fils d'agriculteurs et de marins, agriculteur moi-même, le veux un gouvernement qui protège l'agriculture et la marine, et rende à nos populations le bien-être qu'elles ont perdu.

Voilà douze ans que les opportunistés détiennent le pouvoir. Qu'ont-ils fait pour le pays?

Il est facile d'établir leur bilan.

A l'extérieur :

Ils ont compromis nos alliances naturelles;

Ils ont laissé isoler la France au milieu des nations étrangères, aujourd'hui coalisées contre elle;

Ils ont fait la guerre du Tonkin;

Ils ont abandonné l'Egypte aux Anglais.

A l'intérieur :

Ils ont ruiné nos finances et ont fait que chaque Français paye 111 francs d'impôts, alors que les Anglais, les plus imposés après nous, ne payent par tête que 57 francs.

Ils nous ont endettés de plus de 6 milliards en pleine paix;

Ils nous ont coûté plus cher que l'invasion de 1870;

Ils ont jeté parmi nous des brandons de dissensions sociales par la persécution religieuse;

Par la violation des droits des pères de famille;

Par les expulsions violentes;

Par les épurations arbitraires des fonctionnaires de l'État;

Par la pratique des lois et des tribunaux d'exception;

Toutes mesures iniques, qui constituent autant d'atteintes audacieuses à la liberté et à l'égalité des citoyens.

Électeurs,

En présence de ces faits, vous ne serez ni dupes ni complices;
Vous reviserez les opportunistes, et vos élus reviseront la Constitution.

Charles DE LORGERIL,

Membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Président de la Société départementale d'agriculture et d'industrie d'Ille-et-Vilaine, Président du Comice agricole de Tinténiac, Maire de Pleugueneuc.

Circonscription de VITRÉ.

M. le comte LE GONIDEC de TRAISSAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez depuis longtemps et la communauté de nos idées ne peut laisser place à aucune équivoque entre nous.

Tel vous m'avez connu quand, par trois élections successives, vous m'avez envoyé siéger à la Chambre, tel je suis resté, et les convictions religieuses et politiques qui m'ont valu vos suffrages sont restées intactes,

Catholiques, nous demandons que notre religion soit libre et respectée.

Français, nous voulons la prospérité et la grandeur de notre patrie.

Cette liberté, cette prospérité, les avons-nous sous la Constitution qui nous régit? Elle est impuissante à nous les garantir et seule la monarchie nationale et traditionnelle nous peut assurer l'ordre, la stabilité et la prospérité.

Aujourd'hui, notre religion est persécutée, quelquefois violemment, presque toujours hypocritement : guerre est faite à l'enseignement religieux.

Les impôts croissant ne peuvent réussir à combler les vides faits par l'imprévoyance et le gaspillage.

Agriculteurs, vendez-vous vos produits?

Commerçants, réalisez-vous des bénéfices ?

Ouvriers, avez-vous du travail assuré ?

Si l'état actuel n'est pas celui que vous réviez, donnez-moi par vos votes l'autorité nécessaire pour aider à vous débarrasser du fléau qui nous ruine.

Comte LE GONIDEC de TRAISSAN, ancien député.

INDRE

Circonscription de LE BLANC.

M. Théodore BENAZET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messsieurs et chers concitoyens,

Ce n'est pas une profession de foi que je vous adresse; depuis onze ans que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre, mes votes, ma vie publique vous appartiennent et sont connus de vous; mon attitude dans le passé est le meilleur gage que je puisse vous donner de la conduite que je tiendrai dans l'avenir; c'est à vous de juger si vous devez, pour la quatrième fois, m'accorder un nouveau témoignage de votre confiance.

Dans notre pays essentiellement agricole et travailleur, j'ai la conviction qu'on veut, avant tout, l'économie dans le budget, l'ordre et la probité dans les finances, la paix à l'extérieur et aussi la paix à l'intérieur, mettant enfin un terme à ce système de délations et de persécutions qui a toujours été le propre du gouvernement des républicains, et qui a si malheureusement divisé notre pays en deux camps ennemis.

Mais, trop peu nombreux pour imposer nos volontés à nos adversaires, nos efforts sont restés stériles dans cette dernière Chambre. Malgré nos protestations énergiques, la majorité parlementaire qui nous gouverne n'a cessé d'augmenter nos dépenses et nos charges par des gaspillages insensés, et elle a révolté la conscience publique par le scandale de trafics honteux dont la découverte a amené la chute du Président Grévy; aujourd'hui elle se sent perdue.

En d'autres temps, le peuple indigné aurait eu recours à la violence pour arracher le pouvoir à ces hommes coupables; mais la nation, confiante dans la puissance du bulletin de vote, n'a voulu se servir que de cette arme; et, coup sur coup, dans la Dordogne, dans la Charente-Inférieure, dans la Somme, deux fois dans le Nord, puis, avec une grandeur saisissante, à Paris même, elle a prononcé la condamnation de nos gouvernants, en acclamant le nom de celui qui les avait le plus énergiquement flétris.

Ce qu'on a appelé le boulangisme n'a pas d'autre sens.

En présence de ces condamnations successives, les amis de Ferry se sont-

ils inclinés devant la volonté populaire ? En ont-ils, au moins, tenu compte pour mieux gouverner, pour ménager nos malheureuses finances, pour mettre au pouvoir des hommes à l'abri de tout soupçon ?

Ce serait mal les connaître que de le penser ? Depuis le vote de Paris, ils n'ont plus eu qu'un but : mutiler, museler le suffrage universel ; et si, malgré tout, leur condamnation sort des urnes, en nous envoyant en majorité à la Chambre, Brisson vous l'a dit, aux acclamations de ses complices, ils en appelleront du droit à la force et prendront des fusils pour tirer sur leurs juges.

Est-il possible de parler encore de respect pour le suffrage universel et pour la volonté du peuple quand on ose porter ainsi atteinte à vos droits ?

Mais, soyez sans crainte, nous sommes certains du succès, et vous pouvez être convaincus que, malgré les menaces puériles de ces gens affolés, quand la France aura parlé, nous saurons accomplir sa volonté suprême et rendre au peuple, dans toute sa plénitude, le droit de se prononcer sur ses destinées.

Théodore BENAZET, Conseiller général
et Député de l'Indre.

1re Circonscription de CHATEAUROUX.

M. Charles BALSAN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

A la suite du scrutin du 22 septembre, après une délibération dont le compte rendu sera envoyé à chacun de vous, le Congrès départemental conservateur, accédant au désir formel de M. Lejeune, a accepté son désistement.

M. Edmond Charlemagne, vivement sollicité de le remplacer, n'a pas cru devoir accepter la candidature qui lui était offerte. Il s'est joint à M. Lejeune et aux membres du Congrès pour me désigner comme candidat.

Je viens donc solliciter vos suffrages.

Il me paraît démontré que le nom de la République ne suffit pas comme remède à tous les maux, et que le pays pourrait être à nouveau utilement consulté. La nation, exerçant librement son droit de suffrage, repoussant toute pression, toute exclusion de personnes, saura choisir les hommes et les institutions.

La loi politique moderne a consacré le gouvernement du pays par lui-même, par ses mandataires ; mais il faut un pouvoir central fortement constitué, car des ministres et des fonctionnaires non responsables, changeant sans cesse, ne suffisent pas pour assurer à un grand pays, la stabilité, qui donne l'ordre, le

progrès de la richesse publique, ni pour inspirer aux nations étrangères confiance et respect.

Le pays a gravement souffert; pourtant, notre fortune publique française est seulement atteinte et non détruite. Il en reste assez, Dieu merci, pour développer les travaux publics, pour compléter les moyens de transport, pour venir en aide aux victimes des sinistres financiers, des catastrophes agricoles, pour reconstituer, par des subventions, par des exemptions d'impôts, nos vignes détruites.

Mais il faut que l'argent français travaille en France pour les intérêts français.

Il serait trop long de toucher ici à toutes les questions sociales :

Instruction pour tous, mais libre ;

Service militaire pour tous, en tâchant pourtant que les charges qui en résultent ne continuent pas à s'aggraver ;

Respect de la liberté de conscience ;

Institutions communales laissant le pays penser, agir, vivre par lui-même.

Revision des traités de commerce dans un sens protecteur, par les mandataires délégués de l'agriculture et de l'industrie.

Vivant au milieu d'une population de travailleurs, j'ai pu voir de près quelles réformes sont désirables pour améliorer leur condition. Ce sont là les questions qui s'imposent à l'avenir. Les querelles politiques passent comme les hommes, les questions sociales restent, et la France doit tenir à honneur de devancer dans cette étude les autres nations.

Ai-je besoin de vous dire que je suis de mon temps, que j'aime ardemment les progrès modernes, et que j'ai passé ma vie au milieu des hommes de travail dont beaucoup tiennent la tête du mouvement industriel du pays ?

Si vous m'envoyez remplir un rôle politique, mes chers concitoyens, je tâcherai de vous représenter dignement et utilement.

Charles BALSAN, Conseiller général du canton de Châteauroux,
président du Tribunal de commerce de Châteauroux.

2e Circonscription de CHATEAUROUX.

M. Alban DAVID,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à nommer un député.

Fort du patronage des représentants républicains des quatre cantons de notre circonscription, je me présente à vos suffrages.

Connu de la plupart d'entre vous, je n'ai pas besoin de vous faire une longue profession de foi.

Républicain convaincu, j'appuierai énergiquement toutes les mesures ayant pour but de fortifier et de faire aimer le Gouvernement de la République.

Je poursuivrai, en dehors de toute coterie, l'application ferme et intégrale, sans restrictions comme sans mesquines vexations, du programme démocratique, afin de rallier à nos institutions, dans l'union et la concorde, tous les bons citoyens.

En ce qui concerne plus spécialement notre région, je voterai toutes les mesures capables d'améliorer le sort de notre population agricole et ouvrière : Institutions de crédit, développement de l'enseignement agricole.

La République avait trouvé, il y a dix-huit ans, la France sans armée, sans finances. Elle a payé à l'Allemagne la rançon de guerre; elle a libéré le territoire ; elle a reconstitué notre outillage militaire, perfectionné notre armement, doté le pays d'une armée solide et dévouée, capable de sauvegarder notre honneur.

Toutes les ruines accumulées par l'Empire, ruines dont nous ne devons jamais perdre le souvenir, la République a travaillé à les réparer.

Elle n'a rien négligé, non plus, pour donner un essor considérable aux voies de communication de toute espèce, chemins de fer, routes et canaux.

Bientôt, je l'espère, notre région, la plus mal partagée à ce sujet, verra son tour arriver.

Elle s'est en outre sans cesse occupée avec sollicitude des intérêts populaires. Vous lui devez vos franchises municipales, l'instruction gratuite dont vous pouvez maintenant constater les bienfaits. C'est à elle aussi que vous devez le service militaire de trois ans obligatoire pour tous. Et pour que notre vitalité et notre relèvement apparaissent aux yeux de tous, la République a organisé cette magnifique Exposition qui fait l'admiration du monde entier.

Je serai donc votre mandataire fidèle en m'associant à toutes les mesures qui auront pour but de maintenir et de consolider nos institutions.

Comme moi, mes chers concitoyens, vous voulez le Gouvernement à l'abri de toutes les contestations, fort à l'intérieur contre tous les factieux, pacifique, mais respecté à l'extérieur, afin que, débarrassée des agitations stériles, la France poursuive en paix le développement de sa prospérité et de sa grandeur.

C'est donc avec confiance que je fais appel à vos libres suffrages.

Alban DAVID, Conseiller général, maire d'Écueillé.

Circonscription de LA CHÂTRE.

M. de SAINT-MARTIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le scrutin d'arrondissement est rétabli; vous aurez donc à voter, cette année, pour un seul député.

Quatre fois déjà, vous m'avez accordé vos suffrages. En les sollicitant de nouveau, je viens vous rendre compte de mon mandat et vous dire mon sentiment sur la situation politique.

Pendant que j'ai eu l'honneur d'être votre député, je n'ai cessé de réclamer l'ordre dans les finances et de protester contre les dépenses inutiles qui ruinent le pays. J'ai refusé de voter les emprunts nouveaux et les augmentations d'impôts. J'ai demandé les diminutions des charges militaires compatibles avec la bonne organisation de l'armée. J'ai défendu la cause des petits et des pauvres. J'ai combattu les guerres lointaines qui épuisent nos forces, sans gloire et sans profit. J'ai repoussé les atteintes portées contre le suffrage universel et j'ai réprouvé, à l'occasion du procès du général Boulanger, les mesures arbitraires qui ont mis la justice au service des passions politiques.

La majorité républicaine et le Gouvernement ont compromis, par leurs fautes, les intérêts du pays. Malgré nos efforts, la situation s'aggrave chaque jour. Toutes les libertés sont menacées, l'égalité devant la loi n'existe plus.

Il faut en finir : il faut réparer les fautes et arrêter les abus.

J'ai toujours demandé la revision de la Constitution; elle s'impose plus que jamais.

La France ne retrouvera le calme dont elle a besoin que lorsqu'elle aura été loyalement consultée sur le choix de son Gouvernement.

La souveraineté nationale est le principe dominant de notre droit public.

L'appel au peuple permettra au pays de faire connaître sa volonté, et chacun aura le devoir de s'incliner devant le Gouvernement réparateur choisi par la nation.

Je pense que ce programme doit réunir l'adhésion de tous les bons citoyens, sans distinction de partis. Je fais appel à leur union pour la prospérité et la grandeur de la France.

A. de SAINT-MARTIN,
Conseiller général, Député sortant.

Circonscription d'ISSOUDUN.

M. LECONTE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Trois fois vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer à la Chambre des Députés : en 1876, 1877 et 1881.

L'élection au scrutin de liste, en 1885, a confirmé vos suffrages antérieurs, malheureusement infirmés par les circonscriptions réactionnaires de l'Indre.

En 1885, notre liste républicaine avait 3.210 voix de majorité dans l'arrondissement d'Issoudun.

J'ai donc été près de dix ans votre député.

Aujourd'hui que le scrutin d'arrondissement nous rend à nous-mêmes, je reprends ma place de candidat, sollicité que j'y suis par les républicains de tous les points de l'arrondissement.

Ma profession de foi est la même aujourd'hui qu'autrefois.

Homme de principes avant tout, j'ai toute ma vie défendu par mes paroles, mes écrits et mes actes la cause de la République démocratique.

La Constitution de 1875 m'a toujours paru incomplète et bâtarde.

Je suis donc absolument revisionniste dans le sens démocratique.

La vie heureuse pour tous, le travail et le pain quotidien assurés à chacun, voilà le but de tous les sincères républicains.

Il faut à chaque intelligence le développement qu'elle comporte : c'est le problème à résoudre.

Que la France nomme des députés républicains, ce problème sera résolu bientôt à la satisfaction de tous les cœurs honnêtes.

Les monarchistes sont les hommes du passé ; l'avenir est à la République.

Votre rôle, électeurs républicains, est tout tracé ; le choix est facile.

Et pour éclairer ceux qui hésiteraient encore, lisez et commentez la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. »

C'est la base de la société future. C'est le socle sur lequel doit s'affermir, se consolider et grandir la République française, juste, une et indivisible.

Fraternité par la démocratie pacifique et sociale : voilà le but ; je ne l'ai jamais oublié.

Paix et union pour le bonheur commun : voilà le vœu de votre vieux et dévoué député.

A. LECONTE, ancien député, Conseiller municipal d'Issoudun depuis 1865,
Conseiller général depuis 1871.

Le Comité républicain électoral aux Électeurs.

Citoyens,

Dimanche prochain, vous êtes appelés à nommer un député. N'oubliez pas que votre vote doit avoir les plus graves conséquences sur les destinées du pays.

La République n'a pas donné jusqu'ici tout ce qu'on pouvait en attendre, c'est certain. — Mais le moyen de l'améliorer et de la faire ce qu'elle doit être n'est pas non plus de la mettre aux mains de ses pires ennemis. — La perfectibilité du gouvernement républicain est justement ce qui le rend préférable à tout autre.

Une revision dans le sens franchement démocratique peut seule donner au pays ce qu'il attend du gouvernement républicain. Mais défiez-vous des candidats révisionnistes du genre de M. de Bonneval, qui n'en dit même pas un mot dans sa profession de foi. — La revision telle que l'entendent ces candidats serait le bouleversement complet de l'état social et le retour d'un passé bien des fois condamné, mais par trop oublié.

La République, quoi qu'en disent ses adversaires, nous a donné la liberté, et c'est précisément au moyen de cette liberté, qu'ils poussent généralement jusqu'à la licence, qu'ils attaquent perfidement nos libres institutions républicaines. Demandez-leur, s'ils étaient au pouvoir, ce qu'ils feraient de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, de la liberté de penser même, de toutes nos libertés en général. Le 16 Mai répond pour eux.

La République a décrété l'instruction obligatoire pour tous, et c'est son plus grand honneur; n'eût-elle fait que cela qu'elle aurait fait davantage pour le peuple que dix-huit siècles de monarchie et de cléricalisme.

Le service obligatoire pour tous est également l'œuvre de la République et, s'il comporte encore quelques restrictions fâcheuses, ce n'est certes pas en envoyant à la Chambre des cléricaux et des réactionnaires que nous arriverions à l'égalité absolue devant l'impôt du sang.

De grands travaux d'armement, la réfection complète de notre outillage de défense nationale, la réorganisation de notre armée, cette Exposition sans précédent qui fait le plus grand honneur à la France et à la République, voilà les faits.

En un mot, voter pour les réactionnaires, c'est remettre tout en question et retourner, peut-être, de cent ans en arrière.

C'est, pour le moins, revenir au régime du 16 Mai, au gouvernement des curés, que la France a condamné à maintes reprises.

Non, citoyens, vous ne voudrez pas rétrograder. Vous voudrez conserver les libertés qui vous sont chères, l'instruction pour vos enfants, le service militaire obligatoire pour tous, et mettre la République en harmonie avec les vrais principes démocratiques.

Vous répudierez hautement les hommes de la réaction, d'où qu'ils viennent

et quelles que soient leurs vaines promesses, et vous vous prononcerez encore une fois contre le gouvernement des curés et contre le candidat du Sacré-Cœur.

Vous comprendrez qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de faire la fortune politique de telle ou telle personnalité, mais bien plus d'affirmer hautement vos revendications, qui se trouvent résumées dans le programme ci-dessous, élaboré par le Comité républicain électoral, et accepté par le citoyen Leconte, qui s'engage à faire tout ce qui dépendra de lui pour le faire prévaloir :

1° Revision de la Constitution;

2° Suppression du Sénat et de la Présidence de la République;

3° Séparation de l'Église et de l'État; suppression du budget des cultes;

4° Réforme de l'assiette de l'impôt;

5° Suppression des octrois et monopoles;

6° Réforme de la magistrature; élection des juges;

7° Service militaire obligatoire et égal pour tous;

8° Rétribution proportionnelle des fonctions électives;

9° Responsabilité des fonctionnaires;

10° Suppression des fonctions surabondantes et diminution des traitements exagérés.

Ce programme, citoyens, est celui avec lequel les démocrates qui furent à la peine sous l'empire, sonnèrent le tocsin républicain à l'appel duquel on fonda la République qu'il s'agit maintenant de perfectionner. Vous contribuerez à cette œuvre en votant, le 22 septembre, pour le citoyen Leconte, candidat républicain indépendant, revisionniste dans le sens démocratique.

Aux urnes, citoyens, et surtout pas d'abstentions! Vive la République démocratique!

Pour le Comité républicain électoral :

Le Président : SINEAU-IMBERT, Conseiller d'arrondissement.

Les Assesseurs : E. BOUTET, H. LUNEAU, Conseillers municipaux.

Le Secrétaire : L. DESBORDES, Conseiller municipal.

Vu : le candidat, A. LECONTE.

INDRE-ET-LOIRE

Circonscription de CHINON.

M. DELAHAYE,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

Circonscription de LOCHES.

M. ARRIBAT,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Décédé.)

1re Circonscription de TOURS.

M. DU SAUSSAY,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Le 22 septembre, vous allez être appelés à nommer un député.

Je me présente à vos suffrages, n'ayant qu'une ambition, celle de servir vos intérêts.

Élevé dans ce département, beaucoup d'entre vous me connaissent de longue date, et savent qu'ils peuvent compter sur mon dévouement.

Habitant la campagne, vivant au milieu de cette population laborieuse, dont j'ai souvent admiré l'intelligence et l'activité, je connais ses besoins et, si vous me nommez son représentant, vous pouvez être certains que je soutiendrai les intérêts des cultivateurs, que des assemblées de politiciens ont trop négligés pendant ces dernières années.

Plusieurs membres de ma famille appartiennent à l'industrie, et j'ai appris par eux à connaître et à apprécier les ouvriers. Je sais qu'il y a beaucoup à faire pour ces derniers : Mon concours le plus dévoué leur est acquis.

Au point de vue politique, j'ai toujours été l'adversaire de la Constitution actuelle.

La République parlementaire n'a amené en France que désordre moral, matériel et financier.

La succession beaucoup trop rapide des ministères, l'instabilité de la politique gouvernementale et l'intolérance d'une majorité de sectaires, ne nous ont donné ni considération au dehors, où nous n'avons pas une seule alliance, ni pacification au dedans, où la moitié du pays est l'ennemie acharnée de l'autre.

Je crois que la République nationale ouverte à tous peut réconcilier tous les Français et relever notre patrie, c'est pour cela que je suis allé au général Boulanger et que je me suis rallié franchement à son programme.

Ce que je réclame :

C'est la revision de la Constitution dans le sens le plus large et le plus démocratique par une Constituante émanant du suffrage universel.

C'est l'approbation par le peuple de la nouvelle Constitution.

C'est qu'on rende au peuple le droit que lui a retiré la Constitution de 1875, de nommer le chef de l'Etat.

Les hommes qui viennent de quitter les bancs de la Chambre n'ont pas su gérer les affaires du pays; l'agriculture et l'industrie agonisent, les impôts sont de plus en plus lourds. Un changement s'impose, et, pour l'opérer, il ne faut pas seulement des hommes nouveaux, il faut aussi des institutions nouvelles.

Je viens de vous indiquer, mes chers concitoyens, les réformes que je demande; nous pouvons les obtenir sans secousses, sans révolution, grâce à nos bulletins de vote; soyez bien persuadés que si nous triomphons nous verrons notre chère France retrouver, dans une longue période de paix extérieure et de tranquillité intérieure, sa prospérité et son prestige.

Raoul DU SAUSSAY.

Chers Concitoyens,

A bas les masques! Les sectaires et les tripoteurs qui détiennent le pouvoir pour quelques jours seulement voudraient faire croire que la République est en péril.

Voter pour M. du Saussay, disent-ils, c'est voter pour le rétablissement de l'Empire.

C'est une calomnie!

M. du Saussay n'a été agréé comme candidat par le parti national et le général Boulanger que parce qu'il s'est engagé loyalement et sans arrière-pensée à soutenir de ses votes la République honnête, libérale, ouverte à tous et véritablement démocratique qui sera le gouvernement de demain.

M. du Saussay a pris l'engagement de demander la convocation d'une Constituante pour reviser la Constitution de 1875.

Enfin, voici les principaux articles du programme qu'il a promis de défendre :

1° Élection du Président de la République par le suffrage universel;

2° Consultation du pays par voie de referendum pour permettre aux électeurs de se prononcer sur les modifications à apporter à la Constitution, ainsi que sur l'abrogation ou la création des lois les plus importantes;

3° Liberté de conscience, de culte, d'enseignement, de réunion et d'association, pour tous et dans la mesure la plus large;

4° Revision du cadastre pour arriver à une répartition plus équitable de l'impôt;

5° Création de caisses de retraites pour les invalides du travail;

6° Unification des retraites dans l'armée.

Maintenant il n'y aura plus de doute dans vos esprits, chers concitoyens.

Vous mépriserez les mensonges, les calomnies absurdes que répandront contre le candidat du parti national, des adversaires qui se sentent perdus et qui se raccrochent désespérément au pouvoir.

Vous n'égarerez pas vos votes sur le nom du général Boulanger, car les bulletins seraient annulés.

Vous voterez tous pour son candidat, M. du Saussay, et vous irez au scrutin aux cris mille fois répétés de :

Vive la France!
Vive la République honnête!
Vive Boulanger!
A bas les voleurs!

Pour le Comité, Le Président, G. LAURENCEAU.
Vu et approuvé par le candidat, R. du SAUSSAY.

2e Circonscription de TOURS.

M. Albert PESSON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

M. le Président de la République vous invite à nommer, le 22 septembre, vos députés.

Que vous faut-il ?

Que demandez-vous ?

Il vous faut : des républicains convaincus, éclairés, patriotes, intègres et laborieux, ayant la liberté pour principe, le progrès indéfini pour but, et la confiance en l'avenir pour soutien.

Que demandez-vous ?

Des représentants en conformité d'idées avec les vôtres.

Le premier devoir de celui qui se présente ou se représente aujourd'hui devant vous est donc de vous parler en toute clarté et franchise ;

Pour moi, j'estime que le point capital de notre politique est de défendre énergiquement la République contre toute tentative hostile, de développer son essor et d'empêcher qu'à aucun prix et sous aucun prétexte elle ne soit mise en péril dans le présent et dans l'avenir.

Cette volonté absolue de garder à l'abri de toute atteinte la forme de notre gouvernement n'implique nullement de notre part une résolution de rester stationnaire, bien au contraire! La République qui ne se manifesterait pas par un progrès continu perdrait pour ainsi dire sa raison d'être ; elle doit marcher toujours en avant, elle doit être libérale et résolument progressiste.

La revision, dont il a été tant parlé, ne me parait pas s'imposer à l'heure actuelle. S'il s'agissait d'une revision faite dans des circonstances favorables, par des républicains loyaux, pour perfectionner nos institutions et non pour les bouleverser, une telle revision pourrait être féconde, mais aujourd'hui je crois qu'il conviendrait d'examiner, avec la plus scrupuleuse circonspection, toute proposition faite dans ce sens, car elle pourrait dissimuler un redoutable péril.

Des améliorations, des changements sont pourtant immédiatement nécessaires, et, avant tout, dans les habitudes du Parlement.

Les trop fréquents renversements du Ministère, que l'opinion publique n'a souvent ni réclamés, ni approuvés, ont des conséquences funestes.

Lorsqu'une assemblée a accueilli un cabinet digne de sa confiance et de son estime, elle doit le soutenir, le fortifier, et se garder de l'affaiblir par de perpétuelles et imprudentes interpellations.

Combien n'en avez-vous pas eu à déplorer dans la précédente législature,

de ces orageuses interpellations qui ont fait perdre à la Chambre un temps précieux et ont usé ses forces. Je tiens à honneur de ne m'être associé à aucune d'elles et de ne pas avoir la moindre part de responsabilité dans une seule crise ministérielle.

Un autre grave inconvénient qui a pu vous frapper dans la dernière session, c'est l'existence de groupes politiques depuis longtemps rivaux, se divisant autour de certaines personnalités, au lieu de se réunir dans une action commune de concentration et d'union. Quant à moi, je n'ai voulu faire partie d'aucun de ces groupes et je suis demeuré parmi les indépendants dévoués à la République seule, dont le nombre n'a fait que s'accroître et s'accroîtra encore dans la prochaine législature.

Au contraire, j'ai tenu à appartenir à tous les groupes de travail : groupe agricole, groupe vinicole, groupe industriel et commercial, etc. ; car j'estime que les questions économiques sont d'une importance capitale pour la prospérité matérielle de notre pays. Avant tout il faut vivre. On ne peut sacrifier à des théories abstraites des nécessités d'existence, en principe, je n'aime ni les taxes ni les droits, mais il est des cas où une certaine protection est nécessaire et, dans le moment présent nos viticulteurs la réclament instamment en ce qui concerne la prochaine échéance des traités de commerce. Ils me permettront de leur rappeler que ma dernière parole à la Chambre a été pour les défendre contre la concurrence des raisins secs étrangers. Leurs intérêts et ceux des travailleurs des villes et des campagnes sont, qu'on le sache bien, absolument solidaires, et nullement contradictoires : quand l'agriculture et la viticulture sont prospères, le travail est demandé, recherché, et largement payé ; l'aisance des uns fait le bien-être des autres.

Pénétrés de cette pensée, nous rechercherons donc avec persévérance le bien de tous, nous ne renoncerons à aucune des réformes et améliorations financières, sociales et économiques tant de fois réclamées par les républicains.

Que nos efforts soient unanimes, que rien ne nous lasse ni ne nous décourage, et si nous savons écarter toute division et assurer entre nous l'union qui donne la victoire, nous réaliserons enfin ce progrès continu qui est l'essence même de la République démocratique.

Vive la République !

ALBERT PESSON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, conseiller général, député sortant, candidat républicain progressiste.

ISÈRE

1re Circonscription de GRENOBLE.

M. GUSTAVE RIVET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Deux fois déjà vous m'avez confié le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés, et vous me connaissez comme je vous connais.

Vous savez quelle est la sincérité de mes convictions, de mon dévouement, comme je sais quels sont vos principes politiques, et les intérêts de notre région.

Je sollicite de nouveau l'honneur d'être votre mandataire.

Nous sentons tous que les questions économiques et sociales doivent tenir la première place dans nos préoccupations : nous voulons l'ordre et l'économie dans nos finances, la réforme de notre régime fiscal, et la répartition plus équitable des charges par l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Nous voulons la protection de tous les travailleurs, agriculteurs et ouvriers, contre les accidents, contre le chômage, contre la misère.

Lorsque nos traités de commerce seront expirés, nous voulons que la France reprenne toute sa liberté d'action, pour la défense de notre agriculture et de nos industries.

Aucun de nous ne veut permettre que la République soit remise en question ; nous voulons, au contraire, son affermissement par le progrès constant, par la réalisation des réformes, par la marche en avant dans la voie démocratique.

C'est dire que nous ne voulons pas la revision comme la souhaitent les ennemis de la République. Nous ferons notre revision à son jour, à son heure, pour améliorer, comme cela est indispensable, notre organisme politique.

Nous voulons affranchir définitivement l'État de toute attache cléricale, et nous voulons, par des mesures nécessaires, préparer la dénonciation du Concordat.

Nous voulons dans les lois et dans la société, plus de justice, plus d'équité, plus de fraternité ; nous voulons la protection des petits, des faibles, des pauvres,

Nous voulons toutes les améliorations politiques et sociales dans le calme, dans la paix, dans la liberté.

Électeurs,

Les ennemis de la démocratie tentent un suprême effort et se ruent à l'assaut de la République : il faut que le 22 septembre tous les hommes libres se lèvent pour écraser définitivement toutes les réactions coalisées avec le boulangisme.

Vive la République !

GUSTAVE RIVET.

2e Circonscription de GRENOBLE.

M. ARISTIDE REY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Une loi de salut public a rétabli le scrutin d'arrondissement.

Fort de la confiance que j'ai d'avoir fidèlement rempli le mandat que vous m'aviez confié, je vous demande vos suffrages.

Ma profession de foi n'est plus à faire. Les actes de ma vie publique et ceux de ma vie privée témoignent, sans phrases, de l'inébranlable fermeté de mes convictions.

Alors que la République n'était point encore le gouvernement de la France, j'ai combattu pour son triomphe avec toute l'ardeur de ma jeunesse. Depuis, soucieux des leçons de l'expérience, je suis de ceux qui ont su mettre dans leurs efforts la mesure nécessaire pour fonder les institutions républicaines avec le concours de tous les bons citoyens ; mais aussi je suis de ceux qui sauraient les défendre par tous les moyens, y compris le sacrifice suprême, si jamais bonapartistes, orléanistes et boulangistes coalisés tentaient de passer des menaces aux actes.

Électeurs,

Les attaques sans cesse grandissantes de la réaction, ses tentatives révolutionnaires, ont ramené la lutte électorale sur le terrain de la forme gouvernementale. C'est sur ce terrain que les républicains de gouvernement doivent

prendre position contre les fauteurs incorrigibles de toutes les discordes. D'autre part, les réactionnaires ne dissimulent plus leurs projets : ils prétendent supprimer les réformes réalisées, et tout d'abord la loi sur l'enseignement et la loi sur l'égalité du service militaire. Là aussi c'est une œuvre de défense qui nous incombe aujourd'hui.

La République a relevé la fortune de la France engloutie par l'Empire dans d'inoubliables désastres.

Elle a refait son matériel de guerre; créé une armée nationale, instruite, disciplinée, vibrante de patriotisme.

Elle a donné au pays, avec l'ordre, la liberté la plus entière.

Elle a organisé un enseignement laïque qui garantit à la raison humaine son intégrité; qui fait pénétrer la science, à tous les degrés et sous toutes les formes, jusqu'aux couches les plus profondes de la société française.

Elle a exécuté un programme de travaux publics prodigieux, ouvert à la circulation de nos produits industriels et agricoles des voies de toutes sortes, canaux, chemins vicinaux, chemins de fer.

Elle a créé les syndicats, réduit le service militaire, etc., etc.

Quel régime a montré autant de sollicitude pour l'industrie et le commerce ? Aucun n'a eu plus à cœur l'intérêt des travailleurs. Aucun n'a donné à l'agriculture plus de protection, plus d'encouragement, plus d'aide; aucun ne lui a préparé pour l'avenir plus de prospérité.

Et c'est ce gouvernement bienfaiteur que des Français osent attaquer!

Certes, l'œuvre de rénovation n'est pas achevée, et chaque jour est perdu que ne marque pas un progrès vers la lumière et la justice. Il y a encore dans les esprits et dans les consciences bien des obscurités à dissiper, dans l'organisme social bien des aspirations légitimes à satisfaire, des injustices à effacer. Toutes les mesures qui doivent préparer la séparation des Églises et de l'État n'ont pas encore obtenu l'adhésion de la majorité; la solution finale dépend des électeurs plus que des élus, et ceux-là semblent ne pas s'en douter.

Mais l'édifice républicain pierre à pierre se construit et peu à peu il s'achève.

La prochaine Chambre aura surtout à s'occuper des réformes sociales, financières, agricoles et commerciales; équilibre du budget; examen des moyens pratiques de réformer l'impôt et de faire disparaître les procédés vexatoires de la régie; crédit agricole, code rural, réduction des frais de justice, de mutation, de transport; enseignement agricole et commercial; lois qui intéressent le travail, la protection de l'enfance, la sécurité pour la vieillesse... Elle aura à étudier la revision des traités de commerce, à déterminer le régime commercial de la France. Enfin, elle rendra possible la continuité de ses travaux en votant son renouvellement partiel.

Puisse-t-elle poursuivre en paix l'œuvre qui lui est réservée!

Pour cela il est indispensable d'assurer au gouvernement la force, la stabilité et le respect.

Le moment des discussions stériles, des programmes fantaisistes, des divisions est passé.

Pour moi, étranger à toute coterie, dédaigneux des intrigues, je reste, dans mon indépendance et ma loyauté, sincèrement attaché à la politique de méthode

et de progrès, au programme d'union et de défense que je considère comme nécessaire à l'intérêt de la République et au bien de la patrie.

Vive la France! Vive la République!

Aristide REY, propriétaire, Député sortant.

Chers concitoyens,

Après les déclarations si modestes dans la forme et si nettes dans le fond de M. Aristide Rey, la démocratie de la deuxième circonscription de Grenoble n'a plus à hésiter : elle votera pour l'honorable député sortant dont le programme répond à ses aspirations, en se tenant dans les limites des réformes dont l'accomplissement est possible pendant la prochaine législature.

Ce programme, sincèrement républicain, est de ceux qui doivent rallier toutes les nuances du parti. Nous en détachons pour les mettre en relief, les points principaux :

1° Défense énergique de la République contre les menées audacieuses des orléanistes, bonapartistes et boulangistes coalisés;

2° Défense des lois sur l'enseignement et sur le recrutement de l'armée;

3° Mesures énergiques et vote des lois nécessaires pour préparer la séparation des Églises et de l'État;

4° Vote de lois sur l'enseignement agricole et commercial;

5° Complément des lois sur le travail, la protection de l'enfance, la sécurité de la vieillesse;

6° Examen des moyens pratiques pour réformer l'impôt et faire disparaître les mesures vexatoires de la régie par la suppression de l'exercice ;

7° Réformes sociales, financières, agricoles et commerciales;

8° Création d'une banque de crédit agricole;

9° Réduction des frais de justice, de mutation et de transports;

10° Revision des traités de commerce, choix du régime commercial de la France;

11° Équilibre du budget par des économies sérieuses ;

12° Loi sur le renouvellement partiel de la Chambre des Députés.

Électeurs,

En présence de l'assaut furieux que donnent en ce moment les réactionnaires coalisés au gouvernement de la République;

En présence de la candidature nettement monarchico-boulangiste du comte de Barral qui, pour mieux vous tromper, s'affuble d'un semblant de libéralisme en cachant soigneusement son drapeau, vous n'hésiterez pas un instant, vous laisserez de côté le candidat anti-républicain comme le candidat socialiste Collet, dont le programme ne peut à cette heure recevoir de solution, et qui a pour résultat regrettable de diviser le parti républicain en face de l'ennemi.

Électeurs républicains, pas de division, pas d'abstention.

Si vous voulez que la République sorte victorieuse de cette lutte suprême, votez tous pour

M. Aristide REY, Député sortant, propriétaire à Grenoble, membre du Conseil d'administration de la Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture.

Vive la France! Vive la République!

Le Comité républicain progressiste du canton de Voiron.

Vu : Aristide REY.

3e Circonscription de GRENOBLE.

M. James DURAND-SAVOYAT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens et chers compatriotes,

Je viens briguer l'honneur de vos suffrages pour le mandat de député dans notre circonscription.

Ma politique se résume en quelques mots : ne rien précipiter afin de ne pas tout compromettre et d'avoir l'assurance d'aboutir. Je suis un des partisans les plus énergiques de la stabilité gouvernementale et ministérielle, car elle est la condition première : à l'intérieur, du progrès, des réformes, du bien-être et de la prospérité ; à l'extérieur, de notre action et de notre crédit.

On a parlé et on parle encore de revision! La revision, pour les monarchistes, c'est trahison contre la République; pour M. Boulanger et sa bande, c'est trahison contre les libertés publiques, contre le vieil honneur de la France.

Je repousserai cette proposition d'adversaires, les uns inconscients, les autres déloyaux et malhonnêtes! Quand le mot de revision aura cessé de constituer une équivoque entre les partis, un malentendu entre les électeurs et les mandataires, quand on saura ce qu'il veut dire, et quand pour tout le monde, il voudra dire la même chose, alors nous verrons! Jusque-là : non! car je ne consentirai pas à affaiblir les pouvoirs de la présidence occupée par le plus intègre et le plus digne des républicains, ou ceux du Sénat qui est un des plus fermes soutiens de la République.

Parlant de la séparation de l'Église et de l'État, M. Floquet, ancien ministre disait à Beaune : « Tout le monde la veut, mais il faut des précautions, voir si l'influence de l'Église prépondérante ne serait pas supérieure à celle de l'Etat. » Cette nécessité de préparer les réformes, afin de les réaliser plus sûrement, est aujourd'hui comprise des plus déterminés. N'abandonnons donc point notre idéal;

défendons énergiquement les droits de la société civile, tenons les ministres du culte écartés de l'école et de la politique, et réservons la solution d'une question si grave jusqu'au jour où, ayant été bien préparée, elle pourra être accomplie sans périls et ne soulèvera ni haines, ni irritations.

Témoin des efforts de l'Allemagne et de l'Italie pour se constituer, même aux risques des entreprises les plus téméraires, un domaine colonial en Afrique et en Océanie, témoin des sacrifices de l'Angleterre en Asie pour pénétrer à nos côtés et avant nous au cœur de l'immense empire chinois et en accaparer le commerce, je ne crois pas que la France doive rester indifférente à cet état de choses.

Il nous faut des matières premières et des débouchés; on ne peut vouloir que l'Allemagne et l'Italie n'aient que la peine de ramasser ce que nous avons conquis, au prix du sang, dans la Méditerranée et dans l'Indo-Chine. Je suis pour la politique coloniale, mais sans aventures et sans guerres, se limitant désormais à l'organisation et l'exploitation des colonies nouvellement acquises, à la conservation des anciennes, à la défense des points stratégiques que la France occupe sur la surface du globe.

La politique actuelle doit être une politique de consolidation des résultats acquis au moyen de réformes bien étudiées. Il faut se consacrer aux affaires et prouver que la République n'est point un prétexte aux querelles sans fin sur l'organisation des pouvoirs publics, aux promesses chimériques, aux déclamations retentissantes, mais qu'elle est au contraire un gouvernement de paix, de travail et d'améliorations pratiques.

Établir la plus stricte économie dans nos dépenses; étudier la réforme de nos circonscriptions administratives; simplifier notre mécanisme administratif et obtenir plus de rapidité dans les affaires; étendre la compétence des juges de paix; réduire les frais de justice par la réforme profonde du code de procédure civile; reviser les tarifs de transport pour faciliter la circulation des produits du sol et de l'industrie par des institutions de prévoyance; sauver les invalides et les vétérans du travail d'une vieillesse indigente; tels sont les vœux de l'opinion publique, vœux qui doivent être écoutés et réalisés.

L'agriculture réclame une attention toute spéciale. Elle demande avec raison et elle a le droit d'obtenir une protection ferme, une meilleure organisation de l'enseignement, l'achèvement du code rural, la création du crédit agricole, la répartition plus équitable des prestations, la refonte du régime hypothécaire et de notre code de procédure, qui, par la complication de leurs formalités et l'énormité des frais qui en résultent, pèsent d'un poids écrasant sur la propriété foncière, une législation donnant une plus grande part aux communes dans l'administration de leurs forêts. Enfin, devant l'attitude des États-Unis qui travaillent à fonder avec toutes les nations de l'Amérique une vaste union douanière repoussant les produits européens, devant l'Allemagne qui nous tient par le funeste traité de Francfort, devant l'Angleterre qui parle hypocritement de droits compensateurs, je suis résolument pour la politique de défense économique, certain que le travailleur des villes non seulement ne paiera pas plus cher ni le pain ni la viande, mais encore bénéficiera grandement du surcroît de prospérité qu'apporteront dans nos campagnes les mesures de protection.

Je veux qu'un des premiers soins de la future Chambre soit de se préoccuper des traités de commerce, en étudiant la revision des tarifs généraux pour voter une nouvelle législation économique.

Électeurs,

Je suis républicain. Ami du peuple, démocrate, je pratique les idées de justice sociale, d'égalité, de protection des faibles.

Électeurs républicains,

Travaillons par des réformes bien mûries aux progrès qu'ont enfin rendus possibles les libertés conquises par nos pères et par nous-mêmes.

N'imitons point les conservateurs obstinés qui, malgré les leçons d'un siècle entier, ne peuvent se résoudre à faire à la nation et à la patrie le sacrifice de ce qu'ils appellent « leur roi ». Souvenons-nous qu'au dehors l'étranger nous guette, prêt à profiter de nos divisions et de nos fautes; et, en bons Français, en vrais citoyens, pratiquant la politique de paix intérieure, de mutuelle tolérance, de concorde sincère et d'amour de la patrie, marchons en avant la main dans a main.

Vive la République!

James DURAND-SAVOYAT,
propriétaire à Oriol-les-Eaux, près Mens.

Circonscription de SAINT-MARCELLIN.

M. SAINT-ROMME,

Élu au 2e tour de scrutin.

Les électeurs de l'arrondissement de Saint-Marcellin, réunis en réunion publique au nombre de mille environ, le samedi 7 septembre 1889, sous la présidence de M. Mallein, conseiller général : après avoir arrêté le programme ci-dessous, ont acclamé, à l'unanimité, comme candidat républicain progressiste, le citoyen SAINT-ROMME, qui a accepté le programme suivant :

1° Union de tous les républicains. Plus de groupes et stabilité ministérielle;

2° Egalité dans la durée du service de trois ans obligatoire pour tous, sans privilège;

3° Instruction agricole dans toutes les écoles primaires, laquelle fera partie du programme pour le brevet primaire;

4° Remplacement des traités de commerce par un tarif général des douanes;

5° Défense des intérêts agricoles et industriels contre l'envahissement de l'étranger;

6° Droit de séjour sur les ouvriers étrangers;

7° Réforme sur les octrois par l'impôt sur la valeur de la marchandise;

8° Réforme des droits de mutation par le prélèvement des dettes;

9° Réforme de l'impôt par une équation plus équitable dans le taux de l'impôt, en se basant sur le revenu réel;

10° Réforme de l'impôt sur les boissons, suppression de l'exercice et son remplacement par un droit fixe; maintien du privilège des bouilleurs de cru pour les agriculteurs seulement;

11° Réforme judiciaire. Extension de la compétence des juges de paix. Diminution des frais de justice;

12° Nomination, dans chaque commune, de trois délégués pour concilier les affaires litigieuses avant tout commencement de procédure;

13° Défense énergique des droits de l'Etat contre les empiétements du clergé, par l'application du concordat de la manière la plus stricte, en attendant la séparation de l'Église et de l'État;

14° Epuration du personnel;

15° Rendement de compte du député une fois par an sur convocation.

Citoyens,

C'est avec confiance que nous attendons le vote du 22 courant.

Vous voterez tous pour le candidat des républicains, voulant une République sage et nettement progressive.

Aux urnes et pas d'abstentions!

Vive la République!

Pour les électeurs de l'arrondissement de Saint-Marcellin réunis en séance publique le 7 septembre 1889,

Le Président,
Victor MALLEIN, conseiller général.

Vu: SAINT-ROMME.

Mes chers Concitoyens,

En présence des manifestations imposantes dont ma candidature a été l'objet à Moirans d'abord et hier à Saint-Marcellin, dans une réunion où se trouvaient représentées presque toutes les communes de l'arrondissement de

Saint-Marcellin, je viens, pour la troisième fois, solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés.

Malgré la lutte de calomnies et de mensonges engagée contre moi, je me présente à vous, fort d'avoir fait mon devoir, ainsi que me l'ont prouvé vos applaudissements dans toutes les communes où je suis allé, et notamment à Pont-en-Royans.

Ce que je suis, vous le savez, un enfant du pays, élevé au milieu de vous, ayant, pendant l'Empire et au 16 Mai, partagé toutes vos luttes, alors que d'autres ne songeaient qu'à s'enrichir et voyaient leur nom figurer parmi nos adversaires.

Engagé volontaire en 1870, j'ai combattu au milieu des enfants de l'Isère.

Je suis encore un propriétaire comme vous, attendant de l'agriculture ses principales ressources et souffrant des mêmes misères que vous.

Depuis plus de quinze ans, je suis secrétaire de la Société d'agriculture et j'ai suivi avec intérêt toutes les recherches, toutes les expériences pouvant augmenter nos produits.

L'arrondissement de Saint-Marcellin est non seulement un arrondissement agricole, mais encore un arrondissement industriel, et bien souvent le travail à l'usine a fourni à l'agriculture les ressources qui lui faisaient défaut.

Depuis que je suis député, j'ai toujours cherché à m'inspirer de cette situation pour défendre des intérêts si intimement liés.

Convaincu que la lutte entre républicains était la cause de tous nos malheurs, j'ai tenu à rester en dehors de ces luttes de groupes et n'ait été inscrit à aucun. Aussi, ai-je soutenu de mes votes et de ma confiance tous les ministères républicains quels qu'ils soient, certain que la stabilité ministérielle était la première condition du progrès.

J'ai toujours cherché à défendre vos intérêts, et notamment j'ai déposé sur le bureau de la dernière Chambre une pétition en faveur des agriculteurs de la plaine du Grésivaudan, si cruellement éprouvés par l'impôt des digues.

Mais les événements et le renversement du ministre des travaux publics, qui m'avait promis son appui, m'ont empêché d'obtenir la réponse que j'espérais.

Mes chers concitoyens,

Comme par le passé, je serai un défenseur résolu de la République, n'ayant aucune ambition personnelle et ne désirant qu'une chose, c'est de conserver votre estime et votre affection.

Je n'ai jamais admis les alliances indignes avec les ennemis de la République, et, respectueux défenseur du suffrage universel, je suis le partisan de nos libertés parlementaires qui en sont la sauvegarde et qui sont tant attaquées actuellement.

Partisan résolu d'un progrès constant, j'accepte avec plaisir le programme acclamé à Saint-Marcellin, à Moirans et au Pont-en-Royans.

Étant votre mandataire, je suis le défenseur des revendications qui sont vos aspirations et que vous y avez inscrites.

Ennemi de toutes les révolutions, je serai toujours contre ceux qui, même se couvrant du masque de républicains, empruntent le progamme de nos adversaires et réclament des réformes constitutionnelles qu'ils ne veulent pas expliquer.

Enfin, républicain et patriote, prêt à faire pour la patrie tous les sacrifices je crois qu'il faut avec calme et sagesse envisager l'avenir, tout en étant prêt à faire face à toutes les éventualités.

Tout mon passé vous étant un sûr garant de ma conduite future, j'attends avec confiance votre verdict, et je serai fier si vous me faites l'honneur de me désigner pour être votre mandataire une troisième fois. Vive la République !

SAINT-ROMME, propriétaire, député sortant.

1re Circonscription de LA TOUR-DU-PIN.

M. Antonin DUBOST,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Compatriotes,

La réunion générale des électeurs républicains des cinq cantons composant la première circonscription de l'arrondissement, a eu lieu à La Tour-du-Pin. Elle a acclamé comme candidat du parti républicain à l'élection du 22 septembre prochain :

Antonin DUBOST, Maire de La Tour-du-Pin,
Conseiller général de l'Isère, député sortant.

Électeurs,

Vous voterez tous pour M. Dubost. Vous le connaissez; vous savez les services qu'il a rendus à notre arrondissement, au département, au pays tout entier, à la République, à la démocratie. Vous pouvez induire de là ceux qu'il est appelé à rendre encore.

Électeurs,

L'heure n'est pas aux longs programmes. Il s'agit moins, en effet, en ce moment, de formuler les desiderata de la démocratie qui, d'ailleurs, sont connus, que de défendre la République contre les factions coalisées pour la détruire.

Ce qui est attaqué et remis en question par des factieux qui, sous des étiquettes diverses et des drapeaux hypocritement déployés, osent solliciter aujour-

d'hui votre confiance, c'est tout ce que vous avez désiré, tout ce que vous avez voulu, tout ce que vous avez donné mandat à vos représentants de réaliser.

Vous avez voulu des écoles, parce que vous savez que l'instruction est le seul moyen de conquérir l'égalité véritable; vous avez demandé des chemins de fer, des chemins vicinaux, des voies de transport de toute nature, parce que vous n'ignorez pas que c'est le moyen le plus efficace de faciliter l'accroissement de la fortune publique; vous avez désiré que le gouvernement vienne en aide au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, ces sources de richesse, si négligées sous les autres régimes.

Le gouvernement de la République a fait tout cela, et voilà que ceux-là mêmes qui sont directement responsables des quinze milliards de dettes que nous a valus la guerre de 1870 soutiennent que cela a trop coûté, et dénoncent les prétendues dilapidations de la République qui, cependant, n'a pas fait une seule dépense improductive, et qui est le seul gouvernement ayant diminué les impôts au lieu de les augmenter!

Vous avez voulu la réduction du service militaire à trois ans, et eux, vos eunemis, les ennemis de la démocratie, ils n'ont pas assez d'invectives contre la nouvelle loi qui proclame l'égalité de tous les Français devant l'impôt du sang.

Vous avez voulu la liberté, vous l'avez exigée pleine et entière comme elle n'a jamais existé dans aucun pays, et eux, les partisans du despotisme, tout en contestant qu'elle existe, ils s'en servent, et trop souvent impunément, pour injurier, pour diffamer, pour calomnier les plus honnêtes gens, et ceux-là mêmes qui représentent la France devant l'étranger.

Vous avez voulu la paix religieuse en demandant que les ministres des différents cultes se renferment exclusivement dans leurs fonctions, et qu'on fasse respecter par eux comme par tous les autres, les institutions et les lois du pays, et les mêmes hommes qui se prétendent conservateurs, et qui ne sont que des agents de désordre, crient à la persécution, comme si dans tous les temps et dans tous les pays, les gouvernements dignes de ce nom n'avaient pas exigé de tous les citoyens l'obéissance aux lois établies.

Vous avez voulu vous gouverner vous-mêmes pour faire régner l'ordre et le progrès, et faire prévaloir à l'extérieur une politique de paix, si nécessaire au développement et à la défense de nos intérêts; et eux, vos adversaires, pour détruire la république et établir on ne sait quelle honteuse dictature, ils tentent de déchaîner sur notre pays les agitations furieuses, de livrer la France aux hasards des discordes civiles, aux convoitises des factieux et des conspirateurs, de jeter partout le désordre, de nous exposer aux périls d'une guerre étrangère, et de compromettre encore une fois l'intégrité du sol.

Électeurs,

Tout ce que vous avez voulu, tout ce qui a été réalisé, la liberté, la paix l'ordre et le progrès, voilà ce qu'il s'agit de défendre aujourd'hui.

M. Dubost, dans la réunion générale qui a eu lieu aujourd'hui, vous a expliqué comment cela était à la fois nécessaire, possible et même facile, avec une Chambre des Députés composée de républicains voulant sincèrement le bien du

pays, disposés à sacrifier leurs calculs, leurs antipathies ou leurs ressentiments personnels à l'intérêt supérieur de la patrie.

Electeurs,

M. Dubost est un de ces républicains; personne n'en peut douter.

Votez tous pour

Antonin DUBOST, Maire de La-Tour-du-Pin,
Conseiller général de l'Isère, député sortant.

Vive la France! vive la République!

Le Président, DYEN, du Grand-Lemps.

Le Secrétaire, REYBET, du Pont-de-Bauvoisin.

Les Assesseurs : Berrer, de Virieu; Lanet, conseiller d'arrondissement; Bigallet, conseiller d'arrondissement; Millon, de la Bâtie-Divisin; Martin, de Vignieu; Berthet, de Velanne; Doublier, de Cessieu.

Vu : DUBOST.

2e Circonscription de La TOUR-DU-PIN.

M. BOVIER-LAPIERRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Depuis l'élection au Sénat de M. Marion, l'ancien et vaillant défenseur des intérêts de votre région, la 2e circonscription électorale de La Tour-du-Pin n'était pas directement représentée à la Chambre : vous désiriez le retour au scrutin d'arrondissement pour renouer, avec l'un des vôtres, ces relations d'étroite union qui doivent exister entre un député et ses mandants.

Ma candidature a été posée au milieu de vous dès après le vote de la loi.

Avant d'accepter cette candidature, je devais attendre une manifestation non équivoque des meilleurs et des plus anciens démocrates des trois cantons. Le jour où elle s'est produite, je n'avais pas le droit de me soustraire à votre appel, dont je suis d'autant plus fier que je n'avais ni recherché ni sollicité l'honneur de vous représenter. C'est donc sous le patronage de cette démocratie que je me place pour vous assurer de mon entier et absolu dévouement, si vous me jugez toujours digne de défendre la République.

Tous, vous me connaissez. Vous savez qui je suis ; ce que j'ai voulu hier ; ce que je voudrai demain.

Ma vie politique se résume dans l'obligation qui s'est tout naturellement imposée à moi, dès mon entrée dans la vie publique, de rester fidèle aux engagements que j'avais pris vis-à-vis des électeurs, de travailler honnêtement, avec un désintéressement absolu allant jusqu'au sacrifice, à la grande cause du progrès politique et de l'émancipation sociale.

Le premier et impérieux devoir qui s'imposera à tout député républicain dans la prochaine Chambre, — quelle que soit sa nuance, — sera de protéger et de défendre la République contre les perfidies de la réaction et toutes nouvelles tentatives de trouble. Il faudra en finir avec les criminelles et anti-patriotiques menées des monarchistes et des bonapartistes, coalisés avec le soldat révolté qui conspirait pour étouffer la liberté et substituer au gouvernement du peuple par le peuple la plus odieuse, la plus grotesque et la plus malhonnête des dictatures.

Unis sur ce programme de défense intérieure, les députés républicains devront l'être aussi dans cette suprême pensée : que la nation veut la paix à l'extérieur, et que la République, prête et forte pour la défense, répudie toute politique d'agression, d'aventures et de conquêtes.

Ces affirmations posées, mon opinion sur la meilleure politique à suivre pour maintenir incontestée l'autorité de la République, demeure ce qu'elle était lorsque je fus, à deux reprises différentes, investi d'un mandat de confiance par la démocratie de l'Isère.

Je suis républicain progressiste radical : j'estime que la République ne peut être qu'un gouvernement de progrès continus.

Ma politique n'est ni celle des regrets et de la résistance, ni celle de l'immobilité. Elle est la politique des réformes mûres et réfléchies, qui doivent donner satisfaction aux légitimes aspirations d'une grande démocratie.

Convaincu dès 1881 des difficultés considérables que présenterait l'élaboration des lois, notamment de la loi de finances, par deux assemblées d'origine électorale différente, ayant toutes deux les mêmes attributions, je reste partisan de la revision promise, dès 1875, par les républicains les plus modérés. J'oppose cette revision à la revision destructive de la République, mise en avant par la coalition des monarchistes et des césariens : c'est la revision par les républicains, pour la République et dans les termes de la constitution, que je voterai, sous ces conditions précises ; et, soyez-en bien convaincus, sans tomber dans les pièges de l'ennemi.

Au nom de la liberté et sous réserve, au préalable, du vote d'une loi sur les associations, pour régler, dans les limites de la justice et de ce que comporte l'intérêt de l'État, la faculté de posséder, j'ai toujours pensé que l'État républicain, comme l'école, devait être sécularisé : je suis donc partisan de la séparation des Églises et de l'État.

Si, à défaut d'une majorité républicaine dans la future Chambre sur ces deux grandes réformes, elles doivent encore subir un nouvel ajournement parlementaire, il en est d'autres qui s'imposent sur l'heure :

La réforme de l'impôt, qui pèse encore plus lourdement sur les agriculteurs,

sur les classes laborieuses des villes et des campagnes, que sur la richesse acquise.

La substitution d'un impôt plus équitable à l'impôt des boissons.

Le dégrèvement des impôts qui frappent lourdement l'agriculture et l'industrie.

Notre budget doit être allégé par de profondes économies : la première source d'économies doit être recherchée dans la réduction des gros traitements et la suppression des sinécures. Il faut rétablir sérieusement le fond d'amortissement de la dette publique.

Il faut poursuivre les réformes qui touchent à notre procédure civile et criminelle, — à notre législation pénale. Il faut, en un mot, rendre la justice également accessible à tous, pauvres et riches, et compléter l'œuvre commencée pour la protection des intérêts ouvriers.

L'étude de la situation économique du pays, de ses intérêts agricoles et industriels, s'imposera surtout à votre député. En 1892 expirent les traités de commerce. Frappé des conditions nouvelles dans lesquelles se trouvent placés l'industrie, l'agriculture et le commerce, par les facilités toujours plus grandes de communication et de pénétration, je donnerai tous mes soins à l'examen de ces questions. Leur bonne solution se rencontrera dans la ferme volonté de maintenir notre richesse nationale; de protéger le travail de nos ouvriers et la fortune de nos agriculteurs. J'estime, au surplus, que le Gouvernement ne pourra faire mieux que d'en préparer la discussion par une vaste enquête parlementaire où seront entendus les syndicats de patrons et d'ouvriers, les chambres de commerce, les associations agricoles.

Mes chers compatriotes,

Pour la réalisation de ces réformes, pour la solution de ces questions d'affaires d'où dépendent la prospérité et la vie du pays, nous avons besoin de la stabilité gouvernementale.

La concentration, qui se fera sur les idées et non sur les personnes, assurera cette stabilité, que je considère avec vous comme absolument nécessaire au développement de la République, à la prospérité et au bonneur de la nation.

Vive la République!

A. BOVIER-LAPIERRE, député sortant, ancien secrétaire de la Chambre des Députés, membre du Conseil général de l'Isère, propriétaire à Chimilin et à Montferra.

1re Circonscription de VIENNE.

M. Camille JOUFFRAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

De nombreux républicains radicaux progressistes de la ville de Vienne et des communes rurales ont bien voulu m'offrir la candidature dans la 1re circonscription. C'est la troisième fois en trois ans que leur choix s'arrête sur ma personne, et je les remercie du fond du cœur de la persistance de leur sympathie. J'ai dû refuser, jusqu'à ce jour, les voix qu'on m'apportait si généreusement, parce que je tenais à honneur d'achever la lourde tâche qu'on m'avait confiée à Vienne. Libre aujourd'hui, heureux des féconds résultats de nos efforts, j'accepte sans trop de crainte la nouvelle mission que mes amis me donnent, car j'ai reconnu combien est éclairé et bienveillant le suffrage de cette circonscription.

Vous savez ici qu'il est juste et prudent de laisser la République suivre son évolution progressive. Vous repoussez les ardeurs immodérées, mais vous désirez de sages réformes.

Sans doute on a fait de grandes choses depuis dix-huit années, mais combien n'aurait-on pas fait plus encore, si le pouvoir eût été entre les mains d'hommes résolus, soutenus par une majorité tout entière, animée du véritable esprit républicain, dont l'essence est d'être droit, tolérant, exempt de méchanceté, de calomnie et de haine.

Mes chers concitoyens,

J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'affirmer publiquement mes sentiments et mes principes, mais je dois indiquer aujourd'hui encore les grandes lignes de mon programme.

Un irrésistible courant s'est déchaîné à travers la France, en faveur de la revision de notre constitution bien imparfaite en effet.

Quelles que soient les justes craintes qu'il peut inspirer, puisque tant d'ennemis de la République contribuent à lui donner son intensité, je crois que le plus sage est d'essayer de le guider, et non de lui opposer de vains efforts. J'accepte donc la revision sous la condition expresse qu'elle sera exclusivement républicaine et démocratique. J'espère qu'elle arrachera le pouvoir exécutif aux fluctuations incessantes qui l'affaiblissent, fera disparaître un Sénat hostile aux réformes, ou lui donnera une base plus large, brisera cette centralisation odieuse qui tue l'esprit d'initiative de la race française et fait de notre pauvre pays une Chine européenne, chèrement administrée par une armée de mandarins.

La séparation de l'Eglise et de l'État sera tôt ou tard la conséquence du progrès social. J'ai pu constater les bienfaits qui en découlent sur une terre autrement religieuse que la France, et j'ai la conviction qu'elle seule peut nous donner la paix intérieure, une situation digne pour le gouvernement et le clergé.

Je désire que cette séparation s'effectue en y apportant la justice et la bienveillance de procédés dont une nation républicaine n'a jamais le droit de se départir.

Est-il nécessaire d'ajouter que je voudrais attribuer à la magistrature, recrutée avec un soin attentif, le rôle qu'il lui appartient d'exercer avec une noble indépendance.

Faut-il dire encore que je servirais de toutes mes forces les intérêts de l'instruction, ceux de l'agriculture, qu'il faut à tout prix relever de ses désastres. Sans doute je suis libre échangiste en principe, mais je repousse dans la pratique les idées absolues, et je désire qu'on vienne en aide à ceux qui souffrent. L'application de la surtaxe est un fait accompli et elle n'a pas entraîné les conséquences fâcheuses qu'on redoutait pour la classe ouvrière puisque le prix du pain ne s'est pas accru. Il n'y a donc pas lieu d'en demander l'abolition tant que se maintiendront les circonstances actuelles.

Je voudrais une politique d'économies et de dégrèvement. Je voudrais aussi qu'on organisât l'assistance d'une façon grande et généreuse, qu'on créât des asiles pour y abriter les invalides sans famille, sans moyens, que le principe si fécond de l'assurance fût appliqué à l'établissement de caisses nationales de retraite, je voudrais enfin qu'on se pénétrât de cette idée que la Société manque le plus noble de ses buts si elle ne protège le faible.

Telles sont, mes chers concitoyens, les opinions que je professe et que j'essayerais de faire triompher dans la limite de mes forces. Ennemi de toute dictature, je combattrai toujours énergiquement les tentatives dirigées contre les institutions démocratiques. Mais j'aime assez la liberté pour la vouloir même pour mes adversaires, et je respecte assez la justice pour la mettre au-dessus de tous les partis.

Vive la République !

Camille JOUFFRAY, maire de la ville de Vienne,
secrétaire du Conseil général de l'Isère.

2° Circonscription de VIENNE.

M. LOMBARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, en 1885, vous m'avez fait le grand honneur de me désigner comme député en remplacement de mon honorable ami, M. Couturier, nommé sénateur, et vous m'avez ainsi donné le mandat d'aller représenter tout spécialement notre arrondissement à la Chambre, aux côtés de mon bien regretté collègue Étienne Buyat.

Ce mandat, je crois n'avoir pas cessé un seul instant de le remplir loyalement. Et si, encouragé par les nombreuses et si sympathiques manifestations qui se sont produites sur mon nom, dans tous les cantons de la 2e circonscription de Vienne, je viens, avec une entière confiance, en solliciter le renouvellement auprès de vous, c'est que j'ai l'intime conviction d'avoir fidèlement tenu les promesses que je vous avais faites et que je m'étais faites à moi-même.

Aussi, me semble-t-il qu'aujourd'hui de longues explications ne sont pas nécessaires entre nous.

Républicain j'ai toujours été, et républicain je resterai toujours, mais républicain tout court, républicain sans épithète, absolument décidé à ne m'inféoder à aucune coterie, à aucun groupe, et à ne m'inspirer, en toute circonstance, que de l'intérêt supérieur de la République et de la patrie.

Je suis de ceux qui, dans la dernière législature, ont fait tous leurs efforts pour donner le pas aux questions d'affaires, sur les questions de politique pure, vaines et stériles les trois quarts du temps.

Je suis de ceux qui n'ont négligé aucune occasion de prendre en main les intérêts, un peu trop sacrifiés quelquefois, de nos campagnes et de cette agriculture française qui est la première de nos industries, et la source féconde où viennent s'alimenter toutes les autres.

Je suis de ceux aussi qui ne se sont pas laissé abuser un seul instant et qui ont dénoncé, dès le premier jour, les conspirations et les traîtres derrière lesquels les anciens partis monarchiques ont essayé, une fois encore, de renverser nos libres institutions, et dont justice est enfin faite aujourd'hui.

Partisan résolu de la stabilité gouvernementale, qui seule peut assurer à tous la sécurité et le travail, j'ai repoussé toutes les propositions de revision constitutionnelle, d'où qu'elles viennent, et je proclame que ce serait, à l'heure actuelle, une criminelle folie que vouloir tout remettre en question et nous lancer à nouveau dans les aventures.

J'estime que nous affermirons bien mieux la République en ajournant, pour

un temps, les réformes prématurées, les questions irritantes qui nous divisent et qui n'ont d'autre résultat que l'agitation du pays, et en consacrant tous nos efforts à améliorer notre situation financière; à alléger graduellement les charges si lourdes qui pèsent sur le pays et qui sont, pour la plupart, le triste héritage des anciens régimes; à développer, à augmenter encore les voies de communication : chemins de fer, canaux, routes et chemins vicinaux; à protéger et à défendre efficacement les intérêts de tous les producteurs français contre la concurrence étrangère.

La loi militaire, en égalisant les charges de chacun, augmentera la force de la France. Le pays, qui veut la paix, pourra donc se livrer en toute tranquillité au travail dont l'Exposition est une si magnifique expression.

Tels sont mes sentiments, mes chers concitoyens, et si j'ajoute qu'il est grand temps pour la République de faire respecter les institutions républicaines et de mettre un terme à ce débordement d'injures et de calomnies qui n'est pas la liberté de la presse, mais qui en est la plus dangereuse des parodies, vous aurez en quelques lignes tout mon programme.

Je n'en ai pas eu d'autre pendant les quatre années qui viennent de s'accomplir, et il me semble qu'aujourd'hui, plus que jamais, il s'impose à tous les républicains de raison, à tous les patriotes, à tous ceux auxquels le président de la République faisait naguère un éloquent appel, lorsqu'il conviait tous les bons citoyens, tous les fils de 1789, à s'unir sous le drapeau de la République, pour la grandeur et la prospérité de la patrie française.

Électeurs,

Si je suis réélu, vous aurez en moi un mandataire fidèle et loyal, toujours prêt à venir auprès de vous s'inspirer de vos besoins et à vous rendre compte de ses travaux.

C'est à vos libres suffrages que je fais appel. Vous savez ce que je veux et où je vais, à vous de dire si la politique de concorde, d'apaisement et de travail, qui est la mienne, est aussi la vôtre.

Vive la République!

F.-L. LOMBARD, député sortant.

JURA

Circonscription de DÔLE.

M. J. B. BOURGEOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, l'union de tous les républicains du Jura s'affirmait d'une façon éclatante contre la réaction monarchique, en faisant passer à une immense majorité la liste républicaine sur laquelle vous m'aviez inscrit à côté des quatre honorables collègues que vous avez élus avec moi.

Je viens aujourd'hui, faisant appel à ces sentiments d'union qui, en 1885, nous assurèrent la victoire, vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez alors confié. Cet appel, permettez-moi de vous le dire, je vous l'adresse avec la certitude qu'il sera entendu.

Depuis le grand exemple de solidarité républicaine donné par vous en 1885, le Jura est entré dans une ère nouvelle, appelée depuis longtemps par tous les esprits patriotes : aux haines irréfléchies qui semaient la discorde jusque dans les familles, aux dissentiments stériles dans lesquels s'épuisait une activité digne d'une meilleure cause, a succédé une période de calme, d'apaisement qui a permis aux républicains réconciliés d'unir leurs efforts pour le bien de la patrie. Les élections sénatoriales de 1888, les élections pour le Conseil général de 1886 et de 1889, ont attesté cette union désormais indissoluble, et contre laquelle échoueront misérablement toutes les manœuvres des partis hostiles à la République. Ces manœuvres, vous les voyez déjà se produire avec un redoublement de violence dont rien n'approche. Injures, outrages, calomnies, tout est employé contre les serviteurs du pays avec une audace qui ne connaît plus de bornes. C'est qu'il s'agit de donner le suprême assaut à la République, à cette République dans laquelle la France, successivement trahie, ruinée par les régimes qui s'étaient imposés à elle, s'est réfugiée pour y retrouver, avec la possession d'elle-même, sa dignité et sa grandeur. C'est cette année de 1889 qui nous rappelle l'effort sublime tenté, il y a un siècle, par nos pères pour

secouer le joug qui pesait sur la France, que les survivants du passé ont choisie pour essayer de restaurer le régime détesté qu'ils représentent.

A tous ceux-là, de quelque nom qu'on les appelle : émigrés qui au siècle dernier suscitèrent la coalition de l'Europe monarchique pour empêcher nos paysans de s'affranchir et de posséder la terre, rentrèrent en 1814 ramenés par l'invasion ; faux citoyens qui en 1830 escamotèrent la liberté, et qui déchaînèrent dans le pays une telle corruption qu'ils furent expulsés en 1848 par la révolution du mépris ; impérialistes qui violèrent la France au 2 Décembre pour la conduire au démembrement et à la ruine d 1871, à tous ceux-là, vous direz : arrière, le pays relevé par sa propre énergie des hontes et des désastres que vous aviez accumulées, ne connaît plus et ne veut plus d'autre maître que lui-même.

Les républicains du Jura renouvelleront en 1889, cette réponse qui fut la leur et qu'ils opposèrent à la réaction avec une énergie qui ne fut malheureusement pas imitée dans toutes les parties de la France.

Moins fermes, moins éclairés que le Jura, plusieurs départements se laissèrent tromper par les ruses grossières de monarchistes dissimulant leur drapeau, et nous eûmes ainsi à la Chambre une minorité de réactionnaires assez forte pour entraver le travail des républicains et stériliser toute la législature.

C'est ainsi, et par suite de l'obstruction des monarchistes, que les principales clauses du programme sur lequel vous m'aviez nommé sont encore à l'état de desiderata.

Néanmoins, quelques résultats ont pu être obtenus. Le service de trois ans égal pour tous — sauf quelques exceptions — a été voté ; nos lois scolaires, ces lois de liberté, quoi que prétende le parti des privilèges, ont été complétées. Nos budgets ont été rectifiés ; par les économies réalisées, par le judicieux emploi des ressources, ils défient toute comparaison avec les budgets de la monarchie et de l'empire.

En ce qui me concerne, et bien que, pour les raisons que je viens de dire, les circonstances ne fussent pas favorables, j'ai soumis à la Chambre de nombreuses propositions qui, si elles n'ont pas toutes abouti, ont du moins préparé le terrain pour de prochaines solutions. Je vous rappellerai, entr'autres, ma proposition tendant à la suppression de la prestation, ainsi que celle relative à l'impôt sur le capital assuré, toutes deux ardemment combattues par les réactionnaires. Je citerai encore ma proposition en faveur des bouilleurs de cru et mon projet de résolution relatif aux traités de commerce.

Sur ce dernier point, vous avez vu quel a été mon rôle et de quelle façon — à propos notamment d'un projet de traité de commerce avec la Grèce et de la prorogation du traité Franco-Italien — j'ai défendu les intérêts de nos producteurs français.

Cette défense, si vous me faites l'honneur de me nommer à nouveau, je la poursuivrai de toutes mes forces dans la législature prochaine, où les intérêts économiques du pays devront être et seront la première préoccupation des vrais patriotes.

La grande échéance commerciale de 1892 va affranchir la France de tous ses engagements antérieurs avec les nations étrangères. Nous allons reprendre

notre liberté : à la Chambre prochaine incombera la mission de dire quel usage devra être fait de cette liberté.

Ni libre échangiste, ni protectionniste, n'appartenant à aucune école, ne prenant, comme vous le savez, pour guide que les intérêts du pays, si je dois contribuer à cette grande œuvre, je n'accepterai de traiter avec les autres nations que sur cette base : donnant, donnant. Trop souvent des négociateurs imprévoyants ont imposé à notre commerce des concessions sans compensation vis-à-vis de l'étranger. Il est temps que ces pratiques cessent.

Quant à nos produits agricoles, j'estime qu'il faut les défendre contre la concurrence du dehors, et les mettre à l'abri des hasards que recèle la clause de la nation la plus favorisée. Aussi, pour donner au gouvernement de la République la faculté de protéger ces produits, je m'opposerai énergiquement à ce qu'ils figurent dans nos traités de commerce.

Telle sera, mes chers concitoyens, la tâche économique à laquelle je consacrerai une activité dont je crois avoir donné assez de preuves pour que la confiance dont vous m'avez honoré une première fois ne me fasse pas défaut aujourd'hui.

Assurer la prospérité du pays, et pour cela veiller de près à ses intérêts matériels et moraux; faire régner la justice et l'égalité; défendre nos libertés si chèrement conquises, tels sont les principes qui ont inspiré ma conduite à la Chambre pendant ces quatre années, et dont elle continuera à s'inspirer pendant la législature qui va s'ouvrir si vous me faites l'honneur, une seconde fois, de me donner mandat de vous représenter.

J. BOURGEOIS, Député sortant.

Circonscription de LONS-LE-SAUNIER.

M. Georges TROUILLOT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Le congrès républicain de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, composé des conseillers généraux et d'arrondissement républicains, des maires ou délégués républicains des communes, m'a désigné, le 11 août dernier, par 186 voix sur 210 votants, comme candidat de la République aux élections législatives.

C'est sous ce patronage que je me présente à vos suffrages.

Je viens vous demander le mandat de défendre, en même temps que la

République, la politique d'ordre, de liberté et de progrès qui lui permettra de porter tous ses fruits.

Je veux la République forte, pacifique, économe, tolérante, assurée au dehors comme au dedans contre toute surprise, résolue à se défendre contre toutes les attaques qui menacent en elle le repos et la sécurité du pays, mais ouverte en même temps à toutes les bonnes volontés et à tous les concours.

Je lui demande de protéger l'agriculture et l'industrie, par la revision dans un sens plus favorable à la production nationale des tarifs de douane et des traités de commerce; d'atténuer les charges de l'impôt foncier; de modifier la législation sur les prestations, dans un sens rigoureusement conforme aux règles de l'équité; de maintenir la loi sur les bouilleurs de cru, qui n'est qu'un faible palliatif aux souffrances de notre population vinicole; de réduire les frais de justice par l'extension de la compétence des juges de paix; de s'attacher à la réalisation des réformes pratiques réclamées par l'opinion publique, et nécessaires au large développement de la prospérité du pays.

Je suis enfin un partisan résolu de la stabilité constitutionnelle et gouvernementale. Sans prétendre que notre constitution doive être considérée comme une œuvre immuable et parfaite, j'estime qu'aujourd'hui le premier de nos devoirs est de défendre, contre les attaques de la réaction, les lois fondamentales qui protègent les institutions nationales, au lieu de favoriser nous-mêmes une agitation revisionniste qui comble les vœux révolutionnaires du césarisme et de la monarchie. J'estime également qu'il faut faire le plus possible obstacle à ces crises ministérielles répétées qui troublent le pays dans son travail et son repos, et usent les meilleurs hommes d'État dans une irrémédiable impuissance.

C'est cette politique qui a fondé la République, et qui la rendra indestructible. C'est celle que j'ai défendue depuis que j'ai l'âge d'homme, au milieu de ce pays et sous les yeux de tous ; c'est celle que, depuis dix-neuf ans, l'arrondissement de Lons-le-Saunier, à la fois si fermement républicain et si invariablement sage, n'a cessé d'encourager de tous ses votes, et à laquelle, aux élections même de 1885, il a assuré une majorité éclatante; c'est celle que ses représentants actuels au Sénat, MM. Thurel et Lelièvre, ont constamment soutenue dans les assemblées successives où ils ont été appelés à siéger ; c'est celle enfin que, de concert avec eux, je soutiendrai moi-même à la Chambre, si vous m'en confiez le mandat, avec tout ce que j'ai d'activité, de dévouement et de forces.

Vive la France !

Vive la République !

Georges TROUILLOT, avocat au barreau de Lons-le-Saunier,
bâtonnier de l'Ordre.

SCRUTIN DE BALLOTTAGE.

Mes chers compatriotes,

Vous m'avez fait l'honneur, au premier tour de scrutin, de m'accorder 9,518 suffrages.

Vous avez ainsi placé le candidat du Congrès républicain, soutenu par les représentants les plus autorisés de l'opinion républicaine dans l'arrondissement, à la tête de tous les concurrents qui lui étaient opposés.

Vous confirmerez, le 6 octobre, par un vote éclatant, cette première victoire de la République.

Comme vient de le faire la France, comme l'a fait tout le Jura, vous infligerez une écrasante défaite à ceux qui poursuivent de leur haine un gouvernement dont la chute aurait pour suite fatale la guerre civile et la guerre étrangère. Vous vous prononcerez, avec l'inébranlable fermeté dont vous faites preuve depuis dix-neuf ans, pour le régime auquel nous devons à la fois l'ordre, la liberté et le relèvement de la patrie.

Vous comprendrez la nécessité de ne pas donner comme député, à l'arrondissement de Lons-le-Saunier, un ennemi du Gouvernement, qui resterait isolé au milieu de tous nos représentants républicains, et dont l'hostilité déclarée vis-à-vis des pouvoirs publics, empêcherait vos intérêts de toute nature d'avoir auprès d'eux une protection efficace.

Ces intérêts multiples, je vous ai dit déjà comment je comptais les défendre.

Il faut compléter le réseau de nos communications à voie rapide, et pour cela, obtenir la réalisation la plus prochaine des projets destinés à donner satisfaction aux vœux si légitimes de nos populations.

Il faut procéder à la revision des évaluations cadastrales, et arriver ainsi à une meilleure répartition de l'impôt foncier. Je ne vais pas jusqu'à vous promettre la suppression pure et simple de cet impôt, sans même vous dire comment on pourrait le remplacer. Je croirais aussi faire injure à votre bon sens.

Il faut reviser les traités de commerce dont souffre actuellement votre industrie, et qui sont un des legs les plus funestes du régime impérial.

Il faut maintenir le privilège des bouilleurs de cru, qu'une assemblée réactionnaire avait si fâcheusement réduit en 1874, et que la réaction affecte aujourd'hui de revendiquer comme son œuvre.

Il faut étendre la compétence des juges de paix; encourager les perfectionnements de notre industrie fromagère ; améliorer enfin, par tous les moyens, la situation de l'agriculture, dont vous ne voudrez pas confier la défense aux héritiers politiques de ceux qui l'ont opprimée, tourmentée, pressurée pendant des siècles de misère et de servitude.

Mes chers compatriotes,

Vous avez à choisir entre la République, une fois de plus triomphante des

attaques et des calomnies dirigées contre elle, et la Monarchie cléricale, qui a tellement conscience de l'horreur qu'elle inspire au pays, que ses partisans les plus avérés, sans cesser de couvrir la République d'injures, feignent de ne point en vouloir à la forme même de nos institutions.

Vous avez à choisir entre un régime dont dépend notre sécurité intérieure et extérieure, qui seul pourra réaliser en paix les réformes réclamées par l'opinion publique, et ceux qui ne cessent de le menacer des agitations les plus funestes, dans leur rage de reconstituer sur la France une domination à jamais détruite, un passé à jamais diparu.

Il n'y a pas à craindre de voir, dans le Jura, dans ce département-frontière qui a vu de si près, en 1870-71, les fruits désastreux du pouvoir personnel, et qui occupe un des premiers rangs dans l'échelle de l'instruction publique, le suffrage universel consacrer un pareil recul. Votre vote du 6 octobre nous maintiendra au nombre des arrondissements les plus républicains de France.

Vive la République!

Georges TROUILLOT, Avocat au barreau de Lons-le-Saunier,
Bâtonnier de l'Ordre.

Circonscription de POLIGNY.

M. POUPIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

L'union du parti républicain, dans notre arrondissement, est un fait accompli.

Le patriotique désistement de MM. Boilley et Ligier permet cette concentration de toutes nos forces, en présence de la coalition de nos adversaires.

Désigné comme seul candidat pour succéder à notre vénérable et regretté doyen M. Gagneur, je comprends le grand honneur qui m'est fait, et si vous renouvelez mon mandat, j'espère me montrer à la hauteur de votre confiance par mon absolu dévouement à la cause démocratique.

Du reste, vous connaissez mes principes, mes votes : mon passé politique répond de ma conduite à venir.

La dernière législature, quoi que disent les ennemis de la République, n'a pas été stérile. On a reconnu la nécessité de faire prévaloir la politique des affaires. On est entré résolument dans la voie des économies et nos budgets sont mieux équilibrés. Les lois scolaires ont été complétées. Enfin nous avons vot

la loi militaire, qui rend égal pour tous l'impôt du sang, sauf certaines exceptions appelées à disparaître, et qui réduit le service à trois ans.

Si nous n'avons pas entièrement réalisé notre programme, il faut en rejeter toute la responsabilité sur l'opposition systématique des députés monarchistes, assez nombreux pour entraver nos travaux.

Je soumets à votre approbation les points suivants qui forment la base d'un programme nettement et loyalement républicain, et que, selon moi, la nouvelle Chambre devra s'appliquer à réaliser.

1° Défense énergique de la République contre toute tentative de restauration monarchique ou de dictature, et répression sévère à l'égard des fonctionnaires qui trahissent le gouvernement;

2° Continuation de notre politique de paix, de réformes, d'économies;

3° Retour du clergé au droit commun, et, tout en respectant la liberté de conscience, résistance inflexible aux empiètements du cléricalisme;

4° Contrôle rigoureux et nouvelles réductions des dépenses publiques. Dégrèvement des taxes de consommation, légères aux riches, si lourdes aux classes laborieuses. Revision du cadastre, répartition plus équitable de l'impôt sur les propriétés foncières et les valeurs immobilières. Suppression des prestations. Abaissement du prix d'enregistrement sur la vente et l'échange des propriétés, ainsi que sur les mutations par décès. Revision des tarifs de douanes, des conventions avec les chemins de fer, réduction des tarifs de transport, spécialement des tarifs internationaux et de pénétration, qui portent aujourd'hui tant de préjudice à notre agriculture, à notre industrie;

5° Caisses de prévoyance et maisons de retraite pour les travailleurs vieux ou infirmes;

6° Décentralisation permettant une plus prompte expédition des affaires; organisation aussi large que possible de l'autonomie cantonale;

7° Réduction des frais de justice, justice plus expéditive. Extension de la compétence des juges de paix;

8° Possibilité, pour les enfants des familles pauvres, d'arriver, gratuitement, par voie de concours, aux grandes écoles de l'État, et, par suite, aux carrières les plus élevées;

9° Étude immédiate, approfondie, de la question capitale des traités de commerce pour la sauvegarde des intérêts français. Adoption de toutes les mesures tendant à soulager, encourager, développer l'agriculture, à favoriser l'industrie, le commerce, le travail, la production nationale;

10° En ce qui concerne le Jura, vigoureuse impulsion à tous les travaux d'intérêt général, ceux, notamment, de nos chemins de fer et tramways. Dans notre arrondissement, particulièrement, prolongation du chemin de fer Dole-Poligny-Champagnole, pour rejoindre la ligne projetée de la Faucille, et rétablir ainsi la grande ligne de Paris à Genève. Institutions de crédit agricole, revision du code forestier, maintien du privilège des bouilleurs de cru et du droit de vaine pâture, création d'écoles professionnelles spéciales aux industries du pays, encouragements à l'industrie fromagère.

Quant à la revision de nos lois constitutionnelles, qui est en ce moment l'arme de combat de nos adversaires, nous la voulons aussi, mais en dehors des

intrigues réactionnaires, mais seulement demandée et faite seulement par une majorité républicaine.

Je veux également, avec vous, une sage réforme du parlementarisme, pour remédier à la fréquence des crises ministérielles, à cette instabilité si préjudiciable aux travaux de nos assemblées comme à toutes les affaires publiques ou particulières. Au nombre de ces mesures, il faut citer : le renouvellement partiel des Chambres, la responsabilité personnelle et non pas collective des ministres, l'incompatibilité entre les fonctions de ministre et le mandat de sénateur ou de député, la formation des grandes commissions adjointes à chaque ministère pour l'étude des réformes et l'élaboration des lois.

Enfin, mes chers concitoyens, je n'oublierai pas que ma candidature est une candidature de concentration, et dans les rapports qui doivent être fréquents et cordiaux entre électeurs et mandataire, tous les républicains, sans distinction de nuances, trouveront toujours en moi la plus grande sollicitude pour leurs réclamations légitimes.

Une organisation politique ne peut atteindre que progressivement à la perfection. Pour tout esprit judicieux et impartial, les améliorations accomplies, les résultats matériels sont déjà considérables. Nous payons les dettes des régimes passés, nous avons assuré la défense nationale, consolidé notre crédit, dégrevé déjà de trois cents millions les matières de première nécessité; nous avons exécuté d'immenses travaux publics : chemins de fer, canaux, vicinalité, sans compter la construction ou l'agrandissement de plus de trente mille écoles.

Quel autre gouvernement en eût fait autant, en si peu d'années? N'y a-t-il pas injustice, aveuglement, ou mauvaise foi flagrante à nier les bienfaits de la République?

C'est précisément l'époque où notre Exposition universelle, preuve indiscutable de notre relèvement, de notre vitalité, nous place à la tête des nations civilisées que la réaction choisit pour livrer un dernier assaut à la République. Nos adversaires se flattent même que cette glorieuse année du centenaire verra le retour des anciens régimes despotiques, avec leur cortège forcé de préjugés et d'abus, sans oser dire comment et par qui serait remplacé le gouvernement actuel.

Non, nous n'assisterons pas à un pareil spectacle, nous ne subirons pas cette honte, tout en nous se révolte à l'idée d'un tel recul.

Les républicains, unis, résolus, iront aux urnes avec la conscience de remplir un suprême devoir : avant tout, au-dessus de tout, le triomphe de la République!

Quant à moi, mes chers concitoyens, vous me trouverez toujours au premier rang, face à l'ennemi, fidèle à notre cri de ralliement :

Vive la France! Vive la République!

Victor POUPIN,
Ancien conseiller général,
membre fondateur du syndicat départemental agricole,
député sortant.

Circonscription de SAINT-CLAUDE.

M. REYBERT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

La Fédération des groupes démocratiques de Saint-Claude vous soumet le programme électoral qui a été élaboré par les groupes communaux et adopté par les délégués de la Fédération dans leur assemblée générale du 16 août 1889.

Programme politique :

Article 1er. — Défense énergique de la République contre les entreprises factieuses des réactionnaires ;

Défense des libertés conquises et des réformes démocratiques accomplies jusqu'à ce jour, particulièrement de la loi sur l'instruction publique, gratuite, laïque et obligatoire, et la loi sur l'armée rendant le service militaire égal pour tous.

Art. 2. — Rentrée du clergé dans le droit commun et adoption de toutes les mesures qui tendent directement à ce but.

Art. 3. — Revision de la Constitution dans le sens républicain sans le concours des partisans de la dictature et de la manière suivante :

1° Élection du Sénat par le suffrage universel ;

2° Attribution exclusive à la Chambre des Députés de l'initiative et de la confection des lois;

3° Droit de *veto* suspensif, n'excédant pas trois mois, attribué au Sénat à l'égard des lois votées par la Chambre;

4° Limitation de attributions du Congrès à la revision des lois constitutionnelles, la nomination du Président de la République, la déclaration de guerre ou de paix;

5° Renouvellement partiel de la Chambre et du Sénat;

6° Suppression de l'initiative parlementaire pour les Ministres;

7° Responsabilité individuelle des membres du cabinet substituée à la responsabilité collective;

8° Incompatibilité entre les fonctions de Ministre et le mandat de Député ou de Sénateur;

9° Consultation des commissions extra-parlementaires compétentes pour l'étude et la préparation des lois.

Art. 4. — Réformes fiscales tendant à imposer les valeurs mobilières proportionnellement aux valeurs foncières.

Art. 5. — Suppression des prestations et entretien des chemins vicinaux mis à la charge de la nation.

Art. 6. — Étude de la loi des successions dans un sens démocratique.

Art. 7. — Taxe de séjour pour les étrangers résidant en France.

Art. 8. — Réforme de la procédure en vue de la rapidité de solution des affaires et de la diminution des frais.

Art. 9. — Obligation pour tous les représentants du peuple d'employer toute leur influence à ce que les emplois administratifs soient desservis par des fonctionnaires sincèrement républicains.

Art. 10. — Encouragement, par tous les moyens possibles, de l'arbitrage international pour éviter les conflits violents entre nations.

Art. 11. — Décentralisation des pouvoirs publics et administratifs.

Art. 12. — Établissement, dans un bref délai, du chemin de fer de Saint-Claude à Morez et Saint-Laurent.

Le candidat acclamé par nous, M. le docteur Reybert, ancien maire de Saint-Claude, député sortant a donné son adhésion complète à notre programme, et après avoir rappelé que les ennemis de nos libertés sont dangereusement conjurés sous l'étiquette boulangiste, il nous a demandé de déclarer dans l'article premier, que notre devoir est avant tout de défendre la République et les réformes réalisées.

Nous avons approuvé la motion de M. Reybert à l'unanimité, et c'est dans ces conditions que le programme de la Fédération des groupes de Saint-Claude a été définitivement adopté.

Nous connaissons tous notre député depuis longtemps, nous le connaissons pour un démocrate sincère et un ardent patriote. — Il ne nous apporte ni grandes phrases, ni promesses fallacieuses, mais en votant pour lui, nous savons que nous votons pour un défenseur loyal et énergique de la République.

Pour la Fédération centrale : La Commission exécutive,

Regad, Gustave, président; J. Vuillod et L. David-Missillier, vice-présidents; Lucien Verguet, trésorier; H. Ponard et Marcel Secrétant, secrétaires; Élisée Leduc, César Chretin, J. Fifux, Henri Péchoux, C. Jeannod, A. Bouillec, à Saint-Claude; Aristide Lacroix, à Septmoncel; Th. Mocquin, à Villars-Saint-Sauveur; Lucien Vandelle, à Chaumont, Eugène Grosgogeat, à Lamoura; Nicolas Gauthier, à Molinges; Alfred Gros-Tabussia, à Vaux-les-Saint-Claude; Curial, à Lavencia; Monneret, à Saint-Lupicin; Albert Bichet, à Cinquétral.

Vu : Le Candidat, REYBERT.

Mes chers Concitoyens,

La Fédération des groupes démocratiques de Saint-Claude et les représentants autorisés d'un grand nombre de communes m'ont fait l'honneur de m'offrir le renouvellement du mandat législatif pour notre arrondissement.

Je suis à votre disposition.

J'ai souvent exprimé et manifesté mes opinions politiques devant vous. — Je suis de ceux qui pensent que la République seule peut continuer à accomplir les progrès sociaux pour lesquels la Révolution a été faite; — que la République seule peut assurer à tous les Français la justice et la liberté.

Mais, pour étudier avec calme et sécurité les lois réformatrices attendues, il faut que le Parlement soit délivré des attaques de ceux qui veulent changer la forme du Gouvernement.

Il appartient aux électeurs de garantir l'ordre en envoyant à la Chambre une majorité considérable et résolue à se faire respecter

Le Président de la République porte un nom qui est et qui restera comme un symbole de la pure et traditionnelle honnêteté républicaine.

Il appartient aux électeurs de donner à leurs nouveaux mandataires la mission formelle de s'unir autour de lui, d'accorder aux ministres choisis par lui des pouvoirs durables, et d'exiger d'eux une salutaire énergie.

Quant à moi, mes chers concitoyens, si vous me faites l'honneur de m'élire une seconde fois, je serai, pour le Gouvernement de la République un soutien bien modeste, mais fidèle et déterminé.

Vive la République !

Docteur REYBERT,
Ancien Maire de Saint-Claude, Député sortant.

LANDES

1re Circonscription de DAX.

M. LOUSTALOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Depuis dix-huit ans, j'ai l'honneur de vous représenter au Parlement. Par les quelques services que j'ai pu rendre à la ville de Dax, à la circonscription, et à la démocratie républicaine landaise, je me suis appliqué à mériter votre persévérante confiance : je viens vous la demander encore pour la prochaine législature.

La République a donné à la France une armée forte et nationale, avec le service militaire obligatoire pour tous et réduit à trois ans; elle a répandu à flots l'instruction gratuite ; elle a protégé l'agriculture et l'a soutenue par des encouragements de toute sorte; à l'industrie et au commerce, elle a prodigué les chemins de fer, les canaux, les ports, tout un ensemble de voies de communication; elle a édicté, en faveur des populations ouvrières, des lois de protection et d'amélioration sociale; sa sollicitude s'est étendue sur tous les membres de la famille française.

La République étale aujourd'hui sa grandeur dans cette merveilleuse Exposition que tous les peuples viennent admirer;

Elle est respectée par l'Europe;

Elle est pacifique ;

Elle a été depuis vingt ans l'ordre à l'intérieur et la paix au dehors.

Depuis vingt ans aussi, la France reconnaissante s'est ralliée autour de ce gouvernement vraiment national.

Cette grande situation, œuvre des Thiers, des Gambetta, des Carnot et de la patriotique collaboration des républicains, nous devons la conserver et l'améliorer encore.

Nous le ferons par une politique de conciliation, d'union et de concentration du parti républicain, libérale, progressiste et réformatrice; respectueuse des droits de la liberté de conscience et de la paix religieuse, mais soucieuse aussi

des droits de l'État; assurant de bonnes finances malgré les charges écrasantes de la défense nationale; réclamant, avec la France entière qui veut être plus gouvernée et protégée contre les factions et les dangers de guerre civile, un pouvoir fort, stable et se faisant respecter de tous.

En matière économique seulement, je suis revisionniste : protection de l'agriculture et de l'industrie nationales; dénonciation des traités de commerce; revision des tarifs; plus spécialement, et dans l'intérêt des Landes, droit sur les maïs à l'importation, lorsque le prix n'en sera pas rémunérateur pour le producteur, ainsi que j'ai eu l'honneur de le demander déjà à la Chambre des Députés.

C'est sur ces bases que je sollicite vos suffrages.

Agréez, mes chers Concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

G. LOUSTALOT.

2e Circonscription de DAX.

M. LÉGLISE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Depuis plus de huit ans, vous m'avez honoré de votre sympathie en m'accordant vos suffrages.

Pour la troisième fois, je viens vous demander le renouvellement d'un mandat que je me suis efforcé de remplir avec fidélité.

Vous avez pu me juger par mes actes.

J'ai la conscience d'avoir répondu à la confiance que vous avez mise en moi, par mon dévoument aux intérêts du pays, par mes votes politiques, en m'associant à l'élaboration de toutes les lois qui ont eu pour résultat :

De protéger l'agriculture et l'industrie nationales contre la concurrence étrangère ;

De développer l'instruction publique ;

De réduire le service militaire à trois ans ;

D'assurer de bonnes finances ;

De donner au pays, inquiété par les entreprises des factieux, un gouvernement fort et respecté.

Le premier devoir d'un candidat est de parler sans équivoque le langage de la loyauté et de la franchise.

Il ne suffit pas que nos adversaires proclament la ruine de la France, alors

que le merveilleux succès de l'Exposition leur donne un démenti formel, qu'ils injurient la République et cherchent à la renverser pour jeter ensuite le pays dans l'inconnu, dans la révolution, dans la guerre civile.

Ils doivent dire hautement par quel régime, Monarchie ou Empire, ils veulent remplacer le gouvernement que le suffrage universel a acclamé depuis bientôt vingt ans et qui ne fait que grandir sous le coup de leurs attaques.

Mon drapeau, je ne l'ai jamais caché. C'est celui d'une République aussi ferme que modérée, amie de l'ordre, de la liberté et du progrès; la seule qui puisse assurer la grandeur et la prospérité de la France :

Par la paix à l'extérieur ;

Par la tranquillité à l'intérieur;

Par la juste application du Concordat et le respect absolu des droits de l'État et de l'Église;

Par la liberté de conscience;

Par une équitable répartition des charges publiques;

Par l'allégement des impôts et principalement de ceux qui frappent l'agriculture ;

Par la protection du travail et des travailleurs.

Ennemi des entreprises violentes, de tous les projets de revision qui ne servent qu'à masquer les manœuvres des adversaires de la République, je défendrai à la Chambre la cause du bon droit et de la justice, et je mettrai, comme par le passé, toute mon ardeur au service de vos intérêts.

Si vous me croyez encore digne du mandat que vous m'avez confié, vous m'honorerez de vos suffrages et vous trouverez toujours en moi votre défenseur le plus dévoué.

Félix LÉGLISE, Député sortant, Maire de Saint-Martin-de-Seignaux.

1re Circonscription de MONT-DE-MARSAN.

M. DE GUILLOUTET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Electeurs! mes Amis!

Les candidats, les députés républicains trompent le peuple depuis vingt ans, en lui promettant un bonheur parfait, une satisfaction générale, des merveilles.

Ils ont parlé de liberté, d'égalité, de suppression et de réduction d'impôts,

d'accroissement de la fortune publique, d'allègement du service militaire, de prospérité agricole, de paix, etc., etc.

Tout cela était écrit dans leurs circulaires, imprimé dans leurs journaux quand ils voulaient arriver, quand ils voulaient plaire.

Moi seul je vous ai avertis des dangers qui vous menaçaient, des mensonges qui vous assiégeaient.

Ces hommes qui font profession de souteneurs du gouvernement, qui sont patronnés par ce gouvernement, ont-ils dit la vérité? Non. Ai-je eu tort? Non. Non, toujours non, et cependant aujourd'hui ils veulent encore vous tromper par les mêmes moyens, avec la même audace.

Expliquez-vous donc, beaux messieurs et beaux parleurs, rendez vos comptes et répondez.

Qu'avez-vous fait de la liberté, de cette liberté sacrée du père de famille qui voit ses enfants sacrifiés à votre odieux enseignement; de la liberté des citoyens, dont vous accaparez la pensée, la conscience, la volonté et que vous avez réduits au rôle d'esclaves terrorisés par des bandes d'espions, de délateurs, de corrupteurs?

Qu'avez-vous fait de l'égalité, de la fraternité, dans ce pays où il n'y a plus que des exploiteurs et des exploités, vous, grands seigneurs de l'époque, plus fiers, plus despotes que les grands seigneurs d'autrefois?

Qu'avez-vous fait pour la suppression et la diminution de l'impôt? Rien, puisque la France en est arrivée à être le pays du monde où l'impôt est le plus lourd, où l'impôt avale tout : le produit de la terre et le maigre salaire de l'ouvrier?

Qu'avez-vous fait pour l'accroissement de la fortune publique, vous qui augmentez tous les jours le chiffre des déficits et celui de la dette, vous qui êtes cause de désastres financiers accumulés les uns sur les autres?

Qu'avez-vous fait pour la prospérité agricole, pour ces grandes choses, l'agriculture et le travail, écrasées par les contributions directes et indirectes, par les patentes, les octrois et les traités ruineux?

A la dernière heure, préoccupés par le souci de vos candidatures officielles, par force, vous avez enfin voté le service de trois ans, mais vous n'avez pas supprimé la détestable corvée des vingt-huit jours?

Qu'avez-vous fait pour le bien-être des populations auxquelles vous avez toujours refusé ces choses si simples que j'ai obstinément réclamées au Conseil général et à la Chambre: la suppression du permis de chasse et de la prestation individuelle, vieux restes des privilèges que vous seriez peut-être tentés de relever à votre profit?

Qu'avez-vous fait de l'ordre et de la paix, vous qui avez inventé les guerres de Tunisie et du Tonkin, les expéditions lointaines, les aventures de toutes sortes qui ont déjà coûté 100 millions et cent mille hommes.

Arrière donc, gens de malheur; en avant, mes amis, vous les vainqueurs de la grande lutte de 1885, vous dont la souveraineté a été méconnue, vous les vaillants qui souffrez des misères et des hontes qui couvrent le pays, vous tous qui comptez dans la grande légion que j'ai si souvent conduite à la victoire : en avant, car il faut en finir avec une situation que la volonté nationale n'a pas

consacrée, avec des hommes qui ont renié Dieu et vendu l'étoile de l'honneur!

GUILLOUTET, candidat revisionniste.

2e Circonscription de MONT-DE-MARSAN.

M. Henry JUMEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs de la Grande-Lande,

Vous êtes appelés à élire, le 22 septembre, votre représentant à la Chambre des Députés.

Le Congrès républicain de la circonscription m'a fait l'honneur de me désigner, à l'unanimité, comme candidat à vos suffrages.

J'espère justifier sa confiance et par l'énergie que je mettrai à défendre les revendications de la démocratie, et par la sollicitude avec laquelle je soutiendrai les intérêts de la Grande-Lande.

Vos délégués au congrès de Labouheyre ont approuvé la conduite que j'ai tenue durant la dernière législature; le passé vous répond de l'avenir : Enfant du pays, bien en communion d'idées avec vous tous, je partage vos sentiments politiques, et je connais vos besoins et vos aspirations : Vos intérêts et les miens sont les mêmes.

Mes adversaires politiques ont pris le soin de relever tous mes votes : Je les en remercie, car il ne saurait y avoir pour moi de meilleure recommandation à vos suffrages!

Oui, j'ai voté contre les droits d'entrée sur le seigle, parce que je veux que l'ouvrier et le paysan puissent vivre, et je prétends que, s'il en était autrement, les propriétaires verraient leurs forêts désertées et leurs revenus anéantis.

Oui, j'ai voté la loi sur l'instruction publique, parce que je suis de ceux qui pensent que l'instruction est un bien indispensable à tout homme libre, et qu'elle est ensuite le plus puissant levier de la fortune publique.

Oui, j'ai voté la loi militaire de trois ans, parce que, tout en assurant de la façon la plus complète possible la défense du territoire, elle rétablit l'égalité entre les citoyens devant l'impôt du sang, et consacre un allègement considérable de cet impôt pour les ouvriers et les paysans.

Convaincu que le Gouvernement de la République est le seul qui nous mette à l'abri des révolutions, des guerres civiles et de la guerre étrangère, je le veux stable, fort et respecté pour qu'il puisse continuer à garantir à notre chère patrie de longues années d'ordre, de paix et de liberté qui assureront la grandeur et la prospérité de la France.

Ne vous laissez point aller aux mensonges criminels que répandent partout nos adversaires coalisés.

Mensonge, que vos impôts doivent être augmentés de 8 0/0 à partir du 1er janvier 1890; mensonge d'autant plus coupable qu'il est voulu, médité, calculé, et qu'il se base sur un simple jeu d'écritures dans la comptabilité publique duquel il ne résulte aucune augmentation d'impôts.

Mensonge, que la République soit la ruine de la nation, car jamais le crédit de la France n'a été plus grand, son industrie et son commerce plus puissants qu'ils ne le sont aujourd'hui, comme le constate d'ailleurs la merveilleuse Exposition du Centenaire de 1789.

Mensonge, que cette accusation de malhonnêteté contre un régime qui veut partout la lumière, la libre discussion, le contrôle de l'action gouvernementale, alors que ceux qui l'accusent sont les partisans de régimes qui ne sauraient se soutenir que par le despotisme, la dissimulation et le mensonge !

A bas les menteurs!

Électeurs,

En votant pour moi, vous savez ce que vous faites, car vous connaissez et ma vie et mes actes — vous pouvez me juger :

Mon adversaire est un étranger qui ne vient dans le pays que quand il s'agit de quémander vos suffrages.

Complètement ignorant de vos intérêts, il ne pourrait que les compromettre; il n'en aura d'ailleurs nul souci.

Il se déclare partisan de la royauté légitime : en votant pour lui, vous vous exposez à tous les dangers d'une révolution.

Votre choix ne saurait être douteux !

Vous voterez pour le représentant du parti républicain.

Vive la République!

Henry JUMEL.

Circonscription de SAINT-SEVER.

M. SOURIGUES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

La majorité des délégués républicains de notre arrondissement, réunis en congrès à Saint-Sever, m'a choisi pour candidat du parti, aux élections législatives du 22 septembre courant.

Honoré de ce patronage, je me présente donc à vos suffrages, en me plaçant sous cette égide, comme porte-drapeau du parti républicain; avec l'espoir et la croyance de me rendre digne de cette haute et délicate mission, sinon par mon mérite, au moins par mon dévouement aux intérêts du peuple et du pays.

Depuis 1878, époque où vous m'avez appelé à représenter à la Chambre la démocratie landaise, j'ai conscience de n'avoir jamais manqué à mes promesses — sinon en allant peut-être un peu au-delà de ce que vous attendiez de moi dans l'accomplissement de mon mandat.

Par tous mes votes, j'ai répondu à ce que mes déclarations vous avaient permis d'espérer.

J'évoque ces souvenirs en témoignage de mon passé et de mon caractère. — Je les signale comme un engagement de ce que je pourrai faire dans l'avenir.

Je chercherai donc à alléger vos charges, sans nuire pourtant aux services indispensables de l'État; à réduire les droits d'enregistrement et même l'impôt direct sur la propriété non bâtie, qui est l'outil de quiconque vit du travail de la terre.

Le montant de cette réduction d'impôts pourra être plus que couvert par un impôt applicable à une catégorie de gens des plus riches. En effet, ces personnes n'ont jamais rien payé sur leur part de fortune représentée par des objets d'art, de curiosité et de luxe : tableaux, diamants, bijoux, argenterie, beaux équipages et somptueux mobiliers, non plus que sur des terrains à bâtir ou de pure spéculation, sans revenus immédiats, et sur les propriétés d'agrément.

On arriverait ainsi à l'application du plus juste de tous les impôts, ou plutôt du seul qui soit absolument conforme à la justice, à savoir : « L'impôt proportionnel sur la fortune de chacun. »

A cet impôt tous les pauvres applaudiront. Les riches seuls pourront regimber à l'idée d'en voir l'application.

Quant à la loi sur l'enseignement, en en modifiant au besoin quelques points secondaires, je chercherai à en maintenir l'ensemble dans les conditions où elle a été adoptée, avec la gratuité, l'obligation et la laïcité; sauf à laisser aux pères de famille à qui elle ne conviendrait pas, le droit et la liberté de mettre leurs enfants dans des écoles libres pouvant très bien fonctionner, en conformité des lois, à côté des écoles de l'État ou en concurrence avec elles.

Pour l'avenir, je maintiendrai la loi du service de trois ans, respectueuse avant tout de l'égalité des enfants de la même patrie.

Avec tout cela, retouchant à la loi des faillites, à celle des patentes, au privilège du Crédit foncier, pour étendre aux prêteurs ordinaires le droit d'expropriation par les voies admises pour cet établissement, on arrivera à faciliter le crédit et particulièrement le crédit agricole qui, en réalité, n'existe pour ainsi dire plus dans nos campagnes, en dehors des prêts effectués par le Crédit foncier.

Ajoutons-y l'extension des attributions des juges de paix, moyen pratique

d'arriver à la diminution des frais de procédure et de déplacement pour les emprunteurs; et l'on aura déjà donné satisfaction à plus de gens qu'il ne s'en trouve parmi les réclamants de la séparation des Églises et de l'État, question qui n'est pas mûre pour l'application, surtout dans un département comme le nôtre, où elle serait même loin de répondre aux vœux de la majorité de la population.

Avec une certaine modification de la loi des tarifs des chemins de fer, une bonne application de la loi des syndicats professionnels et de ceux destinés à l'agriculture; un certain complément de la viabilité par les chemins de fer, dans les départements qui en sont encore déshérités, et enfin, avec des travaux complémentaires de navigation, de ports, de canaux, de routes, et tous autres d'utilité publique, nous aurons un programme suffisant pour occuper le Parlement pendant la prochaine législature.

Toutefois, il faudra, pour rendre cela possible, toucher à la Constitution actuelle, de façon à permettre aux propositions émanées de l'initiative individuelle, de passer rapidement à l'état de loi avec ou — à la rigueur — sans le bon vouloir du gouvernement. Le travail parlementaire ne devra plus être stérilisé par le caprice d'un ministère ni du Sénat. Cela pourra s'obtenir sans recourir à la revision par une Constituante. Elle nous exposerait à renverser la République; ce qui serait le prélude de la guerre civile, et, dans un temps assez court, au cas de l'établissement d'une monarchie, empire ou royauté, à une guerre européenne, aucun nouveau monarque ne pouvant plus, en effet, s'établir en France sans avoir au préalable conquis le prestige indispensable pour asseoir les premiers fondements de son règne.

Mes chers Concitoyens,

Je ne pense pas que vous soyez plus que moi disposés à courir le risque de pareilles aventures. Vous préférerez, très sagement, vous en tenir pour le moment à conserver la République, la vraie; celle des républicains, avec une Chambre et même un Sénat. Vous maintiendrez la présidence de M. Carnot à la tête du Gouvernement, fortifiée même de façon à substituer une certaine responsabilité personnelle au sommet du pouvoir exécutif, au lieu de vouloir gouverner avec une responsabilité seulement collective des membres du Parlement. Car cette responsabilité, en facilitant l'arbitraire, donnerait naissance à des compétitions personnelles d'appétits, sources de combinaisons ou manœuvres ouvrant la porte à des abus pareils à ceux dont les dernières législatures ont fourni le spectacle fâcheux et dissolvant.

Électeurs, par vos votes, c'est vous qui faites la loi. Vous êtes ainsi, par l'intermédiaire de vos mandataires, le véritable pouvoir législatif, auquel les ministres et tous leurs employés ou agents du pouvoir exécutif doivent obéir en appliquant les lois.

Ne vous laissez jamais ravir ce droit, que les ennemis de la République voudraient vous extorquer.

Elle seule peut vous permettre de le garder.

Conservez-le donc, en votant pour elle.

La République vaut mieux pour le peuple que la moins mauvaise des monarchies, qui, d'ailleurs, changerait au gré du hasard, selon la personne du monarque.

Gardons le Gouvernement qui permet, sans révolution, de changer les hommes placés à sa tête. C'est celui que nous possédons. Soyons-en les conservateurs.

Donc, pas de roi ni d'empereur, et vive la République!

Si vous me nommez votre mandataire, vous pouvez compter sur mon dévouement et ma loyauté à servir notre cause commune, celle du peuple et du pays.

SOURIGUES, Député sortant.

P.-S. — Avec cette profession de foi, j'envoie deux bulletins de vote à chaque électeur, pour le cas où il voudrait me donner sa voix.

On me dit que bon nombre d'entre eux, ouvriers et métayers, se les laisseront enlever par leur patron, leur propriétaire, ou quelqu'un des serviteurs à leurs gages. Je ne le crois pas.

Aucun d'entre eux n'aura la faiblesse de se laisser traiter ainsi en valet ou en esclave. Ils sauront tous faire respecter leur droit, leur dignité d'homme et de citoyen.

Si quelques-uns avaient l'énergie de recevoir, comme il convient, les patrons ou les propriétaires capables de mettre à exécution le mauvais projet qu'on leur prête, ils donneraient à ces mauvais citoyens une leçon qu'ils auraient méritée et qui serait, pour leurs pareils, d'un exemple salutaire.

Mieux vaudrait même faire établir la preuve de l'abus de pouvoir dont l'électeur aurait été victime.

En poursuivant ensuite les coupables devant le tribunal, il ferait condamer ces malfaiteurs à l'amende et à la prison, qu'ils auraient mieux méritées que la plupart des pauvres diables auxquels on applique ces peines, pour des actes souvent moins méprisables que ceux dont nous nous occupons ici et dont nous voudrions toujours voir la répression.

S.

LOIR-ET-CHER

1re Circonscription de BLOIS.

M. DENIAU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Arrivé au terme du mandat que, pour la troisième fois depuis 1879, vous m'avez fait l'honneur de me confier, c'est avec la conviction d'avoir toujours loyalement et fidèlement rempli mon devoir de représentant républicain que je viens vous rendre compte d'une façon forcément sommaire, de mes votes et de mes actes.

Je dois vous déclarer tout d'abord que, soucieux avant tout de conserver ma liberté d'action la plus entière et de n'accepter aucun mot d'ordre, je ne me suis inféodé à aucun des groupes qui s'étaient formés à la Chambre et que je ne me suis jamais inspiré dans tous mes actes que de l'intérêt du pays et de la République.

C'est dans cet esprit que j'ai voté toutes les lois politiques qui m'ont paru de nature à assurer le développement, l'affermissement de nos institutions et la marche en avant de la République.

Je ne puis bien entendu vous parler maintenant que de ma conduite pendant la dernière législature : mes actes précédents ont été jugés par vous les 4 et 18 octobre 1885.

Cette législature fournit, du reste, et quoi qu'on en dise, un contingent de travaux qui, s'il eût pu avec moins d'obstruction de la part des ennemis de la République,être plus considérable, l'est encore assez pour me permettre d'affirmer que d'incontestables progrès ont été réalisés et d'utiles lois votées.

La loi militaire.

C'est ainsi que la loi militaire, réclamée depuis si longtemps et enfin adoptée est appliquée dès maintenant. S'il a fallu dix ans pour l'achever, n'oubliez pas, Messieurs, qu'elle avait été votée par moi, avec l'égalité de service pour les sémi-

naristes dès 1885, et qu'un retard de deux ou trois années a été causé par le retrait de la loi en 1886, le général Boulanger ayant voulu la remanier, pour s'en attribuer ensuite la paternité.

Telle qu'elle est, cette loi contient encore une inégalité, contre laquelle j'ai toujours voté, les séminaristes ne sont astreints qu'à une année de service. N'ayant pu obtenir davantage pour le moment, je me suis résigné à voter néanmoins l'ensemble de la loi qui constitue un progrès, espérant qu'une autre Chambre complètera notre œuvre dans un sens plus démocratique.

Mais on n'opère pas une pareille réforme sans atteindre de nombreux rouages, et pour vous donner une idée des travaux législatifs qu'elle entraîne, je dois vous dire qu'elle a nécessité l'adoption de trente projets de loi relatifs à notre organisation militaire qui ont été votés pendant cette législature :

Loi sur l'engagement des sous-officiers;
— sur l'amélioration des sous-officiers rengagés;
— sur les engagements dans la flotte;
— sur le recrutement des sous-officiers de réserve et de la territoriale;
— sur la réorganisation du génie et de l'artillerie;
— sur les bataillons de chasseurs à pied;
— sur les troupes de montagnes;
— sur la création de nouveaux régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie;
Loi sur l'administration de l'armée;
— sur le service militaire de santé;
— sur la mobilisation;
— sur l'approvisionnement des places fortes, etc., etc.

C'est vous dire, Messieurs, combien l'œuvre est considérable dès que l'on touche à l'organisation de l'armée.

Dans tous mes votes, sur ces questions, je n'ai pris conseil que des nécessités cruelles et coûteuses que nous impose une situation que nous n'avons pas créée, et dont la responsabilité doit retomber tout entière sur le régime personnel, auteur criminel des désastres et des hontes de 1871, régime que des ambitieux aujourd'hui démasqués et flétris projettent de rétablir en France.

Charges militaires.

J'ai dit, Messieurs, que cette situation nous créait des nécessités coûteuses. N'oubliez pas, en effet, que le seul entretien de l'armée, de nos défenses, de notre marine, grève tous les ans le budget de la somme effroyable de près d'un milliard.

Et qu'en outre de cette dépense d'entretien, la transformation périodique de notre armement — canons et fusils — et des systèmes de protection pour nos forteresses occasionne des dépenses extraordinaires qui se chiffrent aussi par centaines de millions.

Ces charges écrasantes, je ne saurais trop le répéter, sont les conséquences indiscutables de la funeste guerre napoléonienne de 1870.

Lois ouvrières.

Mais nous ne nous sommes pas seulement attachés aux œuvres de guerre.

Nous nous sommes aussi appliqués à développer les œuvres plus fécondes de paix et de travail.

Dans une démocratie, l'amélioration constante du sort des travailleurs doit constituer une des plus sérieuses préoccupations du législateur.

Aussi me suis-je associé à toutes les mesures qui ont eu ce progrès pour objet :

Projets de loi sur les Sociétés coopératives et de secours mutuels;

— sur les syndicats professionnels;

— sur les délégués mineurs ;

— sur la création de la Caisse des invalides du travail alimentée par la vente des joyaux de la couronne ;

Projets de loi sur la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ;

— sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Je crois que, dans toutes ces lois, les intérêts quelquefois opposés et souvent assez difficiles à sauvegarder également, ont été justement respectés. Tel est, en tout cas, le but que je me suis proposé en les votant.

Loi sur les faillites.

Le commerce attendait aussi, depuis de nombreuses années, une loi plus équitable pour le commerçant malheureux que des circonstances indépendantes de sa volonté ont pu conduire à la ruine.

C'est afin de lui donner satisfaction que nous avons voté la loi sur les faillites.

Protection de l'Agriculture et de la Viticulture.

Représentant d'un département essentiellement agricole et viticole, cultivateur, vigneron moi-même, je me suis tout naturellement adonné à l'étude des questions que je connaissais particulièrement.

Les agriculteurs étaient odieusement exploités par certains marchands d'engrais peu scrupuleux, qui spéculaient sur leur ignorance.

En votant une loi qui réprime sévèrement les fraudes, nous évitons à l'agriculture française des pertes annuelles considérables.

C'est dans le même but qu'une loi réprimant la fraude des beurres a été votée.

Mais depuis quelques années, la viticulture qui fait la fortune d'une grande partie de notre département, non seulement était particulièrement éprouvée par le phylloxéra, le mildiou et les mauvais temps, mais encore souffrait de la concurrence des vins étrangers et des vins de raisins secs, de la déloyauté des importateurs étrangers et de certains fabricants de vin.

Des mesures énergiques étaient nécessaires pour remédier au mal.

J'ai fait partie de la plupart des Commissions chargées par la Chambre de les étudier, et j'ai collaboré à la rédaction des projets de loi sur les syndicats de défense contre le phylloxéra et sur l'exonération de l'impôt pendant quatre ans des terrains nouvellement plantés en vignes dans les arrondissements phylloxérés.

Ces deux projets de loi ont été adoptés par la Chambre.

J'ai rempli les fonctions de rapporteur de la loi tendant à imposer l'alcool contenu dans les vins étrangers dépassant 12 degrés. Ce projet a été pris en considération par la Chambre et renvoyé à la Commission du budget.

L'impôt des boissons.

J'ai fait aussi partie dans ces derniers temps, de la Commission de réforme de l'impôt des boissons, et j'ai, avec quelques-uns de mes collègues, collaboré à une proposition de loi qui avait pour but de remplacer par un droit unique de circulation et par une augmentation de 39 francs par hectolitre d'alcool, l'impôt de consommation et d'entrée dans les villes, ce qui entraînait la suppression de l'exercice en ce qui concerne les vins, cidres, poirés et hydromels et laissait intact le droit des bouilleurs de cru.

Les raisins secs.

Je suis au nombre des signataires des amendements à la loi de finances, votés par la Chambre ayant pour but :

1° D'autoriser la surveillance des fabriques de vins de raisins secs;

2° De faire payer, à leur entrée dans les villes soumises à octroi, un droit d'entrée par 100 kilos de raisins secs égal à celui que paient trois hectolitres de vin.

Un autre projet tendant à porter à 20 francs au lieu de 6 francs par 100 kilos le droit de douane sur les raisins secs à leur entrée en France avait été déposé sur le bureau de la Chambre; il aurait été voté si la session n'avait été close ; il sera certainement voté dès la rentrée.

Enfin j'ai voté la loi qui oblige à vendre les vins de raisins secs sous leur véritable dénomination.

Telles sont les mesures qui ont été prises au cours de cette législature dans l'intérêt de la viticulture. Aucun gouvernement n'a plus fait que celui de la République pour l'agriculture.

L'Agriculture.

Je me borne à énumérer les principales lois que j'ai votées dans le cours de cette législature en dehors de celles que je vous ai déjà signalées :

Loi sur la police sanitaire pour éteindre les maladies contagieuses, si ruineuses pour l'agriculture ;

Subsides à Pasteur pour ses recherches qui l'ont conduit à de merveilleuses découvertes ;

Loi sur les échanges de parcelles contiguës ;
— sur le reboisement ;
— sur la création et le développement des canaux d'irrigation ;
— sur les vices rédhibitoires ;
— sur la destruction des loups ;

Tarifs de douanes pour les céréales et bestiaux ;

Institution des écoles pratiques et des chaires départementales d'agriculture ;

Création d'écoles d'irrigation, de sériciculture, de viticulture, d'horticulture, d'arboriculture, de laiterie, écoles primaires agricoles, laboratoires agricoles, stations de recherches agronomiques, etc. ; j'en oublie forcément.

Lois politiques.

Dans tous mes programmes depuis 1879, je me suis prononcé pour la séparation des Églises et de l'État, persuadé que cette solution est la seule qui consacre la liberté de conscience absolue.

Aussi, ai-je, chaque année, affirmé mes opinions sur ce point, à l'occasion du vote du budget des cultes et lorsqu'il s'est agi des crédits pour l'entretien d'une ambassade au Vatican. Dans ce même ordre d'idées, je me suis prononcé en faveur de la loi qui assure désormais la liberté des funérailles civiles et religieuses et le respect des dernières volontés des citoyens.

Après une épreuve qui avait été désastreuse pour la République et en présence du danger qu'offraient les coalitions inavouables qui se formaient à l'abri du scrutin de liste, j'ai voté le retour au scrutin d'arrondissement et la loi qui, en interdisant les candidatures multiples, empêche les plébiscites déguisés par lesquels aurait pu se laisser surprendre le pays dans un moment d'engouement dangereux et irraisonné.

En agissant ainsi, je n'ai eu d'autre mobile que de défendre, contre des ambitions malsaines, la République pour laquelle je combats depuis quarante années et, par suite, de préserver mon pays des agitations, des discussions et des ruines qu'entraînerait infailliblement le rétablissement du gouvernement personnel substitué au gouvernement parlementaire.

Aussi, est-ce avec le sentiment du devoir accompli tout entier qne je terminerai cet exposé de ma conduite par le cri que je vous invite à répéter avec moi comme une affirmation de nos sentiments unanimes :

Vive la République !

PROFESSION DE FOI.

Mes chers Concitoyens,

Candidat pour la nouvelle législature, ma profession de foi ne pourrait que reproduire le programme dont je poursuis la réalisation depuis que je suis entré dans la vie politique.

Sur les questions politiques, je n'ai jamais varié. Je continuerai donc à voter toutes les réformes qui n'ont pas été opérées, et qui sont de nature à consolider la République.

Sur les questions cléricales, vous connaissez mon sentiment ; partisan résolu de la séparation de l'Église et de l'État que j'ai toujours votée, je m'associerai à toutes les mesures qui tendront à la réaliser, comme à toutes celles qui sont de nature à supprimer le fâcheux antagonisme qu'entretiennent, parmi les familles, les écoles congréganistes installées dans les communes.

L'agriculture et la viticulture française traversent en ce moment une crise créée par les maladies et les intempéries des saisons.

Il reste encore des mesures à prendre pour remédier au mal.

En 1892, arrivent à échéance les derniers traités de commerce qui, conclus à une époque où il était impossible de prévoir les fléaux qui nous on atteint depuis, ont permis à l'étranger de faire une concurrence redoutable à notre industrie et à notre agriculture.

La Chambre nouvelle aura donc à se prononcer sur les nouvelles conditions à établir pour l'admission des produits étrangers.

Vous pouvez être certains que je m'inspirerai de l'intérêt général français et particulièrement des intérêts de l'agriculture et de la viticulture si importants dans notre région, lors de la revision du tarif général des douanes et des traités de commerce, s'il en est encore fait.

Dès la rentrée, nous reprendrons, du reste, la proposition qui n'a pu être votée avant le départ des Chambres, tendant à porter à 20 francs par 100 kilos le droit d'entrée en France sur les raisins secs.

Enfin, je continuerai à poursuivre la réforme de l'impôt sur les boissons, en prenant pour base la suppression de l'exercice et du droit d'entrée dans les villes sur les vins, cidres, poirés et hydromels, et en maintenant le droit des bouilleurs de cru.

La revision de la Constitution est une question sur laquelle je veux m'expliquer nettement.

Je n'ai jamais été un admirateur passionné de la Constitution de 1875.

J'en ai voté deux fois la revision. Je ne la crois pas encore parfaite et pense qu'elle peut être améliorée ; dans ces conditions, je ne saurais être un adversaire systématique de toute revision.

Mais si, en ce moment, j'entends de tous côtés des voix s'élever pour la réclamer, je ne puis m'empêcher de constater que, dans leur nombre, figurent toutes celles des ennemis de la République.

Or, ils ne cachent même pas que ce qu'ils veulent reviser, c'est la République elle-même.

Quand ils avaient, par la Constitution de 1875, créé un Sénat, ils voulaient en faire le rempart de la réaction.

Mais, par suite de renouvellements successifs, le Sénat est devenu républicain et il se dresse aujourd'hui devant eux.

Aussi, est-ce maintenant contre lui et par une Constituante qu'ils entendent faire reviser la Constitution.

Je ne puis m'associer à des projets de revision par une Assemblée constituante, dont il est impossible de prévoir la composition et qui, si elle renfermait, par malheur, une majorité de monarchistes élus dans une heure d'égarement, remettrait en question toutes nos institutions.

Je ne veux pas faire le jeu des ennemis de la République, en me prêtant à des combinaisons dont ils avouent hautement le but.

Si je participe à une nouvelle revision, ce ne sera que lorsqu'elle pourra s'accomplir dans les formes prévues par la Constitution, et surtout lorsque je verrai une majorité de républicains d'accord sur les réformes à opérer.

D'ailleurs, je suis persuadé que ce n'est pas tant la Constitution qu'il faut changer en ce moment que les hommes.

En 1885, grâce à nos divisions, il est entré à la Chambre 200 ennemis irréconciliables de la République, dont l'opposition constante, systématique a suffi pour causer cette impuissance, ces scandales et cette instabilité ministérielle dont ils se sont fait ensuite autant d'armes contre le régime parlementaire.

La plus grande partie du mal vient de là, il faut s'en bien persuader. Le remède est donc entre les mains des électeurs. Avec une Constitution médiocre et une bonne Chambre, c'est-à-dire une Chambre renfermant une majorité de gouvernement et une opposition impuissante, on donnerait facilement satisfaction au pays.

Avec la meilleure des Constitutions et un Parlement divisé, les mêmes inconvénients se reproduiraient.

Que les électeurs envoient donc à la Chambre, le 22 septembre, une majorité solide, composée de républicains sincères et dévoués, c'est le seul moyen de voir reprendre la marche en avant et entreprendre avec calme les réformes pratiques et fécondes que réclame le pays.

Dans les circonstances actuelles, alors que nous sommes obligés d'avoir sans cesse les yeux fixés sur la frontière, c'est un devoir patriotique pour tous les Français de se serrer autour du gouvernement qui a réparé les ruines de l'année terrible, réorganisé nos forces militaires et relevé notre prestige dans le monde par l'organisation de notre magnifique Exposition.

Cependant, c'est la République que menacent d'inavouables coalitions.

Républicains, vous répondrez en faisant partout la concentration de tous les défenseurs de la démocratie. A cette condition, le succès est assuré.

Vous aurez alors la satisfaction d'avoir rendu service à la Patrie et à la République.

E. DENIAU, conseiller général de Bracieux, Député sortant.

2e Circonscription de BLOIS.

M. TASSIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Désigné comme candidat par le Comité républicain de notre circonscription, je viens solliciter de nouveau le renouvellement du mandat législatif que vous m'avez confié depuis vingt ans, et que j'ai exercé de façon à mériter, en même temps que votre approbation, les ressentiments de ceux qui travaillent à la destruction de nos institutions républicaines.

Je n'ai pas d'autre programme à vous présenter que celui des élections de 1885 (1).

Nous sommes d'accord sur toutes les questions politiques, économiques et sociales et vous savez que je ne varierai pas dans ma façon de comprendre et de servir vos intérêts et ceux de la République.

Comme vous, je veux le développement continu de l'enseignement laïque, la proportionnalité des impôts, le service militaire personnel, obligatoire et égal pour tous, sans en excepter les séminaristes.

En attendant que la séparation de l'Église et de l'État, dont je suis personnellement partisan, ait été rendue possible par le vote des lois qui doivent la préparer, je réclamerai du Gouvernement qu'il suspende, sans hésitation, le traitement de tous les prêtres qui se mettraient en lutte avec l'autorité civile et avec le Gouvernement que la France s'est librement donné.

En ce qui concerne la revision, je la veux, avec les républicains, par les voies constitutionnelles, afin de rendre plus démocratique le recrutement du Sénat; mais je refuse de m'associer à tous ceux qui ne la demandent que pour renverser la République.

Plus que jamais, en effet, la République est le Gouvernement nécessaire de la France.

Sous l'action incessante du clergé, le parti libéral, qui avait fondé en 1830 la Monarchie de Juillet, a abdiqué entre les mains de la noblesse.

Les impérialistes, eux aussi, ont accepté l'alliance et subi le joug du parti clérical.

Si la République venait à succomber sous les coups que lui portent les monachistes coalisés, il ne resterait rien de nos libertés, de nos franchises, de nos droits, rien de la souveraineté du peuple.

C'est pour dissimuler leurs mauvais desseins contre la souveraineté natio-

---

(1) Programme de 1885, page 217.

nale, qu'ils accusent la République de compromettre et de trahir tous vos intérêts, et en particulier ceux de la viticulture.

Cependant, ce ne sont pas les monarchistes de la Chambre ou du Sénat, mais les républicains, qui ont fait voter la loi interdisant de vendre les vins de raisins secs comme vins naturels.

Ce ne sont pas les royalistes, mais les républicains qui ont fait voter la loi qui soumet les vins de raisins secs à la même surveillance que les fabriques d'alcool et de cidre.

Ce ne sont pas les royalistes, mais les républicains qui ont proposé et fait voter la loi qui frappe d'un droit élevé, à leur entrée dans les villes, surtout à Paris, les raisins secs servant à la fabrication du vin.

Nous avons, mes collègues de Loir-et-Cher et moi, voté ou même provoqué ces mesures qui portent un coup sérieux à la concurrence déloyale que les vins de raisins secs ont faite à nos vins naturels ; en outre, j'ai constamment voté contre la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Avec la majorité républicaine du Conseil général de Loir-et-Cher, nous avons réclamé d'autres mesures encore qui contribueront à rendre à nos vignobles la prospérité que leur a fait perdre, non pas la République, mais l'invasion du phylloxéra et du mildiou.

Voilà la vérité.

A Paris, comme à Blois, c'est aux seuls républicains, jamais aux royalistes qu'est due l'initiative des mesures de sollicitude votées ou réclamées dans l'intérêt des vignerons.

Pour que les royalistes cherchent à vous tromper, comme ils le font sur les causes réelles de vos souffrances, et pour qu'ils livrent à la République l'assaut furieux dont vous êtes les témoins, il faut qu'ils soient possédés de la passion du pouvoir, de la haine de la liberté et de l'égalité, et du besoin de dominer le peuple.

Quelles garanties, en effet, d'ordre, de sécurité et de prospérité pourrait vous donner une majorité de députés monarchistes.

Dans quelle situation serait la France, si elle était attaquée au moment où une Chambre et un ministère hostiles à la République, lutteraient, pour la renverser, contre le Sénat républicain et le Président de la République.

La France serait aussitôt la première victime du succès de la réaction.

Affaiblie par des dissensions intérieures, sans autre issue possible que la guerre civile, elle serait impuissante à repousser la moindre agression de l'étranger.

Voilà ce que vous offrent les monarchistes, d'ailleurs incapables de s'entendre entre eux sur le choix d'un souverain, pour remplacer un Gouvernement qui, depuis dix-huit ans, assure la paix et la liberté, fait régner la justice et l'égalité, et qui a relevé le prestige de la France en reconstituant sa puissance militaire et en organisant l'incomparable Exposition des œuvres de la paix et du travail qui fait l'admiration du monde entier.

Citoyens,

L'assaut suprême livré à nos libertés par les revenants du passé, fait

un devoir à chacun de nous de marcher à la défense de la République.

Le 22 septembre 1792, nos pères, pour conserver les conquêtes menacées de la Révolution de 1789, proclamaient pour la première fois la République.

Le 22 septembre 1889, vous affirmerez par la déroute définitive de la coalition monarchique que, vous aussi, dignes fils de notre immortelle Révolution, vous ne voulez confier qu'à vous-mêmes la garde de vos libertés, de vos droits, et de votre souveraineté.

Vive la République !

Pierre TASSIN, président du Conseil général de Loir-et-Cher,
Député sortant.

Circonscription de ROMORANTIN.

M. JULLIEN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

La République, qu'ensemble nous avons édifiée et défendue depuis de longues années, est attaquée par une inavouable coalition.

Volontairement oublieux des services rendus, ses ennemis de toutes nuances associent contre elle leurs mécontentements et leurs rancunes.

Monarchistes, bonapartistes, boulangistes, revisionnistes s'entendent sur un point : détruire, sauf à régler plus tard leurs comptes.

Pour atteindre ce but, rien ne leur a coûté, et la France vient d'assister au plus odieux débordement d'injures et de calomnies. L'heure est venue d'en faire justice et de réduire, par votre vote, au silence, les calomniateurs, à l'impuissance, les conspirateurs.

Pour avoir écouté, en 1885, les prétendus conservateurs qui lui promettaient merveille en dissimulant leur drapeau, le suffrage universel a introduit au Parlement deux cents monarchistes. Pendant quatre ans, les réformes entravées, la marche en avant ralentie, tous progrès en suspens, voilà le résultat.

C'est à grand'peine, malgré les efforts de la droite, que la loi réduisant à trois ans le service militaire, et faisant tous les citoyens égaux devant l'impôt du sang, a été votée.

Ne recommençons pas les mêmes fautes, ne risquons pas de nouveaux hasards, soit avec les monarchistes qui, franchement, attaquent nos institutions, soit avec ceux qui, sous prétexte de revision par une Constituante, prétendent

remettre tout en question, au risque de voir périr la République elle-même et peut-être la Patrie, dans l'horreur d'une guerre civile ou étrangère.

Contre cet assaut furieux, unissons nos efforts; trop longtemps des querelles de groupes nous ont séparés; à l'association des adversaires de toutes couleurs, opposons le faisceau des républicains sans épithète.

Pour cela que faut-il? Sans renoncer à nos programmes, à nos inspirations les plus élevées, choisissons les réformes que l'opinion publique réclame le plus ardemment, et sur lesquelles, sans difficulté, tous les républicains doivent se mettre d'accord.

C'est ce programme que je veux vous indiquer à grands traits.

Avant tout, nous devons compléter la nouvelle loi militaire en l'appliquant à tous, aux séminaristes comme aux autres : l'égalité absolue.

Dans l'ordre social, il nous faut continuer l'œuvre commencée, terminer la loi sur les accidents du travail, améliorer l'assistance publique; faire une bonne loi sur les associations, en finir avec la réforme du Code d'instruction criminelle et du Code de procédure civile, dans le sens d'une justice plus rapide et moins coûteuse.

Dans l'ordre économique, je me déclare déterminé à protéger contre la concurrence étrangère les produits de notre beau département, à ne pas renouveler les traités de commerce en 1892, sauf à m'inspirer des circonstances où un intérêt patriotique supérieur se trouverait en jeu.

Je poursuivrai cet ensemble de réformes si largement commencées en faveur de notre agriculture, et parmi lesquelles je place au premier rang la création d'un crédit agricole.

Dans l'ordre financier, je continuerai la réalisation des économies effectuées, quoi qu'on ait dit, sur le budget ordinaire, sans m'engager jamais, jusqu'à ce que viennent des jours meilleurs, à réduire le budget extraordinaire de la guerre, indispensable pour assurer le respect et la sécurité de la France.

La réforme de l'impôt sur les boissons par l'abolition de l'exercice, et la suppression des octrois sont encore deux questions qui s'imposent immédiatement à notre attention.

En politique, je n'admettrai la revision qu'à la condition qu'elle soit nécessairement républicaine, effectuée dans la forme constitutionnelle, c'est-à-dire par le consentement de la Chambre et du Sénat. Je la limiterai aux points suivants : Election du Sénat par le suffrage universel; limitation à un maximum de six mois du temps pendant lequel il peut tenir en suspens les délibérations de la Chambre; suppression pour lui de toutes prérogatives financières autres que celles de remontrances et d'observations.

Si nous accomplissons ces choses en une législature, nous aurons fait beaucoup.

Telle est la tâche que je me propose.

Connu de vous depuis longtemps, trois fois honoré de vos suffrages, vous savez qu'en me nommant vous nommerez un honnête homme, respectueux de ses engagements; vous assurerez de cette façon la cohésion républicaine dans le Loir-et-Cher, aussi utile pour vos intérêts qu'indispensable pour le bien de la République.

D'un mot, je me résume; ma candidature veut dire : pour aujourd'hui et pour demain, union défensive des républicains comme au temps des 363.

Vive la République!

Emile JULLIEN, candidat du comité républicain, député sortant, conseiller général.

Circonscription de VENDOME.

M. de POSSESSE,

Élu au 2e tour de scrutin

Chers Concitoyens,

Depuis deux ans, d'un bout de la France à l'autre, un violent courant d'opinion s'est manifesté contre la Chambre qui vient d'achever son mandat. Sourde aux vœux du pays, soucieuse avant tout de ses intérêts personnels, sa majorité n'a eu qu'un but : prolonger son pouvoir et résister aux imposantes manifestations du suffrage universel.

Elle a continué ce système d'espionnage, de délation, de persécution contre les faibles, de partialité dans la justice, de dépenses à outrance, de mépris de vos libertés, contre lequel proteste le pays. Elle a toléré les trafics les plus scandaleux, celui des croix, des places, des charges de l'État, de l'honneur même de la France

Venant aujourd'hui solliciter vos suffrages, n'ayant qu'une préoccupation unique : le bien de mon pays, je vous demande : ne fallait-il pas, suivant les promesses qui vous avaient été faites, entrer dans la voie des économies largement pratiquées et non dans celle des emprunts incessants et souvent dissimulés; rendre au pays, par la liberté de conscience la plus absolue, le repos auquel il aspire; prendre en main la cause du cultivateur et du travailleur, leur donner les moyens de lutter efficacement contre la concurrence étrangère, montrer enfin une majorité résolue à faire les affaires de la France et non les siennes propres?

Si vous m'honorez de votre confiance, je veux travailler à une politique basée sur le respect de tous les droits;

A supprimer toute loi d'exception;

A rendre au suffrage universel sa pleine et entière liberté;

A réformer ce parlementarisme bâtard, d'où il ne sort souvent que stériles bavardages et scandaleuses discussions.

Je veux la paix extérieure, la paix fière, la seule digne de la France.

Il faut : Changer l'assiette de l'impôt foncier et arriver à le dégrever;

Maintenir intactes les franchises des bouilleurs de cru;

Ne se lier avec aucune puissance, lorsqu'en 1892 prendront fin les traités de commerce;

Protéger le vignoble menacé de ruine contre les vins de raisins secs et les vins étrangers;

Commencer par la suppression d'une foule d'emplois inutiles, le système d'économie dans lequel il est urgent d'entrer à tout prix.

A l'ouvrier de la ville et de la campagne, qui vit de travail et non de dissensions politiques; à l'ouvrier auquel on a tout promis et rien donné depuis quatre ans, il faut de l'ouvrage, la sécurité du lendemain et une retraite assurée dans sa vieillesse.

Tous mes efforts tendront à atteindre ce but; les travailleurs peuvent compter sur moi.

Jamais je ne leur ferai de vaines promesses.

A l'heure présente, en face des préoccupations de l'avenir, il ne peut y avoir qu'un seul parti : Celui de la France. Soyons tous ses serviteurs dévoués et désintéressés.

J'en prends l'engagement devant vous.

Ceux qui me connaissent savent que je n'y faillirai pas.

Lucien de POSSESSE, candidat conservateur revisionniste,
Maire de Renay, Conseiller général de Selommes.

Chers Concitoyens,

Vous venez par 6.340 voix d'affirmer sur mon nom vos idées d'ordre, d'économie, de liberté.

Je vous en remercie!

En m'accordant 1.650 voix de majorité sur M. de Sonnier, vous avez hautement réprouvé la politique à laquelle il s'était associé, c'est-à-dire la politique opportuniste.

A vous d'achever votre œuvre!

La forme du gouvernement n'est point ici en question.

Que mes adversaires le soutiennent s'ils le veulent!

Je leur oppose un démenti formel.

En envoyant déjà au Parlement 200 députés nouveaux, la France vient d'infliger à la majorité de la dernière Chambre un solennel désaveu.

Elle répudie le Boulangisme et réclame avant tout une politique de concorde, de modération, de vraie liberté.

Voilà l'œuvre à laquelle je vous convie.

En face d'adversaires profondément divisés, soyons unis.

Serrons nos rangs, et, confiants dans notre cause qui est celle de la France, nous triompherons de ses exploiteurs.

Quelles que soient vos opinions, c'est à tous les bons Français, Républi-

cains, Impérialistes ou Royalistes, que je fais appel, à tous ceux qui ont avant tout à cœur le bonheur et la prospérité de la Patrie.

Aux urnes, mes amis, aux urnes !

Pas d'abstentions !

Lucien de POSSESSE, maire de Renay,
Conseiller général de Selommes.

LOIRE

1re Circonscription de MONTBRISON.

M. LEVET,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Il y dix ans que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés.

Pendant ces dix années j'ai fait tous mes efforts pour mériter votre confiance.

Républicain convaincu, je me suis efforcé de tenir les engagements que j'avais pris vis-à-vis de vous, en suivant la ligne de conduite que vous m'aviez tracée.

Trois fois vous m'avez honoré de vos suffrages. Si vous renouvelez mon mandat, vous pouvez être assurés que je continuerai, comme par le passé, à servir fidèlement les intérêts publics et privés que vous m'aurez confiés.

Le salut de la patrie impose, aux députés républicains de la nouvelle Chambre, l'obligation de s'unir pour constituer une majorité de gouvernement qui soit bien résolue à faire respecter la Constitution républicaine, à défendre vigoureusement la République contre les attaques de ses adversaires coalisés; qui fasse les affaires du pays en marchant dans la voie du progrès et de la liberté, et qui, par l'étude des différents problèmes économiques et des questions qui intéressent le sort des travailleurs des villes et des campagnes, s'efforce d'arriver à la réalisation progressive des réformes pratiques que le pays réclame, afin d'augmenter son bien-être et sa prospérité.

C'est ainsi que je comprends le devoir; je saurai le remplir.

Vive la République !

G. LEVET, vice-président du Conseil général,
Député sortant.

PROGRAMME.

Chers concitoyens,

Le Congrès électoral, composé des délégués des communes des cinq cantons de la 1re circonscription, qui s'est réuni à Montbrison le 7 septembre courant, en vue de désigner le candidat républicain aux prochaines élections législatives, a acclamé la candidature de M. Levet, vice-président du Conseil général de la Loire, député sortant.

Ce candidat, vous le connaissez tous. Depuis dix-huit ans qu'il nous représente soit au Parlement, soit à l'Assemblée départementale, vous avez tous pu apprécier l'infatigable dévouement avec lequel il a toujours rempli le mandat qui lui était confié.

Son passé nous est le meilleur garant du concours dévoué que nous sommes assurés de toujours trouver en lui.

C'est donc avec la plus entière confiance que nous venons de nouveau le recommander à vos suffrages.

Enfant de notre région dont il connaît les besoins et les aspirations, il continuera à prendre énergiquement en main la défense de nos intérêts, sans cesser de les concilier avec ceux, plus élevés, du pays tout entier.

Soucieux de notre situation agricole, il a déjà contribué par ses votes à l'adoption de toutes les mesures destinées à venir en aide à l'agriculture, et tous ses efforts tendront encore à assurer son relèvement et sa prospérité.

Également éloigné des partis extrêmes qui ne peuvent que compromettre le salut et le repos de la France, mais partisan de toutes les améliorations et de tous les progrès, son adhésion est acquise d'avance à toute réforme utile et sagement élaborée. Ami de l'ordre, il veut un gouvernement ferme qui sache réprimer toute tentative de trouble ou d'insurrection d'où qu'elle vienne, et en punir les auteurs.

Respectueux de toutes les convictions sincères, politiques ou religieuses, mais persuadé que la République seule peut nous garantir la paix et la sécurité indispensables au développement de la richesse nationale, il veut fermement le maintien des institutions que le pays s'est librement données.

Électeurs,

Sous le nom de conservateurs, les monarchistes, alliés aux bonapartistes et aux boulangistes, cherchent à surprendre votre bonne foi pour livrer un dernier assaut à la République.

N'oubliez pas que, s'ils sont unis pour la combattre, ils se déchireraient entre eux le lendemain de la victoire, chacun d'eux voulant s'approprier le pouvoir. Nous serions les premières victimes de cette lutte fratricide : ils vous trompent donc ceux qui vous présentent la monarchie comme une garantie de paix et de stabilité.

Ils vous trompent aussi quand ils accusent la République d'avoir mal géré les finances de la France. La dernière législature a réduit nos dépenses, tandis qu'on peut se demander ce qu'ils feraient s'ils étaient au pouvoir, ceux qui se

font les défenseurs et les soutiens d'un homme condamné par la Haute Cour pour vol et concussion.

Electeurs, nous avons confiance dans votre dévouement et votre patriotisme.

Comme nous, vous ne voulez ni bouleversements, ni révolution.

Comme nous, vous voulez l'économie dans les finances, le relèvement de la prospérité nationale et la grandeur de la France.

Groupons-nous donc tous autour du drapeau de la République. Pas de division. Que l'intérêt suprême de la patrie soit notre seul guide!

Aux urnes donc! Pas d'abstention! Votons tous pour

G. LEVET, député sortant.

Vive la République!

Pour le Congrès et par délégation :

FRAISSE, conseiller d'arrondissemeut du canton de Montbrison.
CREPET, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Jean-Soleymieux.
DUPUY, ancien conseiller général du canton de Saint-Georges-en-Couzan.
THAVAUD, notaire à Saint-Bonnet-le-Château.
MARAS, propriétaire à Saint-Rambert.

Vu : LEVET.

2e Circonscription de MONTBRISON.

M. CHOLLET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes.

Le vote que vous allez émettre le 22 septembre sera décisif pour l'avenir de la République et les destinées de notre chère patrie.

Les forces coalisées de la réaction et de la dictature s'apprêtent à livrer un suprême assaut aux libres et tutélaires institutions que la France s'est données dans la plénitude de sa souveraineté et que le suffrage universel a consacrées chaque fois qu'il a été consulté, depuis bientôt vingt ans, par d'éclatantes manifestations.

Vous êtes appelés à vous prononcer entre deux politiques, et de votre choix dépend votre sort.

L'une est la politique qui concilie l'ordre avec la liberté, le progrès avec la stabilité gouvernementale et constitutionnelle. C'est la vôtre et c'est aussi la mienne.

L'autre, la politique d'équivoque, qui est celle de nos adversaires et qui tend au renversement de nos institutions et à la confiscation de toutes les libertés conquises.

Fermement républicains, vous ne permettrez pas qu'on rétablisse les anciens privilèges, ni qu'on modifie la loi que nous avons eu tant de peine à faire voter, réduisant à trois ans le service obligatoire pour tous.

J'ai la ferme conviction que la République est la seule forme de gouvernement compatible avec notre état social et politique, et j'adjure tous les patriotes, tous les Français, tous les citoyens soucieux de la tranquillité du pays, de se rallier sur mon nom pour déjouer les coupables entreprises de nos adversaires.

Electeurs,

Le moment est solennel. Contribuez, dans la mesure de vos forces, à l'avènement d'une Chambre républicaine, honnête, dévouée, qui, au lieu de perdre son temps à interpeller le gouvernement et à renverser les ministères, s'occupe sérieusement de vos affaires ; qui vote toutes les lois urgentes réclamées par le pays, qui entre très résolument dans la voie des économies, pour permettre une diminution plus sensible des charges publiques ; qui ait le souci des intérêts agricoles et qui cherche les moyens d'améliorer le sort des travailleurs, une Chambre enfin, qui ne perde pas jamais de vue la prospérité matérielle et la grandeur morale de la France.

Si vous me renouvelez, dans cet esprit, le mandat que vous m'aviez une première fois confié, l'inaltérable fidélité avec laquelle je l'ai rempli par le passé, et mes convictions très sincèrement républicaines bien connues, vous sont une garantie que je saurai l'exercer à l'avenir au gré de vos intérêts et de vos aspirations.

Vive la France ! Vive la République !

CHOLLET,
Conseiller général, Député sortant.

1re Circonscription de Roanne.

M. H. AUDIFFRED,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Choisi par les délégués d'un très grand nombre de républicains, comme candidat aux élections législatives du 22 septembre, je n'ai pas à vous affirmer mon dévouement à la République et aux intérêts de notre arrondissement. Mon passé doit vous répondre de l'avenir.

La République, que nous avons depuis vingt ans contribué à fonder, défie aujourd'hui toutes les attaques. Après avoir duré autant que tous les gouvernements qui l'ont précédée depuis le commencement de ce siècle, elle apparaît plus forte que jamais. Et la crise qu'elle vient de traverser, et qui s'est terminée par l'arrêt de la Haute Cour, fait ressortir sa vitalité.

Notre grande préoccupation doit être maintenant de dissiper les préventions dont elle est encore l'objet, et de réconcilier sous son drapeau tous les bons citoyens, tous ceux qui aiment assez la patrie pour lui faire le sacrifice de leurs préférences personnelles.

Nous atteindrons ce résultat en pratiquant résolument une politique ferme, sage, tolérante et progressive, en écartant toutes les questions qui divisent les républicains et sur lesquelles il ne peut y avoir aujourd'hui de majorité, ni dans le pays, ni dans le Parlement.

La meilleure manière de servir la République, c'est de fortifier le gouvernement, c'est d'accroître, par une loyale application de la Constitution, l'autorité du Président de la République et de ses ministres. Il est nécessaire que le gouvernement remplisse sa fonction essentielle, qui est de gouverner, c'est-à-dire de donner une direction ferme et vigilante à tous les services publics, de faire respecter les lois, de protéger les citoyens, non seulement dans leur personne et leurs biens, mais encore dans leur honneur et leur réputation.

Mais, pour faire vivre ce gouvernement, il faut que la Chambre des Députés ait une majorité et que cette majorité soit résolue à ne pas sortir de ses attributions, qu'elle se borne à contrôler les services publics et consacre tout son temps à l'étude des lois d'affaires, du budget et des questions économiques et sociales.

Un champ assez vaste est ouvert à son activité.

Développer notre outillage industriel et agricole, étudier et résoudre toutes les questions qui se rattachent aux traités de commerce et à la production nationale, travailler à l'affermissement de la paix, alléger les charges budgétaires, assurer une plus équitable répartition de l'impôt, améliorer les rapports des

patrons et des ouvriers, dont les intérêts sont solidaires, multiplier les institutions d'épargne et de prévoyance, il y a là pour la Chambre future une grande tâche.

C'est à elle que je me consacrerais si vous me faisiez l'honneur de me continuer un mandat dont je n'aurais pas sollicité le renouvellement, si mes amis politiques ne m'avaient demandé de leur donner encore mon concours.

H. AUDIFFRED.

Électeurs,

Je vous remercie d'avoir, en votant pour moi, affirmé votre ferme volonté de maintenir nos institutions. La République, comme je vous le disais avant le vote, est définitivement fondée. Les élections départementales, le scrutin du 22 septembre prouvent que ce gouvernement, qui a déjà duré dix-neuf ans, c'est-à-dire plus que chacun de ceux qui l'ont précédé depuis un siècle, est aujourd'hui à l'abri de toutes les attaques.

Vous achèverez votre œuvre le 6 octobre prochain. En faisant une imposante manifestation en faveur de la République, vous direz que vous êtes décidés à mettre un terme aux agitations politiques qui fatiguent le pays, et que vous entendez affermir un gouvernement qui est exclusivement un gouvernement d'ordre, de liberté et de progrès.

On peut dénaturer nos actes, calomnier nos intentions, nous ne changerons pas, et on ne parviendra à nous inspirer ni haine ni colère contre personne.

Le but élevé que nous poursuivons, ce n'est pas le triomphe d'un parti. Nous voulons la République, — non pas telle ou telle République, — la République sans épithète, parce qu'elle seule peut réconcilier tous les citoyens, faire appel à toutes les capacités, utiliser tous les concours, et assurer à chacun, suivant son travail et son mérite, la part d'honneur, d'influence, d'avantages moraux et matériels à laquelle il peut légitimement prétendre.

Je ne promets pas l'âge d'or à ceux qui me font l'honneur d'avoir confiance en moi; je ne promets qu'une chose, je l'ai dit et répété à satiété : c'est de travailler pour le bien commun.

Je ne crois pas, comme certains, à la puissance illimitée des hommes politiques. C'est la science qui transforme l'humanité et par les découvertes utiles, accroît la puissance, la moralité, le bien-être matériel des individus et des nations. Les gouvernements peuvent la seconder par une action intelligente ou l'entraver par une intervention maladroite.

Le gouvernement a un double rôle :

Gouverner et administrer, imprimer à tous les services publics une direction ferme et vigilante pour assurer leur bon fonctionnement; donner aux citoyens toutes les facilités compatibles avec l'ordre à l'intérieur et la sécurité à l'extérieur; supprimer tous les obstacles qui s'opposent à leur libre activité, — qu'ils viennent de la nature ou des lois anciennes; — aider particulièment les faibles et les déshérités de la fortune.

Favoriser les progrès de la science, appliquer dans la limite où son action peut s'exercer, non pas ses conceptions personnelles ou celles de telle ou telle fraction du pays, mais les solutions données par la science aux problèmes industriels, agricoles, politiques et sociaux, lorsque ces solutions ont obtenu l'adhésion de la majorité de la nation.

Électeurs,

La République est, depuis 1877, aux mains des républicains; en douze ans, elle a couvert la France d'écoles et constitué la plus forte armée que nous ayons jamais possédée, donné aux citoyens l'égalité devant les bienfaits de l'instruction et l'égalité devant les charges militaires, tout en réduisant de cinq à trois ans la durée du service qui était jadis de sept ans sous la monarchie et l'Empire. Elle a doté l'agriculture, l'industrie et le commerce d'un magnifique outillage de chemins de fer, de canaux, de ports et de chemins vicinaux; elle a dégrevé les impôts de trois cents millions, et cette réduction a porté sur les matières alimentaires et les objets de première utilité pour favoriser les plus nécessiteux.

Brisant avec les habitudes de tous les régimes précédents, elle a assuré l'amortissement, dans un bref délai, de toutes les dépenses qu'elle a engagées; ainsi, les dépenses des écoles, des chemins vicinaux, pour ne parler que de celles-là, s'amortissent en trente années; la République a si bien géré la fortune publique que la rente française, qui valait cinquante francs après l'effondrement de l'Empire, est considérée comme la première valeur du monde, et cotée 86 francs sur le marché international, chiffre qu'elle n'avait jamais atteint.

La République a développé les sociétés de secours mutuels dans une proportion inconnue jusqu'à ce jour, et donné à ces utiles institutions des subventions nouvelles et une loi libérale, pour leur permettre d'assurer facilement tous leurs membres contre les conséquences si funestes de la maladie; le nombre des mutualistes, qui était de 824.170 à la fin de 1870, dépasse aujourd'hui quatorze cent mille; elle a transformé la caisse nationale des retraites, et en même temps donné à tous les citoyens les plus grandes facilités, pour leur permettre de se constituer, grâce à cette admirable institution, des pensions de retraite. Le nombre des clients de la Caisse nationale des retraites, qui était de 600.000 en 1886, est maintenant de plus de 800.000; elle a donné aux travailleurs, patrons et ouvriers, industriels, agriculteurs ou commerçants le droit d'association, par la loi de 1884 sur les syndicats professionnels; enfin, elle prépare en ce moment une loi sur les accidents qui est soumise au Sénat.

Voilà ce que la République a fait en si peu de temps au milieu des luttes qu'elle a eu à soutenir pour son existence — et j'omets nombre de lois utiles. — Vous pouvez juger de ce qu'elle réalisera d'améliorations lorsqu'elle sera débarrassée de toutes les oppositions et de toutes les entraves.

J'ai confiance en votre patriotisme; le 22 septembre vous m'avez donné 7,812 suffrages, c'est-à-dire une très grande majorité sur chacun de mes concurrents monarchiste et socialiste qui ont obtenu le premier 5.237, le second

3.699 seulement. Le 6 octobre vous ferez une manifestation républicaine plus éclatante encore.

Le succès de ma candidature sera le vôtre, celui de la République et du progrès.

H. AUDIFFRED.

2e Circonscription de ROANNE.

M. GERBAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes ches Concitoyens;

Les délégués de la 2e circonscription de l'arrondissement de Roanne m'on désigné comme candidat aux élections législatives.

Président du tribunal de commerce de l'arrondissement de Roanne, élu par le suffrage de mes pairs, je connais, pour les avoir entendu souvent exposer devant moi, les besoins particuliers de notre région si industrielle et si commerçante.

Si vous me nommez député, j'apporterai à l'accomplissement de cette difficile mission un absolu dévouement, fortifié par de vieilles convictions républicaine et l'expérience d'une longue vie consacrée aux affaires.

Vous demandez un gouvernement stable et fort, décidé à entrer sérieusement dans la voie des économies budgétaires, à encourager le progrès, à garantir la liberté, mais fermement résolu à assurer l'ordre, le travail et la sécurité.

Vous voulez la paix, à la condition que la France conserve sa place dans les conseils de l'Europe, et qu'elle soit prête en tout temps à défendre ses droits et son honneur.

Tout cela, je le veux comme vous, et mes efforts tendront à atteindre ce noble but.

Que la République soit ouverte à toutes les bonnes volontés et à tous les concours.

Que tous les Français se rallient à la politique loyale, parlementaire et honnête, représentée par M. Carnot. Voilà ce que j'appelle de mes vœux.

Mais je combattrai à outrance les partis rétrogrades et dictatoriaux.

Les réformes, à mon avis, ne peuvent être utiles et durables que lorsqu'elles sont réellement réclamées par le pays. Bien des problèmes politiques et économiques nous divisent, parce qu'ils soulèvent des idées qui ne sont pas encore assez mûres pour être réalisées dans la pratique. Attendons l'heure propice, en travaillant sans relâche à les élucider.

Dès aujourd'hui, assurons la paix religieuse par la tolérance et cherchons, dans la solidarité, la solution de la question sociale qui s'impose.

L'échéance de 1891 verra l'expiration et la dénonciation des traités de commerce, qui pèsent si lourdement sur notre pays. J'appliquerai mes soins à favoriser le travail national et à protéger, par des mesures équitables, notre industrie et notre agriculture contre la concurrence étrangère.

Le renouvellement des traités de commerce exigera de votre représentant une compétence spéciale en cette matière.

N'oubliez pas que notre pays est un pays d'affaires.

Si vous me jugez digne de votre confiance, allez au scrutin du 22 septembre avec la certitude que la France républicaine remportera, ce jour-là, une éclatante victoire.

Vive la République!

Paul GERBAY, président du tribunal de commerce de Roanne,
maire de Saint-Nizier-sous-Charlieu.

1re Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. GIRODET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Electeurs,

Le Comité central des républicains socialistes de la ville de Saint-Étienne m'a désigné à vos suffrages et je me présente à vous avec le programme de la République démocratique et sociale que vous avez si souvent acclamé.

Avec l'esprit de concentration qui les caractérise, les opportunistes osent encore affronter la lutte. Ils nous opposent M. de La Berge, ce preux candidat qui, désigné à la majorité par le Congrès des délégués républicains de la 3e circonscription pour employer son talent à lutter contre un candidat monarchiste, s'empresse d'abandonner ce poste d'honneur pour faire campagne contre un républicain qui a toujours combattu la politique d'aventures et d'ajournement suivie par l'opportunisme.

Électeurs,

Ma candidature est aujourd'hui ce qu'elle a été dans le passé, celle d'un homme dont le dévouement à la démocratie s'est affirmé depuis longtemps autrement que par des paroles. La tâche de votre élu sera de contribuer à l'affer-

missement de la République menacée, en demandant la réalisation rapide des progrès et des réformes qui sont les conséquences mêmes du principe républicain, — de réclamer la loi sur les caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs à laquelle j'ai collaboré, comme secrétaire, et qui est élaborée depuis 1885, — de soutenir le projet de suppression de l'octroi voté par la municipalité.

Partisan du développement de toutes les libertés et de l'autonomie communale, mon élection sera : 1° une protestation contre la majorité du Conseil général composé des collègues et amis politiques de M. de La Berge qui nous a refusé notre marché d'approvisionnement, sacrifiant ainsi à la camaraderie les intérêts des travailleurs et du commerce de notre ville; 2° une protestation contre la majorité de la Chambre, et particulièrement contre les députés sortants de la Loire qui, comme mon compétiteur M. de La Berge, ont voté, sans aucune protestation, la loi électorale sacrifiant notre arrondissement aux arrondissements de Roanne et de Montbrison, de telle sorte que la ville de Saint-Étienne, qui paye le tiers des impôts du département, sera représentée par un seul député à la Chambre.

Les députés opportunistes de la Loire ont méconnu l'égalité de nos droits, la représentation proportionnelle de nos intérêts et de nos revendications.

C'est un devoir de juger impitoyablement leur conduite, vous n'y faillirez pas en cette circonstance.

D'ailleurs, votre choix est fait entre la politique d'ajournement, de compromis et d'équivoque dont M. de La Berge a été, dans la presse comme à la Chambre, l'agent le plus zélé, et la politique loyalement démocratique que je sers.

Aussi, vous n'hésiterez pas à me donner la mission d'aller défendre vos intérêts au sein du Parlement, certains que vous êtes que je remplirai ce mandat d'honneur avec l'énergie et le dévouement que, depuis quinze ans, vous m'avez vu mettre au service de la démocratie.

Vive la République démocratique et sociale !

Émile GIRODET, maire de Saint-Étienne,
vice-président du Conseil général, ancien Député.

2e Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. SOUHET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Sur les instances d'un grand nombre de nos amis politiques et des comités radicaux-socialistes qui m'ont fait l'honneur de m'offrir la candidature à la députation, j'ai cru qu'il était de mon devoir de ne pas déserter la lutte électorale et de porter haut et ferme le drapeau de nos justes revendications sociales si longtemps promises par les hommes au pouvoir et toujours ajournées.

Le programme radical-socialiste se compose de deux parties, ainsi qu'il suit :

1° *Questions administratives et économiques.*

Article premier. — En matière d'administration, il s'agit de faire et gérer les affaires de l'État avec beaucoup d'ordre et d'économie et de réaliser toutes les réformes en matière d'administration et de finances, supprimer les sinécures et réduire les gros traitements, afin de permettre la diminution des impôts, simplification des rouages administratifs, réduire le personnel au strict nécessaire au bon fonctionnement administratif.

Art. 2. — Création d'écoles d'agriculture.

Art. 3. — Faciliter les associations ouvrières aux adjudications des travaux publics.

Art. 4. — Réforme de l'impôt sur les boissons; suppression des octrois et de l'exercice.

2° *Questions politiques.*

Article premier. — Revision de la Constitution dans un sens absolument républicain; Chambre unique.

Art. 2. — Liberté des cultes par la suppression de leur budget et de leurs privilèges; création d'une caisse de retraite pour tous les ouvriers après vingt-cinq années de travail et cinquante ans d'âge et également pour les invalides du travail; favoriser la création d'institutions philanthropiques, tels que hospices, orphelinats, etc.

Art. 3. — Autonomie communale la plus large.

Art. 4. — Impôt unique et progressif sur le capital ou le revenu.

Art. 5. — Réduction des frais de justice et justice égale pour tous. Magistrature temporaire élue par le suffrage universel, suppression des charges d'avoués, d'officiers ministériels et du privilège des avocats.

Art. 6. — Interdiction du cumul des fonctions rétribuées.

Art. 7. — Égalité de l'enfant devant l'instruction à tous les degrés, cette instruction devant être gratuite et laïque.

Art. 8. — Service égal obligatoire pour tous les Français, sans exception.

Art. 9. — Fédération des chambres syndicales, revision de la loi du 4 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Art. 10. — Réduction de la journée du travail à 10 heures dans les ateliers et manufactures, et à 8 heures dans les mines; suppression des amendes, abolition de l'entreprise dans les mines, création de prud'hommes mineurs et pour toutes les corporations ouvrières.

Art. 11. — Liberté de la presse, de parler et d'écrire; mandat impératif reconnu par une loi.

Art. 12. — Revision de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique, banques, chemins de fer, canaux, mines, etc.

Citoyens,

Je ne suis pas un inconnu pour le plus grand nombre d'entre vous, je suis de longue date un militant républicain, mon passé vous est un sûr garant pour l'avenir. Si je suis élu, je mettrai dans l'accomplissement de mon mandat autant de dévouement que d'énergie et de persévérance, vous pouvez compter sur la sincérité et la droiture de mes intentions, et vous me trouverez toujours dans la voie de l'honneur, de la probité et de la justice. Vous pouvez également compter sur mon inaltérable attachement à la République.

Vive la République!

SOUHET aîné.

3e Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. NEYRAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

HAUTE-LOIRE

Circonscription de BRIOUDE

M. MAIGNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Est-il vraiment nécessaire que je vous fasse une nouvelle déclaration de principes, après avoir représenté pendant près de dix ans notre patriotique arrondissement, et quand je puis m'honorer de votre constante approbation dan l'accomplissement de mon mandat?

Permettez-moi de croire le contraire.

Que vous dirais-je d'ailleurs en cela que vous ne sachiez depuis longtemps Je n'ai ni changé, ni renié mes précédentes déclarations ; je ne pourrai que les répéter dans une profession de foi que je vous adresserai aujourd'hui. Je suis et je veux rester le vieux et ferme républicain que vous avez connu ; que vous avez toujours honoré de la majorité de vos suffrages, et qui a été quatre fois votre organe approuvé, dans nos assemblées législatives.

Tous ceux qui ont encore mes professions de foi peuvent y voir exprimé, en un langage franc et loyal, ce que je pense, ce que je veux, ce que j'ai soutenu et voté dans tout ce qui se rapporte à notre politique internationale ;

A la liberté de conscience ;

A liberté départementale et communale ;

Aux libertés si essentielles de réunion, d'association, d'expression de la pensée par la presse et par la parole ;

A la bonne organisation de la justice, à celle de l'instruction publique ;

A nos impôts, nos finances, notre agriculture, notre industrie, notre commerce ; enfin, j'ose le dire, à toutes les parties de quelque importance dans l'organisation sociale, aussi bien que dans l'organisation politique.

Ceux qui n'auraient plus ces professions de foi ou déclarations de principes, ceux qui sont trop jeunes pour les avoir reçues, ont pu ou pourront toujours m'entendre dans les réunions où j'explique et développe le programme des républicains qui m'ont fait l'honneur très grand de m'appeler à porter le drapeau de la République dans les élections du 22 septembre prochain.

Je n'entreprendrai donc pas de reproduire encore une fois des déclarations si souvent répétées ; je me hâterai plutôt vers un point de notre situation qui domine à cette heure tous les autres, et l'agite encore trop après l'avoir longtemps troublée.

Je veux parler de la monstrueuse coalition essayée contre la République, et où l'on voit, à côté des hommes de don Carlos, ceux du petit-fils du régicide Egalité; en face des serviteurs de Jérôme, ceux d'un fils respectueux et soumis qui ne rêve rien tant que de souffler la couronne à son père; et enfin, à côté de quelques anciens républicains, n'osant plus revenir au devoir, une bande d'aventuriers faméliques, enrôlés à la suite d'un général traître au devoir, à la discipline, et condamné pour avoir porté une main coupable sur les fonds réservés du ministère de la guerre ; des légitimistes, des orléanistes, des bonapartistes victoriens ou jérômistes, et des hommes qui après s'être dits républicains acceptent honteusement, ou avec cynisme, l'alliance de tous les ennemis jurés de la République; une cohue d'ambitions rivales dont le triomphe serait le signal d'une affreuse guerre civile.

Et ce sont là, mes chers compatriotes, les hommes qui, se cachant sous un drapeau qu'ils appellent perfidement le drapeau de la République nationale, voudraient, abusant de votre bonne foi, surprendre vos suffrages pour constituer une majorité destinée à renverser la République! les hommes auxquels vous, républicains, vous, ardents patriotes, vous fourniriez le glaive destiné à égorger la République et à préparer par sa chute celle de la patrie; je ne le crois pas; je ne le crains pas.

Vous voterez, quel que soit son nom, pour celui que vous saurez républicain sincère, inébranlable et décidé à soutenir fermement le Gouvernement de la République dans toutes les mesures justes autant qu'énergiques qui seront destinées à la défendre.

Ce républicain, je voudrais l'être, et j'ose croire que je le serais si vous m'honoriez une cinquième fois de vos suffrages.

Mais, pour dégager une situation et faire disparaître de l'horizon les points noirs qui l'obscurcissent, il ne suffit pas de déployer contre des ennemis politiques une vigueur autorisée par la justice, ou même commandée par le devoir et l'honneur ; il faut encore et surtout accorder aux justes exigences du pays, aux espérances de ceux qui le représentent, le défendent, et le servent comme nous, les satisfactions qu'ils ont le droit d'attendre d'une administration dévouée, intelligente et, pour tout dire en deux mots : sincèrement républicaine.

Aussi ferme que sincère dans cette dernière direction que dans la première, si j'étais encore une fois votre député, je m'appliquerais de toutes mes forces à poursuivre une organisation plus démocratique de notre République ; à y faire pénétrer aussitôt que possible les progrès attendus trop longtemps et pour lesquels l'opinion publique est mûre autant qu'impatiente.

Je termine et je résume en quelques mots ce que je crois être les vœux de notre patriotique arrondissement, et ce qui serait ma direction dans l'accomplissement de mon mandat.

Défendre avant tout la République; la maintenir; l'organiser démocratiquement; la féconder par les institutions toutes-puissantes pour le progrès des desti-

nées humaines, pour la prospérité et la grandeur de la patrie, pour le bonheur de ses enfants.

A vous de juger si je me trompe, si j'interprète fidèlement vos volontés, vos inspirations ; si mon passé vous garantit suffisamment que je saurai en poursuivre la réalisation avec le dévouement et la fidélité d'un bon député.

Votre reconnaissant et dévoué,

J. MAIGNE.

1re Circonscription du PUY.

M. Charles DUPUY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je sollicite de vos libres suffrages le renouvellement de mon mandat législatif.

Désigné par les délégués des sept cantons de la première circonscription comme seul candidat du parti républicain, j'appelle tous les bons citoyens autour du drapeau de la République, menacé par la coalition révolutionnaire des monarchistes de toute couleur et des partisans d'un soldat déshonoré.

Vous savez qui je suis, vous connaissez ma conduite politique et mes votes; je me suis efforcé, pendant ces quatre années de députation, de vous représenter avec conscience et utilité, faisant du travail ma règle et de vos intérêts publics et privés mon incessante préoccupation.

Vous savez qu'à mes yeux, comme aux vôtres, la République est le gouvernement nécessaire de la démocratie, le seul gouvernement possible dans ce pays passionné pour la liberté politique et pour la justice sociale.

Aussi, ai-je voté de tout cœur les lois et les mesures propres à défendre la République et à amener le développement des institutions démocratiques : telle, cette loi scolaire qui a porté l'instruction jusque dans les hameaux les plus reculés ; telle, cette loi militaire que les monarchistes n'ont pas votée et qui a rempli le double vœu de la nation : réduction de cinq ans à trois ans de la durée du service militaire; obligation de ce service pour tous les citoyens. L'égalité n'est pas encore complète ; la Chambre du 22 septembre la complétera.

Je me suis associé également aux mesures ayant pour but d'améliorer le sort des travailleurs, tant de l'agriculture que de l'industrie, — de préparer l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, — de limiter les dépenses par de sérieuses économies.

Si vous me confiez de nouveau l'honneur de vous représenter, vous pouvez compter, comme dans le passé, sur mon dévouement à la République et à vous-

mêmes; je suis sûr que cette fois les républicains, grâce à la sagesse des électeurs, formeront une majorité assez forte pour déjouer la tactique tapageuse et les menées obstructionnistes de la réaction, et pour accomplir ces réformes, déjà sérieusement préparées, qui sont le fonds commun de tous les programmes républicains : la réforme administrative ; la législation ouvrière ; la loi sur les associations ; la réforme fiscale qui comporte à la fois une répartition plus équitable des charges publiques, l'abaissement des frais de justice et des droits d'enregistrement, la suppression de ce mode de perception vexatoire appelé l'exercice qui soumet des milliers de commerçants à une inquisition intolérable à l'époque où nous vivons.

La législature de 1889 aura également à examiner les traités de commerce dont l'expiration est prochaine : je serai avec ceux qui seront résolus à satisfaire les légitimes exigences de la production nationale, soit agricole, soit industrielle, et à lui donner les moyens de se défendre contre l'invasion des produits étrangers.

Ce ne sont pas là de vaines promesses, ce sont des engagements sérieux. Ces réformes, en effet, sont réalisables à bref délai ; envoyez à la Chambre une majorité républicaine et ces réformes seront accomplies.

Électeurs,

Vous vous souviendrez qu'il y aura quatre-vingt-dix-sept ans, le 22 septembre, que la République a été proclamée pour la première fois dans notre pays. Les gouvernements qui l'ont successivement remplacée, ont été ou le gouvernement des curés comme la Restauration, ou le règne égoïste de l'argent et des privilèges censitaires comme la Monarchie de Juillet, ou le régime de l'invasion comme l'Empire, et ils ont jeté sur les épaules de la nation le poids d'une dette écrasante.

La République, au contraire, vous a apporté chaque fois un bienfait : la première République vous a donné la terre : la seconde vous a donné le suffrage universel ; la troisième a pansé les blessures de la patrie, libéré le territoire, rendu la France respectable à tous ses voisins et elle vous a apporté l'instruction universelle.

Vous n'hésiterez pas !

Vous voterez pour elle !

Vos adversaires, sans oser le dire, vous demandent en réalité de voter pour un inconnu qui recèle des menaces de guerre civile et de guerre étrangère.

Vous voterez pour ce qui vous est connu, pour cette République qui, depuis bientôt vingt ans, vous a donné la liberté, l'ordre et la paix.

Elle est l'instrument nécessaire de toutes les réformes et de tous les progrès.

Vous la maintiendrez !

Agréez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon sincère dévouement.

Vive la France !

Vive la République !

Charles DUPUY, Député de la Haute-Loire.

2e Circonscription DU PUY.

M. le Cte DE KERGORLAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

En 1885, trois millions et demi d'électeurs ont condamné la politique suivie depuis treize ans par les républicains. Depuis lors, le renouvellement des Conseils municipaux et des Conseils généraux, l'élection du 27 janvier à Paris, ont montré que partout le mécontentement grandissait dans les campagnes comme dans les grandes villes.

Les opportunistes ont eu peur du suffrage universel et ont modifié les lois électorales.

Plus de persécution religieuse! Liberté pour la religion dans les couvents, à l'école, à l'hôpital.

Plus d'administration tracassière, annulant à son gré nos élections municipales, cassant les votes de nos Conseils municipaux, laïcisant les écoles, refusant aux conservateurs, suivant son bon plaisir, ce qu'elle accorde à tous ses amis ! Protection et extension des libertés communales.

Maintien du service militaire de trois ans; rétablissement de la seconde portion du contingent et des dispenses légales en faveur des séminaristes, des instituteurs et des soutiens de famille, pour ne pas augmenter les charges publiques.

Plus de ces scandaleux abus du parlementarisme, plus de juridictions exceptionnelles! Revision de la Constitution, des économies, protection de l'agriculture.

Tel est le vœu du pays.

Telle est la politique que je suivrai.

Électeurs,

Vous m'avez toujours témoigné une sympathie dont je suis fier.

Vous m'avez déjà confié une fois la défense de vos principes et de vos intérêts. Si vous me jugez encore digne de votre confiance, vous voterez pour moi le 22 septembre.

Luttons ensemble pour remettre les destinées de la France en des mains honnêtes, pour rétablir l'union dans notre pays. Combattons pour Dieu et la patrie; que personne, sous aucun prétexte, ne se désintéresse de la lutte jusqu'au succès définitif.

Comte Pierre de KERGORLAY,
Conseiller général, ancien député.

Circonscription d'YSSINGEAUX.

M. MALARTRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

En octobre 1885, dans la mêlée du scrutin de liste, l'arrondissement d'Yssingeaux me donnait une majorité de plus de 4.000 voix, dans le rang des candidats du grand parti conservateur.

Le souvenir d'une telle manifestation, que je n'attribue point au mérite de ma personne, mais à la grandeur de la cause sacrée du bien du pays, pour laquelle nous luttons ensemble depuis dix-huit ans, ne me permet point de me dérober au nouvel appel qui m'est fait au nom de cette cause.

Je me présente donc à vos suffrages avec une confiance entière. Depuis que nous nous connaissons, vos sentiments huit fois déjà éprouvés sur mon nom, n'ont pas varié. Huit fois vous m'avez répondu que nous partagions les mêmes convictions et les mêmes espérances.

Vous voulez, comme je le veux :

Le respect de votre foi et de vos pratiques religieuses;

L'indépendance de vos consciences et de vos familles, avec toutes les libertés qu'elle comporte, et particulièrement l'exercice du droit inviolable d'élever vos enfants selon vos croyances et vos principes;

L'économie et la bonne gestion de vos finances, amenant la diminution progressive de vos charges, assurant l'ordre et la probité partout, garantissant la prospérité de l'État, et procurant la confiance, la sécurité et la satisfaction de tous les intérêts légitimes;

En matière militaire, vous voulez une organisation constituant une armée solide, capable d'assurer la défense du sol sacré de la patrie, mais une organisation raisonnée et raisonnable qui, même avec le service de trois ans, n'écraserait pas le pays comme le fait la dernière loi. Cette dernière loi, en effet, est en réalité bien plus onéreuse pour les populations, puisqu'elle supprime les bons numéros, aggrave la condition des soutiens de famille, entrave les vocations religieuses et les carrières professionnelles, tout en créant de graves éléments d'inégalité et de faiblesse dans les cadres et dans les rangs;

En matière économique, vous voulez conserver votre liberté commerciale, sans vous voir engagés dans des traités qui sont de vrais marchés de dupes, au profit des produits étrangers contre les vôtres;

En un mot, chers compatriotes, vous voulez la France libre et unie au dedans, sous la devise : religion, ordre, paix, liberté, travail; vous la voulez libre aussi, forte, considérée et hautement respectée au dehors;

Et pour lui rendre ses destinées glorieuses, vous êtes résolus à demander la revision d'une Constitution que tout condamne.

La majorité de la Chambre, dont le mandat expire, a-t-elle répondu aux vœux de tous les bons Français? En présence des scandales qui l'ont écœuré, le pays répond nettement : Non !

La droiture de vos consciences doit s'associer à cette protestation qui s'élève d'un bout à l'autre du territoire.

Vousêtes les maîtres, et il vous appartient de faire respecter votre volonté, contre laquelle aucune pression, d'où qu'elle vienne, ne doit prévaloir.

Approuver aujourd'hui la politique de ruine et de persécution que nous combattons, ce serait préparer un déchaînement nouveau des idées subversives et révolutionnaires, désormais sans frein, et courir à des catastrophes sociales et financières.

Dans ces conditions, le devoir rigoureux de tout conservateur est de voter. S'abstenir serait une lâcheté coupable.

Industriels, commerçants, agriculteurs, ouvriers, vous avez bien voulu m'être reconnaissants de ce que j'ai pu faire pour la prospérité de notre pays. Soyez persuadés que mes efforts tendront toujours au même but, et que j'ai particulièrement à cœur de voir compléter le réseau des chemins de fer de notre arrondissement, et améliorer celui de nos voies de communication.

Aux urnes donc ! Aux urnes pour la défense de tout ce qui vous est cher, pour le relèvement de la France, pour la liberté de vos croyances, pour l'indépendance de vos foyers, pour l'affranchissement de vos destinées.

Aux urnes, et en avant pour Dieu et la Patrie !

Comptez sur moi comme je compte sur vous.

Votre compatriote entièrement dévoué,

F. MALARTRE, moulinier en soies à Dunières,
Conseiller général, ancien Député.

LOIRE-INFÉRIEURE

Circonscription d'ANCENIS.

M. le Marquis de LA FERRONNAYS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Lettre adressée à M. le Président de la Commission.

Paris, le 20 avril 1890.

Monsieur et cher collègue,

Je viens seulement de trouver votre lettre du 18 en revenant du Conseil général. Veuillez donc m'excuser de ne vous avoir pas donné plus tôt le renseignement que vous m'avez fait l'honneur de me demander.

Je n'ai pas fait d'affiche ou de profession de foi au cours de la campagne électorale ; il n'est donc pas surprenant que vous n'en ayez pas trouvé au dossier de la Loire-Inférieure. Je me suis borné à afficher mon nom avec mes qualités de *député sortant, conseiller général et maire de Saint-Mars-Lajaille, candidat conservateur*. Ces indications étaient suffisantes dans un arrondissement où la grande majorité des électeurs me connaît personnellement.

Veuillez agréer, etc.

LA FERRONNAYS.

Circonscription de CHATEAUBRIANT.

M. du BREIL comte de PONTBRIANT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers électeurs,

Cédant aux pressantes sollicitations de ceux qui, depuis neuf ans, m'ont vu à l'œuvre, défendant sans cesse les droits de notre agriculture, la cause sacrée de notre religion et de nos libertés, je me présente à vos suffrages pour remplacer notre regretté député, le comte Ginoux-Defermon.

Laissez-moi vous dire, en quelques mots, le programme que je défendrai avec le dévouement et l'énergie que vous me connaissez, si vous daignez me choisir pour votre député :

Je veux la religion respectée, la liberté de conscience, la pacification religieuse, une monarchie libérale, moderne, et le drapeau tricolore;

Je veux être au nombre de ces représentants qui, après avoir, par des actes réparateurs, porté remède aux maux les plus pressants, rendront au pays le droit de disposer de lui-même, préparant ainsi l'avènement d'un Gouvernement qui rétablisse la paix religieuse, qui apporte à nos institutions la stabilité, à notre société démocratique le calme dans l'exercice de la liberté ;

Mais je n'oublierai jamais qu'au-dessus de nos querelles politiques, il y a la France, dont on néglige sans cesse les intérêts les plus chers.

Je ne me lasserai pas de réclamer :

L'économie dans les finances, la diminution des impôts pesant sur l'agriculture;

La diminution des patentes pour les petits commerçants;

La suppression, dans la nouvelle loi militaire, du service pour nos prêtres et nos instituteurs ;

Le rétablissement des dispenses pour les soutiens de famille, indispensables aux ouvriers et aux agriculteurs;

La suppression partielle ou totale de l'appel des vingt-huit jours et des treize jours, cause de ruine et de démoralisation pour les familles, et qui, suivant l'avis d'un officier général, coûte à la France un sacrifice hors de proportion avec le résultat obtenu ;

Enfin, messieurs et chers concitoyens, je veux être un député qui, sans s'attarder aux querelles des anciens partis, regarde résolument l'avenir, ayant au cœur l'amour de la Patrie, le plus profond attachement à la religion et le

désir, que rien ne saurait ébranler, de servir partout et toujours la cause du peuple.

Pour Dieu et pour la France!

Fernand de PONTBRIANT, secrétaire du Conseil général, Conseiller général de Saint-Julien-de-Vouvantes, Maire d'Erbray.

1re Circonscription de NANTES.

M. SIBILLE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Présenté à vos suffrages, je dois vous indiquer loyalement les principes qui dirigeront ma conduite, si vous m'appelez à l'honneur de siéger à la Chambre des Députés.

La sincérité et la fermeté de mes convictions républicaines ne peuvent pas être contestées; elles sont prouvées par mes actes, mes discours, mes votes. Mais lors même que mes traditions de famille, mon éducation et mon passé ne m'y porteraient pas, il me semble que la raison et le patriotisme me feraient aujourd'hui, plus que jamais, un devoir de défendre de toute mon énergie la République menacée. Il faut vraiment être aveuglé par l'esprit de parti pour ne pas voir qu'une restauration monarchique ou impérialiste aurait comme résultats la guerre civile et la ruine de la France écrasée, à la faveur des dissensions, par les ennemis du dehors.

Afin de rendre possible la coalition de partis qui n'ont d'autre lien que la haine des institutions actuelles, les adversaires de la République cherchent à égarer le suffrage universel et masquent leur véritable but derrière cette formule : « revision par une Constituante ».

Je ne pense pas que la Constitution de 1875 soit parfaite; je crois qu'elle comporte d'importantes améliorations et serai loin de les repousser. Mais il n'est nullement besoin de la nomination d'une Constituante; cette Constitution elle-même donne aux Chambres le moyen de l'amender, et lorsque je vois le comte de Paris, le prince Napoléon, le prince Victor, s'unir aux partisans d'un nouveau césarisme pour réclamer la revision par une Constituante, j'estime qu'en se joignant à eux, les républicains s'exposent à être dupes.

En cela, comme dans toutes les questions politiques, je serai à la Chambre ce que j'ai été depuis neuf ans au Conseil général, l'adversaire résolu de ces

royalistes et de ces impérialistes qui se disent conservateurs et ne tendent à rien moins qu'à tout bouleverser.

Mais la République, consacrée par dix-neuf années d'existence, n'est pas seulement, à mes yeux, le seul gouvernement qui soit actuellement compatible avec notre sécurité extérieure, elle est aussi le seul gouvernement qui puisse, en assurant la paisible pratique de toutes les libertés, protéger tous les intérêts et réaliser tous les progrès.

Les élus de la démocratie atteindront ce but en renonçant à des classifications surannées et se rapprochant en vue d'une action commune et efficace; par là ils assureront la stabilité des ministères; la confiance publique sera affermie et un redoublement d'activité se produira dans les affaires et dans l'industrie.

Aucun obstacle insurmontable ne s'oppose à ce rapprochement. Les républicains ne sont-ils pas unanimes à demander une meilleure répartition des impôts, une diminution des frais de justice, la réorganisation de l'assistance publique, l'abolition des sinécures, la simplification des rouages administratifs, le développement des œuvres de mutualité et des caisses de retraite, enfin toutes les mesures que peuvent inspirer l'idée de solidarité et le sentiment de justice.

Je resterai dévoué à cette politique d'apaisement, de progrès et de réforme; mais je n'oublierai pas que votre député aura aussi la mission de provoquer les décisions et de proposer les lois qui peuvent contribuer à la prospérité de la première circonscription de Nantes.

Je demanderai notamment, dans l'intérêt des anciens officiers et des anciens douaniers, l'unification des pensions de retraite ; — dans l'intérêt des pêcheurs, une nouvelle réglementation de la pêche ; — dans l'intérêt des fabricants de conserves et des ferblantiers, le bénéfice des fournitures militaires pour notre industrie, etc.

En 1892, l'expiration des traités de commerce va rendre à la France sa liberté vis-à-vis de l'Europe. M'inspirant des intérêts économiques de notre région, m'appuyant sur l'avis des représentants autorisés du commerce, je chercherai à assurer une protection efficace au travail national.

Électeurs,

L'heure présente est grave. Il s'agit de l'avenir de la République, de l'avenir de la Patrie.

Les adversaires de la République ne peuvent mettre en commun que des haines; leur succès éphémère amènerait une révolution et provoquerait de redoutables conflits.

Unissons-nous dans une haute pensée de concorde nationale pour consolider la République, donner satisfaction aux revendications légitimes et assurer à notre pays les bienfaits du travail, de la paix et de la liberté.

Vive la République !

Maurice SIBILLE, Conseiller général.

2e Circonscription de NANTES.

M. LE COUR,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs,

En 1885, vous m'avez confié le mandat de défendre à la Chambre vos intérêts religieux et sociaux.

Je crois avoir prouvé par mes actes que ce mandat, pour être utilement rempli, exige une assiduité constante et un travail de tous les instants.

J'ai eu le bonheur de mener à bonne fin quelques-unes des grandes entreprises commencées par mes prédécesseurs, — j'ai fait quelques propositions utiles, — j'ai pu empêcher de conclure des traités de commerce désastreux.

Cela ne m'a rapporté ni décorations, ni places, ni argent.

On lance contre moi des calomnies et des attaques.

Les calomnies, — je les dédaigne.

Les attaques, — j'en fais juge ceux qui m'ont vu à l'œuvre.

Je ne veux ni la guerre civile ni la guerre étrangère. J'ai combattu sous le drapeau de la France, le drapeau tricolore, contre les Prussiens et contre la Commune.

Je suis conservateur.

Je veux conserver la religion, la famille, la propriété;

Mais je ne veux conserver :

Ni les impôts mal établis qui ruinent la France, — ni les ministres actuels,

Ni la Constitution actuelle qui conduit le pays à l'anarchie ou à la dictature.

J'ai combattu la politique de MM. Grévy, Wilson, Ferry, Constans et Rouvier.

Je combattrai cette politique, car je la crois funeste pour notre Patrie, et elle a été désavouée par la France entière.

Je demande :

La protection de notre agriculture et de notre industrie contre la concurrence étrangère;

La réduction des frais de justice ; — le dégrèvement des impôts qui écrasent la petite propriété ;

La revision de la loi des patentes ; — l'unification des retraites ;

La gratuité des fonctions électives et du mandat de député. Je demande la revision et la consultation du pays.

J'ai toujours parlé conformément à mes convictions, voté conformément à mes paroles.

Les hommes qui traitent en ennemis les Français qui refusent d'être complices des ministres actuels se coalisent et vous menacent de la guerre civile ;

Ils savent bien que le triomphe des vrais conservateurs ne menace que la coterie qui a si longtemps exploité la France et porté atteinte à nos intérêts les plus chers.

Électeurs,

Qu'ont-ils fait, ces hommes?

Vous ont-ils donné les réformes promises? Vous ont-ils donné la paix et la prospérité?

Ils invoquent l'intérêt de la République ; — vous leur répondrez en songeant au salut de la France!

Vive la France!

Ch. LE COUR, secrétaire de la Chambre des Députés.

3e Circonscription de NANTES.

M. DE CAZENOVE DE PRADINE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Je disais, le 29 juin dernier, à la tribune de la Chambre des Députés :

« Je suis un adversaire de la République ; je suis son adversaire déclaré ; je l'étais hier, je le suis aujourd'hui, je le serai demain (Applaudissements.)

« ... Je serai toujours un adversaire loyal et je ne la combattrai jamais qu'à ciel ouvert, en royaliste, en catholique, au nom de mes principes, et sous mon drapeau. » (Applaudissements répétés. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit des félicitations de ses collègues de la droite.)

(Extrait du *Journal officiel.*)

Et sur cette question du drapeau actuel de la France, voici ce que je disais au Conseil général, le 3 mai 1889, aux applaudissements unanimes de mes collègues de tous les partis, sans exception aucune :

En 1870, nous lui avons donné volontairement notre sang ; aujourd'hui, nous lui donnons nos fils, sans réserve, sans arrière-pensée. Que veut-on de plus?

Je n'ai rien à ajouter à ces déclarations faites en dehors de toutes préoccupations électorales, et après lesquelles aucun homme de bonne foi ne saurait plus se méprendre sur mes sentiments.

Mais à côté des questions gouvernementales, il en est d'autres qui touchent aussi à vos intérêts les plus chers et sur lesquelles la Chambre future exercera une action peut-être décisive :

La religion, dont je serai toujours le fils dévoué, obéissant et respectueux ;

L'armée, qui représente la grandeur et l'existence même de la patrie, mais qui pourrait rester forte et puissante sans que le recrutement militaire pesât aussi lourdement sur les classes laborieuses ;

L'agriculture, principale source de la richesse nationale, grande école de moralité et de patriotisme, qui n'est ni assez honorée dans ses travailleurs, ni assez protégée dans ses produits ;

L'enseignement primaire, que je désire voir libre, accessible à tous, mais respectueux de l'indépendance des pères de famille et moins onéreux pour le contribuable.

En résumé, vous ne cesserez jamais de trouver en moi un défenseur aussi dévoué que convaincu de vos traditions sociales et de vos intérêts matériels.

Et maintenant que je vous ai parlé avec une entière franchise, en honnête homme qui s'adresse à d'honnêtes gens, j'attends avec confiance le renouvellement du mandat dont votre circonscription m'a déjà deux fois honoré.

E. de CAZENOVE, Député sortant, Conseiller général,
Maire de Grandchamp.

Circonscription de PAIMBŒUF.

M. le comte de JUIGNÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

La proclamation que j'ai eu l'honneur de vous adresser lors des élections de 1881 commençait par ces mots :

Électeurs, on vous trompe !.....

La France est tombée aux mains de gens qui ne pensent qu'à faire leur fortune et à s'enrichir aux dépens du pays.

Ce n'était hélas ! que trop vrai !...

Vous savez tous maintenant à quel point vous avez été dupés et volés depuis 1881. Les scandales financiers et les honteux trafics de la Légion d'honneur

qui ont amené la chute d'un Président de la République sont encore présents à la mémoire de tous.

Il faut en finir.....

Au 22 septembre, les électeurs vont se diviser en revisionnistes et anti-revisionnistes.

C'est sur cette question que va se jouer l'avenir de la France.

Les revisionnistes doivent avoir la majorité, mais pour cela il faut que tout le monde vote. Venez donc tous aux urnes !

Il y va du salut de la Patrie !.....

Venez voter pour le candidat qui a toujours dit la vérité, et qui veut qu'on rende la parole au pays.

Que chacun fasse son devoir, et que Dieu sauve la France !

Comte G. de JUIGNÉ, revisionniste-monarchiste.

Messieurs les électeurs,

Bien que je fusse particulièrement honoré de vos suffrages, je ne viens pas vous demander de voter pour moi.

Mais, étant seul candidat à la députation, je tiens à vous dire que vous pouvez compter sur mon concours, qui vous est tout acquis, soit pour les questions d'intérêt général, telles que salaires et retraites d'ouvriers de l'État, soit pour les questions d'intérêt particulier, dans le cas où vous auriez besoin d'aide et de renseignements.

Je suis monarchiste.

Vous le savez, je ne m'en cache pas, mais on peut avoir des opinions différentes et se rendre service en s'aidant les uns les autres.

Ce devrait être la loi de l'humanité.

Comte G. de JUIGNÉ, monarchiste-revisionniste.

1re Circonscription de SAINT-NAZAIRE.

M. Fidèle SIMON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Depuis plusieurs mois, j'avais fait connaître à mes amis les motifs personnels qui me déterminaient à ne pas solliciter des électeurs de la première circonscription de Saint-Nazaire un cinquième mandat législatif.

Cependant, j'ai cédé aux instances réitérées d'un grand nombre de répu-

blicains, et notamment de tous les élus républicains des conseils municipaux qui ont fait appel à mon dévouement pour défendre la République menacée par la coalition des partisans du programme revisionniste adopté par le Comte de Paris, le prince Napoléon et le général Boulanger. J'ai considéré comme un devoir de ne pas déserter la lutte à un moment décisif pour les destinées de notre pays.

Si, depuis la publication du réquisitoire, bien peu osent se dire partisans du général Boulanger, il est resté des partisans de son programme : revision par une Constituante. Le Comte de Paris, d'accord avec le prince Napoléon, invite ses partisans « à ne pas traiter en ennemi » et à voter au besoin pour les républicains qui adoptent ce programme revisionniste, ne craignant pas de pousser le pays à l'anarchie et à la guerre civile pour se créer une chance d'arriver au pouvoir. Car, unis pour détruire, ils se diviseraient et se déchireraient entre eux au lendemain de la victoire, et la guerre civile amènerait la guerre étrangère.

Pour moi, mes chers concitoyens, je ne veux ni roi, ni empereur, ni dictateur. Je ne veux pas de révolution. C'est pourquoi je repousse avec énergie toute revision par une Constituante.

Je me suis cependant déclaré, — en 1876 et en 1881, — et je suis encore partisan d'une revision destinée à améliorer et non à détruire la Constitution, — d'une revision portant sur des points nettement définis et déterminés à l'avance entre républicains.

Mais je veux, avant tout, maintenir et consolider la République que j'ai aidé à fonder définitivement en 1875 et que j'ai énergiquement défendue avec 363 de mes collègues contre l'entreprise du 16 Mai.

Vous me connaissez tous, mes chers concitoyens, puisque j'ai eu l'honneur d'être votre député pendant plus de quatorze ans. Je n'ai jamais été opportuniste, mais républicain indépendant et sans épithète; et j'estime que tous les groupes, toutes les coteries, qui ont tant entravé les réformes utiles, devront disparaître dans la nouvelle Chambre.

Je n'ai jamais été partisan des expéditions lointaines. Si j'ai voté les premiers crédits destinés à venger la mort du commandant Rivière, avant de renverser le cabinet J. Ferry, à la nouvelle du désastre de Langson, je me suis abstenu systématiquement, ne voulant pas refuser des ressources à nos soldats engagés, mais désirant, en même temps marquer ma désapprobation du Tonkin.

Je veux la République toujours juste, respectueuse des droits de tous, la République de tout le monde, sévère aux perturbateurs de l'ordre, mais ouverte à tous ceux qui se soumettent aux lois.

Je veux la liberté de conscience et la religion respectée ; mais j'exigerai toujours que l'Église n'attaque pas le Gouvernement légal du pays.

Je voudrais que la prochaine Chambre pût se consacrer entièrement aux discussions pratiques, aux questions d'affaires, à l'étude des lois économiques et financières.

Je voudrais :

Reviser l'impôt sur les boissons et supprimer l'exercice ;

Rendre la justice moins coûteuse, plus accessible aux justiciables;

Protéger le travailleur et sa famille par des institutions de prévoyance, d'assistance et de mutualité contre les conséquences de la maladie, des accidents, de la vieillesse et de la mort;

Remanier les tarifs de douane, pour préparer, en 1892, la suppression des traités de commerce;

Assurer la protection des produits agricoles.

Agriculteur et industriel, je connais par expérience les besoins des agriculteurs et des ouvriers. Ils peuvent compter sur tout mon dévouement.

Député républicain, j'obtiendrai du gouvernement de la République ce que ce gouvernement refusera à ses ennemis.

Je demanderai :

L'achèvement des jetées du Pouliguen, du bourg de Batz, de Lerat;

Le prolongement du quai de Mesquer;

Le dévasement du port du Croisic;

La prompte exécution des digues du port de la Turballe;

Des subsides pour la réfection des digues des marais salants de Guérande et du Croisic;

L'assimilation pour la franchise du sel de consommation des paludiers des marais salants de Mesquer et de Saint-Molf, aux paludiers des marais salants de Guérande et du Croisic;

La création d'un canal pour le dessèchement des marais de Lavau et de Bouée;

L'amélioration des règlements sur la pêche;

La construction du chemin de fer de Guérande à la Roche-Bernard par ou près la Turballe, Piriac, Mesquer et Saint-Molf;

L'établissement de haltes aux passages à niveau de Kervalet, de Méan et de Bouée-Malville;

La construction du chemin de fer de Guéménée à La Chapelle-sur-Erdre, par Vigneux; l'augmentation du nombre de chevaux achetés dans la circonscription par les commissions de remonte;

En un mot, je me ferai le défenseur des intérêts particuliers des divers commerces de la circonscription.

Vous savez, mes chers concitoyens, avec quelle persévérance j'ai secondé — bien que sans mandat — les efforts de la Chambre de commerce et du conseil municipal de Saint-Nazaire, pour conserver au port son autonomie et empêcher la Chambre de commerce de Nantes de mettre la main sur vos ressources. Démarches incessantes, discussions dans les commissions de la Chambre et du Sénat, publication de cinq mémoires, notes et brochures : je n'ai rien négligé, et nous avons réussi à faire remanier par le Sénat un projet funeste aux intérêts de Saint-Nazaire. La lutte est loin d'être terminée, car Nantes aura encore besoin de ressources très considérables pour utiliser son canal maritime et aménager son port.

D'un autre côté, après que les dragages auront abaissé le seuil de la barre des Charpentiers, il faudra approfondir le vieux bassin et creuser une nouvelle entrée.

Si vous pensez que je puisse être utile pour résister aux convoitises de la Chambre de commerce de Nantes et réclamer avec vous les subsides nécessaires à l'approfondissement du port, vous m'honorerez de vos suffrages.

En résumé, je veux éviter les révolutions et maintenir la République, conserver la paix à l'extérieur et pratiquer une politique d'apaisement à l'intérieur me consacrer surtout à l'étude des réformes économiques et aux intérêts de la circonscription.

Vive la France! Vive la République!

Fidèle SIMON.

2e Circonscription de SAINT-NAZAIRE.

M. de LAREINTY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers électeurs,

Le mandat que vous m'avez confié est sur le point d'expirer.

Au moment où je vous demande de le renouveler, mon devoir est de vous dire de quelle manière je l'ai rempli.

Homme d'ordre avant tout, je me suis tenu à l'écart de toute agitation stérile, mais j'ai protesté avec mes amis de la droite, par mes paroles et par mes votes contre les lois qui portent atteinte à vos croyances, à vos droits et à vos intérêts :

Contre la laïcisation des écoles ;

Contre l'augmentation des impôts ;

Contre les dépenses folles qu'il vous faut payer ;

Contre le désordre de nos finances, livrées à ceux qui cherchent, dans l'exercice du pouvoir, le moyen de faire leurs affaires aux dépens du pays ;

Contre les traités de commerce qui nous ruinent.

Avec mes amis du groupe agricole, j'ai travaillé dans la mesure de mes forces à défendre les intérêts de l'agriculture, car j'estime qu'il est temps, pour le salut de la France, d'avoir un gouvernement qui aime les agriculteurs et leur rendre dans la réglementation des intérêts du pays l'influence prépondérante et salutaire qui leur est depuis trop longtemps refusée, et à laquelle ils ont droit.

Si vous pensez qu'en agissant ainsi, j'ai fidèlement rempli mon mandat, si vous pensez qu'habitant parmi vous, connaissant tout particulièrement vos besoins, je puisse vous rendre plus facilement service, vous voudrez bien de nouveau m'honorer de vos suffrages.

Jules de LAREINTY, conseiller général du canton de Blain, Député.

LOIRET

Circonscription de GIEN.

M. LOREAU,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Élection annulée.

Circonscription de MONTARGIS.

M. LACROIX,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le 15 juillet 1888, l'arrondissement de Montargis concentrait, sur mon nom, ses forces républicaines.

Fidèle à son passé, il acclamait la République à une majorité écrasante, et, uni aux autres arrondissements, m'envoyait siéger à la Chambre des députés.

J'ai la ferme conviction d'avoir fait mon devoir et d'avoir tenu mes engagements. Mes votes sont autant de gages de la sincérité de mes opinions républicaine.

C'est dans ces conditions que je me présente de nouveau à vos suffrages.

Mon programme est toujours le même ; je n'ai rien à y ajouter, rien à en retrancher; ce que je voulais l'année dernière, je le veux encore aujourd'hui.

J'ai voté la revision de la Constitution, alors que nos adversaires, qui avaient pour programme « Dissolution-Revision », votaient contre.

Je la voterai encore, parce que je crois que la Constitution, comme toutes

choses, est perfectible, et que nous pourrons fortifier la République en améliorant ses lois fondamentales.

Je ne veux pas de la revision par une constituante, qui, fatalement, remettrait en question l'existence même de la République et favoriserait les entreprises monarchiques ou césariennes.

Je reste partisan de la séparation de l'Église et de l'État, parce qu'elle est la solution libérale de la question religieuse.

J'ai déjà voté des lois tendant à améliorer la situation des populations rurales et industrielles; je voterai toutes celles qui développeront la richesse de notre commerce et de notre agriculture.

Je suis partisan de la réforme de l'impôt, que je veux voir plus équitable.

Je veux notamment des modifications profondes dans les impôts indirects, dont je réclamerai l'unification en ce qui concerne le régime des boissons.

Électeurs,

L'heure est décisive.

La République va subir un nouvel et furieux assaut, qui peut être le dernier si vous le voulez.

L'union des républicains s'impose plus que jamais, pour défendre la liberté et faire vivre la République, que toutes les réactions coalisées veulent détruire.

Je vous demande de me donner, en m'accordant vos voix, la force nécessaire pour que je puisse, au nom de tous les républicains de l'arrondissement de Montargis, soutenir les droits et protéger les libertés que nous ont légués nos pères.

Vive la République!

L. LACROIX, député sortant.

1re Circonscription d'ORLÉANS.

M. RABIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le 26 février 1888, vous m'avez choisi pour vous représenter.

J'ai été fidèle au mandat que vous m'aviez confié, aux engagements que j'avais pris.

Quelques réformes ont été accomplies par les Chambres : j'étais avec la majorité qui les a votées.

D'autres réformes ont été ajournées : j'étais avec la minorité qui a essayé de les faire triompher.

Dans toutes les réunions publiques où j'ai rendu compte de mon mandat, les électeurs ont approuvé ma conduite.

Fort de cette approbation, fort de l'appui du Comité radical, du Comité ouvrier, du Comité républicain progressiste, ayant d'ailleurs confiance de n'avoir point démérité, je viens me présenter de nouveau à vos suffrages.

J'estime que la République ne doit pas être une vaine et décevante étiquette.

J'estime que la République doit accomplir les réformes politiques et surtout les réformes économiques et sociales inscrites depuis si longtemps dans le programme démocratique, et magistralement formulées en 1869.

La Chambre prochaine, à mon avis, devrait spécialement :

Réaliser des économies dont le montant sera employé à l'amortissement de la Dette publique ;

Réformer l'impôt, si injustement réparti ; asseoir la contribution de façon que chacun paie en réalité selon ses ressources, conformément à l'équité ; dégrever le petit contribuable si lourdement frappé ; alléger les charges du travail et par suite mettre notre industrie et notre commerce en état de lutter contre la concurrence étrangère ;

Réduire les frais de justice et simplifier les lois de procédure ;

Diminuer les droits de mutation énormes qui pèsent sur les immeubles seulement, tandis que la mutation des valeurs mobilières échappe absolument à l'impôt ;

Modifier la loi sur les successions et sur les droits de mutation par décès ;

Abolir l'impôt sur les boissons hygiéniques et supprimer l'exercice ;

Réformer l'impôt sur les patentes qui ruinent le petit commerçant au profit des gros monopoles ;

Voter la revision des matrices cadastrales et établir une nouvelle classification des immeubles selon leur valeur actuelle ;

Favoriser l'établissement ou le développement d'institutions ouvrières ou agricoles qui permettent aux travailleurs de faire valoir leurs droits et d'améliorer leur sort, telles que les Caisses de retraite, les Syndicats professionnels, les Écoles professionnelles, le Crédit agricole, etc.

Modifier complètement ou ne point renouveler les traités de commerce qui vont expirer en 1892 ;

Compléter la loi militaire, de façon à la rendre égale pour tous et à donner au pays tous les défenseurs dont il a besoin.

Pour réaliser ces réformes, il faut renoncer au jeu stérile de la politique pure.

Il faut, par conséquent, reviser la Constitution de 1875, faite par des monarchistes, critiquée alors et depuis par tous les républicains, même les plus modérés, et acceptée par eux seulement comme un pis-aller.

La revision que nous voulons ne doit point mettre la République en discussion.

Les dispositions nouvelles que nous voulons introduire dans la Constitution auront surtout pour but et pour effet :

De rendre moins fréquentes les crises ministérielles, qui sont un obstacle à tout travail utile;

D'assurer l'indépendance du pouvoir législatif et d'obtenir ainsi une exécution plus prompte des vœux de la nation;

D'affermir par conséquent la République.

Quant aux questions qui intéressent spécialement la circonscription d'Orléans, vous savez que j'ai soutenu, dans toutes les circonstances, les intérêts de mes concitoyens, notamment dans la question des études définitives du canal de Combleux.

J'estime qu'un député doit non seulement s'occuper des intérêts généraux du corps électoral, mais encore écouter les revendications légitimes de chacun de ses concitoyens : j'ai toujours été, je serai toujours à la disposition de tous.

Électeurs!

Vous ne voudrez pas, le 22 septembre, laisser abattre le drapeau de la République dans la première circonscription d'Orléans.

Vous vous prononcerez une fois de plus pour la République, mais pour la République réformatrice.

Vous comprendrez que le vrai danger pour la République serait de ne point tenir les promesses faites en son nom et de s'endormir dans l'inaction.

En votant pour moi, vous votez pour un homme résolu à marcher en avant, pour un ennemi irréconciliable de toute monarchie et de toute dictature.

Vive la République!...

Fernand RABIER, avocat à la Cour d'appel,
ancien adjoint au maire d'Orléans, Député sortant.

2e Circonscription d'Orléans.

M. VIGER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Électeurs,

Après avoir rendu à la cause républicaine d'éminents services, mon honorable collègue, M. Bernier, ayant pris la détermination de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat, je viens poser ma candidature dans la deuxième circonscription de l'arrondissement d'Orléans.

Les votes que j'ai émis au cours de la dernière législature me dispensent

de vous faire une profession de foi politique et, si j'étais élu, je continuerais à suivre la même lignc, à la fois prudente et progressiste. Le devoir d'un député doit être d'éclairer l'opinion publique et non de la dépasser; je ne veux, par caractère et par réflexion, ni du piétinement sur place, ni de la marche téméraire et précipitée vers l'inconnu.

La situation des partis est d'ailleurs clairement définie par le manifeste de M. le comte de Paris ; la lutte n'est pas, comme on veut le faire croire, entre l'esprit conservateur et les tendances radicales, — elle est entre la République et la Monarchie cléricale. — C'est au renversement de nos institutions que les candidats réactionnaires vous convient de vous associer, c'est-à-dire à la pire des révolutions.

Notre mission est donc, avant tout, de combattre les tentatives de restauration monarchique ou césarienne, et de défendre la République contre les atteintes et les menées factieuses des partis hostiles, trop souvent favorisées par des fonctionnaires infidèles. — Vous pouvez compter sur moi pour la remplir avec énergie.

Notre devoir, comme républicains, est de maintenir intégralement l'application de la loi sur le service militaire, si populaire dans le pays, en l'étendant également à tous les Français, sans distinction ni privilèges, en temps de guerre comme en temps de paix; je n'y faillirai pas.

Nos adversaires attaquent nos lois sur l'instruction publique et surtout sur la laïcité ; nous ne permettrons pas qu'elles soient modifiées, mais nous devrons réformer nos programmes d'instruction, afin de les mettre en rapport avec les besoins d'expansion industrielle, agricole et commerciale de notre démocratie par l'organisation de notre enseignement professionnel ; nous y travaillerons.

Ces points établis, nous estimons que la politique d'affaires doit occuper les instants de la Chambre prochaine, et que les préoccupations économiques doivent prendre le pas sur les discussions stériles, sans portée comme sans issue, tant qu'une majorité ne se sera point formée dans le pays pour nous permettre de résoudre certaines questions.

Nos traités de commerce avec la Belgique, l'Espagne, le Portugal, la Suède, la Suisse, l'Angleterre, vont arriver à leur échéance le 1er février 1892; les conventions commerciales avec l'Autriche-Hongrie, les Pays-Bas et la Russie peuvent également prendre fin à cette date; d'autre part, l'article 11 du traité de Francfort subsistera quand même et ne peut être dénoncé; il nous faudrait donc, en cas de renouvellement des traités, accorder à l'Allemagne des avantages qui seraient désastreux pour notre marché intérieur et nuisibles à la prospérité de nos industries. L'Allemagne resserre, en effet, chaque jour, les mailles de son réseau douanier, et la réciprocité de la clause de la nation la plus favorisée reste lettre morte pour notre commerce.

Il faudra donc envoyer dans la Chambre nouvelle des hommes qui, par leurs études antérieures et par leurs goûts, puissent être à même d'élucider ces graves problèmes d'échanges entre les peuples, et d'arriver à créer une situation économique favorable à notre travail national.

Mon avis est que nous devons pratiquer la politique économique des mains libres et ne point nous les lier par des traités de commerce.

Nous n'avons qu'un faible délai de deux années seulement pour reviser tout notre tarif général et pour le mettre en harmonie avec les intérêts et les besoins de nos travailleurs, notamment de nos cultivateurs et de nos vignerons.

Des études délicates, des recherches consciencieuses sont indispensables pour créer des tarifs douaniers qui ne soient ni une prime à la routine, ni une faveur pour la concurrence étrangère, et qui puissent constituer une ressource fiscale importante nous permettant de décharger les impôts intérieurs. C'est dans cet ordre d'idées, Messieurs, que je me présente à vos suffrages, désireux de coopérer à une œuvre dont nous avons déjà posé les bases dans la Commission des douanes de la dernière Chambre, l'une de celles qui ont le plus laborieusement parcouru leur carrière législative.

D'autre part, notre système d'impôts, loin d'être conforme à l'égalité proportionnelle des droits de 1791 est souvent progressif à rebours; je suis partisan de répartir proportionnellement aux richesses de chacun les charges de l'État. Je m'associerai donc ardemment à toutes les réformes pratiques qui seront tentées dans ce sens, par exemple : la revision de la valeur des parcelles cadastrales, une classification nouvelle de nos voies de communication et une transformation de la prestation, qui devrait être une contribution purement communale, comme le voulait dans son esprit la loi de 1836. Cette ressource est souvent détournée de son véritable but, sous forme de contingents onéreux pour les communes parfois arbitrairement fixés, et employée presque entièrement à l'entretien des chemins de grande communication ayant un caractère départemental et parfois même interdépartemental.

Je me suis intéressé, au cours de la législature dernière, à la réforme de l'impôt sur les boissons ; mes opinions n'ont pas varié et je continuerai à réclamer et à défendre la suppression de l'exercice et la revision de la loi de 1816.

L'intérêt social nous prescrit de réfréner vigoureusement ces spéculations néfastes, ces accaparements qui, comme la spéculation sur les blés de 1881 à 1885, la spéculation sur les sucres, l'accaparement des cuivres, troublent si profondément le marché en annihilant la loi de l'offre et de la demande; amènent des hausses ou des baisses factices, paralysent le commerce loyal et influencent si cruellement le salariat.

Il en est de même des grands monopoles commerciaux, comme certains grands magasins parisiens qui, sous le prétexte d'offrir au consommateur quelques facilités, souvent illusoires, détruisent l'initiative individuelle, ruinent le commerce de détail dans nos petites villes, font la loi à nos usines et, par suite, diminuent les prix de revient en opérant une répercussion fatale sur le salaire des travailleurs. Une modification à la loi des patentes est indispensable en ce qui concerne ces sociétés.

Quant à nos transports, ils doivent attirer tout spécialement l'attention du législateur. Il nous faudra reviser la loi des conventions et mettre nos tarifs en harmonie avec les besoins de notre commerce intérieur, sans favoriser par des concessions dangereuses, sous forme de tarifs d'importation, l'industrie étrangère aux dépens de la production française.

Electeurs,

Si ce programme d'affaires et de défense de la République peut vous agréer, je serai heureux de le mettre à exécution en prenant pour devise ces seuls mots : Tout pour le travail national, pour la patrie et par la République.

Dr A. VIGER, député sortant, ancien rapporteur de la Commission des douanes pour les questions agricoles, membre de la Société nationale d'agriculture, secrétaire des groupes agricoles et viticoles de la Chambre des députés.

Circonscription de PITHIVIERS.

M. Georges COCHERY,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

En 1885, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour vous représenter à la Chambre des députés.

Mon mandat expire.

Les précieuses sympathies que j'ai rencontrées dans cet arrondissement, l'appel d'un grand nombre d'entre vous m'ont fait un devoir de solliciter le renouvellement de ce mandat.

Vous m'avez vu à l'œuvre; vous m'avez jugé par mes actes; vous savez que vous pouvez compter sur toute mon activité, sur tout mon dévouement.

Républicain, je fais appel à l'union des forces républicaines pour défendre la République contre toutes les agressions.

J'estime que le Parlement doit être plus sobre de débats de pure politique, et consacrer surtout son temps à la préraration et à la discussion des lois d'affaires concernant les grands intérêts du pays.

En 1892, expirent les traités de commerce; il faut en profiter pour modifier d'une manière efficace notre situation économique et mettre la production nationale, l'agriculture, l'industrie de la France à l'abri d'une véritable invasion étrangère.

Les intérêts de l'agriculture appellent tout spécialement l'attention des pouvoirs publics. J'ai prouvé par mes votes avec quelle profonde conviction j'estime qu'ils doivent être énergiquement défendus.

De nombreuses réformes peuvent être réalisées : de sages économies et des modifications dans le régime de nos impôts permettront d'améliorer nos finances,

sans charges nouvelles pour le pays; la simplification des rouages administratifs, la diminution des délais et des frais de justice doivent être poursuivis.

Nous avons également à nous préoccuper des intérêts plus spéciaux de cet arrondissement; je les ais défendus ardemment; je continuerai à les soutenir avec la même énergie. J'ai voulu avoir et j'entends conserver une résidence à Pithiviers, au milieu de vous.

Nous avons obtenu que la ligne de Beaune-la-Rolande à Étampes fût comprise par le Ministre des Travaux publics dans les 400 kilomètres de lignes nouvelles dont la construction doit être entreprise par la compagnie d'Orléans. Je consacrerai tous mes efforts à poursuivre une prompte exécution de cette ligne.

Mon concours le plus actif est aussi acquis à la ligne de Pithiviers à Toury, pour laquelle un vote du conseil général vient de donner une première satisfaction.

Défendre ce qui peut contribuer à fortifier les conditions de la production agricole de cette importante contrée, c'est travailler à la prospérité générale du pays.

Électeurs,

Le scrutin du 22 septembre sera décisif.

La question est posée entre ceux qui, comme moi, par le maintien de la République, veulent mettre la France à l'abri des révolutions nouvelles, et lui assurer la paix, la sécurité du travail, la confiance dans l'avenir.

Et ceux qui, appartenant à une opposition irréconciliable, formée de la coalition de trois partis hostiles, ne cherchent qu'à détruire, sans pouvoir espérer jamais se mettre d'accord pour rien fonder de durable.

Électeurs,

Vous ne voudrez pas renforcer par vos votes les rangs de cette opposition qui ne se laisse guider que par des regrets sans espérances et des rancunes stériles.

Vous voudrez au contraire seconder le Président de la République, M. Carnot, dont le désintéressement et le patriotisme inspirent une confiance absolue; vous contribuerez à envoyer siéger à la nouvelle Chambre une forte majorité qui permettra au chef de l'État d'assurer au pays, avec la stabilité ministérielle, un gouvernement ferme et résolu; un gouvernement ne repoussant aucune adhésion sincère, respectueux des droits de chacun, mais imposant à tous l'obéissance aux lois; un gouvernement de progrès qui poursuivra la réalisation des réformes nécessaires et qui nous garantira la paix avec la liberté.

Georges COCHERY, député sortant.

LOT

1re Circonscription de CAHORS.

M. Léon TALOU,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par l'unanimité des membres du congrès républicain comme candidat à la députation pour la 1re circonscription de Cahors, fort de votre confiance, je viens solliciter vos suffrages.

Depuis dix-neuf ans, la République est, par la volonté souveraine du suffrage universel, le gouvernement légal du pays, et, en dépit d'une guerre d'outrages et de calomnies, en dépit des prédictions de ses adversaires, qui annonçaient à chaque consultation nationale que sa condamnation serait prononcée par le peuple; vous savez quelle majorité a constamment confirmé les institutions républicaines.

Il y a deux mois à peine, ne vous disait-on pas que les jours de la République étaient comptés, et n'avez-vous pas répondu, avec toute la France, en chassant du conseil général les principaux chefs du parti réactionnaire?

Les anciens régimes sont tombés dans un tel discrédit que leurs partisans n'osent même plus arborer franchement leur drapeau.

Ils n'osent plus vous parler ni d'empire ni de royauté; et pour ne pas avouer que c'est une révolution qu'ils vous offrent, ils se disent et s'affichent revisionnistes.

Mais le gouvernement républicain, émanation du suffrage universel librement consulté, a le droit et la volonté de faire respecter par tous son autorité.

Grâce à lui, les agitateurs sont sévèrement punis.

Sa fermeté, en face des excitations révolutionnaires de nos adversaires, maintient l'ordre et la paix.

Il ne veut pour le servir que des hommes soumis aux lois de leur pays, et apportant dans leurs fonctions la fidélité de loyaux serviteurs. C'est cette juste exigence que nos adversaires appellent la « faveur officielle ».

Le peuple français l'a déjà suivi dans cette voie; et les élections du 22 septembre confondront une fois de plus les ambitions de nos adversaires.

Élu par vous, je ferai, au Parlement, partie d'une majorité décidée à assu-

rer aux institutions la stabilité, au ministère la durée, et à l'administration l'autorité, conditions indispensables de la bonne gestion des affaires et de la sécurité du crédit public.

Telle a toujours été, vous le savez, ma politique.

J'ai toujours combattu avec vous pour la République, parce qu'elle est notre gouvernement à nous, enfants du peuple, fils de 1789; parce que, plus soucieuse de la prospérité pacifique que d'une vaine gloire militaire, elle nous a donné, au lendemain des terribles désastres de la dernière guerre du dernier empire, dix-neuf années d'une paix réparatrice.

Notre Exposition universelle, cette grande œuvre de la République, qu'aucun des régimes déchus n'a pu égaler, œuvre de la liberté, de la paix et du travail, fait l'admiration du monde.

En nous donnant la paix, la République a su en faire respecter la dignité : elle a doté la France d'une armée vraiment nationale.

La nouvelle loi militaire, abolissant à jamais tout privilège de classe, de rang ou de fortune, appelle tous les Français sous les drapeaux.

Le service militaire a été réduit à trois ans.

Cette loi, si j'avais été votre député, je l'aurais certainement votée.

Elle sera un bienfait pour l'habitant des campagnes sur lequel d'aussi lourdes charges pèsent déjà : cruellement éprouvé par la ruine de nos vignes, il n'a guère aujourd'hui d'autre ressource que la culture du tabac.

Cette culture du tabac, j'en réclamerai énergiquement l'extension, et je demanderai que notre département soit autorisé à planter du tabac à fumer, pour lequel nos terres sont aussi propices que celles des pays voisins.

Le département du Lot est un de ceux sur lequel l'impôt foncier pèse le plus inégalement.

Tous mes efforts tendront à obtenir une répartition équitable et le dégrèvement de cet impôt, qui atteint surtout les laborieuses populations rurales dont le travail doit être protégé.

Aussi, me préoccuperai-je des moyens les plus efficaces pour permettre au travailleur de trouver, dans la vente de ses produits, la juste rémunération de ses labeurs et de ses peines.

Au nombre des réformes urgentes, il en est une encore dont je poursuivrai la réalisation, peut-être avec quelque compétence : je veux parler de la diminution des frais de justice.

Toutes ces mesures ne sont, au fond, que de bonne politique financière.

Cette politique, toute de prudence et d'économie, la majorité républicaine s'y est déjà conformée, en allégeant le budget de toutes les dépenses qui n'étaient pas exigées par l'intérêt public.

Cette politique, elle devra être encore et plus que jamais celle de la Chambre nouvelle.

C'est, par excellence, une politique républicaine, vous le savez et vous ne l'oublierez pas, comme le font nos adversaires, lorsqu'ils reprochent sa prodigalité à un gouvernement qui a eu la peine et l'honneur de réparer les ruines laissées par l'empire, et de rendre en quelques années à la France son rang parmi les grandes nations.

Électeurs de la première circonscription de Cahors,

Vous tous, vous me connaissez.

Des relations quotidiennes nous ont liés d'une sympathie qui m'est précieuse.

J'ai pleine confiance en votre vote.

Il vous sera dicté par votre amour de l'ordre, votre désir de la paix féconde et laborieuse, et par la volonté ferme de conserver les libertés conquises dans l'année glorieuse dont le centenaire est célébré par la France.

Léon TALOU, avoué, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de CAHORS.

M. Émile REY,

Élu au 1er tour de scrutin,

Mes chers Concitoyens,

Les délégués républicains de toutes les communes des six cantons de la deuxième circonscription de Cahors, réunis à Luzech, m'ont demandé, comme un devoir civique, de solliciter vos suffrages aux prochaines élections législatives. Ce devoir, je l'ai accepté.

Je l'ai accepté, parce que la République, ce gouvernement du pays par le pays, est attaquée avec une violence inouïe par tous les ennemis avoués ou cachés du peuple, les fauteurs de despotisme, les partisans des régimes déchus, et qu'il importe, par-dessus tout, de conserver nos institutions comme la meilleure sauvegarde des intérêts de la nation, et la plus sûre garantie des progrès futurs.

Je l'ai accepté, parce que le peuple qui travaille a besoin, pour s'assurer l'existence et un modeste bien-être, de repos, de tranquillité, de la sécurité du lendemain, de la paix à l'intérieur et à l'extérieur, et que le triomphe de nos adversaires ouvrirait une ère de troubles, de désordres, de guerre civile et de guerre étrangère dont on ne saurait prévoir les terribles conséquences. Unis, en effet, un moment dans une œuvre de destruction, ils se déchireraient le lendemain pour se disputer le pouvoir.

Je l'ai accepté parce que je voudrais la pacification des esprits dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique, de manière à éteindre nos divisions et à arriver à n'avoir plus dans la famille française que deux partis, des conserva-

teurs et des progressistes, également dévoués à nos institutions, également heureux de vivre les uns et les autres sous le régime tutélaire de la République.

Je l'ai accepté, parce que j'aurais à cœur de travailler à l'amélioration du sort de nos campagnes, si durement éprouvées par la perte de nos vignobles, par les fléaux sans nombre qui les ruinent, par la concurrence redoutable de l'étranger.

Il faut que, par une répartition plus équitable des charges publiques, on procède à la diminution des impôts qui les écrasent et notamment de l'impôt foncier, des droits d'enregistrement sur les mutations de propriétés, des frais de justice, etc.

Il faut que, par des institutions de crédit agricole, on trouve le moyen de fournir à nos cultivateurs, moyennant un faible intérêt, les capitaux qui leur manquent pour entrer dans les nouvelles voies de progrès que la science a ouvertes à l'agriculture.

Je l'ai accepté, parce que je tiendrais à faire appliquer dans les campagnes, au même degré que dans les villes, en ce qui concerne l'assistance aux pauvres, aux malades et aux malheureux, les principes d'égalité et de fraternité qui doivent être les fondements de toute société démocratique. Il ne faut pas que l'ouvrier agricole, après avoir consacré une longue vie de labeur écrasant à nourrir et vêtir ses semblables, soit exposé, quand l'âge et les infirmités l'ont réduit à l'impuissance, à mourir de faim et de misère.

Agriculteurs,

Vous êtes le nombre. Il dépend de vous d'imposer vos volontés. Sachez vouloir; sachez choisir des représentants bien pénétrés de vos intérêts, décidés à faire prévaloir vos justes revendications et vous obtiendrez justice.

Citoyens,

Vous avez entre vos mains l'instrument de tous les progrès politiques et sociaux, le suffrage universel. Vous possédez en même temps le gouvernement par excellence du peuple par le peuple, la République, celui qui se prête le mieux à tous les perfectionnements réclamés par l'opinion, celui qui vous rend constamment maîtres de vos destinées. Sachez conserver précieusement ces deux biens essentiels; sachez les défendre avec la dernière énergie contre ceux qui voudraient vous les ravir.

Vive la France! Vive la République!

Docteur Émile REY, président de la Société agricole et industrielle du Lot, chevalier de la Légion d'honneur.

Circonscription de FIGEAC.

M. VIVAL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Voici le programme que j'ai eu l'honneur d'exposer, le 1er septembre courant, devant les délégués républicains de toutes les communes de l'arrondissement, réunis en congrès à Figeac :

Fidèle à la discipline, je viens solliciter du Congrès l'honneur de défendre la cause républicaine dans l'arrondissement de Figeac. C'est vous dire que j'accepte d'avance, sans appel et sans arrière-pensée, la décision que vous allez prendre.

Si je suis votre élu, vous pourrez compter sur mon énergie et sur tout mon dévouement pour défendre la cause que nous soutenons ensemble depuis de si longues années. Si, au contraire, le scrutin ne me favorise pas, je n'en resterai pas moins ce que j'ai toujours été d'ailleurs, un soldat dévoué et désintéressé de cette vaillante démocratie du Lot, qui ne connaît ni les compromissions, ni les faiblesses.

Depuis plus de quinze ans, n'ayant cessé de représenter la ville de Figeac dans ses divers conseils élus, soit le canton Est au Conseil d'arrondissement, soit enfin le canton Ouest au Conseil général, je puis dire que je ne suis point un inconnu pour la plupart d'entre vous.

C'est donc sous le patronage des électeurs de la ville de Figeac et de ses deux cantons, qui me connaissent et qui ont pu apprécier et juger ma conduite et mes actes politiques, que je viens placer ma candidature.

Propriétaire, comme la plupart d'entre vous, vos intérêts et vos besoins sont les miens. Mes fonctions d'avoué, de maire et de conseiller général m'ont fait connaître et apprécier combien sont grandes et terribles les souffrances que la crise agricole et la perte des vignobles font supporter à notre arrondissement. Vous pouvez donc être assurés de tout mon concours pour chercher par mes votes et par mes actes à les atténuer dans la mesure du possible.

Si j'étais aujourd'hui le candidat du congrès et plus tard l'élu de la démocratie de l'arrondissement, voici ce que je demanderais et soutiendrais dans la prochaine législature :

1. — Maintien du Concordat entraînant le respect absolu de nos institutions par le clergé, qui, s'il doit être le maître dans l'église, doit comme tous les Français être le serviteur des lois de son pays.

2. — Maintien de la nouvelle loi militaire de trois ans, si égalitaire et si démocratique, qui force le riche comme le pauvre à payer, pour la défense du sol sacré de la patrie, le même impôt du sang.

3. — Organisation de l'assistance publique dans nos campagnes.

4. — Création de banques agricoles prêtant à un taux se rapprochant le plus possible du rendement du sol.

5. — Aide et protection à l'agriculture, si éprouvée en ces dernières années; établissement de droits protecteurs sur les bestiaux et les produits agricoles venant de l'étranger.

6. — Réduction des formalités judiciaires, et, par suite, des frais de justice; extension, dans une juste mesure, de la compétence des juges de paix.

7. — Extension de la culture du tabac en obtenant de l'État l'augmentation du chiffre de plants attribués à notre département.

8. — Abolition du permis de chasse, tout contribuable ayant le droit de chasser sur sa propriété, puisqu'il en paie l'impôt.

9. — Suppression des fonctions inutiles, des dépenses improductives, qui ne font qu'augmenter les charges des contribuables.

10. — Défense énergique et sans faiblesse du gouvernement de la République contre toutes les attaques, de quelque côté qu'elles viennent.

11. — Refus de voter toute guerre qui ne serait pas absolument nécessitée par la défense des intérêts de la patrie.

N'étant pas de ceux pour qui s'ouvre souvent l'ère des opinions ondoyantes et successives, je prends l'engagement de soutenir toujours de mes votes et de mes actes une République sage, nettement et sincèrement démocratique et progressiste. Ne voulant ni recul ni arrêt, mais surtout un gouvernement fort, sachant imposer à tous le respect de nos institutions, jaloux de la grandeur et de la prospérité de la France, je m'efforcerai de travailler à la constitution et au maintien d'une forte majorité gouvernementale, seule capable de restreindre les crises et changements ministériels, et de réaliser les réformes sages et pratiques réclamées par le pays.

Électeurs, vous connaissez maintenant mon programme : à vous de choisir entre l'élu des délégués de vos communes et celui qui n'a point osé se présenter devant eux pour expliquer ou renier ses compromissions et ses variations politiques.

L'arrondissement de Figeac, qui n'a cessé, depuis 1875, de marcher à la tête du département dans la voie du progrès et de la liberté, ne peut pas se déjuger. C'est donc avec la plus entière confiance que j'attends votre verdict.

L. VIVAL, maire de Figeac, vice-président du Conseil général,
membre de la Commission des tabacs.

Circonscription de GOURDON.

M. Albert LACHIÈZE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

J'ai été désigné, à l'unanimité, par le congrès républicain de l'arrondissement de Gourdon, pour soutenir la lutte contre ceux qui rêvent encore le renversement de la République.

Vous m'avez choisi parce que vous me connaissez; vous savez que je suis de souche républicaine. Un Lachièze, mon bisaïeul, eut l'honneur de faire partie des Assemblées de notre première République et, je peux le dire, non sans fierté, il y a plus d'un siècle que les Lachièze luttent avec le peuple contre le despotisme.

Je m'adresse à vous avec confiance, à vous, électeurs, qui venez dans une manifestation éclatante, d'affirmer votre inébranlable attachement aux principes démocratiques.

Votre vote a frappé tous les réactionnaires qui osé se mettre à la remorque d'un soldat indiscipliné, voleur de deniers publics.

Le département du Lot a marché à l'avant-garde républicaine et a rejeté les épaves d'un régime dont il ne veut plus.

Ce que vous voulez, c'est le maintien de la République, c'est-à-dire la paix, la sécurité des affaires, le progrès sans bouleversement et sans désordre.

Ce que vous ne voulez pas, c'est l'avénement de ces hommes qui, d'accord pour renverser nos institutions, demain divisés, livreraient la France à l'anarchie, à la guerre civile et peut-être aux désastres d'une nouvelle invasion.

Nous les avons vus, ces partis coalisés, chercher par des moyens inavouables à discréditer le pays aux yeux des étrangers ; nous les avons vus, aveuglés par une haine qui étouffe en eux jusqu'au patriotisme, annoncer dans leurs journaux mensongers l'insuccès de notre admirable Exposition universelle.

Non, vous ne choisirez pas pour vous représenter des hommes qui se disent les amis du peuple et qui rejettent tout ce qui lui est utile, comme ils viennent de le faire en votant contre une loi qui réduisait à trois ans le service militaire.

Vous vous rappellerez que si nous souffrons, c'est que nous avons dû payer les dettes des régimes déchus, les 14 milliards de la guerre de 1870. Vous vous rappellerez que la République a trouvé la France envahie, ruinée, démembrée, et qu'elle a réorganisé notre armée, fortifié nos frontières, reconstitué toutes nos forces nationales.

En donnant votre appui au gouvernement, vous lui donnerez la force nécessaire pour résoudre les questions agricoles et réaliser les améliorations sociales.

Vous trouverez en lui le protecteur de l'agriculture vis-à-vis de l'étranger, l'organisateur de l'assistance publique dans nos campagnes, le réformateur de nos lois imparfaites sur la procédure, sur les frais de justice et sur l'organisation judiciaire.

Si je suis votre élu, je m'occuperai d'une manière spéciale du prompt achèvement de nos voies ferrées et de nos chemins vicinaux, du rachat des ponts à péage, de l'augmentation de la culture du tabac; en un mot, de toutes les affaires qui intéressent notre arrondissement.

Mais pour obtenir les réformes que vous désirez, il est nécessaire d'assurer la stabilité ministérielle et d'établir un pouvoir fort et respecté à la tête d'un peuple libre.

Electeurs,

Vous n'oublierez pas ce qu'il en coûte de livrer les destinées du pays à un seul homme. Défendez vos droits, gardez votre indépendance, gardez vos libertés si chérement achetées, si durement conquises. Votez pour ceux qui veulent le maintien de la République, gouvernement de paix et de progrès.

Vive la France! Vive la République!

Albert LACHIÈZE, conseiller général.

LOT-ET-GARONNE

Circonscription d'AGEN.

M. de LAFFITTE de LAJOANNENQUE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Devant vos délégués, réunis en congrès le 8 septembre, je me suis exprimé en ces termes :

Il y a quelques jours à peine, je me considérais encore comme rentré pour toujours dans la vie privée. Mais, vous le savez, des amis politiques délégués par l'assemblée des électeurs républicains d'Agen, du 21 août, m'ont fait l'honneur de venir me voir pour me demander d'être candidat à l'élection législative du 22 septembre. Ces messieurs m'ont assuré que la concentration de notre parti était devenue difficile à Agen, qu'elle pourrait devenir sérieusement compromise, mais que pourtant ils osaient répondre qu'elle se ferait sans peine sur mon nom

L'offre patriotique du désistement de MM. Dauzon et de Mondenard donnait une grande force à ces considérations, et j'ai cédé.

Sacrifier à mes convenances personnelles les intérêts de la démocratie républicaine de l'arrondissement d'Agen, dont la confiance persistante sera l'honneur de ma vie politique, c'eût été la pire des ingratitudes, et voilà, Messieurs, comment je me présente devant vous pour la quatrième fois.

Vous me connaissez de longue date, d'accord sur tous les points dans le passé, comment ne le serions-nous pas à l'heure présente.

De notre programme commun, une partie est réalisée.

Nous avons aujourd'hui :

Le service militaire réduit à trois ans, la nomination des maires par les conseils municipaux, l'instruction primaire gratuite, laïque, obligatoire, la liberté de la presse, dont il reste à supprimer les abus, la liberté de réunion, les syndicats professionnels.

Je me borne aux points culminants de l'œuvre accomplie. Il reste beaucoup

à faire, sans doute, mais ne pourrions-nous donc, la main dans la main, poursuivre ensemble la réalisation des progrès que nous attendons encore :

Loi sur les associations, lois sur les institutions de prévoyance, protection efficace de notre agriculture et de nos industries nationales; je suivrai sur ce point le programme adopté par la société nationale d'encouragement à l'agriculture dont je fais partie; réforme de l'impôt sur les boissons, dénonciation des traités de commerce expirant en 1892.

Revision du tarif général des douanes, droits compensateurs à établir sur les produits étrangers similaires des nôtres, notamment sur les raisins secs et les vins. Maintien du droit sur les blés, suppression du principal de l'impôt foncier ou du moins sa diminution dans les limites du possible, revision des tarifs des chemins de fer, tant pour les marchandises que pour les voyageurs; diminution des frais de justice, mise à l'étude du canal des deux mers.

Quant à la séparation des Églises et de l'Etat, on peut prévoir le moment où elle recevra une solution affirmative, mais ce moment ne paraît pas encore venu, il faut savoir auparavant ce que sera la loi sur les associations ; en attendant, il faut observer rigoureusement le Concordat.

La réforme du personnel ne pourra se faire sérieusement que par un ministère qui aura une longue durée.

Comme je l'ai dit dans toutes mes professions de foi, je crois nécessaire d'améliorer sur quelques points bien déterminés la Constitution qui nous régit, en respectant son principe et sans compromettre la forme du gouvernement et les institutions que la France s'est librement données. Les attributions du Sénat doivent être modifiées de telle sorte qu'il ne puisse pas y avoir de conflit entre les deux Chambres. Pour le vote du budget, le dernier mot doit rester à la Chambre des députés.

Je voterai la revision, mais lorsque nous pourrons la faire par une majorité républicaine assez forte et assez unie pour qu'il n'y ait ni surprise, ni méprise. Tant que cette condition ne sera pas remplie, nous attendrons.

Je pense, et sur ce point mon opinion n'a jamais varié, que nos libertés publiques pourraient être compromises le jour où un soldat serait élevé à la présidence de la République. En 1877, après la démission du maréchal de Mac-Mahon, la candidature du général Chanzy fut posée. Malgré la haute estime et la grande admiration que je professais pour Chanzy, malgré l'éclat des services rendus au pays, je ne donnai pas ma voix à ce grand général, c'est dire assurément qu'aujourd'hui je ne la donnerai pas à un autre.

Les événements que vous connaissez ne sont pas de nature à me faire changer d'opinion. Je suis républicain, je suis revisionniste, je ne suis pas boulangiste.

Dans ma profession de foi du 11 août 1881, je m'exprimais ainsi :

Je suis un homme d'ordre; mais je veux l'ordre par la liberté et la République.

Je suis un homme de progrès; mais je suis aussi éloigné des chimères aventureuses que des défaillances timorées.

Marchons toujours en avant, mais sachons tenir compte des circonstances, des milieux, et de l'état de l'opinion ; le véritable progrès est celui qui se réa-

lise lentement, mais sûrement; pour se précipiter trop en avant on se condamne à des sauts en arrière. Ce qui n'était pas possible hier l'est aujourd'hui; ce qui ne l'est pas aujourd'hui le sera demain.

Le progrès ne peut se réaliser, le relèvement de la patrie ne peut s'achever que par la paix. La guerre c'est le sang, c'est la ruine, quand ce n'est pas la honte. Aujourd'hui, vos députés sont seuls maîtres de la déclarer. Comme vous, ils ont tout intérêt à la paix. Jamais je n'émettrai un vote qui la puisse compromettre, à moins que la sécurité de nos frontières ou notre honneur national ne soient manifestement violés!

Je suis un homme de bonne foi et de bonne volonté.

Ce que le Congrès, en posant de nouveau ma candidature, a voulu honorer en moi, c'est la fidélité au mandat.

J'ai tenu toutes mes promesses, vous pouvez compter sur moi, je compte sur vous.

Aux urnes donc, pour la paix, pour la liberté, pour le suffrage universel, pour la République.

Mes chers concitoyens,

Si comme MM. vos délégués vous approuvez ces déclarations, je vous prie de me témoigner votre confiance en m'accordant vos suffrages le 22 setembre.

Vive la République!

Gustave de LAFFITTE de LAJOANNENQUE, ancien Député.

Circonscription de MARMANDE.

M. DELUNS-MONTAUD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le gouvernement de la République a garanti à ce pays dix-huit années d'ordre, de paix et de liberté.

Il a reconstitué l'armée, développé l'instruction publique, les chemins de fer, les routes, les canaux et les ports.

Il a protégé l'agriculture, il l'a encouragée. L'Exposition universelle atteste, aux yeux de l'univers, la grandeur de notre génie national.

Pas une charge nouvelle n'a été imposée au pays, des dégrèvements ont été opérés, et 75 millions d'économies annuelles réalisées.

Les progrès, les réformes qui sont dans les vœux de notre démocratie laborieuse ne peuvent s'accomplir qu'à la faveur du jeu régulier de nos institutions, de la stabilité gouvernementale et de la paix civile,

La revision de la Constitution ne peut se concevoir que dans les formes prévues par la Constitution elle-même.

La réforme de l'impôt n'est possible qu'avec une majorité de gouvernement. Elle seule pourra répartir plus équitablement les charges, frapper les revenus qui en sont exempts, dégréver la propriété rurale et les boissons alimentaires. En dehors de ces conditions, tout n'est que désordre et confusion.

Les adversaires de la République essayent de la renverser sous le couvert d'on ne sait quelle union revisionniste où se rencontrent tous les anciens partis sous la conduite d'un général chassé de l'armée par ses pairs, condamné par contumace comme ayant commis un attentat contre les lois du pays et comme concussionnaire.

Les outrages et les calomnies répandus contre les ministres au pouvoir et contre le Président de la République lui-même ne sauraient donner le change.

La conspiration est flagrante. Les factieux sont unis pour détruire; ils seraient impuissants à édifier.

Certes leurs efforts n'aboutiront pas, mais songez que leur succès, si d'aventure ils réussissaient, déchaînerait dans ce pays les dissensions civiles et provoquerait infailliblement la guerre étrangère. Jugez des malheurs que leurs ambitions appelleraient sur la patrie.

Vous conjurerez ces malheurs en vous ralliant au gouvernement représentatif, vous voterez pour un député républicain.

Grâce aux lois défensives qui mettront un frein aux abus de la presse et aux conjurations des factieux, vous assurerez à votre pays une longue suite d'années de paix, d'ordre et de prospérité.

Vive la République!

DELUNS-MONTAUD, ancien Ministre des Travaux publics, Député sortant.

Circonscription de NÉRAC.

M. FALLIÈRES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez à choisir entre deux politiques.

L'une veut résolûment le maintien de ce qui est.

L'autre, sous le couvert de l'Union revisionniste, poursuit le renversement de nos institutions.

Au commerçant, à l'industriel, à l'agriculteur, à l'ouvrier, au monde des

affaires, du travail et de l'épargne, à tous ceux, en un mot, qui, pour vivre et prospérer, ont besoin du calme du jour et de la certitude du lendemain, la coalition des partis hostiles offre les redoutables perspectives de je ne sais quel avenir fait, qu'on le veuille ou non, d'inquiétudes quotidiennes et d'inévitables c haos

Votre bon sens et votre clairvoyance vous feront repousser cette politique d'aventures, grosse d'inconnu, de menaces pour la paix civile, de dangers pour la sécurité extérieure.

Vous donnerez une nouvelle et éclatante adhésion à la République, qui a procuré à ce pays dix-huit ans de paix, d'ordre et de liberté. Elle a reconstitué ses forces militaires épuisées, elle a doublé la longueur de ses voies de communication, elle a protégé l'agriculture, elle a donné à notre enseignement public un essor et un développement inconnus jusqu'à ce jour. Elle a refait enfin une France forte, respectée, justement fière des témoignages d'admiration que lui valent, au Champ de Mars et à l'esplanade des Invalides, les merveilleuses manifestations de son génie.

La République n'a pas terminé son œuvre, car le progrès est son essence, et le progrès est sans fin.

Le parti républicain, étroitement uni dans la bataille, ne se divisera pas dans la victoire. Ses représentants écarteront les questions qui les partagent, pour concentrer leurs lumières, leur dévouement et leurs efforts dans l'examen des réformes qui sont certaines de rencontrer l'adhésion générale. Ils devront chercher, entre autres choses, à assurer à ce pays une répartition plus équitable des charges publiques, le dégrèvement des boissons alimentaires et de la propriété foncière, un régime économique qui mette notre commerce, notre industrie et notre agriculture à l'abri des atteintes de la concurrence étrangère.

Mais pour aboutir, que nul ne se le dissumule, il est indispensable de mettre aux mains du gouvernement les armes nécessaires pour faire respecter son principe et ses agents, et pour déjouer les tentatives des factieux.

A. FALLIÈRES, Député sortant,
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Circonscription de VILLENEUVE-SUR-LOT.

M. LEYGUES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Il faut s'expliquer franchement.

La loyauté est la première condition de la lutte électorale.

Nos adversaires se contentent de tout critiquer, mais ils ne vous disent plus ni ce qu'ils sont ni ce qu'ils veulent.

Je vais vous dire ce que je suis et ce que je veux :

Je suis républicain. Je veux un gouvernement d'ordre, de paix, de travail et de liberté. Je ne veux pas renverser la République. Je veux la perfectionner et la consolider.

A mon avis, vos représentants devront s'occuper surtout de questions d'affaires. Un grand pays vit d'affaires et non de politique.

L'agriculture est la source de la fortune publique : s'il y a de l'argent à la campagne, il y en aura à la ville.

Le phylloxera, qui nous a fait perdre dix milliards, et la concurrence étrangère ont amené la crise que nous traversons. Il faut encourager la reconstitution du vignoble, il faut protéger la terre contre la concurrence de l'étranger.

J'ai voté les droits protecteurs proposés par M. Méline. Je les maintiendrai tant que l'alimentation publique ne sera pas en danger.

L'ouvrier de la ville a droit à la même sollicitude que celui des champs ; il faut le protéger et le défendre de la même manière.

Il faut développer l'initiative individuelle.

Il faut voter les lois d'association capables d'assurer le travailleur contre les accidents, la vieillesse et les monopoles.

Je demande la revision des lois et des traités de commerce dans le sens le plus favorable aux intérêts du travail national.

Les dépenses de la guerre et de la marine pèsent lourdement sur notre budget ; ce sont elles qui écrasent toutes les nations de l'Europe.

Les hommes qui vous disent que toutes les dépenses de guerre étaient payées en 1875 vous trompent. Ils savent comme vous qu'il a fallu refaire plusieurs fois l'armement, le fusil, l'artillerie et les forts, à la suite des découvertes nouvelles.

Néanmoins, tandis que le budget des peuples voisins, qui sont gouvernés par des rois ou des empereurs, augmentait dans des proportions énormes, notre budget a diminué de 1,78 pour cent. Ce chiffre est incontestable.

Il faut encore réduire les dépenses et faire des économies par tous les moyens.

Je suis pour la suppression des octrois, la suppression de l'impôt des boissons, la diminution de l'impôt foncier et la diminution des frais de justice.

J'avais promis en 1885 de voter les droits protecteurs pour l'agriculture, les lois ouvrières et le service de trois ans. J'ai tenu parole.

J'ai voté la nouvelle loi militaire qui réduit le service de cinq ans à trois ans, qui établit l'égalité pour tous et qui veut que l'on ne puisse avoir de fonctions de l'État que si on est passé par l'armée. Je défendrai cette loi contre nos adversaires qui ont voté contre et qui ne veulent ni du service de trois ans ni de l'égalité.

Nos adversaires ont créé toutes les crises ministérielles qui ont agité le pays. J'ai toujours été le défenseur de la stabilité gouvernementale.

Je respecte toutes les croyances et toutes les opinions.

Je veux la paix religieuse, la paix au dedans et au dehors.

La République peut seule nous donner ces biens en assurant l'ordre, le travril et la liberté. Le pays tout entier l'a compris. Aussi la République est-elle plus forte que jamais. Un immense courant entraîne les masses électorales vers elle : les élections du 28 juillet l'ont prouvé.

Vous savez quelle éclatante victoire nous avons remportée, rien que dans l'arrondissement de Villeneuve. Le canton de Fumel a été enlevé à la réaction et nous avons déplacé à notre profit 1,800 voix. C'est le succès certain au 22 septembre.

Électeurs libres et impartiaux, vous jugerez ! Et je suis sûr que la République libérale, laborieuse et pacifique sortira triomphante des urnes.

Georges LEYGUES, Député sortant.

LOZÈRE

Circonscription de FLORAC.

M. Louis JOURDAN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

C'est à vos suffrages que j'ai dû plus particulièrement l'honneur de faire partie de la dernière Assemblée; c'est à vos suffrages que je fais appel une deuxième fois, persuadé que je n'ai point démérité et que votre confiance m'est restée acquise.

Il y a quatre ans, vous m'aviez donné le mandat de soutenir les intérêts républicains; mes votes n'ont pas eu d'autre objet que celui-ci : défendre nos institutions, les fortifier, favoriser leur développement dans le sens du progrès politique et social.

J'ai servi et lutté, soldat obscur mais dévoué, dans le rangs de la phalange démocratique qui n'a cessé de tenir tête aux ennemis de la République, monarchistes ou césariens; qu'ils se réclament du droit divin ou du plébiscite, qu'ils méditent une restauration ou une dictature.

Je me suis associé, par mes votes, à tous les actes du gouvernement tendant à conserver l'héritage que nos pères de 1789 nous ont légué, à sauvegarder les libertés si chèrement acquises, à poursuivre l'œuvre réformatrice.

Ces réformes qui attendent encore, bien qu'elles figurent depuis si longtemps dans les programmes du parti républicain, et qu'elles constituent l'esprit même et la pensée de la Révolution française; il est plus facile de les énumérer que d'en obtenir la réalisation, tant est puissante et tenace la coalition des intérêts, des préjugés, des passions contraires. Pourtant je suis de ceux qui estiment qu'y renoncer, même momentanément, serait une abdication, et qu'il faut chercher et provoquer leur solution avec bonne foi et sans défaillance.

L'école est sécularisée, mais il reste à adopter ces mesures législatives jugées indispensables par M. Floquet pour assurer la sécularisation de l'Etat tout entier, et qui auront pour conséquence, en même temps que le libre exercice des cultes, l'affranchissement légal des consciences.

Notre système fiscal appelle des modifications considérables; la taxe et la

répartition de l'impôt manquent d'équité et de proportionnalité. L'impôt foncier, notamment, pèse à l'excès sur des populations éprouvées par les fléaux les plus destructeurs, et d'autre part, une portion importante du capital et du revenu échappe aux charges publiques. Une pareille situation ne peut se prolonger sans injustice.

Les questions sociales n'ont pas reçu, jusqu'à ce jour, une solution conforme aux légitimes revendications du prolétariat; l'organisation des associations, des caisses de secours, des fonds de retraites pour la vieillesse, laisse beaucoup à désirer. Une nouvelle évolution politique doit se produire dans le sens des satisfactions attendues par les masses populaires et laborieuses.

La loi militaire, votée peu de jours avant la séparation des Chambres, contient certains articles que la majorité républicaine n'a acceptés qu'à contre-cœur, et qui doivent subir une prochaine transformation, parce qu'ils sont contraires aux principes démocratiques, à notre esprit d'égalité, et parce qu'ils maintiennent des privilèges dont tous nous souhaitons la prompte et définitive disparition.

L'épuration des administrations s'impose aujourd'hui plus que jamais, et le sentiment public la réclame avec une impérieuse énergie. Trop souvent et trop longtemps, la République a été desservie par des fonctionnaires hostiles, et il importe que le gouvernement se débarrasse des agents réactionnaires et traîtres à leur devoir.

Enfin la Constitution elle-même n'est pas exempte d'imperfections; c'est d'elle que Gambetta disait en avril 1875 : « Je ne l'aurais pas votée si l'on n'avait pas pu la reviser ».

Mon concours ne fera jamais défaut aux républicains sincères qui tenteront, par une revision républicaine et légale, de faire disparaître de la Constitution les vices originels dont elle est entachée ; mais je repousse de toutes mes forces la revision pleine de périls et de hasards que les réactionnaires et leurs nouveaux alliés réclament, en ce moment, avec l'espoir de s'en servir pour détruire nos institutions, étouffer la liberté et renverser la République.

Pour mener à bonne fin toutes les réformes, pour accomplir la tâche entreprise, il est indispensable que le pays soit délivré de ces agitations factieuses, de ces divisions coupables qui paralysent les meilleures volontés, et qui rendent stériles et vains les efforts des plus vaillants.

Aujourd'hui l'heure est grave; l'assaut est donné à la République par une coalition d'autant plus dangereuse que chacun des partis hostiles y cache son drapeau, et dissimule ses espérances sous des formules hypocrites et fausses.

L'outrage, la calomnie, le mensonge, la violence, voilà les armes dont usent nos adversaires pour attaquer le gouvernement républicain et ceux qui lui sont restés fidèles.

Le poste d'honneur que vous m'aviez assigné il y a quatre années, est devenu aujourd'hui un poste de combat; demain peut-être il sera un poste de danger. C'est pour cela que je vous demande de m'y maintenir et de m'y conserver.

J'apporterai dans l'accomplissement des nouveaux devoirs que l'heure présente impose aux représentants républicains le dévouement que j'ai mis au service de notre cause, toutes les fois qu'il a plu à mes amis politiques de me

pousser en avant et de me jeter dans la lutte, à Florac, à Mende, à Meyrueis.

Serviteur respectueux de la démocratie, c'est d'elle seule que je prendrai le mot d'ordre, dans l'avenir, comme je l'ai fait dans le passé.

En terminant, je ne veux point rappeler les efforts que j'ai tentés, durant cette dernière législature, pour la défense de vos intérêts régionaux et agricoles. Si je n'ai pas toujours réussi à faire triompher vos justes réclamations vous voudrez bien, du moins, m'accorder ce témoignage que j'en ai poursuivi la revendication au milieu des plus grandes difficultés provenant des nécessités budgétaires et de l'exiguité des crédits.

Electeurs de l'arrondissement de Florac, par votre vote, j'en ai la confiance, vous affirmerez, le 22 septempre prochain, que les espérances que vous aviez fondées sur moi n'ont pas été déçues; vous direz que j'ai été un fidèle serviteur, un mandataire loyal.

Ce sera le grand honneur de ma vie si je suis jugé digne de représenter cette démocratie cévenole honnête et éclairée, éprise d'indépeneance, avide de progrès, qui, par la fermeté de ses principes et par l'ardeur de ses convictions, forme comme une avant-garde républicaine et combat au premier rang pour la grandeur et pour la liberté de la patrie.

Vive la République!

Louis JOURDAN, député sortant, conseiller général de Meyrueis, candidat républicain progressiste.

Circonscription de MARVEJOLS.

M. GROUSSET,

Elu au 1er tour de scrutin.

Electeurs,

Vous êtes appelés à élire un député. Je sollicite vos suffrages; si vous voulez bien me les accorder, tous mes efforts tendront à la défense des intérêts qui vous sont chers.

Comme vous, je suis l'adversaire résolu des lois de persécution religieuse qui pèsent sur nous, et je veux avant tout le respect des principes catholiques, si combattus aujourd'hui.

En haine de la religion, on a proscrit le Christ et le catéchisme de l'école; ils doivent y rentrer.

Des religieux se dévouent avec un zèle infatigable à l'enseignement du peuple et aux soins des malades; en haine de la religion on les expulse des écoles et des hôpitaux. Cette frénésie de laïcisation doit finir.

Une loi récente, dictée aussi par la haine anti-religieuse astreint au service militaire les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce; cette loi doit disparaître.

Comme vous, je sais que l'agriculture, écrasée par les impôts et livrée sans défense à la concurrence étrangère, se plaint de l'augmentation toujours croissante des charges, crie contre le gaspillage des fonds publics et réclame protection.

Avec vous je veux la diminution des impôts, l'économie dans les finances et la revision des traités de commerce, qui, au détriment de la production nationale, permettent aux pays étrangers d'encombrer nos marchés avec leurs bestiaux.

Le régime politique que nous subissons ne peut durer.

Il a donné le spectacle de scandales sans précédents. En douze ans, il a augmenté la dette publique de huit milliards, « coûtant plus cher à la France que la guerre et M. de Bismarck ». Par sa mauvaise gestion des affaires, il a provoqué la crise qui nous ruine, et mentant à tous ses progrgmmes, il a remplacé la liberté par la plus cruelle des tyrannies, l'égalité par un favoritisme éhonté, et la fraternité tant promise, par la plus haineuse des rivalités.

Il est temps que la Constitution qui nous régit soit revisée et que le pays, mis en possession de lui-même, se donne un gouvernement soucieux de ses intérêts et respectueux de ses sentiments.

Électeurs,

Les hommes qui détiennent le pouvoir ne négligeront rien pour s'y maintenir. Par tous les moyens ils chercheront à assurer le succès de leur candidat. Ni leurs promesses, ni leurs menaces ne pourront vous ébranler.

Si on ose vous parler encore des faveurs de l'administration, vous répondrez que l'administration de demain ne sera pas celle d'aujourd'hui et par votre vote vous assurerez le triomphe de vos idées.

Frédéric GROUSSET, avocat, conseiller général.

Circonscription de MENDE.

M. A. de COLOMBET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Compatriotes,

Élu trois fois par la Lozère, candidat de tous ceux qui croient que la République a accumulé dans notre malheureux pays assez de hontes, de misères et de ruines, je viens encore une fois solliciter vos suffrages.

Catholique, je m'adresse aux hommes de principes qui partagent ma foi, et qui se trouvent opprimés dans leurs droits et dans leur conscience. Je m'adresse aux pères de famille qui ne veulent plus de l'école sans Dieu, et qui réclament l'enseignement religieux pour leurs enfants.

Agriculteur, je fais appel aux hommes de travail, à tous ceux qui vivent de la terre, propriétaires et ouvriers, qui demandent en vain, depuis bien des années, le dégrèvement des impôts qui les ruinent et la protection efficace à laquelle ils ont droit.

Français, je m'adresse à tous mes compatriotes et je les conjure de ne pas rester insensibles aux maux de la patrie. La France, qui se meurt sous le régime actuel, a besoin de retrouver sa voie, de reprendre ses traditions de gloire et de prospérité.

Le même cri s'élève partout; cri de détresse et d'espérance.

Électeurs lozériens,

Vous ne resterez pas étrangers à ce grand mouvement du pays.

La parole est à la France; le gouvernement actuel est condamné.

Si vous m'honoriez de vos suffrages, je serais heureux et fier de me joindre à ceux qui auront l'honneur, bientôt, de travailler à l'œuvre de la réparation nationale, en s'inspirant de la volonté du pays.

Je vous convie à la prochaine lutte, mon cri de ralliement est : Dieu et la France. C'est le vieux cri de notre Lozère.

Les républicains, quels qu'ils soient, ne peuvent rien pour guérir les maux qu'ils ont causés et dont ils sont tous responsables.

Marchons unis pour la revendication de nos droits et de nos libertés; Dieu fera le reste.

Votre dévoué compatriote,

A. de COLOMBET, ancien sénateur, conseiller général.

MAINE-ET-LOIRE

1re Circonscription d'ANGERS.

M. FAIRÉ,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Après quatre années de législature, les votes, les discours et les actes de votre député sont le meilleur programme qu'il puisse vous offrir quand il vient vous demander le renouvellement de son mandat.

Souvent votre député a dû combattre les républicains au pouvoir, parce que tous, infidèles à leurs promesses, n'ont fait autre chose que d'exploiter le pays. Il est temps que cela change et que la France, honnêtement gouvernée par des gens honnêtes, retrouve la prospérité dont elle a perdu le souvenir.

Partisan sincère de la liberté pour tous, votre député a repoussé les lois et les mesures d'inique persécution que nos gouvernants ont imaginées pour imposer, contre le gré des populations, la laïcisation ruineuse des hospices et celle des écoles, et pour enlever aux pères de famille le droit de diriger, selon leurs croyances, l'éducation de leurs enfants. Quelles que soient vos opinions politiques, vous pensez, comme lui, que cette liberté du père de famille est une liberté nécessaire et le principe même de la pacification religieuse.

La protection de notre agriculture, si durement éprouvée, a été l'une de ses constantes préoccupations. Il y a beaucoup à faire encore pour défendre, en même temps que l'agriculture, notre industrie, notre commerce et toute notre production nationale. A l'expiration prochaine des néfastes traités de 1881, il y aura lieu, en effet, d'établir un nouveau régime douanier qui concilie et garantisse tous les intérêts.

Convaincu que, dans un pays surchargé d'impôts, une économie sévère s'impose à tous ceux qui ont à cœur sa fortune et son avenir, votre député n'a épargné aucun effort pour arrêter la majorité républicaine dans ses folles dépenses, et pour l'empêcher de gaspiller en fêtes et en dépenses électorales les quelques millions qu'elle a impitoyablement refusés à nos modestes employés et aux vieux soldats de la France.

A diverses reprises, la revision des lois constitutionnelles a été posée devant la Chambre, votre député a toujours voté pour la revision la plus large et il votera encore pour qu'on rende au pays la liberté de disposer de ses destinées. Il a voté aussi contre ces lois, qu'un républicain a si justement appelées les lois de la peur, et qui vous ont enlevé le droit de donner vos voix à qui vous convient. Il a voté enfin contre toutes les lois d'expulsion et d'exil et contre les poursuites par lesquelles la majorité affolée a voulu supprimer ou flétrir ceux qui lui faisaient peur.

Tels sont, mes chers concitoyens, parmi les actes de votre mandataire, ceux qui touchent de plus près à nos préoccupations du moment. Ils vous montrent d'avance ce que je ferai si de nouveau vous m'accordez votre confiance.

Alex. FAIRÉ, Député sortant.

2e Circonscription d'ANGERS.

M. de SOLAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous m'avez, depuis quatorze ans, chargé quatre fois de vous représenter à la Chambre des Députés.

Vous avez approuvé ainsi par vos votes le compte que je vous ai rendu à chaque élection du mandat que vous m'aviez confié.

Les événements ont malheureusement prouvé l'exactitude des prévisions que je vous ai exprimées.

Je vous ai dit que la République ruinait la France; aujourd'hui la démonstration est faite.

Lorsque les conservateurs avaient la majorité, le dernier budget qu'ils ont fait voter en 1876, laissait 98 millions d'excédent dans les caisses du Trésor.

Les républicains ont non seulement dissipé cette réserve, mais ils dépensent, en pleine paix, 600 millions par an de plus qu'ils ne reçoivent; ils empruntent sous toutes les formes pour dissimuler le déficit de leur budget.

Si un particulier gérait ainsi sa fortune, il mériterait d'être pourvu d'un conseil judiciaire.

Une partie de ces millions a été dépensée pour donner des places à des parents et amis et pour faire leur fortune, avec l'argent des contribuables.

Ces places nouvelles et la mise à la retraite des anciens fonctionnaires les

plus expérimentés, augmentent les dépenses publiques de plus de deux cents millions par an.

La loi sur la laïcisation des écoles est une autre source de prodigalités ruineuses.

Cette loi oppressive de la conscience des familles enlève aux parents le droit qui leur appartient de choisir les maîtres de leurs enfants.

Elle ruine les finances des communes en les obligeant à bâtir des écoles sans élèves, alors qu'elles possèdent des écoles libres qui ont toute leur confiance.

Ces constructions inutiles coûteront à la France plus d'un milliard.

Et cette dépense insensée n'a qu'un objet, chasser de l'école le catéchisme et la prière; c'est ainsi que la République respecte la liberté religieuse des familles.

L'agriculture, écrasée d'impôts, voit ses produits amoindris de plus en plus par la concurrence étrangère.

Les traités de commerce, contre lesquels j'ai voté, livrent notre industrie à l'étranger.

Quant aux produits agricoles, c'est la droite de la Chambre qui a pris l'initiative des droits de douane qui protègent nos blés et nos bestiaux.

Ces droits insuffisants atténuent au moins le mal.

C'est encore la droite qui a demandé que les chanvres, jadis la richesse de nos vallées, soient protégés contre l'invasion des textiles de Russie et d'Italie.

Le projet de loi que mes amis et moi avons déposé sera discuté à la prochaine Chambre.

C'est elle aussi qui aura à décider si les traités de commerce seront renouvelés.

Si vous m'accordez de nouveau votre confiance, je continuerai à défendre notre agriculture nationale si éprouvée contre la concurrence étrangère.

Électeurs,

L'heure est décisive, le sort de la France est entre vos mains.

Il est temps d'arracher notre pays au parti qui l'opprime, l'exploite et le ruine; il est temps de chasser les jouisseurs compromis par les scandales de toutes sortes, les pots de vin et les tripotages financiers.

Pour que la France retrouve sa prospérité, il faut avant tout confier ses destinées à des mains honnêtes, à des hommes qui n'ont pas de fortune à faire et qui n'ont d'autre souci que l'intérêt du pays.

Quand votre libre choix aura envoyé à la Chambre une majorité conservatrice, elle donnera à la France une administration respectueuse de vos droits, de votre fortune, de vos consciences.

Elle mettra fin aux dénonciations, aux tyrannies locales.

Quand la nouvelle Chambre aura accompli cette tâche, quand le mal fait par les républicains sera réparé, il faudra songer à l'avenir.

La Constitution avait réservé, dans un de ses articles, le droit pour le pays de se prononcer, quand il le voudrait, sur le choix de son gouvernement.

Les républicains, pour se perpétuer au pouvoir, ont supprimé cet article et ont prétendu mettre la République au-dessus du suffrage universel.

C'est pour faire cesser cette usurpation intolérable que de toutes parts on réclame la revision de la Constitution.

Nous voulons que la parole puisse être rendue à la France, et qu'elle ait le droit de se prononcer en toute liberté sur le gouvernement qu'il lui conviendra d'adopter.

Je suis convaincu que le pays, éclairé par une trop pénible expérience, appellera à son aide le gouvernement réparateur, respecté, conforme à ses traditions séculaires et à ses aspirations modernes, ayant des alliés en Europe, et assez fort pour assurer la liberté, la prospérité et la paix à la France.

Th. de SOLAND, vice-président du Conseil général,
Député sortant.

Circonscription de BAUGÉ.

M. le général LACRETELLE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

A l'élection du 26 février 1888, je me suis présenté devant vous avec mon passé militaire, garant de mon caractère et de mes principes.

Vous avez pensé que quarante-six ans passés dans l'armée au service de mon pays me recommandaient à votre choix, et vous avez contribué à m'investir du mandat de député.

Depuis mon entrée à la Chambre, je me suis efforcé de justifier ce témoignage d'estime, dont le souvenir me restera toujours précieux. Dans la discussion des lois militaires, je me suis prononcé d'après l'expérience qu'une longue carrière m'a permis d'acquérir; sur toutes les autres questions, j'ai voté en m'inspirant des idées de conservation et de progrès que je regarde comme les bases nécessaires de la société moderne.

Aujourd'hui, Messieurs, au moment où, pour la seconde fois, je viens solliciter vos suffrages, la France traverse une crise qui préoccupe tous les esprits et dont on ne saurait se dissimuler la gravité. Un mécontentement général et légitime se manifeste contre les détenteurs du pouvoir. Sous un régime républicain, nos tristes gouvernants ont fait des lois restrictives de la volonté populaire. Dans un temps de liberté, ils ont porté atteinte aux droits de la conscience et des familles; après avoir promis la justice, ils ont livré des citoyens aux vengeances d'une assemblée politique érigée en tribunal; après avoir parlé d'éco-

nomies, ils ont gaspillé les finances et élevé le capital de la dette publique au chiffre effrayant de 37 milliards.

Il importe, non seulement d'enlever l'autorité aux hommes qui en ont fait un si déplorable usage, mais encore de modifier les institutions qui ont rendu possible ce désordre et ces iniquités. La constitution doit être revisée pour arriver à une meilleure organisation des pouvoirs publics, et surtout pour permettre à la nation, quand l'heure en sera venue, de statuer souverainement sur ses destinées.

Revision, consultation nationale, voilà, Messieurs, les deux termes essentiels du programme que je soutiendrais si j'avais l'honneur de siéger dans la prochaine assemblée.

Persuadé que la grande majorité d'entre vous partage à cet égard mes sentiments et mes désirs, j'attends avec confiance le résultat du scrutin.

Agréez, Messieurs et chers concitoyens, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Général LACRETELLE.

1re Circonscription de CHOLET.

M. le comte de MAILLÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Depuis l'année 1871, vous m'avez constamment fait l'honneur de me choisir pour votre représentant.

Pour la sixième fois, je viens solliciter vos suffrages.

La majorité républicaine qui a dominé dans la Chambre des Députés depuis 1876 a compromis tous les intérêts de la France. Elle a fait des traités de commerce qui ont ruiné l'industrie et l'agriculture. La misère est partout dans l'atelier et dans la ferme, elle y restera concentrée tant que de nouveaux tarifs ne mettront pas nos produits à égalité sur notre marché avec les produits étrangers.

Les exportations ont baissé de plus de 500 millions, alors que les importations s'élèvent à plus de 700 millions : différence à notre détriment, un milliard deux cents millions.

Tout en conservant le service de trois ans, il faut modifier la loi militaire qui supprime les exemptions légales, telles que celles du fils aîné de veuve, du frère sous les drapeaux, etc., qui détruit la chance du deuxième contingent ne servant qu'un an.

Sans aucun soulagement pour vous, puisque vous êtes tous soldats, la loi appelle sous les drapeaux les membres du clergé, cherchant ainsi à détruire

son recrutement et laissant dans vos paroisses pendant la guerre un nombre insuffisant de prêtres pour baptiser et marier vos enfants, pour vous consoler au moment de la mort et pour bénir votre sépulture.

La loi de l'enseignement doit être modifiée dans le sens de la liberté. Il faut que chaque commune puisse voter pour le choix de l'éducation à donner à ses enfants et rejeter, si cela lui convient, l'éducation sans Dieu que veut nous imposer la secte des francs-maçons.

La dénonciation, cette hideuse plaie républicaine, doit disparaître des usages administratifs, et rendre ainsi au fonctionnaire la dignité de l'homme soumis à ses devoirs professionnels.

La réforme financière est d'une absolue nécessité. Depuis 1876, dernière année du gouvernement des conservateurs, jusqu'à ce jour, le total des dépenses de l'État a augmenté de 842 millions.

L'accroissement du montant des impôts est de 339 millions, ce qui n'empêche pas la République, qui ne vit que d'expédients, de dépenser en outre, par voie d'emprunt, de 500 à 600 millions en dehors de ses ressources ordinaires.

La création de nouvelles lignes de chemins de fer a été une des préoccupations, au Conseil général, de mes amis et de moi.

En 1877, je pouvais constater la mise en adjudication des travaux du chemin de Cholet à Clisson, dont je vous avais annoncé en 1876 la prompte solution.

Il en sera de même pour le chemin de Saumur à Cholet, dont la concession par adjudication restreinte est décidée, les voies et moyens assurés et la déclaration d'utilité publique demandée.

Quant au chemin de Cholet à Nantes, par Beaupréau, et de Beaupréau à Chalonnes, l'enquête est ouverte. Les populations obtiendront prochainement la solution définitive de cette voie de communication, si importante pour l'agriculture.

En 1881, je vous disais : « Les craintes de la guerre, le despotisme qui atteint les consciences et menace la sécurité du foyer domestique, sollicitent les esprits à chercher un autre avenir et les reportent vers un temps où la monarchie a, pendant tant d'années, donné au pays sécurité au dehors, prospérité au dedans. Cette monarchie rajeunie par les épreuves, a été, après nos révolutions, le premier gouvernement qui ait donné satisfaction aux espérances de tout un peuple, en alliant l'égalité civile, déjà conquise, aux libertés politiques si longtemps désirées. Notre devoir de Français est d'user pour l'obtenir de l'arme que la loi met entre nos mains, de l'urne électorale. »

Mais, depuis cette époque, le parti républicain a modifié les lois constitutionnelles et a effacé la disposition qui réservait l'avenir : c'est surtout afin de rétablir cette disposition que je réclame la revision de la Constitution.

A l'heure où nous sommes, le premier devoir de tout citoyen, c'est de chercher le moyen de sauver la patrie de l'affreux désastre intérieur dont elle est menacée. Unissons-nous donc et n'ayons qu'une pensée, le salut de la France.

Comte de MAILLÉ, président du Conseil général, député sortant.

2e Circonscription de CHOLET.

M. le vicomte de LA BOURDONNAYE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Depuis dix-huit ans vous êtes en République!

Depuis douze ans la République est gouvernée par les républicains, que vous a-t-elle donné?

La dette publique a augmenté de 6 milliards;

Le budget annuel se solde, depuis plusieurs années, par un déficit de 500 millions, qui sont demandés à l'emprunt;

L'agriculture crie misère;

L'industrie est ruinée par les traités de commerce;

Les consciences sont opprimées;

Le droit de père de famille est violé;

La religion est honnie;

Nous sommes isolés en Europe.

Voilà le bilan de la République!

La loi scolaire, loi odieuse, tyrannique pour vos consciences, ruine l'État et les communes, et a déjà coûté aux contribuables des centaines de millions,

Les républicains, cherchant par tous les moyens à entraver le recrutement du clergé, vont enrôler vos prêtres et les séminaristes.

Par où l'on voit que le but constant de leurs efforts est la destruction de la religion catholique.

Ces lois, les modérés et les radicaux, tous les Députés républicains, sans distinction, les ont votées. La concentration de tous nos adversaires, sur le terrain anti-religieux, trace le devoir des catholiques. Elle leur indique le terrain sur lequel, sans rien sacrifier de leurs préférences personnelles, ils sont assurés de se retrouver toujours unis pour la défense de leurs intérêts les plus sacrés.

C'est en catholiques que nous luttons depuis quatre ans, persuadés qu'il n'est pas un intérêt religieux qui ne soit en même temps un intérêt social.

Mais en vain luttions-nous contre les hommes néfastes qui détenaient le pouvoir : il ne suffit pas d'ailleurs, pour sauver le pays, de changer les hommes, il faut changer les institutions. — Vous l'avez compris, et, lorsqu'il y a plus de deux ans, nous demandions la dissolution, pour en appeler au pays, vous applaudissiez à nos efforts : on ne nous a pas entendus.

Aujourd'hui la parole vous est rendue : vous allez affirmer votre volonté, et il faudra bien qu'elle soit respectée et obéie.

Avec nous, vous demanderez la revision d'une Constitution qui n'est conforme ni aux traditions ni aux intérêts du pays ;

Avec nous, vous direz que vous ne voulez plus d'un gouvernement de corruption, de gaspillage et d'instabilité perpétuelle; et votre bulletin de vote, arme puissante, mais aussi arme pacifique, triomphera de tous les obstacles, sans secousse, sans révolution, et le gouvernement qui naîtra de vos suffrages sera le gouvernement honnête et fort que vous attendez depuis si longtemps.

Il aura pour mission de relever toutes les ruines;

Il sera respectueux de vos croyances;

Il proclamera les droits de la conscience;

Il vous rendra la liberté d'enseignement;

Il saura, par une administration sage et économe, reprendre et mettre en œuvre le programme financier que vous acclamiez en 1885 et qui était contenu dans ces mots : ni emprunts, ni impôts nouveaux ;

Il donnera à l'agriculture, à l'industrie, au travail national sous toutes les formes, la protection nécessaire pour revenir à la prospérité ;

Il renoncera à la doctrine funeste des traités de commerce;

Il résoudra, par les grands principes de la morale chrétienne, les graves problèmes que pose la question ouvrière;

Il développera vos voies de communication, et à vous, habitants de l'arrondissement, il devra vous donner enfin ce chemin de fer, toujours promis et toujours ajourné.

Messieurs, ce programme est le mien, et c'est pour l'accomplir que je sollicite vos suffrages.

Investi par vous, depuis bien des années, d'une confiance qui est mon honneur et ma force, j'y ai répondu, j'ose le dire, par un dévouement de tous les instants; le passé vous répond de l'avenir.

Heureux si, avec l'aide de Dieu, je puis, par mes efforts, contribuer à vous rendre la paix et la liberté, et à donner à la France un pouvoir fort, chrétien, respecté à l'extérieur comme à l'intérieur, respectueux de vos droits, et fermement résolu à assurer la sécurité, la prospérité et la grandeur de la patrie.

Vicomte R. de LA BOURDONNAYE, conseiller général, maire de Drain,
Député sortant.

Circonscription de SAUMUR.

M. Eugène BERGER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

En 1876 et 1877, vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour votre représentant à la Chambre des Députés; en 1885, lorsque le département m'a élu au scrutin de liste, j'ai obtenu, de même que mes collègues, plus de quatre mille voix de majorité dans l'arrondissement de Saumur. Ces témoignages répétés d'estime et de sympathie m'encouragent à solliciter de vous un nouveau mandat.

Mes convictions vous sont connues de longue date. Resté fidèle à mon passé, j'appelle de tous mes vœux le moment où la nation, librement consultée, pourra choisir entre les régimes divers que lui offre son histoire, et, quand elle aura prononcé, je m'inclinerai respectueusement devant son verdict.

Cette solution si simple, si claire, si loyale, finira, soyez-en sûrs, par être acceptée des esprits les plus prévenus. Mais aujourd'hui, Messieurs, nous avons un but immédiat à poursuivre, une tâche préalable à remplir : il s'agit de mettre fin au système de corruption, de fraude et de violence qui pèse sur nous.

Les coteries sans scrupules auxquelles le malheur des temps a livré la direction de l'État ne se sont pas contentées d'opprimer les consciences, d'épuiser nos ressources financières, de décimer la magistrature, de désorganiser l'administration; il ne leur a pas suffi d'entreprendre l'occupation du Tonkin, cette plaie toujours ouverte et toujours saignante; elles ont failli à leurs promesses, renié leurs principes, foulé aux pieds les doctrines qu'elles avaient pompeusement affichées. Leur égoïsme a toléré dans les mœurs publiques une vénalité qui s'est révélée par d'inoubliables scandales, et maintenant qu'après tant de fautes et d'iniquités, elles sentent approcher l'heure de la justice, vous les voyez s'insurger contre notre maître à tous, le suffrage universel.

N'espérant plus sa confiance, des gouvernants discrédités veulent se perpétuer malgré lui. Il se flattent encore de le surprendre et de le contraindre. De là ces lois d'expédient, ces odieuses persécutions, ces basses vengeances : le changement du mode de scrutin, l'interdiction des candidatures multiples, les arrestations illégales, les révocations imméritées, les embûches policières, l'espionnage élevé à la hauteur d'un devoir civique; de là ce procès intenté au général Boulanger, coupable seulement d'être populaire et d'avoir personnifié dans les luttes électorales le mécontentement du pays.

Quoi que fassent l'opportunisme et les radicaux à sa suite, ils échoueront, Messieurs. On peut frapper un homme, on n'arrête pas le légitime ressentiment

d'un peuple. La France relèvera le défi; elle répondra par ses votes aux attentats dont nous sommes témoins; elle montrera le 22 septembre qu'elle ne se laisse ni terroriser ni tromper. Mais, s'il est une circonscription réfractaire entre toutes à la pression et aux menaces, s'il en est une sur laquelle l'intimidation ne puisse avoir prise, c'est l'arrondissement de Saumur, vieille terre libérale et de vraie démocratie, où chacun a au cœur l'indépendance, l'énergie, la fierté du citoyen. Aussi, est-ce avec la certitude d'être écouté que je viens, Messieurs, vous demander votre concours pour la délivrance de la patrie. Dans les circonstances présentes, alors que nos droits, notre sûreté, notre honneur sont en péril, il ne saurait être question de nuances d'opinion ni de préférences personnelles. Les mêmes idées de salut doivent, comme l'ont fait les mêmes répulsions, grouper les honnêtes gens, sans distinction de parti, et ces idées, il est facile de les formuler en quelques mots :

La paix au dehors;

L'ordre, la lumière, la sincérité, la probité dans la gestion de nos affaires intérieures;

Plus de ministres abusant de leurs fonctions;

Plus de législateurs trafiquant de leur mandat;

Plus de budgets fictifs votés par des majorités complaisantes et se soldant par un déficit annuel de six cents millions;

Plus de corps politiques érigés en tribunaux et jugeant au gré de leurs passions et de leurs rancunes;

Réalisation des économies et des réformes urgentes que les membres de droite ont maintes fois proposées;

Revision des lois constitutionnelles en vue d'une restriction de l'omnipotence parlementaire et d'une séparation plus exacte des pouvoirs;

Établissement d'une autorité forte, équitable, réparatrice, qui protège impartialement tous les intérêts, assure la sécurité au travail, et rende possible un jour, dans une société raffermie, l'exercice plein et entier de la souveraineté nationale.

Voilà mon programme, Messieurs. C'était celui des conservateurs à la dernière Chambre des Députés; j'ai la persuasion que c'est également le vôtre. A vous de dire si vous me trouvez digne de contribuer à le soutenir dans la prochaine assemblée.

Agréez, Messieurs et chers concitoyens, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Eugène BERGER, Député sortant.

Circonscription de SEGRÉ.

M. le comte de TERVES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur et cher Concitoyen,

Un grand nombre d'électeurs de l'arrondissement de Segré ayant exprimé le désir de me voir me représenter aux prochaines élections, je cède à cette bienveillante insistance, et viens de nouveau solliciter vos suffrages.

J'ai toujours vécu au milieu de vous; j'ai combattu avec vous à l'heure de la guerre, partagé depuis vos préoccupations, et défendu de mon mieux vos intérêts; vous me connaissez donc trop pour que j'aie besoin de vous faire une profession de foi.

Vous savez que je souhaite la paix religieuse; la liberté du père de famille pour l'éducation de ses enfants; l'honnêteté dans les administrations, la justice égale pour tous, l'ordre et l'économie dans nos finances, afin de diminuer les impôts qui vous écrasent.

Tous mes votes, tous mes efforts tendront à ce but. Si tels sont aussi vos désirs; si vous estimez devoir me charger de concourir à leur réalisation, je vous promets, avec l'aide de Dieu, d'y travailler de tout mon cœur, de toute mon énergie.

Dans tous les cas, je vous serai toujours reconnaissant des témoignages de confiance dont vous m'avez honoré à plusieurs reprises, et je vous renouvelle l'assurance de mon entier dévouement.

Comte L. de TERVES.

MANCHE

Circonscription d'AVRANCHES.

M. RIOTTEAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Depuis 1876, j'ai eu l'honneur de représenter à la Chambre des Députés l'une des circonscriptions de notre arrondissement, et, en 1887, le département tout entier m'a chargé de la défense de ses intérêts par près de dix mille voix de majorité.

Je viens aujourd'hui solliciter de vous le renouvellement du mandat que vous m'avez confié.

Je reste ce que j'ai toujours été, un républicain sincère, convaincu que la République est la seule forme de gouvernement qui puisse nous assurer à l'avenir le régime de paix à l'intérieur et à l'extérieur, dont nous jouissons depuis dix-huit ans.

J'ai combattu et je combattrai résolûment toute tentative de rétablissement du pouvoir personnel, qui nous ramènerait fatalement la guerre civile et peut-être la guerre étrangère.

Je suis l'adversaire de cette politique violente et brouillonne qui, dans la dernière Chambre, n'a eu d'autre but que de renverser ministères sur ministères, au grand détriment de la bonne marche des affaires.

Je veux une liberté respectueuse des droits de tous, mais ne dégénérant ni en licence ni en tyrannie.

Je veux m'associer aux réformes pour lesquelles l'opinion publique est préparée ; mais j'entends repousser celles qui provoqueraient l'agitation, telles que la séparation de l'Église et de l'État et l'impôt sur le revenu, qui ne serait qu'une aggravation des impôts déjà existants.

C'est par de nouvelles économies sur les dépenses que j'entends maintenir l'équilibre de nos budgets.

Je veux que les questions d'affaires prennent le pas sur les questions de politique pure.

J'ai voté les mesures nécessaires au relèvement de notre agriculture et de

notre commerce si durement éprouvés, et je suis résolu à persévérer dans cette politique économique.

J'espère ainsi réserver entièrement le travail national à nos ouvriers et à nos marins.

Je serai, comme je l'ai toujours été, le défenseur fidèle de vos intérêts et de ceux de vos communes auprès des pouvoirs publics et des autorités républicaines.

Électeurs,

Le scrutin qui se prépare a une importance capitale, et de votre vote dépend la consolidation des institutions républicaines.

Vous ne vous déjugerez pas!

Vous répudierez la politique d'aventure, qui vous lancerait dans un inconnu redoutable en remettant tout en question.

Et vous voterez pour un candidat républicain qui n'a jamais promis que ce qu'il pouvait tenir et qui a conscience d'avoir tenu tout ce qu'il avait promis.

Agréez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

Emile RIOTTEAU, député sortant, conseiller général de la Manche, président de la nouvelle Société d'agriculture d'Avranches, président de la Chambre de commerce de Granville.

Circonscription de CHERBOURG.

M. CABART-DANNEVILLE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Aux élections législatives de 1885, neuf mille d'entre vous m'avaient honoré de leurs suffrages. Le seul moyen de répondre à cette marque de confiance était de me représenter cette année devant vous. Je n'ai pas hésité à le faire.

Vous connaissez mon dévouement à la République, à ce régime qui doit avoir pour base l'honnêteté, l'égalité, le respect des lois.

Seule, la République peut favoriser le développement de l'instruction, des initiatives privées, garantir à toutes les personnes, à toutes les idées, à tous les intérêts une somme égale de liberté et de protection.

Les luttes que j'ai soutenues toute ma vie pour le triomphe des idées démocratiques vous prouvent que, si la République était un jour menacée, je saurais la défendre.

Le travail auquel je me suis toujours livré, la façon dont, en chaque circonstance, j'ai su m'acquitter de mon devoir vous sont une sûre garantie que je saurai m'occuper activement des intérêts si divers de l'arrondissement de Cherbourg, intérêts agricoles et ouvriers, maritimes et commerciaux.

Si vous me jugez digne d'aller siéger à la Chambre des Députés, vous trouverez en moi un travailleur énergique, cherchant toujours le bien, la vérité, la justice et aimant d'un amour sans égal sa patrie et la République.

Voici mon programme :

1° Réduction du personnel des Ministères et des Administrations centrales, où des économies sérieuses et la réforme de certains abus peuvent être faites tout en assurant l'expédition plus rapide des affaires ;

2° Simplification de la procédure par la suppression de formalités inutiles et coûteuses ;

3° Liberté absolue de conscience ; — Respect de toutes les croyances ;

4° Politique européenne franchement pacifique et conciliante, mais sans amoindrissement de la dignité et du rôle de la France ;

5° Une bonne administration financière étant indispensable aux intérêts d'un grand pays et à la prospérité des affaires, je demanderai la simplification du budget et son équilibre rigoureux ;

6° Réforme des impôts, en particulier de l'impôt foncier ; — Revision du cadastre absolument urgente pour notre département qui occupe le septième rang parmi ceux qui payent le plus ; — Révision de la loi des patentes ;

7° Développements de l'agriculture par tous les moyens possibles ; — Construction et amélioration des chemins, canaux, chemins de fer ; — Classement et construction, dans le plus bref délai, des lignes ferrées de Barfleur par Saint-Pierre, d'Auderville par Beaumont et de Diélette ; — Recherche des moyens de mobiliser la propriété pour faciliter les emprunts et éviter les frais énormes qui en sont la conséquence ; — Extension des syndicats agricoles ; — Modification en faveur de l'agriculture du système actuel des remontes ; — Diminution des tarifs de chemins de fer ;

8° Étude des questions économiques propres à améliorer le sort du travailleur des villes et des campagnes, des pêcheurs ; — Égalité de salaire dans tous les ports ; — Organisation de l'assistance publique dans les campagnes ; — Caisse de retraites ; Unification des pensions ;

9° Grands travaux maritimes de Cherbourg et de défense des côtes ;

10° Tout député doit rendre compte de son mandat au moins une fois par an ;

11° L'élu doit tout son temps à son pays ; il ne peut entrer, à quelque titre que ce soit dans le Conseil d'administration ou de direction des Compagnies de chemins de fer ou de Sociétés financières, toute ingérence dans ces affaires étant un amoindrissement du mandat.

Maurice CABART DANNEVILLE, inspecteur adjoint des Forêts, licencié ès sciences mathématiques, propriétaire à Tourlaville.

1re Circonscription de COUTANCES.

M. BRIENS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Les majorités que vous m'avez données sur mon concurrent, M. Chevalier, dans les élections des 3 mai 1883 et 4 octobre 1885, m'imposaient le devoir, malgré le résultat général du scrutin de liste dans notre département, de continuer à servir vos intérêts dans toute la mesure de mes moyens ; pensant l'avoir scrupuleusement rempli, je vous en fais juges.

Si, par un nouveau témoignage de votre confiance, vous m'honorez encore du mandat de vous représenter dans le Parlement, je n'y changerai ni de ligne politique, ni de conduite ; fermement attaché aux institutions républicaines, je continuerai à les défendre contre leurs adversaires, aujourd'hui plus dissimulés que déclarés, tant ils savent, à ne s'y pas méprendre, combien le pays, éclairé par les dures leçons de l'expérience, refuserait de les suivre dans l'aventure d'une tentative de restauration monarchique qui serait, fatalement, le prélude de la guerre étrangère et de la guerre civile.

La paix est le plus grand des biens que puisse ambitionner une nation ; tous mes efforts tendraient à l'assurer en conseillant :

A l'extérieur, la pratique loyale et ferme d'une politique d'autant plus jalouse de l'indépendance et de la liberté du peuple français qu'elle se montrerait plus respectueuse de l'indépendance et de la liberté des autres peuples ;

A l'intérieur, la mise en œuvre d'une politique d'apaisement et de conciliation, basée sur le respect absolu de la loi, et s'inspirant des préceptes contenus dans cette charte immortelle de la Révolution dont nous venons de célébrer le Centenaire, en ces fêtes ininterrompues d'une Exposition dont le succès, sans égal au monde, témoigne, au même instant, de la féconde vitalité de la République, de la suprématie industrielle et artistique de notre beau pays.

Et, pour que cette politique devînt promptement féconde en résultats, je m'associerais, dès le début de la session, aux républicains résolus comme moi à constituer une majorité de gouvernement, sauvegarde de la stabilité ministérielle, sans laquelle nous attendons toujours en vain les améliorations et les réformes que vous êtes en droit de réclamer de vos mandataires assemblés.

Au nombre de celles-ci, je placerais, en première ligne, non pas la discussion des doctrines qui divisent profondément le pays, mais l'étude et la discussion des simples questions d'affaires, trop négligées jusqu'à ce jour, telles que, par exemple :

La protection de notre agriculture, de nos industries, contre les entreprises par trop égoïstes de la concurrence étrangère ;

La répartition plus équitable de l'impôt, la terre supportant des charges disproportionnées avec son rendement ;

La création cantonale d'hospices pour les invalides du travail, de caisses agricoles, si profitables à la moyenne culture.

Je demanderais l'accroissement du nombre, et l'élévation des prix dans les achats, par l'État, des chevaux de remonte de guerre.

J'insisterais pour obtenir, à bref délai, des améliorations dans le service des chemins de fer ;

L'abaissement des tarifs en petite vitesse, et la construction du chemin de fer de Coutances à Régneville, classé, sur mes instances directes, par la Chambre en 1885.

Je proposerais la construction d'une voie ferrée, d'intérêt local, qui relierait le chemin de fer de Saint-Lô à Vire à celui de Lison à Lamballe, en suivant la vallée de la Sienne sur le territoire des communes de Montaigu, Sourdeval, Hambye, Saint-Denis-le-Gast, La Baleine, Gavroy et Ver, de façon à servir les intérêts délaissés de toute cette partie de notre arrondissement.

Cette tâche, bien remplie, ne donnerait-elle pas satisfaction aux meilleurs vœux de la plupart d'entre vous ?... Je le pense !

Si je vois juste et vrai, vous me le direz par vos suffrages !

Électeurs,

Le jour où la lutte électorale deviendrait violente et passionnée, je n'en devrais pas être rendu responsable ; j'ai pris, en effet, la double résolution — que je maintiendrai — de ne répondre, par la voie de la presse, à aucune des attaques dont je serais l'objet, au cours de cette période, et de ne jamais suivre l'exemple d'adversaires qui compteraient troubler vos esprits et les circonvenir en inondant le pays d'écrits spécialement rédigés pour les besoins de leur cause!

N'avez-vous pas, de tout temps, méprisé ceux qui prétendent réussir par la calomnie... toujours dédaigné les effrontés qui calculent sur l'argent répandu à profusion pour conquérir votre confiance et vos suffrages ?

Ce que vous voulez, c'est connaître vos candidats, et voilà pourquoi vous avez constamment préféré le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste !

La majeure partie de ma vie s'est passée au milieu de vous ; j'y ai reçu, de vos libres suffrages, les mandats de maire, de conseiller d'arrondissement, de député ; je leur dois, toujours, la présidence de votre Société d'agriculture... Il vous sera aisé de vous rappeler... d'étudier et de vous déterminer en toute connaissance de cause.

Je vous prie d'agréer, mes chers concitoyens, la nouvelle assurance de mon cordial attachement.

E. BRIENS, chevalier de la Légion d'honneur,
ancien préfet, ancien député, président de la Société d'agriculture.

2e Circonscription de COUTANCES.

M. de LA MARTINIÈRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Compatriotes,

En venant, pour la seconde fois, solliciter vos suffrages, je veux d'abord vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée.

Vous avez donné — en 1885 — à la liste conservatrice, trois mille voix de majorité, dans nos cinq cantons. C'est donc bien à vous, que j'ai dû l'honneur d'être élu le second des députés du département de la Manche.

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, mon unique préoccupation a été de me montrer digne de la mission que j'avais reçue et de rester fidèle aux engagements que j'avais pris.

Vous pensiez que les intérêts agricoles du département n'avaient pas été suffisamment défendus, pendant la précédente législature — de 1881 à 1885, — le premier soin de mes collègues et le mien a été de nous faire les interprètes de vos justes revendications.

Nous avons participé, de la façon la plus active, à la longue et persévérante campagne qui a abouti à une série de mesures protectrices de l'agriculture.

Les droits sur le bétail étranger, que nous avons été les premiers à proposer, ont contribué à atténuer la crise, en arrêtant à la frontière une concurrence ruineuse.

Vous nous aviez chargés de réclamer des économies et le rétablissement de l'ordre dans les finances. Dès la première discussion générale du budget, j'ai critiqué les propositions financières du gouvernement et résisté à l'augmentation des impôts.

Le député dont vous ferez choix devra, avant tout, poursuivre cette tâche.

Tout est artificiel et factice dans l'établissement de nos budgets. Pour gagner du temps, on engage l'avenir. On nie le déficit et on le grossit tous les jours. A ce régime, les nations comme les particuliers se ruinent infailliblement. Il ne faut pas que cela continue.

Chaque année, sous un prétexte ou sous un autre, le chiffre de vos contributions augmente et le poids en devient intolérable.

Si maintenant j'aborde, avec vous, l'examen des questions politiques, je regretterai que la coalition des radicaux et des opportunistes ait rendu impossible cette politique de conciliation et d'union que mes collègues et moi étions prêts à soutenir.

Que pouvions-nous faire en face d'une majorité dont l'intolérance s'est, dès le début, manifestée par des invalidations sans précédent dans l'histoire parlementaire ?

Mieux vaut pour notre cœur de Français ne pas rappeler, une fois de plus, les hontes dont vous avez été les témoins attristés.

Nous, qui avons eu le devoir de vous révéler la vérité ; nous, qui avons dû faire appel à tout notre courage pour rechercher et divulguer des actes coupables, — nous voudrions détourner les yeux de ces scandales, qui se continuent, pour le malheur du peuple le plus laborieux et le plus honnête de l'Europe.

C'est à vous qu'il appartient d'en finir avec l'état inavouable auquel vous condamne la politique actuelle.

Radicaux et opportunistes n'ont rien appris ni rien oublié.

C'est en vain que ces ennemis acharnés de la liberté de conscience, se sentant menacés, cherchent à persuader qu'ils ont renoncé à la persécution religieuse! Personne ne s'y trompe!

Ils n'ont pas davantage renoncé à exploiter la France, ceux qui s'apprêtent à vous faire payer les frais de ces fêtes où vous n'avez pas votre place. Et cependant le cultivateur souffre, l'ouvrier manque d'ouvrage ; mais qu'importe à ceux qui veulent, à tout prix, jeter de la poudre aux yeux au moment des élections?

En réalité, personne, en France, ne méconnaît la nécessité de modifier notre organisation politique. Ceux qui aujourd'hui prétendent défendre la Constitution avouent cyniquement qu'elle doit être revisée, — mais exigent que la revision ne se fasse qu'à leur convenance et à leur profit.

Pour moi, je pense, comme en 1885, que la nation librement consultée a seule le droit de disposer d'elle-même.

Je déclare que le jour où elle aura fait son choix, nul ne sera plus que moi respectueux de la volonté nationale.

Voilà le but auquel il faut tendre : la revision nous offre le moyen légal et pacifique d'y parvenir. Je l'ai votée ; je la voterais encore, si vous me faisiez l'honneur de me confier le soin de vous représenter.

Les souffrances de la patrie ont fait l'union parmi les gens de bonne volonté.

L'heure n'est-elle pas venue de rendre la parole à la France, pour profiter du souffle d'union et de fraternité, qui passe sur notre démocratie?

Enfin, messieurs, votre représentant dans la prochaine Chambre devra veiller au maintien de la paix, — de la paix avec tous, en Europe et hors d'Europe (on se bat encore au Tonkin). Jamais, à cet égard, on ne fera preuve de trop de vigilance ; jamais on n'exigera du gouvernement trop de sagesse.

La France veut la paix. Elle ne tolérerait pas qu'on risquât son existence pour cacher la liquidation d'un pouvoir corrompu.

J'ai tenu, messieurs et chers compatriotes, à m'expliquer complètement, avec vous, sur tous ces points. En terminant, je vous renouvelle l'expression de ma gratitude, et vous assure de mon entier et cordial dévouement.

Ed. de LA MARTINIÈRE.

Circonscription de MORTAIN.

M. ARTHUR LEGRAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

L'honorable M. de Villaine, qui n'a pas assez ménagé ses forces dans la défense de vos intérêts, est trop souffrant pour vous demander le renouvellement de son mandat. C'est donc votre ancien député, qui vous a déjà représentés pendant près de quinze ans, et auquel à quatre reprises différentes vous avez donné des témoignages de votre confiance, qui vient aujourd'hui solliciter vos suffrages.

Depuis bien longtemps, j'ai l'honneur d'être connu de vous. Toute ma vie j'ai été droit mon chemin. Je suis resté ce que j'étais. Respectueux des décisions du suffrage universel, j'ai toujours pensé que c'était seulement à la nation directement et librement consultée qu'il appartenait de déterminer la forme définitive du gouvernement. A l'Assemblée nationale, j'ai pris, le 5 novembre 1873, l'initiative d'une proposition ayant pour but de consulter le pays. Ici, dans l'arrondissement de Mortain, en 1876, je vous disais : « Le jour où le peuple aura parlé, les bons citoyens devront oublier leurs préférences personnelles en présence de la volonté nationale. » Un an plus tard, en 1877, j'écrivais encore dans ma profession de foi : « Partisan de l'appel au peuple, j'estime que la nation devra être consultée lorsque la Constitution sera revisée. »

Mais, actuellement, il ne s'agit pas de la forme du gouvernement. La question sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer est celle de savoir si vous approuvez la politique de folles dépenses, de mesures arbitraires, d'intolérance religieuse, suivie pendant ces derniers temps, ou si, au contraire, vous voulez que l'on revienne à une politique d'économie, d'apaisement et de modération.

Il n'est que temps de faire cesser un déplorable gaspillage des deniers des contribuables. Pendant les années qui ont précédé 1879, nous avions maintenu l'ordre et l'économie dans les finances du pays, et le commerce, comme l'agriculture, semblaient commencer à ressentir les bons effets que produit un budget en équilibre. Depuis cette époque, tout a changé. Maintenant, le budget est chaque année en déficit de 600 millions et vous voyez vos impôts constamment augmenter. En 1876, les charges de toute nature qui frappaient les populations étaient de 79 francs par habitant. Aujourd'hui, ces charges sont de 111 francs.

Il n'est que temps d'affirmer que vous n'entendez pas que l'on porte atteinte à la liberté des pères de famille, et que l'on continue la persécution religieuse aussi bien dans les écoles que dans les bureaux de bienfaisance ;

Que vous blâmez cet acharnement pour obtenir des places, qui fait complètement perdre de vue l'intérêt du pays, et qui a pour conséquence le renvoi d'anciens et honnêtes serviteurs de l'État, dont la carrière est brisée, au mépris de tous les sentiments de justice et d'équité ;

Que vous flétrissez ce système de surveillance et de dénonciations qui a produit des divisions si profondes au sein de nos plus modestes hameaux;

Que vous réprouvez ces réformes radicales déjà projetées, telles que l'impôt sur le revenu ou la séparation de l'Église et de l'État, qui ne seraient en réalité que des actes d'oppression.

A quelque parti que l'on appartienne, on doit souhaiter de voir nos gouvernants revenir à la modération et à la prudence dont on ne s'est que trop écarté depuis quelques années. C'est seulement en entrant dans cette voie de sagesse et de libéralisme que nous pourrons espérer nous concilier les sympathies de l'Europe et être certains de jouir des bienfaits d'une paix de longue durée.

Si vous m'accordez encore l'honneur de vous représenter, vous savez que vous trouverez en moi tout le zèle dont je suis capable pour défendre vos droits, ainsi que je l'ai déjà fait en bien des circonstances. Je vis et j'habite parmi vous et nos intérêts sont communs. Ma sollicitude n'a jamais fait défaut quand j'ai été assez heureux pour être appelé à rendre des services personnels ou quand j'ai eu à combattre des mesures funestes pour notre arrondissement, comme par exemple les atteintes portées à la liberté des bouilleurs de cru. En 1881, j'ai notamment réclamé à la Chambre contre cette singulière injustice en vertu de laquelle le département de la Manche paye tous les ans, pour l'impôt foncier, 400.000 francs de plus que la part qui devrait lui revenir, et, il y a quelques semaines à peine, je demandais encore au Conseil général de protester contre une inégalité si préjudiciable à nos intérêts.

Je ne suis animé par aucun sentiment d'ambition personnelle. En me mettant à votre disposition, mon seul but est de chercher à vous être utile. Les actes valent mieux que les promesses. Tel j'ai été dans le passé, tel je serai dans l'avenir.

J'ai confiance, mes chers concitoyens, dans votre décision, et je vous renouvelle l'expression d'un sincère attachement qui est déjà bien ancien.

Votre tout dévoué,

Arthur LEGRAND,
Ancien Député, Conseiller général de la Manche,
Maire de Milly.

Circonscription de SAINT-LÔ.

M. RAULINE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Il y a bientôt quinze ans que l'arrondissement de Saint-Lô m'a fait l'honneur de me choisir pour son représentant.

A chaque élection nouvelle, il m'a affirmé, avec une inébranlable fermeté, ses sympathies et sa confiance.

Je ne pouvais, mes chers concitoyens, vous en témoigner ma reconnaissance autrement qu'en mettant au service de tous, comme au service de l'intérêt général, mon dévouement le plus absolu : amis ou adversaires politiques me rendront cette justice que je n'ai jamais failli à ma tâche.

Vous savez qui je suis, et une nouvelle profession de foi pourrait paraître superflue.

Je ne saurais toutefois, en présence des événements et des éventualités qui menacent notre cher pays, me dispenser de vous le rappeler en quelques mots, de vous dire ce que je veux et le but que j'entends poursuivre.

Ce que je suis : mes préférences politiques vous sont connues; mais au-dessus des préférences des partis, il y a les intérêts sacrés de la France : tout Français doit s'incliner devant le gouvernement que la nation aura volontairement et librement choisi.

Au peuple seul, loyalement consulté, appartient le droit de se prononcer sur la forme de gouvernement qui lui convient.

La Constitution actuelle lui a enlevé ce droit; je veux qu'on le lui restitue : je veux qu'on rende au peuple ce qui appartient au peuple, voilà pourquoi je suis revisionniste.

Ce que je veux, c'est la cessation de ce régime parlementaire stérile, qui conduit infailliblement la France à sa ruine; c'est la fin des gaspillages éhontés auxquels est livré le Trésor public.

Je veux des ministres honnêtes, probes et respectés.

N'est-il pas scandaleux que le déficit de nos budgets s'accroisse de plus de cinq cents millions chaque année : que depuis douze ans le chiffre de notre dette se soit élevé de 22 à 36 milliards?

Un pareil état de choses peut-il continuer? Le système d'emprunts successifs auxquels on a recours ne nous mène-t-il pas à une catastrophe?

Sera-t-il indéfiniment permis d'augmenter nos impôts?

Comparez ce que vous payez aujourd'hui avec ce qu'on réclamait de vous en 1875 et 1876, alors que les conservateurs étaient au pouvoir!!!

Est-ce ainsi qu'on entend dégrever l'agriculture des lourdes charges qui l'accablent?

Quand nos produits agricoles sont atteints d'une baisse considérable, quand les fermiers ne payent qu'à grand'peine, lorsque le petit propriétaire ne touche plus ses fermages, lorsque la valeur de la terre a subi une dépréciation de près de moitié, quand la gêne pénètre partout, quand le travail s'arrête, qui en supporte les conséquences? Nous tous, à quelque classe de la société que nous appartenions.

N'est-ce pas sur vous surtout, ouvriers de nos campagnes, et sur vous aussi, ouvriers de nos villes, que retombe cet état de gêne?

Comment vous procurer du travail, quand l'argent vient à manquer?

De l'ordre et de l'économie, de la probité dans la gestion de nos finances, voilà, mes chers électeurs, ce qu'il nous faut avant tout.

Ce que je veux avec non moins de ténacité, c'est une protection plus efficace de notre agriculture contre les produits de l'étranger.

Ce que je veux enfin, c'est la paix au dedans et au dehors;

La paix au dedans, c'est-à-dire la fin de nos discordes, la paix religieuse, le respect des croyances, la réunion de tous les gens de cœur, de tous les gens de bien, de toutes les opinions, dans une commune pensée, la pensée de la France, sous un gouvernement qui sera l'expression de la volonté nationale.

La paix au dehors, c'est-à-dire la France grande et forte, respectant les autres nations, mais voulant aussi être respectée ; c'est la fin de ces expéditions lointaines qui ruinent la patrie en même temps qu'elles lui enlèvent les meilleurs de ses enfants.

Être utile à mon pays, le servir avec fidélité, m'employer de toutes mes forces au mieux des intérêts de ceux qui m'ont choisi pour leur représentant, tel est le but que j'ai toujours poursuivi et que je poursuivrai jusqu'à la fin.

Voilà, mes chers concitoyens, en quelques mots et sans entrer dans d'autres considérations, le programme que j'entends suivre devant la nouvelle Chambre, si vous me continuez votre confiance.

J'ai la conscience d'avoir rempli mon devoir; à vous de dire si j'ai démérité.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'expression de ma sincère gratitude et de mon profond dévouement.

Gustave RAULINE,
Conseiller général, Député de la Manche.

Circonscription de VALOGNES.

M. DU MESNILDOT,
Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

MARNE

Circonscription de CHÂLONS-SUR-MARNE.

M. Léon BOURGEOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

L'assemblée générale des comités républicains de l'arrondissement de Châlons m'a choisi, à l'unanimité, comme candidat à l'élection législative du 22 septembre.

Il y a dix-huit mois, lors de l'élection de février 1888, j'ai fait connaître mon programme aux électeurs du département, qui l'ont approuvé par 48.000 suffrages.

Ce programme est toujours le mien. Je l'ai soutenu, de ma parole et de mes votes, comme député d'abord, et bientôt comme membre du gouvernement, lorsque M. le Président de la République m'a fait l'honneur de m'appeler, en qualité de sous-secrétaire d'État, à faire partie du ministère présidé par M. Floquet.

Je le défendrai aussi fidèlement à l'avenir.

Certaines parties de ce programme sont dès aujourd'hui réalisées :

La loi militaire a été votée; le service est réduit à trois ans; le volontariat d'un an est supprimé.

L'équilibre du budget a été consolidé par de sérieuses économies ; le budget de 1889 se soldera, comme celui de 1888, par un excédent de recettes.

Une série de mesures ont été prises dans l'intérêt de nos populations agricoles : les Chambres ont voté quatre titres du Code rural, des lois contre la fraude des engrais, pour la destruction des insectes nuisibles, sur les privilèges et assurances des fonds ruraux, etc. ; cette année même, un droit a été voté sur le seigle et la farine de seigle, complétant les droits précédemment établis en faveur du froment et de l'avoine.

Sur tous les autres points, des projets ont été préparés; les uns, déjà votés par la Chambre, n'attendent plus que la sanction du Sénat; les autres, adoptés par les commissions de la Chambre, sont mûrs pour la discussion définitive.

Voici leurs principaux objets :

Réforme de la législation des boissons entraînant la suppression de l'exercice ;

Transformation de l'impôt direct en impôt de quotité, afin d'obtenir, d'une part, la péréquation de l'impôt foncier entre les propriétaires et, d'autre part, la répartition plus équitable des charges entre la propriété immobilière et la fortune mobilière ;

Réforme de l'assiette des prestations ;

Achèvement du Code rural, développement de l'enseignement agricole, création de chambres électives d'agriculture ;

Organisation de l'assistance publique dans les campagnes ;

Développement des institutions de prévoyance, sociétés de secours mutuels, syndicats, sociétés de production, de consommation ;

Réforme de la législation sur les associations, préface nécessaire des lois qui établiront, en respectant toutes les croyances, l'indépendance de l'État vis-à-vis des différents cultes ;

Réduction des frais de justice et simplification de la procédure ; suppression des procédures inutiles, notamment en ce qui concerne le partage des biens de mineurs ; diminution nouvelle des droits de vente pour les petits immeubles ;

Protection des femmes et des enfants employés dans les manufactures ;

Organisation de l'assurance des ouvriers contre les accidents dans l'industrie ; règlement équitable de la situation des employés et agents de chemins de fer.

Ces réformes sont celles sur lesquelles doit se faire l'union des républicains dans la nouvelle Chambre. J'ai personnellement collaboré à la préparation de plusieurs d'entre elles. Je travaillerai de tous mes efforts à en hâter la réalisation définitive.

Le Parlement devra résoudre, en 1892, la question des traités de commerce. J'estime que nous devons garder notre entière liberté pour la défense de notre agriculture nationale. J'exclurai donc absolument les produits agricoles de tout renouvellement de traité, s'il doit s'en reproduire.

Certaines améliorations devraient être apportées à notre Constitution. Le Sénat et la présidence de la République doivent être conservés ; mais les attributions respectives des deux Chambres devraient être modifiées, de manière à abréger les lenteurs de la procédure parlementaire et à donner le dernier mot à l'assemblée issue du suffrage universel.

Mais je n'oublie pas que sous le mot de revision, les ennemis coalisés de la République dissimulent et cherchent à faire aboutir leurs projets révolutionnaires.

Les républicains doivent éviter ce piège, et, pour mon compte, je ne voterai la revision que si elle doit avoir pour effet certain l'amélioration de nos institutions ; je la repousserai énergiquement si le nombre de nos adversaires dans la Chambre doit en faire un danger pour la République.

Mes chers concitoyens,

La République a donné au pays, depuis dix-huit ans, la paix extérieure et intérieure ; elle a maintenu l'ordre au milieu de la plus complète liberté; elle a donné l'instruction à tous; elle a réorganisé notre armée et puissamment assuré notre défense nationale; grâce à elle, la France peut aujourd'hui fêter glorieusement le centenaire de 1789 en offrant au monde, dans une Exposition incomparable, le spectacle de sa puissance et de sa prospérité.

Le 22 septembre, les bons citoyens sauront s'unir pour la défendre contre toutes les tentatives de réaction et de dictature et, j'en ai la ferme confiance, elle sortira de la lutte triomphante et indestructible.

Vive la République!

Léon BOURGEOIS, Député sortant, ancien sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, officier de la Légion d'honneur.

Circonscription d'ÉPERNAY.

M. Ernest VALLÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Encouragé par tous mes collègues du Conseil général, par tous les conseillers d'arrondissement de la circonscription, et désigné par le congrès républicain, je viens solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés.

Ancien secrétaire de M. Le Blond, j'ai toujours été républicain comme lui, et j'entends le rester.

Originaire d'Avize, conseiller général, ancien soldat de la mobile de la Marne en 1870, propriétaire à Epernay, où je réside une partie de l'année, je suis Champenois de naissance, de cœur et d'éducation.

Habitué aux affaires, ce n'est pas en politicien que je désire entrer dans la vie publique, mais en homme pratique, décidé à travailler, avant tout, aux affaires du pays.

Je ne crois pas la République menacée. L'Exposition universelle et les fêtes du Centenaire ont prouvé au monde entier que la France a conservé toute sa virilité et que les républicains d'aujourd'hui sont prêts à poursuivre l'œuvre de leurs pères de 1789.

Mais, pour que la République continue à faire respecter et aimer son prin-

cipe, qui est notre souveraineté propre, il est nécessaire qu'elle marche sans relâche dans la voie toujours ouverte du progrès.

Des réformes profondément démocratiques ont déjà été accomplies. Il en reste d'autres à entreprendre dans l'ordre politique, économique et agricole, qui sont réclamées depuis longtemps par tous les républicains.

Elles peuvent être menées à bien dans la prochaine législature, si la Chambre nouvelle, adoptant une politique suivie, évitant les crises ministérielles, et renonçant à se morceler en groupes, écarte les discussions irritantes et stériles pour réserver son temps et sa sollicitude aux véritables intérêts du pays.

Je suis prêt à cette tâche, et voici mon programme :

A l'extérieur :

Je veux la paix, mais une paix fière qui ne commande jamais l'abaissement du drapeau français.

A l'intérieur, j'estime qu'il faut :

Au point de vue politique :

Hâter la confection des lois et en assurer l'exécution par une préparation plus régulière;

Faire respecter les fonctionnaires de la République, chaque jour impunément diffamés et outragés, en soumettant la presse au droit commun ;

Régulariser l'action législative en adoptant le renouvellement partiel de la Chambre des députés;

Préparer une loi sur les associations et les congrégations, qui servira de préface soit à la réorganisation du clergé, soit à la séparation des Eglises et de l'Etat, tout en respectant la liberté de conscience de chacun.

Au point de vue économique :

Réformer et répartir plus équitablement l'impôt;

Reviser la loi sur les boissons, supprimer l'exercice ;

Diminuer les frais de justice, simplifier la procédure;

Achever les lois ouvrières sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, sur les accidents, sur l'assurance obligatoire ;

Ne renouveler les traités de commerce, s'il y a lieu, qu'avec la plus extrême prudence et en établissant des droits compensateurs.

Au point de vue agricole ;

Continuer à défendre l'agriculture contre l'invasion des produits étrangers;

Diminuer les frais de transport; Abolir les tarifs de pénétration;

Réformer la loi sur les prestations ;

Créer dans chaque département des chambres consultatives d'agriculture nommées par les agriculteurs;

Organiser l'enseignement agricole primaire.

Électeurs,

Les républicains ont remporté une nouvelle et décisive victoire le 28 juillet; néanmoins, les partis réactionnaires refusent de s'incliner, et les voilà coalisés à nouveau pour tenter de mettre la République en péril.

Comme toujours, ils n'osent pas l'attaquer en face, ils préfèrent l'équivoque.

Il y a quatre ans, les coalisés s'appelaient conservateurs; aujourd'hui, ils s'intitulent revisionnistes.

Mais regardez bien [sous le masque, et vous verrez que, conservateurs de 1885 et revisionnistes de 1889, ce sont toujours les mêmes adversaires irréconciliables de la République.

Vous ne vous laisserez par surprendre pas ces manœuvres, et vous tous, électeurs champenois, vous préférerez à ceux qui veulent restaurer la monarchie un républicain, Champenois comme vous, qui proclame nettement ses opinions et qui se présente sous le drapeau de la République progressiste largement déployé.

Vive la France! vive la République!

Ernest VALLÉ, avocat à la Cour d'appel, Conseiller général de la Marne, Propriétaire à Épernay.

1re Circonscription de REIMS.

M. le Dr LANGLET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Les Comités radicaux me font l'honneur de me désigner comme candidat à la députation dans la première circonscription de Reims.

Cet honneur, je l'accepte.

Je viens vous dire comment je comprends le mandat qui m'est offert et dans quel sens je compte le remplir.

Concourir de toutes ses forces à la consolidation du parti républicain dans le Parlement devra être la première préoccupation de votre élu.

Jamais, en effet, la République n'a subi un assaut semblable à celui qu'elle supporte en ce moment. Pour la renverser, les partis réactionnaires entrent dans une coalition qui n'a d'autres raisons d'être que la malsaine popularité d'un homme.

Ils comptent sans la dignité calme d'un pays qui, tout en conservant ses

idées et en maintenant ses revendications, saura repousser, comme il le fait depuis vingt ans, tout gouvernement clérical, monarchique ou césarien.

Le drapeau commun sous lequel on s'abrite a été pris aux républicains : la revision de la Constitution.

Faite par les réactionnaires ou avec leur concours, elle ne pourrait pas servir à la consolidation de nos institutions. Il nous est cependant impossible de renoncer aux modifications constitutionnelles nécessaires, pour faciliter le travail législatif, pour en abréger les lenteurs. Il faut donc, pour obtenir la revision, une majorité républicaine. Il dépend du suffrage universel que cette majorité soit compacte et nombreuse : il dépend de ses élus qu'elle soit unie et forte.

La séparation des Eglises et de l'État est une de ces réformes sur lesquelles le parti républicain discute encore. L'État ne peut cependant pas continuer à payer une armée de fonctionnaires pour le combattre. Après avoir fait une loi sur les associations pour empêcher la reconstitution des biens de mainmorte, après la dénonciation du Concordat, cette séparation devra être effectuée dans l'intérêt de la liberté de conscience, de l'indépendance réciproque de la société civile et de la société religieuse.

L'enseignement public a fait de grands progrès. De ce côté, cependant, je voudrais voir combler certaines lacunes par la création d'écoles d'apprentissage, d'écoles professionnelles, aussi utiles pour l'agriculture que pour l'industrie.

Les départements et les communes peuvent faire beaucoup dans ce sens, mais l'État doit les y aider. Il lui importe, en effet, que le rude travail de la terre puisse, grâce à des connaissances scientifiques plus répandues, devenir plus rémunérateur.

Ces institutions auraient de plus l'avantage de retenir près du sol nombre de jeunes gens attirés par le fonctionnarisme qui nous épuise.

La Déclaration des droits de l'homme disait que la contribution nécessaire à l'entretien de la force publique et aux frais d'administration devrait être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés, c'est-à-dire en raison de leur fortune.

Il y a de cela cent ans, et aujourd'hui encore le plus grand nombre de nos impôts sont établis en dehors de cette base inattaquable.

L'impôt foncier, l'impôt des patentes, celui des prestations réclament une sérieuse réforme.

Il faut aussi diminuer les frais de justice, faciliter la transmission de la propriété foncière, supprimer ou transformer les impôts qui entravent le commerce et la circulation, tels que l'impôt sur les boissons, les droits d'octroi qui atteignent d'autant plus le citoyen que la famille est plus nombreuse et qu'elle a, par conséquent, les plus lourdes charges.

Pour exécuter ces réformes, il faut frapper le revenu ou le capital. Je me rapprocherai de ceux qui pensent que le capital est plus facile à fixer et à atteindre.

Mais pour ne pas troubler l'équilibre des budgets de l'État, cette transformation de nos impôts doit être faite d'une manière expérimentale et progressive.

On demande souvent à l'État d'intervenir dans les conditions du travail; ce qu'il doit surtout en pareille matière, c'est la liberté.

L'amélioration du sort des faibles, que les représentants du pays doivent toujours avoir en vue, dépend de conditions complexes, mais il ne faut pas qu'ils puissent trouver des entraves dans les privilèges d'autrui; il faut même qu'ils soient protégés, s'il en est besoin, l'enfant d'abord, la femme ensuite; il faut que les infirmes et enfin les vieillards puissent trouver dans une retraite et dans une assistance intelligente des secours efficaces.

Le champ du travail législatif est assez vaste pour que les mandataires du pays évitent les pertes de temps inutiles; il faudra cependant répondre aux attaques des adversaires, défendre la République contre ceux qui la détestent.

Pour ma part, je ferai tous mes efforts pour que dans cette défense on ne recoure pas à l'arsenal des lois rétrogrades. Ce n'est pas dans les restrictions apportées aux libertés que nous avons conquises, ce n'est pas, comme le font quelques-uns, en regardant en arrière, que nous pourrons faire accepter et soutenir la République par les jeunes générations dont nous avons fait l'éducation morale avec les mots de Liberté, Égalité, Fraternité.

Vive la République!

Dr LANGLET.

2e Circonscription de REIMS.

M. THOMAS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

La France est appelée, conformément à la loi, à procéder, le 22 septembre prochain, au renouvellement de la Chambre des Députés.

Je viens solliciter vos suffrages.

Les délégués des six cantons de votre circonscription, réunis samedi 7 septembre au nombre de plus de deux cents, s'apprêtaient à continuer à l'honorable M. Derevoge, député sortant, le mandat que vous lui aviez confié, il y a quatre ans, et à le désigner de nouveau à vos suffrages. Des motifs d'ordre privé impérieux ont fait décliner à M. Derevoge toute candidature.

Vos délégués ont alors songé à l'ancien député, à celui qui vous avait représentés pendant quinze ans, et que des motifs personnels avaient forcé à quitter volontairement, il y a quatre ans, la vie parlementaire. Ils l'ont désigné par acclamation, malgré ses résistances, pour tenir en main, une fois encore, dans la 2e circonscription de Reims, le drapeau républicain.

C'est à ce titre, messieurs les électeurs, que je me présente aujourd'hui devant vous.

Vous parlerai-je de mon programme?

Je suis resté le républicain que vous avez toujours connu, convaincu que le rôle de la Chambre est essentiellement pratique et que les discussions théoriques doivent être laissées aux réunions académiques.

On dispute depuis longtemps sur deux questions qui ne me paraissent pas mériter tant d'honneur. On demande à reviser la Constitution. Cela, je le comprends de la part des partis hostiles à la République, orléanistes, bonapartistes ou boulangistes. Ils ne peuvent en effet atteindre le but qu'ils poursuivent qu'en renversant la Constitution de la République.

Je veux garder la Présidence de la République.

Je veux conserver le Sénat.

La revision ne pourrait ainsi porter que sur des points de détail, et dès lors je ne vois pas à l'heure présente l'utilité de provoquer l'élection d'une Constituante. Ce serait un bien gros effort pour un mince résultat. C'est donc à mon sens une question qu'il faut ajourner.

Les rapports de l'Église et de l'État préoccupent un grand nombre d'esprits. Le Concordat qui règle ces rapports n'est plus en harmonie avec les mœurs actuelles.

Je pense qu'il serait bon d'en demander la revision.

Deux faits principaux ont surgi au cours de la dernière législature, le boulangisme et la division, presque poussée jusqu'à l'émiettement, du parti républicain, tant à la Chambre que dans le pays.

Le boulangisme est une forme du césarisme, cela est évident pour tous.

Je combats et je combattrai le césarisme sous la forme boulangiste, comme je l'ai fait sous sa forme antérieure, la forme bonapartiste.

Les divisions du parti républicain proviennent, en dehors de quelques ambitions personnelles, du caractère absolument politique des discussions.

Il nous faut, dans l'intérêt de la République, de son maintien, de son développement, faire la conciliation, la concentration. Le seul moyen d'y arriver est d'écarter les questions politiques qui divisent, et de retenir les questions d'affaires qui unissent. Les intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie sont assez puissants, assez sérieux pour que la législature prochaine y consacre tous ses soins et tout son temps. Ce sera besogne utile de le faire.

Lors de l'expiration des traités de commerce de 1892, l'occasion se présentera naturellement de donner à l'agriculture les satisfactions auxquelles elle a droit. Je n'ai pas besoin de déclarer que je continuerai à ce moment le concours que je n'ai jamais ménagé aux intérêts agricoles.

La revision des impôts, leur répartition plus équitable, le régime de l'égalité substitué à celui des abus nés de l'ancienne législation, voilà à mon sens l'œuvre principale de la Chambre que le pays va nommer.

C'est en ce sens, messieurs les électeurs, que j'emploierai mes efforts, si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages.

Vive la République !

Dr A. THOMAS, ancien Député, Conseiller général de Bourgogne.

Circonscription de SAINTE-MÉNEHOULD

M. BERTRAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Les différents groupes républicains de l'arrondissement m'ont fait l'honneur de me proposer la candidature pour les prochaines élections législatives : j'ai accepté, et je viens aujourd'hui me présenter à vos suffrages.

Je le fais en partisan dévoué de la République contre ses adversaires de toutes nuances qui cherchent à détruire notre Constitution républicaine, sans même s'être mis d'accord sur le régime qui la remplacerait.

L'Europe est en armes, de grandes puissances voisines nous observent et se fortifient ; est-ce bien le moment de jeter la France dans une politique de troubles à l'intérieur et peut-être de guerres à l'extérieur ? Quand le pays a si besoin de calme et de tranquillité, vous ne voudrez pas suivre dans leurs aventures les adversaires de la République, et vous leur imposerez votre volonté souveraine.

Le respect de la Constitution, le rejet de toute demande de revision indéterminée ou de Constituante qui créerait une agitation dangereuse et pourrait mettre en jeu l'existence même de nos institutions démocratiques.

La fin des expéditions lointaines, la paix à l'extérieur avec une armée puissante, disciplinée, étrangère à nos luttes politiques et toujours prête à nous défendre.

L'ordre et l'économie dans nos finances pour amener une diminution prudente et progressive de nos charges.

Le maintien de toutes nos libertés, sans abus ni licence, et au contraire avec le respect de l'ordre, du gouvernement et des droits de l'Etat.

Une politique d'apaisement et de concorde pour montrer à tous une France libre, forte et unie, amie du travail et du progrès.

Voilà, à grands traits, ce que je désire pour le bien de mon pays !

En outre, la prochaine législature devra s'occuper de la grave question des traités de commerce : tout en cherchant à sauvegarder notre industrie, les législateurs devront prendre en sérieuse considération les souffrances de l'agriculture, la diminution de la valeur de la propriété et, par une protection intelligente, chercher à améliorer la situation.

Messieurs les électeurs, vous avez d'un côté la République, de l'autre côté

l'inconnu ! les destinées de la France sont entre vos mains, à vous de les défendre !

Vive la France ! Vive la République !

Paul BERTRAND, Maire de Sainte-Ménehould.

Circonscription de VITRY-LE-FRANÇOIS.

M. Léon MORILLOT,
Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Cédant aux sollicitations nombreuses et répétées qui me sont adressées de toutes parts, je viens vous demander vos suffrages pour les élections législatives qui doivent avoir lieu le 22 courant.

Ce que je disais, en 1886, aux électeurs du canton de Thiéblemont, lorsqu'ils ont bien voulu faire de moi leur représentant au Conseil général, je vous le répète aujourd'hui.

J'accepte le Gouvernement républicain, mais je veux que la République soit libérale, conservatrice et ouverte à tous ; qu'elle cesse d'être tracassière et soit respectueuse de toutes les libertés nécessaires, notamment de la liberté de conscience ; en un mot, je désire qu'elle mette effectivement en pratique pour tous sa devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Il faut, à l'avenir, ne pas engager légèrement nos forces dans les expéditions lointaines, coûteuses et meurtrières ; mais si, par suite des circonstances, on est obligé de le faire, il faut immédiatement donner à nos généraux les moyens reconnus nécessaires pour atteindre rapidement et sûrement le résultat cherché.

Je veux qu'on cesse d'accabler le contribuable d'impôts nouveaux, et pour ne pas être obligés d'y recourir, il est nécessaire de ne plus faire de dépenses dont l'utilité n'est pas absolument justifiée; il faut cesser de gaspiller nos finances, comme on le fait depuis quelques années et, par suite, d'augmenter toujours la dette publique. Il faut faire fonctionner efficacement la caisse d'amortissement, de manière à diminuer sérieusement la dette qui nous écrase, et, pour cela, nous n'aurons qu'à imiter les Américains des États-Unis, ces républicains pratiques, qui, en quelques années, ont payé leur dette et placé les finances de leur pays dans l'état prospère que nous savons.

Pour atteindre ce but, quelques droits de douane modérés et appliqués avec discernement suffiront, et notre industrie comme notre agriculture, alors équitablement protégées contre la concurrence étrangère, verront renaître leur

ancienne prospérité et pourront donner aux ouvriers qu'elles emploient des salaires rémunérateurs.

Enfin, à une période de divisions et de haines, je désire voir succéder une époque de paix, de concorde et d'union, dont notre chère patrie a si grand besoin en présence de la coalition étrangère qui la menace.

Ami du progrès en toutes choses, mais ennemi des utopies, je ne veux pas, à la légère, me précipiter en avant pour être ensuite obligé de revenir en arrière.

S'il m'était permis de qualifier moi-même ma candidature, je dirais que c'est une candidature conservatrice-libérale et de conciliation.

Léon MORILLOT, docteur en Droit, membre du Conseil général de la Marne.

HAUTE-MARNE

Circonscription de CHAUMONT.

M. BOURLON de ROUVRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

En 1887 et 1888, vous m'avez donné la majorité. Cette marque de confiance me fait un devoir de poser de nouveau ma candidature.

Je vous ai fait les déclarations les plus loyales relativement à l'attitude politique que je comptais suivre; je tiens à les renouveler.

Ennemi des révolutions, je n'ai pas hésité à déclarer que j'accepte le gouvernement de la République, à condition que cette République soit conservatrice, ouverte à tous, respectueuse des convictions et des libertés de chacun.

Depuis 1876, la France est entre les mains des opportunistes et des radicaux.

Qu'ont-ils fait ?

Ils ont détruit la paix sociale en entretenant partout les haines religieuses, en mettant les pères de famille dans l'impossibilité d'élever leurs enfants suivant leurs croyances.

Ils ont détruit les finances en gaspillant les deniers publics, si bien que nous nous trouvons aujourd'hui le peuple du monde le plus endetté, le plus chargé d'impôts.

Ils ont détruit la justice. Non contents de réformer la magistrature, ils ont créé des tribunaux d'exception, comme si la loi ne devait pas être égale pour tous les Français.

Ils ont détruit le respect dû aux fonctions publiques, en laissant les plus hauts dignitaires du pays faire trafic de leur situation et de leur influence.

Contre un pareil état de choses, que devront faire vos élus ?

Proclamer la revision, non pas cette revision bâtarde qui ne se ferait qu'avec ce Sénat condamné par son inutilité passée et plus encore par sa dernière œuvre de vengeance et non de justice.

La revision vraie, procédant de votre volonté souveraine exprimée par une Assemblée constituante.

Vos députés devront rétablir la probité et la justice dans tous les rouages du gouvernement et de l'administration, introduire l'ordre et l'économie dans les finances, assurer la liberté de conscience, supprimer les lois et les tribunaux d'exception, rendre au suffrage universel son indépendance, et à la nation la libre disposition d'elle-même.

Plus d'impôts nouveaux.

Plus d'emprunts.

Protection de l'agriculture.

Protection des ouvriers français.

Protection de notre industrie nationale.

C'est à cette œuvre de réparation, mes chers concitoyens, que je veux me consacrer tout entier, si vous m'honorez de vos suffrages.

BOURLON de ROUVRE, candidat revisionniste.

Circonscription de LANGRES.

M. du BREUIL de SAINT-GERMAIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Lorsque l'Assemblée nationale a adopté à une voix de majorité la Constitution qui nous régit, je ne l'ai pas votée, persuadé qu'elle convenait mal, soit à notre situation en Europe, soit à notre caractère national.

Mais je n'ignore pas que les gouvernements valent surtout ce que valent les hommes qui les dirigent : la sagesse et la prudence peuvent parer aux dangers que présentent les défauts des institutions. J'ai désiré sincèrement, patriotiquement, voir l'événement donner tort à mes craintes.

Je voulais et je n'ai pas cessé de vouloir ce que vous souhaitez tous :

La grandeur et la gloire pacifique de la patrie;

Le progrès moral et matériel;

L'amélioration du sort des travailleurs;

La concorde entre les citoyens dans la juste et paisible jouissance des droits de chacun.

Certes, on vous a promis tout cela.

A chaque élection nouvelle, que ne vous a-t-on pas promis ? — Tout.

Que vous a-t-on donné ? — Rien.

Rien que le Tonkin, que le gaspillage et le vol des deniers publics, que l'ou-

bli des droits et des intérêts du plus grand nombre, que l'oppression des croyances et la restriction des libertés les plus chères à toutes les sociétés civilisées.

L'expérience est faite, elle est concluante : il vous appartient d'en juger.

Pensez-vous comme moi que la France est mal gouvernée?

Êtes-vous convaincus comme moi qu'il faut légalement, pacifiquement, sans révolution, arracher le pays à la domination d'un parti incapable et malhonnête, qui exploite le présent et compromet l'avenir ?

Qu'il faut éviter absolument de nouveaux impôts et, pour cela, faire des économies et réduire les gros traitements, en commençant par l'indemnité des députés?

Mes chers concitoyens,

Si vous m'accordez votre confiance, je contribuerai à remplacer les hommes qui sont au pouvoir par des citoyens intègres, capables de rétablir la paix religieuse, la justice dans l'administration, l'ordre dans les finances.

Et quand vous serez rentrés en possession de vos droits, le moment sera venu de donner à l'avenir du pays des garanties certaines ; je remettrai mon mandat entre vos mains et je vous dirai :

Nommez une Constituante, chargez-la de donner à la France les institutions qui vous paraîtront le mieux sauvegarder ses intérêts et assurer sa grandeur.

Et tous les bons citoyens s'inclineront devant votre volonté souveraine.

Du BREUIL de SAINT-GERMAIN.

Un député n'est pas universel. Il doit, pour être pratique, concentrer ses efforts personnels sur certaines questions. Si je suis élu je m'efforcerai principalement de faire prévaloir le programme suivant des revendications du travail national :

I. — Protection de l'agriculture et du travail contre la concurrence étrangère. — Suppression du régime des traités de commerce. — Dénonciation des traités de commerce expirant en 1892. — Revision du tarif général des douanes. — Taxe de 15 0/0 en moyenne imposée à tous les produits agricoles étrangers similaires de produits français.

II. — Droit de 10 francs par hectolitre sur les vins étrangers. — Taxation du vin au degré.

III. — Réduire les charges fiscales qui pèsent sur les agriculteurs. — Abaisser ces charges fiscales au niveau de celles qui sont imposées aux autres catégories de contribuables.

IV. — Tarifs de chemins de fer : revision des tarifs dits de pénétration.

V. — Répression du vagabondage et de la mendicité par l'exécution des

lois et règlements existants. — Organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

VI. — Rédaction des cahiers des charges relatifs aux adjudications de l'État et des administrations publiques modifiée de manière à ce que la fourniture des produits agricoles soit réservée aux cultivateurs français et le travail aux ouvriers français.

Du BREUIL de SAINT-GERMAIN.

Circonscription de VASSY.

M. Albin ROZET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Aujourd'hui comme il y a huit ans, lorsque j'ai sollicité vos suffrages pour la première fois, j'estime que le régime républicain est celui qui répond le mieux aux nécessités, aux aspirations et à l'état d'esprit de la France moderne, et je ne me prêterai point à son renversement.

Vous savez avec quelle constance j'ai toujours été républicain.

Fonctionnaire diplomatique, j'ai servi la République avec une loyauté absolue.

Candidat cantonal ou législatif, je l'ai proclamée et invoquée dans toutes mes professions de foi.

Conseiller général, mes discours et mes votes, tous mes actes n'ont eu qu'un but : le triomphe et la diffusion des grands principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité.

Non seulement j'ai toujours été républicain, mais je n'ai jamais varié dans ma manière de l'être.

Mon idéal politique est une République véritablement nationale, la République de tous et pour tous, accessible aux ralliés et clémente aux dissidents, hautement impartiale envers tous les citoyens et par conséquent habitable pour tous les Français.

Cette République nationale, ma conviction profonde est que la Constitution présente suffit à la procurer au pays.

Pourquoi lui reprocher les défaillances de ceux qui en ont fait l'application scandaleusement abusive que l'on sait ?

Elle est visiblement innocente de l'instabilité ministérielle et de la stérilité parlementaire actuelles, aussi bien que du désordre de nos finances et de la gravité de notre situation économique, aussi bien que de l'esprit de parti et de secte, de ce mal de haine qui désole le pays.

Ce qu'il faut reviser, ce n'est pas la Constitution, mais le personnel politique.

Je ne suis point revisionniste parce que tous les adversaires naturels et irréconciliables du régime républicain demandent à l'envi la revision.

Je ne suis point revisionniste parce que la revision c'est l'inconnu : peut-être le renversement de la République et certainement le bouleversement du pays.

Radical, pas davantage.

Comme doctrine politique ou sociale, le radicalisme est la poursuite de l'irréalisable.

Comme pratique gouvernementale, il est l'agitation incessante et incessamment provocante : c'est l'idée fixe oppressive, faisant litière des intérêts, des opinions et des croyances des autres.

Je veux une République assagie, ni immobile ni agitée, poursuivant les progrès et les réformes utiles, c'est-à-dire le bien général, sans attenter contre les minorités. La modération, c'est l'apaisement.

N'étant ni clérical ni franc-maçon, je me déciderai sans aucune préoccupation de secte dans les questions qui touchent aux rapports de l'Église et de l'État, également résolu à respecter la liberté de conscience et à défendre les droits légitimes de notre société civile et laïque.

La gêne, une gêne chaque jour plus grande et plus générale, étreint le pays : tout souffre, l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Cette détresse a deux causes : le poids des impôts et la concurrence étrangère.

Je suis convaincu qu'un contrôle sévère et industrieux peut, sinon diminuer immédiatement et sensiblement nos charges contributives, du moins empêcher qu'elles ne s'accroissent chaque année. Ce que j'ai commencé à l'assemblée départementale, je voudrais le continuer à la Chambre : le zèle économique du conseiller général vous répond de celui du député.

Aujourd'hui tous les peuples producteurs se cantonnent en eux-mêmes, ferment leurs frontières et interdisent leur marché national à la production étrangère. En présence de cet universel mouvement d'autonomie économique, nous devons être maîtres absolus de nos tarifs douaniers. Malheureusement nous sommes liés jusqu'en 1892. Notre liberté recouvrée, je ne serai pas le dernier à crier : Plus de traités de commerce !

Républicains,

Vous voterez pour moi : car, si défectueuse que puisse vous paraître la Constitution, vous ne voudrez point hasarder les destinées de la République dans les périls d'une revision réclamée par tous ses adversaires.

Conservateurs,

Vous vous rallierez à ma candidature libérale : car le libéralisme, c'est le culte de la liberté égale pour tous. Vous ne pouvez pas manquer d'ailleurs au premier des devoirs civiques : celui de voter pour un honnête homme.

Cultivateurs et industriels,

Vous ne refuserez point vos suffrages au plus endurci des protectionnistes.

Forgerons et travailleurs,

Vous êtes la masse active et féconde, le facteur principal de la richesse et de la force de la patrie. Toutes les créations et toutes les mesures raisonnables et réalisables, capables d'améliorer votre existence et de vous protéger contre les ouvriers étrangers, le législateur vous les doit. Nos intérêts sont solidaires : comme vous, en effet, j'appartiens à la grande famille métallurgique. Vous acclamerez la candidature de l'un des vôtres, propriétaire de forges et enfant du pays. Voter pour moi, c'est voter pour nous.

Patriotes de tous les partis,

Vous tous qui, au-dessus de vos préférences politiques, mettez une France apaisée, la patrie plus unie et plus forte, vous donnerez vos voix à un candidat foncièrement modéré, républicain, oui, certes, mais comprenant que d'autres ne le soient pas encore ou le soient autrement que lui, passionné avant tout et surtout pour ce bien souverain qui est la concorde civile.

Vive la France ! vive la République !

Agréez, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de tout mon dévouement.

A. ROZET, membre du Conseil général de la Haute-Marne;
candidat républicain.

Extraits du discours-programme prononcé dans les réunions publiques par M. A. Rozet.

AUTONOMIE COMMUNALE.

Je suis partisan du développement le plus complet possible de l'autonomie et des libertés communales. C'est pour cela que j'ai réclamé la consultation des Conseils municipaux au sujet des prestations, et qu'en présence du mauvais vouloir de l'administration j'ai opéré cette consultation à moi tout seul. Sous un gouvernement républicain et démocratique, c'est une chose absolument rationnelle de donner aux communes la plus grande part possible à la vie publique. Je me plais à espérer que, sous ce rapport, la volonté persistante des électeurs et des corps élus ne tardera pas à avoir raison complète des résistances injustifiées de l'administration et des fonctionnaires, car les idées justes finissent toujours par s'imposer.

DÉPOPULATION.

Je veux aussi, avant de passer à un autre ministère, vous entretenir d'une question des plus graves, et qui, nous pouvons le dire entre Français, jette un jour sombre sur l'avenir de notre pays : c'est celle de la dépopulation. Les résultats pour 1888 viennent de paraître à *l'Officiel*, et ils sont des plus attristants. Pas même 50.000 excédents de naissances sur les décès pendant cette année : c'est le *statu quo*, pour ainsi dire, en attendant la décroissance, et la décroissance, ce serait l'anéantissement par la conquête étrangère. Les causes de cette calamité sont complexes, mais elle doit être combattue à outrance et s'imposer aux méditations des législateurs. Je crois qu'on devrait, entre autres remèdes, décider que tout homme ayant en légitime mariage deux enfants vivants au moment de son premier appel sous les drapeaux sera dispensé de tout service militaire. Certaines personnes s'étonneront peut-être que je ne propose pas la même dispense pour tout père de deux enfants naturels, lesquels ont égale valeur militaire que les enfants légitimes. Si je ne le fais pas, messieurs, c'est que je veux éviter les reconnaissances d'enfants par simple complaisance pour se soustraire au service.

CONQUÊTES ET PROTECTORATS.

Il n'est personne en France qui ne déplore la façon dépensière et incohérente dont les expéditions coloniales ont été conduites depuis quelques années. Pour éviter le renouvellement des faits auxquels je fais allusion, et pour permettre en même temps de réduire l'armée coloniale à son minimum d'importance et de sacrifices, il faudra tenir fermement la main à ce que, partout où la chose est possible, le protectorat remplace la conquête. Si les pays qui peuplent, comme l'Angleterre et l'Allemagne, peuvent se permettre la conquête coloniale (et cependant ils ne le font guère), à plus forte raison la chose est-elle interdite à ceux qui ne peuplent pas, comme la France. Autant on dépense d'argent et d'hommes au Tonkin, qui jouit d'un protectorat qui est presque une annexion, autant on en dépense relativement peu dans l'empire d'Annam, où le protectorat paraît être appliqué sans arrière-pensée annexionniste. Autre exemple : autant il a fallu de sacrifices et d'efforts pour conquérir l'Algérie et en faire un territoire français, autant il en a peu fallu relativement pour protéger la Tunisie.

VIGNERONS.

Je suis partisan du maintien du privilège des bouilleurs de cru, et je suis convaincu que la suppression des traités de commerce avec augmentation du droit sur les raisins secs sera aussi pour le plus grand avantage des viticulteurs.

LES OUVRIERS ÉTRANGERS.

En 1892, lorsque finiront les traités, il ne faudra pas hésiter à établir une taxe sur tous les étrangers résidant ou travaillant en France.

LOIS OUVRIÈRES.

Je tiens à assurer les ouvriers que je place au premier rang de mes préoccupations les questions d'assurance sur la vie, la maladie et contre les accidents, les créations de caisses de retraite pour la vieillesse, etc., dont il est tant question depuis quelques années et qui avancent si lentement.

TARIFS DE PÉNÉTRATION.

Je veux vous dire un mot des chemins de fer et des tarifs de pénétration dont on parle depuis si longtemps pour n'arriver à rien. Il faut absolument mettre fin à cet abus.

Il y a en fait deux sortes de tarifs de pénétration. Les premiers sont ceux qui s'appliquent à une marchandise venant d'un point de l'étranger voisin de notre frontière, dès qu'elle roule sur le territoire français. Pour celle-là, le remède est facile, car nous sommes les maîtres chez nous. Mais il y a une seconde sorte de tarifs de pénétration contre laquelle nous sommes désarmés : ce sont les tarifs internationaux à grands parcours, avec réductions spéciales consenties exclusivement par les lignes étrangères, et qui amènent la marchandise à notre frontière sans que l'expéditeur compte sur une faveur spéciale des compagnies françaises : contre ce mal, que la plupart des législations étrangères sur les chemins de fer encouragent, il n'y aura pas d'autre remède qu'un relèvement éventuel des droits de douane.

ÉCONOMIES.

Je vous promets, messieurs, de veiller le plus strictement possible à ce que les dépenses n'augmentent pas, non plus que les gros traitements ni le nombre des employés, à ce que l'on fasse toutes les économies justifiées, à ce qu'enfin le produit des douanes soit employé à des dégrèvements qui porteraient autant que possible sur l'impôt foncier, les prestations, etc.

POSTES.

Les postes étant rattachées aux finances, j'en dirai deux mots en passant. Je crois que ce serait une bonne chose d'abaisser, dès que la chose sera possible, le prix des lettres de 15 à 10 centimes, le prix des cartes postales de 10 à 5 centimes, de faire payer les mandats-poste à domicile et de développer le service des colis postaux de façon à ce qu'ils puissent être reçus par les bu-

reaux de poste et distribués à domicile, même dans les pays où il n'y a pas de gare. — Je voudrais enfin que les facteurs aient un repos d'un jour ou deux par mois.

CHOIX DES INSTITUTEURS PAR LES CONSEILS MUNICIPAUX.

L'application même incomplète des lois scolaires a donné lieu, sur certains points du territoire, à des mécontentements plus ou moins sérieux, qui se sont même traduits quelquefois par des votes hostiles au gouvernement. Dans un esprit de tolérance et pour en finir avec une irritante question, je n'ai pas hésité à m'associer à un vœu que le Conseil général de la Haute-Marne a émis pour laisser les Conseils municipaux libres de choisir entre les instituteurs laïques ou congréganistes approuvés par l'État. Je verrais dans cette manière de procéder, un moyen de donner satisfaction aux idées d'autonomie communale dont je suis vous le savez, un partisan sincère.

MAYENNE

Circonscription de CHATEAU-GONTIER

M. le vicomte de VILLEBOIS-MAREUIL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Électeurs,

Le Comité conservateur m'a fait une obligation d'accepter la candidature aux élections législatives, pour remplacer M. Barouille, député sortant.

Je viens donc solliciter vos suffrages.

Le premier devoir d'un candidat est d'affirmer loyalement ce qu'il est.

J'ai toujours été, je suis monarchiste.

J'estime que la monarchie peut seule rendre à mon pays la prospérité et la confiance, et l'expérience que nous venons de faire du Gouvernement républicain n'est pas de nature à changer cette manière de voir.

Je suis catholique, et comme tel je saurai combattre pour les libertés religieuses auxquelles vous tenez tous.

C'est à peine, tant mes intérêts sont liés aux vôtres, si j'ai besoin d'affirmer que tous mes efforts tendront à défendre les grandes causes agricoles et industrielles. La question si importante des traités de commerce, dont l'expiration est prochaine, sera de ma part l'objet de l'étude la plus scrupuleuse. Comme l'a fait M. Barouille, dans la dernière législature, je demanderai sans cesse la protection des cultivateurs français et la diminution des charges dont ils sont accablés.

Voilà, messieurs les électeurs, mon programe résumé dans ses points essentiels.

Si vous l'approuvez, votez pour moi.

Vicomte C. de VILLEBOIS-MAREUIL, conseiller général, maire de Grez-en-Bouère, vice-président du comice agricole du canton de Grez-en-Bouère.

1re Circonscription de LAVAL.

M. Christian d'ELVA,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Le canton de Laval-Ouest, approuvant mon programme, me donnait, le 4 août dernier, 2.233 voix.

Il me nommait conseiller général à près de 800 voix de majorité.

Mon programme n'a pas varié :

La 1re circonscription de Laval ne démentira pas le canton de Laval-Ouest.

Elle me donnera, le 22 septembre prochain, une immense majorité.

Ma profession de foi sera courte. Vous voulez des actes, et non des paroles iuutiles.

Au point de vue religieux :

Je ferai tous mes efforts pour faire abroger les lois tyranniques et injustes, qui touchent à la liberté des pères de famille et des citoyens.

Pas de taquineries mesquines ! — Pas de persécutions ni de violences !

Je veux la liberté de conscience pour tous, dans son sens le plus large et le plus absolu.

Au point de vue politique :

Je veux que la parole soit librement donnée au pays, arbitre de ses destinées.

Avant tout, je veux un gouvernement honnête !

Au point de vue agricole, industriel et commercial :

Je demande la dénonciation de ces traités de commerce désastreux, qui ruinent la France.

Je suis résolument protectionniste.

Je veux une balance équitable, qui permette, d'une part, aux cultivateurs, de faire honneur à leurs affaires ; et, de l'autre, aux ouvriers, de tirer de leur travail une juste rémunération.

Je veux l'ordre dans les finances, la suppression des dépenses inutiles, afin d'arriver progressivement à la réduction des impôts qui nous écrasent.

Patriotes !

Je tiens en main le drapeau national !

Sous ses glorieux plis, aux trois couleurs françaises, j'ai risqué plusieurs fois ma vie pour sa défense. Je suis prêt à recommencer.

Ralliez-vous en masse à ce drapeau, et je vous mènerai, dimanche, à une éclatante victoire !

Électeurs,

Votez tous ! Pas d'abstentions !
Vive la France !

Christian d'ELVA, ancien capitaine, ancien professeur à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, membre de la Société des agriculteurs de France, maire de Changé, conseiller général du canton de Laval-Ouest.

2me Circonscription de LAVAL.

Colonel baron de PLAZANET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Électeurs,

J'ai l'honneur, le très grand honneur d'être depuis quatre ans votre Député.

Être patriote, défendre les intérêts du pays et les vôtres, réclamer la diminution des impôts qui vous accablent et sont si injustement répartis, ne jamais vous tromper en vous faisant, comme tant d'autres, de folles promesses qu'ils savent irréalisables, telle a été la règle de ma conduite. Je l'observerai toujours.

Vous êtes les juges, je ne crains pas votre verdict.

Soldat, Conseiller général, Député, je ne redoute pas les critiques, car en toute occasion j'ai rempli mon devoir.

Personne dans la Mayenne ne voit en moi un inconnu, un nouveau venu, je suis des vôtres et cela ne date pas d'hier.

J'ait fait mes preuves et suis toujours prêt quand on a besoin de moi. Électeurs de la Circonscription, vous ne l'ignorez pas !

La patrie a grandement souffert, et depuis trop longtemps !

Liberté, religion, famille, fortune, tout a été attaqué, et, mieux que d'autres, les habitants de la Mayenne connaissent les charges écrasantes qui leur sont imposées.

Ennemi des expéditions lointaines et de la guerre dont je connais les horreurs, du gaspillage et du déficit sans cesse croissant de nos finances, je lutterai avec la même énergie contre les lourds impôts et les traités de commerce qui

ruinent l'agriculture. Ce sont des tarifs de douane plus élevés qui seront les véritables protecteurs des agriculteurs.

Tous vous savez avec quelle ardeur vos cinq députés sortants ont combattu, dès le premier jour de l'Assemblée dernière, pour obtenir le relèvement de ces tarifs; ils n'ont pu arriver à faire voter un prix plus élevé que celui de cinq francs sur les blés, prix qui est encore au-dessous de ce qu'il devrait être pour récompenser vos labeurs. Il en est de même pour les bestiaux venant de l'étranger qui font, jusque sur nos marchés de la Mayenne, une concurrence ruineuse aux éleveurs de la contrée.

Vous ne connaissez que trop la loi sur l'enseignement. Elle n'a qu'un but, enlever au père de famille la liberté de faire élever ses enfants à son gré.

Quant à la loi du recrutement de l'armée, promettant le service égal pour tous, sachez bien que cela ne peut être et n'aura jamais lieu. Nos Populations ouvrières et agricoles n'y trouveront pas le moindre soulagement, ni la réduction réelle du service à trois ans, alors que tous seront considérés comme soldats jusqu'à quarante-cinq ans.

Espérons que l'application de cette loi ne portera pas atteinte à la solidité de notre vaillante armée.

C'est vous, ouvriers et cultivateurs laborieux, soumis à tant de sacrifices, qui serez, comme par le passé, l'objet de mes constantes préoccupations.

Tous vous avez pu constater la part que j'ai prise, à la tribune et dans les Commissions, aux discussions où vos intérêts se trouvaient en jeu. Ce n'est pas moi qui les abandonnerai.

Vous ne voulez pas de révolutions: Confiants dans la sagesse du pays, nous attendrons la solution qui nous affranchira de la politique néfaste qui abaisse notre patrie, nous efforçant de travailler à faire cesser cet état de choses au plus tôt.

Ma seule ambition est, tant que Dieu m'en donnera la force, de continuer à servir la France avec un profond désintéressement.

N'écoutant que votre loyauté et l'esprit de justice qui vous anime, vous m'accorderez de nouveau votre confiance, j'en suis certain, et marcherez résolument au scrutin, quoi qu'on puisse dire et faire, plus nombreux encore qu'en 1885.

Cette confiance, je saurai la justifier, n'en doutez pas!

Agréez, mes chers électeurs, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Colonel Baron de PLAZANET, commandeur de la Légion d'honneur, maire de Saint-Ceneré, Président du Conseil général, Membre du Conseil de l'Instruction publique, Membre de la société des agriculteurs de France, Député sortant.

1re Circonscription de MAYENNE.

M. BIGOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Lorsqu'en 1885 vous m'avez élu avec une imposante majorité, vous saviez bien que je n'étais pas républicain. Je ne le suis pas devenu, après quatre années passées dans une Chambre où j'ai été le témoin attristé de tripotages et de scandales qui ont écœuré tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti.

J'ai donc, plus que jamais, la ferme volonté de débarrasser mon pays des hommes qui, depuis quinze ans, ont gaspillé ses ressources, mis nos caisses à sec, augmenté nos impôts et appauvri la France pendant qu'eux-mêmes s'enrichissaient.

Une lutte décisive est engagée. Il s'agit de savoir si vous voulez laisser le pouvoir à la faction qui nous opprime, qui a compromis la fortune publique et violé nos libertés les plus chères, ou si vous préférez revenir au gouvernement des conservateurs qui, de 1871 à 1875, ont pansé les blessures de la patrie, sagement administré nos finances et donné au pays quelques jours de prospérité.

Si, comme moi, vous êtes las d'être gouvernés par des politiciens avides qui ne passent au pouvoir que pour y faire leur fortune ;

Si vous trouvez les impôts trop lourds ;

L'agriculture insuffisamment protégée ;

Nos ressources follement gaspillées ;

La paix religieuse odieusement troublée par de sournoises persécutions ou de mesquines tracasseries ;

Si vous voulez rendre aux pères de famille le droit de faire instruire leurs enfants par des maîtres auxquels il ne sera pas défendu d'enseigner le catéchisme ;

Si le trafic scandaleux des places et des croix de la Légion d'Honneur vous révolte ;

Vous m'accorderez vos suffrages, car je suis résolu à mettre un terme à des abus qui indignent tous les honnêtes gens et à réclamer la revision d'une Constitution dont l'expérience a trop duré.

Je crois avoir fidèlement rempli le mandat que vous m'aviez donné :

J'ai proposé et voté les lois qui ont surélevé les droits de douane sur les blés et les bestiaux venant de l'étranger ;

J'ai défendu le privilège des bouilleurs de cru ;

Je me suis associé à toutes les propositions faites pour améliorer le sort des cultivateurs.

Je ne suis pas un réactionnaire; je ne veux point ramener mon pays à l'ancien régime. Les libertés conquises en 1789 me sont tout aussi chères qu'à vous, et, si elles étaient en péril, je saurais les défendre. Mais à la place d'un gouvernement déconsidéré, je veux un gouvernement honnête.

Armand BIGOT, ancien Président à la Cour d'appel d'Angers,
Député sortant, candidat conservateur.

2e Circonscription de MAYENNE.

M. CHAULIN-SERVINIÈRE,
Élu au 1er tour de scrutin.

Electeurs,

La manifestation faite sur mon nom, le 26 août, ne m'a pas permis de refuser la candidature. J'ai été profondément touché des marques de sympathie venues de toutes les communes de la circonscription, et je vous en remercie. La solidarité entre le candidat et les électeurs est un gage de succès, c'est un lien qui donne la force et qui assure en même temps les moyens nécessaires pour soutenir la lutte. Dans des conditions semblables ce n'est pas moi qui sortirai vainqueur ou vaincu de la bataille électorale : ceux qui m'ont choisi pour porter leur drapeau auront seuls le mérite de la victoire. A l'œuvre donc, et que chacun sache bien qu'il travaille pour lui, en s'occupant de mon élection.

Mon programme politique est simple :

Je veux l'honnêteté dans les Finances ; la régularité dans l'administration ; la stabilité dans le pouvoir ; la liberté dans les consciences ; la dignité et la prudence dans les relations extérieures.

Je veux encore le maintien et même l'augmentation des droits protecteurs, si cette augmentation est nécessaire pour assurer aux cultivateurs la vente de leurs produits à des prix rémunérateurs.

Si vous voulez renverser le gouvernement, c'est-à-dire la guerre civile ;

Ramener le service militaire à cinq ans, avec sa suppression pour les classes privilégiées ;

Le drapeau blanc avec ses haines et son mépris pour le peuple ;

Votez pour M. LEBLANC.

Si, au contraire, vous tenez à rester des hommes libres et indépendants ;

Si vous voulez conserver l'égalité dans le service militaire et sa réduction à trois ans ;

Si vous aimez le drapeau du peuple et de la liberté, le drapeau tricolore, qui a fait le tour du monde avec nos glorieuses armées du premier empire, vous voterez pour moi.

Votre tout dévoué concitoyen,

L. CHAULIN-SERVINIÈRE, avocat, conseiller général, maire de Mayenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Circonscription de BRIEY.

M. MÉZIÈRES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

L'arrondissement de Briey forme une famille unie et forte. Les malheurs qui nous ont séparés de l'ancien département de la Moselle ont resserré nos liens. Grâce à cette union patriotique, nous avons jusqu'ici obtenu satisfaction pour les intérêts légitimes dont vous m'aviez confié la défense.

Les droits qui protègent l'agriculture sont votés, le trafic des acquits à caution est supprimé, la garnison de la ville de Longwy est reportée à son ancien effectif, la manufacture de draps de Pierrepont conserve tous ses marchés avec l'État.

Aujourd'hui, des représentants de toutes les communes de l'arrondissement me demandent de continuer l'œuvre que nous avons commencée ensemble et de rester au poste où vous m'avez placé. C'est un grand honneur que vous me faites, mais c'est aussi un devoir que vous m'imposez. J'aurais pu décliner l'honneur, je ne puis me dérober au devoir. Je resterai donc, si vous le voulez, le défenseur dévoué de vos intérêts agricoles et industriels. Comme dans les précédentes législatures, vous me trouverez toujours prêt à parler et à agir en votre nom.

En politique de longues explications ne sont pas nécessaires entre nous; nous nous connaissons et nous nous comprenons. Nous sommes avant tout des hommes d'ordre, attachés par esprit de conservation au gouvernement légal du pays, aux institutions que la France a librement choisies. Mais en servant loyalement la République, en la plaçant au-dessus de toutes les compétitions, nous la voulons modérée et conciliante, ouverte à toutes les bonnes volontés, respectueuse de toutes les croyances. Nous n'en excluons personne, nous n'y persécutons personne.

Groupés sous le drapeau national, autour du chef respecté de l'État, conti-

nuons à donner à la France l'exemple de notre union. Si on aimait partout la patrie comme nous l'aimons, si les partis lui sacrifiaient quelque chose de leurs ambitions et de leurs rancunes, un immense apaisement se produirait dans les esprits.

Cet admirable pays, qui vient de prouver une fois de plus la puissance de son génie et la fécondité de son travail, a soif de paix, de tranquillité, de concorde.

Souhaitons que chaque Français jouisse bientôt de ces biens dont nous jouissons depuis longtemps dans l'arrondissement de Briey.

Vos suffrages diront, mes chers concitoyens, si je suis resté, comme je l'espère, en étroite communauté de sentiments avec vous.

A. MÉZIÈRES, de l'Académie française, Député sortant.

Circonscription de LUNEVILLE.

M. Camille VIOX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Depuis dix-neuf ans, la République a donné à la France la tranquillité dans la rue et la paix à l'extérieur.

Elle a fermé notre frontière ouverte en 1870 et reconstitué notre armée.

Elle a payé notre rançon et renouvelé notre outillage national.

Par ses soins, l'instruction du peuple a reçu l'essor et le développement nécessaires. L'agriculture a été l'objet d'une attention que la monarchie ne lui avait jamais accordée. Le commerce et l'industrie ont obtenu de légitimes satisfactions. Les services publics ont reçu une impulsion nouvelle. De grandes économies ont été réalisées; d'autres sont à l'étude.

Les questions sociales ont été abordées avec la ferme résolution de les mûrir et de les résoudre.

La République a organisé cette Exposition du Centenaire qui fait l'admiration du monde et où, grâce à la paix dont nous jouissons, le génie de la France brille d'un incomparable éclat.

La confiance n'a jamais été si grande. Jamais les fonds publics n'ont monté si haut. Le 3 0/0 est à 86 francs, et les dépôts des caisses d'épargne dépassent 2 milliards 800 millions.

La République a fait toutes ces choses, et la rancune de ses adversaires s'en est exaspérée. Nous voilà, derechef, à la veille d'une bataille électorale où les plus graves intérêts sont en jeu.

L'issue n'en est pas douteuse.

Nous sommes assurés que le 22 septembre 1889 sera un nouveau triomphe pour la démocratie paisible et laborieuse à laquelle vous appartenez. Vous constituerez, ce jour-là, une majorité parlementaire compacte; une majorité désireuse de tous les progrès, également ennemie de la routine étroite et des changements précipités qui ne sont pas des réformes; une majorité, surtout, qui ne permettra point de mettre sans cesse en question le principe du gouvernement républicain.

Vous aurez alors ce que vous voulez, un gouvernement assuré du lendemain.

Ce gouvernement sera armé comme il le faut pour la défense de tous nos intérêts agricoles, industriels et commerciaux, qui ont besoin d'une entière sécurité pour leurs opérations à longue échéance. Il saura, en outre, contenir, d'une main ferme, les fauteurs de tous les désordres et de toutes les réactions actuellement coalisés dans une même pensée de haine contre la démocratie qu'ils rêvent de détruire et que nous conserverons malgré eux.

Vive la République!

CAMILLE VIOX, Conseiller général, Député sortant.

1re Circonscription de NANCY.

M. GABRIEL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Programme voté dans l'Assemblée plénière du Comité révisionniste de Meurthe-et-Moselle et dans toutes les réunions publiques organisées par le Comité.

La commission du Comité républicain revisionniste de Meurthe-et-Moselle en exposant ses aspirations croit devoir les diviser en deux parties :

La première indique les réformes qui doivent être réalisées immédiatement et constitue le programme impératif imposé aux candidats lors des prochaines élections.

La seconde contient des réformes qui, étant du ressort législatif et ne pouvant être sérieusement discutées et réalisées qu'après la nouvelle Constitution, ne sont indiquées qu'à titre de vœux.

PARTIE IMPÉRATIVE.

I. — Revision de la Constitution par une Assemblée nommée à cet effet par le suffrage universel, pour aboutir à une République définitive et incontestée.

II. — Suppression du régime parlementaire qui, sous la République comme sous la monarchie, n'a donné que des preuves d'impuissance et de corruption.

III. — Séparation absolue des pouvoirs législatif et exécutif, tous deux émanant directement du suffrage universel.

IV. — Subordination des Ministres et des autres fonctionnaires au pouvoir exécutif.

V. — Sanction de la Constitution par le peuple.

VI. — Soumission à la nation, par voie de referendum, des questions pouvant susciter un grave conflit d'opinions, que seule la nation peut résoudre, par exemple : la séparation des Églises et de l'État ou le maintien du Concordat.

VII. — Obligation, pour les Députés, de rendre compte de leur mandat dans chaque chef-lieu de canton de leur circonscription, à chaque vacance législative.

VŒUX.

I. — Organisation d'une caisse de retraite pour les travailleurs par la création de ressources spéciales.

II. — Réduction du service militaire au minimum possible et au maximum de trois ans ; obligation pour tous, et suppression du volontariat.

Cet article a été voté par le Comité républicain revisionniste avant la promulgation de la nouvelle loi sur le service militaire. Le Comité a pensé qu'il était bon de laisser figurer cet article dans son programme, en indiquant que ce n'est qu'après trois législatures successives que les opportunistes ont consenti à adopter le principe d'égalité.

Il reste acquis que ce vote de dernière heure est une manœuvre électorale, et que ce n'est qu'après l'expédition meurtrière du Tonkin et les autres entreprises coloniales, où les fils du peuple ont seuls sacrifié leur vie, que l'égalité du service militaire est entrée dans la loi.

III. — Création et développement de l'enseignement professionnel.

IV. — Abolition pleine et entière de toutes les lois restrictives de la liberté individuelle et de conscience, du droit de réunion, de presse et d'association.

V. — Mesures à prendre pour garantir les travailleurs français contre la concurrence des ouvriers étrangers.

VI. — Réforme de l'impôt : l'impôt, pour être équitable, doit être direct. Il est le payement des services rendus par l'État à chaque citoyen ; il doit être proportionnel à ces services.

VII. — Reconnaissance de la personnalité civile des syndicats d'ouvriers et d'agriculteurs.

VIII. — Affranchissement administratif de la commune, celle-ci restant dépendante de l'État pour tout ce qui a trait aux charges publiques et aux intérêts généraux du pays.

IX. — Assimilation du mandat législatif au mandat civil, et sanction légale des engagements qui seront contractés par les mandataires envers les mandants.

Je m'engage à revendiquer et à défendre toutes les réformes qui sont demandées par le Comité républicain revisionniste de Meurthe-et-Moselle.

A. GABRIEL, Candidat de la 1[er] circonscription de Nancy, désigné par le Comité républicain revisionniste de Meurthe-et-Moselle, recommandé par le parti national et par le général Boulanger.

2[e] Circonscription de NANCY.

M. A. PAPELIER,

Élu au 2[e] tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Désigné par le Congrès de concentration républicaine, j'ai l'honneur de vous demander vos suffrages pour affirmer notre commun dévouement à la République.

Tous ses ennemis alliés pour la combattre, à peine au pouvoir, s'entredéchireraient si la France, dans un moment de défaillance, se livrait à eux; ils nous conduiraient à l'anarchie, à la guerre civile et détruiraient la prospérité due à vingt années de liberté. Un seul mot les unit : revision. Mais ils n'osent l'expliquer, car pour beaucoup d'entre eux, revision signifie : rétablissement de la Monarchie, destruction de la République.

Pour moi, j'accepterai la revision quand la forme du gouvernement ne sera plus contestée par nos adversaires, et qu'il s'agira uniquement de consolider la République.

J'aurai pour devoir de défendre tous les intérêts républicains, de rester constamment en contact avec vous, de conserver toute mon indépendance et de ne m'inféoder à aucune coterie.

Électeurs de Nancy,

Vous m'avez élu en 1884 conseiller municipal ; en renouvelant mon mandat en 1888 à une majorité considérable, vous avez prouvé que vous appréciez l'indépendance avec laquelle j'ai toujours étudié les questions soumises à cette assemblée.

Électeurs des campagnes,

Vous me connaissez, car depuis plus de vingt ans, nous avons ensemble des relations commerciales. Aussi je connais vos besoins. La sympathie que vos délégués m'ont témoignée, démontre qu'ils ont compris combien j'aurais à cœur la défense de notre agriculture.

Depuis longtemps, les questions sociales me préoccupent. Il faut les résoudre de façon à garantir à chaque citoyen le maximum de liberté morale et de bien-être matériel dont il se sera rendu digne par son travail.

Par la gratuité et l'obligation de l'instruction, la République a rendu plus facile aux jeunes générations l'amélioration de leur sort. Il faut songer aux vieillards, aider le travailleur honnête à s'assurer, par des dépôts à la caisse des retraites joints aux subventions de l'État, une vieillesse à l'abri du besoin.

Je défendrai le travail national contre l'envahissement des étrangers.

Sans porter atteinte à la liberté de conscience et à la religion, je suis fermement résolu à maintenir la suprématie du pouvoir civil.

Je surveillerai les dépenses budgétaires. Des économies sont réalisables. Nos adversaires osent critiquer l'État de nos finances. Ils oublient volontairement nos désastres de 1870 causés par les fautes de l'empire. Un seul fait démontre la fausseté de leurs accusations : jamais notre crédit n'a été plus grand. Le monde entier a confiance dans les destinées de la France. Seuls, dans un intérêt politique, nos adversaires contestent la prospérité de leur patrie.

Ils choisissent, pour mener cette campagne de diffamation, le moment où toute la France républicaine, par la voix de ses maires, vient d'acclamer en M. Carnot le chef respecté de l'État, où toutes les nations admirent en notre Exposition universelle la grandeur et la vitalité de la France.

Électeurs,

Vous n'oublierez pas que c'est à la République que nous devons ces magnifiques résultats.

Vous ne perdrez pas de vue que seul ce gouvernement permet de réaliser, sans choc, sans secousse, toutes les améliorations politiques et sociales.

Républicains fermes et éclairés, vous acclamerez sur mon nom la République, que je prends l'engagement de défendre contre tous ses ennemis.

Vive la France ! Vive la République !

A. PAPELIER.

Mes chers concitoyens,

Vous venez d'affirmer sur mon nom votre attachement à la République, je vous en remercie.

Quelques voix de plus et la victoire était complète.

Si les républicains dont les voix se sont égarées sur le candidat boulangiste, s'unissent aux suffrages qui m'ont été exprimés au premier tour, vous aurez été d'accord avec toute la France, qui vient d'assurer le triomphe de la République ; ses ennemis sont écrasés. Ils n'ont obtenu que 22 sièges, et la République 232.

La nation a prouvé son dégoût pour la politique d'aventure où l'entraînait un général indiscipliné, elle a maintenu sa confiance au régime qui, depuis dix-huit ans, a reconstitué sa puissance militaire, sauvegardé son honneur, assuré la liberté, maintenu l'ordre et accru sa prospérité.

Électeurs,

Que le 6 octobre soit un triomphe pour la République. Votre verdict ne devra pas faire tache dans la France républicaine. Vous vous souviendrez que ce département a été cruellement atteint par les fautes d'un régime que nos adversaires voudraient reconstituer.

Méprisez les mensonges et les calomnies de la dernière heure. Ils m'ont accusé d'être le candidat d'un homme ; ils ont menti, eux qui ne se recommandent au contraire que du nom d'un maître auquel ils obéissent aveuglément.

Je vous l'ai dit et je vous le répète en toute sincérité, je conserverai toujours mon indépendance et ne m'inféoderai à aucune coterie. Les principes avant les personnalités. Homme d'affaires résolu, je suis l'ennemi avant tout des interpellations inutiles dont la dernière Chambre a tant souffert.

Électeurs!

Achevez ce qui a été si bien commencé, constituez une majorité homogène, fortifiez la République, augmentez le nombre de ses défenseurs, et alors, à l'abri des crises ministérielles et des discussions politiques stériles, forte, libérale, tolérante et progressiste, elle pourra consacrer tous ses efforts à l'étude des lois d'affaires et des réformes démocratiques.

Électeurs!

J'ai confiance en votre verdict :

Patriotes!

Vous tiendrez à voir se fortifier le gouvernement de la République et vous éviterez ainsi à notre pays de nouvelles révolutions.

Vive la France! Vive la République!

A. PAPELIER, Membre du Conseil municipal de Nancy.

3e Circonscription de NANCY.

M. Maurice BARRÈS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Programme voté dans l'assemblée plénière du Comité revisionniste de Meurthe-et-Moselle, et dans toutes les réunions publiques organisées par le Comité.

La commission du Comité républicain revisionniste de Meurthe-et-Moselle, en exposant ses aspirations, croit devoir les diviser en deux parties :

La première indique les réformes qui doivent être réalisées immédiatement et constitue le programme impératif imposé aux candidats lors des prochaines élections.

La seconde contient des réformes qui, étant du ressort législatif et ne pouvant être sérieusement discutées et réalisées qu'après la nouvelle Constitution, ne sont indiquées qu'à titre de vœux.

PARTIE IMPÉRATIVE.

I. — Revision de la Constitution par une assemblée nommée à cet effet par le suffrage universel pour aboutir à une République définitive et incontestée.

II. — Suppression du régime parlementaire qui, sous la République comme sous la monarchie, n'a donné que des preuves d'impuissance et de corruption.

III. — Séparation absolue des pouvoirs législatif et exécutif, tous deux émanant du suffrage universel.

IV. — Subordination des ministres et des autres fonctionnaires au pouvoir exécutif.

V. — Sanction de la Constitution par le peuple.

VI. — Soumission à la nation, par voie de referendum, des questions pouvant susciter un grave conflit d'opinions, que seule la nation peut résoudre, par exemple la séparation des Églises et de l'Etat ou le maintien du Concordat.

VII. — Obligation, pour les députés, de rendre compte de leur mandat, dans chaque chef-lieu de canton de leur circonscription, à chaque vacance législative.

VOEUX.

I. — Organisation d'une caisse de retraites pour les travailleurs par la création de ressources spéciales.

II. — Réduction du service militaire au minimum possible et au maximum de trois ans ; obligation pour tous, et suppression du volontariat.

Cet article a été voté par le Comité républicain revisionniste avant la promulgation de la nouvelle loi sur le service militaire. Le Comité a pensé qu'il était bon de laisser figurer cet article dans son programme, en indiquant que ce n'est qu'après trois législatures successives que les opportunistes ont consenti à adopter le principe d'égalité.

Il reste acquis que ce vote de dernière heure est une manœuvre électorale, et que ce n'est qu'après l'expédition meurtrière du Tonkin et les autres entreprises coloniales, où les fils du peuple ont seuls sacrifié leur vie, que l'égalité du service militaire est entrée dans la loi.

III. — Création et développement de l'enseignement professionnel.

IV. — Abolition pleine et entière de toutes les lois restrictives de la liberté individuelle et de conscience, du droit de réunion, de presse et d'association.

V. — Mesures à prendre pour garantir les travailleurs français contre la concurrence des ouvriers étrangers.

VI. — Réforme de l'impôt : l'impôt, pour être équitable, doit être direct. Il est le payement des services rendus par l'État à chaque citoyen ; il doit être proportionnel à ces services.

VII. — Reconnaissance de la personnalité civile des syndicats d'ouvriers et d'agriculteurs.

VIII. — Affranchissement administratif de la commune, celle-ci restant dépendante de l'État pour tout ce qui a trait aux charges publiques et aux intérêts généraux du pays.

IX. — Assimilation du mandat législatif au mandat civil, et sanction légale des engagements qui seront contractés par les mandataires envers les mandants.

Je m'engage à revendiquer et à défendre toutes les réformes qui sont demandées par le Comiré républicain revisionniste de Meurthe-et-Moselle.

Maurice BARRES, candidat de la 3e circonscription de Nancy, désigné par le Comité républicain revisionniste de Meurthe-et-Moselle, recommandé par le parti national et par le général Boulanger.

Circonscription de TOUL.

M. CORDIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quelque temps, je vous adressais le compte rendu du mandat qui m'avait été confié en 1885.

Désigné, à l'unanimité, par le congrès républicain de l'arrondissement de Toul, dans sa séance du 25 août dernier, pour être candidat aux prochaines élections législatives, il me reste à vous faire connaître ce que je considère comme devant être l'œuvre principale de la prochaine législature.

Le pays, lassé des agitations stériles comme des vaines promesses, a besoin d'apaisement.

Il demande ce calme intérieur, cette stabilité gouvernementale, sans lesquels il est impossible aux pouvoirs publics de s'occuper utilement des réformes, des lois d'affaires qui intéressent, à un si haut degré, nos laborieuses populations agricoles et industrielles.

Pour lui donner satisfaction, laissons de côté les questions qui nous divisent.

Ni la revision de la Constitution ;

Ni la séparation des Églises et de l'État ;

Ni l'impôt unique ou progressif sur le revenu, venant s'ajouter aux autres impôts ou ayant la prétention de les remplacer tous, ne sont des remèdes aux difficultés de l'heure présente.

Repoussons-les nettement.

Attachons-nous à la défense énergique du gouvernement républicain contre les factieux quels qu'ils soient.

Renonçons au système énervant des groupes et des sous-groupes parlementaires, qui entretiennent les rivalités, perpétuent la défiance entre des hommes appelés par leurs convictions, et aujourd'hui par le plus impérieux devoir, à s'unir d'abord pour faire front aux attaques violentes de tous les faux conservateurs coalisés, devenus les complices des pires agents de la dictature.

Deux mesures sont indiquées pour la sauvegarde de la République.

La première, c'est la réforme de la loi électorale de la Chambre, qui substituerait au renouvellement intégral des députés, leur renouvellement partiel, tous les deux ou trois ans, et donnerait à leur mandat une durée de six années.

La seconde, c'est la réforme de la loi sur la presse, dans le sens d'une

protection efficace accordée aux fonctionnaires, aux honnêtes gens, aux pouvoirs publics, contre les outrages et les calomnies dont ils sont, depuis trop longtemps, les victimes impuissantes et désarmées.

La protection du travail national, sous toutes ses formes, est devenue une nécessité. La Chambre de 1885 l'a compris. Vos mandataires, dans la prochaine législature, devront faire en sorte qu'après l'expiration des traités de commerce en 1892, l'indépendance soit rendue, vis-à-vis des puissances étrangères, à notre agriculture, à notre commerce et à notre industrie.

Ils auront aussi à étudier les moyens pratiques de défendre nos ouvriers nationaux contre la concurrence que leur font les ouvriers étrangers qui viennent travailler en France.

La création de chambres d'agriculture, la réforme de l'impôt foncier par la révision des évaluations cadastrales, la suppression des prestations par la transformation du service vicinal; toutes ces questions, déjà élaborées avec soin, demandent à être résolues le plus tôt possible.

Quant aux bouilleurs de cru, j'ai toujours défendu leurs droits et je continuerai à les défendre, ayant soin de me mettre en rapport avec les viticulteurs et de les consulter si l'on venait à discuter, dans le cours de la législature, une refonte complète de la législation sur les boissons.

Le projet de loi frappant d'une taxe d'entrée les raisins secs importés en France devra être repris par la prochaine Chambre.

Je me suis associé à toutes les mesures ayant pour objet de maintenir, dans la gestion de nos finances, la plus stricte économie et l'équilibre du budget. Je ferais de même dans l'avenir. Enfin, j'appuierais volontiers une modification de la loi sur l'enseignement primaire, qui aurait pour but d'en faciliter l'application, en donnant aux communes, par l'organe de leurs conseillers municipaux, le droit d'émettre leur avis préalable, avant qu'il soit procédé au changement de leurs institutrices.

Mais pour pouvoir réaliser les améliorations que réclament les intérêts du pays, nous avons besoin d'un gouvernement énergique, appuyé sur une majorité parlementaire homogène. Il faut, comme le disait naguère M. Carnot, que l'union et la concorde de tous les bons citoyens, sur le terrain de la République, donnent à la France une force invincible.

C'est sur ce terrain que je vous convie, mes chers concitoyens, à vous unir tous, au scrutin du 22 septembre.

J. CORDIER, député sortant.

MEUSE

Circonscription de BAR-LE-DUC.

M. Jules DEVELLE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

En vous demandant le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1885, je livre à votre jugement ma conduite et mes actes.

Député ou ministre, j'ai fidèlement rempli les engagements que j'avais contractés vis-à-vis de vous.

J'ai énergiquement soutenu devant le Parlement les légitimes revendications de l'agriculture, et j'ai été assez heureux pour les faire triompher. J'ai voté toutes les propositions de loi ayant pour objet l'amélioration du sort des travailleurs des villes et des campagnes, toutes les mesures destinées à favoriser le commerce et l'industrie. Enfin, j'ai considéré comme mon premier devoir d'assurer la sécurité et l'indépendance de la patrie. Je crois donc être resté digne de vos suffrages.

Ai-je besoin de vous adresser une longue profession de foi? Vous me connaissez tous ; tous, vous savez qui je suis, ce que je pense, ce que je veux.

Je demeure plus que jamais convaincu que la République est le gouvernement nécessaire de la France. Je la veux modérée, tolérante, ouverte à toutes les bonnes volontés, mais nul ne la défendra avec plus d'énergie contre les coalitions qui la menacent, et dont le triomphe d'un jour serait le signal d'une longue anarchie et de la plus terrible des révolutions.

Si la grande majorité du pays a pu juger sévèrement les agitations bruyantes et stériles de la dernière législature, elle n'est nullement disposée à se laisser aller aux aventures. Ce qu'elle réclame, c'est un gouvernement plus ferme et plus sûr de lui-même, ayant une autorité suffisante pour réprimer les abus, les excès, les désordres; assez hardi pour entreprendre toutes les réformes, mais assez prudent pour les accomplir sans précipitation et sans violence. Elle a soif de stabilité, de concorde et de paix.

Pour obéir au vœu de la nation, la Chambre nouvelle devra écarter les

questions irritantes et les débats inutiles, elle devra se préoccuper avant tout de fixer les bases de notre politique économique.

Les traités de commerce sont sur le point d'expirer. Je m'opposerai à leur renouvellement qui aurait pour conséquence le maintien du traité de Francfort. J'estime que, pour ramener l'activité dans nos usines, pour assurer du travail à nos ouvriers, et pour favoriser le relèvement agricole, il est indispensable d'accorder une protection efficace aux produits de notre industrie et de notre agriculture.

La politique douanière que je m'honore d'avoir toujours conseillée a donné à l'Amérique une prospérité sans égale. Déjà, elle nous a aidés à rétablir l'équilibre dans nos finances. Seule elle peut nous permettre d'opérer dans notre système d'impôts (notamment impôt des boissons et octrois, etc.), les remaniements vivement réclamés par l'opinion, et de répartir d'une façon plus équitable les charges qui pèsent sur les contribuables.

Mes chers concitoyens,

Le bon sens public a fait justice des accusations et des calomnies que dirigent contre nos institutions ceux qui poursuivent le rêve d'une restauration monarchique.

La République n'a pas failli à sa mission.

L'Exposition universelle, qui atteste le relèvement et la puissance de notre pays, nous vaut chaque jour les témoignages répétés de l'estime et de la sympathie du monde.

Notre vaillante armée, dont nous admirons en ce moment les brillantes manœuvres, nous met à l'abri de toute agression de l'étranger.

Nous pouvons regarder l'avenir avec confiance.

Serrons-nous donc autour du chef respecté qui est si digne d'être à notre tête et, sous la direction du président Carnot, unissons nos efforts pour rendre à la patrie son ancienne prospérité et son ancienne grandeur.

Jules DEVELLE, ancien ministre de l'Agriculture, vice-président de la Chambre des députés, président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Bar-le-Duc, député sortant.

Circonscription de COMMERCY.

M. POINCARÉ,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat que vous avez bien voulu me confier il y a deux ans à peine, et que j'ai essayé de remplir au mieux de vos intérêts.

Je n'ai jamais consenti à faire partie d'aucun groupe parlementaire. J'ai conservé au Palais-Bourbon ma pleine indépendance. Je suis resté ce que j'étais, républicain sans épithète, ne m'inspirant que de ma conscience et de vos droits, dans les votes que j'avais à émettre.

La Chambre a mécontenté le pays par des discussions irritantes et des interpellations stériles.

Je ne me suis, ni de près, ni de loin, associé à ces débats regrettables, qu'ont volontairement suscités les ennemis de la République.

Je me suis consacré à l'étude modeste, mais sérieuse, des lois d'affaires.

Je crois, en effet, que les populations réclament moins de bruit et plus de besogne, et qu'elles préfèrent aux controverses politiques l'examen scrupuleux des améliorations possibles dans notre système administratif, et des économies réalisables dans notre budget national.

J'ai, pour ma part, demandé à la Chambre la discussion des projets qui intéressent les classes laborieuses dans les villes et dans les campagnes:

Réforme des prestations; — répartition plus équitable des impôts et particulièrement de l'impôt foncier; — crédit agricole; — réglementation du travail; — indemnités aux ouvriers victimes d'accidents; — assistance publique dans les campagnes; — caisses de retraite; — lois sur les sociétés coopératives, sur les faillites, sur les prudhommes ouvriers, etc.

La Chambre n'a malheureusement voté que quelques-unes de ces lois.

Elle a notamment adopté, sur mon rapport, un projet qui concerne les agents des chemins de fer et dont ces travailleurs attendent depuis beaucoup trop longtemps le vote définitif.

Mais un grand nombre de réformes restent encore en souffrance. Si la Chambre s'est montrée impuissante à réaliser plus de progrès, c'est qu'elle était trop divisée pour entreprendre, avec l'esprit de suite ordinaire, des œuvres de longue haleine.

En 1885, les électeurs avaient été trompés, dans certains départements, par des candidats qui avaient dissimulé, derrière le titre de conservateurs, leurs opinions monarchiques.

Le piège est connu maintenant et le pays ne s'y laissera plus prendre.

Il comprendra la nécessité de confier partout le soin de ses intérêts à des hommes d'ordre et de travail, décidés à soutenir les ministères républicains, et non à les combattre; résolus à défendre les libertés publiques et à faire respecter l'autorité des lois.

Profondément révoltée, dans sa vieille et inaltérable honnêteté, des infamies commises par M. Wilson, la France entière a regretté que les magistrats de la cour de Paris n'eussent pas cru devoir maintenir une condamnation qui s'imposait au point de vue moral.

Le Code pénal, enfin remanié, permettrait dorénavant de réprimer, comme il convient, d'aussi odieux trafics. Mais aux électeurs surtout il appartient de n'accorder leur confiance qu'à des hommes dont la vie publique et privée soit au-dessus de tous les soupçons.

Nous avons placé à la tête de la République un citoyen loyal et intègre, qui sera le gardien fidèle de nos institutions, et qui ne les laissera ébranler ni par les tentatives factieuses ni par les menées césariennes.

Tous les hommes de bon sens et de raison, tous les amis du progrès, doivent se grouper aujourd'hui autour de l'honorable M. Carnot pour donner au gouvernement la stabilité nécessaire à la tranquillité publique.

Il est d'autant plus indispensable d'assurer l'harmonie complète entre les pouvoirs de l'État que l'heure va bientôt sonner de trancher la grave question de notre régime douanier.

Les traités de commerce expireront au cours de la législature. Les représentants du pays auront le devoir de chercher à nous affranchir des conventions internationales dont le traité de Francfort a rendu les conséquences si désastreuses et qui ont si lourdement pesé, depuis quelques années, sur notre situation économique.

Pour arriver à établir sur nos frontières des tarifs qui protègent convenablement contre la concurrence étrangère nos cultivateurs, nos ouvriers, nos commerçants et nos industriels, il faudra que le gouvernement ait, vis-à-vis des autres nations, une attitude à la fois sage et énergique, et qu'il trouve dans l'appui d'une majorité républicaine la force d'assurer pacifiquement le triomphe de nos volontés.

Électeurs,

Vous voyez apparaître dans notre arrondissement l'inavouable coalition qui a déjà, pendant ces derniers mois, tenté d'agiter le pays.

Vous voyez marcher coude à coude les partisans de la monarchie et les agents du bouleversement social.

Les uns et les autres ont pour but : la destruction ; et pour moyen : la calomnie.

Ils sont d'accord aujourd'hui pour renverser.

Ils seraient incapables demain de s'entendre pour reconstruire.

Si leur alliance passagère pouvait aboutir à quelque chose, elle nous conduirait droit aux plus périlleuses aventures.

En ce moment même, la France fête, devant l'Europe émerveillée, le centenaire de la Révolution française.

C'est cette Révolution qui a créé la société moderne. C'est à elle que les cultivateurs, les ouvriers, les travailleurs de toutes classes, doivent les libertés démocratiques. Ils ne consentiront pas à les aliéner.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

R. POINCARÉ, Conseiller général de la Meuse, Député sortant.

Circonscription de MONTMÉDY.

M. ROYER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés depuis plus de dix années ; je crois n'avoir pas trahi votre confiance et avoir rempli mon mandat avec indépendance et probité ; les circonstances me font un devoir de solliciter de nouveau vos suffrages.

Le scrutin du 22 Septembre aura sur les destinées de la France une influence décisive.

Ecrasés après le 16 Mai, les partis hostiles à la République n'ont point désarmé. Ils mènent contre le gouvernement, depuis douze ans, dans la presse et dans le Parlement, une campagne de désorganisation, de dénigrement systématique et de grossières calomnies qui n'a pas été sans jeter le trouble dans bien des esprits et sans ébranler quelques convictions timorées.

Sans souci de l'honneur de la France, chaque jour ils couvrent d'outrages, dans leurs journaux, les serviteurs du pays, depuis les plus élevés, ceux qui le représentent devant l'étranger et au prestige desquels un bon Français devrait trembler de toucher, jusqu'au modeste employé qu'on va terroriser dans son bureau en le menaçant de disgrâce après la victoire, s'il hésite à trahir le gouvernement qu'il a sollicité ou accepté de service.

Après s'être appliqués ainsi avec une rare persévérance à détruire dans l'âme du peuple ce qui est le fondement même de tout gouvernement : le respect de l'autorité et le respect de la loi, ces gens qui se disent conservateurs jugent maintenant leur œuvre assez avancée pour mettre la main sur la France ; ils comptent sur vous pour les y aider.

Mes chers Concitoyens,

L'arrivée au pouvoir de cette coalition disparate de bonapartistes, d'orléanistes, de boulangistes, qui n'a ni principes ni drapeau, et qui s'élance à l'assaut des institutions républicaines, sous l'égide d'un soldat concussionnaire, chassé de l'armée par ses pairs et flétri par la justice de son pays, serait pour notre chère patrie une grande honte et un grand malheur.

La revision de la Constitution n'est pour eux, vous le savez, qu'une formule équivoque sous laquelle se cachent des haines intestines furieuses et d'ardentes rivalités; victorieux, ils s'entredéchireraient; ce qui est au bout de leur entreprise, c'est l'anarchie, c'est la guerre civile, et fatalement aussi, pourquoi le dissimuler? la guerre avec l'étranger!

A vous de choisir, entre ceux qui veulent maintenir la République qui nous a donné dix-neuf années de stabilité et de paix intérieure et ceux qui veulent nous jeter, sous prétexte de reviser la Constitution, dans les hasards d'une révolution que rien ne justifie et qui serait grosse, au dedans comme au dehors, des plus terribles éventualités.

Il est évident pour tous que l'élection d'aujourd'hui n'a pas, ne peut pas avoir d'autre signification.

C'est en vain que nos adversaires, conscients de l'impopularité de leur cause, protestent à la dernière heure de leur violent amour pour la République.

Cette tactique hypocrite est usée à force d'avoir servi; ils l'ont employée au 15 Mai et jamais nous n'avons été si près d'un coup d'État et d'une restauration monarchique.

Il suffit d'ailleurs, pour les démasquer, de rappeler les opinions bien connues de leur candidat, et de les renvoyer aux discours de leurs orateurs, aux manifestes de leurs prétendants et aux articles de leurs journaux.

Electeurs,

Ma profession de foi se résume en deux mots :

Je suis, dans la bataille qui va se livrer, le champion de la République contre ceux qui l'attaquent; c'est à ce titre que je vous demande de me renouveler mon mandat.

ROYER.

Circonscription de VERDUN.

M. BUVIGNIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Le mandat dont vous m'aviez honoré est à la veille d'expirer. J'ai la conscience de l'avoir loyalement rempli, et vous reconnaîtrez, je l'espère, que j'ai été fidèle aux idées d'ordre, de liberté et de progrès que vous m'aviez chargé de défendre. Je me suis fait un devoir de consacrer mon activité et mon temps aussi bien aux intérêts généraux du pays, qu'aux intérêts de l'arrondissement, et je me suis efforcé de demeurer digne du témoignage de haute estime que vous aviez bien voulu m'accorder.

Je n'ai pas de profession de foi à vous faire : Républicain depuis près d'un demi-siècle, je garde fermes et entières mes vieilles convictions. Si je réunis de nouveau la majorité de vos suffrages, je continuerai à soutenir dans le Parlement, une politique de paix, de réformes, d'économies et d'énergie, vis-à-vis de tous les factieux, de tous les prétendants au trône ou à la dictature.

A cette heure, bonapartistes et légitimistes, orléanistes et boulangistes, unis dans un effort désespéré, se ruent à l'assaut de nos libres institutions, sans oser déployer leur drapeau, sans oser proclamer quel régime ils voudraient imposer à la nation.

Vous ne vous laisserez abuser ni par leurs mensonges, ni par leurs calomnies. Vous songerez aux périlleuses aventures qui suivraient leur triomphe ; et dimanche prochain, vous voterez pour la tranquillité de la France, pour le progrès calme et sûr dans la République ; vous rendrez un nouvel et éclatant hommage à cette immortelle Révolution de 1789 dont nous célébrions hier le centenaire.

Ch. BUVIGNIER.

MORBIHAN

1re Circonscription de LORIENT.

M. le comte DILLON,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

2e Circonscription de LORIENT.

M. de LAMARZELLE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Je suis un enfant du pays, vous me connaissez et, il y a quatre ans, le département du Morbihan m'envoyait le représenter à la Chambre avec une majorité écrasante.

Je crois avoir fidèlement rempli le mandat que vous m'aviez confié en attaquant de toutes mes forces le parti qui depuis quinze ans est au pouvoir et que la France a déjà condamné et flétri.

Ce parti, la France n'en veut plus!

La France n'en veut plus, car elle voit enfin qu'il la conduit à la ruine. Il n'a su défendre ni son agriculture, ni sa marine, ni son industrie, ni son commerce. Il a gaspillé ses finances. En 1876, sous le gouvernement des conservateurs, l'Etat dépensait par an 2 milliards 570 millions. Actuellement, sous le gouvernement des républicains, on dépense par an 3 milliards 490 millions.

Près d'un milliard d'augmentation en quinze ans ! Ajoutez à cela que l'Etat, depuis plus de dix ans, dépense, par an, près de 600 millions de plus qu'il ne reçoit!

La France n'en veut plus, parce qu'elle entend ne plus avoir à rougir de ceux qui la gouvernent, parce qu'elle entend que le palais du chef de l'Etat ne devienne plus désormais un repaire de voleurs, une agence véreuse où l'on vendait tout, même la croix.

La France n'en veut plus! Parce qu'elle est une nation catholique et que tout le parti républicain, les opportunistes comme les radicaux, poursuivent la destruction du catholicisme. M. Clémenceau, le chef du parti radical, le disait à la Chambre des Députés, dans la séance du 27 mai 1889 : « Quoi qu'il arrive, toujours et en tout temps, nous serons unis pour faire front contre l'Eglise catholique. » Aucun républicain de la Chambre n'a protesté contre ces paroles ; tous, au contraire, modérés, opportunistes, radicaux, ont salué M. Clémenceau d'applaudissements prolongés et répétés.

La France n'en veut plus! Voilà pourquoi on réclame la revision! C'est le changement de ce qui existe.

La revision! J'ai été un des premiers à la demander et j'emploierai toute mon énergie à l'obtenir.

Electeurs,

L'heure est solennelle.

Levez-vous pour défendre vos intérêts matériels déjà si compromis et encore si menacés!

Levez-vous pour défendre l'honneur de la France!

Levez-vous avant tout et surtout pour défendre votre foi de catholiques et de Bretons.

En avant, pour Dieu et pour la Patrie!

G. de LAMARZELLE, Député sortant.

Circonscription de PLOËRMEL.

M. le prince de LÉON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Je viens vous demander de renouveler le mandat que vous avez bien voulu me confier il y a quatorze ans.

Je crois m'être rendu digne de votre confiance en défendant toujours vos intérêts, en luttant pour vos libertés.

C'est comme catholique et royaliste que je suis entré à la Chambre : je n'ai pas changé ; tel j'ai été, tel je serai. Ma conviction est en effet, que, seule, la monarchie chrétienne peut donner à la France la grandeur, la prospérité et la paix.

Le prince de LÉON.

1re Circonscription de PONTIVY.

M. le comte de LANJUINAIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

A deux reprises différentes, en 1881 et 1885, vous m'avez choisi pour vous représenter à la Chambre des députés.

Je me suis consciencieusement acquitté du mandat que vous m'avez confié ; c'est à vous de me dire si je l'ai rempli à votre entière satisfaction.

Pendant ces huit années, je n'ai pas cessé de combattre le gaspillage de nos finances, et la guerre odieuse faite à la religion catholique par des hommes sans foi qui ont rêvé sa destruction.

Avec mes collègues de la droite, j'ai réclamé de sévères économies dans les dépenses publiques, et des lois protectrices pour l'agriculture, dont nos efforts soutenus ont réussi à atténuer les souffrances.

La République, qui devait nous ramener à l'âge d'or, a failli à toutes ses promesses. Il faut être aveugle ou intéressé à son maintien pour ne pas convenir qu'elle ne peut nous donner le gouvernement honnête, économe et respecté au dehors dont la France a besoin.

La Monarchie légitime appropriée aux idées modernes est seule capable de nous rendre ces biens, et nous devons appeler de tous nos vœux le jour où la nation redevenue libre pourra rappeler l'héritier de ses rois, et renouveler avec lui le pacte auquel elle a dû sa grandeur passée.

Comte LANJUINAIS.

2e Circonscription de PONTIVY.

M. le comte de MUN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Lettre adressée à M. le Président de la Commission.

Paris, le 19 avril 1890.

Monsieur et cher Collègue,

En réponse à votre lettre d'hier, je m'empresse de vous informer que je n'ai adressé, à l'occasion des élections du 22 septembre 1889, aucune circulaire ni profession de foi aux électeurs de la 2e circonscription de l'arrondissement de Pontivy.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, mes sentiments très distingués.

A. de MUN.

1re Circonscription de VANNES.

M. DU BODAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Lettre adressée à M. le Président de la Commission.

Paris, le 23 mars 1890,

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, suivant le désir que vous avez bien voulu m'exprimer, que je n'ai fait aucune profession de foi (Élection de 1889).

Recevez, je vous prie, avec l'assurance de ma haute considération, mes affectueux sentiments.

DU BODAN.

2e Circonscription de VANNES.

M. Émile LOROIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Lorsqu'il y a trois ans, vous m'avez, pour la première fois, accordé vos suffrages, je vous avais promis de joindre mes efforts à ceux des autres députés du Morbihan pour la défense des principes qui vous sont chers.

J'espère avoir fidèlement tenu ma parole.

Aujourd'hui, c'est à votre circonscription, à laquelle me rattachent tant de souvenirs, que je viens demander le renouvellement de mon mandat.

Mes engagements restent les mêmes.

Si vous me faites l'honneur de me nommer, je persévérerai fermement dans ma ligne de conduite, en même temps que je tâcherai d'être plus que jamais le gardien dévoué de vos intérêts.

Je combattrai, comme je l'ai toujours fait, toutes les lois inspirées par l'esprit de persécution religieuse, qui ont si profondément blessé et inquiété vos consciences de catholiques, en menaçant vos croyances les plus sacrées.

Je combattrai ces dépenses insensées qui ont, en quelques années, si lourdement obéré les finances de l'État et les budgets de vos communes.

Grâce aux voix des députés conservateurs, nous avons obtenu pour l'agriculture un commencement de protection qui vous est si nécessaire pour lutter contre la concurrence étrangère. Cette protection, il faut la maintenir et la fortifier encore.

Mes chers compatriotes,

Vous le savez, de toute part s'élève un cri de protestation contre le régime auquel vous a soumis le gouvernement actuel. De toute part le pays réclame la paix religieuse, l'économie dans les finances, une juste liberté dans la gestion des intérêts communaux.

C'est le programme de la Monarchie, tel que le traçait récemment son représentant légitime. Aussi c'est par cette Monarchie, j'en suis convaincu, que la France, rendue à elle-même par la revision de ses institutions, saura retrouver, librement et pacifiquement, quand l'heure en sera venue, sa prospérité et sa grandeur.

Émile LOROIS, Conseiller général, Député sortant.

NIÈVRE

Circonscription de CHATEAU-CHINON.

M. le comte d'ESPEUILLES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Je viens avec confiance solliciter de nouveau vos suffrages.

Cette confiance s'explique. Je n'ai pas le droit de douter de vous. Ne m'avez-vous pas toujours nommé votre député?

En effet, vous m'avez élu pour la première fois en 1877.

Vous m'avez réélu en 1878.

Vous m'avez réélu encore en 1881.

Enfin, vous m'avez donné la majorité dans notre arrondissement en 1885.

En votant pour moi le 22 septembre, vous protesterez :

Contre le gaspillage de nos finances, qui grossit tous les ans vos bordereaux ;

Contre cette désastreuse expédition du Tonkin, qui dévore vos millions et vos enfants;

Contre une politique d'oppression et de persécution envers les consciences et envers les personnes ;

Contre le régime de ces parlementaires, qui ne savent que se disputer les ministères et les places, sans profit pour vous, — qui exploitent la France et la déshonorent.

Il est temps d'en finir!

Vous voulez un gouvernement d'honnêtes gens ;

Vous voulez que la liberté et la justice soient égales pour tous;

Vous demandez la diminution des charges qui pèsent sur l'agriculture.

Pour obtenir cela, c'est au peuple de parler.

A l'aide du bulletin de vote, il imposera tranquillement sa volonté.

Par la revision, il détruira l'œuvre néfaste des opportunistes et des radicaux.

Par la consultation nationale, il installera un gouvernement fort et stable,

respecté à l'intérieur comme à l'extérieur, qui assurera le travail et la reprise des affaires.

Électeurs,

Assez de tripotages ! assez de hontes ! assez de patience !
Tous au scrutin
Pour la revision,
Pour la consultation nationale.

Comte Albéric d'ESPEUILLES, ancien député.

Circonscription de CLAMECY.

M. Jules JALUZOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers compatriotes,

Sollicité par un grand nombre d'électeurs de mettre au service de mon pays l'expérience que j'ai acquise par l'étude et la pratique des affaires commerciales, agricoles et industrielles, j'ai accepté la candidature aux prochaines élections législatives dans l'arrondissement de Clamecy.

Je ne suis pas un homme politique.

Je suis avant tout un homme d'affaires.

C'est sur ce terrain pratique et patriotique, que j'entends poser ma candidature.

Je suis de ceux qui pensent que les traités de commerce qui font vivre ou mourir les nations doivent être faits par des commerçants, des agriculteurs, des industriels.

Je suis de ceux qui pensent que le devoir de tout député est de renoncer aux luttes stériles des partis et de se consacrer aux affaires.

On vit d'affaires, on meurt de politique.

Mes chers compatriotes,

Sans me présenter à vos suffrages comme homme politique, je dois cependant vous déclarer que je suis :

Conservateur et libéral.

Comme conservateur, je suis revisionniste, mais je veux une revision hon-

nête et loyale, qui soit faite dans l'intérêt de la France et non dans l'intérêt d'une coterie.

Comme libéral, je veux pour tous la liberté, je la veux:
Pour le maire dans sa commune,
Pour le prêtre dans son église,
Pour le père de famille dans son foyer,
Pour le suffrage universel dans ses comices.

Électeurs,

En me donnant vos suffrages, vous les donnerez à un patriote Nivernais ; Nivernais par sa naissance, Nivernais par le cœur et dans toutes les circonstances de votre vie, vous pourrez compter sur le dévouement absolu de votre compatriote.

Jules JALUZOT.

Circonscription de COSNE.

M. DUCOUDRAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

La République a doté le pays des libertés de réunion, de parole et de presse.

Elle a fondé la liberté municipale.

Elle a répandu l'instruction populaire sur tout le territoire.

Elle a développé notre réseau vicinal, construit 17.000 kilomètres de chemins de fer, creusé des canaux.

Elle a augmenté le budget de l'agriculture.

Elle a réduit à trois ans le service militaire, supprimé le volontariat et mis plus d'égalité dans le dur impôt du sang.

Pendant quatre années, j'ai participé à ces grandes réformes.

Aussi les républicains de toutes nuances de la circonscription de Cosne, réunis en congrès, ont-ils, d'un commun accord, pris l'initiative de recommander ma candidature à vos libres suffrages pour la prochaine législature.

Ils ont déclaré que j'ai loyalement rempli mon mandat.

Fidèles à vous-mêmes, vous ratifierez ce choix.

En 1885, vous m'avez accordé une majorité de 1348 voix. Vous ne vous déjugerez pas le 22 septembre 1889. Et alors, je pourrai poursuivre la tâche commencée.

La République, qui est un gouvernement de paix, de travail, d'économie et de justice devra :

Supprimer les prestations.
Refondre le cadastre,
Donner du travail aux ouvriers,
Répartir plus équitablement l'impôt,
Diminuer les frais de justice, simplifier la procédure,
Créer la caisse de retraite des invalides du travail.

La Constitution républicaine est perfectible : comme en 1885, je réclamerai donc la revision pour étendre les droits imprescriptibles du peuple souverain, et je repousserai toute modification qui tendrait, au contraire, à diminuer les attributions du suffrage universel.

Vous vous séparerez des agitateurs qui troublent le pays, et veulent renverser le gouvernement sans savoir comment le remplacer.

Vous refuserez de voter pour le représentant de l'Empire, ce régime fatal qui a conduit la France aux abîmes et s'est effondré à Sedan et à Metz, nous a valu la perte de l'Alsace et de la Lorraine, nous a coûté cinq milliards de rançon, anéanti notre matériel de guerre.

Mûri par la pratique des affaires, je continuerai à défendre les intérêts de notre arrondissement, à me préoccuper de la prospérité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, sans négliger jamais les soins de la défense de la patrie.

Vive la France ! Vive la République !

Dr DUCOUDRAY, maire de Saint-Malo, Député sortant.

1re Circonscription de NEVERS.

M. Gaston LAPORTE,

Élu au 1er tour de scrutin.

2e Circonscription de NEVERS.

M. TURIGNY,

Élu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME DE 1885 ACCEPTÉ PAR MM. GASTON LAPORTE ET TURIGNY, DÉPUTÉS DE LA 1re ET DE LA 2e CIRCONSCRIPTION DE NEVERS.

1. Revision de la Constitution actuelle. — Nomination d'une Constituante avec mandat spécial et déterminé.

2. Liberté de réunion, d'association, de presse.
3. Séparation des Églises et de l'État, d'où cette conséquence : dénonciation du Concordat et suppression du budget des cultes.
4. Instruction laïque, gratuite, obligatoire, professionnelle et militaire.
5. Réduction du service militaire à trois ans ; suppression du volontariat et service obligatoire pour tous, sans exception.
6. Réforme de l'assiette de l'impôt ; suppression des octrois ; refonte du cadastre ; abolition de la prestation en nature.
7. Élection des juges par le peuple, et suppression de l'inamovibilité.
8. Décentralisation administrative dans l'intérêt des départements et des communes.
9. Responsabilité effective des fonctionnaires publics.
10. Modification de la loi sur le permis de chasse.
11. Suppression du cumul et rétribution de toutes fonctions électives.

PROFESSION DE FOI DE MM. GASTON LAPORTE ET TURIGNY, DÉPUTÉS DE LA 1re ET DE LA 2e CIRCONSCRIPTION DE NEVERS.

Chers Concitoyens,

Ils mentent pour vous tromper ceux qui disent que nous avons cessé le bon combat pour la République, parce que nous réclamons la revision de la Constitution, revision que vous avez approuvée et qui est dans notre programme politique depuis près de dix ans.

Cette revision et la suppression du Sénat, le congrès républicain radical du casino de Nevers en avait fait les deux premiers articles de notre mandat de 1885.

Et aujourd'hui que nous y persistons, encouragés par les quarante mille suffrages que vous nous accordiez au 18 octobre 1885; aujourd'hui, par cela seul que le général Boulanger marche d'accord avec nous, et aussi avec vous, pour réclamer cette revision et l'abolition du Sénat, il paraît que ni vous ni nous ne serions encore républicains !

Ceux qui le disent mentent et nous calomnient, quand ils ajoutent que nous marchons avec la réaction, alors que la réaction nous oppose deux candidats royalistes !

Vous déjouerez les mensonges dimanche prochain, citoyens; et, fidèles,

comme nous, au programme de 1885, vous jetterez en masse dans les urnes les bulletins portant les noms des candidats républicains revisionnistes.

Nous comptons sur vous, comptez sur nous.

Docteur TURIGNY, Gaston LAPORTE.

NORD

1re Circonscription d'AVESNES.

M. HIROUX,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

En me présentant à vos suffrages, je n'obéis pas à des préoccupations personnelles. Il me semblait qu'après cinquante ans de labeur, j'avais bien mérité le repos; mais mes amis ont pensé que mon expérience des besoins de la région, ma situation de vieil industriel et de cultivateur me désignaient pour représenter à la Chambre la première circonscription de l'arrondissement d'Avesnes, et, faisant taire mes résistances, j'ai consenti à prendre en main le drapeau qui m'était présenté.

Il faut dès lors que vous sachiez qui je suis.

Je pourrais vous dire que mon passé répond de mon avenir, et que le conseiller général républicain ne faillira pas, à la Chambre, aux devoirs qu'il a su remplir pendant neuf années dans l'assemblée départementale, à la satisfaction de ceux qui l'avaient élu. Mais ce ne serait pas assez dire, à la veille d'un scrutin d'où peut dépendre le salut de la France, et je veux préciser.

Au lendemain de la crise qu'elle a victorieusement traversée, la République a besoin du concours de tous, le mien lui est acquis sans réserve. Mon premier soin, si vous me faites l'honneur de m'élire, sera de me joindre à ceux qui veulent consolider la République.

Je ne veux pas dire par là que notre constitution, qui date de 1875, est parfaite, et qu'il n'y a rien à faire dans la voie de l'amélioration; mais il faut qu'il reste bien entendu que la revision ne doit être faite que dans le sens républicain et avec une majorité de républicains.

Arriver à former une majorité de gouvernement, d'où puisse sortir un cabinet durable, qui fasse longtemps les affaires de la France et de la République, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; faire l'égalité pour tous dans le service militaire; rendre meilleur, dans toute la mesure du possible, le sort de ceux qui souffrent, voilà mon programme dans l'ordre politique et social.

Dans l'ordre économique, je réclamerai la dénonciation de tous les traités

de commerce d'ici 1892, et la liberté absolue dans l'avenir; l'équilibre réel du budget par la réduction des dépenses; la revision des tarifs de chemins de fer en faveur de l'agriculture; la réduction des prix de transport, des engrais et du bétail, celle des délais accordés aux compagnies pour la petite vitesse; la revision de la loi des patentes si défavorable aux petits commerçants.

Ouvriers,

Je fais appel à votre concours, car beaucoup d'entre vous me connaissent. Rappelez-vous que j'ai toujours été prêt à vous obliger quand vous avez eu recours à moi; dans l'avenir vous ne me trouverez pas moins dévoué à vos intérêts et ma porte vous sera toujours ouverte.

Vive la France! Vive la République!

Jules HIROUX, manufacturier, agriculteur, membre du Conseil général du Nord.

2e Circonscription d'AVESNES.

M. Maxime LECOMTE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Honoré par deux fois de vos suffrages, j'ai par deux fois accompli une fin de mandat. Arrivant à la Chambre dans la seconde partie de la législature, quand les destinées de cette législature étaient pour ainsi dire déjà fixées, je n'ai pu contribuer, autant que je l'aurais voulu, à réaliser les mesures que je crois justes et nécessaires.

Je vous ai rendu compte de la manière dont j'avais rempli mon mandat, en 1884 et 1885, et vous avez témoigné, par vos votes, que j'avais conservé toute votre confiance.

Vous avez, à une très grande majorité, le 27 novembre 1887, affirmé, sur le nom de M. Pierre Legrand et sur le mien, un programme qui peut se résumer ainsi :

Défense de la République,
Protection du travail national,
Politique de réformes,
Réconciliation et union de tous les bons citoyens.

J'ai la conscience d'être resté constamment fidèle à ce programme.

Vous connaissez la part que j'ai prise à la défense de la sucrerie indigène

et de l'industrie marbrière; mon intervention à la tribune, dans les discussions qui ont fait aboutir le scrutin d'arrondissement, la réforme de la loi des faillites et la loi sur la nationalité.

J'ai demandé l'amélioration du traitement des petits employés, et obtenu un crédit de 300.000 francs en faveur des facteurs ruraux; j'ai également présenté ou soutenu plusieurs propositions favorables aux ouvriers et aux cultivateurs.

La loi a rétabli le scrutin uninominal, et beaucoup d'entre vous m'ont demandé de mettre encore au service du pays, et spécialement de la deuxième circonscription d'Avesnes, le dévouement dont j'ai fait preuve et l'expérience que j'ai acquise.

J'ai accepté. C'est un honneur pour moi de pouvoir à nouveau vous faire juges de l'unité et de la probité de ma conduite politique, vous, mes compatriotes, qui m'avez élu pour la première fois.

Complètement indépendant et partisan de la stabilité républicaine, je n'ai pas suivi la politique de groupes et n'ai pas coopéré à l'œuvre de renversement des ministères.

Je ne me traîne à la remorque de personne. Dévoué aux idées de liberté et de progrès, ce n'est pas l'intérêt d'un homme, c'est l'intérêt de tout que je veux servir. Vous pouvez compter sur moi pour l'étude consciencieuse des questions sur lesquelles vous appellerez mon attention.

La date de 1892, qui va amener l'expiration des traités de commerce, donnera à tout ce qui touche au régime économique de la France, une importance capitale. Vous pouvez être assurés que je saurai défendre notre agriculture et notre industrie.

En politique, vous connaissez mes convictions. La République est le gouvernement de la France. Seule elle est compatible avec l'exercice régulier du suffrage universel.

La République nous a donné, depuis dix-huit ans, l'ordre et la paix.

La République doit compléter l'œuvre de nos pères de 1789, en faisant aboutir les réformes dont ils ont posé les bases. Déjà elle a mené à bien deux œuvres considérables : l'instruction populaire et le service de trois ans. En obtenant la modification d'un seul article de la loi militaire, nous obtiendrons la véritable égalité du service.

Pour l'amélioration du sort des travailleurs, la République a encouragé les associations ouvrières, donné la liberté des syndicats professionnels. Avec la majorité républicaine, j'ai voté un grand nombre de lois de progrès social et, au premier rang, la loi sur les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

La République est un gouvernement de progrès incessant; c'est le gouvernement du peuple, et le peuple la maintiendra, soyez-en certains. Il repoussera avec énergie ceux qui, en le flattant aujourd'hui, cherchent à lui donner un maître demain. La France entière affirmera la vitalité du grand parti qui seul peut mériter le titre de national : Le parti républicain.

Quant à moi, ennemi du pouvoir personnel, je suis résolûment partisan d'une politique de perfectionnement opposée à une politique de renversement. C'est vous dire que je repousserais toute revision qui troublerait le pays en re-

mettant en question ses institutions fondamentales. La convocation d'une constituante ne peut se faire légalement qu'en vertu d'une décision du Congrès, et les pouvoirs publics, étant d'accord, peuvent eux-mêmes apporter à la Constitution les modifications jugées utiles. — Si je ne veux pas d'une revision menant soit à l'anarchie, soit à la dictature, soit au rétablissement d'un régime monarchique, je voterais volontiers une revision demandée par un gouvernement s'appuyant sur une majorité républicaine.'

En un mot, car il faut être net sur une question qui prête à de si graves équivoques, je suis pour la revision légale, constitutionnelle, je suis pour la revision républicaine.

Conservons la liberté.

Améliorons nos lois.

Faisons acte d'union et de progrès, et nous aurons bien mérité de la patrie.

Vive la République!

Maxime LECOMTE.

3e Circonscription d'AVESNES.

M. ELIEZ-EVRARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez fait appel à mon patriotisme et à mon dévouement à la République; en serviteur dévoué de la démocratie, j'ai accepté la candidature qui m'a été offerte par le parti républicain tout entier.

Je crois, du reste, être d'accord avec la grande majorité d'entre vous sur les questions à l'ordre du jour.

Sur la revision, je veux, entre républicains, améliorer nos institutions et imprimer plus de rapidité au travail législatif et à la réalisation des réformes; mais je repousse énergiquement la convocation d'une Constituante qui aurait le droit de mettre la République en jeu et de changer la forme actuelle du Gouvernement.

Je suis partisan de la séparation des Églises et de l'État, après avoir pris les mesures nécessaires pour assurer la liberté des consciences et l'indépendance de l'État; — en attendant cette solution, destinée selon moi, à mettre fin à tous les conflits, je demande à tous le respect du Concordat; et, donnant moi-même l'exemple, je voterai le budget des cultes.

Je ne dois pas vous cacher que les questions économiques et sociales me paraissent devoir prendre le pas sur les autres, et appeler tout particulièrement l'attention des législateurs.

Établir plus de justice dans la répartition des impôts, dégrever la consommation, les mutations et les transports.

Procéder à la revision des patentes.

Rendre la justice accessible à tous, en simplifiant les actes de procédure et en en réduisant les frais.

Développer les institutions qui ont pour but de mettre le travailleur et sa famille à l'abri des conséquences de la maladie, des accidents, du chômage, de la vieillesse et de la mort.

Voilà, je crois, une tâche bien digne de la prochaine Chambre; mais là ne devront pas se borner ses efforts :

L'expiration des traités de commerce va rendre à la France sa liberté d'action, et la nouvelle Assemblée sera appelée à fixer les bases de notre politique douanière.

Connaissant les souffrances et les intérêts de notre région, il est inutile de vous dire que tous mes efforts tendront à assurer la protection la plus étendue aux produits de l'agriculture et de notre industrie.

A vous de dire, mes chers concitoyens, si vous approuvez ce programme.

Quant à moi, indépendant, républicain sincère, ne relevant d'aucune coterie et n'ayant été mêlé à aucune querelle des partis, je ne consulterai, pour chacun de mes votes, que ma conscience et l'intérêt supérieur de la patrie et de la République!

Evrard ELIEZ, notaire, maire de Berlaimont,
membre du Conseil général du Nord.

1re Circonscription de CAMBRAI.

M. MICHAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Malgré mon grand désir de me tenir à l'écart des luttes politiques, j'ai cédé aux vives instances qui ont été faites auprès de moi par les Républicains de la première circonscription de l'arrondiesement de Cambrai.

Désigné par les délégués de vos communes pour porter le drapeau de la France républicaine dans la lutte suprême que toutes les réactions coalisées vont tenter contre la liberté, j'ai pensé que des considérations personnelles devaient s'effacer devant le devoir qu'on m'invitait à remplir.

Voilà, chers concitoyens, dans quelles conditions je me présente à vos suffrages; quelques courtes explications sont nécessaires pour que vous sachiez si vous devez me les accorder.

Républicain de la veille, je n'ai plus à vous faire l'éloge d'un régime qui a donné au pays dix-huit années de paix et de sécurité, qui, par l'exécution de travaux immenses, a préparé la prospérité de l'avenir ; d'un régime qui a reçu la France épuisée par la folle guerre de 1870, qui a reconstitué son armée, répandu à flots l'instruction à tous les degrés, établi l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang.

Ennemi de toutes les coteries, je ne m'inféoderai, si je suis élu, à aucun groupe politique, voulant conserver, dans le grand parti républicain, une indépendance absolue, prêt à accepter et à appuyer, quand les circonstances le permettront, toutes les mesures destinées à perfectionner et à améliorer les institutions qui nous régissent.

Mais j'estime que le pays, lassé des agitations qu'une opposition irréconciliable cherche à entretenir, désire avant tout que ses représentants s'occupent des questions d'affaires qui sollicitent si impérieusement leur attention.

Industriel, à la tête d'une des maisons les plus importantes de la région, je crois être à même d'apprécier les besoins de notre circonscription, et de défendre ses intérêts en connaissance de cause, quand viendra en discussion la revision de nos traités de commerce.

Je n'oublierai pas non plus que l'agriculture, écrasée par les charges énormes qui pèsent sur elle, a droit, ainsi que l'industrie sucrière, à une protection efficace, et qu'il faut, dans une juste mesure, continuer l'œuvre que les ministères républicains ont poursuivie activement pendant ces dernières années.

Electeurs,

Si vous m'envoyez siéger à la Chambre, l'intérêt supérieur du pays sera mon seul guide;

Si vous pensez qu'il faut écarter des débats législatifs toutes les discussions irritantes qui ne peuvent que les rendre stériles et nous diviser;

Si vous estimez que la République doit, sous la digne présidence de M. Carnot, songer avant tout à augmenter les forces vives du pays, à développer la richesse nationale et à donner aux travailleurs les légitimes satisfactiens auxquelles ils ont droit ;

Si vous êtes d'avis que le gouvernement doit suivre à la fois une politique de progrès, de tolérance et de liberté, alors vous voterez pour moi, car ces idées seront celles que je m'efforcerai de faire triompher.

Vive la France ! Vive la République !

Th. MICHAU, manufacturier à Beauvois.

2e Circonscription de CAMBRAI.

M. DEJARDIN-VERKINDER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Je viens solliciter de vous le renouvellement du mandat que vous m'aviez confié il y a quatre ans.

Vous avez fait alors un vigoureux effort pour retirer la patrie des mains dans lesquelles elle était tombée. En m'accordant cette fois encore vos suffrages vous affirmerez nettement votre volonté de donner à la France un gouvernement digne d'elle.

Lasse de luttes parlementaires stériles, écœurée par les agissements d'une administration sans scrupules, la France veut :

Un gouvernement qui lui rende : à l'intérieur, la paix et la prospérité ; à l'extérieur, l'influence qui la sortira de son périlleux isolement;

Un gouvernement dont les réformes énergiques et promptes rétablissent les finances compromises par dix années de gaspillage et de corruption, par le Tonkin, par des travaux aussi ruineux qu'inutiles;

Un gouvernement assez fort pour restaurer la liberté, méconnue par les plus détestables lois d'exception et de proscription;

Un gouvernement assez honnête pour s'appuyer dans son œuvre de réparation sur l'estime et le respect des citoyens.

Ce gouvernement sera le mien.

La mission de le désigner vous appartient : ce sera l'œuvre d'une Assemblée constituante.

L'élection de cette Assemblée constituante, je l'ai réclamée dans la dernière législature et je l'ai votée. Réélu par vous, je la réclamerai et je la voterai de nouveau.

Les manifestations éclatantes par lesquelles vous avez, à deux reprises, au cours de l'année dernière, acclamé le général Boulanger, me prouvent que sur les grandes questions de la revision et de la consultation nationale nous sommes d'accord.

Vous voulez aussi avec moi :

La paix religieuse;

Le respect du droit, outragé par le scandaleux procès de la Haute-Cour;

La liberté et la protection du travail national;

La sécurité du sort des travailleurs;

L'organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Électeurs,

Nous traversons des temps malheureux et difficiles;

C'est à vous de débarrasser la France de ceux qui l'exploitent, et d'écarter ceux qui ont la coupable faiblesse de laisser faire.

Le peuple souverain tient dans ses mains le sort du pays.

Vive la France!

Ernest DEJARDIN.

1re Circonscription de DOUAI.

M. TRANNIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le pays, fatigué par les luttes et les discussions stériles, veut en finir avec la politique de piétinement, et manifeste la volonté formelle d'être représenté au Parlement par des hommes d'affaires et sincèrement attachés à nos institutions.

Un grand nombre d'entre vous ont fait appel à mon dévouement, j'ai pensé qu'il était de mon devoir d'accepter la candidature républicaine qui m'est offerte dans la première circonscription de Douai.

Je vous dois quelques explications sur la ligne de conduite que je compte suivre, si vous me faites l'honneur de m'envoyer vous représenter à la Chambre.

Mon grand désir, et, j'en suis certain, le vôtre aussi, est d'y voir entrer des hommes sincèrement républicains, s'occupant des intérêts du pays et de l'étude des lois économiques, financières, intéressant l'agriculture, l'industrie, et l'amélioration du sort des travailleurs de nos villes et de nos campagnes.

Il faut éviter les partis sans nom, qui, en se tendant la main, entravent, par des discussions politiques trop souvent répétées, les travaux parlementaires, renversent les ministères et nuisent aux affaires.

Au premier rang doivent se placer toutes les questions qui intéressent notre armée, notre marine, soutien et défense de notre honneur et de notre travail national.

Je m'occuperai activement de l'étude des questions ouvrières, de la réduction de l'impôt foncier; de la revision de la loi des patentes; de la réduction des frais de justice; des délais inutiles et surtout de la rendre accessible aux humbles; des sociétés de prévoyance pour la vieillesse; de l'amélioration de l'assistance publique dans nos villes et nos campagnes.

Depuis plus de vingt ans que je suis cultivateur et industriel, j'ai pu apprécier les souffrances de l'agriculture et de l'industrie; aussi, mes efforts tendront-ils à la conservation de la loi des sucres, des céréales, à l'élaboration des lois nouvelles sur les alcools, les maïs, les mélasses étrangères, à la diminution des charges énormes qui pèsent sur notre agriculture. Les intérêts verriers et miniers trouveront en moi un défenseur.

Je n'oublierai pas la terrible échéance des traités de commerce de 1892, la France doit reprendre sa liberté commerciale vis-à-vis de l'Europe; des tarifs conventionnels doivent seuls régler les échanges de nos produits avec les autres nations.

Pour les grands intérêts de notre département, je réclamerai la création du canal du Nord; son détournement le plus proche de Douai; l'amélioration de nos chemins ruraux, vicinaux, voies de communications qui, indispensables à l'agriculture et à l'industrie, seront l'objet de mes études.

La ville de Douai a été victime d'une spoliation sans nom; mon dévouement lui est acquis pour réclamer les justes compensations qui lui sont dues, et l'indemniser des pertes considérables qu'éprouvent les commerçants de Douai et de la banlieue par suite du transfert des Facultés.

Telles sont mes chers concitoyens les idées politiques et économiques que je m'efforcerai de faire triompher, si vous me faites l'honneur de m'envoyer siéger à la Chambre; ma seule ambition sera de voir la grandeur et la prospérité de notre chère patrie.

Votre tout dévoué concitoyen.

Alfred TRANNIN, cultivateur-industriel, vice-président
des agriculteurs du Nord, président du Conseil d'arrondissement,
membre de la Chambre de commerce, maire de Lambres.

2e Circonscription de DOUAI.

M. Emile DUBOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Républicain et protectionniste je suis : c'est comme tel que je me présente à vos suffrages.

Républicain indépendant de toute compromission, je rechercherai toujours la consolidation et le perfectionnement de nos institutions, qui peuvent seules nous assurer la paix à l'intérieur comme à l'extérieur.

Ne devant compte de mon mandat qu'à mes seuls électeurs, je me tiendrai

en rapport constant avec eux, ainsi que je l'ai toujours fait comme conseiller général, et je saisirai toutes les occasions pour leur soumettre mes actes, et m'inspirer de leurs besoins et de leurs aspirations.

Protectionniste de tout temps, je suis partisan d'un régime économique qui puisse sauvegarder notre agriculture et notre industrie du Nord, et donner une légitime satisfaction au producteur et au travailleur; — à ce titre, je suis l'adversaire des tarifs de pénétration, je combattrai le renouvellement de tout traité de commerce et ne cesserai de réclamer un droit d'entrée sur le maïs, les mélasses et les graines de betteraves venant de l'étranger.

Chers concitoyens,

Avec vous, je veux une France grande et honorée, économe de l'argent et du sang de ses enfants; avec vous, je veux un gouvernement stable, ami de l'ordre et de la liberté indispensables à la prospérité du pays.

Tels sont les sentiments qui m'animent; si vous les partagez et si vous me faites l'honneur de me choisir pour le représentant de vos convictions et de vos intérêts, je mettrai dans l'exécution de mon mandat tout le dévouement que j'ai la conscience d'avoir apporté dans les diverses fonctions qui m'ont été confiées.

Tout pour la France! Tout pour la Patrie!

Vive la République!

Émile DUBOIS, membre de la Société des agriculteurs du Nord, propriétaire, ancien notaire à Douai, conseiller municipal de la ville de Marchiennes, conseiller général du Nord.

1re Circonscription de DUNKERQUE.

M. Ch. LALOU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Né dans le département du Nord où j'ai conservé toutes mes relations de famille, je suis heureux d'être désigné comme candidat par le Comité national dans la première circonscription de l'arrondissement de Dunkerque.

Ami du général Boulanger dès la première heure, je n'ai pas à vous faire de programme. Mon programme, c'est celui de l'illustre exilé de Londres.

Comme lui et comme vous, je veux la revision de la Constitution de 1875, entrave à tout progrès et à toute réforme.

Comme lui, je désire l'avènement d'une République nationale, ouverte à tous les Français, la paix sociale, la paix religieuse, de bonnes finances, la diminution des charges si ruineuses pour l'agriculture, le commerce et l'industrie.

La classe ouvrière, à laquelle on a tout promis sans jamais rien lui accorder, a toujours été l'objet de mes grandes préoccupations. Dans les journaux que je dirige, on peut s'en assurer, j'ai constamment pris la défense de ses multiples intérêts.

Au cours de cette législature, viendra le renouvellement des traités de commerce. Il est absolument urgent que ces contrats, qui ruinent l'industrie et ne profitent qu'à quelques privilégiés, ne soient pas renouvelés.

Mes chers concitoyens,

Le 15 avril et le 19 août derniers, en majorité considérable, vous acclamiez ce programme : Revision de la Constitution par une Constituante issue du suffrage universel.

Vous ne vous déjugerez pas aujourd'hui, et,avec notre vaillant ami le général Boulanger, nous marcherons, le 22 septembre, contre l'opportunisme, c'est-à-dire contre le gâchis permanent et contre les expéditions lointaines.

Les opportunistes ont gaspillé les forces vives de la patrie et versé le sang de ses enfants. Les opportunistes ont foulé aux pieds les droits des citoyens et créé des juridictions exceptionnelles, pour se débarrasser des défenseurs les plus ardents des intérêts supérieurs de la nation.

Mes chers concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de m'accorder vos patriotiques suffrages, vous collaborerez à l'effondrement de l'opportunisme et vous assurerez le triomphe définitif de vos justes revendications.

Si je suis le représentant de Dunkerque, de cette cité de Jean-Bart qui, la première de France, a acclamé le nom du général Boulanger, je me consacrerai tout entier aux intérêts spéciaux de l'arrondissement.

Je demeurerai toujours le fidèle serviteur et l'ardent défenseur de la démocratie, de la liberté de conscience, comme de toutes les libertés!

La France qui travaille a besoin de repos, de confiance : vous tous, électeurs! qui mettez les intérêts du pays au-dessus de toutes les questions, unissez-vous contre l'opportunisme, et allez au scrutin aux cris de :

Vive la France!
Vive la République nationale!
Vive le général Boulanger!

Ch. LALOU, membre du Comité national.

2e Circonscription de DUNKERQUE.

M. BERGEROT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Vous m'avez déjà élu trois fois votre député, et le canton de Wormhout vient de renouveler mon mandat de conseiller général.

Depuis trente-sept ans, je le représente au Conseil d'arrondissement et au Conseil général.

Je puis donc dire qu'il existe entre nous d'anciennes relations d'estime et que nous avons les mêmes convictions religieuses, politiques, économiques.

Je viens, fort de ce passé, solliciter de nouveau vos suffrages dans les circonstances graves que nous traversons.

Notre Constitution est impuissante à dominer le désordre politique. Je suis pour sa revision.

Ai-je besoin de dire que je suis pour la liberté de conscience, après avoir voté constamment contre toutes les lois qui l'oppriment. Je veux l'enseignement libre et l'enseignement religieux.

Je veux la protection de vos intérêts agricoles, compromis par les traités néfastes de 1881, contre lesquels j'ai voté et que je ne veux pas renouveler en 1892.

Je repousse toutes les lois d'exil et toutes les lois d'exception.

Enfin, je soutiendrai énergiquement les mesures prises dans l'intérêt véritable des ouvriers, auxquels la dette croissante de la France et les impôts multipliés préparent un redoutable avenir.

Marchons donc unis au scrutin du 22 septembre, en arborant la belle devise de l'union conservatrice,

Pour Dieu et pour la Patrie.

A. BERGEROT, député sortant.

1re Circonscription d'HAZEBROUCK.

M. le Général de FRESCHEVILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Électeurs,

Lorsqu'en 1885 vous m'avait fait l'honneur de me désigner pour être votre interprète à la Chambre, les questions qui occupaient les esprits étaient :

Les expéditions lointaines, sans but défini, engageant la fortune et le sang de la France.

La crise économique provenant des traités de commerce et de l'inégale répartition des charges entre les citoyens.

L'organisation de l'instruction qui, tout en étant obligatoire, doit respecter les droits du père de famille.

Les persécutions dirigées contre la religion. Enfin les dépenses exagérées devant amener rapidement une catastrophe financière.

J'acceptai le mandat de présenter et de défendre vos revendications.

Resté fidèle à ma mission, j'ai, avec le concours de mes collègues de la Droite, fait tout ce qu'il était au pouvoir d'une minorité d'accomplir.

Dans les questions économiques, nous avons pu obtenir des droits protecteurs qui, en dehors du soulagement qu'ils ont produit, montrent le chemin qui conduira au relèvement de l'agriculture, et permettra à toutes les industries de lutter contre la cuncurrence étrangère.

Dans les questions d'instruction et de liberté religieuse, nous n'avons pu que ralentir la marche de nos adversaires, mais non l'arrêter. La laïcisation des hôpitaux et des écoles montre le peu de souci que le parti au pouvoir a des déshérités de la fortune.

Les finances sont, de l'aveu des républicains eux-mêmes, dans un état déplorable, et l'avenir est menaçant.

Telle est aujourd'hui la situation.

Avec vous, je veux rendre au père de famille sa pleine liberté, mettre un terme au gaspillage et assurer la sécurité du pays;

Laisser au clergé la liberté de remplir sa mission, toute de paix et de concorde ;

Écarter surtout les causes de scandales qui ont été tolérés et même absous;

Rétablir le règne de la justice.

Électeurs!

J'ai passé ma vie dans l'armée, c'est-à-dire, dans un milieu d'ordre, de décision et d'honneur.

Je ne suis pas l'homme des perturbations et de l'instabilité, mais je veux avant tout que ceux qui détiennent le pouvoir soient dignes de respect.

Si vous voulez me continuer votre confiance, j'en serai fier et j'apporterai à l'étude d'une revision nécessaire tout mon dévouement pour ramener le pays dans une voie plus conforme à ses traditions et à sa situation dans le monde.

Général de FRESCHEVILLE.

2e Circonscription d'HAZEBROUCK.

M. PLICHON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs et chers compatriotes,

Lorsque, il y a un an, cédant aux instances de tous les amis de mon père, je me suis résolu à me présenter à vos suffrages, comme candidat au Conseil général, j'ai rencontré, chez tous, un dévouement dont j'ai été profondément touché, et qui me rend aujourd'hui fort de votre confiance.

Récemment, tous vos représentants dans nos cantons sont venus me demander d'être le porte-drapeau de notre cause aux élections du 22 septembre.

Il m'a été impossible de résister à des instances si honorables pour moi.

Ce drapeau que vous me confiez, je le porterai haut et ferme.

Toujours vous le verrez sur la voie tracée par celui qui fut, pendant près d'un demi-siècle, votre représentant fidèle et dévoué.

Chrétien, je suis le défenseur des principes religieux, sans lesquels on ne peut opposer de barrière aux progrès de la Révolution.

Catholique, on me trouvera constamment aux prises avec ces adeptes de Gambetta, qui hurlent : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Défenseur de la vraie liberté, je serai le champion de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement. Comment, avec des écoles sans Dieu, donner à la France des hommes pour la servir glorieusement, des soldats pour la défendre.

Sur le terrain économique, vous trouverez en moi le protecteur constant de l'agriculture et de l'industrie du pays. Vous me verrez l'ennemi des conventions commerciales; elles n'ont pour effet que de favoriser l'introduction en France des produits étrangers, au détriment de la production nationale. Je suis, au contraire, le partisan résolu de tarifs douaniers, assez élevés pour sauvegarder notre pays contre un envahissement pacifique de l'étranger.

Nos finances sont dilapidées. En douze années, la dette a augmenté de 6 millards 500 millions ; la ruine approche. A nous de mettre un terme à la

misère de la France, par une gestion sage et économique des deniers de l'Etat, de cet argent qu'il demande au labeur de l'ouvrier.

Oui, les scandaleux abus qui font rougir les honnêtes gens doivent avoir un terme, et il nous faut crier sus aux concussionnaires, aux trafiquants de places et de décorations.

Électeurs,

C'est avec les principes conservateurs que nous sauverons le pays, et que nous lui rendrons le rang qu'il doit occuper dans le monde.

La ruine, la division, l'isolement, tels sont les résultats obtenus par les hommes actuellement au pouvoir. Le mécontement va grandissant chaque jour; il devient universel; il s'élève contre eux et les balaiera bientôt, à ce cri d'indignation des honnêtes gens :

Dehors, ceux qui ruinent la France!

Jean PLICHON, Ingénieur civil, Conseiller général.

1re Circonscription de LILLE.

M. WERQUIN,

Élu au 2e tour de scutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à choisir, le 22 septembre prochain, l'homme qui défendra au Parlement vos droits et vos intérêts. Un grand nombre de républicains de notre circonscription ont pensé qu'une population de 100.000 habitants a droit de se faire représenter par un compatriote, qu'elle ne doit pas aller chercher au loin son député, et qu'un Lillois doit défendre Lille.

Mêlé depuis trente ans à la vie politique, envoyé par vous-mêmes pendant vingt-trois ans au Conseil municipal de Lille, j'ai été appelé à une candidature par ces concitoyens, et l'accueil fait à mon nom par beaucoup d'entre vous me laisse espérer que mes longs services ne sont pas oubliés et que vous ratifierez le choix du Comité central.

Après des catastrophes sans précédent, la France s'est relevée et elle a pu, au centenaire de la Révolution, faire admirer la puissance d'un peuple ami de la paix, et demandant au travail et à la science la réparation des désastres de la guerre et la sécurité de son avenir.

Le monde a salué cette merveilleuse résurrection. Et, si les rois ont dissimulé leurs sentiments, les peuples n'ont pas caché les leurs. Cependant, en

France même, les partis monarchiques, après avoir essayé vainement d'entraver l'œuvre gigantesque de l'Exposition, n'ont pas désarmé, et leurs débris, auxquels s'ajoute un parti désormais sans chef, se réunissent pour tenter l'assaut de la République.

Citoyens, il faut reprendre les armes et leur infliger une nouvelle défaite, définitive cette fois; il faut que la République sorte victorieuse de la lutte, et que les Français puissent travailler en repos à l'amélioration de leurs lois et réalisent les espérances que la République a fait concevoir.

Les partis en Angleterre respectent le pacte fondamental. Les monarchistes français veulent détruire la Constitution ; nous la conserverons, nous, car elle est notre sauvegarde! La Constitution de 1875 n'est pas parfaite, nous la rendrons meilleure.

Vous donnerez aux républicains une majorité imposante, qui leur permettra de faire disparaître les défauts de cette Constitution créée par les monarchistes en vue du rétablissement de la monarchie; et la Constitution deviendra, aux mains des républicains, une garantie de conservation et de stabilité.

Après cette réforme nécessaire, le Sénat ne sera pas un obstacle au progrès, il restera un conseil et un guide respecté, il préservera la Chambre des entraînements possibles et laissera, sa mission remplie, le dernier mot aux mandataires du suffrage universel.

Le monde se transforme, le régime nouveau doit assurer le bien-être de tout homme qui travaille, et pourtant il y a des pauvres parmi nous!

La Morgue, à Paris, ne peut suffire aux cadavres que le suicide lui envoie. La République, protectrice des pauvres gens, doit sa sollicitude à ses enfants les plus malheureux.

Le travail doit être honoré, le travailleur doit être protégé, pendant l'âge mûr contre les accidents, contre la faim dans sa vieillesse ; la femme et l'enfant contre l'influence délétère des ateliers.

Ces réformes ne sont pas des utopies, elles figurent dans les promesses des candidats républicains, et même dans celles des monarchistes, qui ont tout à coup souci des petites gens, et elles sont pratiquées au-delà des frontières.

Ce que la monarchique Allemagne fait chez elle, la France républicaine le doit à ses fils. Le législateur interviendra, il fera jouer la soupape avant l'explosion du générateur; il mettra la loi en rapport avec les nécessités sociales.

La justice réclame ces réformes, l'humanité les impose.

L'échéance de 1892 rendra au travail national son indépendance et sa prospérité! Assez longtemps l'ouverture des frontières aux produits étrangers a ruiné l'industrie française; assez longtemps les tarifs de pénétration ont favorisé l'étranger à nos dépens; assez longtemps la victoire de l'Allemagne a pesé sur nous : nos traités de commerce ne seront pas renouvelés!

Votre député devra, sur le terrain des affaires, porter son attention sur bien des points; il exigera de l'État une surveillance plus rigoureuse des agissements des Compagnies de transport; il fera mettre à la portée de tous la procédure et les frais de justice; les grands travaux du département, tels que le canal du Nord, ne lui seront pas indifférents, et à la revision de la loi des patentes et des licences, il n'oubliera pas que la bière, boisson hygiénique et po-

pulaire, ne doit pas supporter seule les charges dont on a dégrevé les cidres et les vins.

Les réformes demandées par la démocratie sur une nouvelle répartition des impôts, sur le service militaire et sur cette loi des associations qui dénouera, sans trouble ni oppression, mais sans hésitation, une union mal assortie, ces réformes ne sont pas des nouveautés. Les Lillois les ont proclamées en envoyant à la Chambre Masure et Pierre Legrand.

Citoyens lillois,

Je me présente à vous, seul et sans l'assistance de journaux républicains dont j'étais en droit d'espérer l'appui. Vous saurez reconnaître l'homme de votre pays qui a toujours été fidèle à ses promesses, et qui trouve dans sa longue expérience des affaires judiciaires et administratives les ressources nécessaires pour les exécuter. Je suis de ceux qui placent au premier rang la fidélité aux promesses librement faites, et je tiens mes engagements, ne voulant pas déconsidérer en ma personne la République dont je suis le serviteur.

Électeurs,

Dans l'acte que vous allez accomplir, élevez vos cœurs au-dessus des compétitions et des mesquines querelles. Songez à vos intérêts en péril, à tant de malheureux qui demandent vainement au travail la nourriture de leurs enfants. N'oubliez pas que les républicains, en recueillant la France après les catastrophes, ont refait ses frontières, doublé ses routes et ses canaux, créé des écoles et reconstitué l'armée.

Ils ont restauré la patrie!

Condamnez par votre vote ces hommes néfastes qui, pour revenir à un passé abhorré, jetteraient la France en proie à la guerre civile et l'exposeraient au mépris de l'étranger.

Électeurs, faites votre devoir, je ferai le mien.

Vive la France! Vive la République!

Achille WERQUIN.

2e Circonscription de LILLE.

M. Pierre LEGRAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

L'Exposition universelle a porté la gloire économique et industrielle de la France à son apogée. — Le monde entier a rendu hommage à ces manifestations

merveilleuses de notre force et de notre vitalité, et c'est avec un juste orgueil que nous avons vu les peuples s'associer avec sympathie à notre labeur immense et aux sentiments pacifiques qui nous ont permis de l'accomplir.

Après avoir donné une pareille preuve de sa puissance, la République semblait devoir être placée au-dessus des luttes stériles des partis, et on pouvait croire que, son œuvre n'étant plus contestée, nous pourrions nous consacrer exclusivement aux réformes économiques, industrielles et sociales qui réclament tous nos efforts et toute notre application.

Mais la haine ne désarme pas.

Pour tenter un dernier effort, les adversaires de nos institutions se sont groupés derrière un programme unique qui se résume en deux mots : Revision, Constituante, ce qui veut dire : Renversement de la République ! Guerre civile !

Nous ne voulons point être dupes de ce mouvement monarchiste, bonapartiste et boulangiste.

Il est plus facile de demander une Constitution qui remettrait en discussion le principe même de la République, que de faire de la bonne politique financière et de la bonne politique économique.

Nous aussi, nous voulons une revision, mais une revision républicaine, faite aux termes de la Constitution, en congrès, par tous les républicains des deux Chambres et à l'heure par eux choisie; nous voulons une revision qui donne plus de force à nos institutions, qui permette d'accélérer les lois urgentes réclamées par le pays, et qui, en fin de compte, assure aux mandataires du suffrage universel une prépondérance légitime et conforme aux vœux manifestes du corps électoral.

Mais, avant tout, nous pensons que les questions sociales et économiques qui se posent à l'heure présente nous obligent à une vigilance extrême, et doivent faire l'objet de nos plus grandes préoccupations.

Les traités de commerce arrivent à leur terme; nous ne devons pas les renouveler: nous aurons à reviser notre tarif des douanes de manière à protéger, d'une façon plus complète, notre industrie et notre agriculture, après entente préalable avec les syndicats, les chambres de commerce et les sociétés d'agriculture.

Nous aurons à réformer, dans un sens plus libéral, la législation qui régit la chambre de commerce, nous aurons aussi à rechercher les moyens de modifier les tarifs des chemins de fer, et notamment ceux dits de pénétration qui, dans certains cas, permettent actuellement aux produits étrangers de venir sur notre marché se vendre à un prix inférieur aux produits français.

L'examen des lois concernant nos classes laborieuses, si dignes d'intérêt, s'imposera à nos futurs législateurs; caisses de retraite, sociétés de secours mutuels ; travail des enfants et des femmes dans les manufactures, responsabilité des accidents de fabrique, conseils de prud'hommes ; institutions de crédit et de prévoyance; extension de notre enseignement technique...

Il faudra transformer le système de nos impôts, dont certains pèsent aujourd'hui si lourdement et si inégalement sur les travailleurs.

Ce sera l'œuvre féconde de la prochaine Chambre.

Cette grande année du Centenaire a été le triomphe de notre foi politique

si admirablement glorifiée, il faut que l'Exposition universelle inaugure une ère nouvelle, et que notre grand et cher pays de France trouve, dans un gouvernement durable et protecteur, les éléments de sa fortune et de sa prospérité.

Mes chers Concitoyens,

Deux politiques sont en présence : l'une de désordre et de ruine, l'autre de travail et d'apaisement.

En choisissant la seconde, vous voterez pour la République qui a déjà donné à notre pays dix-huit années de paix.

Vive la République !

Pierre LEGRAND,

Avocat, Conseiller général du Nord, Député sortant.

3e Circonscription de LILLE.

M. Paul LE GAVRIAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Député du Nord depuis quatre ans, je vous ai, dans six réunions successives, rendu compte de mon mandat. Vous m'avez approuvé et vous m'imposez une nouvelle candidature : J'accepte cet honneur.

Je pense qu'il faut mettre un terme aux agitations politiques dont souffre le pays. Je ne suis pas hostile à la forme républicaine, si c'est la volonté de la France. Mais je voudrais une République honnête, équitable, ouverte à tous, respectueuse de la religion, de la liberté et des droits de tous les citoyens, économe des deniers publics, prévoyante pour tous les intérêts. En un mot, absolument différente de ce qu'elle a été depuis dix ans.

Pour atteindre ce but, il faut que le suffrage universel se sépare résolûment de la coterie radicale et opportuniste qui l'a si mal servi. Il suffit qu'il envoie à la Chambre nouvelle une majorité d'hommes honnêtes, justes, indépendants, habitués aux affaires, n'ayant d'autre ambition que de servir les intérêts généraux pu pays, et non les leurs propres.

Ainsi composée, cette majorité, renonçant aux discussions stériles, pourra réaliser un noble et utile programme :

Relever, par des lois protectrices, notre agriculture encore si souffrante, et réduire les impôts qui l'accablent;

Pratiquer la plus stricte économie, supprimer impitoyablement les dépenses inutiles;

Étudier notre régime douanier, en remanier les tarifs, afin de favoriser par tous les moyens notre agriculture, notre industrie et nos ouvriers français dans leur travail;

Mener à bonne fin les lois bienfaisantes qui doivent protéger nos travailleurs contre les difficultés de leur vie laborieuse :

La loi sur les accidents du travail;

L'assistance en cas de maladie;

Les pensions de retraite pour leur vieillesse, etc.

Aborder ainsi résolument cette question sociale qui nous presse, et qui peut, selon moi, trouver sa solution par le remaniement de nos tarifs de douanes.

A l'exécution de ce programme et de tout ce qui s'y rattache, j'apporterai le concours dévoué de mes études, de mon expérience, et j'essaierai de faire prévaloir les propositions pratiques que j'ai présentées et défendues dans la dernière Chambre.

J'ai toujours ardemment soutenu, pendant ces quatre dernières années, les intérêts des petits, des humbles, de tous ceux qui souffrent. Ils me trouveront encore parmi leurs plus zélés défenseurs.

Pour tout le reste, j'agirai et je voterai selon ma conscience, en me tenant en dehors de toute coterie, de toute influence de parti. Libéral et indépendant par mon caractère et par ma situation, je ne m'inspirerai que des intérêts supérieurs de la France et que des conseils de mon patriotisme.

Si ces loyales déclarations vous conviennent, je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur moi.

Paul LE GAVRIAN,
Député sortant.

4e Circonscription de LILLE.

M. le baron DES ROTOURS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Électeurs,

Je viens, pour la huitième fois, demander le renouvellement d'un mandat que, depuis vingt-deux ans, vous n'avez cessé de me maintenir sous toutes les formes de consultation du suffrage universel.

Vous me connaissez suffisamment; je n'ai pas besoin de vous faire de longues déclarations :

J'ai toujours pensé que votre mandataire devait rester uniquement dévoué

à la défense de vos intérêts, gardant son indépendance vis-à-vis des partis comme du pouvoir.

La législature qui s'ouvre aura une grande importance au point de vue des intérêts matériels de notre pays.

L'expiration prochaine des traités de commerce, et l'établissement d'un nouveau régime économique que le Parlement devra établir à partir de 1892 m'imposent le devoir de vous dire de nouveau que la protection du travail national, — agricole, industriel et commercial, — devra être la première préoccupation des pouvoirs publics.

Sur ce point, le gouvernement n'a pas fait ce qu'il devait, et vous n'obtiendrez satisfaction qu'en accordant votre confiance à des mandataires décidés à exiger la réalisation de vos vœux légitimes.

Les intérêts sociaux et religieux de la patrie me trouveront toujours parmi leurs défenseurs convaincus.

Respectueux des droits des consciences et de la liberté du citoyen, adversaire des lois et des juridictions d'exception, partisan d'une politique prudente et sage à l'extérieur, d'une gestion économe de nos finances, je m'opposerai à toutes les mesures qui pourraient diviser le pays, compromettre sa sécurité, son honneur et sa prospérité.

Si vous m'envoyez de nouveau à la Chambre, je serai avec ceux qui veulent que la France reste libre de ses destinées, et qui ne craignent pas de s'incliner devant la volonté du suffrage universel.

Ai-je besoin d'ajouter que je ne cesserai de protester contre la désastreuse politique coloniale inaugurée et continuée contrairement à l'intérêt et à la volonté du pays?

A un point de vue plus particulier, vous trouverez toujours en moi un ami qui ne ménagera ni son temps ni ses peines pour vous rendre tous les services que les électeurs peuvent légitimement attendre d'un représentant intègre.

des ROTOURS,
Député, conseiller général du Nord.

5e Circonscription de LILLE.

M. Émile MOREAU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs!

Vous êtes appelés à élire vos représentants le 22 septembre.

La République est attaquée; on veut la détruire!

Les partis réactionnaires, coalisés, ont accepté la candidature d'un défroqué se disant hypocritement républicain.

Tout cela est réuni sous l'immorale bannière de l'immonde Boulange!

Vous agirez en gens pratiques, en travailleurs consciencieux et honnêtes.

Vos députés auront :

Le travail national à défendre;

Les traités de commerce à renouveler;

L'outillage national à compléter;

Des économies à faire;

L'administration à simplifier;

Le budget à équilibrer!

Il faut qu'ils pensent sans relâche :

A améliorer le sort des ouvriers;

A protéger la femme et l'enfant;

A soutenir les invalides du travail;

A donner l'instruction intégrale et professionnelle à tous!

Électeurs!

Le candidat, choisi par la ligue, répondra à ce que nous attendons de lui : ce n'est pas un politicien, c'est un homme pratique, ayant depuis vingt ans étudié tous les intérêts de notre circonscription, les ayant défendus comme directeur des travaux municipaux et, depuis, aux Conseils municipal et général; connaissant les intérêts des travailleurs et les ayant toujours soutenus. Pour notre commerce et notre industrie, nous ne pouvions pas faire un meilleur choix.

Au cri de : Vive la République! votons tous pour le vieux républicain : Émile Moreau.

Le président de la ligue,	Les vice-présidents,	Le secrétaire,
Dr LARGILLIÈRE.	Édouard DEBUCHY.	Clément DURANT.
	Augustin LEMAIRE.	

Vu, le candidat : Émile MOREAU.

6e Circonscription de LILLE.

M. DRON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Les sympathies que vous m'avez maintes fois témoignées, l'imposante majorité qui s'est encore affirmée sur mon nom, il y a moins de deux mois, dans le canton sud, la gravité des circonstances que nous traversons, m'ont fait un devoir de céder aux sollicitations dont j'ai été l'objet à l'occasion des élections législatives :

Vous me connaissez suffisamment pour que je n'aie pas à vous faire de profession de foi.

L'avenir et la prospérité du pays exigent le maintien d'un gouvernement stable et régulier, capable de s'opposer à toutes les tentatives criminelles d'une coalition antipatriotique, car, nous ne devons pas nous le dissimuler, un nouveau bouleversement nous mènerait tout droit à la guerre civile, peut-être même à une guerre internationale, où serait mise en jeu une fois de plus l'intégrité du sol de la France.

Vous avez fait justice des réclames mensongères d'un parti soi-disant national; n'en parlons plus, ce parti est mort depuis la condamnation et la fuite de son chef.

Vous rangerez-vous sous la bannière ultramontaine d'un candidat qui se présente à vous comme catholique? C'est d'un ridicule à faire frémir et votre bon sens vous en gardera. Ce qu'il veut avec le parti intolérant et fanatique que vous connaissez, c'est le curé maître et l'instituteur esclave docile dans l'école — c'est qu'il y ait deux classes de citoyens, les uns privilégiés, ayant tous les droits sans être astreints à aucune charge, ne connaissant plus la patrie quand il s'agit de payer de sa peau pour la défendre, les autres, vous tous commerçants et ouvriers, taillables et corvéables à merci, assujettis à la domination de ces conspirateurs de sacristie!

Il se trompe d'époque : c'était bon avant 1789! Aujourd'hui tous les citoyens sont présumés égaux devant la loi; et il est temps que cette égalité ne soit plus un vain mot, surtout quand il s'agit de l'impôt du sang. Le prêtre à l'église, s'occupant des choses de son ministère, évitant toute ingérence dans les actes du pouvoir civil, ne faisant pas concurrence aux patentés et ne terrorisant pas le monde qui travaille; la paix religieuse, la voilà et je la veux!

La situation économique est la question capitale du moment. L'agriculture, l'industrie et le commerce de notre région réclament la revision des tarifs douaniers, la dénonciation des traités de commerce, une sage protection de nos produits : je me tiendrai à la disposition des corps constitués compétents, et en

général de tous les intéressés, pour connaître les besoins et réclamations de nos différents corps de métiers. Une étude consciencieuse et un examen réfléchi me mettront à même de les défendre en connaissance de cause.

Pour les questions sociales intéressant particulièrement la classe laborieuse, les ouvriers ,dont je connais la pénible existence, pourront, en toutes circonstances, compter sur mon concours et sur mon dévouement le plus absolu.

En résumé, mes chers concitoyens, les stériles discussions politiques doivent céder le pas aux réformes sociales et aux questions d'affaires.

Si telles sont vos idées, vous pouvez en toute confiance m'accorder vos suffrages; vous aurez en moi un mandataire dévoué.

Vive la France!

Vive la République!

Gustave DRON, Conseiller général.

7e Circonscription de LILLE.

M. le comte de MONTALEMBERT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Si vous me donnez vos suffrages, je remplirai mon mandat avec loyauté.

Vous connaissez mes sentiments; ce sont les vôtres.

Nous ne voulons plus de la politique actuelle : elle ruine, tyrannise, scandalise tout le pays.

Il nous faut une autre direction.

Nous voulons l'économie, la liberté, l'honnêteté.

Nous voulons la paix religieuse et la justice pour tous.

Nous voulons qu'au renouvellement des traités de commerce, l'agriculture et l'industrie françaises soient protégées.

Nous voulons que les questions sociales et ouvrières soient promptement résolues; que les droits des travailleurs soient nettement établis et défendus.

Nous voulons enfin le relèvement de notre patrie par un gouvernement national, solide et respecté.

Travaillons à former ce gouvernement.

C'est notre droit et notre devoir.

G. DE MONTALEMBERT,
Conseiller général du Nord.

1re Circonscription de VALENCIENNES.

M. Léon RENARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Nous vous disions, il y a quatre ans, mes amis et moi, en sollicitant vos suffrages : « Ce que nous voulons c'est réparer et non détruire. »

Respectueux du suffrage universel, estimant que la majorité des électeurs se préoccupe moins de la forme du gouvernement que de la façon dont le pays est gouverné, nous sommes arrivés à la Chambre sans autre parti pris que celui de travailler, dans la mesure de nos forces, au relèvement, à la prospérité, à la grandeur de la France.

Loin de vouloir faire au gouvernement une opposition systématique, nous étions personnellement résolu à prêter notre concours aux ministères, quels qu'ils fussent, à la seule condition que la liberté, les droits et les croyances de chacun fussent respectés, et qu'on renonçât à une politique de persécution et de violences, qui n'a abouti qu'à partager la France en deux camps : celui des oppresseurs et celui des opprimés.

On sait quel a été le résultat de cette patriotique tentative.

Affectant de ne pas comprendre le grave avertissement que leur avait donné le pays aux élections d'octobre 1885, les hommes qui se sont succédé au pouvoir, semblent avoir pris à tâche de continuer et d'aggraver encore la politique de leurs devanciers, politique de haine, de division et de désorganisation, contre laquelle avaient hautement protesté plus de trois millions d'électeurs.

Refusant de s'incliner devant les décisions du suffrage universel, voulant à tout prix s'assurer une majorité complaisante, ils n'ont pas reculé devant les invalidations les plus scandaleuses, et ont eu recours à toutes les manœuvres, pour faire échouer les députés dont ils avaient brisé le mandat et qu'ils renvoyaient devant leurs électeurs.

Maître du terrain, grâce à des procédés sans exemple dans notre histoire parlementaire, ils ont traité la France en pays conquis.

De la République, qui devrait être le gouvernement de tous, exercé au profit de tous, les opportunistes ont fait leur chose à eux. Ils l'ont exploitée à leur profit exclusif, sacrifiant à leurs intérêts égoïstes ou à leur ambition, nos libertés, nos finances, notre agriculture et notre industrie, dont ils avaient pourtant promis de se constituer les défenseurs.

A eux seuls, les places et les faveurs ; à ceux de leurs amis que le suffrage universel avait repoussés, les sinécures et les gros traitements. Ils ont abusé de tout, trafiqué de tout ; ils ont vendu jusqu'à la Légion d'honneur !

En pleine paix, ils ont accumulé les déficits, augmenté de un milliard nos budgets annuels, eux qui, avant d'arriver au pouvoir, promettaient l'économie et l'équilibre des finances.

Pour satisfaire leurs passions de sectaires, ils ont attenté à nos libertés les plus chères et foulé aux pieds nos droits les plus sacrés.

Il n'est pas jusqu'à la justice, dont ils n'aient essayé de faire un instrument d'oppression. Le jour où les tribunaux, qu'ils avaient pourtant épurés, leur sont devenus suspects pour avoir rendu des arrêts équitables, ils ont constitué des juridictions exceptionnelles, des Haute-Cour de Justice, pour faire condamner par ses adversaires politiques l'homme dont ils avaient été les premiers à vanter le patriotisme, mais dont la popularité grandissante portait ombrage à leur médiocrité.

Et quand ils ont enfin compris que le pays les désavouait, pour violenter le suffrage universel, notre maître à tous, vous les avez vus voter en hâte une loi sur les candidatures multiples et supprimer le mode de scrutin qu'ils avaient acclamé il y a quelques années, alors qu'ils le croyaient plus favorable à leur réélection.

Eh bien, non; quoi qu'ils disent et quoi qu'ils fassent, le pays ne les suivra plus; et qu'ils se présentent à la suite d'un Ferry qui nous a conduits au Tonkin, ou d'un Goblet qui a failli brouiller la France avec la seule puissance de l'Europe sur qui nous puissions compter à l'heure du danger, vous leur signifierez, mes chers concitoyens, que vous en avez assez de leur régime d'oppression, de gaspillage et de concussion; d'un régime qui, loin de chercher à prévenir les crises que nous traversons, les a singulièrement aggravées, en sacrifiant en 1882 notre agriculture et notre industrie nationales, en les livrant sans défense à la concurrence étrangère.

Et si des hommes nouveaux viennent s'offrir à vos suffrages, en vous disant qu'ils ne sont pour rien dans les fautes reprochées à la majorité de l'ancienne Chambre, vous leur répondrez qu'en soutenant la politique des opportunistes ils se sont faits leurs complices, et qu'eux aussi doivent porter leur part de responsabilité devant le pays.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez vu à l'œuvre depuis longtemps déjà.

Vous savez que j'ai toujours fait passer les affaires avant la politique; que je me suis voué exclusivement à la défense de vos intérêts; de ceux des ouvriers de la mine ou de l'usine, comme de ceux des agriculteurs ou des industriels. Ce n'est donc pas sur des promesses que je vous demande de me juger, mais sur des actes.

Ce que je veux et ce que vous voulez aussi :

C'est la justice et la liberté égales pour tous;

La fin des gaspillages et des déficits;

Le relèvement des droits protecteurs de l'industrie et de l'agriculture ;

L'abandon des expéditions lointaines, et l'armée de la France organisée de façon à garantir la sécurité du pays, tout en permettant la réduction du ser-

vice militaire et le maintien en temps de paix des soutiens de famille dans leurs foyers.

Enfin, ce que je veux et ce que vous voulez avez moi, c'est un gouvernement impartial ouvert à tous et réparateur.

J'estime, comme beaucoup de patriotes, que pour arriver à ce résultat la revision de la Constitution s'impose.

C'est à la volonté nationale, loyalement consultée et librement exprimée, qu'il appartiendra d'en décider.

A ceux qui se sont vantés de faire marcher les électeurs comme un troupeau docile, et de les ramener à l'opportunisme à force de pression officielle, vous prouverez que de bons citoyens ne s'inspirent dans leurs votes que de leur conscience et des intérêts du pays.

C'est l'engagement que je prends, pour ma part, si vous voulez bien de nouveau m'honorer de vos suffrages.

Léon RENARD, Député sortant.

2e Circonscription de VALENCIENNES.

M. Jules SIROT,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je ne crois pas devoir insister longuement sur la signification de ma candidature.

Je suis, comme la plupart des électeurs de notre arrondissement, un homme de travail, et, si j'étais élu, je me consacrerais, avant tout, à la défense des intérêts de tous les travailleurs.

Je voterais et provoquerais toutes les mesures de protection indispensables pour que la France reprenne sa pleine liberté économique, à l'expiration des traités de commerce, en 1892, afin de permettre à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, de lutter avec avantage contre la concurrence étrangère.

Nos agriculteurs, nos commerçants et nos industriels sont donc assurés de mon concours absolu.

Quant à nos ouvriers, il y a longtemps qu'ils me connaissent. Ils savent bien qu'ils peuvent aujourd'hui comme hier compter entièrement sur mon fraternel dévouement.

Mais, ce n'est pas assez de se donner pour tâche l'élaboration des lois d'affaires. Les meilleures lois d'affaires sont impuissantes, lorsque la direction politique est mauvaise.

La prospérité publique ne peut exister que dans la sécurité et la stabilité d'institutions libérales et progressives.

C'est dans cet ordre d'idées que je m'associerais à toute proposition de revision, qui serait faite par une majorité républicaine, et qui n'aurait d'autre but que l'amélioration de cette forme de gouvernement, qui a permis à la France de se relever de ses désastres, et qui lui a donné près de vingt années d'ordre et de tranquillité.

Aussi, voudrais-je conserver précieusement tous les rouages nécessaires à la sécurité de l'Etat.

Mais, avant tout, je demanderais une réforme administrative, au cas où il se trouverait encore des fonctionnaires qui ne seraient pas absolument fidèles à la République.

Je voudrais une justice plus rapide et moins coûteuse; la réduction des frais de procédure; et, pour cela aussi, une réforme judiciaire me paraît nécessaire.

Je voterais une loi sur les associations.

Je voterais le renouvellement partiel de la Chambre.

Je désirerais enfin qu'une modification fût apportée à la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, de façon, tout en conservant la liberté absolue de discussion, à ne plus permettre aux partis hostiles de déverser impunément des injures et des outrages sur tout ce qui est honnête, probe et républicain.

Électeurs, si ces idées sont les vôtres, je vous demande de m'envoyer à la Chambre, où j'essayerais de les faire prévaloir, pour le triomphe et la grandeur d'une République sans épithète comme sans équivoque.

A vous de décider dans votre souveraineté.

Vive la République!

Jules SIROT, industriel, Conseiller général.

3e Circonscription de VALENCIENNES.

M. Charles THELLIER DE PONCHEVILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

En 1885, la grande majorité d'entre vous m'a confié le mandat de député.

Je viens vous en demander le renouvellement.

Je le demande d'abord à ceux qui pensent que je n'ai pas démérité, à tous ceux qui savent que, pendant quatre ans, en face d'une majorité souvent hostile et intolérante, j'ai défendu avec énergie, par ma parole et par mes votes :

Les intérêts industriels et agricoles de notre région;

La bourse des contribuables;

L'indépendance de nos communes;

Les besoins légitimes des travailleurs de la mine, de l'usine et de l'atelier;

Et qu'enfin je suis toujours resté fidèle à la cause de la liberté contre les lois d'exception.

Je m'adresse aussi à tous les mécontents.

Le parti qui, après nous avoir tout promis, ne nous a donné que :

Le gaspillage des finances et l'appauvrissement de notre pays;

La guerre néfaste du Tonkin;

La politique d'intolérance, de délation et de favoritisme,

Ce parti discrédité lutte avec rage pour conserver le pouvoir, rangé derrière les ministres opportunistes que M. Constans dirige et que M. Ferry protège.

Mais la France n'en veut plus!

Notre laborieuse démocratie veut la paix, la concorde entre les Français, la liberté des opinions et des consciences, la justice pour tous, la constitution d'un grand parti national ouvert à tous les patriotes.

Elle veut les économies indispensables pour écarter les nouveaux impôts dont nous sommes menacés, pour alléger ceux qui pèsent déjà si lourdement sur notre production nationale, sur notre sol, sur la nourriture du peuple.

Elle veut que les intérêts de notre agriculture et de notre industrie ne soient plus aux mains du parti qui a si follement renouvelé nos traités de commerce jusqu'en 1892.

Elle veut que nous puissions enfin, à l'exemple des nations voisines, nous occuper sérieusement et avec esprit de suite, des lois ouvrières que notre état social réclame.

Et surtout la France a soif d'honnêteté.

Elle a un dégoût profond des tripoteurs, des exploiteurs, des dénonciateurs, des procédés iniques de la Haute-Cour, des attentats répétés contre la liberté.

Elle veut que tout cela change!

Elle veut la revision, non pas un faux-semblant de revision opportuniste, mais une revision sincère, complète, qui rendra la parole au suffrage universel et permettra à une assemblée constituante, librement élue, d'exécuter les volontés du pays.

Électeurs, voilà ce que je veux avec vous, prêt à tout sacrifier à ce grand intérêt patriotique et à la consultation nationale.

Électeurs,

L'heure décisive a sonné.

Vos bulletins de vote vont abattre l'étroite et orgueilleuse dictature de l'opportunisme.

En avant donc! Votez sans crainte : demain vous serez les maîtres; la France honnête aura reconquis sa liberté.

Charles THELLIER DE PONCHEVILLE, Député sortant.

OISE

1re Circonscription de BEAUVAIS.

M. BOUDEVILLE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par les comités républicains comme candidat aux prochaines élections législatives, c'est avec confiance que je me présente à vos suffrages.

Les adversaires de la République se liguent pour renverser par tous les moyens le gouvernement : s'ils triomphent, le pays sera livré à l'anarchie.

La France, dans son Exposition universelle, montre au monde la richesse de ses produits, la puissance de son travail, la fécondité de son génie industriel et commercial.

Pour être heureuse et forte, elle a besoin de repos et de stabilité, elle désire voir mettre un terme aux crises politiques trop souvent répétées.

Si j'étais votre élu, je me ferais doncun devoir d'écarter les débats irritants, pour m'occuper principalement des lois utiles et d'affaires.

La revision, réclamée par la réaction, est un piège : demain, ce serait la révolution. Je n'accepterai la revision que proposée par le parti républicain, pour améliorer et non pour détruire la Constitution.

Je m'appliquerai à assurer un sévère contrôle et une stricte économie dans les dépenses publiques. Je demanderai une plus équitable répartition de l'impôt entre tous les contribuables ; la suppression de l'exercice ; l'achèvement des lois réclamées depuis longtemps par les classes laborieuses ; l'organisation complète de l'assistance publique dans les villes et dans les campagnes ; et je m'associerai à toutes les propositions qui auront pour but de diriger l'instruction dans un sens utile et professionnel.

La concurrence étrangère menace de plus en plus notre agriculture, notre industrie et notre commerce : je voterai les lois de protection et de garantie qui, dans l'état de l'Europe, sont devenues une œuvre de défense nationale.

Tel est le programme que j'ai exposé devant les comités républicains : je le soutiendrai au Parlement.

La réaction veut jeter le pays dans l'inconnu, à l'intérieur et à l'extérieur.

A vous, mes chers concitoyens, de repousser le dernier assaut des vieux

partis et des révolutionnaires coalisés; d'assurer la paix, le bonheur et la tranquillité de la France; à vous de consacrer définitivement la grande œuvre de nos pères qui, par la révolution de 1789, ont fait de tous les hommes des citoyens libres et préparé l'avènement définitif de la République française.

Electeurs, il s'agit du salut de la patrie ; son sort est entre vos mains.

CH. BOUDEVILLE, ancien Député, Maire de Méry, Conseiller général.

2e Circonscription de BEAUVAIS.

M. DELAUNAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Maire de Formerie depuis 1878, conseiller général du canton depuis 1883, je viens solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés.

Habitué aux affaires par profession, ma seule ambition sera de servir vos intérêts et ceux de notre département.

Républicain de gouvernement, je suis partisan d'une politique sage et modérée, s'inspirant des besoins et des aspirations du pays.

Fils de cultivateur, toutes les questions agricoles me sont particulièrement chères, et je suis résolument défenseur de la protection de l'agriculture.

Actuellement, les adversaires du gouvernement cherchent à miner les institutions républicaines, en attaquant toutes choses et en répandant partout la calomnie et le mensonge pour arriver à égarer l'opinion.

Il est temps à mettre un frein à ce débordement de malhonnêteté qui jette le trouble dans les esprits à l'intérieur, et discrédite notre prestige au dehors.

Je donnerai mon concours à toute proposition de loi devant assurer le respect du gouvernement et consolider la République.

Les crises ministérielles fréquemment répétées, et souvent sans causes sérieuses, sont préjudiciables à nos intérêts ; je m'appliquerai toujours à les éviter.

Si vous partagez mes idées, si vous m'honorez de votre confiance pour les défendre et si elles prévalent, j'ai l'espoir que notre cher pays sera affranchi des discordes civiles et des bouleversements dans lesquels, au mépris de l'intérêt public, nos adversaires politiques voudraient le précipiter.

La France, si économe, si laborieuse, si industrielle, qui à cette heure, par

son exposition, s'impose à l'admiration du monde entier, reprendra ainsi, à travers l'Europe, le cours de ses destinées tranquilles et pacifiques.

Veuillez agréer, Messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

A. DELAUNAY, notaire à Paris, Chevalier de la Légion d'honneur, Maire de Formerie, Conseiller général de l'Oise.

Circonscription de CLERMONT.

M. HAINSSELIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Désigné par un grand nombre d'électeurs pour être le candidat républicain aux prochaines élections législatives, je me décide à solliciter de vous un mandat qui m'obligerait à faire le sacrifice de mes goûts et d'un repos bien mérité, dans l'espoir de grouper sur mon nom les suffrages de tous ceux qui désirent continuer de vivre en paix sous la constitution qui nous régit.

Les élus de 1885 avaient promis de s'efforcer d'assurer à notre pays le calme et la paix intérieure, et de s'occuper surtout des lois d'affaires.

Vous savez comment ils ont rempli leurs promesses.

Avec le groupe auquel ils appartiennent, ils se sont alliés aux pires ennemis de nos libertés et de l'ordre social, pour renverser les ministères et provoquer ainsi, par des crises répétées, l'inquiétude dans les esprits et le trouble dans les intérêts.

Ils ont tenté de discréditer le Parlement, en paralysant l'œuvre des Chambres par de vaines discussions politiques; ils ont même encouragé, par leur attitude et par leurs votes, les fauteurs de désordres qui n'ont pas craint de déshonorer la tribune en y proférant la diffamation et l'outrage contre leurs collègues ou les membres du gouvernement.

Et maintenant qu'ils croient avoir suffisamment lassé le pays par de stériles agitations, ils se présentent en sauveurs de la patrie et vous demandent de faire table rase de nos institutions.

Qu'avons-nous pourtant à espérer d'une nouvelle révolution ?

Quelle forme de gouvernement nous apporterait l'étrange coalition où vous voyez marcher la main dans la main les pires révolutionnaires et les champions de la monarchie héréditaire ?

Est-ce une dictature militaire, l'empire ou la monarchie ?

Ne serait-ce pas plutôt l'anarchie et la guerre civile?

La prochaine Chambre aura mieux à faire que de s'occuper de la revision des lois constitutionnelles; elle aura, au contraire, à clore l'ère des agitations.

Elle devra bannir toutes les questions de politique pure, qui nous divisent, pour ne s'occuper que des affaires du pays;

Achever la reconstitution de nos forces militaires;

S'occuper principalement des questions budgétaires pour améliorer la situation de nos finances;

Simplifier les formalités judiciaires, en diminuant les frais de procédure, de façon à rendre la justice accessible à tous;

Préparer la réforme de l'impôt foncier, ce qui permettra de dégrever notre département, trop imposé, et de diminuer les charges qui pèsent sur nos cultivateurs;

Étudier toutes les questions qui concernent le travail, de manière à améliorer la condition des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, favoriser le développement des institutions de prévoyance et organiser l'assistance publique dans nos campagnes;

Profiter de l'expiration des traités de commerce, pour assurer à l'industrie et à l'agriculture la protection la plus large.

Pour arriver à ces résultats, les hommes d'ordre devront se grouper, dans un effort commun, pour constituer une majorité décidée à soutenir un gouvernement libéral, mais ferme.

Ils devront s'efforcer de donner à ce gouvernement, à l'intérieur, l'autorité sans laquelle il ne lui serait pas possible de mener à bien les réformes que le pays réclame, à l'extérieur, la dignité et le prestige qui lui sont indispensables pour ses relations avec les puissances étrangères.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, telle est la ligne de conduite que je suivrai, et j'ai la conviction qu'en m'y conformant je servirai mieux mon pays qu'en vous lançant, par la revision, dans une aventure grosse de périls pour la patrie.

Veuillez agréer, Messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

G. HAINSSELIN, ancien élève de l'École polytechnique, Conseiller général.

Circonscription de COMPIÈGNE.

M. Le comte de L'AIGLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Les Députés des Droites aux électeurs.

Electeurs !

Le parti qui depuis douze ans détient le gouvernement est condamné.

La majorité républicaine qui, pendant trois législatures successives, a exploité le pouvoir sous des noms divers, est condamnée.

La Chambre qui a toléré tant de scandales, couvert tant d'abus, servi tant de passions criminelles, est condamnée.

La politique révolutionnaire qui chassait les religieux de leurs demeures, les magistrats de leurs sièges, la religion de l'école et de l'hôpital, les princes de l'armée et de la patrie, est condamnée.

C'est en vain que ce régime expirant s'insurge contre le suffrage universel, proscrit ses élus et les défère à des tribunaux d'exception qui font de la haine et de la peur la règle de leur justice.

L'heure est venue où le pays trompé, dans sa confiance, mesure avec douleur les blessures faites à son honneur et à sa fortune par ceux-là mêmes dont le langage et les promesses l'avaient séduit.

L'entreprise du Tonkin si follement conduite, où chaque jour est marqué par des pertes nouvelles ;

Le déficit qui, depuis dix ans, s'accroît chaque année de six cents millions ;

Plus de trois milliards d'emprunts, réalisés au mépris des engagements les plus formels ;

Le trafic scandaleux de croix, de places, de bénéfices d'État, qui a entraîné la déchéance du Président de la République ;

L'espionnage, la délation, les dénonciations quotidiennes contre les fonctionnaires et les citoyens, pratiqués comme moyen de gouvernement, ont ouvert tous les yeux et détruit les plus persévérantes illusions.

Electeurs !

Quels que soient vos souvenirs et vos préférences, serviteurs de la Royauté ou de l'Empire, républicains sincères qui cherchiez dans la République un gouvernement honnête et libéral, — qui que vous soyez, gens de cœur et gens de bien de toutes les opinions, au nom de la France et de la liberté, serrez vos rangs ; ne formez aujourd'hui qu'une seule armée, vous qui demain ne formerez qu'un seul parti, celui de la France,

Votre victoire est certaine.

Vous enverrez au prochain Parlement une majorité d'honnêtes gens, qui prendra le pouvoir, ne s'inspirera que des intérêts de la patrie, et délivrera le pays de la féodalité parlementaire qui le discrédite, l'opprime, le ruine.

La constitution impuissante qui nous régit sera revisée ; les discussions vaines et stériles seront closes ; la volonté nationale, dont tout le monde accepte le verdict souverain, recouvrera sa liberté pour en faire usage au jour solennel où le pays calmé, en pleine possession de lui-même, devra statuer sur ses destinées.

Vous aurez ainsi donné à la France la meilleure garantie de paix intérieure et extérieure — en fermant l'ère des discordes, en substituant, à un travail d'incessante désorganisation, la grande œuvre de reconstitution politique et sociale qui assurera à notre pays le prestige et le respect auxquels il a droit.

Électeurs !

L'heure de la délivrance est prochaine.

Elle sera le prix de notre union. Allons au combat la main dans la main au cri de :

Vive la France !

Par délégation des Droites :

La Rochefoucauld duc de Doudeauville, Jolibois, Baron de Mackau, E. Berger, Marquis de Breteuil, Paul de Cassagnac, Léon Chevreau, Jules Delafosse, Comte de Maillé, Comte de Martimprey, A. de Mun, Jacques Piou.

Vu : le candidat, Comte de L'AIGLE, Conseiller général, Député sortant.

Messieurs et chers Concitoyens,

La nation va faire connaître sa volonté souveraine.

Elle rejettera loin d'elle les hommes coupables qui ont abaissé le pouvoir, avili l'autorité ; les exploiteurs qui ont accumulé sur notre loyal pays les douleurs, les scandales et les hontes.

Elle se souviendra que ces hommes, plus soucieux de leurs intérêts personnels que de la dignité de leur mandat, ont manqué à tous leurs engagements.

En 1885, redoutant le verdict du suffrage universel, ils s'étaient approprié le programme de la Droite : « Plus d'emprunts ! Plus d'impôts ! Plus de guerres lointaines ! »

Les emprunts : En quatre années, ils dépassent trois milliards.

Les impôts : Ils augmentent toujours.

Le Tonkin : On répand quand même, sans compter, votre or et le sang de vos fils.

Sous le régime opportuniste-radical, vous avez vu ériger la dénonciation en

moyen de gouvernement, la guerre religieuse s'accentuer sans cesse, les déficits succéder aux déficits, une moitié du pays persécuter l'autre, la gêne grandir tous les jours, la vénalité se glisser partout.

Vous avez entendu un républicain, M. Richaud, s'écrier en parlant de vos gouvernants actuels : « Allons-nous-en ! il n'y a plus de place ici pour les honnêtes gens ! »

Vous avez vu des hommes politiques s'ériger en juges, et, à l'aide d'une méprisable parodie de la justice, exécuter haineusement leurs adversaires.

Enfin vous avez vu, comble de honte, des députés, des généraux, des sénateurs, le gendre même du chef de l'État, traînés sur le banc des criminels, et flétris.

Messieurs,

Un grand cri, sorti des consciences révoltées, s'élève d'un bout de la France à l'autre : « Assez ! »

« Assez de ces sectes politiques qui nous infligent le spectacle de leurs turpitudes !

« Nous n'en voulons plus !

« Place aux honnêtes gens !

« Place au grand parti conservateur qui, seul, saura et voudra accomplir l'œuvre nécessaire patriotique, de justice, de réparation et d'apaisement ! »

Messieurs,

Élu par vous, en 1885, au premier tour de scrutin, et avec la plus forte majorité dans l'arrondissement de Compiègne, je vous dois, je me dois de me représenter à vos suffrages.

Si vous me faites l'honneur de me confier un nouveau mandat, je m'engage à voter :

Toutes les lois propres à ramener l'équilibre et l'économie dans les finances, la pacification dans les esprits, le soulagement dans les classes laborieuses et déshéritées ;

La diminution des gros traitements et la suppression des emplois inutiles.

Défenseur opiniâtre des droits et des justes revendications de nos agriculteurs, je voterai spécialement :

La dénonciation des traités de commerce, source de ruine pour l'agriculture, et qui expireront dans le courant de la prochaine législature ;

L'établissement des droits propres à défendre utilement notre culture nationale contre la concurrence étrangère ;

L'application, aussi consciencieuse que possible, de la loi sucrière de 1884.

Enfin, je voterai la revision de la Constitution qui rendra au pays le droit de disposer, quand il le voudra, de ses destinées politiques.

Français avant tout, je ne serai jamais l'homme d'un parti ; je n'ai ni intérêts à satisfaire, ni ambitions à assouvir : il m'est donc permis de faire appel à tous les hommes de cœur et de bonne volonté, sans distinction d'opinions, en

un mot, à tous ceux qui placent l'amour de la patrie au-dessus de leurs préférences personnelles.

Respectueux du suffrage universel, ennemi des discordes et des révolutions, je réprouve le langage de M. Clémenceau, chef du parti radical, s'écriant à la Chambre : « Nos pères ont combattu vos pères, et nos enfants combattront vos enfants ! »

Nous ne voulons pas combattre, mais apaiser.

Nous ne voulons pas frapper et diviser, mais réunir.

C'est la paix et le salut de la France qui sont en jeu.

J'estime donc que le régime conservateur de demain, oubliant les injustices et les persécutions passées, devra se vouer tout entier à la grande œuvre de la réconciliation nationale.

Vive la France !

Comte DE L'AIGLE, Député sortant, Conseiller général de Ribécourt.

Circonscription de SENLIS.

M. Jules GAILLARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Recommandé à vos suffrages par une réunion des Conseillers municipaux de l'arrondissement, tenue aujourd'hui à Senlis, j'ai l'honneur de poser ma candidature aux prochaines élections législatives.

Représentant depuis onze années le canton de Creil au Conseil général, je ne crois pas être un inconnu parmi vous. Mon nom s'est trouvé mêlé à tous les incidents, à toutes les luttes de la vie politique de ce département.

Partisan dévoué des institutions démocratiques et républicaines que notre pays s'est librement données, je n'ai cessé et ne cesserai jamais de vouloir une république libérale, modérée, tolérante, respectueuse de tous les droits légitimes, ouverte à tous les bons vouloirs, à tous les dévouements sincères. C'est vous dire que je suis également éloigné des tendances radicales et de toute compromission avec les réactions factieuses, avec les visées césariennes, ou l'aventure boulangiste.

Sans doute, la constitution qui nous régit est, comme toute œuvre humaine, susceptible de perfectionnement : l'améliorer sagement doit être la tâche progressive et lente de l'expérience et des années. Mais j'estime qu'en ce moment revision, réclamée par tous les ennemis de la République, ne saurait être qu'une cause de trouble et de discorde. Ce qui convient à la situation actuelle

me paraît pouvoir se résumer ainsi : « Maintien de nos institutions, avec des hommes nouveaux. »

Écartons, Messieurs et chers concitoyens, les vaines agitations de la politique, les discussions stériles, les crises gouvernementales qui jettent le trouble dans les affaires et compromettent la prospérité du pays. Faisons une politique d'apaisement, d'honnêteté, de pacification religieuse et de réformes utiles. Occupons-nous de l'instruction primaire et des questions qui touchent au bien-être matériel et moral des populations. Entrons résolument dans la voie des économies budgétaires. Qu'une bonne gestion des deniers publics nous permette de réduire les charges qui frappent le plus lourdement sur la culture et sur les travailleurs.

La législature qui va s'ouvrir aura à régler les questions de douane et de traités de commerce. Si je siégeais au Parlement, j'apporterais dans ces questions le plus vif souci des intérêts de notre agriculture et de notre industrie nationales, et la résolution de les protéger contre une concurrence étrangère qui n'a point à supporter les mêmes charges.

Ma préoccupation constante serait de me dévouer aux intérêts du plus grand nombre, de m'occuper sans cesse des travailleurs de nos villes et de nos campagnes. Dans cet ordre d'idées, que de réformes utiles à entreprendre! Que d'améliorations désirables dans les lois qui régissent l'assistance publique, les assurances, les sociétés de secours mutuels, les institutions d'épargne et de crédit!

Il y a là une tâche éminemment honnête et pratique, n'ayant rien de commun, il est vrai, avec les programmes vides et sonores des politiciens, mais qui serait infiniment plus conforme aux vœux et aux aspirations du pays.

Si vous m'honoriez de vos suffrages, je me consacrerais entièrement à cette tâche, et je mettrais au service des intérêts de l'arrondissement le même dévouement et le même zèle que je me suis toujours efforcé d'apporter à la défense des intérêts cantonaux qui m'étaient confiés.

Jules GAILLARD, Conseiller général du canton de Creil.

A Messieurs les électeurs du canton de Creil.

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous avez appris par journaux comment j'ai été amené à poser ma candidature aux prochaines élections législatives.

Dans une réunion tenue récemment à Senlis, et à laquelle avaient été convoqués tous les Conseillers municipaux de l'arrondissement, je me suis vu recommandé à vos suffrages. Cet honneur, je ne l'avais pas recherché : il m'a été en quelque sorte imposé, à la réunion même du 6 septembre, par l'affectueuse nsistance d'un grand nombre de nos amis.

Entre autres raisons déterminantes, une surtout m'a décidé à accepter : j'ai pensé que, dans cette situation nouvelle, s'il m'était donné d'y parvenir, je pourrais servir plus utilement vos intérêts.

Un court espace de temps nous sépare du scrutin. La brièveté de la période électorale, l'obligation où je suis d'entrer en relation avec les autres cantons de notre arrondissement, me mettent dans l'impossibilité matérielle de vous aller trouver en ce moment dans vos communes, de m'entretenir avec vous, d'organiser parmi vous des réunions.

Je me plais à espérer que cela n'était pas nécessaire.

Depuis onze ans, j'ai l'honneur de vous représenter au Conseil général. Vivant au milieu de vous, vous me connaissez tous. Vous savez ce que je pense, ce que j'ai voulu pour vous, ce que j'ai fait. Je vous ai donné mon entier dévouement. J'ai eu surtout à cœur le sort des travailleurs de nos centres industriels et de nos communes agricoles.

Mes opinions n'ont point varié. Ce que j'étais en me présentant à vos suffrages en 1878, je le suis encore aujourd'hui. Ce que je vous ai promis, je crois l'avoir tenu.

Dans la lutte électorale qui s'engage, plusieurs politiques sont en présence. Une politique d'extrême-droite, tendant au renversement de nos institutions. Une autre, revisionniste, nous conduisant à des bouleversements nouveaux, solennellement condamnée par la France entière aux élections récentes du mois d'Août.

Une autre encore, — la politique radicale, — dont le programme est emprunté aux sectes révolutionnaires les plus violentes, dont les principes, s'ils étaient jamais appliqués, amèneraient à bref délai la ruine universelle, la banqueroute et la fin de ce pays.

Vous ne voudrez donner votre adhésion à aucun de ces programmes. Vous vous rallierez à la politique d'apaisement, de concorde et de vraie liberté. Vous penserez avec moi que, dans la situation intérieure et extérieure où elle se trouve, la France, lassée d'agitations stériles et de crises incessantes, a plus que jamais besoin de calme et de recueillement.

Dans votre patriotisme, vous ne chercherez pas à renverser nos institutions, mais à les améliorer sans cesse, afin d'en obtenir, pour le bien de tous, les meilleurs résultats.

Je serais heureux de voir ce sentiment unanimement partagé par les intelligentes et laborieuses populations de notre canton. Puissent-elles comprendre que leurs véritables amis ne sont pas ceux qui, dans un but d'ambition personnelle, cherchent à les leurrer de promesses impossibles à tenir, mais ceux qui se font en toute circonstance un devoir de s'occuper d'elles avec désintéressement, sans réclame et sans bruit !

A la veille du scrutin du 22 septembre, ces amis véritables, dont j'ai la prétention d'être le plus sincère et le plus dévoué, les adjurent d'affirmer résolûment cette politique de bon sens, de raison, de démocratie progressive et libérale, qui peut seule nous donner, avec la sécurité du lendemain, la reprise du travail et des affaires, et la prospérité de notre cher pays.

Jules GAILLARD.

Messieurs et chers Concitoyens,

Je vous remercie des 6.226 suffrages dont vous avez bien voulu m'honorer.

Encouragé par ce témoignage de votre sympathie, je me représente devant vous avec confiance au scrutin du 6 octobre.

Je n'ai rien à ajouter à la circulaire que je vous ai récemment envoyée ; je n'ai rien à en retrancher non plus.

Vous pouvez compter sur mon dévouement absolu à la République, aux intérêts de notre arrondissement, et sur ma fidélité au programme de modération et de sagesse que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

Écarter les vaines discussions politiques, s'attacher avant tout aux lois d'affaires, aux réformes utiles, à l'amélioration du sort du plus grand nombre : telle doit être, à mon avis, la tâche de la prochaine Chambre, telle est celle à laquelle je consacrerai tous mes efforts.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Concitoyens, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Jules GAILLARD, Conseiller général du canton de Creil,
candidat républicain.

ORNE

Circonscription d'ALENÇON.

M. le Comte de LÉVIS-MIREPOIX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Pendant quatre ans, j'ai eu l'honneur de vous représenter.

Député de l'Orne, je deviens par le fait d'une loi nouvelle, et après le choix de la réunion plénière des délégués de l'arrondissement, candidat à Alençon.

Aujourd'hui comme alors, je viens à vous avec un programme de protestation.

Par vos suffrages aux dernières élections, vous avez manifesté le désir qu'une nouvelle direction fût donnée aux affaires du pays.

Sourds à vos avertissements, les hommes qui, depuis dix ans, ont fait leur chose du pouvoir, n'ont cherché qu'à se soustraire, par des lois d'exception, aux justes revendications du peuple.

De particulier, le mécontentement est devenu général, et le pays, dix fois consulté, a répondu par d'éclatantes majorités qu'il ne voulait plus d'eux.

Si nous reprenons ensemble le bilan de la dernière Chambre, que trouvons-nous?

Partout des actes d'une politique mesquine et personnelle, les affaires en désarroi, les questions utiles ajournées.

La politique du Tonkin, condamnée par vous, a été continuée au risque de compromettre un jour la défense du pays et d'épuiser nos ressources.

Chaque jour augmente le nombre de glorieuses, mais inutiles victimes.

Nous avons vu l'insigne de l'honneur vendu à l'encan, et le premier magistrat du pays obligé de fuir sous le mépris public.

Rappelez-vous enfin les reproches sanglants faits à plusieurs de nos ministres, à la tribune ou dans la presse, par des hommes honorables et indépendants. Je ne sache pas qu'ils aient été démentis.

Loin de s'avouer vaincus, ils se sont insurgés contre le suffrage universel. Cassant vos arrêts, ils ont essayé de restreindre vos libertés; ils ont frappé du

bannissement des Français dont le seul crime était leur naissance; exilant les princes, ils ont inventé, contre d'autres citoyens, des accusations fantaisistes que devait juger et condamner nécessairement une juridiction plus fantaisiste encore.

A ces provocations, vous répondrez en donnant vos suffrages aux hommes qui, comme moi, se sont faits les adversaires déclarés de cet état de choses.

Vous connaissez mon programme en affaires et en politique; vivant au milieu de vous, je connais vos besoins, je sais quels sont vos désirs.

Vous serez sûrs, en me nommant, que vos droits seront protégés et que la concurrence étrangère ne vous forcera pas à livrer à vil prix les produits que vous élevez.

Le bien-être venant à vos foyers se répandra autour de vous pour le bonheur de l'ouvrier.

D'ailleurs, mes votes passés vous garantissent l'avenir.

En politique, j'ai depuis longtemps déjà exposé mon programme : à Alençon, en octobre dernier, je vous disais dans une réunion que j'étais revisionniste. Plus que jamais je veux que la parole soit rendue au pays dans une consultation nationale.

Je n'accepte aujourd'hui d'autre mandat que celui de réclamer avec tous nos amis le vote de la revision.

Aux députés que vous élirez pour la Constituante, vous fixerez un programme de réformes où vos revendications seront formulées.

Je ne veux accepter de vous que la mission de protester contre les atteintes à vos libertés, et d'obtenir dans le plus bref délai possible que la parole vous soit rendue.

A vous de dire le gouvernement de vos désirs; à nous, vos mandataires, fidèles exécuteurs de nos promesses, d'accepter celui que vous nous donnerez et de nous unir dans un commun effort pour le salut et le bien de la patrie.

Électeurs,

L'œuvre que nous entreprenons est laborieuse; il faudra travailler beaucoup pour réparer le mal que les gens qui l'exploitent ont fait au pays.

Rassurez-vous cependant, nous sommes légion, la France entière est avec nous. Irrésistible est le courant de protestation qui l'enfièvre et la soulève.

Demain, les hommes qui nous oppriment auront disparu sous le souffle populaire, et le suffrage universel brisera, comme fétu de paille, les entraves qu'ils avaient mises à sa liberté.

Et dans vos comices, utilement convoqués, vous saluerez, par la revision et la consultation nationale, l'aurore d'un avenir meilleur.

Pour la Patrie et pour la France.

Comte de LÉVIS-MIREPOIX, Député sortant.

Circonscription d'ARGENTAN.

M. le Baron de MACKAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers compatriotes;

Les nombreux témoignages de confiance que vous m'avez donnés m'imposent le devoir de solliciter de nouveau vos suffrages.

Vous me connaissez trop et depuis trop longtemps pour ne pas savoir que sans esprit de parti, sans opinion préconçue, mon unique préoccupation a été toute ma vie, de servir avant tout et par-dessus tout la France, de lui vouloir un gouvernement fort, digne des respects et des égards des gouvernements étrangers.

Le gouvernement républicain, à l'esprit étroit, irreligieux, persécuteur que nous subissons depuis bientôt quinze ans, a rejeté tous les hommes indépendants et libres dans l'opposition; il les a traités bien injustement de révolutionnaires.

Les violences, les discussions sans fin ont remplacé toute autorité, tout esprit politique. La Constitution bizarre qui nous régit ne fera qu'accroître le mal, tant qu'elle n'aura pas été revisée et renouvelée. Il faut à ce pays la paix intérieure et extérieure; il lui faut la fin de ces discussions et de ces violences sans nom qui entravent tout travail sérieux, qui paralysent vos affaires et qui n'ont d'autres raisons d'être que des questions d'intérêt égoïste et personnel.

Électeurs,

Qui que vous soyez, bonapartistes, royalistes ou républicains, souffrez que je fasse appel à votre patriotisme en vous invitant à vous réunir tous sous un même drapeau.

Mes adversaires se plairont à répéter que voter pour moi, que voter pour mes amis de droite, c'est vouloir renverser la République.

Ils savent comme moi qu'ils vous trompent; ils savent que le maintien ou le changement de la forme du gouvernement ne dépend ni d'eux ni de nous, mais du suffrage universel, de la volonté nationale, qui a seule le droit d'être écoutée.

En tenant ce langage, ils ne sont que les agents dociles et intéressés des ministres qui détiennent le pouvoir et veulent avant tout le conserver.

Ces hommes, nous les avons combattus depuis quinze ans et nous les combattrons encore, tant qu'ils resteront au pouvoir, parce que leur politique, inspirée par M. Jules Ferry, ne nous a donné que l'interminable guerre du Tonkin, la persécution religieuse et scolaire, les impôts sans cesse croissants, notamment les huit centimes nouveaux dont vous allez être grevés, et trois milliards d'emprunt contractés en pleine paix.

Quel que soit le gouvernement, quels que soient les hommes, il faut que cette politique change, parce que, au-dessus des formes de gouvernement, république, empire ou royauté, il y a la France, qui doit vivre grande et respectée.

Baron de MACKAU, Député sortant.

1re Circonscription de DOMFRONT.

M. Albert CHRISTOPHLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Voici la septième fois que je me présente à vos suffrages.

Six fois déjà, vous avez honoré en moi, par des majorités considérables, le représentant fidèle et convaincu de la République modérée et conservatrice.

Si, dans ces derniers temps, comme aux débuts de ma carrière politique, j'ai été fidèle à ce mandat; si, par ma conduite et par mes votes, j'ai cherché à assurer la paix intérieure et la paix extérieure, à affermir le libre jeu de nos institutions, à éviter les crises de toute sorte, ou à en diminuer les effets, voilà ce que vous avez à dire.

La France traverse en ce moment, au point de vue politique, une crise décisive.

Les anciens partis, ennemis irréconciliables de l'état de choses actuel, ne peuvent se consoler de leur impuissance.

Acharnés à sa destruction, ils troublent les séances des Chambres, et imputent au régime parlementaire les conséquences de leurs propres excès.

Dans le pays, abusant des libertés que la République a généreusement concédées, c'est par l'insulte, l'injure et la calomnie, qu'ils essaient de déconsidérer la République dans la personne de ses partisans.

Laissez passer, mes chers concitoyens, ces fureurs passionnées. C'est le propre des causes perdues de s'exhaler en récriminations violentes et stériles.

Ayez confiance dans ceux qui vous ont aidés, soutenus, encouragés, qui ont pris ce pays au sortir de la guerre étrangère et de la guerre civile, ont guéri ses plaies, réorganisé son armée, réédifié le régime financier, assuré les services publics, amélioré la condition des petits fonctionnaires, fondé la liberté au milieu de la paix publique, et mérité l'admiration du monde entier, en montrant, dans une Exposition qui fera époque dans notre histoire industrielle et commerciale, la vitalité puissante de notre admirable patrie.

Voilà, mes chers concitoyens, ce que vous n'oublierez pas.

Au présent, qui vous donne la paix, vous ne substituerez pas un avenir troublé qui vous apporterait la guerre.

Éloignez de vous les candidats de la révolution, les prêcheurs de troubles et de discordes civiles, ces étranges alliés qui unissent, dans leurs mêmes haines contre la République, le drapeau rouge de la démagogie au drapeau fleurdelysé de la monarchie.

Soyez ce qu'il faut toujours être, dans la vie publique comme dans la vie privée, de vrais et sincères conservateurs.

Ne détruisez pas la maison qui vous protège contre les tempêtes politiques sans savoir par quel autre abri, tutélaire et protecteur, vous la remplaceriez.

Habitants des villes et des campagnes, cultivateurs intelligents, ouvriers laborieux, tous légitimement soucieux de vos intérêts, de votre fortune, de votre liberté, restez, et vous vous en féliciterez, mes chers concitoyens, fidèles à votre passé.

Albert CHRISTOPHLE.

2e Circonscription de DOMFRONT.

M. GÉVELOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

La Chambre, issue du scrutin de liste, a terminé ses pouvoirs.

Elle a été ce que son origine pouvait faire craindre : élue sur des programmes irréductibles, agitée par ceux qui devaient à la dissimulation de leur drapeau une élection facile, elle ne pouvait être qu'une Assemblée de combat.

Le pays rentre en possession de lui-même en revenant au scrutin d'arrondissement.

Vous ne voudrez pas rendre possible une nouvelle législature ainsi troublée, vous n'accepterez pas de renforcer les groupes d'ambitieux qui ont semé la division dans le pays.

Électeurs,

C'est avec l'espoir de faire partie d'une représentation plus soucieuse de ses devoirs que je me représente à vos suffrages.

Protectionniste convaincu, je sais ce que vous attendez d'une revision des traités de commerce.

Les intérêts des ouvriers, le complément des lois qu'ils réclament sont intimement liés aux questions de tarifs.

Les agriculteurs, les éleveurs, savent avec quelle sollicitude je me suis toujours fait leur défenseur.

Les municipalités n'ignorent pas que mon dévouement n'a jamais fait défaut aux intérêts communaux.

Tous, vous savez que j'ai constamment mis à votre service mon expérience et les relations acquises par ma longue carrière politique.

Dévoué à la République par conviction et par amour de la France, je resterai toujours indépendant, entendant ne me laisser diriger que par le bien et le juste.

Vous pouvez être assurés, en un mot, que si vous me renouvelez le mandat dont vous m'avez honoré depuis vingt ans, que ma sollicitude pour mes mandants sera la même que par le passé, et que mon attachement répondra à votre confiance.

J. GÉVELOT,
Député, Conseiller général.

Circonscription de MORTAGNE.

M. DUGUÉ de la FAUCONNERIE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs !

La bataille va recommencer et une grosse bataille, on peut le dire, car c'est le sort de la France qui en dépend !

Il semblerait que depuis bientôt vingt-cinq ans que je suis votre représentant, vous devez me connaître assez pour que je n'aie pas besoin de faire une nouvelle profession de foi, mais comme mes adversaires ne vont pas manquer de recommencer leurs turlutaines sur mes changements d'opinion, je veux m'expliquer encore une fois là-dessus !

On va vous dire comme d'habitude : « Dugué, c'est une girouette qui tourne à tous les vents ; après avoir été successivement impérialiste et gambettiste, il est aujourd'hui boulangiste ! »

C'est vrai : j'ai été impérialiste au début de ma vie politique, et puis l'Empereur est mort et son fils après lui, et j'ai cru en Gambetta ; et puis Gambetta a disparu à son tour, et maintenant je suis boulangiste !... Mais pourquoi ai-je été tout cela ?... C'est bien simple et je vais vous le dire.

J'ai été impérialiste, parce qu'en 1851, alors que chacun se demandait ce que nous allions devenir, un homme avait surgi, le prince Louis-Napoléon qui avait dissous l'Assemblée, rétabli le suffrage universel, convoqué le peuple dans ses comices et donné à la France dix-huit ans de grandeur et de prospérité.

Ensuite j'ai cru en Gambetta, parce que Gambetta fut le premier qui eut l'intelligence de reconnaître et le courage de proclamer qu'il n'y avait pas de gouvernement possible avec sa clientèle de sous-vétérinaires, de sorte que, s'il eût vécu, c'est assurément lui qui mènerait la campagne contre les intrigants et les bavards qui nous tyrannisent et nous perdent.

Enfin, je suis boulangiste parce que les circonstances et le courant populaire ont fait de Boulanger le porte-drapeau, le chef en qui s'incarnent les colères, les mépris, les dégoûts de la nation pour le régime opportuniste sous lequel nous vivons depuis quinze ans, et dont nous sommes en train de mourir !

Vous voyez bien que c'est un mensonge de dire que j'ai changé. Ce n'est pas de ma faute si les événements ont marché ! ce n'est pas de ma faute si les hommes sont morts ! moi, je suis toujours resté le même, avec la même haine et la même terreur, non pas de la droite ou de la gauche, non pas de la Monarchie, de l'Empire ou de la République, mais du régime parlementaire, c'est-à-dire d'une tyrannie plus exécrable que toutes les autres.

Et quel est donc, je le demande, en dehors des politiciens, pêcheurs en eau trouble, qui ne cherchent qu'à faire leurs affaires, sans souci de celles du pays, quel est donc le brave homme, le patriote, le bon Français, qui n'éprouve pas, à l'heure présente, cette haine et cette terreur d'un régime qui fait de la France comme une ferme sans fermier, comme un atelier sans patron, comme une usine sans directeur, comme une classe sans maître, où chacun prétend commander, où nul ne veut obéir, et où tous les pouvoirs résident dans une Chambre, espèce de tour de Babel, dont chaque groupe, si ce n'est chaque membre, n'a qu'une seule et même pensée : renverser ceux qui ont le pouvoir afin de se mettre à leur place !

Est-ce que les choses peuvent marcher avec un système pareil, où les ministres sont les esclaves des députés, sans lesquels ils ne peuvent pas garder leurs portefeuilles, et où les députés sont forcément les esclaves des ministres, dont le concours et les complaisances leur sont indispensables pour conserver leur influence et préparer leur élection ?... et cela, sans qu'en cas de conflit, le président de la République puisse parler au nom du pays, puisque ce n'est pas le pays qui le nomme, mais les Chambres dont il est le commis.

N'est-ce pas là, en deux mots, le secret du spectacle affligeant auquel nous assistons, de tous ces compromis honteux, de toutes ces coupables faiblesses, de tous ces marchés criminels entre députés et ministres, se passant la rhubarbe et le séné dont le peuple paie la facture.

Ah ! je ne dis pas assurément qu'il n'y ait pas dans le monde politique et même dans le gouvernement des hommes qui gémissent de cette situation et qui voudraient y mettre un terme !... Mais qu'est-ce que vous voulez qu'ils fassent, enfermés comme ils sont, dans une constitution faite par des monarchistes, et qui, naturellement, ne peut pas plus convenir à une République qu'une Constitution faite par des républicains ne conviendrait à une Monarchie.

On dit : « Il faudrait que la Chambre se décidât à faire de bonnes lois qui rassurent les intérêts et les consciences !... » eh bien, oui, mais comme c'est la Chambre qui fournit les ministres, et que chacun à son tour veut l'être, et que pour arriver à l'être il faut des crises ministérielles, on pose des questions,

on fait des interpellations, on vote des ordres du jour, et l'on perd en chinoiseries le temps qui devrait être consacré à faire les affaires du pays !

On dit : « Il faudrait rétablir l'équilibre dans le budget, en faisant des économies et en se décidant à mesurer les dépenses suivant les ressources !... » eh bien oui ! mais comme je viens de vous le dire, pour chauffer leurs élections, les députés ont besoin les uns d'un canal, les autres d'un chemin de fer, celui-ci d'un port, celui-là d'une subvention ou bien de places à donner et souvent à créer, et ils s'adressent aux ministres, et comme les ministres savent bien que c'est leurs situations qu'ils jouent, ils livrent les clefs de la caisse à la seule condition que, quand elle sera vide, les députés la rempliront, et en effet, ils la remplissent en vous faisant retourner vos poches.

On dit : « La France veut la paix, et pour avoir la paix il faut être prêt à la guerre en ayant une armée solide et sérieusement organisée !... » eh bien oui ! mais comme chaque fois que les cabinets changent, et ils ont changé vingt fois depuis vingt ans, le ministre de la guerre s'en va et qu'il arrive un autre ministre ayant un autre personnel, un autre plan, un autre programme, c'est comme le travail de Pénélope, toujours à recommencer !

On dit : « Si cependant, un jour, la guerre était inévitable, il nous faudrait des alliances ; il faudrait, par exemple, si les hostilités reprenaient avec l'Allemagne, que nous puissions compter sur la Russie !... » eh bien oui ! mais malheureusement il en est du ministre des Affaires étrangères comme du ministre de la Guerre, celui-là aussi s'en va chaque fois que le cabinet tombe, et alors comment voulez-vous que nous nous assurions des alliances, quand les représentants des puissances savent que le ministre avec lequel ils entameraient des négociations ne serait certainement plus là quand il s'agirait de les poursuivre !

Enfin on dit : « Il faut avoir une administration juste et honnête, avec des préfets expérimentés et sages, s'appuyant dans chaque commune sur les braves gens que leur désignent la sympathie et l'estime publiques !... » eh bien oui ! mais c'est qu'il en est des préfets comme des ministres et comme des députés ; les ministres veulent conserver leurs portefeuilles, les députés veulent conserver leurs mandats, et les préfets veulent conserver leurs préfectures. Or, ils savent que les ministres changent et que les députés restent, que ce sont dès lors les députés dont il faut avant tout s'assurer la faveur, et que le seul moyen de s'assurer cette faveur c'est de suivre les directions, de subir les exigences, de satisfaire les préjugés, les passions et les haines de ce qu'on appelle les comités, organisation odieuse de mouchardise et de persécution dont j'ai fait l'histoire à la Chambre, en l'appelant de son vrai nom : la tyrannie de la canaille et de l'imbécilité !

Tel est, messieurs les électeurs, le tableau douloureux, mais malheureusement fidèle du régime parlementaire comme il se pratique chez nous.

Et voilà pourquoi le gouffre où se perd votre argent se creuse tous les jours au lieu de se combler, pourquoi après vingt ans de travaux l'œuvre de l'organisation de la défense nationale est encore inachevée, pourquoi nous sommes en Europe absolument isolés, pourquoi enfin nous vivons dans nos communes sous le joug odieux d'une séquelle absolument méprisable comme elle est mé-

prisée, même par ceux qui la subissent, mais dont l'influence néfaste ne s'en est pas moins traduite par toutes les lois iniques et révolutionnaires que les Chambres ont votées contre nos intérêts, nos croyances et nos libertés !

Eh bien ! il faut que tout ça change, et pour que ça change il n'y a qu'un seul moyen, c'est de refaire une Constitution et de la soumettre au peuple.

Cette tâche-là, si la Chambre actuelle avait un peu de sagesse et de patriotisme, la Chambre que vous allez nommer aurait pu l'accomplir, mais il n'en a point été ainsi ; toutes les propositions de revision que nous avons faites (et je m'honore d'être l'auteur de la première qui ait été déposée) ont été repoussées, et dès lors la Chambre prochaine ne peut pas constituer. Mais si, comme je l'espère, elle contient une majorité revisionniste, elle peut tout de suite décider qu'il va être procédé à de nouvelles élections pour la nomination d'une Constituante. Ces élections peuvent avoir lieu dans un délai très rapproché, l'œuvre constitutionnelle et la ratification populaire peuvent être l'affaire de quelques semaines, et avant six mois d'ici, au lieu de la barraque pourrie et vermoulue où s'abrite l'opportunisme, nous pouvons très bien avoir un édifice solide, c'est-à-dire un gouvernement national que tout le monde aura le droit et le devoir de servir.

En ce qui me concerne, messieurs, si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant, c'est vers ce but, je m'y engage, que tendront tous mes efforts, et cela, vous pouvez en être sûrs, sans aucune préoccupation de partis, encore moins de coteries, car vous savez que depuis dix ans je ne vais chez aucun prince et je ne fais partie d'aucun groupe.

Quand il s'agira de nommer une Constituante, chaque candidat aura le devoir d'arborer nettement son drapeau en disant aux électeurs dans quel sens il entend se servir de son mandat, et je vous réponds que ce n'est pas moi qui manquerai à ce devoir. Mais nous n'en sommes pas là. Aujourd'hui, il s'agit de nommer une Chambre qui aura à décider si, oui ou non, il y a lieu de reviser la Constitution, et dans laquelle personne n'aura le droit de mettre en discussion l'existence de la République. Par conséquent je me présente comme revisionniste et voilà tout, et je fais appel en me présentant à tous ceux — royalistes, bonapartistes ou républicains — qui veulent comme moi la revision.

Je ne tromperai la confiance ni des uns ni des autres, mais je dois loyalement les prévenir qu'ils ne me feront crier ni vive l'Empereur ! ni vive le Roi ! ni vive la République !

Et je les engage à en faire autant :

Les royalistes, parce que s'ils criaient : vive le Roi ! ça éloignerait tout de suite tous les bonapartistes et les républicains revisionnistes, ce qui ferait les affaires de M. Jules Ferry.

Les bonapartistes, parce que s'ils criaient : vive l'Empereur ! ça éloignerait tout de suite tous les royalistes et les républicains révisionnistes, ce qui ferait les affaires de M. Jules Ferry.

Et enfin les républicains revisionnistes, parce que s'ils criaient : vive la République ! on pourrait croire qu'il s'agit de la République de M. Jules Ferry, et qu'il vaut vraiment mieux attendre que nous en ayons une autre ; qu'il y a d'ailleurs quelque chose de mieux que de crier : vive la République ! c'est de la

faire vivre, et le seul moyen de la faire vivre c'est de l'arracher des mains de ceux qui nous déshonorent et nous ruinent.

Assurément il y a entre nous tous des divergences d'opinion sur le but final à atteindre, mais comme disait Berryer à ceux qui lui reprochaient en 1840 de tendre une main aux bonapartistes et l'autre aux républicains: « Qu'est-ce qu'il y a d'étonnant à ça!... Nous n'avons pas le même paradis, c'est vrai, mais nous avons le même enfer! »

Or, le même enfer pour nous tous, messieurs les électeurs, c'est la République de Ferry, et rappelez-vous bien ce que je vous dis, c'est Ferry qui sera notre maître si nous ne l'écrasons pas.

Donc il ne faut crier: ni vive le Roi!
ni vive l'Empereur!
ni vive la République!

Il n'y a qu'un seul cri à pousser en allant au scrutin, et il est assez beau pour qu'on n'en cherche pas d'autres :

Électeurs, vive la France!

DUGUÉ de la FAUCONNERIE.

PAS-DE-CALAIS

1re Circonscription d'ARRAS.

M. LEDIEU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Aux attaques passionnées contre la République, aux violentes injures lancées chaque jour contre le gouvernement, je me bornerai à exposer des faits, à relater les progrès réalisés.

La République, aussi sage que ferme dans nos rapports avec l'étranger, nous a donné vingt ans de paix. Elle a reconstitué, grâce à de persévérants efforts, notre matériel de guerre; elle a maintenu dans l'armée cet esprit de discipline qui fait sa force et que de funestes exemples n'ont même pu ébranler.

Le service militaire, uniformément fixé pour tous à trois ans, était demandé depuis longtemps. Cette question a été résolue dans le sens le plus démocratique.

L'instruction à tous les degrés a été l'objet des constantes préoccupations du gouvernement. Nos dévoués instituteurs ont vu leur indépendance s'affirmer, leur influence grandir, leur situation s'améliorer.

Les grands travaux, les chemins de fer, les chemins vicinaux ont été largement dotés, et l'on peut considérer comme dépense profitable pour l'avenir les sacrifices considérables faits pour ces divers services.

Pour répondre au sentiment général, la prochaine chambre devra établir le budget avec toute l'économie possible, chercher une meilleure répartition de l'impôt, donner des lois protectrices à nos ouvriers mineurs comme à ceux de l'agriculture et de l'industrie.

Dès 1891, je demanderai la dénonciation des funestes traités de commerce qui nous lient depuis longtemps, et la revision de notre tarif général des douanes. Je voterai tous les droits protecteurs pouvant assurer la prospérité de l'agriculture.

Je voudrais que la Chambre s'occupât un peu moins de politique et un peu plus d'affaires, que nous eussions enfin un ministère durable et donnant, par sa fermeté, confiance au commerce et aux travailleurs.

J'espère qu'il se trouvera dans la nouvelle Chambre une majorité gouvernementale compacte pour se grouper autour du président Carnot, et soutenir les ministres qu'il aura choisis.

Améliorer nos institutions, et non détruire pour aller vers l'inconnu, telle doit être la devise de tous ceux qui ont quelque souci du repos de la France.

Si vous croyez que dans cet ordre d'idées je puis vous rendre quelques services, accordez-moi vos suffrages.

De mon côté, je vous donne l'assurance de mon entier dévouement à vos intérêts et à la République.

E. LEDIEU.

2e Circonscription d'ARRAS.

M. TAILLIANDIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je me représente comme candidat à la députation dans votre circonscription.

Vous nous aviez envoyés à la Chambre, en 1885, mes collègues et moi, avec le mandat :

De faire cesser la dilapidation des finances;

D'obtenir la diminution des impôts par de sérieuses économies;

De rétablir la liberté de l'enseignement et le respect des consciences;

De mettre un terme aux expéditions lointaines;

De relever l'agriculture et l'industrie par la protection économique.

Ce mandat, qui était notre programme et qui l'est encore, ne l'aurions-nous pas rempli, si la majorité opportuniste de la Chambre n'avait paralysé presque tous nos efforts?

Nos votes et nos discours en font foi.

Malgré notre opposition, malgré la devise : « Plus d'emprunts, plus d'impôts », on a continué d'exagérer les dépenses publiques.

Plus de trois milliards d'emprunts, tel est le bilan de la dernière législature.

On a continué à chasser Dieu de nos écoles et à laïciser à outrance, contre le gré même des communes.

On a continué les entreprises exotiques, plus favorables aux trafics criminels qu'aux intérêts du pays.

Au point de vue économique, l'agriculture, sacrifiée à l'étranger par les

traités de commerce renouvelés en 1882, malgré les protestations du monde agricole, n'a pu obtenir de protection suffisante que sur le blé, le seigle et l'avoine.

Tout est encore à faire pour les autres produits qui ne servent pas à l'alimentation publique, et qu'on aurait dû surtaxer de préférence, si notre liberté commerciale n'avait été malheureusement aliénée par les traités internationaux.

Vous savez combien j'ai lutté pour l'établissement d'un droit sur le maïs et comment nous avons échoué devant l'opposition directe des ministres.

Loin d'être le régime idéal qui devait nous diviser le moins, la République opportuniste est devenue un gouvernement de combat, une oligarchie autoritaire et tracassière, qui ne se maintient plus aujourd'hui que par une pression administrative incompatible avec la liberté et la dignité du suffrage universel.

L'inexécution des promesses, les abus d'autorité, les scandales impunis ont enfin déterminé un courant de réprobation et de résistance tellement généralisé que l'opportunisme affolé en est reduit à chercher sa sauvegarde dans des lois et des tribunaux d'exeption.

Électeurs,

La forme du gouvernement, vous le savez, n'est pas en cause dans le vote du 22 septembre ; mais vous avez le devoir d'envoyer ce jour-là, au Parlement, une majorité d'hommes intègres, respectueux de nos convictions religieuses, ménagers de nos finances et du sang de nos fils, assez désintéressés pour mettre l'amour de la patrie au-dessus de leurs compétitions politiques. Cette majorité décidera de reviser la Constitution et de nommer une Assemblée constituante pour donner à la nation, librement consultée, un gouvernement capable de rallier les honnêtes gens de toutes les opinions.

On fait trop de politique ; pas assez d'affaires.

Je m'engage, si vous me continuez votre confiance, à revendiquer pour vous :

Un système rationnel de tarifs protecteurs et de dégrèvements qui empêche les produits étrangers de se substituer, sur nos marchés, aux produits de notre sol ;

Le non-renouvellement des traités de commerce en 1892 ;

La discussion et l'adoption de toutes les mesures qui seraient proposées dans le but d'améliorer les conditions d'existence de notre population ouvrière et d'assurer le relèvement des salaires, en même temps que la diminution des charges, par le rétablissement de la prospérité matérielle du pays.

En 1885, vous m'avez donné 5.000 voix de majorité.

A vous de juger si vous voulez encore être représentés par un agriculteur, qui est né au milieu de vous, dont les intérêts se confondent avec les vôtres, qui partage vos craintes et vos répugnances, vos désirs et vos espérances, et qui est assez indépendant pour n'ambitionner d'autre récompense que l'estime et la reconnaissance de ses commettants.

Henri TAILLIANDIER, cultivateur, conseiller général,
député sortant.

1re Circonscription de BÉTHUNE.

M. André DÉPREZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Electeurs républicains de la circonscription des cantons de Lens et de Carvin.

Vos délégués sont venus m'offrir la candidature de député républicain dans notre circonscription et je l'ai acceptée avec confiance.

Dans ma première législature, j'ai travaillé dans la mesure de mes forces à la défense de vos intérêts et à celle de la République; si vous m'appelez de nouveau à vous représenter, j'y travaillerai avec le même zèle.

Les deux intérêts majeurs de notre circonscription sont, d'une part, ceux de l'agriculture et des industries qui s'y rattachent, d'autre part, ceux de l'industrie minière qui a pris autour de nous de si merveilleux développements; une protection efficace leur est nécessaire pour lutter contre la concurrence étrangère sous toutes ses formes; je m'efforcerai d'obtenir ce résultat, et de hâter l'accueil des légitimes revendications des nombreux travailleurs de la première circonscription de Béthune, et la solution équitable des questions qui les préoccupent à si juste titre.

Je m'élèverai contre le renouvellement des traités de commerce qui sont si funestes à notre pays; je réclamerai la création du grand canal du Nord vers Paris, l'abolition du tarif de pénétration, le développement des libertés locales, une répartition plus équitable des impôts, la diminution des frais et des lenteurs de la justice, la simplification de la procédure, et une législation facilitant les bons rapports des ouvriers et des patrons et complétant l'insuffisance de la protection sociale.

La nouvelle loi militaire a introduit de nouvelles mesures d'égalité et de nouveaux adoucissements en diminuant la durée du service militaire, je m'efforcerai de la compléter en demandant la création d'une armée coloniale qui allégerait les charges de nos nationaux.

J'estime que la Constitution qui nous régit peut, étant bien appliquée dans son esprit, donner de bons résultats. Comme toutes les institutions, elle est évidemment perfectible, et s'il m'était démontré dans l'avenir que pour accélérer et faciliter les réformes, simplifier le travail législatif, tout en assurant la consolidation et le progrès de la République, un perfectionnement de cette Constitution est nécessaire, je m'associerai volontiers à l'étude des modifications qui pourraient être présentées dans ce but.

Vous me connaissez tous depuis longtemps, aussi bien comme député que

comme conseiller général, et si des polémiques viennent m'attaquer, je laisserai; entièrement à votre bon sens le soin d'en faire justice.

André DÉPREZ, cultivateur, ancien député, vice-président du conseil général du Pas-de-Calais, président de la Chambre de commerce de Béthune, maire d'Harnes.

2e Circonscription de BÉTHUNE.

M. HAYNAUT,

Élu au 1er tour de scrutin.

M. Haynaut a déclaré n'avoir fait aucune profession de foi.

Dans une réunion électorale tenue dans la salle du théâtre de Béthune, le 8 septembre 1889, M. Haynaut s'est prononcé :

Pour la liberté de conscience; pour la séparation des Églises et de l'Etat; pour l'égalité du service militaire sans exception.

3e Circonscription de BÉTHUNE.

M. Achille FANIEN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Les délégués républicains des trois cantons de Laventie, Lillers et Norrent-Fontes, m'ont désigné comme candidat à la prochaine élection législative.

J'ai déjà eu l'honneur de représenter au Parlement une partie de cette circonscription, et je crois avoir rempli mon mandat avec fidélité et dévouement. Si vous me nommez, vous trouverez en moi le même homme.

Vous connaissez mon passé, mes anciennes et profondes convictions répu-

blicaines, mon amour du progrès, l'ardent intérêt que je porte aux classes laborieuses.

Je suis de ceux qui pensent que la politique a souvent nui aux affaires, qui veulent que les questions agricoles et industrielles soient étudiées d'une façon constante, que le problème d'une équitable répartition de l'impôt soit abordé et résolu, que la contribution foncière soit supprimée, et qu'uue nouvelle extension soit donnée aux écoles d'agriculture et professionnelles ; qu'enfin, l'économie la plus grande règne dans nos finances.

Les traités de commerce seront à renouveler prochainement ; on en devra profiter pour protéger efficacement notre agriculture.

Vous savez que j'ai pris la plus grande part au vote de la surtaxe des sucres et des droits sur les céréales. Je connais les grands intérêts engagés dans cette question et je saurai les défendre.

Je repousse toute demande de revision de la constitution, comme une démarche impolitique et comme une manœuvre criminelle.

La revision, qu'une coalition factieuse et immorale poursuit à l'heure présente, ne pourrait amener que le désordre, l'anarchie et bientôt la dictature. Les bons citoyens, les travailleurs honnêtes ont horreur de pareilles aventures où sombreraient la fortune et l'honneur de la France.

Il ne doit pas y avoir dans notre pays de discordes religieuses. La politique doit laisser le prêtre, et le prêtre laisser la politique. Nous admettons qu'il soit maître dans son église, mais nous lui demandons de ne pas nous considérer et nous traiter comme des ennemis, de respecter les opinions politiques de tous ses paroissiens, comme nous respectons nous-mêmes la liberté religieuse.

J'ai toujours voté le budget des cultes. Je demande que le Concordat soit maintenu dans sa lettre et dans son esprit de pacification.

Electeurs,

On cherche de tous côtés à discréditer le gouvernement de la République par les plus basses calomnies. Des gens sans scrupules, à la solde d'un chef sans honneur, s'efforcent de saisir le pouvoir afin de donner satisfaction à leurs mauvaises passions et à leurs appétits. De prétendus conservateurs font alliance avec les pires révolutionnaires, au risque de conduire la France à la guerre civile et à la ruine.

Vous ne permettrez pas qu'on porte atteinte à vos libertés et qu'on joue ainsi le sort du pays.

Conservons et soutenons la République. Elle a plus fait pour l'agriculture en dix ans que tous les autres gouvernements depuis le commencement du siècle. Elle seule peut nous assurer la liberté, la prospérité et l'honneur.

Achille FANIEN, industriel, ancien député,
officier de la Légion d'honneur.

1re Circonscription de BOULOGNE.

M. Achille ADAM,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Les élections du 22 septembre prochain exerceront une influence décisive sur l'avenir de notre pays.

Depuis trop longtemps, il est gouverné par des hommes qui sacrifient les intérêts de la France à la satisfaction de leurs appétits ou de leurs rancunes.

Vous savez tout le mal qu'ils nous ont fait :

Ils ont dilapidé nos finances, exposé inutilement la vie de nos soldats au Tonkin et ailleurs, renouvelé des traités ruineux pour notre commerce, notre agriculture et notre industrie, poursuivi contre la religion une guerre de sectaires, trafiqué des croix et des places et compromis notre honneur national. S'ils restent au pouvoir, ils finiront par mener le pays à la ruine.

Déjà en 1885, un grand nombre de départements et spécialement le Pas-de-Calais s'étaient prononcés contre eux. Ils n'ont pas tenu compte de cet avertissement, ils ont persévéré dans leur politique néfaste et il est aujourd'hui certain qu'ils ne veulent pas remédier au mal qu'ils ont créé.

L'affaire Wilson, tous les scandales qui l'ont suivi, le procès intenté au général Boulanger et la façon dont il a été conduit ont mis en pleine lumière leurs tristes procédés de gouvernement.

Aussi, un immense sentiment de dégoût s'est-il élevé contre eux. Du nord au midi de la France, on aspire au changement, on appelle la délivrance!

Électeurs des deux cantons de Boulogne,

Dans deux récents scrutins, vous venez de condamner les républicains opportunistes.

Électeurs des cantons de Desvres et de Samer,

Vous avez maintes fois manifesté l'aversion qu'ils vous inspirent.

Je m'adresse à vous avec confiance, car je demande comme vous :

Que les indignes qui se sont enrichis en appauvrissant la France soient chassés du pouvoir pour faire place aux honnêtes gens ;

Que le régime des traités soit modifié de façon à assurer la prospérité de l'agriculture, du commerce et de l'industrie nationale;

Qu'il soit enfin donné satisfaction aux justes réclamations de notre brave population maritime; que, par de larges subventions, le gouvernement assure le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, et provoque la création de caisses de retraites pour les invalides du travail;

Que, par l'exécution loyale du Concordat et la liberté rendue aux pères de famille pour l'éducation de leurs enfants, la paix religieuse soit rétablie dans notre pays si profondément divisé ;

Que la Constitution soit revisée, et que la volonté nationale soit appelée à se prononcer sur la forme de gouvernement à donner à la France.

Le jour où, librement consultée, elle aura fait son choix, je l'accepterai comme devront le faire tous les bons citoyens.

Électeurs,

Si vous m'accordez vos suffrages, je m'inspirerai des exemples que m'a laissés mon père. Vous me trouverez toujours prêt, comme lui, à sauvegarder vos intérêts et à défendre vos droits.

Achille ADAM.

2e Circonscription de BOULOGNE.

M. BOULANGER-BERNET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs les Électeurs,

Cédant à de vives sollicitations, et désigné par le vote du comité républicain de notre circonscription, je me présente à vos suffrages.

Adversaire des révolutions, mais partisan des sages progrès, je veux :

Le maintien d'une Constitution franchement républicaine ;

L'ordre dans les finances ;

Au dehors, la paix avec la dignité ;

Au dedans, les réformes que l'on peut faire sans ébranler notre édifice social et parmi lesquelles je citerai :

La réduction des frais de justice ;

La refonte de certains impôts ;

Une revision de la loi des patentes ;

L'amélioration du sort des ouvriers urbains et ruraux, par des lois sur l'assistance publique, l'hygiène, les caisses de secours ou de prévoyance.

Sur le terrain des intérêts spéciaux à la circonscription, je poursuivrai :

La protection de nos produits agricoles et la défense de nos intérêts industriels ;

La diminution des frais de transport ;

La revision du régime douanier et notamment le remaniement des surtaxes d'entrepôt, si nécessaires au prompt développement du port de Calais ;

La protection de la pêche côtière, pépinière de notre marine militaire.

Électeurs des cantons de Guînes et de Marquise,

Agriculteur comme vous, je connais vos besoins, et à l'expiration des traités de commerce qui arrivera pendant la prochaine législature, je saurai défendre vos intérêts qui sont les miens.

Électeurs des cantons de Calais,

A vous qui me connaissez moins, je dois quelques explications :

Sous l'Empire, j'ai été l'ennemi du pouvoir personnel. En 1870, j'ai suivi M. Thiers dans son évolution vers la République, dont je n'ai jamais cessé d'être le champion dans le canton de Guînes que je représente depuis six ans au conseil général.

J'étais des vôtres en 1876, en 1877 et 1878 quand vous avez, par l'unanimité de vos votes et avec une discipline admirable, assis la République dans notre circonscription.

Aujourd'hui, la coalition des partis hostiles se cache derrière le nom d'un soldat révolté.

C'est en vain que leur audace cherche à vous abuser en vous offrant la revision comme le remède à tous les maux.

Répondez-leur en marchant au scrutin en rangs serrés et au seul cri de :

A bas le césarisme!

Vive la République!

Auguste BOULANGER, conseiller général du Pas-de-Calais.

Circonscription de MONTREUIL.

M. BOUDENOOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur et cher Compatriote,

Mes collègues et amis du Conseil général et du Conseil d'arrondissement, élus du suffrage universel, au nombre de quatorze sur quinze, réunis à Montreuil avec les délégués des comités républicains de nos cantons, m'ont offert la candidature à la députation. — J'ai accepté et je dois aujourd'hui vous dire

comment j'entends remplir le mandat de député, s'il m'est confié par le vote du 22 septembre prochain.

Rappelez-vous la façon dont les élus du Pas-de-Calais en octobre 1885 ont agi à la Chambre. Ils se sont présentés à vous comme conservateurs et ils ont été des perturbateurs. Ils se sont alliés avec les gens dont ils répudient les principes, et qu'ils disent être leurs éternels adversaires, pour troubler le pays, renverser des ministères, entraver la marche des affaires et du gouvernement ; en dernier lieu, ils ont mis leur main dans celle des pires ennemis de l'ordre social groupés autour d'un soldat indiscipliné, factieux et concussionnaire, organisant l'émeute et montant à l'assaut du gouvernement et des lois.

Est-ce là ce que vous attendiez d'eux? Je ne le crois pas, et je pense que, comme le reste du pays, vous en avez assez de cette politique de brouillons et de casse-cous, que les héritiers et les continuateurs des élus de 1885 vous proposent sous l'étiquette de boulangistes ou de revisionnistes.

Ces formules creuses et vaines masquent l'impuissance des anciens partis à fonder comme à détruire : le seul résultat qu'on pourrait attendre du triomphe de leur coalition, c'est la révolution et le gâchis.

Pour moi, j'estime que nous avons mieux à faire que de disputer entre nous pour livrer la patrie à tel ou tel prétendant, la République existe : tâchons d'en améliorer le gouvernement sans provoquer de crises ; car qu'y gagnerait-on? la détresse, la ruine et l'anarchie.

Donc, pas de révolution, pas de réaction ; mais la République et la liberté pour tous : voilà qui assurera l'ordre et le progrès : surtout pas de dictature militaire, qui fatalement jetterait la France dans des aventures guerrières ; mais un gouvernement civil et la paix : telles sont mes idées politiques.

Dans l'ordre économique, restons résolument dans la voie où est entré le gouvernement de la République, en rejetant le système libre échangiste de l'empire, et assurons à notre agriculture, à notre commerce, à notre industrie la protection qui leur est due. C'est dans cet esprit qu'il faut envisager la question des traités de commerce qui expirent prochainement.

Dans l'ordre financier, soyons économes ; et, dans l'ordre administratif, essayons de réaliser quelques réformes pratiques qui fassent gagner du temps et de l'argent aux contribuables, aux communes, aux justiciables.

En ce qui concerne les intérêts de notre région, je les défendrai à la Chambre comme j'ai défendu, au Conseil général, ceux du canton de Fruges et aussi ceux des autres cantons de l'arrondissement. Vous m'avez vu à l'œuvre depuis quatre ans et vous savez ce que j'ai fait dans les questions agricoles, dans les questions vicinales, et la part que j'ai prise à la création de nos chemins de fer d'intérêt local, notamment de la ligne de Fruges à Hucquéliers, Montreuil et Berch, dont l'exécution est imminente.

Je soutiendrai de mon mieux les droits de nos communes maritimes, et j'appuierai énergiquement les légitimes revendications de nos braves marins.

Je réclamerai le développement de l'assistance publique en faveur des ouvriers, des malheureux et des vieillards, dans les petites villes et les campagnes.

Homme de travail et de progrès, je serai toujours pour vous un compatriote

animé du désir de vous être utile, activement dévoué à sa tâche, et passionné pour le bien public.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Louis BOUDENOOT, Conseiller général.

1re Circonscription de SAINT-OMER.

M. RIBOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

J'ai accepté la candidature républicaine qui m'a été offerte par un vote presque unanime des représentants de toutes les communes de la première circonscription.

Enfant de Saint-Omer, je connais les intérêts de notre région ; je les défendrai dans l'avenir comme je l'ai fait depuis douze ans que je suis entré dans la vie politique.

Ce n'est pas à moi de rappeler les services que j'ai rendus à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent, soit comme président de la Commission des sucres, soit comme membre de la Commission instituée pour étudier le régime des boissons, soit comme membre et rapporteur général de la Commission du budget.

A l'heure où la République subit un assaut qui, je l'espère, sera le dernier, nous devons rester calmes, dédaigner les injures ou les menaces, et garder une inébranlable confiance dans la solidité de nos institutions.

Comment le pays pourrait-il écouter ceux qui, au nom de leurs souvenirs, de leurs rancunes ou de leurs convoitises, voudraient faire de la prochaine législature la préface d'une nouvelle révolution?

La France sera-t-elle condamnée à attendre que les factions rivales qui se disputent à l'avance la succession de la République se soient mises d'accord sur la monarchie, l'empire ou je ne sais quel gouvernement qui ne serait ni la République, ni l'Empire, ni la Monarchie?

Que deviendraient, pendant ces luttes détestables, les affaires du pays, son repos, sa dignité et son existence au dehors?

Si le gouvernement a été trop souvent faible et incertain dans les dernières années, si beaucoup de temps a été perdu en discussions irritantes, cela ne tient, soyez-en sûrs, ni à la forme républicaine ni aux vices de la Constitution ; mais, au défaut d'entente entre les républicains, aux manœuvres trop faciles

d'une opposition qui ne vise qu'à détruire au lieu de réformer, enfin à l'organisation défectueuse du travail parlementaire.

Ce n'est donc pas à reviser la Constitution que nous devons en ce moment nous appliquer, mais à nous en servir plus utilement, à mieux régler nos travaux et surtout à oublier nos divisions et à grouper une majorité sur laquelle puisse s'appuyer un gouvernement capable de remplir toutes ses obligations envers le pays.

L'entente est-elle donc si difficile?

La prochaine Chambre aura le devoir de mettre l'ordre dans les finances et d'achever notre reconstitution militaire.

Elle devra poursuivre la réforme de toutes les parties de notre administration qui ne sont plus en harmonie avec les besoins de notre temps.

Supprimer les formalités et les délais inutiles, rendre la justice accessible aux plus humbles, en simplifiant les procédures et en réduisant les frais qu'elles entraînent.

Transformer en impôt de quotité l'impôt sur les propriétés bâties; préparer la réforme de l'impôt foncier; réduire les droits de mutations sur les immeubles; reviser la loi des patentes.

Donner aux assemblées locales, qui montrent en général tant de sagesse et d'intelligence des affaires, une part de plus en plus importante dans l'administration des intérêts du pays.

Achever l'étude des questions qui concernent le travail, la condition des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, l'hygiène, la prévoyance et l'assistance publique dans les campagnes, en s'inspirant pour les résoudre de ce large esprit de justice et de fraternité qui est au fond de la Révolution de 1789.

Ce n'est là encore qu'une partie de la tâche de la prochaine Assemblée.

L'expiration des traités de commerce, en rendant à la France sa liberté vis-à-vis de l'Europe, imposera à la Chambre le devoir de fixer les bases de notre politique douanière.

Je n'ai pas besoin de vous dire que mes efforts tendront à assurer la protection la plus étendue aux produits de notre agriculture et de notre industrie.

Électeurs,

La politique que j'ai l'honneur de recommander à vos suffrages est une politique de défense républicaine, une politique d'affaires, une politique de progrès. C'est la seule, à mes yeux, qui puisse mettre fin à nos divisions, apaiser les mécontentements et rallier à la République tous les hommes qui n'ont d'autre passion que celle de la grandeur et de la prospérité du pays.

Votre tout dévoué concitoyen,

A. RIBOT, Député sortant.

2e Circonscription de SAINT-OMER.

M. JONNART,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à élire un député.

Un grand nombre d'entre vous m'ont engagé à poser ma candidature.

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Je suis né dans cette circonscription ; j'y ai ma famille, mes intérêts. Je crois connaître vos aspirations et vos besoins.

Ce pays est avide de calme, de stabilité et d'apaisement.

Sous prétexte de reviser les lois constitutionnelles, on vous convie à de nouvelles luttes politiques, à de périlleuses aventures.

Mais un cri unanime s'élève du fond de nos campagnes.

Assez de politique ! assez d'agitations ! Qu'on s'occupe de nos affaires !

C'est la voix du bon sens qui se fait entendre.

Il est évident que tous les hommes d'ordre, tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti, reconnaissent avec nous que dans notre pays de suffrage universel la République est désormais le seul gouvernement possible.

Il ne faut donc pas tenter de la détruire et s'engager inconsidérément dans une voie pleine d'inconnu, alors surtout que l'horizon s'assombrit, que la situation de l'Europe devient chaque jour plus troublée.

Ne détruisons pas ; améliorons.

Avec la très grande majorité de mes concitoyens, je veux la République libérale, tolérante, largement ouverte aux hommes de bonne foi qui viennent à elle, respectueuse de toutes les croyances et de tous les intérêts.

Indépendant, ne relevant d'aucune coterie, n'ayant point été mêlé aux vieilles querelles des partis, je ne consulterai pour chacun de mes votes que ma conscience et l'intérêt supérieur de la patrie.

Plus que jamais, en effet, une politique d'union, de conciliation, de réconciliation s'impose. Quoi qu'on vous dise, soyez assurés que mon concours sera acquis à toutes les mesures qui auront pour objet de garantir à ce pays, — ce qui est une condition essentielle de sa force et de sa grandeur — la paix sociale et la paix religieuse.

Je me suis efforcé de traduire au Conseil général du Pas-de-Calais les vœux et les légitimes revendications des cultivateurs de notre région, des ouvriers de nos campagnes.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'au Parlement je réclamerai pour le travail national une protection efficace.

C'est en 1892 qu'expirent les traités de commerce élaborés en 1860, renouvelés depuis et qui nous ont été si préjudiciables.

Des résolutions qui seront prises par la prochaine Chambre dépendra l'avenir de notre agriculture.

Il ne faut pas que, suivant l'exemple de sa devancière, cette Chambre perde un temps précieux en discussions stériles.

Je travaillerai à la défense de vos intérêts avec l'énergie que vous me connaissez. Je soutiendrai que la situation économique de la France commande de ne plus contracter d'engagement commercial avec les puissances voisines, et de repousser à coups de tarifs la concurrence étrangère.

A plusieurs reprises, dans notre assemblée départementale, j'ai plaidé, et non sans succès, la cause des économies budgétaires. Je veux aussi l'ordre, la clarté, l'économie dans les finances publiques, et une répartition plus équitable de l'impôt.

Ces charges, qui pèsent sur les cultivateurs, sont sans conteste plus élevées que celles imposées aux autres catégories de contribuables; cette injustice a trop duré. La réforme de l'impôt foncier est patiemment attendue; les octrois doivent être revisés; les droits de mutation sur les immeubles sensiblement réduits; les tarifs des chemins de fer, dits tarifs de pénétration, remaniés dans un sens favorable à notre commerce.

Je veux la diminution des frais de justice et l'organisation de l'assistance publique dans nos campagnes.

Je veux enfin que plus d'initiative soit laissée aux assemblées locales, que les licences de la presse soient réfrénées, que l'autorité soit raffermie.

Voilà de quoi occuper utilement une législature.

Électeurs,

Les violences de langage, les injures n'ont jamais rien prouvé; elles ne servent même pas les mauvaises causes.

Mon programme n'est pas dicté par la rancune; il ne repose pas sur l'équivoque; il ne s'attache pas à une œuvre de haine et de discorde.

Il fait appel à votre bon sens, à votre esprit sage et pratique.

C'est un programme d'affaires, d'ordre et de paix.

Je suis avec ceux qui souffrent, avec ceux qui travaillent. Je suis avec les cultivateurs, avec les ouvriers qui sont las des belles paroles et des vaines promesses qu'on leur prodigue si généreusement pendant les périodes électorales.

A tous il faut des actes!

Je vous promets d'agir.

Mes efforts tendront à mériter longtemps l'estime et la confiance des honnêtes gens et des patriotes de ce pays.

C. JONNART.

Circonscription de SAINT-POL.

M. Georges GRAUX,

Élu au 1er tour du scrutin.

Mes chers concitoyens,

L'unanimité du comité républicain de l'arrondissement de Saint-Pol m'a proposé à vos suffrages.

Tous vos conseillers généraux et d'arrondissement m'ont prêté le concours de leur légitime influence.

A un candidat sans drapeau, j'oppose le drapeau républicain.

A un programme équivoque, timidement esquissé dans des réunions privées, j'oppose la netteté d'un programme loyalement développé au grand jour des réunions publiques.

A une coalition sans nom, sans honneur et sans lendemain, j'oppose la nécessité de fortifier, en le contrôlant, le gouvernement qui a réparé nos désastres et reconstitué notre armée.

A la politique des négations, j'oppose la politique des résultats.

En 1884, membre de la Commission des sucres, j'ai contribué au vote de la loi qui a établi l'impôt à la betterave, favorable aux cultivateurs, tandis que M. Dellisse préconisait l'impôt sur le jus exclusivement favorable au fabricant de sucre.

Au mois d'octobre 1884, j'ai proposé le droit de 5 francs sur les blés étrangers, et en 1885, comme rapporteur de la loi sur les céréales, j'ai, pour la première fois depuis 1860, fait triompher devant le Parlement les doctrines protectionnistes.

La prochaine législature pourra rendre à la France sa liberté commerciale, en dénonçant les traités de commerce. Cette dénonciation devra être précédée de la revision de notre tarif général des douanes. Si je suis votre élu, je consacrerai à cette œuvre tout mon temps, toute mon activité et toute mon énergie.

Electeurs,

Si vous voulez que la Chambre vote des lois d'affaires, il faut élire des représentants qui ne provoquent pas périodiquement des crises ministérielles.

Votre agriculture n'attend pas seulement une nouvelle législation douanière. Elle attend une série de réformes, qui ne peuvent s'accomplir qu'au milieu de la stabilité gouvernementale.

Vous savez que les députés élus par le Pas-de-Calais en 1885 ont pris une part active aux interpellations stériles et aux manifestations tumultueuses.

Vous leur continuerez leur mandat, si vous préférez l'agitation à l'apaisement, la politique d'aventures à la politique des réformes.

Mes chers concitoyens,

C'est par des actes, et non par des promesses que j'ai toujours mérité votre confiance.

Vous m'avez vu à l'œuvre ; jugez-moi.

Je ne fais pas appel à vos passions, mais à votre raison, à vos intérêts et à votre patriotisme.

L'heure est venue de mettre un terme aux divisions des partis.

Je vous convie à l'oubli des vieilles querelles, à la pacification des esprits, à l'union de tous les citoyens résolus à travailler ensemble à la prospérité de la France, sous le drapeau de la République libérale, ouverte à tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté.

Croyez à tout mon dévouement.

Georges GRAUX, ancien Député, vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais.

PUY-DE-DOME

Circonscription d'AMBERT.

M. FARJON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je viens vous demander vos suffrages à l'élection du vingt-deux septembre.

Vous me connaissez tous, ma vie entière s'est passée au milieu de vous.

Élevé par Adolphe Costes, qui fut si souvent votre élu, j'ai puisé dans ses conseils et dans ses nobles exemples, le culte de la République et un attachement passionné aux intérêts de mon arrondissement. Neveu de ce républicain vénéré, je m'honore de lui avoir servi de collaborateur constant, et je puis dire que, depuis l'avènement de la République, j'ai joué un rôle actif dans toutes nos luttes communes et que j'ai consacré toutes mes forces à amener des triomphes dont nous sommes encore fiers et dont, je l'espère, la liste n'est point close.

Appuyé sur ce passé, je puis abréger mon programme :

La question de reviser la constitution est à l'ordre du jour: Cette revision, je la voterai, mais seulement avec un Parlement sincèrement républicain.

Je veux qu'elle serve à fortifier la République et non à mettre en cause le principe même de nos institutions, et je ne me ferai jamais l'auxiliaire inconscient des réactionnaires et des intrigants qui veulent s'en faire une arme pour tout renverser.

Je veux une réforme financière sérieuse, et j'aborderai sans crainte les lois mûrement méditées qui pourront amener une plus juste répartition des charges publiques.

Certains impôts vexatoires ne doivent plus trouver place dans un budget démocratique; je me contenterai de citer l'exercice chez les débitants, dont la suppression s'impose et que je voterai sans hésiter.

Dans l'ordre judiciaire, la diminution des frais de justice, si lourds, si onéreux pour le peuple, doit être l'œuvre de la Chambre prochaine, j'en suis le partisan convaincu.

Faut-il vous parler de la séparation des Églises et de l'État?

Je suis de ceux qui pensent que les efforts d'un parlement républicain doivent tendre à la préparer et à l'obtenir.

Mais, je vous l'avoue, mes chers concitoyens, j'estime que nous avons besoin d'apaisement, que la République large, qui est la nôtre, ne doit point ouvrir l'ère de nouveaux conflits. Dans ces conditions, il ne faut rien précipiter, il faut savoir attendre.

Lorsque l'heure aura sonné de renouveler les traités de commerce, si durs pour notre agriculture et nos industries, je n'émettrai aucun vote qui ne soit l'expression de vos besoins et de vos légitimes revendications.

Apaisement à l'intérieur ; paix honorable à l'extérieur, voilà le dernier mot de mon programme.

Quant aux intérêts de notre arrondissement, à vos intérêts privés, je serai, comme par le passé, leur défenseur dévoué et énergique.

Vous savez que vous trouverez toujours en moi un ami sincère, dévoué, infatigable.

Le canton de Viverols me donnait naguère une éclatante preuve de confiance; l'arrondissement tout entier ne me la refusera pas le 22 septembre.

Vive la République.

Adrien FARJON.

1re Circonscription de CLERMONT.

M. Fernand MÈGE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs et chers Concitoyens,

Dans la réunion du 8 septembre, ma candidature a été adoptée par les délégués des communes de la première circonscription de Clermont.

J'accepte le mandat qui m'a été confié.

Avec la plus entière franchise, je vous soumets mon programme politique.

Si vous l'approuvez, vous me désignerez pour votre mandataire, et soyez certains que, fidèle au contrat intervenu entre nous, rien ne me fera faillir à mes engagements.

L'intérêt supérieur de la patrie doit primer les considérations dynastiques.

Respectueux des lois de mon pays, je n'ai pas à discuter la République, forme légale du gouvernement.

Le rôle de la prochaine Chambre est, pour moi, nettement déterminé.

Elle devra rapporter les lois d'exception et d'exil ;

Assurer la liberté de conscience et proclamer les droits du père de famille;

Enrayer le gaspillage des deniers publics;

Confier les destinées de la nation à des hommes d'une incontestable probité;

Préparer de nouveaux traités de commerce, pour protéger l'agriculture et l'industrie contre la concurrence étrangère, et rendre ainsi moins malheureuse la condition du cultivateur et de l'ouvrier, en leur assurant un travail rémunérateur;

Frapper enfin de droits élevés l'introduction des raisins secs, seul moyen efficace d'empêcher la ruine des vignerons.

Ces premiers résultats obtenus, avant de se séparer, vos députés auront le devoir de décider qu'il y a lieu de reviser, par une Constituante, les lois constitutionnelles et donner ainsi la parole à la France.

Le suffrage universel fera alors connaître, au moment de cette grande consultation nationale, sa ferme volonté d'en finir avec le régime parlementaire, où l'instabilité gouvernementale et les crises ministérielles incessantes ont pendant trop longtemps troublé profondément les affaires.

Tous les bons citoyens salueront avec joie cette ère nouvelle, et les Français réconciliés n'auront plus d'autre but à poursuivre que celui de la grandeur et de la prospérité de la patrie.

Fernand MÈGE,
Avocat, ancien capitaine des mobiles
du Puy-de-Dôme.

2e Circonscription de CLERMONT.

M. GUYOT-DESSAIGNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je n'ai pas de longue profession de foi à vous faire.

Depuis quatre ans, vous m'avez vu à l'œuvre; vous avez pu suivre et juger mes votes. Vous savez donc que j'ai toujours combattu au premier rang des défenseurs de la République et de la démocratie, sans avoir jamais voulu faire partie d'aucun de ces groupes parlementaires, qui ont émietté la majorité républicaine et favorisé les compétitions personnelles.

Rapporteur de la loi sur l'armée, j'avais soutenu et fait prévaloir devant la Chambre le système du recrutement régional, la réduction à trois ans, l'obligation et l'égalité pour tous du service militaire. Bien que, par suite des dispositions qu'il a adoptées, le Sénat n'ait laissé subsister qu'une partie de ce pro-

gramme, qui était celui du suffrage universel, j'ai voté la loi, telle qu'il l'avait faite, afin que le service de trois ans vous fût immédiatement assuré et que le principe de l'obligation ne pût plus être contesté. Si je suis votre élu, je m'empresserai de reprendre l'œuvre inachevée, en déposant sur le bureau de la Chambre nouvelle une proposition de loi imposant l'égalité absolue à tous ceux qui ne remplissent pas effectivement les devoirs de soutien de famille.

Membre du cabinet qui a proposé la revision et s'est retiré parce qu'elle lui a été refusée, je suis plus convaincu que jamais de la nécessité de modifier, dans le sens républicain, la Constitution que nous a léguée l'Assemblée monarchique de 1871. J'estime, en effet, que la République a pour premier devoir de marcher de l'avant, et de donner au pays les lois de justice et d'organisation sociale qui lui ont été si souvent promises. J'estime que la stérilité parlementaire et le piétinement sur place des huit dernières années ont été les causes principales du mécontentement, dont l'explosion, habilement exploitée par la réaction, a failli mettre nos institutions en péril. J'estime enfin que, si tant de projets excellents, élaborés dans les commissions avec un soin minutieux, discutés en séance publique avec toute la maturité désirable, ne sont pas encore devenus des lois, cela tient surtout à ce que les deux fractions du Parlement ont, au point de vue du travail législatif, les mêmes attributions, alors qu'elles ont des origines différentes. Voilà pourquoi je voterai de nouveau la revision, pourvu qu'elle ne soit pas demandée en dehors des moyens légaux mis à notre dispotion par la Constitution, et qu'elle ne mette pas en question le principe même de la République.

Je voterai également les lois sur les associations et les biens de mainmorte déposées au cours de la dernière législature. Tant que ces projets n'auront pas reçu la sanction du Parlement, la dénonciation du Concordat serait une mesure périlleuse et je crois qu'il convient, au contraire, de le faire strictement et sévèrement exécuter.

Après avoir obtenu, non sans peine, la mise à l'ordre du jour de la loi sur la fraude des vins, j'ai eu la satisfaction d'y voir insérer, dans les termes mêmes où de nombreuses pétitions me les avaient indiquées, les prescriptions destinées à sauvegarder à la fois les intérêts de nos viticulteurs, l'hygiène publique et les droits du trésor. Les dispositions pénales, contenues dans cette loi, ont été rendues d'une application plus facile par deux amendements introduits dans la loi de finances, sur l'initiative de mon collègue M. Jamais et la mienne, et permettant l'exercice des fabriques de vin pendant la nuit. Elles suffiront à faire cesser la crise qui sévit si durement sur notre vignoble, jusqu'au jour où l'expiration des traités de commerce, qui nous lient à l'Espagne et à la Turquie, rendra possible l'établissement d'un droit de douane plus élevé sur des produits qui ne répondent à aucun besoin sérieux, autre que celui des falsifications qu'ils servent à commettre.

Notre système financier doit être l'objet de réformes considérables. Personne ne le conteste plus guère aujourd'hui. Les impôts actuels sont mal répartis, parce qu'ils ne sont pas, comme ils devraient l'être, proportionnels à la fortune de chaque contribuable. Après plusieurs mois d'études consciencieuses, une Commission, nommée par la Chambre, et que j'ai eu l'honneur de présider, a

rédigé un projet de loi, réduisant des trois quarts les droits d'enregistrement, supprimant l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt personnel mobilier et l'impôt des patentes, et les remplaçant par une taxe unique de 2 fr. 50 pour mille francs de capital mobilier ou immobilier. L'adoption de ce projet aurait pour résultat de répartir également les charges et de dégrever la propriété foncière sans diminuer les recettes du trésor. Aussi ferai-je tous mes efforts pour qu'il soit discuté et voté le plus promptement possible.

Tels sont, mes chers concitoyens, les points principaux sur lesquels j'ai cru devoir appeler plus spécialement votre attention, et vous faire connaître la ligne de conduite que je compte suivre, si vous m'honorez de vos suffrages. A peine ai-je besoin d'ajouter que, de même que dans le passé, mon vote est acquis d'avance à toutes les mesures ayant pour but l'amélioration du sort des travailleurs, la diminution des gros traitements et des frais de justice, la diffusion de l'instruction à tous ses degrés, le développement des sociétés de secours et de l'assistance publique sous toutes ses formes.

Électeurs!

Coalisés sous les plis d'un drapeau sans nom, les ennemis de la République, à quelque parti qu'ils appartiennent d'ailleurs, s'apprêtent à lui livrer un dernier assaut, sans souci des dix-huit années de paix, d'ordre et de liberté qu'elle vous a données.

Leur succès, s'il était possible, serait le signal de la plus effroyable des guerres civiles; car ils se disputeraient, dès le lendemain, avec acharnement, le pouvoir qu'ils auraient conquis par surprise.

Serrez donc vos rangs, électeurs républicains, vous tous qui ne voulez ni guerre, ni révolution et qui tenez à conserver les conquêtes si chèrement payées par nos pères de 1789. Serrez vos rangs et le fantôme monarchique disparaîtra pour toujours. N'êtes-vous pas l'immense majorité du pays?

Vive la République!

Ed. GUYOT-DESSAIGNE,
Juge honoraire au tribunal de la Seine. — Conseiller général du Puy-de-Dôme. — Député sortant.

Circonscription d'ISSOIRE.

M. BONY-CISTERNES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le congrès républicain des délégués des communes de notre arrondisse-

ment, m'a fait l'insigne honneur de me désigner comme candidat à l'élection législative du 22 septembre. Tous mes efforts tendront à justifier son choix et à mériter votre confiance.

A l'heure où les réactionnaires coalisés vont livrer un dernier assaut à la République, tous les républicains doivent s'unir pour la défendre.

C'est en faisant les réformes nécessaires que le Parlement consolidera nos institutions. Vous voulez le gouvernement du peuple par le peuple; je mettrai toute mon énergie à le fonder et, si je suis votre élu, je réclamerai notamment :

La revision de la Constitution pour établir une République démocratique, un gouvernement fort, des ministres durables et placer le pays à l'abri des tentatives césariennes et monarchistes.

La réforme administrative par l'épuration du personnel et la décentralisation.

La réforme financière par l'équilibre du budget, la proportionnalité des charges et la suppression de l'exercice et des impôts vexatoires.

La réforme judiciaire par la revision égalitaire des codes et la diminution des frais de justice.

La séparation de l'Église et de l'État par l'affectation du budget des cultes aux communes et une loi sur les associations, afin que cette mesure soit sans danger pour la société civile et assure la liberté de conscience et la paix religieuse.

Des droits protecteurs pour nos blés, nos vins et nos bestiaux, afin de défendre nos marchés contre l'invasion des blés américains, des vins italiens et espagnols et des bestiaux de toute provenance étrangère.

Tels sont, mes chers concitoyens, les points principaux du programme que je prends l'engagement de soutenir au Parlement. J'espère que vous voudrez bien lui donner votre assentiment; je puis vous affirmer que j'y demeurerai fidèle.

Ma seule ambition est de défendre vos intérêts particuliers et généraux qui sont inséparables du maintien de la République. J'apporterai à remplir cette tâche, persévérance, énergie et dévouement.

Les institutions démocratiques doivent avoir pour but l'amélioration du sort du plus grand nombre; ces principes règleront ma conduite. Accordez-moi vos libres suffrages, et groupez-vous autour du drapeau de la République qui seule vous garantit l'exercice de vos droits, votre souveraineté et vos libertés.

Vive la République!

BONY-CISTERNES,
Conseiller général de Champeix.

1re Circonscription de RIOM.

M. le vicomte de BAR,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente à vos suffrages, animé par la confiance que m'inspirent les 4,000 voix de majorité obtenues dans la première circonscription de Riom en 1885 par les candidats conservateurs.

Je ne suis point l'homme d'un parti, mon succès sera celui de l'armée conservatrice tout entière, ou plutôt celui de tous les bons citoyens.

Né à Riom et ayant toujours vécu parmi vous, — propriétaire, — je place comme vous au premier rang de mes préoccupations les intérêts de notre agriculture. Nos produits ne se vendent plus, votre travail suffit à peine pour payer les impôts, toujours croissants; notre sol est déprécié, sa valeur diminue chaque jour. L'industrie nationale, profondément atteinte, traverse la crise la plus douloureuse.

Quelle est la cause de cette déplorable situation ?

C'est le gaspillage effréné de nos finances!

C'est le Tonkin!

Ce sont les traités de commerce qui favorisent l'étranger au détriment du travailleur français!

C'est l'impunité accordée à la falsification des vins!

Et le remède? Le remède, ce sont les économies, sans lesquelles il est impossible de soulager l'agriculture; ce sera la diminution des gros traitements, la suppression de l'indemnité et des faveurs exorbitantes que s'attribuent les députés, telle que la circulation gratuite sur tous les chemins de fer du pays; ce sera la protection qui, sans surcharger le consommateur, fera retomber sur les produits étrangers une partie des charges qui écrasent les produits nationaux; ce sera l'allègement, la suppression même de l'impôt foncier.

Tel sera le but que je poursuivrai, telle sera ma politique.

Je ne veux pas de révolution. Serviteur respectueux de la volonté nationale, ma pensée n'est pas d'aller à la Chambre pour substituer violemment à la République une autre forme de gouvernement.

Si je suis élu, j'irai m'asseoir aux côtés de M. Paul de Cassagnac et de ses amis, dans ce groupe de patriotes éclairés qui reconnaissent au pays seul le droit de fixer légalement et sans secousses ses futures destinées.

Le pays ainsi remis aux mains des honnêtes gens, — Dieu merci! les plus nombreux, — sera assuré du lendemain. Il pourra compter sur la paix à l'extérieur, le plus précieux de tous les biens; sur des alliances solides qui lui man-

quent aujourd'hui; et cette sécurité lui permettra d'alléger encore le service de trois ans, en rétablissant les dispenses supprimées par la dernière Chambre.

En même temps, la France recouvrera le calme à l'intérieur par l'apaisement des partis et le rétablissement de la liberté de conscience, que des lois impies ont foulée aux pieds.

Elle se sentira renaître et redeviendra la grande nation prospère qu'elle a été. C'est là mon vœu, c'est assurément votre désir. Donnez-moi votre confiance, soyez sûrs qu'elle ne sera pas trompée.

Vive la France!

Raymond de BAR, conseiller d'arrondissement.

Électeurs!

On veut vous tromper!

Citoyens intelligents et libres, méprisez des calomnies inventées pour détourner vos suffrages.

Je ne suis pas de ceux qui promettent tout et ne donnent rien.

Partisan fidèle et convaincu de la souveraineté nationale, je veux donner au peuple une large instruction, nécessaire au fonctionnement du suffrage universel.

Je veux le maintien du service militaire de trois ans, en rétablissant les anciennes dispenses au profit des pauvres.

En 1870, j'ai fait mon devoir de patriote auquel bien d'autres se sont soustraits.

Je connais les maux de la guerre. Je veux énergiquement la paix, garantie par des alliances que les ministres actuels sont impuissants à contracter.

Démocrate sincère, je demande la décentralisation, c'est-à-dire l'augmentation des pouvoirs des communes qui sont opprimées par l'administration.

Pas de réaction. Que le peuple choisisse lui-même son gouvernement.

Électeurs!

Désirez-vous la continuation de la crise actuelle?

Voulez-vous l'augmentation des impôts?

Approuvez-vous la guerre du Tonkin?

Protégez-vous le gaspillage financier?

Votez alors pour le candidat du gouvernement.

Au contraire :

Voulez-vous mettre un terme aux abus?

Voulez-vous la paix à l'intérieur et à l'extérieur, le travail, les économies?

Votez pour un propriétaire agriculteur comme vous, qui connaît vos besoins et vos vœux.

Vive le suffrage universel!

Vive la France!

Raymond de BAR.

2e Circonscription de RIOM.

M. LAVILLE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Il y a huit ans que j'ai l'honneur de vous représenter.

Au élections de 1881 vous me nommiez par plus de douze mille suffrages ;

Aux élections de 1885 un nombre de suffrages supérieur encore me donnait un nouveau mandat.

J'ai la certitude de n'avoir trahi ni vos intérêts, ni la confiance que vous aviez mise en moi, et je viens vous demander le renouvellement de ce mandat.

Je pose encore très nettement ma candidature sur le terrain de la République réformatrice, et l'expérience de deux législatures montre aux moins clairvoyants que, si tous les députés républicains avaient loyalement tenu leurs promesses, la Chambre eût pu voter les réformes sociales, financières et économiques qui s'imposent à une démocratie si elle veut progresser, faire œuvre de réparation et de justice et éviter les mécontentements, les colères qui se sont manifestées sous des formes diverses, dans les couches profondes du suffrage universel.

Ces réformes n'eussent pas trouvé toujours un accueil favorable auprès de l'autre Chambre, mais devant la volonté ferme et réitérée des élus du peuple, le Sénat eût cédé au vœu du pays, comme il vient de le faire dans le vote de la loi militaire.

La République ne peut, en effet, donner à ce pays les bienfaits qu'il attend d'elle si patiemment depuis dix-huit ans, que si les Chambres remanient avec maturité et sagesse, mais avec une grande fermeté, notre système d'impôts, de manière à exonérer complètement les pauvres et à mieux répartir les charges entre les riches et ceux qui n'ont qu'une modeste aisance.

Les paysans et les ouvriers des villes supportent un poids écrasant sous la double forme des impôts directs et indirects, et doivent être dégrevés dans la plus large mesure.

Plusieurs fois les républicains sincères l'ont tenté, soit en supprimant le principal de l'impôt foncier, soit en répartissant la prestation sur des bases plus équitables, soit en supprimant l'impôt des boissons, soit en votant un impôt très minime sur le revenu, mais leurs efforts sont toujours venus se briser devant la résistance des uns ou la défaillance des autres, et une majorité stable n'a pu se former.

Cette majorité, il vous appartient de la constituer avec des hommes qui, ennemis de l'équivoque, ont scrupuleusement rempli leurs promesses dans le

passé, avec des républicains intègres, fermes, inaccessibles aux séductions de la fortune ou des faveurs.

Si vous ne le faites pas, vous énerverez le pays, vous paralyserez les élans de la production et le retour si impatiemment désiré de la prospérité publique, car vos intérêts matériels dont on vous parle sans cesse, sont intimement liés au sort de ces réformes.

Sans doute, il faut protéger directement l'agriculture lorsqu'elle est opprimée par la concurrence étrangère, et pour atteindre ce but, je n'ai pas hésité à voter les premiers droits sur les céréales et le bétail. Lors de l'échéance des traités de commerce, en 1892, il y aura lieu aussi de ménager les intérêts agricoles et industriels de la France, mais vous vous endormiriez dans une bien fausse sécurité, si vous pensiez trouver dans ces droits la source d'une prospérité durable, et vous prépareriez un cruel reveil le jour où une série de mauvaises récoltes imposerait leur suppression et vous livrerait sans défense à la concurrence étrangère.

Le salut de l'agriculture est aussi et surtout dans les perfectionnements de la culture, dans la diminution des charges qui écrasent le cultivateur et l'ouvrier, et enfin dans l'élan donné à la consommation par la reprise des grands travaux publics et l'augmentation des disponibilités de tous ceux qui achètent vos produits.

Dans cet ordre d'idées, la réouverture des chantiers sur toute la surface du territoire s'impose à la prochaine Chambre.

Cette pensée m'amène à vous parler du chemin de fer qui vous intéresse, et dont l'exécution retardée jusqu'à ce jour par la crise financière est exploitée par mes adversaires avec autant d'injustice que de mauvaise foi.

Ils savent pourtant que le projet de création de la ligne de Saint-Eloy à Panniat m'appartient, qu'avec le concours de M. l'ingénieur Fournier j'en ai poursuivi et obtenu le classement avec une grande ténacité, qu'elle est déclarée d'utilité publique, que l'État et la compagnie d'Orléans sont d'accord pour l'exécuter, que son exécution est prochaine et que les promesses électorales qu'on prodigue ne peuvent l'avancer d'une heure.

En terminant cette profession de foi, ai-je besoin d'ajouter que j'ai le plus grand respect pour les droits de la conscience et le libre exercice des cultes, mais que je veux aussi l'égalité de tous devant la loi.

Le clergé doit rester dans son domaine exclusivement religieux, et toute immixtion dans le domaine civil doit être interdite ou réprimée.

En résumé :

Dans les deux dernières législatures je me suis associé au vote de toutes les lois qui ont marqué une amélioration du sort des petits ou des déshérités, une légitime protection des intérêts agricoles ou industriels, un progrès dans l'égalité et la liberté.

C'est ainsi que j'ai voté les lois d'instruction ;

La loi des délégués mineurs ;

Les droits sur les céréales et le bétail ;

La loi militaire.

Dans la législature prochaine, j'estime qu'on doit aborder la série des lois sociales et le remaniement des impôts.

Pour réaliser ce programme, il faut des républicains dont la fermeté dans le passé soit la garantie de leur conduite dans l'avenir.

J'ai la prétention d'être de ceux-là, et je sais que les électeurs de notre montagne ont confiance en moi, comme j'ai confiance en eux.

Qu'ils fassent leur devoir, je ferai le mien.

Ad. LAVILLE, Député.

Circonscription de THIERS.

M. DUCHASSEINT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

En me présentant de nouveau à vos suffrages, je vous dois quelques paroles.

Vous me connaissez depuis longtemps, je ne suis pas un candidat équivoque.

Vous devez juger vos candidats non par leurs discours, mais par leurs antécédents politiques.

J'ai été toute ma vie et je resterai toujours le serviteur fidèle et dévoué de la République.

Les partis monarchiques coalisés confondent leurs drapeaux, montent, pour la dernière fois, à l'assaut de la République, qui saura bien se défendre.

L'hérédité monarchique est incompatible avec le suffrage universel, elle est en contradiction absolue avec la souveraineté de la nation.

La dictature est le gouvernement des peuples corrompus et en décadence.

On a accusé la dernière Chambre d'impuissance. Il y avait dans cette assemblée 180 réactionnaires.

A qui la faute ? si ce n'est au suffrage universel qui s'est égaré aux élections de 1885.

A vous de réparer aujourd'hui la faute commise en nommant une majorité franchement républicaine, et vous aurez les réformes attendues.

Vous êtes le nombre, vous êtes la force, vous avez vos destinées entre vos mains.

Le régime parlementaire, a-t-on dit, n'est pas une tente dressée pour le sommeil. Mais un mauvais Parlement peut être remplacé.

On ne renverse une dynastie et une dictature que par une révolution.
J'aime mieux une Chambre parlementaire que l'antichambre d'un dictateur.

M. de Bismarck a dit : « La force prime le droit » ; nous disons avec Mirabeau : « Le droit est la souveraineté du monde ».

Félix DUCHASSEINT, Député sortant.

PYRÉNÉES (BASSES-)

1re Circonscription de BAYONNE.

M. HAULON,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Démissionnaire.*)

2e Circonscription de BAYONNE.

M. Jules LABAT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Les élections pour le renouvellement de la Chambre des députés vont avoir lieu.

Je viens encore solliciter de votre confiance le mandat dont vous m'avez honoré quatre fois depuis treize années.

Mon programme reste toujours le même :

Revision — Plébiscite.

Je vous disais en 1876 :

« Je demanderai que la Nation soit appelée à se prononcer sur les changements à apporter à la Constitution ;

« Que la France, loyalement consultée, décide, elle-même, de ses destinées. »

Et en 1881 :

« Je demanderai que la revision soit soumise à l'approbation directe du pays, convaincu que cette sanction nationale est nécessaire pour donner à la

loi constitutionnelle l'autorité indiscutable qui surmonte toutes les résistances, et la force morale qui apaise tous les dissentiments. »

Je n'ai rien à changer à ces déclarations.

Si, malgré diverses tentatives auxquelles je me suis toujours associé, les propositions de revision ont été repoussées dans le Parlement, dans le pays, au contraire, la volonté de modifier la Constitution s'est hautement manifestée : les élections partielles qui, depuis plus d'un an, ont acclamé le candidat de la revision en sont le témoignage irrécusable.

Le régime parlementaire institué par la Constitution de 1875, quels résultats a-t-il produits ?

Dans l'ordre moral :

Des lois athées blessant nos croyances, et menaçant le libre exercice de notre religion ;

Laïcisation de nos écoles ;

Expulsion des congrégations religieuses ;

Réductions successives du budget des cultes ;

Suppressions de traitements que le caprice d'un préfet peut, sans contrôle, infliger à nos desservants et à nos vicaires ;

Tout récemment, enfin, introduction dans la loi militaire de l'obligation matérielle du service pour les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce ;

La justice en péril par la loi qui a violé l'indépendance de la magistrature en brisant son inamovibilité.

Dans l'ordre matériel :

Gaspillage, exagération des dépenses, qui nous ont conduits à un déficit annuel de 600 millions ;

Augmentation des impôts ;

Impossibilité de tout dégrèvement ;

La guerre du Tonkin, cette aventure où tant de nos enfants ont péri et périssent encore, où tant de millions sont engloutis sans aucun profit pour la France.

Contre cette politique néfaste, j'ai toujours protesté par mes votes.

Catholique sincère, élu par ce noble pays si attaché à sa foi religieuse, par ces populations honnêtes, si laborieuses et si économes, jamais, vous le savez, jamais, je ne m'associerai au vote de ces lois oppressives de nos consciences, ou dissipatrices de la fortune publique.

Mais que peut une minorité, dédaignée et inécoutée, contre le parti pris d'une majorité arrogante et sourde à toutes les revendications ?

Que peut-elle contre l'irresponsabilité assurée par la Constitution, soit au Parlement, soit au pouvoir exécutif ?

Il est temps de se dégager de ces entraves parlementaires ; il est temps que le peuple français, qui, depuis 1870, n'a jamais été consulté, fasse enfin connaître sa volonté souveraine.

Vainement, une majorité avide du pouvoir a-t-elle prétendu rendre la Constitution immuable, en supprimant l'article qui permettait de la reviser. Vainement, dans les derniers moments de son existence, a-t-elle osé porter une

main sacrilège sur les droits de la nation, en imposant des limites et des entraves aux manifestations du suffrage universel.

La France va parler ; si elle croit le moment venu de changer les institutions dont elle souffre, elle nommera des députés résolus à faire exécuter sa volonté :

Réunion d'une Assemblée constituante recevant directement ses pouvoirs du suffrage universel ;

Ratification de l'œuvre de cette Assemblée par le peuple directement consulté.

En deux mots : revision — plébiscite.

Tel devra être le mandat de vos députés.

Tel est celui que je sollicite. Si votre confiance m'en investit, je n'y faillirai pas.

Jules LABAT, Député sortant.

Circonscription de MAULEON.

M. ETCHEVERRY,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

Circonscription d'OLORON.

M. Louis BARTHOU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Compatriotes,

Désigné à vos libres suffrages par le congrès républicain du 12 juillet, j'ai l'honneur de solliciter de votre confiance le mandat de député.

Né à Oloron, je connais les besoins de l'arrondissement et vous pouvez être assurés que je consacrerai à les bien servir toute l'activité et tout le dévouement dont je suis capable.

Au premier rang de mes préoccupations se placera la construction du chemin de fer international qui doit, par la vallée d'Aspe et de Canfranc, relier la

France à l'Espagne. Cette question, en l'absence au Parlement d'un représentant autorisé de l'arrondissement d'Oloron, est trop longtemps restée en détresse: je mettrai tous mes soins à la rappeler aux pouvoirs publics et à la faire aboutir.

Je m'efforcerai aussi d'obtenir de l'administration forestière toute la bienveillante tolérance qui pourra se concilier avec le légitime souci de l'intérêt général.

Au point de vue politique, mes déclarations sont simples, mais d'une loyauté qui ne veut laisser place à aucune arrière-pensée et à aucune équivoque.

Je suis républicain. La République est, à mes yeux, le seul gouvernement qui puisse assurer à la France les garanties nécessaires de l'ordre, de la liberté et de la paix.

Trois partis et quatre prétendants se sont coalisés pour la détruire, mais dans leur impuissance à se mettre d'accord pour la remplacer, leur triomphe momentané serait le déchaînement de l'anarchie et de la plus épouvantable des guerres civiles.

Vous ne vous laisserez pas effrayer par leurs folles menaces et vous resterez inébranlables dans votre fidélité au devoir, au milieu de cet orage de violences et d'insultes, qu'à l'abri d'une presse libre à l'excès, ils soulèvent contre l'institution républicaine et contre les hommes qui la défendent.

Vous comprendrez que s'il est nécessaire d'entrer dans une période d'apaisement et de substituer, comme je vous y convie, à la politique proprement dite, une politique d'affaires sagement progressiste, vous ne pouvez attendre le bienfait de ces améliorations légitimes que d'un gouvernement qui vous assure la sécurité du lendemain, qui admette la libre discussion, et qui soit, par le suffrage universel, l'émanation directe et incontestée de votre volonté souveraine.

Ces améliorations seraient : la réduction des dépenses par des économies de contrôle, qui procèdent d'une vigilance sévère dans l'emploi des deniers publics, et par des économies de réforme, qui doivent avoir pour objet une organisation plus simple et moins lente des services administratifs ; — une répartition plus équitable de l'impôt, plus particulièrement de l'impôt des patentes et de l'impôt foncier ; — le développement de l'enseignement et l'organisation du crédit agricole ; — la déduction des dettes dans l'actif des successions en ce qui touche les droits perçus par le fisc.

Si l'agriculture devient ainsi l'objet de ma très grande sollicitude, j'ajoute que je m'appliquerai avec un soin égal à l'étude et à la solution des questions qui intéressent le sort des classes ouvrières.

Au point de vue religieux, je suis partisan de l'observation réciproquement sincère des obligations qui résultent du Concordat. Je voterai le maintien du budget des cultes.

Les réformes que je désire peuvent se poursuivre et aboutir sous l'égide d'une Constitution, assurément perfectible, mais qui a résisté aux assauts des adversaires coalisés de la République et dont la revision actuelle ouvrirait la

porte à leurs factieuses espérances et aux menaces d'une déshonorante dictature.

Tel est mon programme, je suis convaincu qu'il sera le vôtre. Vous resterez fidèles, en le sanctionnant par vos suffrages, à votre passé, à vos traditions libérales, à cet inébranlable attachement à la République qui, depuis vingt années, a placé notre vaillant arrondissement d'Oloron au premier rang de la démocratie républicaine.

Louis BARTHOU, Avocat, Docteur en droit, ancien Secrétaire de la Conférence des Avocats de Paris.

Circonscription d'ORTHEZ.

M. Louis VIGNANCOUR,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Après avoir traîné, sans plus de profit que d'honneur, dans l'aventure boulangiste, désespérant de vaincre les répugnances béarnaises, le royalisme s'efface humblement, sous nos yeux, devant le parti néfaste qu'il avait, en 1871, par un vote fameux de l'Assemblée de Bordeaux, déclaré « responsable de l'invasion, de la ruine et du démembrement de la France ! »

Cette manœuvre impuissante et rancunière ne saurait vous surprendre, encore moins vous tromper.

A l'exemple de tous vos représentants au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, à l'exemple de la presque unanimité des maires de vos communes, vous acclamerez la politique fermement républicaine et résolument modérée que je m'honore d'avoir servie, et dont voici les principaux traits :

Maintien de la Constitution qui, votée par les royalistes et pour le roi, est devenue pour la République l'instrument de sa consolidation. Maintien de la Présidence et du Sénat, nos plus solides défenses contre les fureurs réactionnaires et les folies socialistes.

Maintien de la protection accordée à l'agriculture, dans l'intérêt aussi bien des villes que des populations rurales. Une dure expérience n'a-t-elle pas montré que du malaise ou de la prospérité de nos campagnes dépend la gêne ou le bien-être de nos chefs-lieux de canton? Le régime économique dont bénéficiait l'étranger, aux dépens de la production nationale, nous fut imposé, ne l'oubliez pas, par Napoléon III et ses ministres.

Maintien du Concordat, respect absolu de la liberté de conscience, rapports bienveillants avec les cultes. Si certaines mesures de combat, qu'expliquait,

d'ailleurs la brutale agression du 16 mai, ont excité de longs et amers ressentiments, l'Église ne l'ignore pas : de toutes les atteintes qu'elle a pu subir au cours de ce siècle, la plus terriblement décisive a été la suppression du pouvoir temporel des papes, et cette suppression fut l'œuvre de Napoléon III et de ses ministres.

Maintien de la paix, que la République, à travers mille difficultés, a su conserver pendant dix-huit ans. L'Exposition universelle, combattue par les réactionnaires, témoigne hautement de nos desseins pacifiques. La réduction du service militaire à trois ans, combattue par les réactionnaires, accentue le caractère purement défensif de nos armements. Prête à repousser toute attaque, la République ne voudra jamais, c'est son honneur, et ne pourra jamais, c'est sa force, rompre la paix européenne par une folle déclaration de guerre et renouveler ce qui fut, en 1870, le crime inexpiable de Napoléon III et de ses ministres.

Mes chers concitoyens,

A ceux qui ne vous connaissent pas vous montrerez que vos traditions d'indépendance et de fierté n'ont cessé de vous être chères. Aux audacieux qui tenteraient de vous tromper, de vous séduire ou de vous corrompre, vous répondrez par le cri de l'immense majorité des Français :

Vive la République !!!

Louis VIGNANCOUR, Député des Basses-Pyrénées.

1re Circonscription de PAU.

M. Léon SAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Lettre adressée par M. Léon Say aux conseillers généraux, conseillers d'arrondissements et aux maires de la 1re circonscription de Pau qui lui avaient offert la candidature à la députation.

Messieurs,

Vous m'offrez la candidature républicaine de la première circonscription de Pau. C'est me faire un grand honneur, mais c'est m'imposer en même temps une lourde tâche. Je vous remercie de l'honneur, j'essayerai d'être à la hauteur de la tâche.

Dans la crise que nous traversons, vous sentez comme moi qu'il faut, pour consolider la République, s'inspirer des principes sur lesquels on l'a fondée

après 1870, et pratiquer une politique tolérante et modérée, mais d'une fermeté inébranlable.

Le gouvernement appartiendra aux plus sages, disait, il y a près de vingt ans, M. Thiers. Il faut que les républicains soient sages. Qui ne le comprend aujourd'hui ?

Si vous voulez que je le dise en votre nom, j'en accepte la mission.

Je vous connais bien plus que vous ne me connaissez moi-même. J'ai passé inaperçu de nombreux et heureux moments auprès de vous dans une famille qui est la mienne et qui a gardé et laissé des souvenirs de son long séjour dans votre beau pays.

Je sais que vous avez le juste souci de la liberté, l'amour de la paix, le besoin de travailler dans le calme, et l'horreur des révolutions.

L'anarchie et le despotisme vous sont également odieux, parce qu'ils ne respectent ni les intérêts ni les consciences et qu'ils refoulent dans les cœurs la passion de la liberté.

Comptez sur moi pour vous défendre, pour combattre les entreprises de tous ceux qui veulent détruire la République.

Bien des gens en veulent à votre repos. Vous les apercevez autour de vous, prenant des noms différents, affichant des programmes variés, mais tous menaçants pour la liberté, et qui, tout en paraissant se combattre, vous condamnent à une même ruine.

En suivant le droit chemin, celui de la justice, du respect des lois et de la Constitution, vous échapperez aux uns et aux autres.

C'est ce droit chemin qui sera le mien.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Léon SAY.

Messieurs les Électeurs de la 1re circonscription de Pau,

Je me présente à vos suffrages.

Je sollicite l'honneur de porter, dans la Chambre prochaine, le drapeau républicain en votre nom, et de le porter haut et ferme, sans jamais m'écarter du programme modéré qui n'a cessé d'être le mien depuis vingt ans que je suis dans la vie publique.

La République toujours juste, respectueuse des consciences et des droits de tous, la République de tout le monde, sévère aux perturbateurs de l'ordre, mais ouverte à tous ceux qui se soumettent aux lois ; c'est cette République que je défendrai en votre nom contre les derniers assauts d'une coalition aux abois.

Ceux qui veulent démanteler la Constitution, sous prétexte de la reviser, ouvriraient sur toute la surface du pays, s'ils étaient en majorité, un champ de discorde et d'anarchie ; ils rendraient, par l'agitation et par les révolution qu'ils auraient provoquées, le travail et les affaires impossibles, et nous exposeraient aux plus graves périls extérieurs ; mais en même temps ils seraient

impuissants à fonder l'une quelconque des monarchies, dynastiques ou césariennes, qu'ils rêvent.

Ceux qu'on peut appeler leurs prédécesseurs, dans l'Assemblée nationale de 1871, n'ont pu réussir à faire la monarchie, quoiqu'ils y fussent en majorité. Ceux qui voudraient les imiter en 1889 ne réussiraient pas davantage, fussent-ils en majorité également. Ils ne peuvent que fonder le désordre et vouer la France à l'anarchie, souvenez-vous-en.

Restons fidèles à la République, à la Constitution qui l'a organisée dans notre patrie, aux principes libéraux qui sont gravés dans les cœurs des fils de 89. Ce sera notre gloire et notre profit.

Dans un pays comme le vôtre, si bien doué par la nature, avec un climat et des sites admirables qui attirent au milieu de vous l'élite des populations de la France et de l'étranger, avec des industries actives et bien dirigées, et une agriculture qui est l'occupation et la préoccupation de tous, et surtout avec le patriotisme qui vous distingue, vous ne pouvez pas avoir d'intérêts locaux qui soient en désaccord avec les intérêts généraux de la France. Vos intérêts, je pourrai les défendre en toute sûreté de conscience et je le ferai avec activité et persévérance.

Je m'honorerai de vous être utile, si je le puis, car, en vous servant, je servirai la France.

Léon SAY.

2e Circonscription de PAU.

M. QUINTAA,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le congrès des délégués républicains des communes de la 2e circonscription de Pau a posé ma candidature pour les élections du 22 septembre.

J'ai accepté la mission de défendre vos intérêts, trop longtemps négligés ou méconnus, estimant que des agriculteurs ne peuvent être sérieusement représentés que par un agriculteur de profession.

Conseiller général depuis près de vingt ans, j'ai acquis, par une longue pratique des affaires du département, une connaissance suffisamment approfondie de vos besoins et de votre situation.

Si j'ai l'honneur de siéger à la Chambre des députés, je me préoccuperai avant tout des questions agricoles dont la solution s'imposera de plus en plus à l'attention des représentants des campagnes.

Pour opérer les réformes nécessaires au développement de notre agriculture, il est indispensable d'assurer la stabilité gouvernementale.

Il y a tout lieu d'espérer que le suffrage universel, instruit par les leçons d'une cruelle expérience, ne commettra plus la faute d'envoyer à la Chambre des soi-disant conservateurs qui ont consumé leur temps dans le renversement des ministères et les stériles agitations de la politique, en s'associant dans cette œuvre antipatriotique aux pires révolutionnaires.

Je désire le maintien du budget des cultes, l'application exacte et loyale du Concordat qui règle, depuis près d'un siècle, les rapports de l'Église et de l'État.

Je voterai contre toute mesure susceptible de porter atteinte à l'exercice de la liberté de conscience.

Je soutiendrai toute politique qui aura pour but, en réalisant de sérieuses économies dans nos budgets, d'améliorer la situation des travailleurs, de garantir la paix intérieure et extérieure, condition indispensable de la tranquillité et de la prospérité de la France.

Électeurs,

Il existe entre nous une si intime communauté de sentiments et d'intérêts que j'attends avec une entière confiance votre verdict du 22 septembre.

Votre tout dévoué,

Docteur QUINTAA.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Circonscription d'ARGELÈS.

M. le marquis de BRETEUIL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Il y a quelques semaines, avaient lieu dans notre arrondissement des élections cantonales : l'administration eut l'imprudence de vouloir en faire des élections politiques, et ni les menaces, ni les promosses ne furent épargnées par elle pour gagner vos suffrages!

Vous lui avez répondu comme vous le deviez, et votre réponse a témoigné de votre fierté, de votre indépendance!

Elle a été une manifestation brutale de votre mécontentement, et pas un des hommes honorables, qui auraient le droit de le faire, n'ose aujourd'hui relever devant vous le drapeau de la République !

C'est que la République, ils le savent comme moi, porte à vos yeux de lourdes responsabilités, et que le parti qui gouverne vous est devenu chaque jour plus antipathique!

Vous lui reprochez avec raison la guerre implacable qu'il a poursuivie contre l'Église et ses ministres, l'état désastreux de nos finances, la construction de ces écoles ruineuses pour la bourse des contribuables, son dédain pour les souffrances de l'agriculture, les lois d'exception qu'il a remises en vigueur, celles qu'il a faites contre la liberté du père de famille, celles qu'il vient d'édicter contre le suffrage universel!

Vous êtes fatigués de voir grossir chaque année la note à payer que vous présente le percepteur!

Vous êtes indignés de cette politique de dénonciation qui, dans le moindre village, a ses agents patentés, ses espions attitrés!

Telle a été la signification de votre vote du 28 juillet : chacun l'a bien compris!

Et si je viens vous demander aujourd'hui de me continuer votre confiance, c'est que je m'associe à vos justes griefs, et que je suis résolu, plus que jamais,

à défendre de toutes mes forces notre foi persécutée, à combattre sans trêve et sans pitié cette coterie gouvernementale, qui prétend personnifier la France et l'emprisonner dans la République, en lui fermant toute voie légale pour en sortir!

Je ne vois pas pour ma part de tâche plus pressée ni d'œuvre plus salutaire; et si je garde au fond du cœur les opinions et les dévouements que vous connaissez, j'estime que la meilleure façon de les bien servir est d'arracher d'abord le pouvoir à ceux qui ont compromis la fortune publique et violé nos libertés les plus chères!

Nous reviserons ensuite la Constitution.

Nous rendrons la parole au pays quand nous l'aurons délivré du joug actuel.

Et nous nous inclinerons devant la volonté nationale!

Chacun de nous a le droit d'espérer, mes chers concitoyens, qu'ainsi « se « préparera l'avènement d'un régime qui rétablira la paix religieuse, apportera « à nos institutions la stabilité et à notre société démocratique le calme dans « l'exercice de la liberté. »

BRETEUIL.

Circonscription de BAGNÈRES-DE-BIGORRE.

M. FÉRAUD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Par les scrutins des 28 juillet et 4 août derniers, vous avez donné la plus éclatante approbation au programme catholique de nos candidats au Conseil général.

Ce programme, nous l'affirmerons de nouveau aux élections législatives.

Le péril est grand et le moment décisif.

C'est aujourd'hui une question de vie ou de mort pour notre pays.

La France, dominée à l'intérieur par les sectes maçonniques, dont les chefs inconnus sont peut-être des étrangers, se trouve complètement isolée au milieu de l'Europe en armes.

Les impôts deviennent de plus en plus écrasants, la ruine générale imminente, la liberté n'est plus qu'un vain mot.

Nous demandons :

La revision de la Constitution;

L'égalité des droits pour tous les citoyens;

L'enseignement du catchisme et la récitation de la prière rétablis dans l'école;

La diminution des impôts qui pèsent sur les contribuables, particulièrement sur les agriculteurs.

Nous protestons :

Contre la persécution religieuse;

Contre le gaspillage sans contrôle qui se fait des deniers publics;

Contre l'accroissement continuel du nombre des fonctionnaires inutiles et onéreux;

Contre la pression administrative et l'ingérence des salariés du gouvernement dans les élections; en un mot, contre la candidature officielle qui, en aucun temps, sous aucun régime, ne s'est pratiquée d'une façon aussi impudente, aussi éhontée.

Électeurs,

Si vous voulez ne plus subir le joug des francs-maçons;

Si vous ne voulez plus qu'une Chambre française soit déshonorée par le cri de : A bas les voleurs!

Si vous voulez un gouvernement honnête, économe et réparateur;

Si vous voulez la sécurité du présent et pour vos enfants l'assurance du lendemain;

Si vous voulez la France prospère au dedans, respectée au dehors;

Si vous voulez notre agriculture, notre commerce, notre industrie efficacement protégés contre une concurrence étrangère ruineuse et sans frein;

Si vous voulez la religion de nos pères libre et respectée;

Vous repousserez tout candidat patronné par le gouvernement qui a fait le mal dont vous souffrez,

Vous voterez pour le candidat qui accepte en tous points notre programme, et jure d'en poursuivre énergiquement la réalisation,

Vous voterez pour M. Féraud.

Le Comité conservateur de l'arrondissement de Bagnères.

« A Monsieur le comte de Puységur, président du Comité conservateur de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.

« Je donne mon entière adhésion au programme du Comité, qui était celui des conservateurs des Hautes-Pyrénées dans leur campagne triomphale de 1885.

« Je l'ai défendu de tous mes votes au Parlement pendant la législature de ces quatre dernières années, combattant avec la droite, dont j'ai été un des soldats les plus disciplinés.

« Les conservateurs, les catholiques de l'arrondissement de Bagnères me ont le grand honneur de me confier leur drapeau, je le reçois avec fierté; et,

grâce à leur union, grâce au dévouement, à la vaillance de leurs chefs qui viennent de s'illustrer dans les cantons de Bagnères et de Lannemezan, nous le mènerons, ce grand drapeau, à la finale victoire du 22 septembre, au cri de : Dieu et France.

« Signé : FÉRAUD ».

1re Circonscription de TARBES.

M. Martial BAILE,

Elu au 2e tour de scrutin.

Electeurs,

Les portes de la citadelle de la réaction dans la 1re circonscription de Tarbes sont ouvertes. Le canton d'Ossun a sonné l'heure de la délivrance.

Après cette éclatante manifestation, mon devoir était tout tracé : d'accord avec mes nombreux amis et coreligionnaires politiques, avec lesquels j'ai tenu le drapeau républicain contre les hommes du 16 Mai, je n'ai pas hésité à poser devant vous ma candidature aux élections législatives.

Ma profession de foi sera simple et précise.

Sincèrement et fermement républicain, je suis convaincu que la République est la seule forme de gouvernement ouverte à tout progrès comme à toute idée de justice, d'ordre et de liberté, la seule qui assure le plein exercice de la souveraineté du peuple, seul dogme acceptable aujourd'hui en politique.

Comme vous tous, je veux que le gouvernement soit fort et stable, poursuivant sans relâche :

L'économie la plus sévère ;

La suppression des sinécures et des emplois jugés inutiles ;

La diminution des frais de justice et des droits de succession ;

Le dégrèvement de l'impôt foncier ;

La protection de plus en plus efficace de l'agriculture, de nos industries et de l'élevage, cette grande ressource de notre contrée.

Je m'emploierai aussi à faire enfin aboutir le projet de dérivation du Gave qui doit féconder notre région.

Je repousse énergiquement cette politique de revision et d'agitation, qui sert à masquer des projets de dictature et de restauration monarchique ; et je défendrai en toute circonstance nos institutions républicaines contre les tentatives de leurs adversaires.

Résolu à suivre une politique sagement progressiste, je ne reculerai devant aucune réforme démocratique réclamée par le suffrage universel et par l'intérêt public.

Je désire la paix religieuse, et je voterai le budget des cultes; je considère comme une nécessité sociale le maintien du Concordat, qui, depuis le commencement du siècle, règle les rapports de l'Église et de l'État.

Je veux le prêtre libre dans l'exercice de son ministère; je veux aussi qu'il soit respectueux à son tour des lois de son pays.

Si vous me faites l'honneur de me confier le mandat de député, je tiens à vous déclarer que je veux résolûment la stabilité ministérielle, et que, pour l'assurer, j'entends ne m'inféoder ni à aucune coterie, ni à aucun groupe parlementaire.

Electeurs,

Soyez bien convaincus qu'il n'y a pas de gouvernement possible en dehors de la République, et que le triomphe de ses adversaires serait le signal de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Souvenez-vous, à l'heure solennelle du scrutin, que l'avenir de la patrie est dans vos mains, et qu'il dépend de vous d'éviter à notre pays les plus redoutables épreuves.

N'écoutez donc que la voix de votre patriotisme, et marchez tous unis au cri de :

Vive la République!

Martial BAILE, Préfet honoraire, officier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de TARBES.

M. Achille FOULD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Le moment est solennel, et vous ne devez pas vous dissimuler que c'est le sort de la patrie qui va se jouer aux élections du 22 septembre.

Il est temps encore de nous arrêter au bord de l'abîme creusé par l'incapacité et par la malhonnêteté des hommes qui, gouvernant depuis dix ans, traitent la France en pays conquis, et ne respectent rien, pas même la liberté de conscience pour laquelle nos pères ont fait la révolution de 89.

Pour remédier aux maux accumulés sur ce pays par le parti opportuniste, qui se cramponne au pouvoir en désespéré, je crois tout d'abord indispensable de reviser une Constitution nécessairement imparfaite, puisqu'elle a laissé se produire d'aussi criants abus et des scandales aussi retentissants.

Serviteur du suffrage universel, j'estime que rien ne saurait être placé au-

dessus de la libre expression de la volonté nationale et que le peuple seul, consulté dans ses comices, a le droit de disposer de ses destinées.

Je suis donc prêt à donner mon concours à tout gouvernement qui aura obtenu l'adhésion formelle de la volonté nationale. Je considère que la première besogne qui s'impose aux hommes que vous allez investir du mandat de député c'est de rétablir, avec l'ordre dans les finances, la paix religieuse troublée par les sectaires de la franc-maçonnerie.

Je place au même rang la nécessité de protéger les intérêts de l'agriculture, constamment sacrifiés par des hommes qui ont montré en toute circonstance qu'ils avaient au cœur la haine des populations agricoles.

Telles sont mes idées comme citoyen et comme catholique.

Électeurs,

C'est dans cet esprit et avec ces intentions que je sollicite vos suffrages, avec la conscience que mon zèle et mon dévouement me donneront la force de remplir un mandat difficile, périlleux même à exercer dans les conjonctures que nous traversons.

Donc, si vous êtes satisfaits de l'ordre de choses actuel, détournez-vous de moi et donnez vos voix aux candidats de l'opportunisme.

Mais si vous avez jugé et condamné ceux qui vous exploitent depuis douze ans et qui vous mènent à la banqueroute, votez pour moi, et mon dévouement à vos intérêts sera à la hauteur de la confiance que vous m'aurez témoigné.

Achille FOULD, candidat revisionniste conservateur.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Circonscription de CÉRET.

M. BARTISSOL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs et chers Concitoyens,

Un grand nombre d'électeurs républicains de l'arrondissement de Céret m'ont engagé à me présenter à la députation. L'accueil que j'ai reçu dans les principales communes et auprès des municipalités républicaines m'a encouragé à accepter cette candidature.

Si, jusqu'à présent, je me suis tenu un peu à l'écart de l'agitation politique, travaillant d'abord à me créer une situation personnelle indépendante, je n'en suis pas moins resté un républicain de solide conviction, heureux du développement de nos institutions démocratiques.

Je n'appartiens à aucune coterie, estimant que tous les efforts doivent tendre à rétablir la concorde et la cohésion parmi les fractions éparses du parti républicain, et à rallier à la République les citoyens de bonne volonté qui, uniquement préoccupés de la prospérité nationale, abandonnent la vaine espérance d'une résurrection monarchique.

Antiboulangiste dès la première heure, je suis et je resterai l'adversaire des coalitions injustifiables qui essayent de ramener le pouvoir personnel sous la forme d'une dictature césarienne.

Je réprouve toute compromission avec les ennemis avérés de la démocratie, qui, sous prétexte de réformes réparatrices, troublent le pays au risque de nous conduire à l'anarchie complète.

Je crois cependant, à la nécessité d'une revision de nos institutions parlementaires actuelles qui demandent assurément quelques modifications pour obtenir notamment plus de stabilité gouvernementale, en dégageant le pouvoir ministériel de l'influence abusive des législateurs et en élargissant les attributions administratives de nos assemblées départementales et communales.

Je suis, de longue date, fermement opposé aux traités de commerce qui ont porté atteinte à la production nationale. Propriétaire du domaine de Cabanes,

au centre de la plaine du Tech, mes intérêts particuliers, qui sont les mêmes que ceux des autres propriétaires de notre région, viennent, à ce sujet, à l'appui de mes convictions.

Je m'efforcerai principalement de mettre en œuvre les projets d'utilité publique dont la réalisation est attendue depuis longtemps.

Nos stations thermales et balnéaires n'ont pas encore la réputation qu'elles méritent. Les pêcheries de Banyuls et de Collioure n'ont plus la prospérité d'autrefois. Nos irrigations mal réglementées ont besoin d'améliorations. Les richesses minières et forestières de nos montagnes restent inexploitées, alors qu'elles pourraient être une source de prospérité et fournir à Port-Vendres le fret qui lui manque pour se développer rapidement.

Électeurs de l'arrondissement de Céret,

Ayant fait les débuts de ma carrière dans les travaux publics à Collioure, à Argelès et à Port-Vendres, où j'ai passé ma jeunesse, je viens, après une longue campagne de grands travaux à l'étranger, reprendre ma place parmi vous. J'ose espérer que mon expérience des affaires et l'étendue de mes relations me permettront d'apporter un utile concours à la solution de toutes les questions qui nous intéressent.

Si j'ai l'honneur d'être votre représentant, je vous promets de consacrer aux affaires de l'arrondissement de Céret et du pays, des soins aussi assidus que ceux que j'ai donnés à mes propres entreprises, et toute mon ambition sera d'y trouver le même succès. Tous mes votes auront pour but la grandeur de la patrie, la prospérité des populations laborieuses de notre département et le progrès nécessaire des institutions nettement républicaines.

Vive la République !

Edmond BARTISSOL.

1re Circonscription de PERPIGNAN.

M. ROLLAND.

Élu au 2e tour de scrutin.

Programme développé par M. Rolland dans une réunion publique.

M. Rolland dit qu'il divisera l'exposition de son programme en trois parties : lois d'affaires, lois d'économie sociale, lois politiques.

Il s'élève d'abord contre les divisions et subdivisions en groupes et sous-

groupes de la Chambre actuelle et démontre que là a été en partie la cause de son impuissance.

Elle a aussi trop fait de politique, et le pays vit d'affaires, de transactions commerciales, non d'éternelles discussions. Il faudrait que chacun arrivât à la Chambre avec son tempérament et qu'on ne formât qu'un grand parti dont le but serait l'affermissement de la République. Assez de querelles, d'intrigues, plus de ces rivalités mesquines qui arrêtent ce que veut et ce que sent le peuple.

Le département, étant essentiellement vinicole, ses représentants doivent être protectionnistes. Or je n'aurai pas à le devenir, je l'ai toujours été. Il est temps de renoncer aux belles théories libre-échangistes qui ont toujours fait de nous des dupes. Il ne faut plus de ces traités de commerce qui ne profitent qu'à nos concurrents étrangers.

Et si des exigences internationales nous imposent le renouvellement de certains traités, il faut en tout cas que les produits de la terre soient énergiquement protégés. Je veux l'établissement d'un droit d'entrée pour tous les produits agricoles étrangers. Une autre question s'impose aussi chez nous si l'on veut efficacement venir en aide aux agriculteurs: c'est la captation des eaux, c'est l'établissement de canaux d'irrigation; voilà une question qu'il faudra soulever et agiter jusqu'à ce qu'elle soit résolue.

M. Rolland parle ensuite des tarifs de pénétration. Autrefois le pays était riche et on pouvait négliger cette question; aujourd'hui la situation a changé et il est urgent de réformer les abus des grandes compagnies, dont l'égoïsme va jusqu'à écraser les produits nationaux qu'elles sont sûres de transporter, et à ménager, favoriser les produits étrangers, pour les attirer à elles.

Il ne suffit pas que l'on surveille la fabrication du vin de raisin sec, il faut frapper ce produit de droits très élevés, c'est le seul moyen de rendre à nos vins leurs anciens cours, et de permettre à nos paysans de nourrir leur famille.

La Chambre actuelle a fait beaucoup pour les questions d'économie sociale, mais il faut reprendre ce qui a été fait pour l'élargir et le compléter. Il faut faciliter les bons rapports du capital et du travail; essayer de mettre fin aux grèves si préjudiciables à tout le monde.

Il y a un mot, qui est en ce moment dans toutes les bouches : revision. Eh bien, je suis revisionniste. D'ailleurs tout le monde l'est, les réactionnaires aussi. C'est apparemment que nous ne l'entendons pas de la même façon. Les réactionnaires réclament la revision pour tuer la République; moi, je suis revisionniste pour la raffermir. Je n'admets pas qu'il soit, qu'il puisse être question d'une autre forme de gouvernement que la République, et le jour où un malheureux hasard me prendrait la République, je deviendrais révolutionnaire contre tout régime qui enchaînerait ma liberté au profit d'un monsieur quelconque.

M. Rolland fait ressortir les avantages énormes que présente le fonctionnement régulier des institutions républicaines sur les régimes monarchiques; il montre, au dernier changement de président, M. Grévy sortant par une porte et M. Carnot entrant par l'autre, sans que la France en éprouve la moindre secousse. Or, on sait comme s'en vont les rois ou comment on les chasse : la

révolution ensanglante nos rues, les affaires cessent, la vie nationale s'arrête et reste pendant longtemps troublée de ces profondes secousses.

Je suis donc revisionniste, mais d'une autre façon que les réactionnaires. La revision devrait avoir pour but la modification des attributions du Sénat. Les retards à l'adoption de certaines lois ont été causés par le Sénat. Je veux que le dernier mot reste à la Chambre pour toutes les lois; je veux un Sénat conseil, un Sénat pondérateur, mais non un Sénat obstacle. Je rends hommage aux lumières du Sénat, mais je suis d'avis qu'on devrait fixer un délai maximum, passé lequel le Sénat ne pourrait plus mettre une loi en suspens. Je me résume : l'initiative à la Chambre, le contrôle au Sénat, le dernier mot à la Chambre.

En un mot, je suis disposé à soutenir la revision de la Constitution dans le sens le plus largement démocratique.

On m'a accusé d'être ferryste. On me connaît peu, je suis d'une trop grande indépendance de caractère et trop jaloux de ma liberté d'esprit pour me faire le partisan exclusif d'un homme. Si j'avais dû prendre un guide, un exemple dans ma vie, le seul homme que j'eusse choisi, c'est Gambetta. Or, Gambetta est tombé sous l'opposition systématique de M. Ferry, qui a été à son tour combattu et terrassé par les mêmes moyens. M. Ferry a été puni par où il avait péché. D'ailleurs, M. Ferry est autoritaire et je suis Catalan, à ce titre je déteste l'autoritarisme sous quelque forme qu'il se présente. Je ne suis pas partisan des idées politiques de M. Ferry. Je ne crois pas, comme cet homme politique l'a dit dans un discours récent, que les réformes accomplies jusqu'à ce jour soient si mal digérées par la nation qu'il soit nécessaire de s'arrêter, d'enrayer la marche en avant, de renoncer aux réformes, de faire une halte dans la voie du progrès. Tout arrêt est une négation du progrès.

On m'a qualifié d'opportuniste. C'est là une niaiserie, une exhumation d'anciennes et mesquines querelles de mots. J'ignore quel grief on met dans cette épithète, mais ce dont je suis sûr, c'est que j'ai toujours été républicain. Je suis de Perpignan, j'y suis né et ne l'ai jamais quitté; on m'a vu à l'œuvre sous l'empire et sous les 24 et 16 mai, et je mets au défi quiconque de contester mon dévouement à la République et ma fermeté dans mes principes.

Je déclare que si de nouvelles épreuves étaient réservées à la République, vous retrouveriez encore celui que vous appelez l'opportuniste Rolland au premier rang, et vous acquerriez la certitude qu'il coule toujours dans mes veines du sang radicalement républicain.

M. Rolland prend l'engagement de se retirer après le premier tour de scrutin devant la candidature qui aura obtenu le plus de voix; et il espère que ses concurrents feront de même.

Un citoyen ayant demandé à M. Rolland ce qu'il pense de la séparation de l'Église et de l'État, l'orateur répond :

Pour mon compte j'ai depuis longtemps fait ma séparation avec l'Église, et je suis certain que si les trois quarts des républicains qui demandent cette séparation et l'exigent de leurs candidats m'imitaient, la séparation serait un fait accompli. C'est précisément l'hésitation que, pour des raisons d'ordre privé, montrent la plupart des républicains, qui retarde cette séparation, c'est cette hésitation qui retient le législateur. Je suis donc partisan de la séparation de

l'Église et de l'État, et je la voterai comme je voterai toutes les mesures préparatoires que l'on croira devoir prendre pour arriver à la solution de cette grande question.

2e Circonscription de PERPIGNAN.

M. Émile BROUSSE,

Élu au 1er tour de scrutin.

M. Émile Brousse, député sortant des Pyrénées-Orientales, a reçu la lettre suivante :

« Cher député et ami,

« Bien que dans plusieurs départements le parti républicain ait déjà désigné des candidats aux élections législatives, notre intention était de ne vous offrir la candidature qu'au moment de la période électorale, afin de ne pas agiter le suffrage universel.

« Mais en présence des attaques dont vous êtes l'objet de la part d'un candidat qui croit pouvoir faire oublier l'activité et le soin avec lesquels vous avez rempli votre mandat, nous considérons comme un devoir de commencer l'organisation d'un comité d'initiative pour soutenir votre candidature dans la deuxième circonscription de Perpignan (Est, Thuir, Millas).

« Nous serions heureux de vous voir accepter un renouvellement de mandat dans la région qui vous avait élu en 1881 et où vous avez conservé toutes les sympathies.

« Agréez, cher député et ami, l'assurance de notre meilleure cordialité.

« *Les membres du bureau du comité radical de* 1885, *électeurs de l'Est*,

« Brassou, président; Delclos, vice-président; Biscaye, trésorier. »

M. Émile Brousse a répondu :

« Mes chers amis,

« Votre initiative me touche et m'honore. Je donne mon nom au comité que vous allez constituer dans les trois cantons.

« Soumettez ma candidature au congrès des communes, comme en 1881 et suivant les usages de la démocratie.

« Elle signifiera hautement :

« Revision républicaine de la Constitution ;

« Souveraineté du peuple pour faire aboutir les réformes ;

« République tolérante et respectée;

« Protection de l'État envers les travailleurs;

« Reprise des travaux publics;

« Production du pays défendue contre l'importation et les fraudes.

« A vous de cœur.

« Emile BROUSSE.

Chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, vous m'avez fait l'honneur de me confier le mandat législatif.

Les calomnies que des adversaires sans scrupules avaient eu l'habileté de répandre contre moi, pendant que j'étais occupé à défendre à la Chambre les intérêts de la viticulture; — les combinaisons inqualifiables des journaux réactionnaire et boulangiste avec quelques républicains poussés par la haine ou par la jalousie ; — rien n'a pu ébranler votre confiance.

Vous avez eu à cœur de me le prouver par un témoignage plus éclatant encore que jamais. J'en conserverai toute ma vie le souvenir!

Vous avez affirmé sur mon nom la République impersonnelle et réformatrice, mise enfin au-dessus de toute contestation : vous avez démontré l'impuissance de ces coalitions qui tendent au renversement continuel des choses établies et à l'anarchie gouvernementale.

Vous m'avez donné pour mission de travailler à la consolidation du régime légal par la revision radicalement républicaine des lois constitutionnelles, par le respect de toutes les croyances, par la fermeté des pouvoirs publics contre les perturbateurs de toute opinion et par l'accomplissement progressif des réformes sociales qui doivent réaliser l'égalité entre tous les citoyens.

Votre volonté a été de mettre fin à nos vieilles querelles et d'unir toutes les forces républicaines et libérales contre les tentatives de dictature ou de retour vers le passé.

La moitié des conservateurs ont refusé d'obéir à un mot d'ordre qui, tout en froissant leurs convictions politiques, compromettait le succès de nos efforts communs en faveur de la protection agricole. Ils se sont respectés en s'abstenant dans une lutte où n'étaient engagées que les passions mesquines de quelques chefs, désormais sans soldats.

Fidèle à ma foi républicaine inébranlable ; fidèle à l'engagement que j'ai pris de soutenir toujours avec ardeur la cause de nos courageux vignerons, je resterai ce que j'ai été pendant huit ans :

Le serviteur dévoué de mon pays natal et l'ami de ceux qui souffrent.

Vive la République !

Emile BROUSSE,
Député et conseiller général de Perpignan.

Circonscription de PRADES.

M. Édouard VILAR,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Encouragé par le bienveillant accueil d'un grand nombre d'entre vous, je viens demander à vos libres suffrages le renouvellement de mon mandat législatif, et l'honneur de représenter l'arrondissement de Prades auquel j'appartiens par mon origine, par ma famille, par mes relations d'amitié, par mes intérêts.

Je ne vous ferai pas un programme politique; mes opinions sont connues; mes votes en sont à la fois la manifestation et la garantie. Il me suffira de rester fidèle à moi-même et à mes convictions républicaines pour faire à la Chambre tout mon devoir de représentant de la démocratie.

La revision de la Constitution doit être, à mon avis, le premier souci du Parlement. Je crois la revision nécessaire, mais je ne la voterai que si elle est républicaine, favorable au bon fonctionnement de nos institutions et au succès des réformes sociales que la démocratie demande et qu'elle doit obtenir.

Au point de vue économique, je suis résolûment protectionniste :

Je voterai donc, comme je l'ai déjà fait, contre le renouvellement des traités de commerce et pour la revision de notre tarif douanier, dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie menacées.

Ma voix sera acquise à tout projet de loi portant amélioration des conditions de transport des produits ; réserve à notre industrie des commandes des travaux de l'État et des grandes compagnies; réduction des charges publiques.

Je connais les besoins de l'arrondissement; je les ai étudiés sur place et au Conseil général, où j'ai l'honneur de siéger depuis douze ans. Je mettrai toujours à défendre vos intérêts mon courage et mon expérience.

L'élevage du cheval est une industrie naissante appelée à un réel avenir. Je l'ai encouragée en obtenant du Ministère de la Guerre l'acquisition d'un plus grand nombre de chevaux pour le service de la remonte. Tous mes efforts tendront à aider au développement de cet élevage, source de fortune pour les contrées qui s'y livrent.

La question forestière préoccupe à bon droit un grand nombre de com-

munes. Je crois avoir aidé dans une large mesure à l'amélioration des rapports entre l'administration et les particuliers.

Je ne cesserai de réclamer toutes les satisfactions auxquelles ont droit les habitants de nos montagnes.

C'est à mes démarches que les intéressés doivent l'engagement pris par le Ministre de l'Agriculture d'accepter la rétrocession aux communes et aux particuliers des terrains expropriés en vertu de la loi de 1882. La promesse est formelle; c'est au député qu'il appartiendra d'en exiger la réalisation. Si je suis votre élu, je consacrerai mes soins et mon activité à cette question d'un intérêt vital pour notre pays.

Les irrigations sont, dans notre arrondissement, un bienfait et une source de richesse. J'ai aidé à la création de nouveaux canaux d'arrosage; j'ai protégé les concessions anciennes en m'opposant à la réglementation des eaux de nos rivières. Je continuerai cette œuvre.

La situation du canal de Bohère a été l'objet de mes constantes préoccupations. Les poursuites commencées ont été arrêtées; on prépare aujourd'hui un projet capable de donner satisfaction aux arrosants. La décision récente du Conseil général et les études qui se font actuellement assurent, à brève échéance, une solution favorable aux tenanciers.

Mes chers concitoyens,

La France va prononcer le 22 septembre, une parole décisive; elle dissoudra définitivement ce qui reste des partis monarchistes; elle condamnera les agitateurs coupables qui, sous la bannière d'un général révolté et frappé par la plus haute magistrature du pays, voudraient tenter une entreprise criminelle et nous conduire à la dictature et à la perte de toutes nos libertés, au prix même d'une révolution.

Vous ne vous isolerez pas de ce grand mouvement national; vous donnerez vos suffrages au candidat républicain, en mettant de côté toute préférence personnelle et en ne vous préoccupant que du salut de la République. Vous serez ainsi fidèles à notre histoire, au grand centenaire que nous célébrons cette année, aux destinées de la France et de ces jeunes générations qui nous suivent et qui attendent de notre foi républicaine ce dernier et décisif succès.

Vive la République!

E. VILAR.

RHIN (HAUT-)

Territoire de BELFORT.

M. GRISEZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Le congrès républicain du Territoire de Belfort, composé d'un grand nombre de maires et délégués des communes, m'a désigné le 8 septembre, par l'unanimité de ses 1,200 représentants, comme candidat aux prochaines élections législatives.

Fort des sentiments d'entente et de solidarité qui se sont manifestés dans cette réunion et qui assurent désormais au parti républicain la victoire contre la réaction monarchique et césarienne, je viens vous demander de ratifier par vos suffrages le choix du congrès.

Enfant de ce cher et glorieux lambeau d'Alsace où les esprits sont animés du patriotisme le plus pur, je m'associerai à toutes les mesures tendant à assurer l'indépendance, le relèvement et l'intégrité de la patrie.

Et c'est pour cela que je suis partisan d'une république forte, pacifique, tolérante, ouverte à toutes les bonnes volontés, résolue à se défendre au dedans comme au dehors contre toutes les compétitions qui menacent le repos et la sécurité du pays.

J'estime que le progrès est une des conditions essentielles de l'existence de tout gouvernement issu du suffrage universel, et que le moment est enfin venu de réaliser les réformes utiles et pratiques si ardemment réclamées par l'opinion publique, et si nécessaires au développement de la prosperité nationale. Je m'efforcerai en outre d'étudier toutes les questions qui pourront rétablir l'harmonie sociale.

Au point de vue économique, je pense que la meilleure méthode de gouvernement est avant tout de faire de bonnes finances; je pense qu'il faut défendre nos produits agricoles contre la concurrence du dehors, et protéger notre industrie par la revision, dans un sens plus favorable à la production nationale, des tarifs douaniers et des traités de commerce qui vont expirer en 1892; je

pense qu'il faut atténuer la charge de l'impôt foncier qui pèse trop lourdement sur les cultivateurs ; je pense qu'il est nécessaire de diminuer les frais de justice.

Au point de vue politique, je ne suis pas partisan de cette revision réclamée avec tant de fracas par les monarchistes et leurs alliés ; je reconnais que la Constitution est perfectible et que les républicains de la Chambre et du Sénat peuvent s'unir pour apporter des modifications qui pourront hâter l'achèvement des travaux parlementaires et bien préciser les attributions des deux Chambres, pour éviter autant que possible les causes de conflit.

Chers compatriotes,

Le scrutin du 22 septembre aura pour résultat décisif de mettre un terme à la lutte entre les partisans de la réaction coalisés et les défenseurs de la souveraine liberté du peuple.

Votre devoir est d'aller aux urnes avec la fermeté qui s'impose à des hommes bien résolus à conserver leur indépendance.

Si vous me confiez l'honneur de vous représenter, j'accomplirai mon mandat sans défaillance et avec le dévouement que vous êtes en droit d'attendre d'un républicain ferme et convaincu.

Vive la République!

Dr Grisez,
Conseiller général, Maire de Lachapelle-sous-Rougemont.

RHÔNE

1re Circonscription de Lyon.

M. BURDEAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Comité central des républicains radicaux du 1er arrondissement.

Citoyens!

Les élections du 22 septembre auront une importance décisive pour l'avenir de la République et de la France.

Nos institutions républicaines, garantie de toutes les libertés et clé de toutes les réformes, subissent un nouvel assaut : les factions monarchiques, incorrigiblement rebelles à la volonté nationale, ont formé contre la République la plus déshonorante des coalitions, avec un aventurier qui a successivement servi et trahi tous les partis et que la justice vient de clouer au pilori.

Cette cohue, qui n'a pour programme que le renversement du régime établi, marche à une défaite assurée. Mais si, par impossible, elle pouvait obtenir un succès d'un jour, son triomphe serait le signal d'une véritable anarchie : unis pour détruire, les coalisés se disputeraient avec fureur les fruits de la victoire. Au milieu de ces déchirements, que deviendrait notre patrie, guettée comme une proie par les ennemis du dehors?

Citoyens!

Votre verdict coupera court à ces entreprises funestes. Comme au 24 mai, comme au 16 mai, à la ligue des adversaires déclarés ou hypocrites de la République, vous opposerez l'union inébranlable de tous les républicains.

Le programme sur lequel nous vous proposons de vous unir tient en deux mots :

Défense et affermissement de la République;

Développement des réformes sociales et économiques.

Travailler à doter la République d'une majorité compacte, d'un gouvernement stable, d'une administration dévouée;

Rechercher et provoquer toutes les mesures propres à amener l'amélioration du salariat;

Développer les institutions nationales ou privées d'épargne, de secours mutuels, de retraites, de solidarité ;

Aborder résolûment la réforme des impôts, dans le sens d'une répartition plus proportionnelle aux revenus de chacun ; alléger les impôts de consommation et notamment réformer l'impôt des boissons;

Préparer le renouvellement des traités de commerce par une enquête sérieuse sur les besoins de la production et de la consommation nationales;

Tels sont les points essentiels du programme auquel devra se consacrer la prochaine législature.

L'amélioration de nos lois constitutionnelles et électorales appellera aussi la sollicitude de nos représentants : ils ne devront l'aborder qu'après un accord préalable, établi sur une formule pratique et par une majorité exclusivement républicaine.

Citoyens!

C'est avec ce programme que nous présentons à vos suffrages le citoyen Burdeau, député sortant.

Le citoyen Burdeau n'est pas pour vous un inconnu. Enfant de Lyon, sorti des rangs les plus obscurs de la classe des travailleurs, il en sera le défenseur autorisé.

La place qu'il s'est créée au Parlement, le tempérament fermement républicain qu'il a montré en toutes circonstances, répondent de l'énergie et de la sincérité qu'il apportera dans l'exécution du mandat.

Trois fois membre et rapporteur de la Commission du budget en quatre années de législature, défenseur compétent des intérêts commerciaux et industriels de notre grande cité, le citoyen Burdeau s'est montré un serviteur zélé et fidèle de la démocratie radicale lyonnaise, qui n'hésitera pas à lui maintenir sa confiance.

Citoyens!

Pas de défaillance! pas d'abstentions! Votez tous pour le citoyen A. Burdeau député sortant.

Vive la République!

POUR LE COMITÉ :

La Commission électorale,

NOLOT, conseiller général, — BOUDET, conseiller d'arrondissement. — BESSIÈRES, CLAVEL, SERIN, conseillers municipaux. — CHAIZE, FRÈRE, PEYTOUT, POTAILLON, PRIVAT, MARTINIÈRE DÉBAT, BORGEY, SORLIER, GUILLOT.

Vu : Le candidat, BURDEAU.

2e Circonscription de LYON.

M. THÉVENET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Discours prononcé par M. Thévenet au théâtre Bellecour de Lyon le 13 septembre 1889.

Mes chers Concitoyens,

Le Comité central et le Comité radical du Rhône ont posé ma candidature à la députation dans la deuxième circonscription de ce département.

J'ai accepté cet honneur avec reconnaissance et je viens devant vous exposer non seulement ma conduite passée, mais mes intentions pour l'avenir. Je viens le faire franchement, en toute sincérité, m'adressant à une démocratie à laquelle je dois tout, à cette démocratie lyonnaise d'où je suis sorti, et comptant, mes chers concitoyens, sur votre bienveillante attention pour me faciliter la tâche que j'ai à remplir.

Mes chers concitoyens, je suis entré dans la vie politique il y a déjà longtemps, et je n'ai jamais quitté la ville de Lyon.

Les électeurs m'ont appelé successivement au Conseil municipal, au Conseil général, et enfin, en 1885, ils m'ont fait l'honneur de m'envoyer à la Chambre.

Je crois avoir scrupuleusement rempli le mandat qui m'avait été donné. Vous m'aviez chargé de défendre la République, de la maintenir dans une voie de réformes et de progrès ; vous m'aviez chargé de faire triompher toutes les revendications qui sont contenues dans vos programmes depuis près de quinze ans, ou plutôt d'en préparer la réalisation.

Cette Chambre de 1885, elle a été bien critiquée et, je dois le dire, bien calomniée. Ce n'est pas sa faute si elle n'a pas pu accomplir toutes les réformes désirées, et, si au début elle a été aux prises avec des divisions intestines, dont le germe avait pris naissance dans le corps électoral lui-même qui l'avait choisie.

Quoi qu'il en soit, mes chers concitoyens, j'ai encore deux mots à vous dire sur cette période de mon existence politique, car j'arrive aux fonctions qui m'ont été confiées au mois de février de cette année.

Le 23 février, j'ai été appelé au Ministère de la Justice; je dois vous rendre compte de la situation politique à cette date.

Nous étions en face d'une réaction ayant pris une forme particulière. C'était le césarisme qui renaissait, après dix-neuf années d'oubli; c'était le césarisme que l'on essayait d'implanter à nouveau, et la tâche du Gouvernement républi-

cain consistait à étouffer ce germe, à l'arracher à tout jamais, dans l'intérêt de la République et de la France.

Mes chers concitoyens, j'ai été appelé à prendre une part de cette noble tâche. J'ai été à l'honneur, je le dis bien haut, et j'ai accepté les fonctions qui m'étaient offertes sans regarder derrière moi, sans hésiter, parce que j'appartiens à la démocratie lyonnaise, et que cette noble démocratie n'hésite jamais lorsqu'il s'agit de défendre la République.

C'est à ce moment, et au début même des actes du Gouvernement, que j'ai rencontré des adversaires décidés à ne reculer devant rien.

Pendant trois mois, les journaux de la réaction et les journaux boulangistes m'ont injurié sans relâche. J'avais entrepris une œuvre dont j'étais chargé par le Ministère; cette œuvre, je l'ai continuée je le dis, le front haut, sans faiblir. Je suis allé jusqu'au bout et j'ai aujourd'hui la satisfaction de vous dire, encore une fois, que j'ai accompli le mandat qui m'avait été confié.

Mes chers concitoyens, il faut que vous sachiez tout sur ces calomnies et ces injures. Car enfin c'est au milieu de vous que j'ai passé ma vie, et il eût vraiment fallu que j'eusse bien changé, pour être transformé du jour au lendemain, comme le prétend la presse réactionnaire. Ces calomnies et ces injures ne s'adressaient pas à ma personne, mais au Ministre de la Justice qui poursuivait une œuvre de salubrité. C'est à lui seul qu'on en voulait et c'est lui seul qu'on diffamait.

Et lorsque, recherchant les origines de cette campagne immonde, j'ai pu apporter à la tribune du Parlement les preuves que les ennemis de la République, qui me calomniaient et m'injuriaient, avaient cherché à acheter des documents, bien plus, à les faire fabriquer s'ils n'existaient pas, je le dis avec un légitime orgueil, messieurs, le parti républicain tout entier s'est levé pour me défendre, et à droite, des hommes qui sont l'honneur même, comme M. de Cazenove de Pradine, sont venus déclarer qu'ils ne trempaient pas dans ces ignobles manœuvres.

Mes chers concitoyens, je ne veux rien dire de plus sur mon humble personne, car vous me connaissez. Je ne veux pas insister plus longtemps sur ce sujet qui m'a touché au cœur. J'ai cependant conservé tout mon sang-froid lorsque j'ai considéré que j'avais dans les mains, non pas le souci de mon honneur, mais les intérêts de la République, que je défendais de toutes mes forces.

J'ai donc assez parlé de ma personne et j'aborde la question politique qui doit fixer l'attention du pays tout entier, en ce moment surtout où la lutte est engagée, sans doute pour la dernière fois, entre la République, c'est-à-dire un régime de justice et de liberté, et les réactions de tous genres, c'est-à-dire le gouvernement personnel, l'oppression et l'obscurantisme.

Eh bien, en ce moment, il faut parler clair, et pour examiner utilement la situation présente, pour en tirer tous les enseignements qu'elle comporte, permettez-moi, mes chers concitoyens, de remonter en arrière et de vous faire en quelque sorte l'histoire de la réaction pendant ces dernières années. Il s'en dégagera cette vérité aujourd'hui certaine : que si la réaction change de visage et de masque, au fond c'est toujours invariablement la même chose.

La République, en 1870, a pris la France dans l'état que vous savez, et

trois ans à peine s'étaient écoulés que déjà on sentait une réaction se manifester : le 24 mai renversait M. Thiers, celui qu'on a appelé justement le libérateur du territoire, — le premier Président de la République.

Ce jour-là, un gouvernement s'installait, n'ayant d'autre souci que de restaurer la monarchie dont personne en France ne voulait. Et ici, permettez-moi de rappeler un détail : on en voulait si peu qu'on a dû décommander les carrosses qui, déjà, avaient été préparés et qui ont dû retourner d'où ils venaient. La monarchie était donc condamnée en France, et les monarchistes eux-mêmes le sentaient; il n'y avait plus de place en ce pays pour le pouvoir personnel.

C'est alors que la Constitution de 1875 a été faite; Constitution établissant la forme républicaine, mais proclamant et proclamant à l'aide de quels noms! — la République, qui fut ce jour-là fondée par ceux-là mêmes qui avaient essayé de la détruire, tout en reconnaissant qu'il n'y avait plus en France que cette forme de gouvernement possible! C'est ainsi que les Thiers, les Dufaure, les hommes d'autrefois, les orléanistes convaincus, les anciens ministres de la monarchie constitutionnelle venaient dire à ce pays qu'il ne lui restait pas à choisir.

Voilà comment s'est établie la Constitution. Est-elle absolument parfaite? Est-ce à dire que l'on ne touchera jamais à la charte de 1875? Est-ce à dire qu'elle renferme toutes les dispositions désirables, qu'elle contient en germes tous les progrès? Nous en parlerons dans un instant. Mais la Constitution de 1875 est une Constitution républicaine.

En 1877 survint le 16 mai, et voyez combien il est vrai qu'on n'invente rien en politique, et que les mêmes situations se reproduisent à des intervalles pour ainsi dire périodiques.

En 1877, un gouvernement s'installe. Quel est le nom dont il se pare? C'est un nom qui se rapproche de celui dont s'affuble la réaction : il s'appelle l'ordre moral. Nos adversaires ont évidemment plus besoin que personne d'honnêteté et de moralité.

L'ordre moral! Mais ne voyez-vous pas que cela ressemble à s'y méprendre au gouvernement des honnêtes gens dont on parle aujourd'hui.

L'ordre moral de 1877 n'a pas changé de visage ni de masque. Ce sont les mêmes hommes, les hommes du 16 mai parlant une autre langue, se disant les défenseurs de nos institutions, alors que leur but est exactement le même qu'autrefois : égorger la République.

En relisant les débats de la Chambre, j'y ai trouvé une séance bien intéressante. M. Dufaure était à la tribune, appelant les hommes du 16 mai à rendre leurs comptes au pays : « Ce que vous êtes, s'écriait-il, je vais vous le dire, vous êtes un parti sans nom. » C'était en effet un parti sans nom; il ne parlait pas de royauté, il ne parlait pas de bonapartisme, il parlait de restituer à la France l'ordre moral disparu. Voilà quelle était en 1877 la thèse de ces prétendus conservateurs. Cette thèse a été condamnée, et, à l'appel éloquent du grand citoyen Gambetta, les 363 sont revenus à la Chambre consolider encore une fois la République menacée.

Continuons mes chers concitoyens : de 1877 à 1885, pendant que nos adver-

saires cherchaient à diviser les républicains, le Gouvernement poursuivait la réorganisation de notre armée, promulguait les lois sur l'instruction publique, dotait la France de chemins de fer et de canaux, en un mot, donnait à ce pays la paix, l'ordre et la prospérité.

Voilà ce que faisait le Gouvernement de la République jusqu'en 1885. Alors la campagne recommence. Vous allez en voir les prétextes. Il n'est plus question d'ordre moral, les partis coalisés contre la République commencent à prendre une autre attitude. Abusant cette fois des divisions créées dans le parti républicain, d'accusations téméraires jetées au hasard, les réactionnaires choisissent pour terrain de leur opposition le déficit et le Tonkin.

Le déficit dans nos finances ! Mais aucun citoyen de bonne foi ne pouvait ignorer que la France avait traversé comme les autres pays du monde une crise économique sans exemple. On savait que la République, obligée de payer cinq milliards de dettes, avait dû refaire nos finances, créer de toutes pièces et rapidement un outillage militaire, doter largement le budget de l'Instruction publique; qu'il lui avait fallu, en un mot, imposer à la nation de lourds sacrifices pour faire face à ses engagements. Les réactionnaires savaient tout cela, mais ils voulaient par tous les moyens tromper le pays. D'après eux, le budget était en déficit. Et cependant, chose singulière, la rente, qui est en quelque sorte le criterium de la situation financière, était recherchée partout. La rente française ! Tout le monde en achète, personne n'en vend. Je souhaite aux autres pays de pouvoir en dire autant.

Le déficit était donc un premier prétexte. On en trouva un autre. C'était le Tonkin. Oui, nous avons été engagés peu à peu dans des expéditions lointaines pour défendre l'honneur du drapeau, honneur sacré, qui vaut bien le sacrifice de quelques millions. Nous avons été engagés pour assurer dans l'Extrême-Orient l'influence française, pour ouvrir au commerce national cette Asie qui sera sans doute avant peu de temps le marché commercial de la vieille Europe. Assurément les résultats peuvent ne pas être immédiats. Est-ce que l'Algérie a été productive aussitôt après la conquête? Le Tonkin est donc devenu un nouveau sujet d'opposition, et à ce moment, prenant texte d'un revers subit dont on exagérait l'importance, la Droite s'est levée contre la République.

C'est ainsi qu'en 1885 le parti réactionnaire a vu ses rangs grossir. Cent soixante et dix monarchistes sont arrivés à la Chambre à la faveur de nos divisions et grâce à la campagne que je viens d'indiquer, campagne qui avait été menée d'une main habile, et exploitée avec la mauvaise foi la plus insigne contre cette République qu'il fallait à tout prix extirper du sol français. En 1885, la réaction n'a donc réussi qu'à moitié.

Mais de 1885 à 1889, on a prétendu démontrer à ce pays que la République ne pouvait pas être un gouvernement, qu'elle n'en serait jamais un, que la stabilité ministérielle lui manquerait toujours. Et alors dans les luttes parlementaires, vous avez vu naître ces coalitions réitérées qui ont mis le Gouvernement de la République non pas en péril, mais dans la nécessité de répondre constamment à des interpellations ayant toutes pour but de créer d'incessantes crises ministérielles.

On espérait ainsi empêcher la réalisation des réformes sociales, ces

réformes si chères à tout le parti républicain. Voilà ce qu'on voulait faire. On y a réussi.

Peut-être incomplètement, car enfin la Chambre de 1885 a son œuvre qui est bien à elle et qui a son importance. La Chambre de 1885 a fait la loi militaire. Elle l'a imposée à la minorité réactionnaire. Et si vous aviez pu voir comme moi ses résistances désespérées, vous auriez compris tout le prix de la nouvelle conquête que le Gouvernement de la République venait de remporter. En outre de la loi militaire, la loi sur les syndicats, la loi sur les instituteurs et d'autres que je ne cite pas, pour abréger, toutes ces lois forment un patrimoine dont la Chambre a le droit d'être fière.

En 1889, la réaction reprend de nouvelles armes.

Il y avait un soldat indiscipliné, chassé de l'armée, qui n'a jamais éprouvé le besoin de reviser la Constitution pendant qu'il était ministre... qui n'en a jamais parlé ni à la tribune du Parlement, ni même à ses collègues, qui, pendant dix-sept mois s'était prélassé au Gouvernement, entretenant avec soin... et avec les fonds de réserve de l'armée, sa popularité, caressant une certaine presse, lui donnant toutes les faveurs et ayant le temps, au milieu des graves affaires publiques, de s'occuper de bien d'autres choses encore. Ce soldat, qui avait violé la discipline, qui avait été frappé par ses pairs, mais qui avait conquis une de ces popularités de mauvais aloi qui font illusion quand on ne va pas au fond des choses; ce soldat, la réaction lui a fait signe, et il est accouru avec empressement à l'appel des ennemis de la République.

Certes, les scrupules ne l'arrêtaient pas. Il parlait d'honnêteté, lui, l'unique ministre qui, sous la République, ait été condamné comme concussionnaire. Les souvenirs de l'ordre moral se réveillèrent tout de suite, les vieux clichés reparurent et le bataillon des honnêtes gens se forma, commandé par le général.

Ah ! mes chers concitoyens, c'était là une manœuvre habile. Ceux qui, de très bonne foi, avaient cru aux loyales intentions du soldat qui parlait patriotisme, comme s'il en avait eu le monopole, ceux-là qui croyaient à son républicanisme allaient être attirés dans un piège; on allait jeter un vaste filet sur eux, au profit de qui? des monarchistes, des bonapartistes, ou... d'un autre. Voilà l'œuvre et voilà le procédé pour en finir avec la République.

L'élection du 27 janvier a montré combien le péril était grand.

Ce jour-là on s'est demandé si le césarisme n'allait pas revenir, et la monarchie à sa suite, par cette porte basse. On s'est demandé s'il fallait encore se défendre contre un aventurier voulant restaurer à son profit le gouvernement personnel, et tous les bons citoyens, tous ceux que n'égare pas la passion politique, tous ceux qui ont à cœur l'avenir de la France ont tressailli et le parti républicain tout entier s'est réveillé, résolu à s'unir et à défendre nos libertés avec une indomptable énergie.

Oui, nous assistons à ce réveil; la justice a condamné le factieux, n'en parlons plus!

Aujourd'hui, il s'agit de démasquer les visages, de percer à jour les programmes des adversaires, de voir ce que signifient les mots et de descendre au fond des choses.

De quoi parlent-ils? Ils veulent, disent-ils, restaurer en France un gouvernement d'honnêtes gens. Je passe.

J'arrive à la revision.

Ah ! ici le mot est spécieux et cache des mystères qu'il faut dévoiler.

Le parti républicain avait prononcé le mot de revision. Il s'était dit que la Constitution de 1875 entraînait des lenteurs dans les travaux parlementaires, qu'il fallait revoir cette œuvre et la perfectionner.

Il s'agissait, bien entendu, de reviser la Constitution dans l'intérêt exclusif de la République. Vous allez voir le parti que nos adversaires ont tiré de cette intention, manifestée sans défiance par d'excellents esprits. Ils se sont dit : Nous allons essayer encore une fois de « piper » les voix républicaines : nous allons parler de revision, les républicains en parleront avec nous, et nous aurons ainsi le moyen de masquer nos desseins en récoltant des voix. Et alors, spectacle édifiant, nous entendons tous les partis ligués contre la République s'écrier : Nous voulons reviser la Constitution ! Cela veut dire en bon français : Nous voulons détruire la République.

Lorsqu'on examine cette revision dans ses grandes lignes, on s'aperçoit bien vite qu'elle ne résiste pas à l'analyse.

Les uns veulent supprimer la Présidence de la République. Ah ! le moment est bien choisi, et j'en appelle à vous, mes chers concitoyens, à vous qui, il y a quelques mois, acclamiez le chef de l'État. C'est à vous qu'on viendrait demander de supprimer la Présidence de la République ! Vous mettriez cette prétendue réforme dans vos programmes ? C'est vous faire injure que de le penser ! Tenez, laissez-moi me rappeler une date qui restera dans mes souvenirs. C'était le 6 mai le jour de l'ouverture de l'Exposition, M. le président Carnot, acclamé par une foule immense, traversait les splendides galeries. Il était pour tous l'incarnation de la République, de l'honnêteté, du respect de la loi. Eh bien, mes chers concitoyens, c'est cette Présidence qu'on veut détruire, pour atteindre la République elle-même dans son prestige ! Vous ne le permettrez pas.

D'autres veulent supprimer le Sénat d'un trait de plume. Pourquoi l'attaque-t-on avec tant de vigueur? Uniquement parce qu'il comprend une énorme majorité républicaine.

Ah ! soyez certains que si le Sénat avait une majorité réactionnaire, les conservateurs s'entendraient pour en réclamer le maintien avec la même énergie.

On veut proscrire ces vieux républicains que nous connaissons; ils ont lutté pour l'avènement de la République, ils ont souffert pour elle, ils ont formé notre démocratie.

On veut nous priver de leur expérience, de leurs lumières souvent si utiles. Est-ce vraiment raisonnable? Je ne l'ai jamais cru et je pense au contraire que la République perdrait ses plus fermes soutiens. Et, d'ailleurs, les événements qui viennent de se passer ne démontrent-ils pas la nécessité du Sénat.

La République des États-Unis qui pratique la liberté depuis plus longtemps que nous, croit le Sénat indispensable. Pourquoi en France en serait-il autrement?

En réalité, ce qu'on poursuit avec acharnement dans le Sénat, c'est la haute

cour, pour laisser aux factieux l'impunité. On essaie de supprimer les juges pour ramener un condamné.

Sans doute, mes chers concitoyens, on peut discuter sur les attributions du Sénat. On l'a déja fait, mais il serait imprudent d'aller trop loin dans cette voie. Il vaut mieux essayer d'établir, entre les deux Chambres, un accord pour activer les travaux parlementaires.

Les réformes peuvent et doivent s'accomplir sans agiter le pays par des luttes bruyantes auxquelles nous n'avons rien à gagner.

Que demande-t-on encore sous prétexte de revision : Une Constituante ! On veut qu'au lieu de consacrer notre temps à étudier les questions sociales, les questions d'impôt, les questions d'instruction professionnelles et populaires, nous fassions encore de la politique à outrance.

Une Constituante pour aboutir à quel résultat? Ah! disent les royalistes : « Elle ramènera le comte de Paris ». Les partisans du prince Victor pensent qu'elle proclamerait l'héritier des Napoléons. Et le troisième qui a confiance dans son étoile dit : « J'en bénéficierai et je serai dictateur!

La Constituante permettrait en somme de détruire la République. Est-ce cela que vous voulez?

Je suis sûr, mes chers concitoyens, que vous voyez le piège et que vous vous garderez d'y tomber. Et c'est l'année du Centenaire qui verrait cette œuvre s'accomplir!

Eh quoi! vous voulez risquer toutes vos libertés à la fois pour satisfaire « des républicains ralliés » comme M. Cunéo d'Ornano ou des « revisionnistes » comme M. Paul de Cassagnac.

Mes chers concitoyens, laissons de côté la revision et permettez-moi de tracer, en quelques mots très courts, un programme moins bruyant et plus pratique.

La Chambre nouvelle ne devra plus s'attarder à des discussions stériles, à des interpellations sans portée.

Pendant ces quatre années qui vont s'ouvrir, nous aurons à donner au pays une orientation économique d'où dépendra sa prospérité commerciale. La question des traités de commerce est une des plus importantes pour notre pays. Elle doit réclamer tous nos soins.

Puis nous avons une revision, une revision dont on parle toujours, mais qu'on ne fait jamais : la revision de l'impôt. Il faudra bien l'accomplir, cette réforme tant de fois réclamée.

La suppression des impôts de consommation, par exemple, qui pèsent si lourdement sur le monde du travail ne serait-elle pas, à elle seule, une œuvre capitale?

Et puis, a-t-on fait pour les travailleurs tout ce qu'on devait faire? Il y a des lois en préparation ; il faudra reprendre celles sur les associations, sur les syndicats, sur les salaires.

Est-ce qu'il n'y a pas là l'œuvre d'une Chambre pendant quatre ans?

Il faudra encore autre chose. Assurer à ce pays le respect de l'autorité et restaurer les vieux principes de gouvernement trop souvent méconnus.

On s'est habitué à cette idée, dans le camp de nos adversaires, que la Répu-

blique doit être débonnaire, qu'elle doit laisser tout faire, qu'elle peut être attaquée journellement sans mesure, sans justice ni bonne foi, en un mot que tout est permis contre elle.

Il ne faut pas qu'il en soit ainsi. Nous pourrions payer trop cher cette longanimité. Liberté ne veut pas dire licence, et la critique des actes du gouvernement ne doit pas être remplacée par l'injure et l'insulte quotidiennes!

Il faut aussi protéger les fonctionnaires, leur donner confiance, assurer leur sécurité, pour avoir le droit de leur demander de faire énergiquement leur devoir.

Pour que le Gouvernement de la République soit désormais fort et respecté, que faudra-t-il, mes chers concitoyens, c'est là ma dernière parole : L'union entre tous les républicains. Non pas une union passagère avec des arrière-pensées et des calculs personnels, l'union vraie, l'union sincère, l'union dans la fraternité républicaine. Il faut nous dire incessamment : Nos divisions seules entretiennent l'espoir chez nos adversaires. Discutons et arrêtons un programme commun, que nous serons fermement résolus à faire réussir.

Il comprendra des réformes pratiques, et le gouvernement qui aura été choisi pour l'exécuter ne sera plus à la merci de ces coalisations néfastes, que nous avons vues tant de fois? Ce ne sera pas un programme d'immobilité, mais de progrès raisonné.

Ne livrons rien au hasard et gardons-nous des expériences et des utopies! Nous aurons ainsi travaillé utilement pour la patrie et pour la République.

3e Circonscription de LYON.

M. Édouard THIERS,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Décédé*).

4e Circonscription de LYON.

M. LAGRANGE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Comité de concentration républicaine du 3e arrondissement (4e circonscription).

Mandat législatif adopté dans la réunion plénière du 6 septembre 1889.

Citoyens,

La coalition des monarchistes, des cléricaux, et des césariens nous menace d'introduire, encore une fois, dans le Parlement une minorité turbulente dont la seule tâche sera de provoquer des crises dangereuses pour la paix publique et funestes aux affaires et au travail national.

Pour déjouer leurs plans, il est nécessaire de n'envoyer dans la nouvelle Chambre que des républicains fermement décidés à réaliser la concentration républicaine, et à former une majorité gouvernementale compacte qui puisse vaincre les obstructions et aborder résolument la réalisation des réformes démocratiques et sociales que le pays attend depuis longtemps.

Parmi les revendications inscrites dans notre mandat, nous recommandons particulièrement à l'attention de nos représentants : la réforme de l'impôt et toutes les autres questions dont la solution peut améliorer le sort des travailleurs, la réorganisation administrative et judiciaire sur des bases plus démocratiques et moins onéreuses.

Nos mandataires devront apporter la plus stricte économie dans l'établissement du budget.

Ils s'appliqueront à favoriser le développement de l'instruction, qui est le principe de tout progrès et la meilleure arme pour combattre le fanatisme et la superstition.

Enfin la mission peut-être la plus importante et la plus délicate du nouveau Parlement sera de sauvegarder la prospérité nationale, à l'expiration des traités de commerce, en 1892. A ce moment, tout devra être mis en œuvre pour obtenir et faire respecter toutes les prérogatives que la nation jugera équitables et nécessaires pour tirer le meilleur parti des richesses de son sol, de l'activité de son industrie et de l'essor de son commerce.

En se consacrant à la réalisation de ces réformes pratiques et en évitant de perdre leur temps en débats stériles et dangereux, nos représentants arriveront au terme de la prochaine législature ayant bien mérité de la Patrie et de la République

Vive la France ! Vive la République !

MANDAT

Art. 1er. — Faire tous les sacrifices qu'exigent les intérêts sacrés de la défense de la patrie. Imposer les mêmes charges militaires à tous les citoyens, sans privilège, ni exception.

Art. 2. — Assurer rigoureusement l'équilibre du budget.

Art. 3. — Réformer l'assiette de l'impôt de manière à obtenir une répartition plus équitable des charges sociales, et notamment la suppression des octrois; réclamer la réforme de l'impôt sur les boissons; procéder à la revision du cadastre; augmenter les droits sur les successions en ligne collatérale et sur toutes donations ou dispositions testamentaires entre étrangers.

Art. 4.— Réaliser la réforme de notre organisation administrative par la simplification des rouages et la suppression des emplois inutiles. Poursuivre la décentralisation par l'extension des pouvoirs des conseils généraux et le développement des franchises municipales, qui doivent être aussi étendues que possible, dans la limite des intérêts généraux et du maintien de l'unité nationale.

Art. 5. — Entreprendre la réorganisation judiciaire, et plus spécialement diminuer les délais et frais de justice; étendre la compétence des juges de paix; restreindre le nombre des tribunaux; refondre le Code de procédure civile et reviser le Code d'instruction criminelle.

Art. 6. — Développer les institutions de prévoyance et de secours mutuels les orphelinats laïques et les maisons de retraite pour les infirmes et les invalides du travail; créer une caisse nationale de retraites.

Art. 7. — Poursuivre la laïcisation complète de toutes les institutions publiques de quelque nature qu'elles soient, la restitution aux communes des biens de mainmorte, la suppression du budget des cultes et la séparation des Églises de l'État.

Art. 8. — Développer l'instruction à tous les degrés; favoriser le plus possible l'enseignement laïque des jeunes filles; assurer l'observation de la loi sur l'instruction obligatoire; faciliter aux enfants du peuple l'accès des hautes études.

Art. 9. — En prévision de l'expiration des traités de commerce, s'inspirer des intérêts généraux de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dans les traités internationaux et les tarifs des douanes et des chemins de fer.

Art. 10. — Modifier, s'il y a lieu, et appliquer rigoureusement les lois qui régissent la fondation et l'administration des sociétés commerciales et financières, ainsi que les opérations de bourse, afin d'éviter l'accaparement et l'établissement des monopoles. Combattre l'omnipotence et les privilèges des grandes compagnies de chemins de fer.

Art. 11. — Interdire le cumul des fonctions rétribuées. Défendre aux membres du Parlement de siéger dans les conseils des sociétés financières et de participer directement ou indirectement à toute entreprise ou fourniture pouvant engager les finances publiques.

Art. 12. — Perfectionner nos lois constitutionnelles en se conformant aux

principes républicains et démocratiques; demander le renouvellement partiel de la Chambre; assurer la stabilité ministérielle et mettre plus spécialement à l'abri des fluctuations politiques les services administratifs spéciaux, tels que la Guerre, la Marine et les Affaires étrangères.

Art. 13. — Ne jamais s'allier avec les adversaires de la République pour combattre un ministère républicain.

Article additionnel. — Provoquer la création, à la Mouche, d'une gare de voyageurs réclamée vainement par plus de 200.000 habitants de la rive gauche du Rhône.

Vu : LAGRANGE.

5e Circonscription de LYON.

M. COUTURIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Comité de l'Union des travailleurs socialistes du IVe arrondissement (5e circonscription).

Électeurs,

Devant la multiplicité des comités, il est du devoir de celui de l'Union des travailleurs socialistes de vous dire ce qu'il est, ce qu'il veut.

Il veut : une République forte, grande, comprenant toutes les réformes que comporte cette forme de gouvernement.

Travailleurs, comme vous, nous nous sommes inspirés de nos besoins, nous avons étudié avec soin quelles sont les réformes qui ont été faites par la Chambre qui vient de disparaître, tant au point de vue social qu'au point de vue économique et politique.

Gambetta disait à Romans : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. » Nous ajoutons : « La dictature opportuniste, boulangiste ou autre, voilà l'ennemi ! » C'est au travailleur de dire ce qu'il veut, et il ne veut pas de maître.

Citoyens, ne vous laissez pas tromper par ceux qui nous accusent de faire cause commune avec les monarchistes et les boulangistes, en demandant la revision de la Constitution; mettant au-dessus de toute discussion la République, nous considérons que la revision de la Constitution doit être conforme avec son origine, qui est le suffrage universel; donc : Suppression du Sénat, qui est en contradiction formelle dans sa base et dans sa forme avec le grand maître, le peuple, et, par lui, opposé à toute réforme politique, économique et sociale; si, d'une autre part, nous examinons la conduite des députés dans le respect de leur mandat, il en ressort qu'il est nécessaire d'établir des lois qui fassent res-

pecter le contrat librement consenti entre eux et leurs électeurs; alors le suffrage universel ne sera pas un vain mot. Il est absolument nécessaire de faire cette revision par une Constituante nommée à cet effet.

Quelles sont les améliorations apportées dans la situation actuelle des travailleurs par la Chambre de 1885? Aucune! La loi sur les syndicats à peine née, nous entendons une voix unanime pour en demander la réforme, elle est incomplète, méconnue; les syndicats n'ont aucune force. Des inspecteurs sont créés pour surveiller le travail dans les usines. Qu'ont-ils fait, que font-ils? Rien!

La surproduction jette le marasme dans l'industrie, de là chômage chez le travailleur, malaise dans le petit commerce. La création des bureaux de bienfaisance est le baromètre du bien-être du peuple. Cependant, depuis longtemps nous demandons la création d'un Ministère du Travail, qui figurerait aussi bien que les Ministères du Commerce, des Finances, de l'Intérieur, de la Justice ou des Cultes; et, s'inspirant de nos besoins, pourrait mener à bien les réclamations des travailleurs notamment. La réglementation des heures de travail et la fixation d'un minimum des salaires consenti entre intéressés. Les tarifs des chemins de fer, des postes et télégraphes,, les transports des canaux, etc., sont légalement établis, seul le prix du travail est à la merci des exploiteurs: deux poids! deux mesures!! Les fourneaux économiques, la bouchée de pain, voilà ce que l'opportunisme a su donner de bien-être aux travailleurs après dix-huit ans de crédit.

Les républicains de gouvernement, pour conserver le pouvoir, parlent toujours de ce qu'ils ont fait: ils ont essayé de créer le clergé national, lequel leur en est très reconnaissant: il n'hésite pas à employer son influence à combattre la République. C'est pour cette raison que nous demandons l'abrogation du Concordat.

Le peuple, qui paye à gros deniers l'établissement des Facultés, est exclu de cet enseignement; il ne peut y entrer qu'onéreusement, avec une bourse qui le plus souvent lui est refusée.

L'augmentation successive des patentes établit que l'économie ne règne pas dans les sphères gouvernementales et administratives, qui conservent toutes leurs faveurs pour le monopole commercial et financier, ce qui nous démontre une fois de plus que c'est le capital qui fait la loi.

Les hommes qui ont la prétention d'avoir sauvé la République, par leurs dilapidations, l'ont mise en péril; la réforme des impôts toujours promise a été jusqu'à ce jour ajournée et, au lieu de diminuer, n'a cessé de progresser. Il est de toute nécessité que les impôts indirects disparaissent.

L'impôt du sang étant le plus important, il est dû sans distinction de rang et de fortune par tous les Français; malgré l'amélioration apportée dernièrement à cette loi, qui sert de tremplin électoral à tous les députés sortants, nous la considérons incomplète, laissant subsister des privilèges.

Tous les Français sont égaux devant la loi, ce qui laisse croire que la justice est égale pour tous; il n'en est rien, attendu que la puissance du capital se fait sentir dans ce qui doit être considéré de plus sacré; de partout et toujours

honneur à la fortune. Pas d'argent, pas de justice. C'est pour cela que nous la demandons gratuite, avec l'extension du jury à toutes causes.

A toutes les époques et tous les partis ont demandé la décentralisation, nous obtenons le résultat inverse : c'est la centralisation à outrance ; de cette centralisation le bien-être des communes s'en ressent : elles sont soumises aux rouages innombrables de l'organisation gouvernementale ; de là, nécessité d'un grand nombre de fonctionnaires, parasites insatiables ! Une des plus grandes plaies de la République.

Citoyens,

Nous avons cru devoir traiter succinctement quelques points principaux, évitant avec soin toutes personnalités et voulant dissiper toutes équivoques ; nous n'avons jamais entendu abandonner un seul des articles du programme socialiste élaboré au congrès de Neuville ; si nous en avons détaché quelques articles pour en faire un mandat spécial à notre candidat, c'est dans l'espoir que nous verrons enfin les réformes sociales, toujours demandées et jamais accordées, aboutir au résultat tant désiré.

Electeurs, de votre vote du 22 septembre doit dépendre la réalisation de cet avenir : la République sociale.

MANDAT

Le candidat de l'Union des travailleurs socialistes s'engage, sur l'honneur, à travailler à la réalisation du mandat impératif suivant :

1. Revision de la Constitution actuelle, dans un sens démocratique, par une Constituante nommée à cet effet, ayant pour objet : Maintien de la République et réformes sociales en rapport avec cette forme de gouvernement. Abrogation des lois restrictives contre la souveraineté nationale, notamment : suppression du Sénat. Élaboration d'une loi portant déchéance immédiate contre tout élu votant en contradiction avec son mandat. Pénalités sévères contre toutes atteintes portées, soit à la libre expression du suffrage universel, soit à la sincérité du vote. Peines infamantes édictées contre tout trafic du mandat.

Travail. — 2. Représentation officielle du travail dans le conseil du gouvernement, par la création d'un ministère du travail. Réglementation légale du travail mécanique et manuel. Réformes urgentes des lois syndicales. Application rigoureuse de l'hygiène dans le travail industriel. Créations d'établissements pour les invalides du travail. Abrogation de la loi contre l'internationale des travailleurs.

Culte et instruction. — 3. Abrogation du Concordat. Instruction publique réellement laïque, professionnelle et gratuite à tous les degrés. Établissements d'orphelinats laïques et communaux.

Economie politique. — 4. Transformation des monopoles en services publics. Lutte énergique contre toute tendance au monopole commercial. Patentes progressives suivant le chiffre d'affaires. Abolition de tout impôt indirect.

Militaire. — 5. Égalité absolue du service militaire ; Suppression des 28 et 13 jours.

Justice. — 6. Gratuité de la justice. Abolition de l'inamovibilité des juges ; extension du jury à toutes causes.

Administration. — 7. Autonomie des communes. Établissement de l'administration du département par le Conseil général. Réforme des rouages administratifs. Le candidat s'engage en outre à se tenir constamment en communion d'idées avec le comité et à rendre compte de son mandat à ses électeurs, sur leur convocation, au moins deux fois par an.

Le président : J. RAMBAUD.
Le secrétaire : TABARD.

Vu : le candidat,
COUTURIER, conseiller municipal.

6e Circonscription de LYON.

M. GUILLAUMOU,

Elu au 2e tour de scrutin.

Union des républicains progressistes du 5e arrondissement. (comité anti-boulangiste).

Chers Concitoyens,

L'élection du 22 septembre dans la 6e circonscription a été un succès pour la cause républicaine et pour notre candidat, le citoyen Guillaumou, que vous avez honoré de 4.200 suffrages.

Par l'imposante majorité qu'il a obtenue, vous avez démontré que vous repoussiez cette politique ultra-revisionniste, dangereuse pour la tranquillité du pays et compromettante pour nos institutions républicaines.

Vous avez sagement répondu, par vos bulletins de vote, qu'il était temps et préférable de s'occuper un peu moins de revision de la Constitution et un peu plus de cette politique de défense, de consolidation de la République et des réformes économiques qui intéressent toute la classe laborieuse.

C'est là, en effet, cette politique de sagesse et de progrès préconisée par notre candidat et réclamée par toute la démocratie, qui veut le calme et la confiance pour continuer à travailler en paix à la prospérité de la France et de la République.

Citoyens,

La 6e circonscription, un peu jalouse de la victoire remportée au premier

tour par les trois premiers arrondissements, n'entend pas rester en arrière de la vaillante démocratie lyonnaise.

Elle complétera son succès du 22 septembre par une victoire éclatante le 6 octobre.

Électeurs républicains de toutes nuances qui voulez le maintien et l'affermissement de la République, ralliez-vous, unissez vos voix sur le nom du citoyen Guillaumou, candidat désigné au premier tour de scrutin par le suffrage universel du 5e arrondissement.

Il est avantageusement connu et apprécié de la démocratie par la droiture et la fermeté de ses convictions républicaines.

Sa vie est un long passé d'honneur, de travail et de dévouement. Enfant du peuple, ancien ouvrier, il est un de ceux qui honorent le plus la classe ouvrière.

Au Parlement, il travaillera de toutes ses forces à justifier votre confiance par la réalisation des réformes économiques et sociales inscrites dans son mandat.

Citoyens,

Nos adversaires du premier tour ont cru devoir recommander l'abstention aux électeurs républicains; nous, citoyens, nous estimons que s'abstenir dans la bataille définitive serait une véritable désertion républicaine.

Donc, aux urnes, pas d'abstentions. Votez tous pour le citoyen Guillaumou, Député sortant, Questeur à la Chambre.

Vive la France! Vive la République!

La Commission : Munier, Sénateur; Caussé, Conseiller général; Courtois, Conseiller général; Poncet, Conseiller d'arrondissement; Voidier, Conseiller d'arrondissement; Collet, Bollart, Roux, Bernard, Mathis, Saint-Maurice, Rey, Bouvarel, N. Bernard, Durand, Pellat, Porte, Telle, Coste, Prel, Lacarelle, Savet, Sezanne, Besson Joanny, Peytout, Martinet, Savariou, Mazallon, Blanc Dominique, Moreau Tony, Folliux, Tissier, Rat, Magot Thomas.

Vu : GUILLAUMOU.

MANDAT

1° Défense et maintien de la République.

2° Revision de la Constitution par un Congrès, dans un sens largement démocratique. — Maintien du Sénat et de la Présidence de la République.

3° Renouvellement partiel de la Chambre des députés.

4° Réforme de l'assiette de l'impôt pour répartir avec plus d'équité les charges sociales. Étudier l'établissement de l'impôt proportionnel sur le revenu. Procéder à la revision du cadastre et à la suppression de l'octroi et de la régie.

5° Loi sur les associations et congrégations religieuses afin d'arriver à la séparation de l'Église et de l'État et à la suppression du budget des cultes.

6° S'inspirer de la liberté des échanges et des intérêts généraux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, pour le prochain renouvellement des traités internationaux.

7° Taxe sur les étrangers. Épuration du personnel administratif et révocation des fonctionnaires anti-républicains.

8° Réforme de la loi militaire, afin que le service soit égal pour tous.

9° Des lois décentralisatrices afin d'obtenir l'autonomie du département et de la commune.

10° Une grande économie dans les finances, en supprimant notamment les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers des finances.

11° Interdire le cumul des retraites civiles et militaires avec les traitements administratifs, soit de l'État, soit du département ou de la commune.

12° La mise en adjudication des bureaux de tabac.

13° Loi sur la presse réprimant les injures et les calomnies.

7e Circonscription de LYON.

M. BÉRARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Comité de l'union des républicains radicaux du VIe arrondissement.

Citoyens,

Dans un but de concorde et de conciliation, un grand nombre d'électeurs du quartier des Brotteaux, le Comité central des républicains radicaux du VIme arrondissement et le Comité des républicains indépendants se sont réunis pour former l'union des républicains radicaux du VIe arrondissement.

A l'heure où les partis déchus, coalisés, s'efforcent, dans un dernier assaut, de renverser la République, ce comité a l'honneur de présenter à vos suffrages un candidat résolu à soutenir énergiquement la politique républicaine, décidé à combattre le césarisme et la réaction monarchique, ayant la ferme volonté d'accomplir les réformes sociales réclamées à juste titre par la démocratie.

Ce candidat est le citoyen

E. BÉRARD,

Conseiller municipal de Lyon (VIe arrondissement).

Vous le connaissez tous : il a toujours vécu au milieu de vous, où il a passé une vie tout entière de probité et de travail.

Industriel, nul mieux que lui ne saura défendre les intérêts de notre commerce national et particulièrement de la soierie, notre grande industrie lyonnaise.

Persuadé que les réformes économiques et sociales doivent être la première préoccupation de la démocratie, il s'est, depuis longtemps, consacré à leur étude; il est résolu à lutter pour assurer le vote de ces réformes que réclament les travailleurs et qui, en donnant satisfaction aux masses populaires, et en améliorant leur sort, soit matériel, soit moral, rendront la République indestructible.

Élu deux fois de suite, en 1884 et en 1888, conseiller municipal par le VI[e] arrondissement, il connaît tous les besoins de notre cité et, en particulier, ceux de notre circonscription.

Républicain en 1848, durant toute la période de l'empire il a lutté contre le césarisme : son long passé politique est un sûr garant de l'avenir.

Vous voterez tous pour le citoyen Bérard, qui a adopté en entier le mandat de notre comité; vous affirmerez ainsi votre ferme volonté de défendre la République radicale et progressiste, de soutenir la cause de la démocratie et de la liberté.

Aux urnes ! Pas d'abstentions ! Vive la République !

Pour le comité :

Clerc, Bonnefoi aîné, Antoine Miaz, Robin, Ferrand, J. Boyaud fils, Grosclaude, Vuillod, Mounier, Bollard, Sorlin père, Thollon, Chapuis, Peyrard, Roux, Vidal, Pelissard, Sorlin fils, Ronchail, Varloud, Gonindard aîné, J.-M. Lozier, Maurel, Eymonin, Mignard, Pradel, Allingre, Terrisse, Vernay, Chambard-Hénon, Guérin, Joseph Thibaud, Tèpe, Renard, Bonnet, Mandon.

Vu : le candidat,
E. BÉRARD.

Mandat.

Partie politique

1° Défendre et placer au-dessus de toute compétition la forme républicaine, en assurer le respect et le maintien par tous les moyens possibles.

2° Reviser la Constitution dans un sens largement démocratique, mais se refuser énergiquement à toute compromission avec les revisionnistes monarchiques, affirmés ou déguisés.

3° Assurer la stabilité ministérielle nécessaire à la prospérité du pays, cette stabilité étant indispensable à la solution des réformes économiques.

4° Obtenir le renouvellement de la Chambre des députés par moitié en augmentant la durée du mandat; supprimer au Parlement le vote par procuration.

5° Réclamer une épuration sévère du personnel administratif et la révocation des fonctionnaires anti-républicains.

6° Réformer la loi militaire, afin de rendre le service militaire égal à tous.

7° Préparer une loi sur les associations et congrégations religieuses, afin d'arriver à la séparation de l'Eglise et de l'État et à la suppression du budget des Cultes et, en attendant, assurer la stricte application du régime concordataire.

8° S'occuper au plustôt des réformes à opérer, tant dans la magistrature que dans les charges des officiers ministériels, afin d'amener une notable diminution dans les frais de justice et de rendre beaucoup plus promptes les décisions à intervenir.

Partie économique

9° Réformer l'assiette de l'impôt pour répartir les charges sociales avec plus d'équité et suivant les fortunes acquises.

Ces réformes auront pour but de dégrever le plus possible les travailleurs :

a. Réformer le régime des boissons en votant la liberté de circulation, la suppression des droits d'entrée, comme un acheminement vers la suppression des octrois.

b. Dégrever progressivement les taxes intérieures et douanières sur les produits qui servent à l'alimentation.

c. Dégrever les impôts de circulation (taxe sur la grande vitesse).

d. Reviser les impôts qui portent sur les signes extérieurs de revenus et de a richesse acquise, en vue de suppléer une partie des impôts de consommation.

10° Reviser le cadastre.

11° Gérer les finances avec la plus scrupuleuse économie, de façon à augmenter l'amortissement de la dette.

12° Supprimer tous les emplois inutiles dans les administrations, ainsi que les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers; supprimer aussi les sous-préfectures et les tribunaux qui ont peu d'affaires.

13° Obtenir la mise en adjudication des bureaux de tabac.

14° Afin de se défendre contre les conditions onéreuses du traité de Francfort, s'inspirer de la liberté des échanges et des intérêts généraux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, pour le renouvellement des traités de commerce.

15° Créer une taxe de séjour sur les étrangers résidant en France, comme compensation des charges supportées par les autres travailleurs.

16° Reviser la loi sur les patentes, pour que chaque maison de commerce soit imposée proportionnellement à son importance et au nombre des différents genres de commerce qu'elle exploite.

Cette réforme devra permettre de réduire les patentes des petits commerçants.

Partie sociale

17° Voter les réformes sociales qui ont pour objet de sauvegarder le travailleur de la misère et de lui ouvrir la route vers l'indépendance et l'aisance.

a. Loi de protection des syndicats ouvriers contre toute pression abusive

b. Loi contre les accidents dont les ouvriers sont victimes; caisses de retraites des mineurs.

c. Réformer l'assistance publique, accorder des subventions aux sociétés de prévoyance et de secours mutuels, comme destinées à remplacer progressivement l'assistance publique par l'assistance mutuelle.

18° Étudier la création d'une caisse nationale de retraites.

19° Poursuivre avec persévérance l'éducation nationale en facilitant de plus en plus les moyens d'instruction à tous les degrés et sans aucune exception à tous ceux qui en seront dignes.

20° Organiser l'éducation publique des classes laborieuses.

21° S'opposer à ce que les emplois publics rétribués soient occupés par des pensionnés jouissant d'une retraite supérieure à 1.200 francs.

8e Circonscription de LYON.

M. AYNARD,

Élu au 2e tour du scrutin.

Électeurs,

Un dernier mot avant le scrutin.

Vous avez à vous prononcer sur diverses questions.

La question capitale qui domine toutes les autres, celle qui peut décider de l'avenir de notre pays, c'est de savoir si oui ou non vous êtes pour la République.

Je suis le seul candidat qui se soit engagé à conserver, à défendre la République telle qu'elle existe.

Ceux qui me sont opposés ne sont pas républicains ou veulent détruire la République par leur aveuglement.

Retenez bien que maintenant la monarchie s'appelle la revision, et que la revision de certains républicains c'est la suppression de la présidence de la République et du Sénat.

De part et d'autre, c'est la révolution organisée, et les mêmes hommes qui préparent les troubles vous parlent de progrès et de réformes !

Ce que votre vote sur mon nom doit surtout dire, c'est la République et l'apaisement.

Ce n'est que dans l'ordre, la paix et la liberté tranquille que s'obtiennent les progrès. Commençons donc par ne pas supporter qu'on touche à la République.

On dit que je suis partisan du libre-échange, c'est une erreur. Je l'ai dit longtemps avant de me présenter à vos suffrages ; le libre-échange absolu n'est qu'une formule générale ; il est loin d'être appliqué, il ne sera jamais appliqué, je n'en demanderai pas l'application.

En cela, comme en tout, je suis pour les choses modérées et possibles. Au

reste, on vous trompe, on ne vous montre pas où sont les véritables intérêts du département du Rhône dans la question économique.

Le département du Rhône, industriel et agricole, ne peut se nourrir lui-même ; son importance vient de Lyon, dont il vit.

Lyon est le grand marché de votre agriculture et Lyon fournit le travail à vos campagnes.

La 8e circonscription compte des milliers de tisseurs.

Il ont un intérêt capital à ce que Lyon reste puissant pour pouvoir leur envoyer du travail, et les agriculteurs ont le même intérêt pour que Lyon puisse consommer et bien payer tous leurs produits.

Or, Lyon vendant à l'étranger les deux tiers de ses étoffes de soie, ne peut vivre que par la liberté.

Ruiner ou amoindrir Lyon, c'est ruiner ou amoindrir le département.

C'est donc un devoir impérieux pour tout député du Rhône que de défendre la grande industrie lyonnaise qui fait vivre le département, et de s'opposer à tout ce qui pourrait l'accabler et l'empêcher de vendre à l'étranger.

La question des traités de commerce est l'une des plus mal comprises. En effet, les traités de commerce peuvent être très libéraux ou très protecteurs, c'est-à-dire satisfaire tour à tour les opinions opposées ; ils sont quelquefois des nécessités politiques. Au reste, je suis de ceux qui veulent en écarter tous les produits agricoles, le bétail, les alcools et les vins. L'agriculture sera ainsi désintéressée de la question.

Ces explications données, j'accepte les droits protecteurs qui ont été accordés à l'agriculture.

Je défendrai ses intérêts, et je me déclare partisan de la réduction de l'impôt foncier, de la réforme de l'impôt sur les boissons, de l'application de droits supplémentaires aux vins étrangers titrant plus de onze degrés, de la diminution des frais de justice et des droits de transmission sur les petits héritages, de la déduction des dettes dans les droits de succession, des facilités à apporter dans les échanges de parcelles, des dégrèvements ou encouragements à accorder pour la reconstitution des vignobles, de tout ce qui peut, en général, faciliter la circulation trop difficile et trop onéreuse des propriétés, de l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Tout cela constitue un vaste programme d'améliorations agricoles.

Mais toutes les promesses, qu'il est si facile de prodiguer, seraient vaines si, avant tout, l'on n'arrache le pays à la révolution, en envoyant à la Chambre une majorité résolue à conserver la République et à fonder un gouvernement de paix et de modération.

En face des périls extérieurs, qu'il nous est interdit d'oublier, les électeurs feront une œuvre patriotique en choisissant des députés qui, par leur union et leur ferme prudence, augmenteront les chances de conserver la paix avec honneur, en gardant intactes nos forces nationales, qui s'affaibliraient dans de misérables discordes.

Edouard AYNARD.

Électeurs,

Dans l'appel qu'il vous adresse, mon concurrent ne souffle plus mot de son grand principe politique : La revision ! C'est se moquer de l'intelligence des électeurs.

Par contre, les revisionnistes de gauche, parmi lesquels se rencontrent les pires révolutionnaires, ne s'y trompent pas. Sensibles aux avances qui leur ont été faites par le journal royaliste de M. Huguet, ils reconnaissent que mon concurrent est toujours un des leurs pour l'assaut à livrer à la République.

Les amis de Rochefort et de Boulanger, du communard et du factieux, proclament dans le *Petit Lyonnais* qu'ils préfèrent M. Huguet à M. Aynard.

C'est tout naturel.

De plus en plus, vous avez devant vous une candidature louche et une candidature franche.

Je suis ce que j'ai toujours été : serviteur de la République, serviteur de la liberté.

Liberté pour tous, gouvernement modéré pour tous, afin d'amener la paix et l'union entre les Français.

Je veux avant tout la paix religieuse, par principe ; avec elle, les conservateurs de bonne foi n'auront plus aucun grief contre la République.

Je veux l'amélioration des lois scolaires, qui ne doivent pas être des lois de combat ; n'étant pas partisan de la laïcisation à outrance, j'estime que les écoles non encore laïcisées doivent rester telles qu'elles sont, lorsque les conseils municipaux le demandent. Je veux enfin que, là comme ailleurs, les croyances soient vraiment et profondément respectées.

Mon concurrent comble de promesses les agriculteurs et les ouvriers. Il leur donne des paroles, je leur apporte mes actes. Je travaille depuis longtemps pour les humbles et pour ceux qui souffrent ; j'ai toujours cherché à faire de la démocratie en action.

Encore une fois, vous aurez à choisir dimanche entre un homme qui se montre tel qu'il est, qui veut la République mieux gouvernée, qui a donné tous les gages possibles de son amour de l'ordre, de liberté, du progrès, et un autre homme qui n'est ni républicain ni vraiment conservateur, qui ne représente, si ce n'est par lui, du moins par son parti, qu'un éclatant mensonge.

Le triomphe de la République, au premier tour de scrutin, a été considéré en France et en Europe comme un gage de paix et une garantie pour le travail. De suite, les affaires en ont reçu la plus salutaire impulsion.

A vous, électeurs raisonnables, de ne pas laisser compromettre ce beau résultat, au second tour de scrutin, par les partisans de la révolution et du désordre.

Ne vous endormez pas sur le magnifique succès obtenu au premier tour, ne vous abstenez sous aucun prétexte et :

Vive la République !

Ed. AYNARD.

9e Circonscription de LYON.

M. PRENAT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs,

J'ai accepté la candidature législative dans la neuvième circonscription électorale du Rhône.

Ma candidature est avant tout une protestation contre la politique opportuniste.

Depuis dix ans que les gouvernants actuels détiennent le pouvoir, qu'ont-ils fait?

Ils ont grevé notre budget d'une somme égale à la rançon que nous avons payée à la Prusse.

Ils ont épuisé les fonds communaux et surchargé de centimes additionnels la cote des contribuables.

Ils nous ont jetés dans des expéditions lointaines et ruineuses; ils n'ont pas seulement prodigué notre or, mais aussi le sang de nos fils.

Ils ont opprimé nos consciences et contraint le pauvre à envoyer ses enfants dans des écoles sans Dieu.

Qu'y a-t-il à faire?

Partisan décidé de la paix au dedans comme au dehors, je ne viens pas vous proposer une révolution, car je suis l'ennemi des agitations qui paralysent l'industrie, l'agriculture et le commerce.

J'estime qu'un gouvernement nouveau ne peut être établi que par la libre expression de la volonté nationale ; mais je crois que l'on peut, sans troubler le pays, reviser nos lois constitutionnelles.

Je viens vous dire : il y a des réformes urgentes et sérieuses à introduire, non seulement dans le personnel du gouvernement, mais encore dans la politique intérieure.

Il faut restaurer nos finances ;

Rendre franchement la paix aux consciences persécutées, en respectant leur liberté ;

Restituer aux communes et aux pères de famille le choix libre de l'instituteur ;

Dégrever l'agriculture et la protéger contre la concurrence de l'étranger;

Dénoncer les traités de commerce à leur expiration et n'en conclure désormais que dans un sens favorable au travail national.

Ce doit être, à mon sens, l'œuvre de la prochaine Chambre; c'est du moins celui auquel je consacrerai tous mes efforts, si vous voulez bien m'honorer de vos suffrages.

Vous me connaissez depuis longtemps. Vous savez que je ne fais point de la politique un moyen de parvenir, et que je n'ai accepté qu'à mon corps défendant la candidature qui vient de m'être offerte; mais vous savez aussi que j'ai toujours tenu mes engagements et, cette fois encore, avec votre concours, je les tiendrai.

Édouard PRENAT, Maître de forges à Givors.

1re Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. Louis MILLION,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mon cher Concitoyen,

Le congrès des délégués des électeurs républicains de votre circonscription m'a désigné à une immense majorité comme unique candidat républicain de la 1re circonscription de Villefranche. J'accepte cette candidature et viens solliciter vos suffrages.

Je n'ai pas besoin de vous faire une profession de foi ni de vous détailler un programme, parce que les votes que j'ai émis, dans les deux législatures où j'ai déjà siégé comme député du Rhône, indiquent, avec plus de précision que je ne le pourrais faire, quelle est la ligne politique que je veux suivre.

J'ai fait mes efforts pour amener la concentration des forces républicaines dans le but de constituer un gouvernement fort, capable de défendre la République contre la coalition inavouable des monarchistes, bonapartistes et césariens sans aveu. Je continuerai à consacrer toute mon activité au développement de la prospérité morale et matérielle de mon pays, au maintien de la paix intérieure et extérieure, à la protection des intérêts agricoles, qui sollicitent pour le moment toute notre attention. Mon passé vous répond de mes intentions, et mon dévouement est acquis à la défense des institutions républicaines.

Vive la République !

Louis MILLION.

2e Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. LACHIZE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je remercie les délégués des différentes organisations ouvrières des cinq cantons formant notre circonscription électorale, de m'avoir désigné à l'unanimité comme candidat aux élections législatives de dimanche prochain, 22 septembre.

Avant de solliciter vos suffrages, il est de mon devoir de vous dire en deux mots qui je suis.

Je serai bref, n'ayant ni le talent, ni l'intention de vous faire des phrases, car je n'ai pas passé les vingt premières années de ma vie au lycée pour y apprendre les fleurs de rhétorique qui permettent au candidat, à l'aide de belles paroles, de pouvoir toujours promettre beaucoup aux électeurs, sans jamais rien leur accorder.

Non! je m'expliquerai non pas en avocat, mais en ouvrier.

Je vous parlerai donc le langage simple que nous parlons à l'atelier; car de ces beaux discours et de ces alléchantes promesses, il y a trop longtemps que l'on nous en sert, sans que pour cela notre situation se soit améliorée.

Au contraire, jamais les travailleurs des champs, aussi bien que ceux des usines, n'ont été dans une situation aussi précaire qu'aujourd'hui.

Est-ce à dire que ce soit la faute de la République? Je réponds carrément non.

Les coupables sont ceux qui se sont succédé au pouvoir ces dernières années, ils ont exploité la République au lieu de la servir.

Oui, pendant que ces prétendus défenseurs de la classe ouvrière passent leur temps à faire la chasse aux portefeuilles, ou à trafiquer de leur mandat pour s'enrichir d'une façon scandaleuse, le peuple, lui, continue à se débattre dans une misère de plus en plus noire.

N'est-il pas pénible de constater que sous ce gouvernement opportuniste que nous subissons, gouvernement qui devrait travailler à réaliser des économies de manière à alléger les charges qui pèsent sur le peuple, de voir que c'est le contraire qui se produit : chaque jour ces messieurs créent des emplois nouveaux, sans songer le moins du monde à diminuer les gros traitements.

Pendant ce temps-là, l'ouvrier voit son travail devenir de plus en plus rare et son salaire aller continuellement en diminuant.

N'est-il pas douloureux de voir des ouvriers être obligés de travailler 14 à 15 heures par jour, et cela parfois dans des ateliers insalubres et dangereux pour un salaire dérisoire de 1 fr. 50 à 2 francs par jour, sans aucune garantie pour leurs vieux jours, tandis que certains hauts fonctionnaires qui tra-

vaillent une heure ou deux par jour et prennent encore plusieurs mois de vacances, touchent des appointements fabuleux de 30.000 40.000, même 50.000 francs par an et ont encore une retraite annuelle de 7.000 à 8.000 francs. N'y a-t-il pas là un contraste scandaleux? Si réellement nos gouvernants avaient à cœur comme ils le prétendent (lorsqu'ils sont candidats), l'amélioration de la classe laborieuse, n'auraient-ils pas déjà supprimé un grand nombre d'emplois inutiles, et diminué dans de notables proportions les appointements des employés supérieurs, et les économies considérables qu'ils pourraient réaliser de ce chef, les attribuer à dégrever l'agriculture et à réduire une partie des impôts de consommations qui pèsent si lourdement sur les travailleurs ?

Voilà quelle devrait être la conduite d'un gouvernement vraiment républicain.

En agisssant ainsi, on aurait certainement pu résoudre la question sociale, fait preuve de bonne volonté et puissamment contribué à faire aimer la République.

Mais pour ceux qui détiennent actuellement le pouvoir, quiconque ose déclarer que tout n'est pas pour le mieux, est de suite accusé de faire le jeu de la réaction et d'être boulangiste.

En ce qui concerne ce dernier qualificatif sous lequel on persiste à me désigner, je n'ai qu'un mot à répondre, c'est que dès le début de la période électorale j'ai protesté contre cette accusation; je repousse donc toute dictature sous quelle forme qu'elle se présente.

Citoyens,

Je termine par cette simple déclaration que je ne veux pas essayer de surprendre vos suffrages à l'aide d'un programme ronflant, contenant une série de ces nombreuses réformes que l'on réclame depuis si longtemps; non, car jusqu'à aujourd'hui on nous a toujours beaucoup promis, mais rien tenu, je ne veux au contraire rien vous promettre, mais j'essayerai par tous les moyens d'obtenir quelques réformes pouvant améliorer notre situation.

J'ai promis aux délégués des cantons, et je jure devant le pays, aux électeurs qui me donneront leurs suffrages, de travailler activement de corps et d'esprit, au péril de ma vie, sous peine d'indignité, à l'établissement de cette République d'équité, de liberté, d'émancipation et de réparation que le peuple espère et attend.

Vive la République démocratique et sociale.

Félix LACHIZE.
Ouvrier tisseur, candidat républicain.

SAONE (HAUTE-)

Circonscription de GRAY.

M. SIGNARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

En répondant à l'appel dont vous avez bien voulu m'honorer, je n'ai d'autre ambition que de servir mon pays et de consacrer tout le dévouement dont je suis capable au maintien, au développement de nos libertés, si chèrement conquises — il y a un siècle — au prix du sang de nos pères, et ressaisies — il y a dix-neuf ans — dans l'effondrement de la plus honteuse des capitulations.

Républicain irréductible, indépendant et progressiste, je n'oublierai pas que votre mandataire ne représente ni une faction, ni une fraction ; mais mes concessions n'iront jamais jusqu'à voir le péril à gauche, — jusqu'à abdiquer la souveraineté nationale entre les mains d'un dictateur, d'un maître quel qu'il soit.

Également éloigné de la politique de nuances et de groupes, j'apporterai un appui sincère à la stabilité ministérielle, un concours loyal au cabinet, sans acception de personnalités, fermement résolu à marcher dans la voie des améliorations économiques et sociales attendues depuis longtemps, et à présenter, parmi les plus urgentes et les moins contestées :

La réforme administrative et financière, — l'examen plus approfondi du budget au début de chaque session, — la répartition plus équitable des charges, le dégrèvement de l'impôt foncier, — l'établissement de l'impôt sur le revenu, — la simplification des rouages administratifs, — la réduction des gros traitements, — la suppression des sinécures, des privilèges et de tous les emplois inutiles ;

La réforme agricole, comportant le maintien des droits compensateurs, — le développement de la culture intensive et scientifique, — l'extension des syndicats, — l'organisation du crédit agricole, — la réglementation de la vaine pâture par les Conseils municipaux, — le privilège des bouilleurs de cru avec

une répression plus effective de la fraude sur les vins et les alcools, — une juste proportionnalité dans les charges de la prestation, — la diminution des frais de procédure judiciaire;

La dénonciation ou la revision des traités de commerce, en vue de sauvegarder notre indépendance économique contre les funestes conséquences du traité de Francfort, — l'abrogation des tarifs dits de pénétration, — une taxe de séjour, au moins réciproque, sur les ouvriers et patrons étrangers, — une participation plus large et plus accessible à nos ouvriers nationaux dans les grandes entreprises d'intérêt public.

Électeurs!

Entre la République et la Monarchie, vous n'hésiterez pas.

La République nous a donné l'instruction gratuite, obligatoire et laïque; elle nous a donné la loi sur les syndicats; elle a réduit le service militaire à trois ans, et supprimé le volontariat et les dispenses.

La République a sauvé la France des ruines amoncelées par des régimes à jamais flétris et déchus, — balayés par le mépris ou tombés dans la boue!

Électeurs!

Ce n'est pas au moment où la nation célèbre l'anniversaire de notre glorieuse Révolution, de la proclamation des Droits de l'homme et du citoyen, — ce n'est pas au moment où notre splendide exposition excite, en dépit des empereurs et des rois, l'admiration et les sympathies du monde entier, que vous vous désintéresserez de ces fêtes, de ce triomphe, de ce légitime orgueil!

A ces manifestations grandioses, vous ajouterez, comme digne couronnement, des élections républicaines, les élections du centenaire!

Électeurs!

Qu'au jour du scrutin, chacun face son devoir, tout son devoir!

Pour ma part, je saurai me pénétrer des grandes obligations que les circonstances nous commandent.

Vive la France! Vive la République!

Maurice SIGNARD, docteur en médecine, maire de Gray et conseiller général.

1re Circonscription de LURE.

M. Charles BAÏHAUT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Depuis douze ans, je suis votre député; en 1877, en 1881, en 1885, vous m'avez donné des majorités considérables.

J'ai rempli mon mandat fidèlement, prenant soin de vos intérêts privés; j'ai conscience d'avoir bien servi la France et la République. Je me sens capable de les servir encore, et c'est pourquoi je me présente à vos suffrages.

Si je suis élu, je ne m'inscrirai à aucun groupe : les républicains seraient désormais sans excuse s'ils ne s'unissaient point pour former une majorité de gouvernement. Le défaut de majorité, entraînant la chute fréquente des cabinets, est le vrai mal dont nous avons souffert. Je veux le pouvoir stable et fort, parce que je veux la marche en avant.

Certes, la Constitution est perfectible. Nous aborderons les améliorations qu'elle comporte, mais le jour seulement où la revision n'apparaîtra plus comme un piège tendu à la République elle-même.

L'engagement sacré que je prends aujourd'hui, ce n'est pas de reviser, c'est de défendre la Constitution.

La vigueur s'impose ; les fonctionnaires doivent être choisis parmi les républicains dévoués; il est juste de réprimer les excès d'une presse qui ne craint point de calomnier et de salir les meilleurs citoyens.

Ceci fait, la Chambre, mettant au second plan les questions d'ordre politique, devra résoudre avant tout les problèmes sociaux intéressant le sort de ceux qui travaillent et de ceux qui souffrent.

Nous poursuivrons la réforme administrative, les économies budgétaires, les remaniements d'impôts. Quand les traités de commerce seront à échéance, nous resterons maîtres de notre tarif douanier, protecteur de la production française, et notamment de l'agriculture.

La paix est nécessaire à la démocratie laborieuse : vos représentants ont pour devoir de vous en assurer les bienfaits, tout en sauvegardant la dignité nationale et l'honneur du drapeau.

Électeurs,

La République est menacée par l'alliance temporaire de toutes les réactions, dont le succès, d'ailleurs impossible, déchaînerait sur la France l'anarchie et peut-être la guerre.

Vous infligerez une défaite éclatante au candidat qui représente le pouvoir personnel, et qui représente en même temps l'équivoque, puisqu'il sert à la fois l'ambition d'un prince d'Orléans sans autorité, d'un Bonaparte sans prestige, et d'un soldat sans honneur, condamné par la justice du pays.

Vous acclamerez une fois de plus la République, personnifiée par celui dont l'aïeul, le grand Carnot, organisait en 1792 nos armées invincibles, — et qui est digne lui-même de vous conduire à la victoire électorale, — pour la paix, — pour la liberté, — pour le progrès, — pour la patrie.

Charles BAÏHAUT,
Député sortant, ancien Ministre.

2e Circonscription de LURE.

M. BEZANSON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Cédant aux pressantes et flatteuses sollicitations de mes amis et d'un grand nombre d'électeurs indépendants de la circonscription de Luxeuil, je me présente à vos suffrages.

Depuis plus de trente ans, je suis mêlé au mouvement industriel et agricole de la Haute-Saône ; depuis près de vingt-cinq ans, je fais partie du Conseil général ; vous me connaissez, vous me savez incapable de vous tromper par un programme de promesses mensongères.

Mon programme, le voici :

Revision de la Constitution, peu de politique, apaisement, travail, économie, affaires. Je veux la liberté de conscience, la liberté de l'enseignement, le respect de la religion, la justice égale pour tous.

J'entends qu'aucun citoyen ne puisse être distrait de ses juges naturels. Je suis opposé aux tribunaux d'exception.

Serviteur respectueux du suffrage universel, honnêtement pratiqué et affranchi de la pression officielle, j'estime qu'il appartient au peuple souverain, convoqué dans ses comices, de se prononcer sur la forme du gouvernement. La revision d'une Constitution qui a trompé vos espérances s'impose, je la réclamerai si vous me confiez l'honneur de vous représenter ; mais, quelles que soient mes préférences personnelles, je n'attaquerai pas les institutions que le pays s'est données et je considère qu'une assemblée constituante, nommée par vous, aura seule le droit de changer la forme du gouvernement.

Depuis douze ans, les opportunistes ont compromis la fortune du pays dans des expéditions lointaines, dans des travaux publics souvent improductifs, dans des dépenses scolaires exagérées.

Aujourd'hui la France fléchit sous le poids d'un budget de quatre milliards, et, tous les ans, les dépenses dépassent les recettes de plus de 500 millions. La fortune publique diminue dans des proportions inquiétantes, les désastres financiers se succèdent, engloutissant l'épargne privée qui sombre et dans le Panama et dans le Comptoir d'escompte ; et le gouvernement, qui, dans une certaine mesure, est responsable de cette situation, se déclare impuissant à y porter remède. Il appartient au législateur d'aviser.

Cultivateurs,

La valeur de vos terres est réduite à rien ou presque rien, vous ne vendez pas ou vous vendez mal vos produits, et constamment on vous leurre de promesses de dégrèvement qui ne sont jamais tenues.

Il dépend de vous de changer ce triste état de choses en choisissant des mandataires soucieux d'améliorer votre sort.

Ouvriers,

Vous aussi vous avez à souffrir de la crise industrielle. Vivant au milieu de vous, je connais vos besoins, je sais que vous avez de la peine à élever vos familles. Vous me rendrez cette justice que j'ai toujours tenu à sauvegarder vos intérêts en assurant le travail pour vous et pour vos enfants. Si vous m'envoyez siéger à la Chambre, je pourrai plus efficacement vous prouver ma sollicitude, en cherchant le remède à vos misères dans l'étude de lois réparatrices qui vous permettront de lutter avec avantage contre la concurrence étrangère.

Électeurs,

Je ne suis pas un homme de parti. Ma seule ambition est de me rendre utile à tous. Permettez-moi de compter sur vous comme vous pouvez compter sur mon entier dévouement. D'avance, il vous est acquis.

Paul BEZANSON, Conseiller général,
Manufacturier à Breuches.

Circonscription de VESOUL.

M. MERCIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers compatriotes,

Vous êtes appelés à élire dimanche un député.

Les réactionnaires, forts de leur fortune, ont jeté parmi vous des journaux choisis avec soin parmi les plus violents, parmi ceux qui font commerce de calomnies et de mensonges, afin de vous tromper et de vous dérober vos suffrages.

Ils ont compté sans votre intelligence, sans votre jugement et votre bon sens.

Il a également compté sans votre bon sens, M. Jourdan, ce candidat qui vient vous parler d'apaisement politique, comme s'il n'était l'âme du journal le *Réveil* qui vient d'être condamné pour ses calomnies;

De paix religieuse, comme si le clergé n'était pas plus libre que jamais;

D'arbitraire, de proscription, etc., faisant place à la justice et à la loi, comme si lui-même n'avait pas été un des tristes partisans du Seize-Mai;

De protection pour l'ouvrier, le cultivateur et l'industriel, comme s'il ne savait pas que nous attendons l'échéance des traités de commerce pour ne plus les renouveler;

De suppression de sinécures et de réduction de gros traitements, comme si ce n'étaient pas ses amis qui en bénéficient le plus; grâce aux fameux droits acquis dont ils se réclament tous.

Il vient encore vous dire qu'il veut de larges économies, qu'il ne veut plus d'emprunts ni d'impôts nouveaux, comme s'il ignorait que le gouvernement républicain est le premier et le seul qui ait réduit son budget de cent quinze millions, qui ait fait des dégrèvements d'impôts; et comme s'il ignorait que nous n'en payons pas plus qu'il y a dix ans.

Il ose parler de probité et traite les républicains de voleurs, lui, le protégé de Boulanger, le partisan du concussionnaire qui a dérobé 242.000 francs dans la caisse de la guerre, si religieusement respectée par ses prédécesseurs.

Voilà le programme, voici l'homme:

Conservateur pour les légitimistes, orléanistes et bonapartistes; revisionniste pour les partisans de ce soldat indiscipliné que ses pairs (l'élite de notre armée) que la Haute Cour (l'élite de la nation) ont l'un et l'autre condamné;

Protecteur de la République pour ceux de nos amis qu'il juge assez naïfs pour donner dans ce piège. Peut-on se moquer pareillement des électeurs!

Chers concitoyens,

Vous ferez justice du programme et de l'homme. Vous répudierez le candidat caméléon d'un parti sans nom, vous voterez pour M. Mercier, ce soldat qui s'est fait agriculteur et industriel, probe, honnête, qui a tenu ses promesses, comme il tient le drapeau républicain d'une main ferme et énergique, et vous marcherez au scrutin en vous souvenant de son cri de ralliement :

En avant pour la France et par la République ! ! !

Vive la République !

Le Conseiller général,
Dr BLANCHOT,

Le Conseiller d'arrondissement,
POY, capitaine en retraite.

Le Président du Comité,
Ch. BERDELLÉ, ancien garde général.

Vu : MERCIER.

Mes chers Concitoyens,

Le 28 janvier 1888, vous m'avez fait l'insigne honneur de me désigner, par une majorité imposante, pour vous représenter à la Chambre des Députés.

Plusieurs points du programme que je vous ai soumis et que vous avez approuvé sont déjà passés dans les faits.

Le service de trois ans, depuis si longtemps réclamé par les populations agricoles a été adopté, et chaque citoyen sera appelé désormais à l'honneur de porter les armes pour la patrie.

J'ai eu la joie de voir voter en temps utile les budgets de 1888 et 1889 ; et non seulement ces budgets sont en équilibre réel, sans emprunt, sans impôt nouveau, mais ils réalisent des économies notables, chose qui ne s'était vue encore que sous le régime républicain.

J'ose le dire avec fierté : j'ai la conscience d'avoir été un représentant fidèle et dévoué, un vigilant serviteur de la démocratie.

Si vous renouvelez mon mandat, je me tiendrai, comme je l'ai fait jusqu'ici, en dehors de tout groupe politique.

Je veux une République largement ouverte à tous les hommes de bonne volonté, soucieux de la liberté et du progrès.

Toujours prêt à défendre vos intérêts et ceux de la République, je continuerai à les servir avec toute mon intelligence, toute mon activité, toute mon énergie.

L'expiration des traités de commerce, tristes legs de l'Empire, et si désastreux pour la France, va nous rendre maîtres de nos tarifs douaniers : nous profiterons de notre liberté pour protéger notre agriculture et notre commerce.

Au moment où l'Europe en armes succombe sous le poids des dépenses de guerre, il faut redouter une lutte effroyable ! La France doit rester calme et recueillie. Elle a besoin du concours de tous ses enfants.

Tous s'honoreront en se serrant autour du drapeau de la République que vous avez toujours soutenue par vos suffrages, et qui, maintenant, seule, peut préserver le pays des révolutions, de la guerre civile, de l'invasion.

Les partisans intéressés de la dictature vous crient : En arrière !

Vous leur répondrez avec moi le 22 septembre :

En avant, pour la France et par la République !

MERCIER, Député sortant,
Membre de la Chambre de commerce,
Maire de Passavant, Conseiller général,
Chevalier de la Légion d'honneur.

SAÔNE-ET-LOIRE

1re Circonscription d'AUTUN.

M. A. MAGNIEN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Elu en 1885 par 79.000 suffrages, je viens, sur la sollicitation de mes amis, demander aux électeurs de la 1re circonscription d'Autun de ratifier, par leurs votes, les nombreux témoignages de confiance recueillis chaque fois que j'ai été appelé à rendre compte de mon mandat.

Ce mandat, j'ai la conviction de l'avoir fidèlement rempli, et c'est avec la conscience du devoir accompli que je me présente à vos libres suffrages.

La France épuisée, mais non vaincue par les terribles désastres de la guerre de 1870, heureuse de vivre sous l'égide tutélaire de la République, grâce à la prodigieuse activité de son génie, a pu reconquérir sa place parmi les grandes puissances, et son nom respecté en impose à ses ennemis séculaires.

Ces dix-neuf années de paix, à qui les doit-elle, si ce n'est au gouvernement de la République !

Fille de la Révolution, la France a conquis à tout jamais ses libertés et répudié les régimes monarchiques.

Maîtresse de ses destinées, s'appuyant sur le suffrage universel, la France veut la République ; mais une République qui puisse répondre à ses aspirations de liberté, d'égalité et de fraternité, et qui ne soit pas, dans ses rouages administratifs, le plagiat des régimes déchus.

La République, par son essence, doit être un gouvernement de progrès constants.

De là, citoyens, la nécessité des réformes, toujours demandées, touours poursuivies par les républicains soucieux des véritables intérêts de la patrie.

Le peuple va se réunir bientôt dans ses comices; c'est à lui de les faire aboutir en faisant un choix judicieux et éclairé des mandataires à qui il devra en confier la charge.

Ces réformes, quelles sont-elles ?

Vous les connaissez, elles étaient contenues dans le programme accepté par la députation de Saône-et-Loire en 1885.

Elles ont été constamment demandées et soutenues de ses votes, par votre mandataire qui vient aujourd'hui solliciter vos suffrages.

Une des plus importantes, la réduction du service militaire à trois ans et l'abolition des privilèges maintenus dans la loi de 1872, vient d'être obtenue. Elle ne réalise pas entièrement l'égalité des charges militaires, mais elle en consacre le principe. La Chambre nouvelle aura à conquérir cette égalité parfaite.

La loi sur l'instruction primaire, laïque, obligatoire et gratuite a été accueillie avec bonheur dans toutes les communes de France, et son fonctionnement normal commence à porter ses fruits.

L'application de ces deux réformes si démocratiques est l'œuvre de la dernière Chambre.

Toutes les réformes demandées par le pays ont été l'objet d'études approfondies, et si, comme les précédentes, elles n'ont pu aboutir, on ne peut en faire un grief à vos représentants de Saône-et-Loire. Ils ont trouvé contre eux, parmi leurs collègues, une majorité pour les ajourner.

Citoyens,

Si vous me faites l'honneur de vous représenter à la Chambre, tous mes efforts tendront à poursuivre la réalisation de ces réformes.

Comme le pays tout entier, je veux :

La réforme de l'impôt sur des bases égalitaires, et par suite la répartition équitable de toutes les charges en proportion des ressources de chacun. — L'établissement de l'impôt sur le revenu me paraît être la solution vraie de cette réforme.

La diminution des frais de justice, et partant la refonte complète des lois de procédure, travail considérable auquel s'est adonnée une commission dont je m'honore d'avoir fait partie dans la Chambre actuelle.

La liberté de conscience pour tous et, pour la consacrer, la dénonciation du Concordat, barrière impuissante à refouler les empiètements du clergé, qui continue à vouloir former un État dans l'État, et ne veut obéir qu'aux ordres émanés de ses chefs hiérarchiques.

La liberté d'association, tout en laissant subsister l'interdiction absolue des biens de mainmorte.

La poursuite incessante des lois sociales tendant à l'amélioration du bien-être de la population ouvrière.

Assurance contre les accidents et les incapacités de travail. Caisse de retraite pour les vieillards et les invalides.

Une sage économie dans nos budgets, sans nuire toutefois au bon fonctionnement des services administratifs.

L'extension des syndicats agricoles, pour la divulgation des progrès dans l'agriculture. — Création des champs d'expérience dans toutes les communes.

La revision des traités de commerce et des tarifs de douane, pour aider au développement de nos transactions et de notre industrie nationale.

Enfin, pour faciliter la réalisation de ces réformes, la revision républicaine de notre Constitution tendant à la simplification des rouages législatifs.

Citoyens,

Les réactionnaires alliés aux boulangistes, les ennemis déclarés de la République, qui rêvaient la dictature d'un général factieux et concussionnaire, vont tenter un suprême effort pour renverser nos institutions actuelles.

Pour résister à ces attaques furieuses, l'union de tous les républicains, sans distinction de nuances, est absolument nécessaire.

La République vous a donné l'ordre et la paix.

Elle seule peut assurer la prospérité de la France. Ses destinées sont entre vos mains. Marchez unis au scrutin du 22 septembre, et le jour anniversaire de la proclamation de la République en 1792 sera pour elle un éclatant triomphe.

Aux urnes! Pas d'abstention et la victoire sera complète et définitive.

Vive la République !

A. MAGNIEN, Député sortant.

2e Circonscription d'AUTUN.

M. SCHNEIDER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Vous me connaissez :

Depuis plus d'un demi-siècle l'histoire du Creusot se confond avec celle de ma famille. Ma vie n'a qu'un objectif, et j'y travaille depuis trente ans : la prospérité de ce pays, dont le nom a été porté aux quatre coins du monde par les ingénieurs et les ouvriers du Creusot.

Votre confiance ne m'a jamais fait défaut : depuis 1867, élu à la presque unanimité des suffrages, je suis le représentant de la ville et du canton où je suis né.

Lorsqu'en 1885 j'ai cru utile que le chef de l'usine entrât dans la vie politique, votre circonscription a donné à la liste sur laquelle figurait mon nom une brillante majorité.

Votre vote a été, ce jour-là, une protestation contre le système aventureux et désorganisateur qui dévorait le meilleur de nos ressources nationales.

Depuis lors, le mal s'est encore aggravé : le déficit et la dette augmentent

sans cesse. En dépit du succès brillant de l'Exposition, la crise économique et budgétaire se prolonge et devient de plus en plus menaçante. L'inquiétude règne partout.

Nos gouvernants ont fait faillite à toutes leurs promesses. Méprisant le travail, ils n'ont cherché, dans les fonctions publiques, qu'un moyen de parvenir, et, dans le Parlement, que la satisfaction de leurs haines et de leurs appétits. Vous repousserez ces hommes dont l'incapacité n'a d'égale que leur cupidité.

Le pays a besoin de repos : il lui faut la paix, l'ordre, la liberté;

Il lui faut un gouvernement protecteur de tous les droits et de tous les intérêts;

Une administration libérale et éclairée, juste et bienveillante pour tous;

Une gestion intègre et sévère des deniers publics;

La liberté de conscience garantie à tous les citoyens, en même temps que le libre exercice du culte;

L'instruction largement répandue. J'ai le droit de dire que le Creusot pouvait, longtemps avant les nouvelles lois, servir de modèle, et qu'il est resté à la tête du pays pour la valeur de l'enseignement donné dans mes écoles.

Il lui faut l'agriculture, le commerce et l'industrie sagement protégés contre la concurrence étrangère, et résolûment encouragés dans leur expansion au dehors;

Il lui faut enfin l'armée et la marine, sauvegarde de notre honneur et de notre territoire, placées hors de toute atteinte et puissamment organisées pour la défense.

Voilà le progrès, voilà ce que vous voulez avec moi.

Si le régime actuel devait durer, il ne serait que temps de réformer ses abus et d'appliquer enfin à tous les citoyens, redevenus égaux devant la loi, ces grands principes, toujours invoqués depuis 1789, et dont on a fait un leurre. A cette condition, il pourrait vivre.

Si, au contraire, il devait succomber sous le poids de ses fautes, je ne voudrais demander le triomphe de mes préférences personnelles ni aux révolutions ni aux aventures. J'attendrais tout du consentement général des Français : le suffrage universel est la base de nos institutions.

Le dernier mot doit toujours rester au pays.

Votre dévoué,
Henri SCHNEIDER.

1re Circonscription de CHALON-SUR-SAÔNE.

M. Ch. BOYSSET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Ma candidature a été publiquement acclamée par les cinq cantons de la 1re circonscription de Chalon-sur-Saône.

Vous me connaissez de longue date. Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier, ce que j'ai été toute ma vie, — à mes risques et périls, — l'homme du progrès et de la liberté.

Fils de 89, j'estime qu'il est temps de reprendre l'œuvre de nos pères immortels, de la compléter, de la développer, d'achever ce qu'ils n'ont pu faire, d'organiser, en un mot, la société moderne, au lieu de languir et de souffrir à travers les ruines d'un passé brisé depuis un siècle.

J'estime qu'il est temps d'établir la République sur des bases fermes et rationnelles ; non pas que cette installation puisse s'effectuer en un jour et sans efforts, car les difficultés abondent ; mais il importe de condamner hautement et officiellement les institutions surannées et vicieuses, de marquer à grands traits, clairs et précis, sans vaine emphase, les lignes principales des institutions qui doivent les remplacer, et de poursuivre avec une fermeté patiente la réalisation graduelle de la transformation nécessaire.

Hors de là, nous courons aux commotions et aux catastrophes, et ce ne sont pas seulement nos libertés si chèrement conquises, qui sont menacées, ce sont nos intérêts, c'est l'ordre, c'est la vie même de la nation.

La République de 1870 a fait plusieurs grandes choses, il faut le proclamer à l'encontre des passions malveillantes.

Elle a organisé l'instruction nationale, ferment d'intelligence et de moralité populaires.

Elle a organisé l'armée et mis sur pied quatre millions d'hommes prêts à défendre la patrie.

Elle a reconstitué notre matériel de guerre, fusils, canons, arsenaux et forteresses.

Parallèlement à l'outillage de guerre, elle a créé, elle a étendu, dans une large mesure, l'outillage de paix, l'outillage industriel et commercial : ports, fleuves, canaux, routes et chemins de fer.

Elle a inauguré les réformes sociales.

Elle a, enfin, dégagé les libertés, si longtemps et si durement étouffées par les monarchies.

Mais il faut plus encore. — Il faut affermir et développer largement la vie

communale ; il faut favoriser et susciter l'organisation syndicale, source de toutes les solutions des difficultés graves qui s'entassent autour de nous, de plus en plus serrées et menaçantes, dans le domaine de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; il faut, par là même, simplifier les rouages administratifs, si coûteux aujourd'hui et si stériles quand ils ne sont pas nuisibles ; — et réduire ainsi le budget des dépenses, tout en nous appliquant à répartir plus équitablement les bases de l'impôt.

Quant aux rapports de l'Église et de l'État, je l'ai dit cent fois, en parfait accord avec vous, le Concordat, ce marché passé, il y a près d'un siècle, entre un despote et un pape, et qui nous coûte cinquante millions annuels, ne peut plus nous enchaîner. Que chaque citoyen soit libre ; qu'il chante, prie, dogmatise à sa manière, mais sans privilèges d'État, sans honneurs spéciaux, sans dotations pécuniaires, sans délégations officielles. Ainsi le veulent la justice et la liberté.

Tel est le programme qui s'impose aujourd'hui, selon moi, à tout homme de sens et de prévoyance civique. C'est celui que proclamaient en 1869 tous les champions de la démocratie. C'est celui que nous inscrivions en 1849 sur le drapeau républicain. C'est celui de nos pères de 89 et 92.

Oui, les difficultés sont indéniables. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'humanité connaît les crises, les efforts et les douleurs. Mais accordons-nous sur le but à conquérir ; unissons nos efforts et dégageons-nous d'une situation qui ne peut se prolonger sans périls.

La revision est là. Peu d'hommes politiques s'obstinent à la repousser aujourd'hui, mais avec des variantes. Et cependant la raison, le respect de la souveraineté populaire exigent, pour la sévère sincérité de cette grave opération, l'élection d'une Assemblée spéciale expressément investie de hauts pouvoirs constitutionnels. Il s'agit, en effet, des problèmes les plus considérables :

Le maintien ou la réforme du Sénat ;

La Présidence de la République ;

Les modifications profondes du régime parlementaire tel qu'il fonctionne aujourd'hui ;

L'intervention plus directe et plus active des citoyens dans la confection, l'approbation ou la modification des lois, etc.

N'est-il pas évident que la nation souveraine doit exprimer au préalable ses sentiments, et donner des instructions toutes spéciales à des mandataires tout spéciaux, après des débats approfondis ?

Telles sont les grandes questions qui se posent immédiatement, mes chers concitoyens, et sur lesquelles je crois être d'accord avec un grand nombre d'entre vous.

L'heure est grave. — Ce n'est pas là une vaine parole.

A l'intérieur, à côté des intrigues des vieux partis et des agitations des charlatans, il y a le découragement et l'irritation, et, parmi les masses ouvrières, les protestations s'élèvent, de plus en plus vives, de plus en plus violentes, contre l'oligarchie financière, industrielle et commerciale, contre cette nouvelle féodalité dont la domination nous étouffe, nous opprime et nous ruine.

A l'extérieur fermentent les haines acharnées, l'hostilité en permanence, qui

nous condamnent aux plus lourds sacrifices de défense, et qui, demain peut-être, mettront aux prises avec les horreurs d'une guerre implacable la Chambre nouvelle que la France va nommer.

Oui, certes, l'heure et grave.

L'énergie et l'union des forces républicaines. Voilà le mot d'ordre!

Charles BOYSSET.

2e Circonscription de CHALON-SUR-SAONE.

M. GILLOT

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par le Congrès du 11 août, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages aux élections législatives du 22 septembre.

Républicain convaincu, j'estime que la République est le seul gouvernement possible en France, et que, tous, nous devons nous grouper autour de son drapeau pour la défendre contre les entreprises des factieux et lui faire produire les réformes que le pays en attend.

Parmi ces réformes, se place au premier rang la revision de la Constitution, qui aura pour but de faire cesser les conflits entre les pouvoirs publics et d'accélérer le travail parlementaire.

C'est avec cette Constitution améliorée que nous pourrons obtenir le vote définitif des lois élaborées et votées depuis longtemps par la Chambre issue du suffrage universel et toujours rejetées par le Sénat ; telles, la loi sur les associations, la loi sur les employés commissionnés des chemins de fer, etc.

C'est par la revision que nous obtiendrons le vote des autres lois depuis longtemps réclamées : lois sur la séparation des Églises et de l'État, sur la répartition plus équitable de l'impôt, sur la réforme de l'impôt des boissons, sur la suppression de l'exercice, loi sur l'agriculture.

C'est aussi à la nouvelle Chambre qu'il appartiendra de régler la grave question des rapports commerciaux de la France avec les nations étrangères.

Le législateur devra s'inspirer de la nécessité de mettre le travail national à même de lutter contre la concurrence ruineuse du travail étranger qui n'est pas grevé des mêmes charges.

C'est à la réalisation de ce programme que j'apporterai tous mes soins, tout mon dévouement, si vous me confiez l'honneur de vous représenter.

Vive la France!

Vive la République!

Léon GILLOT,
Conseiller général, maire de Sevrey, secrétaire général de l'Union agricole et viticole.

1re Circonscription de CHAROLLES.

M. BOUTHIER de ROCHEFORT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Les délégués des communes de notre circonscription m'ont offert la candidature à l'élection législative que vous êtes appelés à faire dans quelques jours.

Votre ancien député — celui qu'à trois reprises vous avez jugé digne de vous représenter — ne pouvait refuser cet honneur.

Vous savez qui je suis. Républicain de cœur et de conviction, je ne reconnais d'autre souveraineté que celle de la nation. Cette souveraineté, que je regarde comme la garantie nécessaire du progrès et de la justice sociale, je la veux permanente et effective, et je n'admettrai jamais que, sous une forme quelconque, on puisse vous en demander l'abdication.

Respectueuse de tous les droits et de toutes les croyances, — veillant avec un soin jaloux au maintien de l'ordre, qui est une des formes essentielles de la liberté, — ouverte à toutes les bonnes volontés, — fermement résolue à conserver la paix extérieure, mais prête à tous les sacrifices que peuvent commander la sécurité du pays et l'honneur du nom français, — la République s'impose désormais à tous ceux que n'aveuglent pas de vains préjugés ou des convoitises personnelles.

L'exemple de ces derniers jours prouve suffisamment qu'elle sait et saura se défendre contre toutes attaques, de quelque part qu'elles viennent.

Mes chers concitoyens, à vous qui me connaissez depuis si longtemps, cette déclaration de principes n'était peut-être pas nécessaire. Mais il est quelques points sur lesquels un candidat, soucieux de la dignité de son attitude et de l'estime de ceux auxquels il s'adresse, a le devoir de s'expliquer catégoriquement.

Ainsi, je tiens à vous dire que, dans les circonstances présentes, je repousse toute idée de revision de la Constitution qui nous régit. Sans doute, cette Constitution, comme toutes les choses humaines, est appelée à recevoir dans l'ave-

nir les modifications dont l'expérience aura démontré l'utilité; elle-même a prévu ces modifications et a tracé les formes dans lesquelles on pourra y procéder. Mais l'heure serait singulièrement mal choisie pour se livrer à un travail de cette nature. Aujourd'hui, d'ailleurs, personne ne nous offre rien qui vaille mieux que l'état de choses actuel. Je ne me rendrai pas complice d'une agitation stérile et pleine de dangers. La Constitution de 1875, c'est le rempart contre lequel viennent se briser les derniers efforts des factions hostiles coalisées. Gardons-la. Le Parlement de demain aura devant lui une œuvre plus utile à accomplir.

Je suis encore absolument opposé, quant à présent, du moins, à la séparation des Églises et de l'Etat. Je ne conteste pas le principe de cette réforme, mais je pense qu'il faut la réserver à nos successeurs. C'est à eux qu'il appartiendra d'en choisir le moment et d'en régler l'application. Dans l'état présent des esprits et des mœurs, le service des cultes m'apparaît comme un service d'intérêt général. Supprimer ce service, ce serait froisser les consciences et créer sur tous les points du territoire une effervescence que les ennemis de l'institution républicaine ne manqueraient pas d'exploiter. Je ne me prêterai pas à cette périlleuse aventure.

Je crois que le pays doit attendre de ses mandataires des mesures d'un ordre plus pratique et d'un intérêt mieux démontré.

Nous avons à apporter dans l'établissement de nos budgets la plus scrupuleuse investigation. Il faut que, dans nos divers services administratifs, nous réalisions toutes les économies compatibles avec la bonne marche des affaires.

L'agriculture, l'industrie, toutes les branches du travail national appellent d'urgence des mesures qui assurent, en même temps que leur développement, le bien-être de nos travailleurs des campagnes et des villes. Je suis de ceux qui pensent qu'à l'expiration des traités de commerce qui nous lient jusqu'en 1892 avec les nations voisines, il ne faudra songer au renouvellement qu'avec la plus grande circonspection, et autant seulement qu'il nous sera possible d'assurer aux intérêts français — au regard de tous nos voisins, sans exception — de solides et complètes garanties.

L'impôt foncier est excessif et a cessé d'ailleurs d'être en rapport avec la valeur actuelle des propriétés qui le supportent. Il faut en préparer le dégrèvement, et, dans tous les cas, en faire le redressement dans le plus bref délai possible.

L'instruction primaire, ce grand besoin des sociétés modernes, que la République s'honore d'avoir instituée sur les bases si justes et si démocratiques de la gratuité, de la laïcité et de l'obligation ; l'instruction primaire appelle encore toute notre attention. Nous avons à en développer le fonctionnement résolûment, mais avec méthode, rationnellement, et en nous inspirant des nécessités locales avec lesquelles il est toujours sage de compter.

Les frais de justice et les droits de succession sont trop lourds; ils sont écrasants pour les petits intérêts. Il faut aviser au moyen de les restreindre.

Nos chemins de fer, et généralement toutes nos voies de transport, attendent leur achèvement. Sans doute, en leur donnant une nouvelle impulsion, il faut procéder avec prudence et en se gardant de compromettre notre état financier.

Mais la République a le devoir de mener à fin cette grande œuvre. Vous pouvez être sûrs qu'elle n'y faillira pas.

Enfin, dans un autre ordre d'idées, il est une question sur laquelle je ne peux me taire :

Certains journaux, en trop grand nombre, nous donnent un spectacle véritablement écœurant. Une législation qui n'assure pas la répression prompte et efficace d'un pareil débordement de basses injures et d'odieuses calomnies doit être modifiée. Je tiens, autant que quiconque, à la liberté de la presse. Mais la liberté ne peut être comprise de cette façon. Il me paraît nécessaire de mettre la République et ses institutions à l'abri de ces révoltantes attaques. Le futur Parlement ne peut laisser ce grave intérêt de côté. Je m'associerai aux mesures qui ne manqueront pas d'être proposées dans ce sens.

Voilà, chers concitoyens, dans quels sentiments je me présente à vos suffrages. A vous de dire si ce sont les vôtres et si votre élu de 1876, 1877 et 1881 est resté en communion d'idées avec vous.

Vive la République !

BOUTHIER de ROCHEFORT,
Chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil supérieur de l'agriculture, conseiller général de Saône-et-Loire, président de la Chambre de commerce de Mâcon-Charolles, président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Charolles.

2e Circonscription de CHAROLLES.

M. SARRIEN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Les délégués républicains des diverses communes qui composent la 2e circonscription électorale de l'arrondissement de Charolles, réunis à Paray-le-Monial, le 25 août dernier, m'ont choisi de nouveau comme candidat aux élections législatives et je me présente à vos suffrages fort de leur confiance et de leur appui.

Depuis le jour où, pour la première fois, vous m'avez donné en 1876 le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés, j'ai fait tous mes efforts pour défendre vos intérêts et pour servir utilement la patrie et la République.

Aujourd'hui, malgré les attaques d'un candidat sans scrupules, appartenant à un parti dans lequel on emploie systématiquement l'injure et la calomnie vis-

à-vis de ses adversaires et à qui la pudeur devrait inspirer plus de réserve, car il se réclame du général Boulanger, dont vous avez lu le triste procès devant le Sénat, je puis dire que, né parmi vous, habitant au milieu de vous, vous me connaissez depuis longtemps, et que mon passé, dont la probité publique et privée défie toutes les accusations, constitue pour vous la plus sûre garantie de l'avenir.

M. de Ponchalon, qui ose se dire républicain, réclame la nomination d'une Constituante pour établir en France la République des honnêtes gens, et c'est l'ami du général Boulanger, l'homme notoirement connu comme monarchiste et clérical, appuyé dans tous nos cantons par les ennemis irréconciliables de la République et de la liberté, qui vous tient ce langage.

Il se garde bien d'arborer son véritable drapeau, et sans vous faire connaître le régime qui serait imposé à la France le lendemain de la nomination d'une Constituante, il vous demande de vous engager avec lui dans une ère d'agitations, de malaise agricole et commercial et de discordes civiles.

Pour moi je résume mon programme dans ces trois mots : paix, travail et liberté.

Si vous me donnez vos suffrages, je continuerai à pratiquer cette politique d'union du parti républicain, qu'on attaque avec tant d'acharnement, et qui peut seul assurer, avec la stabilité gouvernementale, le développement pacifique et régulier de nos institutions.

Républicain résolu, je veux défendre et maintenir la République contre les entreprises des factieux, et si j'estime que la liberté de la presse, sauvegarde de toutes nos libertés, doit être maintenue, je pense également qu'il faut frapper de peines sévères les calomniateurs qui n'auront pu faire la preuve de leurs accusations.

Je repousse la nomination d'une Constituante, qui remettrait en question le gouvernement du pays, et si je crois qu'on peut améliorer notre Constitution et que le dernier mot doit appartenir au suffrage universel, je reste un partisan décidé de la Présidence de la République et de l'institution du Sénat.

Avec vous, je veux une plus juste répartition de l'impôt, en faisant payer ceux-là seulement qui possèdent, et en proportion de ce qu'ils possèdent, l'amélioration de notre système de perception des impôts indirects ; je veux des lois favorables à l'agriculture et à l'industrie, le développement de l'instruction à tous les degrés, l'achèvement de notre réseau de chemins de fer et de chemins vicinaux, l'organisation de l'assistance publique dans les villes et dans les campagnes, une loi sur les associations réglant définitivement la situation des Églises dans l'État, et l'établissement de caisses de prévoyance, de secours et de retraites pour protéger les travailleurs contre les accidents, les infirmités et la vieillesse.

Électeurs,

A l'heure du vote, vous vous souviendrez que les républicains, depuis qu'ils sont au pouvoir, vous ont donné la liberté, qu'ils ont construit un grand nombre de chemins de fer et de chemins vicinaux pour développer votre prospérité matérielle et procurer du travail aux ouvriers ; qu'ils ont assuré la défense nationale, donné l'instruction gratuite à vos enfants, diminué les impôts de plus

de trois cents millions, réduit la durée du service militaire à trois ans, et maintenu la paix malgré toutes les difficultés extérieures qui ont assailli la France.

Vous ne voudrez pas lancer de nouveau votre pays dans des aventures dont vous connaissez, par l'expérience du passé, les résultats désastreux, et votre verdict, en décourageant toutes les factions, assurera le triomphe définitif de la République, instrument nécessaire du progrès et de l'amélioration sociale.

Vive la République !

F. SARRIEN,
Président du Conseil général de Saône-et-Loire,
Député sortant.

Circonscription de LOUHANS.

M. Lucien GUILLEMAUT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs et chers Concitoyens,

La France est appelée à élire au scrutin d'arrondissement une nouvelle Chambre des députés. Le 22 septembre vous aurez donc à choisir votre représentant.

Le Congrès républicain de l'arrondissement de Louhans m'a désigné de nouveau à vos suffrages. Je vous dois de renouveler et de compléter mes déclarations antérieures et celles que j'ai faites devant lui.

Ce que je suis, vous le savez : je suis nettement et fermement républicain, je le suis sans épithète et désirant l'union entre tous les hommes de progrès et de liberté.

Ce que je veux, c'est travailler à affermir et développer ces institutions que la France s'est données et dont elle n'entend point se voir dépouiller par un prétendant quelconque.

Les ennemis de la République tentent un effort désespéré contre elle. Coalisés pour un nouvel assaut, ils se présentent sous l'étiquette de conservateurs, mais ne cherchent en réalité qu'à renverser et détruire. Ils s'efforcent d'inquiéter les esprits et de semer dans les populations la méfiance et le découragement. Ils n'osent déployer leur drapeau, ils restent et resteront dans l'équivoque ; mais leur véritable programme, le but qu'ils poursuivent et qu'ils n'atteindront pas, c'est de démolir ce qui a été si péniblement édifié, ces lois pour le développement de l'instruction du peuple et cette loi militaire qui, en réduisant à trois ans la durée du service, consacre l'obligation pour tous, amoindrit les anciens privilèges et tend à réaliser l'égalité des devoirs sous le drapeau national.

Ils voudraient, en exploitant tous les mécontentements, arriver à renverser la République, au risque de jeter le pays dans la guerre civile et l'anarchie. Citoyens, ne vous laissez pas surprendre par leurs déclarations et leurs manœuvres de toute espèce. Levez-vous, comme au 16 mai, pour écarter encore une fois ces tentatives de réaction et décourager à jamais ce rêve insensé de restauration monarchique ou césarienne.

Ce que nous voulons, nous, c'est une politique de progrès et de réformes. Nous voulons consolider les résultats acquis, mais aussi marcher résolûment en avant dans la voie des améliorations à réaliser, — c'est-à-dire mettre plus de justice et d'égalité dans la répartition des impôts; — dégrever l'impôt foncier, modifier ou supprimer la prestation dont le système actuel manque de proportionnalité; — protéger l'agriculture, non pas seulement par des droits de douane, mais par l'organisation du crédit agricole dont plusieurs projets ont été étudiés, et par la réforme des tarifs de chemins de fer, surtout des tarifs de pénétration qui favorisent l'introduction des produits étrangers; — organiser l'assistance publique dans les campagnes; — diminuer les frais de justice; — assurer, partout où ils existent encore, la suppression des privilèges; — défendre avec résolution les droits de la société civile contre toute invasion du cléricalisme, et, dans cette question des rapports de l'Église et de l'État, qui préoccupe toujours une partie de l'opinion publique, préparer la solution vraiment républicaine par des lois organisant les associations; — dans la question de la revision des lois constitutionnelles, la demander telle que la promettaient déjà, le lendemain de 1875, tous les républicains, même les plus modérés, afin de réaliser des simplifications importantes dans le fonctionnement des pouvoirs publics et dans l'élaboration législative, ainsi que les améliorations en rapport avec les droits du suffrage universel.

Voilà, mes chers compatriotes, mon sentiment sur quelques-unes des questions qui doivent figurer dans un programme politique. Je ne puis les envisager toutes. Mais si vous me continuez l'honneur de vous représenter, mon devoir sera de m'inspirer de vos volontés et de chercher à les faire prévaloir.

J'attends avec confiance votre verdict.

Vive la République!

Lucien GUILLEMAUT, Député sortant.

Électeurs,

Un dernier mot pour faire appel à votre patriotisme et à votre confiance.

Encore une fois le candidat de la réaction a attendu, pour faire paraître sa profession de foi, la fin de la période électorale, alors qu'il est presque impossible d'y répondre. Il cherche par surprise à capter vos suffrages.

C'est toujours la même équivoque. Le candidat du *Petit Saône-et-Loire*, le candidat du parti royaliste se garde bien d'arborer son véritable drapeau. La seule garantie que ce conservateur vous donne, c'est que la Chambre prochaine ne tranchera pas la forme du gouvernement; c'est peu à peu, voyez-le

bien, que toutes les réactions coalisées pour détruire et renverser ce qui existe veulent arriver à leurs fins et réaliser leurs projets. C'est pour vous, c'est pour le pays, la perspective prolongée des discordes civiles, si, par impossible, le rêve d'une victoire réactionnaire venait à se réaliser.

Tenez-vous en garde contre les pièges que l'on vous tend et contre les manœuvres des adversaires de la République.

Rien ne leur coûte ; tous les moyens sont bons. Ils tronquent et falsifient nos votes.

Hier encore, ils propageaient cette calomnie et ce mensonge : « Qu'ont fait vos députés républicains pour la prospérité de l'agriculture ? Ils ont augmenté de 8 pour 100 l'impôt sur la terre. On payera 8 centimes de plus à partir du 1er janvier 1890. Ces 8 centimes, M. Guillemaut les a votés. » Ils savent bien pourtant qu'aucun centime supplémentaire n'a été voté : que si l'Etat a pris à sa charge les dépenses de l'instruction primaire, avec 8 centimes à son budget, en même temps étaient supprimés les 8 centimes portés au budget du département et des communes. La situation reste donc absolument la même. Leur bonne foi devrait le reconnaître.

Ils ne viendront pas, soyez-en sûrs, en face de nous, dans les réunions publiques, soutenir de pareils propos. Ils préfèrent l'écrire et le propager insidieusement par le journal et les petits papiers, dans les campagnes ; ils savent que d'une calomnie il reste toujours quelque chose.

Nos adversaires, les adversaires de la République exploitent aussi contre elle et contre nous cette question de la vaine pâture, eux qui ont toujours cherché à en amener la suppression. Qu'ils citent donc un seul membre de leur parti, un seul député de la droite qui ait fait entendre une protestation à cet égard ! Le candidat conservateur, comme le *Journal de Saône-et-Loire* son patron, qui applaudissait naguère à la suppression de la vaine pâture, ne voient plus maintenant dans cette affaire qu'une situation à exploiter, une arme électorale. Nous, nous avons fait voter par le Conseil général une proposition pour que rien ne soit changé sans l'assentiment des conseils municipaux. Une Chambre républicaine, vous le savez bien, voudra, mieux qu'une Chambre réactionnaire, donner satisfaction aux désirs et aux droits des cultivateurs.

N'écoutez point ces adversaires de nos institutions qui, pour atteindre leur but, satisfaire leurs convoitises, exploitent tout au profit de leur passion politique.

Pas de défaillances, si vous voulez conserver, pour le présent et pour l'avenir, nos libertés et ce gouvernement du peuple par le peuple qui sont maintenant, pour notre pays, les seules garanties de l'ordre et de la paix. Résistez virilement aux tentatives désespérées de ces partisans du passé : vous retomberiez entre les mains d'un maître et vous savez ce qu'il en a coûté au pays de s'abandonner ainsi.

A cette heure où s'agitent les destinées de la France, manifestez encore une fois votre confiance dans la République.

Lucien GUILLEMAUT, conseiller général,
Député sortant.

1re Circonscription de MÂCON.

M. BOULLAY,

1er Élu au 2e tour du scrutin.

Chers Concitoyens,

Désigné comme candidat par les délégués au Congrès qui s'est tenu le 8 septembre, à Mâcon, organisé sur l'initiative de vos conseillers généraux et d'arrondissement, et auquel étaient représentées la presque totalité des communes de la circonscription, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Les suffrages que vous m'avez donnés au scrutin de liste de 1885, en majorité dans nos cantons mâconnais, m'avaient fait déjà plus particulièrement le représentant de notre circonscription de Mâcon, et les témoignages de considération que vous m'avez depuis lors, comme auparavant, prodigués, me permettent de penser que vous m'avez gardé votre confiance.

Je me suis appliqué à la justifier, en soutenant de tous mes moyens le programme radical sur lequel vous m'avez élu en 1885. M'en inspirant en toute circonstance, j'ai voté les lois d'organisation de l'instruction nationale, du recrutement militaire, des syndicats professionnels, des sociétés de secours mutuels, des délégués mineurs; je me suis associé à toutes les propositions tendant à améliorer la condition des travailleurs.

Élu sur les données de ma compétence en matière d'économie, je me suis attaché spécialement à l'étude et à la solution des questions touchant l'industrie, le commerce et l'agriculture.

C'est ainsi que j'ai pu contribuer à faire adopter, par une loi, une partie des dégrèvements que j'avais proposés pour les terrains phylloxérés, et provoquer auprès de l'administration gouvernementale des mesures favorables à la reconstitution de nos vignobles ; que je me suis intéressé à la réforme, d'ailleurs insuffisante, de la loi des faillites, et que j'ai pu collaborer, au sein de la commission spéciale, à la préparation de la réforme de l'impôt des boissons, qui était prête et qui aurait dû aboutir avant l'expiration de la législature, au moins pour la partie urgente de la suppression du droit de détail et de l'exercice chez le débitant.

D'autres questions du même ordre et des plus importantes vont surgir au cours de la prochaine législature. Nos traités de commerce avec les puissances étrangères expirent en 1892 ; quelle devra être alors l'attitude de notre gouvernement ? J'estime que notre pays devra reprendre la liberté absolue de ses tarifs de douane, afin d'être en situation de mesurer aux dispositions de nos voisins le point auquel devront s'arrêter les tendances libérales de notre esprit national.

Il reste à réaliser les points principaux de notre programme républicain qui

se définissent sous les titres conventionnels de revision de la Constitution, séparation des Églises et de l'État, réforme de l'assiette de l'impôt.

La revision de la Constitution est nécessaire parce que, telle qu'elle fonctionne, avec des pouvoirs législatifs identiques et égaux entre les deux Chambres, et le droit de dissolution en faveur du Sénat issu du suffrage restreint, la Constitution est un obstacle à la réalisation, dans le sens démocratique, des réformes nécessaires.

Sur le deuxième point, des rapports de l'Église et de l'Etat, nous ne pouvons pas rester liés par un contrat d'un autre temps intervenu dans un intérêt dynastique ; le Concordat doit être dénoncé.

En ce qui concerne l'assiette de l'impôt, elle doit être incessament modifiée par la diminution et la suppression, dès qu'elle sera possible, des impôts indirects de consommation reportés au besoin sur le capital ou le revenu.

J'estime que cette œuvre de réorganisation sociale, si elle ne peut s'accomplir en un jour, doit, du moins, être poursuivie sans retard et sans relâche, si nous voulons conjurer les périls et dissiper les coalitions monstrueuses qui menacent l'existence même de la République.

C'est à ce prix que nous pourrons conserver notre héritage de conquêtes et de libertés si chèrement acquises ; c'est à cette œuvre de salut et de grandeur nationale que je consacrerai tous mes efforts si vous me faites l'honneur de m'en confier à nouveau la tâche.

Soyez assurés, chers citoyens, de tout mon dévouement.

E. BOULLAY,

Député sortant, Président de la Société d'agriculture de Mâcon.

2e Circonscription de MACON.

M. Henri de LACRETELLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyen

Mon adhésion formelle à la déclaration des signataires du Congrès, et peut-être aussi les dix-huit années de confiance dont vous avez honoré votre représentant, me dispensent de vous adresser une nouvelle proclamation.

Vous m'avez donné avec persévérance la plus haute marque d'estime dont puisse se glorifier un citoyen. L'unanimité du Congrès de la circonscription vient de raviver et de rajeunir cette confiance.

Respectueux de mes engagements et de notre dignité à tous, je continuerai à placer au-dessus de toute autre considération le salut de la République.

L'heure est décisive. Les barbares, je veux dire les hommes du passé, les

monarchistes, les impérialistes, les boulangistes, les cléricaux, viennent sur nous. Vous ne les laisserez pas s'avancer de plus près dans les libres régions du suffrage universel.

Je n'ai pas besoin de vous répéter que je suis prêt à tout sacrifice pour la défense de la République. Vous m'aiderez. Je le jure par votre patriotisme et votre sagesse.

Je veux avec vous tout ce que nous demandions dans notre programme de 1885.

Avant tout, il faut réussir. Notre foi politique est inaltérable. Nous sommes décidés, pour l'achèvement de notre œuvre, aux transactions avec tous les groupes républicains.

Continuons la France. Il n'y en a plus en dehors de la République.

Citoyens,

En face des dangers de l'heure présente, vous penserez avec moi que ceux qui essayent la division républicaine commettent un crime national.

La monarchie est la servitude et l'asservissement au clergé. La République est la liberté et la certitude du progrès social. Votre choix est fait.

Henri de LACRETELLE.

SARTHE

Circonscription de LA FLÈCHE.

M. LEGLUDIC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

La lutte qui s'ouvre est le suprême effort des réactions coalisées.

Les hommes qui ont fait la guerre de 1870 et qui en porteront dans l'histoire l'ineffaçable et terrible responsabilité, ceux qui, au lendemain de l'invasion allemande, arrachaient à la patrie mutilée les millions que leur avait confisqués l'empire, marchent désormais la main dans la main.

Ce n'est pas l'alliance de partis qui combattent fièrement pour leurs idées, visage découvert et enseignes déployées. C'est la monstrueuse coalition des plus misérables appétits se disputant le pouvoir.

Ils vous parlent de liberté!... Ils l'ont toujours étouffée.

Ils vous parlent d'économies dans les finances! Le peuple plie sous le lourd fardeau des milliards qu'ils ont accumulés par leurs folles entreprises et leurs épouvantables défaites.

Ils vous parlent d'honnêteté dans l'administration!... Et, sans souci de la défense de la patrie, leur idole gaspille les fonds secrets et le trésor de la guerre.

De programme, ils n'en ont pas!

De drapeau, ils n'en montreront pas!

Ils n'ont pas le courage d'attaquer en face la République! Ils sont impuissants à établir... qui... l'empire! qui... la monarchie! Mais la trouée faite, ils seront prêts à se partager les lambeaux de la patrie par eux déchirée.

Leur attitude trace notre voie et dicte notre programme.

A la coalition bâtarde qui se dresse devant nous, il faut opposer la concentration de tous nos efforts, l'union de tous les républicains.

Nul plus que moi ne désire ardemment la prompte réalisation des réformes démocratiques réclamées par nos pères, et inscrites depuis longtemps dans les cahiers électoraux. J'y travaillerai de toutes mes forces. Mais je n'hésiterai pas

à faire le sacrifice de mes préférences à l'avenir de la République et au salut de la patrie.

Depuis bientôt vingt ans, la République vous a assuré, au dehors, la paix honorable ; au dedans, l'ordre dans la liberté. Elle a donné l'instruction à vos fils, encouragé votre industrie et votre commerce, protégé de mille façons votre agriculture, diminué le service militaire, établi l'égalité de l'impôt du sang. Elle a, au prix des plus lourds sacrifices, fait de notre France la puissance militaire la plus forte peut-être et la plus redoutable du continent. D'autre part, en conviant toutes les nations du globe à cette magnifique exposition du Centenaire de 1789, témoin de la grandeur et du génie de notre grand pays, elle a montré qu'elle aimait et qu'elle voulait la paix.

Si demain la République était vaincue, ce serait fait de l'égalité comme de vos libertés. Ce serait fait de la tranquillité de ce pays comme de la paix du monde.

La République seule vous maintiendra ces biens si chers à la démocratie qui travaille.

Et que faut-il pour cela?

Une majorité ferme et résolue! Il appartient à vous de la faire.

Un gouvernement qui, par sa durée, inspire confiance à tous vos intérêts! Je vous promets d'y consacrer tous mes efforts.

Je ne vous présenterai pas d'autre programme.

Au surplus vous me connaissez.

Vous m'avez imposé le 15 mars 1885 le grand honneur de représenter l'arrondissement de La Flèche à la Chambre des députés.

Quelques mois après, le 4 octobre, vous m'avez renouvelé mon mandat par près de 15.000 voix dans votre arrondissement, avec une majorité de plus de 5.000 suffrages sur nos adversaires.

Je viens en toute assurance faire un nouvel appel à votre confiance.

Léon LEGLUDIC,
Maire de Sablé, Président de la Société des agriculteurs de la Sarthe,
Député sortant.

1re Circonscription de MAMERS.

M. LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

(M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, a déclaré n'avoir fait aucune profession de foi.)

2e Circonscription de MAMERS.

M. D'AILLIÈRES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Depuis bientôt huit ans, j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés; j'ai employé toutes mes forces à défendre de mon mieux vos intérêts, vous aurez à dire dans huit jours si mes efforts ont mérité que vous me continuiez votre confiance.

Les élections prochaines auront une importance particulière, et le pays va se prononcer sur la façon dont ses affaires sont conduites depuis dix ans.

Il est temps de mettre un terme à ce régime de dénonciations qui porte le trouble dans nos plus petites communes.

Il faut rendre à la France la paix religieuse, et aux pères de famille la liberté d'élever à leur gré leurs enfants.

Il faut que de sages économies réduisent les charges qui vous écrasent.

Il faut restaurer l'honnêteté dans l'exercice du pouvoir, l'ordre dans les finances, l'impartialité dans l'administration.

Il faut, enfin, que le pays reprenne la libre disposition de lui-même.

Si vous le voulez comme moi, vous voterez pour un homme que vous connaissez assez pour qu'il n'ait pas de promesses à vous faire, et qui se consacrera tout entier dans l'avenir, comme il l'a fait dans le passé, à la défense de vos ntérêts et de vos libertés.

F. D'AILLIÈRES.

1re Circonscription du MANS.

M. VILFEU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Désigné à la fois par le Comité onservateur de la Sarthe et par le Comité national qui représente en France le général Boulanger, je viens solliciter vos suffrages.

L'agriculture souffre ; le commerce et l'industrie languissent. Leurs intérêts vitaux ont été, depuis quelques années, déplorablement négligés.

Si je suis élu, je prends l'engagement de voter toutes les mesures qui seront destinées à protéger les agriculteurs et les commerçants, à améliorer le sort des ouvriers de la ville et de la campagne, à alléger la charge toujours croissante des impôts qui pèsent sur nous.

Et je suis de ceux qui tiennent leurs engagements.

Mais la Chambre prochaine aura en même temps une autre tâche ; et il faut s'expliquer clairement.

Électeurs,

Si vous êtes satisfaits de l'état de choses actuel,

Si vous trouvez que tout va bien,

Si le gouvernement d'aujourd'hui vous paraît être le meilleur,

Si vous estimez que les hommes au pouvoir sont les plus honorables et les plus dignes,

Votez pour mon adversaire.

Mais si vous êtes las du gâchis,

Si vous n'êtes pas partisans des expéditions lointaines inventées par M. Jules Ferry,

Si les scandales inouïs, si les honteux tripotages dont la dernière Chambre nous a donné le spectacle vous ont indignés,

Si vous voulez un gouvernement qui respecte la liberté des consciences, les droits de tous, qui serve les intérêts de tous et non les passions et les ambitions de quelques-uns, un gouvernement assez fort et assez respecté pour nous assurer la paix au dedans comme au dehors,

Si vous voulez enfin la revision de cette Constitution qui a réduit à l'impuissance toutes les énergies nationales,

Dites-le franchement en votant pour moi.

Vainement on viendra, pour troubler le scrutin, vous parler de grands principes que la plupart oublient le lendemain de l'élection, en oubliant aussi ceux qui les ont servis. Vainement on vous dira que vous devez, pour sauver la République, suivre encore des hommes qui s'accusent les uns les autres de la perdre.

Ces grands mots, ces questions d'étiquette, qui n'ont jamais profité qu'à des coteries étroites et égoïstes, ne vous abuseront plus.

Je le dis d'ailleurs loyalement. La Chambre prochaine, quand elle s'occupera de la revision constitutionnelle, n'aura pas à toucher à l'existence même de la République.

C'est au peuple seul, c'est au suffrage universel, qu'appartient le droit de régler les destinées de la France.

Regardons le but : la revision de cette constitution impuissante, et marchons-y droit.

La revision de la Constitution, la nomination d'une Constituante, ce sont les

bases du programme du général Boulanger qui, avec raison, a pu faire appel sur ce terrain, à tous les hommes de bonne volonté, sans distinction de parti.

Le formidable élan qui a porté vers lui les masses populaires est l'énergique et éclatante protestation de tous ceux qui veulent la fin d'une crise qui n'a que trop duré. Il ne sera enrayé ni par les arrêts d'une justice d'exception, ni par les manœuvres ou par les persécutions de gens qui prétendent défendre la République et qui ne défendent que leurs places.

Je m'associe hautement à cette protestation, et je vous demande de vous y associer en votant pour moi.

André VILFEU,
Avocat, Conseiller municipal du Mans.

2e Circonscription du MANS.

M. Gaston GALPIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Électeurs,

Un grand nombre d'entre vous, dans toutes vos communes, m'ont fait l'honneur de m'engager à poser ma candidature dans cette circonscription, si longtemps représentée par le regretté M. Haëntjens, qui était mon meilleur ami. Désigné en même temps par le Comité conservateur, je viens solliciter vos suffrages.

Aux élections de 1885, vous m'avez, sans me connaître, donné, dans cette circonscription, une majorité de plus de 3.500 voix.

Aujourd'hui, vous me connaissez tous, j'ai visité toutes vos communes; je crois, d'ailleurs, pouvoir affirmer avec fierté que j'ai loyalement rempli le mandat que vous m'aviez confié.

A la Chambre, j'ai voté toutes les mesures qui avaient pour but de protéger l'agriculture.

Avec tous les conservateurs, j'avais promis de travailler à faire cesser le gaspillage des deniers publics, à introduire dans nos finances une sage économie. Quoique les conservateurs ne fussent qu'en minorité, ils ont protesté avec une telle fermeté que, si le déficit n'a pas disparu de nos budgets, nous sommes arrivés à le réduire de plus de 200 millions par an.

De même, faisant entendre à la Chambre nos protestations contre les guerres lointaines, nous avons obtenu qu'on réduise de moitié notre corps expéditionnaire sur cette néfaste terre du Tonkin, où nos soldats ont à lutter, non pas seulement contre un ennemi qui revient sans cesse, mais contre la fièvre et contre le choléra, qu'on ne vaincra jamais.

Les quatre ans qui viennent de s'écouler vous ont apporté de terribles leçons.

Vous avez vu tomber un Président de la République au milieu de scandales sans pareils dans notre histoire. Vous avez vu se dévoiler des tripotages sans nom, des marchandages inqualifiables, dont la conscience publique s'est, à bon droit, révoltée.

Vous avez toujours été inébranlablement fidèles à la cause conservatrice, et ce n'est point assurément ce que vous avez vu durant ces quatre années qui vous en aura détachés; je fais donc en toute confiance appel à votre fidélité.

Un énergique mouvement d'opinion s'est produit, d'éclatantes manifestations se sont fait entendre contre cette situation qui compromettait jusqu'à notre honneur national, et contre la Constitution qui l'avait enfantée. De toutes parts on a demandé la revision de cette Constitution boiteuse, qui depuis trop longtemps paralyse toutes les bonnes volontés, et dont on ne s'est servi que pour opprimer la liberté des consciences, pour semer des divisions stériles, pour favoriser des ambitions malsaines et des appétits inavouables.

Je me déclare donc nettement revisionniste.

Mais c'est en vain que des adversaires, dont les violences et les injures n'obtiendront que votre mépris, prétendront comme ils l'ont déjà fait, m'accuser de chercher une révolution. On ne fait pas une révolution avec le bulletin de vote, qui est la seule arme dont nous voulons nous servir.

La Chambre nouvelle, quand elle s'occupera de la revision constitutionnelle, procédera par les voies pacifiques et légales. Elle ne peut, d'ailleurs, et elle ne doit que laisser la France maîtresse de ses destinées.

C'est ce que j'ai toujours demandé; c'est ce que l'opinion demande.

Je veux que la parole soit rendue au suffrage universel, qui, manifestant clairement ses volontés, peut seul établir un gouvernement vraiment national, auquel tous les bons citoyens devront se rallier loyalement, et qui rendra aux travailleurs de la ville et de la campagne la tranquillité et la prospérité perdues.

Je suis certain que vous approuverez ce programme, et je compte sur vous au scrutin du 22 septembre.

Gaston GALPIN, député sortant, vice-président du Conseil général.

Électeurs,

Un dernier mot!

Aux élections de 1885, la 2ᵉ circonscription du Mans me donnait onze mille sept cent trente-huit suffrages, et une majorité de 3,421 voix sur mon concurrent actuel, qui n'en obtenait que 8,317.

Dans le canton de Ballon, j'étais honoré de deux mille deux cent vingt-sept voix, tandis que M. Paillard-Ducléré n'en obtenait que quinze cent trois.

Ainsi, dans le canton de Ballon même, j'ai obtenu une majorité de plus de 700 voix sur M. Paillard-Ducléré, quoiqu'il en soit le conseiller général.

C'est que vous vouliez manifester formellement votre volonté d'être représentés à la Chambre par des conservateurs.

Vous n'avez pas changé d'avis.

J'ai toujours défendu les intérêts des agriculteurs . Qu'a fait M. Paillard-Ducléré, pour se montrer digne et capable de vous représenter?

Quand a-t-il pris votre défense? Quand a-t-il pris la parole en votre faveur?

L'a-t-on jamais entendu, soit au Conseil général, quand il s'est agi des questions d'intérêt départemental, dans la question des tramways ou la question des prestations; soit à la Chambre, quand il s'est agi de défendre les intérêts agricoles, l'a-t-on jamais entendu parler pour vous?

Mais on nous a vus à l'œuvre l'un et l'autre. Il me suffira de rappeler nos votes, et vous les comparerez.

Voici ce qu'il a fait. — Voici ce que j'ai fait :

Au Conseil général, M. Paillard-Ducléré a voté pour l'augmentation du tarif des prestations. J'ai voté contre cette injuste surcharge, et, avec tous mes amis conservateurs, je m'honore de l'avoir réduite dans la limite du possible, dès que les conservateurs ont reconquis la majorité.

A la Chambre :

M. Paillard-Ducléré a refusé de diminuer les gros traitements des trésoriers généraux, mais il a refusé d'augmenter les petits traitements des vieux facteurs ruraux.

J'ai voté contre les gros traitements et en faveur des petits.

Sur l'établissement d'un droit de 25 francs par tête à l'entrée des vaches (mai 1887), j'ai voté pour; M. Paillard-Ducléré a voté contre.

J'ai toujours voté les mesures qui avaient pour but de défendre les intérêts des souscripteurs de Panama; M. Paillard-Ducléré a voté contre ou s'est abstenu.

M. Paillard-Ducléré a voté pour les crédits demandés pour l'expédition du Tonkin; j'ai toujours voté contre tout ce qui a été demandé pour cette aventure néfaste.

J'ai voté pour toutes les mesures favorables aux bouilleurs de cru; j'ai voté pour la suppression de l'exercice. — M. Paillard-Ducléré, dans ces questions qui intéressent si vivement tous les cultivateurs de cette circonscription s'est toujours abstenu.

Enfin, j'appelle particulièrement votre attention sur les votes suivants :

Quand on a demandé, à la suite des scandales provoqués par M. Wilson, de nommer une Commission d'enquête sur le trafic des fonctions publiques et des décorations, M. Paillard-Ducléré a voté contre; j'ai voté pour.

Quand cette Commission a été nommée, quand on a proposé de l'investir des pouvoirs les plus étendus, pour faire la lumière sur cette honteuse histoire du trafic des décorations, j'ai toujours voté pour la lumière ; M. Paillard-Ducléré a toujours voté contre (séances des 3 et 5 novembre 1887).

Le 26 novembre 1888, quand M. Wilson voulut reprendre sa place à la Chambre, l'Assemblée presque entière se leva indignée, et, au nom de l'honneur national, on demanda la suspension de la séance. J'ai voté pour; M. Paillard-Ducléré s'est abstenu.

Quoiqu'on ne m'ait pas épargné les attaques, je n'attaque pas l'honorabilité de mon adversaire ; mais je constate que, dans cette triste affaire, il n'a pas osé se séparer franchement de M. Wilson.

Comparez !

Demandez-vous quel est celui de nous deux qui a le mieux rempli son mandat.

Et votez selon votre conscience.

Votre tout dévoué,

Gaston GALPIN, Député sortant, vice-président du Conseil général.

Circonscription de SAINT-CALAIS.

M. Godefroy CAVAIGNAC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Voici bientôt huit années que j'ai l'honneur de vous représenter au Parlement. Vous me connaissez assez, vous connaissez assez mes idées, pour que je n'aie pas à entrer dans de longues explications.

Malgré les efforts faits de toutes parts pour entretenir l'agitation et le mécontentement, malgré les prophéties que vous entendez renouveler chaque jour depuis dix ans, le pays a affirmé chaque fois qu'il a été consulté, et encore en juillet dernier, sa volonté de maintenir la République.

Le parti républicain a établi le régime de la liberté presque illimitée ; il a complété les grandes lois d'instruction. Il vient de voter une loi militaire qui en accroissant la somme d'instruction militaire de la nation, donne des satisfactions nouvelles au sentiment d'égalité.

Le terrain paraît déblayé de toutes les questions irritantes. Il reste une tâche nouvelle à accomplir. Il reste à assurer à cette grande démocratie française un gouvernement dont le fonctionnement normal, dans les conditions nécessaires d'autorité et de stabilité, garantisse la sécurité extérieure et le progrès intérieur.

Il reste à réaliser dans tous les domaines toute une série de réformes pratiques et modestes : améliorer la législation sur les conditions du travail, en ajoutant à la loi sur les syndicats une loi sur les assurances en cas d'accidents ; assurer, lors du renouvellement des traités de commerce, la défense des intérêts nationaux ; donner à ce pays une administration de plus en plus active,

de plus en plus simplifiée, une administration vraiment démocratique ; assurer, pour tout dire en un mot, la bonne gestion des affaires de la France.

C'est là une tâche que nous pourrons accomplir en nous dégageant de tout esprit de parti étroit, si vous nous en donnez la force et le mandat. C'est là une tâche à laquelle nous pouvons convier toutes les bonnes volontés.

Mais seul, j'en ai plus que jamais la conviction, le gouvernement républicain peut l'accomplir. Ce n'est pas dans les agitations nouvelles, ce n'est pas en se lançant dans je ne sais quelles aventures obscures, que le pays s'assurera les satisfactions qu'il réclame.

Seule la République peut, en groupant tous les Français dans un effort commun, faire une France unie et forte. C'est l'œuvre à laquelle je suis prêt, — si vous me renouvelez le témoignage de votre confiance, — à dévouer toutes mes forces.

Vive la République !

Godefroy CAVAIGNAC.

SAVOIE

Circonscription d'ALBERTVILLE.

M. Pierre BLANC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Vous êtes convoqués, le 22 septembre courant, pour élire votre représentant à l'Assemblée législative.

Le 5 septembre, les membres du Congrès républicain de l'arrondissement d'Albertville, régulièrement convoqués, ont, à l'unanimité, choisi pour candidat le vénérable doyen de la Chambre des Députés, M. Pierre Blanc, député sortant.

Tous, vous connaissez M. Pierre Blanc qui est votre représentant depuis 1876; vous savez tous avec quelle droiture et avec quelle énergie il a toujours lutté pour la défense de la liberté et de nos institutions républicaines.

Tous ses votes ont toujours été acquis au gouvernement de la République et l'un de ceux dont il s'honore le plus, est celui de la nouvelle loi militaire qui a établi l'égalité de l'impôt du sang et réduit par là même le service militaire obligatoire à trois ans.

Voilà le député qui vous représente à la Chambre depuis si longtemps et que ses ennemis politiques cherchent à dénigrer.

Mais nous sommes certains que vous porterez tous vos voix sur le vaillant citoyen, sur l'inébranlable républicain que tous ses collègues aiment et respectent.

Electeurs,

Aujourd'hui, plus que jamais, il faut de l'union et de la concorde pour nous assurer une éclatante victoire.

La réaction tente un dernier et suprême effort pour renverser la République et nous ramener à cent ans en arrière.

Pour se préparer à cette lutte, les réactionnaires n'ont pas craint de s'allier à celui que la Haute-Cour a justement flétri et condamné, et qui se savait lui-même si coupable qu'il n'a pas osé se présenter devant ses juges.

C'est la main dans la main que les réactionnaires marchent avec ce soldat révolté.

Aussi, devant cette alliance sans nom, nous ne devons avoir qu'une seule pensée et qu'une seule volonté : Ni concussionnaires, ni réactionnaires, et vous voterez, tous, pour l'homme incorruptible, pour le républicain intègre que le Congrès a choisi : M. Pierre BLANC, doyen de la Chambre des Députés.

Citoyens, pas d'abstentions, et la victoire sera définitive,

Vive la France! vive la République!

Le président du Congrès républicain :
GRAVIN, conseiller général.

Les assesseurs :

VIALLET, président du conseil d'arrondissement; PAGE, conseiller d'arrondissement.

Les secrétaires :

DÉNARIÉ, notaire, conseiller d'arrondissement; ARMAND, docteur, conseiller d'arrondissement.

Les délégués :

VIALLET, conseiller général de Beaufort; BERTHET, conseiller général d'Ugine; RACT-BRANCAZ, maire de Mercury-Gemilly, conseiller d'arrondissement; BLANC, docteur, conseiller d'arrondissement; CURSAT, conseiller d'arrondissement; BULLAT, conseiller d'arrondissement; DEVILLE-CAVELLIN, conseiller d'arrondissement; DEVILLE-CAVELIN, maire de Queige; FEIGE, maire de Grésy-sur-Isère; LEMOINE, maire de Gilly; VEYRAT, François, propriétaire à Grécy-sur-Isère; PORTIER (Pierre) maire de Sainte-Hélène-sur-Isère: MORIS, notaire à Flumet; PALLUEL (Aug.) conseiller municipal à Frontenex; CLÉRY-CORVAND, propriétaire à Saint-Vital; FONTANET, maire d'Allondaz; GIROD (Jean) maire d'Esserts-Blay; REYDET (Laurent) maire de Marthod; COLLIARD, maire de Rognaix; FILLION, maire de Saint-Paul; JOGUET (J.-B.) maire de Saint-Sigismond; HYVERT-BESSON, maire de Venthon; GACHET-MAUROZ, adjoint au maire de Beaufort (section d'Arêches); VELLAT (Joseph) maire de Montailleur; LAURENT, maire de Bonvillard; PEISSEL-COTTENAZ, maire de Cléry; RIONDET, marchand de bois à Ugine; MONGELLARD, maire de Cohennoz; CUSIN-BERCHE, maire d'Héry-sur-Ugine; MONTVIGNIER-MONNET (J.) conseiller municipal à Ugine; FRAIX, Philibert, propriétaire à Verrens-Arvey.

Vu : BLANC, candidat.

Chers Concitoyens,

Proposé à vos suffrages par le Congrès de l'arrondissement, je viens vous demander de confirmer le choix dont j'ai été honoré.

Encouragé, d'autre part, par vos constants témoignages de confiance, j'ai

pensé que vous voudriez bien me conserver un poste, où j'ai défendu la République en fidèle serviteur.

J'ai pensé aussi que vous vous souviendriez que ce n'est pas sans honneur pour mon pays que j'ai occupé, au Parlement, le fauteuil de la présidence d'âge.

Élu votre député, trois fois sous le gouvernement Sarde, quatre fois sans interruption depuis 1876, j'ai la conscience d'avoir conformé à votre volonté tous mes votes, et d'avoir répondu fidèlement au programme de liberté, de sagesse, de progrès que vous m'avez tracé ; parmi les lois importantes adoptées, j'ai voté sans hésitation celle qui réduit à trois ans le service militaire.

Étranger aux divisions de partis, aux rivalités de personnes, aux intrigues de couloir, je n'ai eu d'autres préoccupations que celles de la consolidation de la République et des affaires du pays, et s'il est une chose dont je puisse m'honorer dans ma vie parlementaire, c'est de n'avoir renversé aucun ministère républicain.

Si, de nouveau, j'avais l'honneur de devenir votre représentant, je continuerais à suivre une politique toute faite d'honnêteté et d'indépendance d'apaisement dans les esprits et de dévouement aux intérêts du pays; j'appartiendrais, comme par le passé, à une majorité républicaine de gouvernement, je consacrerais mes soins et mes efforts à la réalisation des réformes voulues et attendues, et surtout à la solution des questions ouvrières et agricoles ; enfin, je souscrirais à toute loi qui frapperait la licence de la presse, pour ne nous laisser que la liberté.

La crise qui, depuis quelque temps, trouble douloureusement la France, n'est pas terminée : si le chef de la rébellion est fini sous la flétrissante condamnation de la Haute-Cour de Justice, tous les ennemis de la République, coalisés sous son étendard, restent encore debout, et déjà, ils mettent en jeu toutes leurs ressources, pour livrer une suprême bataille à nos institutions.

En cette situation, il n'y a pas de plus grand devoir pour les républicains que celui de s'unir tous pour sauver la République et infliger une complète défaite aux aventuriers et aux revenants du passé. Le salut est à cette condition-là !

Ce n'est qu'après la victoire, que les nouveaux élus du suffrage universel, s'inspirant de ses volontés, auront le devoir de donner à la République toutes les réformes qui feront d'elle ce qu'elle doit être.

Voilà, chers électeurs, dans quelles conditions ma candidature se présente à vos suffrages; c'est à vous maintenant à juger dans votre sagesse et à choisir dans votre indépendance.

Vive la République! —

BLANC, avocat, Député sortant.

1re Circonscription de CHAMBÉRY.

M. Jules ROCHE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs!

L'heure est solennelle!

La République livre son dernier et définitif combat aux réactions coalisées.

Monarchistes, impérialistes, aventuriers ont combiné, pour un suprême effort, leurs ambitions, leurs haines, et toutes leurs convoitises du pouvoir.

C'est la coalition des appétits et des regrets, sous le masque d'une abominable hypocrisie. N'osant montrer leur drapeau, nos adversaires prennent nos couleurs, comme les hypocrites le masque de la vertu!

La démocratie savoisienne si sage, si pondérée, si patriote ne saurait un seul instant s'y méprendre : Démasquons-les.

Ces hommes du passé rêvent le retour vers des régimes à jamais condamnés par le sentiment intime et pratique de nos intérêts, par la raison, le bon sens et l'évolution progressive de l'humanité.

Ils rêvent nous ne savons quelle dictature militaire et théocratique qui serait, pour la France, la plus honteuse des servitudes.

Ils caressent le vain espoir de supprimer, par un véritable escamotage, la liberté, l'égalité, la dignité humaine, toutes ces nobles conquêtes de la Révolution, que la philosophie et la science ont sanctionnées, et que vient de consacrer, dans sa floraison et son épanouissement merveilleux, le génie de la France symbolisé par une Exposition universelle qui fait l'admiration du monde.

Haut les cœurs!

Soyons dignes des qualités qui nous distinguent : le bon sens, l'esprit pratique, la probité qui nous font haïr toute équivoque, et la loyauté qui nous fait aimer les situations franches.

Assez de luttes stériles et d'agitations parlementaires, assez de crises ministérielles (toujours provoquées par les Droites), qui troublent si profondément les affaires et jettent l'agitation dans le pays.

Nous désirons avant tout :

La stabilité, le calme, la paix;

Une sage économie du budget;

Une sage et équitable répartition des impôts;

Le perfectionnement des institutions propres à aider les faibles et les déshérités;

Le développement de l'assistance publique, afin d'offrir des retraites pour les travailleurs après une longue carrière;

La création d'asiles pour les vieillards et les infirmes;

La réduction des frais de justice;

Une large place aux lois qui intéressent l'agriculture et l'Industrie, et la préparation, par une étude approfondie, du renouvellement de nos traités de commerce;

En résumé, une bonne gestion pratique des affaires du pays;

Nul n'est mieux armé que M. Jules Roche, seul candidat républicain, pour la défense d'intérêts aussi élevés.

Député de la Savoie depuis quatre ans, n'a-t-il pas fait ses preuves?

Il a été successivement membre, Rapporteur et enfin Président de la Commission du Budget, Rapporteur de la loi qui a organisé notre merveilleuse Exposition du Centenaire, tant combattue par les adversaires de la République.

A bout d'arguments, nos adversaires reprochent à M. Jules Roche de n'être pas né en Savoie.

Électeurs! Est-ce sérieux?

N'est-il pas Savoyard de cœur celui qui, avec nous, lutte depuis plus de quinze ans pour la République?

N'est-il pas Savoyard de cœur celui qui a pris depuis tant d'années, et avec succès, la défense de nos intérêts locaux.

S'il n'est Savoyard par le sang et le hasard de la naissance, il l'est autant que chacun de nous par des qualités communes et que nous prisons par dessus tout : par son patriotisme ardent et éclairé, par sa probité politique, son sens pratique, son âpreté au travail et son honnêteté.

C'est un des nôtres! et comme par le passé il continuera d'honorer la Savoie.

Votez donc tous pour M. Jules ROCHE, seul candidat républicain pour la 1re Circonscription de Chambéry.

Vive la France! Vive la République!

REBAUDET, conseiller général; BOLLIET, conseiller d'arrondissement; BONNA, maire d'Aix-les-Bains; docteur BRACHET, adjoint au maire d'Aix.

Docteur CHABOUD, GIMET, docteur FOLLIET, BERNASCON, docteur PETIT, MONACHON, Henri DAMESIN, CHAPUIS (Michel), GROBERT (Antoine), BOLLON (Clément), DARDEL (Georges,) ROSSET (Louis), HÉRITIER (Jérôme), BLANCHET (Pierre), JANIN (Pierre).

Vu : Le Candidat, Jules ROCHE.

Mes chers Concitoyens,

Vos délégués m'ont désigné d'un commun accord pour être le seul candidat du parti républicain tout entier dans votre circonscription.

Cette désignation, après que je vous ai représentés pendant quatre ans à la Chambre, alors que vous êtes en mesure de me juger, non point sur des promesses, sur un programme, mais sur des actes et sur des faits, est pour moi un honneur dont je sens tout le prix.

Elle me prouve que j'ai fidèlement servi les grands intérêts de la République et ceux du département et des communes de la Savoie.

Elle me prouve que les luttes que j'ai soutenues avec vous pour la République, il y a déjà quinze ans, et que les œuvres accomplies en commun ont créé entre nous des liens bien plus intimes et plus forts que celui du hasard de la naissance sur tel ou tel point de la patrie.

Elle me prouve enfin que le député qui a pris part à tant de travaux parlementaires, que ses collègues, sans distinction d'opinion politique, ont choisi pour être rapporteur de la loi sur l'Exposition universelle de 1889, rapporteur général du budget de 1889, président de la commission du budget de 1890, n'a pas représenté sans dignité la Savoie.

Elle me récompense enfin de tous mes efforts et me place bien au-dessus de toutes les attaques personnelles dirigées contre moi par les adversaires de la démocratie.

La politique que j'ai suivie, vous le savez, est une politique fermement républicaine.

Je n'ai cessé de travailler à l'établissement d'un gouvernement stable et fort, qui fasse respecter et exécuter la volonté nationale, malheureusement mise en échec depuis trop longtemps par les ennemis déclarés ou masqués de la République, par les coalisés de toutes les réactions et par les factieux de toutes nuances.

Je n'ai cessé d'apporter toute mon attention, tous mes efforts à l'amélioration de notre situation financière, et à toutes les questions intéressant l'agriculture, le commerce, l'industrie, le travail, en un mot les affaires sérieuses de la nation.

Je n'ai cessé de faire appel à l'esprit de travail, à l'esprit de concorde entre tous les républicains, entre tous les bons citoyens.

Ce que j'ai fait dans le passé, je le ferai dans l'avenir.

Mes actes accomplis vous répondent de mes actes futurs.

Les candidats des partis hostiles à la République vous parlent aujourd'hui de la nécessité d'un gouvernement stable et de la paix publique.

Oui, il faut à la France, à la démocratie, la paix publique et un gouvernement stable, pour assurer l'ordre, condition essentielle du progrès et pour réaliser le progrès, condition essentielle de notre vie nationale elle-même.

Mais qui donc l'a touchée si indignement, la paix publique?

Mais qui donc l'a empêché, ce gouvernement stable si nécessaire?

Qui donc, quels hommes, quels partis l'ont rendu impossible? Qui donc a favorisé et favorise encore les entreprises du plus détestable aventurier?

N'est-ce pas les hommes de ces partis jusqu'à présent incorrigibles, qui se targuent d'être conservateurs et qui sont en révolte permanente contre la volonté nationale, qui n'ont cessé de parler et d'agir à la Chambre, dans leurs journaux, dans le pays, comme les pires révolutionnaires et les plus implacables ennemis de la liberté, et se sont conduits, depuis bientôt vingt ans, sous M. Thiers aussi bien qu'aujourd'hui, comme de véritables émigrés à l'intérieur?

Français soucieux de l'honneur et de la sécurité de la patrie ;

Hommes de travail et de paix, soucieux de l'ordre public, des améliorations sociales possibles des intérêts particuliers les plus respectables, des libertés si chèrement conquises;

Ne vous arrêtez pas aux paroles d'aujourd'hui, mais souvenez-vous des actes!

Je fais appel à tous les bons citoyens, à tous les patriotes : qu'ils ne renient pas, en cette année 89, les souvenirs et les principes de la Révolution française qui proclama les droits de l'homme; qu'ils votent tous pour la République et pour le candidat chargé du glorieux honneur de porter son drapeau !

Jules ROCHE, Député sortant.

2e Circonscription de CHAMBÉRY.

M. Antoine PERRIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

A l'unanimité, moins une voix, le Congrès de la deuxième circonscription m'a choisi pour candidat républicain unique à présenter et à soutenir aux élections législatives du 22 septembre.

Je viens donc vous demander vos suffrages, et vous faire connaître, dans ses grandes lignes, mon programme politique.

Je veux résolûment la paix, mais sans abaisser le drapeau français devant l'étranger.

J'estime qu'il serait dangereux pour la République de provoquer, actuellement, la séparation de l'Église et de l'État : il faut appliquer strictement les principes du Concordat.

Au lendemain de la guerre de 1870, follement déclarée par l'Empire, la France s'est trouvée en présence d'une situation financière désastreuse.

Le gouvernement de la République a dû créer les ressources nécessaires pour faire face à des charges écrasantes : payer une énorme contribution de

guerre, reconstituer notre armée et son outillage, approvisionner nos arsenaux, assurer notre sécurité par les travaux de frontière; rétablir le commerce et l'industrie ruinés, et enfin donner une large impulsion à l'instruction nationale.

Des dépenses considérables ont été faites pour arriver à ce résultat inespéré au début : aujourd'hui, il faut enrayer et apporter la plus stricte économie dans la gestion de nos finances, si nous voulons obtenir des dégrèvements d'impôts.

Pays essentiellement agricole, la Savoie a particulièrement souffert de la crise subie par l'agriculture : il faut que le gouvernement républicain s'applique tout spécialement, par d'utiles et pratiques réformes, à améliorer le sort de nos populations rurales, comme il devra protéger le commerce et l'industrie, surtout à l'époque du renouvellement des traités de commerce.

J'estime que, s'il ne faut pas leurrer l'ouvrier par de vaines théories, il est indispensable, cependant, d'examiner avec le plus vif intérêt les questions ouvrières pour améliorer la situation actuelle de la classe ouvrière.

Républicain progressiste, je désire un gouvernement assez courageux pour entreprendre des réformes, et assez fort et stable pour les faire aboutir sans recourir, pour cela, à la revision de la Constitution.

Je ne vous fais pas de promesses électorales : elles amènent souvent des déceptions. Mais il en est une cependant que je vous fais, et elle sera tenue : je m'engage, si je suis élu, à employer mon activité, mon intelligence et mon dévouement au service de mon pays et de la République.

A. PERRIER,

Conseiller général, maire de Chambéry.

Circonscription de MOUTIERS.

M. CARQUET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Un congrès républicain où toutes les communes de l'arrondissement étaient représentées, s'est réuni à Moutiers, le 12 septembre courant.

Je lui ai exposé mon programme et ce que j'avais fait, comme membre, depuis onze ans, du Conseil général, dans l'intérêt de notre pays, au point de vue du chemin de fer d'Albertville à Moutiers, dont l'adjudication est donnée ; de celui, en projet, de Moutiers à Bourg-Saint-Maurice, de nos forêts, de nos routes et de nos écoles de hameau.

Par 157 voix sur 169 votants, ce Congrès m'a désigné à vos suffrages comme seul candidat républicain pour l'élection d'un député le 22 septembre prochain.

Encouragé par ce précieux témoignage de confiance, je viens vous prier de vouloir bien ratifier par vos votes ce vœu du congrès, librement et loyalement exprimé.

Sincèrement attaché de cœur à notre chère Tarentaise, je puis, si vous me jugez digne de vous représenter, vous assurer de mon entier et absolu dévouement à ses intérêts.

La République est depuis dix-neuf ans le gouvernement légal de la France. J'ai toujours été et resterai républicain, car c'est le gouvernement de tout le monde, du propriétaire aussi bien que du cultivateur et de l'ouvrier, gouvernement ennemi de toutes les exagérations, ami de tous les progrès, et seul capable de sauvegarder la justice et l'égalité.

La République se porte toujours bien, malgré les calomnies de ses adversaires qui se disent persécutés, profitent de la liberté qu'elle laisse généreusement à tous pour l'attaquer avec la dernière violence. Mais les attaques sont toujours les mêmes et ne prévaudront pas contre le bon sens de nos populations. Rappelez-vous les sinistres prévisions de jadis. Les églises devaient être fermées, les prêtres chassés... Bien au contraire, le gouvernement républicain alloue, tous les jours, des sommes importantes pour les églises et les presbytères.

Ces questions religieuses ont jeté dans les esprits une regrettable agitation. Je suis de ceux qui voudraient l'apaisement et la liberté de conscience pour tous. Pour régler les rapports de l'Église et de l'État, je demeure partisan du maintien et d'une exécution ferme, mais loyale, du Concordat qui a jadis amené la paix religieuse.

Au dehors, je suis partisan d'une politique résolûment pacifique. Je la crois compatible avec notre dignité. Nos possessions coloniales sont suffisantes. Ma devise sera : pas d'abandon, mais plus de conquête !

La dernière législature a fait de bonnes choses, entre autres, la loi militaire du 16 juillet dernier qui a réduit le service militaire. Il reste encore beaucoup à faire.

Dans l'intérêt bien entendu du pays, les discussions d'affaires, à mon sens, doivent dorénavant prendre le pas sur les débats politiques stériles et irritants. La prochaine législature devra surtout s'occuper des réformes suivantes qui me paraissent urgentes et nécessaires.

Remaniement de l'impôt dans le sens de l'égalité proportionnelle et dans un sens favorable à l'agriculture. — Établissement d'un crédit agricole permettant aux petits cultivateurs d'emprunter à bon marché. — Extension des chemins vicinaux et des voies ferrées. — Achèvement du code rural. — Simplification de la procédure et diminution des frais de justice. — Loi organique sur le cadastre. — Revision du code forestier. — Revision des traités de commerce. — Réduction des dépenses autres que celles des travaux publics.

Toutes ces réformes, et tant d'autres de détail intéressant le sort des travailleurs de la ville et de la campagne sont des matières suffisantes pour remplir le programme de la prochaine législature.

L'heure est grave et décisive. Vous avez à choisir entre la République et la monarchie.

Le triomphe de la réaction amènerait un roi ou un empereur qui se disputeraient le pouvoir et la liste civile, au milieu de discordes dont vous seriez les premiers à souffrir dans vos intérêts et votre liberté.

C'est à vous de choisir entre les partisans du maintien de la République et tous ceux qui, cachant leur drapeau momentanément, sont déterminés à la renverser, unis un jour par la haine et prêts à se disputer le lendemain en entraînant la patrie dans la guerre civile.

Pour moi, quel que soit votre verdict, je resterai toujours un enfant dévoué de notre chère Tarentaise, un serviteur convaincu de la cause républicaine.

Francis CARQUET, Conseiller général, vice-président du Comice agricole.

Circonscription de Saint-Jean-de-Maurienne.

M. HORTEUR,

Élu au 1er tour du scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous êtes appelés, le 22 Septembre, à élire votre député.

Depuis treize ans, j'ai l'honneur de vous représenter au Parlement. Je crois avoir répondu à votre confiance en y servant vos intérêts et ceux du pays ; aussi, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Je n'ai pas à vous adresser une nouvelle profession de foi. Vous savez qui je suis et ce que je veux ; ma conduite politique et mes votes vous sont connus, et vous les avez approuvés depuis longtemps.

Je suis partisan convaincu d'une République modérée, c'est-à-dire ouverte à tous, respectueuse de tous les droits, au premier rang desquels je place le respect des convictions, sans lequel il n'y a pas de liberté.

La République, malgré toutes les excitations, vous a maintenu la paix à l'extérieur et l'ordre à l'intérieur ; elle seule peut encore vous garantir dans l'avenir, contre les révolutions que déchaîneraient de nouveau sur la France, les divers partis coalisés contre nos institutions.

Il faut à la France un gouvernement fort et respecté. Des crises ministérielles trop fréquentes, suscitées surtout par les adversaires de la République, ont trop souvent paralysé les meilleures intentions ; c'est aux électeurs seuls qu'il appartient d'y mettre fin, en nommant des députés connus et soucieux, avant tout, des intérêts matériels et moraux de la patrie, et cherchant, non

dans des discussions stériles, mais dans l'étude des lois, les moyens de leur donner satisfaction.

Il ne faut pas que la liberté devienne l'anarchie. Il faut, Messieurs, faire cesser ce dévergondage d'injures et de diffamations que vous avez remarqué avec tristesse dans ces journaux qui, depuis de longs mois et à la veille de toutes les élections, vous sont distribués gratuitement. Laisser la licence régner ainsi, ce n'est plus la liberté, c'est le désordre.

Les attaques de nos adversaires sont toujours les mêmes. Rappelez-vous leurs sinistres prédictions en 1885 : les églises devaient être fermées, les prêtres chassés, le budget des cultes supprimé. Avec la même audace, ils vous répètent, aujourd'hui, les mêmes mensonges. Vous savez, du reste, que je ne me ferai jamais le complice de pareilles mesures.

Cette France qu'ils ont, après les revers de 1870, laissée mutilée et ruinée, elle vient, par sa merveilleuse Exposition, de faire l'admiration du monde entier, forcé de reconnaître sa puissante vitalité et toutes les richesses de son génie.

La Chambre dont le mandat va expirer a eu, pour principale occupation, de diminuer les dépenses, et cette réduction, depuis 1882, s'est élevée à 486 millions, ce qui lui a permis, avant de se séparer, de voter encore le dégrèvement des contributions personnelle et mobilière en faveur des familles composées de plus de sept enfants. Voilà bien la vérité, et vous ne vous laisserez pas tromper par les déclamations intéressées d'adversaires prétendant que cette Chambre a mené la France à la ruine. Tant s'en faut, c'est grâce à elle, que notre armée, complètement réorganisée, impose le respect aux nations voisines. C'est elle qui a pris les mesures si favorables à l'agriculture, dont vous avez pu constater les effets dans l'augmentation de la richesse publique et la facilité de l'écoulement de vos produits.

J'aurais pu, moi aussi, vous faire envoyer des journaux, si je n'avais considéré que c'était faire injure à votre intelligence et à votre patriotisme. Vous savez quels sont vos droits et vos devoirs.

Vous devinez le but poursuivi par ceux qui ont la sotte prétention de vous instruire. Coalisés pour détruire la République, ils ne seraient plus d'accord demain sur le gouvernement à établir, et livreraient encore une fois notre pays à la guerre civile et à la guerre étrangère.

Regardez vers les Alpes et vers l'Est, et ne livrez pas la France à ses ennemis.

N'oubliez pas que les élections des 28 juillet et 3 août, pour les Conseils généraux, ont été une preuve nouvelle de l'attachement des populations à la République. Aussi, le 22 septembre, la République triomphera encore, j'en ai la ferme espérance; car j'ai foi dans la sagesse, dans la clairvoyance du peuple français. Oui, les élections du 22 septembre seront la confusion et la ruine de la plus indigne des coalitions qui jamais ait menacé l'ordre, le droit, les libertés publiques et outragé la conscience d'un peuple. La France ne s'abandonnera ni au soldat indiscipliné, chassé de l'armée par ses pairs, et condamné pour vol par la haute juridiction du pays, ni aux prétendants qui ont fait alliance avec lui. Le pays est fatigué des révolutions et des luttes stériles; il ne veut plus courir cette lamentable carrière de réactions et de troubles, au bout de

laquelle un peuple sombre fatalement dans l'anarchie, dans la honte, dans le démembrement.

Vous connaissez celui qui, aujourd'hui, et pour la cinquième fois, sollicite un nouveau témoignage de votre confiance, et si vous me donnez de nouveau vos pouvoirs, je m'attacherai, comme dans le passé, à défendre tous vos intérêts avec la même énergie et avec cette indépendance que j'ai toujours mises au service de tous, sans distinction d'opinion. C'est encore avec le même souci de vos besoins que j'aborderai une nouvelle étude de certaines de nos lois, pour les modifier et les mettre plus en rapport avec les mœurs et les habitudes des populations.

Si donc, vous pensez que ma ligne politique, dans le passé, a été sage, que j'ai bien défendu les intérêts de l'arrondissement ; si mes promesses, pour l'avenir, vous inspirent confiance, vous me le prouverez en me donnant vos sufffrages.

Croyez, mes chers concitoyens, à mon entier dévouement.

F. HORTEUR, Avocat, Député sortant, Vice-Président du Conseil général, Maire des Chavannes.

SAVOIE (HAUTE-)

Circonscription d'ANNECY.

M. BRUNIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Électeurs,

Je viens solliciter de votre part le renouvellement du mandat législatif que vous m'aviez fait l'honneur de me confier l'an dernier.

La France veut voir le Parlement se consacrer assidûment aux lois d'affaires et cesser de perdre une grande portion de son temps à la discussion de questions de politique transcendante ou d'interpellations qui ne servent qu'à masquer des compétitions et des ambitions personnelles qu'elle juge très sévèrement.

Malgré la large étape déjà parcourue par la République, ce qui reste à faire est immense.

Est-ce qu'il ne nous reste pas :

A compléter l'œuvre de l'instruction par l'enseignement professionnel ;

A remanier encore beaucoup de nos impôts dans un sens plus démocratique ;

A créer de toutes pièces pour ainsi dire l'assistance publique dans nos campagnes ;

A compléter ce vaste ensemble de mesures qui intéressent à un si haut degré les classes laborieuses, les indigents, les infirmes, la vieillesse ;

A poursuivre ce perfectionnement des moyens, des méthodes, des mesures en si grand nombre, qui doivent faciliter l'essor de plus en plus indispensable de notre agriculture et de notre industrie ;

Au lieu de songer à faire rétrograder la démocratie vers l'absolutisme, en la poussant dans le sens de la suppression des pouvoirs du Président de la République et du Sénat pour aboutir à une Chambre unique et omnipotente, ne convient-il pas, au contraire, de décentraliser enfin ; et au fur et à mesure que la démocratie s'instruit, s'améliore, monte, gagne en capacités, de lui répartir ce trop plein d'attributions dont le pouvoir central et le Parlement regorgent, qu'ils ne digèrent plus qu'avec peine et qui viendrait semer la vie et l'activité féconde dans nos départements, nos cantons et nos communes.

Notre Constitution ?...

Notre Constitution n'est pas parfaite sans doute, on pourra l'améliorer encore, pas dans le sens de la Chambre unique toutefois, et pas non plus par la procédure d'une Constituante qui remettrait en jeu nos institutions, à la grande joie d'adversaires qui ne songent qu'à renverser la République, sans avoir autre chose que la guerre civile à nous offrir à la place.

La séparation des Églises et de l'État ?...

Mais nul ne songe à se refuser d'adopter une solution qui règlerait d'une façon plus indépendante les relations actuelles entre ces deux corps;

Le tout est d'en trouver une qui n'atteigne pas les sentiments religieux d'une très grande portion de la nation et laisse intangible l'autorité absolue de l'État en matière civile; les plus habiles n'y ont pas réussi jusqu'à présent.

Ce que nous n'admettons pas : c'est que ces problèmes enrayent la marche en avant et nous empêchent d'obtenir la solution de toutes ces lois urgentes, de toutes ces réformes administratives qui amélioreraient immédiatement notre bien être et favoriseraient notre expansion.

Messieurs les électeurs,

Je viens de vous dire d'une façon générale ce que je pense de la situation.

Si vous me faites l'honneur de me désigner, je continuerai à être acquis à cette politique sage qui nous permettra de progresser et d'assurer le triomphe complet de la démocratie et de la République.

F. BRUNIER, Député sortant.

Circonscription de BONNEVILLE.

M. DUCROZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Dans une réunion tenue à Bonneville, le 8 septembre courant, le Congrès républicain des délégués des communes, des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement, a proclamé ma candidature aux prochaines élections législatives.

Vous m'avez vu à l'œuvre pendant les quatre législatures précédentes; vous connaissez mon attachement inébranlable à la République, et vous savez que j'ai toujours voté toutes les réformes économiques, démocratiques et sociales compatibles avec l'ordre et la liberté.

Soyez assurés que je ne dévierai jamais de la ligne politique qui, jusqu'ici,

m'a mérité votre confiance. Mon passé, mieux que des promesses, vous est un sûr garant que mon drapeau sera toujours le même, celui de la République démocratique, du progrès, de la marche en avant, de l'ordre et de la liberté.

Les partis réactionnaires et monarchiques, renforcés aujourd'hui par le boulangisme, relèvent la tête à la dernière heure, et nous aurons à les combattre, même dans notre vieux et vaillant Faucigny, si profondément républicain.

Unissons-nous pour triompher du dernier assaut qu'ils vont nous livrer; ils veulent se compter; montrez-leur que nous sommes légion, en sanctionnant par vos unanimes suffrages la désignation du Congrès républicain.

Vive la République!

A. DUCROZ.

Circonscription de SAINT-JULIEN.

M. César DUVAL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs!

L'Assemblée électorale tenue à Saint-Julien, le 4 août dernier, m'a désigné comme candidat républicain pour l'élection législative du 22 septembre 1889.

Chers concitoyens!

Deux fois déjà vous m'avez honoré de votre confiance en m'envoyant siéger à la Chambre des députés. Je ne suis donc pas un inconnu pour vous, et de longues explications entre nous ne sont pas nécessaires.

J'ai toujours été et je resterai un serviteur dévoué et inébranlable de la République, qui a réalisé tant de progrès, tout en maintenant la paix et la liberté.

La République compte dix-neuf années d'existence; elle a reconstitué notre armée, assuré la défense nationale, organisé et mis l'instruction publique à la portée de tous, développé et augmenté considérablement les voies de communication : chemins de fer, routes et chemins vicinaux; favorisé l'agriculture, le commerce et l'industrie, dont la prospérité est affirmée par l'admirable Exposition universelle du Centenaire de 1789.

Électeurs!

La République continuera son œuvre de progrès. Le suffrage universel, reconnaissant ses bienfaits, saura déjouer les efforts de ses ennemis.

Électeurs!

Le devoir des républicains est tout tracé. Ils ne peuvent, en aucune manière, s'associer à ceux qui tentent de remettre en cause l'existence même de la République.

Ils doivent combattre énergiquement tous ceux qui rêvent le rétablissement du pouvoir personnel : monarchie ou dictature.

Ils doivent affermir la République, en repoussant les utopies et les questions vaines et stériles, qui n'ont d'autre résultat que l'agitation du pays et la division des citoyens.

Ils doivent se consacrer à l'examen des réformes économiques et humanitaires qui amélioreront l'état social de la nation entière.

Ils doivent faire respecter les institutions républicaines et mettre un terme à ce débordement d'injures et de calomnies, qui risquent de discréditer la France vis-à-vis de l'étranger.

Ils doivent, en un mot, répondre à l'appel patriotique du Président de la République, conviant tous les bons citoyens, tous les fils de la Révolution de 1789, à s'unir sous le drapeau de la République, pour la prospérité et la grandeur de la patrie française.

Chers concitoyens,

Le mandat législatif dont vous m'avez déjà chargé, la confiance que vous m'avez accordée sont un insigne honneur pour moi et m'imposent de grands devoirs. Je m'efforcerai de les remplir. Vous pouvez compter sur mon dévouement absolu, comme j'espère obtenir votre concours et votre appui.

Certain d'être votre interprète et de me conformer à vos aspirations, je continuerai à remplir mon mandat comme par le passé, en me tenant à l'écart de toute coterie parlementaire, ne m'inspirant en toute circonstance que de l'intérêt supérieur de la Patrie et de la République.

Vive la France! Vive la République!

C. DUVAL,

Maire de Saint-Julien, Député sortant.

Circonscription de THONON.

M. FOLLIET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Le congrès électoral d'arrondissement, tenu à Thonon, le 4 septembre, m'a désigné comme seul candidat républicain aux élections du 22 septembre 1889.

Vous n'attendez pas de moi de longues explications ni un programme nouveau : n'ayant jamais varié, j'ai constamment conformé ma conduite politique à mes déclarations antérieures, que vous avez cinq fois ratifiées par vos suffrages.

Comme en 1871, 1876, 1877, 1881 et 1885, je veux l'affermissement de nos institutions républicaines, auxquelles nous devons cette longue période de paix, de progrès et de liberté.

Plus que jamais, je veux que l'attention du Parlement se concentre sur les lois d'affaires, et qu'on en finisse avec les querelles vaines et stériles.

Plus que jamais, je crois nécessaire la formation, dans la nouvelle Chambre des Députés, d'une majorité de gouvernement, que le pays considère avec raison comme la condition première de tout progrès intérieur et de toute force extérieure.

Malgré l'obstruction systématique organisée par les adversaires de nos institutions, la République a poursuivi sa glorieuse carrière en accomplissant de grandes choses.

La République a réorganisé la défense du pays et l'armée nationale, tout en réduisant la durée du service militaire ; — elle a répandu partout l'instruction populaire et créé des chemins, des routes, des voies ferrées ; — elle a montré la plus grande sollicitude pour l'agriculture et le commerce ; — elle a édicté des lois empreintes d'un esprit libéral et démocratique ; — elle a prouvé la prospérité de la France par l'admirable Exposition Univerelle du centenaire de 1789.

De nombreuses et utiles réformes ont été préparées et étudiées et sont prêtes à être votées par la future Chambre des Députés. De ce nombre sont : la réduction des frais de justice par la réforme du code de procédure civile ; — la réforme de l'impôt des boissons, par la suppression de l'exercice ; — l'enseignement agricole ; — la réduction des droits de succession en ligne directe ; — l'assistance publique dans les campagnes, etc.

J'ai appuyé toutes les réformes utiles, soit par mon vote, soit par des propositions de loi auxquelles j'ai collaboré, soit par la part que j'ai prise aux travaux des Commissions.

Comme toute œuvre humaine, notre constitution est perfectible, mais le

devoir des républicains est de repousser énergiquement la formule vague de la revision qui sert de drapeau à la coalition des ennemis de la République.

Le devoir des républicains est d'appuyer résolûment toutes les mesures destinées à faire respecter le gouvernement de la République, à réprimer les violences, à déjouer les criminelles entreprises des monarchistes avérés ou masqués.

Ils veulent nous ramener au despotisme, au risque de déchaîner sur le pays une nouvelle révolution, c'est-à-dire la guerre civile, et une nouvelle guerre étrangère, c'est-à-dire l'invasion.

Nous voulons au contraire fermement, vous et moi, républicains indépendants, étrangers aux coteries, nous voulons défendre et affermir nos institutions républicaines par la paix, le progrès et la liberté. Encore une fois, la République sortira victorieuse de cette lutte.

Électeurs !

Vous ne vous laisserez pas tromper par les manœuvres des monarchistes ! Quant à moi, serviteur dévoué de la République, je ne reculerai devant aucun des devoirs du mandat que vous me confierez !

Vive la France ! Vive la République !

André FOLLIET,
Conseiller général, Député sortant.

SEINE

1er Arrondissement de PARIS.

M. YVES-GUYOT,

Élu au 2e tour de scrutin.

COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL SOCIALISTE DU 1er ARRONDISSEMENT.

Citoyens,

Le premier article de notre programme, celui qui doit dominer tous les autres, est la défense de la République.

Cette considération supérieure nous a fait choisir comme candidat un député de Paris, membre de ce gouvernement qui a su rappeler à tous le respect de la loi, qui a assuré le succès de l'Exposition et fait comprendre énergiquement aux ennemis coalisés de la République qu'il ne tolérerait ni complots, ni attentats.

Républicains,

Vous avez à combattre deux adversaires : les monarchistes, les boulangistes.

Les monarchistes qui, pour tout programme, demandent des hommes nouveaux.

Quels sont donc les hommes nouveaux qu'ils réclament? Vous les connaissez, vous ne serez pas dupes de cette formule : les hommes nouveaux, pour les monarchistes, ce sont les hommes du 24 mai et du 16 mai, les adversaires irréconciliables de la République.

Quant aux boulangistes, ils se prétendent républicains, et cependant la République qu'ils patronnent, c'est la République d'un homme, une forme nouvelle de la dictature et du césarisme!

Souvenez-vous du 2 décembre et des événements qui l'ont précédé!

Songez qu'alors, comme aujourd'hui, les royalistes et les bonapartistes se servaient du mot de revision pour entraîner les mécontents contre la République!

Mais vous les avez jugés, ces prétendus républicains qui consentent à figurer sur des listes à côté des réactionnaires les plus militants!

Que deviendraient les réformes conquises : la loi militaire, la loi sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, que deviendraient les espérances si, par malheur, la République devenait la proie des coalisés qui se réclament à la fois de Boulanger, du comte de Paris et du prince Victor?

Mais non !

Vous repousserez avec fermeté cette politique de désordre et d'aventure qui ne peut aboutir qu'aux coups d'État, à la guerre civile, à la dictature.

Vous garderez précieusement vos libertés, vous défendrez la République, et vous continuerez à travailler à l'accomplissement des réformes sans vous laisser égarer par les excitations hypocrites et les vaines promesses.

Programme.

Revision de la Constitution, pour simplifier la procédure parlementaire, pour rendre impossible l'ajournement indéfini des solutions, hâter l'examen des problèmes économiques et sociaux; mais non la revision pour troubler le pays et remettre en question la République.

Liberté d'association, de réunion et de la presse sous la garantie du droit commun.

Séparation des Églises et de l'État. Vote des lois destinées à opérer la transition nécessaire pour accomplir cette réforme.

L'instruction à tous les degrés accessible par voie de concours.

Réforme de la magistrature. Détermination des conditions de capacité, de compétence et d'indépendance des juges élus.

Franchises municipales. Autonomie communale dans les limites compatibles avec l'unité nationale. Loi fixant le régime municipal de la ville de Paris, de manière à lui permettre d'exercer, comme les autres communes, un contrôle réel et effectif sur son administration, ses finances, sa police, son assistance.

Liberté pour les communes de remplacer leurs octrois et les autres taxes indirectes par des taxes directes, conformément au projet de loi adopté le 4 mars 1889, par la Chambre des députés.

Abaissement du prix des transports pour les denrées alimentaires.

Étude des questions relatives à l'approvisionnement de Paris. Revision des Décrets de 1878.

Revision de la loi des patentes, de telle sorte qu'elle ne confère aucun privilège aux grandes associations industrielles ou commerciales.

Transformation de l'impôt foncier en impôt de quotité, établi sur la valeur vénale.

Mobilisation de la propriété immobilière par l'institution de livres fonciers et dégrèvement des droits de mutation à titre onéreux.

Ratification libérale des traités de Commerce.

Défense des intérêts de tous contre les privilèges de certaines catégories.

Détermination des attributions de l'État, de manière à diminuer les frais généraux de la nation et assurer à l'initiative privée son maximum de puissance.

Electeurs,

Nous ne mentionnerons pas, dans ce programme, toutes les autres questions dont s'est occupé le citoyen Yves-Guyot, comme économiste, comme Député, comme Rapporteur général de la Commission du Budget, comme Ministre; questions dont les unes sont résolues; questions à la solution desquelles il continuera de consacrer son activité, son énergie et son talent :

Réforme de l'impôt des boissons, abrogation de l'article 30 de la loi des 19 et 22 juillet 1791, réforme de notre législation, et de notre administration sur l'hygiène, constitution des Chambres de navigation, etc.

Electeurs,

Il y a des candidats qui savent faire des promesses : le citoyen Yves-Guyot a prouvé qu'il savait faire des actes.

En présence de véritables services rendus, convaincus que notre candidat est un travailleur, un homme d'action et de progrès, nous vous engageons à voter pour

YVES GUYOT.

Aussel, comptable, 11, rue des Halles; Baader, facteur aux halles, 3, rue Sainte-Opportune; Bagot, graveur, 10, place Dauphine; Balandreau, avocat à la Cour d'appel, 11, rue des Halles; Barbès, crémier, 8, rue des Prouvaires; Baudoire, comptable, 33, rue du Pont-Neuf; Bertaux, comptable, 17, rue de Valois; Berthelot, tailleur, 32, rue Saint-Germain-l'Auxerrois; Bidaut, boucher, 8, rue de la Poterie; Brethonoux, restaurateur, 6, rue des Prouvaires; Bon (P.), employé, 11, rue Saint-Denis; Boucher, pharmacien, 43, rue Saint-Denis; Buffet, employé, 7, rue des Lavandières; Caillet, employé, 87, rue des Petits-Champs; Compadre, rentier, 2 *bis*, rue des Lavandières; Cousin, fabricant de stores, 21, avenue Victoria; Cruet, droguiste, 11, rue des Halles; Charmont, négociant, 19, rue Bertin-Poirée; Cohas, tailleur, 28, rue Montorgueuil; Coupigny (E.), employé, 19, rue Molière; Cotinet, employé, 99, rue Montmartre; Champagne (J.), commissionnaire, 12, rue Bertin-Poirée; Chaubiat, coiffeur, 35, rue Richelieu; Combes, coiffeur, 12, rue Hyacinthe; Day, tailleur, 4, rue des Prouvaires; Dandre, Marcel, 12, rue des Halles; David, employé, 9, rue du Pont-Neuf; Derosselle, coutelier, 3, rue des Prouvaires; Devevey, négociant, 2, rue de la Poterie; Desnoes, tailleur, 10, rue Bailleul; Dunyach, négociant, 11, rue Montorgueil; Deluermoz, liquoriste, 11, rue Baillif; Desanglois, chemisier, 61, rue de Rivoli; Demilly, formier, 33, rue Mauconseil; Dieudonné, électri-

cien, 30, rue Saint-Germain-l'Auxerrois; Dieudonné, négociant, 43, rue de la Grande-Truanderie; Douville, boucher, 6, rue du Marché-Saint-Honoré; Didier, employé de commerce, 11, rue des Petits-Champs; Durand, employé, 11, Cloître-Saint-Honoré; Erhard, facteur aux halles, 3, rue Jean-Lantier; François, employé, 17, rue des Lavandières; Fidelle, négociant, rue Croix-des-Petits-Champs, 24; Gabut, linger, 6, rue Thérèse; Graillot, H., entrepreneur de peinture, 19, rue de Richelieu; Guillet, vins, 4, place des Victoires; Guilhot, employé, 161, rue Saint-Honoré; Grossemy, entrepreneur de transports, 10, rue de la Lingerie; Herrault, courtier, 1, rue Coquillère; Hangard père, fabricant de ressorts, 36, rue Coquillère; Hangard fils, fabricant de ressorts, 36, rue Coquillère; Haguenoer, négociant, 44, rue des Petits-Champs; Jenny, tailleur, 12, rue Sauval; Klein (A.), doreur, 19, rue de Richelieu; Klein (L.), commissionnaire, 43, rue de la Grande-Truanderie; Leroy, doreur, 19, rue Richelieu; Laurent (Ferdinand), entrepreneur, 17, rue Jean-Lantier; Liot, imprimeur, 33, rue Mauconseil; Levy, négociant, 17, rue Jean-Lantier; Leroy, restaurateur, 6, rue des Prouvaires; Lemaire, voyageur de commerce, 35, rue du Pont-Neuf; Legay, négociant, 18, rue du Roule; Lafouge, pâtissier, 142, rue Saint-Honoré; Lévy, Daniel, ameublement, 29, boulevard de Sébastopol; Mulot, tailleur, 30, rue Coquillère; Martin, graveur, 9, rue Molière; Malapelle, opticien, 4, rue Perrault; Mazoyé, lampiste, 18, rue Molière; Mousset, négociant, 23, rue Saint-Denis; Moutier, docteur en médecine, 20, rue des Halles; Marquerez, employé, 8, rue de la Lingerie; Martin, vins, 19, rue du Roule; Ministre, syndic aux Halles, 49, rue Saint-Denis; Olivier père, négociant, 41, rue de Richelieu; Olivier fils, négociant, 28 *bis*, rue de Richelieu; Opportun, tailleur, 49, rue de Rivoli; Oudot, tapissier, 3, rue des Orfèvres; Potin, serrurier, 13, rue Hérold; Pion, vins, 34, rue de Richelieu; Pelaprat, négociant, 3, rue Villedo; Perreau, employé de commerce, 47, rue Vauvilliers; Peretti, négociant, 9, rue Sauval; Picard, graveur, 20, place Dauphine; Philippet, employé, 17, rue Molière; Pichon (B.), employé, 2, rue de la Vrillère; Pichon, clerc d'avoué, 6, rue des Halles; Portait, commandant en retraite, 33, rue Berger; Perrot (A.), comptable, 127, rue Saint-Denis; Parmentier, métreur, 152, rue Saint-Honoré; Pottier-Bourdon, négociant, 4, rue Montmartre; Régnier (A.), commissionnaire, 43, rue de la Grande-Truanderie; Rouze, représentant de commerce, 49, rue Saint-Honoré; Rochard,

négociant, 11, rue des Halles; Rochon, décatisseur, 6, rue de la Tacherie; Rousset, vins, 2, rue du Jour; Saint-Martin (René), avocat à la Cour d'appel, 9, rue du Pont-Neuf; Schenkel (A.), tailleur, 4, rue Perrault; Seigneur, comptable, 3, rue du Louvre; Senèque, employé 4, rue Vauvilliers; Simon (A.), négociant, 2, rue Jean-Lantier; Soulbieu (H.), ébéniste, 60, rue Saint-Honoré; Spinandy, cordonnier, 161, rue Saint-Honoré; Schenkel (Paul), employé, 4, rue Perrault; Tuffery, employé, 32, rue Saint-Germain-l'Auxerrois; Theauriot, graveur, 32, rue Saint-Germain-l'Auxerrois; Thomas, secrétaire du Syndicat des beurres, 8, rue des Prouvaires; Tronquoy (L.), négociant, 23, rue Jean-Jacques-Rousseau; Taulé, boucher, 144, rue de Rivoli; Tenard, aîné, facteur aux Halles, rue Jean-Jacques-Rousseau; Vaillant, 3, rue des Orfèvres; Varoqueaux, tailleur, 30, rue de Richelieu; Vincent, négociant, 34, rue des Bourdonnais; Vieu, tailleur, 18, place Dauphine; Wentzel, bijoutier, 260, rue Saint-Honoré.

Vu : le candidat, YVES-GUYOT.

2e Arrondissement de PARIS.

M. MESUREUR,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Élu trois fois votre représentant au Conseil municipal.

Nommé député, il y a deux ans, par les suffrages de 220.000 de nos concitoyens, j'ai, dans l'accomplissement de ces deux mandats, défendu fidèlement le programme que j'ai accepté en 1881 et que je revendique l'honneur de défendre encore, avec la même conviction républicaine et l'expérience que j'ai acquise des affaires publiques.

Sans compromission, ne relevant que de mes électeurs et de ma conscience, j'ai gardé au Parlement, au milieu des agitations politiques de ces deux dernières années, la même conduite qu'au Conseil municipal de Paris, défendant les intérêts immédiats du 2e arrondissement et m'attachant aux questions ouvrières et industrielles.

Citoyens,

Votre vote ne doit pas être une protestation, le suffrage universel est souverain, il doit commander.

Vous voulez que le pouvoir dans la République soit confié aux plus capables et aux plus honnêtes.

Vous voulez que la République se fasse respecter de tous et que son existence ne soit plus discutée.

Vous voulez que les républicains soient unis, non pas dans l'immobilisme, mais dans une marche incessante vers la réalisation des réformes économiques et sociales.

Vous voulez que chaque législature républicaine apporte sa pierre à l'édifice dont la Révolution française a tracé le plan.

Si telle est votre volonté, nous sommes d'accord, et, faisant appel à toutes les compétences que renferme notre 2e arrondissement, je m'attacherais aux réformes que je crois le plus immédiatement réalisables, comme :

Suppresion des octrois. — Diminution des frais de justice. — Proportionnalité dans les frais de poursuites. — Développement des Syndicats professionnels. — Organisation de la représentation commerciale et industrielle à l'étranger. — Abaissement des tarifs de chemins de fer. — Chambre du travail. — Développement de l'enseignement professionnel. — Protection du travail. — Institutions de prévoyance et de mutualité. — Caisses de retraite.

Je poursuivrais, en outre, la revision de la loi sur les patentes, dans l'intérêt du travail, de l'industrie et du commerce dans le sens des revendications présentées à la Commission parlementaire dont j'étais membre.

La prochaine législature aura à résoudre la plus grave question entre toutes, l'échéance des traités de commerce en 1892.

Le traité de Francfort a donné à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée ; pour briser ce traité, il faut n'en renouveler aucun ; il faut commencer, dès aujourd'hui, l'étude d'un tarif général, en consultant tous les représentants de l'industrie et du commerce français, qui sauront défendre notre prospérité industrielle et notre richesse nationale.

Citoyens,

La République, comme préface aux grandes réformes qui sont sa raison d'être, doit modifier sa Constitution.

La revision de nos lois constitutionnelles doit être faite, mais cette revision, la République la fera dans la plénitude de sa force et de son triomphe, elle sera républicaine et démocratique, ou elle ne sera pas.

Toutes les réactions, toutes les dictatures, tous les prétendants affichent aujourd'hui une formule unique, qui n'a qu'un sens pour eux : le renversement de la République.

Vous êtes tous, citoyens, éclairés sur cette coalition. Vous connaissez les

hommes qui mentent. Vous choisirez ceux qui vous ont toujours servis et jamais trompés.

C'est pourquoi j'attends avec confiance votre décision.

Vive la République!

G. MESUREUR,
Dessinateur industriel, 21, rue d'Uzès.

3e Arrondissement de PARIS.

M. CHAUTEMPS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Ayant accepté le mandat de tenir le drapeau de la République dans notre arrondissement, pour les prochaines élections législatives, je tiens tout d'abord à vous donner l'assurance que j'ai le sentiment des difficultés de la situation politique :

A l'extérieur, la France est plus grande que jamais dans l'esprit des nations, et nous avons assisté, depuis quelques mois, à l'Hôtel-de-Ville, à des spectacles inoubliables; mais plus les peuples se rapprochent de nous, et plus les souverains multiplient leurs entrevues!

D'autre part, nos traités de commerce prendront fin en 1892, et nos relations commerciales devront être réglées en vue d'enlever à l'Allemagne les avantages qu'elle tient de l'article 11 du traité de Francfort : n'est-il pas à craindre que ce moment soit critique pour la paix de l'Europe, et n'est-il pas à prévoir que les nouveaux mandataires de la nation pourront se trouver en présence de grands devoirs?

La situation intérieure n'est pas moins digne d'attention; elle présente ce caractère particulièrement grave que nos discussions les plus passionnées portent sur l'organisation même du pays ; or, il n'y a pas, pour une nation, de paix civique possible avec une Constitution contestée. Cette seule considération devrait suffire à rallier à la revision les républicains qui oublient l'origine monarchique de nos lois constitutionnelles; mais ces lois, par l'opposition de deux Assemblées dont aucune n'a le dernier mot, n'ont-elles pas organisé l'impuissance? Le pouvoir exécutif n'est-il pas constitué dans des conditions d'irresponsabilité qui, avec un autre homme que M. Carnot, seraient un péril pour nos libertés?

Le principe de la revision n'étant contesté par aucun républicain éclairé, et les divers partis n'étant séparés que sur la procédure à suivre à l'égard de cette réforme de laquelle dépendent toutes les autres, je tiens à déclarer nettement

que jamais je ne me prêterai à aucun projet de revision qui mettrait en péril l'existence de la République.

Je suis convaincu que le Congrès, qui suspend la vie parlementaire et ne peut durer plus de quelques semaines, ne saurait doter la France d'une Constitution mûrie : les Américains ont mis six années à élaborer la leur ! Mais, j'entends, chers concitoyens, qu'à l'égard de la Constituante, il n'y ait entre nous aucun malentendu.

Un républicain sensé peut-il concevoir le projet de réclamer dans quelques semaines le renvoi de la Chambre dont l'élection nous aura si vivement préoccupés ? Si cette Chambre est hostile à la République, faudra-t-il se priver de la garantie temporaire que nous offriraient le Président de la République et le Sénat? Si elle est républicaine, comme nous avons la conviction qu'elle le sera, faudra-t-il de gaieté de cœur tout remettre en question?

Je réponds catégoriquement non!

La Constituante que peuvent voter des républicains, et que je proposerai, c'est une Assemblée d'au plus 150 membres, que les électeurs auraient le droit de recruter, à leur gré, en dehors du Parlement ou parmi ses membres, et qui aurait le mandat très défini de préparer à la France une Constitution républicaine. Elle fonctionnerait à côté et sous l'œil des pouvoirs publics, qui la dissoudraient sur l'heure si elle tentait d'organiser la monarchie, car la République est au-dessus du suffrage universel : il n'y a pas de droit contre le droit.

La nouvelle Constitution, qui pourra différer beaucoup de celle dont j'ai esquissé les grandes lignes dans de nombreuses réunions publiques, sera soumise ensuite à l'approbation du peuple par voie de referendum, mode de consultation nationale dont il y aurait danger à multiplier l'usage, et qu'il faut réserver aux modifications constitutionnelles ; si le pays la repousse, les lois de 1875 continueront provisoirement à régler les rapports des pouvoirs publics ; s'il l'accepte, la France, enfin dotée d'une Constitution indiscutée, trouvera la tranquillité après laquelle elle aspire.

Nous demandons aux plus timorés où ils aperçoivent le moindre danger, et si le péril ne résiderait pas plutôt dans le maintien d'un statu quo, qui est l'impuissance, et duquel, pour notre honte devant l'histoire, a pu naître le boulangisme.

Les réformes nécessaires :

Réformes économiques. — Je ne puis que confirmer rapidement mes déclarations et votes antérieurs relativement à la revision de l'assiette de l'impôt ; à la suppression des octrois et des taxes de consommation ; à la suppression des monopoles et privilèges, et à la revision des contrats ayant aliéné la fortune publique, mines, canaux, chemins de fer, etc., au développement des caisses de retraite ; à l'obligation pour la commune, le département et l'État d'assurer l'existence des invalides du travail ; à la revision de la législation sur les conseils des prud'hommes ; à l'organisation du crédit aux travailleurs, et à la réorganisation de la Banque de France ; à une réglementation rigoureuse du travail dans les établissements religieux et dans les prisons.

Il y a lieu d'arrêter le développement des grands magasins, qui sont devenus un danger national, par une revision de la loi des patentes dans le sens des

revendications formulées, au nom du travail, de l'industrie et du commerce, devant la Commission des patentes, à la Chambre des Députés.

Réformes politiques. — Je demeure plus que jamais partisan de la supression du budget des Cultes et du retour à la nation des biens de mainmorte. L'abrogation du Concordat devra être immédiatement préparée par une loi sur les associations.

Nos Codes doivent être revisés, la procédure simplifiée ; les juges, aujourd'hui nommés à la faveur et sans aucun souci des mérites des candidats, doivent procéder de l'élection : les citoyens nommant les jurés, et les jurés choisissant les juges dans des catégories déterminées d'éligibles.

L'instruction gratuite à tous les degrés doit être accessible à tous les sujets de valeur par voie de concours; je suis encore partisan de l'interdiction du cumul des fonctions publiques ; de la responsabilité effective des agents du pouvoir; de l'interdiction, pour les mandataires, de faire partie des conseils d'administration des Sociétés financières, et de l'assimilation du mandat politique au mandat civil, assimilation sur laquelle je me suis expliqué en réunion publique, et qu'il ne faut pas confondre avec le système de la démission en blanc et des billets à ordre que j'ai refusé de prendre au sérieux.

Chers Concitoyens,

Vous vous trouvez en présence de plusieurs candidats : de deux boulangistes, qui se recommandent du concussionnaire devenu l'allié manifeste des pires ennemis de la République, et desquels vous ne pouvez attendre que la guerre civile ;

D'un républicain que les difficultés actuelles n'ont pas éclairé sur les dangers d'une politique de résistance systématique à tout projet de réforme ;

D'un socialiste révolutionnaire, et, enfin, d'un républicain franchement radical, qui, lui aussi, est un socialiste, mais un socialiste pénétré du néant des doctrines communistes et du danger des luttes de classes.

Il vous appartient de vous prononcer dans votre sagesse et votre souveraineté.

Veuillez agréer, chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement,

Docteur Émile CHAUTEMPS, président du Conseil municipal de Paris.

1[re] Circonscription du 4[e] Arrondissement de PARIS.

M. BARODET,

Élu au 2[me] tour de scrutin.

COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL SOCIALISTE
DES QUARTIERS DE SAINT-GERVAIS ET DE L'ARSENAL.

Citoyens,

Le comité républicain radical socialiste des quartiers Saint-Gervais et de l'Arsenal, recommande à vos suffrages le citoyen D. Barodet, qui a toujours rempli fidèlement le mandat que vous lui avez confié plusieurs fois et qui a été le promoteur de la loi sur l'instruction laïque et obligatoire et de la revision par une Assemblée constituante.

Les partis que nous avons toujours combattus, relèvent la tête. Ils se sont coalisés pour renverser la République et détruire nos libertés si chèrement conquises.

Serrons les rangs et continuons notre confiance à l'homme intègre qui a fait vaillamment son devoir.

Le citoyen Barodet continuera avec toute son énergie à défendre notre programme qui se résume ainsi :

1° Revision républicaine de la Constitution par une Assemblée constituante, sans intervention et sans dissolution des pouvoirs publics actuels qui continueront de fonctionner jusqu'à l'installation des pouvoirs nouveaux, de telle sorte qu'il n'y ait ni interrègne, ni péril pour la République.

2° Liberté d'association.

3° Séparation des Églises et de l'État, retour des biens de main-morte à l'État et aux communes.

4° Décentralisation administrative par l'autonomie communale et départementale, dans les limites compatibles avec l'intérêt de la patrie.

5° Instruction laïque et gratuite, par voie de concours, à tous les degrés.

6° Réforme de la magistrature. Suppression de l'inamovibilité, élection des juges. Le jury étendu à toutes les juridictions, et même pour la mise en accusation.

7° Interdiction du cumul des fonctions publiques.

8° Service militaire égal pour tous.

9° Responsabilité civile directe et effective des fonctionnaires publics.

10° Assimilation du mandat politique au mandat civil.

11° Réforme radicale de l'assiette de l'impôt.

12° Revision de la loi sur les patentes, dans le sens de la diminution de cet impôt pour les petits commerçants et de l'augmentation pour les grands magasins.

13° Revision égalitaire des codes.

14° Création, au conseil des prud'hommes, d'une section pour les employés de commerce.

15° Révision générale des lois sur l'assistance publique.

16° Réforme de la loi sur les sociétés de secours mutuels et création d'une caisse pour les invalides du travail.

Votons tous pour le candidat qui ne nous a jamais trompés et dont le passé répond de l'avenir.

Vive la République!

Le comité et adhérents :

Aron, négociant, 32, rue de Rivoli; Barbier, ferblantier, 19, rue des Francs-Bourgeois. Belot, architecte, 3, boulevard Morland; Bérillon, docteur en médecine, 40 bis, rue de Rivoli; Bernheim, expert-comptable, 20, rue de Sévigné; Besnard, fabricant, 28, rue Geoffroy-l'Asnier; Blain, contre-maître, 28, rue Geoffroy-l'Asnier; Blanc (F.), ouvrier peintre, 9, rue de Jouy; Blanc (P.), entrepreneur de peinture, 19, rue du Bourg-Tibourg; Bousquet, libraire, 38, rue Saint-Paul; Capelle, entrepreneur de peinture, 8, quai des Célestins; Cahen (Edouard), employé, 26, rue du Roi-de-Sicile; Carton, marbrier, 21, rue Charles V; Catoire, chapelier, 40 bis, rue de Rivoli; Chassaing (F.), mercier, 32, rue Saint-Paul; Cholleton, représentant de commerce, 8, quai des Célestins; Cordier, employé, 28, rue du Roi-de-Sicile; Dennery (Michel), employé de commerce, 10, rue des Billettes; Dennery (Jules), employé de commerce, 10, rue des Billettes; Dheur, commerçant, 14, boulevard Morland; Esberg, employé de commerce, 34, rue Saint-Paul; Fiechter, ouvrier ferblantier, 5, rue des Nonnains-d'Hyères; Fribourg, employé de commerce, 32, rue Vieille-du-Temple; Gauthier, négociant, 1, boulevard Morland; Gautrat (Ernest), menuisier, 17, rue Charles V; Groos (Eugène), métreur, 34, rue Vieille-du-Temple; Guillerault, ouvrier repousseur, 23, rue Charlemagne; Guillerault (Arsène), tourneur, 20, rue Charlemagne; Habert (G.), 2, rue de Sévigné; Hayon (Jules), marchand, 4, rue de Birague; Hymans, employé de commerce, 35, rue des Jardins Saint-Paul; Jamet, marchand de vins, 3, rue des Jardins Saint-Paul; Jérome (Emile), 17, rue Saint-Paul; Julien, employé de commerce, 9, rue Charles V; Juville, ouvrier bijoutier, 42, rue des Tournelles; Labric, comptable, 8, rue de Brosse; Laluyaux fils, fabricant de cadres, 159, rue Saint-Antoine; Landau, employé, 9, rue Saint-Paul; Laupin, teinturier, 57, rue Vieille-du-Temple; Lemarchand, 5, rue Beautreillis; Lesieur, négociant,

7, boulevard Morland; Lévy (Samuel), employé, 9, rue Saint-Paul; Lutz père, menuisier, 7, rue des Barres; Marx (Louis), marchand, 19, rue des Juifs; Marlier (Louis), comptable, 2, rue du Chaume; Maugé, comptable, 18, rue du Bourg-Tibrourg; Michel, comptable, 28, rue Geoffroy-l'Asnier; Mignaton, souffleur de Verre, 34, rue Saint-Paul; Monnier (A.), ex-mécanicien principal de la marine, 12, rue de Sévigné; Paquelin, représentant de commerce, 31, rue du Roi-de-Sicile; Petit (Eugène), employé de commerce, 8, rue Saint-Paul; Potel (C.), 15, rue de Beautreillis; Primault, avocat à la cour d'appel, 4, rue du Bourg-Tibourg; Ranguet (J.-P.), 19, rue Saint-Paul; Rey, chimiste, 22, quai des Célestins; Renard (F.), fabricant, 5, rue Aubriot; Sache, rentier, 28, rue des Tournelles; Sautier, dentiste, 38 bis, rue de Rivoli; Sculfort, 4, rue de la Bastille; Simille, négociant, 8, rue Aubriot; Tasset, négociant, 49, rue Vieille-du-Temple; Thomas (A.), comptable, 4, place des Vosges; Thomassing, employé, 159, rue Saint-Antoine; Tiquet (Ch.), 10, rue de Brosse; Turpin, marchand de vins, 17, rue Saint-Paul; Tissier, brossier, 1, rue de Turenne; Tricot, représentant de commerce, 12, rue Sévigné; Trousseau, propriétaire, 1, boulevard Morland.

Vu : le Candidat, D. BARODET.

Mes chers Concitoyens,

La situation est grave. Nous avons à combattre la coalition la plus formidable et la moins consciencieuse qui, sous le nom d'un général factieux, se soit encore formée contre la République.

Composée de prétendants et de partis irréconciliables, qui se sont affranchis de tout scrupule et dont chacun se flatte de duper les autres, elle a pris pour devise hypocrite : Dieu et la France, et pour moyens : l'anarchie, le mensonge, la calomnie et l'argent.

C'est la Société de Jésus, comme toujours, qui la dirige, l'anime et lui souffle son esprit d'intolérance et de domination. Elle nous ramènerait, si le succès pouvait couronner ses efforts, au gouvernement des curés, que nous avons connu à d'autres époques et que nous n'avons pas oublié.

Qui donc pourrait en douter? Le Pape ne vient-il pas — déclarant, une fois de plus, la guerre à la société civile — de lancer l'anathème contre la loi militaire, comme il l'a fait contre toutes les réformes de la démocratie? Les évêques n'écrivent-ils pas des mandements et des brochures sur la nécessité de substituer la déclaration des Droits de Dieu à la déclaration des Droits de l'Homme? Les sacristies ne sont-elles pas par out en mouvement?

La coalition n'annonce-t-elle pas, hautement, son intention de supprimer nos lois sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire? Ne s'est-elle pas empa-

rée de la proposition de revision constitutionnelle, avec l'intention de restaurer — fût-ce dans le sang de la guerre civile — soit la Monarchie, soit l'Empire, soit une autre forme du Césarisme, au hasard des événements et de la force.

J'ai pris à la Chambre des Députés, étant votre mandataire et parlant en votre nom, l'initiative de ces lois et de cette proposition. Je viens, mes chers concitoyens, solliciter de votre confiance — dont je me suis toujours efforcé de me rendre digne — l'honneur et le nouveau mandat de les défendre encore et d'en poursuivre la réalisation complète.

Ignorance et Monarchie! disent nos adversaires.

Science et République! répliquons-nous à ces hommes de ténèbres.

Oui, je veux, avec vous, le plus d'instruction possible, parce que c'est elle qui fait les hommes libres, les bons citoyens et les grands peuples.

Oui, comme vous, je veux la revision de la Constitution par une Assemblée Constituante. Il y a neuf ans que je la réclame à la Chambre, pour améliorer la République et la rendre inexpugnable. Bien qu'elle fût alors facile, j'ai toujours entendu ne rien livrer au hasard et prendre, pour déjouer les tentatives des monarchistes et des césariens, toutes les précautions et garanties nécessaires. La Constituante ne peut mettre en question la forme républicaine du gouvernement, et les pouvoirs publics actuels doivent fonctionner jusqu'à l'installation des pouvoirs nouveaux, de telle façon qu'il n'y ait ni interrègne, ni péril pour la République.

J'accepte le programme que le Comité qui me fait l'honneur de patronner ma candidature vous a fait connaître par voie d'affiche. C'est notre ancien programme de 1881 et 1885, diminué des questions maintenant résolues, augmenté de quelques articles nouveaux.

J'y serai fidèle dans l'avenir comme je l'ai été dans le passé.

Je fais un fraternel appel à tous les républicains, sans exception. Que pas un ne s'abstienne de prendre part au scrutin du 22 septembre. Songeons que c'est le jour anniversaire de la proclamation de la République par la Convention nationale et sachons nous montrer dignes de nos pères, en infligeant une dernière et écrasante défaite à la coalition des partis sans principes, sans conscience et sans dignité.

Aux urnes, citoyens, pour la République et pour la Patrie!

D. BARODET,
Député sortant.

Chers Concitoyens,

Dans la lutte suprême engagée entre la République et la coalition de toutes les forces réactionnaires, vous avez pris résolûment parti pour la République et lui avez assuré, le 22 septembre, une majorité de plus de quinze cents voix.

Honneur à vous! La faute du 27 janvier est réparée et ne se renouvellera pas. Mais combien notre joie serait plus grande si nous pouvions ramener à nous, au second tour de scrutin, les deux mille républicains abusés qui ont voté, avec

les deux mille monarchistes de la première circonscription, pour le candidat boulangiste!

Amis, me permettrai-je de leur dire, parlant en votre nom et au mien, nous ne voulons pas croire que vous soyez des transfuges. Vous avez cru voir en Boulanger un réformateur. Là est votre erreur et votre excuse. Les monarchistes, qui le connaissent mieux que vous, ont vu en lui un général capable d'assassiner la République et ils l'ont gorgé d'or. Cela doit vous éclairer.

Un rédacteur du *Figaro*, qui dit ne connaître que trop bien la Boulange, M. Saint-Genest, dans son article du 25 septembre, a écrit ceci : « Tant que le soldat puni se rendra à la salle de police en criant: Vive Boulanger! Tant que l'officier sortira de la salle du conseil en criant : Je serai rétabli par Boulanger! Tant que le condamné en Cour d'assises sera traîné à Mazas en hurlant : A moi Boulanger! Tant qu'on verra tous les vagabonds, tous les voyous, tous les souteneurs, tous les repris de justice continuer à acclamer Boulanger, je vous dirai: ne votez pas pour lui! »

Amis, réfléchissez. Il n'est pas déshonorant de se tromper et il est beau de convenir de son erreur. Vous ne pouvez voter avec les royalistes, vous ne pouvez rester dans un pareil milieu. Non! mille fois non! et vous n'y resterez pas.

Nous vous tendons nos mains fraternelles et vous adjurons de reprendre votre place dans la famille républicaine.

Écoutez la grande voix de la France, qui vient de se faire entendre et qui vous appelle. Suivez son exemple. Que le 6 octobre soit le jour, le beau jour de la réconciliation de tous les républicains et nous retrouve unis dans la même pensée, dans le même vote, dans la même acclamation de :

Vive la République!

Électeurs qui m'avez honoré de vos suffrages le 22 septembre,

Électeurs ralliés qui voudrez bien aussi m'honorer des vôtres le 6 octobre,

Candidats moins heureux qui vous désistez en ma faveur, et vous, amis, membres du Comité qui a patronné ma candidature et conduit la campagne électorale avec tant d'intelligence, de dévouement et d'activité, je vous remercie tous du fond du cœur et vous exprime ma plus vive reconnaissance de m'avoir, une fois de plus, jugé digne de vous représenter.

Vous pouvez compter, quoi qu'il arrive, sur la fidélité d'un homme qui a voué sa vie à la République.

Mais n'oubliez pas que la victoire n'est certaine que si vous votez tous, au second tour de scrutin, avec le même empressement qu'au premier.

Aux urnes! aux urnes! pour la République contre ses ennemis.

D. BARODET,
Député sortant.

2e Circonscription du 4e Arrondissement de PARIS.

M. CHASSAING,

Élu au 2e tour de scrutin.

COMITÉ RÉPUBLICAIN SOCIALISTE DES QUARTIERS NOTRE-DAME ET SAINT-MERRI

Citoyens,

En présence du péril que font courir à la République l'alliance du parti national avec les réactions monarchique et bonapartiste coalisées et la politique opportuniste qui a créé le boulangisme en engendrant le mécontentement, le comité républicain socialiste de la 2e circonscription du IVe arrondissement adresse un pressant appel à tous les citoyens sincèrement dévoués à la République. Il les adjure de se rallier au drapeau de la liberté en adoptant son programme résolument républicain socialiste, programme qu'il remet entre les mains du citoyen H. Chassaing, avec mandat d'en assurer le triomphe définitif.

Vive la République démocratique et sociale!

Programme.

1° Revision de la Constitution. — Constituante. — Suppression du Sénat et de la Présidence de la République. — Mandat impératif.

2° Séparation des Églises et de l'État. — Suppression du budget des cultes.

3° Service militaire égal pour tous.

4° Liberté communale. — Métropolitain de Paris. — Adduction de la quantité d'eau de source nécessaire à la consommation. — Paris port de mer.

5° Réforme des impôts. — Suppression des octrois et des taxes de consommation. — Revision des conventions et des tarifs de transports. — Impôt sur les immeubles bâtis et non bâtis, loués et non loués.

6° Loi sur les grands magasins. — Revision des patentes.

7° Lois de protection et d'émancipation du travail. — Droit au travail pour tous. — Droit à l'assistance pour les vieillards, les enfants et les infirmes.

8° Réfection des Codes. — Magistrature élective. — Extension du jury à toutes les juridictions. — Justice gratuite.

Pour le Comité, la Commission exécutive :

Baradeau, Clémentz, Commain, Hudelo, Latour, Laymet, P. Moreau, Oudinet, Rousseau.

Vu, le Candidat :

H. CHASSAING.

1re Circonscription du 5e Arrondissement de PARIS.

M. NAQUET,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Election annulée.)

2e Circonscription du 5e Arrondissement de PARIS.

M. DE LANESSAN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Les électeurs républicains de la 2e circonscription du Ve arrondissement qui ont voté pour moi en 1881 et en 1885 m'offrent de nouveau la candidature. Ils estiment que j'ai toujours fidèlement rempli mon mandat, et que mon expérience des affaires publiques peut être utile à la République et à la démocratie.

J'accepte avec reconnaissance et comme un honneur nouveau l'offre qui m'est faite par des hommes auxquels me lie depuis huit ans la fidélité à un programme commun.

En 1881, nous demandions ensemble la revision de la Constitution monarchique de 1875, parce que nous avions prévu que cette Constitution conduirait fatalement la France soit à la monarchie constitutionnelle, soit à la dictature et au césarisme.

En 1889, nous réclamons de nouveau ensemble une revision républicaine libérale, décentralisatrice et démocratique, parce que le danger nous apparaît plus menaçant. Les réformes les plus attendues, celles qui touchent aux intérêts matériels des citoyens, sont toutes arrêtées par un Sénat étranger au suffrage universel; le mécontentement grandit; monarchistes et césariens relèvent la tête, et la République est mise en péril par ses propres institutions. Il est urgent de les améliorer.

En 1889, comme en 1881, nous demandons encore :

La séparation des Églises et de l'État, non dans un but de persécution, mais afin de dégager l'État laïque et républicain des entraves de l'Église, créer la neutralité des pouvoirs publics en matière religieuse et garantir à tous les citoyens les libertés nécessaires à l'exercice des droits de la conscience ;

La réforme des impôts en vue d'une répartition plus équitable ; la revision

du cadastre par les communes, sous la surveillance de l'État, et le remplacement des impôts de répartition par des impôts de quotité; la réforme des impôts de consommation et la suppression facultative des octrois par les communes;

L'amélioration de la législation ouvrière, pour augmenter l'indépendance des travailleurs, assurer la sécurité de l'ouvrier, permettre à tous les citoyens d'accéder plus facilement, par l'association des forces et des intelligences, à la possession de l'instrument de travail et du capital.

La réforme de la législation économique pour la protection des employés, des petits commerçants et industriels, par la revision de la loi des patentes et de toute la législation relative aux monopoles;

La réalisation d'économies sur les frais généraux de l'administration et la suppression des dépenses inutiles qu'entraînent les entreprises lointaines mal conduites, afin de donner un nouvel essor aux grands travaux publics en souffrance, parmi lesquels je place au premier rang: le creusement des canaux pour abaisser le prix de transport des marchandises, l'exécution du métropolitain et la canalisation de la Seine qui feraient de Paris le centre commercial et industriel le plus important de l'Europe.

Telles sont, mes chers concitoyens, les grandes lignes du programme à la réalisation duquel je m'engage à travailler énergiquement, si vous me faites l'honneur de me confier une fois encore le mandat de vous représenter.

Vous pouvez être assuré que vous me trouverez toujours, comme par le passé, parmi les défenseurs indépendants et résolus de la République et de la liberté, contre tous ceux qui tenteraient de les détruire au profit d'un monarque ou d'un césar.

J.-L. De LANESSAN,
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris,
Député sortant.

6e Arrondissement de PARIS.

M. Armand DESPRÉS,

Elu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Les Constitutions valent ce que valent les hommes qut les mettent en œuvre.

Pas de revision. Pas de plébiscites.

Mais... Plus de gouvernement de parti, la République pour tous et pour la patrie.

L'ordre et la probité dans les finances, la justice dans les impôts.
Les sœurs dans les hôpitaux, la paix religieuse.

Dr Armand Desprès, Chirurgien à l'hôpital de la Charité, Conseiller municipal. Candidat républicain.

7e Arrondissement de PARIS.

M. TERRAIL-MERMEIX,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Accepté par les Comités qui ont remporté avec vous dans le VIIe arrondissement la victoire du 27 janvier, recommandé à vos suffrages par le chef du Parti National, désigné à vos sympathies par l'acharnement implacable avec lequel le Gouvernement me poursuit, je crois devoir porter à votre connaissance la proclamation par laquelle votre député, le général Boulanger, a présenté aux électeurs de la Seine les candidats de la République nationale, ouverte à tous, protectrice des faibles et respectueuse de toutes les consciences.

Électeurs,

Nous vous soumettons les noms des candidats qui soutiendront la lutte pour la cause de la République nationale, dans les diverses circonscriptions de la Seine. Ce sont des hommes dévoués à la République et dignes de toute votre confiance.

En les désignant à vos suffrages, nous avons dû nous placer en dehors de toute question de personnes et nous inspirer uniquement des idées de concorde qui vous assureront la victoire.

Vous avez déjà fait connaître vos volontés, lors de l'élection du 27 janvier; vous ne voudrez pas vous déjuger.

Aujourd'hui comme alors, plus qu'alors peut-être, vous voulez la revision de la Constitution, la fin d'un régime qui compromet la République et qui ruine la Patrie ; vous voulez la disparition d'un Sénat déshonoré.

La Chambre que vous êtes appelés à élire ne sera ni une Assemblée législative chargée d'élaborer des lois, ni une Assemblée constituante.

Elle aura pour mandat unique d'obtenir, en dépit des résistances d'un gouvernement usurpateur, la nomination d'une Assemblée constituante par le suffrage universel.

Ce mandat est simple; mais il exige du patriotisme et de la résolution. Les candidats dont vous lirez les noms ci-dessous l'acceptent et sont décidés à l'accomplir.

Donc, pas de divisions! pas de dissidences!

Malgré les menaces, les violences et les manœuvres d'un gouvernement perdu, vous savez que de notre côté sont tous les partisans de la revision pour la République; et du côté de nos adversaires, tous ceux qui, plus ou moins franchement, ne veulent pas de revision.

Restez unis, restez disciplinés; c'est la condition nécessaire du succès; et rien ne résistera plus à votre volonté souveraine.

Vive la République! vive la revision!

Général Boulanger,
Président du Comité républicain national.

Ier arrondissement. — Turquet, député, membre du Comité républicain national.

IIe arrondissement. — Gassier, négociant, membre de la Ligue des Patriotes dissoute.

IIIe arrondissement. — Commandant Jacquet, mis à la retraite d'office pour cause politique.

IVe arrondissement. — 1re circonscription : de Ménorval, conseiller municipal, membre du Comité républicain national. — 2e circonscription : Thiessé, député, membre du Comité républicain national.

V^e^ arrondissnment. — 1re circonscription : A. Naquet, sénateur, membre du Comité républicain national. — 2e circonscription : Lenglé, ancien député, membre du Comité républicain national.

VIe arrondissement. — Aubœuf, docteur en médecine, ancien médecin de la marine, membre du Comité directeur de la Ligue des patriotes dissoute.

VIIe arrondissement. — Terrail (Mermeix), rédacteur en chef de la *Cocarde*.

VIIIe arrondissement. — Marius Martin, conseiller municipal.

IXe arrondissement. — 1re circonscription : O. Justice, publiciste. — 2e circonscription : Andrieux, député.

X^e^ arrondissement. — 1re circonscription : Chevillon, député, membre du Comité républicain national. — 2e circonscription : Général Thibaudin, ancien ministre de la guerre.

XIe arrondissement. — 1re circonscription : Lucien Nicot, rédacteur à la *France*. — 2e circonscription : Massard, rédacteur à la *Presse*. — 3e circonscription : Doucin, ancien préfet.

XIIe arrondissement. — 1re circonscription : Elie May, négociant, membre du Comité républicain national. — 2e circonscription : Fiaux, docteur en médecine, ancien conseiller municipal.

XIIIe arrondissement. — 1re circonscription : Planteau, député, membre du Comité républicain national. — 2e circonscription : Paulin Méry, docteur en médecine.

XIV[e] arrondissement. — 1[re] circonscription : Girou, secrétaire de la Fédération des groupes socialistes. — 2[e] circonscription : Henri Michelin, député, membre du Comité républicain national.

XV[e] arrondissement. — 1[re] circonscription : Farcy, député. — 2[e] circonscription. : G. Laguerre, député, membre du Comité républicain national.

XVI[e] arrondissement. — Quinaud, fonctionnaire du ministère de la marine révoqué.

XVII[e] arrondissement. — 1[re] circonscription : Le Senne, avocat à la Cour d'appel. — 2[e] circonscription : Ernest Roche, rédacteur à l'*Intransigeant*.

XVIII[e] arrondissement. — 1[re] circonscription : Laisant, député, membre du Comité républicain national. — 2[e] circonscription : Général Boulanger. — 3[e] circonscription : Saint-Martin, député, membre du Comité républicain national.

XIX[e] arrondissement. — 1[re] circonscription : E. Martineau, avocat, fonctionnaire révoqué de la préfecture de la Seine. — 2[e] circonscription : Granger, publiciste.

XX[e] arrondissement. — 1[re] circonscription : Henri Rochefort, ancien député, membre du Comité républicain national. — 2[e] circonscription : Vergoin, député, membre du Comité républicain national.

Arrondissement de Saint-Denis. — 1[re] circonscription : Goussot, fonctionnaire révoqué de la préfecture de la Seine. — 2[e] circonscription : Revest, maire de Saint-Denis. — 3[e] circonscription : Laur, député, membre du Comité républicain national. — 4[e] circonscription : Boudeau, industriel, délégué de la Ligue des patriotes dissoute.

Arrondissement de Sceaux. — 1[re] circonscription : De Belleval, ancien auditeur au Conseil d'État, révoqué. — 2[e] circonscription : Guillaume Silvy, avocat à la Cour d'appel. — 3[e] circonscription : Pierre Richard, secrétaire général de la Ligue des patriotes dissoute.

Je n'ai rien à ajouter.

Vous êtes de bons patriotes et des démocrates. Vous voulez l'amélioration de la République ; vous voulez qu'elle s'élargisse jusqu'à pouvoir contenir tous les bons citoyens.

Vous affirmerez ces volontés, qui sont celles de la France, sur mon nom, sur le nom d'un républicain démocrate qui n'a rien de commun avec les hommes qui ont ruiné la fortune française, persécuté les consciences françaises, gaspillé le sang français et diminué le vieux renom de générosité et d'honneur de la race française.

Vive la France! Vive la République!
A bas les persécuteurs et les proscripteurs!
Vive le général Boulanger!

TERRAIL (MERMEIX), rédacteur en chef de la *Cocarde*.

Electeurs du VII[e],

Depuis le 22 septembre, la situation contre laquelle vous avez protesté ce jour-là en me donnant 5.056 suffrages, n'a pas changé. Il n'y a qu'un attentat de plus contre le suffrage universel. A Montmartre, une commission administrative a osé annuler 8.000 bulletins de vote et proclamer député, à la place du général Boulanger, un homme que les électeurs n'avaient pas élu! La protestation est donc plus urgente encore aujourd'hui qu'au 22 septembre.

Vous ne manquerez pas de signifier au gouvernement votre mépris et votre haine, en envoyant à la Chambre un des candidats qu'il a le plus violemment combattus, un de ceux dont MM. Constans, Thévenet et Quesnay de Beaurepaire désirent le plus l'échec.

Électeurs,

Vous connaissez mon programme. Je ferai tout, par tous les moyens, pour chasser les hommes qui déshonorent la République et la France.

La République à laquelle je suis inébranlablement attaché, doit être démocratique et non pas parlementaire. Le pouvoir doit être dans la nation et non pas dans des assemblées sans responsabilité.

Le peuple doit élire directement et le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Il doit être appelé à ratifier, avant leur promulgation, les grandes lois d'intérêt national.

Avant que nous ayons introduit ces améliorations dans la République par une Assemblée constituante, vos représentants doivent faire une politique contraire à celle qui a été suivie par les opportunistes et les radicaux parlementaires.

Leur République a été oppressive, gaspillarde, intolérante, persécutrice.

La République nationale rouvrira les portes de la France à tous les proscrits. Elle respectera toutes les consciences, elle ne persécutera personne.

Elle sera un gouvernement de réformes économiques et sociales.

Les faibles protégés par la loi contre les puissants;

La paperasserie administrative simplifiée;

La fortune du pays protégée par la loi contre les accapareurs;

Les gros traitements diminués, les petits traitements augmentés;

Le crédit accordé au travail et le repos assuré par des institutions nationales aux vieux travailleurs.

Voilà le programme de la République nationale!

Il n'a rien de commun avec celui des radicaux parlementaires qui ont failli perdre la République, ni avec celui de ces orléanistes parlementaires auxquels nous devons la Constitution de 1875 et tous les maux qu'elle a causés.

Électeurs du VII[e], au 6 octobre, vous affimerez sur mon nom votre adhésion à ces idées de pacification française et de justice sociale.

Vive la République nationale!

Vive le général Boulanger!

G. TERRAIL-MERMEIX.

8e Arrondissement de PARIS.

M. Marius MARTIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

M. le général Boulanger a arrêté la liste des candidats pour le département de la Seine et l'a présenté aux suffrages du corps électoral par la proclamation suivante :

(Voir la lettre et la liste des candidats du général à la page n° 774.)

Électeurs, j'ai le grand honneur d'être désigné pour tenir haut et ferme, dans le VIIIe arrondissement, le drapeau de la revision de la Constitution impuissante qui nous régit, cette revision que vous avez réclamée le 27 janvier en donnant au grand patriote dont elle était le programme 7.410 voix contre 3.241 recueillies par le candidat opportuniste.

Vous ne vous déjugerez pas.

Vous voudrez que votre volonté soit enfin entendue et vous mettant d'accord sur mon nom, vous ferez un acte de bonne discipline que le chef du parti national vous aura recommandé.

Marius MARTIN, Conseiller municipal.

Messieurs les électeurs,

Le Comité national républicain révisionniste et plusieurs comités du groupe de l'appel au peuple m'ont fait l'honneur de me désigner comme candidat.

Les nombreuses réunions d'électeurs tenues dans les quartiers de l'arrondissement ont confirmé cette désignation. J'en suis fier et surtout reconnaissant.

Vous me connaissez depuis onze années que je suis conseiller municipal ; vous savez quels sérieux services j'ai pu rendre étant investi de votre mandat ; vous savez avec quelle fermeté j'ai soutenu les intérêts des commerçants et des travailleurs.

Mes excursions sur le terrain politique vous ont prouvé que j'ai toujours défendu vos propres convictions, en me plaçant au point de vue de la liberté et de la démocratie, ces deux grands principes de notre temps.

J'ai toujours affirmé vos droits à toutes les libertés : celles de conscience, de l'enseignement et d'association.

Le patronage qui m'a été accordé vous dit assez quel est mon programme :

Revision de la Constitution actuelle, qui se meurt de parlementarisme; Constitution dont l'impuissance et les dangers ne sont plus à démontrer;

Revision par une Assemblée Constituante!

Nous voulons:

La nation reconquérant sa souveraineté par le suffrage universel, et un gouvernement qui lui assure l'ordre, la liberté, la prospérité. Un gouvernement qui ait l'autorité nécessaire pour agir, avec un chef élu par le peuple.

Il s'agira ensuite de faire, dans le calme du lendemain, des lois pratiques et des réformes, car il faut en arriver aux réalités et ne pas se borner à des déclarations théoriques.

Mais le premier besoin, la nécessité inéluctable, c'est une nouvelle Constitution en harmonie avec nos mœurs véritables, et qui laisse au suffrage universel la plénitude de sa puissance.

Vous n'avez pas, messieurs les électeurs, à vous prononcer entre la royauté que représente M. Hervé, et la République opportuniste que désire M. Frédéric Passy; vous repoussez, au surplus, l'une et l'autre des solutions.

Vous resterez donc les champions de la volonté nationale et vous voterez pour moi, parce que, ainsi que le chef du parti national, le général Boulanger, je veux que le peuple se ressaisisse; je veux qu'à l'avenir ses intérêts cessent d'être méconnus et trahis par des mandataires sans foi; par un Sénat qui, s'érigeant en Haute Cour, a violé l'égalité devant la loi; par un gouvernement méprisé ayant à sa tête un Président de la République irresponsable.

Notre principe, c'est la souveraineté du peuple. Elle seule peut donner à la France un gouvernement devant lequel il faudra bien s'incliner; gouvernement d'union et de réconciliation nationale, basé sur le droit et assez fort pour assurer l'ordre à l'intérieur et la paix durable en Europe.

Veuillez agréer, messieurs les électeurs, l'expressiou de mes sentiments dévoués.

Marius MARTIN, conseiller municipal du VIII[e] arrondissement, membre du Conseil général de la Seine, candidat du général Boulanger.

1[re] Circonscription du 9[e] Arrondissement de PARIS.

M. Émile FERRY,

Élu au 2[e] tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente à vos suffrages sous le patronage d'un grand nombre de républicains. Ils ont pensé que mes longs services me désignaient comme can-

didat à tous ceux qui veulent l'affermissement de nos institutions républicaines.

Je suis en parfaite communauté d'idées avec le Comité républicain du 9e arrondissement, qui a adopté pour programme les quatre points suivants :

1° Défendre la République et s'opposer à toute revision de la Constitution qui pourrait la compromettre;

2° Assurer la stabilité gouvernementale, condition essentielle de la sécurité de la patrie; des réformes administratives et financières et du développement des progrès sociaux;

3° Conserver les libertés proclamées par la Révolution française et que la République nous a définitivement acquises;

4° Garantir la liberté de conscience et de religion, en maintenant la suprématie du pouvoir civil, selon la tradition séculaire du droit français.

Mes chers Concitoyens,

Je vous suis bien connu.

C'est en 1870, en plein siège de Paris, que vous m'avez confié, par vos suffrages, l'administration du 9e arrondissement.

Il y aura bientôt dix-neuf ans que j'ai l'honneur d'être Maire de cet arrondissement. Je suis le doyen en exercice des maires de Paris.

Depuis seize ans, je fais partie du Conseil de surveillance de l'Assistance publique;

Depuis dix-sept ans, je suis président, périodiquement élu, de notre grande Société municipale de Secours mutuels du 9e arrondissement.

C'est vous dire que les questions d'administration, d'instruction populaire, d'assistance et de prévoyance me sont familières.

J'ai la conscience d'avoir exercé ces différentes fonctions gratuites sans autre préoccupation que le bien public.

Né à Paris, ancien industriel, fils de mes œuvres, ma longue carrière commerciale m'a initié aux besoins de l'industrie et du commerce parisien.

Voilà mon passé!

Si vous pensez que la République est le seul Gouvernement qui puisse assurer les libertés publiques, les progrès sociaux et la prospérité du pays;

Si vous pensez que le Gouvernement de la République doit être fort et respecté au dedans comme au dehors,

Je vous offre mon concours dévoué.

Je me présente à vos suffrages avec la seule préoccupation de défendre la République et d'être utile à mon pays.

Émile FERRY, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, maire du 6e arrondissement, doyen en exercice des maires de Paris.

2e Circonscription du 9e Arrondissement de PARIS.

M. Georges BERGER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

En me présentant à vos suffrages, je réponds à l'appel dont beaucoup d'entre vous m'ont honoré.

J'ai vécu jusqu'à ce jour en dehors de la politique, si l'on entend par politique les discussions stériles des partis.

Si vous me faites la faveur de me choisir, je prétends rester avant tout un homme de travail, soucieux des besoins économiques du pays.

Quand il s'agira de la vraie politique, de celle qui règle nos rapports avec les autres nations, je serai parmi les premiers à défendre l'honneur et les intérêts vitaux de la France.

Je veux le maintien et l'affermissement de la République.

La République nous a donné dix-huit années de paix; elle vient de procurer à la France et à Paris la gloire et les profits de l'Exposition.

De ma collaboration à l'Exposition de 1889, comme à celles de 1878 et de 1867, je ne veux retenir qu'un titre auprès de vous, c'est l'expérience que j'ai acquise et que j'ai été à même d'augmenter, dans toutes les questions concernant l'art, l'industrie, l'agriculture et le commerce.

J'ai l'ambition de mettre cette expérience au service de mon pays.

Je suis adversaire résolu d'une revision constitutionnelle, dont le premier résultat serait, en remettant tout en question et en jetant le trouble dans les esprits ainsi que dans les affaires, de nous affaiblir devant l'étranger, à la veille de l'expiration de nos traités de commerce.

J'estime d'ailleurs que la plupart des réformes que nous poursuivons sont réalisables par des lois organiques et, par conséquent, sans qu'il soit utile, pour le moment, de toucher à la Constitution.

Je souhaite la stabilité gouvernementale; elle est indispensable, si l'on veut aborder et poursuivre l'étude des réformes administratives et financières qui sont nécessaires.

Je m'associerai à toutes les lois de progrès social et notamment à celles qui auront pour objet le bien-être de l'ouvrier, dont mieux que personne j'ai pu apprécier les besoins.

Je serai le gardien jaloux des libertés conquises depuis un siècle.

Sans porter atteinte à la liberté de conscience et de religion, je suis fermement résolu à maintenir la suprématie du pouvoir civil.

Je me considère comme d'autant plus autorisé à briguer auprès de vous le mandat législatif, que je suis parisien et enfant de votre quartier, que j'ai habité pendant trente ans.

Georges BERGER.

1re Circonscription du 10e Arrondissement de PARIS.

M. MAUJAN,

Élu au 2e tour de scrutin.

COMITÉ ÉLECTORAL RADICAL SOCIALISTE REVISIONNISTE ANTIBOULANGISTE.

(Union de l'alliance socialiste et du groupe radical socialiste du 10e arrondissement).

Citoyens,

Les élections seront décisives pour la démocratie : il s'agit du salut de la République.

Les réactionnaires, profitant de l'équivoque boulangiste, tentent un dernier et furieux assaut contre nos institutions.

C'est l'argent des jésuites qui entretient toute la bande.

C'est la revanche du 16 Mai que l'on cherche.

C'est une guerre louche, sans honneur et sans drapeau, que l'on conduit.

Levons-nous résolûment et opposons à cette pitoyable aventure des hommes et des idées.

Les républicains qui ont voté pour Boulanger le 27 janvier ont surtout émis un vote de colère contre la politique de piétinement.

Ils ne suivront pas, dans ses évolutions tortueuses, l'allié des bonapartistes et des cléricaux.

Ils rentreront à la grande famille républicaine qui leur reste ouverte et qui compte sur eux.

Les partis au pouvoir ont pu commettre des fautes, la République démocratique et sociale n'en reste pas moins debout, lumineuse et pure, avec son programme intact et son idéal de justice et de fraternité.

Le peuple, qui souffre et qui a faim, toujours aussi lourdement chargé, ne trahira pas, et saura demeurer la sentinelle incorruptible de cette patrie républicaine qu'il a fondée et dont il attend sa liberté politique et économique.

Il ne vendra pas à César son drapeau, ses misères et ses espérances.

Il demeurera, par son vote, le juge et l'exécuteur de toute politique hypocrite, stérile ou violente.

Citoyens, les réformes contenues dans le programme de 1869, que les politiciens ont eu le tort d'abandonner, doivent être reprises, énergiquement abordées et complétées par les lois parallèles de protection et d'émancipation du travail.

Nous demandons :

1° La suppression du budget des cultes et le retour des biens du clergé à la Nation. Qui voudra la messe la payera.

2° La justice, qui est un service public, gratuite. Le peuple, qui nomme les représentants chargés de faire les lois, peut également nommer les hommes chargés de les interpréter et de les appliquer.

3° La réforme administrative. Tous les serviteurs de la République nettement républicains. — Moins de grands fonctionnaires et de gros appointements. — Les petits employés mieux rétribués. — Le fonctionnarisme nous ronge; ayons un budget républicain; mais ne conservons pas le budget luxueux de l'Empire. — Plus de sinécures. — Les libertés communales. — La décentralisation complète des services.

4° Égalité absolue du service militaire.

5° Plus de monopoles, de privilèges ni de faveurs.

Pour l'enfant, le droit à l'instruction, cette première arme du citoyen. Plus de bourses de faveur, c'est un système restreint et antidémocratique. L'instruction supérieure à tous par voie de concours. Développement des écoles professionnelles.

6° Droit au crédit pour le travail associé.

7° Droit à la retraite pour le travailleur vieux ou infirme. Nous ne voulons plus du système dégradant de l'aumône qui laisse les pauvres mourir aux portes des hospices. C'est le droit à l'existence que nous entendons proclamer.

La société doit à l'enfant l'instruction, à l'ouvrier l'outil, au vieillard le repos.

Mais pour faire aboutir ces réformes, il nous faut obtenir dans l'ordre politique la revision de la Constitution, et, dans l'ordre économique, la transformation radicale de l'impôt.

Les octrois et les impôts de consommation écrasent le travailleur, créent la misère et atteignent par contre-coup le producteur. Tout le monde y perd, et les ouvriers sont frappés deux fois : dans la cherté de la vie et dans la main-d'œuvre qui se fait plus rare. Nous demandons la suppression de ces impôts indirects, condamnés par les cahiers de 1789, et que l'Assemblée nationale avait eu l'honneur de supprimer.

Les patentes et tous les impôts sur la circulation entravent notre activité commerciale et industrielle, et ruinent le petit commerçant déjà si rudement atteint par les grands magasins. — A supprimer.

Les impôts ne doivent frapper ni le salaire de l'ouvrier, ni l'appointement de l'employé, ni le capital de travail du commerçant : c'est là le principe même de la liberté économique.

L'impôt est le prélèvement nécessaire aux frais généraux de la société pris sur le capital national. Il doit être prélevé sur la richesse acquise sans s'occuper des détenteurs de cette richesse.

L'impôt doit être unique et atteindre le capital, — c'est ce que Proudhon disait dès 1849 — et les revenus des capitaux qui ne pourraient être atteints directement.

Nous demandons également la revision des tarifs de transport et la suppression des funestes effets du traité de Francfort par le non-renouvellement des traités de commerce qui expirent en 1892.

Citoyens, ce programme qui n'a rien d'utopique, mais qui résume pratiquement les aspirations de la démocratie, sera l'œuvre des républicains radicalement socialistes. Pour le triomphe de ces idées, il faut des hommes capables, intègres et résolus — et une constitution républicaine en harmonie avec le génie démocratique du pays.

La revision de la Constitution réactionnaire de 1875 s'impose.

Elle s'impose par une Assemblée spécialement mandatée à cet effet, c'est-à-dire par une Constituante.

La revision par le Congrès, en collaboration avec le Sénat, serait une revision pour rire. Les Parlements n'ont pas à être juges et parties.

Cette réforme, la première à formuler, n'expose en rien l'existence de la République, qui, légalement, devra être placée au-dessus de toute discussion ; la République est l'héritage de nos enfants, et personne ne peut avoir la prétention de remettre en jeu cette forme sacrée et définitive de notre Gouvernement.

Les espérances factieuses des réactionnaires seront ainsi brisées, et le progrès démocratique ne se trouvera pas arrêté par des hésitations pusillanimes ou intéressées.

Nous sommes donc résolument revisionnistes, non avec — mais contre les réactionnaires.

Pour défendre un tel programme, il nous fallait un homme ardent, pur de tout compromis, résolu, et dont les principes ne tremblent pas dans l'âme.

Nous vous présentons avec confiance et avec fierté le citoyen

A. MAUJAN.

Dans les diverses fonctions qu'il a occupées comme officier, comme secrétaire du ministre de la guerre, comme écrivain, le citoyen Maujan s'est toujours fait remarquer par la loyauté de son caractère, par la netteté de ses convictions démocratiques, par le courage de ses opinions.

Citoyens,

La politique opportuniste retarde les réformes. Le boulangisme est condamné à l'impuissance et au mépris par le cynisme de ses alliances.

La politique qui s'appuie sur la lutte des classes et sur le communisme nous paraît, bien que sincère, stérile, étroite et contraire aux principes mêmes de la Révolution française.

Le socialisme, en effet, ne tient pas dans une formule; certaines réformes aboutiront par la doctrine collectiviste; d'autres, par l'initiative individuelle combinée avec les principes de la solidarité humaine.

Un grand parti socialiste de réformes est à fonder, sans distinction d'écoles, de coteries ni de castes. C'est lui qui sauvera la République. C'est son drapeau, assez large pour abriter toutes les réformes, que nous confions, sans hésiter, au citoyen A. Maujan, républicain socialiste, revisionniste antiboulangiste.

La candidature du citoyen A. Maujan a été acclamée dans neuf réunions, sur les différents points de la circonscription.

Le Secrétaire, MANDERNACH, rue Sambre-et-Meuse, 38.

Le Président du Comité, Ch. de SERRES, rue Lafayette, 126.

Le Comité central de la Ligue républicaine antiboulangiste du 10e arrondissement :

ACHARD, député sortant, 40, rue de Chabrol; RICHARD, conseiller municipal, 14, rue Demarquay; MURAT, 28, rue Sambre-et-Meuse; G. LAGACHE, 8, rue Saint-Vincent-de-Paul; ANDRIEUX, 11, rue Claude-Vellefaux; BRUN-BUISSON, 28, rue Sambre-et-Meuse; SIMOND (Victor), directeur du *Radical*, 36 *bis*, rue de Dunkerque; SIMOND (Henry), sous-directeur du *Radical*, 36 *bis*, rue de Dunkerque; BRULÉ, 31, rue Sambre-et-Meuse; DENOYER, 28, rue Sambre-et-Meuse; PARENT, 28, rue Sambre-et-Meuse; TIERCE, 23, boulevard de la Villette; HAILLIOT, 3, passage Corbeau; MANICHE, 155, rue Lafayette; SACHÉ, 36, rue Sainte-Marthe; VAPPEREAU, 212, rue Saint-Maur; ECKSTEIN, 31, rue Sambre-et-Meuse; ROLLAND, 137, faubourg du Temple; BOILEAU, 207, faubourg Saint-Denis; GUINET, 129, faubourg Saint-Denis; GRATREAUX, 45, boulevard de la Villette; LE CLERC, 148, faubourg Saint-Denis; LHOTE, 34, rue de Loos; MESSNER, 134, faubourg Poissonnière; MANIETTE, 157, rue Lafayette; NAUDOT, 197, faubourg Saint-Denis; ORNIX, 172, faubourg Saint-Martin; C. PERRET, 205, faubourg Saint-Martin; DOUPHY, 162, faubourg Poissonnière; DUBREUIL, 13, rue Fénelon; FANISE, 15, passage Parmentier; DELOUYE, 214, rue Saint-Maur; LETEMPLIER, 39, boulevard de la Villette; ROBINET, 6, rue Bichat; DERUD, 38, rue Sambre-et-Meuse; BERARD, 6, rue Claude-Vellefaux; BERNARD, 35, rue Grange-aux-Belles; LALIN, 35, rue Sambre-et-Meuse; PERIN, 218, rue Saint-Maur; MONTAGNE, 31, rue Sambre-et-Meuse; CHAUVEAU, 25, rue Corbeau; VITU, 6, *bis*, rue des Récollets; CHEVILLARD, 32, rue Sambre-et-Meuse; DEBEZIS, 105, quai Valmy; DAP, 36, rue Sambre-et-Meuse; DEVILLERS, 10, passage Corbeau; GAURY, 219, rue Saint-Maur; BOUDIN, 176, avenue Parmentier; THOMAS, 208, avenue Parmentier;

Yvos, 25, rue Sainte-Marthe ; Jusset, 33, rue Sambre-et-Meuse; Bourgeois, 36, rue Sambre-et-Meuse; Mille père, 24, rue du Châlet; Mille fils, 24, rue du Châlet; Leroux, 38, rue Sambre-et-Meuse; Pazand, 8, rue du Châlet; Jonkheere, 31, rue Sambre-et-Meuse; Petchen, 214, rue Saint-Maur; Midol, 29, rue Sambre-et-Meuse; Henry, cordonnier, 234, rue Saint-Maur; Moreau, 247, rue Saint-Maur; Rondeau, 39, boulevard de la Chapelle; Joly, 11, rue Perdonnet; Deloffre, 39, rue Écluses-Saint-Martin ; Fumerend, 217, rue Saint-Maur ; Chautan, 32, rue Bichat; Martin, 186, faubourg Saint-Denis; Templier fils, 39, boulevard de la Villette ; Clausse (Eugène), 195, faubourg Saint-Denis ; Godimus, 140, boulevard Magenta; Daudumont, 144, boulevard Magenta ; Bonfils, 15, rue Chaudron ; A. Valambert, 129, faubourg Saint-Denis ; P. Valambert, 129, faubourg Saint-Denis; Caillard, 150, faubourg Saint-Denis ; Hennequin, 124, faubourg Saint-Denis; Dériot, 182, faubourg Saint-Denis; Maugis, 7, rue Perdonnet; Buisson, 142, faubourg Saint-Martin ; Gautey, 22, rue du Terrage ; Blin, 77, faubourg Saint-Denis; Bory, 129, faubourg Saint-Denis ; Boinet, 4, rue Saint-Quentin ; Fauveau, 182, faubourg Saint-Denis; Deshayes, 5, rue Château-Landon ; Cozette, 20, rue Chaudron; Armand (Louis), 1, rue des Deux-Gares; Macard (Louis), 18, rue Chaudron ; Sartre-Buisson, 141, faubourg Saint-Martin; Faivre (Auguste), 148, faubourg Saint-Denis; Dion, 37, rue Château-Landon; Batte, 200, faubourg Saint-Martin; Robin, 39, rue Grange-aux-Belles; Perret, 205, faubourg Saint-Martin; Demortreux, 155, rue Lafayette; Duval, 20, rue Bichat; Fournier, 11, rue Sambre-et-Meuse; Le Roux, 188, rue Lafayette; Wolff, 27, rue de Dunkerque; Mahaut, 231, faubourg Saint-Martin ; Brunaux, 32, rue Sambre-et-Meuse ; Girard, 199, faubourg Saint-Martin ; Lantrain, 148, faubourg Saint-Denis ; Bardet, 19, rue Civial; Brouhin, 207, faubourg Saint-Denis; Tanton père, 29, rue des Écluses-Saint-Martin ; Tanton fils, 29, rue des Écluses-Saint-Martin; Langlais (Jules), 231, faubourg Saint-Martin; Jordan, rue de l'Aqueduc; Hubert, 34, rue Bichat.

Vu : le Candidat, A. MAUJAN.

Comité électoral radical socialiste.

Citoyens,

Nous sommes à la veille de la bataille. C'est votre vote qui va décider de l'avenir de la République.

Soyez inflexibles, mais justes.

Vous connaissez le programme du citoyen Maujan. C'est celui de la République démocratique et sociale. C'est un programme pratique de réformes, répudiant les hésitations de la politique stérile et dangereuse d'ajournement et résolûment opposé à la politique sectaire de la lutte de classes et au communisme d'État.

Si nous demandons, en effet, à l'État, les lois naturelles de protection envers les travailleurs, comme le droit à l'instruction pour l'enfant, le droit au crédit pour le travail associé et le droit à la retraite pour l'ouvrier vieux ou infirme, nous ne voulons pas que l'Etat se substitue en maître à notre initiative individuelle.

Nous voulons, au contraire, moins de gouvernement, moins de centralisation et plus de liberté.

Nous restons fermement attachés aux principes mêmes de la grande Révolution qui a voulu la division de la propriété et non sa reconstitution collective. « L'homme a des droits en dehors de l'Etat. » Tout l'esprit de la Révolution est dans ces mots.

Au point de vue économique, nous sommes partisans de l'impôt unique sur le capital, parce qu'il améliorera le sort des travailleurs par la suppression des octrois et des impôts de consommation qui lui prennent le tiers de son salaire; parce qu'il libérera le petit commerçant par la suppression des patentes et de tous les impôts sur la circulation, qui gênent notre activité industrielle dans ses moindres manifestations.

Ce sera là une des réformes sociales les plus importantes.

Si nous ne pouvons l'obtenir, nous demanderons, en attendant mieux, la revision des tarifs de transport qui sont écrasants, le non-renouvellement des traités de commerce, afin de briser le traité de Francfort, si mortel pour le travail national, et les patentes progressives pour les grands magasins.

Au point de vue politique, avec la suppression des guerres de conquêtes, la suppression du budget des cultes, la justice gratuite et l'élection des juges, l'égalité absolue du service militaire, les libertés communales et l'épuration radicale des fonctionnaires, nous demandons la revision de la Constitution par une Assemblée constituante, qui n'aura pas à discuter la forme républicaine — laquelle reste sacrée et définitive — mais qui nous donnera des lois constitutionnelles conformes au génie démocratique de notre pays, qui supprimera le Sénat, obstructeur de toute politique de réformes, et qui organisera, notamment, une Chambre unique des représentants, nommée pour trois ans et renouvelable annuellement par tiers.

Cette dernière réforme sera l'application pratique du mandat impératif, puisque, par des élections annuelles, le peuple restera le maître de toute action politique.

En attendant et pour appliquer le principe du mandat impératif, le citoyen Maujan remet à son Comité l'engagement d'honneur de donner sa démission si, sur l'initiative de ce Comité, le corps électoral qui l'aura élu déclare, par une procédure sérieuse et équitable, qu'il a trahi son mandat.

Citoyens,

Vous repousserez le boulangisme, qui ne représente qu'une politique personnelle d'ambition et qui est l'allié des adversaires irréconciliables de la République.

Vous n'accorderez pas non plus votre confiance à la politique de piétinement de ces dernières années.

Vous repousserez également la politique des socialistes révolutionnaires, qui, au lieu de se recommander du grand principe de fraternité, prêche la lutte des classes cent ans après la Révolution qui, dans son mouvement superbe de solidarité humaine, a détruit toutes les castes et fait de la patrie républicaine un grand peuple de citoyens ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Et vous acclamerez la politique républicaine socialiste sans distinction de coteries ou d'écoles, la politique pratique des réformes profondes, où les deux principes de liberté individuelle et d'égalité sociale seront parallèlement respectés.

Vous voterez pour un homme indépendant, sincère, résolu et capable, pour le citoyen

A. Maujan,

Candidat républicain socialiste, revisionniste, antiboulangiste.

Pour le Comité électoral radical socialiste, composé de 200 membres :

Le président, Ch. de Serres.

Vu : A. Maujan.

2e Circonscription du 10e Arrondissement de Paris.

M. Henri BRISSON,

Elu au 1er tour de scrutin,

Comité républicain radical démocratique.

Citoyens,

La gravité de la situation commandait au Comité le choix d'un homme sur les opinions duquel aucun doute ne pût planer, d'un homme en dehors des coteries, reconnu par tous au-dessus des suspicions.

Par deux fois, dans deux réunions de plus de trois cents électeurs républicains de notre circonscription, la candidature du citoyen Henri Brisson a été acclamée.

Le Comité est certain d'avoir rencontré dans le citoyen Henri Brisson, qui habite depuis trente ans notre arrondissement, qui l'a représenté au Parlement pendant plusieurs législatures, l'homme intègre sur lequel nous pouvons compter.

Républicain résolu, respectueux de la loi, ennemi du césarisme, hier encore, par son patriotique discours sur les candidatures multiples, il a, nous devons le dire, préservé la République du plébiscite prétorien qui se préparait.

Tous, nous voyons le but à atteindre : écraser définitivement le boulangisme et toutes les réactions coalisées avec lui, afin d'obtenir les réformes qu'un gouvernement républicain fortement établi peut seul nous donner.

Nos ennemis, eux, savent se coaliser.

Unissons donc nos efforts dans un même sentiment d'amour pour la Patrie; faisons la concentration républicaine.

Sans abandonner nos convictions, nos espérances, liguons-nous tous, républicains sincères, contre l'ennemi commun.

La République est menacée; crions tous d'un même élan :

Vive la République !

Le Président : Ch. Gaghet; les Vice-Présidents : Etienne, Deborde; les secrétaires : Voirin, Chéron; le Trésorier : Beauzier; les Assesseurs : le docteur Suberbie, Bordas, Thézard, Vite-Weil, Cottier.

PROGRAMME DU COMITÉ :

1° Défendre toutes les lois ayant pour but d'affermir la République.

2° Maintien des lois scolaires.

3° Revision de la Constitution.

4° Épuration du personnel administratif.

5° Diminution des frais de justice et réforme de la procédure civile et commerciale.

6° Séparation des Eglises et de l'Etat.

7° Continuer le vote des lois ayant pour objet l'amélioration du sort des travailleurs et leur élévation en dignité.

8° Réforme de l'assiette de l'impôt et notamment de la loi sur les patentes; suppression des octrois.

9° Extension de l'enseignement professionnel et commercial.

10° Revision des traités commerciaux.

Citoyens,

Le programme du Comité républicain radical démocratique consacre les progrès réalisés. Il en indique d'autres.

Pour retenir la démocratie dans les voies de la République et de la liberté, ce qu'il importe en effet de lui montrer, c'est la marche en avant.

Sur la revision, nous pensons de même. Oui, nous devrons, entre républicains fidèles, améliorer nos institutions, imprimer plus de rapidité et de sûreté au travail législatif, à la réalisation des réformes; mais vous ne voulez pas remettre la République en question par la convocation d'une Constituante maîtresse absolue de vos destinées!

Nous voulons séparer l'Église de l'Etat après avoir pris les mesures nécessaires pour assurer la liberté des consciences et l'indépendance de l'État.

Les questions économiques et sociales prennent le pas sur les autres;

Etablir plus de justice dans la répartition des impôts; supprimer l'octroi, dégrever la consommation, les mutations et les transports; favoriser ainsi la production;

Développer les institutions qui ont pour objet de mettre le travailleur et sa famille à l'abri des conséquences de la maladie, des accidents, du chômage, de la vieillesse, de la mort;

Poursuivre ainsi l'œuvre de la Révolution en donnant pour pendant à la forte race des paysans propriétaires, créée il y a un siècle, un peuple d'artisans en marche vers la possession de l'instrument de travail.

Voilà le but.

La Nation et le Parlement comptent une jeunesse désireuse de s'avancer dans ces voies.

La République est l'instrument pacifique et nécessaire de ces progrès successifs.

Elle va subir un rude assaut. Unissons-nous pour la défendre!

Les programmes ne sont pas tout. La politique a des surprises. Qui nous eût dit que, vingt ans après nos désastres, nous reverrions des tentatives de plébiscite? Dans ces aventures imprévues, vous n'avez qu'une garantie: le caractère et le passé du candidat.

Républicains de toutes nuances,

Je vous convie à l'union.

La dictature vous crie : en arrière !

Vous répondrez :

En avant pour la République et pour la France, pour le peuple et pour la liberté !

Henri BRISSON.

1re Circonscription du 11e Arrondissement de PARIS.

M. Charles FLOQUET,

Élu au 2e tour de scrutin.

COMITÉ CENTRAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE DU 11e ARRONDISSEMENT

Aux électeurs du 11e arrondissement.

Citoyens,

A la veille d'engager une lutte suprême où il s'agit du salut de la République, le Comité central du 11e arrondissement affirme son inébranlable résolution de rester fidèle aux principes radicaux et socialistes pour lesquels il combat depuis tant d'années.

Notre cher et vieux Faubourg a toujours été, dans Paris, l'un des principaux centres et des plus ardents foyers de la vie républicaine, et il tiendra certainement à honneur de se montrer, cette fois encore, le plus fidèle gardien des véritables traditions de l'immortelle Révolution dont nous venons de célébrer si magnifiquement le Centenaire.

Devant la coalition monstrueuse de monarchistes traîtres à leurs principes, de cléricaux fidèles aux leurs, de bonapartistes sans vergogne, cachant leurs drapeaux divers sous le manteau de la dictature, le Comité propose avec confiance à vos libres suffrages, pour les trois circonscriptions du 11e arrondissement, les citoyens :

Charles FLOQUET pour la première ;
Édouard LOCKROY pour la deuxième ;
Henri MATHÉ pour la troisième.

Ceux-là, vous les connaissez tous ; ceux-là sont depuis longtemps vos élus ; ils ne vous ont jamais trahis, et ils ne vous trahiront pas ; aussi nous ne craignons pas de nous porter leurs garants.

Et, d'ailleurs, est-ce que leur passé républicain, est-ce que leur vie tout entière consacrée au service de la démocratie, est-ce que leur probité incontestable et incontestée, est-ce que leurs noms seuls ne sont pas la plus éloquente des professions de foi?...

Avec nous et comme nous, ils veulent : la revision de la Constitution, dans le sens le plus républicain et le plus démocratique ; la réforme de l'impôt, qui pèse si lourdement sur le travail et qu'il convient de répartir enfin d'une façon plus conforme aux véritables principes de la justice et de l'égalité ; la séparation de l'Église et de l'État, préparée par une loi sur les associations garantissant la liberté et les droits des citoyens aussi bien que la laïcité de l'Etat.

Avec nous et comme nous, ils veulent des lois sociales ayant pour objet de créer, dans la plus large mesure, l'égalité de tous les enseignements.

Avec nous et comme nous, ils veulent assurer le sort des travailleurs par des dispositions sagement protectrices, telles que : l'hygiène des villes et des ateliers ; le crédit au travail ; l'arbitrage et les grandes réformes universellement revendiquées par les travailleurs.

Avec nous et comme nous, ils veulent assurer la sécurité de la vieillesse par l'assurance obligatoire.

Avec nous et comme nous, ils veulent des lois favorables au développement du commerce et de l'industrie nationale;

Des lois ayant pour objet de défendre efficacement les intérêts de tous contre tous les monopoles,

Et enfin, l'achèvement de la loi militaire et l'application complète du principe de l'égalité dans la durée du service.

Citoyens,

L'heure est solennelle; c'est l'avenir de la République et les destinées de notre bien-aimée patrie qui sont en jeu.

A vous de dire, maintenant, s'il vous convient d'affirmer à nouveau et avec éclat votre foi démocratique en continuant votre confiance à d'honnêtes et vaillants mandataires dont vous connaissez de longue date le dévouement, ou si vous préférez livrer la France et la République aux pires aventures.

Mais tout doute à cet égard serait une grave injure à votre civisme, et le 22 septembre 1889, le 97[e] anniversaire de la grande République verra sortir triomphalement des urnes populaires les noms des citoyens :

Charles FLOQUET,
Edouard LOCKROY,
Henri MATHÉ.

Vive la République !
et en avant pour le bon combat !

Pour le Comité central, la Commission exécutive :

RUPPRECHT, DUCHESNAY, RAFFENEAU, FRILLEY, CHOMETTON, COQUERELLE

aîné, Daverdon, Fracque, A. Fuchs, Gaba, Habé, Joffrin, H. Lefèvre, Leroux, Le Sourd, Loth, E. Marillier, P. Menu, Poisson, Ramond, Reigneault, Roubaud, Roulleau, Roux, Saint-Claude (Firmin), Thibault, Thomas.

Vu : les candidats, Ch. FLOQUET, Ed. LOCKROY, H. MATHÉ.

RÉUNION DE COMITÉ.

Le lundi 29 juillet 1889 a eu lieu, salle de la Liberté, 55, boulevard Voltaire, une importante réunion privée des membres du Comité central républicain socialiste du XI[e] arrondissement, sous la présidence du citoyen A. Rupprecht, assisté des citoyens Duchesnay et Thomas, assesseurs, et Thibault, secrétaire.

Les citoyens Floquet et Lockroy assistaient à cette réunion; le citoyen H. Mathé, absent de Paris, s'était fait excuser.

Le président donne lecture d'une lettre du citoyen Floquet, répondant à la communication qui lui avait été faite, l'avisant qu'il était choisi comme candidat de la 1[re] section aux élections législatives, et dans laquelle le citoyen Floquet demande à s'expliquer avec le Comité sur les points principaux du programme, afin qu'il n'y ait pas de malentendu entre le Comité et le candidat.

La parole est donnée au citoyen Ch. Floquet.

Le programme de M. Floquet.

Le citoyen Ch. Floquet déclare qu'avant d'accepter la candidature qui lui était offerte il a demandé une réunion pour s'expliquer sur le programme du Comité central, au sujet duquel il a des réserves à faire. S'il ne s'agissait que d'un exposé de doctrines théoriques il n'aurait rien à dire, mais comme il s'agit d'un programme d'action politique, il veut que tout soit clair entre ses mandants et lui.

Sur la séparation de l'Église et de l'État, le citoyen Ch. Floquet déclare qu'il ne peut la demander immédiate; il rappelle qu'il a toujours dit, devant les électeurs, que des mesures préparatoires et de transition sont nécessaires, telles que la loi sur les associations, qu'il a proposée lorsqu'il dirigeait le gouvernement.

Sur la revision de la Constitution, le citoyen Floquet dit qu'il l'a toujours demandée, et qu'il persiste à la croire indispensable. Il la veut républicaine et, comme il l'a toujours dit aux précédentes élections, dans le sens le plus démocratique possible; mais il a toujours repoussé et repousse encore l'idée d'une Constituante et ne peut accepter, dans les circonstances actuelles, le mandat de réclamer la suppression de la Présidence de la République et du Sénat.

Sur la réforme de l'impôt, le citoyen Floquet rappelle les lois qui avaient

été préparées par le gouvernement qu'il présidait, et c'est dans le sens de la réalisation de ces lois qu'il agira.

Le citoyen Floquet déclare qu'il n'a pas besoin de dire qu'il veut le maintien de toutes les libertés acquises par la République et dont il été un des plus dévoués promoteurs et défenseurs. Mais il pense qu'une loi rigoureuse est nécessaire contre ceux qui tenteraient ou provoqueraient le rétablissement de la royauté ou d'une dictature personnelle; il ajoute que le gouvernement dont il a fait partie l'avait rédigée, annoncée, et qu'elle allait être déposée lorsque ce gouvernement a été écarté.

Sur les autres points du programme contenant des aspirations énergiques vers le grogrès social, le citoyen Floquet est en plein accord avec le comité. Comme député et comme ministre, il a travaillé à plusieurs réformes importantes sur ce sujet si profondément intéressant.

Profession de foi.

Mes chers Concitoyens,

Ils perdent leur temps, ceux qui espérent, par leurs violences, m'empêcher de parler; ceux qui s'amusent à me flétrir comme « traître à la République »; ceux qui, sur des récits mensongers, m'accusent sans rire d'avoir massacré des femmes et des enfants.

Vous me connaissez depuis longtemps.

C'est ici, dans ce XIe arrondissement, il y a bien des années déjà, que je suis né à ce qu'on appelle la vie politique. C'est ici que tant de fois, dans nos grandes, libres et dignes réunions, j'ai fait connaître avec sincérité mon opinion sur tous les évènements, rendu compte de tous les actes de mon mandat.

Ma vie publique et privée a été au grand jour pour tous; elle a été particulièrement soumise à votre contrôle.

Je la puis résumer en deux mots :

A la Chambre, dans l'administration de Paris, au pouvoir, je suis resté fidèle à l'esprit de notre programme, à la démocratie radicale; j'ai toujours travaillé à en faire pénétrer les revendications dans la loi, non par la violence ou l'intolérance, mais par la persuasion et l'effort commun de tous les républicains.

On dit aujourd'hui que la politique pure doit s'effacer devant les questions d'affaires qui sollicitent l'attention passionnée du législateur. Avant que la mode, avec ses tendances à l'exagération, se fût emparée de cette formule, d'ailleurs juste en soi, j'avais, en prenant possession de la présidence de la Chambre, fait cette déclaration, le 10 janvier 1888 :

« ... Cette harmonie indispensable entre les pouvoirs publics n'exige pas de nous une renonciation à ce qu'on appelle les grandes ambitions. Il serait aussi

dangereux de nous déclarer incapables de donner satisfaction aux grandes espérances, qu'il est injuste de dire que la République n'a rien fait pour réaliser le programme de la Révolution française.

« Ce qui est vrai, c'est qu'aujourd'hui, et cela n'est que naturel, les problèmes touchant à la procédure politique intéressent moins vivement la nation que les questions qui atteignent au fond même de ses grandes affaires : à ses finances publiques, à son industrie, à son commerce, à son agriculture, au sort des travailleurs, à son état militaire, à sa situation internationale.

« C'est là, en effet, qu'il faut porter le viril effort de notre travail législatif. Comment ne nous entendrions-nous pas sur ces questions vitales, puisque nous voulons également la justice pour tous, c'est-à-dire la plus pure démocratie dans le règlement de nos affaires intérieures, et dans la négociation de nos intérêts extérieurs, la loyauté d'un peuple pacifique, mais inaccessible à la faiblesse.

« La justice la plus sévère à l'intérieur, la loyauté la plus scrupuleuse à l'extérieur, ce sont les conditions mêmes de la force nationale. Et il faut que nous soyons forts, si nous voulons qu'on nous désire comme alliés ou qu'on nous redoute comme adversaires.

« Former une union patriotique pour donner à la France toute sa force nationale; travailler d'un commun effort à ses intérêts moraux et matériels, ce n'est pas renoncer à la politique, ce serait faire la grande politique que demandent les temps que nous traversons ; ce n'est pas déchoir, c'est obéir à la volonté de nos pères, qui, lorsqu'ils constituaient la France en République, se proposaient pour but de « faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelles commotions, par l'action successive et constante des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être ».

Ce programme demeure le mien.

Pour le réaliser, je reste à la disposition de mes concitoyens, toujours plein de force, malgré le temps, de confiance, malgré les épreuves, de foi, malgré les déceptions, sûr du triomphe définitif de notre cause.

Si ce programme ne vous convenait plus, ou si, pour le mettre en action, vous vouliez choisir un autre républicain probe et loyal, qui aurait rendu ou dont vous espéreriez de meilleurs services, je ne me plaindrais pas, je serais prêt à l'aider, à le soutenir dans ses efforts, à applaudir à ses succès.

Mais je vous plaindrais, si vous pouviez oublier votre passé, compromettre votre avenir, en confiant la mission de représenter le peuple à quelqu'un qui mettrait ce mandat sacré au service de l'intérêt personnel, ou à l'un des hommes inscrits sur cette liste de félonie composée de quelques républicains dits d'origine, placés là pour ouvrir secrètement la porte de la cité républicaine aux têtes de colonne de toutes les monarchies.

Quant à moi, si jamais, pour le malheur de la patrie, par l'imprudence des uns ou par la trahison des autres, la République est menacée, député ou simple citoyen, à côté de vous je la défendrai jusqu'à la mort.

Vive la République !

Charles FLOQUET.

Discours prononcé par M. Floquet à la réunion du Cirque d'Hiver.

Mes chers Concitoyens,

Nous vous avons convoqués dans cette salle pour que tous puissent venir sous la seule garantie qu'ils sont véritablement investis du droit électoral, et que nous parlerons devant des citoyens de notre pays et non devant les agents salariés de la tourbe césarienne. (Bravos prolongés.)

Quelqu'un disait tout à l'heure : « Le citoyen Floquet a besoin de rendre compte de son mandat. » Eh bien, je ne viens pas ici pour cela.

J'ai rendu compte de mon mandat, quand je tenais des mains des électeurs du XIe arrondissement le mandat de député. J'en ai rendu compte exactement, scrupuleusement, souvent même plusieurs fois par année. Depuis lors, dans la manière dont j'ai exercé le mandat que je tenais du scrutin de liste, j'affirme que tout a été public et ma conduite politique et ma conduite privée.

Tout cela a été au grand soleil et ceux qui ne me connaissent pas sont ceux qui ne veulent pas me connaître. (Vifs applaudissements.)

Oui, c'est ici, dans le XIe arrondissement, que j'ai tenu à me présenter. Depuis que le scrutin de liste a été supprimé, depuis que les candidatures multiples sont interdites et que chacun de nous ne peut se présenter que devant une circonscription électorale, j'ose affirmer que plusieurs collèges, dans lesquels la lutte n'eût été ni difficile ni pénible, — et j'en pourrais citer qui m'ont été offerts, il y a deux ou trois jours encore, où l'élection se serait faite presque sans combat, — plusieurs collèges, dis-je, ont proposé de me présenter à l'élection du 22 septembre. J'ai refusé toutes ces propositions, j'ai entendu me présenter devant mes concitoyens du XIe arrondissement, parce que c'est là que je suis né à la vie politique; parce que c'est là que j'ai travaillé successivement comme conseiller municipal et comme représentant du peuple dans les assemblées, et parce que toute ma vie, soit comme conseiller municipal, soit comme député, soit comme chef du gouvernement de la République, a été consacrée à faire pénétrer dans la pratique des lois quelques-unes des revendications de la démocratie à laquelle j'avais juré une fidélité que je conserve inébranlablement. (Vifs applaudissements.)

Oui, les derniers termes de notre programme, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'impôt sur les revenus aujourd'hui privilégiés, la revision de la Constitution ; oui, ces réformes sont restées en échec. Mais, ne vous l'avais-je pas dit dans les réunions dont je pourrais ici vous rappeler les discours.

Ne vous avais-je pas annoncé, dès 1876, et toutes les fois que depuis lors j'ai reparu devant vous, que c'étaient là des réformes que nous obtiendrions le plus difficilement, parce qu'il y a dans la majorité des représentants du pays des répugnances pour plusieurs de ces réformes, parce que les régimes qu'il s'agissait de renverser, soit le régime des rapports de l'Eglise et de l'Etat, soit le

régime de l'impôt, soit le régime de la Constitution, avaient créé autour d'eux des intérêts si nombreux qu'il était difficile pénible, long et périlleux d'arriver à la réalisation de ce que nous demandons? (Applaudissements.)

Je vous avais dit : ce sont là des réformes que nous atteindrons difficilement, et pour les faire triompher il nous faudra toute notre patiente persévérance.

Eh bien! qu'ai-je fait? Non seulement je les ai soutenues quand j'étais député, mais pour la première fois depuis que la République existe, pour la première fois, au nom du gouvernement de la République, je les ai contresignées toutes les trois et je les ai présentées à l'Assemblée de mon pays. Je lui ai offert une loi qui préparait la séparation des Églises et de l'État et j'ai dit, comme chef du Gouvernement, que c'était pour préparer cette séparation que je présentais cette loi sur les associations. (Longs applaudissements.)

Nous avons préparé une loi sur l'impôt sur le revenu, une loi sur la réforme des boissons (Applaudissements.), et une loi depuis si longtemps attendue, qui, dans les successions, supprime plusieurs degrés successoraux, et qui pour les degrés non supprimés fait cette grande réforme de déduire le passif de l'actif dans le payement des droits d'enregistrement. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

Nous avons présenté une loi sur la revision de la Constitution, si difficile que fût cette œuvre, car il s'agissait, en même temps que nous donnions satisfaction aux partisans anciens de la revision républicaine, de ne pas nous confondre avec les nouveaux venus qui, sous ce vocable, n'avaient pour but que de créer une confusion à l'abri de laquelle ils mèneraient toutes les réactions coalisées à l'assaut de la République. (Applaudissements prolongés.)

Eh bien, cette proposition de revision, je l'ai présentée.

Croyez-vous que je fusse assez naïf pour me figurer que la lutte ne serait pas difficile?

Pensez-vous qu'on ne m'avait pas suffisamment prévenu que je courais à un péril?

J'ai cru, je crois encore, je suis encore convaincu que si la Chambre des députés avait permis au gouvernement de la République de s'expliquer clairement devant la nation sur cette cette grande question républicaine de la Constitution, beaucoup de lumière aurait été projetée sur la lutte électorale dans laquelle nous sommes en ce moment engagés. Mais il n'en est pas moins vrai que j'ai présenté cette loi et que j'ai été renversé par une coalition où je ne veux plus voir aujourd'hui que les fameux revisionnistes de droite et du boulangisme. (Double salve d'applaudissements.)

Cela, mes chers concitoyens, est connu de tous, et c'est pour cela que je n'ai pas besoin de rendre compte de la manière dont j'ai exercé mon mandat. J'ai essayé d'éclairer l'Assemblée sur ses devoirs, relativement à la revision et aux autres réformes. Je n'ai pas obtenu satisfaction, mais, en vérité, ce n'est pas moi que vous pouvez accuser d'avoir manqué au mandat qui avait été souscrit entre vos mains. (Applaudissements répétés.)

Je ne viens pas non plus ici défendre ma personne. Je laisse à ceux qui font métier d'injures et de calomnies à la fois la responsabilité morale de leurs actes, et je sais le peu d'effet que peuvent avoir ces calomnies sur la masse

d'une population qui me connaît depuis longtemps. (Nouveaux applaudissements.)

J'ai été accusé, je suis accusé tous les jours dans certains journaux d'être une sorte de Marchandon, de Pranzini, de Prado (Rires), qui s'est livré sur la population, dans cet arrondissement même où il a l'audace de se présenter, à des violences sans exemple. (Mouvement.)

Eh bien, je demande que celui-là se lève qui apportera des acccusations précises à ce sujet; car lorsque j'ai eu l'honneur d'exercer le pouvoir, je n'ai reçu sur ce point, quoique je l'eusse énergiquement sollicité, aucune protestation ni aucune réclamation, et si des violences, si des excès ont pu être commis par quelques agents, ils ont été bien cachés, puisque personne n'est venu s'en plaindre et que personne n'a réclamé une enquête.

Vous qui parlez, citez-moi celui qui a été, comme vous le dites, éventré ?

Une voix. — Des citoyens ont été frappés par la police.

M. Floquet. — Voilà déjà une rectification. Il ne s'agit plus de femmes éventrées; mais on dit que quelques agents ont frappé des citoyens. Je ne sais pas si le fait est exact, mais vous me permettrez de vous répondre que le Ministre de l'Intérieur ne peut pas être derrière chacun de ses agents pour le surveiller. (Approbation générale et bravos.)

Ces choses ne sont pas plus vraies que ce qu'on dit ce matin dans les journaux, que je ferai garder le Cirque par des brigades d'agents, alors qu'hier encore j'écrivais au président de mon comité : « Surtout pas de police ! » et que, tout à l'heure même, je viens d'envoyer demander qu'on fît disparaître les agents.

Mais je ne suis pas le maître et, à l'heure actuelle, ce n'est pas moi qui exerce la police dans les rues de Paris.

Je répète que je ne tiens aucun compte de ces calomnies et que la population n'en tiendra aucun compte.

Je ne viens pas, je le répète, examiner ici dans les vingt minutes qui me sont accordées, les détails de votre programme auquel je suis resté fidèle, et sur lequel j'ai fait devant le comité les réserves nécessaires. Non, je viens m'associer à votre action républicaine dans ce XIe arrondissement, dans ce quartier de la Folie-Méricourt qui, au 27 janvier, protestait contre la dictature et le césarisme.

Je viens vous demander de ne pas vous laisser entraîner, et vous dire que la France au 28 juillet s'est relevée de cette espèce d'énervement dans lequel elle paraissait plongée, et qu'au 22 septembre il faut que la ville de Paris fasse de même et qu'elle vote pour la République contre le césarisme. (Vifs applaudissements.)

Oui, je viens m'associer à votre protestation contre la restauration du pouvoir personnel et je viens dire du haut de cette tribune à la France entière qu'il n'est pas vrai, comme on ose le dire, que nous soyons découragés ; je viens affirmer que jamais nous n'avons eu une plus grande énergie, un plus grand courage, une plus grande espérance ; que nous sommes prêts à toutes les luttes et que nous les soutiendrons toutes. (Bravos prolongés et répétés.)

Déjà par deux fois, il est vrai, la France s'est laissée entraîner aux suggestions des prétendants à la dictature.

En 1798, après que la Révolution, dans ses convulsions terribles, eut tourmenté notre pays, il y eut une heure où un autre aspirant au pouvoir personnel, s'appuyant sur quelques hommes connus, puissants dans la démocratie, s'appuyant sur l'amitié de Robespierre le jeune, s'appuyant aussi sur l'influence d'une femme aimable qui le faisait pénétrer à la fois dans les conseils du gouvernement dont elle était l'amie, et dans les sociétés réactionnaires qui attendaient le succès du dictateur pour rentrer en France, de leur émigration sacrilège, — il y eut, dis-je, une heure où la France succomba dans un guet-apens.

Il y eut une autre heure, et je l'ai vue, en 1851, où les mêmes clameurs s'élevèrent contre la liberté, contre l'indépendance de la parole, contre tout ce qui fait la grandeur des nations, et demandèrent le silence. On disait alors que la France avait soif de silence. (Interruptions.)

On me dit que je fais un cours d'histoire. Je rappelle en effet ces faits historiques, pour l'enseignement de mes concitoyens et de mon pays.

Mais je ne crains rien aujourd'hui. Pareille aventure n'est plus possible. Le prétendant a été percé à jour. (Applaudissements.)

Il a suffi de cette liste qu'on a lancée dans notre pays et dans laquelle quelques républicains, dits d'origine, sont accolés à tous les revenants de la vieille revue monarchique et impériale. (Applaudissements.)

Chassés par les désastres qu'ils avaient amenés sur notre pays, par les hontes de Sedan, par le cléricalisme de l'Assemblée de 1871, les voilà qui reviennent, les Troplong, les Ollivier, les Cassagnac, tous ceux qui applaudissent ou qu'on met sur les listes pour qu'on vote pour eux et qu'on apporte leurs bulletins au bout des pincettes. (Double salve d'applaudissements.)

Eh bien, nous n'en voulons pas.

Pour que la République sorte plus rayonnante et plus grande du dernier combat qu'elle a à soutenir, pour que la voie soit libre pour toutes les réformes que nous demandons et auxquelles nous ne renonçons pas, citoyens, rappelez-vous le 22 septembre 1792. C'est à cet anniversaire que vous allez voter. C'était le jour où la Convention nationale se réunissait, proclamait la République et la haine à la dictature.

Le malheur, mes chers concitoyens, vous le savez tous, c'est que, dès le premier jour, la République recevait de ceux que le peuple avait envoyés sur les bancs de cette assemblée si puissante, une blessure cruelle et qui devait devenir mortelle,

Ceux qui étaient envoyés par Paris et ceux qui étaient envoyés par la province ne se reconnaissaient pas, se croyaient ennemis les uns des autres, les uns étant accusés de poursuivre l'unité jusqu'à la dictature, les autres étant accusés de pousser au fédéralisme jusqu'à l'anarchie. (Applaudissements.)

Dans notre République qui, heureusement, a poussé ses racines pendant dix-huit années dans le sol national et où l'union, l'unité sont faites par le succès de la République, pour la sécurité de la patrie, pour la réalisation de nos espérances futures, ne détruisons pas cette union et cette unité.

Qu'on ne dise pas que Paris votera autrement que la France ! Le 28 juillet, la France a condamné la dictature; Paris et la France, le 22 septembre, affirmeront, contre tous les coalisés, la République une et indivisible.

(Une triple salve d'applaudissements accueille ce discours, mêlée aux cris répétés de : Vive la République ! vive Floquet !)

Répondant à un électeur, M. Floquet s'exprime ainsi :

Mes chers Concitoyens.

Il m'est impossible de laisser sans réponse ce qui vient d'être dit, car il s'agit de faits déterminés.

Je remercie tout d'abord le citoyen Gelez de la courtoisie qu'il a apportée dans sa discussion. Mais les faits qu'il vient de rappeler, il les avait déjà produits dans une réunion tenue il y a longtemps.

Quand nous représentions le XIe arrondissement, le citoyen Gelez a dit que nous ne nous mettions pas en communication avec le peuple. Je lui réponds que, pendant les sept années où j'ai eu l'honneur de représenter le XIe arrondissement, jamais une année ne s'est écoulée sans que, même par deux fois, j'aie rendu compte de mon mandat.

Nous avions également au siège du comité des réunions où nous nous rendions tous les quinze jours et où nous étions à la disposition des électeurs. C'est ce que nous recommencerions si nous étions nommés.

C'est là que nous avons discuté l'affaire dont vient de parler M. Gelez. En 1881, en effet, — vous voyez qu'il y a longtemps, — l'un de mes collègues m'a proposé dans un couloir de la Chambre de signer une proposition portant la déclaration pure et simple de la séparation de l'Église et de l'État.

Je lui ai répondu de la façon la plus nette ce que j'avais dit à mes électeurs quand je m'étais présenté devant eux, ce que j'avais répété dans une réunion que nous avions eue après l'élection, devant le comité central qui m'avait présenté, à savoir que j'étais partisan absolu de la séparation de l'Église et de l'État, mais que cette séparation, et notamment la suppression du budget des cultes, n'était possible qu'accompagnée et précédée de mesures transitoires. (Plusieurs voix. — C'est vrai !)

Tout cela, je l'avais dit avant de me présenter.

J'avais dit qu'il fallait d'abord des mesures transitoires pour les situations individuelles, puis une loi sur les associations religieuses et une loi sur la police des cultes pour que le jour où le lien entre l'État et l'Église serait brisé, l'Eglise ne devînt pas, par son influence séculaire, plus puissante que l'État. (Vifs applaudissements.)

Et ce n'est pas moi qui ai inventé cette marche de la législation ; ce sont nos pères.

Lorsque en l'an III on a séparé définitivement l'Église de l'État, lorsqu'on a renoncé à cette chimère redoutable, l'une des principales causes des erreurs et des luttes de la Révolution française, qui s'appelait la constitution civile du clergé, c'est-à-dire la constitution d'un clergé national, lorsqu'on est arrivé à la solution que les vrais prophètes de la Révolution proposaient dès la première heure, quand Mirabeau disait : « Laissez les prêtres faire leurs affaires ; que

l'État ne s'en occupe pas, et dormons tranquilles! » lorsque la Révolution en est arrivée à la doctrine de la séparation, elle a fait, avant de prononcer la dernière rupture, une grande loi sur la police des cultes qui avait pour objet de garantir l'État contre la mainmise du clergé, si dangereuse le jour où on l'aurait libéré. (Vifs applaudissements.)

Il est permis à un homme sans responsabilité, il est facile même à un député de voter carrément contre le budget des Cultes et pour la séparation pure et simple de l'Église et de l'État. Mais il y a une chose plus difficile et qui n'avait jamais été faite jusqu'à présent : c'est, comme chef du gouvernement, de poser à la tribune, avec l'autorité qui s'attache à la parole officielle, la solution légitime de la Révolution française et de dire, ce qui n'avait jamais été dit jusqu'alors devant l'Assemblée des représentants du pays : Je vous présenterai une loi ayant pour objet la libération définitive de l'État vis-à-vis de l'Église. C'est ce que j'ai fait. (Salve d'applaudissements).

Vous avez dit que je l'ai fait avec les transactions qui s'imposent aux hommes du gouvernement.

Vous avez raison, car vous avez tenu un langage très élevé et très politique.

Oui, il y a pour les hommes de gouvernement des conditions nécessaires de transaction, car la politique ne se fait pas avec des groupes ou des hommes isolés. Elle se fait sous l'autorité des représentants que la France envoie de tous les points du territoire, avec leurs tempéraments, leurs ardeurs ou leurs répugnances, leurs opinions avancées ou timides; elle se fait par une moyenne entre toutes ces opinions qui forment la volonté nationale.

Si l'on ne veut pas consentir à ces transactions, oui, vous avez raison, il ne faut pas prendre le pouvoir. Et, quant à moi, je désirais beaucoup ne pas l'occuper. Je n'avais aucune raison personnelle d'y aspirer. J'avais à ce moment une situation supérieure à toutes les ambitions qu'on me prête.

J'avais l'honneur d'être président de la Chambre des Députés et j'étais entouré, je puis le dire, de l'estime de mes collègues et de la sympathie de mes concitoyens... (Longs et unanimes applaudissements.), je n'avais à subir aucun des assauts, aucune des attaques, des injures, aucun des outrages odieux qui sont réservés à ceux qui assument dans le pays la responsabilité de cette marche en avant dont vous parliez tout à l'heure pour distinguer la politique du parti ouvrier de la nôtre, et que j'avais justement inscrite dans le programme de mon gouvernement. (Vifs applaudissements.)

Pourquoi donc ai-je pris le pouvoir?

Parce que déjà, au mois de juin 1887, lorsque le ministère Goblet avait été si malheureusement et si injustement renversé, l'ancien président de la République m'avait appelé à trois reprises différentes. J'avais d'abord accepté l'examen de cette proposition. Mais, dans les heures d'anxiété qui précèdent pour les consciences loyales ces graves résolutions, je me suis dit qu'il n'y avait pas dans la Chambre de majorité solide pour l'accomplissement des choses qui étaient dans mon programme de député et j'ai décliné dans ces conditions la lourde responsabilité qu'on m'offrait.

Dès le lendemain, j'ai été, de la part de nos amis les plus avancés, l'objet

d'accusations et de reproches. On a dit et répété que je préférais la tranquillité du fauteuil présidentiel au péril, aux difficultés du pouvoir.

Oui, on m'a fait ce reproche et alors, lorsque dans un moment plus difficile encore, dans un moment où sans doute personne ne désespérait de la République, mais où l'on se demandait si elle n'était pas attaquée dans ses œuvres vives, avec une violence qui déconcertait tous les esprits, on a fait une seconde fois appel, je puis bien le dire, à mon dévouement; je ne me suis pas cru le droit de refuser mon concours.

J'ai constitué un gouvernement en disant :

Je ferai tout ce que je pourrai pour la démocratie. Je savais bien que je n'entrais pas au pouvoir à la suite de luttes soutenues par moi contre d'autres fractions de la Chambre; je n'y entrais pas par la brèche, victorieux, portant mon drapeau et ma devise, mais pour être comme le représentant de l'union des républicains dans une Chambre où les divisions étaient si grandes.

C'est dans ces conditions que j'ai accepté le pouvoir. J'y suis resté près d'un an. J'y ai subi toutes les tortures ; j'ai essayé de donner les satisfactions que je pouvais donner à la démocratie militante. Je suis tombé à gauche, avec mon parti, avec vous, fidèle à votre passé, fidèle au mien. Je suis tombé pour redevenir devant le pays l'apôtre convaincu de l'union des républicains, pour la prospérité de la patrie et pour la lutte commune contre la dictature, contre le césarisme. (Bravos répétés et longue salve d'applaudissements).

2e Circonscription du 11e Arrondissement de PARIS.

M. LOCKROY,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Voir page 791 l'adresse-programme du comité central républicain socialiste aux électeurs du XIe arrondissement.)

Profession de foi.

Électeurs du XIe arrondissement,

Vous connaissez mon passé. Vous m'avez fait ce que je suis. Dans l'opposition comme au pouvoir, j'ai obéi aux divers mandats que vous m'aviez confiés.

Au début de la législature, j'ai fait tous mes efforts pour qu'on en finisse avec « la politique de groupe », avec les compétitions ministérielles, avec les inconvénients d'un parlementarisme à outrance, par les réunions plénières des députés républicains.

Ministre du Commerce et de l'Industrie, j'ai travaillé dans la mesure de mes forces à l'organisation, à la préparation, au succès de l'exposition universelle. Vous savez comment j'en ai été récompensé.

J'ai fait partie du cabinet Goblet, dont l'attitude ferme et patriotique au moment de l'affaire Schnæbelé a reçu l'approbation de toute la nation ; j'ai été entraîné dans sa chute par une coalition d'intérêts mesquins !

Ministre pour la troisième fois, j'ai encore été renversé pour avoir obéi au programme démocratique et pour avoir demandé, avec mes collègues, la revision, la réforme de l'impôt, la séparation des Églises et de l'État.

L'heure des grandes réformes à sonné depuis longtemps.

Aujourd'hui, comme autrefois, je veux la revision républicaine dans le sens de la séparation des pouvoirs, assurant a la fois la stabilité gouvernementale et la souveraineté du peuple ; la réforme des impôts iniques qui pèsent sur les travailleurs et les pauvres ; la loi sur les associations qui doit précéder la séparation des Églises et de l'État ; la revision de la loi sur les patentes ; la réduction des frais de justice ; les lois qui doivent protéger le travail et assurer la vieillesse des travailleurs ; me consacrer enfin aux intérêts de cet arrondissement, où je suis né à la vie politique, en même temps qu'aux intérêts supérieurs de la République, de la démocratie et de la France !

Aux luttes stériles de la politique pure, il est temps de substituer les solutions fécondes des questions sociales, économiques, commerciales, industrielles, militaires d'où dépend notre avenir.

Ennemi irréconciliable de toute réaction et de toute dictature, parce qu'elles ne pourraient nous conduire qu'à la guerre civile et aux désastres, je vous dis :

Citoyens,

Rendons la France prospère à l'intérieur, forte et fière devant l'étranger.
Tout pour la patrie ! Tout pour le peuple !
Vive la République !

Édouard LOCKROY.

3e Circonscription du 11e Arrondissement de PARIS.

M. Henri MATHÉ,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Voir page 791 l'adresse-programme du comité central républicain socialiste, aux électeurs du 11e arrondissement.)

Profession de foi.

Mes chers Concitoyens,

Le comité radical socialiste de la troisième circonscription m'a fait l'honneur de m'offrir la candidature.

Je l'ai acceptée.

Pendant onze années, j'ai représenté le quartier de la Roquette au Conseil municipal de Paris; aux élections législatives de 1885, le 11e arrondissement, que j'habite depuis vingt-cinq ans, m'a honoré de 25.334 suffrages; je ne suis donc pas un inconnu pour vous.

Dans ces deux assemblées, j'ai conscience de m'être montré soucieux des intérêts qui m'étaient confiés et d'être resté fidèle au mandat qui m'avait été donné.

Citoyens,

Comme beaucoup de républicains, je pense que si une certaine lassitude, un certain découragement se sont emparés du pays, c'est que les réformes politiques et sociales attendues depuis si longtemps n'ont pas été réalisées.

Si nous voulons obtenir des réformes sérieuses, imprimer plus de rapidité à leur vote et à leur exécution, il faut avant tout reviser, dans le sens le plus républicain et le plus démocratique, la Constitution monarchique que nous a léguée l'Assemblée de 1875, et revenir à une Chambre unique, qui, issue du suffrage universel, sera la véritable représentation du pays.

C'est aux deux Chambres, réunies en Congrès, qu'il appartiendra de décider que cette revision devra être faite par une Assemblée nommée à cet effet, l'Assemblée future n'ayant qu'un mandat législatif.

Mais, comme je l'ai déclaré dans les réunions, je ne voterai cette revision qu'avec une majorité de républicains résolus à ne pas laisser mettre en question la forme républicaine du gouvernement; je ne la voterai ni avec les mo-

narchistes, ni avec les boulangistes, pour lesquels le mot de revision signifie « monarchie ou dictature ».

Partisan de la séparation des Églises et de l'État, je reconnais qu'avant de procéder à cet acte, il faut régler l'existence des associations religieuses; mais j'estime qu'il est urgent, tout en respectant la liberté de conscience, de rompre le lien qui rattache l'État à l'Eglise.

Citoyens,

Les réformes économiques et sociales doivent être abordées et résolues promptement. Resté fidèle au programme radical socialiste, je demande :

La réforme de l'impôt dans le sens égalitaire des charges; la suppression des octrois ; la création de caisses de retraite pour les travailleurs ; l'enseignement laïque et gratuit, à tous les degrés, rendu accessible à toutes les aptitudes, par voie de concours; l'égalité de tous devant le service militaire; la suppression des monopoles; la gratuité de la justice; la revision de la loi des patentes, de façon à permettre aux petits commerçants de combattre la concurrence inique qui leur est faite par les grands magasins; la décentralisation administrative et gouvernementale, l'autonomie communale dans les limites compatibles avec l'unité de la patrie; amnistie pleine et entière pour toutes les condamnations prononcées à raison de faits de grève ou faits connexes.

Enfin, citoyens, je m'attacherai tout particulièrement à toutes les réformes qui seront de nature à améliorer le sort des travailleurs et à développer la prospérité du commerce et de l'industrie.

Citoyens,

En présence des coalitions qui menacent la République, je fais un suprême appel aux républicains du 11° arrondissement.

A l'alliance monstrueuse des boulangistes avec les bonapartistes, les royalistes et les cléricaux, il faut opposer l'union de tous ceux qui pensent que le Gouvernement de la République, seul, peut accomplir les réformes politiques et sociales que nous réclamons, et assurer la marche en avant.

C'est avec confiance, citoyens, que je me présente à vos suffrages.

Vive la République!

Henri MATHÉ.

1re Circonscription du 12e Arrondissement de PARIS

M. MILLERAND,

Élu au 2e tour de scrutin.

La lettre suivante a été adressée au citoyen Millerand, député de la Seine :

Citoyen,

Nous vous demandons d'accepter la candidature aux élections législatives dans la 1re circonscription du XIIe arrondissement (quartier des Quinze-Vingts et de Bercy).

Elu député aux élections complémentaires de décembre 1885, par le département de la Seine, vous obteniez plus de sept mille voix dans cet arrondissement, qui, dès le premier tour de scrutin, vous plaçait en tête des candidats.

Pendant les quatre années que vous avez été notre représentant, vous vous êtes montré scrupuleusement fidèle à votre programme.

Convaincu, avec raison, que les questions sociales doivent avoir le pas sur toutes les autres, vous avez nettement marqué par votre attitude, par vos discours et par vos votes, que vous compreniez combien il est urgent de donner aux classes laborieuses, les satisfactions légitimes que leur doit la République.

Vous êtes, à plus d'une reprise, intervenu dans la discussion des lois d'affaires.

C'est à l'initiative que vous avez prise qu'est dû le vote si longtemps attendu d'une loi qui améliore la législation justement critiquée des faillites.

Votre attitude politique a été absolument correcte. Si vous avez sans faiblesse combattu dès le premier jour les tendances vers le pouvoir personnel et les alliances avec la réaction qui se cachaient sous l'étiquette boulangiste, vous n'avez pas hésité à répudier toutes les mesures de violence, toutes les lois d'exception, toutes les solidarités compromettantes pour l'honneur du parti républicain.

Vous avez pensé que l'arme la plus sûre pour défendre la République, c'était la liberté. Vous êtes resté attaché aux principes et aux traditions qui font l'honneur et la force de notre parti. Vous ne vous êtes inféodé ni à un homme ni à une coterie.

Cette attitude indépendante vous donne plus qu'à personne autre, nous en avons la conviction, l'autorité nécessaire, pour grouper dans cette circonscription, tous les républicains avancés ; pour convaincre les modérés de la nécessité

de faire un pas résolu en avant ; pour rallier sous le drapeau républicain, tous les citoyens qui n'ont vu dans le boulangisme qu'un moyen de protestation contre une politique énervante et stérile.

Vous appartenez aux générations nouvelles dont le devoir est d'organiser la République, que les luttes et les efforts de nos prédécesseurs ont conquise.

Nous vous demandons de venir porter, dans cette circonscription, le drapeau républicain socialiste.

Vous répondrez à notre appel.

Le Secrétaire,
J. LUTAUD
13, rue de Chaligny.

Le Président,
L. LACHAMBEAUDIE.
3, quai de Bercy.

Le citoyen Millerand a répondu :

Citoyens,

Je vous remercie, j'accepte le poste d'honneur et de combat que vous m'offrez.

Le pays est las des luttes passionnées et inféconds des partis. Il est fatigué des batailles parlementaires à grand fracas, dont le résultat unique est l'élévation ou la chute d'une personnalité ou d'un groupe, sans profit pour ses grands intérêts matériels et moraux.

Il est passionnément attaché aux institutions libres dont la République seule peut lui assurer la paisible jouissance. Mais il attend du régime républicain les réformes qu'il symbolise.

Une Constitution, condamnée dès le premier jour par l'unanimité de notre parti, organise l'instabilité dans le pouvoir exécutif ; les conflits et l'impuissance dans le pouvoir législatif; maintient dans l'administration la centralisation à outrance créée par Bonaparte dans un intérêt dynastique. Une telle situation ne peut se prolonger sans péril.

Je me déclarais publiquement, dès mai 1884, partisan de la revision de la Constitution par une Constituante. Le spectacle des événements qui se sont déroulés depuis lors m'a affermi dans la conviction que du succès de cette réforme dépendait la réalisation de toutes les autres.

Partisan d'une Chambre unique, renouvelable partiellement; d'un pouvoir exécutif constitué sur le modèle que nous offre la Suisse et qui assure au gouvernement une stabilité suffisante ; d'un pouvoir judiciaire électif, protecteur des droits des citoyens ; je voudrais donner pour base solide à la République les plus larges libertés locales.

Cette émancipation des assemblées communales et régionales aurait pour premier résultat de faciliter aux travailleurs l'accès de la vie publique, de rendre plus réel et plus sincère le gouvernement du peuple par lui-même, et d'imprimer ainsi à la Constitution nouvelle le caractère démocratique et social qu'elle doit avoir.

Avec un organisme constitutionnel simplifié, amélioré, nous pourrions aborder et résoudre les graves problèmes depuis si longtemps en suspens ; — donner aux difficultés religieuses l'unique solution qui soit conforme à nos intérêts comme à nos principes : la séparation des Églises et de l'État ; — accomplir la réforme de l'impôt, dans l'esprit de la Révolution française, en ne faisant peser sur chaque contribuable qu'une charge proportionnelle à ses facultés ; — faire droit aux plaintes légitimes du commerce, en revisant la loi inique des patentes, si dure aux petits, si légère aux grands ; — poursuivre la disparition des monopoles et, par exemple, réorganiser la Banque de France dont le privilège arrivera bientôt à terme, de façon qu'elle serve exclusivement les intérêts généraux du commerce et de l'industrie ; — modifier, au mieux des besoins de notre production, le régime des tarifs de transport : cet élément essentiel de la richesse nationale ; — mener à bien l'étude et le vote des lois émancipatrices concernant les associations ouvrières ; les accidents ; la protection des femmes, des enfants et des vieillards ; la nomination de délégués ouvriers (mines, chemins de fer, etc.) ; la création de juridictions professionnelles ; la journée de travail et la fixation d'une législation internationale.

La tâche est vaste et complexe. Représentant d'une circonscription où existent des intérêts commerciaux et industriels d'une si grande importance, je tiendrai à honneur, au moment surtout où les traités de commerce viendront à expiration, de m'entourer de tous les avis compétents.

Mais pour que cet ensemble de réformes puisse être réalisé, pour que la fortune de la France ne coure pas de périls, il importe que la République, qui est le seul gouvernement adéquat au suffrage universel, soit mise hors de toute contestation.

C'est pourquoi je suis, avant tout, l'adversaire résolu des partis — réactionnaires et boulangiste — qui demandent à un homme la force nécessaire pour réaliser les réformes politiques et sociales.

Non ce n'est pas d'un maître, c'est d'elle seule, de sa persévérance, de ses libres efforts que la démocratie française peut et doit attendre le triomphe des idées qui lui sont chères. Qu'elle reste maîtresse d'elle-même, pour achever l'œuvre commencée il y a cent ans par nos pères !

Tous nous devons, chacun dans notre sphère, donner tout ce que nous avons d'énergie et d'intelligence au succès de cette patriotique entreprise. Ce serait un grand honneur pour moi si, en me rendant au scrutin uninominal le mandat qu'ils m'avaient confié au scrutin de liste, les électeurs de cette circonscription m'appelaient à collaborer à cette œuvre comme député du XII[e] arrondissement.

Vive la République !

A. MILLERAND.

En conséquence, le candidat du Comité républicain socialiste de la 1[re] circonscription du XII[e] arrondissement est, pour l'élection législative du 22 septembre, le citoyen

A. MILLERAND, Député de la Seine.

2ᵉ Circonscription du 12ᵉ Arrondissement de PARIS.

M. Camille DREYFUS,

Élu au 2ᵉ tour de scrutin.

COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL SOCIALISTE

DE LA 2ᵉ CIRCONSCRIPTION DU 12ᵉ ARRONDISSEMENT.

Citoyens,

Nous soumettons à votre sanction, pour le scrutin du 22 septembre, non point un homme, mais un programme, qui a pour base la défense de la République.

Ce programme est celui que les vrais républicains de Paris n'ont jamais abandonné ; il se résume en deux mots : liberté politique, émancipation sociale.

Le citoyen Camille Dreyfus, que nous proposons à vos suffrages, a défendu fidèlement ce programme dans le passé, il le défendra dans l'avenir. Ce n'est pas un politicien de profession, c'est un écrivain et un orateur qui a traité les grandes questions économiques.

En votant pour lui, vous voterez pour un républicain qui n'a pas démérité.

Vive la République !

PARTIE POLITIQUE.

Article premier. — Revision aussi rapide que possible de la Constitution dans un sens véritablement républicain et démocratique par une Assemblée constituante, élue exclusivement dans ce but.

La Constituante délibérera parallèlement aux Chambres et n'aura d'autre pouvoir que celui d'élaborer la Constitution.

Ce travail terminé, son mandat prendra fin.

La Constitution sera soumise au vote de la nation.

Art. 2. — Suppression de la Présidence de la République, ou tout au moins un Président toujours révocable par l'Assemblée.

Suppression du Sénat, ou tout au moins restriction de ses droits politiques et financiers.

Extension de sa base électorale.

Art. 3. — Les ministres pris en dehors des Chambres, ou démission des députés une fois nommés ministres.

Suppression de leur solidarité ; chaque ministre personnellement responsable de ses actes devant le Parlement.

Art. 4. — Décentralisation gouvernementale et administrative : au Parlement, les intérêts nationaux; aux Conseils généraux, les intérêts départementaux.

Autonomie communale, c'est-à-dire la commune maîtresse de son administration, de ses finances et de sa police, dans les limites compatibles avec l'unité nationale

Art. 5. — Responsabilité personnelle et pécuniaire des fonctionnaires nommés ou élus et des mandataires.

Réduction des gros traitements du personnel administratif et notamment des sous-préfets.

Art. 6. — Séparation des Églises et de l'État. Suppression du budget des cultes. Le clergé soumis au droit commun. Et, comme mesures préparatoires, vote de la loi sur les associations et retour à la nation et aux communes des biens des congrégations religieuses.

Art. 7. — Magistrature élective et temporaire.

Justice gratuite. Réforme de la loi sur le jury. Suppression de l'instruction secrète. Réparation morale et pécuniaire aux victimes des erreurs judiciaires et de la police.

Art. 8. — Suppression des charges, privilèges et monopoles judiciaires (avoués, avocats, etc.)

Art. 9. — Service militaire obligatoire et légal pour tous. Suppression des dernières dispenses universitaires et religieuses.

Art. 10. — Instruction intégrale, laïque et gratuite à tous degrés, professionnelle ou autre, en raison des aptitudes constatées.

Art. 11. — Interdiction du cumul des fonctions publiques et électives.

Renouvellement partiel des Assemblées à époques fixes.

Art. 12. — Reconnaissance par la loi du mandat impératif et son assimilation au mandat civil.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

Article premier. — Revision de l'impôt et de son mode de perception.

Suppression des octrois et des taxes de consommation sur les objets de première nécessité.

Art. 2. — Impôt progressif sur la richesse, s'appliquant suivant les cas au capital ou au revenu.

Suppression ou réduction de l'héritage en ligne collatérale.

Art. 3. — Amortissement de la dette publique.

Art. 4. — Revision de la loi sur les mines.

Extension du principe de la loi sur les délégués mineurs à toutes les entreprises dirigées ou concédées par l'État, et notamment aux employés de chemins de fer.

Extension des charges et des bénéfices des caisses de retraite au profit de tous les agents et des ouvriers des compagnies de chemins de fer.

Art. 5. — Revision intégrale dans le sens démocratique de la loi de 1867 sur les sociétés, et abrogation des lois contraires.

Droit pour les travailleurs d'être représentés dans les assemblées générales des actionnaires.

Art. 6. — Loi générale limitant les heures de travail. Intervention de l'État dans la fixation des salaires pour les Compagnies associées de l'Etat et suppression du marchandage.

Réglementation et surveillance plus stricte du travail des enfants.

Art. 7. — Développement de l'enseignement professionnel.

Art. 8. — Interdiction absolue du livret d'ouvrier. Responsabilité pénale des patrons et Compagnies qui entraveraient l'exercice des syndicats professionnels ouvriers.

Art. 9. — Organisation du crédit aux travailleurs. Réorganisation de la Banque de France.

Art. 10. — Modifications aux conditions d'admission des groupes ouvriers aux adjudications publiques.

Art. 11. — Revision de la législation sur les conseils de prud'hommes et les syndicats professionnels. Création d'un conseil de prud'hommes pour les employés.

Art. 12. — Assurance obligatoire par l'État en faveur des vieillards et des invalides du travail, sans préjudice du recours contre les patrons.

Administration des caisses ouvrières de secours et de retraite par les intéressés.

Art. 13. — Réforme du système pénitentiaire. Développement des pénitenciers agricoles.

Le travail fait dans les établissements religieux et prisons tarifé et surveillé par les conseils des prud'hommes et les chambres syndicales.

Art. 14. — Interdiction de renouveler les traités de commerce jusqu'à l'abrogation de l'article 11 du traité de Francfort.

Pour toutes les questions importantes non prévues au présent programme, le comité devra être consulté chaque fois que les délais législatifs le permettront.

Le Comité.

Engagement.

Je m'engage sur l'honneur à respecter et à défendre le présent programme, que j'ai lu et accepté. Je m'engage, en outre, si je suis élu, à louer dans la circonscription un local où je me tiendrai au moins une fois par mois à la disposition des électeurs.

Camille DREYFUS, Député sortant.

1re Circonscription du 13e Arrondissement de Paris.

M. HOVELACQUE,

Élu au 2me tour de scrutin.

Citoyens,

L'heure est venue d'enlever le gouvernement du pays aux politiciens de profession qui ont gravement compromis les intérêts de la République. Il est temps d'en finir avec les coteries qui troublent et exploitent le pays.

La nation veut être enfin maîtresse de ses destinées. Elle entend n'abdiquer aucun de ses droits. Elle repousse tout à la fois l'opportunisme et la dictature boulangiste, ces deux formes de la réaction.

Elle réclame, sans délais, une Assemblée constituante spécialement élue; elle demande une revision intégrale ratifiée par le suffrage universel; elle veut substituer au parlementarisme, qui n'est que l'orléanisme déguisé, un régime démocratique et socialiste.

Ainsi seulement on obtiendra la suppression du Sénat et celle de la Présidence de la République; — la séparation immédiate des Églises et de l'Etat et la suppression du budget des cultes; — la disparition des vieilles lois consulaires qui mettent obstacle à tout progrès; — l'impôt direct et progressif atteignant réellement les riches et épargnant les pauvres; — une législation garantissant les droits des travailleurs, et la justice égale pour tous. Ainsi seulement on pourra substituer à la politique de résistance et de réaction une politique de réformes sociales.

Citoyens,

Fidèle aux électeurs du XIIIe arrondissement, de qui je tiens le mandat de conseiller municipal, j'ai refusé les candidatures qui m'ont été offertes dans d'autres circonscriptions. Si vous me confiez aujourd'hui le mandat législatif, je saurai le remplir sans compromis et sans défaillance, ne m'inspirant que de la volonté de mes commettants et des intérêts de la République.

Vive la République démocratique et sociale!

Abel HOVELACQUE,
Ancien Président du Conseil municipal,
Conseiller du quartier de la Salpêtrière.

2e Circonscription du 13e Arrondissement de PARIS.

M. Paulin MÉRY,

Élu au 2e tour de scrutin.

(*Election annulée*).

1re Circonscription du 14e Arrondissement de PARIS.

M. JACQUES,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes Chers Concitoyens,

Depuis longtemps je vous représente au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine.

Indépendant par caractère et par état, j'ai toujours rempli sans compromission aucune le mandat dont vous m'avez honoré, et si le 27 janvier dernier je suis descendu dans l'arène politique, ce n'est pas comme candidat officiel, ainsi que la calomnie a osé l'insinuer, c'est comme candidat du Congrès départemental, avec le patriotique espoir de rallier toutes les forces républicaines !

Aujourd'hui, je fais un nouvel appel à votre confiance, et il vous est facile de savoir la conduite que je tiendrais si vous m'accordiez vos suffrages à l'élection législative.

Lisez les articles du programme du Comité républicain socialiste, en vous rappelant que jamais ma signature n'a été protestée ; consultez aussi mes votes et mes travaux dans les deux Conseils, en vous reportant à la situation financière et administrative de 1871 ; enfin et par surcroît, interrogez tous les ouvriers, vieux ou jeunes, qui depuis dix-huit ans ont reçu chez moi un fraternel accueil.

Parmi les votes politiques ou d'administration générale, vous constaterez que mon nom figure au nombre de ceux qui ont adopté les vœux suivants :

Vœu tendant à la revision de la Constitution dans un sens démocratique et nettement républicain ;

Vœu tendant à la condamnation des expéditions coloniales et notamment l'expédition du Tonkin;

Vœu tendant à la séparation de l'Église et de l'État;

Vœu tendant à l'amnistie des condamnés politiques;

Vœu tendant à l'amnistie des marchands de vins frappés par application de la loi de mars 1851 et du décret de février 1852;

Vœu tendant à la séparation du Conseil général et du Conseil municipal;

Vœu tendant à l'abolition des octrois;

Vœu tendant à la réforme des patentes en vue d'arrêter l'écrasement du petit commerçant par les grands magasins, etc., etc.

Aux procès-verbaux du Conseil général, du Conseil municipal ou de la commission du budget, vous vous convaincrez :

1° Que j'ai pris part à la solution des grandes questions : Finances, ensegnement; construction d'écoles primaires, création d'écoles d'apprentis et d'écoles professionnelles, exposition ouvrière de 1887, aide aux chambres syndicales ouvrières, création de la Bourse du travail, augmentation du nombre de lits d'hospices, création d'hôpitaux, etc., etc;

2° Que j'ai mis le plus grand zèle à servir les intérêts de votre circonscription, et que s'il reste beaucoup à faire (je n'ai pu obtenir tout ce que j'ai demandé!), les satisfactions suivantes sont acquises :

Construction de deux groupes scolaires; percement des rues Vercingétorix et Sainte-Eugénie; prolongement des rues de Gergovie jusqu'à la rue d'Alésia, de la rue du Moulin-Vert jusqu'à la rue de Gergovie, de la rue Didot jusqu'aux fortifications, de la rue des Plantes jusqu'au boulevard Raspail (opération en cours d'exécution);

Mise à l'alignement de la rue de Vanves (opération délibérée, fonds votés);

Construction d'égouts et remise en état de viabilité d'un grand nombre de voies publiques;

Construction d'un pont biais rue Didot, sur la ligne du chemin de fer;

Création de la ligne d'omnibus Plaisance-Hôtel-de-Ville;

Création d'une ligne de tramways desservant l'avenue du Maine (la délibération est prise depuis plusieurs années; la mise à l'enquête vient d'avoir lieu);

Suppression du passage à niveau de la rue du Château (le crédit nécessaire à l'opération a été compris dans le dernier emprunt; les dernières difficultés administratives ont été levées à la date du 6 août dernier).

Mes Chers Concitoyens,

Il y a entre l'honnête et laborieuse population de l'arrondissement et moi un lien de solidarité déjà fort ancien, il vous appartient de le fortifier dans l'intérêt de notre commun amour de la liberté et du progrès.

Si après m'avoir choisi pour vous représenter dans des assemblées administratives, vous me choisissez pour vous représenter à la Chambre des députés, vous pouvez être convaincus que j'apporterai dans l'accomplissement de ce nouveau mandat, avec l'expérience des affaires et l'habitude du travail, mon

ardent et inaltérable amour de la République, seule forme de gouvernement capable d'assurer la prospérité et la grandeur de la France !

Vive la République !

Ed. JACQUES,
Président du Conseil général de la Seine
Négociant-Distillateur, Conseiller municipal du quartier de Plaisance.

2e Circonscription du 14e arrondissement de PARIS.

M. PICHON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Réponse de M. Pichon aux membres du Comité républicain radical démocratique qui lui offrait la candidature.

Citoyens,

Vous m'appelez à porter le drapeau dans la bataille contre les ennemis de la République.

J'accepte avec fierté cette mission d'honneur.

Nous avons un double devoir à remplir ensemble : défendre le gouvernement basé sur la volonté nationale et unique expression des droits populaires; continuer l'organisation politique et sociale de la démocratie.

Pour que la nation dispose d'elle-même, il faut qu'elle échappe à l'hérédité dynastique par la République; pour que la République soit constituée, il faut qu'elle ait des lois et des institutions conformes à son principe.

L'union des républicains garantira la République contre le péril des coalitions ennemies; la mise en pratique des doctrines républicaines donnera à la République toute son efficacité.

Vous vous adressez à moi comme à un compagnon de luttes, républicain d'hier, d'aujourd'hui, de demain, en qui vous voulez bien reconnaître un mandataire fidèle, qui n'a rien à craindre des investigations dans sa vie publique non plus que dans sa vie privée, qui met l'intérêt du pays au-dessus des compétitions et des querelles individuelles, qui a gardé l'horreur du pouvoir personnel ressentie dans les épreuves de la patrie, qui est prêt à tous les sacrifices pour la liberté.

A mon tour, je vous convie sur le champ de bataille où vont se décider les destinées de la France.

Je sonne le ralliement des forces républicaines dispersées et je les conjure

de se réunir pour l'effort suprême, au nom de la Révolution française dont nous célébrons le glorieux centenaire et dont l'œuvre sombrerait dans les aventures plébiscitaires; au nom de la sécurité nationale que le suffrage universel menacerait par une abdication nouvelle; au nom des intérêts industriels et commerciaux qui s'effondreraient dans les luttes civiles; au nom du travail que la République a pour mandat d'émanciper.

En avant citoyens, pour vos libertés et votre indépendance!

Vive la France! Vive la République!

S. PICHON,
Ancien conseiller municipal de Paris, député sortant.

Voici le programme du Comité républicain radical démocratique, accepté et signé par le citoyen Pichon :

Défense énergique de la République contre les coalitions qui la menacent.

Revision républicaine de la Constitution, contre le césarisme et la monarchie. — Le suffrage universel souverain dans la République, qui ne peut être mise aux voix.

Liberté d'association suivant les règles du droit moderne, avec interdiction des biens de mainmorte.

Amélioration de la loi militaire dans le sens de l'égalité des charges des citoyens et de la suppression complète du privilège des séminaristes.

Séparation des Églises et de l'État. Liberté de conscience et d'exercice du culte pour tous les citoyens.

Application résolue de la loi sur l'enseignement primaire. Laïcité de tous les ordres d'enseignement public. L'enseignement secondaire et supérieur rendu accessible à toutes les aptitudes constatées par voie de concours. Extension de l'enseignement professionnel. Création d'écoles d'apprentissage avec des professeurs ouvriers.

Revision libérale et égalitaire des codes. Réduction des délais et des frais de justice. Extension de la compétence des juges de paix.

Réformes administratives dans le sens d'une réduction du personnel et d'une large décentralisation.

Équilibre réel du budget. Politique financière d'économies. Réforme démocratique des impôts et leur répartition proportionnelle aux ressources de chacun.

Revision de la loi sur les patentes pour la défense efficace du petit commerce contre la concurrence des grands magasins.

Remaniement des tarifs de douane en vue de l'échéance des traités de commerce en 1892.

Réduction des gros traitements. Suppression des emplois inutiles. Amélioration du sort des petits employés.

Suppression des octrois.

Organisation démocratique du crédit. Réorganisation de la Banque de France à l'expiration de son privilège.

Assurance contre les accidents et les incapacités de travail. Caisses de retraite pour les vieillards et les invalides.

Réforme du régime pénitentiaire. Développement des pénitentiers agricoles.

Suppression de la concurrence faite au travail libre dans les prisons, les maisons religieuses et les établissements subventionnés par l'État. Le travail dans les ouvroirs et tous les établissements religieux soumis aux mêmes lois que dans les ateliers, usines et manufactures.

Interdiction aux députés de faire partie des conseils d'administrations de sociétés financières.

Programme local : Ne pas déplacer la gare de Sceaux.

1re Circonscription du 15e Arrondissement de PARIS.

M. Eugène FARCY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Dans quelques jours va se terminer par un vote la lutte gigantesque entreprise par quelques courageux citoyens opprimés par un ministère moribond, aidé par la presse fond-secrétière et les parlementaires affolés. La pression gouvernementale dépasse tout ce qui s'était fait jusqu'à présent. La liberté de conscience est supprimée. Pour écarter ces hommes, afin de constituer la République honnête, la République nationale, il faut marcher au combat tous unis et disciplinés et voter pour les hommes qui s'inclinent devant le verdict de la population parisienne, rendu le 27 janvier dernier. Pour éviter toutes les divisions qui pourraient se produire dans le grand parti national, vous voterez pour les candidats désignés par l'élu de Paris dans le manifeste suivant.

(Voir la lettre et la liste des candidats du général à la page 774.)

Citoyens,

Comme vous le dit le courageux lutteur qui supporte depuis quelques mois avec quelques amis dévoués tout l'effort gouvernemental, il faut rester

unis et disciplinés. Repoussez axec mépris toutes les insinuations mensongères et intéressées de ces gens qui, voulant continuer leur politique néfaste, trompent les électeurs en leur faisant croire que nous voulons renverser la République, alors que nous voulons la sauver de leur étreinte mortelle, en nous appuyant sur les honnêtes gens et les bons patriotes écœurés de voir la patrie mise aux pieds de Bismarck et la fortune de le France aux mains des tripoteurs.

Républicains intelligents et patriotes du XVe arrondissement, c'est à vous que je fais appel ; votez pour les candidats du parti national.

E. FARCY, Député.

Chers concitoyens,

Les sept comités républicains revisionnistes du XVe arrondissement, radicaux, anti-parlementaires, revisionnistes, socialistes et ouvriers, ayant approuvé la ligne politique que j'ai suivie depuis dix-neuf ans comme représentant du peuple, sont venus m'offrir la candidature. Je l'ai acceptée de tout cœur, étant toujours fier de représenter des républicains honnêtes et indépendants qui sont restés, comme moi, en dehors de toute coterie, n'ayant en vue que l'intérêt général, le salut de la république et le relèvement de la patrie.

Vous connaissez tous mon programme politique, qui a toujours été le vôtre. Nous le poursuivons ensemble depuis dix-neuf ans, mais il n'a pas pu aboutir, grâce à la duplicité des parlementaires.

Vous savez que, depuis 1871, et surtout au moment du péril, je suis resté au premier rang pour défendre vos libertés, — et que je n'ai cessé de réclamer les réformes promises et de poursuivre les abus, les gaspillages et les vols qui déshonorent notre administration. Il est inutile de l'afficher de nouveau sur les murs.

C'est avec des programmes ronflants autant que mensongers que nos adversaires ont trompé les électeurs et détourné leurs regards des plaies qui rongent la République. Je laisse aux faux radicaux le soin de vous afficher sous toutes les couleurs leurs programmes alléchants.

Mon nom est, pour vous, tout un programme. Il signifie : dévouement absolu à la République ; suppression des abus et des vols qui la déshonorent; justice et protection à tous et surtout aux faibles; châtiment des coupables qui ont osé porter la main sur le suffrage universel.

Mon passé vous répond de l'avenir. Comme officier de marine, j'ai servi mon pays. Comme député, j'ai servi de toutes mes forces la République. Tous mes compatriotes le savent, car, sans que j'aie eu besoin de leur exposer un programme, ils m'ont élu en 1885 avec 287,000 voix, malgré l'opposition des chefs intransigeants et radicaux qui m'avaient fait rayer des listes, parce que, déjà à cette époque, je n'approuvais pas leur politique dissolvante et démoralisatrice. Ce sont ces politiciens néfastes qui ont si bien oublié leur programme et si mal dirigé la politique des groupes avancés ; ils ont plus fait de mal à la République que tous les monarchistes coalisés.

A part quelques lois mutilées par le Sénat, comme la loi militaire, les parlementaires n'ont fait aucune des réformes réclamées depuis si longtemps. Ils ont tout commencé sans rien finir ; ils ont ordonné des enquêtes étouffées à l'avance. Tandis que, pour caser les leurs, ils ont doublé le nombre des fonctionnaires inutiles et augmenté de 50 millions par an un budget déjà trop lourd, ils n'ont pu trouver en quinze ans les quelques millions nécessaires pour augmenter les dérisoires traitements des petits fonctionnaires et les pensions insuffisantes des anciens retraités qui vivent dans la misère. Ils n'ont rien su trouver pour empêcher de mourir de faim les vieux ouvriers sans travail, ils n'ont même pas songé à réorganiser notre assistance publique qui distribue si mal ses secours et les met en réserve pour en combler les agents électoraux officiels.

Avec l'étranger, ils n'ont su faire que des traités désastreux pour notre commerce et pour notre industrie, et ils ont abaissé notre dignité nationale en prenant le mot d'ordre à Berlin. Aussi, alors qu'on n'a pu trouver les crédits nécessaires pour rétablir la prospérité publique, on a gaspillé des centaines de millions et le sang de notre vaillante armée pour faire cette guerre néfaste du Tonkin où l'on tue encore journellement nos meilleurs soldats.

Ils ont rendu la justice encore plus boiteuse et plus louche, et protégé la haute finance véreuse qui, dirigée par l'étranger, rêvait la ruine de nos principaux établissements industriels et financiers. Au lieu d'abaisser les tarifs de transports pour diminuer le prix des matières premières, ils ont avantagé les Compagnies de chemins de fer et voté les conventions scélérates.

Pour terminer leur carrière politique, ils viennent enfin de se coaliser avec la presse subventionnée et le Sénat pour étrangler nos libertés?

Citoyens, d'un bout de la France à l'autre, le peuple crie vengeance et demande justice! Vous laisserez-vous encore tromper par de faux libéraux qui ne songent à vous et à vos libertés que pendant la période électorale ?

Grâce à ces hommes funestes, la République, qui devrait faire l'admiration du monde civilisé, se trouve aujourd'hui compromise et menace de sombrer, envahie par le dégoût et ce que l'on a appelé la pourriture parlementaire.

La liberté n'est qu'un vain mot, les honnêtes gens sont poursuivis, la foule inoffensive est chargée sur les boulevards, le secret de nos correspondances est violé, les fonds publics sont employés à violenter le suffrage universel!

Il n'est plus temps d'équivoquer.

La guerre à mort est déclarée entre ceux qui veulent vivre de la République et ceux qui veulent la faire vivre et la sauver, c'est-à-dire entre les radicaux opportunistes et le parti national. Ce qu'il faut affirmer aujourd'hui, c'est votre volonté absolue de changer notre système d'administration gouvernementale, qui s'oppose à tout progrès, à toute réforme sérieuse, à tout contrôle et, par suite, à toute économie.

Un homme a eu le courage de dire la vérité aux parlementaires et de mettre sa popularité au service de la République ; ils l'ont déclaré traître à la patrie parce qu'ils veulent conserver l'état de choses qu'ils ont créé et qui leur permet de faire leurs affaires au lieu de celles du pays.

Paris, la ville intelligente, a répondu à leurs calomnies par le vote du 27 janvier 1889.

Au lieu de se soumettre au verdict populaire, les pontifes de la République parlementaire opportuno-radicale ont excommunié Paris et se préparent à appliquer l'état de siège pour escroquer le vote de la capitale, en prétendant que la ville républicaine veut voter la dictature.

Républicains honnêtes et indépendants, vous savez où est la dictature, c'est aujourd'hui qu'il faut la combattre. Vous savez quels sont ceux qui, pour jeter la terreur dans le pays, cassent les officiers de l'armée nationale aprés avoir dérobé leur correspondance intime, et révoquent lâchement les fonctionnaires sans oser indiquer officiellement le motif inavouable de leur révocation, tandis qu'ils conservent dans leurs fonctions des voleurs qui leur sont signalés par vos représentants.

Ne vous laissez pas jouer par ces prétendus candidats qui viennent, avec l'aide du Gouvernement, vous faire de belles promesses pour semer la division dans vos rangs. Nous voulons avec vous la République honnête, et nous voulons la débarrassêr des parasites qui la dévorent et la tuent. Nous voulons la rendre grande et forte et lui assurer le respect et le concours de tous les citoyens français, de tous les patriotes.

Électeurs, le moment est solennel : serrez-vous autour du représentant du peuple auquel vous avez déjà donné trois fois votre confiance en 1876, 1877 et 1881. Montrez à nos gouvernants que vous savez rester fidèles à celui qui a rempli son mandat avec honnêteté, fermeté et dévouement.

Défiez-vous surtout des manœuvres de la dernière heure.

En 1881, mes adversaires m'avaient couvert de leurs calomnies, vous leur avez répondu en me donnant une écrasante majorité.

S'ils recommencent encore, répondez-leur par le mépris.

Restez disciplinés, ne songez qu'au salut de la République.

Pas de division, pas d'abstention et surtout pas de ballottages : c'est par un coup de tonnerre qu'il faut frapper les coupables et imposer au Parlement les trois principaux articles du programme national :

Suppression du Sénat, revision par une Constituante, referendum.

Vive la France ! Vive la République !

Eugène FARCY.

2e Circonscription du 15e Arrondissement de PARIS.

M. LAGUERRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Au lendemain de leur désastre électoral du 27 janvier, les politiciens vaincus ont supprimé le scrutin de liste; ils ont espéré, en le divisant, diminuer la force du torrent qui va les emporter.

Leur espoir sera trompé.

Vous voterez chacun dans vos circonscriptions électorales pour celui qui porte le drapeau du parti républicain national.

Désigné par le comité national et par les comités revisionnistes de l'arrondissement pour la deuxième circonscription du XVe arrondissement, je suis heureux de porter à la connaissance des électeurs le manifeste du chef du parti républicain national et la liste de ses candidats dans le département de la Seine.

(Voir la lettre et la liste des candidats du général à la page 774.)

Mes chers Concitoyens,

Je n'ajoute qu'un mot :

Vive le général Boulanger ! Vive la République nationale !

Georges LAGUERRE,
Député, membre du Comité républicain national.

Mes chers Concitoyens,

J'ai accepté, dans votre circonscription, la candidature républicaine revisionniste que m'ont offerte les comités de l'arrondissement.

Député sortant, je siège depuis six ans à la Chambre et j'ai donné le rare exemple d'un représentant fidèle à son mandat.

On peut scruter tous mes votes, je défie mes adversaires d'en relever un seul qui ne soit pas en conformité absolue avec le programme que j'avais accepté de mes électeurs.

L'odieuse loi sur les candidatures multiples, la nécessité de voir la députation de Paris composée de républicains d'action, ayant fait leurs preuves,

m'obligent à abandonner l'arrondissement d'Apt, où un de mes amis sera facilement élu, et je viens, Parisien, solliciter vos suffrages.

Dans la situation critique où un gouvernement déshonoré a jeté le pays, mon programme est simple.

Ami du général Boulanger quand il était l'admirable ministre de la guerre dont nul patriote n'a perdu le souvenir, je suis resté son défenseur fidèle lorsque des parlementaires jaloux l'ont chassé du pouvoir.

J'étais à ses côtés lorsque, depuis un an, les départements et Paris l'ont acclamé par plus d'un million de suffrages.

C'est sur lui, sur sa légitime popularité, sur son dévouement à la République que je compte non pour établir une dictature absurde et impossible, mais pour chasser du pouvoir les misérables qui le détiennent et pour faire triompher, par la revision de la Constitution, les réformes démocratiques et sociales promises depuis si longtemps au suffrage universel.

Avec le général Boulanger, je poursuivrai la destruction de la République opportuniste, étroite, intolérante, oublieuse des intérêts des humbles de la démocratie ; de la République parlementaire, en un mot.

Et je lutterai pour l'avènement de la République libérale, tolérante, ouverte à tous les bons citoyens, réformatrice, qui supprimera les tribunaux d'exception, qui rappellera les Français sur le sol de la patrie ; en un mot, de la République du peuple.

Mes chers concitoyens,

Ce n'est pas la cause d'un homme que je sers, mais la cause de la démocratie, dirigée aujourd'hui par des gouvernants indignes.

Au reste, le 27 janvier, la démocratie parisienne a déjà méprisé les calomnies odieuses avec lesquelles on a tenté vainement de surprendre ses suffrages.

Aujourd'hui, rien n'est changé, si ce n'est que les manœuvres électorales d'adversaires aux abois ont pris les proportions d'un véritable attentat contre le suffrage universel et contre vous.

Mais voici l'heure de la vraie justice : la vôtre.

Renversez d'un haussement d'épaules tout cet échafaudage de boue et d'ignominie.

Je sollicite l'honneur d'être le serviteur le plus actif de vos revendications légitimes et de vos colères indignées.

Vive la République nationale !

Georges LAGUERRE,
Député sortant.

16e Arrondissement de PARIS.

M. MARMOTTAN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

La situation est grave; les partis réactionnaires coalisés menacent l'existence même de la République.

La lutte qui partout est engagée est une lutte de principe ; d'un côté le drapeau de la réaction, de l'autre côté celui de la République; devant le danger, toutes les nuances doivent s'effacer, tous les républicains doivent s'unir.

Que la Constitution soit perfectible, qu'elle puisse être modifiée de façon à faciliter les relations des pouvoirs publics entre eux, et à rendre plus efficace et plus rapide le travail législatif; qu'elle puisse devenir plus démocratique, tout le monde est d'accord sur ce point, et la loi même l'a prévu.

C'est là la revision républicaine, et j'en suis partisan. Mais s'imaginer que la revision demandée par nos adversaires soit destinée à fortifier la République, et que le but qu'ils poursuivent soit de consolider l'état républicain, c'est là une erreur profonde dont nous ne devons pas être les dupes.

Ce que la réaction et le césarisme cherchent sous le nom de revision, c'est la destruction même de la liberté et de la République, et nous verrions, s'ils réussissaient, un spectacle lamentable : nous verrions sur les ruines de la République tous ces partis, unis aujourd'hui pour la destruction, se diviser demain pour la possession du pouvoir; ce serait le signal d'un déchaînement dont nul ne peut prévoir la fin.

Et cela, devant une Europe armée jusqu'aux dents, devant des millions de soldats qui pèsent sur nos frontières, et qui n'attendent qu'une occasion pour consommer notre ruine.

Devant de tels périls, le devoir de vos représentants est tout tracé : ils doivent s'unir étroitement pour défendre les institutions républicaines; ils doivent donner plus de stabilité au gouvernement, et éviter toutes ces crises parlementaires dont nous avons été les témoins attristés. Ce n'est pas une assemblée tumultueuse qui peut devenir une assemblée réformatrice; les réformes utiles exigent le calme et la durée du pouvoir.

J'ai accepté la candidature après bien des hésitations, je l'avoue; j'ai cédé aux sollicitations de républicains éprouvés qui ont fait appel à mon dévouement; je l'ai acceptée comme un devoir à remplir envers la République. Vous me connaissez; il y a près de quarante ans que j'habite au milieu de vous, et depuis plus de vingt années, je suis mêlé aux affaires publiques; trois fois de suite, à des époques critiques, j'ai eu l'honneur de rallier autour de moi le parti répu-

blicain et de le conduire à la victoire; si vous jugez que je puisse encore vous être utile, je suis à votre disposition, et vous pouvez compter que je ne faillirai à aucun de mes devoirs de républicain.

Dr MARMOTTAN, ancien député.

1re Circonscription du 17e Arrondissement de PARIS.

M. LE SENNE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Dans quelques jours, vous aurez à manifester votre volonté.

Le résultat n'est pas douteux.

Ce que vous avez décidé le 27 janvier, vous le déciderez une fois encore le 22 septembre.

La trouble et la confusion qui, plus que jamais, règnent dans leurs états-majors, nous assurent la victoire au premier tour de scrutin.

Pas d'hésitation! votez pour celui que le général Boulanger vous a désigné.

(Voir la lettre et la liste des candidats du général à la page 774.)

Électeurs,

Vous le voyez, si vous voulez la France forte à l'intérieur et fière à l'extérieur, vous voterez pour le candidat du général Boulanger.

Le vote que vous porterez sur mon nom signifiera: Revision! Constituante! Referendum! Et vous affirmerez une fois de plus la politique du chef du parti national.

Électeurs,

Dans quelques jours, vous aurez à décider des destinées de la France et de la République menacées.

Au moment où, plus que jamais, l'union des républicains sincèrement revisionnistes s'impose, un grand nombre d'entre vous m'a confié le mandat d'obtenir, par tous les moyens légaux, la revision de la Constitution par une assemblée Constituante, pour la République et par la République.

Ce mandat, qui résume la politique acclamée le 27 janvier par un million

de Français. est celui que le général Boulanger accepte dans le dix-huitième arrondissement, où sa candidature est posée.

Fidèle aux grandes traditions républicaines, je l'ai accepté sous la forme impérative, et le choix que vous avez fait en ma personne a été ratifié par le Comité national.

Si vous désirez une République honnête et forte, délivrée à jamais des spéculateurs éhontés qui l'exploitent depuis vingt années, rangez-vous autour de moi.

Je suis nouveau à la politique militante. Vous n'aurez donc pas à craindre que j'apporte à la nouvelle Chambre, ni l'expérience des intrigues, ni la rancune des affronts personnels que les membres de la Chambre actuelle ne manqueraient pas d'y apporter.

Ce que je veux, le voici :

Je veux la paix civile, le progrès social, la paix religieuse et la fierté nationale.

Pour arriver à ce relèvement de nos institutions, il faut :

La convocation d'une Constituante, qui revisera la Constitution opportuno-monarchique de 1875, avec le concours du peuple directement consulté.

La séparation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

La substitution d'une République franchement démocratique à l'oligarchie parlementaire actuelle.

A cet effet, je veux la suppression des ministres, leur remplacement par des fonctionnaires désignés en dehors des membres de la Chambre par le pouvoir exécutif.

De cette façon, la République démocratique nationale n'aura plus à redouter les compétitions qui constituent la gangrène du parlementarisme.

Ce qu'il faut encore, c'est que le peuple soit consulté par voie de referendum sur toutes les grandes questions de conscience et d'intérêt national;

Que la Présidence de la République soit remplacée par un pouvoir exécutif à plusieurs têtes et renouvelable par partie;

Que tous les fonctionnaires du gouvernement soient responsables et justiciables directement devant le peuple, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent;

La Constituante aussitôt formée, et lorsqu'au moyen de la revision nous pourrons enfin présenter des projets de loi qui ne seront plus exposés à être indéfiniment ajournés, comme il est de règle avec le parlementarisme que nous voulons détruire, je demanderai :

Une répartition plus équitable des impôts, particulièrement de ceux relatifs aux objets de consommation;

Le remaniement complet du régime des patentes, qui écrase le petit commerce au profit des grandes entreprises et met les industriels dans la nécessité d'amoindrir le salaire des travailleurs;

La réforme de la justice, l'abaissement des frais judiciaires, la suppression des mesures d'exception et l'application du droit commun à tous.

Tel est notre programme ;

Il s'agit d'écraser le parlementarisme, qui a deshonoré la France, et de

renverser un gouvernement qui, ayant cessé d'être juste, a cessé aussi d'être légitime.

Il s'agit de faire rentrer dans l'ombre ceux qui, sous l'étiquette mensongère de revisionnistes, cherchent à dissimuler leur origine et leurs aspirations monarchiques.

Ceux-là, comme les opportunistes, n'ont d'autre but que l'asservissement de la République.

A l'heure où la paix extérieure est plus que jamais menacée, ils n'hésiteront pas, tous les moyens leur seront bons, dussent-ils essayer de provoquer une révolution que tous, honnêtes républicains, vous repoussez dès à présent avec moi.

Voilà ce qu'ils veulent.

Ne vous laissez pas surprendre.

Et votez avec moi pour la République démocratique nationale.

LE SENNE,
Avocat à la Cour d'appel.

2e Circonscription du 17e Arrondissement de PARIS.

M. Ernest ROCHE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Je reçois du général Boulanger la proclamation qu'il adresse aux électeurs, Je me hâte de la porter à votre connaissance.

(Voir la lettre et la liste des candidats du général à la page 774).

Citoyens, je n'ai rien à ajouter aux mâles paroles du vaillant chef qui marche à notre tête.

Aux urnes, et que votre verdict soit le témoignage éclatant du dévouement que nous devons tous au général Boulanger.

Vive la France !

Vive la République !

Ernest ROCHE,
Rédacteur à l'*Intransigeant*.

Citoyens,

A l'heure qu'il est, je n'ai qu'un mot à vous dire.

Si vous m'envoyez à la Chambre, j'y défendrai ceux que j'ai toujours défendus : les travailleurs, les employés, les pauvres; ceux qu'on a toujours eu l'habitude d'oublier ou d'écraser.

Je monterai sans peur à la tribune parlementaire pour flétrir et décréter d'accusation ce ministère de grand chemin qui compte chacun de ses jours par une infamie nouvelle.

Je demanderai la validation et le rappel de Rochefort, de Dillon et du général Boulanger.

Je voterai la suppression du Sénat et la revision immédiate de la Constitution par une Assemblée constituante; car il faut en finir une fois pour toutes avec ces irritantes questions politiques qui arrêtent la marche des affaires.

Quand la grande voix du suffrage universel aura parlé, je vous jure d'être au premier rang de ceux qui demanderont que sa volonté souveraine soit respectée, et il n'est pas de menaces, ni de violences capables de me faire déserter le poste d'honneur et de combat que vous m'aurez confié.

Faites votre devoir, citoyens, vous verrez que je saurai faire le mien.

Ernest ROCHE.

1re Circonscription du 18e Arrondissement de PARIS.

M. LAISANT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Voici la proclamation dont le général Boulanger a fait précéder la publication de la liste des candidats du département de la Seine :

(Voir la lettre et la liste des candidats du général à la page 774).

Citoyens,

Si, comme le général Boulanger, vous pensez que la réorganisation de la République s'impose ;

Si, comme lui, vous pensez que la suppression du parlementarisme est une nécessité vitale;

Si vous jugez, en outre, que la discipline est une condition essentielle de la victoire ;

Vous voterez pour l'homme auquel le chef du parti républicain national a confié l'honneur de porter le drapeau dans votre circonscription.

Serviteur fidèle et passionné de la République, je me suis fait une loi de toujours tenir les engagements que j'avais contractés en face du suffrage universel. J'ai poursuivi constamment l'accomplissement des réformes politiques et sociales chères à la démocratie, et j'ai attaché mon nom notamment à la réforme militaire, entreprise par moi depuis 1876.

Mais, au-dessus des titres personnels que je pourrais invoquer à vos yeux, il en est un pour moi plus précieux que tous les autres, c'est celui qui résulte de notre haine commune contre le parlementarisme qui ruine et avilit la France.

Cette haine, vous l'avez manifestée le 27 janvier.

Vous la manifesterez de nouveau le 22 septembre.

A bas le régime parlementaire!

Vive la République nationale!

A. LAISANT,
Député, membre du Comité républicain national.

Citoyens,

Quelques heures à peine vous séparent du scrutin.

Plus que jamais il est nécessaire d'éviter tous les malentendus, tous les pièges, toutes les équivoques.

Vous voulez la revision de la Constitution ou vous ne la voulez pas.

Si vous la voulez, il n'y a qu'un moyen de l'obtenir, c'est de voter, avec la plus grande discipline, pour les candidats du parti national.

Toute candidature dissidente, quand même elle se réclamerait, en apparence, de la revision, est une candidature ministérielle anti-revisionniste.

Tout candidat qui combat le parti national est, qu'il le veuille ou non, par la force des choses, un auxiliaire des Constans et des Ferry.

La démocratie de Montmartre a trop d'esprit politique, trop d'expérience; elle a été trop souvent trompée dans le passé par des politiciens indignes de sa confiance, pour se laisser abuser.

Le grand mouvement d'opinion qui entraîne la France vers sa libération définitive est devenu irrésistible. Nulle force humaine ne saurait l'entraver.

Dans la 1re circonscription de Montmartre (Grandes-Carrières), le général Boulanger m'a confié le grand honneur de porter à ses côtés le drapeau du parti républicain national.

Je vous fais donc appel, à vous tous qui voulez une République républicaine. Ensemble, nous vaincrons, et nous assurerons au pays, par une Constitution nouvelle, l'avènement d'un régime de justice et de démocratie, qui rendra enfin possibles toutes les réformes sociales jusqu'ici toujours réclamées et vainement attendues.

La journée du 22 septembre sera marquée par une grande victoire républicaine. C'est à vous qu'en reviendra l'honneur.

A. LAISANT,
Député, membre du Comité républicain national.

2e Circonscription du 18e Arrondissement de PARIS.

M. JOFFRIN,

Élu au 1er tour du scrutin.

Programme législatif adopté par le VIe congrès régional, tenu à Paris en mai 1885, accepté par M. Joffrin, pour les élections législatives de 1889.

PARTIE POLITIQUE.

Article premier. — Suppression du Sénat et de la Présidence de la République. Responsabilité effective des ministres, avec sanction pénale substituée à leur responsabilité parlementaire. Législation directe du peuple, c'est-à-dire sanction et initiative populaires en matière législative. Reconnaissance par la loi du mandat impératif et son assimilation au mandat civil.

Art. 2. — Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens dits de main-morte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (décret de la Commune, du 2 avril 1871), ycompris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations.

Art. 3. — Suppression de la magistrature, remplacée par des jurys élus et des conseils d'arbitrage. En attendant, justice gratuite et revision dans un sens égalitaire des articles du Code qui établissent l'infériorité politique ou civile des travailleurs, des femmes et des enfants naturels.

Art. 4. — Suppression des armées permanentes ; armement général du peuple ; organisation des milices nationales par région.

Art. 5. — Abrogation de toutes les lois sur la presse, les réunions, les associations, notamment de la loi contre l'Internationale.

Art. 6. — Amnistie de tous les condamnés pour faits politiques et faits connexes.

Art. 7. — Les communes maîtresses de leur administration, de leur budget, de leur police, de leur force militaire et de leurs services publics.

Art. 8. — Liberté entière de coalition pour les communes.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

Art. 9. — Instruction intégrale et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la société, représentée par la Commune et par l'État.

Art. 10. — Repos d'un jour par semaine, ou interdiction pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept.

Au-dessous de dix-huit ans, fixation de la durée de la journée à six heures.

Interdiction absolue du travail de nuit pour les enfants. Pour les adultes, durée de ce travail fixée à six heures, les heures en sus devant être payées double.

Art. 11. — Réduction de la journée de travail à huit heures au maximum, avec fixation, par chaque corporation, d'un minimum de salaire. En cas de force majeure, laissé à l'appréciation des travailleurs, les heures supplémentaires seront payées double.

Application du décret de 1848, qui interdit le marchandage sous peine d'amende et de prison.

Art. 12. — Commission élue par les ouvriers pour imposer dans les ateliers et administrations les conditions nécessaires d'hygiène, de dignité, de sécurité.

Art. 13. — Responsabilité des patrons en matière d'accident, réalisée par une indemnité, conformément aux articles 1382 et 1383 du Code civil, et par une pénalité, conformément aux articles 319 et 320 du Code pénal.

Art. 14. — A travail égal, égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 15. — Interdiction pour les employeurs d'occuper des ouvriers étrangers à des conditions autres que les ouvriers français.

Art. 16. — Interdiction du travail dans les prisons au-dessous des tarifs élaborés par les syndicats ouvriers et groupes ouvriers corporatifs. Suppression absolue du travail dans les couvents, ouvroirs et établissements religieux.

Art. 17. — Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, d'assurance, etc., et leur gestion restituée aux ouvriers.

Art. 18. — Intervention des ouvriers dans les règlements des ateliers ; suppression du droit pour les employeurs de frapper d'une amende ou d'une retenue de salaire les ouvriers. (Décret de la Commune du 27 avril 1871.) Nul ouvrier ne pourra être puni ou chassé d'un atelier particulier ou d'État, hors un jugement rendu par ses camarades de travail.

Art. 19. — Intervention résolue de l'État dans les branches diverses du travail privé, ateliers, compagnies, banques, entreprises agricoles, industrielles, commerciales, — d'abord pour imposer aux employeurs des cahiers des charges garantissant les intérêts des travaileurs et les intérêts collectifs, ensuite pour transformer progressivement toutes les industries bourgeoises en services publics socialistes, dans lesquels les conditions seront réglées par les travailleurs eux-mêmes.

Art. 20. — Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique.

Art. 21. — La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines, services publics, sera exercée par des inspecteurs élus par les Chambres syndicales et groupes corporatifs, et les infractions aux cahiers des charges, aux lois et aux règlements seront jugées sans appel par les tribunaux réorganisés de conseillers prud'hommes.

Art. 22. — Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

Art. 23. — Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs. Retour aux communes des héritages en ligne collatérale et en ligne directe de tous héritages dépassant 20.000 francs.

3e Circonscription du 18e Arrondissement de PARIS.

M. SAINT-MARTIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Le général Boulanger, chef du parti national, vous adresse, dans son langage fait de loyauté et d'honneur, un appel suprême pour la délivrance et le relèvement de la patrie française.

Vieux républicain, serviteur de la cause dont il est le représentant illustre, je vous communique l'expression de sa pensée :

(Voir la lettre et la liste des candidats du général à la page 774.)

Citoyens,

Que puis-je ajouter? Vous présenter un programme en ce moment serait, je crois, inutile.

Je suis avec vous, dans toute la sincérité de mon cœur, pour la réalisation de vos espérances, pour la satisfaction de vos revendications politiques et sociales, pour toutes les réformes et les lois de justice qui vous sont dues et que les parlementaires n'ont pu vous donner en dix-huit ans.

Mais, avant tout et tout de suite, il faut briser le misérable instrument, fait d'hypocrisie et de réaction, qu'on appelle la Constitution de 1875.

J'ai signé le mandat impératif de contribuer de toutes mes forces, de travailler par tous les moyens à démolir cette Constitution odieuse.

Je sollicite de vous la mission de rendre certaine, prompte, immédiate, la convocation d'une Assemblée constituante.

La Constituante mettra, envers et contre tous, la République au-dessus de toute discussion et fera de la République une réalité.

Marchons au salut, à l'avenir, à la grandeur de la patrie, sous le drapeau de l'honnête homme, du vaillant soldat que, par l'œuvre infâme du Sénat, l'on a vainement essayé de salir à vos yeux, et que, par tant de calomnies, l'on a fait le champion de tous les faibles, de tous les opprimés, comme la mauvaise foi de ses ennemis, l'impuissance des parlementaires en ont fait le chef du mouvement réformateur et progressiste.

Citoyens,

Si vous votez pour moi le 22 septembre, vous protesterez contre la procédure et l'arrêt de la basse cour de justice, vous flétrirez les juges indignes, vous condamnerez le ministère actuel.

Si vous votez pour moi, vous aurez dit qu'il faut en finir avec le parlementarisme et l'opportunisme; vous aurez signé l'arrêt de mort du Sénat et de la Constitution de 1875.

Si vous votez pour moi, vous voterez pour la Constitution nouvelle, c'est-à-dire pour la République démocratique et sociale.

SAINT-MARTIN,
Député, membre du Comité républicain national.

1re Circonscription du 19e Arrondissement de PARIS.

M. MARTINEAU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs de la Villette et du Combat,

Au lendemain de leur désastre électoral du 27 janvier, les parlementaires vaincus ont supprimé le scrutin de liste ; ils ont espéré, en la divisant, diminuer la force du torrent qui va les emporter.

Leur espoir sera trompé.

Vous voterez chacun dans vos circonscriptions électorales pour celui qui porte le drapeau du parti républicain national, du socialisme pratique et des réformes réalisables.

Désigné par le comité national et par le comité revisionniste de votre circonscription, je crois devoir porter à votre connaissance la déclaration du général Boulanger et la liste de ses candidats dans le département de la Seine.

(Voir la lettre et la liste des candidats du général à la page 774.)

Mes chers concitoyens,

Je n'ajoute qu'un mot :
A bas le parlementarisme !
Vive la République !
Vive la Nation !

E. MARTINEAU,
Avocat, fonctionnaire révoqué de la Préfecture de la Seine.

Électeurs de la Villette et du Combat,

Je me présente à vos suffrages sous le patronage et avec le programme du général Boulanger.

Comme lui, je veux une République nouvelle, plus libérale et plus égalitaire; je veux qu'en cas de danger on puisse opposer à l'Allemagne unie une France réconciliée.

Mais il est bien entendu que le seul gouvernement que nous servons et que nous servirons jusqu'au bout, c'est la République; elle seule, par la libre expression et la libre manifestation des idées, permet de combattre ce double danger, de toutes les démocraties : la dictature et l'anarchie.

L'anarchie ! elle est chez nos adversaires, qui, livrant une lutte suprême pour la conservation de leurs privilèges, ne savent même plus unir leurs forces ni se tendre loyalement la main.

La dictature ! elle est chez nos adversaires, qui font une sorte de terreur rouge et violent toutes les libertés. La dictature ! mais si jamais la République et la liberté venaient à être menacées, nous saurions tous faire notre devoir, et c'est de notre côté qu'on trouverait les Baudin !

Électeurs,

Le moment n'est plus aux longs programmes politiques, toujours violés, toujours méconnus. C'est sur quelques idées seulement, mais bien nettes, qu'il faut engager aujourd'hui la bataille. Voici le terrain sur lequel je vous convie à marcher ;

Revision de la Constitution par une Constituante spécialement élue à cet effet;

Suppression du Sénat;

Les ministres pris en dehors de l'Assemblée nationale;

La réduction du nombre de députés;

La faculté pour les syndicats ou associations de faire défendre leurs intérêts à la tribune de la Chambre par des mandataires spéciaux et temporaires, analogues aux commissaires du Gouvernement;

Le referendum est la ratification par le peuple de toutes les lois d'intérêt général, telles que la séparation des Églises et de l'État, la loi militaire, les emprunts nationaux, etc. ;

L'obligation de donner dans les trois mois une solution à tous les projets de lois qui seront déposés sur le bureau de la Chambre ;

Enfin, l'organisation du mandat impératif par la révocabilité toujours possible des députés pendant l'exercice de leur mandat.

Électeurs,

Votre élu devra veiller avec soin aux finances publiques. La dette de la France dépasse 30 milliards. Il faut, à l'avenir, plus d'économie et plus de probité dans la gestion de nos affaires; peut-être même serait-il bon qu'un tribunal populaire, élu par la nation, fît rendre gorge aux financiers et aux tripoteurs les plus compromis!

Électeurs de la Villette et du Combat,

Ma candidature est avant tout une candidature socialiste.

Fils de travailleur, je connais toutes les aspirations et je comprends toutes les justes revendications des travailleurs ; le luxe s'accroît, les besoins augmentent, la nouvelle organisation du travail pèse lourdement sur vous; depuis un siècle, le servage industriel a augmenté.

Des pouvoirs publics devraient intervenir et améliorer votre sort, dussent-ils même, pour rester justes, refondre les formules de la justice : toucher au principe de la liberté du travail.

Ce principe ne profite qu'à ceux qui possèdent ; il s'assimile au monopole. Sans proclamer la guerre de classes, sans vous proposer des solutions chimériques qui laissent après elles des déceptions, des haines et des révoltes, j'estime que la société aurait déjà fait un pas vers le progrès si elle réalisait, — ce n'est qu'un exemple, — le principe de la participation aux bénéfices.

Les ouvriers et les patrons y trouveraient leur compte ; ils ne le trouveront jamais dans un antagonisme systématique du capital et du travail.

Électeurs,

Les monarchistes m'opposent un concurrent; ma candidature est donc bien une candidature républicaine et uniquement républicaine.

Je n'ajouterai qu'un mot.

Si vous voulez un politicien dans la prochaine Chambre, cherchez ailleurs; si vous voulez un homme d'action, disposez de moi.

Ce sont les hommes nouveaux qui, en 1793, ont fondé la République et sauvé la Patrie; qui sait si demain nous n'aurons pas à prendre virilement de pareilles responsabilités.

A bas les parlementaires!

Vive la République!

Vive la Nation!

Alfred MARTINEAU.

2e Circonscription du 19e Arrondissement de PARIS.

M. GRANGER,

Élu au 2e tour de scrutin.

NOTA. — Voir à la page 774, la lettre de M. le général Boulanger recommandant la candidature de M. Granger dans la 2e circonscription du XIXe arrandissement.

M. Granger a déclaré que cette lettre n'a pas été affichée dans la 2e circonscription du 19e arrondissement.

Citoyens,

La rébellion des parlementaires contre les manifestations éclatantes du suffrage universel, — rébellion qu'il faudra vaincre, — fait de la candidature qui m'est offerte, un poste de combat. Aussi n'ai-je pas hésité à l'accepter.

Il faut arracher la République aux mains qui la déshonorent et qui la pillent.

Il faut restituer au peuple son droit souverain qu'une Constitution monarchique lui dénie.

Il faut, en balayant les proscripteurs, effacer cette honte qui vient de nous être infligée par le Sénat : de voir un des fondateurs de la République, proscrit sous la République.

Le programme socialiste reste intact :

Le droit primordial de tout être humain à la vie et au bien-être;

Le salaire et les intérêts ouvriers constamment défendus;

Une législation internationale du travail;

L'instruction intégrale donnée à tous;

La marche incessante vers l'égalité sociale;

Les charges militaires réduites au minimum, et assurant, malgré cela, à la patrie, un maximum de puissance défensive;

La suppression de tous les droits indirects ou de consommation;

L'impôt, diminué, équitablement réparti, cessant d'écraser le pauvre;

Paris relevé de l'humiliante tutelle sous laquelle il est tenu;

La suppression de la présidence;

Le mandat impératif reconnu par la loi;

L'exercice de plus en plus direct de la souveraineté populaire, au moyen du referendum.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme de la République sociale, qui est le mien, et à la réalisation duquel je m'engage, l'heure venue, à travailler de toutes mes forces, de toute mon énergie.

Mais, vous le savez, citoyens, il est une besogne préalable sans laquelle aucune réforme n'est possible et qui peut se résumer en deux mots : Nettoyage et revision.

La République ne peut vivre si elle reste la proie de la bande ferryste;

Elle ne peut vivre prisonnière d'une Constitution monarchique.

Le premier devoir est donc de balayer des écuries de la République l'ordure opportuniste, de chasser de son temple les wilsoniens qui s'y sont installés.

Le second est de délivrer la France d'une institution qui l'opprime, du Sénat proscripteur et réacteur.

Donc, citoyens, avant tout :

Revision par une Constituante. A bas Ferry! Plus de Sénat!

Vive la République!

GRANGER.

1re Circonscription du 20e Arrondissement de Paris.

M. DUMAY,

Élu au 2e tour de scrutin.

Voir à la page 829 le programme législatif adopté par le VIe Congrès régional tenu à Paris, le 8 mai 1885, accepté par M. Dumay, pour les élections législatives de 1889.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES DE FRANCE

PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE

Aux électeurs de la première circonscription du vingtième arrondissement.

Citoyens,

Vous avez fait justice d'immondes calomnies, vous avez fait justice de l'orgie d'affiches qui s'est abattue sur notre arrondissement ; et c'est une énergique affirmation républicaine qui se dégage de votre verdict du 22 septembre.

La caractéristique de votre vote est surtout la mise en minorité de M. Rochefort, ce lieutenant du dictateur raté de Portland-Place, aujourd'hui l'allié de ceux qu'il traitait jadis de pires gredins, l'allié de la tourbe impérialiste qui nous a conduits à Sedan. S'il reste encore derrière cet homme quelques républicains égarés, les honteuses alliances de la période électorale leur feront peut-être tomber les écailles des yeux.

Quant à vous, républicains conscients, vous avez, selon vos tempéraments, selon vos conceptions socialistes, affirmé vos préférences pour les différentes nuances du parti républicain qui avaient arboré leur drapeau sur la montagne ouvrière ; mais l'ensemble de vos suffrages signifie que vous avez assez de la politique du statu quo, et que vous exigez des futurs gouvernants une action résolue dans la voie des réformes politiques et économiques attendues depuis si longtemps, à commencer par la revision de notre Constitution bâtarde.

Cette politique d'action, nul parti ne la réclame avec plus d'insistance, avec plus de fermeté, même dans la défaite, que le parti ouvrier, et nous trouvons aujourd'hui la juste récompense de nos efforts, en voyant arriver bon premier l'homme dévoué et résolu que nous avions présenté à vos suffrages.

La discipline républicaine ne laissant plus qu'un seul candidat républicain en face du candidat de la faction césarienne, nous sommes certains, citoyens de Belleville et de Fargeau, que vous aurez à cœur d'accomplir votre devoir civique le 6 octobre, et que, répondant à notre appel, vous compléterez la victoire du 22 septembre en mettant encore une fois dans l'urne le nom du citoyen :

J.-B. DUMAY, qui, fidèle à son passé, saura défendre au Palais Bourbon les faibles contre les forts, les opprimés contre les privilégiés.

Vive la République démocratique et sociale !

La Fédération des groupes du XXe ; le sou de la candidature ouvrière manuelle socialiste ; le groupe Fargeau ; le groupe ouvrier socialiste du XXe ; le Cercle du XXe ; la solidarité du Père-Lachaise ; le cercle d'études de Charonne : le cercle d'études sociales de Belleville ; les originaires de Saône-et-Loire.

Vu, le Candidat :
J.-B. DUMAY.

2e Circonscription du 20e Arrondissement de PARIS.

M. TONY RÉVILLON,

Élu au 2e tour de scrutin.

COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL SOCIALISTE

De la 2e Circonscription du 20e Arrondissement.

AUX ÉLECTEURS

Citoyens,

Nous présentons à vos suffrages la candidature du citoyen Tony Révillon qui, depuis 1881, représente à la Chambre des Députés le programme républicain de 1869 : le programme de Belleville.

Fidèles au programme que nous avons toujours défendu, nous n'en retranchons pas un mot.

Nous voulons la suppression des lenteurs parlementaires et administratives qui énervent les esprits et paralysent tout progrès; plaçant la République au-dessus de tout, nous demandons la revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique, rendant impossibles toute dictature et tout rétablissement du pouvoir personnel auxquels nous devons, en moins d'un siècle, trente années de servitude, deux invasions et le démembrement de la Patrie!

Instruits par les dures leçons du passé, vous ne voudrez pas, citoyens, exposer notre pays à de nouvelles aventures; vous ne voudrez pas que cette année du centenaire de notre immortelle révolution marque la décadence des idées de progrès, de justice et de liberté qui nous ont été léguées par nos pères de 1789 et de 1793.

Patriotes, nous attendons l'heure de la revanche sans la redouter, mais sans la provoquer et surtout sans exploiter le patriotisme de nos concitoyens dans un intérêt politique.

Républicains, nous repoussons la politique des aventures lointaines comme un amoindrissement de nos forces militaires et un attentat à l'indépendance des peuples.

Républicains et socialistes, nous voulons les réformes politiques, la séparation de l'Église et de l'État, la suppression du Sénat et de la Présidence de la République, le renouvellement par tiers de la Chambre des Députés, et surtout les réformes économiques indispensables au bien-être des travailleurs : — une répartition plus équitable des impôts, — des lois assurant l'existence des vieillards et la protection de l'enfance, — une politique constamment progressive

qui assure sans secousses et sans agitations l'avènement de la République démocratique et sociale.

Nous voulons enfin placer le régime républicain à l'abri des attaques des ambitieux et des déclassés, toujours prêts à exploiter les mécontentements qu'ils ont habilement préparés. Nous voulons, par la stabilité du pouvoir, assurer le développement et la prospérité de notre industrie nationale. Voilà notre programme dans ses grandes lignes.

Citoyens,

L'heure est décisive : Royalistes, bonapartistes, tous les partisans des régimes déchus, tous les ennemis du progrès, alliés à un général ambitieux se disant républicain, livrent assaut à la république. — Comme au 16 mai, serrons les rangs, oublions nos préférences et nos sympathies personnelles, unissons-nous pour combattre la plus détestable et la plus honteuse des coalitions, la coalition des intérêts particuliers, qui, si elle triomphait, déchaînerait sur notre chère patrie la guerre civile et la guerre étrangère.

Citoyens,

Depuis huit ans, le citoyen Tony Révillon est notre député ; il est resté fidèle à son mandat ; il a voté et soutenu toutes les lois favorables à l'émancipation des travailleurs et toutes celles de nature à favoriser le commerce parisien.

Nous vous demandons, dans l'intérêt supérieur de la patrie et de la République, de vous rallier à cette candidature de conciliation républicaine.

Vive la République démocratique et sociale !

Le Comité.

Liste des membres adhérents à la candidature du citoyen Tony Révillon.

MM. Accary, tourneur, rue Planchat, 47 ; Amory, négociant, rue d'Avron, 81 ; Aubrun, fabricant de couronnes, rue Mouraud, 10 ; Augeard, bijoutier, rue d'Avron, 59 ; Azière, chaudronnier, rue d'Avron, 59, Axière fils, ébéniste, rue d'Avron, 55 ; Anton, journalier, rue des Haies, 100 ; Anton, négociant, rue des Haies, 32 ; Baisset, négociant, rue des Orteaux, 20 ; Baladier père, menuisier, rue d'Avron, 38 ; Baladier fils, menuisier, rue d'Avron, 38 ; Bally, cordonnier, rue de la Réunion, 66 ; Barra, mécanicien, impasse de la Loi, 11 ; Barra (Martin), fondeur, impasse de la Loi, 11 ; Beauce, orfèvre, rue des Vignolles, 57 ; Bernard, chapelier, rue des Pyrénées, 131 ; Berge, fabricant de boutons, rue Laurence-Savart, 12 ; Benoit, négociant, rue Saint-Blaise, 36 ; Bittès,

journalier, rue des Haies, 72 ; Blandin, employé, rue Monte-Christo, 13 ; Boussard, cordonnier, rue d'Avron, 38 ; Bouquin, maréchal-ferrant, rue d'Avron, 36 ; Bouvier, chapelier, rue Saint-Blaise, 13 ; Brunet, égoutier, rue de la Croix-Saint-Simon, 32 ; Bricourt, cantonnier, rue du Retrait, 35 ; Bureau, serrurier, rue d'Avron, 36 ; Bonnefoy, employé, rue des Rondeaux, 66 ; Bornat, chapelier, rue de Bagnolet, 160 ; Borie, journalier, rue de Tlemcen, 6 ; Caille, sellier, rue Saint-Blaise, 31 ; Carré (Victor), marchand de vin, rue des Amandiers, 65 ; Chasselon, chapelier, rue des Haies, 50 ; Chimay, ébéniste, rue d'Avron, 77 ; Chimay (Camille), ébéniste, rue d'Avron, 77 ; Claude, journalier, rue des Haies, 16 ; Chapu, journalier, rue des Prairies, 97 ; Chaumont, chapelier, rue Alexandre-Dumas, 101 ; Damblin, coiffeur, rue des Amandiers, 63 ; Daumas, docteur-médecin, rue de Bagnolet, 66 ; Denoyelle, graveur, rue Saint-Blaise, 31 ; Drouillaux, ébéniste, rue d'Avron, 58 ; Duchemin, sculpteur, rue de la Réunion, 38 ; Ducray, commissionnaire, rue d'Avron, 56 ; Favrot, ébéniste, rue des Maraîchers, 88 ; Fourcy, sculpteur, impasse des Orteaux, 11 ; Froissard, mécanicien, rue des Haies, 5 ; Gastaud, chapelier, rue des Orteaux, 29 ; Génot (François), déménageur, rue des Amandiers, 4 ; Girouard, grainetier, rue des Rasselins, 3 ; Grison, imprimeur, rue Mouraud, 10 ; Guillet, ébéniste, rue des Maraîchers, 88 ; Harent, chapelier, rue des Haies, 50 ; Hébert, sculpteur, rue d'Avron, 37 ; Hergir, négociant, rue des Pyrénées, 266 ; Heurtemotte, tourneur, passage des Amandiers, 3 ; Hourt (Mathias), ébéniste, rue des Haies, 58 ; Humblot, tourneur, rue de Bagnolet, 56 ; Isabelle, boucher, rue d'Avron, 30 ; Jalbert, épicier, rue Sorbier, 40 ; Lacasse, lithographe, rue des Haies, 4 ; Leclaire (Ernest), facteur de pianos, rue Victor-Letal ; Lacoste, marchand de vins, rue des Amandiers, 81 ; Lamy (Émile), ébéniste, rue Galleron, 12 ; Larengue, charron, rue Élisa-Borret, 30 ; Lemaitre (Ernest), cordonnier, rue Sainte-Blaise, 31 ; Léonard, ébéniste, rue des Haies, 46 ; Lautard, ébéniste, impasse de l'Ile-de-France, 10 ; Lefèvre, tourneur, rue Planchat, 44 ; Lefèvre, employé, rue de Bagnolet, 22 ; Legendre (Jules), rue de la Réunion, 41 ; Lebas (Albert), employé, rue de Terre-Neuve, 54 ; Legen (André), chapelier, place des Grès, 1 ; Magnin, peintre, rue de Bagnolet, 177 ; Magnin (Henry), imprimeur, rue Vitruve, 79 ; Michel, ornemaniste, rue de la Chine, 51 ; Manotte, chapelier, rue de Bagnolet, 56 ; Mangin, cordonnier, rue des Pyrénées, 266 ; Maunot, tourneur, boulevard de Charonne, 146 ; Martin, tourneur, rue d'Avron, 77 ; Martin (Charles), ébéniste, boulevard de Charonne, 76 ; Maréchal, retordeur, rue du Volga, 8 ; Mathis, ouvrier en pianos, cité Leclaire, 23 : Menon,

tourneur, rue de la Réunion, 74; Morel, mécanicien, rue des Panoyaux, 18; Neveu, ébéniste en fauteuils, rue des Haies, 48; Nuidan, journalier, rue d'Avron, 58; Oudinot, cordonnier, rue d'Avron, 37; Pain (Henry), orfèvre, rue des Haies, 96; Patenne, dessinateur-lithographe, rue des Pyrénées, 89; Paturel père, industriel, rue d'Avron, 125; Paturel fils, industriel, rue d'Avron, 125; Persillet père, tailleur, rue d'Avron, 105; Péping, apprêteur d'acier, impasse des Orteaux, 4; Peuple, menuisier, rue des Pyrénées, 81; Philiponet, imprimeur, rue des Vignolles, 49; Pilaudau, mécanicien, rue Philidor, 10; Pillaut, menuisier, rue de la Réunion, 69; Plège, fondeur de suif, rue Saint-Blaise, 33; Plessy, employé au gaz, rue des Grands-Champs, 57; Prével (P.-D.), mouleur, rue Mouraud, 52; Quinton, journalier, rue des Maraîchers, 84; Renaux, vernisseur, rue d'Avron, 53; Rigobis, ébéniste, rue de la Réunion, 45; Rousseau, chapelier, rue Vitruve, 52; Renard, maçon, rue des Haies, 81; Sabathé père, négociant, rue des Grands-Champs, 46; Sabathé fils, négociant, rue des Grands-Champs, 46; Sarrelangue père, ébéniste, rue d'Avron, 37; Sarrelangue fils, ébéniste, rue d'Avron, 26; Serval, pelletier, rue Alexandre-Dumas, 89; Savart, tôlier, rue Vitruve, 73; Seguin (Lucien), ébéniste, rue d'Avron, 77; Schmitt, employé, rue du repos, 37; Tripier, chapelier, rue des Pyrénées, 78; Vergniau (Ernest), ébéniste en pianos, rue Victor-Letal, 12.

Vu, le candidat :
TONY RÉVILLON.

1re Circonscription de SAINT-DENIS.

M. GOUSSOT,

Elu au 2e tour de scrutin.

(*Election annulée*).

2e Circonscription de SAINT-DENIS.

M. REVEST,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Élection annulée*).

3e Circonscription de SAINT-DENIS.

M. Francis LAUR,

Élu au 2e tour de scrutin.

(*Élection annulée*).

4e Circonscription de SAINT-DENIS.

M. BOUDEAU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Je porte à votre connaissance le manifeste par lequel le général Boulanger présente aux électeurs de la Seine les candidats choisis d'un commun accord par les comités républicains revisionnistes et socialistes de Paris et de la banlieue et par le comité républicain national.

(Voir la lettre et la liste des candidats du général à la page 774).

Au manifeste du patriote traqué par les parlementaires,
A la parole autorisée du chef du parti républicain national,
A l'appel de votre élu du 27 janvier, je n'ajouterai que ces mots :
Vive la République ! Vive la nation ! Vive le général Boulanger !

E. BOUDEAU.

Électeurs,

La lutte que nous soutenons contre les hommes qui avilissent la France et déshonorent la République touche à son terme.

La date libératrice fixée au 22 septembre coïncidera avec la proclamation de la République en France, la première, la grande, celle de nos pères de la Révolution qui a fait le monde moderne, et dont la troisième République, frappée, hélas! à l'image des Ferry et des Constans, n'est que la fille dégénérée et abâtardie.

Désigné par les comités républicains socialistes revisionnistes du canton de Courbevoie au général Boulanger et au comité républicain national comme votre candidat, je viens résolûment vous demander vos suffrages.

Vous m'avez entendu dans les réunions publiques, dans celles tout au moins où les clameurs de mes adversaires stipendiés n'ont pas réussi à couvrir ma voix, exposer mon progamme, et vous l'avez ratifié par vos acclamations.

Ce programme, à l'encontre de tous ceux dont vous avez été la dupe depuis que la République nominale existe, est aussi concis qu'énergique.

J'ai accepté le mandat impératif de défendre la République envers et contre tous, de provoquer le rappel du général Boulanger et de ses compagnons d'exil, et de demander l'élection, par le pays, d'une Constituante destinée à doter la France d'une Constitution véritablement républicaine et démocratique.

Ce que je veux, ce que nous voulons tous c'est une République grande et forte à l'intérieur, puissante et respectée à l'extérieur.

Pour cela, que faut-il? La fin de nos divisions et de nos luttes intestines, la réconciliation de tous les français sur le terrain de la République nationale, tolérante et libérale pour tous, parce qu'elle se sentira forte de l'adhésion, non pas d'un parti, mais de la nation tout entière.

Électeurs,

Mes ennemis, qui sont les vôtres, me font un grief de mon obscurité, alors que depuis de longues années je suis sur la brèche pour la République.

Ce grief, plût à la nation qu'on pût l'imputer à nombre de ceux dont toute la célébrité est faite des malheurs et des hontes de patrie.

Ce reproche n'est pas nouveau. Il se reproduit à chaque fois que se révèlent des hommes nouveaux que les événements mettent en lumière et qui luttent précisément pour débarrasser le pays de ces célébrités néfastes qui s'attachent à la France comme à une proie et entraînent la République à sa perte.

Électeurs,

J'ai une si haute confiance dans l'esprit véritablement national qui vous anime, que je ne vous parlerai que pour mémoire de vos revendications régionales. Ai-je besoin de vous dire que, comme vous, je demande la séparation intégrale et complète du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine

que je suis avec vous pour affranchir nos communes de la tutelle administrative et policière des préfets de police et de la Seine, pour assurer leur indépendance budgétaire, enfin, leur émancipation absolue? Non, vous savez que nous sommes unanimes là-dessus.

C'est pourquoi je vous adjure, ouvriers et bourgeois, tous enfants de la République, d'oublier vos divisions et de vous réconcilier sur l'autel de la patrie dont l'image sacrée doit faire taire les ressentiments individuels.

Oui nous demandons tous le retour du général Boulanger, frappé par une condamnation monstrueuse; oui, nous le considérons tous comme un grand citoyen appelé à rendre à son pays les plus signalés services; mais nous ne voulons pas, non, mille fois non! mettre la France sous les pieds d'un homme. Notre volonté souveraine, c'est de débarrasser la République de toutes les médiocrités jalouses qui s'opposent à son rayonnement, dans et hors ses frontières.

Électeurs,

Si vous voulez cela avec nous, et vous le voulez énergiquement, j'en ai la ferme conviction, marchez aux urnes comme au 27 janvier, unis et forts, pour faire triompher non pas la candidature d'un homme, mais une protestation vivante contre le régime d'iniquité et d'opprobre dont vous avez hâte de délivrer la patrie.

Vive la France! vive la République! vive la banlieue!

Le candidat, E. BOUDEAU.

1re Circonscription de SCEAUX.

M. de BELLEVAL,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Election annulée.)

2e Circonscription de SCEAUX.

M. BAULARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Cher concitoyen,

Quelques jours à peine nous séparent du scrutin du 22 septembre.

A la veille d'exercer votre souveraineté, il importe qu'en dehors des discussions irritantes des réunions publiques, vous connaissiez étroitement ceux qui sollicitent votre confiance et votre suffrage.

Ma profession de foi sera courte.

Le mandat législatif peut être un honneur pour celui qui le reçoit.

Je considère, pour ma part, qu'il comporte de sérieuses responsabilités.

Aussi, n'est-ce pas sans hésitation que j'ai accepté la candidature qui m'a été offerte, et que je n'ai pas recherchée.

Les électeurs qui m'ont fait l'honneur de songer à moi, dans les graves circonstances que nous traversons, ont été guidés par des motifs qui ont puissamment pesé sur ma détermination.

Ils ont pensé que le moment était venu de rompre avec les traditions néfastes du passé; que le régime des politiciens de profession avait fait ses preuves et son temps.

Ils ont pensé qu'on n'était jamais mieux représenté dans ses intérêts et ses aspirations que par les siens; ils ont cru trouver en moi l'un des leurs.

Ils ont jugé, en outre, que dans notre canton de Charenton, dont presque tous les habitants ont eu des débuts ou ont encore une situation des plus modestes, il convenait d'avoir pour représentant un homme ferme dans ses convictions, et qui fût le fils de ses œuvres.

Ancien ouvrier, ancien industriel, l'indépendance de ma situation présente, fruit de mon travail, me met à l'abri de toutes compétitions comme de toute ambition future.

Conseiller municipal de Joinville de 1884 à 1888, conseiller général du canton de Charenton, élu deux fois depuis quatre ans, l'exactitude et la fidélité scrupuleuses que j'ai apportées dans l'accomplissement de ces deux mandats, leur ont paru un sûr garant de ma conduite ultérieure.

Citoyen,

Depuis 1848, je n'ai cessé de lutter pour le triomphe de la République et de ses conséquences.

Vous me connaissez. — Pourtant, je n'ai pas la prétention de jouir d'une notoriété qui me dispense de vous dire le but que je poursuivrai si, le 22 sep-

tembre, les électeurs me font l'honneur de m'envoyer siéger au Parlement.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de protestation ou de manifestations négatives.

Les circonstances sont impérieuses.

D'une part, vous êtes appelé à élire des représentants pour une période de quatre années.

D'autre part, durant la législature qui va s'ouvrir, des faits considérables, d'où dépendent l'avenir économique et la prospérité du pays, seront l'objet de la sollicitude de vos mandataires.

L'expiration de nos traités de commerce en 1892, réclamera une compétence et des connaissances que vous êtes en droit et devez impérieusement exiger de ceux qui aspirent à vous représenter.

Pour mettre notre agriculture et notre commerce à l'abri des effets de la concurrence étrangère, vos députés devront être à la hauteur des nécessités que comportera la révision de notre tarif des douanes.

La réorganisation de la Banque de France sur des bases plus démocratiques, et en harmonie avec les besoins de notre industrie et de notre commerce, ne réclamera pas moins la compétence nécessaire de vos législateurs.

La réforme de la loi sur les associations peut seule nous permettre la réalisation à bref délai de la séparation des Églises et de l'Etat, tant attendue par les populations républicaines.

Enfin, on doit considérer comme une mesure de haute morale l'interdiction du cumul des fonctions publiques, qui est, en même temps, et presque toujours, le cumul des gros traitements.

Telles sont, à mon avis, les réformes les plus urgentes que nous devons attendre de la République, et dont la réalisation m'apparaît comme le point de départ d'un avenir tout d'ordre, de probité, et de prospérité nationale.

Vive la République !!

BAULARD,

Ancien ouvrier, ancien industriel, Conseiller général du canton de Charenton, candidat de l'Union des républicains radicaux socialistes anti-plébiscitaires.

Union des républicains radicaux socialistes, anti-plébiscitaires du canton de Charenton.

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Les républicains radicaux socialistes du canton de Charenton déclarent :

Qu'ils placent la République, gouvernement de droit, au-dessus et en dehors de toute discussion et contestation;

Qu'ils donnent mandat à leur élu de réclamer énergiquement la réunion du Congrès et, le Congrès réuni, d'y demander la revision de la Constitution monarchique de 1875, dans le sens démocratique le plus large; de proposer et

de soutenir toutes les réformes politiques et sociales qui découlent naturellement des principes de la Révolution Française.

PROGRAMME LÉGISLATIF MINIMUM

1° Gratuité de la justice, magistrature élue et amovible. Le jury à toutes les juridictions. Réduction des délais d'appel en raison des facilités de communication par télégraphe et chemins de fer;

2° Suppression des charges, privilèges, monopoles judiciaires et autres;

3° Assimilation du mandat politique au mandat civil. Obligation par le mandataire de rendre compte annuellement de son mandat;

4° Abolition du Concordat. Suppression du budget des cultes, par voie d'extinction des titulaires actuels des charges. Séparation des Eglises et de l'Etat. Retour à l'Etat et aux communes des biens dits de mainmorte;

5° Service militaire obligatoire et égalitaire pour tous. Organisation des bataillons d'adolescents de 14 à 20 ans. Organisation de l'armée coloniale;

6° Instruction intégrale gratuite à tous les degrés. Suppression des frais pour l'obtention des grades universitaires quelconques;

7° Interdiction du cumul des fonctions publiques et mandats électifs. Interdiction aux membres du Parlement d'entrer dans des combinaisons financières;

8° Réforme égalitaire radicale de l'impôt par voie d'application des droits proportionnels et progressifs sur les successions. Impôt sur le capital et sur le revenu;

9° Revision des traités de commerce;

10° Emancipation économique des travailleurs; Caisse de retraite pour la vieillesse et les invalides du travail. Assurances générales par l'Etat;

11° Décentralisation administrative;

12° Retour du département de la Seine au droit commun. Transformation des conseils d'arrondissement en conseils cantonaux avec budgets. Remaniement des cantons. Revision du cadastre.

J'accepte le programme et la déclaration de principes ci-dessus.

Le candidat : BAULARD.

3e Circonscription de SCEAUX.

M. Pierre RICHARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Je tiens à honneur de porter personnellement à votre connaissance le manifeste suivant du général Boulanger.

(Voir la lettre et la liste des candidats du général à la page 774).

Citoyens,

Je ne me permettrai d'ajouter aux déclarations de votre élu du 27 janvier que ces trois cris de ralliement : A bas le parlementarisme ! Vive la République ! Vive la nation !

Pierre RICHARD,
Secrétaire général de la Ligue des Patriotes dissoute.

Électeurs du canton de Vincennes,

Le 22 septembre, vous avez renouvelé, en m'accordant 4.754 suffrages, l'approbation que vous aviez déjà donnée le 27 janvier au programme du parti républicain national.

Vous vous êtes prononcés pour la revision immédiate de la Constitution par une Assemblée constituante.

Vous avez protesté contre les mesures liberticides prises cyniquement, et à tout propos, par un gouvernement sans scrupules.

Le 6 octobre, vous achèverez la défaite du candidat officiel, déjà découragé par votre premier vote, qui m'a donné sur lui une majorité de 1.159 voix.

Le 6 octobre, vous protesterez contre la nouvelle infamie que le Gouvernement vient de commettre en refusant de tenir compte des 8.000 suffrages donnés au général Boulanger par les républicains de Montmartre, et en proclamant élu son concurrent, qui n'en avait que 5.500.

Je fais appel à tous les citoyens impartiaux, soucieux avant tout de la justice.

Quelles que soient leurs préférences, ils ne peuvent pas laisser s'accomplir de telles iniquités sans élever la voix, car il s'agit du suffrage universel, auquel on a porté une atteinte aussi grave que monstrueuse.

Vous ne permettrez pas qu'on touche au suffrage universel. Ce que l'on fait aujourd'hui contre un homme, on le fera demain contre d'autres. Rappelez les ministres qui conduisent encore les destinées de la France, au respect de la souveraineté du peuple, et que les travailleurs surtout considèrent bien qu'à défaut d'un des leurs, ils ont tout intérêt à choisir, pour les représenter, un homme décidé comme moi à résister à toutes les exigences gouvernementales.

Je sollicite un mandat impératif; je réclamerai donc sans relâche la convocation de l'Assemblée constituante, et, fort de votre appui, comprenant combien les crises politiques sont néfastes pour la prospérité d'un pays, je m'attacherai à ramener la concorde entre tous les Français, en les unissant sur le terrain d'une République vraiment nationale, où chacun aura sa place, où tous, ayant les mêmes charges, auront les mêmes droits.

Mais, comme je l'ai déclaré dans toutes les réunions où j'ai pris la parole, si grandes que soient les préoccupations de l'heure présente, la politique ne

doit pas nous faire négliger les questions d'intérêt local ; aussi, je m'occuperai assidument de celles qui concernent spécialement le canton de Vincennes.

Ma qualité d'ex-secrétaire particulier du Ministre de l'Agriculture me met, mieux que personne, en état de connaître et de défendre les droits des cultivateurs.

Mon titre de secrétaire général de la Ligue des Patriotes vous dit assez que je suis partisan de la revision des traités de commerce et de la protection de l'ouvrier français contre l'invasion des ouvriers et des produits étrangers.

Électeurs du canton de Vincennes,

Ces idées sont les vôtres ; vous voulez la revision par une Constituante ; vous voulez le referendum et la suppression du Sénat ; vous voulez que toutes les libertés soient respectées ; vous voulez mettre un terme au gaspillage de la fortune publique ; vous voulez diminuer les charges qui pèsent sur les humbles et assurer l'existence de tous ceux qui, soit à l'atelier, soit à l'armée, concourent anonymement à la grandeur de la patrie.

Votez pour moi, venez au scrutin encore plus nombreux, pas d'abstentions ! Votez pour la République nationale et honnête contre le parlementarisme, que la volonté populaire vient de décapiter en la personne de Jules Ferry.

Vive la France ! Vive la République !

Pierre RICHARD,
Candidat républicain revisionniste.

Programme général.

Étude et propositions de lois économiques et sociales intéressant le travail national.

Revision des tarifs des frais de justice.

Unification des retraites des officiers, sous-officiers et soldats.

Revision du Code rural.

Extension donnée aux tribunaux de justice de paix.

Réforme de l'assiette de l'impôt dans un sens plus démocratique.

Séparation du Conseil général de la Seine du Conseil municipal de Paris.

Loi interdisant aux députés et mandataires du peuple de prêter leur qualité officielle au lancement de sociétés financières, industrielles ou autres.

Mandat impératif, referendum.

Revision de la loi sur les patentes en vue de protéger le petit commerce.

Abrogation de la loi Griffe, qui est antidémocratique, antilibérale pour le commerce en détail.

Tel est le programme général que je défendrai, en dehors des grandes questions de politique nationale, lorsque j'aurai consacré tous mes efforts à

obtenir la revision de la Constitution, qui est le point essentiel que nous devons viser.

J'accepte, du reste, un mandat impératif et m'engage à me présenter devant vous dans six mois, si nous n'avons point obtenu satisfaction. Vous me direz alors si je dois démissionner ou continuer de protester en votre nom.

Programme agricole.

Discuté et voté dans les séances des 20, 21 et 22 juin 1889 du Congrès des Syndicats des agriculteurs de France et approuvé par l'assemblée générale de la Société des agriculteurs de France :

I. — Protection de l'agriculture contre la concurrence étrangère.

Suppression du régime des traités de commerce.

Dénonciation des traités de commerce expirant en 1892.

Revision du tarif général des douanes.

Taxes de 15 0/0 en moyenne imposées à tous les produits agricoles étrangers similaires de produits français.

Maintien du droit sur les blés.

Droit de 10 francs par hectolitre sur les vins étrangers.

II. — Réduction des charges fiscales qui pèsent sur les agriculteurs.

Abaissement des charges fiscales au niveau de celles qui sont imposées aux autres catégories de contribuables.

III. — Tarifs de transports sur les chemins de fer.

Réductions concernant le transport des engrais, des machines, de l'outillage et des produits agricoles, poursuivies de concert avec les compagnies de chemins de fer.

Revision des tarifs dits de pénétration par les représentants de l'agriculture introduits en nombre suffisant dans la Commission supérieure des tarifs de chemins de fer.

IV. — Mesures diverses.

Exécution loyale de la loi du 21 mars 1884, concernant les syndicats agricoles.

Facilités concédées aux syndicats pour la création de sociétés coopératives, de caisses d'assurance, de retraites, de secours mutuels, etc.

Maintien de la législation fiscale sur les sucres.

Répression du vagabondage et de la mendicité par l'exécution des lois et règlements existants.

Organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Rédaction des cahiers des charges relatifs aux adjudications de l'État et des administrations publiques, modifiée de manière à ce que la fourniture des produits agricoles soit réservée aux cultivateurs français.

Vu et approuvé : Le candidat,
Pierre RICHARD.

SEINE-INFÉRIEURE

1er Circonscription de DIEPPE.

M. Ernest BRETON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

De nombreuses sollicitations m'ont décidé à accepter la candidature dans notre circonscription.

Enfant du pays, déjà honoré à plusieurs reprises de la majorité des suffrages dans le canton d'Envermeu; je ne crains pas de demander ceux des trois cantons dont elle se compose.

Des liens étroits de famille et d'intérêts me rattachent à ces trois cantons.

Je ne me présente pas en homme politique. Je dirai seulement que je suis sincèrement partisan de la République et du maintien des institutions qui nous assurent l'ordre et la liberté. Toute tentative de renversement du régime actuel plongerait la France dans une crise des plus dangereuses, peut-être mortelle, dont les bons citoyens doivent la préserver à tout prix.

Mon désir serait surtout de défendre à la Chambre les intérêts de l'agriculture si éprouvée dans ces dernières années. En agissant de la sorte, je ne prétends pas séparer ces intérêts de ceux de l'industrie. Quand l'agriculture souffre, l'industrie ne prospère pas.

Mes efforts tendront à la diminution de l'impôt foncier qui accable nos cultivateurs et des charges qui pèsent si lourdement sur notre département.

Quant aux intérêts maritimes et commerciaux de la circonscription, j'en reconnais toute l'importance, et, m'appuyant sur les vœux des Conseils municipaux, des Chambres de commerce et des hommes les plus compétents en ces matières, je serai de grand cœur leur interprète et leur défenseur auprès du gouvernement.

Il n'est pas besoin de dire que je suis profondément attaché à la liberté de conscience. J'entends que tous soient libres dans leur profession religieuse, et je refuserai toujours mon adhésion à toute mesure oppressive qui violerait ce principe sacré.

Mes votes seront acquis à toute mesure destinée à alléger les charges financières et à seconder la politique d'économie. Je compte m'inspirer toujours de vos vœux et de vos besoins pour la réalisation des progrès raisonnables et pour la répression des abus, de ceux en particulier qui proviennent des lacunes de la loi actuelle sur la presse. Qu'elle reste libre, mais qu'elle soit contenue dans les limites de la décence et du droit commun.

Puisse notre chère patrie se relever de plus en plus dans la paix et dans le développement de sa prospérité !

Agréez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

Ernest BRETON,
Agriculteur,
Maire d'Envermeu,
Conseiller général de la Seine-Inférieure.

2e Circonscription de DIEPPE.

M. LEGRAS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Votre honorable député, M. Trouard-Riolle, sur le nom duquel vous avez triomphé plusieurs fois dans la Seine-Inférieure, s'est retiré. Il se disposait à recommencer la lutte lorsque la maladie l'a frappé.

Surpris par cet événement, deviez-vous laisser le champ libre à vos adversaires ? C'eût été le rôle d'une armée victorieuse qui abandonnerait ses positions devant l'ennemi.

Vous ne l'avez pas voulu et vous m'avez désigné pour soutenir le drapeau de la République.

Je vais faire mon devoir avec tout le dévouement dont je suis capable.

Si je m'adressais seulement aux électeurs du canton de Longueville, ma profession de foi ne serait pas longue.

Ceux, en effet qui, depuis près de dix ans, m'ont successivement appelé aux fonctions de maire, de conseiller d'arrondissement et de conseiller général, m'ont prouvé que je leur inspirais quelque confiance. Ils savent d'ailleurs que les actes valent mieux que les promesses et que je suis autant conservateur que ceux qui prodiguent ce titre et qui ne recherchent que les aventures.

J'écris ces quelques lignes plus spécialement pour mes concitoyens des autres cantons qui me connaissent moins, bien que j'appartienne à une famille

dont trois membres ont exercé le notariat au chef-lieu de notre canton pendant près de quatre-vingts ans; je ne désespère donc pas de retrouver quelques amis au delà des limites du canton que je représente, à cause des relations anciennes.

A mes électeurs inconnus je tiens ce langage :

Je suis partisan de la République, c'est-à-dire d'un Gouvernement qui, ainsi que je le disais lors de ma seconde élection au Conseil général, nous donne l'ordre et nous assure le maintien de nos libertés et le respect de nos croyances.

Je serai en effet l'adversaire d'une revision derrière laquelle je ne vois que compétitions et bouleversement politique.

Je serai pour la paix religieuse, car je ne pense pas que la séparation de l'Église et de l'État entre dans les revendications de nos populations rurales.

Ce qu'elles exigeront avec instance de la future Chambre, ce sera de s'occuper plus activement des questions qui se rattachent à leurs intérêts vitaux.

Moins de politique, plus d'affaires : telle est l'opinion générale.

N'avons-nous pas d'ailleurs des préoccupations assez grandes?

Notre agriculture traverse une crise que l'année présente calmera peut-être, mais ne fera pas cesser; des tempéraments peuvent être apportés au mal qui sévit sur elle, mais le véritable remède consistera dans la suppression des traités de commerce qui expireront en 1892.

A ce point de vue, vous pouvez compter sur moi pour défendre toutes les lois destinées à assurer le développement de la culture nationale. Au point de vue industriel, je repousserai également toute proposition qui aurait pour but d'aliéner la liberté d'action que nous devons reprendre à l'expiration des traités actuels.

Je pense en effet que la France doit rester maîtresse de ses tarifs, non seulement pour elle mais pour ses colonies, où l'étranger ne doit pas lui faire une concurrence désastreuse.

Dans cet ordre d'idées, j'ai signé avec quelques-uns de mes collègues du Conseil général une proposition tendant à ce que tous les employés étrangers soient soumis à une taxe de séjour pour compenser les charges qui pèsent sur nos concitoyens.

Ces charges, en effet, sont lourdes depuis la guerre de 1870; le pays est arrivé à une dette et à des impôts élevés qui forcément se répercutent sur le travail national.

De ce côté, la prudence s'impose et il sera indispensable de réaliser toutes les économies compatibles avec la marche régulière des services publics et la sécurité de la France.

Messieurs,

Le maintien du gouvernement de la République, la politique d'union, de concorde et d'affaires sont nécessaires.

Si ce programme est le vôtre et si vous m'envoyez à la Chambre, je m'associerai à toutes les mesures qui pourront améliorer le sort de nos populations

en refusant mon concours à toutes celles qui pourront jeter le trouble dans le pays.

Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'expression de mes sentiments dévoués.

LEGRAS,
Maire de Longueville, Conseiller général de la Seine-Inférieure,
Secrétaire de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Dieppe.

1re Circonscription du HAVRE.

M. Jules SIEGFRIED,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez.

Depuis vingt ans, j'ai défendu les intérêts de notre ville comme membre de la Chambre de commerce, conseiller municipal, adjoint, maire, et vous m'avez fait l'honneur, il y a quatre ans, de m'envoyer à la Chambre des Députés.

Dans ces différentes situations, je me suis efforcé de remplir mon devoir avec conscience.

A la Chambre, absolument indépendant de toute coterie et sans égard pour les questions de personnes, j'ai soutenu la politique qui me paraissait la meilleure, et tous mes efforts ont tendu à maintenir l'union entre républicains.

Les questions commerciales, maritimes, financières et sociales, desquelles dépendent dans une si large mesure la prospérité et le bien-être général, ont été l'objet de mes constantes préoccupations.

J'espère, mes chers concitoyens, avoir obtenu votre approbation, et je viens avec confiance solliciter le renouvellement de mon mandat.

La prochaine Chambre, en donnant une importance moins exclusive à la politique pure, devra, dans ma pensée, s'appliquer surtout aux questions d'affair es

Nous traversons depuis trop longtemps une crise économique qui doit appeler toute notre attention, et l'examen du nouveau régime douanier qui s'impose devra être la première préoccupation de vos élus.

L'excès de production au dehors, les mesures de protection prises par la plupart des nations voisines, les charges de la guerre, ont modifié notre situa-

tion économique et nous mettent dans la nécessité de nous défendre contre la concurrence étrangère.

Je crois donc que le nouveau régime devra protéger, dans une sage mesure, le commerce, l'industrie, l'agriculture et la marine, ces grands facteurs de la richesse nationale.

Il conviendra aussi de s'occuper des lois de prévoyance, d'assistance et d'hygiène qui sont l'essence d'une démocratie comme la nôtre.

En un mot, la Chambre devra se montrer résolûment progressiste, en abordant les réformes avec méthode et en les réalisant avec maturité.

La République doit être un gouvernement de progrès, c'est ce qui fait sa supériorité; mais elle doit faire respecter strictement la loi et être un gouvernement d'ordre, ennemi déclaré de l'instabilité et des aventures.

Je suis de ceux qui ne veulent pas se lancer dans l'inconnu, au risque de mettre en question la forme même du Gouvernement.

Est-ce à dire que notre Constitution soit parfaite, qu'elle nous donne le maximum des avantages politiques et sociaux auxquels nous puissions prétendre ?

Je ne le pense pas : elle est susceptible de sérieuses améliorations ; mais croyez-vous que les monarchistes, qui se cachent sous le titre de revisionnistes indépendants, poursuivent la revision de la Constitution pour l'améliorer ?

Croyez-vous que le moment le mieux choisi pour la réclamer soit précisément celui où elle sert de programme aux ennemis coalisés de nos institutions ?

Non ! Ils demandent la réunion d'une Constituante uniquement pour renverser la République.

S'il m'est impossible de m'associer à cette politique de duperie, je suis d'accord avec ceux qui désirent, entre républicains, mais entre républicains sincères seulement, reviser et perfectionner notre Constitution pour donner plus de rapidité au travail législatif, diminuer les crises ministérielles et faciliter la réalisation des réformes utiles.

J'espère que, dans la nouvelle Chambre, l'expérience du passé fera comprendre que toutes les rivalités personnelles doivent s'effacer devant l'intérêt supérieur de la patrie.

En marchant dans cette voie, vos représentants ne feront qu'imiter le grand citoyen qui est à la tête du pays et qui donne à la France un si noble exemple d'honnêteté, de dévouement et de patriotisme.

En terminant, je n'ai pas besoin de vous dire que je ne négligerai aucun de nos intérêts locaux ; et si nos grands travaux du port ont subi un arrêt momentané, nous arriverons au succès, avec de l'énergie et de la persévérance.

C'est dans ces sentiments, mes chers concitoyens, que j'ai l'honneur de briguer vos suffrages, au cri de :

Vive la République !

JULES SIEGFRIED,

Député sortant, ancien maire du Havre.

2° Circonscription du HAVRE.

M. Félix FAURE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

En 1885, les électeurs des cantons du Havre, de Montivilliers et de Saint-Romain m'ont désigné par 12.800 suffrages pour les représenter à la Chambre des Députés. Je me suis efforcé de répondre à ce grand honneur en apportant dans l'exercice de mon mandat toute mon activité et tout mon dévouement.

Un grand nombre d'entre vous me demandent de poser ma candidature dans votre circonscription. Je suis profondément touché de ce témoignage de confiance, et je réponds à cet appel.

Nos adversaires n'ont rien appris.

Cent ans après la Révolution française, ils osent nous proposer d'ouvrir une période de violences et de troubles, et de les aider dans le dernier et stérile effort qu'ils tentent contre la République.

Par des manœuvres inavouables, ils essayent de semer la division dans vos rangs.

N'ayant jamais vécu au milieu de vous, ces gens-là ne vous connaissent pas.

A cette coalition sans nom, nous opposerons l'union de tous les Républicains et nous ne laisserons pas porter atteinte à nos libertés.

Comme vous, mes chers concitoyens, je veux :

L'action énergique du Gouvernement contre les factieux, de quelque masque qu'ils se couvrent ;

Le respect de toutes les croyances ;

L'application loyale du Concordat, et, comme conséquence, la soumission des ministres du culte aux lois de la République ;

L'amélioration de la Constitution et non sa destruction ;

La plus stricte économie dans les finances publiques, sans refuser ce qui est indispensable pour la défense nationale et pour l'outillage du pays ;

Une plus équitable répartition de l'impôt ; la diminution des frais de justice et la simplification de la procédure.

La prochaine Chambre devra consacrer ses efforts à rendre meilleures les conditions du travail, par des lois sociales qui offrent au peuple plus d'intérêt que les luttes politiques.

Le tarif général des douanes devra être relevé, ainsi que je l'ai demandé dès 1879.

Pas de traité de commerce pour les produits agricoles ;

Pour les produits fabriqués, la France ne peut rester isolée du reste du monde ; les conventions qui seront négociées devront tenir compte de la situation économique de l'Europe ;

Établissement de taxes élevées sur les produits des nations qui nous feraient chez elles une situation défavorable, ainsi que, sur mon initiative, on l'a fait, en 1888, vis-à-vis de l'Italie ;

Renouvellement de la loi sur la marine marchande, en n'accordant la prime qu'aux navires sortant des chantiers français ;

Défense de tous nos intérêts locaux, au premier rang desquels figure le vote définitif du projet concernant le port du Havre.

En un mot, mes chers concitoyens, j'estime avec vous que la France est lasse de l'agitation provoquée par la duplicité des éternels ennemis de nos institutions ;

Qu'elle veut travailler en paix, sous l'égide de la République, seule forme de gouvernement qui se prête à tous les progrès politiques et sociaux.

Si vous me maintenez votre confiance, mes chers concitoyens, je continuerai à mettre au service du pays toute l'expérience que j'ai pu acquérir par trente ans d'un travail incessant dans la vie commerciale et dans la vie publique.

Et je vous prie de croire à tout mon dévouement.

Vive la République !

Félix FAURE,
Député sortant.

3e Circonscription du HAVRE.

M. le baron PIÉRARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Désigné comme candidat conservateur aux élections du 22 septembre par les comités de Lillebonne, Bolbec, Goderville, Criquetot et Fécamp, j'accepte la mission qu'on a bien voulu me confier.

La forme du gouvernement, vous le savez, n'est pas en jeu ; c'est le système du gouvernement que nous devons modifier.

L'agriculture et l'industrie, écrasées par les impôts toujours croissants, luttant en vain contre la concurrence étrangère ;

Les libertés les plus sacrées violées par ceux que vous aviez chargés de les défendre ;

Nos finances obérées; notre crédit menacé; l'Europe presque entière liguée contre nous ;

Telle est la situation qu'ont faite à notre pays les hommes au pouvoir.

Rendre au travail national, par des lois franchement protectrices, son ancienne prospérité.

Diminuer les charges des travailleurs, tant à la ville qu'à la campagne.

Rétablir, par une sage économie, l'ordre dans nos finances.

Restituer au peuple les libertés qui lui ont été enlevées et le droit de disposer de ses destinées.

Tel est le programme avec lequel je me présente à vos suffrages.

C'est donc aux honnêtes gens de tous les partis que je fais appel, et je serai fier d'être le défenseur de leurs justes revendications sur le terrain de la protection et de la revision.

Baron PIÉRARD.

Circonscription de NEUFCHATEL.

M. Jules GERVAIS,

Élu au Ier tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Dans leur séance du 4 août dernier, les Comités républicains de l'arrondissement de Neufchâtel m'ont, à l'unanimité, désigné comme candidat aux élections législatives.

Je n'avais pas sollicité cet honneur; je l'accepte avec la résolution de mériter l'éclatant témoignage de confiance dont j'ai été l'objet.

Sincèrement attaché aux institutions républicaines, à l'aide desquelles la France s'est relevée de ses terribles désastres, je m'efforcerai loyalement de les maintenir et de les consolider. Elles seules, à l'exclusion des régimes tombés sous la réprobation publique et dont les partisans n'osent aujourd'hui invoquer le nom, elles seules peuvent nous assurer, à l'extérieur, la paix avec dignité; à l'intérieur, l'ordre et le progrès.

Je défendrai, dans la mesure de mes forces, la Constitution qui nous régit. Ce n'est pas au moment où, grâce à ses dispositions prévoyantes, nous venons d'échapper aux criminelles entreprises d'une bande de factieux, qu'il convient de se joindre à ceux qui veulent la détruire.

Telle qu'elle est, elle peut permettre aux citoyens de bonne volonté la réalisation des réformes sollicitées par nos laborieuses populations et auxquelles devra se consacrer la prochaine législature.

La Chambre que vous allez élire aura bien mérité du pays, si, écartant les interpellations retentissantes et stériles, elles se consacre :

A l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, et à l'amélioration du sort des travailleurs;

A la simplification des formalités de procédure et à la diminution des frais de justice ;

Au vote de dispositions législatives énergiques, pour la répression du vagabondage, surtout à l'égard des étrangers ;

Au maintien de l'équilibre du budget par une économie sévère.

Dans sa session d'août 1888, le Conseil général de la Seine-Inférieure a exprimé les vœux :

« Que les pouvoirs publics veillent sur la situation pénible de notre agricul-
« ture, et qu'ils lui procurent les moyens de soutenir la concurrence étrangère;

« Qu'aucun impôt nouveau ou charge nouvelle, sous n'importe quelle forme
« de dénomination, ne soit mis sur l'agriculture;

« Que les charges qui pèsent sur l'agriculture soient dégrevées et que, no-
« tamment, les communes conservent la libre disposition de leurs prestations. »

Habitant depuis plus de vingt ans notre arrondissement, essentiellement agricole, auquel me rattachent tous mes intérêts, j'aurai à cœur, si je suis élu, de contribuer à l'adoption, par le Parlement, des mesures justement sollicitées par l'Assemblée départementale à laquelle j'appartiens.

L'impôt foncier pèse sur la Seine-Inférieure plus lourdement que sur d'autres départements. Mes efforts tendront à obtenir une répartition plus équitable.

Mes chers concitoyens,

Si le programme que je viens d'exposer répond à vos aspirations, je fais appel à vos libres suffrages.

Libre de toute attache, indépendant par ma situation personnelle, à la tête d'une industrie qui me met en relations journalières avec les agriculteurs, je ne serai pas de ceux que des considérations pécuniaires peuvent distraire de l'exercice de leur mandat.

Je serai fier de mettre au service de vos intérêts tout ce que je puis avoir d'intelligence et de dévouement.

Vive la France! Vive la République!

Jules GERVAIS,
Maire d'Elbeuf-en-Bray, Conseiller général
pour le canton de Gournay.

1re Circonscription de ROUEN.

M. DUVIVIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Décédé.)

2e Circonscription de ROUEN.

M. DAUTRESME,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Il y aura bientôt quatorze ans que, pour la première fois, vous m'avez fait l'honneur de m'élire député. Depuis, trois élections successives ont eu lieu, et la majorité que m'a donné chacune d'elles prouve que j'avais rempli mon mandat à votre satisfaction.

Aujourd'hui, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Vous connaissez mes opinions ; elles n'ont pas changé. Ardemment attaché à la République, je la considère non seulement comme la forme nécessaire de la souveraineté du peuple, mais aussi comme l'instrument le plus puissant du progrès social.

Les partis qui voudraient lui arracher le pouvoir redoublent d'efforts, en ce moment, pour la renverser. Unis à l'homme qu'ils couvraient d'injures quand il se disait républicain, bonapartistes et monarchistes réclament à grands cris la revision.

Certes, la Constitution n'est pas parfaite ; — j'ai voté, dans les Congrès antérieurs, pour qu'on en modifiât certaines dispositions, et il conviendra assurément de les modifier — mais la reviser dans les circonstances actuelles, à l'heure choisie par nos adversaires, ce serait jouer, sur un coup de scrutin, l'existence de la République et les destinées de la démocratie française.

Vous ne tomberez pas dans le piège.

Aussi bien, le pays n'attache-t-il qu'une importance secondaire aux discussions de métaphysique constitutionnelle qu'on agite autour de lui. Ce qu'il demande, avant tout, à ses représentants, c'est de s'occuper activement des

questions qui touchent à ses intérêts vitaux et d'où procèdent sa grandeur et sa force :

Rechercher les moyens propres à faciliter les rapports du capital avec le travail et à améliorer la condition des travailleurs;

Diminuer, autant qu'il est possible, sans nuire aux services publics, les dépenses budgétaires et répartir l'impôt d'une manière plus équitable ;

Rendre la justice plus rapide et moins coûteuse ;

Substituer aux traités de commerce, que nous a légués l'Empire, un régime douanier qui frappe les marchandises étrangères de droits assez élevés pour qu'elles ne viennent pas faire concurrence aux nôtres et provoquer le chômage ou l'abaissement des salaires ;

Voilà — pour ne parler que des principales — les réformes qui dominent toutes les autres; voilà l'œuvre qu'il est urgent d'accomplir.

Chers concitoyens,

Deux politiques s'offrent à vous :

L'une tend à détruire la République, l'autre à la consolider.

La première, de l'aveu de ses partisans, ouvrirait une longue période de crises violentes, de conflits redoutables qui auraient pour effet de paralyser les affaires, d'aggraver la situation des classes laborieuses et d'amener, avec la guerre civile, la guerre étrangère et le démembrement de la patrie.

La seconde, en infligeant aux factieux de toute sorte une défaite définitive, rétablira la paix intérieure et permettra au pays de travailler sans crainte de l'avenir et de reprendre vers le progrès sa marche interrompue.

Cette politique, j'ai la conviction que c'est la vôtre. C'est aussi la mienne ; si vous m'accordez vos suffrages, je m'y dévouerai avec l'énergie dont je suis capable.

Vive la France ! vive la République !

Lucien DAUTRESME,
Député sortant, ancien ministre.

3e Circonscription de ROUEN.

M. Richard WADDINGTON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Élu votre représentant aux élections successives de 1876, 1877, 1881 et 1885, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Les Comités républicains de nos cantons m'ont fait l'insigne honneur de me désigner pour porter le drapeau de la République dans notre circonscription.

Malgré dix-huit ans d'une paix extérieure et d'une tranquillité intérieure dont aucun autre régime n'avait donné l'exemple, la forme de gouvernement est mise en question par nos adversaires ; c'est en vain qu'ils cherchent à abriter leurs haines, leurs passions, leurs désirs, derrière l'équivoque d'une revision, qui, dans la pensée de ces étranges alliés d'un jour, n'est qu'un acheminement vers la monarchie, l'empire ou la dictature.

Vous ne vous laisserez pas tromper par les réticences, par les artifices de langage des nouveaux coalisés.

Sans doute, la Constitution est perfectible ; elle a déjà été modifiée, elle devra l'être encore, mais il serait aussi illogique qu'insensé de s'associer pour cette tâche délicate aux partisans des régimes déchus, ou à leurs amis intimes, les affiliés à l'aventure boulangiste.

La législature qui vient de clore n'a pas été stérile : la Chambre a activé les lois sur l'enseignement; en votant la loi militaire, elle a allégé les charges du service et consacré le principe de l'égalité de l'impôt du sang; elle a adopté des mesures protectrices pour l'agriculture. Elle a discuté et transmis au Sénat les projets sur les accidents des ouvriers, sur le travail des femmes et des enfants. A la Chambre nouvelle incombera la tâche de compléter cette œuvre : — de diminuer dans la mesure du possible les dépenses budgétaires; — de reviser l'impôt dans le sens d'une répartition plus égale et plus équitable ; — d'aborder les grands problèmes de l'assistance, des retraites de la vieillesse; — de rendre la procédure judiciaire plus rapide et moins coûteuse; — de voter les réformes sociales qui intéressent la grande masse des travailleurs.

Parmi toutes ces questions, il n'y en a pas de plus importante que la prépation du régime économique qui devra succéder, en 1892, aux traités de commerce inaugurés par l'Empire, et dont les conséquences ont été si funestes pour notre agriculture et notre industrie.

Partisan de l'indépendance nationale en matière économique, je serai pour l'avenir, comme je l'ai été dans le passé, adversaire résolu de tout traité de

commerce, je m'efforcerai d'obtenir dans notre tarif général de douane les relèvements nécessaires pour la protection de nos intérêts agricoles et industriels. Je demanderai l'extension à toutes nos colonies du régime douanier dont j'ai obtenu, en 1887, l'application à nos possessions de l'extrême orient.

Voilà, parmi les questions si nombreuses que vos mandataires auront à examiner, les réformes principales que l'opinion met au premier rang.

Ce programme d'affaires paraîtra bien modeste à ceux qui nous parlent d'une Chambre de démolition, bientôt remplacée par une Assemblée constituante, aux soi-disant conservateurs, qui, en guise de remède à la crise dont nous souffrons encore, vous promettent trois années de luttes civiles et d'agitations stériles.

A cette politique d'incertitude et de révolutions, pleine de périls pour la paix intérieure et extérieure du pays, nous opposons avec confiance notre politique de stabilité gouvernementale, d'union républicaine, de législation pratique, de réforme sociale.

Si vous vous prononcez pour elle, je m'appliquerai à la soutenir de toute mon énergie, de tout mon dévouement.

Richard WADDINGTON,

Député sortant, membre de la Chambre de Commerce de Rouen.

1re Circonscription d'YVETOT.

M. LECHEVALLIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages. Vous me connaissez tous. Mes opinions n'ont pas changé.

Je pense toujours que la République, outre qu'elle est la forme de gouvernement qui s'adapte le mieux à l'état démocratique de notre société, est, entre tous, un gouvernement de libre discussion, où les idées justes doivent triompher. Régime de contrôle et de politique au grand jour, la République a prouvé, depuis dix-neuf ans, qu'elle avait dans le pays de solides assises.

Et cependant nos institutions sont toujours attaquées avec la même passion.

Mais est-ce une raison, chers concitoyens, pour abandonner l'œuvre à laquelle nous nous sommes consacrés? Ce n'est pas mon avis.

Je crois, au contraire, que nous devons répondre à la violence de nos

adversaires par un vif sentiment de compassion envers ceux qui souffrent, par l'amour et la pratique de l'égalité et de la justice, par un dévouement inaltérable à notre chère patrie.

Vos représentants auront à prendre de graves résolutions dans le cours de la prochaine législature.

En effet, le 1er février 1892 verra expirer le dernier acte de nos traités de commerce; la lutte sera vive entre les partisans du libre-échange et les défenseurs du travail national. — Des décisions prises par le Parlement dépendra l'avenir agricole et industriel de la France.

Ma ligne de conduite sur ce point est arrêtée :

Je combattrai de toutes mes forces tout projet de renouvellement de nos traités de commerce, qui ont été pour notre pays une immense duperie et, pour un grand nombre de familles, une cause de ruines.

D'autres questions importantes s'imposeront à l'attention du législateur de 1889.

Au point de vue social, je place au premier rang les lois ayant pour objet d'assurer à l'enfance abandonnée, comme à la vieillesse sans ressources, des asiles ou des subventions à domicile; — l'organisation de l'assistance dans nos campagnes, avec la participation des grandes villes, dans lesquelles nos excellentes populations rurales portent leurs habitudes d'économie, d'ordre et de travail.

Au point de vue économique : la diminution des frais de transport de tous les produits destinés à l'amélioration du sol ; — la réduction des délais, en ce qui concerne plus particulièrement les marchandises expédiées par petite vitesse, à courte distance ;—un contrôle sévère de nos finances, afin d'alléger nos charges.

Si vous me faites l'honneur de me confier le mandat que vous m'avez donné en 1881 et en 1885, je voterai le maintien de nos budgets spéciaux, mais je repousserai toute mesure qui aurait pour but de créer de nouveaux ministères.

Je m'opposerai à la suppression du budget des cultes, parce que, dans l'état de nos mœurs, ces mesures troubleraient les consciences et enlèveraient à l'État, vis-à-vis du clergé, des droits qui lui sont nécessaires.

Je suis partisan d'un gouvernement assez fort pour résister aux coalitions des partis extrêmes, assez maître de ses résolutions pour ne pas courir au-devant des aventures, assez sûr de lui pour appliquer la loi.

Électeurs,

J'ai travaillé à la consolidation de la République, en m'associant à toutes les mesures utiles et en refusant mon concours aux expédients qui ne pouvaient qu'agiter les esprits et jeter la désunion dans le pays.

Si vous m'envoyez de nouveau à la Chambre des Députés, je ne m'écarterai pas de la politique ferme et libérale que j'ai constamment suivie.

Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'expression de mes sentiments dévoués.

LECHEVALLIER,
Maire d'Yvetot, Président-Fondateur de la Société de prévoyance mutuelle d'Yvetot, Député sortant.

2e Circonscription d'YVETOT

M. le vicomte de Montfort,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Un très grand nombre d'entre vous ont bien voulu me désigner comme candidat pour la deuxième circonscription d'Yvetot.

Je considère qu'il y a là un devoir; je l'accepte avec confiance.

Depuis que la direction de vos affaires est aux mains d'une faction qui exploite le pouvoir à son profit, vos plus chers intérêts sont lésés, vos droits essentiels méconnus, l'avenir du pays compromis.

Cette situation, dont vous ne pouvez vous dissimuler les périls, a été dénoncée, à la tribune même du Parlement, par des républicains honnêtes et sincères, soucieux de dégager leur responsabilité.

La vôtre est-elle moins grave?

Les désordres financiers qui vous déshonorent et vous ruinent, cette politique coloniale qui est pour la patrie le plus terrible de tous les dangers, le trouble moral qui choque vos sentiments d'honnêteté et de conscience, il ne tient qu'à vous d'y mettre fin en supprimant les causes et les complicités.

Les hommes que vous aviez chargés de vous représenter à cette Chambre ont-ils répondu à votre confiance?

Non !

C'est un personnel aujourd'hui usé, discrédité, qui cherche à retenir le pouvoir par des promesses auxquelles personne ne peut ajouter foi.

L'épreuve a été trop prolongée.

La nouvelle Chambre ne sera pas Constituante, et je n'admets pas, d'ailleurs, que la forme du Gouvernement puisse être modifiée, dans son principe, autrement que par la volonté souveraine du peuple directement consulté.

Mais avec des hommes nouveaux, indépendants, modérés, intègres, partisans d'une prudente revision de la Constitution de 1875, on rétablirait peu à peu le calme et l'union nécessaires au relèvement de la France, en accordant à tous les satisfactions légitimes.

C'est à dire :

Le retrait des lois d'exil ;

La liberté d'enseignement ;

La pacification morale et religieuse ;

Le rétablissement de l'ordre dans nos finances et la diminution des impôts ;

L'organisation pratique de l'assistance dans les campagnes ;

La fin des folies coloniales qui nous enlèvent nos enfants ;

Une meilleure et plus équitable répartition de nos charges militaires;

La vie à bon marché et du travail pour tous.

Telle est, vous le savez, la tâche à entreprendre, et croyez-vous qu'une majorité conservatrice qui accomplirait cette œuvre patriotique n'aurait pas été digne de son mandat?

Vous avez soif, non d'agitations politiques, mais seulement de paix, de calme, d'ordre et de travail.

Vos destinées sont entre vos mains. Et, comme je le disais en 1883, lorsque je me présentais pour la première fois à vos libres suffrages dans le canton de Fontaine-le-Dun:

A ceux qui trouvent que tout va bien, je dirai: Je ne pense pas comme vous.

Mais à ceux qui, comme moi, mettent au-dessus de toute préférence politique l'amour ardent de la patrie, toujours et quand même;

A ceux qui trouvent que nos finances sont compromises, notre agriculture en détresse, nos budgets communaux écrasés, nos libertés de pères de famille et la vieille foi de nos pères menacées dans l'âme de nos enfants;

A ceux-là, je dirai:

Votre choix m'honore, et vous pouvez compter sur moi: j'ai servi de longues années et versé mon sang sous les drapeaux de mon pays; mon énergie et mon expérience seront consacrées à la défense de vos intérêts, qui sont les miens.

Vicomte de MONTFORT,
Ancien officier d'état major,
Chevalier de la Légion d'honneur, Conseiller général.

SEINE-ET-MARNE

Circonscription de COULOMMIERS.

M. Gastellier,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Lorsqu'en 1885, j'ai sollicité l'honneur d'être votre représentant à la Chambre, vous avez répondu à mon appel en me donnant dans notre arrondissement plus des deux tiers des suffrages exprimés.

Si vous avez voté pour moi avec tant d'empressement, c'est que vous me connaissiez ; c'est que, par mon passé, vous saviez quel était le républicain convaincu qui se présentait devant vous. Vous saviez que vous votiez pour un des vôtres, pour un travailleur qui se faisait gloire d'appartenir à la classe laborieuse dont il connaissait de près tous les besoins et dont il représentait fidèlement tous les intérêts et les aspirations.

Je vous avais alors exposé mon programme ; je m'y suis scrupuleusement conformé par tous mes votes et par tous mes actes dans le cours de la législature qui vient de s'écouler.

S'il ne m'a pas été donné de réussir dans toutes les propositions que j'ai soutenues, c'est qu'elles ont été souvent repoussées, et qu'il n'a pas dépendu de moi seul d'éviter les nombreuses interpellations calculées qui ont provoqué tant de cri-es ministérielles et nous ont fait perdre un temps si précieux.

J'ai la conscience d'avoir fidèlement rempli mon mandat, et je viens vous demander de vouloir bien me le renouveler.

J'ai été, vous le savez, et j'entends rester autant que possible, le représentant des intérêts agricoles, industriels et commerciaux de notre bel arrondissement.

Voici les principaux articles de mon programme :

Protection de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans la mesure nécessaire.

Suppression ou renouvellement des traités de commerce : l'expiration des principaux traités en 1892 fournira l'occasion d'étudier et d'appliquer les nou-

veaux principes économiques, de manière à lutter, au moins à armes égales, avec la concurrence étrangère. C'est une des questions les plus urgentes à résoudre dans cette législature.

Amélioration des tarifs de transport et surtout de ceux de pénétration.

Équilibre du budget par la réduction de toutes les dépenses inutiles, sans toutefois porter aucune atteinte aux nécessités sacrées de la défense nationale.

Extension des attributions des juges de paix.

Amélioration de la procédure civile et diminution des frais de justice.

Modification des frais de mutation.

Revision du cadastre et péréquation de l'impôt, etc., etc.

Sur le terrain politique :

Séparation des Églises et de l'État.

Élection du Sénat par le suffrage universel.

Fixation rigoureuse des droits des deux Chambres en matière financière.

Renouvellement partiel des Chambres.

Stabilité des Ministères de la Guerre et de la Marine.

Amélioration de la Constitution, mais exclusivement dans le sens républicain.

Électeurs,

Plus de ces divisions en groupes qui, sous prétexte d'activer la marche des affaires, n'aboutissent qu'à la discorde et à l'impuissance. Assurer la stabilité du Gouvernement, indispensable condition d'ordre et de progrès, voilà le but à atteindre.

Tous mes efforts tendront donc à la formation d'une majorité compacte, capable de braver toutes les attaques et de donner au gouvernement républicain l'appui et la force nécessaire.

Enfin, Messieurs, si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages, jamais je ne me joindrai à ces perturbateurs sans scrupules, à ces faux républicains qui, sous prétexte de revision, se sont mis à la suite d'un soldat factieux et corrompu que la République avait comblé d'honneurs immérités, et que l'armée a dû exclure de son sein.

Alliés à tous les ennemis de la République, les membres de ce parti prétendu national entraîneraient à la guerre étrangère comme à la guerre civile, ainsi qu'à la ruine et à l'anéantissement de la patrie.

Vive la France !

Vive la République !

C. GASTELLIER, Député sortant, candidat républicain.

Circonscription de FONTAINEBLEAU.

M. OUVRÉ,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

La sympathie que vous m'avez si spontanément témoignée dans les circonstances les plus douloureuses et dont je vous suis profondément reconnaissant; les marques de confiance que vous m'avez si souvent données me déterminent, aujourd'hui, à venir solliciter vos suffrages pour représenter notre arrondissement à la Chambre des Députés.

Je ne suis pour vous ni un inconnu ni un étranger.

Agriculteur et industriel, attaché à l'arrondissemont par mes intérêts et par mes affections, depuis mon enfance, mes besoins et mes aspirations sont les vôtres.

Je n'ai pas de profession de foi nouvelle à faire.

Ainsi que je le disais en 1882, lorsque pour la première fois je sollicitais l'honneur de représenter le canton de Château-Landon au Conseil général, ainsi que je le répétais en 1886, je suis loyalement dévoué à la République.

Je n'ai pas non plus de long programme à chercher. Ce que je pense, mes actes et mon passé l'affirment.

Je veux :

La vraie liberté assurée à tous par un gouvernement respectueux des consciences et de l'indépendance de chacun;

L'agriculture largement protégée;

Le travail équitablement rémunéré;

Les finances de l'État sagement administrées.

Quant aux traités de commerce qui prendront fin au cours de cette prochaine législature, s'ils sont renouvelés, les produits étrangers admis sur nos marchés devront, en bonne justice, supporter au moins les mêmes charges que nos produits nationaux.

Ne vous laissez pas séduire par des promesses irréalisables, ne vous laissez pas entraîner vers l'inconnu!

Si je semble promettre moins que d'autres qui ont déjà promis ou promettront tant, c'est que j'ai le désir de tenir mes engagements.

J'ajouterai que la période des discussions stériles doit être passée et qu'il est temps, à mon avis, d'en revenir aux affaires sérieuses avec le calme et l'apaisement indispensables à la prospérité du pays.

Si vous me faites le très grand honneur de me choisir pour votre

représentant, vous pouvez être certains que je ferai mon devoir, sans jamais oublier l'importance du mandat que vous m'aurez confié.

Votre très sincèrement dévoué,

André OUVRÉ, conseiller général,
candidat républicain.

Circonscription de MEAUX.

M. PREVET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Le 6 octobre 1885 vous me faisiez le très grand honneur de me nommer, à une importante majorité, votre représentant à la Chambre des Députés.

Les nombreux témoignages de sympathie que j'ai reçus de vous pendant les quatre années qui viennent de s'écouler m'encouragent à solliciter de nouveau vos suffrages.

J'ai la conviction, d'ailleurs, d'avoir rempli honnêtement le mandat que vous aviez bien voulu me confier, et d'avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir à la fois pour la défense de nos intérêts régionaux, et pour la sauvegarde des intérêts généraux de notre chère patrie.

Je vous avais dit que je serais un député d'affaires ; je n'ai voulu appartenir, à la Chambre, qu'aux groupes industriel et agricole.

Sans ambition personnelle, convaincu que notre pays a le plus grand besoin de stabilité gouvernementale, je n'ai pas accepté de me faire le destructeur de ministères.

Rapporteur du budget des travaux publics et des chemins de fer, la première année, j'ai recherché et réalisé des économies dans les services publics ; j'ai appuyé et voté toutes les lois de progrès social, d'enseignement public et de protection du travail national.

Dans cette année de 1889, centenaire de nos libertés publiques, la France a montré au monde qu'elle était toujours la grande nation laborieuse et hospitalière, mais elle ne l'a pas fait sans exciter de nouvelles jalousies chez certains voisins. Il faut que, lorsque viendra, en 1892, l'échéance de nos traités de commerce, les nations étrangères trouvent la République française en pleine possession d'elle-même, calme au dedans et confiante dans sa force.

Et ce serait cette heure, grave dans la vie d'un peuple, qu'on vous proposerait de choisir pour réclamer la réunion d'une Assemblée constituante qui remettrait en question toute l'organisation du pays!

Sommes-nous même en face d'un parti réactionnaire qui nous propose une forme de gouvernement bien déterminée?

Non, les partis réactionnaires sont nombreux, profondément divisés entre eux; ils ne sont d'accord que sur un seul point : bouleverser le pays; ce sera ensuite au plus audacieux à tromper les autres et tâcher de profiter du gâchis général.

La revision de quelques articles de la loi constitutionnelle, — nomination du Sénat par le suffrage universel; choix des Ministres en dehors du Parlement, — peut être faite rapidement par un Congrès après accord des deux Chambres.

La République est la chose de tous; que les hommes de bonne volonté lui apportent leurs idées généreuses et ils auront raison des basses ambitions et des méchantes querelles de coteries!

Électeurs,

Assez de luttes personnelles!

C'est à vous qu'il appartient d'envoyer à la Chambre des hommes capables de mettre les intérêts de la patrie au-dessus de tout, de former une majorité républicaine solide, sur laquelle un gouvernement fort puisse s'appuyer pour marcher, au dedans, dans une voie de progrès social et défendre, au dehors, la grandeur de la France.

Je puis être un de ces hommes, et c'est sur ce terrain que je me présente à vos suffrages.

Vive la République!

Ch. PREVET, Député sortant.

Circonscription de MELUN.

M. le comte GREFFULHE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Beaucoup d'entre vous me demandent de poser ma candidature aux élections pour le renouvellement de la Chambre des Députés.

A l'heure décisive où nous sommes, je ne dois pas décliner l'honneur qui m'est offert.

Électeurs,

La Chambre dont le mandat vient de se terminer a laissé le pays inquiet et mécontent.

Les hommes qui se sont succédé aux affaires ont trompé ses espérances et manqué à leurs promesses. Ils ont exploité la France plutôt qu'ils ne l'ont gouvernée.

De la République, qui devrait être véritablement la chose de tous, ils ont fait le règne d'une coterie.

Ils n'ont été préoccupés que de garder le pouvoir.

Après avoir, pour cet unique but, oublié les grands intérêts nationaux, ils ont fini par lui sacrifier leurs propres principes.

Sous prétexte de défendre la République, dont l'existence n'est pas en question, ils l'ont dépouillée des institutions et des libertés qui sont l'essence d'un gouvernement républicain.

Leur régime n'est plus qu'une tyrannie qui prétend s'ériger au-dessus des droits de la nation et du suffrage universel.

La France va le condamner.

Attachée au gouvernement qu'elle s'est choisi, elle réclame d'autres hommes et une autre politique.

Elle demande une République vraiment nationale et libérale ouverte à toutes les bonnes volontés et à toutes les intelligences, qui sache s'élever au-dessus des rivalités et des compétitions de personnes pour envisager les grands intérêts du pays.

Elle veut une administration qui mette fin aux querelles des partis au lieu de les exciter, qui réconcilie les citoyens au lieu de les diviser;

Une Chambre qui cesse de remuer sans résultat pratique des questions irritantes et vaines, mais étudie de bonne foi, et avec l'intention de les résoudre, celles qui intéressent la prospérité nationale et le progrès social;

Des ministres qui fassent régner l'économie dans nos finances, contrôlent sévèrement l'emploi des deniers publics, arrêtent ces honteux trafics de places ou de privilèges d'État et ne laissent plus compromettre la bonne renommée de notre pays par le scandale des révélations portées à la tribune.

Si vous m'appelez à l'honneur de vous représenter, c'est à ce vœu du pays que je m'efforcerai de donner satisfaction avec le concours des hommes nouveaux qui formeront la majorité dans la prochaine Chambre.

A l'agitation stérile, au gaspillage, aux divisions, à l'incertitude qui règnent partout, je travaillerai avec eux à faire succéder le calme, l'ordre, la sécurité, sans lesquels il n'est pas pour un peuple de prospérité possible.

Rendue à elle-même, relevée par un gouvernement réparateur, la France reprendra bientôt dans le monde le rang qui lui appartient.

Notre politique extérieure, qui ne sera plus soumise aux hasards d'une intrigue de couloir, pourra adopter enfin une direction stable et régulière, nouer des relations durables et former un système d'alliance qui ne nous laissera plus seuls et sans appui au milieu d'une Europe hostile ou méfiante.

Je saurai défendre avec ardeur les intérêts de l'arrondissement et du département. Le dévouement et l'attachement à nos concitoyens de Seine-et-Marne sont pour moi une tradition de famille. J'aurai à cœur de la maintenir.

Je consacrerai particulièrement mes efforts à la défense des revendications de l'agriculture et je demanderai avec instance :

La revision des tarifs douaniers ;

La diminution de l'impôt foncier ;

La revision de la loi de 1844 sur la chasse ;

Le renouvellement du cadastre ;

La réduction des transports par voie ferrée pour les produits agricoles français ;

La suppression des tarifs de pénétration et la réserve à la culture, comme à l'industrie française des fournitures militaires.

Défenseur dévoué de toutes les mesures qui peuvent venir en aide à notre agriculture si éprouvée, je ne perdrai pas de vue la cause de nos populations ouvrières, et l'assistance dans les campagnes, les caisses d'assurances et de secours mutuels dans les villes, les syndicats professionnels seront l'objet de mon étude particulière.

Nouveau venu dans la vie publique, j'y apporte un libéralisme sincère, une indépendance complète, des intentions droites, un amour ardent et passionné de ma patrie.

Si je sais rendre hommage à la grandeur d'un passé qui a fait la France ce qu'elle est, je sais comprendre aussi l'esprit moderne et apprécier l'œuvre féconde de la démocratie et de la liberté. Je suis un homme de mon temps et de mon pays.

Comte GREFFULHE, Conseiller général de Seine-et-Marne.

Circonscription de PROVINS.

M. MONTAUT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Les élections législatives dans l'arrondissement de Provins vont vous mettre en demeure de choisir entre la réaction et la République. Cette situation si nette et si franche me décide à accepter une candidature que je déclinerais si elle pouvait susciter une division entre républicains de diverses nuances.

Diviser notre parti est en effet la seule chance qui s'offre aux monarchistes,

avoués ou déguisés, pour vous entraîner à un retour en arrière qui serait l'abandon des droits et des libertés si péniblement conquis par nos pères et l'ajournement indéfini de vos légitimes revendications.

Ce ne serait du reste qu'à l'aide d'une équivoque, donnant l'apparence du libéralisme aux pires ennemis de la liberté, que vous pourriez concevoir l'espérance de remédier à un état de choses dont vous avez à vous plaindre, par l'abandon du régime républicain qui seul est capable de le modifier.

Si ce régime républicain ne vous a pas donné jusqu'à présent tout ce qu'on devait en attendre, il est bien audacieux à ceux qui ne cessent de faire usage de leur fortune et de leur influence pour le combattre et pour paralyser son fonctionnement d'oser prétendre qu'il est cause de vos déceptions.

Non ! la République n'est pour rien dans la continuation des abus et des injustices du passé ; elle a au contraire pour mission de les extirper; et ce ne serait pas assurément en vous livrant aux privilégiés de tout genre que vous vous assureriez les bienfaits de l'égalité.

La Révolution de 1789 a proclamé l'égalité civile, c'est-à-dire l'égalité de tous devant la loi; le suffrage universel, conquis en 1848, a assuré l'égalité politique; mais il nous reste à obtenir l'égalité sociale, qui doit être la consécration et la mise en pratique des conquêtes de 1789.

Pour y parvenir, il y a des réformes qui s'imposent.

En première ligne se placent la réforme constitutionnelle et la réforme de l'impôt.

La première, destinée à faire régner la paix et l'harmonie entre les pouvoirs publics ; la seconde, à soulager les travailleurs en répartissant l'impôt plus équitablement.

Il faut en effet supprimer cette partie des charges que supportent le travail et la consommation du pauvre, alléger celle qui pèse principalement sur la terre, de façon à développer notre agriculture nationale.

Il faut reviser le cadastre, diminuer les frais de justice, obtenir l'absolue égalité du service militaire et réaliser enfin toutes ces réformes auxquels se sont impitoyablement opposés ceux qui profitent de toutes les inégalités sociales et qui à ce titre s'intitulent avec raison conservateurs.

Ce qu'ils veulent conserver est précisément ce que veulent détruire les républicains ; mais si ces derniers ont été troublés dans leurs travaux par les adversaires irréconciliables de la Révolution française, la responsabilité dans l'avortement de nos espérances revient à ces électeurs qui, trompés par un titre mensonger, ont envoyé siéger, dans nos assemblées, des réactionnaires ennemis de tout changement, de toute amélioration.

Les électeurs de l'arrondissement de Provins ne sont pas tombés dans cette faute en 1885 ; on ne les y entraînera pas en 1889, malgré les outrages et les calomnies déversées sur la République et sur les républicains par un parti qui se dit celui des honnêtes gens.

Électeurs,

En me présentant à vos libres suffrages, je me dévoue à vos intérêts, à la

défense de la République, qui est notre sauvegarde, et qu'il dépend de vous de rendre bienfaisante et féconde en éloignant du gouvernement ceux qui cherchent à en fatiguer le pays.

Consacré pendant de longues années aux fonctions publiques, j'ai passé la meilleure partie de ma carrière au milieu de vous, journellement en rapport avec les cultivateurs par la nature de mes travaux.

N'ayant aucune attache de famille dans l'arrondissement, je ne suis l'homme d'aucune coterie; je suis l'ami de tous les patriotes sincères.

Il y a maintenant en plus, entre eux et moi, le lien de quatre années pendant lesquelles, scrupuleux observateur de mon programme, j'ai constamment voté à la Chambre des Députés en conformité avec leurs vœux et leurs véritables intérêts.

Pas un de vous ne pourra m'opposer un acte ou une parole qui soit en désaccord avec mes promesses.

Je n'ai donc pas d'autre engagement à prendre devant vous que celui de demeurer fidèle à mes convictions, comme j'espère que vous êtes restés fidèles aux vôtres.

Je serai toujours le serviteur dévoué de la démocratie.

Vive la République !

MONTAUT,
Ancien Ingénieur en chef de Seine-et-Marne,
Député sortant.

SEINE-ET-OISE

Circonscription de CORBEIL.

M. ARGELIÈS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Les comités revisionnistes de l'arrondissement de Corbeil et le Comité républicain national m'ont désigné pour représenter cette politique qu'à diverses reprises vous avez acclamée : une politique d'apaisement, de réformes et de travail, basée sur la consultation directe du suffrage universel.

La lutte est nettement circonscrite entre l'opportunisme aujourd'hui triomphant et les partisans d'une revision nécessaire qui doit amener la prompte liquidation d'un passé honteux, la suppression de tous les rouages inutiles de notre administration, la réalisation des réformes économiques, sociales, ouvrières, promises et attendues depuis si longtemps par la démocratie.

La Chambre qui vient de terminer son mandat est tombée sous la malédiction publique.

Pour se disculper vis-à-vis de vous, les députés sortants rejettent les uns sur les autres la responsabilité des fautes commises, l'inefficacité du mandat que vous leur avez confié.

Le régime parlementaire tel qu'il est sorti de la constitution bâtarde de 1875 est irrémédiablement condamné par la triste expérience que nous venons d'en faire.

Comment réaliser les réformes démocratiques avec le déplacement continuel des majorités dû aux appétits et aux convoitises avec les changements de ministères, avec le fonctionnement d'un Sénat dont on ne peut s'expliquer l'institution que par le désir où se trouvaient ses auteurs d'empêcher toutes réformes sincèrement républicaines ?

De la Constitution de 1875 nous n'avons rien à attendre qu'une crise fatale provoquée par l'énervement des partis en présence, par le retard mis à réaliser les réformes que l'immense majorité du peuple réclame énergiquement. Pour régler cette désastreuse situation qui stérilise tous les laborieux efforts de la

nation, nous voulons que le peuple lui-même prononce son jugement sur les grandes questions qui nous divisent:

Séparation des Églises et de l'État. — Élection des juges. — Suppression du Sénat. — Service militaire.

Nous voulons que le pays tout entier se prononce dans un bref délai sur les grandes réformes sociales.

N'est-ce pas la vraie doctrine républicaine, n'est-ce pas le seul moyen d'amener une réconciliation de tous les Français que de prendre le peuple comme juge de nos querelles particulières ?

L'heure est grave. — Il faut que nos divisions cessent.

Il faut que nous en finissions avec ces discussions où les injures remplacent les raisons, il faut que nous marchions la main dans la main pour la prospérité de la France et de la République.

La grande voix du peuple doit seule aujourd'hui commander.

Électeurs,

Au point de vue général, je vous le dis, nous réclamons une politique d'apaisement réglée, imposée par les décisions du suffrage universel.

D'autre part, vous devez demander à vos mandataires ce qu'ils comptent faire pour la bonne gestion de nos intérêts.

Il est inutile de nous perdre dans le vain étalage d'un programme irréalisable.

Dans la prochaine Chambre, je réclamerai, en dehors des questions d'ordre général :

1° Un impôt sur les ouvriers étrangers qui font concurrence à nos nationaux sans supporter les mêmes charges;

2° La péréquation de l'impôt, cette mesure qui doit diminuer si singulièrement pour la petite culture la charge de l'impôt foncier;

3° Des économies sérieuses pratiquées sur les fonctions inutiles et les grasses sinécures destinées à payer les services électoraux. Par suite, je demanderai la refonte en un seul budget clair, net, compréhensible pour tous les électeurs, de tous les budgets divers, extraordinaires, spéciaux qui nous masquent le véritrble état de nos finances ;

4° La réforme de l'impôt sur les boissons, avec la suppression de l'exercice, qui constitue à cette époque une véritable dérogation au droit commun.

5° L'acheminement vers la suppression des octrois;

6° La revision de la loi sur les patentes, revision si nécessaire.

Deux grandes questions demanderont encore toute l'attention, tout le travail de nos futurs législateurs.

La dénonciation des traités de commerce qui expirent en 1892 ;

La revision du tarif général des douanes.

Ces deux questions, je m'efforcerai de les résoudre dans un sens favorable à l'agriculture, au commerce et à l'industrie de notre pays.

Électeurs,

La prochaine Chambre aura à dénouer la crise qui paralyse tous nos efforts depuis huit ans.

Songez donc, au moment d'élire vos nouveaux députés, aux services que vous avez à leur demander, aux services qu'ils auront à rendre.

Ce n'est pas une retraite honorable que vous donnerez à votre mandataire, mais un poste de combat où un travail continuel et une activité incessante seront nécessaires.

Électeurs,

Marchons ensemble sur le terrain de la réconciliation nationale pour la prospérité de la France et de la République.

Vive la France !

Vive la République !

Jean ARGELIÈS.

Circonscription d'ÉTAMPES.

M. DUFAURE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Vous ne voulez plus être représentés par quelque personnalité tapageuse qui ne vous connaisse que pour solliciter vos suffrages.

Vous ne voulez pas d'un député qu'aucun lien ne vous attache ou qui attende du mandat que vous lui confieriez la situation qui lui fait défaut.

C'est pour cela que j'ai accepté la candidature qui m'a été offerte par un grand nombre d'entre vous.

Je suis propriétaire au milieu de vous, je connais donc les maux dont souffre l'agriculture, et je n'ignore pas qu'à cet état critique le seul remède est d'imposer aux produits étrangers des droits équivalents aux charges qui pèsent sur les produits français.

J'habite parmi vous, et vous me trouverez décidé à me consacrer entièrement à la défense de vos intérêts, toujours prêt à m'occuper de ce qui touche chacune de vos communes.

Le nom de mon père et mon passé vous disent assez que je suis l'adversaire déclaré des politiciens qui depuis dix années se sont succédé au pouvoir.

J'ai appris à croire que : « La République serait conservatrice ou ne serait pas. »

Certes, ces hommes ont méconnu ce principe.

Ils valent au budget de la France un déficit qui s'accroît chaque année de six cents millions.

Ils ont contracté au mépris de leurs engagements plus de trois milliards d'emprunts nouveaux.

Ils ont supprimé tout contrôle dans les finances de l'État, du département, de la commune.

Ils ont violé les libertés qui nous sont les plus chères : liberté de conscience, liberté individuelle, liberté d'enseignement, indépendance de la magistrature.

Qu'ont-ils fait de l'armée ?

Je ne cesserai pas d'affirmer que vous avez soif d'un régime d'ordre et de liberté.

Vous y avez droit.

Mais j'affirmerai en même temps que vous ne voulez pas de révolution.

Vous entendez avec moi que la forme du Gouvernement ne saurait être changée sans le consentement du pays loyalement consulté.

Vous qui souhaitez la patrie prospère à l'intérieur, respectée au dehors, vous voterez pour moi au cri de :

Vive la France !

Amédée DUFAURE,
Conseiller municipal de Paris, Conseiller général de la Seine,
Propriétaire à Gillevoisin (arrondissement d'Étampes),
Candidat conservateur et libéral.

Circonscription de MANTES.

M. LEBAUDY,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Décédé.)

1re Circonscription de PONTOISE.

M. HUBBARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Le 18 octobre 1885, la première circonscription de Pontoise m'a élu député en m'accordant 5,597 suffrages contre 4,928 donnés à M. de Montebello et 3,368 à M. A. Rendu, mes concurrents d'aujourd'hui.

J'ai fait connaître fidèlement, dans une lettre adressée à chacun de vous, le détail de mes votes et de ma conduite politique depuis cette époque. Je n'ai pas à y revenir.

Maintenant il faut s'occuper de l'avenir, sans récriminations stériles entre républicains.

Vous me connaissez personnellement et vous connaissez mes doctrines républicaines; elles sont inscrites dans le programme que la démocratie opposait, en 1869, à la politique césarienne et plébiscitaire du second Empire. Ces doctrines ont été confirmées dans notre département par les électeurs, qui ont rédigé, en 1885, le mandat que j'ai accepté et auquel je suis resté et resterai fidèle.

L'instruction gratuite, laïque et obligatoire, la loi de trois ans, l'abolition des privilèges militaires figuraient sur ce programme et ont été réalisées ; avec de la persistance, de l'énergie et de l'union, nous réaliserons de même les autres revendications de la démocratie.

Au-dessus de tous ces articles, il y a d'ailleurs un devoir primordial : c'est la défense de la République menacée par la coalition masquée des partis dynastiques.

J'ai juré de défendre la République et de remettre intact le dépôt qui m'était confié : je crois avoir montré que je serais pour cette œuvre à la hauteur de tous les devoirs et de tous les sacrifices.

La République ne saurait être mise en question. La forme républicaine est irrevisable d'après l'article 8 de la Constitution, et si je persiste à penser qu'il faut rendre notre Constitution plus démocratique pour rendre la République inébranlable, je ne veux faire cette revision qu'avec une majorité républicaine, dans un sens républicain, et à la condition de déjouer la politique perfide qui prononce le mot de revision avec cette pensée dissimulée qu'il s'agit d'une revision monarchiste et dictatoriale.

Nous sommes à une heure décisive au point de vue économique.

La France doit, en 1892, reprendre son indépendance économique, et faire tomber l'article 11 du traité de Francfort, en ne renouvelant pas les traités de commerce dont l'Allemagne profite sans nous accorder la réciprocité.

Il faut défendre nos agriculteurs pour les produits agricoles, comme je l'ai

déjà voté, et je réclamerai énergiquement le droit sur le maïs, pour lequel nous n'avons pu avoir la majorité.

Il faut défendre nos industriels et nos ouvriers pour le travail du fer, de la pierre, du bois, du cuir, contre une concurrence en face de laquelle nos charges nationales inévitables nous constituent dans un état complet d'infériorité.

Il faut défendre les travailleurs eux-mêmes, en obligeant les concurrents étrangers qui viennent profiter de la prospérité de la France à payer une taxe, juste compensation des lourds devoirs militaires qui incombent à nos nationaux.

Il faut fonder la République vraiment démocratique, et défendre le travail national sous toutes ses formes.

Je me suis consacré à des questions secondaires, mais utiles.

L'organisation des caisses d'épargne populaire, en vue de la sécurité absolue du placement de leurs fonds et de l'utilisation, au profit des communes et des départements, de ces ressources que nous avons réussi à empêcher de confondre avec le budget;

L'organisation d'un système qui oblige les compagnies d'assurances contre l'incendie à venir en aide à nos communes pour l'entretien des sapeurs-pompiers qui assurent les bénéfices de ces compagnies par leur dévouement;

L'égalisation du service militaire entre les citoyens, la généralisation des soutiens de famille et la suppression des dispenses de droit;

La défense des récoltes de nos cultivateurs contre les dégâts du gibier des chasses gardées, la justice conciliatrice avec des frais considérablement réduits et mise à la portée des justiciables.

Voilà des points de détail dont je m'occuperai particulièrement.

Il est évident qu'on ne peut pas tout fonder et tout résoudre à la fois.

Il est évident que les républicains doivent cesser de récriminer les uns contre les autres et de se haïr personnellement de groupe à groupe. J'ai parcouru nos départements en réclamant la réconciliation nationale, et j'ai voté l'un des tout premiers pour notre Président, M. Carnot, précisément pour ne pas faire une élection présidentielle de groupe ou de coterie.

Tels sont les sentiments qui conviennent, selon moi, à cette année mémorable de 1889, qui doit confondre à jamais les ennemis de la nation et de la République.

Le succès inouï et prodigieux de l'Exposition universelle et des fêtes du Centenaire où vingt millions d'hommes sont venus communier avec la France républicaine, à l'honneur de la glorification du travail pacifique et de l'idéal républicain, en face de la triple alliance monarchique qui accumule les charges militaires sur la malheureuse Europe ;

La date même à laquelle vous voterez, le 22 septembre, anniversaire du jour où, pour la première fois, en 1792, la République française fût acclamée par un peuple définitivement libre ;

Tout vous invite à marcher de l'avant avec les républicains de cœur et de passion, au cri national de

Vive la République une et indivisible !

Gustave Hubbard, député sortant, candidat républicain radical.

2e Circonscription de Pontoise.

M. Ernest BRINCARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez de longue date ; enfant du pays, maire depuis treize ans d'une importante commune de l'arrondissement, conseiller général depuis sept ans dans l'un des quatre cantons de la circonscription, je me présente à vos suffrages et viens mettre à votre disposition, pour la défense de nos intérêts communs, mon expérience des affaires publiques et mon dévouement absolu.

Ai-je besoin de vous rappeler mon programme?

Je reste ce que j'ai toujours été : homme d'ordre, ami du progrès, plaçant la prospérité de la patrie au-dessus des stériles compétions de partis, défenseur convaincu de la souveraineté nationale.

Je veux un gouvernement respectueux de toutes les libertés, gouvernant non plus dans l'intérêt d'un parti, mais dans l'intérêt de tous.

Je veux des économies budgétaires.

La dénonciation des traités de commerce qui expirent en 1892.

La protection de l'agriculture et de l'industrie.

La protection des travailleurs français contre la concurrence des ouvriers étrangers.

Une meilleure répartition de l'impôt par la réfection du cadastre.

Des réformes démocratiques, telles que la suppression des prestations, l'extension de l'assistance publique dans les campagnes; la diminution des frais de justice...

Mais dans les circonstances difficiles que nous traversons, il y a plus à faire. La situation est grave.

Vous savez où nous ont conduits les hommes qui gouvernent depuis douze ans.

Vous savez ce que le parlementarisme a fait de notre pays.

La Revision s'impose.

Cette revision, je la veux avec le concours du suffrage universel.

C'est pourquoi je demande la nomination d'une Constituante.

C'est pourquoi je demande que les modifications apportées à la Constitution soient soumises à la sanction du pays.

On me traite de révolutionnaire ;

Électeurs,

J'en appelle à votre jugement :

Est-il révolutionnaire, celui qui, comme moi, n'a d'autre ambition que la grandeur et la prospérité du pays ?

Celui qui s'incline devant le seul souverain : la volonté nationale ?

Ernest BRINCARD,
Maire de Domont, Conseiller général
du canton d'Écouen.

Mes chers Concitoyens,

Dimanche dernier, par plus de 8.000 suffrages, vous avez, comme tout le département de Seine-et-Oise, repoussé la République radicale.

Les 6.000 voix que vous m'avez données m'imposent le devoir de continuer la lutte contre ces doctrines néfastes, qui ont déjà fait tant de mal à notre pays; fier de cette marque de confiance, je viens de nouveau vous demander vos suffrages.

Par des insinuations et des manœuvres de toute sorte, on a cherché à dénaturer le véritable caractère de ma candidature; on m'a représenté comme un révolutionnaire voulant renverser le Gouvernement de la République.

Cela est faux.

La République n'est pas en cause

Ce que je veux, c'est améliorer nos institutions et non les renverser.

Ce que je veux, c'est un gouvernement honnête, économe des deniers publics, respectueux de toutes les libertés, préoccupé, non pas de satisfaire les intérêts d'une coterie, mais uniquement d'assurer la prospérité et la grandeur du pays.

Et comme, fidèle à mes principes, j'entends que le dernier mot reste toujours au véritable souverain : la volonté nationale, je demande que la revision soit faite avec le concours du suffrage universel.

Électeurs,

Vous me connaissez tous ; je ne suis pas un nouveau venu, j'ai toujours vécu au milieu de vous, mes intérêts sont confondus avec les vôtres.

Suis-je un révolutionnaire?

J'en appelle à votre verdict.

Ernest BRINCARD,
Maire de Domont, Conseiller général
du canton d'Écouen.

Circonscription de RAMBOUILLET.

M. BARBE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Vous m'avez envoyé à la Chambre des Députés le 14 octobre 1885. C'est à moi que vous avez donné le plus grand nombre de suffrages.

Voici, en grandes lignes, ce que j'ai fait pour remplir le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier et pour me conformer à notre programme :

J'ai participé aux travaux féconds des groupes agricole, forestier, industriel et des chemins de fer.

J'ai pris part aux travaux d'un grand nombre de commissions. Dans celle de l'Exposition universelle, j'ai voté le projet du Gouvernement. Et, cette année, le succès de cette grande fête des travailleurs, en affirmant notre volonté de travailler en paix, a permis au plus grand nombre de recevoir la juste rémunération de leur peine.

Dans la Commission de l'armée, j'ai pu faire voter ce que notre programme demandait : le service obligatoire pour tous, avec un maximum de trois ans, ainsi que la loi assurant le recrutement des sous-officiers. J'aurais désiré faire admettre de suite la création d'une armée coloniale, composée de volontaires encadrant les indigènes ; c'est une œuvre à reprendre.

Quand il s'est agit de Panama, conformément à vos vœux, j'ai défendu vos intérêts et j'ai voté ce que vous avez désiré.

Jamais je n'ai interpellé le Gouvernement, préférant discuter dans le cabinet du Ministre et dans les commissions plutôt que chercher de bruyants succès de parole à la tribune.

Fidèle à mon mandat, j'ai toujours voté conformément à notre programme de 1885. J'ai fait plus.

Dès 1885, j'ai pu obtenir de faire rendre aux membres de l'armée l'avantage de jouir des tarifs réduits pour le transport de leurs meubles, leurs armes, leurs chevaux.

J'ai pris l'initiative pour assurer l'évacuation du Tonkin et le meilleur emploi des subventions de la métropole, de proposer la création d'une commission permanente de contrôle pour surveiller l'administration des colonies.

J'ai fait supprimer tout droit d'entrée sur l'acide phosphorique, et, les années suivantes, les agriculteurs ont pu se procurer le phosphate et le superphosphate à bon marché.

J'ai voté, le 8 juillet 1886, la suppression des droits d'entrée sur les matières premières nécessaires à l'agriculture.

J'ai proposé de retirer l'administration des consulats du ministère des affaires étrangères, pour la porter au ministère du commerce.

Je me suis occupé de l'amélioration de notre réseau de chemins de fer, et notamment de la ligne de Limours et de sa prolongation vers Chartres.

J'ai proposé l'ouverture d'un concours pour trouver les meilleurs moyens de transformer les résidus des égouts des villes en engrais azotés, riches et transportables.

J'ai proposé d'établir l'égalité et la réciprocité pour tous dans les transports par chemins de fer, et, par conséquent, j'ai réclamé la suppression des tarifs de pénétration établis en faveur des étrangers au détriment de nos nationaux.

J'ai demandé, dans les discussions du groupe des chemins de fer, la suppression des permis et de toutes les faveurs, qui se traduisent, en définitive, par l'augmentation des charges supportées par les contribuables.

Je me suis occupé d'apporter à la loi sur la chasse les améliorations réclamées par les cultivateurs, victimes, dans notre arrondissement surtout, des dégâts si considérables causés par le gibier de toute sorte.

J'ai réclamé, en faveur des sapeurs-pompiers, les compensations qui leu sont légitimement dues, et notamment le transport réduit par chemin de fer et la création d'une caisse de secours en cas d'accidents.

J'ai réclamé que la préférence fût réservée aux producteurs et aux ouvriers français sur les producteurs et ouvriers étrangers, pour tous les services et travaux de l'État.

N'ayant pu obtenir qu'on frappât les ouvriers étrangers de la taxe légitime qu'on doit leur appliquer, nous avons, par voie d'amendement, introduit dans presque toutes les lois de concession de travaux votées depuis 1885 l'exclusion des ouvriers et matériaux étrangers.

J'ai donné mon concours à la création de l'établissement Pasteur contre la rage.

J'ai voté toutes les lois de protection réclamées par l'agriculture, les droits de douane sur les blés, sur les farines, sur les animaux, sur le maïs.

J'ai voté les lois concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes, et celles concernant le travail des enfants mineurs.

J'ai voté contre la répartition inégale de l'impôt foncier, qui met un excédent de 372.000 francs à la charge du département de Seine-et-Oise.

J'ai protesté contre l'interdiction faite aux employés de chemins de fer d'entrer dans les Conseils municipaux.

A la demande du Gouvernement, j'ai voté la revision républicaine de notre Constitution et les poursuites contre le général Boulanger.

J'ai voté les lois de l'enseignement primaire.

J'ai constamment réclamé que la préférence des fournitures à faire à l'État soit réservée à notre agriculture.

J'ai insisté sur la fixation et l'amélioration de la situation des maîtres si dévoués à nos enfants.

J'ai voté la suppression des droits de toute nature sur les cidres, les vins, etc., ainsi que celle de l'exercice des débitants.

J'ai voté l'amélioration des retraites des soldats, des forestiers.

Comme Ministre de l'Agriculture, je me suis attaché à augmenter le revenu des forêts de l'État, et j'ai pu améliorer le sort des préposés forestiers en les faisant profiter des sommes devenues disponibles par suite de la suppression progressive de certains emplois supérieurs.

Dans l'administration des haras, j'ai démocratisé le programme des études de l'école du Pin, qui se trouve transformée en école d'application se recrutant surtout parmi les élèves sortis des écoles vétérinaires ou de l'Institut agronomique.

J'ai pris les mesures nécessaires pour que les achats de chevaux ne puissent se faire à l'avenir qu'en France et près des éleveurs français, à l'exclusion des étrangers.

Le service de l'hydraulique agricole, dont profitent seulement quelques départements du Midi, a été ramené à des proportions plus modestes.

Dans le domaine de l'agriculture, j'ai fait augmenter la subvention pour les champs d'expériences, pour la diffusion de l'enseignement agricole, jusque dans les écoles primaires ; c'est ainsi que j'ai transformé l'école primaire supérieure de Dourdan en une école primaire supérieure où l'on donne l'enseignement agricole. Le Conseil général de Seine-et-Oise a demandé dans sa dernière session l'adoption de cette mesure pour tous les cantons du département.

J'aurais voulu créer à Rambouillet, dans la Bergerie, une école pratique d'agriculture: un vote du Conseil général a fait échouer l'œuvre projetée.

Je me suis empressé de retirer, par décret, aux producteurs italiens, le droit d'inonder notre pays avec leurs primeurs et leurs fruits, ce qui a fait rester en France beaucoup d'argent français.

J'ai fait étudier et préparer une série de mesures propres à faciliter aux producteurs français la lutte contre l'envahissement des produits étrangers. Les questions de transports ont été soigneusement étudiées dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie. Il faut, en effet, abaisser les prix de transport pour nos nationaux, et relever ceux qui frappent les étrangers.

J'ai préparé la solution du crédit à l'agriculture.

J'ai demandé le retour au Ministère de l'Agriculture de la surveillance de la culture des tabacs, afin de pouvoir favoriser le développement en France, tandis qu'aujourd'hui on fait une trop large part à l'étranger.

En outre, grâce à l'exposition de brasserie, qui, au lieu de coûter quoi que ce soit à l'État, a été pour lui une cause de bénéfice, j'ai fait diminuer l'importation des bières allemandes en France. J'ai poussé au développement de la brasserie dans notre pays, et par conséquent à la consommation plus grande des houblons et orges français.

En résumé, le budget des dépenses du Ministère de l'Agriculture, proposé par moi au vote de la Chambre, réalisait une économie de 11 0/0, soit plus de 3 millions, sur celui de l'année précédente, et ce résultat avait pu être obtenu grâce aux conseils et à la collaboration dévouée et gratuite d'un grand nombre d'entre vous.

Pendant toute la législature, j'ai poussé, dans tous les départements, au développement de l'instruction professionnelle, et je l'ai encouragée personnellement par des récompenses multipliées et impartialement attribuées aux plus méritants, comme cela doit se faire sous un gouvernement républicain, c'est-à-dire sous le régime de la justice et de l'égalité.

En propageant l'instruction, nous augmentons la valeur morale de nos enfants; mais il convient aussi de préparer des hommes pour la défense du pays. C'est pour cela que j'ai contribué autant que je l'ai pu à la création et au développement des Sociétés de tir, de gymnastique, de sapeurs-pompiers, de bataillons scolaires, comme à ceux des sociétés musicales et de secours mutuels.

Chers Concitoyens,

En 1885, vous m'avez nommé sur mes promesses; aujourd'hui, vous connaissez mes actes, vous me connaissez tous; ce que j'ai fait dans le passé, je continuerai à le faire dans l'avenir.

Voici ce que je ferai si vous m'accordez de nouveau l'honneur de me choisir pour vous représenter à la Chambre des Députés:

J'agirai, je parlerai le moins possible.

Ingénieur, industriel et commerçant, je suis avant tout un homme pratique, et je ne perdrai ni mon temps ni le vôtre en phrases bruyantes et inutiles.

Sans m'attarder aux attaques et aux calomnies dont on m'abreuve en ce moment et dont vous faites justice, j'irai droit au but que nous poursuivons ensenble, c'est-à-dire à l'amélioration de notre sort, à l'augmentation de nos revenus légitimes par le travail persévérant et intelligent; à la diminution des charges et des impôts si injustement répartis par nos anciens seigneurs et qui pèsent encore aujourd'hui si inégalement sur tous et surtout sur les petits propriétaires.

Républicain de naissance, indépendant, inféodé à aucune coterie, persuadé que le gouvernement personnel, quelque nom qu'il porte, royauté divine ou orléanisme, empire ou dictature, est la source de toutes les révolutions, je le combattrai par tous les moyens en mon pouvoir.

Persuadé que la persévérance seule permet de réussir, je continuerai la réalisation de notre programme, que vous avez applaudi en 1885.

Je compte sur votre concours pour atteindre ce but.

Je vous demande de me faire connaître dans les réunions publiques que nous tenons tous les jours, pendant la période électorale, les réformes que vous croyez devoir être réalisées les premières.

Je vous demande, en outre, de venir me voir le plus souvent possible; je serai heureux, comme je l'ai toujours fait, de vous recevoir, de vous écouter et d'utiliser vos conseils et votre expérience.

Je marcherai toujours d'accord avec vous, et, lorsque de grandes questions de principes se présenteront, je prends l'engagement de vous réunir dans vos chefs-lieux de canton ou de commune, afin de me mettre d'accord avec vous. Si, par hasard, ce que je ne crois pas possible, cet accord venait à cesser, je

vous remettrais immédiatement le mandat que vous m'avez confié pour que vous le confiiez à un autre plus digne.

Vive la France !

Vive la République !

BARBE, ancien officier d'artillerie, ingénieur, ancien Ministre de l'Agriculture, Député sortant.

1re Circonscription de VERSAILLES.

M. HÉLY D'OISSEL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Depuis dix ans, la France est entre les mains des opportunistes et des radicaux.

Le suffrage universel peut juger, d'après leurs œuvres, les mandataires qui, pendant cette période, ont sollicité et obtenu sa confiance.

Si vous trouvez que la France est bien gouvernée, si vous êtes satisfaits de la politique suivie depuis dix ans, vous n'avez que l'embarras du choix entre les différents candidats opportunistes ou radicaux qui sollicitent de vous le mandat de Député.

Si, au contraire, vous en avez assez, si vous trouvez que la France est exploitée et non gouvernée, si vous voulez mettre fin aux gaspillages financiers, aux mesures arbitraires et iniques, si vous voulez la justice et la liberté pour tous, je viens m'offrir à vos suffrages, non comme un politicien, mais comme un homme d'affaires qui a consacré sa vie à l'étude des questions administratives.

Je n'admets pas que les Députés que vous avez à élire aient le droit de toucher à la forme du Gouvernement.

Ils ne devront pas faire la revision, ils devront la préparer.

Ils devront rétablir la probité et la justice dans tous les rouages du Gouvernement et de l'Administration, introduire l'ordre et l'économie dans les finances, assurer la liberté de conscience, supprimer les lois et les tribunaux d'exception, rendre au suffrage universel son indépendance et à la nation la libre disposition d'elle-même.

Cette besogne accomplie, ils s'adresseront au pays et lui demanderont de choisir son Gouvernement et de fixer les destinées de la France, et, quelle que soit la réponse de la nation, ils s'inclineront, respectueux de sa décision souveraine.

Il restera alors à convoquer une Constituante, que le suffrage universel nommera en toute liberté et en pleine connaissance de cause, et qui donnera à la France une Constitution démocratique assurant à tous la liberté et la justice.

Tel est le mandat restreint qui doit, à mes yeux, être confié aux Députés que les électeurs sont appelés à élire, et c'est ce mandat que je sollicite de votre confiance, profondément convaincu qu'en choisissant des députés dans ces conditions, vous ferez l'apaisement dans le pays et vous assurerez la prospérité de la France.

L. HÉLY D'OISSEL, ancien Conseiller d'État,
Conseiller général de Seine-et-Oise.

Messieurs et chers Concitoyens,

Je vous remercie des nombreux suffrages que vous m'avez donnés.

Vous avez voulu affirmer, sur mon nom, que vous aviez assez de la politique de parti, d'exclusion et d'intolérance, et que vous vouliez la liberté et la justice pour tous.

Je compte sur votre patriotisme pour compléter le 6 octobre l'œuvre de délivrance que vous avez commencée le 22 septembre.

Le scrutin a d'ailleurs simplifié la situation.

Vous n'avez aujourd'hui à vous prononcer qu'entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix.

M. Colfavru représente le radicalisme poussé à ses dernières limites.

Je représente le retour à la République conservatrice et libérale.

On a cherché à vous faire croire que ma candidature signifiait le renversement de la République.

Cela n'est pas vrai.

La République est le gouvernement légal du pays.

J'ai dit et je le répète : Je n'admets pas que les députés que vous avez à élire aient le droit d'y toucher.

Je demande une consultation nationale, parce que c'est le seul moyen d'amener l'apaisement et de mettre fin aux divisions qui agitent la France.

Je demande la revision, parce qu'il faut porter un remède aux excès du parlementarisme, et qu'il faut donner à la Constitution une stabilité qui, tout en laissant aux Députés la mission de faire de bonnes lois, ne leur permette pas d'entraver chaque jour, par des discussions stériles, la marche du Gouvernement.

Les électeurs ont déjà, le 22 septembre, envoyé à la future Chambre un certain nombre d'hommes nouveaux qui pourront former un noyau de députés animés de l'esprit de patriotisme et de vraie liberté.

C'est parmi ceux-là que je voudrais siéger.

Il vous appartient de completer l'œuvre commencée.
Le devoir que vous avez à remplir est grave.
Pas d'abstentions !

L. HÉLY D'OISSEL,
Ancien Conseiller d'État,
Conseiller général de Seine-et-Oise.

2e Circonscription de VERSAILLES.

M. GAUTHIER (de Clagny),

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

La lutte qui s'engage va décider des destinées de la patrie.

Les politiciens qui nous gouvernent ruinent la France.

Ils ont renié leurs doctrines, trahi leurs programmes, donné le plus douloureux spectacle de leur impuissance, de leur égoïsme et de leur corruption. Pour conserver le pouvoir, ils mutilent le suffrage universel, menacent nos libertés et refusent d'obéir aux volontés de la nation.

La résistance sera brisée.

Le pays ne veut pas renverser la République, mais il est fatigué de la stérilité du parlementarisme. Il veut un gouvernement stable, honnête, respectueux de toutes les libertés, capable par sa force d'assurer notre dignité nationale.

La Constitution de 1875 rend impossible toute réforme; le Sénat s'oppose à tout progrès. Les questions économiques et sociales ne peuvent recevoir une solution conforme aux aspirations légitimes de la démocratie.

La revision s'impose. Depuis plus de six ans, je réclame la convocation d'une Constituante, pour donner à la République une Constitution vraiment démocratique, soumise à la sanction du peuple par la voie du referendum.

Fidèle à ces principes, j'ai toujours combattu, avec les défenseurs des intérêts du peuple, contre l'oligarchie parlementaire.

Ennemi des violences et des proscriptions, j'ai protesté contre la condamnation du général Boulanger, prononcée non par des juges, mais par des adversaires politiques.

Électeurs,

Ne me demandez pas un programme chargé de promesses.

Avant toute réforme : la revision.

Donnez à votre élu le mandat exclusif d'arracher le pouvoir aux hommes discrédités qui le détiennent et de préparer l'élection d'une Constituante.

Patriotes,

C'est à vous tous que je m'adresse ; oublions nos querelles stériles, marchons unis au scrutin dans une pensée commune de paix et de réconciliation.

Albert GAUTHIER,
Docteur en droit, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation,
Conseiller général de Seine-et-Oise.

3e Circonscription de VERSAILLES.

M. HAUSSMANN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le devoir d'un candidat est de dire nettement ce qu'il pense et ce qu'il veut.

Je pense qu'avec le régime parlementaire actuel les intérêts du pays sont sacrifiés, la France étant à la merci des coteries qui se disputent le pouvoir.

Je veux que la politique cède le pas aux affaires.

Au lieu de ces discussions stériles :

Pourquoi ne pas songer à réduire nos dépenses qui vont sans cesse en augmentant ?

Pourquoi ne pas faire le nécessaire pour protéger notre agriculture, notre commerce, notre industrie ?

Pourquoi ne pas prendre les mesures propres à défendre le travail national ?

Pourquoi ne pas rapporter ces tarifs dits de pénétration, ne pas réformer les lois sur les patentes, ne pas abroger la loi surannée et vexatoire de 1816 sur les boissons ? etc., etc.

La politique nous ruine et nous tue.

Il faut chercher à ramener la paix et la conciliation entre les citoyens ; pour cela, il faut mettre un terme aux scandales financiers et autres, rendre la République honnête et en ouvrir l'accès à toutes les bonnes volontés.

Je demande donc la revision de la Constitution revisable de 1875 et la ratification de la nouvelle Constitution par le suffrage populaire.

G. HAUSSMANN, avocat,
Conseiller général du canton de Versailles-Ouest.

DEUX-SÈVRES

Circonscription de BRESSUIRE.

M. le Marquis de LA ROCHEJAQUELEIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Aux électeurs,

Nous avions espéré que le scrutin de liste amenant à la Chambre un plus grand nombre de députés conservateurs, nous verrions préparer le retour d'un gouvernement qui relèverait la France.

Il n'en a rien été, parce que la majorité est restée composée de républicains de toutes nuances, qui toujours s'entendent pour opprimer et ruiner le pays.

Ceux qui, depuis douze années, ont été les soutiens du régime établi, ont suffisamment prouvé que le bien général n'est pour rien dans leur politique, qu'ils ne songent qu'à exploiter la fortune publique pour satisfaire leurs appétits et leurs passions.

Dans leurs lois d'enseignement, dans leurs lois militaires, ils ne se sont préoccupés ni de l'avenir de la jeunesse, ni de l'intérêt de la nation ; ils n'ont qu'un seul mobile, la haine aveugle de la religion.

Voulant faire de la France un État sans Dieu, un peuple sans croyance, violant les droits du père de famille et du chrétien, ils ont éloigné le prêtre de l'école, de l'hôpital, maintenant ils veulent en faire un soldat.

Et vous voyez non seulement le nombre des crimes augmenter chaque année, mais les scandales se succéder tous les jours ; vos gouvernants mêmes en donnent le triste spectacle. Les républicains se traitent publiquement les uns les autres de voleurs, de faussaires.

Tous ils ont, dans ce désordre général, une part égale de responsabilité ; tous, opportunistes, prétendus modérés, socialistes, radicaux, communistes, ont marché d'accord pour le mal et ont confondu leurs votes dans les élections et dans les assemblées.

Aujourd'hui, ils viennent renouveler devant vous les promesses que, depuis les désastres de 1870, chaque républicain a faites pour arriver au pouvoir, et vous savez qu'aucune de ces promesses n'a été tenue.

Ils n'ont fait ni réformes utiles ni économies. Le gaspillage, les dilapidations viennent chaque jour accroître la gêne et les souffrances. Vous pouvez juger de la misère générale par le nombre des vagabonds qui parcourent vos campagnes.

Et pendant ce temps la République vit de fêtes, de réjouissances, de banquets, qu'il vous faudra encore payer bien cher. C'est ainsi qu'on croit pouvoir acheter vos consciences et gagner vos suffrages.

Il est instructif de comparer l'état budgétaire de la France en 1889 avec ce qu'il était en 1876, lors de la séparation de l'Assemblée nationale, dont la majorité monarchiste avait eu à relever les ruines de 1871.

Le budget en 1876 était de 3 milliards et demi, et il y avait 250 millions d'excédent de recettes. Aujourd'hui, il atteint 4 milliards et demi, et le déficit annuel est de 600 millions.

La dette de la France s'est accrue de 8 milliards depuis douze ans.

Le traitement des fonctionnaires et les pensions civiles ont monté de 307 millions à 557 millions.

La dette des communes était de 760 millions ; elle s'élève maintenant à 1,920 millions.

Un tiers de la valeur des produits de l'agriculture tombe dans les caisses de l'État.

La moyenne d'impôt était de 83 francs par habitant; elle est aujourd'hui de 111 francs.

Ce sont là les chiffres officiels, qui ne peuvent pas être contestés avec sincérité.

Les députés de la droite, exclus des Commissions du Budget, ont inutilement réclamé l'examen de propositions qui présentaient un ensemble d'économies de 500 millions par an, économies qu'ils réaliseront quand vos voix leur auront rendu la majorité.

Aux dernières élections générales, vous avez voulu protester contre la déplorable entreprise du Tonkin : elle n'en a pas moins été continuée et, en moins de quatre ans, plus de 36.000 de nos soldats y ont péri ou ont été réformés par suite de blessures et de maladies.

Mes chers Concitoyens,

Depuis 1871, vous m'avez cinq fois choisi pour votre représentant, et en 1885 l'arrondissement de Bressuire m'a donné près de quatre mille voix de plus qu'aux députés républicains élus par l'ensemble du département : c'est donc un devoir pour moi de me mettre de nouveau à votre disposition, et à ce devoir je me donne de tout cœur.

Souvent on reproche aux candidats de ne pas dire nettement, avant le scrutin, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent, ce qu'ils feront.

Je suis connu de vous : je me représente avec les convictions religieuses et politiques qui m'ont toujours valu vos suffrages.

Et qu'on ne vienne pas dire que nous rêvons le retour à l'ancien régime, au pouvoir absolu ! Ce sont nos pères qui ont préparé, il y a cent ans, la suppres-

sion définitive de ce qui restait des droits féodaux et des anciens abus, et qui ont renoncé spontanément à tous les privilèges. Ce sont les précurseurs de nos adversaires qui ont fait de ces réformes pacifiques une révolution sanglante et qui ont acclamé le despotisme.

Catholiques, nous demandons le respect de la religion et le libre exercice du culte.

Vous êtes mécontents et inquiets de l'état où les républicains ont mis le pays; mieux que jamais vous devez comprendre que la monarchie nationale et traditionnelle, qui a fait la France, est pour notre patrie la sauvegarde du droit et de l'honneur, que seule elle peut assurer l'ordre et la stabilité, la prospérité et la paix.

Dans cette persuasion, je ne me rallierais à aucun gouvernement d'aventure.

Assurément je veux le changement de la Constitution; en 1875, j'ai voté contre tous les articles. Mais, pour la première fois je manquerais à votre confiance, si je contribuais à lancer le pays dans l'inconnu. Il n'y a plus à faire de nouveaux essais.

La France est en péril : elle-même doit se sauver, en faisant appel aux hommes qu'elle sait incapables de la tromper dans un intérêt personnel et par ambition.

LA ROCHEJAQUELEIN.

Électeurs,

Nos adversaires veulent se moquer de vous, quand ils viennent vous dire que la République seule vous préserve de la guerre à l'intérieur et de la guerre étrangère.

Nous vivons sous la menace continuelle de guerre, parce que la République nous a fait perdre nos alliances nationales et nous laisse isolés au milieu de l'Europe monarchique.

Quant à la guerre civile, vous savez que ce n'est pas sous la royauté et ce n'est pas par nous qu'ont été faites les journées de juin 1848, ni la Commune et ses massacres en 1871.

Qui donc se révoltera contre la France, quand elle rejettera par ses votes ceux qui la ruinent et la déshonorent? Quelle puissance l'attaquera, quand pacifiquement elle aura repris sa place au rang des grandes nations?

Ne pouvant incriminer aucun des actes du parti conservateur, les républicains cherchent à vous effrayer en vous reportant aux siècles passés. Vous leur montrerez que, las de leurs agissements, vous ne redoutez point de notre part des périls imaginaires ni de folles entreprises.

Ils écrivent que nous ferions le gâchis et le chaos à l'intérieur, et c'est là ce que vous avez le plus à leur reprocher : ce sont eux qui troublent et divisent le pays, en semant jusque dans nos paisibles campagnes la délation, la menace, l'intimidation.

Ils osent vous parler du commerce, de l'industrie, de l'agriculture : c'est leur gouvernement qui a partout produit la gêne et la souffrance.

Ils font grand tapage de l'Exposition qui a lieu en ce moment : c'est en effet une formidable réclame électorale. Ils ne vous disent pas que l'énorme déficit de l'Exposition de 1878 n'est point encore liquidé, et que la Cour des Comptes a reconnu, là comme dans toutes leurs œuvres, l'impossibilité d'un contrôle et d'une vérification.

Pour confondre nos concurrents, nous n'avons qu'à rappeler ce que nous-mêmes, députés monarchistes à l'Assemblée nationale, nous avions fait pour la France, et à montrer ce que les républicains ont fait pour la France depuis 1876.

Nous avions conclu la paix, rétabli l'ordre, assuré à chacun le libre exercice de ses droits, relevé l'administration, équilibré le budget, honoré la religion, respecté la justice, reconstitué l'armée.

Ils ont porté partout la désorganisation et la démoralisation.

Les républicains de toutes nuances ne se sont mis d'accord que pour voter ensemble les lois et les mesures qui ont affaibli et ruiné le pays.

Ils viennent comme toujours vous promettre dans l'avenir des réformes, des économies ; ils sont obligés d'avouer publiquement que, depuis quatorze années qu'ils sont au pouvoir, ils n'ont réalisé aucun de leurs engagements.

D'ailleurs, vous savez que les candidats officiels ne peuvent pas être indépendants : ils doivent servir l'administration qui les fait nommer députés. Dans le bocage, dans la plaine, variant leurs déclarations suivant les auditeurs auxquels ils s'adressent, ils savent habilement conformer leur langage aux sentiments de ceux qui les écoutent ; mais vous ne vous laisserez pas prendre à leurs paroles trompeuses.

Les élections doivent changer sans secousse un état de choses dont vous ne voulez plus. Donc pas d'abstentions.

Ici nous sommes la majorité. Vous ne vous laisserez pas débaucher par les fonctionnaires et les agents du pouvoir, qui sont payés pour le soutenir et pour nous calomnier.

Vous ne laisserez pas, par négligence, triompher ceux que vous voulez abattre. Vous ne vous laisserez pas faire la loi par des adversaires moins nombreux.

Que tous aillent au vote, et l'arrondissement de Bressuire aura contribué, pour sa part et dans la mesure de ses forces, au relèvement de la France.

LA ROCHEJAQUELEIN.

Circonscription de MELLE.

M. GOIRAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Depuis que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre, je me suis associé, par mes votes, à toutes les lois qui tendent à constituer une République forte et respectée.

J'ai refusé toute dépense qui ne me paraissait pas rigoureusement justifiée, conformant ma conduite à ce principe de compenser toute charge nouvelle par des économies équivalentes.

J'ai voté la loi militaire de trois ans, malgré ses regrettables imperfections, parce qu'elle est un allégement pour les charges du pays. Elle devra être au plus tôt complétée par des dispositions nouvelles qui soumettent à un service égal toute la jeunesse française, même celle qui se destine à l'état ecclésiastique.

Toutes les lois de bienfaisance, de protection des faibles, celles concernant surtout les classes laborieuses, je les ai approuvées de mon vote.

Cette politique vraiment libérale et démocratique, je la continuerai, si vous me renouvelez mon mandat, sans jamais la séparer de la nécessité supérieure de défendre contre tous ses ennemis le principe du gouvernement républicain.

Électeurs,

La République est le régime qui, depuis le commencement du siècle, a vécu en France les plus longues années.

Il est le seul qui, au cours de notre histoire plusieurs fois séculaire, ait procuré au pays dix-neuf années consécutives de paix européenne.

Elle a reconstitué une armée formidable, créé treize mille kilomètres de chemins de fer, cent trente mille kilomètres de chemins vicinaux, assuré l'instruction gratuite à trois millions d'enfants qui en étaient privés.

Le crédit public, attesté par tous les marchés européens, a atteint un taux inconnu sous tous les autres régimes.

Les caisses d'épargne ont reçu, en ces dix-neuf ans, deux milliards d'économies, et la Banque de France a porté son encaisse métallique à deux milliards et demi.

Enfin, depuis quatre ans, les dépenses budgétaires ont été décroissantes; les deux derniers budgets se sont soldés en excédents.

Dans notre propre arrondissement, quarante-trois communes voient leurs contributions foncières, personnelles et mobilières, diminuer cette année dans des proportions variant de 1 à 11 pour 100 ; dans presque toutes, on peut dire que, depuis la République, le bien-être s'est développé au point qu'on ne trouve pas un habitant vivant de charité publique.

Ajoutez à cela le magnifique triomphe industriel et commercial que vient d'attester aux yeux de l'univers entier l'Exposition universelle. Voilà le vrai bilan de la République.

Enfin, il n'est pas de régime qui ait assuré à tous les citoyens la jouissance d'une liberté religieuse et politique aussi illimitée.

A ceux qui disent le contraire, jetez le défi d'indiquer un citoyen qui ait jamais été recherché pour la manifestation de ses opinions.

Ce régime pacifique et réparateur, pour vous, pour vos enfants, pour le bien du pays, vous devez le conserver.

Électeurs,

Le même candidat qui, il y a deux ans, se présentait contre moi, s'offre à vous aujourd'hui sous une étiquette d'invention récente, affirmant sa foi dans la monarchie, honteux sans doute d'avoir défendu une cause dont il n'ose même plus prononcer le nom.

Cette absence de conviction, vous la jugerez comme elle le mérite.

Il se déclare prêt à accepter indifféremment tous les régimes, excepté sans doute le gouvernement républicain, que la nation a depuis dix-neuf ans si souvent ratifié de ses votes.

Mais dans cette candidature anonyme revivent toutes les passions réactionnaires et cléricales qui, sous le 16 Mai, ont mis le pays à une si cruelle épreuve.

Nul autre candidat, par son éducation et ses traditions de famille, n'était plus apte à ce rôle que celui qu'ont élevé avec un soin particulier les Pères jésuites de Poitiers, et qui, dans les leçons paternelles, a pu puiser : le culte du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, la haine de M. Thiers, la préoccupation antipatriotique de rétablir le pouvoir temporel du Pape, et qui, dimanche dernier, dans une réunion à Périgné, exprimait toute son horreur pour le service militaire imposé aux séminaristes.

Ce qu'il vous demande, sous la formule vague et ambiguë, c'est de constituer dans la Chambre, avec ses amis politiques Mgr Freppel, M. Granier de Cassagnac et tous les chefs de la réaction cléricale, une majorité royaliste capable d'engager la lutte contre M. Carnot et le Sénat républicain pour arriver à la ruine de nos institutions.

C'est ce qu'il appelle ramener dans le pays le calme et la prospérité !

Vous repousserez ces sollicitations mensongères.

Vous refuserez toute confiance au candidat qui a fui toute réunion publique, et qui, après avoir sollicité quinze jours de délai pour se préparer à un débat contradictoire, a refusé à Mougon de l'engager sans être assisté d'un avocat.

Vous avez, en 1887, rejeté M. de La Chevrelière, fier de son drapeau royaliste.

Vous le rejetterez en 1889, alors qu'il paraît en rougir.

Vous affirmerez sur mon nom votre attachement à la paix et au gouvernement de votre pays.

Vive la France!

Vive la République!

Léopold GOIRAND,
Député sortant.

1re Circonscription de NIORT.

M. Antonin PROUST,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Nous avons depuis treize ans livré bien des batailles et nous avons gagné autant de victoires.

Aujourd'hui, il s'agit de vaincre une fois de plus pour défendre les libertés conquises, pour reprendre l'œuvre du progrès et la poursuivre avec la mâle résolution d'un peuple qui entend demeurer maître de ses destinées.

Dans cette lutte décisive, nous n'avons plus devant nous des adversaires qui déploient franchement leur drapeau.

Nous sommes en présence d'une coalition qui « s'inspire des nécessités », qui se fait bonapartiste avec les partisans de l'empire, orléaniste avec les princes d'Orléans, boulangiste avec les fauteurs de dictature, républicaine avec les républicains.

Son mot d'ordre est revision immédiate pour décider de la forme du gouvernement, c'est-à-dire pour remettre en question la République.

Notre devise à nous est ce qu'elle était en 1876, en 1877, en 1881, en 1885: En avant pour la République et par la République!

Comme notre illustre compatriote Denfert, vous êtes de ceux qui ne capitulent pas et, dans votre fierté de citoyens libres, vous répondrez avec moi à cette coalition qui menace nos libertés, que nous entendons garder ce qui est notre bien, que la forme républicaine est au-dessus de toute discussion, que nous ne voulons pas qu'on y touche, et que nous ne pouvons concevoir d'autre revision que celle qui peut et doit être faite par les républicains dans la République.

Croyez, mes chers concitoyens, à mes sentiments dévoués.

Antonin PROUST.

2ᵉ Circonscription de NIORT.

M. PONTOIS,

Élu au 2ᵉ tour de scrutin.

Electeurs,

C'est au nom du parti républicain national que j'ai l'honneur de me présenter à vos suffrages.

Je pose ma candidature non pas devant un petit groupe de délégués, mais devant tout le corps électoral réuni.

Vous n'avez pas besoin d'intermédiaires pour faire prévaloir vos volontés souveraines.

Si vous êtes d'avis que tout en France va pour le mieux depuis dix ans, n'hésitez pas à continuer votre confiance aux hommes qui vous représentent actuellement.

Si vous pensez, au contraire, que jamais on n'a infligé aux honnêtes gens plus de déceptions après les avoir leurrés de plus de promesses, refusez énergiquement tout nouveau crédit à vos anciens mandataires.

Électeurs,

Vous en avez assez de l'instabilité ministérielle ? Vous voulez enfin des mesures qui ramènent l'équilibre dans nos finances obérées et redonnent confiance à l'agriculteur, au négociant, à l'ouvrier ?

Mais, sachez-le bien, sans la revision, vous ne verrez encore se réaliser aucune de vos espérances !

Avec les mêmes hommes, mêmes errements.

Avec les mêmes institutions, mêmes résultats.

Mon nom signifie donc :

Revision de la Constitution par une Constituante, nommée par le suffrage universel, notre maître à tous.

Cette Constituante, s'inspirant de vos volontés, complétera l'œuvre de sa devancière, l'immortelle Assemblée de 1789 !

Électeurs,

En votant pour le candidat revisionniste national, vous déclarerez par cela même que, tout en voulant le maintien de la forme républicaine, vous condamnez le parti néfaste :

Qui a fait le Tonkin,

Dilapidé nos finances,

Jeté le trouble dans les consciences,

Bouleversé toute notion de justice par les plus odieuses proscriptions,

Qui enfin a brisé l'épée de nos meilleurs officiers, comme si, en un moment pareil, ce fait ne constituait pas le plus grand des crimes: un crime contre la patrie menacée!

Si vous m'accordez vos voix, comptez sur moi. J'accomplirai vos volontés sans défaillance.

Et, maintenant, la parole est au seul souverain en ce pays: le suffrage universel!

Vive la République nationale!

Honoré PONTOIS,
Ancien président de la Cour d'appel de Nîmes,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Mes chers électeurs,

Je vous remercie des 6.876 suffrages que vous venez de me donner.

Ils signifient que sous le drapeau d'une République véritablement nationale vous voulez l'union de tous les bons citoyens, de tous les cœurs animés d'un même patriotisme, pour relever la France et lui rendre sa véritable grandeur dans le monde, comme initiatrice de tous les progrès sociaux et gardienne vigilante des droits sacrés de l'humanité.

Vous ne voulez plus qu'on affaiblisse votre pays par des expéditions lointaines ruineuses;

Vous voulez qu'on rétablisse l'équilibre dans les finances;

Qu'on en finisse avec les proscriptions politiques;

Qu'on respecte les volontés du suffrage universel;

Qu'on assure protection efficace à notre agriculture, à notre commerce et à notre industrie;

Qu'on prépare de bonnes lois économiques et sociales pour améliorer le sort des classes ouvrières;

Qu'on revise enfin la Constitution.

C'est ce programme, résumé en quelques mots, qui m'a valu vos suffrages c'est celui que j'entends exécuter scrupuleusement.

Je viendrai souvent au milieu de vous m'enquérir de vos besoins et prendre en main la défense de vos intérêts locaux.

Et maintenant que la lutte est terminée et que j'ai le droit d'être fier de votre confiance, je puis bien dédaigner les calomnies, les mensonges, les accusations diffamatoires de la dernière heure.

Ce qu'il y a de moins équivoque dans ces agissements, c'est que celui auquel ils devaient profiter n'a pas même jugé à propos d'en assumer personnellement la responsabilité.

Je ne me suis pas départi de la ligne de conduite que j'entendais suivre en

me maintenant sur le terrain exclusif de la politique ; aussi, fort de ma conscience d'honnête homme, ai-je le devoir d'oublier ces misérables attaques, pour ne me souvenir que des engagements qui me lient désormais avec les électeurs de la deuxième circonscription de Niort, que je remercie de leurs sympathies et de leur confiance.

Chers électeurs, votre rôle est terminé. — Le mien commence.

C'est à l'œuvre que vous me jugerez bientôt.

Votre député reconnaissant et cordialement dévoué,

Honoré PONTOIS.

Circonscription de PARTHENAY.

M. TAUDIÈRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Une imposante réunion d'électeurs m'a désigné comme candidat conservateur aux élections législatives du 22 septembre prochain.

Appelé à m'expliquer sur la situation du pays, j'ai été heureux de voir accueillir par l'unanime approbation de sept cents citoyens un programme dont voici les principaux points:

Modification profonde d'une administration financière qui met, depuis dix années, les budgets en déficit de 500 millions annuels et, malgré des promesses formelles, augmente sans cesse la dette de la France par des emprunts déguisés;

Réforme d'un système scolaire qui ravit aux parents la direction et l'éducation de leurs enfants et, en faisant de l'instituteur l'homme de l'État, lui enlève l'honneur d'être le représentant des pères de famille ;

Apaisement de la guerre religieuse qui trouble profondément les consciences. Le pays n'a rien à gagner à voir son gouvernement traiter en suspects les idées religieuses et les hommes qui ne craignent pas de les professer;

Protestation énergique de tous les honnêtes gens contre ces trafics de croix et de places, qui ont forcé à la retraite le premier magistrat de l'État, contre ces scandales de marchés et de pots de vin que personne n'a oubliés ;

Condamnation de ces hommes qui se sont dits si longtemps les défenseurs de toutes les libertés et de tous les droits, et pour garder le pouvoir les ont tous violés.

Rappelez-vous la destruction de l'inamovibilité de la magistrature, l'enva-

hissement à main armée des domiciles, la violation de la propriété du grade militaire et l'expulsion des princes qui appartenaient à la France, les atteintes récentes à la liberté du suffrage universel.

Aussi bien, tous les citoyens dévoués au pays, à quelque opinion qu'ils appartiennent, s'unissent pour demander la revision d'une Constitution impuissante.

Une administration de paix intérieure et extérieure, capable de prévenir les crises agricoles et de donner à l'ouvrier un travail rémunérateur, assurera à la France le calme nécessaire et lui rendra la liberté de prononcer sur ses destinées une parole souveraine.

Électeurs,

Vous m'avez, maintes fois dans des relations privées, témoigné une confiance qui m'honore. A chacune des dernières élections, en 1885, en 1886, vous vous êtes souvenus que depuis longues années je défendais vos intérêts dans le Conseil du département, et vous m'avez donné, dans votre arrondissement, des majorités dont j'ai été fier. Vous continuerez cette confiance à un homme qui est né parmi vous, que tous vous connaissez parfaitement, et qui tient à notre contrée par les liens les plus étroits de l'intérêt, de la famille et du dévouement.

Vive la France !

Paul TAUDIÈRE,
Avocat, docteur en droit,
Conseiller général du canton de Moncoutant.

SOMME

1re Circonscription d'ABBEVILLE.

M. Alfred FRANÇOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès de tous les délégués de la 1re circonscription d'Abbeville, réuni le 12 septembre, m'a désigné comme candidat aux élections législatives du 22.

J'ai accepté la mission qu'il m'a confiée.

Vous savez qui je suis.

Je n'ai jamais quitté ce pays, auquel j'appartiens par ma famille, par ma naissance, par tous mes intérêts.

Homme d'affaires, élevé au milieu d'agriculteurs dont je connais les souffrances, d'industriels et de commerçants dont j'entends les plaintes, vos intérêts, vos besoins me dictent mon programme, dont je poursuivrai la réalisation avec indépendance.

Au point de vue politique, ennemi des agitations, convaincu que le calme est le premier besoin des hommes de travail, je suis républicain, sincèrement et fermement républicain; tous mes efforts tendront à affermir les institutions que le pays s'est librement données, et qui permettent en ce moment, après dix-huit ans de paix, d'ordre et de liberté, de célébrer le Centenaire de 1789 par cette Exposition qui est le rendez-vous du monde entier et fait si grand honneur au nom français.

Pour éviter des crises toujours préjudiciables aux affaires, je veux la stabilité ministérielle.

Je prêterai mon concours le plus énergique à toutes les mesures, à toutes les réformes qui auront pour but d'accroître l'autorité du Gouvernement de la République, et d'en faire un régime à la fois libéral, fort et respecté; mais je serai l'adversaire résolu des moyens révolutionnaires, et notamment d'une aventure sur laquelle l'illusion n'est plus possible, que le pays a déjà condamnée et dont s'éloignent désormais tous les hommes d'ordre qui ont pu céder un instant au mécontentement et aux déceptions.

Au point de vue commercial et agricole, je m'opposerai au renouvellement des traités de commerce expirant en 1892, et je demanderai que le pays soit libre de tout engagement vis-à-vis de l'étranger.

Je voterai les lois qui auront pour but d'améliorer le sort de l'ouvrier des villes et des campagnes, et de diminuer les charges qui pèsent sur lui.

Je voterai également celles qui seront destinées à protéger l'agriculture. De sa prospérité dépend le développement de notre richesse et de notre activité nationales.

Enfin, je serai pour toutes les mesures propres à assurer l'ordre, l'économie, le contrôle sévère de nos finances. Comme garantie de l'avenir, je ne crains pas à cet égard d'invoquer le passé et de rappeler que, depuis cinq ans que j'ai l'honneur d'être maire d'Abbeville, j'ai pu maintenir l'équilibre des budgets communaux, et pourvoir, sans augmenter les charges des contribuables, à des besoins sans cesse croissants.

Tel est mon programme, mes chers concitoyens. Si vous m'envoyez siéger à la Chambre, comme par le passé, vous me trouverez d'accès facile, prêt à rendre service ; toujours à votre portée, je resterai pour tous l'enfant du pays et je consacrerai tout mon dévouement à la défense énergique de vos intérêts.

Vive la République !

A. FRANÇOIS,
Maire d'Abbeville, Conseiller d'arrondissement.

2e Circonscription d'ABBEVILLE.

M. le Comte DE DOUVILLE-MAILLEFEU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

De 1876 à 1885, vous m'avez chargé de défendre au Parlement la cause sacrée des libertés publiques, sous l'égide de la République constitutionnelle, avec des majorités toujours croissantes.

La même loi électorale nous régissant à nouveau, vous m'avez rappelé d'un lointain voyage, après la manifestation si éclatante faite sur mon nom par le canton de Moyenneville.

Je m'empresse de répondre à votre appel, pour continuer avec plus d'énergie que jamais la politique que, sur ma proposition, la Chambre des Députés acclamait récemment à 400 voix de majorité : « Ni emprunts ni impôts nouveaux, mais des économies ! »

C'est bien sincèrement que je fais appel à tous les hommes de bonne volonté pour répudier à jamais ces misérables querelles de secte et de coterie, et

que je les convie à s'unir pour mettre en valeur, par un outillage perfectionné, nos admirables ressources agricoles, industrielles et commerciales.

En un mot, quel que puisse être notre avenir, pratiquons, dès à présent, la glorieuse devise de nos pères de 89 :

« Soyons unis, nous serons invincibles ! »

Votre dévoué Député sortant,

DOUVILLE-MAILLEFEU,
Conseiller général de la Somme,
Conseiller municipal à Cayeux-sur-Mer.

Chers concitoyens, chers amis,

A la fin de la période électorale, je ne puis que vous confirmer mes déclarations répétées dans de nombreuses réunions publiques ou privées. Je maintiendrai avec mes amis toutes les lois existantes, les appliquant avec résolution et sagesse.

Je m'occuperai de développer le réseau des chemins de fer à voie normale et à voie étroite dans notre région déshéritée, grâce aux querelles de personnes, et de faire créer à bref délai une gare entre Friville et Escarbotin. Je suis d'accord avec tous nos amis de Saint-Valery et du département pour faire continuer le canal de la Somme en ligne directe jusqu'au Hourdel ; enfin, contrairement à l'avis de mon honorable concurrent, je voterai contre l'adjonction des plus hauts imposés aux conseillers municipaux élus par le suffrage universel, et je maintiendrai la taxe militaire, impôt d'argent que doivent payer les riches incapables de payer l'impôt du sang !

Vive la République !

DOUVILLE-MAILLEFEU,
Député sortant.

1re Circonscription d'AMIENS.

M. MILLEVOYE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de me présenter à vos suffrages.

Vous avez donné, le 19 août 1888, au général Boulanger, dans les cantons d'Amiens, de Boves et de Conty, une majorité de huit mille neuf cents voix.

Au scrutin de 28 juillet 1889, le général Boulanger a été élu conseiller général du canton Sud-Est d'Amiens par deux mille quatre cent trente-sept électeurs.

Deux fois, depuis un an, vous avez manifesté hautement le mépris que vous inspire un Gouvernement qui a méconnu les volontés de la nation.

Des scandales encore impunis, les instincts les plus bas cherchant un abri sous des situations officielles... le symbole sacré de l'honneur livré à d'infâmes trafics; des ministres flétris à la tribune de la Chambre, absous par une majorité de complices!... Voilà les hontes, voilà les humiliations nationales que nous soumettons au jugement du peuple.

L'âme de la patrie n'est point dans ces cabinets qui naissent et qui meurent dans les orages parlementaires;... que le peuple n'a point reconnus, point consacrés, dont toute la science consiste à prolonger de quelques mois leur fragile existence.

Elle n'est point dans ce Parlement, qui devrait nous donner l'image fidèle des gloires, des grandeurs, des forces de notre pays... et qui n'est que la représentation des rivalités de sectes, des jalousies de coteries.

Les défenseurs de cette Chambre osent déclarer qu'ils personnifient la République.

Leur prétention d'exclure ou de proscrire les patriotes qui refusent de s'associer à leurs rancunes est aussi vaine que ridicule.

La République sera nationale, généreuse, ouverte à tous les concours patriotiques, le jour où elle échappera à ceux qui l'exploitent.

Il faut la faire aimer et respecter. Il faut qu'elle cesse d'être la propriété de quelques politiciens. Elle n'appartient qu'au peuple, le seul maître et le seul juge.

Assez de paroles violées! Assez de promesses oubliées! Assez d'impuissance! Les questions les plus pressantes ne reçoivent pas de solution. Les commissions parlementaires paraissent chargées non de les résoudre, mais de les ajourner ou de les étouffer.

Il est temps d'aboutir à une organisation définitive des pouvoirs publics. Le peuple ratifiera l'œuvre de la prochaine Constituante.

Le Sénat, sortant de ses attributions, a abaissé son caractère et compromis son indépendance en se prêtant à une misérable parodie de justice. Il a fait œuvre de partialité et de haine. L'arrêt populaire le frappera de déchéance.

L'agriculture, l'industrie et le travail national ont été sacrifiés aux calculs d'une politique tour à tour incapable et avide. Les ressources de la France ont été follement, criminellement gaspillées.

Le premier devoir d'un gouvernement vraiment digne de ce nom sera de réduire les dépenses et les impôts dans les limites fixées par l'intérêt public.

Électeurs,

Depuis un an, la peur, la fureur des opportunistes et de leurs alliés se sont acharnées sur le général Boulanger, votre élu.

Votre vote du 22 septembre le vengera de cette odieuse persécution.

En son nom, je vous convie à vous unir dans un grand effort patriotique, à fonder un régime de probité, de liberté, d'honneur... respectueux des droits et des consciences... capable de s'imposer à l'estime de l'Europe et d'assurer, par la loyauté de ses actes, la paix durable.

Vive la République nationale!

Vive la France!

Lucien MILLEVOYE,
Membre du Comité républicain national.

2e Circonscription d'AMIENS.

M. le Vice-Amiral de DOMPIERRE D'HORNOY,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

En me présentant à vos suffrages pour la cinquième fois, je n'ai pas à faire valoir mes titres à l'honneur de vous représenter.

Enfant du pays, il me suffit de l'estime que vous n'avez cessé de me montrer depuis 1871, alors que cent deux mille suffrages me tiraient des murs de Paris assiégé pour m'envoyer à l'Assemblée nationale, et, plus tard, lorsque vous me nommiez sénateur et député.

J'espère vous avoir prouvé, pendant mes quinze années de législature, que je n'ai qu'une passion : l'amour de la France et de notre cher département; qu'un but : leurs véritables intérêts.

Le passé garantit l'avenir; on ne change pas après avoir consacré soixante anneés au service de son pays ; vous pouvez donc compter que ce qui me reste de forces, de courage, de dévouement vous appartient.

A vous de juger si je puis vous être utile.

Aujourd'hui, l'avenir du pays est entre vos mains, et j'ai le devoir de vous exposer sa situation, quelque triste qu'elle soit.

La patrie est en danger. — Tous les échos le répètent; la souffrance de vos intérêts les plus chers ne cesse de vous le prouver, et moi, je vous dis : Le danger est imminent, si vous laissez au pouvoir le parti malfaisant qui, depuis douze ans, ne cesse de détruire et n'a rien créé.

Il a détruit nos plus sages et plus anciennes institutions.

Il s'est déclaré l'ennemi acharné de la religion de nos pères, enlevant le Christ de nos écoles et chassant les sœurs du chevet des malades.

Il a détruit la justice, faisant descendre de leurs sièges nos magistrats les plus honorés pour les remplacer par ses séides.

Il a détruit nos finances, et la banqueroute est à nos portes.

Il a détruit la prospérité agricole et industrielle que les conservateurs lui avaient assurée lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Il a donné le spectacle de l'injustice, de la corruption, du gaspillage et du scandale.

Il désorganise l'armée, en même temps que sa diplomatie, nous brouillant avec nos voisins, ne nous laisse plus d'amis en Europe.

Il nous a lancés dans cette guerre fatale du Tonkin, où, loin de marcher vers la pacification, nous engloutissons nos millions et nous voyons couler le sang de nos enfants. 36.000 y ont déjà laissé leur vie.

Oui, la patrie est en danger, et c'est à vous, électeurs, qu'appartient l'honneur de la sauver, comme vous l'avez fait en 1871, quand l'ennemi du dehors était sous nos murs et que l'ennemi du dedans échafaudait sa fortune sur nos ruines.

Les conservateurs, ne voyant, à cette époque, que le salut de la patrie, oubliant quelques divergences d'opinion, se réunirent, et, une première fois, arrachèrent le pays au danger.

Plus récemment, en 1885, forts de cette même union des partis conservateurs, vous aviez nommé une minorité qui, quoique décimée au début par le plus criminel mépris des volontés du suffrage universel, fut encore assez forte pour arrêter l'accroissement du mal.

Courage donc, électeurs, restez unis et vous serez victorieux! Soyez sûrs que la place étant balayée de tous les intrigants, vous vous entendrez vite sur les bases de cette revision demandée par tous et qui devra rendre la parole à la nation pour qu'elle fasse connaître sa volonté.

Allez tous aux urnes ; en pareil cas, l'abstention serait un crime de forfaiture.

Le vote que vous allez émettre sera le premier acte de la régénération de la patrie.

Vive la France!

Vice-Amiral de DOMPIERRE D'HORNOY, Grand officier de la Légion d'honneur, Ancien Ministre de la Marine, ancien Sénateur, Député de la Somme.

Circonscription de DOULLENS.

M. le vicomte BLIN DE BOURDON,

Élu au 1er tour du scrutin.

Électeurs,

J'ai été le constant adversaire de cette faction sans scrupule qui, depuis douze ans, détient le pouvoir et compromet la patrie, en lui rendant impossible toute alliance en Europe.

Le sang de nos soldats versé chaque jour au Tonkin, au détriment de la défense de nos frontières.

600 millions de déficit annuel, des dépenses sans mesure et des dettes sans fin.

La conscience opprimée, la délation récompensée, la magistrature avilie, la croix mise à l'encan, les plus honteux scandales révélés.

Enfin l'attentat à la liberté des électeurs et la mutilation du suffrage universel.

Voilà l'œuvre de ces politiciens âpres au pouvoir et à la curée, que vos votes ont tant de fois condamnés.

L'heure est venue où le pays, désabusé et inquiet de l'avenir, se lasse de courber le front devant des exploiteurs et mesure avec colère les atteintes portées à sa sécurité, à sa fortune, à son honneur.

Vous voulez, et je veux avec vous, restaurer l'honnêteté dans l'exercice du pouvoir, l'ordre dans les finances, la paix entre les citoyens, la liberté dans l'enseignement et dans la religion.

Vous voulez, et je veux avec vous, le relèvement de la France au dedans et au dehors pour lui ramener l'estime de ses voisins et l'estime du monde.

Vous voulez, et je veux avec vous, protéger plus efficacement la production nationale, alléger les charges qui pèsent sur les cultivateurs et les ouvriers, faire respecter le suffrage universel et les droits du peuple.

Ai-je besoin d'ajouter que, ne méconnaissant pas le droit qu'a le pays

de disposer de lui-même, je désire la revision d'une Constitution que, d'ailleurs, je n'ai pas votée en 1875?

Électeurs, croyez à mon absolu dévouement à vos intérêts.

Vicomte BLIN DE BOURDON,
Député sortant.

Circonscription de MONTDIDIER.

M. DESCAURE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Électeurs,

Lorsqu'il y a quatre ans, le département de la Somme m'a appelé à le représenter à la Chambre des Députés, je demandais :

Le rétablissement de la paix religieuse;

La dignité et l'indépendance de la magistrature ;

L'autorité respectable et respectée ;

La liberté d'enseignement ;

La fin des aventures ruineuses et stériles, en dépit des efforts héroïques de nos marins et de nos soldats ;

L'adoption d'une politique ferme et prudente qui ne laissât pas la France isolée en Europe ;

L'économie dans les finances ; la diminution des contributions publiques ; une discussion sérieuse du budget ; la suppression des gaspillages et des dépenses exagérées et improductives ;

La diminution des frais de justice ;

L'allégement des charges militaires sans compromettre la situation de la patrie ;

L'amélioration du sort des ouvriers par la confiance rendue au travail ;

Une protection efficace donnée à l'agriculture et à l'industrie.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme que je vous ai soumis à cette époque, qui a été approuvé par 67,535 suffrages, — et spécialement par l'arrondissement de Montdidier, qui m'a fait l'honneur de m'élire le premier des seize candidats d'alors — et que j'ai essayé de faire prévaloir par mes votes en toutes circonstances.

En me proclamant candidat aux élections législatives du 22 de ce mois, le Comité de l'Union conservatrice de l'arrondissement de Montdidier a surtout tenu à ratifier cette ligne de conduite et à me confier la mission d'y persévérer.

Ces témoignages de sympathie et de confiance me sont bien précieux, et j'y attache d'autant plus de prix que mes efforts n'ont jamais été guidés que par l'amour de mon pays et le souci de vos intérêts.

En agissant ainsi, je n'ai eu qu'une préoccupation : placer la France au-dessus de toutes les questions de parti.

C'est dans ce but qu'en politique, je me suis trouvé au nombre de ceux qui, pendant cette dernière législature, ont demandé :

Que la Constitution qui nous régit soit revisée ;

Que la volonté nationale recouvre sa liberté pour en faire usage au jour solennel où le pays calmé, en pleine possession de lui-même, devra statuer sur ses destinées.

Électeurs,

Tel j'ai été, tel je serai, si par vos libres suffrages vous m'envoyez de nouveau à la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, messieurs les électeurs, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Charles DESCAURE,
Député sortant, Conseiller général de Moreuil,
Maire de Fresnoy-en-Chaussée.

1re Circonscription de Péronne.

M. Gontran GONNET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Je suis républicain... profondément républicain... et c'est à ce titre qu'il est de mon devoir de vous exposer la ligne de conduite que je compte tenir à la Chambre, si vous me faites l'honneur de m'y envoyer.

Dans les questions qui sont du domaine des affaires intérieures, j'irai de l'avant, sans faiblesse, mais aussi sans exagération.

Dans celles qui concernent l'extérieur, je voterai toutes les mesures compatibles avec les exigences de notre honneur national, pour éviter à notre pays les horreurs et les calamités de la guerre étrangère.

Je serai l'adversaire de tous les prétendants panachés ou non panachés qui se préparent à se disputer le pouvoir souverain dans le sang de la guerre civile, après avoir livré un assaut furieux contre le Gouvernement de la République qui a fait de nous tous des citoyens libres.

Né dans un pays essentiellement agricole, dans une des principales contrées nourricières de la France, et ayant moi-même des intérêts dans la culture, je voterai sur une base équitable les droits protecteurs propres à soulager notre agriculture aux abois.

Je ne saurais oublier non plus que ce même pays n'est pas seulement agricole, mais qu'il est aussi notablement industriel; qu'il y a connexité d'intérêts entre la culture et l'industrie, et que cette dernière, elle aussi, a besoin d'être défendue contre des traités de commerce onéreux comme ceux qui nous lient actuellement et qui vont expirer en 1892.

Suis-je revisionniste?

S'il s'agit de changer la forme du Gouvernement, d'abolir la Présidence de la République, de supprimer le Sénat, notre sauvegarde contre les entraînements d'une Chambre unique. . . . . NON

S'il s'agit simplement d'améliorer notre Constitution, qui est perfectible comme toute œuvre humaine . . . . OUI

Sous ce dernier point de vue, tous les vrais républicains sont d'accord...

Quelques mots encore et je termine.

Homme nouveau dans la Chambre, je n'en serai que plus libre dans mes alliances, si j'en dois contracter. Quant au nombre de mes années, je regrette de n'en pouvoir rien retrancher, mais j'espère prouver aux électeurs qui m'honoreront de leurs suffrages que le dévouement n'a pas d'âge.

Vive la République!

Gontran GONNET,
Maire de Péronne, officier de la Légion d'honneur,
Ancien lieutenant-colonel commandant la 3e légion des mobilisés de la Somme.

2e Circonscription de PÉRONNE.

M. le marquis d'ESTOURMEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

A Messieurs les électeurs de la 2e circonscription de Péronne,

Vous êtes appelés, le 22 septembre, à élire votre député. L'heure est solennelle.

Jetez en effet vos regards sur les deux dernières législatures, demandez aux hommes qui depuis dix années ont détenu le pouvoir ce qu'ils ont fait de la France.

En dix années de règne, leur politique a amené le trouble dans la vie mo-

rale de la nation, le déficit dans ses finances et l'isolement dans ses affaires extérieures.

Impuissants pour le bien, ils ont su trouver une majorité pour toutes les œuvres de parti, quand ils ont voulu faire leurs invalidations arbitraires, proscrire les princes, voter leurs lois scolaires, couvrir de leurs votes les irrégularités du budget, décréter à la dernière heure une loi de panique et de défiance, cette loi des candidatures multiples qui n'est qu'une sorte de mise en tutelle du suffrage universel.

Les conservateurs ne sont pour rien dans toutcela, ils sont restés étrangers à ce qu'ont fait les républicains, à leurs concentrations, à leurs divisions, à la politique qu'ils ont suivie et qu'ils se proposent de continuer. Notre but était d'obtenir, ainsi que nous l'avons dit, mes collègues et moi, en 1875 :

« La paix religieuse ;

« La liberté d'enseignement ;

« L'économie dans les finances, la diminution des contributions publiques, la suppression des gaspillages et des dépenses exagérées et improductives ;

« L'amélioration du sort des ouvriers par la confiance rendue au travail ;

« Une protection efficace donnée à l'agriculture et à l'industrie. »

La majorité radicale a repoussé systématiquement nos projets de budget qui réduisaient les charges annuelles de 300 millions, elle a fait trois milliards d'emprunt, accru le budget jusqu'au chiffre de 3 milliards 921 millions et le déficit de 500 millions; elle a accentué sans mesure la laïcisation, supprimant la liberté des communes et celle des pères de famille ; elle a bien voulu consentir, grâce à nos incessants efforts, à voter quelques mesures favorables à l'agriculture, mais elle a aussi augmenté les droits sur les sucres qui ont diminué le prix de la betterave.

Les promesses faites n'ont pas été tenues et la République, au lieu d'être le gouvernement idéal annoncé, est devenue un régime de favoritisme, un gouvernement de combat qui refuse à toute une catégorie de citoyens la justice et la liberté : contraint par la réprobation publique d'avouer ses fautes, le gouvernement opportuniste et radical a-t-il changé sa manière d'agir? Vous l'avez vu au contraire improviser des tribunaux d'exception pour condamner des adversaires politiques, changer le mode de scrutin, mettre la main sur le suffrage universel ; vous voyez partout la menace et l'intimidation mises au service de la candidature officielle.

Ce n'est pas cette politique de combat qui rendra notre agriculture plus prospère, qui donnera à nos ouvriers de la terre et de l'industrie, à nos tisseurs, si nombreux dans notre région, cette sécurité, ce calme qui seuls peuvent assurer le travail.

La France demande aujourd'hui, comme il y a quatre ans, un gouvernement honnête, économe, ouvert à tous ; elle demande qu'on fasse moins de politique et qu'on songe plus aux affaires ; elle veut que les traités de 1881, si funestes à l'agriculture et à l'industrie françaises, ne soient plus renouvelés en 1892 dans des conditions désastreuses ; elle veut que la Constitution revisée puisse donner au pays, librement consulté, un gouvernement capable de rallier les honnêtes gens de toutes les opinions.

Si vous approuvez ce programme de travail, de réparation, de justice et d'apaisement ; si vous êtes las de la politique néfaste suivie depuis 1876, vous enverrez à la Chambre une majorité assez forte pour faire triompher ces idées et vous renouvellerez le mandat que vous avez bien voulu me confier à cet effet en 1885.

Veuillez agréer, Messieurs les Électeurs, l'expression de mes sentiments dévoués.

Marquis d'ESTOURMEL.

TARN

1re Circonscription d'ALBI.

M. CAVALIÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Electeurs,

Le Congrès de vos délégués a désigné, à l'unanimité, M. Cavalié comme candidat à la députation.

Le passé de notre député nous dispense de vous le faire connaître.

Vous le trouverez toujours disposé à servir avec zèle les intérêts politiques, financiers, agricoles et industriels du pays, et de notre circonscription en particulier.

Il ne reculera devant aucune réforme nécessaire. Le champ en est fort étendu ; mais quelques-unes s'imposent comme urgentes.

Il importe avant tout d'assurer au Gouvernement de la République une force et une autorité nécessairement diminuées par des attaques injurieuses qui n'ont rien de commun avec la libre discussion. Sans porter atteinte à la liberté de la presse, des moyens de défense doivent être mis dans la loi, où ils manquent à cette heure.

Le Gouvernement aura pour devoir de s'assurer le concours de fonctionnaires sûrs et dévoués, et de se montrer impitoyable pour ceux qui trahiraient sa confiance.

Il est indispensable de porter dans la gestion de nos finances la plus stricte économie, de faire disparaître les emplois inutiles, si nombreux dans les diverses administrations, de diminuer les traitements affectés à quelques-uns.

Nos deniers ne doivent être engagés dans les expéditions lointaines qu'avec la plus grande circonspection. Il convient, aujourd'hui surtout, de réserver nos forces, en argent aussi bien qu'en hommes, pour la défense immédiate de la Patrie.

A cette défense, tous les citoyens doivent concourir, sans exception, sans tempérament ni privilège d'aucune espèce.

Animés d'un grand esprit de tolérance, respectueux de toutes les croyances,

jaloux d'en assurer le libre exercice, nous voulons que les ministres d'aucun culte ne puissent jouer un rôle politique qui ne leur appartient pas. Ils essayeront de le conquérir, s'ils le veulent, le jour où ils n'auront aucun lien avec l'État; en attendant, ils lui doivent la soumission à laquelle sont tenus tous ses fonctionnaires.

Nous pensons que l'impôt peut être réparti suivant des règles plus en proportion avec les revenus réels des contribuables. Nul ne doit en être affranchi. Les ressources du pays seraient ainsi considérablement augmentées, et ceux qui ont à peine le nécessaire pourraient être sérieusement dégrevés.

La gratuité de la justice est une choquante fiction. Il est nécessaire de réduire, dans d'énormes proportions, les frais judiciaires; la compétence des juges de paix peut être augmentée dans une large mesure.

Le candidat que nous vous présentons partage ces idées avec nous. Il en sera à la Chambre le défenseur résolu, et s'attachera à les faire triompher le plus tôt possible.

C'est avec la plus grande confiance que nous vous demandons de lui donner vos suffrages.

Vous n'hésiterez pas. Vous serez jaloux de contribuer à l'éclatante victoire qui se prépare pour le 22 septembre.

Une fois de plus, vous rappellerez aux ambitieux de toute sorte, qui prétendent devenir vos maîtres, que vous n'en voulez plus; que le temps des sauveurs est passé; que vous entendez rester les arbitres de vos destinées.

Vous rendrez ainsi un signalé service non seulement à la République qu'il vous plaît de conserver, mais encore à la France qui, plus que jamais, a besoin de tranquillité à l'intérieur pour être libre de toutes ses forces à l'extérieur; à la France, dont la grandeur exige pour se développer une stabilité que peuvent seuls lui donner l'affermissement de la République et la défaite de la coalition réactionnaire.

Vive la France! vive la République!

Le Congrès républicain.

Vu : Le candidat,
CAVALIÉ.

2e Circonscription d'Albi.

M. le marquis de SOLAGES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Au scrutin du 4 août dernier, le nouveau canton de Carmaux m'a fait l'honneur de m'élire conseiller général par près de mille voix de majorité.

De ce succès peuvent surtout s'enorgueillir ceux qui m'offrirent la candidature et qui l'ont si vaillamment soutenue.

Le 22 septembre, la France entière est appelée à nommer ses représentants à l'Assemblée législative.

Dans toutes les communes qui composent la 2e circonscription d'Albi, des hommes aussi honorables qu'estimés ont pensé que ma première victoire en amènerait une seconde plus éclatante encore.

En présence de témoignages de sympathie et de confiance aussi nombreux que précieux, l'hésitation m'était d'autant moins permise que je voyais venir à moi des hommes de tous les partis. Je viens donc solliciter vos suffrages pour la députation.

Mon programme, le voici :

Je ne suis pas l'homme d'un parti.

Un gouvernement fort et honnête ; l'administration confiée à des hommes qui placeront les intérêts généraux de la patrie au-dessus de leurs intérêts particuliers, voilà ce que je veux. Pour atteindre ce résultat, point n'est besoin de révolution. Il suffit que la libre expression du suffrage universel manifeste pacifiquement la volonté souveraine du pays.

Je veux encore :

La protection de la religion et la liberté de conscience ;

L'abrogation des lois d'oppression contre la liberté scolaire ;

La revision des traités de commerce, qui favorisent l'industrie étrangère au détriment de l'industrie française ;

L'amélioration par tous les moyens possibles du sort de l'ouvrier et du cultivateur ;

Le dégrèvement de l'impôt foncier, qui permettra à l'agriculture d'échapper à la crise ruineuse qu'elle traverse depuis trop longtemps ;

La suppression des emplois inutiles ;

En un mot, je veux travailler à faire de la France une nation prospère, paisible au dedans, enviée et respectée au dehors. C'est là ce que je veux ; c'est aussi ce que vous voulez.

Électeurs,

Vous tous qui rêvez un gouvernement libéral et bienfaisant, qui souhaitez que le plus petit comme le plus grand trouve sa place au soleil, et que chacun puisse arriver aux emplois par le mérite et non par la faveur;

Vous qui voulez des magistrats intègres, sachant rendre des arrêts et non des services;

Vous qui désirez voir cesser le gaspillage des deniers publics;

Pères de famille, qui voulez pouvoir donner à vos enfants, sans de nouvelle charges, l'instruction la plus conforme à vos goûts et vos sentiments,

Je vous tends à tous aujourd'hui la main. Si je deviens votre mandataire, j'emploierai toutes mes forces à faire triompher vos idées et vos aspirations.

Aux urnes donc!

Sans peur comme sans défaillance, malgré la pression officielle, votez pour celui qui sera toujours votre ami et le défenseur ardemment dévoué de vos intérêts.

Marquis de SOLAGES.

1re Circonscription de Castres.

M. ABRIAL,

Élu au 1er tour de scrutin

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je viens solliciter vos suffrages.

A deux reprises déjà, le 23 mars 1884 et le 4 octobre 1885, votre circonscription a donné une éclatante majorité aux idées d'économie, de liberté et de paix dont ma candidature était la nette et loyale affirmation.

Demeuré fidèle à ces principes, si vous me choisissez pour votre mandataire, je demanderai que l'on rende aux communes le droit de choisir leurs instituteurs primaires; que l'on abroge la disposition de la loi du 30 octobre 1886 qui impose l'obligation de laïciser à bref délai les écoles primaires communales, et que l'on concilie la diffusion de l'instruction avec le respect des droits sacrés des pères de famille.

Je protesterai contre toutes les dépenses inutiles ou ruineuses, sachant combien les ressources des contribuables sont aujourd'hui restreintes, et je réclamerai la diminution des impôts qui écrasent l'agriculture.

Zélé défenseur de l'industrie nationale, je repousserai tout traité de commerce qui la sacrifierait à la concurrence étrangère, et serai favorable à toutes les mesures de nature à améliorer la situation des ouvriers.

Mon patriotisme me rendra l'ennemi juré de toute politique qui compromettrait la paix et la sécurité de la France ou la jetterait dans de nouvelles aventures coloniales, causes de ruine et de mort.

Partisan d'une vraie liberté, je flétris le régime d'oppression et de véritable tyrannie que des ministres coupables imposent aux fonctionnaires dont ils méconnaissent les services et violent les droits acquis.

Désireux de rendre au suffrage universel le rôle prépondérant qui doit lui appartenir, je réclamerai la revision de la Constitution.

Enfin, mes sympathies et mon concours sont acquis d'avance à une politique généreuse et grande, respectueuse des croyances religieuses de tous, ne divisant plus les Français en opprimés et en oppresseurs, et sollicitant le concours de tous les bons citoyens.

Que votre mot de ralliement en allant aux urnes soit : Dieu et la France !

Léon ABRIAL.

2e Circonscription de CASTRES.

M. le baron REILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Voir page 608 l'adresse des Députés des Droites aux électeurs, approuvée par M. le baron Reille.)

Chers Concitoyens,

Il y a vingt ans, j'ai pour la première fois sollicité vos suffrages : vous avez alors préféré un compatriote à un étranger ! Vous avez nommé un conservateur résolu, un catholique sincère, prêt à défendre vos droits et vos libertés.

Maintes fois depuis, vous avez renoué le pacte formé entre nous. Vous m'avez ainsi prouvé que mes votes, mes discours à la Chambre sont toujours restés en complète harmonie avec vos vœux et vos convictions : vous n'attendez donc pas de moi une nouvelle profession de foi.

L'heure est décisive. La France entière se réveille. Elle réclame la revision d'une Constitution impuissante, en attendant que la volonté nationale dispose librement de nos destinées.

La lutte suprême est engagée.

D'un côté, la faction qui dilapide nos ressources et violente nos consciences veut à tout prix conserver le pouvoir; de l'autre, tous les Français, sans distinc-

tion d'opinion, qui se sentent persécutés dans leurs croyances religieuses, lésés dans leurs intérêts matériels, s'unissent pour arracher le pays à l'influence néfaste des francs-maçons et mettre un terme à une politique odieuse et arbitraire.

Votre choix n'est pas douteux, vous ne renierez pas votre passé! Vous dédaignerez les tentatives de corruption; vous ne vous laisserez pas intimider par de vaines menaces; vous résisterez à une pression éhontée!

Vous voterez cette fois encore pour votre député actuel, et vous resterez avec lui fidèles à cette devise, qui est la nôtre depuis tant d'années :

Pour Dieu! pour la France!

Baron REILLE.

Circonscription de GAILLAC.

M. DUPUY-DUTEMPS,

Elu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

De nombreux électeurs de la circonscription m'ont offert la candidature à la députation pour remplacer M. Bernard Lavergne, récemment nommé sénateur.

Je me présente à vous avec leur concours, et je viens résumer en peu de mots les points essentiels de mon programme politique, économique et social.

J'estime qu'il me suffit de vous dire que je suis républicain, sans ajouter aucune épithète. L'idée républicaine renferme en germe tous les progrès; elle entraîne comme conséquence toutes les réformes nécessaires.

Le mot de revision, dont les partis hostiles à la République se sont emparé, ne m'effraye pas; mais je n'accepterai jamais une revision qui aurait pour but de porter atteinte aux droits du suffrage universel, à ceux des représentants qui en sont issus, et qui pourrait compromettre l'existence même de la République.

Je suis partisan du maintien de la Présidence de la République, qui assure l'unité de Gouvernement.

Je crois qu'il est nécessaire de conserver un Sénat dont l'esprit républicain et la sage expérience peuvent opposer à la réaction, dans les moments difficiles, une résistance indomptable et modérer, dans certaines circonstances, l'entraînement irréfléchi de l'opinion publique; mais je crois aussi qu'il est indispensable d'en modifier les attributions, pour qu'il ne puisse plus opposer un obstacle perpétuel à la réalisation des réformes votées par la Chambre.

L'histoire de ces dernières années a démontré que la fréquence des crises ministérielles tient à la multiplicité des groupes de la Chambre, qui se disputent

tour à tour le pouvoir : il me paraît indispensable d'assurer la stabilité gouvernementale en supprimant les compétitions de personnes qui se produisent au sein de nos Assemblées et en décidant que les membres du Gouvernement ne doivent plus faire partie des Chambres.

Il est également utile d'empêcher la suspension, même momentanée, de la vie parlementaire en organisant, pour l'Assemblée législative, le renouvellement partiel qui fonctionne pour le Sénat et pour les Conseils généraux.

Parmi les réformes économiques, je place en première ligne celle de l'impôt.

Il faut que chacun contribue aux charges de l'État en proportion de ses facultés et qu'une nouvelle répartition, établie sur cette base, vienne permettre le dégrèvement de l'impôt foncier.

L'impôt des patentes doit également être revisé dans sa double base, qui est injuste pour le petit et le moyen commerce.

L'impôt le plus personnel, le service militaire, doit peser également sur tous, sans exceptions ni réserves.

Mais il ne suffirait pas de modifier le système de nos impôts, si nous ne nous mettions pas vivement à l'œuvre pour faire des économies; les économies peuvent résulter de la simplification de notre organisation administrative et de la revision des gros traitements.

La réforme de notre procédure judiciaire n'est pas moins nécessaire; il faut à tout prix se débarrasser des formes surannées et des formalités contenues dans un Code vieux d'un siècle; il faut surtout, dans l'intérêt de la propriété immobilière, simplifier la procédure des ventes judiciaires pour qu'elles ne soient pas plus coûteuses que les ventes volontaires. Prêteurs et emprunteurs y gagneront.

La revision des traités de commerce s'impose pour effacer les privilèges concédés aux produits étrangers sur les produits français; la revision des tarifs des chemins de fer et la suppression des tarifs de pénétration sont d'une urgence incontestable.

Le travail national, l'industrie, l'agriculture française, doivent être encouragés par tous les moyens au pouvoir du Gouvernement, qui, pour les fournitures de toutes les grandes administrations, doit s'adresser exclusivement aux producteurs nationaux.

Il est enfin nécessaire de s'occuper du sort des classes laborieuses des villes et des campagnes; d'organiser l'assistance publique dans les hameaux comme dans les centres populeux, et d'admettre le paysan pauvre comme l'ouvrier dans les hôpitaux des communes, du département et de l'État.

Le sort de la vieillesse indigente, des infirmes, des victimes d'accidents ne doit plus dépendre de la charité privée, et il faut sans retard organiser un système d'assurances et de retraites qui mette les déshérités de ce monde à l'abri de l'extrême misère.

Telles sont les vues générales que je vous soumets.

J'ai pour garant de ma sincérité une vie entière consacrée à l'exercice des fonctions publiques. Nommé trois fois maire de Gaillac par mes concitoyens; réélu, il y a à peine quelques jours, Conseiller général de ce canton par l'im-

mense majorité des suffrages, j'ai le droit de penser et de dire que mes électeurs m'ont proclamé fidèle à mes promesses.

Je n'ai d'autre ambition que le bien du pays, d'autre but que d'assurer le triomphe de la justice par la République. Il vous appartient de décider si je suis digne de vos suffrages.

Vive la République!

L. DUPUY-DUTEMPS.

Circonscription de LAVAUR.

M. POULIÉ,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le Comité conservateur de l'arrondissement de Lavaur m'a désigné comme candidat aux prochaines élections législatives.

Simple soldat dans cette armée qui compte tant de personnalités de valeur, il n'a fallu rien moins que l'unanimité des votes des délégués de tous les cantons pour me faire accepter, comme un devoir, une situation que je n'ai pas ambitionnée.

En me choisissant, le Comité a voulu montrer aux opportunistes qui nous calomnient la voie démocratique dans laquelle s'engagera le gouvernement de demain.

Au fonctionnaire qui a tout à craindre du Gouvernement le jour où il cessera de lui rendre des services, il oppose un homme qui, sa mission accomplie, reprendra sa place au milieu de vous.

En combattant le député sortant, nous voulons surtout attaquer l'homme de tous les ministères, l'opportuniste complaisant, l'approbateur systématique de la politique d'aventures, d'équivoques, de gaspillage et d'intolérance dans laquelle menace de sombrer la fortune de la France.

Dans leurs programmes, les députés de la majorité nous ont, depuis plus de douze ans, promis l'économie, les réformes financières, les diminutions d'impôts.

Est-ce donc dans ce but que les contrôleurs sont venus, tout dernièrement encore, inventorier vos biens?

Non, car les milliards que l'on demande tous les ans aux contribuables sont insuffisants pour combler l'abîme que nos gouvernants approfondissent tous les jours.

Electeurs,

Assez de politique, occupons-nous d'affaires.

La campagne est ruinée, le commerce souffre, les ateliers se ferment, les produits étrangers envahissent nos marchés, faisant une concurrence désastreuse à la production nationale ; les gros financiers et les hommes du pouvoir seuls font leurs affaires ; il est temps d'en finir avec une situation qui a gravement compromis l'avenir du pays.

Représentant un arrondissement essentiellement agricole et industriel, je réclamerai une répartition plus équitable de l'impôt.

Je demanderai que la loi soit égale pour tous et qu'une Chambre française ne puisse plus se rendre complice de ceux qui, dans d'inavouables spéculations, ont ruiné tant de familles et renchéri au profit d'hommes cent fois millionnaires des objets de première nécessité.

Le service militaire de trois ans, que nous acceptons et que nos amis réclamaient depuis longtemps, nous donne une armée suffisamment forte pour défier toute provocation et nous assurer une paix durable. Je suis même partisan de la suppression d'une des deux périodes d'instruction (28 ou 13 jours), si gênantes pour les ouvriers des villes et des campagnes.

Électeurs,

La Chambre que vous allez nommer n'aura pas à s'occuper de la forme du Gouvernement. Après avoir débarrassé le pays des hommes qui l'ont si indignement exploité, elle devra mettre l'ordre dans les finances, nous rendre la liberté de conscience, rétablir les droits du père de famille, faire cesser toutes les lois de violence et de persécution, défendre en un mot toutes les libertés partout où elles seront menacées et préparer la revision d'une Constitution qui a donné de si mauvais résultats.

Cette tâche accomplie, elle rendra la parole au pays, qui se prononcera alors librement sur ses destinées.

J'attends votre verdict avec confiance, comptant sur votre justice et votre bon sens.

Charles POULIÉ, Industriel-propriétaire,
Conseiller municipal de Graulhet.

TARN-ET-GARONNE

Circonscription de CASTELSARRASIN.

M. LASSERRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Décédé.)

Circonscription de MOISSAC.

M. CHABRIÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés, le 22 septembre prochain, à élire votre représentant à la Chambre des députés.

Désigné comme candidat par le Congrès républicain de l'arrondissement de Moissac, je viens solliciter vos suffrages.

Bien que mes convictions républicaines soient connues de tous, je n'en dois pas moins vous exposer succinctement le programme que je m'efforcerai de faire prévaloir, si j'ai l'honneur de siéger à la Chambre des députés.

En ce qui concerne les questions politiques, je vous parlerai, tout d'abord, de la revision de la Constitution; et, à ce sujet, je tiens à m'expliquer franchement. Comme je l'ai déjà déclaré, je voterai la revision, à condition que le principe de notre système gouvernemental soit mis hors de toute discussion, c'est-à-dire

que la revision soit faite par des républicains, et qu'elle ait pour but d'améliorer et de fortifier nos institutions. Mais je combattrai énergiquement tout projet de revision qui tendrait au renversement de la République, et qui aurait pour résultat de livrer le pays à toutes les horreurs de la guerre civile.

Je suis pour le maintien de l'institution présidentielle et du Sénat, parce que je les considère, dans un moment de crise ou d'affolement, comme les sauvegardes de la République. Mais, si l'on veut que le Sénat ait l'autorité nécessaire pour remplir efficacement le rôle qui lui est assigné, il faut qu'il soit élu par le suffrage universel.

Je suis également partisan de l'élection de la Chambre des députés pour six ans et de son renouvellement par tiers. Cette modification à notre loi électorale me paraît favorable à la stabilité gouvernementale comme au développement progressif et normal de nos institutions. L'agitation électorale ne se produisant, chaque fois, que dans une partie restreinte du pays, ne pourrait en rien influer sur la marche générale des affaires. En outre, comme ce renouvellement n'affecterait qu'une partie de la Chambre, il n'aurait d'autres conséquences que de maintenir celle-ci constamment en harmonie avec l'opinion du pays et d'imprimer, par suite, suivant les besoins du moment, mais sans secousses et sans changements brusques, une direction nouvelle à la politique gouvernementale.

Je suis le partisan convaincu de la loi militaire de trois ans, qui, par la diminution du temps de service, allège les charges des familles. De plus, en faisant passer par le régiment tous les citoyens sans exception, elle nous met à l'abri des coups d'État et des déclarations de guerre irréfléchis. Et, à ce propos, qu'il me soit permis d'ajouter que cette loi a été présentée et votée par les républicains dans la dernière législature, tandis qu'elle a été repoussée par mon adversaire, qui s'est prononcé contre son adoption, ainsi qu'en fait foi le scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif au recrutement de l'armée inséré au *Journal officiel* du 10 juillet dernier.

Mes principales préoccupations seront pour les questions économiques, qui intéressent à un si haut degré l'avenir de notre pays. C'est pourquoi je m'opposerai au renouvellement de nos traités de commerce. Je veux que notre travail national soit encouragé et que nos produits agricoles et industriels puissent facilement s'écouler, sans avoir à redouter la concurrence étrangère. Nous obtiendrons ces résultats en supprimant ou tout au moins en modifiant nos tarifs de pénétration et en remaniant notre tarif général des douanes. Ces mesures auront pour effet de faire disparaître les faveurs exceptionnelles dont jouissent les produits étrangers de toute nature au détriment des nôtres. En un mot, l'industrie et l'agriculture de notre pays doivent être protégées par nos douanes contre la concurrence étrangère; et les tarifs de transport doivent appartenir à l'État, seul arbitre impartial des besoins et des intérêts de tous.

Une répartition plus équitable de l'impôt s'impose. Je m'associerai à toute mesure tendant à diminuer les charges si lourdes supportées par les contribuables, et je voudrais même, si, comme je le crois, cela est possible, que le principal de la contribution foncière fût remplacé par le produit du relèvement des droits de douanes,

Je suis pour la création des caisses agricoles qui permettraient à nos agriculteurs, dans les moments difficiles, d'emprunter à 2 1/2 et 3 0/0.

Quant aux droits de mutation et aux frais de justice, ils doivent être réduits dans une large mesure.

Je m'efforcerai enfin de faire aboutir le projet relatif au Canal interocéanique, parce qu'il peut être utile à la défense du pays et qu'il est appelé à devenir, pour nos populations du midi, une source de richesses et de bien-être.

Tel est l'ensemble des réformes politiques et économiques dont je poursuivrai, avec prudence et énergie, la réalisation, si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages.

Dans les circonstances présentes, le vote que vous allez émettre est d'une importance capitale.

Vous avez à choisir entre l'ordre et le désordre; entre un progrès sage et défini, et une révolution; entre le boulangisme, la monarchie et l'impérialisme qui s'entendent pour détruire et non pour édifier, et le gouvernement de la République, qui a réparé les fautes des régimes déchus et qui vous assure, depuis vingt ans, la liberté, l'ordre et la paix.

La République donnera, croyez-le bien, satisfaction à vos intérêts matériels. Comme elle l'a fait jusqu'ici, elle saura, par sa prudence et sa fermeté, conserver intact notre prestige national et nous épargner en même temps les aventures toujours si redoutables de la guerre.

La France l'a si bien compris qu'elle a manifesté son profond attachement à la République, toutes les fois qu'elle a été consultée, et vous-mêmes, le 28 juillet dernier, vous lui avez témoigné votre confiance en donnant aux candidats républicains de l'arrondissement de Moissac plus de 2,000 voix de majorité.

Une grande nation comme la nôtre, qui a étonné le monde par sa vitalité et qui, encore aujourd'hui, par cette admirable Exposition, donne des marques éclatantes de son génie, a besoin d'être sûre de son lendemain. Sa prospérité et sa puissance dépendent de la stabilité de ses institutions.

Les Révolutions successives qui depuis 1789 ont balayé tous les trônes vous prouvent que, seule, la République peut désormais, à raison de sa forme impersonnelle et de son organisation à la fois puissante et élastique, vous garantir cette condition primordiale de durée, tout en se prêtant sans danger aux diverses fluctuations de l'opinion publique.

Électeurs,

N'écoutez ni les mensonges ni les calomnies que des adversaires peu scrupuleux ne cessent de répandre pour les besoins de leur cause, et affirmez, de nouveau, que vous voulez rester fidèles à ces grands principes de la Révolution française sur lesquels repose notre gouvernement démocratique.

Vous voterez le 22 septembre prochain, j'en suis convaincu, pour le candidat républicain qui, lui, vous dit nettement ce qu'il veut, et ne cache pas son drapeau.

Vous voterez pour celui qui est résolu à maintenir et non à renverser, mais

qui est prêt aussi à favoriser toutes les réformes devenues progressivement nécessaires.

Vous aurez ainsi bien mérité de la patrie et de la République!

P. CHABRIÉ,
Ancien député, maire de Moissac,
Président de la commission départementale,
Membre du conseil départemental de l'instruction publique.

1re Circonscription de MONTAUBAN.

M. PRAX-PARIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Électeurs,

Depuis vingt ans, aussi bien au scrutin de liste départemental qu'au scrutin d'arrondissement ou de circonscription, vous me nommez par d'imposantes majorités votre représentant à la Chambre des Députés. Vos suffrages persévérants s'adressent bien moins à ma personne qu'aux principes auxquels nous sommes, vous et moi, restés fidèles. Je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Au cours de la session qui vient de finir, dans la discussion de la loi militaire, j'ai voté avec mes amis le principe du service de trois ans. — Si je n'ai pas voté l'ensemble de la loi, c'est parce qu'elle ouvre la porte à la faveur par un système de dispenses qui, n'étant plus fixées par elle, seront laissées au caprice et à l'arbitraire administratifs. Ces dispenses entraîneront d'ailleurs pour les familles des taxes écrasantes. Le dispensé fils unique, ou son père, payant 80 francs d'impôt personnel et mobilier, par exemple, aura à payer pendant dix ans une taxe annuelle de 89 francs et les centimes en plus, soit plus de cent pour cent de leur contribution.

Je n'ai pas voté cette loi, mais j'en ai voté une autre qui était proposée, et qui, par des combinaisons ingénieuses, aboutissait au service militaire d'une durée moyenne de — dix-huit mois — un an et demi seulement. Ce projet atteignait ce but sans troubler nos forces, sans menacer nos finances, en assurant à notre armée des cadres meilleurs, plus de cohésion, une mobilisation plus facile et plus rapide.

Les opportunistes ont repoussé cette loi.

Avec mes amis nous poursuivrons l'adoption de cette organisation qui réduirait à dix-huit mois, à un an et demi, la durée du service.

A part de rares et insuffisantes mesures en faveur des classes ouvrières; à part la loi sur les pensions des officiers et des sous-officiers; à part quelques lois économiques propres à atténuer la crise qui pèse sur toutes les branches de l'activité et de la production nationales, et que vous devez, soit à notre initiative, soit à notre concours, la dernière législature a été stérile.

Nous avons proposé trois cent millions d'économies sur le budget; des réformes financières et fiscales; des diminutions d'impôts; nous aurions voulu l'abaissement des droits de mutation et d'enregistrement qui grèvent si lourdement les successions et les ventes; la diminution des frais de justice; le dégrèvement de la contribution foncière des départements surtaxés comme le nôtre; des droits protecteurs plus efficaces pour relever l'agriculture et la valeur des terres. — Nos projets n'ont pas été accueillis par la majorité. — Ils seront l'œuvre de la majorité prochaine.

Mais cette œuvre est urgente, car la situation s'aggrave chaque jour.

Notre dette publique, grossie de huit milliards en douze ans, nos budgets en déficit annuel de cinq cent millions, les impôts augmentés de 35 francs par tête d'habitant; des emprunts prochains imminents; huit centimes additionnels, huit pour cent, qui, à partir du 1er janvier prochain, s'ajouteront chaque année au principal de vos contributions foncières pour payer les folies et les gaspillages scolaires de M. Jules Ferry: tel est le bilan du parlementarisme.

Au point de vue politique, vous avez vu tous les groupes, modérés ou opportunistes, se disputer le pouvoir, s'y succéder et l'exercer, non point dans l'intérêt du pays, mais pour leurs intérêts personnels. Vous avez vu dans les régions officielles et du Parlement le spectacle douloureux de scandales qui souilleraient l'honneur national et dont vous seriez les complices si vous n'effaciez ces taches en écartant ceux qui en sont les coupables auteurs.

La faction qui a surpris et qui détient le pouvoir traite en vaincue la moitié de la famille française, tous ceux de ses enfants qui réprouvent son gouvernement.

Par une conséquence fatale, cet état de choses nous isole en Europe. Des Ministres sans prestige et sans lendemain ont laissé se former contre nous une alliance ennemie, dont les anneaux se multiplient et se resserrent chaque jour, nous imposant une paix armée qui nous écrase, menaçant l'intégrité du sol national, pendant qu'une partie de nos forces s'épuise chaque année au Tonkin.

Entendant gronder dans Paris et dans six départements la voix de la protestation nationale contre leur politique, nos gouvernants ont tenté de l'étouffer en fractionnant le vote par circonscription et en empêchant les candidatures multiples. Après avoir violé toutes nos libertés, ils ont porté une double atteinte au suffrage universel, dans le droit de l'électeur et dans le droit de l'éligible.

Enfin la raison d'État, avec ses mesures de salut public, avec son cortège de violences et de proscriptions, a fait son apparition sinistre au palais du Luxembourg pour juger ou plutôt pour faire condamner un soldat, un citoyen, le général Boulanger, par une Haute Cour composée de ses accusateurs, et pour quel crime? pour un crime nouveau : le crime de popularité! pour le crime d'être l'élu d'un million de suffrages libres!

Électeurs! vous êtes mal gouvernés; on vous mène aux abîmes. Il faut au

plus vite remettre les pouvoirs publics en des mains honnêtes et sages, qui inspirent le respect au dehors et au dedans, et assurent une bonne gestion de la chose publique.

Et ce n'est pas tout : changer les hommes ne suffit pas. Il faut que les intérêts et les passions qui ont engendré les impuissances, les maux et les abus du parlementarisme — opportuniste, — au lieu des facilités et du stimulant qu'ils trouvent dans la Constitution, trouvent un frein et un obstacle dans des institutions nouvelles.

La réforme de la Constitution ne saurait être ni en droit ni en fait, l'expérience l'a prouvé, la tâche d'un congrès de députés et de sénateurs issus du suffrage restreint; elle devra être la tâche d'une Constituante que vous nommerez dans la plénitude de votre souveraineté.

Vous lui déléguerez le mandat exprès, spécial, défini de constituer le gouvernement que vous aurez choisi.

Quel qu'il soit, il conviendra de l'instituer dans des conditions qui lui permettent de présider, en la dirigeant et en la réglant, à l'évolution pacifique de la démocratie française vers le progrès politique, économique et social. Au gouvernement des coteries pour les coteries, il devra substituer le gouvernement de tous pour tous : au règne de la corruption, faire succéder celui de l'honnêteté. Sa sollicitude devra surtout s'étendre sur les classes laborieuses, sur les déshérités de la fortune, sur les humbles, sur les petits, sur les faibles.

Pour obtenir cette consultation nationale, il n'est qu'un moyen : la revision.

La revision est devenue le mot d'ordre et la devise de ceux qui, dans tous les partis, mettent le salut du pays au-dessus de leurs regrets et de leurs espérances, au-dessus de leurs préférences personnelles, veulent la France réconciliée et unie, grande, forte et prospère sous un gouvernement honnête et réparateur.

Votre sentiment est le mien ; votre volonté est la mienne ; je le sais, je le sens, — aussi allez aux urnes fièrement, avec confiance. Sur votre drapeau, vierge de toute défaite depuis que vous me l'avez confié, vous inscrirez une nouvelle et décisive victoire !

A. PRAX-PARIS,

Député, conseiller général, ancien maire de Montauban, chevalier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de MONTAUBAN.

M. ARNAULT,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Election annulée.)

VAR

Circonscription de BRIGNOLLES.

M. ROUSSE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Devant l'ennemi, on ne se dispute plus, on se bat.

Ce qui nous faut, à nous Républicains, c'est la victoire.

L'union nous la donnera.

La République, dégagée enfin, au 22 septembre ou au 6 octobre, des entraves qui la gênent dans sa marche en avant, abordera et résoudra les réformes sociales et financières que le pays attend.

Vous connaissez tous, mes chers concitoyens, mon programme politique; il m'a valu déjà de nombreuses marques de confiance dont je vous remercie et vous suis reconnaissant, comme vous connaissez aussi mon programme économique agricole.

D'une part, la Constitution de 1875 refaite sur des bases si nettement démocratiques que les aventuriers et les prétendants n'aient plus à rêver de monarchie ou de dictature.

D'autre part, dégrèvement des impôts qui pèsent si lourdement sur l'ouvrier et sur l'agriculteur.

Citoyens,

Candidat local, j'ai pu me rendre compte de vos besoins, qui sont les miens, de vos espérances, qui sont les miennes.

A vous de juger si je suis apte à défendre ces besoins, à réaliser ces espérances.

Si oui, j'accepterai l'honneur insigne de devenir votre représentant; si non je reprendrai ma place de simple combattant, toujours aussi sincèrement attaché à mon pays, toujours aussi profondément dévoué à la République.

Français,

A vous tous, et avant tout, de voir, si vous voulez rétablir, par Boulanger, le trône en faveur d'une famille souillée de hontes et de crimes, dix fois plus allemande que française ; de voir, si en votant pour les candidats réactionnaires, vous voulez livrer la patrie aux éventualités dangereuses, redoutables de la guerre civile et de la guerre étrangère.

A bas Boulanger !
A bas Philippe VII !
Vive la République !

Vu : le Candidat, Charles ROUSSE.

Circonscription de DRAGUIGNAN.

M. CLÉMENCEAU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

En 1885, vous m'avez élu député du Var. En 1889, je sollicite de vous le renouvellement de mon mandat, auquel s'ajoutera désormais le devoir de défendre énergiquement les intérêts de l'arrondissement de Draguignan.

La politique que j'ai suivie, que je veux suivre encore, vous la connaissez. Elle se résume d'un mot : Pas de pouvoir personnel, pas de dictature. La République, toute la République.

Pour que cette République dure, pour qu'elle pousse de profondes racines dans le cœur du peuple, prouvons par des actes qu'elle installe la liberté et la justice là où régnaient l'oppression et le privilège, prouvons par des actes qu'elle gouverne au profit des travailleurs.

Les réformes politiques et sociales que nous demandons se résument sous trois chefs :

1° Revision républicaine de la Constitution par une Assemblée constituante ;

Décentralisation administrative. Réforme judiciaire. Epuration du personnel, etc. ;

2° La liberté de conscience assurée à tous les citoyens par a séparation de l'Église et de l'État ;

3° Émancipation des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture par toutes les lois qui aboutiront à diminuer leurs charges, à leur faire de meilleures conditions de vie et de travail.

Pour diminuer les charges des travailleurs, mieux répartir les impôts, supprimer les octrois, reviser le cadastre, remplacer les vieux impôts de la monarchie par l'impôt progressif sur le revenu, c'est-à-dire : demander beaucoup à qui a beaucoup, peu à qui a peu, rien à qui n'a rien.

Pour améliorer les conditions de la vie au travailleur. Assurances contre les éventualités qui privent subitement le travailleur de ses ressources. (Accidents, maladies, etc.)

Assurer la vieillesse contre le besoin.

Pour améliorer les conditions du Travail. Lois réglant le travail dans les manufactures. Développement toujours croissant de l'instruction dans toutes les branches du savoir humain. Crédit agricole. En 1892, à l'expiration des traités de commerce : revision des tarifs dans un sens favorable à l'agriculture. Suppression des tarifs de pénétration qui permettent aux produits étrangers de venir faire une concurrence déloyale aux produits français sur les marchés français.

Ainsi se relèvera l'agriculture française si cruellement éprouvée. Il y faut l'effort du travailleur des champs, il y faut aussi le concours du gouvernement par un ensemble de lois appropriées. Ce concours, la République vous le doit : elle vous le donnera.

Citoyens, ne vous laissez point tromper par les mensonges des fauteurs de dictature, ralliez-vous au drapeau et faisons le grand bataillon-carré de la République contre la monarchie.

Citoyens, vous avez plusieurs candidats républicains devant vous. J'ai l'honneur d'être celui contre qui se déchaînent furieusement tous les efforts de ceux qui ont juré la perte de la République. J'en suis fier. Si on dénature mes votes, si on leur fait dire le contraire de ce qu'ils ont dit, cette manœuvre grossière ne vous trompera pas. Vous savez bien que je suis toujours, sur tous les points, demeuré fidèle à mon mandat.

Jugez-nous donc et choisissez pour vous représenter celui qui vous paraîtra par les services rendus, par l'autorité qu'il peut donner à vos revendications, le mieux en état de travailler utilement à l'affermissement de la République, au progrès de la démocratie, à la défense des grands intérêts de la Patrie.

Vive la République démocratique et sociale!

Vive la République des travailleurs!

G. CLÉMENCEAU,
Député sortant, républicain radical socialiste.

1re Circonscription de TOULON.

M. Camille RASPAIL,

Élu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME DU COMITÉ DES CERCLES RÉUNIS

I. Revision de la Constitution, dans le sens républicain, par une Constituante.

II. Suppression du Sénat. Chambre unique avec referendum.

III. Suppression du budget des cultes et séparation des Églises et de l'État.

IV. Obligation du service militaire de trois ans sans distinction.

V. Institution de la magistrature élective.

VI. Suppression des octrois.

VII. Dépôt d'un projet de loi sur le mandat impératif.

VIII. Révision de l'assiette de l'impôt et du cadastre.

IX. Création d'une Caisse nationale de retraite pour la vieillesse des deux sexes.

X. Suppression du travail dans les prisons et couvents.

XI. Instruction laïque, obligatoire et gratuite à tous les degrés.

XII. Revision des conventions et des tarifs des chemins de fer, y compris les tarifs de pénétration.

XIII. Interdiction aux députés de faire partie des sociétés financières.

XIV. Laïcisation de tous les services publics.

XV. Retour à la nation des biens de main-morte.

XVI. Extension des franchises communales et départementales.

XVII. Arbitrage international.

XVIII. Épuration du personnel des fonctionnaires et employés publics dans le sens républicain.

XIX. Unification des soldes et des retraites.

XX. Établissement direct d'un service postal par bateaux à vapeur entre Toulon, la Corse et l'Algérie.

XXI. Extension des attributions des chambres syndicales ouvrières, liberté d'association et personnalité civile.

XXII. Suppression des frais de justice, réforme du code de procédure et extension des attributions du jury.

XXIII. Retraite proportionnelle des ouvriers de l'État après quinze ans de services, étendue à leurs veuves et leurs orphelins.

Notre représentant s'engage à défendre toutes les questions sociales concernant le prolétariat et à venir rendre compte de son mandat au moins une fois par an.

Le Président du Comité des cercles réunis,
OSTER.

Vu : le candidat,
Camille RASPAIL.

Citoyens,

Élu député du Var en 1885 par plus de 34.000 suffrages, et ayant accepté le programme radical socialiste imposé à tous les candidats par le Congrès du Luc, je crois avoir rempli consciencieusement mon mandat et avoir voté toujours toutes les revendications contenues dans le programme du Luc.

De plus, la plupart des propositions que j'ai déposées sur le bureau de la Chambre se rattachent toutes aux questions sociales et ouvrières.

En voici les principales :

1° Proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'arbitrage dans les différends qui surviennent entre ouvriers et patrons;

2° Projet de résolution tendant à la création d'un Ministère du Travail;

3° Amendement au projet et aux propositions de loi relatifs a la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail ; — cet amendement embrassant tout travail dans lequel les entreprises, usines, fabriques et manufactures emploient des matières toxiques pouvant déterminer des maladies graves et souvent incurables ;

4° Proposition de loi tendant à attribuer à la création d'une Caisse des Invalides du travail le produit de la vente des joyaux de l'ex-couronne.

Celle-là a été la dernière loi votée par la dernière Chambre. Par conséquent, à l'heure qu'il est, le principe d'une Caisse des Invalides du travail est admis, grâce à l'initiative de mon frère et à la mienne.

J'ai aussi contribué, pour ma large part, au maintien de l'indemnité de rassemblement, au comblement des fossés de la Rode, à la prorogation des tarifs de l'octroi et à la cessation des renvois des ouvriers des arsenaux.

J'emploierai tous mes efforts à faire aboutir les justes revendications de la population agricole (revision du cadastre, obtention des canaux d'irrigation, diminution des frais de transport; en résumé, tout ce qui intéresse l'ouvrier des champs).

Du reste, Citoyens, vous êtes mes juges, et beaucoup d'entre vous ont pu suivre mes votes et la part que j'ai prise dans un grand nombre de discussions, notamment dans la loi qui a été votée par le Parlement, tendant à accorder des pensions aux blessés de février 1848, — aux survivants de ces héros auxquels nous devons la République et le suffrage universel.

C'est dans ces conditions que je viens solliciter de vous l'honneur de représenter le premier port militaire de France.

Je ne m'étendrai pas de nouveau sur mon programme. Il sera le même que celui qui nous avait été imposé par le Congrès du Luc: — ce programme, dont les lignes principales étaient la revision de la Constitution monarchique de 1875, dans le sens le plus largement démocratique, et la séparation des Églises et de l'État. Si nous pouvions espérer en voir réaliser toutes les revendications, je crois, Citoyens, que la démocratie aurait fait un grand pas.

J'ai la prétention de penser que mes quatre années passées à la dernière législature sont une garantie pour vous de ce que je pourrai faire dans la nouvelle Chambre, si je suis appelé à en faire partie.

Les questions sociales et concernant l'amélioration du sort des travailleurs, que je n'ai cessé de défendre pendant l'exercice de mon mandat, me permettent de vous dire que je me consacrerai entièrement à défendre les intérêts de la ville de Toulon et, en particulier, ceux des ouvriers des arsenaux, si profondément dévoués à la République.

Avant de terminer, permettez-moi de relever l'épithète qui m'a été souvent adressée que j'étais un candidat exotique. Cette épithète m'avait déjà été objectée en 1885; mais le Var, en me chargeant de le représenter, m'a conféré le droit de cité. A l'heure qu'il est, je suis encore, jusqu'au 14 octobre, représentant de 34.000 électeurs. A vous donc, électeurs de Toulon, de décider si ma conduite a été conforme aux engagements que j'avais pris.

Camille RASPAIL, Député sortant.

2e Circonscription de TOULON.

M. CLUSERET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Une affiche ne contenant que ces mots :

Revision de la Constitution par une Assemblée constituante républicaine à mandat impératif.

CLUSERET,
Député sortant.

VAUCLUSE

Circonscription d'APT.

M. DELPECH,

Elu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par le Congrès républicain anti-boulangiste pour porter dans notre arrondissement le drapeau de la République, j'ai accepté la candidature à l'élection du 22 septembre courant.

Le choix du Congrès, ma vieille foi républicaine connue de tous, et surtout la gravité des circonstances, rendent inutiles de longs programmes.

La France entière a prouvé le 28 juillet qu'elle veut s'appartenir; elle montrera le 22 septembre à César et à ses complices qu'elle ne sera jamais prête pour la servitude. Elle infligera une suprême et décisive défaite aux vieux partis qui, ne pouvant plus compter sur leurs propres forces sont venus recruter dans le parti républicain qui se trouve ainsi assaini, je ne sais quel Catilina prévaricateur et concussionnaire, flétri par l'opinion publique avant d'être devenu le condamné de la Haute Cour.

Citoyens,

L'arrondissement d'Apt qui a toujours marché à l'avant-garde de la démocratie républicaine, voudra prendre une brillante part à cette victoire.

Et la République à jamais raffermie, désormais hors d'atteinte, pourra alors procéder méthodiquement et de sang-froid aux réformes depuis longtemps promises que la France attend d'elle.

Je serais heureux et fier, mes chers Concitoyens, de contribuer de toutes mes forces au progrès qui est la raison d'être et le but de la République, et à faire résoudre toutes ces questions sociales et économiques qui se posent impérieusement devant les hommes politiques et dont le pays réclame la radicale solution.

La France ne peut vivre uniquement de politique; elle vit aussi, elle vit sur-

tout de commerce, d'industrie, et notre bel arrondissement vit spécialement de la première, de la plus grande de nos industries : de l'agriculture. Je m'appliquerai, si je suis élu, à défendre les intérêts agricoles car, né au milieu de vous, j'ai pu toucher du doigt vos souffrances et sonder l'intensité de la crise que vous supportez avec tant de vaillance depuis de longues années.

Il faut aujourd'hui, mes chers concitoyens, mettre de côté toute discussion théorique à propos de libre-échange et de protection. Avant de discuter il faut vivre, et vous ne pouvez vivre que si vos produits — le blé surtout — s'écoulent à des prix rémunérateurs.

Je suis décidé à défendre votre travail et votre pain contre l'étranger, et à réclamer de toutes mes forces l'abrogation de tous les traités de commerce, afin de rendre à la France la liberté de son régime commercial.

Je ne serais pas digne d'être républicain, je serais un mauvais patriote si je ne savais accomplir le devoir qui s'impose à tous, de sacrifier tout esprit de système à l'intérêt supérieur de la patrie.

Notre agriculture réclame une énergique protection.

Cette protection lui sera donnée s'il suffit pour cela à votre député d'appliquer tout son temps, toute son énergie, tout son dévouement à cette œuvre de salut public.

Vive la France ! Vive la République !

L. DELPECH,
Candidat du congrès républicain anti-boulangiste.

Circonscription d'AVIGNON.

M. POURQUERY DE BOISSERIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Le comité et de nombreux amis de l'arrondissement m'ont offert la candidature.

Les élus de 1889 auront à vaincre les menées de la triple alliance intérieure du comte de Paris, Napoléon et Boulanger; à déjouer les sinistres projets de la triple alliance extérieure de l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche.

La première veut le renversement de la République, la seconde la ruine de la France.

Soutenu par ma foi républicaine, j'accepte l'honneur et la responsabilité de m'engager dans cette double lutte.

La France a pour jamais repoussé tout gouvernement personnel. Fière de

sa liberté, elle veut avant tout la stabilité ministérielle, la sécurité du lendemain, véritable base de la prospérité des affaires et de la richesse nationale.

Seule une majorité compacte et puissante par la virilité, l'énergie et l'amour de nos institutions, peut préparer et voter les lois de réforme et de progrès.

A l'intérieur : Reviser la Constitution dans le sens républicain; détruire l'antagonisme des deux Assemblées; constituer la véritable permanence du Parlement; prévenir les entraînements ou les surprises du suffrage universel par le renouvellement partiel des Députés; — Prendre les ministres hors des Chambres pour assurer la stabilité ministérielle; — Imposer le respect des lois fondamentales de la République par un gouvernement fort; — Maintenir la liberté de discussion, non la licence de l'injure et de la calomnie.

Simplifier les rouages administratifs ; — Répartir plus équitablement les impôts, dégrever l'impôt foncier, équilibrer le budget ; — Diminuer les frais de justice et les droits sur les petites successions ; — Codifier le droit rural ; — Agrandir le réseau des chemins de fer, des routes et des canaux; — Construire des digues protectrices; — Réduire les tarifs de transports, détruire les tarifs protecteurs des produits étrangers ; — J'adopte et soutiendrai le programme élaboré par la société d'agriculture.

Développer l'instruction primaire et professionnelle; — Donner une égale protection à toutes les croyances, assurer le respect des lois concordataires, ou séparation de l'Église et de l'Etat.

Pour maintenir la paix sociale : Amener une sage et nécessaire entente du capital et du travail par une législation impartiale et bienveillante pour les petits ; — Organiser l'Assistance publique dans les campagnes; — Créer une caisse nationale de retraites pour la vieillesse agricole et ouvrière ; — Développer et encourager les sociétés de prévoyance, de mutualité et de coopération.

A l'extérieur : La paix sans faiblesse; — Conserver nos conquêtes, fermer l'ère des entreprises coloniales; — Dénoncer le traité de Francfort de 1871 et les traités de commerce; — En revenir à l'élasticité du tarif général, sauvegarde de l'agriculture, de l'industrie et du commerce français.

La politique de passion, de haine et de trouble, force de nos ennemis et cause de mécontentement, doit faire place à la politique d'union et de travail.

Ma promesse est d'apporter à l'étude de toutes les questions, à l'appui de tous vos intérêts, à la défense de la République et de la patrie, tout ce que j'ai d'activité, d'intelligence, de force et de dévouement.

Si vous me donnez vos suffrages, je rendrai compte de mon mandat tous les ans, dans chaque canton.

Vive la France! vive la République!

G. POURQUERY de BOISSERIN,
Maire d'Avignon, candidat républicain radical, anti-boulangiste.

Circonscription de CARPENTRAS.

M. Alfred MICHEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens!

Le Congrès de l'arrondissement, comprenant toutes les nuances du parti républicain, a désigné, comme candidat de la République, le député sortant Alfred Michel, maire de Carpentras.

Nous venons faire appel à l'union et au dévouement de tous.

Devant la réaction plus menaçante que jamais, les divisions cesseront d'elles-mêmes et tous les républicains auront à cœur d'affirmer leurs croyances et leurs aspirations. Tous vous voterez pour Alfred Michel, qui, pendant ses quatre années de législature, a rempli fidèlement son mandat et a conservé, sous tous les rapports, l'estime et la confiance de la démocratie vauclusienne.

Adrien Valabrègue, Président du Congrès; Lavondez aîné, de Carpentras, assesseur; Léopold Pécoul, de Carpentras, assesseur; Docteur Béraud, de Monteux, secrétaire; Camille Fabre, conseiller général du canton de Pernes; J. Chauvet, conseiller général du canton de Sault; Paul Vialis, conseiller général de Mormoiron; Docteur Rey, conseiller général du canton nord de Carpentras.

Électeurs!

Fier du patronage des républicains éprouvés et estimés qui vous recommandent ma candidature, je viens solliciter vos suffrages.

Mon programme vous est connu; tel j'étais en 1885 quand vous m'avez honoré de votre confiance, tel je suis aujourd'hui.

En politique, je suis radical et revisionniste.

Radical, oui, mais si je suis un partisan convaincu de toutes les réformes politiques et sociales, mon passé vous prouve que je ne suis pas un utopiste.

Revisionniste, oui, mais pour une revision républicaine et non pour celle qui ouvrirait la porte à la royauté, à l'empire ou à la dictature.

En affaires, vous m'avez vu à l'œuvre; vous savez que j'ai toujours été avec ceux qui attachent une importance capitale aux lois qui touchent au relèvement du commerce, de l'Industrie et surtout de notre agriculture si cruellement éprouvée.

Vive la République!

Alfred MICHEL.

Circonscription d'ORANGE.

M. Jules GAILLARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès du 25 août m'a choisi comme candidat aux élections législatives du 22 septembre. Je remplis un devoir en sollicitant de vous le renouvellement du mandat que vous m'avez confié deux fois, en février 1882 et en octobre 1885.

Défendons ensemble la République.

Elle est attaquée aujourd'hui, comme au 24 mai 1873, comme au 16 mai 1877 par toutes les réactions coalisées. Monarchistes, bonapartistes et césariens ont pris place dans les rangs équivoques de cette coalition. Divisés entre eux, nos ennemis ne sont unis momentanément que par leur commune haine du régime républicain. Ils s'appellent « revisionnistes » et veulent reviser la Constitution pour supprimer la République.

Si, par impossible, ce projet liberticide pouvait réussir, si les réactionnaires pouvaient détruire la République, que mettraient-ils à sa place, quel gouvernement feraient-ils ?

Ils l'ignorent, et ils confessent cette ignorance ! Ils ne peuvent ni connaître, ni nommer « le Gouvernement que la France se donnera, dès la revision accomplie ». Ce qui veut dire que sur le cadavre de la République égorgée, les factions rivales se disputeraient le pouvoir. Cela s'appelle non pas la « consultation nationale » mais la guerre civile.

Le programme politique de nos adversaires est donc un programme de destruction, un programme de Révolution, un programme de guerre civile. La France, poursuivant ses pacifiques destinées, le repoussera du pied. Car, au spectacle et au bruit de nos discordes, l'étranger qui nous guette par-dessus la frontière se précipiterait sur notre pays comme sur une proie déjà déchirée.

A ce programme d'agression réactionnaire, j'oppose un programme de défense républicaine. A la coalition de tous nos ennemis, répondons par l'union de tous les républicains.

Il convient d'affermir toujours davantage l'institution républicaine. Pour faire vivre la République, il faut la faire aimer toujours plus, l'organiser toujours mieux.

Les longs programmes engendrent les grandes déceptions. Promettons peu et réalisons beaucoup, si possible. Il est facile de corriger certaines imperfections de notre régime représentatif, facile de perfectionner l'instrument législatif qui est l'outil des réformes.

Vous me connaissez. En toute circonstance, j'ai voté pour tout ce qui constituait un progrès, c'est-à-dire un pas vers le bien-être général, un pas vers la justice.

La vie de l'homme politique serait vide et décevante, si elle ne procurait au moins la haute satisfaction de travailler à l'amélioration du sort de ceux qui supportent plus particulièrement le poids des charges sociales et du travail national.

C'est sur les humbles, sur les travailleurs que doit s'étendre la sollicitude des lois. Car, selon une noble parole : « Ici bas, les heureux ont pour malheur les malheureux. »

Pour que notre pays puisse accomplir son labeur, il lui faut un Gouvernement placé à l'abri de toute agression factieuse. Nos ennemis calomnient ce Gouvernement dans les transports désespérés d'une rage impuissante. Ils sont secoués par l'épilepsie de l'injure. L'opinion publique et les tribunaux ont jugé ces hommes et leur tactique.

Votez pour la République. Elle nous a valu l'ordre avec la liberté à l'intérieur, la paix avec la dignité en Europe. Sous l'égide de la République, la France pense et travaille.

La République a été proclamée, il y a près d'un siècle, le 22 septembre; le 22 septembre prochain elle vaincra une fois encore et pour toujours ses ennemis ligués contre elle.

Sauvegardons ensemble la Patrie et la République !

Jules GAILLARD, Député sortant.

VENDÉE

1re Circonscription de FONTENAY-LE-COMTE.

M. SABOURAUD,

Élu au 1er tour de scrutin

(Élection annulée.)

2e Circonscription de FONTENAY-LE-COMTE.

M. Paul Le ROUX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes Chers Concitoyens,

Aux élections de 1885, vous avez presque triplé les suffrages que vous m'aviez donnés en 1881. Cette manifestation de vos sentiments m'a profondément touché, et, fort de cette sympathie, je n'hésite pas à vous demander le renouvellement de mon mandat.

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'arborer un drapeau politique. Notre unique souci doit être de chasser du pouvoir des hommes qui ruinent la France et qui la déshonorent.

Il faut à tout prix en délivrer le pays. C'est en vain que les républicains modérés, radicaux et communards, ont fait alliance; que, se sentant perdus, ils ont mutilé le suffrage universel.

La candidature officielle que l'Empire avouait avec loyauté et qu'ils rétablissent honteusement sera pour eux la cause d'une cruelle déception.

Vous ne vous laisserez pas tromper par les mensonges ni effrayer par les menaces ; vous êtes les plus nombreux, les plus forts, et vous vaincrez.

Vous avez entre les mains une arme plus terrible que les fusils de M. Bris-

son, dont vous avez lu le discours sur les murs de vos communes. C'est le bulletin de vote.

Il renversera nos adversaires sans troubles, sans révolution, sans effusion de sang.

Si vous le voulez, avant un mois vous serez les maîtres. La majorité conservatrice de la nouvelle Chambre remettra chaque homme et chaque chose à sa place.

Tous, vous avez connu mon père, qui a été dix-huit ans votre député, et vous me connaissez. Comme lui, je veux rendre service à notre Vendée.

Indépendant par caractère et par position, n'ayant d'ambition que pour mon pays, si je sollicite vos suffrages, c'est un devoir que j'accomplis. Dans les graves circonstances que nous traversons, tout honnête homme ne doit marchander ni son temps ni sa peine.

En votant pour moi:

Vous protesterez contre le bannissement des princes;

Vous protesterez contre cette politique oppressive qui force le père de famille à payer deux fois pour faire élever ses enfants suivant sa conscience: à l'État d'abord sous forme d'impôt, ensuite à l'école libre;

Vous protesterez contre l'abus des constructions scolaires, vides d'élèves et ruineuses pour les communes ;

Vous protesterez contre l'expulsion des religieuses de nos hôpitaux.

Amis résolus de la paix dont je désire ardemment le maintien, vous réprouverez les expéditions lointaines comme le Tonkin.

Électeurs,

En 1869, le dernier budget de l'Empire s'élevait à 1 milliard 884 millions.

568 millions sont inscrits pour les dépenses de la guerre, et le budget de 1876 montait à 2 milliards 570 millions.

Aujourd'hui, le budget atteint la somme fantastique de 3 milliards 721 millions.

Donc, en dehors des dépenses de la guerre, en pleine paix, les républicains ont accru les dépenses annuelles de 1 milliard 351 millions, et le déficit annuel se chiffre par plus de 600 millions.

Si nos adversaires avaient l'audace de parler de la prospérité de la France, répondez-leur par le tableau suivant:

L'Anglais paye	57	fr. d'impôt par tête.
L'Allemand	44	—
Le Russe	36	—
Le Belge	46	—
L'Autrichien	40	—
Le Français	104	—

De 1876 à 1888, la charge de l'impôt s'est accrue de 24 francs.

Agriculteurs,

Grâce à l'initiative et aux efforts incessants de la droite, les céréales et les bestiaux ont été protégés contre la coucurrence étrangère.

Les traités de commerce signés en 1881, si onéreux pour la France, arrivent à expiration en 1892. S'il y a lieu de les renouveler, il ne faudrait les conclure que sur la base d'une complète réciprocité.

En me confiant pour la troisième fois le soin de diriger vos intérêts, vous me donnerez la mission :

De faire voter un droit d'entrée sur les lins et les chanvres venant de l'étranger ;

De forcer l'administration de l'armée à acheter tous les chevaux en France et à ne pas chercher leur nourriture à l'étranger ;

D'encourager l'industrie des fromages qui fait vivre dans nos contrées tant d'agriculteurs.

Mon but enfin sera d'arriver au dégrèvement de l'impôt foncier, le meilleur moyen de protéger l'agriculture.

Électeurs,

L'heure est arrivée pour le pays de secouer le joug qui l'opprime et de montrer son dégoût pour cette politique de délations odieuses et de calomnies perfides, entretenues par le Gouvernement jusque dans le plus petit village, à l'aide des fonctionnaires devenus des agents électoraux, surtout depuis les circulaires ministérielles qui leur défendent même la neutralité.

C'est la peur du suffrage universel qui a provoqué les mesures d'exception prises contre le général Boulanger et ses amis, pour aboutir au jugement rendu par le Sénat, constitué en Haute Cour de justice.

C'est par peur que le Gouvernement a fait voter la loi contre les candidatures multiples, qui interdit aux électeurs de voter pour qui bon leur semble.

C'est la peur qui a fait remplacer le scrutin de liste par le scrutin d'arrondissement.

La prochaine Chambre contiendra une majorité d'honnêtes gens qui, cherchant à faire moins de politique, s'occupera davantage des intérêts vitaux du pays.

Nommée avec la mission de faire échec au parlementarisme, elle votera a revision de la Constitution, afin que la volonté nationale, trop longtemps enchaînée, retrouve enfin son indépendance.

Le pays pourra alors se donner librement le gouvernement qui lui rendra la richesse et les prospérités d'autrefois.

Vive la France !

Paul LE ROUX,

Député sortant, Conseiller municipal de Saint-Michel-en-l'Herm.

1re Circonscription de La Roche-sur-Yon.

M. BATIOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

Les délégués de la 1re circonscription, réunis en congrès le 25 août, m'ont confié le drapeau de la République.

Je le tiendrai avec conviction, avec fermeté. Que tous ceux qui veulent le défendre accourent se ranger à l'ombre de ses plis tricolores.

Électeurs,

Vous avez entre les mains les destinées de la patrie.

La France est appelée à choisir entre la République et les prétendus sauveurs qui conspirent pour la renverser.

La lutte va s'engager entre ceux qui veulent sincèrement le gouvernement du pays par le pays et les partisans du pouvoir absolu, entre les champions du suffrage universel et ceux qui méditent de le supprimer.

Vous comprendrez que l'heure est solennelle. Vous voterez pour la République, parce que l'intérêt, la raison et le patriotisme le commandent, parce qu'elle vous offre la tranquillité, parce que sa chute ouvrirait l'ère des révolutions et nous conduirait fatalement à la ruine et à la guerre civile.

Si je sollicite vos suffrages, c'est dans l'espoir de rendre service à mon pays, c'est pour me dévouer à ses intérêts, en me consacrant uniquement à leur défense.

La future Chambre devra surtout être une Chambre d'affaires; elle s'appliquera à maintenir l'ordre dans nos finances et à l'assurer par un sérieux contrôle et une sérieuse économie. Elle devra réaliser une plus juste répartition des charges, le dégrèvement de l'impôt, et notamment la réforme de la loi sur les patentes.

Si j'ai l'honneur d'en faire partie, je m'engagerai résolument dans la voie des réformes.

Je demanderai la simplification des rouages administratifs et judiciaires, la suppression des emplois inutiles.

Je défendrai la société civile contre l'envahissement clérical, en respectant toutefois les convictions et pratiques religieuses au nom de la liberté de conscience.

Je protégerai contre la concurrence étrangère l'agriculture, qui est la source de la prospérité commerciale et industrielle.

Les ouvriers des villes et des campagnes pourront compter sur ma sollicitude pour améliorer leur situation.

En ce qui concerne la revision de la Constitution, sans toucher aux grandes lignes du pacte fondamental, j'admettrai les améliorations qui s'imposent et qui sont réclamées par l'opinion, dans des conditions de sécurité absolue pour la République.

Est-il utile d'ajouter que, comme vous tous, je désire ardemment la paix, mais que, comme vous tous, je la veux digne d'une grande nation qui connaît sa force ?

Je me résume :

Concentration républicaine, voilà le mot d'ordre.

Pour but : le progrès démocratique, l'honneur du drapeau, la grandeur de la France et de la République.

Aristide BATIOT,
conseiller général des Essarts.

2e Circonscription de la ROCHE-sur-YON.

M. Paul BOURGEOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Le comité conservateur m'a désigné pour faire, encore une fois, campagne avec vous : j'ai accepté. L'âge n'a pas affaibli ma foi religieuse et politique ; les épreuves n'ont pas anéanti mes espérances.

Une voix autorisée vous l'a dit :

« Vos nouveaux mandataires auront une grande tâche à remplir. Après avoir, par des actes réparateurs, porté remède aux maux les plus pressants, ils rendront au pays le droit de disposer de lui-même. »

On vous opprime, on compromet vos finances ; on viole vos libertés les plus chères. Catholiques et libéraux sincères, nous voulons, nous demandons la revision de la Constitution.

Unis dans le passé, nous resterons unis.

Ces jours-ci, à Rocheservière, au Poiré, à Saint-Fulgent, aux Herbiers, vous avez nommé conseillers généraux, à une écrasante majorité, nos amis, MM de La Grandière, de Lavrignais, de Suzannet, de Bermond... Electeurs, vous avez de nouveau affirmé vos croyances, votre indépendance, votre union. L'élection du 28 juillet assure le succès de l'élection du 22 septembre.

Dans le nouveau Gouvernement que le pays sera appelé à se donner et qui

je l'espère, sera la monarchie, il y aura place pour tous les honnêtes gens qui mettent, comme nous, avant tout, au-dessus de tout, la prospérité, la paix et l'honneur de notre pays.

Docteur Paul BOURGEOIS,
Conseiller général, Député sortant.

1re Circonscription des Sables-d'Olonne.

M. de La BASSETIÈRE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Électeurs de la première circonscription des Sables-d'Olonne,

Sollicité par mes amis, je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier il y a quatre ans.

Comme à cette époque, mon programme peut se résumer en quelques mots : Liberté, — Économies — Paix à l'intérieur et à l'extérieur — Protection de l'industrie et de l'agriculture.

Je veux la liberté pour tous : — la liberté pour le père de famille, même s'il est fonctionnaire, de mettre son enfant à l'école de son choix, sans crainte d'être dénoncé comme un ennemi de l'ordre public s'il choisit l'école religieuse; — la liberté pour le Conseil municipal d'entretenir de ses deniers l'école qui a la confiance des familles, et de s'opposer à la création ruineuse d'une nouvelle école quand le besoin ne s'en fait pas sentir; — la liberté et le respect de la religion.

Je veux l'économie dans nos finances. Je m'opposerai comme je l'ai fait jusqu'ici à tout emprunt et à tout impôt nouveau. La France est actuellement le pays où l'on paye le plus d'impôts. Depuis l'époque où les conservateurs ne sont plus au pouvoir, l'impôt a augmenté de plus de 15 francs par tête d'habitant. On a dépensé l'argent dans des expéditions lointaines, dans l'augmentation des gros traitements civils, dans la construction déraisonnable de palais scolaires, dans l'attribution de pensions aux anciens révolutionnaires en attendant qu'on en donne aux communards de 1871.

Je veux la paix à l'intérieur, c'est-à-dire la fin des suspicions, de ces dénonciations, de ces tracasseries administratives qui aigrissent les citoyens et les séparent en deux camps ennemis.

Je veux avant tout la paix extérieure, et je regarderais comme coupable du crime de lèse-patrie celui qui en désirerait ou en provoquerait la rupture.

Je veux la protection de l'agriculture et de l'industrie françaises contre les produits étrangers qui envahissent la France au détriment de la production

nationale et souvent même de la santé publique; — la suppression des traités de commerce qui permettent aux animaux italiens et allemands d'encombrer le marché français; — le dégrèvement de l'impôt foncier et en particulier du lourd impôt qui pèse sur les marais salants.

J'ajoute que je ferai mes efforts pour obtenir la revision de la Constitution néfaste qui nous régit, Constitution que mon père avait déjà ardemment combattue à la tribune de l'Assemblée nationale.

Messieurs les Électeurs,

Avant de voter, vous vous souviendrez que la majorité républicaine a applaudi lorsque M. Jules Ferry a fermé les collèges congréganistes, lorsqu'il a dispersé et expulsé de leurs demeures, au mépris du droit sacré de propriété, des citoyens français dont l'unique tort à ses yeux était d'être religieux.

Vous vous souviendrez qu'elle a suspendu l'inamovibilité de la magistrature pour arracher du siège qu'ils honoraient des magistrats qui n'entendaient juger que selon la loi et leur conscience.

Vous vous souviendrez que, poursuivant de sa haine aveugle la religion, elle chasse partout de l'école publique la sœur ou le frère qui avait su conquérir l'estime des parents et l'affection des élèves; — qu'elle a commencé dans certaines villes a enlever des hôpitaux les sœurs garde-malades, contre l'avis de tous les médecins, pour les remplacer par des infirmières laïques au grand préjudice de la bourse des contribuables et de la santé des malades.

Vous vous souviendrez de cette expédition désastreuse du Tonkin qui nous a coûté et nous coûte encore tant d'argent et tant d'hommes. Les rapports officiels constataient déjà, au 1er avril 1888, la mort de 7,930 hommes et le renvoi dans leurs foyers comme impropres au service de 28,639 hommes.

Vous vous souviendrez des scandales publics de ces dernières années; — de cet infâme trafic des décorations; — de cette vente inouïe de leur protection officielle par certains personnages de la majorité républicaine; — de la condamnation pour escroquerie de M. Wilson (gendre de M. Grévy) par le tribunal correctionnel de Paris, et de la chute sous le poids de l'indignation universelle d'un Président de la République.

Vous vous souviendrez enfin que, par une manœuvre inqualifiable, contre la géographie et les intérêts mêmes de notre département, la majorité républicaine a enlevé de la première circonscription des Sables-d'Olonne le canton de Saint-Gilles-sur-Vie qui lui est intimement lié, pour y placer le canton de l'Ile-d'Yeu dont le service postal et le service des voyageurs se font par la Barre-de-Monts, située dans la deuxième circonscription. Pour faire adopter ce projet, le Ministre n'a pas reculé devant un mensonge en affirmant au Sénat que pour aller de Saint-Gilles aux Sables il faut passer par Challans!

Vous vous souviendrez de tout cela, et vous voterez le 22 septembre pour le candidat conservateur.

Louis de La BASSETIÈRE,
Docteur en droit, conseiller général, député sortant.

2e Circonscription des SABLES-D'OLONNE.

M. de BAUDRY-D'ASSON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers Compatriotes,

Les collèges électoraux de toute la France sont appelés à procéder, le 22 septembre, au renouvellement intégral de la Chambre des Députés.

La République va comparaître, une fois de plus, devant les assises populaires. Il y a longtemps, messieurs, que vous l'avez condamnée. Je sollicite, à nouveau, l'honneur d'aller rappeler, au Palais-Bourbon, votre verdict immuable et sans appel. Il faut que votre justice suive son cours.

Déjà, le 5 octobre 1885, votre sentence a failli être exécutée : Il s'en est fallu d'un simple déplacement de deux cent dix mille voix sur dix millions d'électeurs inscrits, pour que notre cher pays fût délivré d'un parti politique qui compromet son honneur, sa fortune et ses libertés les plus chères. Grâce, seulement à des abstentions coupables, la secte des opportunistes, les hommes du Tonkin, du déficit, des lâches expulsions, des écoles sans Dieu, des tripotages et des pots-de-vin sont, pour notre malheur, restés quatre ans de plus les maîtres du pouvoir.

Au cours de cette législature, que l'histoire flétrira sous le nom de période wilsonnienne, nous avons eu la honte et l'écœurement d'une succession d'invraisemblables scandales : aplatissement devant l'étranger, outrages aux consciences, attentats sacrilèges, spoliation du clergé, démoralisation des familles, effroyable progression du divorce, délations dans l'armée, vénalité dans la magistrature, odieuses parodies de la justice, concussions, forfaitures et gaspillages effrénés des deniers publics.

Plus que toute la France, notre Vendée a été odieusement souffletée par l'apothéose centenaire d'une révolution qui a coûté à la terre des géants tant de ruines, de larmes et de sang !

La néfaste Constitution de 1875 a été violée, les lois méconnues, le suffrage universel, même, lésé dans ses droits et bafoué dans sa dignité.

Une explosion de dégoût et d'indignation s'est enfin produite dans ce pays d'honnêteté, de droiture et de fierté.

Il faut en finir avec cette tyrannie d'un syndicat de vulgaires ambitieux que la justice a surpris en flagrant délit d'opérations véreuses et que les républicains intègres ont voués, eux-mêmes, à l'exécration publique.

Nous touchons à un moment solennel de notre histoire : l'expiration des désastreux traités de commerce qui ont livré nos forces productives, nos labeurs féconds et notre épargne à la concurrence étrangère. C'est miracle que notre

agriculture, notre industrie et notre commerce aient pu survivre à cette législation mortelle.

Vous n'attendez certes pas des opportunistes, qui nous l'ont infligée pour complaire à l'étranger et s'assurer sa protection, le juste relèvement des droits protecteurs sans lesquels il n'y aurait bientôt plus, — avec les impôts toujours croissants, — qu'à laisser la terre en friche et à mourir de faim.

En même temps que la question économique, se pose la question nationale. La France, isolée, se sent resserrée de plus en plus dans l'étreinte d'une coalition formidable. Qu'arriverait-il si, tout à coup, avec les revenants du 4 Septembre, nous avions à défendre, non plus seulement notre intégrité territoriale, mais l'existence même de la patrie française ?

La perte ou le salut de notre pauvre pays dépend, après Dieu, de la clairvoyance, de l'entente patriotique et de l'énergie de tous les honnêtes gens.

Électeurs de la 2e circonscription des Sables-d'Olonne, dès mon entrée dans la vie politique, je vous ai loyalement avertis que la République tromperait toutes les espérances qu'elle avait éveillées, parce qu'une grande nation comme la nôtre ne peut impunément changer son organisme social, délaisser ses traditions et saper les bases essentielles de ses institutions politiques.

Une longue et douloureuse expérience a trop bien justifié ces appréhensions !

Je demande aujourd'hui la revision de la Constitution, comme je la demandais hier à la Chambre des Députés; mais je la veux complète. On ne répare point ce qui est foncièrement mauvais, on le supprime radicalement : tout arbre qui ne produit point de bons fruits doit être coupé et jeté au feu.

Il n'y a qu'une revision salutaire et efficace; nous en avons, ensemble, messieurs et chers compatriotes, constamment proclamé, bien haut, la nécessité nationale.

Seule, la monarchie peut nous sortir de la crise religieuse, politique sociale et internationale qui nous accule à cette inéluctable alternative : ou bien un retour hardi, loyal, irrésistible vers Dieu et le pouvoir chrétien, ou bien la chute dans les plus redoutables catastrophes ! !

Coopérer, dans la mesure de ses forces, au sauvetage de la patrie, c'est le plus pressant et le plus rigoureux devoir, la première de toutes les affaires pour un catholique, un Français, un Vendéen vraiment digne de ce nom.

Oui, oublions nos querelles, dans ce grand jour, pour ne penser qu'à la France ! ! !

S'abstenir, à l'heure décisive où le scrutin donne la parole à notre malheureux pays, serait plus qu'une impardonnable défaillance.

Les forts et les vaillants aiment les généreuses résolutions et s'élancent vigoureusement à la bataille.

Tous, messieurs et chers électeurs, vous voterez, le 22 septembre, contre les hommes qui ruinent et déshonorent la France; vous voterez pour Dieu et la patrie !

Armand de BAUDRY d'ASSON,
Conseiller général, Député sortant.

VIENNE

1re Circonscription de CHATELLERAULT.

M. NIVERT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Un congrès composé des représentants républicains de l'arrondissement de Châtellerault, et réuni sous la présidence de M. Alfred Hérault, notre ancien député, m'a désigné comme candidat aux prochaines élections législatives.

Le Congrès républicain de tout le département m'avait déjà fait le même honneur en 1885, et vous m'avez donné alors près de 8,000 suffrages.

En 1886, un canton limitrophe de notre arrondissement m'a élu son représentant au Conseil général du département, avec une majorité de 500 voix sur le candidat réactionnaire.

Fort de tous ces témoignages de confiance que j'ai reçus de la démocratie du département, j'ai été heureux et fier d'accepter le mandat que vos représentants m'ont jugé digne de remplir, et vous pouvez compter que je soutiendrai de toutes mes forces, haut et ferme, le drapeau de la République dont la défense vient de m'être confiée.

Depuis quatre ans, soit comme conseiller général de la Vienne, soit comme membre de la municipalité de l'un des plus importants arrondissements de Paris, je n'ai cessé de lutter pour l'affranchissement et le progrès de nos institutions républicaines, et de soutenir en toute occasion les intérêts de mes commettants.

Je vous fais la promesse d'agir de même à la Chambre des Députés, si vous me faites l'honneur de me charger de vous y représenter.

Électeurs,

Pour répondre à ce que la France attend d'elle, la prochaine Chambre devra, tout en assurant la stabilité de la République, laisser de côté la politique pure et entrer résolument dans la voie des réformes, particulièrement des réformes économiques et sociales, depuis trop longtemps attendues.

Je dois cependant vous faire connaître mes sentiments sur les questions politiques dont le pays se préoccupe toujours.

Je m'opposerais à toute revision pouvant modifier la forme du gouvernement établi, ou la Constitution actuelle dans ses points essentiels.

Je m'associerais cependant à des modifications de détail ayant pour but de faciliter le jeu de nos institutions, notamment de rendre plus rapides la préparation et le vote des lois et de mettre fin à ces crises ministérielles dont la fréquence trouble le pays et arrête les réformes.

Je suis partisan du maintien de la Présidence de la République et du Sénat. Mais j'estime que les droits financiers du Sénat devraient être mieux définis et que sa base électorale devrait être élargie.

Partisan convaincu de la liberté de conscience, j'estime également qu'il y a lieu de séparer les Églises de l'État, mais je ne crois pas que le moment soit venu d'aborder cette grave question.

Enfin, j'estime que l'épuration des fonctionnaires de tous les degrés doit être faite au plus tôt et d'une manière définitive.

RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Entre toutes les questions économiques et sociales, voici celles dont la solution me paraît s'imposer d'une manière plus immédiate :

Réforme de l'assiette de l'impôt, qui doit être proportionnel aux ressources de chacun.

Suppression des octrois et leur remplacement par des taxes directes et proportionnelles.

Réduction, en attendant la suppression, des impôts de consommation qui pèsent surtout sur les travailleurs.

Réduction des dépenses par la suppression des gros traitements, par la simplification du système administratif, et principalement par la concentration des services financiers.

Remaniement de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, qui n'est pas en rapport avec les charges que supporte la propriété foncière.

Suppression des patentes.

Unification des retraites des anciens ouvriers des manufactures nationales et des employés de l'État.

Développement des institutions ayant pour objet de mettre le travailleur et sa famille à l'abri des conséquences des accidents, du chômage, de la vieillesse et de la mort.

Diminution des impôts qui grèvent la propriété foncière et leur répartition sur des bases plus équitables.

Institution de caisses d'avances à l'agriculture.

Relèvement de la valeur de la propriété foncière par la diminution des droits de transmission.

Réforme des prestations dans le sens de la diminution du nombre de journées de travail par une répartition plus équitable.

Répression du vagabondage par une application plus sévère de la loi sur les récidivistes.

Diminution des frais de justice et des délais de procédure.

Extension de la compétence des juges de paix.

Développement aussi large que possible des écoles professionnelles pour l'agriculture et l'industrie.

Diminution des tarifs des chemins de fer, maintien et développement du réseau des chemins de fer de l'État.

Dénonciation de la convention entre la Compagnie des chemins de fer de l'État et la Compagnie d'Orléans, qui empêche les voyageurs et les expéditeurs de notre département d'employer la route la plus économique.

Enfin, si vous me faites l'honneur de m'élire, je m'appliquerai à obtenir du Ministre de la Guerre, pour la manufacture de Châtellerault, quand la fabrication du nouvel armement sera terminée, la part la plus large possible dans les crédits qui seront votés annuellement pour les manufactures de l'État, afin d'éviter une réduction trop grande du nombre d'ouvriers employés.

Électeurs,

Toutes les réactions se préparent à livrer un dernier assaut à la République.

Dans son manifeste du 28 août, le comte de Paris, jetant le masque sous lequel se cachent les hommes qui, à l'étiquette de conservateurs, ont substitué celle de revisionnistes, oppose la monarchie à la République. Vous relèverez ce défi.

Le lendemain du triomphe de la dictature ou de la monarchie, toutes nos libertés, toutes les conquêtes de la démocratie seraient supprimées; la guerre civile succéderait à l'ère de dix-neuf ans de paix que nous a value la République, et viendrait ensuite infailliblement l'invasion étrangère que la monarchie nous a déjà amenée par trois fois.

Partout, toutes les fractions du parti républicain se concentrent pour défendre la République audacieusement attaquée.

Faites votre devoir comme le reste de la France fera le sien, et avec une majorité républicaine compacte, toutes les réformes pourront être abordées et résolues, la paix maintenue à l'intérieur comme à l'extérieur.

Électeurs de l'arrondissement de Châtellerault,

En 1885, faisant déjà justice des manœuvres déloyales et des calomnies qui sont les armes ordinaires de nos ennemis, vous m'avez donné une majorité de près de 1,000 voix sur le candidat de toutes les réactions coalisées sous le drapeau clérical, que je combats encore aujourd'hui.

Au moment où la lutte est plus ardente que jamais entre la République et la réaction, dans cette année du Centenaire de notre grande Révolution, vous tiendrez à honneur de prouver que l'arrondissement de Châtellerault n'a pas dégénéré et qu'il est toujours digne de marcher à la tête du parti démocratique dans la Vienne.

Vive la République !

Albert NIVERT, Conseiller général de la Vienne, adjoint au maire du XVII[e] arrondissement de Paris.

Circonscription de CIVRAY.

M. Gusman SERPH,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers compatriotes,

Pour la septième fois, je viens, sur les instances de mes nombreux amis, vous demander l'honneur de vous représenter encore au Parlement.

Comme en 1871, quand je dus à votre confiance mon premier mandat, je suis effrayé devant la tâche qu'auront à remplir les députés qui vont être élus.

Il fallait prendre de cruelles décisions qui nous ont laissé de bien affreux souvenirs : la paix à conclure, la rançon à payer, l'invasion à faire cesser, dures épreuves qui furent atténuées par le patriotisme de l'Assemblée nationale qui sut panser les plaies, trouver de précieuses sympathies et refaire la fortune de la France.

Les ruines financières, morales, politiques et économiques que douze années de gestion exclusivement républicaine ont accumulées exigeront aussi de vos députés des résolutions et des mesures énergiques.

Pendant ces douze années j'ai protesté, avec mes amis, contre le gaspillage financier, contre les entreprises désastreuses par les sacrifices qu'elles ont exigés, contre l'augmentation croissante des charges qui pèsent sur vous tous, contre les budgets grossissants sans cesse et les emprunts répétés. C'est vous dire que, si je vous demande vos suffrages, c'est avec l'espérance de voir une majorité conservatrice prendre les mesures réclamées par tous ceux qui ont au cœur l'amour de la patrie.

Cette majorité devra faire cesser les atteintes à la liberté et aux croyances, le mépris du suffrage universel, les délations et les juridictions exceptionnelles, les trafics et les marchés honteux, les tripotages inavouables.

Elle devra rétablir l'ordre dans les finances, réclamer la diminution des impôts, donner satisfaction à toutes les revendications légitimes de la démocratie, ramener le règne de l'honnêteté et de la justice, travailler à ne faire qu'un parti, celui de la France.

Avec ce parti qui sera celui de tous les Français, nous aurons à l'intérieur le calme et l'apaisement qui seront la plus sûre des garanties de la paix extérieure.

Avec ce grand parti, quand les premières satisfactions auront été données, la revision de la Constitution si énergiquement demandée, revision que je n'ai pas cessé de réclamer, donnera la parole à la France.

Vous pourrez librement vous prononcer dans une consultation nationale, en affirmant vos préférences, et en votant pour la République si la troisième épreuve ne vous a pas enlevé vos illusions ; pour l'empire, dont les désastres

n'ont pas effacé les gloires ; ou pour la monarchie, qui a fait la France et serait le meilleur port à atteindre après cent ans d'orage.

Gusman SERPH, candidat conservateur-revisionniste.

Circonscription de LOUDUN.

M. le baron de SOUBEYRAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Depuis plus de vingt-cinq ans, vous me confiez le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés. Je viens vous en demander le renouvellement.

Vous connaissez mes opinions. Elles ont pour base le respect des consciences, de la liberté, de l'égalité de tous devant la loi et les pouvoirs publics.

Ces grands principes ont été méconnus. Je les défendrai avec plus d'énergie que jamais devant la Chambre nouvelle, dont la mission principale sera de rendre à la nation le droit de disposer d'elle-même.

Je contribuerai à cette restitution dans toute la mesure de mes forces.

J'ai foi dans la sagacité du peuple.

Il choisira des mandataires d'un dévouement éprouvé.

Grâce à l'union de tous les honnêtes gens dans une œuvre commune de travail et d'apaisement, nous verrons la France redevenir forte et prospère.

Pour moi, je continuerai d'appuyer spécialement toutes les mesures destinées à rétablir l'ordre dans les finances, à diminuer les charges publiques et à favoriser le travail.

Sachons réparer le passé et assurer l'avenir.

C'est à ce but que tendront tous mes efforts, si vous m'honorez encore de votre confiance. Elle ne m'a jamais fait défaut, et vous savez que, durant une carrière déjà longue, je me suis toujours efforcé de m'en rendre digne.

G. de SOUBEYRAN, Conseiller général, Député sortant.

Circonscription de MONTMORILLON.

M. le baron DEMARÇAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Déclaration.

Je n'ai point fait de profession de foi. J'ai été présenté par le Comité républicain de l'arrondissement aux électeurs qui m'avaient déjà fait l'honneur de me nommer en 1881.

Baron DEMARÇAY.

1re Circonscription de POITIERS.

M. DENIZOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

J'avais décliné toute candidature et j'étais résolu à laisser à d'autres l'honneur de vous représenter.

Vous avez pensé que la concentration des suffrages républicains pouvait se faire sur mon nom et vous m'avez imposé le devoir de tenir le drapeau de la République dans la 1re circonscription de Poitiers. Ce devoir, devant lequel doivent céder les convenances personnelles, je saurai le remplir.

Confiants dans ma probité politique et mon entière indépendance à l'égard de tout groupe ou de toute personnalité, vous ne m'avez pas imposé de programme.

Comme vous, je veux l'affermissement de la République. Depuis 19 ans, elle a maintenu l'ordre à l'intérieur et la paix au dehors, assuré la défense nationale tout en réduisant à 3 ans le service militaire, développé l'instruction populaire et gratuite, les caisses de secours, les institutions de prévoyance, les voies de communication et de transport, sauvegardé les intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Malgré les attaques et les calomnies impunément dirigées contre elle, à l'abri des lois de liberté qu'aucun Gouvernement n'avait encore accordées, la République a vécu plus longtemps qu'aucun autre régime dans ce siècle.

C'est que, seule, elle répond aux besoins, aux aspirations de la société moderne ; c'est que, seule, elle se prête, sans secousse et sans trouble, aux réformes et aux progrès.

En présence des compétitions des prétendants qui se disputent la France comme une proie, la République est, plus que jamais, le Gouvernement nécessaire.

Électeurs,

Le mot de toutes les réactions coalisées est revision.

Vous ne serez pas dupes de l'équivoque que nos adversaires s'efforcent d'entretenir pour fausser le suffrage universel et ses décisions souveraines.

Vous ne serez pas complices de manœuvres qui auraient pour effet d'ouvrir une ère nouvelle de difficultés, d'agitations funestes à tous les intérêts, de crises périlleuses, de nous jeter, enfin, en présence d'ambitions rivales, dans un inconnu plein de menaces et de dangers, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Vous voudrez, par votre vote patriotique et réfléchi, affirmer votre sincère attachement aux institutions républicaines, à l'ordre et aux libertés publiques. Vous pouvez compter, pour les défendre, sur mon énergie et mon dévouement.

Cette année, dans laquelle la France a célébré le Centenaire de 1789 et le succès grandiose de l'Exposition universelle, verra aussi, grâce à l'union de tous les bons citoyens, le triomphe pacifique et définitif de la République.

DENIZOT,
Maire de la ville de Poitiers.

2e Circonscription de POITIERS.

M. DUPUYTREM,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

HAUTE-VIENNE

Circonscription de BELLAC.

M. VACHERIE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Acclamé comme candidat républicain par les électeurs réunis en assemblée publique à Bellac, j'ai l'honneur d'offrir mon nom à vos suffrages pour l'élection législative du 22 septembre.

En acceptant la candidature, je ne me dissimule pas les difficultés de la tâche qui incomberait à votre élu dans les circontances que nous traversons.

En présence des audacieuses tentatives de toutes les réactions coalisées autour d'un soldat factieux, le premier et le plus important de nos devoirs consiste à défendre la République menacée, à conserver intact le legs de la Révolution française, à être l'adversaire déclaré et clairvoyant de tout gouvernement césarien, monarchique ou clérical. Nous arriverons à déjouer ces espérances coupables par la discipline, par l'union républicaine qui s'imposent de la façon la plus impérieuse, et nous saurons faire respecter de tous la forme et le principe de la République, instrument sacré et nécessaire du progrès.

Nous pourrons alors continuer l'œuvre commencée, et je vous dois quelques explications sur les réformes qui, basées sur un idéal de justice et de liberté, me paraissent utiles ou nécessaires.

J'ai toujours été partisan de la revision d'une constitution perfectible, avant même que les boulangistes et les réactionnaires y aient songé. Je veux la revision, mais non la revision par une Constituante qui mettrait en question le principe et l'existence même de la République ; je veux introduire, par les voies régulières et pacifiques, dans notre organisme constitutionnel, toutes les modifications qui peuvent améliorer et consolider la République. Le Sénat doit être mis en contact avec le suffrage universel. Le travail législatif, simplifié, devra laisser toujours le dernier mot à la Chambre des Députés.

Avec le respect le plus absolu de la liberté de conscience, comme de tout ce qui est du domaine de la pensée, j'estime que la neutralité de l'État est la condition de la liberté religieuse, s'exerçant sous la suprématie et l'autorité du

pouvoir civil. Aussi, je suis le partisan de toutes les mesures, notamment des lois sur les associations et sur les biens de main-morte qui nous amèneront la séparation des Églises et de l'État.

Les questions administratives et financières devront être l'objet de nos constantes préoccupations. Exiger l'économie la plus sévère, répartir plus équitablement les impôts sur les diverses branches de la production nationale, en suivant pour guide ce principe, que les charges fiscales ne doivent jamais être une entrave au travail, mais frapper la fortune réalisée, dégrever l'impôt foncier, modifier les lois successorales, en diminuant les droits sur les petites successions, une justice moins coûteuse et plus accessible.

Protéger l'enfant par les lois d'instruction qui doivent préparer l'avenir; protéger le travailleur, le vieillard et l'infirme par des lois de secours et d'assistance.

S'occuper activement de tout ce qu'on est convenu d'appeler les lois d'affaires et qui constituent la vie intime d'une nation.

Il y a là toute une série de réformes pratiques et démocratiques qui ne peuvent heurter les sentiments d'aucun républicain.

La revision des traités de commerce qui expireront pendant la durée de la législature devra être faite sur les bases de la réciprocité absolue de la part de l'étranger. Nous devons avant tout sauvegarder l'industrie nationale et relever l'agriculture française. La vulgarisation par l'enseignement agricole des méthodes de culture scientifique, l'organisation du crédit agricole, la réforme de l'impôt improportionnel et inique des prestations, y contribueront pour une large part.

Je veux à l'extérieur la paix, mais la paix digne et fière, plein de confiance dans notre vaillante armée nationale pour laquelle aucun sacrifice ne doit nous coûter. Cette pensée doit primer toutes les autres; il s'agit de l'existence même de la patrie.

Constamment en communication avec vous, justement soucieux de toutes les questions d'intérêt local, au premier rang desquelles je mets l'achèvement de notre réseau des voies ferrées, si vous me faites l'honneur de me choisir comme votre représentant, mes chers concitoyens, je mettrai tout mon dévouement et toute mon activité à accomplir le mandat que vous m'aurez confié.

Dr Henri VACHERIE,
Maire de Rancon, Conseiller général.

1re Circonscription de LIMOGES.

M. LE VEILLÉ,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Le Comité républicain national de Limoges, approuvé dans son choix par le général Boulanger, présente à vos suffrages le nom d'un socialiste dans la première circonscription.

Ce que nous voulons, c'est renverser l'opportunisme. — Depuis dix ans déjà, le pays, écœuré par tous les tripotages, assiste au désastreux avortement de toutes les réformes, à la ruine de toutes les libertés conquises : la liberté d'association avec la Ligue des Patriotes, celle de la tribune avec Georges Laguerre, celle de réunion avec les attaques à main armée, tout disparaît; l'arbitraire, l'odieux, subsistent seuls comme moyens de gouvernement avec l'achat des consciences et la pression sur les fonctionnaires. Rien n'est aujourd'hui respecté, ni la justice elle-même, parodiée dans un intérêt électoral, ni la souveraineté populaire. Nos gouvernants se gavent depuis dix années, font tirer sur le peuple au premier signe de révolte, et la misère est en bas quand règne en haut l'opulence volée. Assez de hontes et de pots-de-vin!

La Constitution revisée, le Sénat aboli, les ministres pris en dehors des Chambres, le mandat impératif reconnu légalement, le referendum pratiqué, nous assurerons à tous les humbles des destinées meilleures. Alors, et alors seulement, nous pourrons songer à la décentralisation administrative, aux réformes financières, à la justice gratuite, à la liberté absolue de conscience comme au droit à l'existence pour les travailleurs, par l'organisation du crédit, les caisses de retraite et de secours, l'enseignement professionnel et gratuit et toutes ces réformes, enfin, que les socialistes attendent de la République.

Citoyens,

Le programme que le Comité me confie aujourd'hui se résume en ces mots : République, revision, constituante, referendum, mandat impératif.

Scrupuleux observateur des principes socialistes, je signe l'engagement de rester fidèle au mandat et, si je manque à ma parole, j'autorise le comité qui me patronne à publier mon vote à l'*Officiel* et ma signature protestée comme signe de forfaiture à l'honneur.

Citoyens,

Sus à l'opportunisme déshonorant!

Haut les cœurs pour la République nationale, le travail et la liberté! Vive la République!

Le candidat :
Georges LE VEILLÉ.

2e Circonscription de LIMOGES.

M. GOTTERON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Désigné par le Comité d'action de la 2e circonscription de Limoges comme candidat républicain aux prochaines élections législatives, je n'ai point cru devoir, dans les circonstances graves que nous traversons, me dérober à cet honneur.

Depuis dix ans que je suis activement mêlé aux luttes politiques de notre département, ma vie s'est passée au grand jour. Comme avocat de l'Administration, comme journaliste républicain, comme membre de la municipalité de Limoges, comme conseiller général, mes actes ont toujours été inspirés par une pensée unique : assurer l'existence de la République, son développement progressif et sa durée.

C'est pour cela que je me suis montré l'adversaire résolu de cette néfaste politique de crises ministérielles incessantes qui a fini par provoquer le mécontentement général. C'est pour cela que je considère aujourd'hui, plus que jamais, l'union des républicains comme le premier des devoirs, comme le mot d'ordre à imposer à vos futurs législateurs.

Si la Chambre que vous nommerez est vraiment animée de cet esprit, toutes les difficultés de l'heure présente disparaîtront. Le fantôme de la dictature s'évanouira comme un odieux cauchemar. Une période de paix, de travail, de prospérité s'ouvrira enfin pour notre cher pays.

Soyons unis, tel est le premier article de ma profession de foi. Soyons unis, si nous voulons conserver la République, qui représente à nos yeux cet idéal de liberté, de justice, de progrès auquel nous sommes invinciblement attachés.

Jamais pourtant ces nobles principes, qui sont les nôtres, n'ont été menacés autant qu'aujourd'hui d'un plus sinistre échec. Un général, qui n'est arrivé un instant au pouvoir que par la bassesse et par l'intrigue, s'efforce de le reconquérir par la jactance et par la corruption.

Il se dit républicain, et il est le plus fidèle allié des réactionnaires. Chacune de ses paroles n'est qu'un mensonge, chacune de ses promesses une duperie.

Il rêve, cet homme, ce Boulanger, de devenir notre maître. Il rêve de cour-

ber sous son joug avilissant la France libre. Il rêve de déchaîner la guerre sur notre patrie. Aussi voyez de quels dangers nous sommes environnés. L'Italie vient d'ordonner la mobilisation de la moitié de son armée, pour octobre prochain, en prévision du cas où Boulanger et ses partisans seraient élus. L'Allemagne crée à Metz un nouveau corps d'armée. La triple alliance est prête à lancer contre nous ses six millions de soldats. Le succès de Boulanger serait le signal de l'invasion étrangère.

C'est pour cet homme, regardé dans toute l'Europe comme un brandon de discorde, pour cet homme qui n'a aucune capacité, qui n'est qu'un désorganisateur de premier ordre, qui n'est arrivé à la notoriété que grâce aux machinations d'escrocs, de filous et de femmes perdues dont il a formé son premier entourage; c'est pour cet homme usé par la débauche, déshonoré, flétri par les arrêts de la justice, que vous, paysans, que vous, ouvriers, que vous, bourgeois, vous iriez combattre, que vous laisseriez bientôt verser le sang de vos fils dans quelque aventure téméraire dont la folie soulèverait contre nous l'indignation du monde entier ?

Non, ce n'est pas possible. Nous nous devons sacrifier tous à la France, à la France seule, mais non à la coupable ambition d'un militaire indiscipliné et rebelle.

C'est pourquoi vous déjouerez les misérables calculs de ce triste personnage. Vous écarterez impitoyablement de vos suffrages tous ceux qui se réclament de lui et qui aspirent à lui servir d'instrument pour nous opprimer.

Votre sort dépend de vous-mêmes. Vous avez en vos mains un tout-puissant bulletin de vote. Servez-vous-en pour maintenir votre indépendance et votre liberté. C'est mon vœu ardent.

Si vous votez pour moi, vous voterez pour un des vôtres, pour un enfant du pays, pour un serviteur passionné de la République, pour un démocrate convaincu que l'heure est venue de réaliser les réformes économiques et sociales destinées à améliorer le sort du peuple, à aider les faibles, à secourir les malheureux.

Que l'amour de la République, chers concitoyens, éclaire vos résolutions et vous guide tous au scrutin du 22 septembre !

Vive la République !

Louis GOTTERON, docteur en droit, ancien adjoint au maire de Limoges, Conseiller général.

Voici mon programme politique :

Affermissement de la République.

Mesures énergiques contre les prétendants monarchistes et les fauteurs de dictature.

Décentralisation commerciale et administrative.

Répartition plus équitable des charges fiscales.

Réforme de l'impôt des boissons. Suppression de l'exercice de la régie.

Lois de prévoyance en faveur des travailleurs des villes et des campagnes.

Réduction des tarifs de chemins de fer.
Organisation du Crédit agricole.
Protection de l'agriculture et de l'industrie françaises.
Politique de paix à l'extérieur.
Politique de progrès à l'intérieur.
Vive la République!

Le candidat du Comité d'action,
Louis GOTTERON.

Circonscription de ROCHECHOUART.

M. LÉOUZON-LEDUC,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

Circonscription de SAINT-YRIEIX.

M. LAVERTUJON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Un grand nombre d'électeurs républicains, appartenant aux quatre cantons de l'arrondissement de Saint-Yrieix, ont bien voulu m'engager à poser ma candidature.

Ils se sont souvenus que cet arrondissement a toujours été représenté à la Chambre par des républicains nettement progressistes ; qu'en 1885, la liste de M. Donnet l'a emporté de mille voix sur la liste de M. Perin ; que depuis cette époque, aux élections municipales ou cantonales, aussi bien que pour les deux élections sénatoriales de MM. Pénicaud et Donnet, l'arrondissement de Saint-Yrieix a encore accentué sa préférence pour une politique fermement mais sagement républicaine.

Ils ont pensé dès lors qu'il appartenait au parti républicain progressiste de désigner son candidat et ils m'ont fait le grand honneur de penser à moi. J'accepte avec fierté la candidature qui m'est ainsi offerte.

Vous connaissez mes opinions politiques. Résolûment républicain, je suis de ceux qu'aucune réforme, qu'aucun progrès n'effrayent, mais je les veux sagement étudiés et appliqués à propos. La République que nous avons fondée avec tant de peine doit être une œuvre de durée. Ne risquons pas d'en compromettre la solidité par des réformes trop hâtives. Celles qui ne sont pas mûres aujourd'hui le seront peut-être demain ; laissons leur tâche à nos enfants, les ouvriers de demain.

Il est actuellement trois questions de politique pure sur lesquelles il convient de s'expliquer nettement : la suppression du Sénat, la suppression de la Présidence de la République et la revision de la Constitution par une Constituante.

Je ne veux pas de la suppression du Sénat, et je ne veux pas davantage de son élection par le suffrage universel direct, ce qui amènerait fatalement sa suppression.

Je considère qu'il est indispensable qu'il y ait deux Chambres, toutes les deux issues du suffrage universel, mais à des degrés divers. Une Chambre unique serait un instrument des plus dangereux, et je redoute autant, pour ma part, la dictature de 500 députés que celle d'un homme seul.

Il faut un Sénat comme contre-poids à la Chambre ; il le faut aussi pour assurer le jeu régulier de nos institutions et pour frapper au besoin ceux qui rêveraient de les détruire.

Je ne veux pas davantage de la suppression de la Présidence de la République, indispensable pour personnifier la France aux yeux de l'étranger et aux yeux de nos populations elles-mêmes. Notre illustre compatriote, M. Carnot, occupe dignement ce poste d'honneur. Tous ceux qui ont conscience des immenses services qu'il y rend doivent souhaiter qu'il continue à l'occuper le plus longtemps possible.

Tous les adversaires de la République, cléricaux, royalistes, bonapartistes et boulangistes sont d'accord aujourd'hui pour demander la revision de la Constitution. Ils voudraient bien la renverser, cette odieuse République, qui chasse de France les prétendants au trône, qui donne l'instruction gratuite au peuple et impose le service militaire à tous les citoyens ! C'est pour arriver à ce but qu'ils demandent la revision par une Constituante.

Chose incompréhensible, ils sont aidés dans cette tâche par des républicains très loyaux, à la vérité, mais aveugles et imprudents qui font campagne avec eux en faveur de cette revision par une Constituante.

Certes, je ne prétends pas que la Constitution qui nous régit soit parfaite. Bien qu'elle ait été sérieusement améliorée dans le sens républicain par le Congrès de 1885, nous pourrons assurément songer à la perfectionner encore, mais plus tard, quand nous serons entre nous, entre républicains, bien assurés du lendemain et définitivement vainqueurs de ce retour offensif de l'esprit césarien que nous venons de voir se produire.

Actuellement, le devoir des républicains est de défendre la Constitution attaquée par la coalition réactionnaire. Pour ma part, je n'en connais pas d'autre.

Elle n'est, d'ailleurs, pas si mauvaise qu'on veut bien le dire, cette Constitution qui nous a permis de résister au terrible assaut mené contre la Répu-

blique par ses plus audacieux ennemis ; c'est grâce à elle, ne l'oublions pas, que le Sénat — ce Sénat si injustement décrié lui aussi — a pu condamner et flétrir à jamais le voleur Boulanger et ses complices.

Mais le jour où nous voudrons améliorer notre Constitution, ce sera par le Congrès et non par une Constituante que nous procéderons à la revision. Savons-nous, en effet, ce que serait une Constituante nommée aujourd'hui, dans six mois, dans deux ans? Serait-elle républicaine, monarchiste ou césarienne? Nul ne pourrait le dire avec certitude.

Réclamer une Constituante, ce serait donc jouer à pile ou face l'existence même de la République ; je me refuse, quant à moi, à commettre pareille folie.

Au surplus, je crois que le pays est profondément las de toutes ces discussions de politique pure qui ont absorbé le plus clair du temps de la précédente législature. Ce que désire surtout ce peuple de France, si travailleur et si ennemi des agitations, c'est une Chambre des députés s'occupant sérieusement des lois d'affaires et reléguant au second plan les discussions stériles et les interpellations oiseuses.

La prochaine Chambre aura à trancher une question capitale entre toutes, celles des traités de commerce qui arrivent à expiration en 1892 et qu'il faudra bien se garder de renouveler. Jusqu'à présent, les intérêts de notre industrie et surtout de notre agriculture ont été sacrifiés de la plus déplorable façon. Ces intérêts, il appartiendra à vos futurs députés de les étudier, de les bien comprendre et de les défendre utilement par des lois de protection sagement entendues.

Si j'avais l'honneur de représenter à la Chambre l'arrondissement de Saint-Yrieix, j'aurais le devoir de m'occuper spécialement des besoins de notre agriculture limousine et je vous promets que, à la tribune comme dans la presse, je plaiderais la cause de nos agriculteurs avec toute l'énergie dont je suis capable.

Je me résume : Si je suis élu, je consacrerai toutes mes forces, toute mon énergie au bon combat pour la République et à la défense des intérêts de notre arrondissement. Je ferai à la Chambre le moins possible de politique pure, estimant que l'heure est venue de s'occuper surtout des lois d'affaires, des lois utiles qu'attend le pays. Comme politique financière, il nous faut des économies, encore des économies et toujours des économies, afin d'arriver promptement à un sérieux dégrèvement d'impôts. Je m'appliquerai tout spécialement à l'étude des lois qui pourront avoir pour effet de relever l'agriculture qui a été abandonnée — on pourrait presque dire trahie — depuis tant d'années.

Je m'efforcerai, en un mot, de justifier votre confiance en bien servant la République et en bien servant les intérêts de notre arrondissement.

Vive la République !

Henri LAVERTUJON,
Licencié en droit, Directeur du *Petit Centre*.

VOSGES

1re Circonscription d'ÉPINAL.

M. BRUGNOT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

De nombreux groupes d'électeurs appartenant aux diverses communes de cette circonscription m'ont fait l'honneur de me choisir pour candidat aux prochaines élections législatives.

J'accepte cette candidature avec reconnaissance et je viens demander à tous les républicains sans exception de vouloir bien ratifier ce choix et affirmer leurs convictions républicaines et démocratiques en me confiant, pour la troisième fois, la mission de les représenter à la Chambre des députés.

La situation politique actuelle exige l'attention la plus sérieuse.

Depuis près de dix-neuf ans, grâce au gouvernement de la République, nous avons pu vivre en paix avec tous nos voisins et, plus heureux que la plupart d'entre eux, nous avons pu conserver à l'intérieur la tranquillité la plus profonde.

Nous entendons maintenir cette situation privilégiée en restant non seulement les partisans résolus de la paix, mais encore les adversaires déclarés d'une agitation revisionniste si menaçante pour nos institutions démocratiques.

La constitution qui nous régit consacre la garantie complète des libertés publiques et les droits imprescriptibles de la nation.

Elle permet toutes les réformes économiques et sociales, elle n'est un obstacle pour aucune.

Elle donne au pays le contrôle le plus absolu sur nos finances et sur la marche générale de l'administration.

Dans ces conditions, demander la revision de la Constitution, c'est évidemment vouloir mettre en question la forme même du Gouvernement ; aussi, le devoir des républicains est-il tout indiqué : à moins d'être dupes, ils doivent en ce moment s'opposer énergiquement à une revision réclamée avec tant d'acharnement par les adversaires de la République.

Soucieux de sa dignité, fatigué des attaques incessantes dont la Répu-

blique est l'objet, le pays entend aussi que, désormais, le Gouvernement se fasse respecter par tous les partis et que personne ne puisse s'élever au-dessus des lois.

Il demande que les fonctionnaires apportent à nos institutions républicaines un dévouement absolu.

Il veut que le travail national soit sous toutes ses formes l'objet de la sollicitude constante des pouvoirs publics.

Il veut enfin que l'esprit de justice et d'équité préside à la répartition de toutes les charges de la nation.

Vous savez, messieurs, que je partage entièrement ces sentiments et vous savez aussi que je suis partisan de toutes les économies budgétaires possibles et des réformes financières les plus larges.

La nouvelle Chambre devra mener à bonne fin et dans le sens le plus favorable aux intérêts démocratiques les projets de loi si importants qui concernent le travail national. Je rappellerai notamment la loi sur les accidents et sur les ouvriers étrangers; celles relatives à l'assistance et à la création d'une caisse nationale de retraite pour la vieillesse et les invalides du travail.

J'ai voté toutes les propositions intéressant l'agriculture, et on doit reconnaître que, de ce côté, la Chambre a beaucoup fait, mais tout n'est pas fini : il reste notamment à propager l'instruction professionnelle et pour notre région spécialement, à obtenir un droit d'entrée sur les maïs étrangers.

En ce qui concerne nos relations commerciales avec les États voisins, je ne vois plus l'utilité de renouveler nos traités de commerce à leur échéance de 1892, j'estime que la France doit reprendre sa complète indépendance et rester maîtresse de ses tarifs.

Cette liberté peut seule détruire l'effet de l'article 11 du traité de Francfort qui, en fait, nous lie sans réciprocité vis-à-vis de l'Allemagne dont il nous rend tributaires.

De nombreuses protestations se sont depuis longtemps produites contre l'exagération des frais de justice, contre l'assiette des prestations contre les octrois et les exercices de la régie.

Sur toutes ces questions, des propositions ont été formulées et étudiées; la nouvelle Chambre devra reprendre cette étude et apporter ces réformes au pays.

Mes chers Concitoyens,

N'oublions jamais que le régime parlementaire est la sauvegarde des libertés publiques et des droits de la nation.

Nos adversaires le savent bien, aussi font-ils tous leurs efforts pour le déconsidérer et le détruire.

A la Chambre, vous les avez vus uniquement préoccupés des questions politiques irritantes, c'est-à-dire de celles dont le pays se soucie le moins.

Au lieu de lois d'affaires, de réformes politiques et économiques, ils ont multiplié les interpellations et les crises ministérielles.

Dans l'intérêt de la France, dans l'intérêt de la République, cette politique de coalition et d'agitation doit prendre fin.

Les députés doivent désormais remplacer la chimère et la fantaisie par une politique de progrès basée sur la raison et sur la justice ; ils ne doivent laisser échapper aucune occasion de réaliser les réformes possibles ; ils doivent saisir l'heure, profiter des circonstances mais ne rien sacrifier au hasard, c'est-à-dire tenir un compte sérieux des mœurs, des habitudes et des traditions du pays.

Mes chers concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de me confier un nouveau mandat, vus pouvez être assuré que je continuerai à faire tous mes efforts pour rester digne de votre confiance.

Vive la France ! Vive la République !

A. BRUGNOT,
Député sortant.

2e Circonscription d'ÉPINAL.

M. BOUCHER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Dans une réunion publique, M. Boucher s'est exprimé ainsi :

Il est temps de rompre avec les programmes tout faits et les déclarations vagues ; il importe, tout en choisissant le domaine des idées communes à tous les républicains comme terrain d'union, que chaque candidat affirme ses vues personnelles, sauvegardant ainsi la dignité de sa conscience et l'indépendance de ses votes.

J'estime, pour ma part, que les luttes sur le terrain religieux doivent être closes, que les communes doivent avoir le choix du mode d'éducation qui convient à leurs enfants. La responsabilité doit en incomber aux seuls conseillers municipaux, allégeant d'autant celle de l'État républicain dont le domaine politique et social est assez vaste pour qu'il n'empiète pas sur celui des consciences.

Je crois que la constitution républicaine, déclarée perfectible par ses fondateurs, doit subir des modifications profondes qui pourront seules la mettre d'accord avec l'esprit national, et épargner à ce pays cette instabilité gouvernementale, ces luttes de personnes qui ont tant nui à la considération parlementaire.

Il y a huit ans déjà que, prévoyant le danger actuel, j'ai soulevé cette question dans les réunions plénières du département ; je n'ai pas cessé depuis

lors d'entretenir mes électeurs et mes amis de la nécessité de renforcer le pouvoir exécutif, de diminuer la longueur des sessions, le nombre des députés, leur ingérence dans les affaires administratives, de rendre incompatibles, en fait, sinon en droit, les fonctions de Ministre et celles de membre du Parlement, en obligeant les Députés, anciens Ministres, à se représenter devant leurs électeurs.

J'estime qu'une seconde Chambre est absolument nécessaire à la pondération des pouvoirs publics, mais je crois qu'elle ne pourra conquérir, sur l'opinion, toute l'autorité nécessaire à l'accomplissement de sa haute mission que si elle émane directement du suffrage universel, source unique du pouvoir dans un État républicain.

Je souhaite que les conseillers municipaux soient rendus ainsi à leur mission, purement administrative, et que les élections locales cessent de perpétuer et d'aigrir, par des questions personnelles et des rivalités de familles, les divisions politiques que la constitution monarchique de 1871 semble avoir voulu perpétuer en France.

Ces doctrines n'ont rien d'emprunté aux circonstances ; elles sont celles de mes jeunes années ; je me dois de les soutenir encore et de ne pas sembler les sacrifier à une candidature.

Revisionnistes pour améliorer et non pour détruire, nous ne voulons pas être confondus, mes amis ni moi, dans cette conspiration de toutes les ambitions déçues, de toutes les compétitions monarchiques dont le boulangisme est le centre et qui risque de compromettre les destinées de la Patrie.

Le boulangisme s'est emparé des idées de revision qui avaient pour but l'amélioration des institutions républicaines ; il s'en est fait une arme contre la République elle-même.

Le revisionnisme n'est plus désormais une doctrine, il est le mot d'ordre d'un complot.

Nous n'en serons, Messieurs, ni les dupes, ni les complices.

Nous ne choisirons pas les temps d'orages pour réparer la maison qui abrite la liberté, mais nous ne renoncerons pas pour cela aux réparations nécessaires.

Je déclare, en ce qui me concerne, que je ne prendrais l'initiative d'une revision de la constitution, que je ne lui donnerais l'appui de mon vote, que dans le cas où une majorité nettement républicaine, ayant un programme de revision commune, me donnerait des garanties sur son issue.

J'ai tenu à réserver nettement la liberté de mes votes, sur ces questions qui divisent le parti républicain, mais j'affirme d'avance que mon appui personnel, celui du comité cantonal dont je suis l'organe, seraient assurés à toute candidature d'union républicaine, devant laquelle je m'empresserais de retirer la mienne dans le cas où elle paraîtrait être un élément de discorde entre nous.

M. Henry Boucher expose ensuite les divers points du programme républicain qui semblent devoir inspirer les délibérations de la Chambre nouvelle ; il déclare que le pays, profondément las des discussions politiques, exige que les questions d'affaires, les problèmes économiques et sociaux, soient désormais la préoccupation constante de nos représentants.

Il développe ses idées sur l'extension de la compétence des justices de

paix, sur la diminution des frais de justice et la réforme du code de procédure; sur la substitution des tarifs généraux aux traités de commerce, sur la protection du travail national, sur la création d'une armée coloniale, recrutée par engagements et destinée à parer aux inconvénients principaux de cette politique coloniale elle-même, à laquelle il ne s'est pas associé.

Il examine rapidement les questions budgétaires, les réformes dont les impôts lui paraissent susceptibles, notamment en ce qui concerne le monopole des allumettes.

Il répond aux questions qui lui sont successivement posées par MM. Vallon, Bastien et par plusieurs délégués, relativement à la perception des impôts, à la mise en adjudication des bureaux de tabacs destinée à former une dotation à la caisse des retraites, enfin, à la réforme de l'exercice en matière de contributions indirectes.

Vu et approuvé :
H. BOUCHER.

Circonscription de MIRECOURT.

M. MOUGIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Entraîné dans la lutte électorale par les sollicitations d'un grand nombre d'amis, désigné comme candidat par l'unanimité des membres du comité électoral républicain de Mirecourt, j'accepte la candidature qui m'est offerte et j'ai l'honneur de briguer vos suffrages.

Comme mon concurrent, je voudrais vous faire à tous visite, vous dire de vive voix ce que je pense, ce que je suis, ce que je veux; mais le temps me fait complètement défaut pour visiter tout notre arrondissement. J'estime, du reste, qu'il est plus rationnel d'attendre le résultat de l'élection du 22 de ce mois, pour me rendre auprès de vous. Il me semble qu'il est plutôt de mon devoir d'aller vous remercier, m'enquérir de vos besoins, de vos désirs, que de vous faire dès aujourd'hui la visite, souvent unique, du candidat qui ne va voir ses électeurs que lorsqu'il a besoin de leurs suffrages. Ce que vous tenez à savoir aujourd'hui, c'est la pensée intime, franche de ceux qui aspirent à l'honneur de vous représenter. C'est en un mot la profession de foi du candidat.

Voici la mienne :

Je suis républicain de vieille date et je resterai républicain; j'ai en horreur les divisions de partis; je considère qu'il est impossible de gouverner avec les extrêmes; que, dans un grand pays possédant, comme le nôtre, trois ou quatre

prétendants au trône, la République seule est possible; que, seule, la République peut assurer la paix, la marche normale d'un gouvernement fort, stable, pouvant donner à tous la sécurité du lendemain.

Quant à un programme, vous ne m'en demanderez pas de précis, je suppose. On en a tant fait déjà sans pouvoir les réaliser, qu'il me paraît sage de ne pas vous promettre plus que je ne saurais tenir.

Je me contenterai donc de vous dire que je suis et serai le défenseur acharné de toutes les réformes pratiques pouvant assurer la grandeur de la patrie, améliorer le sort de mes concitoyens.

Depuis plus de 30 ans, je n'ai cessé de vivre au milieu des ouvriers ; je sais combien celui qui peine, qui travaille est digne d'intérêt; aussi, ai-je cherché constamment à améliorer la situation du travailleur.

J'ai appris à l'aimer, et si j'ai fait ce qu'il était en mon pouvoir de faire pour lui rendre l'existence plus douce, j'ai la satisfaction d'avoir été, jusqu'à ce jour, amplement payé de retour.

J'insiste sur ce point, mes chers concitoyens, et j'ajoute qu'au premier rang je place l'ouvrier agricole, celui qui, en étant, il est vrai, le plus indépendant, n'en représente pas moins la plus essentielle, la plus digne d'intérêt de toutes les industries

Le grand problème de notre époque, vous ne l'ignorez pas, c'est la question sociale. Quoi qu'il arrive, il faudra chercher à la résoudre. Elle domine tout et il est sage de ne pas en méconnaître la portée.

On ne la tranchera pas en cherchant à réaliser des utopies qui, dans le but d'exploiter l'ouvrier, ont été trop souvent répandues à profusion dans les centres industriels. On la tranchera avec de bonnes lois d'affaires, en s'attachant avec ardeur à la solution de toutes les questions qui touchent, de près ou de loin, au travail national.

C'est à cette grande tâche que je consacrerai mes efforts si vous me faites l'honneur de me choisir comme votre représentant.

Électeurs,

Un dernier mot encore.

La lutte qui s'engage est solennelle. Vous allez décider du sort de la France.

A vous de choisir entre la République et la monarchie. Entre la République qui vous a donné 18 années de paix, de liberté et de tranquillité, et la monarchie qui vous conduira certainement à la guerre civile.

Votre choix n'est pas douteux.

Vous acclamerez la République.

Xavier MOUGIN,

Chevalier de la légion d'honneur, membre du Conseil général des Vosges, directeur de la Verrerie de Portieux.

Circonscription de NEUFCHATEAU.

M. FROGIER DE PONLEVOY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Electeurs et chers Concitoyens,

Honoré quatre fois de vos suffrages, depuis 1876, je viens vous demander la continuation du mandat que vous avez bien voulu me confier pendant treize années. Vous me connaissez assez pour que je n'aie pas besoin de vous développer un long programme. En 1876, en me présentant à vos suffrages, je vous disais que la République devait reposer sur trois réformes principales qui en étaient comme le trépied :

La réforme de l'instruction;

La réforme du service militaire;

Et la réforme de l'impôt.

Et bien! à ceux qui disent que la République n'a rien fait pour la démocratie, vous pouvez répondre que les deux premières réformes sont déjà accomplies, bien qu'elles aient été repoussées par les royalistes de toutes couleurs : vous avez le service militaire de trois ans et l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

Suivant moi, la prochaine Chambre doit résolument aborder la troisième réforme, celle de l'impôt.

Tout le monde sait que la terre supporte une charge plus que double de celle de la propriété urbaine et de la propriété mobilière ; il est juste et nécessaire de faire disparaître cette inégalité choquante et de soulager ainsi l'agriculture, la première de nos industries, celle qui alimente toutes les autres. Dans ce même ordre d'idées, il faut lui donner, pour se défendre, des chambres d'agriculture, lui assurer plus de ressources en prestations pour ses chemins ruraux, supprimer les tarifs de pénétration et les traités de commerce qui favorisent l'étranger au détriment de notre production nationale; en un mot, il faut la mettre sur le même pied que les autres industries. Il faut aussi remplacer cet impôt tracassier et vexatoire qui s'appelle l'exercice par une taxe qui ne repose pas sur une véritable inquisition du domicile.

Ce que nous demandent les travailleurs des villes et des campagnes, c'est de faire des réformes fiscales qui répartissent plus équitablement la charge des impôts publics et non de perdre le temps en discussions stériles sur la meilleure des constitutions et en intrigues pour renverser des ministères.

Pour ma part, j'ai toujours répudié cette mesquine politique de haines et de rancunes qui fait le jeu des royalistes.

En présence de la coalition de toutes les réactions, devant la menace per-

manente de l'étranger, tous les bons républicains doivent serrer les rangs et marcher unis contre les ennemis du régime fondé par le suffrage universel.

Souvenez-vous que nos adversaires n'ont renoncé à aucune de leurs manœuvres, à aucune de leurs calomnies et que, cette année comme en 1885, ils vont dissimuler leur drapeau et leur cocarde et se présenter à vous comme des conservateurs qui ne veulent qu'améliorer et non détruire. Ils se gardent bien de vous dire qu'unis seulement par la haine qu'ils portent à la République, ils sont entre eux profondément divisés et ne peuvent apporter à notre pays, qui a tant besoin de repos et de travail, que le désordre et la guerre civile.

Comme en 1877, la lutte est encore une fois entre la royauté et la République ; je ne parle pas de la faction coupable qui vient d'être frappée par la plus haute juridiction du pays. Aux prochaines élections législatives, comme vous l'avez fait aux récentes élections pour le conseil général et le conseil d'arrondissement, vous soutiendrez le gouvernement si dignement représenté à cette heure par notre éminent président, M. Carnot ; vous soutiendrez le gouvernement qui a protégé l'agriculture contre la concurrence étrangère et vous a assuré dix-huit années de paix et de tranquillité ; vous soutiendrez la République.

Paul FROGIER DE PONLEVOY,
Chef de bataillon du génie, en retraite, conseiller général des Vosges,
Député sortant.

Circonscription de REMIREMONT.

M. MÉLINE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je n'imiterai pas les procédés de mon adversaire, en vous parlant de lui. J'ai toujours eu l'horreur des questions de personnes, et je ne m'abaisserai pas à une discussion indigne de vous.

Je ne vous parlerai pas davantage de son programme ; il est si commode, pour se dispenser d'en avoir un, de partir en guerre contre ce qu'on appelle l'opportunisme, et d'accabler de griefs imaginaires ses adversaires politiques !

Quant au mien, il a l'avantage d'être clair et net.

Depuis dix-huit ans que j'ai l'honneur de vous représenter, nous avons toujours été d'accord sur ces deux points : que la République était désormais la seule forme possible du gouvernement de la France et que la politique de ce gouvernement devait être une politique de progrès et de réformes pratiques.

A cette politique, on vous propose de substituer aujourd'hui une politique de révolution. Sous prétexte de consulter la souveraineté nationale qui s'exprime

dans toutes les élections avec tant de fermeté, on invite le peuple à remettre en question la forme du gouvernement et à choisir entre un empereur, un roi ou un dictateur.

On lui demande, en un mot, de faire table rase de tout ce qu'il a péniblement édifié depuis 1870 et de risquer, les yeux fermés, un saut dans l'inconnu.

Ce qui sortirait d'une pareille anarchie, personne ne peut le savoir ; personne ne peut prédire à quels dangers elle exposerait l'ordre public et la sécurité extérieure de la nation elle-même ; mais ce qui est bien certain, c'est que l'agitation prolongée qui en serait la conséquence ne saurait avoir d'autre résultat que d'arrêter le travail et d'empêcher la prochaine Chambre de s'occuper des affaires du pays.

Et cependant jamais Chambre n'aura eu une tâche plus considérable à accomplir, si elle comprend bien sa mission :

Améliorer notre système d'impôts de façon à atteindre les revenus mobiliers qui ne supportent pas leur part de charges publiques, et à dégrever d'autant les impôts de consommation et la propriété immobilière.

Simplifier notre administration de façon à la rendre plus rapide et moins coûteuse.

Compléter les lois douanières qui ont relevé notre agriculture par l'établissement d'un droit sur le maïs et parfaire son organisation rationnelle par l'institution du Crédit agricole, de l'assistance dans les campagnes et des chambres d'agriculture.

Achever les lois qui touchent directement aux intérêts de la classe ouvrière, et notamment celles qui sont relatives à la réglementation des heures de travail et à la responsabilité des accidents.

Accomplir enfin la grande réforme économique qui doit avoir pour principe la dénonciation de nos traités de commerce et la revision de nos tarifs de douane, et pour résultat la protection de notre travail national et l'amélioration du sort des travailleurs.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre immense qui s'impose à la prochaine Chambre. Celle-ci pourra à peine l'embrasser en s'y dévouant tout entière : ouvrir la porte à la revision de notre Constitution, c'est rendre cette tâche absolument impossible.

Et maintenant, mes chers concitoyens, c'est à vous à choisir entre la politique de ruine et de combat, et la politique d'apaisement et de travail fécond.

Pour moi, je ne puis vous promettre qu'une chose, si vous voulez bien me conserver votre confiance : c'est de continuer la grande lutte que j'ai entreprise dès que je suis entré dans la vie publique, pour défendre toutes les branches de notre production nationale, les porter à leur maximum de puissance, et augmenter ainsi le bien-être général de la nation.

J'ai toujours considéré que c'était la meilleure manière de servir la France et la République.

J. MÉLINE.

1re Circonscription de SAINT-DIÉ.

M. PICOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

2e Circonscription de SAINT-DIÉ.

M. Albert FERRY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Le 22 septembre, les destinées de la France sont entre vos mains.

Vous aurez à choisir entre deux politiques : entre la politique révolutionnaire que la droite de la Chambre a inaugurée dès le commencement de la législature et mise en œuvre sans trêve jusqu'à la fin, et la politique pratique que les républicains sans épithète ont suivie et vous proposent encore comme la seule compatible avec la dignité et la prospérité de la France.

Ceux-là qui se paraient jadis du titre hypocrite de conservateurs ; qui se faisaient gloire de répudier tout élément de désordre et de violence, se sont coalisés avec le boulangisme : en haine de la République, ils se sont constitués les alliés et les soldats d'un aventurier qu'ils méprisent.

Pendant quatre années, ils n'ont poursuivi qu'un but : rendre impossible à la Chambre toute discussion sérieuse et toute stabilité ministérielle ; déconsidérer par leurs violences et déshonorer par leurs calomnies le régime parlementaire.

Aujourd'hui qu'ils estiment que l'œuvre a donné ses fruits, ils espèrent porter à la République le coup décisif en demandant la revision de la Constitution.

La revision, dans la bouche de ces hommes, n'est qu'une imposture nouvelle : c'est pour eux le moyen d'escroquer la République, sauf à nous jeter dans une révolution.

J'estime que ce que le pays demande, c'est qu'au lieu de reviser la Constitution, on la pratique loyalement, et qu'au lieu d'agitations stériles, de discus-

sions irritantes et oiseuses, on lui donne la paix : une vie tranquille à l'intérieur, respectée au dehors.

Le pays est fatigué de politique.

Il a obtenu déjà satisfaction dans les revendications qui lui tenaient le plus à cœur : la séparation de l'Église et de l'Etat est faite dans l'école, et chaque citoyen mettra désormais le sac au dos en même temps qu'il recevra sa carte électorale.

Le moment me paraît donc venu où les questions politiques doivent céder le pas aux questions sociales.

Ces dernières, dont l'importance grandit chaque jour, doivent être le premier souci et la principale préoccupation de la prochaine législature.

Il faut en chercher la solution dans l'association sous ses formes diverses : la mutualité, la coopération, la participation aux bénéfices.

La nouvelle Chambre devra s'appliquer également à d'autres solutions pratiques et immédiatement réalisables, à celles qui ont pour but de protéger les industries nationales et qui intéressent le bien-être des classes laborieuses dans les villes et les campagnes.

Elle devra notamment s'efforcer de réduire le prix des transports en grande et en petite vitesse, et, par-dessus tout, d'effacer cette inégalité de traitement qui accorde sur nos chemins de fer français des tarifs plus réduits aux produits étrangers qu'à leurs similaires de production nationale.

Et s'il nous faut subir jusqu'en 1892 les traités de commerce qui nous lient aux nations voisines, nous devons, quand la liberté nous sera enfin rendue, ne consentir d'autres conventions commerciales que celles qui nous seraient commandées par un intérêt supérieur de politique, et encore ne le faire que pour un court espace de temps et en supprimant la clause de la nation la plus favorisée.

Elle devra encore, la nouvelle Chambre, s'efforcer de développer l'enseignement agricole et industriel, et d'organiser le crédit agricole; de modifier, si on ne peut le supprimer tout à fait, le régime des prestations et d'étendre au maïs la protection qui déjà défend contre la concurrence étrangère les blés et le bétail.

Enfin, — et cette réforme me tient particulièrement à cœur, parce que j'en ai pris l'initiative devant la dernière Chambre, — il me paraît juste et nécessaire de modifier, dans un sens libéral, cette vieille loi de 1816 sur les contributions indirectes, qui fait d'une catégorie de citoyens honorables des parias et des suspects au milieu de notre société si éprise d'égalité.

Électeurs,

C'est par milliers que l'on nous distribue chaque jour des feuilles remplies d'injures et de mensonges, et celles qui se réclament des principes évangéliques se signalent particulièrement par leurs violences et leurs diffamations.

Laissons passer ces excès d'une liberté que la République a donnée à ceux qui en abusent aujourd'hui et qu'ils supprimeraient demain, si, pour notre malheur, ils devenaient les maîtres.

Vous me connaissez depuis longtemps, et cela me suffit.

A deux reprises, en 1881 et en 1885, vous m'avez confié l'honneur de vous

représenter, et vous savez si j'ai tenu les promesses que je vous ai faites.

Je sollicite le renouvellement de mon mandat, et, cette fois encore, j'attends votre verdict avec confiance.

Vive la République !

Albert FERRY,
Député sortant, vice-président du Conseil général des Vosges.

YONNE

1re Circonscription d'AUXERRE.

M. René LAFFON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Il y a bientôt trois ans, vous m'avez choisi pour soutenir dans la lutte électorale et défendre devant le Parlement le programme du parti républicain radical. Acclamé de nouveau candidat dans la réunion publique du 21 août, je viens solliciter de vous le renouvellement de mon mandat.

Tel j'étais quand vous m'avez nommé, tel je suis resté : partisan résolu de l'affermissement de la République par la politique des réformes largement pratiquée.

Mon programme, c'est le programme radical que vous avez fait triompher trois fois déjà dans le département.

Avec vous, je veux :

La séparation des Églises et de l'État, conséquence nécessaire de la liberté de conscience, la suppression du budget des cultes, la laïcisation complète de tous les services publics, et des lois de protection contre les envahissements du clergé et des congrégations;

L'égalité complète du service militaire pour tous ; la suppression de la situation privilégiée faite aux séminaristes et à d'autres catégories de citoyens ;

La refonte des impôts dans un sens démocratique, de façon à en simplifier le mécanisme, à en assurer l'exacte proportionnalité, à y introduire la clarté qui permet le contrôle, et à en faire porter principalement le poids sur le capital accumulé en dégrevant le travail;

La revision de la Constitution, assurant la souveraineté absolue du suffrage universel et permettant de surmonter l'obstacle que le Sénat oppose systématiquement aux réformes réclamées par le pays et votées par la Chambre.

Mais j'entends que cette revision soit faite pour la République et par les républicains; je me refuse à accepter aucune alliance avec les réactionnaires et

les césariens, et je repousse toute procédure qui pourrait avoir pour résultat de remettre en question la forme même du Gouvernement.

Hostile aux aventures lointaines, je suis partisan d'une politique de paix, calme dans sa force, soucieuse de la dignité de la patrie, et qui réserve toute notre puissance militaire pour les nécessités de la défense nationale.

Tous mes actes ont été conformes à ces grands principes.

C'est ainsi que j'ai voté, chaque fois que la question s'est posée, la suppression du budget des cultes, la revision, l'égalité absolue du service militaire.

J'ai présenté et soutenu au nom des groupes républicains de la Chambre une proposition tendant à la suppression immédiate des congrégations religieuses d'hommes et à l'affectation de leurs biens aux établissements d'assistance publique.

Sous le coup de la pénible impression causée par un procès trop retentissant, j'ai proposé et fait adopté une loi punissant le trafic d'influence.

Au point de vue social et économique, j'ai voté toutes les lois de protection et d'émancipation du travail et je suis intervenu plusieurs fois dans leur discussion, toujours dans le sens le plus libéral.

J'ai voté, comme je l'avais promis, les mesures de protection légitime destinées à mettre notre agriculture et notre industrie en état de lutter contre la concurrence étrangère. J'entends dans l'avenir réserver à la France sa pleine liberté d'action pour la défense de ses produits.

J'ai collaboré aux importants travaux des deux grandes Commissions qui ont préparé la transformation des impôts directs et la réforme de l'impôt des boissons.

J'ai voté et je voterai encore si je suis réélu :

La suppression de tous les droits de circulation, de consommation et de détail sur les boissons alimentaires, et la suppression de l'exercice sur les débitants.

J'ai défendu et je defendrai énergiquement les droits des bouilleurs de cru.

Deux questions importantes ont été à peine abordées par la dernière Chambre : la réforme judiciaire et la réorganisation de l'assistance publique. Elles s'imposeront à bref délai.

Il importe de faciliter à tous la défense de leurs droits en étendant la compétence des juges de paix, en simplifiant la procédure et en réduisant les frais de justice.

L'assistance publique doit être transformée ; les petites communes ne sont pas en mesure de l'organiser efficacement. Il faut en faire un service d'intérêt général, confié au département, de façon à ce que partout le malade et l'infirme reçoivent à domicile ou dans des hôpitaux rapprochés les soins qui leur sont nécessaires.

Mais en dehors des points prévus au programme radical et des intérêts locaux, de graves questions se sont posées pendant la dernière législature.

Une entreprise criminelle s'est produite qui a failli mettre en péril la République, déshonorer le pays et compromettre la patrie.

Dès le premier jour, vous le savez, j'ai combattu avec la dernière énergie les menées coupables qui tendaient à jeter de nouveau la France dans les bras d'un maître. J'ai voté sans hésitation toutes les mesures qui m'ont paru nécessaires pour la défense de la République.

C'est sur ce terrain que quelques-uns ont cru devoir m'attaquer ; c'est sur ce terrain que je vous demande de me juger.

Le 22 septembre, la France aura à choisir entre trois partis : la réaction, le boulangisme et la République.

J'attends avec confiance le verdict du corps électoral.

Vive la République !

René LAFFON, Député sortant.

2e Circonscription d'AUXERRE.

M. MERLOU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès des délégués des communes m'a offert la candidature républicaine radicale dans la deuxième circonscription d'Auxerre ; je l'accepte.

Qui suis-je ? Qu'ai-je fait ? Que ferai-je ?

Fils d'agriculteur, j'ai toujours vécu au milieu des ouvriers et des paysans ; j'ai appris à les connaître ; je les ai aimés.

Dans les divers mandats qui m'ont été confiés, j'ai défendu la cause des faibles et des déshérités, j'ai poursuivi l'amélioration du sort des travailleurs.

Si je suis votre représentant, tous mes efforts tendront à la réalisation du programme que vous avez élaboré.

Il faut abolir les privilèges et les fonctions parasitaires, mettre plus de justice dans la répartition des charges publiques, demander plus à la fortune qu'au travail, alimenter le budget national aux sources mêmes de la richesse et alléger le fardeau sous lequel le pauvre succombe.

Il est temps de briser les liens officiels qui attachent l'Église à l'État, afin d'assurer la paix civile trop souvent compromise par les exigences de ceux qui réclament des libertés spéciales pour établir leur domination. La suppression du budget des cultes, le retour à l'État ou aux communes des biens de mainmorte nous permettraient de résoudre les divers problèmes sociaux, de fonder des écoles professionnelles, d'organiser le crédit au travail, d'assurer l'assistance aux vaincus des batailles de la vie.

Les souffrances agricoles ont été l'objet de mes constantes préoccupations ;

aux travailleurs de la terre, à ces artisans de la fortune nationale, nous devons les moyens de lutter contre la concurrence étrangère.

La politique de conquête a toujours trouvé en moi un adversaire résolu. N'y a-t-il pas crime à jeter nos soldats dans les cimetières anonymes de l'extrême Orient, quand déjà l'orage gronde à la frontière, et que, demain, peut-être, nous serons obligés de repousser les cohortes de l'invasion ?

Pour la lutte suprême, la patrie a besoin de tous ses enfants ; l'impôt du sang doit être égal pour tous ; le riche et le prêtre doivent subir la loi commune ; ils la subiront.

Mais la prochaine législature sera frappée d'impuissance si l'on ne procède pas d'abord à la revision de la Constitution monarchique de 1875, qui est l'écueil contre lequel viennent se briser toutes les tentatives de réformes. Un pays de suffrage universel exige une Constitution qui consacre le principe de la souveraineté populaire.

La France est lasse des luttes stériles ; la République étouffe sous les abus ; elle a soif de progrès et de paix sociale ; les revendications populaires demandent satisfaction. Que les travailleurs descendent dans l'arène ; qu'ils fassent entendre leur voix puissante ! qu'ils choisissent des représentants dont le passé garantisse l'avenir, résolus à marcher, tête levée, vers le but qu'ils ont mission d'atteindre. Et nous verrons, au-dessus de nos pâles discordes, la République poursuivre sa course triomphale vers la liberté, par la justice !

Vive la République !

Pierre MERLOU,

Membre du Conseil général de l'Yonne, Maire de Saint-Sauveur.

Circonscription d'AVALLON.

M. Henri GARNIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Élection annulée.)

Circonscription de JOIGNY.

M. DETHOU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

En 1876, les délégués des communes m'ont librement choisi pour être le candidat des républicains.

Vous m'avez élu avec de fortes majorités en 1876, 1877, 1881 et 1885.

Je me suis efforcé d'être digne de votre confiance, j'ai tenu haut et ferme le drapeau de la République et de la démocratie. Toujours à mon poste, je suis resté indépendant de tout groupe, de toute coterie, votant après examen tout ce que j'ai cru utile à la France républicaine et démocratique.

J'ai fait plus de cent réunions dans l'arrondissement, vous rendant, comme c'était mon devoir, un compte exact et fidèle du mandat dont vous m'aviez chargé.

Aujourd'hui, les partisans de l'empire, de la monarchie, de la dictature, et des républicains égarés, réunis en faisceau et soutenus par le parti clérical, essayent de renverser la République ou tout au moins de la remettre en discussion sous le prétexte d'une revision de la Constitution.

Je suis partisan d'une revision républicaine et démocratique, mais je serai toujours l'ennemi de toute tentative de revision ayant pour but une dictature, quel que soit son titre, devant amener la perte de nos libertés, la chute de la République et rouvrir l'ère des révolutions.

De nombreuses réformes sont nécessaires pour mettre nos lois en complet accord avec les principes de la démocratie ; ce sera une œuvre longue et difficile, car toutes sont à remanier :

La magistrature doit être réorganisée, l'inamovibilité supprimée, les attributions des juges de paix très augmentées.

L'administration peut être considérablement simplifiée par une large extension des libertés communales.

Le Clergé, payé par la France, est ouvertement hostile à la République. Il sert de ralliement aux ennemis de la démocratie. Ses affections sont en dehors de la France. Une telle situation est intolérable. Le budget des cultes doit être supprimé et les fonds de ce budget laissés à la disposition des municipalités.

L'Agriculture, la plus grande force productive de la France, doit être largement encouragée. Ses progrès pourraient être facilités par l'ouverture d'un large crédit à 3 0/0 mis à sa disposition au moyen d'un crédit foncier.

L'Instruction, à tous les degrés, doit être largement donnée par la création d'écoles primaires supérieures et professionnelles dans les cantons, de collèges et lycées dans les villes.

Les élèves les plus intelligents, les plus travailleurs obtiendraient de nombreuses bourses après des examens. L'instruction serait donnée à la femme dans les mêmes conditions.

Alors, toute intelligence serait développée proportionnellement à sa puissance et à son travail.

L'assiette de l'impôt doit être réformée, l'impôt simplifié et basé sur le revenu réel possible, frappant sur tous sans exception.

L'association, qui réunit, qui décuple les forces de la démocratie, doit être protégée et encouragée. L'association civile, qui laisse à ses associés leur liberté intellectuelle et morale, qui leur attribue une part proportionnelle dans les bénéfices et leur donne lors de la liquidation la part à laquelle ils ont droit, doit seule être encouragée. Mais l'association congréganiste, qui supprime la liberté de ses membres, ne leur donne aucune part dans les bénéfices, ne liquide jamais, qui est en hostilité avec les principes de notre droit moderne et de la démocratie, doit être formellement interdite par la loi. Les congrégations actuellement existantes, autorisées ou non, doivent être supprimées et leur liquidation doit être faite à bref délai.

Les chemins de fer, une des ressources de la richesse de la France, doivent être dans la main de l'État. Il faut les racheter et diminuer de moitié les frais de transport pour les voyageurs et les marchandises. L'accroisement des transports résultant de cette mesure comblera rapidement le déficit des premières années.

Il faut organiser l'assistance publique, doter largement une caisse de retraite pour les vieillards, pour les invalides du travail. Il faut, par une dotation, aider les mères et les filles-mères nécessiteuses à élever leurs enfants, et par ce moyen diminuer la mortalité des enfants en bas âge et donner à l'avenir des citoyens sains et vigoureux.

Ces réformes peuvent être rapidement résolues.

Que tous les républicains restent unis pour combattre la réaction sous quelque forme qu'elle se présente.

Tout pour la France, par la République et par la démocratie, telle doit être notre devise.

Devant la coalition de tous les ennemis de la République et de nos libertés (monarchistes, bonapartistes, anarchistes et boulangistes honteux ou déclarés), l'abstention serait un crime.

Faites votre devoir, citoyens, qui voulez le maintien de la République et de nos libertés si difficilement conquises, allez tous voter, pas d'abstentions.

Vive la République !

A. DETHOU,

Député sortant, candidat républicain radical.

Circonscription de SENS.

M. BÉZINE,

Elu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

En abordant les élections de 1889, centenaire de notre immortelle Révolution, le peuple, plein d'espoir et d'énergie, est résolu à se faire véritablement représenter par des hommes travaillant comme lui et vivant de sa vie.

Plus d'avocats, plus de ferrystes !

La République des classes dirigeantes a fait son temps.

Les hommes qui s'intitulent modérés et qui, depuis trop longtemps, ont dirigé le suffrage universel, n'ont voulu faire aucune réforme démocratique ; ont-ils seulement songé un seul instant à l'agriculture, à l'industrie, au commerce et aux travailleurs qui font la prospérité du pays ?

Non ! ils ont perdu leur temps dans de stériles discussions.

Désigné par le Congrès républicain radical, je suis résolu à entrer dans la voie des réformes économiques et sociales réclamées par les vieux républicains et toujours négligées par nos gouvernants.

Le programme de la démocratie radicale est le mien : c'est le programme des réformes justes et nécessaires ; c'est le progrès et la marche en avant ; c'est le développement des institutions républicaines auxquelles la France est fermement attachée.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer siéger à la Chambre, je voterai toutes les propositions de nature à faciliter ce développement.

Je m'attacherai notamment aux mesures propres à relever notre agriculture dont je connais les besoins, puisque je suis cultivateur moi-même.

Il est temps, en effet, que la République prenne des mesures efficaces pour protéger l'agriculture, cette principale mamelle de la nation française. Nous sommes tous solidaires, et quand l'agriculture est languissante, la nation tout entière en souffre.

Cultivateurs républicains de l'arrondissement de Sens, vous qui avez eu autrefois le suprême bon sens de confier le soin de vos intérêts au regretté Victor Guichard (qui, lui, était bien un des vôtres), vous ne vous déjugerez pas, vous choisirez parmi vous.

Vous choisirez un homme connaissant vos besoins, vos souffrances et décidé à y porter remède.

Ouvriers des villes et des campagnes, il est temps que vous soyez représentés par des hommes nouveaux, imbus des idées nouvelles.

Il est grand temps que vos mandataires songent enfin à l'intérêt des travailleurs, qui font la force de la République et la grandeur de la patrie !

Électeurs, souvenons-nous de nos pères de 1789 !
Aux urnes ! Vive la République !

Paul BÉZINE,
Conseiller d'arrondissement.

Programme élaboré par le Congrès radical et accepté par le candidat.

1° Défense énergique de la République contre la coalition dont elle est menacée ;

2° Revision républicaine de la Constitution contre le césarisme et la monarchie ;

3° Le suffrage universel souverain dans la République qui, elle, ne peut être mise en question ;

4° Chambre unique, renouvelable par tiers tous les deux ans au scrutin de liste ;

5° Dénonciation du Concordat. — Suppression du budget des cultes. — Séparation des Églises et de l'État ;

6° Retour à l'État des biens de main-morte des associations religieuses ;

7° Service militaire obligatoire pour tous les citoyens français et les fils d'étrangers nés en France, sans privilège ;

8° Suppression des prestations ;

9° Maintien du droit des bouilleurs de cru ; suppression de l'exercice ;

10° Équilibre réel des budgets ;

11° Réforme démocratique de l'impôt et sa répartition proportionnelle aux ressources de chacun ;

12° Remaniement des tarifs de douane, en vue de l'expiration des traités de commerce, en 1892 ;

13° Obligation pour l'élu de rendre compte de son mandat dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

Le candidat s'engage à voter le mandat impératif s'il est présenté à la Chambre.

Circonscription de Tonnerre.

M. RATHIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Le 22 septembre, vous allez être appelés à nommer une nouvelle Chambre,

et une fois de plus, la lutte est engagée entre la République et la Monarchie, entre la liberté et la réaction.

Jamais consultation nationale n'a eu une importance plus capitale, jamais il n'a été plus nécessaire que l'électeur réfléchisse aux conséquences du vote qu'il va émettre.

D'un côté, les adversaires du Gouvernement que vous vous êtes donné, les partisans de la Monarchie, de l'Empire ou du Boulangisme qui n'osent même plus se présenter devant vous avec leur drapeau, et qui sont obligés, pour solliciter vos voix, de cacher leurs opinions, de les dissimuler derrière un semblant de libéralisme.

A tous ces revenants du passé vous arracherez le masque, car ils ne sauraient que vous tromper.

De l'autre côté, les hommes de liberté, républicains et radicaux, unis pour la défense de la République, sans laquelle aucun progrès n'est possible, résolus à donner à la patrie les réformes qu'elle réclame et à ne se laisser arrêter par rien pour assurer le triomphe des revendications démocratiques.

Nous qui n'avons rien à cacher, qui marchons à visage découvert, nous voulons qu'il n'y ait aucune ambiguïté, qu'il ne subsiste aucune obscurité entre l'électeur et son élu.

Électeurs,

Je vous demande de voter avec moi :

La revision de la Constitution de 1875, d'une Constitution faite par l'Assemblée de Versailles, par une Assemblée de monarchistes, en vue de préparer le retour de la monarchie ; d'une Constitution que les Républicains de toute nuance n'ont votée que contraints et forcés, et qu'ils se sont toujours promis de rendre vraiment républicaine dès que le pays serait maître de lui-même.

L'heure est venue de supprimer un Sénat, issu du Suffrage restreint, et de remettre les destinées du pays entre les mains du seul souverain, le suffrage universel.

Vous voterez aussi :

La séparation des Églises et de l'État, inscrite depuis dix-neuf ans dans les programmes de vos représentants. Le Concordat, ce contrat fait par un Empereur avec un souverain étranger, a fait ses preuves : ne donnant rien à l'État, il fournit à l'Église des subsides pour battre en brèche la République.

Voyant tous les jours le clergé à la tête des ennemis de la démocratie, vous ne voudrez plus lui fournir des armes pour vous combattre.

Enfin, s'il y a des questions qui doivent être l'objet des préoccupations constantes, de la sollicitude de votre représentant, ce sont celles qui touchent à vos intérêts.

Partisan résolu de la réforme complète de notre système d'impôts, qui a pu être un progrès au moment où il a été établi, mais qui depuis longtemps n'est plus en rapport avec les modifications de la fortune publique, je prends l'engagement de demander le dégrèvement de l'impôt foncier qui pèse plus lourdement sur notre agriculture et qui est réparti d'une façon si inégale et si injuste

que, dans certains départements, il prend moins de 1 0/0 du revenu, alors que dans d'autres il demande au contribuable plus de 7 0/0 de son revenu.

Avec les cultivateurs, avec les ouvriers, je demanderai la suppression d'un impôt depuis longtemps condamné ; la suppression des prestations, cet impôt le plus improportionnel de tous, cet impôt de capitation qui ne tient aucun compte de l'état de fortune du contribuable.

Tous mes efforts tendront également à chercher un remède à la crise économique que nous traversons, et qui, en atteignant toutes les sources de la production nationale, impose de si lourdes charges à l'ouvrier des villes et des campagnes.

Avec le vigneron, si éprouvé depuis quelques années par les maladies qui frappent les vignes dans nos pays, je m'opposerai à tout impôt sur les bouilleurs de cru.

Avec vous tous, j'étudierai les questions si importantes de notre tarif douanier, de nos traités de commerce avec les diverses puissances qui arrivent à expiration pendant la nouvelle législature, en 1892. Vous inspirant de votre patriotisme, vous penserez avec moi qu'il est temps de renoncer à ces traités qui nous obligent à donner à l'Allemagne la situation de la nation la plus favorisée.

Électeurs,

Repoussant toute politique de haine et de rancune, je suis aussi l'adversaire de cette politique de coterie, de groupes et de sous-groupes qui a été si funeste à l'ancienne Chambre. Je m'efforcerai, en recherchant une nouvelle base à la responsabilité ministérielle, d'éviter ces changements continuels de ministères qui énervent le pays et font tant de mal au commerce et à l'agriculture.

Convaincu que le représentant doit être en rapports constants avec l'électeur, je me ferai un devoir, si vous m'honorez de vos suffrages, d'habiter à Tonnerre.

Vive la République !

J. RATHIER.

ALGÉRIE

1re Circonscription d'ALGER.

M. LETELLIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Elu deux fois votre représentant à la Chambre des Députés, je viens à nouveau solliciter le redoutable honneur de vous représenter.

J'estime qu'à raison même des circonstances graves que nous traversons, je dois laisser de côté les considérations qui me conseilleraient peut-être de songer davantage à mes intérêts personnels. Le devoir me commandant de rester au poste de combat où votre confiance m'a placé en 1881 et m'a maintenu en 1885, j'estime que, profitant de l'expérience que j'ai pu acquérir à la suite de huit années de législature, je vous dois encore le dévouement désintéressé dont je n'ai pas cessé de vous donner les témoignages.

Je n'ai pas à vous rappeler qu'Algérien de naissance et de cœur, j'avais été à deux reprises différentes honoré du mandat de conseiller général de la ville d'Alger, délégué au Conseil supérieur du gouvernement, et que j'avais derrière moi toute une existence de travail, comme avocat, comme publiciste et comme homme politique, qui m'avait préparé à la défense des intérêts algériens devant le Parlement, quand vos suffrages m'ont appelé pour la première fois à y siéger.

A la veille des élections générales, chacun de vos élus vous doit compte du mandat qu'il a reçu ; il vous doit également l'indication de sa conduite future. Ce devoir, je crois ne pouvoir mieux le remplir qu'en m'adressant directement à chacun de vous pour lui soumettre par un écrit, qui restera en ses mains, mes actes, mes opinions et mon programme.

J'appartiens jusqu'au 14 octobre prochain à cette Chambre de 1885, qui a été si vivement critiquée, qui a été diffamée même par des républicains souvent inconscients, qui a été injuriée et outragée par tous les partisans d'un retour aux monarchies déchues, à cette Chambre qui a vu l'éclosion d'un parti nouveau,

le plus dangereux de tous, de ce parti qui, mettant tout en œuvre pour abaisser la République, ne craint pas de faire tout ce qui est susceptible d'enlever à la France le renom de gloire et d'honneur qu'elle a su mériter depuis des siècles. N'est-ce pas à sa composition même, à cette minorité anti-républicaine si considérable qu'elle contenait en entrant en fonctions, qu'il faut s'en prendre, si les efforts des vrais républicains qui ont siégé dans cette Chambre trop divisée ont été vains, si toutes les réformes sociales et politiques désirées par la nation n'ont pas été accomplies ?

Quelque incomplète qu'ait été son œuvre, il n'est pas juste, il n'est pas exact de dire qu'elle n'a rien fait :

C'est elle qui, par ses efforts persistants, a pu arriver à doter le pays de la loi si impatiemment attendue, qui est venue réaliser des améliorations considérables dans l'organisation de notre recrutement militaire ; c'est elle aussi qui a voté la loi sur les sous-officiers. Dans un autre ordre d'idées, la loi sur les faillites, qui, en adoucissant la rigueur du régime légal appliqué aux faillis, a établi une distinction équitable entre les débiteurs coupables et les débiteurs simplement malheureux, est encore une œuvre de cette Chambre.

L'armée et le commerce n'ont pas seuls été favorisés : combien, en effet, a-t-il été voté de propositions de lois qui sont venues en aide à l'agriculture ? Je vous citerai, par exemple, la réforme du code rural, les dispositions relatives au phylloxera, à la reconstitution des vignobles, à l'enseignement agricole, la restriction, si favorable au développement du crédit agricole, du privilège du bailleur de fonds rural, etc. L'extension de nos réseaux de chemin de fer et de nos canaux n'a-t-elle pas favorisé à la fois notre agriculture, notre commerce et notre industrie ?

Pour l'ouvrier, la Chambre a aussi examiné ou voté des lois d'une portée non moins grande, notamment celles qui concernent les délégués mineurs et la protection à donner aux syndicats ouvriers, dont la constitution a été autorisée par la République.

La Chambre dont les pouvoirs expirent est la première qui ait eu l'honneur d'aborder sérieusement la question des accidents de l'industrie et de l'organisation légale de l'assurance contre les risques professionnels, auxquels sont constamment exposés les ouvriers.

Les intérêts des instituteurs, des marins, des petits employés, n'ont pas non plus été négligés par la dernière Chambre.

Mes chers Concitoyens,

Vous savez que, membre fondateur de la gauche radicale, je n'ai pas cessé de prendre part aux délibérations et aux travaux de ce groupe avancé du parti républicain, qui compte dans ses rangs Madier de Montjau, Martin Nadaud, Boysset, Floquet, Lockroy, Préveraud et tant de vaillants défenseurs de la démocratie.

J'ai suivi avec assiduité tous les travaux de la Chambre et y ai pris une part effective : l'Algérie étant soumise à un régime légal différent de celui de la France, ses représentants doivent suivre avec la plus grande attention toutes les discussions du Parlement, car chaque fois qu'une loi d'intérêt général vient à être votée, ils ont à examiner la question de l'applicabilité ou de la non-appli-

cabilité de cette loi à l'Algérie, et à faire trancher cette question conformément aux intérêts et aux aspirations de la Colonie.

Je ne me suis pas renfermé dans l'étude des questions purement algériennes : j'estime que si les représentants d'une colonie veulent prendre ou garder au Parlement une place qui leur permette de défendre avec autorité les intérêts particuliers de leurs mandants, ils ne doivent pas oublier qu'ils sont, comme leurs collègues de la mère-patrie, des représentants de la nation française, et qu'aucune question touchant aux intérêts de la métropole ne doit les laisser indifférents.

C'est ainsi que j'ai eu l'honneur d'être, pendant le cours de deux législatures, désigné par la presque unanimité de mes collègues républicains comme membre de la Commission de surveillance des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, et aussi comme membre de la Commission permanente des chemins de fer. J'ai fait partie de la Commission de réforme du Code de procédure civile, qui, entre autres questions soumises à son étude, s'est tout particulièrement occupée de la réduction des frais de justice, si justement réclamée depuis longtemps.

J'ai été le rapporteur des Commissions chargées de l'examen d'un grand nombre de propositions ou de projets de lois d'intérêt général, et notamment : du projet sur l'exercice de la pharmacie ; de la proposition de loi sur le privilège du constructeur-mécanicien ; de la proposition de M. Steenackers tendant à l'établissement dans les mairies de registres d'éphémérides communales ; du projet de loi relatif à la procédure en matière de divorce et de séparation de corps dont l'adoption est venue apporter les améliorations les plus heureuses au point de vue pratique, aux dispositions du code civil qui régissaient l'institution du divorce rétablie, sur mon rapport, en 1884.

Comme rapporteur de plusieurs commissions des pétitions, j'ai eu la bonne fortune de pouvoir contribuer à la réalisation des mesures qui ont récemment amélioré, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel, la situation des maîtres d'études, ces modestes et utiles fonctionnaires de l'instruction publique, et celle des douaniers. J'ai été l'auteur d'une proposition de résolution ayant pour objet de modifier plusieurs articles du règlement de la Chambre et d'instituer dans son sein des commissions annuelles se recrutant librement et correspondant aux grands services publics; l'institution de telles commissions, analogues à celles qui ont permis à notre grande Convention nationale d'accomplir une œuvre législative qui est pour nous un sujet d'admiration, est, à mon avis, le meilleur correctif que l'on puisse apporter aux inconvénients de l'instabilité ministérielle. Les commissions permanentes, faisant ce qu'il est impossible aux Ministres de réaliser en raison du peu de temps pendant lequel ils sont maintenus aux affaires, permettraient à l'initiative parlementaire de se substituer, dans une mesure très large, à l'initiative gouvernementale et de poursuivre, d'une façon beaucoup plus continue et beaucoup plus rapide, la réalisation des réformes impatiemment attendues par le pays.

J'ai été également l'auteur d'une proposition de loi ayant pour objet de substituer à la monnaie de bronze la monnaie de nickel, qui a sur elle tant d'avantages et que dix-huit peuples ont à cette heure adoptée ; d'une proposition de

loi relative aux modifications à apporter à la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles.

Avec deux de mes collègues, j'ai déposé sur le bureau de la Chambre une proposition sur les mesures tendant à assurer la publicité des mariages, à rendre impossible en France le crime de bigamie et à créer le casier civil.

J'ai été heureux de voir aboutir la proposition de loi relative à l'augmentation des retraites des fonctionnaires du service actif des douanes, que j'avais soumise à la Chambre par un amendement au budget, et défendue devant deux Commissions, de concert avec MM. Viette et Peytral. C'est en raison de la pénurie du budget que le Sénat a rejeté les crédits votés par la Chambre au cours de sa dernière session, et qui devaient permettre de réaliser l'unification des retraites militaires, en faveur de laquelle j'ai eu l'occasion de prendre la parole à la tribune nationale, et que j'ai votée malgré l'opposition du Gouvernement et l'avis contraire du Sénat.

J'ai pu faire adopter par la Commission d'initiative parlementaire, dont j'ai été le rapporteur, deux de mes propositions de lois, l'une relative à l'assimilation des droits successoraux des enfants naturels reconnus, aux droits des enfants légitimes; et l'autre, aux moyens à employer pour rendre le vote obligatoire et faire disparaître le fléau de l'abstentionnisme, qui vicie actuellement le fonctionnement du suffrage universel en France.

J'ai été aussi le rapporteur de la Commission d'examen d'une de mes propositions personnelles, tendant à mettre fin à des inconvénients graves et à des abus possibles, par l'établissement du régime de la mise en adjudication des bureaux de tabac.

En ce qui concerne les questions purement algériennes, vous savez que je me suis toujours trouvé en complète conformité de vues avec tous mes collègues de la représentation algérienne à la Chambre et au Sénat; je puis affirmer que cet accord entre tous les représentants de l'Algérie est absolument nécessaire à la défense des intérêts spéciaux de notre chère colonie. S'il ne nous a pas été possible d'obtenir, soit des Chambres, soit du Gouvernement, tout ce que l'Algérie réclame avec raison et ce que la mère-patrie lui doit en bonne justice, l'instabilité ministérielle, que tous les bons esprits déplorent, en est la principale cause. On ne peut attendre de ministères éphémères l'étude et l'accomplissement des réformes qui doivent faciliter et accélérer la mise en valeur d'une colonie; l'instabilité gouvernementale est surtout préjudiciable à un pays neuf, dont l'outillage économique est absolument insuffisant, et qui a tout à attendre de la sollicitude éclairée des pouvoirs publics.

J'ai fait partie, à la Chambre, de toutes les Commissions qui ont eu à étudier des propositions ou projets intéressant l'Algérie; j'ai été président ou rapporteur de plusieurs d'entre elles.

J'ai été rapporteur du budget de l'Algérie pour l'exercice 1886. J'ai été heureux d'être chargé du rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la concession gratuite en Algérie de terrains domaniaux, destinés à l'établissement d'une école professionnelle d'agriculture, affectée aux enfants assistés du département de la Seine; l'adoption de ce projet, si louable au point de vue philanthropique, aura pour résultat de doter l'Algérie d'une pépinière d'excellents colons. J'ai

également été chargé du rapport sur les pétitions des indigènes algériens, qui avaient protesté contre la proposition de naturalisation collective de MM. Michelin et Gaulier. Les conclusions favorables de deux rapports que j'ai été appelé à faire sur les pétitions des commis-greffiers d'Algérie ont été adoptées par la Chambre; je regrette que l'insuffisance des crédits portés au budget n'ait pu encore permettre au Gouvernement de réaliser le vœu émis par la Chambre sur cette question. J'ai été l'auteur d'une proposition de loi sur la naturalisation des étrangers en Algérie, dont les dispositions ont été consacrées récemment par une loi générale; l'application de cette loi en Algérie remédiera certainement aux dangers qui résultent de la supériorité numérique, de plus en plus grande, de l'élément étranger sur l'élément français.

J'ai soutenu, en qualité de rapporteur, le projet de loi qui a autorisé notre École supérieure de droit à conférer la licence. Mes démarches ont également contribué à faire aboutir le projet de transformation en école de plein exercice, de notre Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, qui avait été le berceau de l'enseignement supérieur en Algérie, et avait mérité depuis longtemps, par les services éminents qu'elle avait rendus à la colonie, l'extension dont elle vient d'être favorisée. J'ai fait encore, de concert avec mes collègues de la représentation algérienne, sans le concours desquels je n'ai pour ainsi dire jamais procédé, de multiples démarches, dans le but de faire voter par le Parlement les crédits supplémentaires qui ont permis l'achèvement des Écoles supérieures, ainsi que l'autorisation, pour la Chambre de commerce d'Alger, de contracter l'emprunt destiné à la construction du Palais consulaire, dont les travaux, attendus depuis tant d'années, sont enfin commencés.

La question du déclassement des fortifications de la ville d'Alger, dont j'ai eu beaucoup à m'occuper, a fait un grand pas et est entrée dans la voie de la réalisation.

Nos sollicitations ont également contribué à la réalisation d'un progrès dont le commerce algérien peut tout particulièrement apprécier les avantages : je veux parler de l'établissement des courriers rapides quotidiens entre Marseille et Alger. J'ai eu à m'occuper de la question, si importante au point de vue des finances des communes de notre département, et particulièrement de la commune d'Alger et de la commune de Mustapha, à propos des emprunts qu'elles ont réalisés, de la répartition des produits de l'octroi de mer. Vous savez que le Gouvernement, sur nos instances énergiques réitérées, a rapporté le décret dont l'application, en attribuant au département d'Alger une part trop minime, en raison de la consommation effective qui y est faite des produits soumis à l'octroi, eût apporté le trouble le plus grave dans la situation budgétaire des communes, atteintes dans une de leurs principales ressources. Nos efforts persistants ont également contribué au retrait par le Gouvernement du projet de traité de commerce franco-tunisien, dont le vote eût été si funeste à l'agriculture et au commerce algériens, et aurait fourni aux Italiens un moyen de s'affranchir des droits de douane, dont leurs produits sont frappés à leur entrée sur le territoire français, en les faisant passer par la Tunisie.

Nous avons été moins heureux dans les démarches nombreuses que nous avons faites au sujet de la question des chemins de fer; il n'a pas dépendu de

nous, ni de moi en particulier, que cette question, dont la solution est si vivement désirée, ne fût déjà résolue et les travaux commencés.

Je puis dire enfin que jamais les corps élus, la Chambre de commerce d'Alger, les groupements industriels, commerciaux et agricoles de mon département n'ont fait appel dans un intérêt général à mon intervention, à mon concours, sans que je ne me sois efforcé de leur faire obtenir la satisfaction qu'ils désiraient.

Mes chers concitoyens,

Fidèle aux principes de la charte républicaine et ne relevant que de votre volonté clairement exprimée, je continuerai, si vous me confirmez le mandat dont vous m'avez déjà honoré deux fois, le rôle politique que j'ai toujours tenu. La ligne de conduite que j'ai suivie jusqu'à ce jour, et dont je ne me départirai pas, est celle de la grande majorité d'entre vous; profondément dévoué aux institutions républicaines sans lesquelles il n'est pas permis d'espérer le relèvement définitif de la Patrie, je serai l'adversaire implacable de la politique d'aventures dont la France est menacée.

Sincèrement partisan, comme tous les vrais républicains, de la revision de la Constitution, à la condition qu'elle ne permette pas de mettre en jeu l'existence même de la République, je voterai cette revision, pourvu qu'elle ne soit pas confiée à une Assemblée dont la majorité pourrait ne pas être républicaine.

Sans renoncer à poursuivre l'accomplissement de toutes les réformes justement désirées, je m'attacherai, avec le dévouement dont je crois avoir toujours fait preuve, à donner à notre pays toutes les lois d'affaires qui doivent améliorer notre situation économique et sociale.

Au point de vue algérien, je continuerai à combattre les doctrines si dangereuses de l'assimilation absolue et des rattachements à outrance dont le triomphe priverait l'Algérie de l'unité de direction qui lui est si nécessaire, et ferait perdre à la ville d'Alger le titre de capitale pour la réduire à n'être qu'un simple chef-lieu de département.

Je m'efforcerai de faire doter notre grande colonie des lois agricoles, des lois relatives à la constitution de la propriété, au peuplement par l'émigration française, à l'attribution gratuite de nouvelles concessions aux colons insuffisamment lotis et aux fils de colons, au crédit agricole, au relèvement des tarifs douaniers, à la suppression de tous les traités de commerce, à la protection des produits locaux, à la création et à l'établissement de ses chemins de fer, qui doivent assurer son développement et sa richesse.

En ce qui concerne spécialement la ville d'Alger, je continuerai à poursuivre la suppression totale d'une enceinte qui empêche son développement, et dont la raison d'être est plus que contestable.

Je ferai tous mes efforts pour qu'au point de vue de l'écoulement de leurs produits les viticulteurs ne soient pas moins favorablement traités que les viticulteurs de la mère-patrie. Je combattrai énergiquement les tarifs de pénétration qui favorisent la viticulture étrangère aux dépens de la viticulture nationale.

Je continuerai à protester contre toute tentative d'introduction de la régie en Algérie sous forme d'exercice imposé aux bouilleurs de cru. J'emploierai toute mon influence à empêcher que, sous couleur d'octroi de mer, on n'introduise dans notre colonie une institution que la mère-patrie repousse, et dans tous les cas je ferai tous mes efforts pour qu'aucune disposition nouvelle susceptible de compromettre les intérêts ou la liberté des viticulteurs algériens ne soit édictée sans qu'ils aient été préalablement appelés à donner leur avis sur les mesures proposées.

La substitution du scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, qui a réduit d'une façon considérable l'étendue de notre circonscription, me permettra de me tenir en relations constantes avec les représentants des divers collèges électoraux, et aussi avec tous ceux d'entre vous qui n'ont qu'une préoccupation, celle de l'intérêt général entendu sans faiblesse, sans illusions et sans passion.

Tous mes efforts tendront, je vous en donne l'assurance, à faire progresser cette grande œuvre de la colonisation, qui peut seule permettre à l'Algérie de payer à la métropole la dette de gratitude qu'elle a contractée vis-à-vis d'elle.

Concitoyens, l'heure est grave. Il ne doit pas y avoir d'indifférents quand il s'agit des intérêts menacés de la Patrie. C'est pourquoi je vous recommande de voter tous, et, dans tous les cas, de ne voter que pour un républicain honnête, sincère et éprouvé.

Vive la France!
Vive la République!
Vive l'Algérie!

A. LETELLIER, Député sortant.

Mes chers Concitoyens,

Le 22 septembre dernier, plus de 3.500 d'entre vous m'ont donné un éclatant témoignage de sympathie, d'estime et de confiance. A tous je dis merci! merci pour la France et merci pour la République!

Seul, j'ai le droit de dire que vos suffrages m'ont vengé d'injures, d'accusations et d'outrages qui ne déshonorent que ceux qui y ont recours.

. La victoire du parti républicain sur le candidat de toutes les réactions est complète; les règles de la discipline démocratique, si consciencieusement suivies en France par les hommes de toutes les fractions de la famille républicaine, semblaient exiger, puisque l'ennemi commun, qu'il combatte à visage découvert ou qu'il dissimule sa bannière, n'a pas désarmé, que le drapeau républicain fût maintenu entre les mains de celui qui avait obtenu le plus de suffrages au premier tour le scrutin.

Cette discipline, je l'aurais observée, comme j'en avais tout naturellement pris l'engagement, si l'un de mes concurrents républicains avait été plus favorisé que moi. J'ai le regret de constater, avec tous les républicains que n'égarent pas de mesquines rancunes ou des haines injustifiées, que, par la volonté d'une coterie qui a la prétention de personnifier ici et la République et tout le parti

radical, cette règle n'a n'a pas été observée par nos adversaires. Vous saurez prouver que vous n'êtes pas prêts à suivre aveuglément ceux qui prétendent vous imposer leur choix.

Inscrit depuis huit ans au groupe de la gauche radicale, j'en ai fidèlement poursuivi le programme avec mes amis Brisson, Floquet, Lockroy, les transportés de l'Empire ou les victimes du 2 décembre 1851, Madier de Montjau, Martin Nadaud, Boysset, Préveraud et tous ces républicains d'avant-garde, prêts, comme le disait l'un d'eux il y a quelques jours, du haut de la tribune, à défendre la République contre ses ennemis, même les armes à la main ; avec eux j'ai voté sans hésiter toutes les lois qui devaient assurer cette défense.

Si vous m'accordez vos suffrages au scrutin du 6 octobre, comme j'en ai le ferme espoir, car j'ai le sentiment de n'avoir pas démérité de votre confiance, j'irai me joindre à cette majorité de républicains, qui, suivant l'exemple admirable que vient de donner le peuple français, en repoussant le plus furieux des assauts de la réaction, vont s'unir dans leur désir commun de travailler pour la grandeur de la France. Avec eux je m'efforcerai de hâter l'amélioration de nos institutions politiques et la réalisation des réformes sociales réclamées si justement par la nation. Avec eux je voterai les lois intéressant l'agriculture, le commerce et l'industrie, et les lois protectrices des intérêts de tous les travailleurs, si impatiemment attendues, et dont l'obstruction antipatriotique des partis monarchiques a jusqu'ici pu priver le public.

Je voterai la revision de la Constitution qui pourra être faite par une majorité républicaine : mais, je ne voterai pas la revision par une Constituante qui, si elle est demandée par des républicains inconscients des dangers auxquels ils peuvent exposer la République, l'est encore plus par les pires ennemis de nos institutions, par ceux qui veulent donner un maître à la France.

D'accord et de concert avec les cinq républicains convaincus, que nos concitoyens de la grande colonie ont déjà désignés pour les représenter à la Chambre des députés, je continuerai à défendre le programme algérien et à réclamer les mesures qui doivent hâter la mise en valeur des merveilleuses ressources de notre chère Algérie.

Je continuerai à combattre les doctrines funestes qu'ont toujours soutenues et que soutiennent encore les adversaires que l'on m'oppose et qui veulent la suppression du Gouvernement général de l'Algérie et l'abolition des droits protecteurs.

La première de ces mesures aurait pour conséquence de compromettre les destinées de l'Algérie et de décapiter la ville d'Alger.

La seconde, d'annihiler les efforts de nos vaillants colons et de ruiner l'agriculture algérienne.

Mon passé répond du dévouement désintéressé avec lequel je poursuivrai l'accomplissement de la tâche dont vous m'avez chargé une troisième fois.

J'attends, plein de confiance, votre verdict.

Vive la France!

Vive la République!

Vive l'Algérie!

A. LETELLIER, Député sortant.

2e Circonscription d'ALGER.

M. BOURLIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

LETTRE ADRESSÉE A M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION.

Monsieur le Président et cher Collègue,

Je n'ai publié aucun programme nouveau. Je me suis présenté avec le programme que j'avais pris en 1885 (1) et auquel je n'ai fait qu'ajouter dans les réunions publiques la déclaration formelle de mes idées protectionnistes.

Recevez, Monsieur le Président et cher collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Charles BOURLIER.

1re Circonscription de CONSTANTINE.

M. THOMSON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente de nouveau avec confiance à vos suffrages.

Ayant, depuis douze ans, l'honneur d'être votre mandataire à l'Assemblée législative, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de développer longuement mon programme. Ce programme, vous le connaissez. Dans chacun de mes actes, mes votes, mes discours, je suis certain d'avoir parlé et agi conformément aux principes démocratiques.

Fidèle à la méthode de l'École républicaine fondée par Gambetta, je veux une République sincèrement réformatrice, largement ouverte à tous les progrès réclamés par la nation ; mais je veux aussi que cette République apparaisse au pays comme un gouvernement sûr de lui-même, résolu à défendre sa constitution, donnant pleine sécurité aux intérêts légitimes, imposant à tous le res-

(1) Voir page 547 de la publication des programmes de la 4e législature.

pect de la loi et disposé à frapper impitoyablement les aventuriers dont les prétentions et les menées insultent à la souveraineté nationale.

Trop souvent le bon vouloir de la Chambre qui vient de disparaître a été stérilisé par les efforts persistants d'une opposition anti-constitutionnelle. Cependant, on ne saurait refuser à cette assemblée l'honneur d'avoir donné son attention la plus vive aux mesures législatives concernant le sort, la dignité et la sécurité des ouvriers. Elle a poursuivi la grande œuvre de réorganisation de l'enseignement public. Elle a voté la loi de défense nationale qui augmente d'un tiers notre effectif et répartit d'une manière plus égale les charges militaires entre tous les citoyens. Elle a perfectionné notre outillage industriel, complété notre réseau de chemins de fer, tout en réduisant de 150 millions les dépenses budgétaires annuelles. Enfin, elle a donné à l'agriculture un commencement de satisfaction en frappant de nouveaux droits, à leur entrée en France, les céréales et le bétail étrangers.

A mon sens, cette question de la protection à assurer à nos produits agricoles sera l'une des plus importantes de la prochaine législature.

Je crois que le système qui régit nos relations commerciales avec l'étranger doit subir une complète transformation. J'estime que c'est une duperie de laisser nos frontières ouvertes, de permettre à la concurrence étrangère d'écraser nos produits alors que la plupart des nations concurrentes élèvent des barrières contre l'importation de nos marchandises.

Les défenseurs autorisés de notre agriculture ont pu dire et démontrer qu'en France les étrangers étaient mieux traités que les nationaux. Est-il excessif d'exiger que la production étrangère soit astreinte au payement d'un droit d'entrée équivalent aux charges de toute nature qui grèvent notre production nationale? Nous demandons que l'imposition de droits de douanes nouveaux vienne rétablir l'équilibre aujourd'hui rompu entre ces deux productions.

En 1892 expirent les traités de commerce qui nous lient avec l'étranger. Ces traités ne devront pas être renouvelés. Il est indispensable qu'à cette date nous reprenions notre pleine et entière liberté d'action.

Sous l'influence salutaire du nouveau régime économique, nous verrons notre production algérienne se développer. Nous devrons en même temps réclamer l'abaissement des tarifs de nos chemins de fer. Les dernières mesures prises à ce sujet, en ce qui nous concerne, sont très insuffisantes. Les tarifs actuels sont beaucoup trop coûteux. L'Algérie, sur ce point, a le droit d'être traitée comme la métropole. Constantine a le droit d'être traité comme Alger et Oran.

Je ne cesserai, ainsi que je l'ai fait dans le passé, de réclamer de la sollicitude de l'État l'achèvement de nos grands travaux publics, de notre réseau ferré, la construction de nos barrages décidés en principe, l'amélioration de nos ports, de nos routes, de nos anciens centres. Je continuerai à défendre, pour les concessions de terre à accorder, la cause des fils de colons. Telle sera ma ligne de conduite.

Les quatre termes de la politique que j'entends poursuivre sont ceux-ci :

Développement progressif de nos institutions démocratiques ;

Lutte énergique contre toute entreprise dictatoriale et réactionnaire ;

Union loyale de tous les républicains, sans distinction de nuances, pour la défense des libertés publiques ;

Protection efficace assurée à notre agriculture ;

Cette politique, j'en suis convaincu, est la vôtre.

Vous maintiendrez votre confiance à un Algérien qui, en toutes circonstances, a défendu de son mieux les intérêts de notre département ; à un républicain fermement décidé à combattre par tous les moyens et avec toutes les armes les conspirateurs monarchistes et césariens.

Vive l'Algérie !

Vive la République !

Gaston THOMSON.

2e Circonscription de CONSTANTINE.

M. FORCIOLI,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

La République traverse une crise grave : les partis réactionnaires coalisés tentent contre elle un dernier assaut avec le concours de quelques républicains qu'aveuglent des haines personnelles ou des ambitions inassouvies.

Si vous voulez le maintien de la République, vous voterez pour ceux qui l'ont défendue aux époques difficiles et dont le passé tout entier vous est une garantie.

Appelé au Sénat en 1883, j'y ai fait partie de cette minorité républicaine qui voulait des réformes et qui au Congrès de 1886 se prononçait déjà pour la nécessité de la revision de la Constitution par une Constituante. Le Sénat me paraît un obstacle à la réalisation du progrès républicain. Cette assemblée doit disparaître ou, tout au moins, être profondément modifiée dans son origine et dans ses attributions. Aujourd'hui encore, je regarde la République comme l'instrument nécessaire des réformes qui amèneront une répartition plus équitable de l'impôt, assureront l'existence du travailleur et le protégeront contre les accidents, la maladie et la vieillesse.

Votre représentant aura d'autres devoirs à remplir. Il doit demander que la colonie puisse administrer elle-même ses affaires et profiter de ses plus-values. Il doit voter les lois qui protégeront son agriculture, son commerce et son industrie.

Ce sont là les idées que je soutiendrai si j'ai l'honneur d'être votre élu.

Avant tout, pour que ces lois puissent être votées, il faut que la République

sorte indiscutée de la grande consultation nationale. Nous ne voulons pas une République d'équivoque à laquelle des adversaires d'hier viennent donner une adhésion menteuse, mais une République de républicains. Aussi, je fais appel à tous les républicains, sans exception de nuances. Modérés, progressistes, radicaux, socialistes, vous devez vous réunir sous un drapeau commun dans la lutte contre la faction nouvelle. C'est le mot d'ordre de la France républicaine : ce sera votre mot d'ordre. Vous voterez contre l'avènement du pouvoir personnel dont les conséquences fatales seraient la guerre civile, l'établissement de la dictature et la guerre à l'extérieur suscitée, comme une diversion, par des gouvernants sans scrupules.

La France a besoin de la paix pour continuer son travail de réparation et de relèvement. En face de la triple alliance, elle doit demeurer maîtresse de ses destinées et ne pas confier au caprice d'un maître la direction de sa politique.

Jamais, mes chers concitoyens, vous n'aurez émis un vote plus important, car jamais le bulletin que vous allez déposer dans l'urne n'aura signifié plus nettement le maintien de la République, la paix intérieure et la paix extérieure en tant qu'elle sera compatible avec notre dignité et notre honneur.

A vous de choisir.

Dominique FORCIOLI, républicain radical socialiste.

1re Circonscription d'ORAN.

M. SAINT-GERMAIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par la confiance d'un grand nombre d'entre vous, qui ont cru que je pouvais rallier sur mon nom une majorité de suffrages dont tout l'honneur reviendra à la discipline républicaine, je n'ai pas hésité à accepter la lourde charge qui m'était ainsi imposée.

Bien d'autres, plus anciens que moi dans la carrière politique, étaient certainement plus dignes de ce mandat, mais ce sont ceux-là mêmes qui m'ont indiqué à votre choix et m'ont demandé de tenir haut et ferme le drapeau de la concentration républicaine.

Ils ont fait appel à mon patriotisme ; je me suis décidé.

En acceptant d'être candidat, je m'engage à me dévouer de toutes mes forces à l'avenir, à la prospérité de notre département, à réclamer toutes les réformes nécessaires au développement de notre colonie, toutes celles qui

devront féconder les forces de son agriculture, de son industrie, de son commerce.

Attaché par les liens puissants de la naissance à ce beau pays où j'ai tous mes intérêts, où je vis de votre vie et de vos aspirations, je ne suis pas un étranger qui vient, de passage, au hasard, réclamer de vous un honneur qui ne doit échoir qu'à un des vôtres, qu'à un Algérien.

Parmi les principales réformes qui feront l'objet de mes préoccupations, je placerai en 1re ligne la dénonciation prochaine, en 1892, des traités de commerce qui lient la France aux principaux Etats de l'Europe. Ces traités assurent aux puissances étrangères qui les ont contractés des avantages énormes au détriment de la France et de l'Algérie. L'importation des vins étrangers en France atteint 14 à 15 millions d'hectolitres ; l'Espagne en fournit à elle seule plus de six millions ; les vins de Dalmatie et de Hongrie arrivent aussi en abondance sur le marché français, causant à nos produits un préjudice considérable.

Selon toute probabilité, dans trois ans, la reconstitution du vignoble français et l'augmentation de la production algérienne permettront à notre alimentation de se passer du concours de l'étranger. A ce moment-là, je réclamerai énergiquement la dénonciation des traités de commerce, mesure indispensable qui supprimera à tout jamais une concurrence que nous devons tous souhaiter de voir disparaître.

Mais, ne l'oublions pas, pour que la France puisse avoir l'autorité, la force d'imposer des traités à l'Europe, il faut que cette Europe n'ait pas en face d'elle une France désunie, en proie à des dissensions intestines !

Protectionniste Algérien, je suis partisan du maintien de la taxe qui frappe les céréales d'importation étrangère à leur entrée en France.

Désireux de voir la colonisation de l'Algérie s'étendre le plus possible, je ferai tous mes efforts pour qu'il lui soit attribué les 500,000 hectares de broussailles improprement appelées forêts, qui, faisant partie du domaine forestier, peuvent en être détachés sans le moindre préjudice. Ces milliers d'hectares, vendus par les soins du domaine à un prix peu élevé, produiraient une somme d'environ 300 millions qui pourraient former la base d'une caisse de colonisation.

Poussé toujours par le désir ardent de voir prospérer notre colonie, je ne cesserai de réclamer de la sollicitude de l'État toutes les améliorations — travaux hydrauliques, routes, ports — qui pourront rendre nos anciens centres de colonisation plus prospères encore. J'insisterai pour que les nouveaux villages en formation reçoivent, dès leur création, les mêmes avantages.

L'abaissement des tarifs de nos chemins de fer trouvera aussi en moi un partisan dévoué. Les tarifs actuels, beaucoup plus élevés que ceux de France, sont trop coûteux. Leur réduction profitera, j'en suis certain, à notre mouvement commercial dans une large mesure.

Toutes les autres questions qui pourront intéresser la vitalité de l'Algérie seront étudiées par moi avec le plus grand soin, je vous le promets.

Au point de vue de la politique générale, partisan de la liberté la plus large et égale pour tous, je suis convaincu qu'une nation habituée à faire ses affaires par elle-même doit trouver dans les institutions démocratiques le premier élément de sa force et de sa grandeur.

Aussi, franchement républicain, je défendrai par-dessus tout l'existence de la République. Toutes les coalitions qui tendront à son renversement ou à son amoindrissement, sous quelque qualificatif qu'elles s'abritent, césariennes ou monarchiques, trouveront en moi un ennemi des plus résolus.

Quelques adversaires politiques, je ne m'en connais pas d'autres, ont affirmé, m'a-t-on dit, que j'étais le candidat d'une coterie.

Je proteste ici de toutes mes forces; je ne suis le candidat de personne; je sollicite l'honneur d'être l'élu de tous ceux qui veulent la liberté avec l'ordre, qui désirent voir à tout jamais fermer l'ère des révolutions.

Ami du progrès, je suis partisan de toutes les réformes libérales et sérieuses, mais à la condition expresse que celles-ci recevront la sanction d'une majorité républicaine en vue d'une extension du régime démocratique et non au profit d'un homme ou du parti de la réaction.

C'est ainsi que je rechercherai les moyens destinés à établir des rapports équitables entre le travail et le capital, à répartir avec justice les impôts, les charges devant être proportionnées à la fortune des citoyens.

Il faut aussi songer, je le sais, à l'avenir des invalides du travail, à la vieillesse de ceux qui, après une longue vie de labeur et d'honnêteté, n'ont pu s'assurer un repos mérité pour leurs vieux jours.

L'amélioration du sort du prolétaire, la défense des institutions qui assureront le crédit au travail et qui favoriseront les créations des caisses de prévoyance, l'augmentation des retraites des employés, des administrations civiles, l'unification des retraites des anciens militaires, la réduction des frais de justice, la création de cités ouvrières, toutes ces questions si intéressantes, seront l'objet de mon concours le plus actif et j'apporterai à leur solution tout mon dévoûment.

Mais assez de promesses. Vous me verrez à l'œuvre si vous m'appelez à l'honneur de vous représenter, et vous me jugerez.

Je vous livre sans crainte mon nom et mon passé.

Si vous me nommez votre député, personne n'apportera plus de zèle, plus de persistance que moi dans l'accomplissement de mon mandat.

Si, au contraire, vous me refusez la majorité de vos suffrages, je renoncerai sans amertume, sans regret, à la vie politique, avec la satisfaction d'avoir fait mon devoir.

Vive la République!
Vive la France!
Vive l'Algérie!

SAINT-GERMAIN,
Premier adjoint au maire de la ville d'Oran.

2e Circonscription d'ORAN.

M. ÉTIENNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier en 1881 et en 1885.

Vous connaissez mes actes, mes aspirations, mes résolutions.

Républicain de la veille, je suis l'adversaire acharné des coalitions monarchiques et césariennes, qui n'ont pour mobile que la destruction des conquêtes politiques et sociales que nous avons si péniblement acquises. Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai été au premier rang de ceux qui ont lutté contre l'audacieuse tentative d'un soldat factieux.

L'Algérie, qui n'a définitivement retrouvé la liberté que depuis dix ans, ne saurait vouloir retomber sous le régime qui a créé le royaume arabe et paralysé l'essor de la colonisation.

La République a donné à la France dix-neuf années de paix et de tranquillité. Toutes les libertés, si longtemps réclamées, sont, aujourd'hui, dans le domaine public.

Mais si nous avons pu donner à notre pays, avec la liberté de la presse, la liberté de réunion, les grandes lois scolaires qui assurent désormais au peuple sa légitime part d'influence dans la conduite des affaires, si nous avons créé un outillage économique puissant, si nous avons pu porter à son maximum la puissance militaire de la France, si nous avons réalisé la loi militaire, si nous avons voté les lois tutélaires sur les syndicats professionnels, sur le travail des femmes et des enfants dans les ateliers, l'œuvre de la Révolution n'est pas encore accomplie.

Il faut, pour la poursuivre sans précipitation, mais sans hésitation, il faut songer aux intérêts des travailleurs.

L'œuvre de la prochaine législature doit être d'ordre économique et social.

Nous devons réduire les frais de justice, diminuer les tarifs de transport et supprimer les traités de commerce. Protéger la production nationale, la défendre à outrance contre le produit étranger, tel doit être le souci constant de votre représentant.

En ce qui concerne notre Algérie, nous devons nous multiplier pour que la France poursuive sans retard spécialement les grands travaux publics, indispensables à son développement.

Nous avons un besoin urgent de routes, de barrages, de chemins de fer. Il

faut poursuivre l'amélioration des anciens centres et la création de nouveaux villages. Il faut peupler l'Algérie de Français.

Pendant huit années, vous m'avez vu à l'œuvre; j'ai donné à mon pays et à mon parti tout ce que j'ai de force et de dévouement. Vous m'avez presque unanimement récompensé de mes efforts; vous direz une fois encore qu'entre vous et moi il y a des liens que rien ne peut briser. Ma vie tout entière appartient à la Patrie, à la République et à l'Algérie. Prouvez, en vous groupant sur mon nom, que vous voulez vivre libres et indépendants.

A vous toujours.

Vive la France !

Vive l'Algérie !

Vive la République !

Eugène ÉTIENNE, Député sortant.

COLONIES

1re Circonscription de La MARTINIQUE.

M. DEPROGE,

Élu au 2e tour du scrutin, le 6 octobre 1889.

M. Deproge a déclaré n'avoir pas fait de profession de foi.

2e Circonscription de La MARTINIQUE.

M. HURARD,

Élu au 2e tour de scrutin, le 6 octobre 1889.

Paris, le 14 août 1889.

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je viens solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés. En 1881, avec le scrutin d'arrondissement, vous avez bien voulu faire sur mon nom une manifestation des plus flatteuses pour moi en m'élisant au premier tour de scrutin. Nul de vous, j'en suis convaincu, n'a perdu le souvenir des circonstances qui m'ont déterminé à laisser à un autre candidat l'arrondissement où j'étais élu pour continuer la lutte dans le Sud. Lors des élections de 1885, je vous ai retrouvés unis autour de votre premier élu de 1881. Depuis lors, je puis me rendre cette justice que je n'ai jamais dévié de la ligne de conduite que j'avais suivie dans le passé et qui m'avait valu tant de fois vos encouragements et vos suffrages.

Élu par les petits et les faibles dont j'avais spontanément pris la défense dès le jour où je retournai à la Martinique pour fonder le journal *Les Colonies* et

résolument arborer le drapeau de ceux qu'opprimait l'oligarchie réactionnaire, je n'ai jamais oublié d'où je venais; je suis resté fidèle à moi-même, fidèle à vous qui avez été mes premiers initiateurs à la vie politique. Tout mon passé le proclame hautement.

J'aurais pu, comme tant d'autres que les attaques éloignent des luttes politiques, alléguer aussi l'écœurement et renoncer à soutenir une cause pour la défense de laquelle nous avons mis en commun tant d'efforts. C'est qu'en effet nous ne sommes plus dans la période héroïque où, luttant corps à corps contre la réaction, nous voyions, par delà nos adversaires terrassés, tout un avenir de progrès et de liberté. Depuis des années, c'est la lutte entre frères qui se poursuit, c'est l'invective, c'est la haine, ce sont les plus mauvaises passions qu'on déchaîne contre ceux qui ont servi le parti républicain.

Les derniers venus à la peine veulent être les seuls à bénéficier de l'honneur. Puisque dans la vie publique il y a place pour tous, à quoi bon ces déchirements dont rient nos adversaires d'hier?

Essayer d'avilir ceux qui nous ont précédé dans la carrière ou marché au combat à côté de nous, est-ce s'élever soi-même? N'est-ce pas aussi décourager ceux qui pourraient être tentés de prendre leur place dans la mêlée des affaires publiques que de leur offrir comme double perspective les coups de leurs adversaires et ceux de leurs coreligionnaires politiques?

Républicain, je l'ai été, je le suis. J'ai défendu en France, comme je l'avais fait dans le journal *Les Colonies*, la République progressiste; j'ai appuyé énergiquement de mes votes le Gouvernement et les Chambres dans toutes les mesures de défense prises contre une dictature qui menaçait de mettre en péril l'existence de la République et l'honneur même de la France. Mes votes, les propositions de loi que j'ai présentées ou signées à la Chambre sont là, attestant et ma fidélité à mes convictions républicaines et l'intérêt que je porte constamment à la cause du peuple.

Durant les deux législatures qui viennent de s'écouler, j'ai, grâce à la correction de ma conduite politique et à mon assiduité constante aux travaux de la Chambre, été l'objet des manifestations les plus sympathiques de mes collègues. C'est ainsi qu'à quatre reprises, j'ai été élu secrétaire du groupe de l'Union des Gauches auquel j'appartenais, et deux fois secrétaire de la Chambre. A ceux de mes adversaires qui essaient de me ravaler aux yeux de mes concitoyens et qui croient bon de m'attaquer dans ma considération, j'opposerai ces manifestations qui sont de précieux témoignages et qui me consoleraient de leurs invectives, si ces invectives avaient pu m'atteindre.

Dans les bureaux de la Chambre, dans les Commissions, à la tribune, dans la presse, partout, j'ai défendu avec vigilance et énergie la cause qui m'était confiée, soit qu'il s'agît de confondre les partisans attardés du préjugé de couleur, soit qu'il s'agît de défendre les intérêts matériels ou économiques ou les aspirations morales de notre colonie. Quelques passions qu'on y mette, à quelques suggestions haineuses qu'on obéisse, on n'effacera pas ce qui a été et ce dont je puis me prévaloir, qu'il soit question du régime des sucres ou de la situation de nos pêcheurs, de la loi militaire ou de l'instruction laïque, de ce qui touche de bien près ou de ce qui touche de loin aux forces vitales de notre pays,

à son patriotisme, à tout ce dont il a besoin, à tout ce dont il peut s'enorgueillir; on ne fera jamais que je n'aie point eu une certaine part à tout cela, depuis douze ans. On peut bien, par exemple, en haine de votre représentant, essayer de battre en brèche le lycée des garçons et le pensionnat des filles; alors même, ce qu'à Dieu ne plaise, que les manœuvres de nos adversaires prévaudraient contre ces deux institutions si utiles au pays, mon nom n'en restera pas moins attaché impérissablement à l'œuvre de la laïcisation des écoles et du développement de l'instruction dans notre colonie. Il n'en restera pas moins acquis que si l'enseignement a pris un tel essor à la Martinique, si tant de jeunes filles, tant de jeunes gens sans fortune, sans situation ont pu se soustraire à la misère, aux funestes conséquences de l'oisiveté, c'est grâce surtout à un certain nombre de nos amis qui composent aujourd'hui encore la majorité du Conseil général. C'est particulièrement contre ceux-là d'ailleurs que s'exercent toutes les fureurs de nos adversaires.

Oui, il est de bon ton de bafouer la majorité du Conseil général ; l'administration locale elle-même s'ingénie à attiser les haines.

On l'a vue se jeter tête baissée dans la calomnie et la délation, descendre même dans la vie privée de nos amis, chercher avidement tout ce qui pouvait être matière à scandale, tout ce qui pouvait ternir les réputations les plus respectées, et cela sans considérer que l'on a en face de soi des républicains qui, dans des moments difficiles, ont rendu au pays les plus signalés services.

Tout cela se déverse au Sous-Secrétariat d'État des Colonies en de volumineux dossiers dont le simple examen vous fait monter le rouge au front.

Quand on songe à ce que valent les organisateurs de ces abominables manœuvres, on comprend qu'ils se soient trompés sur les sentiments du Sous-Secrétaire d'État des Colonies. Nous ne sommes plus au temps où il suffisait de calomnier pour être cru du pouvoir central. L'homme qui tient en mains les rênes de l'Administration coloniale a trop de dignité et d'esprit de justice pour accepter à la légère toutes les extravagances de nos adversaires. Il étudie, il cherche avec un soin jaloux à dégager la vérité de tout cela. J'ai en conséquence la ferme conviction que le Conseil général, dont on conteste de parti pris la correction des actes, sortira, ainsi que nos amis, victorieux de cette épreuve.

Restera alors la suprême justice. Elle ne peut ni ne doit se faire attendre et veut que le Gouverneur qui, mentant à sa haute mission, n'a pas craint de se faire l'instigateur de toute cette odieuse campagne, soit déclaré indigne du poste élevé qui lui a été confié et soit remplacé sans retard.

Quand on prenait à parti avec cette véhémence et cette méchanceté sans égale le Conseil général et nos amis, pouvais-je ne pas rester ici? Pouvais-je déserter vos intérêts si menacés et me rendre au milieu de vous pour défendre mon intérêt électoral? Il m'a semblé que mon devoir m'appelait où était le danger, c'est-à-dire où il était urgent de donner un contre-poids aux attaques et aux manœuvres du gouverneur M. Merlin. Je me suis employé de toutes mes forces à cette tâche, comme je continuerai à poursuivre les réparations indispensables que réclame notre dignité. Dans quelques jours, le Conseil des Ministres aura notifié les décisions que prendra incessamment le Sous-Secrétaire d'État. J'attends

avec confiance ce verdict qui ne peut manquer de couvrir de confusion nos détracteurs.

En terminant, il me sera bien permis d'exprimer un vœu, c'est qu'après un tel échec, les dissidents de la grande armée républicaine comprennent qu'ils ont mieux à faire qu'à perpétuer une lutte impie qui épuise le plus précieux de nos forces, de notre activité et de notre intelligence. S'ils profitaient des circonstances actuelles pour revenir à des sentiments de confraternité et d'union, ils ne trouveraient pas de plus ardent auxiliaire qne moi dans cette œuvre de réconciliation générale à la faveur de laquelle renaîtraient les beaux jours, où, la main dans la main, nous avons fait de si nobles choses pour une race que d'autres poursuivaient de leurs rancunes, et où vous avez si vaillamment montré ce que peut la solidarisation des forces en vue de l'expansion de l'idée républicaine et de tout ce qui peut développer les sources matérielles et morales d'un pays.

Quoi qu'il advienne, je reste à mon poste ou plutôt je sollicite de vous que vous m'y mainteniez si, comme j'en suis convaincu, vous me considérez encore digne de votre confiance.

Ne demandant à la politique ni une situation lucrative, ni rien de ce qui n'est strictement du ressort de mon mandat, je crois être bien placé pour vous servir comme je l'ai fait jusqu'ici avec le désintéressement le plus absolu et le dévouement le plus infatigable.

Vive la France!
Vive la République!
Vive la Martinique!

Marius HURARD.

1re Circonscription de la GUADELOUPE.

M. GERVILLE-RÉACHE,

Élu au 1er tour de scrutin le 22 septembre 1889.

Paris, le 25 juillet 1889.

Mes chers Compatriotes,

J'accepte de nouveau la candidature dans l'arrondissement de la Basse-Terre, que vous me faites l'honneur de m'offrir et je m'empresse de vous rendre compte de ce que j'ai fait pendant ces quatre dernières années.

Indépendamment du concours empressé que j'ai donné à tous ceux qui ont bien voulu s'adresser à moi, j'ai rendu d'importants services à la Guadeloupe, aux colonies et à la France.

J'ai servi la Guadeloupe, en contribuant par mes actes et par mes conseils à l'apaisement des esprits, à la conciliation des intérêts; en défendant sa cour

d'appel menacée dans son existence ; en travaillant à maintenir à la Basse-Terre l'escale de la Compagnie Transatlantique un instant supprimée ; en vulgarisant, dans les journaux et revues, l'état du commerce et de l'agriculture de la colonie.

J'ai servi la Guadeloupe et les colonies comme membre du Conseil supérieur des colonies, comme membre de la Commission de l'Exposition permanente des colonies ; comme membre du Comité de l'Exposition des colonies à l'Exposition universelle de 1889 ; comme membre du Congrès colonial ; comme rapporteur de la loi sur les sucres qui a accordé, sur ma demande, une équivalence de traitement presque complète entre les sucreries des colonies françaises et les sucres de la métropole.

J'ai servi la Guadeloupe en servant la France comme membre de la Commission de réforme du code de procédure civile ; comme membre du Conseil supérieur de l'assistance publique ; comme membre du Congrès de l'assistance publique ; comme membre de la Commission supérieure des archives de la marine ; comme membre de la Commission d'organisation de la défense des ports de guerre ; comme membre des Commissions du budget des exercices 1886-87, 1887-88, 1888-89, 1889-90.

J'ai servi la Guadeloupe en servant la France comme rapporteur du projet de loi des cadres des officiers de marine et des officiers mécaniciens ; comme rapporteur du projet de loi du cadre de réserve des officiers de marine et des officiers mécaniciens ; comme rapporteur de la loi sur la protection des enfants malheureux qui a été adoptée par la Chambre et le Sénat ; comme rapporteur du budget du Ministère des Affaires étrangères (exercice 1888) ; comme rapporteur des budgets de la Marine et de la Caisse des Invalides de la marine (exercice 1889) ; comme rapporteur des budgets de la Marine et de la Caisse des Invalides de la marine (exercice 1890).

J'ai servi la Guadeloupe en servant la France comme président de la Commission supérieure de la comptabilité de la marine, qui a élaboré le décret de la comptabilité des magasins et le décret de la comptabilité des travaux de la marine ; comme président du Comité consultatif des pêches maritimes, qui a préparé un grand nombre de rapports dont la plupart ont été suivis de décrets conformes ; comme président de la Commission d'enquête sur la pêche dans la mer du Nord ; comme président du Comité d'installation de la classe 77 à l'Exposition universelle ; comme président du jury des récompenses de cette classe.

Par ce temps où l'infamie joue un si grand rôle dans les polémiques et les luttes politiques, je crois utile de souligner que toutes ces occupations auxquelles ne m'astreignait nullement mon mandat, je me les suis imposées sans autre profit que la satisfaction de concourir au bien public. Je n'ai reculé devant aucune fatigue, devant aucun travail. J'ai tenu à approfondir les questions les plus ardues, les plus spéciales, les plus diverses, en vue de servir la patrie avec compétence.

Je vous dois compte d'un incident qui a fait quelque bruit. Un député du nom de Numa Gilly a accusé l'une des Commissions du budget, dont je faisais partie, de contenir des prévaricateurs. J'ai sommé ce député de dire s'il avait

entendu me viser et, comme il ne répondait pas à ma mise en demeure, je lui ai écrit : « Vous êtes un malhonnête homme. »

Plus tard, à la suite de la publication d'un livre où se trouvaient reproduits cette accusation et divers articles de journaux, j'ai porté une plainte en diffamation contre M. Gilly, et au cours de l'instruction de ma plainte, malgré la sanglante épithète que je lui avais jetée à la face, il a déclaré « n'avoir pas voulu me comprendre dans le nombre des personnes qu'il avait visées ». Grâce à cette déclaration, il a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu qui reproduit sa déclaration. Depuis, ce calomniateur a été plusieurs fois condamné à l'amende et à la prison, à la demande de personnes qu'il déclarait avoir entendu viser.

Des adversaires aussi peu scrupuleux que ce calomniateur m'ont reproché de faire avoir des places à mes parents. Il serait naturel qu'un parent s'occupât de ses parents. En ce qui me concerne, il n'en est rien. J'affirme que je n'ai jamais dit un seul mot en faveur d'aucun membre de ma famille, à aucun chef de bureau, à aucun sous-directeur ou chef de division ou directeur des colonies, à aucun sous-secrétaire d'État, à aucun Ministre, pas même à ceux avec lesquels j'étais uni par les liens les plus affectueux. Les membres de ma famille n'ont d'ailleurs pas besoin de mon concours. Mon influence, je l'ai toujours mise au service de la justice et de l'équité.

Vous êtes tous au courant de la lutte engagée par M. le général Boulanger contre les institutions actuelles. Il m'a paru que cette lutte était conduite avec trop d'âpreté et qu'elle méconnaissait souvent les lois existantes. J'ai considéré que, quelles que fussent les intentions des républicains qui la soutenaient, elle ne pouvait qu'être préjudiciable à la République, puisque ses adversaires, royalistes et bonapartistes, s'y associaient, sans renoncer à leurs espérances politiques. Aussi, je m'y suis opposé par mes votes. Le pays, consulté, dira qui avait tort ou raison. Après cette consultation, il conviendra de se soumettre, franchement, sans regret et sans rancune, pour penser tous à la France à qui certainement s'imposera, avant peu, le grand devoir de défendre son existence nationale.

Il est une chose que j'aurais voulu avoir faite, c'est le dégrèvement partiel des droits si onéreux qui pèsent sur nos denrées secondaires : les cafés, les cacaos et les vanilles. Malgré tous les efforts que j'ai faits près des divers gouvernements qui se sont succédé depuis 1885, je n'ai pu obtenir d'eux une réponse satisfaisante. C'est que l'heure n'était pas propice aux dégrèvements. Les budgets de ces quatre derniers exercices, que je connais pour les avoir élaborés, ne permettaient pas de prendre cette mesure si favorable à nos intérêts. Ils se sont en effet soldés ou par des déficits ou par des emprunts.

C'était une des choses qui me tenait le plus à cœur, car presque tous les petits planteurs de cafés, de cacaos et de vanilles de la colonie sont mes amis politiques et personnels. Si je n'ai pas pu la faire, c'est qu'elle ne pouvait être faite. Qui donc aurait eu plus d'autorité et de crédit que moi pour la faire ? Qui donc aurait plus d'autorité et de crédit pour la faire, si elle devenait possible dans la prochaine Chambre ?

On dit que j'aurai pour concurrent dans l'arrondissement un courtier en cafés et cacaos qui me reproche de n'avoir pas obtenu ce dégrèvement. Il n'était

pas en mon pouvoir de le faire admettre ; personne à la Guadeloupe ne croira qu'il aurait été en son pouvoir de l'obtenir. Mais, puisque ce citoyen était si désireux de voir les cafés et cacaos rapporter beaucoup à leurs producteurs, que n'a-t-il donc contribué à réduire les frais de courtage et de commission qui pèsent sur ces produits? C'était cependant une chose à sa portée.

Chacun sait que les courtiers achètent les cafés, cacaos et vanilles dans la colonie à bas prix, à des cours qu'ils fixent souvent arbitrairement parce qu'il y a peu de concurrence. Ils les vendent avec profit aux négociants consignataires de l'île ; ceux-ci, par leurs commissionnaires ou directement, les vendent avec profit aux acheteurs en gros de France ; les acheteurs en gros les vendent avec profit aux détaillants et les détaillants avec profit aux consommateurs. Il y a un moyen d'alléger les frais qui pèsent sur ces produits; ce moyen est de réduire les intermédiaires entre les planteurs et les consommateurs. Je m'efforce de le mettre à la portée de mes compatriotes. Les commissions payées aux courtiers et aux négociants consignataires, qui réduisent d'autant le bénéfice du petit planteur, peuvent être évitées par des relations directes entre le producteur et l'acheteur en gros. Ce sont ces relations que je me préoccupe d'établir et je ferai tout mon possible pour y parvenir.

Il est une autre chose que je désirais également beaucoup, c'était la création sinon d'une seconde Cour d'assises à la Basse-Terre, mais celle d'une session dans cette ville alternant avec la session de la Pointe-à-Pitre. Notre Cour d'appel a été si menacée pendant cette législature et j'ai eu tant de peine à la défendre et à la conserver que je n'ai pas cru sage de l'exposer à une discussion publique, qui pouvait donner une occasion de plus à ses adversaires pour en demander la suppression.

On m'a signalé que mon futur concurrent colportait en avril, dans l'arrondissement de la Basse-Terre, une dépêche ministérielle du 16 février 1889 concernant le service de l'Inscription maritime dont elle annonçait la réduction. Cette dépêche contenait un faux qui tendait, en me nommant — alors que la dépêche officielle ne me nomme pas et elle ne pouvait pas me nommer — à faire croire aux populations maritimes de l'île que je suis pour quelque chose dans la réduction du personnel du service, réduction que j'ai combattue, à la Commission du budget, autant que c'était en mon pouvoir. Un ou plusieurs faussaires ont donc ajouté mon nom dans cette dépêche ; je les flétris publiquement.

J'accepte la candidature à la Basse-Terre, je l'accepte avec confiance dans le succès. Je suis sûr que la Guadeloupe n'a pas cessé d'être attachée à la République.

Je suis sûr que mon ancien arrondissement voudra encore d'un républicain pour le représenter et qu'il n'adhèrera jamais à la candidature d'un adversaire de la République.

Si, comme je l'espère, vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat, je vous promets de continuer à m'occuper dans la législature prochaine :

Pour la Guadeloupe : de la création d'une session d'assises à la Basse-Terre; du dégrèvement des droits sur les cafés, cacaos et vanilles des colonies françaises ; de l'assimilation de la colonie à la France ;

Pour la Guadeloupe et la France : des questions qui intéressent la prospérité et la grandeur de la patrie ; de celles qui ont trait au sort des ouvriers de la terre et de l'industrie ; de celles qui sont relatives à la condition de tous les malheureux.

Je prendrai pour guide, dans ces études diverses, mon dévouement à la France, à la République, à la démocratie et au progrès.

Quant aux questions de politique pure, je les subordonnerai toujours et en toute occasion à l'intérêt de la France et de la République.

Vive la France ! Vive la République ! Vive la Guadeloupe !

G. GERVILLE-RÉACHE,
Avocat à la Cour d'appel de Paris, député de la Guadeloupe.

2e Circonscription de LA GUADELOUPE.

M. Marie-Emile RÉAUX,

Élu au 2e tour de scrutin, le 6 octobre 1889.

Monsieur le Président de la Commission des Programmes électoraux
et cher Collègue,

Je n'ai pas à Paris le document que vous me demandez par votre lettre du 4 courant et je ne peux me le procurer de suite. Du reste, ma profession de foi était très courte. Ayant toujours été républicain, je me suis présenté comme tel aux électeurs de la 2e circonscription de La Guadeloupe.

A vous bien cordialement.

M.-E. RÉAUX,
Député de la Guadeloupe.

1re Circonscription de l'ILE DE LA RÉUNION.

M. Édouard LE ROY,

Elu au 2e tour de scrutin, le 6 octobre 1889.

Chers Concitoyens,

La retraite prématurée de notre honorable représentant, Dureau de Vaulcomte, vous met dans la nécessité de pourvoir à son remplacement : je me décide à venir solliciter vos suffrages.

Ma vie publique, tant au Conseil municipal de Saint-Denis qu'au Conseil général et au Barreau, s'est écoulée au grand jour, sous vos yeux. Vous la connaissez donc dans ses moindres détails. Je pourrais en dire autant de ma vie privée, que vous avez d'ailleurs le droit et le devoir de scruter, car le candidat appartient tout entier à la discussion. Les indications fournies par son passé sont, pour les électeurs, le guide le plus sûr ; elles permettent d'apprécier s'il offre les garanties qu'on doit exiger de quiconque aspire à être l'élu de son pays; elles valent mieux que toutes les professions de foi.

Laissez-moi cependant vous exposer, dans ses lignes générales, la conduite que je tiendrai, si vous me faites l'honneur de m'élire.

Au point de vue colonial, avec notre éminent compatriote de Mahy (qui est devenu, par son haut mérite et sa probité sans tache, l'une de nos gloires les plus pures, l'une des personnalités les plus considérables du Parlement), je travaillerai sans relâche à l'expansion de l'influence française dans le monde. Je voudrais la voir s'étendre sur cette magnifique terre de Madagascar, arrosée par le sang de nos soldats et de nos volontaires créoles, qu'une loi égalitaire va désormais rapprocher et confondre dans les mêmes rangs, comme ils étaient unis déjà par les mêmes sentiments de vaillance et de patriotisme.

L'administration, aux colonies plus que partout ailleurs, doit s'inspirer de cet esprit d'équité, de ces vues larges, élevées et conciliantes, qui seules peuvent lui donner la force et le prestige. Il faut que, mettant tous ses soins à éviter l'arbitraire et l'injustice, elle adopte pour le recrutement et l'avancement des fonctionnaires une règle fixe, basée sur le respect de la hiérarchie et des droits acquis. Il faut qu'elle reste à l'abri des ingérences abusives, qui l'affaiblissent en la déconsidérant. Pas de népotisme ni de favoritisme : telle doit être la devise des gouvernants et des représentants du peuple, surtout en République.

Dans une démocratie bien ordonnée, le pouvoir judiciaire — régulateur suprême des intérêts en conflit — ne saurait être trop fortifié. Il importe aussi

que l'accès des tribunaux soit rendu plus facile et moins onéreux aux justiciables; je réclamerai pour notre magistrature l'inamovibilité, la simplification des formes de procédure et la réduction des frais de justice.

Partisan convaincu de notre assimilation à la métropole, pour l'exercice des droits civiques et politiques, j'estime, au contraire, que la décentralisation doit être aussi large que possible dans le domaine local, administratif et financier. Je demanderai donc le maintien des prérogatives que nous confère notre charte constitutionnelle.

Continuant comme député la tâche que, comme avocat, j'ai entreprise et accomplie, non sans succès, devant les juridictions de la colonie, j'aurai à cœur de procurer à nos communes l'allégement de la dette qui pèse sur elles, du chef de l'octroi de mer.

L'agriculture et le commerce sont pour le pays les deux principales sources de la richesse. Ils ont droit conséquemment à toute la sollicitude des pouvoirs publics. En matière économique, toute entrave est nuisible au progrès.

Poursuivant les revendications déjà formulées par la députation coloniale, je m'efforcerai d'obtenir pour nos denrées le traitement de faveur qui leur est dû, par réciprocité des mesures de protection accordées sur notre marché aux produits métropolitains.

La diffusion de l'instruction publique à tous les degrés est le premier, le plus impérieux besoin de notre époque; ce grand bienfait de l'éducation populaire doit être mis à la portée de tous. Mais il n'importe pas moins que chacun puisse choisir librement la direction intellectuelle et morale, l'école qui a ses préférences. Cette liberté essentielle ne saurait avoir aucun inconvénient pour une population qui, comme la nôtre, est profondément attachée aux institutions républicaines.

Ces institutions, compromises par des erreurs et des imprudences, menacées par des menées factieuses, trouveront en moi un défenseur énergique, résolu à prévenir le retour des fautes qui, en se répétant, finissent par perdre les meilleurs régimes.

Je veux (ainsi que je l'ai déclaré à maintes reprises) que la République soit, avant tout, un gouvernement honnête, servi par des hommes honnêtes ; respectueux de toutes les croyances et de tous les intérêts; ouvert et accessible à tous, progressiste sans cesser d'être prudent et économe, réformateur sans alarmer les consciences ; s'inspirant, en un mot, de ces grands principes d'ordre et de liberté, de tolérance et de justice que les constituants de 1789 eurent la gloire de proclamer, et qui sont demeurés le palladium, la base même de notre société moderne.

C'est en demeurant ferme dans ces principes, c'est par la modération et la sagesse que la République vivra, en triomphant des tentatives de réaction, comme des entreprises du césarisme.

Mon vœu le plus cher est de voir succéder aux luttes ardentes des partis une généreuse émulation, entraînant tous les Français, les réconciliant dans un même sentiment d'amour et de tendresse pour la patrie, pour la grande blessée, qui attend encore la vengeance inéluctable du droit, vengé et consolé du règne passager de la force !

Puisse l'année mémorable du Centenaire devenir ainsi le point de départ d'une ère nouvelle d'apaisement et de concorde entre les citoyens, de prospérité et de grandeur nationales!

Ed. LE ROY,
Avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, président du Conseil général.

2e Circonscription de l'ILE DE LA RÉUNION.

M. DE MAHY,

Elu au 1er tour de scrutin, le 6 octobre 1889.

Paris, le 21 juillet 1889.

J'autorise mes amis à présenter ma candidature dans l'arrondissement Sous-le-Vent de l'île de la Réunion pour les prochaines élections législatives et faire, en conséquence, devant l'autorité compétente, telles déclarations que de raison.

Fait en triple exemplaire pour ne valoir qu'un seul, à Paris, le 21 juillet 1889.

DE MAHY.

Vu pour légalisation de la signature de M. de Mahy, député, apposée ci-dessus.

Paris, le 22 juillet 1889.

Le questeur,
GUILLAUMOU.

Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), le lundi 29 juillet 1889.

Chers Concitoyens,

J'espérais me rendre près de vous. C'était mon désir, mon intention, ma volonté, mon devoir. Le malheur en a décidé autrement. Je viens de perdre un de mes petits-fils ; j'ai une de mes petites-filles dangereusement malade. Je ne peux pas me résoudre à m'en séparer. Tout homme de cœur le comprendra.

J'ai conscience d'avoir été fidèle au mandat de député de l'île de la Réunion. Je crois m'en être acquitté avec honneur, au mieux des intérêts de la Colonie et de la Métropole, et en conformité des vues de mes commettants. Au milieu de

circonstances parfois difficiles, la conduite de vos représentants ne vous a pas été moins dévouée dans cette législature que dans les précédentes. Sans vouloir énumérer tous les actes auxquels ils ont pu prendre part et qui vous touchent le plus directement, il me sera permis d'en indiquer quelques-uns.

Le premier, c'est Madagascar conservé à la France ; — le service postal rattachant notre Colonie à la Métropole, ce grand pays où de larges perspectives d'avenir sont ouvertes et se réaliseront ; — la colonie de Diégo-Suarez fondée et son existence assurée, malgré les obstacles qui en ont retardé le développement au début.

La loi des sucres qui accorde une prime si avantageuse à notre principale denrée et en assure le placement dans des conditions rémunératrices ;

La loi militaire, qui, tout en faisant de vous les égaux de vos concitoyens de la métropole dans la plénitude de vos droits, de vos devoirs et de votre dignité de citoyens français, constitue pour notre colonie un avantage inappréciable par la certitude d'être comprise dans le système défensif de la patrie et par le complément d'éducation intellectuelle, physique et morale que notre jeunesse recevra dans l'armée ;

La loi de finances de 1888 qui maintient à la charge de l'État le budget des cultes pour les colonies, que des hommes politiques influents voulaient mettre à votre charge ;

Le recrutement de travailleurs libres dans les possessions portugaises de la côte orientale d'Afrique, de façon à donner à notre agriculture le complément de main-d'œuvre qu'elle réclame, sans risquer d'introduire dans la colonie des éléments de perturbation politique ou économique ;

La bienveillante intervention du Gouvernement en faveur de notre banque locale, avant et pendant la crise du Comptoir d'Escompte ; le bénéfice considérable réalisé par le transfert du titre de rente, que nous avons eu tant de peine à obtenir ;

L'indemnité aux Marines, dont une première annuité est inscrite au budget de la Métropole pour l'exercice 1890.

Plusieurs de ces mesures, notamment le maintien du traitement du clergé colonial au budget de la métropole et la conservation de Madagascar, sont dus uniquement à l'énergique insistance de vos représentants.

Telle a été, en ses principaux traits, l'œuvre collective de vos représentants à la législature qui vient de se terminer. Elle a été la continuation du programme sur lequel se sont faites toutes les élections législatives et sénatoriales à Bourbon, depuis 1870 jusqu'à 1885. Il n'est que juste de le dire, ce programme, à bien peu de chose près, est aujourd'hui réalisé. Toutes nos promesses ont été tenues, et chacun de vos trois représentants y a également contribué.

En outre de cette collaboration, votre plus ancien député, en raison même de son ancienneté et par le fait des circonstances, a occupé certaines situations et exercé certaines fonctions, dont il doit vous rendre compte.

La confiance de ses collègues de la Chambre des Députés l'a appelé à présider :

La Commission nommée au début de la législature, pour examiner le traité de Madagascar ;

La Commission de l'armée;

La Commission des travaux de défense des ports de guerre;

En 1888, les loi relatives au recrutement de l'armée et aux sous-officiers; en 1889, la loi relatives aux travaux d'amélioration des ports de guerre a été votée à la Chambre des Députés, sur les conclusions des Commissions, soutenues par votre député, comme président et rapporteur.

En dehors du Parlement, les Sociétés de géographie de France lui ont décerné la présidence de leur congrès national, tenu à Bourg en Bresse l'année dernière; les jurys d'admission et d'installation de la classe 72 dans la section française, ainsi que le jury international des récompenses de l'Exposition universelle, classe 72, contenant la plupart de nos produits coloniaux, lui ont également confié la direction de leurs opérations.

A diverses reprises, votre député a été appelé au pouvoir. Plusieurs portefeuilles lui ont été offerts :

Celui de la Marine et des Colonies dans le Cabinet formé par M. de Freycinet, au début de la législature;

Celui de l'Intérieur, dans le cabinet Rouvier;

Ceux de l'Agriculture, des Travaux publics, de l'Intérieur, de la Marine et des Colonies, dans le premier cabinet Tirard;

Ceux de l'Agriculture et de l'Intérieur dans le second cabinet Tirard.

Vous savez pour quels motifs j'ai décliné la plupart de ces offres et pour quelles raisons j'ai quitté le ministère de la Marine et des Colonies, que j'avais accepté dans le premier cabinet présidé par M. Tirard. Je n'ai pas hésité à refuser le pouvoir, quand la politique à laquelle il aurait fallu m'associer ne m'a pas semblé dans la donnée de votre mandat, ou n'a pas été conforme à mes convictions.

Mes collègues de la Chambre des Députés ont approuvé ma conduite et m'ont donné le plus précieux témoignage de leur confiance, en me nommant questeur, puis vice-président de la Chambre. J'ai eu le grand honneur de présider quelques séances importantes, notamment les deux séances où fût voté le budget des recettes pour l'exercice 1890.

Dans toutes les situations où je me suis trouvé, je peux affirmer que je ne vous ai jamais oubliés. Je vous en ai rapporté tout l'honneur, tout le bénéfice, et je n'en ai jamais tiré aucun profit personnel. L'influence que j'ai pu acquérir n'a été au service que de la Colonie et de la Métropole. J'ai essayé d'être utile individuellement à mes compatriotes, et je n'y ai pas épargné mes peines et soins. Si je n'ai pas toujours réussi à obtenir, pour tous, les satisfactions auxquelles ils pouvaient prétendre, j'ai le droit d'affirmer qu'envers aucun je n'ai jamais lésé la justice ou l'équité. Je ne me suis jamais départi du sentiment d'affectueuse solidarité créole dont j'ai toujours été pénétré.

Persuadé que l'expansion coloniale, la puissance maritime sont les conditions essentielles du relèvement et de la prospérité de la patrie, je me suis efforcé par une volumineuse correspondance avec les hommes politiques, à Paris et dans les départements, et par mes polémiques, mes articles de journaux, mes brochures, mes discours à la tribune de la Chambre, mes nombreuses conférences dans les diverses régions de la France, je me suis efforcé de dissiper les

erreurs, de combattre les préjugés anti-coloniaux. Au risque d'affronter les puissantes inimitiés, j'ai démasqué les ingérences cosmopolites qui ont tant obscurci l'esprit public et ont pesé d'un poids si lourd dans la politique coloniale, commerciale et maritime de la France. J'ai mis toute mon activité, toute mon âme, à rendre populaires les questions de marine et de colonies. Je ne crois pas manquer à la modestie en disant que jai été un des promoteurs du mouvement d'opinion qui a intéressé le pays à la conservation de Madagascar et qui vient d'obliger le gouvernement à demander aux Chambres une partie des crédits que j'avais dès longtemps déclarés nécessaires, pour la défense des côtes de France et l'augmentation de notre flotte de guerre.

Cependant, certaines choses que j'avais à cœur sont restées inachevées, entre autres la constitution d'un puissant département de la marine et des colonies. Je n'ai pas réussi à en empêcher le démembrement momentané. En revanche, le service d'État-major permanent dont j'avais jeté les premières bases, lors de mon passage au Ministère en décembre 1887 et janvier 1888, a été maintenu par mon successeur, sans avoir reçu, toutefois, le développement que j'aurais désiré. Une proposition de loi à laquelle j'attache une importance capitale et que j'ai présentée à la Chambre des Députés pour la création d'un grand État-major de commandement de nos armées de terre n'a pas pu, en raison des longues études qu'elle m'a coûtées, arriver en temps utile pour être soumise au vote. Mais le principe est posé, la nécessité reconnue ; ces projets, qui ont reçu l'approbation quasi-unanime de nos officiers de tous grades des armées de terre et de mer, seront repris par d'autres, à défaut de moi, et ils aboutiront dans la prochaine législature.

De même, une question de moins haut intérêt, sans doute, mais qui me tient profondément au cœur, le port de Saint-Pierre. Nous avions demandé, mes collègues de la Colonie et moi, que le port de Saint-Pierre fût compris dans la combinaison gouvernementale relative au port de la Pointe-des-Galets et aux marines. Nous avons obtenu l'indemnité pour les marines, nous n'avons pu obtenir l'acquisition du port de Saint-Pierre par l'État. J'aurais pu, lorsque la question est venue récemment devant la Chambre, tout faire échouer parce qu'on ne me donnait pas satisfaction pour Saint-Pierre. J'ai pensé que, malgré mon chagrin de voir retarder la solution en ce qui concerne le port de ma ville natale, je n'avais pas le droit de faire repousser celle qui intéresse les marines. Je ne suis pas pour la politique du *tout ou rien*. Une mesure qui donne à peu près satisfaction à l'équité pour les marines et qui laisse ouverte la possibilité d'un arrangement ultérieur pour le port de Saint-Pierre vaut mieux qu'un rejet en bloc qui eût sacrifié tous les intérêts, sans compensation pour aucun.

En écrivant ces lignes, je ne veux pas me défendre d'un retour sur moi-même, depuis l'époque lointaine où je militais parmi vous, au milieu de mes compatriotes Saint-Pierrois, jusqu'à l'heure présente. Dans la vie privée et dans les fonctions publiques, un seul principe religieusement observé a été mon guide et a imprimé à ma conduite une grande uniformité, malgré la diversité, la complication, et parfois la gravité des conjonctures. Simple citoyen à Saint-Pierre, député en France, l'amour du pays a été ma règle. Là-bas et ici, je me suis

donné à vous sans réserve. Je vous ai appartenu tout entier pendant trente années de mon existence, *grande mortalis œvi spatium!*

Si vous pensez que l'expérience acquise et les relations politiques formées dans cette longue et laborieuse carrière, où, plus d'une fois, j'ai été mêlé aux plus hautes affaires de la patrie, vous soient utiles, vous pouvez disposer de mon dévouement. A cet effet j'autorise mes amis à présenter ma candidature dans la circonscription de ma ville natale, l'arrondissement Sous-le-Vent. Je remercie, du plus profond de mon âme, les électeurs de toute la Colonie pour la grande bienveillance qu'ils m'ont tant de fois témoignée. J'ai essayé de la justifier par ma gratitude et par mon absolu dévouement, mon travail sans trêve, mon perpétuel souci d'être digne de vous, de conserver votre bon renom, mon application à servir les droits et les intérêts de mes compatriotes, en même temps que les droits et les intérêts généraux de la patrie.

Je ne sais si le gouvernement fera connaître à la Colonie, par ce courrier, l'époque à laquelle devront se faire nos élections. Rien n'était décidé, à mon départ de Paris, il y a quelques jours, le 21 juillet. J'avais émis, à diverses reprises, l'avis que les élections aux Colonies doivent se faire le plus tôt possible dans les délais légaux, afin de permettre aux députés d'outre-mer de se trouver à Paris dès l'ouverture de la session.

Cette opinion, qui était autrefois la règle et que les anciennes lois électorales avaient consacrée, ne semble pas avoir prévalu au Sous-Secrétariat d'État. Je crois, en outre, que les colonies n'étant pas mentionnées dans la récente loi sur les candidatures multiples, le Ministère n'a pas le droit de nous l'appliquer par décret. J'y obéis toutefois, ayant toujours eu l'intention bien arrêtée de me présenter seulement dans mon arrondissement natal, et j'adresse à mes amis, en même temps que ce compte rendu, la déclaration légalisée prescrite par la nouvelle loi, afin qu'en tout état de cause, s'ils jugent ma candidature utile au bien public, ils puissent la présenter valablement dans la deuxième circonscription, la seule où je doive me présenter, comme j'ai fait en 1881, sans oublier pour cela que la première circonscription a droit à une égale gratitude de ma part. C'est donc l'arrondissement Sous-le-Vent que je représenterai, si ma candidature est favorablement accueillie. C'est en son nom que, sans oublier un seul instant le mandat spécial d'un député de l'île Bourbon, je continuerais à défendre la République et la liberté contre tous les césarismes, tous les despotismes, toutes les réactions. Puisqu'en ce moment un factieux en révolte contre les lois du pays ose se poser en prétendant, ce factieux et ses pareils n'ont pas et n'auront pas d'adversaire plus résolu que moi.

Mes chers compatriotes, j'aurais été heureux de me rendre parmi vous. Au lieu de cette lettre, il m'eût été bien doux de vous porter de vive voix mes explications. Le bonheur de revoir notre île m'est cette fois refusé. Je me flattais aussi de toucher terre à Madagascar, de constater les progrès accomplis à Diégo-Suarez, depuis ma première visite en 1885. Il me faut y renoncer! Vous comprendrez mon regret, hélas! trop douloureusement motivé. Je prie mes amis de me suppléer, je les remercie à l'avance de ce qu'ils feront, et je n'ai plus qu'un mot à ajouter :

Quelle que soit leur décision de présenter ou de retirer ma candidature, et

quelle que puisse être également la décision du corps électoral, je resterai le compatriote dévoué que vous connaissez. Le suprême honneur de ma vie est de vous avoir fidèlement représentés pendant près de vingt années. Je ne mentirai pas à ce passé et, quoi qu'il arrive, je serai toujours,

Votre très affectionné,

DE MAHY.

INDE FRANÇAISE.

M. PIERRE-ALYPE,

Élu au 1er tour de scrutin, le 22 septembre 1889.

Mes chers Concitoyens,

Je viens, pour la troisième fois, solliciter l'honneur de vous représenter au Parlement.

Depuis le jour où, prenant en main votre cause, j'ai repoussé victorieusement le furieux assaut que vos adversaires livraient à vos libertés politiques, nous avons appris à nous connaître, à nous apprécier, à nous estimer. Désormais, un lien étroit nous unit, celui de la communauté de sentiments et d'opinions.

Je sais que je puis compter sur vous comme vous pouvez compter sur moi. Je vous ai donné des preuves éclatantes de mon dévoûment à vos intérêts, de ma fidélité à remplir mes engagements envers vous.

On me rendait ce témoignage dernièrement à la tribune de la Chambre. Dans un débat où il était question des Indiens, un des ministres actuels, M. Constans, répondant à mon discours, disait « que j'avais pour les Indous une sollicitude toute paternelle ».

En effet, depuis que je vous représente, je n'ai eu qu'une pensée : veiller à vos intérêts avec un soin jaloux. Depuis huit ans, aucune atteinte n'a été portée ni à vos droits politiques, ni à vos us et coutumes. Je les ai fait respecter, je saurai les faire respecter encore dans l'avenir, si vous me continuez votre confiance.

Il y a quelques jours, le Parlement votait une loi des plus importantes, la loi militaire. Pour vous, se posait une grave question : il s'agissait de savoir si la nouvelle loi vous serait de tous points applicable, si vous seriez forcés de quitter vos foyers, vos familles, vos plus chères affections, pour aller servir au loin la patrie.

Grâce à mes démarches, cette loi ne vous est point applicable, et, si elle l'est plus tard, ce sera sous la réserve expresse que le service se fera dans la

colonie même. Du reste, il n'est pas besoin de loi pour faire son devoir; la France sait qu'elle peut, à l'occasion, compter sur votre patriotisme et votre bravoure.

Tout récemment encore, l'importante commune de Villenour sollicitait l'autorisation de faire une loterie pour restaurer sa magnifique pagode, un des plus beaux monuments des Indes. Cette autorisation, je l'ai obtenue de la bienveillance du Gouvernement.

Vous savez aussi que mes démarches pour la canalisation du Pambéar, future source de revenus pour vous, ont été couronnées de succès.

Tel je suis aujourd'hui, tel je serai toujours : dévoué, fidèle à la cause de tous nos établissements de l'Inde française.

Mais il ne suffit pas de rappeler ce qui a été fait pour vous, il faut surtout considérer ce qui reste à faire pour augmenter la somme de votre bien-être et de vos libertés politiques.

La Métropole, obéissant aux nécessités de sa situation financière, vous a imposé, ainsi qu'aux autres colonies, des charges nouvelles. J'ai protesté; on m'a répondu que c'était un sacrifice passager qu'on demandait à toutes les colonies.

Je suis bien décidé à demander, lors de la prochaine discussion du budget, la suppression de ces charges que nos établissements ne peuvent supporter plus longtemps. En tout cas, je réclamerai une compensation, le retour à la colonie de la rente de l'Inde. Ce sera l'objet de mes plus constants efforts.

Mais, à côté de cette question, il en est une autre des plus importantes pour votre avenir et qui s'impose: c'est la réforme de votre régime électoral pour les élections locales.

Le décret de 1884, qui a réparti d'une façon si inégale la représentation locale, a fait ses preuves; il a donné les plus tristes résultats, témoin la situation financière actuelle créée par un conseil général dont la majorité factice se trouve être en minorité dans le pays et par le nombre des électeurs, et par l'importance des intérêts à défendre, et qui, par cela même, dispose à la légère de l'argent des contribuables.

Cet état de choses doit cesser. Ce décret est inique ; j'en demande l'abrogation. Je demande qu'on vous applique le droit commun, c'est-à-dire l'unité de liste pour les élections locales, comme cela existe déjà pour les élections législatives.

Cette réforme m'avait été formellement promise, elle allait s'accomplir, il y a trois mois, lorsque le ministère Floquet est tombé. Mais ce n'est qu'un ajournement; vous l'aurez, j'en réponds, parce que c'est le droit et la justice.

Nos adversaires, qui ne veulent pas, et pour cause, de cette modification, essaient de faire accroire au ministère qu'elle est demandée seulement par quelques ambitieux, mais que la masse de la population y est indifférente.

Eh bien ! il vous appartient, mes chers concitoyens, de vous prononcer aujourd'hui sur cette question capitale, et c'est sur ce terrain principalement que je pose ma candidature devant vous.

Voulez-vous qu'on modifie votre régime électoral pour les élections locales?

Voulez-vous qu'on supprime le décret de 1884 et qu'on le remplace par l'unité de liste? Alors, votez pour moi.

Pas d'équivoque! La question est clairement, nettement posée : voter pour moi, c'est voter pour l'unité de liste.

Faites tous votre devoir, allez en masse au scrutin. Devant une telle manifestation de votre sentiment, le Gouvernement n'hésitera plus, et s'il hésite, la Chambre, qui tient grand compte des décisions du suffrage universel, saura vous donner satisfaction.

Et maintenant, mes chers concitoyens, ai-je besoin d'ajouter que je continuerai à défendre de toutes mes forces le gouvernement de la République, ce gouvernement généreux, bienveillant, auquel vous devez les libertés dont vous jouissez ?

Ai-je besoin de dire que je serai l'adversaire déclaré de toute entreprise tendant à porter atteinte à nos institutions républicaines ?

Je suis, je serai toujours un des plus fermes défenseurs de la République.

Vive la France!

Vive la République!

Vive l'Inde française!

PIERRE-ALYPE,
Député sortant.

LA GUYANE FRANÇAISE.

M. FRANCONIE,

Elu au 1er tour de scrutin, le 6 octobre 1889.

A mes électeurs.

Citoyens,

Pour la quatrième fois depuis 1879, vous venez de me renommer votre représentant à la Chambre des Députés.

Pour cela, vous n'avez eu besoin ni de ma présence parmi vous, ni de la moindre profession de foi de ma main. — Seuls, le souvenir de mon nom, de mon passé, le témoignage et l'appui absolument dévoué de quelques-uns de mes amis intimes ont suffi à déterminer vos suffrages.

Jamais, aucune marque de confiance et d'estime ne m'était allée jusqu'ici aussi profondément au cœur que celle que vous venez de me donner dans ces conditions, après tant d'autres qui, cependant, m'avaient déjà si profondément ému.

Aussi, je vous en adresse tous mes plus profonds remerciements.

Je vous remercie, d'abord pour la République, dont j'ai la prétention d'avoir toujours été un des plus fervents défenseurs : non pas de la République des seuls puissants, mais de la République de tous, humbles et forts, pourvu qu'ils fussent honnêtes et voulussent sincèrement l'affranchissement du peuple ; non pas de la République du piétinement sur place, mais de la République qui veut constamment marcher en avant ; non pas de la République qui, hier encore, essayait de s'incarner dans un sabre, mais de la République qui, de plus en plus, poursuivra la disparition du sabre par la fraternité et la solidarité des peuples.

Tel j'ai toujours été ; tel je suis ; tel j'entends rester.

Je vous remercie ensuite pour moi-même, et pour ceux dont le souvenir a toujours été pour vous — je n'ai pas à me le dissimuler — la cause déterminante de toute l'affection que vous ne cessez de me témoigner.

Ces remerciements exprimés, faut-il maintenant nous entendre, après coup, sur un programme, relatif aux affaires spéciales à notre pays ?

A quoi bon ?

Depuis dix années que vous me confiez votre mandat, l'entente n'est-elle pas déjà suffisamment établie entre nous ? Le verdict même que vous venez de rendre, pour la quatrième fois, n'en est-il pas la preuve manifeste ?

Ne savez-vous pas que ce que vous voulez pour la Guyane, c'est ce que, moi aussi, j'ai toujours voulu et voudrai toujours, c'est-à-dire son développement et sa prospérité continus, par des voies honnêtes et justes ?

Sur la plupart des questions qui nous intéressent, ne connaissez-vous pas mes opinions ?

Ces opinions vous paraissent-elles erronées ?

Évidemment non ; autrement, vous ne m'auriez point repris pour votre représentant.

Ne prenons qu'un exemple : la question d'immigration, la plus importante pour nous, quoiqu'elle nous ait si longtemps divisés.

Sur cette question, ne savez-vous point ma manière de voir ?

Vous paraît-elle mauvaise ?

Évidemment non, encore une fois ; et elle vous le paraît si peu, que si j'en crois mes renseignements, mes adversaires les plus acharnés seraient, eux-mêmes enfin, à la veille de la partager.

En effet, votre Conseil général ne consent-il pas, aujourd'hui, à délibérer sur des projets d'immigration libre, c'est-à-dire basée sur des principes de justice et d'humanité ? L'un de mes concurrents — le plus courtois, laissez-moi lui rendre cet hommage en passant — n'a-t-il pas, pour se faire bien venir de vous, développé, sur cette question, les idées mêmes pour lesquelles je luttais, il y a déjà huit ou dix ans ?...

Quel progrès !

En serait-il, par hasard de même aujourd'hui, pour toutes les autres questions ?

L'heure d'une entente définitive entre nous tous, pour le bien de notre malheureux pays, par les voies que j'indiquais tout à l'heure, aurait-elle enfin sonné ?

Citoyens,

Rien ne satisferait mieux mes vœux; j'en rendrais grâce au progrès des idées. Et, c'est le cœur plein de cette espérance, que vous renouvelant mes remerciements, pour vous et les amis qui m'ont prêté leur bienveillant et chaleureux appui, je crie avec vous :

Vive la République !
Vive la France !
Vive la Guyane !

Gustave FRANCONIE.

Asnières, 17 novembre 1887.

SÉNÉGAL.

M. l'amiral VALLON,

Élu au 2e tour de scrutin, le 6 octobre 1889.

Électeurs du Sénégal !

Déjà à moitié votre député par le vote du 22 septembre, et persuadé que le scrutin du 6 octobre me confirmera ce titre, si aucune manœuvre frauduleuse ne vient le fausser par l'introduction des bulletins qu'ont pu se procurer, à Saint-Louis seulement, des hommes absolument étrangers au Sénégal, mais qui passent plusieurs fois devant l'urne en groupes disciplinés, sans que leur identité soit établie, sans que vos protestations puissent les en écarter !

Persuadé que ces manœuvres, flétries par l'opinion publique, poursuivies par la justice, ne pourront pas se répéter sans danger à la prochaine épreuve, je suis resté parmi vous pour tenter la lutte suprême.

Il ne doit y avoir parmi nous aucun malentendu, et voici ma profession de foi, déjà développée dans nos réunions publiques :

Ma candidature est celle de l'union si nécessaire pour le développement de la Colonie, et tous, vous pouvez venir à moi avec égale certitude de trouver un défenseur, sans parti pris, de ce qui est juste et peut tourner au bien général.

Si j'ai parmi vous des adversaires, je ne voudrai m'en souvenir que pour leur prouver qu'ils m'ont mal jugé.

La députation du Sénégal ne doit pas être une échelle tendue à quelques ambitions ; votre député ne doit être l'homme de personne ; il doit être libre de

toute dépendance autre que celle des intérêts généraux de la Colonie résultant, non de vaines utopies, mais exprimés par ses conseils autorisés.

Pour tirer le Sénégal du malaise dont il se plaint, il n'y a qu'à le faire connaître, et pour cela, faut-il au moins en parler quelquefois à la tribune parlementaire.

J'apporte aux indigènes, à mes vieux compagnons d'armes, le souvenir du bien que je leur ai fait comme gage de celui que je puis leur faire encore.

Leur sang a coulé près du nôtre chaque fois qu'il s'est agi de défendre la patrie commune.

La loi militaire a été votée sans qu'une voix s'élevât pour faire connaître que, déjà, tous étaient ici soldats ou marins; je ferai mes efforts pour qu'elle ne soit appliquée aux jeunes musulmans qu'avec les ménagements qui conviennent à la circonstance.

Ma candidature est franchement républicaine et revisionniste :

Républicaine, parce que la République, entre les mains d'hommes honnêtes, désintéressés et surtout nouveaux, est la seule forme de gouvernement qui soit durable en France.

La monarchie blanche ou tricolore, la dictature, le césarisme à deux prétendants ne peuvent nous conduire qu'à une nouvelle révolution, à la guerre, aux réactions les plus funestes, et entre toutes les prétentions dites conservatrices, mais qui n'aspirent qu'à renverser, l'union est impossible, même et surtout après la victoire.

Je veux une revision, mais alors seulement que la République, ayant triomphé de tous ses ennemis, se verra solidement établie et pourra songer à refaire ses règlements constitutionnels.

L'instabilité ministérielle est telle aujourd'hui qu'aucun ministre n'a le temps de faire le bien et que le plus habile n'a pas trop de toutes les ressources de son esprit pour défendre son portefeuille contre les convoitises des groupes qui visent à la curée du pouvoir, ne dussent-ils l'exercer que pendant quelques semaines.

Il ne résulte de ces luttes ardentes et répétées que désordre et stérilité dans les affaires publiques, abaissement aux yeux de l'étranger.

Je veux donc une revision qui donne plus de stabilité et de prestige au gouvernement quand l'heure sera venue de s'occuper de la Constitution.

Une revision qui aurait pour but de renverser le gouvernement républicain, soit pour amener une dictature, soit pour restaurer un empire ou une monarchie, me trouverait dans le camp de ses adversaires les plus résolus.

Je voudrais le remplacement des députés par tiers, tous les deux ans, afin d'éviter les situations comme celle où nous nous débattons et qui donnent, tous les quatre ans, aux partis hostiles, l'espoir du renversement de la République.

Je voudrais un Sénat issu du suffrage universel direct et choisi parmi les hommes âgés de plus de 40 ans.

L'illustre citoyen qui porte, en ce moment, le cœur de la France, le prési-

dent Carnot, est, à mes yeux, la personnification la plus élevée, la plus correcte qui puisse inspirer le respect et l'amour de la République.

Je suis né et je mourrai chrétien; mais je veux l'entière liberté de conscience et le respect absolu de toutes les religions.

L'athée ne peut s'attirer que le mépris des noirs, sans s'assurer l'estime et la confiance des Européens.

Je veux l'instruction primaire obligatoire pour tous les sujets français, l'instruction secondaire et l'instruction supérieure accessibles à tous avec l'entière liberté du père de famille de choisir, pour ses enfants, l'instituteur qui lui convient.

On ne saurait répudier au Sénégal tel ou tel système d'éducation; chacun d'eux a donné ses preuves éclatantes de dévouement et de succès.

Il lui faut des écoles professionnelles où se formeront les ouvriers et peut-être les ingénieurs de l'avenir.

Je souhaite la disparition de l'esclavage, mais en apportant au Sénégal, à sa suppression, des tempéraments mesurés sur le respect promis aux coutumes séculaires des populations que nous avons ralliées autour de nous. Mais je veux que l'esclave libéré ne devienne pas un vagabond à la charge de la société et lui paie par le travail les bienfaits qu'il en reçoit.

Je veux le progrès continu en toutes choses, c'est-à-dire le mieux qui peut résulter du respect des libertés et des volontés des assemblées délibérantes régulièrement constituées, et de la liberté individuelle qui ne cesse qu'à l'instant où elle nuit à celle du voisin.

Je veux la liberté de la presse avec une répression sévère de la licence par les tribunaux de droit commun.

Je suis partisan de la liberté du commerce cherchant lui-même ses voies où l'administration doit le suivre pour le protéger, pour le défendre au besoin, mais où elle ne saurait utilement ni le devancer ni l'entraîner.

Le Sénégal est une colonie agricole où il faut, sans retard, faire connaître la charrue à l'indigène, lui enseigner la science des cultures nouvelles rémunératrices et l'influence du choix des semences.

La propriété et la religion des indigènes doivent être l'objet constant du respect et de la protection des pouvoirs; c'est là une condition de bonne harmonie sine qua non!

Il faut attirer à nos institutions, sinon à tous nos usages, par la justice, la vérité, la persuasion, l'exemple, et surtout par les intérêts procédant des échanges commerciaux.

Les blancs et les noirs sont frères! honte à ceux qui cherchent à faire naître, dans notre vieille colonie du Sénégal, d'indignes préjugés de couleur; ils commettent un crime dont ils deviendront fatalement les premières victimes.

Sans courir à des aventures nouvelles du côté de Ségou et de Tombouktou, il faut tirer des acquisitions actuelles dans le Soudan tout ce qu'elles peuvent produire; cependant une pénétration prudente et continue doit être l'objectif de tout bon Sénégalais.

Le chemin de fer de Saint-Louis à Dakar opère le rapprochement commer-

cial des deux arrondissements en rendant solidaires des intérêts qui ne sauraient se confondre que le jour où il n'y aura plus qu'une façon de les envisager par MM. les armateurs et les commerçants.

Ce jour n'est peut-être pas éloigné.

Le régime douanier comporte des questions d'une solution très difficile ; il est de principe économique qu'il faut ne gréver que le moins possible à l'exportation les produits du sol que cultivent les indigènes; cette grave étude ne peut être tranchée qu'après avis des conseils de la Colonie.

J'approuve la séparation de l'administration des Colonies de celle de la Marine, mais sans que celle-ci abandonne tout à fait son ancienne protégée devenue majeure et qui a droit à une vie propre sous un ministre intelligent.

J'appelle de tous mes efforts l'industrie nationale à transformer ses produits afin d'aider le négociant à se passer de l'étranger, ainsi que le réclame son patriotisme.

Electeurs sénégalais !

Il vous faut un député vivant qui parle et agisse d'accord avec vos conseils électifs, et je crois remplir cette condition à laquelle s'ajoute l'autorité de ma position sociale, et, j'ose le dire, celle de mon passé que vous connaissez tous dans la Colonie.

Ce serait mentir à mes principes et à mes promesses que de commencer par mettre à prix les votes des électeurs !

Qui est capable d'acheter la conscience des autres est bien près de vendre la sienne !

Quand on a payé le vote de l'électeur, on ne lui doit plus rien le lendemain.

N'ayant d'autre ambition que celle de me consacrer aux intérêts du Sénégal, je ne veux devoir le succès qu'aux convictions de ses électeurs.

Si je n'obtiens pas au 6 octobre la majorité de vos suffrages, je resterai l'amiral Vallon toujours prêt à s'employer pour vous servir.

Vive la France ! Vive le Sénégal ! Vive la République !

Saint-Louis, le 24 septembre 1889.

Contre-Amiral Aristide VALLON,
Délégué des Chambres de commerce et du Comité central à l'Exposition universelle.

COCHINCHINE FRANÇAISE.

M. LE MYRE de VILERS,

Elu au 2e tour de scrutin, le 6 octobre 1889.

Lettre adressée à M. le Président du Conseil colonial.

Paris, le 20 août 1889.

Mon cher Président,

Mes actes publics, mes écrits et mes paroles répondent par anticipation aux différentes questions que vous me posez dans votre lettre du 1er août, et les électeurs qui ont habité la Cochinchine, en 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, sont fixés. Malheureusement, beaucoup ont disparu et il me paraît utile, comme à vous, d'exposer nettement mes opinions et mes vues.

Douanes.

Dès 1881, la question des douanes fut soulevée au conseil colonial et leur adoption combattue par l'administration. J'estimais et j'estime encore que l'intérêt essentiel de la colonie est de conserver la liberté commerciale qui a fait sa prospérité et développera ses relations avec les provinces du haut Mékong et du Laos. Si les taxes douanières étaient maintenues dans un pays exclusivement agricole, dont les produits s'exportent en Chine et sont soldés par des marchandises chinoises, la conséquence inévitable serait un ralentissement des échanges, un abaissement du prix des riz, un arrêt dans les défrichements, la misère pour la classe ouvrière, le déficit du Budget et, en fin de compte, la nécessité d'avoir recours aux subventions de la France.

Au point de vue du droit, la mesure ne paraît pas défendable. La Métropole peut exiger de ses possessions d'outre-mer le paiement des frais d'administration, de souveraineté, de défense, même le remboursement de la part des dépenses de premier établissement qui leur incombe, le tout s'élevant à 6 millions pour la Cochinchine; mais on ne saurait imposer aux colonies un régime économique contraire à leur prospérité.

Conseil colonial.

Avant mon arrivée en Cochinchine, le Gouverneur réunissait entre ses mains tous les pouvoirs de souveraineté, y compris ceux de juge suprême en

matière indigène. Ces attributions excessives plaçaient le chef de la colonie dans cette alternative de commettre des abus d'autorité ou de rester sur une réserve de nature à entraver le progrès dans un pays en voie de formation. Je pensai qu'il fallait donner à chacun une part de responsabilité : à la magistrature, la distribution de la justice; aux habitants, la gestion financière.

Telle est l'origine du décret de 1880. Dans sa rédaction, on s'est efforcé de tenir compte des intérêts en cause, il donne une représentation aux différents éléments constituant les forces vives de la colonie : français, indigènes, gouvernement, commerce.

Cette organisation était essentiellement provisoire et dans l'esprit de ses auteurs devait se modifier progressivement. L'accroissement de la population française entraîne une augmentation du nombre des conseillers français; le droit donné aux Annamites d'acquérir la naturalisation doit amener à son heure la suppression des conseillers indigènes. Si la domination est définitivement établie, l'administration n'a plus à désigner des membres de l'assemblée locale.

En réalité, la constitution du Conseil est surtout une question de statistique. Le but à atteindre est d'arriver à l'unité.

Retraites et Compte de Prévoyance.

C'est sur ma proposition, rapport du 14 juillet 1880, qu'a été institué le compte de prévoyance en faveur des fonctionnaires de tout ordre. Depuis cette époque, un séjour de six années dans les pays tropicaux n'a fait que me confirmer dans mon opinion première; j'ai vu mourir un trop grand nombre de mes coopérateurs pour ne pas avoir acquis la conviction que des dispositions spéciales doivent être maintenues. En effet, l'Européen ne peut résister aux températures élevées qu'en s'entourant de soins, en jouissant d'un bien-être qui dans la métropole constituait un véritable luxe. Ces avantages lui deviennent plus nécessaires encore, lorsque épuisé par la maladie, ou tout au moins fortement anémié, il prend sa retraite ; alors la colonie sait lui assurer des ressources suffisantes. D'un autre côté, rien ne serait plus préjudiciable à la cause de l'expansion coloniale que de laisser ceux qui s'y sont consacrés végéter misérablement à l'expiration de leur service.

Ma première pensée avait été de liquider les retraites, comme aux Indes anglaises et néerlandaises, après quinze années de séjour effectif, sur le traitement moyen colonial des six dernières années, et non sur celui d'Europe qui est une solde de congé. Bien que la dépense fût moins élevée, nous avons dû renoncer à ce projet qui aurait exigé un vote du Parlement et dont l'exécution eût amené des complications inextricables par suite de l'admission fréquente dans les cadres de fonctionnaires en cours de service.

Dans les circonstances actuelles, le rétablissement du principe du compte de prévoyance aura le grand mérite de permettre de donner immédiatement un commencement de satisfaction au personnel par le prélèvement à son profit sur les excédents disponibles, en clôture d'exercice, d'une somme à répartir

entre les ayants-droit ; 5, 10, 15, pour cent jusqu'à ce que les finances de la colonie soient reconstitués.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que tous les employés, supportant les mêmes charges, doivent participer aux mêmes avantages. C'est vous dire que je ne comprends pas qu'une partie du personnel, contributions indirectes, soit condamnée à n'avoir droit à la retraite qu'après 30 ans de service, à 55 ans d'âge. Pour qui a habité la Cochinchine, de pareilles conditions équivalent à la suppression de la pension.

LOIS ORGANIQUES QUI FIXENT LES ATTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTS POUVOIRS PUBLICS.

C'est le seul point sur lequel je ne suis pas complètement d'accord avec vous. En France, les attributions des pouvoirs publics résultent de l'ensemble de la législation ; quant au fonctionnement des services, sauf ceux de l'armée et de la marine, il est fixé par des décrets, règlements d'administration publique, rendus en Conseil d'État. Vous ne sauriez demander davantage pour la Cochinchine et vous n'obtiendriez pas une loi organique dont le vote absorberait le temps du Parlement pendant plusieurs sessions. La stabilité des institutions et le respect du droit de chacun dépendent principalement de la confiance et de la considération qu'inspirent le chef de la colonie, les corps élus et le député. S'ils jouissent d'une grande autorité morale, ils seront consultés sur toutes les mesures à prendre. Dans le cas contraire, on se passera de leur avis et vous resterez exposés aux surprises. C'est ce qui vient d'arriver pour le décret du 2 mai 1889. Les garanties données au personnel par le décret du 4 mai 1881 sont supprimées. En effet, la révocation des agents est prononcée par simple arrêté du Sous-Secrétaire d'État, tandis que précédemment, elle ne pouvait l'être, après enquête contradictoire, que par décret du Président de la République pour les administrateurs et les chefs de bureau ; par le Ministre, pour la majeure partie des employés.

Il en est de même de l'avancement, toutes les nominations sont enlevées au gouverneur général et l'intervention du chef de l'État, suprême consécration du grade, disparaît. Les employés de l'administration centrale concourant pour l'avancement avec ceux du service local, sans qu'il y ait réciprocité, ces derniers éloignés de la source des faveurs, ne pouvant faire valoir leurs services, seront fatalement sacrifiés.

Par contre, il est indispensable que le Parlement arrête le programme de la politique coloniale et mette ainsi un terme à la confusion de doctrine qui entrave le développement et la prospérité de nos établissements.

GROUPE RÉPUBLICAIN AUQUEL JE COMPTE APPARTENIR

J'espère que la majorité de la prochaine Assemblée ne se divisera pas en groupes et sous-groupes qui, par leurs compétitions, rendraient l'exercice du pou

voir impossible comme dans la dernière Chambre et amèneraient des changements perpétuels de ministère.

Le devoir des braves gens, des patriotes qui font passer l'intérêt du pays avant toute autre considération, sera de soutenir M. le Président de la République et d'assurer le fonctionnement régulier des institutions. C'est l'attitude que je compte prendre si les électeurs de la Cochinchine m'honorent de leurs suffrages.

Croyez, mon cher Président, à mes sentiments bien dévoués.

Le Myre de Vilers.

AUDE

2e Circonscription de NARBONNE.

M. TURREL,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Les deux pièces suivantes ont été remises tardivement et n'ont pu figurer à leur place à la page 94).

Profession de foi de M. Turrel.

Chers Concitoyens,

Vous me connaissez. Depuis quatre ans, j'ai l'honneur d'être votre Député ; depuis cette époque, nous travaillons ensemble pour la prospérité du pays et la défense de la République.

Voilà pourquoi, si les circonstances me permettaient cette brièveté, je me bornerais simplement à vous dire : Mon passé vous répond de l'avenir.

Mais le moment serait mal choisi pour les formules vagues ou les promesses irréalisables. L'heure est venue de dire franchement au Pays la vérité tout entière.

NÉCESSITÉ DE L'UNION.

Que se passe-t-il ?

Les partis réactionnaires les plus divers, les plus opposés d'ordinaire, sont provisoirement unis par un dictateur en fuite et complotent la fin de la République.

Exaspérées plutôt que détruites par des défaites récentes, leurs troupes vont dans quelques jours faire un suprême effort et tenter un dernier assaut contre la liberté.

Devant cette coalition, l'union est pour tous les Républicains un devoir sacré. Nos nuances, nos étiquettes, nos querelles personnelles, tout ce qui nous divise et nous affaiblit, doit être résolument écarté, dans l'intérêt supérieur de la République menacée.

Voilà pourquoi, républicain, je m'adresse à tous les républicains, sans dis-

tinction de nuances; voilà pourquoi je vous appelle tous autour de moi, modérés, radicaux, socialistes. Je vous convie à faire avec moi une politique d'apaisement et de concorde, car je suis convaincu que cette politique est la seule qui puisse nous mener à la victoire, la seule qui soit féconde en réformes pratiques et utiles.

LES AFFAIRES D'ABORD !

Pour répondre aux vœux du pays, j'estime qu'il faut mettre résolûment les questions d'affaires avant les querelles stériles de la politique.

Je puis me tromper, mais il me semble qu'après la défense de la République, ce qui importe le plus c'est la défense de nos intérêts.

Nos récoltes de vin, bien que diminuées de plus de moitié, ne se vendent pas ou se vendent mal. Voilà ce qui doit préoccuper avant tout les représentants des régions viticoles.

Ce problème doit, suivant moi, dominer tous les autres, car de sa solution dépend la fortune des propriétaires, l'aisance et le travail des ouvriers, la prospérité ou la ruine de ce pays.

LOIS AGRICOLES.

Il faut pour cela organiser l'agriculture, lui donner des Chambres départementales qui, en dehors de toute opinion, la représentent réellement dans la lutte qui va s'engager.

Il faut éviter toute aggravation des impôts atteignant le sol et étendre, si c'est possible, les dégrèvements déjà votés pour les terrains nouvellement replantés en vigne.

Frapper les raisins secs d'un droit de douane de 30 francs par 100 kilos, ainsi que je l'ai proposé dans un amendement à la loi de finances le 8 novembre 1888.

Il faut créer une législation complète et sévère sur les fabriques des vins artificiels, analogues aux lois belges et suisses.

Compléter la loi Griffe sur la fraude dans la vente des vins, dans le sens du projet que j'ai déposé sur le bureau de la Chambre le 12 mars 1889.

TRAITÉS DE COMMERCE.

Les traités de 1881 nous ont livrés à l'envahissement des vins étrangers vinés à 15 degrés avec l'alcool allemand et favorisés par des tarifs injustes. Ce sont des fautes qu'il ne faudra pas renouveler, et le meilleur moyen consiste à rayer de nos tarifs conventionnels tous les produits de l'agriculture.

Ce qui précède, citoyens, doit être en première ligne dans vos revendications et dans vos mandats. Votre avenir matériel dépend de votre perspicacité.

Le terrain d'union que l'on cherche vainement, on ne peut le trouver que sur les questions d'affaires et il ne faut le chercher que là.

RÉFORMES POLITIQUES.

Il faut aussi terminer les lois militaires,

Voter les lois déjà étudiées sur la procédure civile, — le Code d'instruction criminelle, — la réduction des frais de justice, — la refonte de notre système administratif.

Étudier les lois particulières aux associations religieuses nécessaires pour aboutir à la séparation des Églises et de l'État et à la suppression du budget des cultes. La liberté de l'Eglise ne doit pas être un danger pour l'État.

La Revision doit être faite avec l'Assemblée républicaine et porter tout particulièrement sur l'article 8 de la loi du 24 février 1875. Il faut en effet réglementer les pouvoirs respectifs des deux Chambres en matière de budget, et donner à la Chambre des Députés la suprématie financière, ainsi que cela existe en Angleterre pour la Chambre des Communes vis-à-vis de la Chambre des Lords.

Aujourd'hui, comme en 1883 et comme en 1885, j'estime que les sénateurs devraient émaner directement du suffrage universel. C'est là une simple loi électorale.

Le législateur doit mener à bonne fin l'ensemble des lois sociales et ouvrières, si bien commencées par les lois déjà votées sur les Syndicats professionnels, — les heures de travail, — les délégués mineurs.

Il reste encore à résoudre bien des problèmes sur les Associations, — les Secours mutuels, — les Caisses de retraite, — les Responsabilités en cas d'accident.

Les solutions sont délicates, on ne peut les trouver qu'avec du travail et de la bonne volonté. — Elles ne s'improvisent pas.

J'en dirai autant des moyens pour empêcher les ruines causées par les financiers prévaricateurs.

MOYENS D'ABOUTIR.

Il ne dépend que de vous, Citoyens, que ces projets deviennent des réalités.

Mais, vous le savez par expérience, les lois ne peuvent aboutir dans un Parlement divisé, sans cesse agité par des interpellations bruyantes et des discussions passionnées. Elles seraient, au contraire, faciles le jour où la majorité de la Chambre ne comprendrait que des hommes fermes et pénétrés des idées de patience et de conciliation qui, seules, rendent possible le Gouvernement dans un pays de libre discussion comme le nôtre.

C'est donc de votre discernement et des choix que vous allez faire que dépendent aujourd'hui votre avenir et les destinées de la France.

Vous êtes libres, mais vous êtes responsables. Ne l'oubliez pas!

Citoyens,

Je m'adresse à tous ceux qui, fatigués de disputes stériles, veulent enfin faire une politique d'affaires et de tranquillité sous le drapeau de la République.

Je m'adresse à tous les Français qui connaissent l'état actuel de l'Europe, qui ont conscience de la nécessité de notre union et de notre force,

L'heure est solennelle; avant de vous décider, je vous en conjure! voyez, par delà l'horizon de vos villages, la France impatiente qui attend et qui compte sur vous.

Adolphe TURREL, député sortant, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien auditeur au Conseil d'Etat, candidat désigné par le Congrès républicain anti-boulangiste.

Aux électeurs,

Voici mes idées :

L'union des républicains contre Boulanger et la réaction.

PARTIE ÉCONOMIQUE.

Mettre les affaires avant la potitique.
Défendre énergiquement les intérêts viticoles par des moyens pratiques.
Création de Chambres départementales d'agriculture.
Droit de douane de 30 francs sur les raisins secs.
Compléter la loi sur les vins artificiels.
Radiation de tous les traités de commerce des vins et autres produits du sol.
Suppression des tarifs de pénétration.
Canaux et dégrèvements.

PARTIE POLITIQUE.

Marche constante et ferme vers la séparation des Églises et de l'État et la suppression du budget des cultes.
Diminution des frais de justice.
Simplification de l'administration. — Contrôle sévère des notariats.
Lois militaires.
Élection du Sénat par le suffrage universel.
Revision de la Constitution avec un Parlement républicain et dans un sens démocratique.
La paix au dehors. — L'ordre à l'intérieur.
Recherche et mise en pratique de toutes lois capables d'aider les faibles et d'égaliser par là, autant que possible, les conditions de la lutte sociale.
Voilà les grandes lignes de la politique à laquelle je convie tous les républicains.
Vive la République!

Adolphe TURREL,
Député sortant, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien auditeur au Conseil d'État, candidat désigné par le Congrès républicain anti-boulangiste.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

POSTÉRIEURES AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES

des 22 septembre et 6 octobre 1889.

ÉLECTIONS PARTIELLES

du 1er décembre 1889, des 12 et 26 janvier, 16 février,

2, 9, 16 et 30 mars,

13 et 27 avril, 4 et 25 mai, 6 juillet 1890.

ELECTION DU 1er DECEMBRE 1889.

SEINE-INFÉRIEURE

1re Circonscription de ROUEN.

M. RICARD,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le scrutin de liste avait attribué deux Députés à la ville de Rouen. Le scrutin d'arrondissement ayant réduit le nombre à un, je me suis, par discipline et sans hésitation, effacé devant celui qui, le premier, avait eu l'honneur de vous représenter.

Aujourd'hui, la mort de mon ancien collègue, l'honorable et regretté M. Duvivier, laisse vacant le siège de député de la 1re circonscription de l'arrondissement de Rouen.

Soutenu par le Comité républicain de la Seine-Inférieure, le Comité central démocratique et le Comité de l'union républicaine, je sollicite vos suffrages.

Depuis longtemps vous me connaissez. Maire de Rouen, je me suis efforcé de défendre nos grands intérêts maritimes, industriels et commerciaux. J'ai surtout cherché à maintenir au chef-lieu de notre beau département l'influence et le rang qui lui appartiennent, et qu'on a tenté de lui disputer.

En me plaçant, en octobre 1885, le second sur la liste des élus de la ville, en groupant sur mon nom plus de dix mille voix, vous m'avez donné la plus flatteuse des récompenses. Vous m'avez ainsi, d'une manière éclatante, témoigné votre confiance et prouvé que j'avais bien été l'interprète de vos volontés.

A la Chambre, je crois avoir rempli exactement le mandat que vous m'aviez confié. Relisez mes déclarations du 3 octobre; rapprochez-les de tous mes votes, et vous reconnaîtrez que j'ai été l'observateur fidèle de tous mes engagements.

Ce que j'ai été hier, je le serai demain.

Républicain convaincu, je pense que les formules retentissantes et vaines ont fait leur temps. Le pays a prouvé qu'il n'en voulait plus. Il demande à ses représentants de descendre dans la réalité des choses et de s'occuper de ses affaires. Il ne croit certainement pas qu'il n'y ait plus aucune réforme à accomplir; il se contente de réclamer une marche progressive, sans précipitation mais sans faiblesse.

J'estime qu'avant toutes choses, il faut à la France un gouvernement qui gouverne, qui fasse respecter nos institutions et qui poursuive l'exécution de toutes les lois, notamment des lois militaires et des lois scolaires.

Sans prétendre que la Constitution soit à l'abri de toute critique, je repousse tout projet de revision qui tendrait à la suppression du Sénat ou de la Présidence de la République. Ce n'est pas au moment où des factieux cherchent encore à porter la main sur la souveraineté nationale qu'il peut être question de désarmer le pouvoir.

Je suis d'avis, comme en 1885, qu'il ne peut être question de la séparation immédiate des Églises et de l'Etat. Cette mesure, qui tournerait contre ceux-là mêmes qui la réclament avec le plus d'ardeur, doit être précédée de lois essentielles, qu'il est indispensable d'étudier et de voter tout d'abord.

Le travail ne manquera pas à la Chambre. Le programme est vaste; il peut cependant, à mon avis, se résumer ainsi :

1° Finances. — Rechercher toutes les économies compatibles avec le développement intellectuel, moral, maritime et industriel du pays et avec les nécessités de sa défense; — établir plus d'équité dans la répartition des impôts; — poursuivre la réforme de l'impôt foncier et de l'impôt des boissons; — faire disparaître le privilège des bouilleurs de cru, qui favorise la fraude et laisse au commerce honnête tout le poids de l'impôt; — donner aux communes la faculté et les moyens de supprimer les octrois; — assurer au petit commerce une juste protection contre la concurrence des grands magasins.

2° Justice. — Diminuer les frais de justice, surtout dans les petites contestations; — rendre la justice plus rapide, par la simplification de la procédure; — ne faire porter les droits de mutation sur l'actif des successions qu'après en avoir déduit les dettes.

3° Questions économiques. — Mettre notre industrie et notre commerce en état de lutter avec avantage contre la concurrence étrangère en refusant de renouveler aucun traité de commerce, et en établissant un tarif général, protecteur des intérêts français; — réserver le trafic des colonies à la métropole; — reviser les tarifs de chemins de fer, de manière à ce qu'ils ne favorisent pas les marchandises étrangères, au détriment de la production nationale.

4° Questions sociales. — Faire aboutir les lois importantes, déjà votées par la Chambre, et relatives : aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail; — au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels; — aux sociétés coopératives de travail, de production et de consommation; — aux sociétés de prévoyance mutuelle.

Poursuivre résolument aussi l'étude, déjà commencée, des lois d'assurances ouvrières contre la maladie et la vieillesse; — d'assistance publique dans les campagnes; — et de tous les problèmes intéressant le sort des travailleurs.

Mes chers Concitoyens,

Pendant la dernière législature, je ne me suis pas borné à défendre, par mon vote, vos aspirations et vos besoins. J'ai pris souvent une part active à l'élaboration et à la discussion des principales réformes. Je me suis efforcé surtout de faire résoudre favorablement les questions auxquelles je vous savais le plus attachés.

Le projet de loi relatif à l'amélioration des digues de la Seine est, en ce moment, retenu devant le Sénat. Je l'ai énergiquement soutenu à la tribune de la Chambre, qui l'a voté à une importante majorité.

Le port de Rouen réclame depuis trop longtemps les améliorations qui sont absolument nécessaires à sa prospérité. Il faut que l'État fasse pour lui les sacrifices qui n'ont pas été marchandés aux autres. Quand on a un merveilleux instrument de trafic comme le nôtre, au centre de la région la plus industrieuse, et, en quelque sorte, aux portes de Paris, on serait coupable de ne pas lui donner tous les moyens de développer son activité et sa richesse.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, si j'avais l'honneur d'être votre élu, je m'inspirerais de ces sentiments qui ont toujours été les miens. Je n'épargnerais aucune peine pour hâter le vote de la loi que nous attendons avec tant d'impatience, et pour la faire entrer dans la voie de la réalisation.

Électeurs!

Il est facile de tout promettre, même l'impossible, et de se donner, en apparence, le mérite d'être un grand réformateur. On s'en remet alors aux gens raisonnables et pratiques du soin de travailler et d'écarter les utopies.

Vous m'avez vu à l'œuvre. Vous savez que je ne promets que ce que je puis donner, mais que je donne tout ce que j'ai promis.

Si vous pensez que mon intelligence, mon travail et mon dévouement puissent être utiles aux grands intérêts qui nous sont chers, vous me continuerez votre confiance.

Je n'aurai jamais d'autre préoccupation que d'augmenter la prospérité nationale et d'assurer le triomphe définitif de la République.

Vive la France!

Vive la République!

L. RICARD,

Ancien député, ancien maire de Rouen.

ELECTIONS DU 12 JANVIER 1890.

DORDOGNE

2e Circonscription de BERGERAC.

M. CLAMENT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Mes chers Concitoyens,

N'ayant pu vous rendre visite à tous et causer quelques instants avec vous des affaires qui nous intéressent, je veux au moins vous dire franchement ce que je pense, ce que je désire et ce que je ferai si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre député.

Je prendrai en main la défense de vos intérêts, et vous serez toujours les bienvenus chez moi lorsque vous viendrez me demander de soutenir vos réclamations et vos droits.

Les électeurs du canton de Laforce qui me connaissent, qui connaissent ma famille, pourraient vous dire que c'est toujours avec plaisir que je m'entretiens avec eux et que je prends leurs conseils dans les circonstances importantes. Vous comprendrez d'ailleurs combien sont vives leurs sympathies que j'ai eu le bonheur de conquérir par un dévouement de chaque jour à défendre leurs intérêts particuliers et généraux, quand je vous dirai qu'en cinq ans je me suis présenté cinq fois avec succès à leurs suffrages : deux fois pour être maire, une fois au Conseil d'arrondissement et deux fois au Conseil général.

Proclamé candidat à l'unanimité par le Congrès de la deuxième circonscription, je viens, avec confiance, solliciter vos suffrages.

Je veux le maintien de la République qui nous donne l'ordre et la paix, et qui nous met à l'abri des révolutions; mais je veux aussi apporter dans les rouages gouvernementaux de notables et sérieuses améliorations.

Propriétaire, j'ai souffert comme vous de la crise agricole; médecin, j'ai vu

de trop près la gêne de nos populations, pour que tous mes efforts ne soient pas concentrés vers ces deux ordres d'idées :

Protection à l'agriculture et économies.

Extension de la culture du tabac dans notre région ; défense des intérêts des planteurs contre les mesures trop souvent vexatoires de l'administration ; moins d'amendes : des conseils.

Encouragement sérieux à la reconstitution de nos vignobles ; droits d'entrée sur les vins étrangers.

Protection de nos bestiaux contre les bestiaux étrangers ; fort droit d'entrée sur toute viande vivante ou morte venant du dehors.

Il faut que le blé, tout en atteignant un prix justement rémunérateur, reste bon marché.

Diminution des frais de justice et simplification des formalités ruineuses et lentes de la procédure.

Taxe sur les capitaux et les revenus non imposés, pour dégrever les petits contribuables de l'impôt foncier.

Accorder plus de temps pour les prestations : le délai de trois journées est insuffisant.

Permis de chasse à 10 francs, en divisant la France en deux zones.

Trop de fonctionnaires, trop d'employés !

Diminution des traitements trop élevés.

Épuration du personnel : plus de fonctionnaires douteux, place aux républicains !

Répression des calomnies, des mensonges de cette presse de Paris dont on vous inonde, bien que votre bon sens méprise ces grossières injures : des Parisiens qui se mêlent de vos affaires ! Est-ce qu'ils savent le premier mot de ce qui nous intéresse, nous, population des campagnes !

Plus d'expéditions, plus de conquêtes, la paix !

Homme nouveau et indépendant, je trouve que la dernière Chambre a trop parlé, la prochaine doit agir ; moins de politique, des actes, des faits !

N'oubliez pas que la République vous a donné l'instruction gratuite ; grâce à elle, vos enfants peuvent vous lire vos lettres confidentielles, et vous n'avez plus besoin de mettre dans vos secrets de famille des étrangers qui vous trompaient souvent à leur profit.

La loi militaire est égale pour tous, et aujourd'hui que tout le monde serait obligé de partir, les riches comme les pauvres, vous n'aurez plus de guerre, comme sous la royauté et sous l'empire, où la fortune permettait à toute une catégorie de privilégiés de rester tranquillement chez eux pendant que les enfants du peuple, qui ne pouvaient payer un remplaçant, eux, étaient obligés d'aller se faire casser la tête sur les champs de bataille.

Aujourd'hui, égalité pour tous, tout le monde soldat, si la France est attaquée.

Électeurs,

Il y a juste cent ans que nos pères ont versé leur sang pour nous enlever à l'esclavage et à la tyrannie des seigneurs ! Restons ce qu'ils nous ont fait : égaux

et libres! La République est le gouvernement du peuple par le peuple; elle doit protection au pauvre comme au riche, au faible comme au fort.

Ne l'oubliez pas, la victoire de la coalition monstrueuse des monarchistes et des révolutionnaires, c'est la ruine de la France, c'est de l'aveu même d'un journal conservateur, le *Figaro* : « Un inconnu terrible qui nous menace de la guerre civile et de la guerre étrangère! »

Électeurs, soyons le parti des honnêtes gens, librement ouvert à tous les hommes sincères et loyaux, et que notre mot d'ordre soit : maintien et amélioratiou du régime républicain!

Vive la France! Vive la République!

Dr CLAMENT,
Maire de Laforce, Conseiller général,
aide-major au 92e territorial.

Elections de janvier 1890.

Mes chers Concitoyens,

Par 100 voix de majorité, la Chambre des Députés a cassé l'élection de M. Thirion, qualifiant ainsi qu'elle le méritait la corruption éhontée qui avait assuré à une faible majorité son succès éphémère. Aujourd'hui, la République est acclamée en France, et vous avez de nouveau à choisir entre deux candidats : l'un qui ne peut rien pour vous et qui, en essayant de renverser la République, vous aurait conduits à la Révolution; l'autre qui veut le calme et la tranquillité qui assurent la reprise des affaires; un ami du Gouvernement qui mettra à votre service l'influence que lui donne sa situation.

Mon père, dont je me suis efforcé de suivre l'exemple, a exercé la médecine pendant cinquante ans dans le canton de Laforce; l'honorabilité de ma famille me met au-dessus des calomnies et des mensonges que débitent sur mon compte des agents salariés et même des repris de justice : je les méprise, vous ferez comme moi!

Électeurs,

Je veux avant tout protéger l'agriculture. Je demanderai, lors du renouvellement des traités de commerce, de forts droits d'entrée sur les vins et sur les bestiaux étrangers. Extension de la culture du tabac.

La République est le seul gouvernement qui vous a assuré et qui vous donnera toujours le blé à bon marché. Je réclamerai l'abaissement du permis de chasse à dix francs.

Je voterai, ainsi que je m'y suis engagé, contre la séparation de l'Église et de l'État; je veux que chaque citoyen puisse exercer librement sa religion.

Nous devons aussi entrer résolument dans la voie des économies; suppression des employés inutiles; diminution des traitements trop élevés; mais le Gouvernement doit, une fois pour toutes, s'entourer de fonctionnaires franchement républicains.

Je veux la paix!

Électeurs,

Le temps des rois et des empereurs est passé! Venez à la République sage et pondérée, qui a de nouveau et pour toujours écrasé ses ennemis. Montrez, en agissant en citoyens libres, que vous êtes dignes d'être vos seuls maîtres! Repoussez les conseils perfides de ces monarchistes qui se coalisent dans la lutte et qui, le lendemain, se dévorent entre eux. Jugez de ce qu'ils feraient s'ils avaient le pouvoir : ce serait la guerre civile et la guerre étrangère.

Je fais appel à toutes les bonnes volontés, à tous les hommes sincères : assez de la politique bruyante de nos adversaires ; occupons-nous des affaires de la France, et que notre devise soit : Au travail pour la République et pour la Patrie !

Docteur CLAMENT,
Maire de Laforce, Conseiller général, aide-major au 92e territorial,
Lauréat de la Faculté de médecine de Paris.

LOIRE

3e Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. NEYRAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Messieurs et chers Concitoyens,

Né au milieu de vous et y ayant passé les cinquante ans de ma vie, je n'ai pas besoin de me présenter comme devrait le faire un étranger.

Vous me connaissez et je vous connais.

Nous avons, depuis des années, lutté ensemble pour vos droits de pères de famille, foulés aux pieds par les lois scolaires; pour le rétablissement du bon

ordre dans nos finances, compromises par le commencement d'exécution de plans inconsidérés.

Voyez ce qu'étaient les impôts en 1877, après sept ans de République conservatrice, et ce qu'ils sont aujourd'hui, après douze ans de gouvernement de ceux qui s'intitulent les seuls vrais républicains.

Les charges vont croissant. On vote les dépenses sans s'inquiéter de les équilibrer par des recettes. L'agriculture se ruine ; nous avons de tristes exemples que l'industrie ne fait guère mieux.

L'État tend à tout accaparer. On centralise l'argent des chemins vicinaux ; il est dépensé par l'administration sur les routes, et nos chemins deviennent de plus en plus impraticables. On centralise les fonds de l'instruction publique ; c'est l'État qui paye les instituteurs ; vous allez même, en 1890, supporter un nouvel impôt pour cet objet. De plus en plus, l'État se substitue aux communes pour ne leur plus laisser que le rôle de machine à payer l'argent qu'il dépensera.

Mes concitoyens m'ont fait l'honneur de récompenser mes efforts ; dans ma commune, par la mairie ; dans mon canton, par un siège au Conseil général, et, maintenant, vous avez bien voulu me désigner pour vous représenter à la Chambre.

Si vous m'y envoyez, j'y serai ce que vous m'avez toujours connu.

Convaincu qu'il n'y a que deux grands partis en France : les ennemis de la religion et ses défenseurs, je suis resté et resterai étranger à toute coterie politique.

Peu importe la forme du gouvernement s'il respecte les lois religieuses, seules bases de règles morales assez fortes pour tenir l'homme en paix avec les autres et avec lui-même. La France n'a-t-elle pas depuis cent ans essayé des gouvernements de toutes formes, tombés les uns après lee autres pour avoir négligé de s'appuyer sur la seule base solide : le respect et la liberté de la religion ?

Vous l'avez bien compris et nos adversaires le sentent si bien qu'ils viennent vous parler de pacification religieuse.

Mais ce qu'ils faisaient hier, ils le feront demain ; ils ont persécuté et ils persécuteront, leur volonté n'est pas libre : elle est soumise à la tyrannie des sectes.

Et quelle confiance avoir aux promesses d'étrangers n'ayant aucun lien avec le pays où hier encore ils étaient inconnus !

Propriétaire rural, je fais appel aux cultivateurs ; industriel, aux hommes de l'industrie. Allons au scrutin non pour un individu, mais pour deux causes qui n'en font qu'une : Dieu et la France !

Charles NEYRAND,
maître de forges, Maire de Saint-Julien-en-Jarez,
membre du Conseil général de la Loire.

Nota. — M. Neyrand n'a pas fait de profession de foi nouvelle en janvier 1890.

MORBIHAN

1re Circonscription de LORIENT.

M. GUIEYSSE,

Élu au 2e tour du scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Comité républicain radical ;
Comité radical socialiste ;
Comité radical de Caudan.

Citoyens,

Jamais élections ne se feront dans de plus graves circonstances pour la France ; au moment où tous les bons républicains célèbrent le Centenaire de notre glorieuse Révolution de 1789, tous les partis réactionnaires anciens et nouveaux se coalisent pour essayer de renverser la République, sans se soucier des ruines qui couvriraient le pays.

C'est à nous républicains à reprendre les traditions de 1789 et à ne confier le mandat de député qu'à des hommes résolus à se consacrer au développement complet des principes démocratiques et sociaux contenus dans la « Déclaration des droits de l'homme ».

Il faut que nos députés, fermement groupés autour du drapeau républicain, préparent la revision républicaine de la Constitution par une Constituante, la séparation de l'Église et de l'État, et s'occupent avant tout des lois de caractère social, d'organisation et de protection du travail, d'assurances contre les maladies et les accidents, de retraites pour la vieillesse, des lois ayant pour but les réformes économiques, telles que la meilleure répartition des impôts, la revision des patentes des grands magasins, la réduction des droits de transport, le dégrèvement des droits de consommation, la protection la plus large donnée à l'agriculture, l'extension de la juridiction des justices de paix et des Chambres syndicales, etc.

Pour appuyer ces réformes, œuvres de la République nouvelle, autrement

que par de vaines paroles, il faut des hommes nouveaux, des hommes qui ne se soient compromis avec aucun de ces politiciens qui ont ébranlé la République par leur ambition, des hommes ayant mûri dans l'étude, capables de défendre par eux-mêmes leurs travaux dans les Commissions de la Chambre et à la tribune.

Citoyens, pour la première circonscription de Lorient, votez donc pour le candidat qui représente le plus complètement vos idées et qui peut le mieux défendre vos intérêts.

Votez pour Paul GUIEYSSE,
Répétiteur à l'École polytechnique,
candidat républicain, radical, revisionniste.

Citoyens,

Je m'engage sur l'honneur à soutenir avec énergie, sans compromission ni faiblesse, le programme des Comités qui m'ont fait l'honneur de soutenir ma candidature, programme qui contient les idées et les principes que j'ai toujours défendus.

Enfant de Lorient, je consacrerai toutes mes forces à la défense de ses intérêts et au développement de ce qui peut contribuer à sa richesse; c'est ainsi, par exemple, que je continuerai à porter mes efforts vers la question si importante du port en eau profonde, que j'ai déjà sérieusement étudiée; c'est ainsi encore que j'aurai toujours à cœur de soutenir les intérêts agricoles et d'aider à leur développement dans la plus grande mesure possible.

Citoyens, si je réunis vos suffrages, je vous rendrai chaque année en réunion publique compte du mandat que vous m'aurez confié, et je prends l'engagement d'honneur de demander au Ministre de la Marine, à la Chambre et à la Commission du Budget :

1° Les crédits nécessaires pour appliquer intégralement les tarifs de solde inscrits dans le décret du 9 août 1883 ;

2° La suppression de la circonscription médicale, afin d'accorder un traitement égal aux ouvriers, qu'ils habitent Caudan, Plœmeur, Quéven ou Lorient;

3° L'unification complète des pensions de retraite, qui reste depuis trop longtemps en suspens;

4° La mise en construction sur nos chantiers de Caudan, de nouveaux bâtiments de combat, mesure dont bénéficieront les commerçants et les agriculteurs de la contrée :

5° Que les 58 millions qui ont été reconnus nécessaires par la dernière Chambre, pour la reconstitution de notre matériel naval, soient répartis entre les cinq ports militaires : l'État possède des chantiers magnifiques, un personnel habile et instruit, un outillage superbe : il faut qu'il s'en serve !

6° Je vous promets surtout de faire tous mes efforts pour délivrer les ouvriers des arsenaux des influences si néfastes des cercles catholiques.

Citoyens, la République traverse en ce moment une crise dangereuse ; elle en sortira victorieuse et plus forte que jamais, par le sentiment du danger

couru et conjuré. Serrons nos rangs et unissons-nous dans un suprême effort pour sa défense !

Vive la République !

Paul GUIEYSSE,
Répétiteur à l'École polytechnique.

Approuvé par les Comités ;
LE FRAPPER, LE PELLEC, GIFFARD.

Elections de janvier 1890.

Citoyens,

Tous les Comités républicains se sont réunis pour soutenir ma candidature ; c'est pour moi un honneur qui m'impose des devoirs nouveaux.

Cette union complète qui s'est accomplie partout contre les adversaires de la République a déjà porté ses fruits en ramenant la confiance dans les esprits troublés par des coalitions honteuses ; et il en sera de même dans notre département comme dans le reste de la France, où le succès avéré de la République a donné un nouvel élan aux transactions agricoles et commerciales.

Vous connaissez de longue date mes opinions républicaines ; je n'en ai jamais varié. Les principes que j'ai exposés maintes fois devant vous restent toujours immuablement les mêmes, quelles que soient les circonstances. Il est inutile de les développer à nouveau, mais je tiens pourtant à vous rappeler spécialement la nécessité de donner toute l'extension possible à notre arsenal maritime, trop négligé pour les chantiers de l'industrie, l'intérêt majeur que j'attache au développement du port de commerce de Lorient, et la part que j'ai prise à ces études, enfin l'urgence de l'accomplissement des promesses tant de fois faites en vain pour l'unification des retraites.

En ce qui concerne les intérêts agricoles, je prends l'engagement de soutenir devant les pouvoirs publics les vœux raisonnés des agriculteurs qui y ont déjà été présentés, notamment en ce qui touche la question des domaines congéables.

La Chambre des Députés a déjà inscrit dans son programme de grandes réformes à accomplir sur le terrain des questions économiques et sociales ; vous savez, Citoyens, la part que j'ai déjà prise dans l'étude de ces questions capitales pour la France et la République. Ferme dans mes principes et décidé à maintenir l'union des républicains, qui peut seule mener à des solutions pratiques et nécessaires au bien du pays, je prends devant vous l'engagement, si le succès couronne vos efforts, de consacrer tous mes soins et toutes mes forces au développement et à l'amélioration de nos institutions démocratiques et sociales, sans lesquelles un gouvernement républicain ne peut réllement exister.

Vive la République !

Paul GUIEYSSE,
Répétiteur à l'École polytechnique.

TARN-ET-GARONNE

2e Circonscription de MONTAUBAN.

M. CAMBE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès, réuni le 1er septembre à Saint-Antonin, m'a choisi comme candi dat aux élections législatives dans la deuxième circonscription de Montauban. Grâce à votre concours dévoué, vous pouvez en être certains, le drapeau qui m'a été confié sortira triomphant de la lutte.

Le Gouvernement de la République est plus fort que jamais; les dernières secousses qu'il a subies ont montré sa vitalité; ses racines pénètrent tous les jours plus profondément dans le pays. Les dernières élections départementales ont été un véritable triomphe pour nos amis dans le Tarn-et-Garonne, et ce que nous voyons autour de nous prouve que l'élan est irrésistible et dépasse nos espérances.

Les habitants de la campagne comprennent aujourd'hui combien un changement de gouvernement, qui donnerait pour résultat une révolution sanglante, amènerait de calamités, de désordres, de guerres sur notre pays. Ils veulent, au contraire, la stabilité gouvernementale, sans laquelle aucun progrès ne peut être obtenu.

Le retour à la royauté, que représente mon adversaire, est impossible. Chaque époque a ses tendances et ses besoins; pour revenir en arrière comme on vous le propose, il faudrait tout d'abord détruire le suffrage universel; car, aussi longtemps que le pays aura le droit de vote, il voudra conserver la liberté.

Que personne donc ne reste à l'écart du mouvement général et ne tente une lutte inutile contre le gouvernement de la France !

Dans les précédentes élections, on m'a appelé le candidat des agriculteurs. Ce titre, je l'accepte; j'en suis fier et je le revendique.

Pourquoi la première des industries, l'industrie agricole, n'aurait-elle pas ses représentants spéciaux comme les autres branches de l'activité humaine? Oui, c'est aux petits propriétaires et à ceux qûi vivent des travaux des champs que je m'adresse plus particulièrement.

Si, comme moi, ils veulent alléger et mieux répartir les charges si lourdes de l'impôt foncier, obtenir l'amélioration progressive de leur sort et la protectection de leurs intérêts;

Si, comme moi, ils cherchent l'apaisement politique et religieux;

S'ils désirent conserver la liberté absolue de conscience et sauvegarder les principes qui ont assuré l'abolition des privilèges;

S'ils sont d'avis, en un mot, de progresser et non de reculer, de corriger et non de détruire, qu'ils soutiennent résolument un gouvernement acclamé sans cesse depuis 1870.

Chers Concitoyens,

Ne vous laissez pas impressionner par les arguments spécieux, par les équivoques, par les sophismes. Songez que celui qui vous parle veut avant tout mériter votre estime, qu'il rougirait de vous tromper.

N'oubliez pas que mon adversaire a voté contre la réduction à trois ans du service militaire.

N'oubliez pas qu'il a repoussé systématiquement tous les budgets, mettant ses rancunes au-dessus des intérêts généraux du pays, ceux mêmes de la défense nationale.

Si vous voulez enfin la sécurité et la grandeur de la France, vous direz avec moi :

Vive le Gouvernement de tous! Vive la République;

Hippolyte CAMBE,
Conseiller général, Maire de Parizot.

Elections de janvier 1890.

Mes chers Concitoyens,

Vous connaissez les motifs qui ont amené la Chambre à annuler les élections du 22 septembre dans la deuxième circonscription de Montauban.

Les manœuvres déloyales, les fausses nouvelles, les outrages, les diffamations avaient surtout vicié le dernier scrutin. Nos députés, malgré leur visible penchant à éviter au pays toute nouvelle agitation, ne pouvaient admettre la validité des opérations électorales, en présence des faits révélés à la tribune.

Voilà pourquoi vous êtes convoqués le 12 janvier prochain.

La décision de la Chambre m'impose le devoir de me représenter à vos suffrages. Quelles que soient mes convenances personnelles, je dois affirmer de

nouveau mon dévouement pour répondre au vôtre. Vos sympathies si sincères et si vives, le témoignage d'estime donné par les élus du pays, si flatteur pour moi, rendent ma tâche bien plus facile.

Aujourd'hui, personne ne peut le méconnaître, le Gouvernement de la République est définitivement établi, et c'est un ami de ce Gouvernement qui, seul, peut, d'une manière efficace, défendre vos intérêts. La grande majorité d'entre vous, j'en suis certain, en est persuadée ; c'est ce qui me donne une grande confiance dans l'issue de la lutte. Cette fois, notre victoire ne sera pas incomplète, nos adversaires eux-mêmes en sont convaincus.

Je n'ai rien à changer à mes déclarations antérieures. La forme du gouvernement n'étant plus en jeu, nous devons mettre à profit cette sécurité du lendemain pour résoudre les problèmes économiques, dont la solution est si importante et depuis si longtemps réclamée par l'opinion.

Les traités de commerce arrivent successivement à expiration ; ils méritent d'être le principal objet de nos études, au point de vue agricole, pour nous le premier de tous. Il y a quelques années, au début de la crise qui a si vivement affecté nos campagnes, de concert avec le regretté M. Lasserre, j'ai demandé une protection sérieuse pour les produits du sol. Ce mouvement local s'étendit bientôt à toute la France et, devant le vœu unanime des agriculteurs, des droits compensateurs furent établis. Grâce à eux, l'élevage et le commerce des bestiaux donnent, à l'heure actuelle, des résultats rémunérateurs.

Ces avantages obtenus, nous devons les conserver ; il est même nécessaire de les compléter sur certains points secondaires. Ce sera là mon objectif constant, et, si vous m'honorez de vos suffrages, je continuerai auprès des pouvoirs publics ce travail persévérant et dévoué auquel je me livre depuis de nombreuses années, dans vos comices, à la Société d'agriculture, au milieu de nos populations rurales qui comprennent enfin combien il leur importe d'être représentées par quelqu'un des leurs.

Les frais de justice vous paraissent aussi, je le sais, beaucoup trop exagérés ; ils absorbent souvent le capital en entier ; sans profit pour le créancier, ils consomment la ruine du débiteur.

L'impôt foncier est encore trop lourd et mal réparti, nous ne devons pas cesser de réclamer justice à son sujet ; sans vouloir repousser notre part des charges publiques, tâchons d'obtenir l'application complète de nos principes d'égalité.

Chers concitoyens, propriétaires, ouvriers, agriculteurs, vous tous qui voulez vous livrer en paix à vos travaux et à vos affaires, marchez résolument avec celui qui désire le maintien d'un gouvernement que chaque élection a rendu plus fort ;

Ne suivez pas l'homme qui a tout fait pour bouleverser la France, et qu'on a appelé à juste titre le candidat de la révolte ;

Ne donnez pas non plus vos suffrages à l'ennemi acharné de cette loi militaire qui vient de réduire le service à trois ans ;

Mon adversaire, quelles que soient d'ailleurs ses intentions, ne peut que vous nuire ;

Suivez enfin l'exemple de la Chambre des Députés et ratifiez la juste décision qu'elle a prise contre lui !

Vive la France ! Vive la République !

Hippolyte CAMBE,
Conseiller général du canton de Saint-Antonin,
Maire de Parizot.

VIENNE

2e Circonscription de POITIERS.

M. DUPUYTREM,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Messieurs,

Je manquerais à mon devoir si je ne vous disais très loyalement, avant de solliciter vos suffrages, qui je suis et ce que je veux.

Ceux qui, depuis le jour où je suis venu me fixer dans le département de la Vienne, m'ont approché et connu, peuvent vous dire qui je suis.

Ils savent que, élevé par les miens dans des sentiments libéraux, j'ai appris à respecter les travailleurs de toutes classes, que j'ai toujours aidés et favorisés de mon mieux.

Ils savent aussi que, absolument indépendant, je n'ai pas à demander une situation à la politique.

Je veux un gouvernement libéral, respectueux de toutes les croyances et n'en opprimant aucune ;

Je veux un gouvernement sage, c'est-à-dire s'occupant de favoriser, par des lois intelligentes et étudiées, l'agriculture, le commerce et l'industrie, et se gardant d'épuiser ces trois forces vives de la nation au profit d'entreprises ruineuses et folles, sans résultat pratique.

Je veux un gouvernement respectable, c'est-à-dire à jamais débarrassé de

ces exploiteurs qui ne voient dans la politique qu'un moyen de s'enrichir et n'ambitionnent le pouvoir que pour en trafiquer.

Je veux un gouvernement capable de rendre à la nation sa prospérité et sa grandeur, tout en lui assurant les bienfaits de la paix.

Je veux la revision de la Constitution, pour restituer à la volonté nationale ses droits, et au pays la libre disposition de ses destinées.

Je fais appel à tous ceux qui placent l'intérêt de la France au-dessus des questions de partis, et les convie à s'unir à moi pour faire triompher ce programme, qui est celui du droit, de l'ordre et de la liberté.

R. DUPUYTREM.

Elections de janvier 1890.

Mes chers Concitoyens,

C'est par 8,679 voix que, le 22 septembre dernier, vous avez approuvé le programme avec lequel je me suis présenté à vos suffrages.

Je n'ai donc pas à vous adresser une nouvelle profession de foi.

Mes sentiments n'ont pas plus varié que les vôtres.

Électeurs,

On a prétendu que le vote n'avait pas été l'expression sincère de vos opinions et de vos volontés.

Et on a brisé le mandat que vous m'aviez fait l'honneur de me confier.

Vous prouverez dimanche prochain qu'en 1890 comme en 1882, les électeurs de la 2e circonscription sont des hommes libres, fermes dans leurs convictions, jaloux des droits du suffrage universel.

Je ne doute pas plus de votre constance et de votre énergie que vous ne doutez, j'en suis certain, de mon entier dévouement.

R. DUPUYTREM.

HAUTE-VIENNE

Circonscription de ROCHECHOUART,

M. PUYBOYER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Par suite de l'invalidation de M. Léouzon-Leduc, vous avez à élire, le 12 janvier prochain, votre représentant à la Chambre des Députés. Le Congrès réuni le 18 décembre à Rochechouart, Congrès dans lequel toutes les nuances de l'union républicaine étaient représentées, m'a acclamé comme candidat. Je suis donc aujourd'hui le candidat de la concentration républicaine contre le candidat boulangiste invalidé, et c'est à ce titre que je me présente à vos suffrages.

Je suis nettement, fermement républicain ; tous mes votes, tous les actes de ma vie publique sont là pour l'affirmer.

J'estime que la République seule peut donner la grandeur et la prospérité à notre chère patrie ; seule elle est capable de lui assurer la paix à l'extérieur et l'ordre à l'intérieur. Je veux la République incontestée, grande et forte par l'union de tous les républicains. Plus de ces querelles irritantes qui, dans l'ancienne Chambre, ont semé la division entre les députés républicains, provoqué ces fréquentes crises ministérielles si désastreuses pour les affaires et permis cette odieuse aventure boulangiste qui n'est en réalité que le réveil de cet esprit césarien qui nous a valu les hontes et les désastres de Sedan.

La République, sortie triomphante des dernières élections et débarrassée de ses ennemis, doit inaugurer pour le bien de la patrie une ère d'apaisement et de travail fécond. Ses représentants doivent se livrer sans retard à l'examen attentif des réformes sociales et économiques qui s'imposent aujourd'hui.

Quant à moi, si vous me faites l'honneur de me nommer votre député, je m'occuperai tout spécialement de l'étude des lois destinées à améliorer le sort des ouvriers des villes et des campagnes. Nos traités de commerce vont arriver à expiration en 1892; il faudra qu'à cette époque la France ressaisisse sa liberté commerciale qu'elle n'aurait jamais dû abdiquer. Je veux le pain à bon marché et je veux aussi que nos foires limousines reprennent leur ancienne

prospérité. Le seigle et le froment ne doivent jamais être chers, mais avant d'ouvrir nos marchés français aux bestiaux qui arrivent d'Italie, d'Allemagne ou d'Amérique, il faut que nous vendions à des prix rémunérateurs les produits de notre élevage indigène. Voilà dans quelle sage mesure j'entends protéger notre agriculture contre la concurrence étrangère.

Je n'ignore pas que notre arrondissement de Rochechouart compte aussi plusieurs industries importantes qui occupent de nombreux ouvriers ; je m'attacherai tout spécialement à l'étude des mesures qui auraient pour effet d'augmenter leur prospérité.

Je veux l'équilibre réel du budget par la bonne gestion de nos finances et la suppression des fonctions inutiles ; je réclamerai la diminution des frais de justice, l'extension de la compétence des juges de paix et la diminution des droits d'enregistrement qui augmentent considérablement à l'heure actuelle le prix des petites ventes. Tous mes efforts tendront au vote des lois d'affaires, les seules qui intéressent réellement le pays.

En politique, je serai l'ennemi déclaré des crises ministérielles et ne me déciderai à renverser un ministère que lorsqu'un intérêt véritablement supérieur sera en jeu. Je repousse la revision constitutionnelle demandée par les adversaires de la République, qui ne songent qu'à agiter le pays.

Je termine, mes chers Concitoyens, en vous rappelant que je suis un enfant du pays et que j'ai toujours habité au milieu de vous. Agriculteur comme la plupart d'entre vous, nos intérêts sont les mêmes ; si vous me faites l'honneur de m'envoyer à la Chambre, j'aurai évidemment plus d'autorité et plus de compétence pour défendre nos intérêts communs qu'un inconnu dans le pays, qu'un avocat parisien, nouveau venu parmi nous et qui ne peut en aucune façon connaître nos besoins.

Vive la France !

Vive la République !

PUYBOYER,
Candidat de la concentration républicaine.

ELECTION DU 26 JANVIER 1890

MANCHE

Circonscription de VALOGNES.

M. De LAGORSSE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Messieurs et chers Compatriotes,

Un grand nombre d'entre vous m'ont fait l'honneur de me désigner comme candidat de la République aux prochaines élections législatives.

Je sens tout le prix de cette marque de confiance, et ne me dissimule pas les devoirs qu'elle m'impose.

Le Gouvernement, que le pays s'est librement donné, il y a dix-huit ans, subit en ce moment un dernier assaut de tous ses ennemis coalisés. Dans cette lutte décisive, l'arrondissement de Valognes, qui a donné aux élections de 1881 un témoignage si complet d'attachement à la République, ne pouvait rester sans candidat républicain.

Je dois vous faire connaître qui je suis et ce que je veux :

A ceux qui voudraient me reprocher de ne pas être du pays, je répondrai que les propriétés que j'y possède m'appellent constamment au milieu de vous, et que mon alliance avec une des plus anciennes familles de l'arrondissement m'a donné depuis longtemps droit de cité. Il n'est personne ici qui ait perdu le souvenir des services rendus au pays depuis plus de cent ans par les familles Lebrun et Sivard de Beaulieu.

M'inspirant de leur dévouement traditionnel à leurs concitoyens, de leurs idées libérales, je veux une République sage, protectrice de tous les droits, garantissant la paix sociale et religieuse.

Homme nouveau, étranger aux coteries et aux divisions, dont la dernière Chambre nous a trop souvent donné le spectacle, je m'appliquerai à une poli-

tique d'affaires, cherchant à réaliser les réformes simples et pratiques que le pays désire.

Les intérêts et les revendications de l'agriculture, qui sont depuis longtemps l'objet de mes études et de mes efforts, n'auront pas de défenseur plus passionné que moi.

Les traités de commerce vont expirer en 1891. Après leur expérience si coûteuse, le premier devoir de votre député sera de voter de nouveaux tarifs qui préservent la production nationale des atteintes de la concurrence étrangère.

En dehors des traités, l'agriculture française est également en droit de réclamer exclusivement pour elle les fournitures de l'armée et de la marine. Notre arrondissement en particulier, par la richesse de sa production, est à même d'y participer plus largement.

Si une protection juste et équitable doit être accordée aux travailleurs, il ne faut pas oublier l'assistance qui est due à l'ouvrier malheureux par l'institution de caisses de secours et de prévoyance, dont le nombre est insuffisant.

Sur de pareilles réformes, l'entente sera facile, et une majorité de gouvernement se formera aisément, majorité qui mettra fin dans la prochaine Chambre à l'instabilité ministérielle si préjudiciable aux affaires.

Électeurs,

Ces vœux sont ceux de la France, qui ne demande qu'à développer en paix, sous la présidence du grand citoyen qui s'appelle Carnot, les ressources de son sol et de son génie, attestées avec tant d'éclat par l'Exposition universelle.

Le Centenaire de 1889 verra, nous n'en doutons pas, la réconciliation de tous les Français, sous l'égide des institutions républicaines. Criminels ou insensés sont ceux qui rêvent de lancer notre pays dans de nouvelles aventures.

J. de LAGORSSE,

Membre du Conseil supérieur de l'agriculture, — Secrétaire général fondateur de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, — Conseiller municipal et délégué sénatorial de Sauxemesnil, — Chevalier de la Légion d'honneur.

Elections de janvier 1890.

Messieurs et chers Compatriotes,

Le lendemain du scrutin du 22 septembre 1889, en remerciant les 7,492 électeurs qui m'avaient honoré de leurs suffrages, je vous annonçais que je poursuivrais devant les tribunaux mon concurrent, pour diffamation; que je le poursuivrais devant la Chambre des Députés pour réclamer son invalidation.

Les tribunaux l'ont condamné.

La Chambre l'a invalidé.

Justice a été faite des calomnies inexcusables qui avaient été dirigées contre moi.

Me voici de nouveau devant vous.

Je n'ai rien à changer à ma profession de foi du mois de septembre.

Je suis toujours partisan d'une République sage, protectrice de tous les droits, garantissant la paix sociale et religieuse.

D'une politique d'affaires assurant :

La protection efficace de l'agriculture, lors du renouvellement des traités de commerce;

La gestion économique de nos finances;

Le dégrèvement progressif des charges qui pèsent si lourdement sur le contribuable, notamment la diminution de l'impôt foncier et des frais de justice;

L'assistance publique dans les campagnes.

Si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant, mon vote sera acquis à ces réformes pratiques qui touchent de si près à vos intérêts et qui préoccupent à juste titre la Chambre actuelle, ainsi qu'à toutes les mesures d'ordre, de paix et de liberté.

Les idées de concorde, de pacification, sous l'égide de nos institutions, gagnent aujourd'hui tous les esprits.

L'arrondissement de Valognes ne saurait rester en dehors de ce mouvement d'adhésion générale à la République, si bien marqué par les dernières élections.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de mon entier dévouement.

J. MAYJUROU-SCLAFER de LAGORSSE,

Membre du Conseil supérieur de l'agriculture; — Ecrétaire général fondateur de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture; — Conseiller municipal, délégué sénatorial de Sauxemesnil; — Chevalier de la Légion d'honneur.

Candidat républicain.

ELECTIONS DU 16 FEVRIER 1890.

SEINE

1re Circonscription du Ve Arrondissement de Paris.

M. NAQUET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Citoyens,

Je crois devoir porter à votre connaissance la proclamation dont le chef de notre parti a fait précéder la désignation des candidats qui feront triompher sa politique dans le département de la Seine et le nom de ces 42 candidats.

Voici comment s'exprime le général Boulanger :

(Voir la lettre et la liste des candidats du général, page 774.)

Citoyens,

Je n'ai rien à ajouter aux paroles du général. Si, comme lui, vous pensez que la réorganisation de la République s'impose, que la suppression du parlementarisme est une nécessité vitale pour la patrie; si, de plus, vous jugez, comme lui, que la discipline est une condition essentielle de la victoire, vous voterez pour l'homme à qui le général a confié l'honneur de porter dans votre circonscription le drapeau du parti, c'est-à-dire pour moi.

J'ai peut-être dans mon dévouement antérieur à la République, dans les sacrifices que j'ai pu faire à l'idée démocratique, dans les réformes auxquelles j'ai attaché mon nom, quelques titres au suffrage d'une circonscription républicaine comme la vôtre; mais aucun ne m'est aussi cher que celui que je puise dans notre haine commune pour le régime parlementaire qui avilit notre pays.

Cette haine, vous l'avez manifestée au 27 janvier par l'énorme majorité que vous avez donnée au chef : vous l'affirmerez encore le 22 septembre en accordant vos voix à son lieutenant.

Alfred NAQUET,
Sénateur, membre du Comité républicain national.

Elections de février 1890.

Électeurs,

Au 6 octobre dernier, vous m'avez fait l'insigne honneur de me choisir pour votre représentant à la Chambre des Députés.

Ma majorité n'a pas été forte. Mais, étant donnée l'énorme pression mise en œuvre pour combattre ma candidature, cette majorité demeurait une grande victoire.

En tout cas, les voix que j'avais obtenues étaient bien à moi, et il ne pouvait venir à l'esprit d'aucun républicain digne de ce nom de briser le mandat que j'avais reçu de vous.

Une Chambre qui, tout en s'affirmant républicaine, foule aux pieds tous les droits du peuple et viole tous les principes fondamentaux de la République, m'a cependant invalidé, ainsi que cinq autres députés de la Seine, mes collègues, élus aussi régulièrement que moi.

Cette Chambre, qui avait déjà donné la mesure de son mépris pour le suffrage universel en proclamant représentant du peuple Joffrin, lequel n'avait point obtenu la majorité des suffrages, a voulu compléter son œuvre en invalidant les députés légalement élus.

En agissant ainsi, ce n'est pas moi qu'elle a frappé. Ce sont les électeurs qu'elle a souffletés.

Sous couleur de combattre la dictature, elle a organisé une dictature monstrueuse : elle a mis son bon plaisir à la place de la volonté de la nation.

Si le pays supportait de tels actes, s'il les ratifiait en ne réélisant pas les députés invalidés, il abdiquerait définitivement et ferait peser sur la France entière la honte encourue par un gouvernement sans scrupules.

Ce n'est donc ni de moi ni de mes collègues qu'il s'agit à cette heure. Il ne s'agit même pas du parti auquel je suis fidèlement et irrévocablement attaché.

C'est de vous, de vos droits contestés, de votre dignité méconnue, de votre souveraineté bafouée, qu'il importe de prendre la défense.

Je suis résolument revisionniste; je demeure le soldat dévoué du général glorieux, du démocrate convaincu, du républicain sincère qu'un jugement inique a chassé de son pays.

Mais, à cette heure, il n'est même pas question de cela.

La lutte n'est plus engagée entre les boulangistes et les antiboulangistes,

entre les partisans et les adversaires de la revision constitutionnelle ; elle est engagée entre les serviteurs et les contempteurs du suffrage universel.

Nos ennemis, faisant appel aux plus détestables sentiments, vous disent que ma réélection ne changerait pas la majorité à la Chambre, et que vous avez tout intérêt à envoyer siéger à ma place, au Palais-Bourbon, un ami du Gouvernement.

Cette argumentation se retourne contre eux, et je dirai à mon tour aux républicains honnêtes qui ont pu redouter l'avènement du général Boulanger à cause de l'équivoque perfidement exploitée contre lui :

Puisque ma réélection ne doit pas modifier la majorité à la Chambre, tout péril a donc disparu, aux yeux mêmes de ceux qui, malgré ce à quoi ils ont assisté depuis quatre mois, persisteraient à voir le danger pour la République, non dans les actes liberticides qui se commettent chaque jour, mais dans l'avènement de notre parti, de ce parti de la justice et de la liberté.

Par contre, ne pas nous réélire, mes collègues et moi, ce serait faire courir à la République un péril suprême.

Ne pas nous réélire, ce serait dire au Gouvernement qu'il peut tout se permettre, que la nation est prête à s'incliner devant tout ce qu'il plaira à la majorité oligarchique de la Chambre de lui imposer, que Paris lui-même, la ville par excellence du progrès, de la liberté, de la Révolution, subit docilement tous les affronts qu'il convient au Parlement de lui infliger.

Ce serait proclamer que les députés ne sont plus les représentants du peuple, mais ses maîtres.

Ce serait frapper au cœur la République, dont de tels principes seraient la négation et la mort.

Ce serait surtout ajourner indéfiniment les réformes sociales que nos gouvernants actuels ne nous donneront jamais et sans lesquelles la République ne serait qu'un mot vide de sens.

Aussi suis-je sans inquiétude.

Je connais trop la population indépendante et libre du département de la Seine pour douter une seule minute de son verdict.

Vous voterez pour moi, revisionnistes du Ve arrondissement qui m'avez donné vos suffrages au 22 septembre et au 6 octobre.

Vous voterez aussi pour moi, républicains de toutes nuances qui ne m'avez pas accordé vos voix à cette époque, mais qui êtes respectueux de la souveraineté du peuple et qui ne pouvez admettre que l'on porte atteinte aux décisions du suffrage universel.

Vous voterez enfin pour moi, socialistes qui poursuivez de vos vœux ardents l'amélioration du sort des travailleurs, et qui savez comme moi qu'avec le parlementarisme vous n'obtiendrez jamais la réalisation d'aucune de vos revendications légitimes.

Je sais que le Gouvernement va mettre en œuvre contre moi toutes les manœuvres les plus déloyales.

Déjà ne va-t-on pas promettre aux propriétaires et aux commerçants de l'arrondissement, s'ils consentent à nommer l'un de mes concurrents, je ne sais quelles expropriations, quels percements de rues depuis vingt ans attendus.

Le bon sens des électeurs fera justice de ce procédé de candidature officielle, qui est une insulte à leur intelligence et à leur patriotisme.

Ils savent que mes adversaires ne pourrraient décréter aucune expropriation, puisque les expropriations sont du domaine du Conseil municipal et non du domaine de la Chambre des Députés.

Ils savent que ce qui s'oppose le plus aux travaux publics, c'est le mauvais état de nos finances, et que le meilleur moyen de hâter ces travaux, c'est d'apporter dans nos budgets l'économie que n'y apporteront certainement pas les partisans d'un gouvernement et d'une majorité qui n'ont su que créer et accroître chaque année le déficit.

Ils comprennent que ceux qui se vantent de pouvoir vous accorder les percées de rues que vous réclamez depuis si longtemps se reconnaissent eux-mêmes bien coupables, puisque depuis treize ans qu'ils ont le pouvoir sans contestation ils ne les ont pas encore réalisées.

Comment auriez-vous confiance en des hommes qui, par leur indifférence pour vos intérêts locaux, tout comme pour vos intérêts généraux, vous ont montré jusqu'ici que vous ne pouvez rien attendre d'eux?

D'ailleurs, ils vous font injure, ceux qui vous croient capables de mettre vos intérêts privés en balance avec les intérêts vitaux du pays.

A cette injure, vous répondrez comme il convient, le 16 février, en renvoyant à la Chambre votre élu du 6 octobre.

On vous a jeté un défi. Vous le relèverez en montrant à la majorité que, si elle a l'habitude de se déjuger toutes les vingt-quatre heures, comme elle l'a fait lors de la discussion du monopole des allumettes, le suffrage universel, lui, sait ce qu'il veut et ne se déjuge pas.

Vous voterez pour la revision.

Vous voterez pour la liberté de conscience.

Vous voterez pour les réformes sociales.

Vous voterez enfin contre la proclamation de Joffrin, contre l'invalidation de votre député, contre la méconnaissance de votre volonté souveraine.

Vous voterez pour le suffrage universel.

Et vous démontrerez ainsi aux dictateurs de l'Élysée, du Luxembourg et du Palais-Bourbon qu'il est imprudent de provoquer le peuple de Paris.

Vivent les réformes!

Vive le progrès!

Vive la République!

Vive le suffrage universel!

Alfred NAQUET.

2e Circonscription du 13e Arrondissement.

M. PAULIN-MERY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Citoyens,

Votre élu du 27 janvier vous adresse l'appel suivant :

(Voir la lettre et la liste des candidats du général page 774.)

Citoyens,

Vous chasserez, le 22 septembre, les parlementaires que vous avez condamnés le 27 janvier.

Vous montrerez que la justice du peuple ne ressemble en rien à la justice des sénateurs.

Vous voterez pour les proscrits contre les proscripteurs.

Vous casserez le jugement de la Haute Cour.

Vous rendrez au général Boulanger ses croix gagnées sur les champs de bataille et non achetées.

L'épée qu'on lui a arrachée, vous la lui remettrez pour la défense de la Patrie et de la République.

Et c'est aux cris de délivrance mille et mille fois répétés :

A bas les menteurs ! A bas les tripoteurs ! A bas les voleurs ! que vous voterez pour le candidat du Parti national.

Vive la France !

Vive la République démocratique et sociale !

PAULIN MÉRY,
Docteur en médecine.

Elections de février 1890.

Citoyens,

J'en appelle à vos suffrages du vote de la Chambre. Pourquoi ai-je été invalidé? — Est-ce pour des actes personnels de fraude et de corruption ? Non.

La majorité ministérielle, qui voulait se débarrasser d'un adversaire incorruptible, a pris prétexte de fraudes et d'irrégularités commises par mes adversaires.

Du haut de la tribune nationale, j'ai désigné les responsabilités. J'ai demandé au Ministre de l'Intérieur à faire une enquête pour savoir si le maire du XIIIe arrondissement, mon ennemi personnel, n'aurait pas fait acte d'inimité personnelle en supprimant des dossiers électoraux les bulletins nuls disparus, pour préparer mon invalidation. Le ministre n'a rien fait, le maire ne s'est pas disculpé.

Dans une réunion, dite contradictoire, j'ai voulu demander compte à mes adversaires de l'infamie de leurs manœuvres; pour n'avoir pas à me répondre, ils ont tenté de me faire assassiner.

Je vous demande, non seulement de venger sur mon nom cette violation de la souveraineté populaire, ce mépris du suffrage universel, — mais encore de juger deux politiques : la politique suivie par la majorité ministérielle et la politique du parti républicain national.

Avec tous les membres du parti républicain national :

J'ai voté pour la revision de la Constitution par une Constituante ;

J'ai voté pour la liberté de fabrication contre tous les monopoles ;

J'ai voté (à propos de la loi sur les allumettes) les lois socialistes concernant le travail et le salaire.

J'ai voté l'amnistie pour tous les délits politiques et de presse, faits de grèves et faits connexes ;

J'ai voté contre les fonds secrets ;

J'ai voté contre la validation de Joffrin ;

J'ai toujours été de la minorité.

Cette majorité, qui prétend avoir le monopole du républicanisme, a repoussé tous les projets républicains, démocratiques et socialistes. Elle fait l'union, non pas dans le progrès, mais dans le recul ; elle fait la concorde dans la violation de tous ses engagements et de toutes ses promesses.

Vous avez la parole, vous ferez entendre une énergique protestation.

En votant pour moi, vous voterez pour :

Le respect de la souveraineté populaire.

Le respect du suffrage universel.

Vive la France ! Vive la République !

Dr PAULIN MÉRY, Député invalidé.

1re Circonscription de SAINT-DENIS.

M. GOUSSOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Citoyens,

Dans la lutte qui s'engage entre la République nationale et un parlementarisme corrompu, le général Boulanger et le Comité républicain national vous adressent la proclamation suivante :

(Voir la lettre et la liste des candidats du général page 774.)

A vous il appartient de dire votre mépris pour vos gouvernants et votre résolution d'établir un régime démocratique, libéral et réformateur, basé sur une Constitution nouvelle librement consentie par le pays et, par lui, librement ratifiée.

Vive la France ! Vive la République nationale !

Émile GOUSSOT, fonctionnaire révoqué de la Préfecture de la Seine.

Elections de février 1890.

Electeurs !

Ai-je besoin d'une profession de foi?

Je suis aujourd'hui ce que j'étais au 6 octobre : boulangiste, revisionniste, républicain protestataire.

Rien n'est changé depuis les élections dernières. Nos finances désorganisées, les lois d'exception et d'arbitraire maintenues ou aggravées, notre travail national insuffisamment protégé contre l'envahissement des ouvriers étrangers, notre commerce, notre industrie et notre agriculture écrasés sous des charges sans cesse croissantes, en perspective un emprunt de liquidation, peut-être des impôts nouveaux. Telle est la situation que nous a léguée l'anarchie parlementaire.

Mais au-dessus de toutes ces questions importantes, une autre se dresse plus importante encore.

La majorité d'incapables et de sectaires qui siège au Palais-Bourbon n'a

pas craint de porter atteinte aux droits mêmes du peuple, à ceux dont il est le plus jaloux, car il les a conquis au prix de son sang, dans les luttes ardentes du passé.

On ne s'est pas contenté d'une guerre déloyale, d'une pression sans exemple, mais on a été jusqu'à surcharger les chiffres et dénaturer les résultats, comme à Lodève et à Toulouse.

On a imposé aux électeurs de Clignancourt un député sans mandat, Joffrin, l'élu de la minorité.

Enfin, six députés revisionnistes du département de la Seine ont été odieusement invalidés.

Électeurs du canton de Pantin,

Vous savez quelle a été ma correction au cours de la dernière période électorale; je ne m'en départirai pas aujourd'hui. Je laisse de côté mes adversaires. J'élève le débat.

Si, au lieu d'un mandataire qui aille grossir les rangs d'une majorité servile, vous voulez un homme d'énergie et d'indépendance; si, au lieu d'un esclave du Gouvernement, vous voulez un représentant du peuple, vous pouvez m'accorder vos suffrages; je ne faillirai pas à mon devoir.

Avec mes amis du parti national, je résisterai aux empiètements successifs du pouvoir; je ferai respecter vos droits, et j'essayerai d'orienter la République dans une voie libérale et réformatrice.

Électeurs du canton de Pantin,

Votre verdict n'est pas douteux.

Ce n'est pas une personnalité qui se trouve en jeu, c'est le principe de la souveraineté populaire. Mon nom disparaît; il a pour synonyme : suffrage universel.

Tous, nous sommes intéressés, car tous nous sommes menacés. Ce que l'on a fait pour Joffrin, on le fera demain pour un ami du ministère; ce que l'on a fait contre moi, on le fera contre un indépendant.

J'appelle donc à moi tous les honnêtes gens, tous les citoyens soucieux de leurs droits, tous les amis de la liberté.

Électeurs du canton de Pantin,

J'ai confiance en vous.

La journée du 16 février sera la revanche du suffrage universel.

Vive la France! Vive la République nationale!

Émile GOUSSOT,
Élu par 4.710 voix, invalidé par
la majorité qui a validé Joffrin.

2e Circonscription de SAINT-DENIS.

M. REVEST,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Électeurs de Saint-Denis,

Je crois devoir porter à votre connaissance la proclamation par laquelle le général Boulanger a fait connaître les noms de ses candidats dans le département de la Seine.

(Voir la lettre et la liste des candidats du général page 774.)

Électeurs,

Ainsi que vous le voyez, c'est moi et moi seul, quoique des voix non autorisées aient pu le dire, qui ai l'honneur de porter le drapeau dans la 2e circonscription de Saint-Denis. J'en suis fier, et j'espère qu'avec une population comme la vôtre, la grande cause dont le général est le chef remportera, le 22 septembre, un éclatant triomphe.

Émile REVEST,
Maire de Saint-Denis.

Elections de février 1890.

Chers concitoyens,

Au mépris de toute justice et de toute raison, au mépris de vos droits, la majorité des députés officiels du Palais-Bourbon a prononcé l'invalidation de mon élection dans la séance du 5 décembre dernier.

Les fonctionnaires de M. Constans et de M. Joffrin n'ont pas admis qu'un honnête homme, qu'un bon républicain, ayant en face de lui un candidat officiel, eût le droit de se défendre, ou même d'être défendu par ses amis contre des outrages sans nom et des calomnies infâmes.

Ce n'est pas ma personne, c'est la souveraineté du suffrage universel

lui-même qui est atteinte par cette annulation de votre décision, comme elle a été atteinte par la validation de M. Joffrin, député non élu.

Par 8.867 voix contre 3.590 accordées à mon concurrent le plus favorisé, vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme votre représentant.

Jamais élection ne fut plus loyale et plus sincère, vous le savez bien.

Et 310 députés, élus par la pression officielle et par la fraude, viennent vous dire :

« Ce que vous avez fait est mal fait; vos volontés ne comptent pas. »

Courberez-vous le front devant ce nouvel outrage? Vous soumettrez-vous aux caprices de ces dictateurs du Parlement? Le supposer serait vous faire une injure gratuite.

Je vous connais et vous me connaissez depuis longtemps. Entre nous a été passé un contrat d'honneur et de patriotisme lorsque vous m'avez confié, le 22 septembre, le drapeau de la République nationale.

Ce contrat, je l'ai accepté et j'y reste fidèle. Ce drapeau, c'est sous ses plis que je vous appelle à cette nouvelle bataille électorale du 16 février.

Aujourd'hui, comme à la veille du 22 septembre, je vous demande si vous voulez toujours avec moi la République fortifiée, organisée, ouverte à tous les bons citoyens et permettant enfin de réaliser les réformes sociales. Je vous demande si vous voulez toujours la revision de la néfaste Constitution antirépublicaine de 1875. Je vous demande si vous voulez la réconciliation nationale, qui seule donnera à la patrie la force, l'unité, la cohésion qui lui sont si nécessaires. Je vous demande si vous voulez abolir un système gouvernemental ruineux et dangereux qui finirait par perdre la République, que nous aimons et dont nous voulons être les bons et dévoués serviteurs.

Je vous demande enfin si vous ne réprouvez pas les iniquités de cette justice politique, que l'on a décorée du nom de Haute Cour de justice et qui a sciemment condamné trois bons citoyens.

Je sais que vous avez répondu dès maintenant dans le fond de vos consciences de patriotes et de bons citoyens.

Je sais que vos bulletins sont déjà préparés par vous.

C'est pourquoi, sans présomption, je me considère toujours comme votre représentant. Vos suffrages dans l'élection du 16 février me confirmeront le mandat de député que vous m'aviez confié le 22 septembre.

Cette élection n'en sera pas moins une éclatante victoire pour les idées de justice, de sagesse et de patriotisme que nous représentons. Elle sera une honte et une défaite de plus pour nos adversaires opportunistes, qui prétendent défendre la République et qui en réalité ne défendent que leurs appétits.

Vive la République nationale! Vive la patrie française!

Émile REVEST,
Ancien Maire de Saint-Denis,
Ancien Conseiller d'arrondissement.

3e Circonscription de Saint-Denis.

M. LAUR,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

(Voir page 774 la liste des candidats du général Boulanger pour le département de la Seine.)

Citoyens Électeurs,

L'heure n'est pas aux professions de foi longues et vides.

L'heure n'est pas aux programmes menteurs et aux promesses vaines.

Les destinées de la République et de la patrie sont compromises.

Oui, les destinées de la République sont compromises, parce qu'elle a été exploitée par des hommes qui, aujourd'hui, font frauduleusement faillite à leurs engagements.

Ils ont gaspillé tout un patrimoine d'honneur et de vertu.

Il faut le reconstituer au plus vite.

Oui, les destinées de la République sont compromises, parce que nos dettes dépassent trente-trois milliards, parce que la quadruple Alliance nous guette, parce que la Russie ne conclura un traité avec nous — je le sais de source sûre — que lorsqu'elle aura devant elle un Ministère dont les destinées ne seront pas aux mains d'un Parlement de jouisseurs. Jamais le fils du Czar ne viendra à Paris tant que régnera Constans.

Ce Ministère durable, le général Boulanger et nous-mêmes sommes seuls à le défendre et à l'exiger par la revision.

Électeurs !

Le parti national, c'est la paix et l'alliance russe.

Les parlementaires ne sont que l'abaissement, la guerre et la ruine.

Assez ! Assez !

Et vous, champions d'un semblable régime, vous, mes adversaires, comparses dociles, tous les quatre rivés à la honteuse chaîne officielle, je ne vous attaquerai point. Ma tâche est plus haute.

Plus haut, en effet, je vois des misères à soulager, un peuple de petits et de mécontents à ramener dans la joie, de vieux serviteurs de la patrie à satisfaire,

des accapareurs milliardaires à juger et à condamner, un des plus beaux cantons de la Seine à représenter et à faire prospérer.

Plus haut, je vois nos frontières à défendre, nos chemins de fer stratégiques à racheter, notre armée à chérir et à réconforter, nos traités de commerce à reviser, le travail national à protéger et à conserver pour des Français.

Plus haut, toujours, je vois enfin la République à fonder dans la réconciliation nationale et dans la fraternité.

Patriotes !

Une tâche personnelle m'incombe encore, et je veux l'assurer avec le consentement de tous les électeurs du canton de Neuilly.

Metz n'a plus de représentant.

Metz-la-Française est abandonnée par mon adversaire.

Alsacien par ma mère, je demande à ramasser le drapeau et à représenter en même temps et la Seine et la Lorraine.

Si vous êtes avec moi, patriotes, électeurs de Neuilly, de Levallois-Perret, de Boulogne, de Billancourt, Alsaciens-Lorrains, qui ne pouvez voter là-bas, vous donnerez à l'élection du 22 septembre une double signification.

Vous direz que votre représentant aura le double mandat de revendiquer partout et toujours les droits de nos provinces non rendues et qu'il sera en même temps

Député de Metz et Député de la Seine.

Vive la République nationale et sociale ! Vive la France !

Francis LAUR.

Électeurs,

Savez-vous pourquoi Constans a mis en œuvre, pour M. Antoine, toutes les forces gouvernementales ; pourquoi la lutte électorale prend ce caractère odieux et acharné que nous refuserons, pour notre part, de lui donner jusqu'au dernier moment ? C'est qu'en réalité l'élection de Neuilly a une importance capitale.

Il ne s'agit pas, en effet, des personnalités d'Antoine et de Francis Laur, mais bien de savoir si l'opportunisme, dans ce qu'il a de plus odieux et de plus rétrograde, l'emportera sur le parti républicain radical écrasé dans les départements et sur le parti républicain national debout dans la Seine. Il s'agit de savoir si Ferry (plus fort que jamais, puisque les siens reviennent en nombre) l'emportera, lui, le blackboulé des Vosges, sur Boulanger, l'élu de Montmartre. Si enfin, le passé triomphera de l'avenir et la liberté de la réaction opportuniste qui s'annonce menaçante ?

Électeurs,

La question est bien simple aujourd'hui !

Voulez-vous retourner en arrière ?

Voulez-vous mettre votre signature au bas de l'acte criminel commis contre le suffrage universel à Clignancourt, absoudre ceux qui ont fait du bulletin de vote, jadis sacré, une dérision et une duperie? Voulez-vous être complices de toutes les hontes, de toutes les lâchetés de ce régime qu'on veut restaurer et affermir? Voulez-vous enfin que le juif ou l'accapareur soit plus roi que jamais dans la République?

Abaissez-vous donc alors jusqu'à prêter l'oreille aux conseils de l'intérêt et de la peur, acclamez l'opportunisme que vous avez conspué hier; radicaux, déjugez-vous; socialistes, prenez comme représentant l'homme qui n'a jamais traité une question sociale et reniez celui qui en a fait sa vie.

Mais c'est vous calomnier que de supposer cela un seul instant. Il y a encore des principes, quoi qu'on en dise, et cela suffira pour vous déterminer, comme toujours.

Ces principes sont ceux-ci :

La revision est la clef de toutes les réformes, comme l'a dit Laguerre.

Or, mon adversaire Antoine est antirevisionniste ou revisionniste avec le Sénat conservé, ce qui est la même chose.

Je demande au contraire impérativement la revision sur l'heure, sans restrictions, sans piège, et la suppression du Sénat.

En second lieu, mon adversaire repousse la Constituante.

J'affirme, au contraire, que nous n'aurons une majorité, un gouvernement, des finances, une influence à l'extérieur que lorsque nous aurons fait sortir des entrailles de la nation, par la rédaction des cahiers de 1889, une Constitution acceptée, proclamée par tous les Français.

Enfin, mon adversaire ne veut pas entendre parler du referendum.

Je suis, au contraire, le partisan le plus résolu de ce moyen de ne pas faire de lois irréparables et attentatoires aux droits du peuple, qui doit toujours être consulté et avoir le dernier mot. La loi sur les candidatures multiples, le scrutin d'arrondissement, l'institution de la Haute Cour, tous ces attentats contre le suffrage universel ou la liberté, n'auraient pas eu lieu, sachez-le bien, si le referendum populaire avait existé. Ils en ont peur et je le comprends.

Citoyens électeurs,

Je rougirais de solliciter vos suffrages, si ce n'était au nom des principes libérateurs; car tout va mal, l'avenir est sombre, l'on va vous emprunter encore trois milliards, les travailleurs sont privés de leur salaire intégral, les vieux militaires réclament une meilleure retraite due par la patrie; les employés de l'État, des chemins de fer, etc., sont plus exploités que jamais; enfin tous les Français, sans exception, réclament une protection industrielle et commerciale qui n'existe pas.

Ce malaise national ne peut plus durer. Il faut en finir.

Choisissez donc, amis et ennemis, l'heure est solennelle.

Nous sommes l'avenir, le progrès, les réformes, la défense du suffrage universel, la République nationale enfin.

Nos adversaires sont le passé, le *statu quo*, ou plutôt la reculade, le coup d'État et la République sans la liberté et sans le travail.

Électeurs, je vous le répète, choisissez. J'ai confiance dans votre bon sens.

Vive la République!

Francis LAUR.

Déclaration de M. LAUR.

J'ai accepté dans la réunion publique du 21 septembre 1889 au soir, à la salle de réunion de Clichy,

Le mandat impératif, avec :

1° Démission en blanc remise entre les mains de M. Georges Zune, président de la fédération des groupes socialistes et républicains du canton de Neuilly;

2° Procuration sur papier timbré à M. Georges Zune de mettre à la poste, recommander et adresser comme si c'était moi-même à M. le Président de la Chambre, la démission ci-dessus.

Francis LAUR.

NOTA. — M. Laur n'a pas fait de profession de foi nouvelle en 1890.

1re Circonscription de SCEAUX.

M. DE BELLEVAL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

(Voir la liste des candidats du général Boulanger pour le département de la Seine, page 774.)

Mes chers Concitoyens,

La fédération des comités revisionnistes de la 1re circonscription de Sceaux et le Comité républicain national m'ont fait l'honneur de me choisir comme candidat.

C'est à moi qu'ils ont confié la tâche glorieuse de porter dans la 1re circon-

scription de Sceaux le drapeau de la République nationale et démocratique, de la République ouverte à toutes les bonnes volontés.

Le Gouvernement que nous subissons n'a pas, en effet, le droit de se dire républicain; ses principes et ses actes s'y opposent.

Ses principes : Il ne veut entendre parler ni de la convocation d'une Constituante, ni de la revision de la Constitution de 1875, ni du mandat impératif, ni de la liberté d'association, ni de la liberté de conscience, ni de la décentralisation, ni de l'extension des libertés communales.

Ses actes : Il s'est fait l'esclave de la féodalité financière. Il a augmenté les impôts, multiplié les emprunts et empêché par là l'agriculture et l'industrie françaises de lutter avec égalité contre l'étranger.

Il a favorisé la concentration du commerce et de l'industrie entre les mains de quelques puissants capitalistes et amené ainsi la ruine des petits commerçants et des petits industriels.

Il a assisté impassible aux tentatives d'accaparement qui se sont produites.

Il est resté sourd aux plaintes des victimes du Comptoir d'escompte et de Panama.

Il a laissé de la sorte, sans défense, à la merci des gros banquiers cosmopolites, la petite épargne de l'ouvrier et du paysan.

Il a attiré en France des employés et des ouvriers étrangers, pendant que nos concitoyens mouraient de faim faute d'ouvrage!

La Chambre a préféré de stériles discussions politiques à l'étude des lois sociales et des questions économiques.

Les députés n'avaient qu'un but : créer des places lucratives pour leurs parents et leurs amis!

Au Gouvernement actuel, qui n'est que l'exploitation du budget par une caste, nous voulons substituer le Gouvernement du pays par le pays.

Nous voulons, en premier lieu, la convocation d'une Constituante, la revision de la Constitution, parce que, pour arriver à la réalisation des réformes promises depuis longtemps, il faut posséder d'abord un outil perfectionné.

Nous demandons que le mandat impératif soit reconnu par la Constitution nouvelle, afin que le député ne puisse se soustraire à l'exécution de ses engagements, et que la prochaine Chambre soit obligée, bon gré malgré, de résoudre enfin les questions qui, depuis plus de dix ans, figurent à l'ordre du jour.

Nous demandons l'introduction du referendum dans la Constitution, parce que le referendum donnera au peuple le droit de se prononcer directement sur les questions qui l'intéressent; le referendum lui permettra d'empêcher la Chambre de prendre des mesures préjudiciables au pays.

Le jour où ces réformes capitales seront accomplies, la souveraineté de la Chambre sera remplacée par la souveraineté des électeurs.

C'est ce que les opportunistes veulent empêcher à tout prix.

Dans leur résistance, ils ont pour complices les chefs du parti radical, qui ont trahi leur mandat, en abdiquant lâchement devant M. Jules Ferry.

La lutte est engagée aujourd'hui entre ceux qui veulent donner la parole au pays et ceux qui veulent le condamner à un silence éternel pour pouvoir le tromper et le dépouiller impunément.

Électeurs de la Seine,

Vous vous êtes déjà prononcés le 27 janvier; le 22 septembre, vous ne voudrez pas vous déjuger.

Vous refuserez de courber la tête devant le triumvirat honteux qui nous opprime.

Vous pourrez enfin vous venger des hommes qui se sont enrichis en ruinant la France et en déshonorant la République.

Vous voterez pour le candidat choisi par votre glorieux élu du 27 janvier. Et si, à mon tour, j'ai l'honneur d'être votre élu, mon premier acte à la Chambre sera de demander le rappel dans la patrie française du général Boulanger, de Rochefort et de Dillon, et la mise en accusation des escrocs et des concussionnaires du Ministère.

Ce sera alors le triomphe de la République nationale et l'écrasement de l'oligarchie parlementaire qui a pour chef l'homme néfaste du Tonkin.

Vive la France! vive la République nationale!

Louis DE BELLEVAL,
Ancien auditeur au Conseil d'État, révoqué.
Candidat des comités revisionnistes de la 1re circonscription
de l'arrrondissement de Sceaux,
Candidat du Comité national.

Elections de février 1890.

Électeurs de la banlieue,

Chers Concitoyens,

J'étais arrivé à la Chambre des Députés animé d'un vif esprit de conciliation, avec la ferme volonté de m'appliquer à l'étude des lois d'affaires et des réformes démocratiques si justement réclamées par le pays; je n'ai rencontré dans la majorité parlementaire qu'une seule préoccupation : celle de se placer au-dessus de la volonté populaire en brisant ses décisions.

Citoyens,

Le 6 octobre 1889, par vos votes librement exprimés, vous aviez fait de mo votre représentant.

Ceux qui ont déchiré les bulletins de vote des électeurs de Montmartre ont foulé aux pieds votre verdict souverain.

Après avoir validé M. Joffrin, l'élu de la minorité, ils m'ont invalidé, moi, l'élu de la majorité.

C'est contre cet attentat au suffrage universel, contre cette suppression de la souveraineté populaire que je vous demande de protester.

De nouveau, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Ce que j'étais il y a quatre mois, je le reste aujourd'hui; mes opinions n'ont pas varié.

Démocrate et patriote, j'ai toujours été, et, plus que jamais, je suis partisan d'une République tolérante, libérale et démocratique, — d'une République respectueuse de toutes les croyances et de toutes les opinions, soucieuse et protectrice avant tout des faibles et des travailleurs, largement ouverte au bon vouloir et à la capacité.

Quant aux questions spéciales qui intéressent notre banlieue parisienne, vous savez quels sont mes sentiments à cet égard.

Député, je serai toujours le défenseur de vos revendications suburbaines, en tête desquelles figure en première ligne la séparation du Conseil municipal de Paris d'avec le Conseil général de la Seine.

Je suis de ceux qui pensent que l'abrogation de la loi du 16 septembre 1871, plaçant Paris et le département de la Seine en dehors du droit commun, s'impose à bref délai.

C'est pour l'exécution de ce programme que vous avez acclamé en septembre et octobre dernier, c'est pour le triomphe de ces idées qui nous sont chères que je vous fixe rendez-vous au 16 février prochain.

Je fais appel à tous les républicains, à tous les patriotes, à tous les honnêtes gens qu'ont écœurés les dernières iniquités de la Chambre.

Je fais appel aux 12,200 électeurs, grâce à l'énergie desquels nous avons écrasé l'opportunisme dans la première circonscription de Sceaux.

Je fais appel, enfin, même à mes adversaires politiques qui portent au cœur l'amour de la justice et du suffrage universel.

Que pas un de ces citoyens ne s'abstienne, soit intimidé par des menaces officielles, soit trompé par des menaces opportunistes.

Electeurs,

Vous refuserez de vous courber devant les ordres de la Chambre; vous ne voudrez pas vous déjuger.

Vous montrerez à la province timide que le département de la Seine est aujourd'hui et restera demain ce qu'il était hier, toujours debout pour les amis de la liberté et de la démocratie contre les défenseurs de la République officielle.

Aussi, j'attends avec confiance votre verdict vengeur. Et que d'ici là votre cri de ralliement soit :

Respect au suffrage universel!

Vive la France!

Vive la République!

Louis de BELLEVAL,
Ancien auditeur au Conseil d'État, député invalidé,
Candidat du Suffrage universel.

CORSE

Circonscription d'AJACCIO.

M. CECCALDI,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

La Chambre des Députés a fait droit à vos légitimes protestations. Elle a refusé d'admettre comme votre représentant l'élu du 6 octobre, dont le mandat était entaché de fraude, de corruption et de pression.

Elle a fait un acte de justice.

Vous êtes de nouveau convoqués pour élire le 16 février courant votre député.

C'est la lutte engagée le 22 septembre qui continue entre la liberté que nous défendons ensemble depuis trente ans et le césarisme qui voudrait nous la ravir, entre la République et la réaction.

Nous avons devant nous les mêmes adversaires que le 6 octobre ; mais aujourd'hui ils ne peuvent plus tromper le corps électoral par des promesses audacieuses. Ils annonçaient alors le renversement de nos institutions et une majorité monarchiste dans la Chambre nouvelle. Ils se prévalaient de nos divisions.

Le suffrage universel a déjoué toutes leurs manœuvres.

La République est sortie fortifiée des scrutins du 22 septembre et du 6 octobre.

Dans la nouvelle Chambre est entrée une majorité républicaine plus forte, plus disciplinée.

Le grand parti républicain est partout aussi uni, aussi ferme, aussi résolu que dans notre arrondissement d'Ajaccio.

Électeurs,

Je n'ai ni une nouvelle profession de foi ni un programme à vous soumettre. Vous me connaissez ; je suis né et j'ai vécu au milieu de vous. Depuis plus d'un quart de siècle, soutenu par votre confiance et votre dévouement, je combats

le bon combat pour la justice, pour la liberté et la République que j'ai eu l'insigne bonheur de proclamer parmi vous, il y a vingt ans. Je vous ai déjà dit qu'elle a plus fait pour notre chère Corse que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1869. Elle continuera l'œuvre de notre régénération matérielle et morale.

Électeurs, ne l'oubliez pas le 16 février.

Allez à l'urne avec le sentiment de votre liberté et de votre patriotisme.

Affirmez une fois de plus que vous êtes la majorité qui m'a élu le 14 février 1886 ; que l'union désirée du parti républicain est parfaite, et la réaction sera pour toujours écrasée,

Vive la République !

D.-F. CECCALDI, Avocat, Député sortant.

SEINE-ET-OISE

Circonscription de MANTES.

M. LEBAUDY (Paul),

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Un trop grand nombre d'entre vous m'offrent la candidature pour que j'hésite à me présenter à vos suffrages.

Cette candidature, je l'accepte comme un honneur et comme un devoir.

C'est un honneur, parce que je considère votre offre comme un hommage rendu à la mémoire de mon père.

C'est un devoir, parce que ce serait détruire l'œuvre accomplie que d'exposer notre arrondissement à une nouvelle invasion du radicalisme après les défaites que vous lui avez infligées si souvent.

N'ayant pas encore pris part à la politique militante, j'y entrerai sans haine et sans rancune ; je m'adresse aux amis de mon père et aussi à ceux de ses adversaires qui voudront avec moi oublier les luttes passées.

Loyalement, je tends la main aux uns et aux autres; loyalement, je demanderai le concours de tous pour m'aider dans ma tâche.

Je ne ferai ni longues ni belles promesses, vous savez ce qu'elles valent.

Je veux seulement vous expliquer comment j'exercerai le mandat de député si vous me faites l'honneur de me le confier.

La Chambre actuelle a beaucoup à faire.

Avant tout, elle doit rétablir par de larges et sages économies l'équilibre du budget compromis par les dépenses exagérées des dernières années.

Profondément attaché aux idées de progrès, libéral convaincu, je veux que la République soit ouverte à toutes les intelligences et à toutes les bonnes volontés qui veulent sincèrement se rallier à elle.

Je veux un gouvernement stable, ennemi de toute persécution et garantistissant à chaque citoyen la tranquillité et la liberté.

Enfin la Chambre doit donner à la France un régime économique qui lui assure une longue période de prospérité.

Les questions économiques et surtout les questions agricoles auront ma plus grande attention.

Les traités de commerce qui nous lient vont arriver à échéance : je voterai résolument contre leur renouvellement.

Notre agriculture, écrasée par les lourdes charges qu'elle supporte, n'est protégée que d'une façon insuffisante contre les produits étrangers : je suis absolument partisan d'une protection sérieuse et efficace.

L'impôt foncier prend au cultivateur la meilleure part du revenu de son travail : je suis partisan de la suppression du principal de l'impôt foncier.

Les droits sur les ventes et les échanges de terres, les frais de justice sont trop onéreux : je voterai toute proposition de nature à diminuer ces frais.

Électeurs,

Je ne suis pas un étranger pour votre arrondissement; j'y habite depuis mon enfance, je me suis trouvé sous les drapeaux avec beaucoup d'entre vous, mes intérêts sont communs avec les vôtres.

Depuis six ans, deux fois les électeurs du canton de Bonnières m'ont confié l'honneur de les représenter au Conseil général.

Je fais partie depuis près de deux ans de la Commission départementale.

Vous me connaissez depuis longtemps, et j'ose espérer que vous répondrez à l'appel que je fais à l'union et à la concorde, si nécessaires pour le bien de la République et la prospérité de notre cher pays.

Paul LEBAUDY, Conseiller général,
Secrétaire de la Commission départementale.

TARN-ET-GARONNE

Circonscription de CASTELSARRASIN.

M. LASSERRE (Maurice),

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Les représentants les plus autorisés du parti républicain de toutes les communes, réunis à Castelsarrasin, m'ont désigné pour marcher à votre tête, combattre avec vous les adversaires de nos institutions et vous conduire à la victoire.

Mon devoir est nettement tracé. Je ne saurais ni hésiter ni refuser.

Je viens donc vous offrir mon concours, vous demander en échange votre confiance et solliciter vos suffrages.

La charge est lourde. Je devrai, en effet, succéder à mon regretté père, à celui que, depuis 1876, vous avez sans cesse appelé à l'honneur de vous représenter. Les services qu'il a rendus à la cause républicaine sont encore présents à toutes les mémoires. Sa serviabilité, son zèle à défendre vos intérêts et vos droits, son dévouement à la chose publique ne se sont pas démentis un seul instant.

Il me paraît impossible de faire mieux que lui.

Je tâcherai de l'égaler.

Électeurs,

J'ai déjà mis ma parole et ma plume au service de la cause qui nous est chère et dont vous avez, à chaque élection, assuré le triomphe.

Vous me connaissez.

Je dois cependant des explications nettes et catégoriques sur la ligne de conduite que j'entends suivre, si vous me faites le grand honneur de me choisir pour votre député.

Il importe, en effet, dans toute élection, de dissiper les équivoques et de permettre aux mandants d'élire en parfaite connaissance de cause leur mandataire.

Trop jeune pour appartenir à telle ou telle coterie, je suis simplement républicain.

L'expérience a du reste démontré l'inanité des vaines appellations d'hier. Le fractionnement et l'émiettement de la majorité en divers groupes ne peuvent amener que de mauvais résultats. Nous devons rester unis pour une action commune. A cette condition seulement, nous pourrons poursuivre et mener à bien la réalisation des réformes désirées par l'opinion publique.

Il serait trop long de les énumérer toutes. Je veux seulement vous signaler celles qui fixeront plus particulièrement mon attention.

Les inconvénients de notre système financier ont été depuis longtemps signalés. Le Gouvernement va déposer un projet de loi sur le dégrèvement de l'impôt foncier. C'est un premier pas dans la voie des réformes attendues. Je le voterai.

D'une façon générale, je voterai la prise en considération de tous les projets tendant à remanier nos impôts, et, quand j'aurai ensuite à adopter une mesure définitive, mon unique souci sera d'assurer entre tous les citoyens une égale répartition de nos charges.

Les frais de justice sont considérables, les procès interminables. Il existe des abus criants qu'il importe de faire cesser. La question, je le sais, est délicate. La réforme du Code de procédure présente des difficultés auxquelles on se heurte et dont j'ai pu me rendre compte, lorsque M. le Ministre de la Justice m'a fait l'honneur de me confier le poste de chef adjoint de son cabinet.

Ces difficultés ne sont pas insurmontables. Les Commissions ont travaillé : l'heure est venue de porter le débat à la tribune de la Chambre. L'extension de la compétence des juges de paix, le remaniement de nos cours et tribunaux, dont certains sont trop chargés et d'autres pas assez, seraient en tout cas un premier remède à apporter, et devraient, à mon avis, faire dans le plus bref délai l'objet des études sérieuses de nos assemblées parlementaires.

Les traités de commerce inaugurés par l'Empire ont été désastreux pour notre production nationale. Ils arrivent à échéance pendant cette législature.

Ils devront être dénoncés.

Le Parlement va devoir refaire un nouveau tarif de douane. Je me préoccuperai d'assurer une efficace protection à notre agriculture, à notre commerce, à notre industrie.

Ces réformes, et d'autres encore non moins urgentes, fourniront un vaste champ d'études où toutes les compétences trouveront leur emploi.

Le pays est las d'agitations stériles.

L'heure des luttes semble passée. Le moment est venu de délaisser la politique pure pour nous occuper d'affaires. La France laborieuse n'attend pas moins de notre patriotisme.

La République est définitivement assise.

Quelques factieux ou simplement quelques agités, malgré l'échec que vient de leur infliger le bon sens du suffrage universel, rêvent encore, sous le masque républicain, de porter sur nos institutions une main criminelle.

Nous devons demander au Gouvernement de continuer, avec la même énergie et la même fermeté à imposer à tous les citoyens le respect dû à nos lois.

La réaction, vaincue et agonisante, continuera peut-être à se renfermer dans son parti pris d'opposition systématique : libre à elle. Nous savons, par les dernières élections, ce que pense le pays d'une semblable politique.

Mais, si elle est patriote, elle renoncera au passé et viendra travailler avec nous. Nous ne devons refuser aucune bonne volonté, mais nous sommes en droit d'exiger une adhésion franche, loyale et sans arrière-pensée à la République et à ses lois. Nous ne devons faire aucune concession, ne rien abandonner du terrain si chèrement conquis.

Et nous, républicains, nous devrons éviter tout débat irritant, toute question pouvant nous diviser.

La question de la revision de la Constitution, posée dès la dernière séance de la Chambre, a été repoussée à une énorme majorité. Si toutefois il en était autrement, je me souviendrais que la Constitution de 1875 a établi en France le régime républicain ; qu'elle est en harmonie avec nos principes ; qu'elle n'a pas été un obsatcle à l'établissement de toutes ces lois votées pendant les dernières législatures et qui sont l'honneur du parti républicain ; qu'elle ne saurait davantage empêcher la réalisation des réformes auxquelles nous aspirons. Je voterai surtout contre toute demande de revision présentée par les adversaires de nos institutions.

D'un commun accord, la séparation des Églises et de l'État ne sera pas demandée pendant cette législature ; mais je dois cependant vous dire que, si j'avais un vote à émettre sur cette grave question, je voterais contre.

J'estime, en effet, que le culte est un service public dont l'État doit assurer le fonctionnement régulier, jusqu'au jour où l'expérience aura démontré que la majorité des Français se désintéresse des pratiques religieuses.

Citoyens,

Je me suis expliqué avec la plus entière franchise. Le caractère de ma candidature est maintenant bien nettement défini.

En votant pour moi, vous votez pour la République.

Maurice LASSERRE, avocat à la Cour d'appel de Paris, officier d'Académie, ancien chef adjoint du cabinet du Ministre de la Justice et des Cultes, diplômé de l'École des sciences politiques.

ELECTIONS DU 2 MARS 1890.

BASSES-PYRÉNÉES

Circonscription de MAULÉON.

M. ETCHEVERRY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Messieurs les Électeurs,

Vous êtes appelés, le 22 septembre, à nommer un député.

Après avoir été, pendant près de dix ans, notre mandataire le plus fidèle et le plus dévoué, M. Charles Harispe renonce à la vie politique. Nos regrets et notre reconnaissance le suivront dans sa retraite.

Appuyé sur sa bienveillante désignation et sur celle de tous les chefs, étroitement unis, du parti conservateur, je me présente à vos suffrages.

J'aborde la lutte avec confiance.

Rien n'a été épargné, je le sais, pour détruire dans notre pays basque son vieil esprit d'indépendance.

Asservie à l'ambition d'un seul homme, l'administration a tout sacrifié depuis quatre ans aux exigences égoïstes d'une candidature que vous avez déjà repoussée en 1885.

L'impartialité dans le règlement des affaires, la hiérarchie et la sécurité des fonctionnaires, l'égalité des citoyens devant la loi, jusqu'aux devoirs sacrés du service militaire (au dire même de mon adversaire), tout a plié devant un système de promesses décevantes, de favoritisme éhonté ou de lâches vexations.

C'est à vous aujourd'hui à juger ce régime avilissant.

Vous êtes fiers, vous êtes justes : vous le condamnerez.

Si quelques-uns en bénéficient, la grande masse souffre dans ses intérêts mal servis et dans ses droits méconnus.

Agriculteurs, vous assistez à la ruine de vos maisons, frappées à la fois par

la diminution des revenus et par l'accroissement des charges que multiplie un gouvernement criminellement prodigue.

Catholiques, vous voyez, sous prétexte d'une neutralité menteuse, votre religion exclue de l'éducation de vos enfants, vos religieuses chassées peu à peu de toutes les écoles communales. Vous voyez les églises privées de la plus grosse part des secours qui leur étaient attribués autrefois, le recrutement du clergé gravement menacé par une loi militaire nouvelle. Et un gouvernement athée, qui bannit le nom et la pensée de Dieu de tous ses discours et de tous ses actes publics, préside aux destinées de la France!

Les souffrances de vos familles et les révoltes de vos consciences plaideront pour moi.

Toute ma sollicitude, vous le savez, vous sera acquise pour obtenir la réduction des impôts, faciliter l'élevage dans nos montagnes et favoriser l'agriculture.

Si les prix du blé ne se relèvent pas, une surtaxe douanière pourra s'imposer à nouveau. Un droit sur la viande étrangère devra être appliqué, dès que l'expiration prochaine des traités de commerce le permettra. Trouvant dans les taxes de douanes un supplément important de recettes, un gouvernement bien intentionné sera en mesure de diminuer vos charges, tout en amortissant notre énorme dette et en achevant les travaux de chemins de fer qui intéressent si vivement nos contrées.

Mes convictions religieuses s'étalent au grand jour :

Une loi réparatrice doit rendre à l'école, dans notre pays catholique, son caractère nettement catholique, et confier aux parents le choix des maîtres.

Le clergé doit recouvrer les immunités qu'exige sa mission sacrée. Il appartient enfin aux catholiques de reprendre à la tête de la France le rang qu'une poignée de juifs et de francs-maçons a usurpé.

Électeurs basques!

Les maux dont vous vous plaignez, la France entière les ressent.

Par des élections répétées, depuis dix-huit mois, elle a manifesté sa volonté arrêtée d'en finir avec le parlementarisme qui engendre la corruption administrative et l'instabilité gouvernementale.

Un ministre prévaricateur, que la justice attend, essaye d'étouffer sa voix.

Vaine tentative!

Une majorité revisionniste va paraître, qui donnera aux hommes aujourd'hui au pouvoir un congé sans réplique.

Sa tâche est toute tracée. Elle peut rallier tous les bons citoyens, sans distinction de parti.

Les problèmes qui malheureusement nous divisent, touchant la forme du gouvernement, seront réservés à la nation elle-même, directement consultée. Elle les tranchera à son heure dans le libre exercice de sa souveraineté.

On ment, quand on vous parle de révolution ou de guerre civile.

Mes chers concitoyens,

Les personnalités s'effacent devant les graves intérêts qui sont en jeu.

Laissez-moi vous rappeler cependant qu'à six reprises, au cours de ce siècle, en 1815 (pendant les Cent jours), en 1848 et 1849, en 1852, 1857 et 1863, vos ancêtres ou vous, vous avez fait à ma famille le grand honneur de choisir dans son sein vos représentants.

Et dans les temps les plus troublés comme dans les temps les plus prospères, mon grand-père, mon oncle et mon père ont justifié par leurs vertus civiques votre généreuse confiance.

Beaucoup d'entre vous se souviennent encore des services rendus par mon père sous l'Empire.

Toute mon ambition est de marcher sur les traces de mes devanciers.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, je mettrai, comme eux, au service du pays basque, que j'aime passionnément, toutes mes forces et tout mon dévouement.

Allez donc au combat, fiers et confiants, pour Dieu, pour la France et pour le pays basque !

Louis ETCHEVERRY,
Docteur en droit.

Elections de mars 1890.

Ene herritar Maiteac,

Ganbarac hausti du 248 botzez 224^en^ kontra yoanden Buruilaren 22^eko^ elekzionea, zoinez hautatu baininduzuen zuen deputatutzat.

Hamahirur urthe huntan horren bertze elekzione, Frantziaren bazter guzietan, hautsi izan duen Ganbara tiranoac, ez zuen oraino hunkitu gure herria.

Huna non garen yoac gu ere gure aldean.

Gizon berthute dunac zarete : ez duzue utziko injurio hori erortzerat.

Bi hilabethez gezurra eta kalomnia ibili dira gure aphezic errespetatuenen eta gure herritarric ohoratuenen kontra ; ez dituzte utzi ahal izan ausiki bat egin gabe zuen emazteac eta zuen amac ere.

Ezagutzen dituzue gezurti eta kalomniazale hec : suntsituko dituzue.

Badakizue nor nintzan duela bortz

Mes chers concitoyens,

La Chambre a cassé, par 248 voix contre 224, l'élection du 22 septembre dernier qui m'a fait votre élu.

La tyrannie parlementaire qui, depuis treize ans, a brisé tant d'élections sur tous les points de la France, avait épargné jusqu'ici notre pays.

Nous voilà frappés à notre tour.

Vous êtes des hommes de cœur : vous saurez relever cette injure.

Pendant deux mois, le mensonge et la calomnie ont poursuivi nos prêtres les plus respectés, nos compatriotes les plus considérés, et n'ont pas même épargné vos femmes et vos mères.

Vous connaissez les menteurs et les calomniateurs : vous les confondrez.

Ce que j'étais il y a cinq mois, je le

hilabethe; hura bera naiz orai ere. Zuec ere orduko hec berac izanen zarete.

Ez da Errepublikaz kestione gure elekzionean.

Martchoaren bian erakhutsiko duzue, bigarren aldiarendako, nahi duzuela deputatu churi eta katoliko bat, zoinac galdeginen baitu erlijionea izan dadin errespetatua behar den maneran, zuen phetchac izan diten ttipituac, laborantza izan dadin fagoratua, izan dezagun hitz batez gobernamendu bat onesta eta justoa.

Izan zarete beldurric gabe : Zuen nahia oraiko aldean errespetatua izanen da.

Bortchatzen gaituzte arrabanza batera : arrabanya hori izanen da guretzat lehenbiziko bitoria baino handiagoko baten okasionea.

Louis ETCHEVERRY.

suis encore. Vous resterez aussi ce que vous étiez.

La République est hors de cause.

Le 2 mars prochain, vous manifesterez une seconde fois votre volonté d'avoir un député catholique et conservateur, qui réclame le respect de la religion, la diminution de vos charges, une sage protection de l'agriculture, l'honnêteté et l'équité dans l'administration.

Soyez sans crainte : votre volonté sera cette fois respectée.

Et la revanche qu'on nous a imposée aura été l'occasion d'une seconde victoire plus éclatante encore que la première.

Louis ETCHEVERRY.

ELECTIONS DU 9 MARS 1890.

HAUTE-GARONNE

1re Circonscription de TOULOUSE

M. Raymond LEYGUE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par les comités républicains radicaux-socialistes des cantons Centre et Sud de Toulouse pour représenter les revendications populaires aux élections législatives du 9 mars 1890, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Depuis près de dix ans, au Conseil général de la Haute-Garonne, au Conseil municipal de Toulouse, je défends vos aspirations et vos intérêts. Si vous me jugez digne de votre confiance, je saurai les défendre avec le même dévouement à la Chambre des Députés.

Alors que la France, enfin débarrassée de l'entreprise honteuse qui se proposait de la jeter aux pieds d'un soldat rebelle, ne songe qu'à améliorer sa situation financière et protéger sa production nationale, un programme politique que vous connaissez déjà et duquel je ne retranche rien me semble moins utile qu'une affirmation nouvelle de ma sollicitude pour vos intérêts.

Non pas que je pense que le programme de nos aspirations politiques puisse toujours être ajourné, mais il est des réformes économiques, financières et administratives que, comme moi, vous désirez voir réaliser promptement et qui réclament une solution immédiate.

Parmi celles-là, je cite : la réforme de l'impôt, de notre tarif douanier par la revision de nos traités de commerce, la réduction des impôts de consommation en attendant leur suppression totale, la réduction des tarifs de transports, l'exécution immédiate du chemin de fer transpyrénéen, la mise aux enquêtes du canal des Deux-Mers.

J'insiste sur ce point, parce que mes adversaires songent peut-être à vous faire croire le contraire.

Non, je ne veux pas me présenter à vous comme le mandataire exclusif d'une fraction politique. Je revendique hautement, avec confiance, le titre de représentant du parti républicain tout entier.

Aussi, puis-je affirmer que tous mes efforts n'auront qu'un but : fortifier le gouvernement républicain, afin d'obtenir les réformes qui permettront d'améliorer le sort des classes laborieuses.

Mes chers Concitoyens,

M'honorer de vos suffrages, c'est donc affirmer encore une fois que vous souhaitez deux choses pour lesquelles j'ai lutté et lutterai :

D'abord, le maintien de la République qui, quoi qu'on en dise, est assez forte pour mépriser les attaques de ses adversaires, mais qui deviendra inébranlable le jour où, pour se débarrasser des derniers vestiges que nous ont légués les anciens régimes, elle entrera hardiment dans la voie des réformes.

Enfin, l'accomplissement des promesses faites depuis si longtemps, mais dont on remet toujours la solution et qui seules cependant peuvent assurer, avec le bien-être de tous, la prospérité et la grandeur de notre patrie.

Vive la France ! Vive la République!

R. LEYGUE.

2e Circonscription de TOULOUSE.

M. CALVINHAC,

Élu au 2e tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Citoyens,

Désigné pour la seconde fois, par le Comité républicain radical-socialiste de la deuxième circonscription, pour porter le drapeau de la République, je viens solliciter le renouvellement du mandat que vous m'aviez confié il y a deux ans.

Profondément dévoué aux idées démocratiques, j'ai fait tous mes efforts pour accomplir le devoir que votre confiance m'avait imposé, et l'examen de ma

conduite et de mes votes, pendant cette législature, prouve que je suis resté le serviteur fidèle de mon programme.

La République subit, à l'heure actuelle, une crise dont elle sortira victorieuse, si vous apportez pour la lutte l'ensemble dévoué et l'énergie indomptable dans l'action républicaine.

La réaction livre sa dernière bataille ; coalisée sous le masque de la liberté et du patriotisme, essayant de tromper les consciences, d'entraîner les timides, d'exploiter les mécontentements et les appétits, elle s'est ralliée sous la bannière d'un soldat factieux auquel ne répugnent ni les contradictions ni les promesses. Le triomphe de ses manœuvres serait la perte de la République ; en tout cas, le rétablissement du gouvernement personnel et de la dictature.

Cela, vous ne le voulez pas.

Mais, pour que la République puisse enfin devenir non un mot, mais une vérité ; pour qu'elle arrive à réaliser les espérances qu'elle a fait naître, il faut sortir de ces vains combats de formalisme et de personnalités, de ce souci exclusif de la politique qui constitue le parlementarisme avec ses formes actuelles.

Les réformes depuis si longtemps promises doivent être résolument entreprises, les lois d'affaires, les transformations économiques et sociales sincèrement et loyalement accomplies.

Pour arriver à ce résultat, le devoir de votre mandataire doit être de reviser cette Constitution qui empêche toute action prompte et décisive.

Une Assemblée constituante ayant ce mandat exclusif devra mettre en rapport avec les idées démocratiques les lois constitutionnelles et la République ; elle aura à substituer à l'esprit monarchique l'esprit de la Révolution française qui fut la première étape vers l'affranchissement définitif de l'humanité.

Mais la République ne peut pas être mise en question. Nous ne supporterons pas même qu'elle soit discutée, et nous saurons la défendre par nos paroles, nos actions et au besoin par la force contre tous ceux qui voudraient y porter atteinte.

Citoyens,

J'ai accepté dans son entier le programme républicain radical-socialiste.

Liberté pour tous par l'égalité de tous devant les droits et les charges ; et, pour cela, revision de la loi militaire pour faire disparaître les inégalités ; refonte des lois fiscales ; établissement de l'impôt unique avec échelle progressive pour que les faibles seuls ne soient pas accablés, les rentiers rentrant dans la catégorie des imposables ; lois de protection pour le travail agricole et industriel contre l'exploitation anonyme du capital et l'action néfaste de la haute banque ; suppression des dépenses inutiles et, en premier lieu, du budget des cultes ; revision des tarifs de chemins de fer et principalement des tarifs dits de pénétration ; diminution des gros traitements ; réduction du personnel administratif épuré, d'après ce principe inéluctable : la République aux républicains.

Au point de vue local, mes efforts tendront à faire aboutir les projets du

chemin de fer de ceinture et l'œuvre éminemment nationale du canal des Deux-Mers.

Voilà les grandes lignes de la conduite que votre mandataire devra suivre à la Chambre prochaine.

Ce programme est le vôtre, ses aspirations sont celles de l'unanimité du parti républicain. Vous ne voudrez pas des agitations stériles causées par le piétinement sur place, vous rejetterez la politique des aventures lointaines et celle de ceux qui trouvent que tout est bien pourvu qu'ils soient au pouvoir.

Soldat dévoué de la République démocratique et sociale, je ne m'associerai jamais à la politique rétrograde qui, sous prétexte d'opportunisme, refuse toute réforme.

Je sollicite avec confiance votre verdict, certain que vous voudrez célébrer dignement le Centenaire de la proclamation de la République. Votre succès, le 22 septembre prochain, sera la revendication des idées triomphantes au 22 septembre 1792.

Vive la République démocratique et sociale !

CALVINHAC.

Elections de mars 1890.

Mes chers Concitoyens,

Vous connaissez la situation qui nous est faite : bien que ma personne ait été mise par tous en dehors des discussions soulevées contre mon élection, et malgré la majorité républicaine incontestable de la deuxième circonscription, les opérations électorales du 22 septembre dernier ont été annulées.

En acceptant cette solution, les républicains de la Chambre n'ont pas voulu douter de la victoire que vous avez remportée sur mon nom, mais ils en appellent à vous des accusations formulées par nos adversaires.

Vous leur répondrez en maintenant votre premier vote.

Je reste aujourd'hui ce que j'étais hier : le candidat acclamé par vous ; nous allons seulement à un second tour de scrutin.

Républicain radical socialiste, je suis l'adversaire déclaré et résolu de la politique de piétinement sur place et d'atermoiement indéfini, politique néfaste qui est la négation même du progrès républicain.

Je veux la revision de la Constitution de 1875, œuvre d'une Assemblée réactionnaire; et je repousse avec la dernière énergie toute action commune avec les partisans des régimes déchus aussi bien qu'avec ceux du néo-césarisme.

Puisque, contre toute attente, une nouvelle candidature m'est opposée, je tiens à affirmer de nouveau, qu'au point de vue économique et avec le sentiment plus exact de la situation des déshérités, en dehors de toutes les préoccupations et de tous les intérêts que mettent en œuvre les gros capitaux et l'anonymat industriel, j'apporterai, pour la protection efficace et raisonnée de notre

commerce, de notre agriculture et de notre industrie, le plus scrupuleux examen dans la revision des tarifs douaniers.

A l'expiration des traités de commerce, je m'opposerai à leur renouvellement ; convaincu que, dans la lutte économique qui est principalement engagée avec l'Allemagne, ils ne peuvent, même améliorés, être que funestes à la production agricole et industrielle de notre pays.

Les réformes économiques et sociales, non dans leur expression théorique, mais dans leur réalisation pratique, me trouveront leur défenseur ardent et passionné, et leur promoteur dans la mesure de mes forces.

La création d'un ministère du travail, l'établissement de la caisse des retraites pour les travailleurs âgés ou infirmes, une loi sur les accidents du travail avec la responsabilité basée sur le risque professionnel, l'établissement du crédit agricole, l'unification des retraites pour les ouvriers des ateliers et manufactures de l'État, ainsi que pour les officiers et sous-officiers des armées de terre et de mer, sont autant de réformes dont je m'engage à poursuivre énergiquement la réalisation.

Au point de vue financier, je reprendrai la proposition déposée par moi sur les opérations de bourse à terme, et je m'attacherai à faire prévaloir, dans un sens plus égalitaire et plus juste, la répartition de l'impôt, afin de rendre moins lourdes aux petits les charges presque uniquement supportées par eux jusqu'à ce jour.

Je ne me désintéresserai pas davantage de cette question importante entre toutes, le renouvellement du privilège de la Banque de France, institution dont le fonctionnement actuel enchaîne si malheureusement le crédit commercial.

Au point de vue local, je déposerai de nouveau la proposition de mise aux enquêtes du canal des Deux-Mers, et je m'efforcerai de faire aboutir le projet relatif au chemin de fer de ceinture.

Electeurs,

Déjà, par deux fois, vous m'avez confié le soin de porter le drapeau républicain ; je n'ai jamais démérité. Marchons donc au scrutin avec entente et discipline, sans songer à nos amitiés ou à nos haines personnelles, et le 9 mars vous répondrez aux attaques de nos adversaires en faisant toujours triompher la République démocratique et sociale.

L. CALVINHAC.

INDRE-ET-LOIRE

Circonscription de LOCHES.

M. MULLER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Messsieurs et chers Concitoyens,

Un système politique se juge à ses œuvres!

Qu'a produit le régime parlementaire de la Constitution de 1875?

Une situation financière très embarrassée, pesant lourdement sur notre agriculture et sur notre industrie;

Aux Chambres, des discussions stériles et scandaleuses dans lesquelles les questions personnelles sont tout, l'intérêt général rien;

Un gouvernement sans direction, sans autorité, à la merci des coteries parlementaires renversant les ministres au gré de leurs caprices;

Nul souci des intérêts du pays;

Des ministres pouvant impunément violer nos plus chères libertés : liberté individuelle ou liberté de conscience;

Des aventures lointaines comme l'expédition du Tonkin;

Des budgets sans cesse grossissants, réglés en déficit;

Huit cents millions d'augmentation en dix ans;

L'isolement de la France dans le monde;

Il est urgent d'aviser.

Aussi le mandat que je sollicite de vos suffrages se résume en ces mots :

Revision de la Constitution. — Appel au peuple.

Par la revision :

Il faut rendre au Gouvernement l'unité et la stabilité indispensables, en conférant au Président de la République le choix de ses ministres et la direction effective des affaires, seul moyen d'étudier les réformes attendues depuis si longtemps, d'arriver à équilibrer le budget, d'amortir nos dettes et d'avoir en 1892, à l'échéance des traités de commerce, un gouvernement capable de défendre nos intérêts agricoles et industriels.

Il faut supprimer les juridictions d'exception et substituer à la responsabilité du régime parlementaire, qui n'est qu'un mot, la responsabilité pénale devant le jury pour tous les abus de pouvoir.

L'appel au peuple s'impose.

Dans un état démocratique, le peuple doit être consulté sur la forme du gouvernement et sur le choix de son chef.

A vous, messieurs, il appartient de revendiquer ce droit imprescriptible.

Il est temps que la République puise dans la sanction populaire l'union et la force qui lui font défaut.

Sans alliance à l'extérieur, sans cohésion à l'intérieur, la France, inquiète de l'avenir, conjure les partis d'oublier leurs dissentiments, de travailler à son relèvement, à sa grandeur, à sa puissance.

Qu'un même sentiment fasse battre nos cœurs de patriotes, qu'un même cri nous rallie tous.

Vive la France!

Vive la République honnête et vraiment nationale!

Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mon plus absolu dévouement.

Édouard MULLER,

Maire de Reignac, ancien conseiller d'arrondissement.

Messieurs et chers Concitoyens.

Par 8.780 voix contre 7.975, vous avez hautement affirmé votre volonté de soustraire le gouvernement de la République aux coteries parlementaires qui la déshonorent et qui ruinent le pays.

Vous ne vous déjugerez pas le 6 octobre prochain.

Le désistement si patriotique de l'honorable M. Breton nous trace la voie et nous impose le devoir de serrer les rangs.

Pas de défaillances et la victoire est assurée.

Voter pour le candidat de l'opportunisme, au moment où son chef, M. Ferry, vient d'être battu dans sa propre circonscription, ce serait approuver cette guerre du Tonkin dont il est l'auteur, et qui coûte à la France 35.000 de ses enfants et des centaines de millions.

Nous verrons, avec de tels hommes, se continuer l'augmentation des impôts, le gaspillage des finances, les corruptions et les scandales de ces dernières années.

Avec vous, je veux un gouvernement de paix, d'ordre et de liberté; un gouvernement résolu aux économies, partisan des sages réformes, soucieux des intérêts de tous, assurant la prospérité de la France.

Avec vous je veux une République honnête, largement ouverte, faisant appel à toutes les bonnes volontés.

Je vis au milieu de vous, vos intérêts sont les miens, vous me trouverez toujours prêt à les défendre.

Pas d'abstentions, votez tous!

En vous remerciant, messieurs et chers concitoyens, de vos nombreuses sympathies, je vous prie d'agréer l'assurance de mon plus absolu dévouement.

Édouard MULLER, maire de Reignac, ancien conseiller d'arrondissement.

Elections de mars 1890.

Mes chers Concitoyens,

Un malheureux événement vous rappelle dans vos comices pour élire un député.

Les 8,500 voix dont l'arrondissement de Loches m'a honoré au scrutin du 6 octobre me font un devoir de solliciter vos suffrages.

Ce que j'étais alors, je le suis toujours.

Pour moi, le suffrage universel est la base essentielle de nos institutions.

Une République pacifique, économe, franchement libérale, doit rallier ceux qui ont au cœur l'amour de la Patrie.

Il est toujours temps d'en finir avec ce système de vexations politiques, de persécutions religieuses qui surexcitent les passions et froissent les consciences.

Il est temps de ramener l'ordre dans nos finances par des budgets équilibrés et des économies réelles.

Élu votre député, je défendrais :

La paix à l'extérieur;

A l'intérieur, une politique d'apaisement et de conciliation.

Je demanderais :

Une protection sérieuse de nos intérêts agricoles et industriels;

Le dégrèvement possible de l'impôt foncier;

L'organisation d'une assistance efficace, à la campagne comme à la ville, pour secourir les vieillards et les invalides du travail;

Un respect plus sincère des droits du père de famille dans les lois sur l'instruction gratuite et obligatoire;

Une part plus large à l'enseignement agricole dans les programmes de nos écoles rurales;

Les adoucissements à notre loi militaire, sur le service de trois ans, compatibles avec les exigences de la défense nationale;

L'unification des retraites pour assurer le pain aux vieux soldats et à leurs veuves.

Français, fils de Français, propriétaire, agriculteur dans notre arrondissement, vivant au milieu de vous, mes intérêts sont les vôtres.

Vous me trouverez toujours un homme d'ordre et de paix, ne poursuivant qu'un but :

La grandeur de la France!

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mon plus absolu dévouement.

Edouard MULLER.
Maire de Reignac, Vice-Président du Syndicat agricole d'Indre-et-Loire.

Circonscription de CHINON.

M. DELAHAYE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Electeurs et chers Concitoyens,

Il y a douze années que les hommes qui sont au pouvoir nous promettent des réformes économiques, sociales et politiques. Beaucoup d'entre eux ont fait une fortune scandaleuse. Quelles réformes ont-ils tentées?

La répartition des charges publiques est toujours aussi injuste; les modes de perception qu'ils ont le plus justement critiqués, comme l'exercice chez les débitants, n'ont pas été changés.

Ni impôts, ni emprunts, disaient-ils.

Et les impôts se sont accrus tous les ans, et ils ont augmenté de plus de sept milliards, en pleine paix, le chiffre énorme de notre dette publique : deux milliards de plus que ne nous a coûté l'invasion de 1870!

Ils avaient promis de veiller sur les petits, les humbles, les souffrants.

Ouvriers des villes, êtes-vous plus heureux, avez-vous plus de travail, le pain est-il moins cher, et votre salaire s'est-il élevé en même temps que l'impôt? Qu'ont fait ces hommes, qui se disent vos meilleurs amis, pour améliorer le sort des invalides du travail?

Cultivateurs, ouvriers des champs, avez-vous été mieux protégés?

Tous, travailleurs ou rentiers, ne sommes-nous pas toujours victimes d'un capitalisme sans entrailles?

Le travail national est-il plus défendu contre les spéculateurs cosmopolites que l'épargne française, pillée, volée impunément dans ce coupe-gorge

qu'on appelle la Bourse, où règnent les véritables maîtres de la France et de la République parlementaire : les Juifs de toute religion et de tout pays?

Travailleurs, comptez les grèves; commerçants, agriculteurs, rentiers, comptez les accaparements, les krachs, les ruines accumulées en sept années autour de l'Union générale, du Panama, du Comptoir d'escompte, etc., etc.

Pour vous faire oublier tous ces scandales, tous ces abus, tous ces désastres, on vous a jeté un vieil os à ronger, toujours le même : le cléricalisme. Cela suffit-il pour soulager toutes vos souffrances, pour sauver l'avenir de vos familles et rendre à la France son ancienne prospérité?

Électeurs et chers Concitoyens,

Un homme nouveau, entouré d'hommes nouveaux, a fait appel au patriotisme des honnêtes gens de tous les partis pour se réconcilier enfin et s'unir contre les hommes qui perdent la France et la République.

Ce que poursuit le général Boulanger et le parti national, « c'est la constitution d'un gouvernement républicain, qui repose sur le consentement général du pays, et dans lequel chacun de nous, progressistes ou conservateurs, ait le droit de travailler au triomphe de ses idées par le seul moyen légitime : l'exercice de la liberté. »

J'ai répondu à l'appel du général Boulanger, et c'est en son nom que je viens solliciter de votre confiance le mandat de vous représenter à la Chambre pour travailler à l'exécution de ce programme, aussi large qu'honnête, aussi pratique qu'honorable pour tous; car il permet à chacun de nous, sans abdication ni compromission d'aucune sorte, de préparer à la France un avenir meilleur, en défendant, à l'abri d'une République honnête, ouverte à tous, fondée sur la volonté nationale formellement exprimée, tous les intérêts moraux et matériels qui nous tiennent, qui doivent nous tenir le plus au cœur et qui ne peuvent attendre plus longtemps notre secours.

Partisan résolu de la revision de la Constitution, je soutiendrai de toute l'énergie, de toute l'activité, de tout le dévouement dont je suis capable le programme économique dont je me fais un devoir de mettre sous vos yeux les points les plus importants :

Confection prompte du bilan de la France ;

Économie impitoyable dans les dépenses publiques ;

Suppression de l'exercice chez les débitants et son remplacement par un abonnement général;

Protection de la fortune publique et des fortunes privées, dans la mesure du possible, par le moyen de lois sévères contre les accaparements de toute sorte, et contre les spéculations à terme, qui ne sont que des ventes ou des achats fictifs ;

Lois d'assistance en faveur des invalides du travail ;

Liberté complète de la corporation ouvrière et de l'association rurale ayant pour but les intérêts économiques ;

Plus de traités de commerce avec aucune nation en 1892;

Liberté entière d'ouvrir et de fermer nos frontières aux produits étrangers, suivant les circonstances, nos intérêts et nos besoins ;

Application, en particulier, d'un droit de douane de 10 francs au moins par 100 kilos sur les chanvres étrangers, de 20 francs au moins par hectolitre sur les vins, de 25 francs au moins par 100 kilos sur les raisins secs ;

Répression sévère de toutes les fraudes sur les vins comme sur les autres denrées ;

Suppression des tarifs différentiels.

Électeurs et chers Concitoyens,

On vous dira que voter pour un candidat rallié au parti national, c'est jeter le pays dans la guerre civile et la guerre étrangère.

Vous saurez juger cette manœuvre électorale, qui a déjà servi si souvent aux candidats officiels.

Vous me connaissez tous ; vous savez que depuis dix ans je suis au milieu de vous le champion dévoué de l'autorité, de l'ordre social et politique.

Je veux la réconciliation, la concorde, l'union à l'intérieur.

Je veux la paix honorable à l'extérieur. J'ai vu la guerre de 1870 ; je sais trop ce qu'elle nous a coûté pour vouloir engager la France dans une nouvelle aventure.

Le meilleur moyen d'écarter ce malheur de notre cher pays, c'est de mettre à la tête de notre armée, non plus comme aujourd'hui des ministres civils, mais un soldat populaire, capable de réveiller dans la nation l'orgueil de sa force et la confiance en elle-même.

Le meilleur moyen d'écarter ce malheur de notre cher pays, c'est de chasser du pouvoir les hommes qui ont fait, sans profit et sans gloire pour la France, la guerre du Tonkin, qui a déjà coûté tant de vies précieuses et tant de millions.

La guerre civile et la guerre étrangère, c'est Jules Ferry et tous ses complices.

L'ordre et la paix, c'est le général Boulanger.

Jules DELAHAYE,
Ancien élève de l'École des Chartes, licencié en droit,
Directeur du *Journal d'Indre-et-Loire*.

Elections de mars 1890.

Électeurs et chers Concitoyens,

Il y a six mois, je me présentais à vos sufffrages en vous disant : « Le peuple « ne veut pas de révolution, il veut seulement des réformes. Soumettons-nous « tous au suffrage universel, sans lequel aucun parti ne pourra rien fonder en

« France, et réconcilions-nous, s'il est possible, dans une République tolérante, « ordonnée, afin d'opposer à la coalition toujours croissante de nos ennemis une « France unie, forte et prospère. »

A ce langage de conciliation, vous savez quelle réponse m'a été faite. Un énergumène m'a crié du haut de la tribune aux acclamations de la majorité :

« Il n'y a pas de place pour vous, dans la République, parce que vous « n'êtes pas des nôtres. »

Et comme il fallait un prétexte pour m'arracher le mandat que je tenais de vous, j'ai été accusé d'avoir corrompu vos sufffrages, de vous avoir intimidés, de vous avoir trompés en calomniant mon adversaire.

J'ai parcouru presque toutes vos communes ; vous m'avez vu agir au grand jour ; vous m'avez entendu exposer loyalement mes idées.

Vos voix étaient-elles à vendre et les ai-je achetées ?

Êtes-vous des hommes à voter par peur, et avez-vous été menacés ?

Avais-je quelque chose à vous apprendre sur M. Léon Joubert et l'ai-je calomnié ?

Électeurs et chers concitoyens,

Vous êtes juges sans appel de la déloyauté de mes adversaires.

Vous avez voulu un député qui, sans faire une opposition systématique au gouvernement, fût assez indépendant pour protester contre les abus dont vous souffrez, pour réclamer les réformes toujours promises, jamais accordées ; et l'on prétend vous faire les complices de la politique que vous avez condamnée.

C'est la première fois, sous tous les régimes, dans le département d'Indre-et-Loire, qu'un candidat rejeté par les électeurs ait osé manifester un pareil mépris de leur volonté et demander l'invalidation de son concurrent, après avoir été forcé d'avouer la sincérité des opérations électorales.

Il faut, dans l'intérêt de tous les partis, que votre réponse à l'insulte faite au suffrage universel, soit tellement éclatante, que nul, dans l'avenir, quelle que soit son opinion, ne soit jamais plus tenté de porter atteinte à la liberté de vos choix.

En effet, à quelque parti que nous appartenions, nous avons une garantie commune à défendre : c'est notre bulletin de vote. Si les majorités peuvent l'annuler impunément, sous le plus futile prétexte, quelle part vous restera dans le gouvernement de votre pays ? A quels excès de dictature les parlementaires enhardis par la faiblesse des électeurs n'en viendront-ils pas ? Lequel de vos intérêts ne menaceraient-ils si l'on peut vous contester ainsi le premier de vos droits ?

Electeurs et chers concitoyens,

Vous relèverez l'outrageant défi qui vous est jeté.

Vous prouverez à vos adversaires, qui ne croient ni à l'intelligence ni à la fierté du suffrage universel et se flattent de le soumettre à tous leurs caprices,

qu'ils se trompent et que vous ne pouvez pas être plus achetés ou intimidés par eux que par moi.

Investi une seconde fois de votre confiance, je n'en serai que plus fort pour dire au Parlement sans cœur, sans justice et sans pudeur qui m'a renvoyé devant vous, toutes les vérités qu'il ne veut pas entendre.

Jules DELAHAYE,
Ancien élève de l'École des Chartes,
Licencié en Droit, Député invalidé,
Directeur du *Journal d'Indre-et-Loire*.

LOIRET

Circonscription de GIEN.

M. LOREAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Messieurs les Électeurs,

Lorsqu'un homme de cœur s'entend dire : « Le moment est venu, vous êtes désigné pour tenter de porter secours au pays qui souffre, il faut faire abnégation de vos projets et de vos désirs, quitter vos habitudes et vos travaux et partir au combat, » l'homme de cœur n'hésite plus.

Tel est l'honneur que m'ont fait, sans distinction de parti, tous les conservateurs de l'arrondissement de Gien et je veux leur en témoigner ici d'abord ma sincère reconnaissance.

Oui, le pays souffre. La crise agricole, commerciale et financière, dont nous parlons depuis longtemps, s'accentue et s'aggrave.

Les dépenses annuelles dépassent quatre milliards, l'imposition moyenne ressortant ainsi à plus de 100 francs par tête !

Le déficit annuel se compte par centaines de millions, le total de notre dette dépasse 32 milliards ; et ces chiffres énormes, inconnus de tous les autres pays

de notre continent, grossissent encore chaque jour, atteignant et menaçant jusqu'au plus modeste des contribuables.

Il n'est discuté par personne que, malgré les charges laissées par la guerre encore récente, en 1875 et 1876, les budgets se soldaient à cette époque par un excédent de recette.

La France, alors, dépensait chaque année environ un milliard de moins qu'à l'heure actuelle, chaque contribuable payait environ un quart de moins d'impôt qu'il n'en paye aujourd'hui, et la situation était prospère.

Nous étions alors pourtant en République comme aujourd'hui.

Que s'est-il donc passé ?

C'est qu'à la Chambre les hommes et la politique ont changé.

A la politique de la majorité conservatrice, politique d'économie, d'ordre et d'union, s'est substituée la politique de la majorité nouvelle, politique de divisions stériles et de dépenses sans fin et sans mesure.

Que le pays ramène à la Chambre cette majorité conservatrice qui a fait ses preuves, et le pays verra bientôt — comme dans toute maison où rentre la ménagère honnête et économe — les dépenses et les charges diminuer et peu à peu la prospérité renaître.

C'est ce rôle d'étude, de travail réparateur, qui sera le rôle de la prochaine Chambre.

Quant à la forme même du gouvernement, elle ne pourrait être discutée que par une Chambre spéciale nommée en connaissance de cause par le peuple français, spécialement consulté et jugeant alors des responsabilités de chacun.

Et à ce sujet je ne puis oublier avec quelle conviction, parlant de M Thiers (dont j'avais cité le nom dans ma première lettre) un républicain conservateur me disait : « Combien est juste la devise de M. Thiers : « La République sera « conservatrice ou elle ne sera pas. »

Puisqu'il faut maintenant parler du vote et des candidats, permettez-moi de le faire aussi sincèrement que si je n'étais pas moi-même en cause.

Non je ne voterai pas pour le député sortant, — non pas certes à cause de l'homme, — mais parce qu'il a voté avec cette majorité néfaste qui a conduit nos finances si près de leur ruine ; cette majorité dont un républicain a dit que sa gestion en temps de paix a coûté plus cher à la France que la guerre et M. de Bismarck.

Non je ne voterai pas non plus pour le candidat étranger à l'arrondissement car cet enfant du pays (c'est lui qui le dit) est né à Vesoul ! Et rien ne le rattache à la défense de vos intérêts qu'il ignore.

Non je ne voterai pas pour ce politicien de profession qui vous promet d'être des vôtres... demain. Ses dénégations brutales n'atténuent en rien le danger des utopies radicales dont il s'est fait l'importateur ou le défenseur, et son esprit aventureux ne représente en rien non plus l'esprit progressif et libéral, mais sage et modéré, de notre région et du pays tout entier.

Le pays qui souffre veut une majorité honnête, libérale, économe, lui assurant et sa prospérité matérielle et sa grandeur morale ;

Une majorité faisant appel à toutes les bonnes volontés, à tous les hommes de bien et de cœur de toutes les opinions, — une majorité qui, supprimant les

discussions stériles, apportera au pays cette force par excellence « Le Travail ».

Vous m'avez demandé, Messieurs les Électeurs, de contribuer à cette œuvre du relèvement de la patrie, je vous promets mon concours le plus entier et mon plus absolu dévouement.

A. LOREAU.
Manufacturier,
Président du Comice agricole,
Conseiller général.

Elections de mars 1890.

Mes chers Concitoyens,

Le 6 octobre, vous m'avez élu votre député.

Le 2 décembre, la Chambre par son vote (240 voix contre 240) a rejeté une demande d'invalidation.

D'après une jurisprudence traditionnelle, l'élection de Gien se trouvait ainsi régularisée, et depuis trois mois notre arrondissement aurait dû retrouver son calme habituel et ne plus faire de politique.

Ce calme si désirable ne faisait pas le compte des agitateurs bien connus dont la politique est l'unique affaire ; et c'est grâce à eux que vous êtes appelés à voter de nouveau le 9 mars prochain.

Casser les décisions du suffrage universel, c'est faire aux électeurs la plus cruelle injure.

Les électeurs n'ont qu'un moyen de venger cette injure, c'est de confirmer leur premier vote et d'accentuer leur volonté souveraine.

C'est ainsi que les élections nouvelles ont déjà ramené au Parlement le plus grand nombre des députés invalidés par la Chambre de 1889.

Conservateurs et républicains libéraux m'ont à nouveau demandé mon concours; je suis doublement heureux de pouvoir le leur apporter tout entier.

Lors de la discussion de l'élection à la Chambre, l'un des membres de la Commission d'enquête, venu à Gien, a dit :

« Dès le premier tour de scrutin, l'honorable M. Loreau s'est posé comme un candidat décidé à soutenir une République modérée, et non pas à la renverser. »

J'ai moi-même, à deux reprises, confirmé et développé ces déclarations à la tribune; aussi je me réjouis sincèrement de voir se grouper chaque jour plus nombreux autour de moi ceux qui, aimant la République d'un amour sage et réfléchi, veulent la préserver des dangereuses chimères du radicalisme et des humiliations de l'anarchie; ceux qui sont les défenseurs de la République libérale et les ennemis de la République radicale.

Le radicalisme menace toutes les libertés; il menace l'agriculteur, le com-

merçant et l'ouvrier dans la sécurité des affaires ; il ne peut donner à tous que la déception de promesses irréalisables.

C'est le ver rongeur de la République.

Le radicalisme, voilà l'ennemi.

Réunissons-nous pour en délivrer notre arrondissement.

Puis, restant étroitement unis sur le terrain de la sagesse, de la tolérance et de la liberté, remettons-nous tous au travail fécond et abandonnons les luttes stériles.

Moins de politique, des affaires !

A. LOREAU,
Manufacturier, Président du Comice Agricole,
Conseiller général.

VENDÉE

1re Circonscription de FONTENAY-le-COMTE.

M. GUILLEMET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Électeurs et chers Concitoyens,

Un grand nombre de républicains m'ont prié de poser ma candidature aux prochaines élections législatives dans la 1re circonscription de Fontenay-le-Comte. Lorsque mes services peuvent être utiles à la cause démocratique, je n'ai pas l'habitude de me dérober. Je viens donc solliciter vos suffrages.

Travailleur comme la plupart d'entre vous, né dans la circonscription où je m'occupe depuis longtemps de vos intérêts, je suis un des vôtres. Mes opinions, vous les connaissez bien, je suis républicain.

Je continuerai à la Chambre les traditions de l'honorable M. Bienvenu, c'est-à-dire que je défendrai une politique fermement et résolûment républicaine.

Ennemi du piétinement sur place, je m'occuperai surtout des questions

d'affaires. Je crois que la France ne veut pas d'une République révolutionnaire, imposant des réformes prématurées, bouleversant tous les intérêts, supprimant brutalement et sans ménagement toutes les situations acquises, mais j'estime que le moment est venu de songer aux réformes économiques.

Je mets en première ligne l'ensemble des améliorations et mesures indispensables pour permettre à notre agriculture de lutter contre la concurrence étrangère; l'organisation du crédit agricole; la constitution des chambres d'agriculture, l'achèvement des chemins vicinaux, la revision du cadastre, l'abaissement des transports, l'achèvement des voies ferrées, et en ce qui concerne plus spécialement notre circonscription, la construction de notre ligne de Fontenay à Cholet.

Au point de vue purement social, il faut hâter le vote de la loi sur les sociétés de secours mutuels, l'organisation de l'assurance et de la retraite pour les ouvriers vieux et les infirmes, l'extension aux campagnes des services hospitaliers et d'assistance publique. Il faut étendre la compétence des juges de paix et diminuer les frais de justice.

Au point de vue budgétaire, je voterai toujours pour les économies et la suppression des gros traitements. Je crois qu'il est possible, sans compromettre en rien le fonctionnement des services publics, de diminuer certaines charges. Je n'admettrai jamais, à moins de nécessité absolue, l'établissement de nouvelles taxes, mais je reconnais que de nombreuses réformes doivent être apportées dans l'assiette actuelle de l'impôt.

Tout en respectant la mission sacerdotale du clergé, j'estime que la société civile ne doit pas se courber sous le joug de la société religieuse.

Ai-je besoin de dire que si j'étais à la Chambre, je combattrais énergiquement toute tentative de rétablissement du gouvernement personnel et que le boulangisme n'aurait pas d'adversaire plus acharné que moi?

Certes, j'estime que notre Constitution, élaborée par une Chambre réactionnaire, n'est pas parfaite, et je voterais volontiers en faveur d'une revision faite au profit des idées démocratiques, mais je ne suis pas partisan de la suppression du Sénat, qui peut un jour sauver la République.

Chers concitoyens, vous aurez à vous prononcer le 22 septembre entre deux politiques.

Celle qui veut renverser la République, déchaîner la guerre civile, bâillonner le suffrage universel, vous donner un maître.

Et celle qui veut conserver au peuple sa souveraineté, qui entend laisser au citoyen son bulletin de vote et en faire un homme libre, celle qui veut la paix.

C'est cette dernière que je défends. Votre choix n'est pas douteux.

Gaston GUILLEMET, Maire de Fontenay-le-Comte,
Conseiller général de la Vendée.

Elections de mars 1890.

Électeurs et chers Concitoyens,

Vous avez tous pensé que je n'abandonnerais pas le poste de combat que vous m'avez confié le 22 septembre dernier.

Je n'entends pas déserter, en effet, parce que ce serait manquer à mes devoirs et vous faire injure, parce que vous avez besoin pour vous représenter d'un enfant du pays, d'un des vôtres, d'un travailleur connaissant vos intérêts et vos aspirations, parce que, pour obtenir les améliorations que vous désirez, il vous faut un député ami du Gouvernement.

Ce n'est pas un député hostile aux idées républicaines qui obtiendra cette ligne Fontenay-Cholet, qui relierait tout notre bocage et principalement le canton de Pouzauges à son chef-lieu d'arrondissement.

Ce n'est pas un député monarchiste qui fera abroger cette loi sur la vaine pâture, qui est si funeste aux malheureux de la campagne !

Pour prendre vos intérêts, chers Concitoyens, il vous faut non seulement un candidat républicain, mais aussi et surtout un candidat d'affaires : c'est à ce titre que de nouveau je me présente à vos suffrages.

Vous voterez pour celui qui désire conserver un régime de paix, d'ordre, de liberté, qui veut que la France soit à l'abri des guerres ruineuses où l'a trop souvent jetée le caprice des souverains. Vous voterez pour le candidat qui veut conserver l'égalité dans l'impôt du sang et le service de trois ans, vous voterez pour la République, c'est-à-dire pour la patrie et pour la France !

Vous ne vous laisserez plus prendre aux promesses irréalisables et anti-patriotiques, telles que la suppression des 13 et 28 jours. Haut les cœurs ! De union, de l'abnégation, que chacun fasse son devoir et la place est à nous.

Gaston GUILLEMET,
Conseiller général.

ELECTION DU 16 MARS 1890

RHONE

3e Circonscription de LYON.

M. GUICHARD,

Elu au 2e tour de scrutin.

(M. Guichard s'est présenté avec le programme du Comité de concentration républicaine du IIIe arrondissement, page 688.)

ELECTION DU 30 MARS 1890

ALPES-MARITIMES

1re Circonscription de NICE.

M. RAIBERTI,

Élu au 1er tour de scrutin.

Concitoyens,

Un comité de quatre cents électeurs a entendu les explications de notre concitoyen Raiberti.

Les engagements formels qu'il a pris sur son honneur ne laissent plus de doute sur le sens de sa candidature.

Le Comité l'a adoptée.

Il nous délègue pour la soutenir.

Raiberti n'ira pas siéger parmi les membres du parti national.

Il siégera à gauche comme député républicain indépendant.

Et dans le cas où la question de revision viendrait à se poser, il ne la votera que pour affermir et développer la République, il ne la votera que dans un sens acceptable pour une majorité républicaine.

Les intérêts de Nice, il les confond avec ceux de la France.

Profondément attachés à la France et à Nice, nous nous portons garants de son dévouement à l'une et à l'autre.

Républicains de vieille date, nous nous portons garants de son dévouement à la République.

Citoyens,

On nous menace d'une candidature officielle.

Quelle en pourrait être la raison, après des déclarations aussi catégoriques!

Elle serait la négation de la République, un outrage à notre dignité, un attentat contre le suffrage universel.

Que couvrirait-elle ?

La République ? Nous la défendons.

La France ? Nous l'aimons autant que personne.

Elle couvrirait des ambitions ou des rancunes personnelles, peut-être un pacte honteux, et d'inavouables combinaisons financières.

Nous nous refusons de croire que le Gouvernement de la République se laisse associer à une œuvre de trouble et de discorde.

Concitoyens,

Souvenez-vous du passé !

Les hommes qui vous parlent n'ont jamais agi dans un intérêt personnel.

Votez pour l'homme qu'ils vous présentent.

Sa candidature signifie apaisement et concorde.

Elle signifie la répudiation irrévocable des hontes et des malheurs passés.

Elle signifie le développement progressif, le relèvement continu de notre Nice bien-aimée.

Elle sera pour la République une force, pour Nice une espérance.

Elle est en trois mots : France, Nice, République.

Pour le Comité républicain indépendant niçois :

Jules Gilly, président, ancien maire de Nice ;
Auguste Raynaud, ancien maire de Nice ;
Funel de Clausonne, avocat, ancien bâtonnier.

Vu et approuvé, le candidat,
Flaminius RAIBERTI.

Électeurs de Nice,

Vous savez mon idéal de gouvernement : une République démocratique avec le suffrage universel à la base, la liberté partout, la justice au sommet.

J'ai cru, je crois encore avec un grand nombre de républicains, que cette République, une revision républicaine peut seule nous la donner. Mais la majorité actuelle ne croit pas le jour de cette revision arrivé. Un débat constitutionnel serait donc purement théorique.

Puisque nous ne pouvons avoir la meilleure forme de République, il s'agit, avec la forme que nous avons, d'avoir la meilleure République possible. Que le gouvernement nous la donne, je ne lui refuserai pas mon concours.

En échange de ma bonne volonté, je lui demande seulement la sienne. Qu'il soit parlementaire ; mais qu'il essaie d'être progressiste et réformateur.

Electeurs de Nice,

Nice a une situation spéciale. Ce qu'il lui faut avant tout, c'est moins une opinion avancée qu'un représentant.

Ses aspirations n'ont pas encore été traduites ou comprises, ses intérêts matériels n'ont pas encore eu de défenseur.

Quand j'ai dit à Paris en toute franchise ce que nous sommes, ce que nous voulons, ce que nous souffrons, le premier mouvement de ceux qui m'entendaient a été un mouvement de défiance et de surprise. On m'a blâmé, calomnié; on a fini par m'écouter et m'applaudir.

Le représentant que vous n'avez pas encore eu, une génération nouvelle vous l'offre. Il est né à la vie en même temps qu'à la France. C'est lui que vous attendiez. Il vous apporte l'oubli de vos luttes passées; et, parce qu'il n'a pas encore d'ennemis, il leur offre ce compromis que tout le monde peut accepter : la collaboration de tous à son œuvre d'affranchissement, de prospérité et de concorde.

Flaminius RAIBERTI.

ELECTIONS DU 13 AVRIL 1890

BASSES-PYRÉNÉES

1re Circonscription de BAYONNE.

M. LAFONT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

L'élection de M. Haulon au Sénat a rendu vacant le siège qu'il occupait à la Chambre des Députés et vous êtes convoqués le 13 avril prochain pour élire un nouveau représentant.

Désigné comme candidat républicain dans une réunion nombreuse de délégués appartenant aux cantons de Bayonne et d'Ustaritz, je me présente à vos suffrages.

Paix à l'extérieur, apaisement à l'intérieur : tel est dans ses grandes lignes le programme que les élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889 ont fait triompher dans le pays.

Le suffrage universel, en affirmant énergiquement sa foi dans la République, a donné pour mission à ses élus d'écarter résolûment les discussions irritantes de la politique, d'assurer la stabilité ministérielle, d'amener le calme dans les consciences et d'étudier principalement les questions d'affaires.

Le champ en est certes assez vaste pour occuper utilement une législature.

Il est en effet nécessaire d'entreprendre avec suite, mais avec prudence, les réformes budgétaires, administratives, judiciaires, sociales et économiques réclamées par le pays.

Introduire l'ordre et l'économie dans le budget si lourd que nous impose malheureusement la situation extérieure; améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes par une plus équitable répartition de l'impôt et par la création d'institutions de prévoyance et de mutualité destinées à leur assurer

un e vieillesse tranquille ; enfin, en 1892, à l'expiration des traités de commerce, profiter de cette échéance pour donner satisfaction aux intérêts agricoles, sans nuire au développement de nos forces industrielles et commerciales ; telles sont, en résumé, les questions qui réclament l'attention des pouvoirs publics et qu'il faut faire aboutir.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, je vous promets de contribuer par mes votes à la réalisation de ces réformes, et, tout en m'occupant des questions qui intéressent l'ensemble de la nation, de ne rien négliger pour donner satisfaction aux besoins spéciaux de notre arrondissement. Profondément attaché à ma ville natale et vivant au milieu de vous, j'apporterai une attention particulière aux intérêts vitaux de notre port et de la région bayonnaise.

Électeurs de la 1re circonscription,

Depuis dix-neuf ans, chaque fois que le suffrage universel a été consulté, il a affirmé son inébranlable volonté de développer sous la forme républicaine ses institutions démocratiques et de travailler, par la République, au progrès matériel, intellectuel et moral de tous les citoyens. Quant à vous, vous n'avez jamais eu de défaillance et vous avez, dans toutes les élections, fait choix d'un député républicain. Je suis sûr que, le 13 avril prochain, vous ne renierez pas vos idées d'ordre, de liberté et de progrès, et que vous affirmerez une fois de plus vos convictions sincèrement républicaines.

Dr Ernest LAFFONT,
Conseiller général du canton N.-O. de Bayonne

GIRONDE

Circonscription de BLAYE.

M. FROIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Messieurs et chers Concitoyens,

Je viens vous demander vos suffrages pour l'élection législative du 22 sep-

tembre. La majorité de 3.536 voix, que vous m'avez donnée en 1885, m'y encourage.

Si en 1885, vous êtes restés fidèles au drapeau conservateur, écoutant en cela la voix de vos consciences, et les conseils de notre vaillant et regretté Dréolle qui a toujours utilement dirigé l'esprit public dans notre pays, j'ose croire que ce drapeau est encore le vôtre comme il est le mien, et que je mérite en 1889, la majorité que vous m'avez alors accordée.

Les fautes et les scandales accumulés depuis doivent plus que jamais rallier les honnêtes gens.

Plus que jamais ceux qu'anime un vrai patriotisme doivent s'unir pour délivrer le pays des opportunistes.

Il est plus que temps, messieurs et chers Concitoyens, de chasser du pouvoir ceux qui l'ont déshonoré, en mentant à toutes leurs promesses et en offensant toutes nos libertés.

Au lieu du gouvernement à bon marché tant promis, les opportunistes ont ruiné la France.

Les chiffres suivants, dont personne ne contestera l'exactitude, feront ressortir devant vous la gravité de notre situation financière.

Les opportunistes sont au pouvoir depuis 1876.

D'après les calculs de M. Boulanger, sénateur républicain, rapporteur général du budget, les emprunts, sous diverses formes, s'élèvent, depuis cette époque, à 7 milliards.

Quand les opportunistes se sont emparés du pouvoir, en 1876, le budget était de deux milliards 570 millions.

Le budget de 1890, récemment voté, avec ses diverses annexes, est de quatre milliards 55 millions, avec un déficit de 650 millions, habilement masqué par des recettes fictives.

Les sept milliards d'emprunts, l'accroissement de nos budgets, avec leurs déficits permanents, le gaspillage de nos ressources sous toutes les formes, ont amené ce triste résultat, d'élever à 37 milliards la dette publique de la France.

Notre dette publique double aujourd'hui la dette de l'Angleterre et de la Russie.

D'après M. Pouyer-Quertier, le savant économiste, l'impôt calculé par tête, dans les principaux États, est ainsi réparti :

États-Unis d'Amérique, 35 francs;

Allemagne, 40 francs;

Russie, 45 francs;

Angleterre, 70 francs;

En France, 115 francs.

De par l'opportunisme, nous sommes donc, de tous les peuples de la terre, celui qui paie par tête l'impôt le plus élevé.

Est-il étonnant qu'il en soit ainsi, après cette guerre insensée du Tonkin, qui nous coûte à l'heure qu'il est 36.000 de nos soldats et plus d'un milliard, et qui grève tous les ans le budget de 40 millions ?

Est-il étonnant qu'il en soit ainsi, quand la loi sur l'enseignement primaire, avec l'orgie des palais scolaires, nous coûtait, au mois de juin 1887, deux mil-

liards, d'après le triste aveu fait publiquement à la Chambre par M. Dauphin, alors Ministre des finances.

Est-il étonnant qu'il en soit ainsi, quand les fonctionnaires de la République coûtent tous les ans 153 millions de plus que les fonctionnaires de l'empire?

Devant de semblables gaspillages de nos ressources, des républicains honnêtes ont fait entendre le cri d'alarme.

M. Camille Pelletan, l'un des chefs du parti radical, a dit : « On marche actuellement, les yeux fermés, à un gouffre sans fond ; c'est la ruine certaine, et que serait la ruine au moment de la guerre ? »

Un autre républicain, M. Amagat, qui a à la Chambre une grande autorité dans les questions financières, a tiré cette conclusion : « La gestion républicaine aura coûté plus cher à la France que la guerre et M. de Bismarck. »

Au lieu de protéger l'agriculture, comme ont su le faire les gouvernements sages, les hommes au pouvoir ont compromis nos intérêts, par des traités de commerce qui dénotent autant d'imprévoyance que d'incapacité.

Ces traités, ruineux pour nous, permettent l'entrée en France, presque en franchise, c'est-à-dire à 2 francs l'hectolitre, des vins du Portugal, de l'Espagne et de la Hongrie, alors qu'une barrique de vin de l'arrondissement de Blaye, pour entrer à Paris, la capitale de la France, paie 55 francs de droits.

Au détriment de l'agriculture nationale, les opportunistes se sont faits les protecteurs de l'agriculture des Portugais, des Espagnols et des Hongrois.

Alors que le monde entier était autrefois tributaire de nos produits, et que le commerce d'exportation dépassait de beaucoup le commerce d'importation, c'est le contraire qui a lieu aujourd'hui.

D'après le relevé officiel de la douane pour les six derniers mois, nos importations dépassent de 395 millions les exportations.

Dans les six derniers mois, 395 millions ont donc été payés à l'étranger.

Voilà comment l'or de la France s'en va ; voilà comment nous nous appauvrissons de plus en plus.

Les opportunistes ne se sont pas contentés de nous ruiner, ils nous ont déshonorés.

Rappelez-vous les scandales qu'a abrités le palais du chef de l'État, où se vendait la croix d'honneur.

Rappelez-vous encore le scandale des pots-de-vin, des actes de concussion reprochés à certains ministres, qui, mis au défi de poursuivre leurs accusateurs, ont courbé la tête sans rien dire.

Comme il est temps de remplacer l'odieux régime que nous subissons par un gouvernement réparateur et plus digne de nous.

Ce gouvernement réparateur ne viendra que si tous ceux qu'anime un vrai patriotisme savent s'unir pour bien choisir les représentants du pays.

Bonapartistes et royalistes, nous devons dans cette élection donner la main aux républicains honnêtes groupés autour du général Boulanger, pour constituer le grand parti national, qui aura la noble mission de protéger la France contre les exploiteurs qui depuis trop longtemps gèrent si mal les affaires publiques.

Les élus du pays devront demander la revision de la Constitution qui a des

imperfections que nous ne pouvons plus subir, et qui nous a été imposée par une Chambre qui n'avait pas le mandat de la faire.

La Constitution revisée, la France devra être consultée pour dire sous quel régime elle voudra vivre.

Comme tous les bons citoyens, je m'inclinerai alors devant la volonté souveraine du peuple, et j'accepterai, quelle qu'en soit la forme, le gouvernement qu'il aura choisi.

Mon programme politique se résume donc en ces deux principes :

Revision et consultation nationale.

Je serai avec ceux qui voudront assurer le succès de ces deux principes, comme je serai avec ceux qui voudront :

De l'ordre et de l'économie dans nos finances ;

Le respect de toutes nos libertés aujourd'hui méconnues ;

Le respect du suffrage universel aujourd'hui perverti, par l'intimidation et la fraude ;

La protection de l'agriculture qui a tant besoin qu'on lui vienne en aide ;

La liberté pour le père de famille de faire élever ses enfants ailleurs que dans les écoles sans Dieu ;

Les rapports de l'Eglise et de l'État réglés suivant la loi du Concordat.

Notre pays ayant trop souvent souvent joué le rôle de dupe dans les traités de commerce que l'opportunisme a consentis, je ne voterai aucun traité sans une parfaite réciprocité entre les parties contractantes.

Si j'ai l'honneur d'être votre Député, je m'unirai à tous ceux qui travailleront à faire de notre pays, aujourd'hui isolé dans le monde, la grande nation que, sous des régimes meilleurs, nous avons connue si prospère, si puissante et si honorée.

Pour ce qui est des intérêts de notre arrondissement, j'en serai le défenseur actif et dévoué, comme je l'ai été depuis plus de trente ans au Conseil général, et je serai à la disposition de tous ceux qui auront besoin de mes conseils et de mon appui.

Le maire de Saint-Ciers-Lalande,
conseiller général de la Gironde,
chevalier de la Légion d'honneur,
Dr Alcée FROIN.

Elections d'avril 1890.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le 22 septembre dernier, vous m'avez élu votre député.

La coterie des invalideurs de parti-pris n'a pas voulu respecter votre décision.

L'injure n'est pas seulement pour moi, elle est aussi pour vous.

Vous ferez comme les électeurs de Paris, vous relèverez l'outrage fait au suffrage universel, et vous apprendrez aux invalideurs, en me nommant à une plus forte majorité, que vous voulez qu'on respecte dans son mandat l'élu du peuple.

Après avoir offensé toutes nos libertés publiques, après avoir profané l'indépendance de la magistrature par l'épuration, ceux qui détiennent aujourd'hui le pouvoir voudraient combler la mesure en enlevant même à l'électeur sa liberté.

Sous aucun régime on n'a vu pareille pression ; jamais l'administration n'a dépensé une pareille âpreté dans les luttes électorales, pour soutenir avec l'armée de ses fonctionnaires ses candidats officiels.

Prouvez à ceux qui veulent être ainsi nos maîtres, en nous opprimant, que vous avez trop de fierté et d'indépendance pour laisser dominer vos consciences par leurs menaces, et par leur système d'intimidation et de contrainte.

Si dans la précédente lutte, mes chers concitoyens, vous m'avez accordé votre confiance, je crois la mériter encore.

Vous ne vous laisserez plus impressionner par les calomnies de tout genre qui ont été dirigées contre moi. Vous ne croirez plus que je suis un partisan de la guerre étrangère.

Sachez bien que personne ne désire plus que moi, qui ai quatre enfants en âge de servir, éviter au pays ce fléau, le plus redoutable de tous.

Vous me rendrez cette justice qu'aux manœuvres du candidat officiel je n'ai opposé que le calme et la modération, et que je n'ai pas cherché à pervertir le suffrage universel par mes promesses ou à l'égarer par des affirmations mensongères.

Je ne vous ai dit que la vérité, quand j'ai affirmé que depuis 1876 les opportunistes ont emprunté sous diverses formes sept milliards.

Quand je vous ai affirmé encore, que les dépenses qui étaient en 1876 de 2 milliards 570 millions, ont été fixées d'après le budget de 1890 à 4 milliards 54 millions ; que la dette de la France s'élève à 37 milliards, doublant la dette de l'Angleterre et de la Russie ; que la France est le pays du monde où l'impôt par tête est le plus élevé.

L'administration vous a-t-elle dit la vérité, comme moi, quand la veille des élections elle est venue, avec ses affiches blanches, vous affirmer que la loi du 19 juillet sur l'enseignement primaire diminuerait vos impôts.

Consultez vos avertissements et vous verrez que ce n'est pas moi qui ai cherché à surprendre votre bonne foi.

Je vous dis encore une vérité, en vous apprenant cette triste nouvelle que le projet de budget de 1891, avec ses divers annexes, déposé le 22 février dernier, par M. Rouvier, Ministre des Finances, fixe les dépenses à 4 milliards 90 millions 82.966 francs, et pour couvrir ces dépenses, M. le Ministre demande un emprunt de 700 millions, et une augmentation d'impôts de près de 200 millions.

Voilà où nous ont conduits l'expédition du Tonkin, les gaspillages de tout genre, et cette armée de fonctionnaires qui coûte tous les ans à la France 153 millions de plus que les fonctionnaires de l'Empire.

Comme il est temps, Messieurs et chers concitoyens, qu'avec une meilleure gestion des affaires publiques un régime réparateur vienne à notre aide!

D'où pourra venir ce régime réparateur ?

Espérons que tous les bons citoyens, conservateurs et républicains honnêtes, se donnant la main, il sera constitué un grand parti national, qui pourra enfin améliorer le gouvernement établi, et qui saura accomplir la noble mission de protéger la France contre les exploiteurs et les incapables qui, depuis trop longtemps, abusent du pouvoir.

Quel est celui qui ne ferait pas taire ses préférences, et qui n'accepterait pas un gouvernement qui, au lieu de faire de l'exclusivisme, resterait ouvert à tous les dévouements, à toutes les bonnes volontés?

Qui saurait respecter toutes nos libertés publiques; qui n'offenserait plus la liberté de conscience, ni celle du père de famille;

Qui ferait la paix religieuse;

Qui, économe dans l'administration de nos finances, diminuerait nos impôts;

Qui respecterait le suffrage universel, aujourd'hui perverti par l'intimidation et la fraude;

Qui, au lieu de ces traités pleins d'imprévoyance qui nous empêchent de vendre nos vins, ferait de bons traités de commerce plus capables que ceux qui sont actuellement en vigueur de développer le commerce et l'industrie du pays;

Qui protégerait l'agriculture qui a tant besoin qu'on lui vienne en aide;

Qui, enfin, ferait la France grande, prospère et honorée.

Ce gouvernement, quel qu'en soit le nom, quelle qu'en soit la forme, aurait l'adhésion et l'appui de tous les bons citoyens.

Je déclare, quant à moi, qu'il pourrait compter sur mon dévouement pour le servir.

Espérons, Messieurs et chers concitoyens, que, par l'union de tous ceux qu'anime un vrai patriotisme, les temps difficiles auront enfin leur terme.

Dieu protègera encore la France! Ayons foi dans l'avenir!

Le docteur Alcée FROIN,
Chevalier de la Légion d'honneur.

ELECTIONS DU 27 AVRIL 1890.

ARDÈCHE

1re Circonscription de TOURNON.

M. Charles SEIGNOBOS,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Les délégués républicains des six cantons de la circonscription m'ayant désigné comme candidat à l'élection du 27 avril, je viens avec confiance me mettre à votre disposition.

Ceux d'entre vous qui se sont laissé prendre à ce qu'on leur affirmait au mois de septembre, connaissent maintenant la valeur de ces audacieuses assertions.

On vous disait que la République était perdue et touchait à sa fin, qu'elle compterait dans la Chambre nouvelle 400 adversaires : elle est sortie de la lutte plus triomphante que jamais et ses ennemis — ils l'avouent eux-mêmes — n'espèrent plus le retour de la monarchie.

On affirmait que la dernière Chambre avait augmenté les impôts de 8 centimes nouveaux : vous avez pu vous assurer qu'il n'en était rien.

On vous racontait que nos finances étaient en désarroi, que l'agriculture était ruinée : jamais à aucune époque et sous aucun gouvernement, le crédit de l'Etat n'a été aussi solide et la rente française à un taux aussi élevé. Quant à l'agriculture, vos bestiaux et vos produits ne se vendent-ils pas à de bons prix, et ne vous a-t-on pas fait et ne vous fait-on pas partout des chemins pour leur donner des débouchés?

On vous annonçait que je ferais fermer les églises et expulser les curés : les républicains ont conservé le pouvoir; connaissez-vous une église fermée et un curé chassé? Pouvait-on me prêter de pareils projets, à moi, qui toujours ai

voté le budget des cultes, y compris l'augmentation des traitements des curés, et qui ai déclaré devoir le voter à l'avenir?

Vous, qui m'avez vu pendant quarante ans au milieu de vous, m'avez-vous quelquefois connu hostile à la religion? Ne m'avez-vous pas vu toute ma vie, généralement avec succès, travailler à faire accorder des subventions aux églises et aux presbytères? Combien de membres du clergé — parmi lesquels un évêque — ne m'ont-ils pas adressé de remercîments?

Jamais, je l'avoue, je ne me serais attendu à une accusation pareille et je défie qu'on cite, dans ma longue carrière, un acte hostile à la religion.

Vous avez pu voir aussi ce que valaient ces promesses de places et de faveurs dont on était si prodigue envers vous; tout cela est tombé dans l'eau par suite du maintien du gouvernement; ce n'est pas en lui déclarant la guerre, en se présentant comme son ennemi qu'on obtient du crédit auprès de lui pour défendre les intérêts du pays.

Les électeurs qui ont été trompés doivent être désabusés et ne se laisseront plus duper. Quant à moi, je n'ai qu'à répéter ce que je vous disais au mois de septembre sur mon programme et mon but : une République de paix, de travail, d'économie, de tolérance et de liberté.

Ceux d'entre vous qui me connaissent savent que je n'ai jamais menti à mes promesses : vous pouvez compter que je les tiendrai.

Charles SEIGNOBOS,
Ancien Député, membre du Conseil général.

CORRÈZE

2e Circonscription de TULLE.

M. DELPEUCH,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Mes chers Concitoyens,

Le congrès républicain de la circonscription de Tulle-Nord m'a choisi pour

candidat, et c'est au double titre de Corrézien et de républicain que je me présente devant vous.

Voulez-vous maintenir cette République à laquelle vous devez toutes vos libertés, qui vous a garanti l'indépendance du suffrage, qui vous a donné l'instruction, qui vous a fait égaux devant la loi militaire, égaux devant toutes les lois?

Voulez-vous garder cette République qui vous a assuré la paix pendant dix-neuf années?

Êtes-vous prêts à la défendre contre les réactions coalisées qui la menacent?

Si tels sont vos sentiments, ralliez-vous autour de moi, puisque c'est à mes mains qu'on a remis la charge et l'honneur de porter le drapeau républicain.

Unissons-nous, mes chers concitoyens, dans la lutte, et restons unis après la victoire.

Pour moi, je suis fermement décidé à demeurer étranger à toute coterie.

A l'heure présente il ne s'agit pas de savoir si l'on est modéré, opportuniste, radical, intransigeant. La question est plus haute. Il s'agit de savoir si l'on veut que la République vive.

Eh bien! moi qui ai foi en elle parce que je la sens nécessaire à la France, à son repos, à sa grandeur, — je suis de ceux qui pensent que la République ne peut vivre et durer que par la concorde.

Quel est dès lors le devoir de vos représentants?

C'est de faire taire les polémiques stériles, les vieux dissentiments où les personnes sont en jeu plus que les principes.

C'est de mettre un terme à ces crises ministérielles qui ruinent le pays.

C'est de se consacrer à l'étude des questions économiques, aux lois d'affaires.

Dégrever dans la mesure du possible l'impôt foncier;

Relever par de sages lois de protection notre industrie et notre agriculture si éprouvées;

Diminuer les frais de justice;

Développer l'assistance publique dans les campagnes; y créer l'assistance médicale; encourager, subventionner les sociétés de secours mutuels, et les caisses de retraite pour la vieillesse;

Faire, en un mot, pour l'ouvrier et le paysan, ces lois justes et humaines sur lesquelles l'accord devrait être prompt et facile entre tous les bons citoyens, et qui sont nécessaires à la paix sociale.

Voilà quel sera l'objet de mes études et le but de mes efforts. Je vous promets d'y consacrer ce que je puis avoir d'intelligence et d'activité.

Et cette œuvre, nous pourrons l'entreprendre dès le début de la législature, libres enfin du souci dégradant du boulangisme.

Car il est aujourd'hui certain que le 22 septembre comme le 28 juillet, la France dira clairement qu'elle ne veut pas s'abandonner à un maître, et que celui qu'on lui offre est le plus abject de tous.

Non, la France ne veut pas que de son armée silencieuse, appliquée et loyale, on fasse un office de réclame, et qu'un général y puisse prêcher l'indiscipline.

Elle ne veut pas que, si la paix était menacée, et s'il fallait chercher l'aide d'une puissance amie, la main prête à se tendre vers nous demeure immobile et fermée pour n'être pas exposée au contact du misérable qui a volé les fonds sacrés de la Défense nationale.

La France a trouvé dans le président Carnot ce qu'elle aime par-dessus tout : la droiture et l'honneur. Elle sait qu'elle est dignement représentée devant l'Europe. Occupée à fêter le centenaire de son affranchissement, fière d'étaler aux yeux du monde les merveilles de son industrie, elle se sent grandir, elle travaille, elle a confiance.

Malheur à qui viendrait troubler l'œuvre saine du relèvement national ! Honte à qui parle de nous ramener encore, avec un César déclassé, la guerre civile et l'invasion !

Le 22 septembre, Citoyens, vous affirmerez sur mon nom votre fidélité à la République. Vous direz, avec toute la France, que vous voulez l'ordre, la liberté, le progrès, le travail et la paix.

Vive la France ! Vive la République !

E. DELPEUCH, professeur agrégé de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur,

---

Elections d'avril 1890.

Mes chers Concitoyens,

Au lendemain du 6 octobre, dans la lettre de remerciements que j'adressais aux 7.090 républicains qui m'avaient donné leurs suffrages, je disais :

« Nous reprendrons bientôt la lutte, et j'aurai ma revanche, qui sera celle de la vérité et de l'honneur. M. Vacher ne fera que paraître à la Chambre prochaine. Contre le petit groupe des hommes de désordre où il ira siéger, il verra se dresser une majorité compacte de 374 républicains. Et cette majorité, décidée à défendre la République, à garantir la paix, à réaliser les réformes, cette majorité, unie et laborieuse, commencera par faire œuvre de justice en chassant de son sein les corrupteurs du suffrage universel. »

Eh bien, le jour du châtiment est venu, comme je l'annonçais, pour celui qui, ayant déserté sa cause et renié son passé, n'avait réussi à forcer momentanément les portes de la Chambre qu'en ayant recours à l'intimidation et à la calomnie.

La Chambre républicaine l'a jugé et condamné. A votre tour de prononcer.

Pour moi, je reviens devant vous plein de confiance, exempt de rancune et sans esprit de représailles. Je m'adresse à tous ceux qui ont l'intelligence et le souci des intérêts vrais de leur pays. Qui ne le voit aujourd'hui ? la République, sortie victorieuse de l'assaut furieux qu'ont donné contre elle tous ses ennemis conjurés, est fondée pour jamais. Il n'est pas un ami de la paix qui

puisse lui refuser son adhésion. Unissons-nous pour donner, avec plus de stabilité au gouvernement, plus de prospérité et plus de force à la France.

L'aventure boulangiste a fini dans le mépris universel. La victoire définitive de la République a déterminé une heureuse reprise d'affaires, dont chaque jour vous sentez les effets. Vos marchés se relèvent, et, après les dures années d'épreuves, voici le retour du bien-être et de l'épargne. C'est que la nation, qui n'est plus inquiète du lendemain, puise dans le sentiment de sa sécurité un goût et un entrain nouveaux pour le commerce et le travail. C'est aussi que, par de sages mesures de protection, le gouvernement de la République sait défendre contre la concurrence étrangère les produits de nos campagnes.

Là ne se bornera pas l'œuvre de la Chambre républicaine. Et si je vous demande l'honneur d'y aller siéger, c'est pour consacrer tous mes soins au service de vos intérêts et à l'accomplissement du programme que j'ai plusieurs fois développé devant vous. J'en remets sous vos yeux les points principaux :

« Dégrever, dans la mesure du possible, l'impôt foncier ; protéger, avec le souci constant de l'intérêt national, l'industrie et l'agriculture ; diminuer les frais de justice ; développer l'assistance publique dans les campagnes, y créer l'assistance médicale ; encourager, subventionner les sociétés de secours mutuels et les caisses de retraite pour la vieillesse ; travailler à vous rendre vos chemins de fer, sacrifiés, vous savez par qui ; provoquer la création d'une école professionnelle à Tulle ; répandre et étendre l'enseignement agricole ; faire en un mot, pour l'ouvrier et le paysan, ces lois justes et humaines sur lesquelles l'accord devrait être prompt et facile entre tous les bons citoyens, et qui sont nécessaires à la paix sociale. »

Tel était, tel est mon programme ; et tel aussi est le mandat que la France a donné à ses élus. Vous ne pensez pas autrement, vous ne voterez pas autrement que l'immense majorité du pays.

Mes chers compatriotes, la circonscription de Tulle-Nord fera, le 27 avril 1890, comme a fait notre chère Corrèze tout entière le 27 avril 1873, le jour où elle a élu M. Latrade, de vénérée mémoire : elle choisira un républicain ferme et sûr, en situation de parler utilement pour elle, un homme de conciliation et de progrès à la fois, fidèle à ses amis, fidèle à lui-même, incapable de devenir jamais transfuge ni renégat.

Vive la France ! Vive la République !

ÉDOUARD DELPEUCH,
Professeur agrégé de l'Université,
Chevalier de la Légion d'honneur.

EURE

1re Circonscription d'EVREUX.

M. ISAMBARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Un grand nombre d'électeurs et amis de M. Bully m'ont engagé à me mettre sur les rangs comme candidat à l'élection législative nécessitée par la mort de notre regretté député.

Ils ont pensé que la conformité de mes idées avec les siennes, affirmée par seize années de relations constamment bonnes et par le concours énergique que je lui ai prêté dans ses diverses élections, me faisait un devoir de solliciter l'honneur de lui succéder. Ils ont pensé, en outre, que j'étais incontestablement autorisé à reprendre devant le corps électoral le programme républicain de notre circonscription qui, depuis 1881, renferme deux articles adoptés sur mon initiative : séparation des Églises et de l'État et élection du Sénat au suffrage universel.

C'est d'un autre côté, un sentiment général dans notre circonscription que, pour la représenter, il faut un républicain d'ancienne date, ayant fait ses preuves et appartenant au pays. Depuis vingt-deux ans je fais de la politique militante : avant 1870, j'étais déjà républicain ; mes opinions n'ont jamais varié. Fidèle aux principes de la démocratie républicaine, conciliant envers les personnes, j'ai gardé mon indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, sans jamais solliciter leurs faveurs pour moi-même et ne réclamant rien pour les autres qu'au nom du droit et de la justice.

Si j'étais votre élu, je suivrais la même conduite dans l'exercice du mandat de député.

L'opinion réclame des réformes, non pas seulement des réformes législatives et administratives, mais aussi des réformes dans les mœurs parlementaires. Les ministères ont été trop longtemps renversés par des votes de coalition. Le Gouvernement de la République doit désormais montrer sa stabilité, moyen pratique d'arriver aux réformes. Quand un ministère soutenu par une majorité répu-

blicaine, est digne et capable de gouverner, les autres nuances du parti lui doivent aussi leur concours, car elles ont, pour manifester leurs aspirations, d'autres moyens que de s'agiter dans une opposition dangereuse ou stérile.

C'est donc sans aucun parti pris contre d'autres républicains, que si j'étais élu, je m'associerais à ceux qui demandent la suppression du budget des cultes, le maintien des lois scolaires, l'obligation du service de trois ans pour les séminaristes et l'élection du Sénat au suffrage universel.

La suppression des fonctions inutiles et la diminution des gros traitements, la refonte des lois fiscales, la création de caisses d'assurance pour les travailleurs vieux et infirmes, la réduction des frais de justice, la simplification de la procédure sont aussi des réformes attendues et je ne serais pas disposé à tolérer qu'on les ajourne indéfiniment. D'autres mesures sont absolument urgentes; l'équilibre du budget, une protection efficace et constante donnée à l'agriculture dans toute la proportion compatible avec l'intérêt des consommateurs, la reprise de notre liberté économique pour le non renouvellement des traités de commerce. L'arbitrage en matière de dommages causés aux récoltes par le gibier des forêts, une loi plus démocratique sur la chasse, le service des pompes funèbres transféré aux communes, des mesures préventives contre le vagabondage font aussi partie des vœux les plus pressants de nos populations.

Nous voulons une France puissante et fière, une république de travail et de progrès, un parlement réformateur, un gouvernement respecté, un peuple éclairé, des fonctionnaires dévoués, une presse honnête, des lois claires et des améliorations sociales. Le sol de la République française n'est pas fait pour nourrir éternellement les espions et les parasites, les cultes salariés et les soldats indisciplinés. La France se développant pacifiquement sous la garde de sa vaillante armée, protégée aussi par ses tarifs contre l'invasion des produits de l'étranger, ne doit être une terre ingrate pour aucun de ses enfants.

Électeurs,

C'est cette politique de concorde et de progrès, de réformes démocratiques et d'intérêt national que je suis prêt à suivre en votre nom si vous m'en donnez le mandat.

Les programmes électoraux ne sont des engagements inviolables que quand vous placez bien votre confiance. J'invoque comme titre à la vôtre de n'être pas de ceux qui ont écouté d'où venait le vent pour orienter ensuite leur politique à gauche. Dans nos luttes politiques j'ai toujours combattu aux rangs avancés, n'ayant de culte que pour la France et pour la liberté, car patrie et république c'est toute ma profession de foi.

Ed. ISAMBARD, conseiller-général, maire de Pacy-sur-Eure.

HÉRAULT

Circonscription de LODEVE.

M. MÉNARD-DORIAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès républicain de Lodève, en me désignant à l'unanimité pour porter le drapeau de la République, m'a fait un grand honneur et imposé un grand devoir.

Il a pensé qu'une vie tout entière consacrée au service de la République était la plus sûre des garanties que puissent rechercher les modérés et les radicaux, à l'heure décisive où nous sommes.

Le gouvernement républicain, qui a relevé ce pays écrasé par la faute et la trahison de l'Empire, compte aujourd'hui plus de dix-neuf années d'existence; il a créé de toutes pièces une armée nationale, à laquelle la loi sur le service de trois ans vient de donner la forme démocratique.

Il a pourvu, sans mesurer les sacrifices, à l'œuvre de l'enseignement du peuple; partout des écoles se sont élevées, une jeune génération de maîtres s'est formée; la loi du 19 juillet 1889 leur a enfin assuré une situation digne de leur grande mission sociale.

Chemins de fer, routes, canaux, tout l'outillage du travail national a été augmenté et perfectionné.

L'Exposition universelle a glorieusement couronné cette période de relèvement et de travail.

La République, forte de l'adhésion nationale, confiante en son principe, a respecté la liberté de la parole et de la plume jusque dans ses pires excès.

C'est à ce moment que les anciens partis monarchiques coalisés, préparent un suprême assaut contre les institutions que le suffrage universel a tant de fois consacrées.

Ils exploitent les divisions et l'impuissance de la Chambre de 1885, comme si ces divisions et cette impuissance ne provenaient pas, en grande partie, de la présence d'une opposition systématique, mettant tout en œuvre pour empêcher la constitution d'une majorité stable.

Électeurs républicains, c'est à vous qu'incombe le devoir de remédier à cette situation.

Repoussez les candidats prétendus conservateurs, dont le seul but est de remettre en question toute l'œuvre de ces dix-neuf années et de lancer ainsi la France dans l'inconnu.

Tous les républicains que j'ai vus dans les communes de votre arrondissement si laborieux ont le sentiment des nécessités actuelles.

Dans l'ordre constitutionnel, ils ne conçoivent la revision que préparée et réalisée par toutes les forces du parti républicain.

C'est en m'inspirant de ces idées de concorde, que je poursuivrai la réalisation successive du programme de réformes que la démocratie de l'Hérault avait acclamé en 1885.

En ce qui concerne vos intérêts matériels, il est superflu de vous assurer de tout mon dévouement.

Nos agriculteurs savent que dans la dernière année de législature, nous avons voté des mesures destinées à les protéger efficacement contre une concurrence déloyale.

Quand viendra l'échéance des traités de commerce, nous saurons, comme nous l'avons fait en repoussant le traité franco-grec, défendre la cause de la production viticole, qui est la nôtre.

Vos intérêts industriels sont plus difficiles à défendre, ils dépendent surtout d'une entente à établir entre le ministère de la guerrre et les fabricants de drap; cette entente me paraît aussi désirable au point de vue général qu'au point de vue particulier de notre arrondissement.

Je reprendrai, pour y parvenir, les négociations que j'ai suivies depuis 1887.

Électeurs,

Vous ratifierez le choix du Congrès républicain de Lodève; vous affirmerez une fois de plus votre volonté de vivre libres sous la République.

Le 22 septembre est l'anniversaire de sa première proclamation en France; que ce jour-là soit pour vous un jour de victoire.

Vive la République!

P. MÉNARD-DORIAN, Député sortant.

Elections d'avril 1890.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés de nouveau à élire un député.

L'élection du 22 septembre dernier n'avait donné de majorité absolue à aucun des candidats en présence.

Mais, avant d'annuler la proclamation faite par la Commission de recensement, la Chambre a voulu s'éclairer et éclairer l'opinion sur certains procédés électoraux qu'on a essayé d'introduire dans l'arrondissement de Lodève.

L'enquête a tourné à la confusion de nos adversaires, qui avaient d'abord vainement espéré la faire échouer.

Dénoncés à l'indignation publique, les actes de corruption et d'intimidation, les calomnies systématiques des journaux et des affiches deviennent moins faciles à recommencer, en tout cas moins efficaces.

D'autre part, le triomphe de la République au 22 septembre a dérouté l'arrogance dont ses ennemis coalisés faisaient preuve pendant la période électorale. Le suffrage universel se sent maintenant protégé contre toutes les entreprises.

L'arrondissement de Lodève, restant fidèle à son passé, suivra-t-il le mouvement de la France républicaine? Ou bien, comme le lui demande hypocritement un parti sans nom, choisira-t-il le moment précis où la République triomphe, pour s'en détacher, à son grand dommage?

La question ainsi posée, la réponse n'est pas douteuse.

Citoyens,

J'ai eu l'honneur, au 22 septembre, de porter le drapeau républicain que votre Congrès m'avait unanimement confié. Je continuerai le combat jusqu'à la victoire certaine.

Je n'ai pas besoin de vous faire une nouvelle profession de foi. Vous connaissiez mon passé politique, quand vous m'avez choisi pour candidat ; mes actes mes votes ont toujours été, j'ose l'affirmer, d'accord avec vos aspirations démocratiques.

Comme vous, je veux :

A l'intérieur :

— Un gouvernement républicain fort et conscient de sa mission;

— Une série de réformes sociales pratiques, de nature à améliorer la condition des agriculteurs et des ouvriers;

— L'équilibre budgétaire obtenu par des économies, sans impôts nouveaux;

— Le développement et la défense avisée du travail national.

A l'extérieur :

— Une politique de paix digne et forte;

— Plus de ces expéditions coloniales, que j'ai combattues dans les assemblées précédentes, parce qu'on les entreprenait sans causes sérieuses et sans résultats possibles.

C'est pour soutenir le programme dont je viens d'indiquer seulement les lignes générales que je sollicite de nouveau vos libres suffrages.

A vous de décider si ce programme est le vôtre et si vous me croyez capable de le défendre sérieusement.

Mes chers Compatriotes,

La campagne électorale de septembre dernier a créé entre nous des liens que rien ne peut rompre. Plus de sept mille républicains de l'arrondissement m'ont adopté ; c'est à eux qu'il appartient maintenant d'achever l'œuvre commencée. J'ai pleine confiance dans leur vaillance républicaine, comme ils doivent compter sur mon dévouement absolu.

Vive la République !

P. MÉNARD-DORIAN.

YONNE

Circonscription d'AVALLON.

M. HERVIEU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Mes chers Concitoyens,

Le meilleur programme que puisse faire un député sortant, c'est l'exposé de ses votes et de ses travaux.

Je ne faillirai pas à cette tâche.

Je vous avais promis de ne voter aucune expédition coloniale, j'ai refusé les crédits du Tonkin.

Je m'étais engagé à me prononcer pour toutes les mesures favorables au développement de notre commerce national. j'ai voté sans restrictions toutes les sommes demandées pour l'Exposition universelle, cette gloire de la République.

Persuadé que le seul moyen d'assurer les libertés des convictions, ainsi que l'indépendance et la suprématie de l'État, c'est de laisser à chacun la faculté de satisfaire ses devoirs de conscience, je n'ai pas adopté le budget des cultes.

Pour répondre aux préoccupations légitimes des travailleurs des campagnes, j'ai voté les projets relatifs à l'agriculture, et j'ai soutenu de mon vote et de ma parole, le maintien de la législation actuelle des bouilleurs de cru.

Je n'ai pas non plus oublié mes devoirs envers les travailleurs des villes, et j'ai voté sans exception toutes les lois ouvrières.

Adversaire des gros traitements, j'ai voté la suppression du mode de rémunération actuelle des trésoriers généraux.

Partisan du relèvement des petits salaires, j'ai voté la nouvelle loi sur les instituteurs, et j'ai réussi à faire passer, en qualité de second signataire, une proposition tendant à augmenter de 300.000 francs les facteurs des postes. Je me suis constamment associé aux mesures proposées en faveur des employés de chemins de fer. Enfin, tout récemment, j'ai demandé au Conseil général de mettre à l'étude l'augmentation du salaire des cantonniers. Cette motion a été adoptée.

Je vous avais promis de demander le service militaire de trois ans, obligatoire, personnel et égal pour tous. J'ai voté les trois ans, l'obligation personnelle et la création d'une armée coloniale; mais je me suis refusé à voter l'article 23, qui consacre une inégalité flagrante en accordant à certaine catégorie de personnes le droit de ne faire qu'un an de service, pendant que vous tous, citoyens, vous en faites trois, malgré les protestations réitérées des instituteurs qui se refusent à jouir d'un pareil privilège.

Avec mes collègues, MM. de La Forge, Lockroy, Étienne, Clémenceau, Millerand, Joigneaux, Laffon, etc., des différents groupes de la gauche, je me suis abstenu sur cet article, me refusant à consacrer une inégalité contraire à mon programme. Nous n'avons pas voulu, ni les uns ni les autres, nous exposer à faire tomber la loi tout entière, en présence de l'opposition formelle du Sénat qui avait déclaré nettement et officiellement, par l'organe de sa Commission militaire, qu'il maintiendrait le service de cinq ans et refuserait toute réforme si l'article 23 n'était pas adopté.

Les considérations qui précèdent ne m'ont pas, d'ailleurs, empêché d'adopter la loi militaire tout entière et dans son ensemble. Je l'ai votée avec tous mes collègues du département, à l'exception de M. Javal qui a voté contre.

En présence de la diminution du temps de service, le renforcement des cadres s'imposait; j'ai voté sans hésitation la loi sur les sous-officiers, complément nécessaire de nos lois de relèvement national.

Partisan de l'extension de la vie municipale, j'ai voté la loi sur les syndicats des communes, et j'ai contribué dans une large mesure à son adoption. Cette loi est capitale, puisqu'elle permet aux communes, aux plus petites comme aux plus grandes, de s'associer pour fonder, ce qui leur était jusqu'ici interdit, des hôpitaux, des bibliothèques, des subdivisions de sapeurs-pompiers, en un mot des institutions intercommunales de toute nature.

J'arrive à la revision; il ne me coûte pas de le déclarer, je la désire, et je l'ai votée; je la voterai encore si je suis réélu, mais j'apporte, au préalable, une condition expresse, absolue, à mon vote: c'est que la revision proposée n'ait pour objet ni de nous conduire à la dictature ou au pouvoir personnel, ni de nous acheminer vers un gouvernement monarchique. La seule revision que je voterai

est celle qui, tout en n'étant en rien limitée quant aux réformes, placera la République au-dessus de toute discussion, et n'aura qu'un but : le développement de nos institutions dans un sens démocratique et non leur renversement.

Vous ne l'ignorez pas, en effet, mes chers concitoyens, l'avènement d'un homme, le retour d'une dynastie, ne pourrait engendrer d'autres prochains effets qu'une révolution, source de crises, ou une guerre suivie du démembrement, de l'invasion, du paiement de la rançon et de la création de nouveaux impôts. Mais il est inutile d'insister, car vous n'avez à coup sûr, oublié ni l'Empire, ni ses désastres, la triste situation qu'il a faite à la France, et que nous subissons toujours.

Je viens, mes chers concitoyens, de vous indiquer dans quel sens j'ai voté. J'ajouterai que je suis loin de considérer ma tâche comme accomplie, mon programme comme réalisé. Il nous reste à aborder radicalement des réformes qui n'ont jamais été que timidement envisagées :

La réforme de l'impôt, et particulièrement de l'impôt sur les objets de consommation ;

La suppression de l'exercice chez les débitants ;

L'égalité absolue devant le service militaire ;

La généralisation de l'assistance publique ;

La création d'associations de prévoyance ;

La fondation d'institutions hospitalières pour les invalides du travail ;

La poursuite des économies dans le budget, principalement par la réforme des services coloniaux et des services de la marine ;

La diminution des frais de justice, la simplification de la procédure, etc.

Mais ce n'est pas assez de vous exposer mes votes et mes désirs, je vous dois encore le compte de mes travaux parlementaires :

J'ai fait partie en moins de deux ans (mon élection ne date que du 27 novembre 1887), d'environ vingt commissions, dont quelques-unes, d'une importance considérable. J'ai déposé trois projets de loi, dont l'un sur l'instruction intégrale par voie de concours a eu quelque retentissement, même chez nos adversaires. J'ai, à plusieurs reprises, rempli les fonctions de rapporteur. Enfin j'ai été appelé, aux titres parlementaire et scientifique, à faire partie de l'un des Comités de l'Exposition universelle.

Je vous devais, mes chers électeurs, ces loyales et franches explications. Si l'exposé que je vous ai fait vous semble suffisant pour me continuer la confiance que vous m'avez témoignée à une si grande majorité et d'une façon si éclatante, si vous pensez que je sois toujours digne d'être le porte-drapeau de la République dans l'arrondissement d'Avallon, Citoyens, votez pour moi.

Vive la République !

Henri HERVIEU, Conseiller général de l'Yonne, Maire d'Avallon,
Député sortant.

Elections d'avril 1890.

Mes chers Concitoyens,

Mon programme politique, vous le connaissez de tous points : c'est celui du 22 septembre dernier.

Il est donc au moins inutile que je vous le rappelle à nouveau puisque je n'ai rien à y ajouter, rien à y retrancher.

En ce qui est de lui, je le déclare sans détour : je le maintiendrai.

Mais à côté des questions d'ordre purement politique, il a surgi, dans ces derniers temps, certaines questions d'un ordre tout particulier qui solliciteront l'attention ininterrompue de la Chambre et la retiendront captive pendant près de deux ans. Ce sont les questions douanières. Inscrites en tête de l'ordre du jour du Parlement, elles vont être discutées immédiatement.

J'ai le devoir de vous en parler.

Dénoncera-t-on les traités de commerce conclus avec les nations de l'Europe et de l'Amérique, les conservera-t-on tels quels en les renouvelant, en contractera-t-on de nouveaux sur des bases différentes? C'est sous ces faces multiples que se présente l'examen de nos intérêts vitaux à l'intérieur et à l'extérieur.

En ce qui me concerne, mes chers Concitoyens, je ne crains pas de le dire, je me prononce hautement pour la dénonciation des traités de commerce qui frappent si durement l'industrie et l'agriculture françaises et les ruineraient irrémissiblement si un prompt secours ne leur était apporté. Et cette ruine à qui profiterait-elle ? uniquement aux puissances étrangères et particulièrement à l'Allemagne, grâce à l'article 11 du traité de Francfort qui, signé sous le talon du vainqueur en 1871, nous oblige encore aujourd'hui à courber la tête et à supporter sans mot dire les effets d'une concurrence déloyale et désastreuse. Mais s'il convient d'assurer à notre agriculture et à notre industrie nationales un état de prospérité stable, en donnant enfin satisfaction aux revendications justifiées de leurs représentants légitimes, il convient aussi de réduire au plus bas prix possible les objets de première nécessité. Cela, on l'obtiendra par plusieurs moyens : 1° en contractant les nouveaux traités quand il y a lieu d'en faire, sur la base du court terme ; 2° en rapprochant tous les jours davantage le producteur du consommateur partout où l'intermédiaire pourra être supprimé sans inconvénients ; 3° en réprimant sans trêve ni merci, par application du Code pénal, les tentatives d'accaparement de certaines sociétés financières et de certains banquiers ; 4° en s'opposant enfin au honteux trafic des acquits à caution sur les matières premières.

Ce n'est pas tout encore, à côté de ces questions si graves et si délicates, viendront se placer la discussion du budget, la question de l'exercice chez les débitants et celle de la législation sur les bouilleurs de cru. Là encore, je me prononcerai résolûment. Je ne voterai le budget proposé actuellement qu'avec certaines modifications, car il renferme des créations d'impôts nouveaux et des émissions d'emprunts.

Mais si je formule certaines réserves vis-à-vis du budget de 1891, il n'en est pas de même relativement aux deux autres questions. En effet, je continuerai à demander la suppression de l'exercice et, par contre, la conservation du droit si naturel et si légitime qui appartient actuellement aux bouilleurs de cru dont j'ai déjà pris la défense du haut de la tribune.

Ces points posés, je vous demanderai la permission de vous rappeler succinctement dans quelles conditions je me représente devant vous.

Député de l'Yonne, j'ai fait partie de plus de 20 commissions dont quelques-unes d'une importance capitale; j'ai déposé de nombreux projets de loi, j'ai été plusieurs fois rapporteur, enfin j'ai fait partie de l'un des comités d'organisation de l'Exposition universelle. Je ne vous rappellerai que pour mémoire les nombreux grades que je possède. Je veux seulement vous bien montrer que si j'ai de nouveau sollicité vos suffrages, c'est uniquement parce que mes amis m'ont considéré comme suffisamment préparé à être candidat, j'aurais eu en effet quelque honte et aussi quelque répugnance à me porter si je ne m'étais senti en état de remplir d'une façon satisfaisante le mandat que je sollicite. Quand on aspire à devenir législateur, il faut prouver qu'on en est digne. L'électeur, est souverain. A ce titre, il a droit de demander à tout candidat s'il a bien les qualités nécessaires pour le représenter. C'est à cette demande que je réponds par avance.

D'autre part, il est devenu de mode depuis un certain temps déjà de faire dégénérer les polémiques électorales en grossièretés et en injures. Les électeurs m'en voudraient, si je m'abaissais jusqu'à relever de pareilles ordures. J'embrasse, ils le savent bien, dans le même mépris, et les diffamateurs et les diffamations et je les livre au seul jugement qui soit sans appel, à celui des électeurs et de l'opinion publique qui en font toujours bonne et prompte justice.

Et maintenant, je termine, mes chers concitoyens, et je me résume.

Ce que je veux, vous le savez, c'est une République vraiment digne de ce nom, largement ouverte à tous, à condition que chacun y entre sincèrement et loyalement, sans arrière-pensée politique ou personnelle.

Ce que je veux encore, c'est une République libérale et vraiment démocratique.

Ce que je veux, enfin, c'est un gouvernement durable et résolûment réformateur, fort à la base et fort au sommet, mais exclusif de toute dictature civile ou militaire.

C'est d'après ces principes que j'ai toujours voté. C'est encore ce but que je poursuivrai avec tous mes amis de la députation de l'Yonne, si vous me faites l'honneur de m'élire.

Henri HERVIEU,
Maire d'Avallon, conseiller général de l'Yonne,
Député sortant.

CHARENTE

Circonscription de RUFFEC.

M. DUPORTAL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Dans leur réunion du 29 mars dernier, les délégués républicains de l'arrondissement de Ruffec m'ont désigné à l'unanimité pour être candidat à la prochaine élection législative.

Je n'ambitionnais pas cet honneur. Mais en face de la manifestation faite sur mon nom, je considère comme un devoir d'accepter cette candidature.

Je fais donc appel à tous les hommes de bonne volonté qui veulent travailler en paix ;

A tous ceux des anciens partis qui mettent au-dessus de leurs préférences la grandeur et la prospérité de la patrie ;

Et je leur dis :

Laissons de côté les divisions qui entretiennent dans le pays une agitation stérile, et, sur le terrain franchement accepté de la République, faisons l'union pour le travail et les réformes utiles.

Électeurs,

Si j'ai l'honneur d'être votre élu :

Je défendrai énergiquement les institutions actuelles que la France a ratifiées par ses votes réitérés depuis vingt ans.

Mon concours sera acquis à toutes les mesures qui auront pour but de développer le commerce et l'industrie et de soulager les classes pauvres et laborieuses.

J'appuierai tout particulièrement les lois destinées à protéger notre agriculture régionale.

Je demanderai, dans la mesure du possible, une rigoureuse économie dans la gestion de nos finances.

Enfant du pays, vous me trouverez toujours prêt à écouter vos justes réclamations, comme vous me verrez toujours tenir haut et ferme et drapeau de la République.

Eugène DUPORTAL.

ELECTION DU 4 MAI 1890.

DORDOGNE

2e Circonscription de PÉRIGUEUX.

M. CHAVOIX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889

Chers Concitoyens,

La lutte est engagée entre le gouvernement actuel et toutes les réactions coalisées. — D'accord seulement pour essayer de détruire la République, elles n'osent pas montrer leurs drapeaux et elles ne craignent pas d'exposer le pays aux complications les plus graves.

Vous n'écouterez pas les factieux dont le succès aurait pour unique résultat de prolonger une crise provoquée par eux, sans se soucier des vrais intérêts du pays.

Vous savez, en effet, ce qu'a fait la République pour la défense nationale, pour les chemins vicinaux, pour les chemins de fer, pour les canaux. Toutes ces dépenses ont été votées par ceux mêmes qui en critiquent le montant, après en avoir souvent demandé l'augmentation.

Vous n'ignorez pas ce qui a été fait pour les écoles et vous savez que la loi militaire de trois ans est promulguée.

Sachez enfin que, quoi qu'il arrive, le Sénat et le Président de la République sauront au besoin défendre la Constitution.

Quant à moi, je reste plus que jamais fidèle à mon programme de la première heure, — ami de l'ordre et du progrès sous le couvert des lois.

Ennemi de la dictature d'un homme ou d'une assemblée, je ne pacti-

serai jamais avec des gens qui, sous prétexte d'améliorer la Constitution, voudraient d'abord remettre en question nos institutions elles-mêmes.

Je veux, avant tout, la stabilité ministérielle, et mon passé répond à cet égard de l'avenir. Prêt à toutes les transactions avec mes collègues républicains, en vue de constituer une majorité de gouvernement, je ne ferai jamais faire au pays un saut dans le vide. — Je travaillerai de mon mieux à l'achèvement progressif de l'œuvre sagement commencée par Thiers et par Gambetta.

Pour cela, il suffira de remplacer les interpellations inutiles par la discussion de lois d'affaires, et de prouver ainsi que le régime parlementaire ne mérite pas les critiques de ceux qui le discréditent par leurs propres actes, pour, en réalité, détruire la liberté.

A mon avis, la législature prochaine devra, tout d'abord, être consacrée à l'étude de la question des traités de commerce, de façon à protéger notre agriculture et notre industrie, en vue d'assurer à la France les bénéfices de son commerce intérieur. — Les résultats heureux pour nous de la dénonciation du traité avec l'Italie, nous dictent notre conduite. — De ce chef mes actes vous sont connus et vous pouvez compter sur moi.

Des mesures sévères, permettant au Gouvernement de se faire respecter par tous et fidèlement servir par ses agents, devront être prises.

La prudence la plus élémentaire, mais la plus patriotique, nous commande de persister dans la voie inaugurée par les commissions du budget dont j'ai fait partie à deux reprises.

Nous avons arrêté la progression des dépenses ; nous avons réalisé pour 74 millions d'économies incontestables ; nous arrivons à supprimer les budgets d'emprunt, et sauf pour le ministère de la guerre, le budget ordinaire suffira bientôt à tous les services. Je suis convaincu que, même pour ce ministère, nous atteindrons vite ce résultat. — Il suffira pour cela de vous donner l'égalité devant l'impôt direct des propriétés mobilières et immobilières, suivant le projet déposé par moi et dont j'ai été le rapporteur.

De cette façon nous arriverons utilement à la péréquation de l'impôt foncier et à des dégrèvements agricoles, parce que le capitaliste paiera une partie de l'impôt supporté à tort, jusqu'à ce jour, par le propriétaire territorial.

La réforme de la législation des boissons s'impose. Elle est suffisamment étudiée pour qu'une large satisfaction soit donnée dès l'année prochaine. Il en est de même de la réforme du Code de procédure destinée à diminuer les frais et les lenteurs judiciaires en augmentant, notamment, la compétence des juges de paix.

Enfin, au nom de la fraternité, l'assistance publique devra être organisée dans les campagnes.

Vive la République !

Cordialement à vous.

H. CHAVOIX.

Election de 1890.

Chers Concitoyens,

Les élections dernières ont été viciées, dans notre circonscription, par la corruption et par des manœuvres inavouables, dont la Chambre a fait justice en invalidant mon concurrent. Je viens, en toute confiance vous demander de ratifier ce jugement.

Ai-je besoin de vous dire ce que je veux ?

Plus que jamais, je pense que la profession de foi que je vous adressais le 22 septembre dernier répond à vos aspirations. Plus que jamais je pense que les formules retentissantes ont fait leur temps; que le pays demande à ses représentants de s'occuper de ses affaires, que les traités de commerce vous intéressent plus profondément que la revision ou la séparation des Eglises et de l'État. Plus que jamais, en dehors des opérations de conversion destinées à alléger les charges actuelles de la nation, je prends l'engagement de ne pas voter d'emprunt.

Les Commissions du Budget dont j'ai fait partie à deux reprises ont arrêté la progression des dépenses. Le budget ordinaire, ainsi que le Gouvernement le propose, doit désormais suffire à toutes les dépenses, même celles du Ministère de la Guerre, et permettre la suppression complète du budget extraordinaire. J'ai déposé, vous le savez, un projet tendant à assurer l'égalité devant l'impôt direct des propriétés mobilières et immobilières, qui permettra d'arriver à la péréquation de l'impôt foncier et à des dégrèvements agricoles, le capitaliste payant une partie des taxes supportées à tort, jusqu'à ce jour, par le propriétaire territorial. Avec la réforme de l'impôt des boissons, la réforme du Code de procédure destinée à diminuer les frais et les lenteurs judiciaires, les lois d'assistance publique et de protection du travail, voilà, à mon avis, l'œuvre de la législature actuelle tracée. Tel est, aussi, le programme du Gouvernement, ainsi qu'il ressort des projets de loi qu'il a déposés ou qu'il annonce.

Une seule chose, mes chers concitoyens, pourrait me contraindre à augmenter les charges du pays, c'est la nécessité absolue de pourvoir à la défense nationale. Mais en serons-nous réduits à cette cruelle extrémité ? Je ne le crois pas. Il semble, que partout, le besoin de la paix s'impose, même à ceux que l'on croyait d'abord trop enclins à la troubler. Que le pays affirme sa volonté de maintenir ses institutions républicaines, qui lui ont permis de se relever si vite de ses désastres; que le Parlement, laissant les états-majors réactionnaires s'agiter dans le vide, atteste par sa sagesse et par la fécondité de son travail, la grandeur d'une nation comme la nôtre. Nous trouverons, dans cet accord du suffrage universel et de ses représentants, la plus sûre garantie de la paix et du respect au dehors, de l'ordre et de la prospérité à l'intérieur.

Quant à ceux qui réclament la pacification des esprits avec une politique large et tolérante, je leur dirai que si je suis tout prêt à marcher sur ce terrain avec quiconque s'y place sincèrement, je me refuse à devenir la dupe ou le

complice des partisans des régimes déchus, qui, sous prétexte de pacification et de tolérance, poursuivent la ruine de nos institutions, la revanche de leurs ambitions déçues, la satisfaction de leurs rancunes exaspérées.

Je veux un Gouvernement qui gouverne, qui fasse respecter la Constitution, qui se fasse obéir de ses fonctionnaires, qui poursuive sans faiblesse l'exécution des lois votées par le Parlement au nom de la souveraineté nationale.

Ce gouvernement, nous l'avons. Je le soutiendrai.

Vive la République !

CHAVOIX, ancien Député.

ELECTION PARTIELLE DU 25 MAI 1890.

ALPES-MARITIMES

2e Circonscription de NICE.

M. BORRIGLIONE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Elections de septembre et octobre 1889.

Aux électeurs de la 2e circonscription de Nice,

Aux élections de 1885, vous rendiez plus imposante encore par la presque unanimité de vos suffrages la majorité que me donnaient les électeurs des Alpes-Maritimes.

La haute marque de confiance que vous m'avez accordée, je crois l'avoir justifiée par mes votes.

Ces votes prouvent en effet que j'ai été fidèle à mes engagements. Je me suis fait un devoir constant de grossir la majorité républicaine et de la mettre à même de barrer la route à ceux qui rêvent encore de précipiter la France dans le désordre, de la jeter dans l'inconnu. Sans vous parler de cette revision, que certains réclament à grands cris, tout en oubliant de nous dire dans quel sens ils la veulent, je puis vous affirmer que, républicain progressiste, je suis de ceux qui ne reculent pas, mais avancent.

Je me suis occupé des questions vitales qui vous intéressent ; je les ai étudiées, suivies, défendues et je vous promets de continuer à soutenir et à défendre dans la mesure de mes forces, vos intérêts généraux et vos intérêts particuliers.

A l'heure où la politique envahit tout et paraît être l'objet de toutes les préoccupations, je tiens à vous déclarer que je suis décidé à en faire le moins

possible pour me consacrer davantage encore à l'étude des questions économiques, agricoles et forestières qui vous intéressent si particulièrement et qui sont autrement importantes que toutes ces déclamations creuses, que toutes ces divisions de groupes et de sous-groupes uniquement politiques.

Chers concitoyens,

J'aurais pu, si j'avais cédé aux pressantes sollicitations d'amis fidèles et dévoués, poser ma candidature dans une autre circonscription. Je ne l'ai pas fait.

Je ne l'ai pas fait, parce que l'amour profond que je ressens pour mon pays parle plus haut chez moi que la satisfaction d'une ambition personnelle, et parce que j'ai pensé que ma résolution contribuerait à faire cesser les querelles irritantes dont le département tout entier a eu à souffrir.

Je ne pouvais oublier aussi les sympathies et les encouragements que vous m'avez toujours prodigués.

J'ai pris cette résolution après le vote du scrutin d'arrondissement, spontanément, volontairement, et je dois à ma dignité, à la vôtre, à celle de tous les électeurs des Alpes-Maritimes, de déclarer bien haut que je l'ai prise en dehors de toute compromission vis-à-vis de qui que ce soit, et de tout calcul égoïste.

Je n'avais en effet besoin de personne, ni d'aucune influence pour obtenir la continuation de cette confiance que vous m'avez toujours si spontanément donnée.

Je vous devais cette déclaration, mes chers concitoyens, pour mettre toutes choses à leur place.

Et maintenant, fort de ma conscience, du devoir accompli, de vos encouragements sympathiques qui ne m'ont jamais fait défaut aux heures les plus décisives de ma déjà longue carrière politique, je viens, électeurs de la deuxième circonscription de Nice, vous demander de me renouveler le mandat législatif que le département entier des Alpes-Maritimes m'accordait en 1885.

Je compte sur votre sympathie comme vous pouvez compter sur mon dévouement.

Vive la France! vive la République!

Alfred BORRIGLIONE.

Election de mai 1890.

Il y a quelques jours, j'avais le devoir de quitter la deuxième circonscription de l'arrondissement de Nice pour aller combattre dans la première le boulangisme et la réaction.

Mon intervention y a produit au moins ce résultat que le candidat boulangiste de la veille s'est transformé pour lutter contre moi en républicain gouver-

nemental, confessant ainsi publiquement que dans notre département il n'y a de succès possible que pour l'idée républicaine.

Cette constatation me suffit ; et qu'il me soit permis, en passant, d'adresser mes remerciements affectueux aux 5.400 républicains qui m'ont secondé dans cette œuvre de propagande républicaine.

Mes chers concitoyens,

Je viens aujourd'hui vous redemander vos suffrages. Vous savez tous, ainsi que je vous le déclarais dans la proclamation que je vous adressais le 22 mars dernier, que si j'avais été élu dans la circonscription de Nice-Ville, je n'en serais pas moins resté le serviteur dévoué de notre circonscription de Nice-Campagne où j'ai mes principaux intérêts et mes plus anciennes amitiés.

Aussi, puis-je espérer que vos sentiments n'ont pas plus varié que les miens et que vous m'accorderez le 25 mai la même confiance que vous m'accordiez en septembre dernier.

Vous m'avez élu alors parce que vous connaissiez de longue date mon dévouement absolu à vos intérêts, à la France et à la République.

La démission que j'ai dû donner à regret et contre mon intérêt évident mais pour aller défendre la cause de la République menacée dans la circonscription voisine, n'aura pu que mieux vous démontrer, par des faits, la sincérité de mes opinions.

Vive la deuxième circonscription de Nice !

Vive la France !

Vive la République !

Alfred BORRIGLIONE.

ELECTION DU 6 JUILLET 1890.

VOSGES

1re Circonscription de SAINT-DIÉ.

M. le général TRICOCHE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Je ne suis pas un étranger pour vous, car tout soldat, je le sais, a chez vous droit de cité.

D'ailleurs, j'étais, naguère, chargé de vous défendre et ce rôle pourrait encore être le mien si jamais vos frontières étaient menacées.

Aujourd'hui, je viens vous mettre en garde contre un ennemi plus dangereux peut-être que tout autre. Je veux parler de cette défaillance politique qui s'est manifestée lors des dernières élections, dans votre arrondissement, jadis et encore, je n'en doute pas, si fermement attaché aux grands principes libéraux et démocratiques qui sont la base de la République.

Cette défaillance n'a été, sûrement, qu'un mal passager.

Oublions-la ; ressaisissons ensemble le drapeau de la France réconciliée, de la France républicaine, éprise à la fois de sagesse et de progrès.

Soldat avant tout, si j'aime la République, c'est parce que je la sais plus capable qu'aucun autre gouvernement d'assurer la liberté, de développer le bien-être moral et matériel du peuple et de protéger la sécurité et l'honneur de mon pays.

Je considère la réconciliation sociale comme un des éléments essentiels du relèvement de la Patrie.

Si vous m'envoyez au Parlement, j'y soutiendrai les intérêts qui nous sont chers à tous : la protection qui est due à notre agriculture, au travail national, à la cause sacrée de l'amélioration du sort des travailleurs de tout ordre, et j'ap-

porterai le concours de ma longue expérience au développement de notre puissance militaire.

C'est là un programme pratique, réalisable, et qui peut rallier tous les hommes de cœur sans distinction de parti.

Je suis républicain ; républicain de naissance et de raison ; mais ma République est largement ouverte à tous les patriotes sincères et je les convie tous à me suivre !

Vive la France ! Vive la Liberté ! Vive la République !

Saint-Dié, le 20 juin 1890.

Général TRICOCHE.

TABLE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES DÉPARTEMENTS ET DES COLONIES

TABLE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS

N° 493

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CINQUIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1890

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 mars 1890.



RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION* CHARGÉE *de réunir et de publier le texte authentique des* **programmes et engagements électoraux**

(Urgence déclarée.)

PAR M. BARODET,

Député.

Messieurs,

Nous avons l'honneur, conformément à la résolution votée par la Chambre, dans sa séance du 25 janvier dernier, de vous présenter, avec les textes authentiques des programmes, professions de foi et engagements électoraux des députés, le classement méthodique des opinions émises, sans autres commentaires ni interprétations que les observations strictement nécessaires.

Tous les députés ont été invités à vérifier et à compléter

---

* Cette Commission est composée de MM. Barodet, *président ;* Saint-Germain, *secrétaire ;* Langlet, Riotteau, Dellestable, Jourdan, Pajot, Roy de Loulay, Ville, Jouffray (Isère), Vilfeu.

(Voir les nos 100-261 et résolution n° 54.)

au besoin les pièces essentielles de leur élection. Elles sont de trois sortes :

1° Les professions de foi personnelles;

2° Les programmes émanés de comités et acceptés par le candidat;

3° Et, en très petit nombre, les discours ou simples comptes rendus de discours prononcés en réunions publiques et que nous n'avons reproduits, in extenso ou par extraits, qu'après en avoir fait reconnaître l'exactitude par les intéressés.

Quelques-uns de nos honorables collègues se sont bornés à rappeler aux électeurs, dans leur profession de foi, un programme et des engagements antérieurs. Nous nous sommes, tout naturellement, reportés à ces documents ainsi visés.

D'autres, dix seulement, sur l'élection desquels nous n'avions reçu aucune pièce, ont déclaré n'avoir publié ni profession de foi, ni programme.

On trouvera, dans les documents qui constituent les éléments de notre rapport et que nous publions comme pièces annexes, beaucoup de déclarations vagues échappant à tout classement, des engagements s'appliquant à des intérêts locaux et des promesses personnelles à remplir en dehors du Parlement. De tout cela nous n'avons tenu compte.

Un grand nombre de professions de foi sont présentées sous la forme de critiques, souvent violentes, de l'œuvre accomplie par la République ou des fautes qu'elle a pu commettre. Nous n'avons pu classer ces critiques qu'autant que nous y avons trouvé l'indication d'une opinion précise pour ou contre telle ou telle mesure législative.

Enfin, Messieurs, quand l'engagement exprimé ou la réforme réclamée nous a paru se différencier sensiblement de la formule généralement admise, nous en avons reproduit textuellement les termes.

Nous avons même ouvert, sous le titre : *Questions diverses*, un chapitre spécial aux opinions ou réclamations, très

rares d'ailleurs, que nous n'avons pu rattacher, de près ou de loin, à aucune de nos grandes divisions et que, pour cette raison, les précédentes commissions n'avaient pas cru devoir mentionner.

Qu'un travail si long, si minutieux, exigeant une attention si soutenue, ait pu s'achever sans qu'il s'y soit glissé quelques erreurs, nous n'oserions le prétendre; mais nous sommes prêts à rectifier celles qui nous seraient signalées.

Afin de rendre la comparaison des tableaux plus facile, d'une législature à l'autre, nous avons suivi, dans ses lignes principales et autant que possible jusque dans ses subdivisions, le classement adopté par la commission des programmes électoraux de 1881, dans le remarquable rapport de M. Camille Pelletan.

Les réformes réalisées par les précédentes législatures ont, tout naturellement, enlevé à certaines questions, autrefois si passionnément agitées, une partie de leur intérêt électoral. Exemple : l'instruction primaire et la réforme militaire, qui ne sont plus comprises dans un aussi grand nombre de programmes.

Par contre, les événements politiques et le mouvement d'opinion qui en est résulté ont fait surgir quelques questions nouvelles dont plusieurs méritent de fixer plus particulièrement l'attention par l'importance que le pays leur a donnée aux dernières élections. Nous citerons notamment :

L'Union de tous les républicains pour la défense de la République;

La stabilité ministérielle;

Les économies et l'équilibre du budget;

Le renouvellement ou la suppression des traités de commerce.

Le corps électoral a insisté plus que jamais sur la nécessité de donner satisfaction à l'opinion publique par une politique de réformes pratiques et a indiqué plus spécialement :

1° La réforme et une répartition plus équitable de l'impôt;

2° Les réformes sociales tendant à l'amélioration du sort des classes ouvrières.

Les questions qui se présentent devant la Chambre avec le plus grand nombre de suffrages électoraux sont :

	Programmes
1° La revision des lois constitutionnelles réclamée par	346
2° L'établissement de droits protecteurs	321
3° Les économies et l'équilibre du budget	260
4° L'union des républicains pour la défense de la République et pour les réformes	236
5° La liberté de conscience	212
6° Le développement des institutions de secours et de prévoyance	211
7° La politique de paix à l'extérieur	207
8° La réforme et la répartition plus équitable de l'impôt	164
9° La réduction des frais de justice, 148, et sa gratuité, 13 ; ensemble :	161
10° La stabilité ministérielle	141
11° { Décentralisation, franchises municipales, 69 ; Simplification administrative 64 } Ensemble	133
12° La séparation des Églises et de l'État	117
13° La suppression des traités de commerce	111
14° La revision des traités de commerce	93
15° Dégrèvement de l'impôt foncier, 93 ; sa suppression, 8 ; ensemble :	101
16° Dégrèvement de l'impôt d'une manière générale	94
17° Le service militaire égal pour tous, sans exceptions	99
18° L'abaissement des tarifs de chemins de fer	100
19° { Diminution ou suppression des impôts sur les boissons, 65 ; des taxes de consommation 27 } Ensemble	92
20° Condamnation des guerres de conquêtes et des expéditions lointaines	92
21° Liberté d'enseignement	79
22° Appel au peuple ou consultation nationale sur la forme du Gouvernement	75
23° Impôts sur le capital ou sur le revenu	71
24° Développement de l'enseignement professionnel, soit industriel, soit agricole	71
25° Développement des voies de communication et grands travaux publics	63
26° Organisation du crédit agricole	61
27° Revision de la loi sur les patentes, 50 ; et suppression de l'impôt des patentes, 3 ; ensemble	53

Voici maintenant le classement complet résultant du dépouillement de tous les documents publiés comme annexes.

Nous aurions voulu, Messieurs, pouvoir vous les présenter plus tôt, bien que nous n'arrivions pas plus tard que les précédentes commissions de 1882 et 1886; mais, il faut bien le dire, nous avons été singulièrement retardés dans l'accomplissement de notre tâche par l'impossibilité où s'est trouvé M. le Ministre de l'Intérieur de remettre à la Commission, autrement que par parties incomplètes et sans suite, tardivement, en sept ou huit fois différentes, les documents nécessaires, soit que le dépôt légal n'en ait pas toujours été fait par les imprimeurs, soit qu'ils n'aient pas été recueillis et classés avec assez de soin par les employés chargés de le faire.

Quoi qu'il en soit, afin qu'un pareil inconvénient ne se reproduise pas, votre Commission pense qu'il lui suffit de vous le signaler et d'exprimer ici le vœu que M. le Ministre de l'Intérieur prenne les mesures nécessaires pour que, à l'avenir, aussitôt après chaque élection, M. le Président de la Chambre des Députés reçoive un exemplaire de tous les documents électoraux, qu'il s'agisse d'élections générales ou d'élections partielles.

CLASSEMENT

I

Questions constitutionnelles

346 députés se sont prononcés pour la revision des lois constitutionnelles, les uns pour aboutir à la destruction de la République, les autres pour la défendre et la consolider. Ces derniers considèrent que la République ne peut être mise en discussion et sont à peu près unanimes à déclarer que la Revision ne doit être faite que par une majorité républicaine et avec toutes les garanties nécessaires.

Plusieurs de nos collègues, tout en reconnaissant que la Constitution doit être améliorée, se sont prononcés contre la Revision, qui était devenue le mot d'ordre des pires ennemis de nos institutions, et pour son ajournement jusqu'au jour où elle cesserait d'être un péril pour la République. Nous les avons classés parmi les partisans de la Revision, puisque les revisionnistes les plus résolus parmi les républicains ne sauraient, ce nous semble, être d'un avis différent.

Nous avons divisé notre liste en cinq catégories comprenant :

1° Les députés qui veulent la Revision par une Assemblée constituante, au nombre de.................... 100

2° Ceux qui veulent la Revision par les deux Chambres réunies en congrès, au nombre de......... 24

3° Ceux qui ont demandé la Revision purement et

simplement, au nombre de.......................... 189

4° Ceux qui, sans réclamer nommément la Revision, ont exprimé des opinions ou spécifié des réformes qui l'impliquent, au nombre de 13

5° Enfin les députés qui, partisans de la Revision, se sont prononcés pour son ajournement jusqu'au jour où elle pourrait se faire sans danger pour la République, au nombre de.. 20

Total.......... 346

1° *Pour la Revision par une Assemblée constituante* (100 programmes).

MM.

AISNE.............. Dumonteil (1re circ. de Saint-Quentin), Godelle (1re circ. de Vervins).

AUDE............ Théron (2e circ. de Carcassonne), Ferroul (1re circ. de Narbonne).

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), Camille Pelletan (2e circ. d'Aix), Bouge (2e circ. de Marseille), Antide Boyer (5e circ. de Marseille).

CALVADOS.......... Engerand (1re circ. de Caen), Paulmier (Falaise).

CHARENTE.......... Laroche-Joubert (1re circ. d'Angoulême), Déroulède (2e circ. d'Angoulême).

CHARENTE-INFÉRIEURE. Eschassériaux (Jonzac), Braud (Rochefort), Roy de Loulay (Saint-Jean-d'Angely).

CHER.............. Baudin (2e circ. de Bourges), Pajot (1re circ. de Saint-Amand), de Montsaulnin (2e circ. de Saint-Amand).

CORRÈZE........... Borie (2e circ. de Tulle).

CÔTES-DU-NORD..... De Goyon (1re circ. de Guingamp), de Kergariou (1re circ. de Lannion), Le Cerf (Loudéac), de La Noue (2e circ. de Saint-Brieuc).

DORDOGNE.......... Maréchal (1re circ. de Périgueux).

FINISTÈRE.......... De Gasté (1re circ. de Brest), Boucher (2e circ. de Brest), de Kermenguy (2e circ. de Morlaix).

GARD.............. Gaussorgues (Le Vigan).

GARONNE (HAUTE-)... Calvinhac (2e circ. de Toulouse).

GERS.............. Peyrusse (Auch), Paul de Cassagnac (Mirande).

GIRONDE........... De Lur Saluces (Bazas), Chiché (1re circ. de Bordeaux), Aimelafille (2e circ. de Bordeaux), Jourde (3e circ. de Bordeaux).

MM.

Ille-et-Vilaine..... Le Hérissé (1re circ. de Rennes), de Logeril (2e circ. de Saint-Malo).

Indre-et-Loire...... Du Saussay (1re circ. de Tours).

Loiret............ Loreau (Gien).

Marne (Haute-)..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont), du Breuil de Saint-Germain (Langres).

Meurthe-et-Moselle. Gabriel (1re circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy).

Morbihan.......... Guieysse (1re circ. de Lorient).

Nièvre............ D'Espeuilles (Château-Chinon), Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).

Nord............. Dejardin-Verkinder (2e circ. de Cambrai), Lalou (1re circ. de Dunkerque), Thellier de Poncheville (3e circ. de Valenciennes).

Orne............. De Lévis-Mirepoix (1) (Alençon), Dugué de la Fauconnerie (Mortagne).

Pas-de-Calais...... Tailliandier (2e circ. d'Arras).

Puy-de-Dôme....... Mège (1re circ. de Clermont-Ferrand).

Pyrénées (Basses-).. Labat (2e circ. de Bayonne).

Pyrénées (Hautes-).. De Breteuil (Argelès).

Rhône............ Couturier (5e circ. de Lyon).

Saône (Haute-)..... Bezanson (2e circ. de Lure).

Saône-et-Loire..... Boysset (1re circ. de Chalon-sur-Saône).

Sarthe............ Vilfeu (1re circ. du Mans).

Seine............. Chautemps (Paris, 3e arr.), Barodet (4e arr., 1re circ.), Chassaing (4e arr., 2e circ.), Naquet (5e arr., 1re circ.), Terrail-Mermeix (7e arr.), Marius Martin (8e arr.), Maujan (10e arr., 1re circ.), Henri Mathé (11e arr., 3e circ.), Millerand (12e arr., 1re circ.), Camille Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Hovelacque (13e arr., 1re circ.), Paulin Méry (13e arr., 2e circ.), Farcy (15e arr., 1re circ.), Laguerre (15e arr., 2e circ.), Le Senne (17e arr., 1re circ.), Ernest Roche (17e arr., 2e circ.), Laisant (18e arr., 1re circ.), Saint-Martin (18e arr., 3e circ.), Martineau (19e arr., 1re circ.), Granger (19e arr., 2e circ.), Goussot (1re circ. de Saint-Denis), Revest (2e circ. de Saint-Denis), Laur (3e circ. de Saint-Denis), Boudeau (4e circ. de Saint-Denis), de Belleval (1re circ. de Sceaux), P. Richard (3e circ. de Sceaux).

Seine-Inférieure.... De Montfort (2e circ. d'Yvetot).

Seine-et-Oise....... Argeliès (Corbeil), Brincard (2e circ. de Pontoise), Hély d'Oissel (1re circ. de Versailles), Gauthier (de Clagny) (2e circ. de Versailles).

---

(1) M. de Lévis-Mirepoix a dit : « Je n'accepte aujourd'hui d'autre mandat que celui de réclamer, avec tous mes amis, le vote de la Revision. »

MM.

Sèvres (Deux-)..... Pontois (2e circ. de Niort).
Somme............ Millevoye (1re circ. d'Amiens).
Tarn-et-Garonne.... Prax-Paris (1re circ. de Montauban).
Var............. Clémenceau (Draguignan), Camille Raspail (1re circ. de Toulon).
Vendée........... Paul Bourgeois (2e circ. de La Roche-sur-Yon).
Vienne............ G. Serph (Civray).
Vienne (Haute-)..... Le Veillé (1re circ. de Limoges).
Algérie........... Forcioli (Constantine).

2° *Pour la Revision par les deux Chambres réunies en Congrès* [1] (24 programmes).

MM.

Charente-Inférieure. Delmas (La Rochelle).
Côte-d'Or......... Lévêque (2e circ. de Dijon).
Creuse............ Martinon (1re circ. d'Aubusson), Cousset (Boussac), Lacôte, (Guéret).
Drôme............ Chevandier (Die).
Gard............. Bonnefoy-Sibour (Uzès).
Garonne (Haute-)... Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens).
Hérault.......... Razimbaud (Saint-Pons).
Landes........... Sourigues (Saint-Sever).
Loir-et-Cher....... Deniau (1re circ. de Blois), Tassin (2e circ. de Blois).
Loiret............ Lacroix (Montargis).
Loire-Inférieure.... Sibille (1re circ. de Nantes), Fidèle Simon (1re circ. de Saint-Nazaire).
Nord............. Pierre Legrand (2e circ. de Lille).
Rhône............ Guillaumou (6e circ. de Lyon).
Saône-et-Loire..... Sarrien (2e circ. de Charolles).
Savoie (Haute-)..... Brunier (Annecy).
Seine............. H. Brisson (2e circ. du 10e, Paris), Floquet (1re circ. du 11e, Paris).
Seine-et-Marne..... Prevet (Meaux).
Vienne (Haute-)..... Vacherie (Bellac).
Algérie........... Letellier (1re circ. d'Alger).

(1) M. Reybert (Saint-Claude, Jura) demande qu'on limite les attributions du Congrès à la revision des lois constitutionnelles, à la nomination du Président de la République et à la déclaration de guerre ou de paix.

3° *Pour la Revision purement et simplement* (189 programmes).

MM.

AIN............... Pochon (1re circ. de Bourg), Herbet (2e circ. de Bourg), Bizot (Gex).

AISNE............. Deville (Château-Thierry), Pasquier (1re circ. de Laon), Castelin (2e circ. de Laon), Desjardins (2e circ. de Saint-Quentin), Macherez (Soissons), Caffarelli (2e circ. de Vervins).

ALLIER............ Gacon (La Palisse), Thivrier (1re circ. de Montluçon), Félix Mathé (1re circ. de Moulins).

ALPES (BASSES-) .... Isoard (Forcalquier).

ALPES-MARITIMES..... Raiberti (1re circ. de Nice).

ARDENNES.......... De Ladoucette (Vouziers).

AUDE.............. Marty (1re circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux), Turrel (2e circ. de Narbonne).

AVEYRON........... De Benoit (Espalion), de Montéty (1re circ. de Rodez), Roques (2e circ. de Rodez), Barascud (Saint-Affrique), Cibiel (1re circ. de Villefranche).

BOUCHES-DU-RHÔNE .. Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille).

CALVADOS.......... Gérard (Bayeux), de Cornulier (2e circ. de Caen), de Colbert-Laplace (Lisieux), Conrad de Witt (Pont-l'Évêque), Jules Delafosse (Vire).

CANTAL............ Bastide (Aurillac).

CHARENTE.......... Arnous (Barbezieux), Cunéo d'Ornano (Cognac).

CHARENTE-INFÉRIEURE . Jolibois (2e circ. de Saintes).

CHER .... Prince d'Arenberg (1re circ. de Bourges), Henry Maret (Sancerre).

CORRÈZE........... Dellestable (Ussel).

CORSE .... Gavini (Bastia).

CÔTE-D'OR......... Prost (1re circ. de Beaune), Bargy (1re circ. de Dijon), Bizouard-Bert (Semur).

CREUSE............ Coutisson (Bourganeuf).

DORDOGNE.......... De Fourtou (Ribérac), Clerjounie (1re circ. de Sarlat).

DOUBS............. Beauquier (1re circ. de Besançon).

DRÔME............. Bizarelli (2e circ. de Valence).

EURE-ET-LOIR ...... Terrier (Dreux).

FINISTÈRE......... Clech (1re circ. de Morlaix).

GARD .... Desmons (1re circ. d'Alais), de Ramel (2e circ. d'Alais), de Bernis (1re circ. de Nîmes), Jamais (2e circ. de Nîmes).

GARONNE (HAUTE-)... Piou (1re circ. de Saint-Gaudens).

GERS.............. Daynaud (Condom), Fauré (Lombez).

GIRONDE........... Froin (Blaye), Robert Mitchell (La Réole).

HÉRAULT........... Vernhes (1re circ. de Béziers), Vernière (2e circ. de Béziers),

MM.

Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1[re] circ. de Montpellier), Salis (2[e] circ. de Montpellier).

ILLE-ET-VILAINE...... Porteu (Montfort), Carron (2[e] circ. de Rennes), La Chambre (Saint-Malo) Le Gonidec de Traissan (Vitré).

INDRE.............. de Saint-Martin (La Châtre), Leconte (Issoudun).

INDRE-ET-LOIRE....... Delahaye (Chinon), Muller (Loches).

ISÈRE............... Gustave Rivet (1[re] circ. de Grenoble), Bovier-Lapierre (2[e] circ. de La Tour du Pin), Jouffray (1[re] circ. de Vienne).

JURA................ Poupin (Poligny), Reybert (Saint-Claude).

LOIR-ET-CHER........ Julien (Romorantin).

LOIRE............... Souhet (2[e] circ. de Saint-Etienne).

LOIRE (HAUTE-)....... Maigne (Brioude), de Kergorlay (2[e] circ. du Puy), Malartre (Yssingeaux).

LOIRE-INFÉRIEURE..... de Pontbriant (Chateaubriant), Le Cour (2[e] circ. de Nantes), de Juigné (Paimbeuf).

LOIRET.............. Rabier (1[re] circ. d'Orléans).

LOT-ET-GARONNE...... de Laffitte de Lajoannenque (Agen).

LOZÈRE.............. Jourdan (Florac), Grousset (Marvéjols).

MAINE-ET-LOIRE...... Fairé (1[re] circ. d'Angers), de Soland (2[e] circ. d'Angers), général Lacretelle (Baugé), de Maillé (1[re] circ. de Cholet), de la Bourdonnaye (2[e] circ. de Cholet), Berger (Saumur).

MANCHE.............. de la Martinière (2[e] circ. de Coutances), Rauline (Saint-Lô).

MARNE............... Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Langlet (1[re] circ. de Reims).

MAYENNE............ Bigot (1[re] circ. de Mayenne).

MORBIHAN........... de Lamarzelle (2[e] circ. de Lorient), Lorois (2[e] circ. de Vannes).

NIÈVRE.............. Jaluzot (Clamecy), Ducoudray (Cosne).

NORD................ Hiroux (1[re] circ. d'Avesnes), Maxime Lecomte (2[e] circ. d'Avesnes), Eliez Evrard (3[e] circ. d'Avesnes), Michau (1[re] circ. de Cambrai), Dubois (2[e] circ. de Douai), Bergerot (2[e] circ. de Dunkerque), général de Frescheville (1[re] circ. d'Hazebrouck), Werquin (1[re] circ. de Lille), Léon Renard (1[re] circ. de Valenciennes), Sirot (2[e] circ. de Valenciennes).

OISE................ Boudeville (1[re] circ. de Beauvais), de l'Aigle (Compiègne).

ORNE................ de Mackau (Argentan).

PAS-DE-CALAIS....... Déprez (Béthune), Achille Adam (1[re] circ. de Boulogne).

PUY-DE-DOME........ Farjon (Ambert), Guyot-Dessaigue (2[e] circ. de Clermont-Ferrand), Bony-Cisternes (Issoire).

PYRÉNÉES (BASSES-).... Etcheverry (Mauléon).

PYRÉNÉES (HAUTES-).... Féraud (Bagnères-de-Bigorre), Achille Fould (2[e] circ. de Tarbes).

MM.

Pyrénées-Orientales.. Bartissol (Céret), Rolland (1re circ. de Perpignan), Brousse (2e circ. de Perpignan), Vilar (Prades).

Rhin (Haut-)........ Grisez (Belfort).

Rhône .... Burdeau (1re circ. de Lyon), Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon), Prenat (9e circ. de Lyon).

Saône (Haute-)..... Baïhaut (1re circ. de Lure).

Saône-et-Loire..... Magnien (1re circ. d'Autun), Gillot (2e circ. de Chalon-sur-Saône), Guillemaut (Louhans), Boullay (1re circ. de Mâcon).

Sarthe............ Galpin (2e circ. du Mans).

Seine............. Yves-Guyot (1er arr. de Paris), Mesureur (2e arr.), de Lanessan (5e circ. du 2e arr.), Lockroy (2e circ. du 11e arr.), Jacques (1re circ. du 14e arr.), Pichon (2e circ. du 14e arr.), Marmottan (16e arr.), Joffrin (2e circ. du 18e arr.), Dumay (1re circ. du 20e arr.), Tony Révillon (2e circ. du 20e arr.), Baulard (2e circ. de Sceaux).

Seine-Inférieure. .. Siegfried (1re circ. du Havre), Félix Faure (2e circ. du Havre), Piérard (3e circ. du Havre), Ricard (1re circ. de Rouen).

Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers), Montaut (Provins).

Seine-et-Oise....... Hubbard (1re circ. de Pontoise), Barbe (Rambouillet), Haussmann (3e circ. de Versailles).

Sèvres (Deux-)..... Antonin Proust (1re circ. de Niort), Taudière (Parthenay).

Somme............ Vice-amiral de Dompierre d'Hornoy (2e circ. d'Amiens), Blin de Bourdon (Doullens), Descaure (Montdidier), Gonnet (1re circ. de Péronne), d'Estourmel (2e circ. de Péronne).

Tarn .... Abrial (1re circ. de Castres), Reille (2e circ. de Castres), Dupuy-Dutemps (Gaillac), Poulié (Lavaur).

Tarn-et-Garonne.... Chabrié (Moissac).

Var............... Rousse (Brignoles).

Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin (Avignon), Michel (Carpentras).

Vendée .... Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte), Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte), Batiot (1re circ. de La Roche-sur-Yon), de La Bassetière (1re circ. des Sables-d'Olonne), de Baudry d'Asson (2e circ. des Sables-d'Olonne).

Vienne............ Nivert (Châtellerault), de Soubeyran (Loudun), Dupuytrem (2e circ. de Poitiers).

Vosges............ Boucher (2e circ. d'Épinal).

Yonne............. René Laffon (1re circ. d'Auxerre), Merlou (2e circ. d'Auxerre), Hervieu (Avallon), Dethou (Joigny), Bézine (Sens). Rathier (Tonnerre).

4° *Liste des Députés qui, sans réclamer nommément la Revision, se sont prononcés soit pour l'appel au peuple, soit pour le rétablissement de la monarchie, soit pour l'abolition du régime parlementaire, soit pour toute autre réforme impliquant la Revision de la Constitution.* (13 programmes.)

MM.

CORSE............. de Villeneuve (Calvi), abolition du parlementarisme.
INDRE.............. Benazet (Le Blanc), appel au peuple; Balsan (1re circ. de Châteauroux) : « ... La nation saura choisir les hommes et les institutions. »
LOIR-ET-CHER....... de Possesse (Vendôme), réforme de ce parlementarisme bâtard.
LOIRE-INFÉRIEURE .... de Cazenove de Pradine (3e circ. de Nantes), rétablissement de la monarchie.
MANCHE........... Arthur Legrand (Mortain), appel au peuple.
MAYENNE .... de Villebois-Mareuil (Château-Gontier), rétablissement de la monarchie; Christian d'Elva (1re circ. de Laval), appel au peuple.
MORBIHAN.......... Prince de Léon (Ploërmel), rétablissement de la monarchie; Lanjuinais (1re circ. de Pontivy), idem.
NORD .... des Rotours (4e circ. de Lille), appel au peuple.
PUY-DE-DÔME....... de Bar (1re circ. de Riom), appel au peuple.
SÈVRES (DEUX-) ..... de La Rochejacquelein (Bressuire), rétablissement de la monarchie.

5° *Pour la Revision, quand elle pourra se faire sans péril pour la République.* (20 programmes.)

MM.

AIN............... Philipon (Nantua).
ALPES (HAUTES-)..... Euzière (Gap).
AUDE .... Mir (Castelnaudary).
CHARENTE.......... Duclaud (Confolens).
CHARENTE-INFÉRIEURE. Lemercier (1re circ. de Saintes).
CORRÈZE........... Dubois (1re circ. de Brive).
CÔTE-D'OR......... Spuller (2e circ. de Beaune), Leroy (Châtillon-sur-Seine).
DRÔME............ Madier de Montjau (Montélimar), Maurice Faure (1re circ. de Valence).
INDRE-ET-LOIRE..... Pesson (2e circ. de Tours).
MARNE............ Thomas (2e circ. de Reims).
MEURTHE-ET-MOSELLE. Papelier (2e circ. de Nancy).
OISE.............. Gaillard (Senlis).
PAS-DE-CALAIS....... Ribot (1re circ. de Saint-Omer).

MM.

Saône-et-Loire..... Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles).
Seine-Inférieure.... Dautresme (2e circ. de Rouen), Richard Waddington (3e circ. de Rouen).
Vienne (Haute-).... Lavertujon (Saint-Yrieix), plus tard et par le Congrès.
Colonies.......... Amiral Vallon (Sénégal).

Pour la ratification de la Constitution par le peuple (16 programmes).

MM.

Calvados.......... De Colbert-Laplace (Lisieux).
Charente.......... Laroche-Joubert (Angoulême, 1re circ.).
Corrèze........... Borie (Tulle, 1re circ.).
Gironde........... Chiché (Bordeaux, 1re circ.), Aimelafille (Bordeaux, 2e circ.).
Ille-et-Vilaine..... Le Hérissé (Rennes, 1re circ.).
Indre-et-Loire..... Du Saussay (Tours, 1re circ.).
Meurthe-et-Moselle. Gabriel (Nancy, 1re circ.), Barrès (Nancy, 3e circ.).
Orne............. Dugué de la Fauconnerie (Mortagne).
Pyrénées (Basses-).. Labat (Bayonne, 2e circ.).
Seine............. C. Dreyfus (Paris, 12e ar., 2e circ.), Hovelacque, 13e ar., 1re circ.), Goussot (Saint-Denis, 1re circ.).
Seine-et-Oise...... Haussmann (Versailles, 3e circ.).
Somme............ Millevoye (Amiens, 1re circ.).

Se sont prononcés contre la Revision (54 programmes).

MM.

Ain.............. Henri Germain (Trévoux).
Allier............ Labussière (Gannat).
Alpes (Basses-).... Reinach (Digne).
Alpes (Hautes-).... Flourens (Embrun).
Alpes-Maritimes.... David (Puget-Théniers).
Aube............. Royer (Troyes, 1re circ.).
Cantal............ Francis Charmes (Murat), Amagat (Saint-Flour).
Charente-Inférieure. Delmas (La Rochelle).
Dordogne......... Chavoix (Périgueux, 2e circ.), Villemonte (Sarlat, 2e circ.).
Doubs............ De Moustier (Baume), Dionys Ordinaire (Pontarlier).
Eure............. Thorel (Louviers).
Eure-et-Loir...... Noël Parfait (Chartres, 1re circ.), Milochau (Chartres, 2e circ.), Deschanel (Nogent-le-Rotrou).
Finistère.......... Hémon (Quimper, 1re circ.).
Gers............. Descamps (Lectoure).
Gironde.......... Raynal (Bordeaux, 4e circ.), Cazauvieilh (Bordeaux, 5e circ.), Obissier Saint-Martin (Libourne, 2e circ.).

MM.

Isère	Durand-Savoyat (Grenoble, 3e circ.), Lombard (Vienne, 2e circ.).
Jura	Trouillot (Lons-le-Saunier).
Landes	Loustalot (Dax, 1re circ.), Léglise (Dax, 2e circ.).
Marne	Bertrand (Sainte-Menehould).
Marne (Haute-)	Rozet (Vassy).
Meurthe-et-Moselle	Cordier (Toul).
Oise	Hainsselin (Clermont).
Pas-de-Calais	Fanien (Béthune, 3e circ.), Boulanger-Bernet (Boulogne, 2e circ.), Jonnard (Saint-Omer, 2e circ.).
Pyrénées (Basses-)	Barthou (Oloron), Vignancour (Orthez), Léon Say (Pau, 1re circ.).
Pyrénées (Hautes-)	Baile (Tarbes, 1re circ.).
Rhône	Thévenet (Lyon, 2e circ.), Aynard (Lyon, 8e circ.).
Savoie	Perrier (Chambéry, 2e circ.).
Savoie (Haute-)	Folliet (Thonon).
Seine	Després (6e arr. de Paris), Émile Ferry (9e arr., 1re circ.), Berger (9e arr., 2e circ.).
Seine-Inférieure	Legras (2e circ. de Dieppe), Gervais (Neufchâtel).
Tarn-et-Garonne	Lasserre (Castelsarrasin).
Vienne	Denizot (1re circ. de Poitiers).
Vienne (Haute-)	Puyboyer (Rochechouart).
Vosges	Brugnot (1re circ. d'Épinal), Méline (Remiremont), Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié).

Nous croyons devoir ajouter à cette liste M. le comte Armand (Arcis-sur-Aube), qui s'exprime ainsi : « Après — si vous voyez que les abus du parlementarisme arrêtent tout progrès et voulez y remédier.... vous pourrez demander une revision de la Constitution. »

La plupart des députés réclament la revision des lois constitutionnelles dans le sens républicain et démocratique ; mais ils n'entrent pas dans le détail des modifications qu'ils entendent leur faire subir. Les motifs le plus souvent invoqués, d'une manière sommaire, par les autres sont :

1° La nécessité de faire disparaître les lenteurs parlementaires et les causes de conflits entre les deux Chambres, en restreignant les attributions du Sénat et en assurant le dernier mot à la Chambre des Députés ;

2° L'urgence d'une séparation plus complète et plus précise des attributions entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et, plus spécialement, celle de mettre fin aux compétitions et aux crises par l'incompatibilité des fonctions ministérielles et du mandat de député ou de sénateur;

3° La substitution de la responsabilité individuelle des ministres à leur responsabilité collective.

Un certain nombre de nos honorables collègues ne voient la solution de ces diverses questions que dans la suppression des institutions du Sénat et de la présidence de la République qu'ils considèrent comme des entraves à l'exercice de la souveraineté nationale.

D'autres, au contraire, en demandent le maintien dans l'intérêt de la République.

Le mandat impératif, le referendum, l'abolition du régime parlementaire, le rétablissement de la monarchie, l'appel au peuple sur la forme du gouvernement sont aussi réclamés dans un certain nombre de programmes ou professions de foi.

Nous donnons tous ces résultats dans la série des tableaux qui suivent :

Pour la séparation des pouvoirs. — La suppression de l'initiative parlementaire pour les ministres. — Les ministres pris en dehors du Parlement (22 programmes).

MM.

Aisne .... Desjardins (Saint-Quentin, 2e circ.).
Aude .... Ferroul (Narbonne, 1re circ.).
Calvados .... De Colbert-Laplace (Lisieux).
Charente .... Déroulède (Angoulême, 2e circ.).
Charente-Inférieure. Braud (Rochefort).
Creuse .... Cousset (Boussac), améliorer le mécanisme gouvernemental.
Finistère .... De Gasté (Brest, 1re circ.).

MM.

GARD . . . . Desmons (Alais, 1re circ.).
JURA. . . . . Poupin (Poligny), Reybert (Saint-Claude).
MAINE-ET-LOIRE . . . . . Berger (Saumur).
MEURTHE-ET-MOSELLE . Gabriel (Nancy, 1re circ.), Barrès (Nancy, 3e circ.).
SEINE . . . . Lockroy (Paris, 11e ar., 2e circ.), C. Dreyfus (12e ar., 2e circ.), Le Senne (17e ar., 1re circ.), Martineau (19e ar., 1re circ.).
SEINE-ET-MARNE. . . . . Prevet (Meaux).
TARN. . . . . Dupuy-Dutemps (Gaillac).
VAUCLUSE . . . . Pourquery de Boisserin (Avignon).
VIENNE (HAUTE-) . . . . . Le Veillé (Limoges, 1re circ.).
VOSGES. . . . . Boucher (Épinal, 2e circ.). Rendre incompatibles en fait, sinon en droit, les fonctions de ministre et celles de membres du Parlement, en obligeant les députés, anciens ministres, à se représenter devant leurs électeurs.

Pour la substitution de la responsabilité individuelle des ministres à leur responsabilité collective (7 programmes).

MM.

AUDE . . . . Ferroul (Narbonne, 1re circ.).
HÉRAULT. . . . . Razimbaud (Saint-Pons).
JURA. . . . . Poupin (Poligny), Reybert (Saint-Claude).
SEINE. . . . . C. Dreyfus (Paris, 12e ar., 2e circ.), Joffrin (18e ar., 2e circ.), Dumay (20e ar., 1re circ.).

Pour la réforme des attributions du Sénat (28 programmes).

MM.

AIN. . . . . Pochon (Bourg, 1re circ.).
AUDE . . . . Dujardin-Beaumetz (Limoux), Turrel (Narbonne, 2e circ.).
CHARENTE-INFÉRIEURE . Braud (Rochefort).
CORRÈZE. . . . . Dubois (Brive, 1re circ.).
COTE-D'OR. . . . . Levêque (Dijon, 2e circ.).
CREUSE. . . . . Cousset (Boussac), Lacôte (Guéret), si on ne peut le supprimer.
DROME . . . . Bizarelli (Valence, 2e circ.), sinon, suppression.
HÉRAULT. . . . . Razimbaud (Saint-Pons).
JURA. . . . . Reybert (Saint-Claude).
LOIR-ET-CHER . . . . Tassin (Blois, 2e circ.), Jullien (Romorantin).

MM.

Loire (Haute-)...... Maigne (Brioude).
Lot-et-Garonne..... De Laffitte de Lajoannenque (Agen).
Marne............ Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne).
Nord............ Werquin (Lille, 1re circ.).
Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne (Clermont-Ferrand, 2e circ.).
Pyrénées-Orientales. Rolland (Perpignan).
Rhin (Haut-)....... Grisez (Belfort).
Saône-et-Loire..... Sarrien (Charolles, 2e circ.), Boullay (Mâcon, 1re circ.), H. de Lacretelle (Mâcon, 2e circ.).
Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers).
Tarn............ Dupuy-Dutemps (Gaillac).
Vienne............ Nivert (Châtellerault).
Vienne (Haute-)..... Vacherie (Bellac).
Algérie........... Forcioli (Constantine, 2e circ.), ou suppression.

Pour la suppression du Sénat (58 *programmes*).

MM.

Aude............ Théron (2e circ. de Carcassonne), Ferroul (1re circ. de Narbonne).
Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Antide Boyer (5e circ. de Marseille).
Charente.......... Déroulède (2e circ. d'Angoulême).
Cher............ Baudin (2e circ. de Bourges).
Creuse........... Lacôte (Guéret).
Gard............ Desmons (1re circ. d'Alais).
Gironde.......... Chiché (1re circ. de Bordeaux), Aimelafille (2e circ. de Bordeaux).
Hérault........... Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).
Indre............ Leconte (Issoudun).
Isère........... Jouffray (1re circ. de Vienne), ou lui donner une base plus large.
Loire............ Souhet (2e circ. de Saint-Étienne).
Marne (Haute-)..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont).
Nièvre........... Gaston Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).
Rhône........... Couturier (5e circ. de Lyon).
Seine............ Chassaing (Paris, 4e arr., 2e circ.), Naquet (5e arr., 1re circ.), Terrail-Mermeix (7e arr.), Maujan (10e arr., 1re circ.), H. Mathé (11e arr., 3e circ.), Millerand (12e arr., 1re circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.) ou, tout au moins, réduc-

MM.

tion de ses droits politiques et financiers, Hovelacque (13e arr., 1re circ.), Paulin-Méry (13e arr., 2e circ.), Farcy (15 arr., 1re circ.), Laguerre (15e arr., 2e circ.), Le Senne (17e arr., 1re circ.), Ernest Roche (17e arr., 2e circ.), Laisant (18e arr., 1re circ.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), Saint-Martin (18e arr., 3e circ.), Martineau (19e arr., 1re circ.), Granger (19e arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re circ.), Tony Révillon (20e arr., 2e circ.), Goussot (1re circ. de Saint-Denis), Revest (2e circ. de Saint-Denis), Laur, (3e circ. de Saint-Denis), Boudeau (4e circ. de Saint-Denis), de Belleval (1re circ. de Sceaux), P. Richard (3e circ. de Sceaux).

Seine-et-Oise....... Argeliès (Corbeil), Barbe (Rambouillet).
Somme............ Millevoye (1re circ. d'Amiens).
Var.............. Camille Raspail (1re circ. de Toulon).
Vaucluse.......... Michel (Carpentras).
Vienne (Haute-)..... Le Veillé (1re circ. de Limoges).
Yonne............ Bézine (Sens), Rathier (Tonnerre).
Algérie........... Forcioli (2e circ. de Constantine), ou profondes modifications dans son origine et dans ses attributions.

Pour le maintien du Sénat (26 *programmes*).

MM.

Alpes-Maritimes... David (Puget-Théniers).
Aube............ Royer (1re circ. de Troyes).
Aude............ Marty (1re circ. de Carcassonne).
Creuse.......... Martinon (1re circ. d'Aubusson).
Eure-et-Loir....... Milochau (2e circ. de Chartres), avec ses prérogatives.
Finistère.......... De Gasté (1re circ. de Brest).
Gers............ Descamps (Lectoure).
Gironde.......... Raynal (4e circ. de Bordeaux), Cazauvieilh (5e circ. de Bordeaux).
Hérault........... Razimbaud (Saint-Pons).
Loir-et-Cher....... Tassin (2e circ. de Blois).
Marne........... Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Thomas (2e circ. de Reims).
Pyrénées (Basses-).. Vignancour (Orthez).
Rhône........... Thévenet (2e circ. de Lyon), Guillaumou (6e circ. de Lyon), Aynard (8e circ. de Lyon).
Saône-et-Loire..... Sarrien (2e circ. de Charolles)
Savoie (Haute-)..... Brunier (Annecy).
Seine-Inférieure.... Ricard (1re circ. de Rouen).

MM.

Somme............ Gonnet (1re circ. de Péronne).
Tarn............. Dupuy-Dutemps (Gaillac).
Tarn-et-Garonne.... Chabrié (Moissac).
Vendée............ Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte).
Vienne............ Nivert (Châtellerault).
Vienne (Haute-)..... Lavertujon (Saint-Yrieix).

Suppression de la Présidence de la République (12 programmes).

MM.

Aude............. Théron (2e circ. de Carcassonne), Ferroul (1re circ. de Narbonne).
Cher............. Baudin (2e circ. de Bourges).
Indre............. Leconte (Issoudun).
Seine............. Chassaing (Paris, 4e arr., 2e circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.) (ou tout au moins un président révocable par l'assemblée). Hovelacque (13 arr., 1re circ.), Le Senne (17e arr., 1re circ.) (remplacée par un pouvoir exécutif à plusieurs têtes). Joffrin (18e arr., 2e circ.), Granger (19e arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re circ.), Tony Révillon (20e arr., 2e circ.).

Pour le maintien de la Présidence de la République (23 programmes).

MM.

Aube.............. Royer (1re circ. de Troyes).
Aude.............. Marty (1re circ. de Carcassonne).
Eure-et-Loir....... Milochau (2e circ. de Chartres) (avec ses prérogatives).
Finistère.......... De Gasté (1re circ. de Brest), avec augmentation de ses pouvoirs, — élu tous les quatre ou cinq ans par le congrès.
Gers.............. Descamps (Lectoure).
Gironde........... Raynal (4e circ. de Bordeaux), Cazauvieilh (5e circ. de Bordeaux).
Landes............ Sourigues (Saint-Sever), mais veut un président responsable.
Loir-et-Cher....... Tassin (2e circ. de Blois).
Marne............. Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Thomas (2e circ. de Reims).
Pyrénées (Basses-).. Vignancour (Orthez).
Rhône............. Thévenet (2e circ. de Lyon), Guillaumou (6e circ. de Lyon), Aynard (8e circ. de Lyon).
Saône-et-Loire..... Sarrien (2e circ. de Charolles).

MM.

Savoie (Haute-)..... Brunier (Annecy).
Seine-Inférieure .... Ricard (1re circ. de Rouen).
Somme............ Gonnet (1re circ. de Péronne).
Tarn .... Dupuy-Dutemps (Gaillac).
Tarn-et-Garonne.... Chabrié (Moissac).
Vienne........... Nivert (Châtellerault).
Vienne (Haute-)..... Lavertujon (Saint-Yrieix).

Pour la nomination du Président de la République par le suffrage universel (10 programmes).

MM.

Calvados.......... Paulmier (Falaise).
Charente.......... Déroulède (2e circ. d'Angoulême).
Gironde........... Robert-Mitchell (La Réole).
Indre-et-Loire. .... Muller (Loches), du Saussay (1re circ. de Tours), du chef de l'État.
Meurthe-et-Moselle. Gabriel (1re circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy).
Orne............. Dugué de La Fauconnerie (Mortagne).
Seine............. Terrail-Mermeix (Paris, 7e arr.), Marius Martin (8e arr.), un gouvernement avec un chef élu par le peuple.

Mandat impératif (24 programmes).

MM.

Aude............. Théron (2e circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux).
Bouches-du-Rhône .. Lagnel (Arles).
Cher.............. Baudin (2e circ. de Bourges).
Corrèze........... Borie (1re circ. de Tulle).
Gard.............. Desmons (1re circ. d'Alais).
Loire............. Souhet (3e circ. de Saint-Étienne).
Meurthe-et-Moselle. Gabriel (1re circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy).
Rhône............ Couturier (5e circ. de Lyon).
Seine............. Chassaing (2e circ. du 4e arrond. de Paris), Maujan (1re circ. du 10e arrond.), par un engagement signé remis à son comité, Le Senne (1re circ. du 17e arrond.), Saint-Martin (3e circ. du 18e arrond.), Martineau (1re circ. du 19e arrond.) par la révocabilité toujours possible des Députés pendant l'exercice de leur mandat, Granger (2e circ. du 19e arrond.), Laur (3e circ. de Saint-Denis), par sa démission en blanc remise entre les mains du président de la fédération des groupes socialistes et républicains

MM.

de Neuilly, Boudeau (4e circ. de Saint-Denis), de Belleval (1re circ. de Sceaux), P. Richard (3e circ. de Sceaux.)

VAR .... Camille Raspail (1re circ. de Toulon) s'engage à déposer un projet de loi sur le mandat impératif.

VAUCLUSE .... Michel (Carpentras).

VIENNE (HAUTE-)..... Le Veillé (1re circ. de Limoges).

YONNE .... Bézine (Sens).

Pour l'assimilation du mandat politique au mandat civil (6 programmes).

MM.

SEINE............ Chautemps (Paris, 3e arr.), Barodet (1re circ. du 4e arrond.), C. Dreyfus (2e circ. du 12e arrond.), Joffrin (2e circ. du 18e arrond.), Dumay (1re circ. du 20e arrond.), Baulard (2e circ. de Sceaux).

Pour le referendum (30 programmes).

MM.

CHARENTE.......... Déroulède (2e circ. d'Angoulême).

CHARENTE-INFÉRIEURE. Roy de Loulay (Saint-Jean-d'Angely).

GIRONDE........... Jourde (3e circ. de Bordeaux).

ILLE-ET-VILAINE...... Le Hérissé (1re circ. de Rennes).

INDRE-ET-LOIRE ..... Muller (Loches), Dusaussay (1re circ. de Tours).

MEURTHE-ET-MOSELLE. Gabriel (1re circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy).

SEINE .... Chautemps (Paris, 3e arrond.), referendum réduit aux modifications constitutionnelles, Naquet (1re circ. du 5e arrond.), Terrail-Mermeix (7e arrond.), Farcy (1re circ. du 15e arrond.), Laguerre (2e circ. du 15e arrond.), Le Senne (1re circ. du 17e arrond.), Ernest Roche (2e circ. du 17e arrond.), Laisant (1re circ. du 18e arrond.), Joffrin (2e circ. du 18e arrond.), en matière législative, Saint-Martin (3e circ. du 18e arrond.), Martineau (1re circ. du 19e arrond.), Granger (2e circ. du 19e arrond.), Dumay (1re circ. du 20e arrond.), en matière législative, Laur (3e circ. de Saint-Denis), Boudeau (4e circ. de Saint-Denis), de Belleval (1re circ. de Sceaux), P. Richard (3e circ. de Sceaux).

SEINE-ET-OISE ...... Argeliès (Corbeil), Brincard (2e circ. de Pontoise), Gauthier de Clagny (2e circ. de Versailles).

VAR .... C. Raspail (1re circ. de Toulon).

VIENNE (HAUTE-)..... Le Veillé (1re circ. de Limoges).

Contre le referendum.

M.

SEINE.............. Després (Paris, 6[e] arrond.).

Pour l'abolition du régime parlementaire (38 programmes).

MM.

AISNE.............. Dumonteil (1[re] circ. de Saint-Quentin), Godelle (1[re] circ. de Vervins).
CALVADOS.......... Engerand (1[re] circ. de Caen), de Colbert-Laplace (Lisieux).
CHARENTE.......... Laroche-Joubert (1[re] circ. d'Angoulême), Déroulède (2[e] circ. d'Angoulême).
CHARENTE-INFÉRIEURE. Jolibois (2[e] circ. de Saintes).
CORSE.............. De Villeneuve (Calvi).
DORDOGNE.......... De Fourtou (Ribérac).
GERS............... Peyrusse (Auch), Fauré (Lombez), Paul de Cassagnac (Mirande).
GIRONDE........... Jourde (3[e] circ. de Bordeaux).
INDRE-ET-LOIRE..... Du Saussay (1[re] circ. de Tours).
LOIRE (HAUTE-)..... De Kergorlay (2[e] circ. du Puy).
MANCHE............ Rauline (Saint-Lô).
MEURTHE-ET-MOSELLE. Gabriel (1[re] circ. de Nancy), Barrès (2[e] circ. de Nancy).
NIÈVRE............ D'Espeuilles (Château-Chinon).
ORNE.............. Dugué de La Fauconnerie (Mortagne).
PUY-DE-DÔME....... Mège (Clermont-Ferrand).
PYRÉNÉES (BASSES-).. Etcheverry (Mauléon).
SEINE.............. Naquet (Paris, 5[e] arr., 1[re] circ.), Terrail-Mermeix (7[e] arr.), Marius Martin (8[e] arr.), Hovelacque (13 arr., 1[re] circ.), Paulin-Méry (13[e] arr., 2[e] circ.), Laguerre (15[e] arr., 2[e] circ.), Le Senne (17[e] arr., 1[re] circ.), Laisant (18[e] arr., 1[re] circ.), Saint-Martin (18[e] arr., 3[e] circ.), Martineau, 19[e] arr., 1[re] circ.), Goussot (1[re] circ. de Saint-Denis), Revest (2[e] circ. de Saint-Denis), Boudeau (4[e] circ. de Saint-Denis), P. Richard (3[e] circ. de Sceaux).
SEINE-ET-OISE...... Argeliès (Corbeil), Brincard (2[e] circ. de Pontoise), Gauthier de Clagny (2[e] circ. de Versailles).
VENDÉE............ Le Roux (2[e] circ. de Fontenay-le-Comte).

Réforme du régime parlementaire.

LOIR-ET-CHER...... De Possesse (Vendôme) veut qu'on réforme ce parlementarisme bâtard.

MAINE-ET-LOIRE...... Berger (Saumur) demande la restriction de l'omnipotence parlementaire et l'établissement d'une autorité forte qui rende possible l'exercice plein et entier de la souveraineté nationale.

Pour le rétablissement de la monarchie (19 professions de foi).

MM.

CÔTES-DU-NORD.... De Kergariou (1re circ. de Lannion), vicomte de La Noue (2e circ. de Saint-Brieux).
FINISTÈRE.......... Vicomte de Kermenguy (2e circ. de Morlaix).
GARD............ Comte de Bernis (1re circ. de Nîmes).
ILLE-ET-VILAINE..... Comte Le Gonidec de Traissan (Vitré).
LOIRE-INFÉRIEURE .... Comte de Pontbriand (Chateaubriand), de Cazenove de Pradine (3e circ. de Nantes), comte de Juigné (Paimbœuf).
MAINE-ET-LOIRE..... Comte de Maillé (1re circ. de Chollet), vicomte de La Bourdonnaye (2e circ. de Chollet).
MAYENNE.......... Vicomte de Villebois-Mareuil (Château-Gontier).
MORBIHAN.......... Prince de Léon (Ploërmel), comte Lanjuinais (1re circ. de Pontivy), Lorois (2e circ. de Vannes).
NORD............ Général de Frescheville (1re cir. d'Hazebrouck).
PYRÉNÉES (HAUTES-).. Marquis de Breteuil (Argelès).
SÈVRES (DEUX-).... Marquis de La Rochejacquelein (Bressuire).
VENDÉE........... Paul Bourgeois (2e circ. de La Roche-sur-Yon), de Baudry-d'Asson (2e circ. des Sables d'Olonne).

Pour l'appel au peuple ou consultation nationale sur la forme du Gouvernement (75 programmes).

MM.

AISNE........ Pasquier (1re circ. de Laon).
ARDENNES......... De Ladoucette (Vouziers).
AUBE............ Armand (Arcis-sur-Aube).
AVEYRON.......... de Benoît (Espalion), de Montéty (1re circ. de Rodez), Roques (2e circ. de Rodez), Barascud (Saint-Affrique).
CALVADOS........ Engerand (1re circ. de Caen), Paulmier (Falaise), de Colbert-Laplace (Lisieux).
CHARENTE.......... Laroche-Joubert (1re circ. d'Angoulême), Arnous (Barbezieux), Cunéo d'Ornano (Cognac).
CHARENTE-INFÉRIEURE. Eschassériaux (Jonzac), Jolibois (2e circ. de Saintes).
CORSE............ Gavini (Bastia), de Villeneuve (Calvi).
CÔTES-DU-NORD..... De Goyon (1re circ. de Guingamp), Lecerf (Loudéac).
DORDOGNE........ Maréchal (1re circ. de Périgueux), de Fourtou (Ribérac).
FINISTÈRE......... Boucher (2e circ. de Brest).

MM.

GARD .... De Ramel (2e circ. d'Alais).
GERS .... Peyrusse (Auch), Paul de Cassagnac (Mirande).
GIRONDE .... Froin (Blaye), de Lur-Saluces (Bazas), dit : « La Constituante dont le rôle sera de fixer définitivement la forme du Gouvernement ».
INDRE .... Benazet (Le Blanc), Balsan (1re circ. de Châteauroux), de Saint-Martin (La Châtre).
LOIRE-INFÉRIEURE .... Le Cour (2e circ. de Nantes).
LOIRET .... Loreau (Gien). Admet que la Constituante peut changer la forme du Gouvernement.
LOZÈRE .... Grousset (Marvéjols).
MAINE-ET-LOIRE ..... Fairé (1re circ. d'Angers), de Soland (2e circ. d'Angers), général Lacretelle (Baugé), Berger (Saumur).
MANCHE .... De La Martinière (2e circ. de Coutances), Arthur Legrand (Mortain), Rauline (Saint-Lô).
MARNE (HAUTE-) ..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont).
NIÈVRE .... D'Espeuilles (Château-Chinon).
NORD .... Dejardin-Verkinder (2e circ. de Cambrai), des Rotours (4e circ. de Lille), Léon Renard (1re circ. de Valenciennes), Thellier de Poncheville (3e circ. de Valenciennes).
OISE .... De l'Aigle (Compiègne).
ORNE .... De Lévis-Mirepoix (Alençon), de Mackau (Argentan).
PAS-DE-CALAIS ...... Achille Adam (1re circ. de Boulogne).
PUY-DE-DÔME .... Mège (1re circ. de Clermont-Ferrand), de Bar (1re circ. de Riom).
PYRÉNÉES (BASSES-) .. Labat (2e circ. de Bayonne), Etcheverry (Mauléon).
PYRÉNÉES (HAUTES-) .. De Breteuil (Argelès).
RHÔNE .... Prénat (9e arr. de Lyon).
SAÔNE (HAUTE-) ..... Bezanson (2e circ. de Lure).
SARTHE .... Vilfeu (1re circ. du Mans), Galpin (2e circ. du Mans).
SEINE .... Marius Martin (8e arr. de Paris).
SEINE-INFÉRIEURE .... Piérard (3e circ. du Havre), de Montfort (2e circ. d'Yvetot).
SEINE-ET-OISE .... Hély d'Oissel (1re circ. de Versailles).
SRVRES (DEUX-) ..... Taudière (Parthenay).
SOMME .... Vice-amiral de Dompierre-d'Hornoy (2e circ. d'Amiens), Descaure (Montdidier), d'Estourmel (2e circ. de Péronne).
TARN .... Reille (2e circ. de Castres), Poulié (Lavaur).
TARN-ET-GARONNE .... Prax-Paris (1re circ. de Montauban).
VENDÉE .... Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte), Paul Bourgeois (2e circ. de La Roche-sur-Yon).
VIENNE .... Gusman Serph (Civray), de Soubeyran (Loudun), Dupuytrem (2e circ. de Poitiers).

SEINE-ET-OISE...... Amédée Dufaure (Étampes) s'exprime ainsi : « Vous enten-

MM.

dez, avec moi, que la forme du Gouvernement ne saurait être changée sans le consentement du pays loyalement consulté. »

SOMME............ Blin de Bourdon (Doullens), dit : « Ne méconnaissant pas le droit qu'a le pays de disposer de lui-même, je désire la revision d'une Constitution que, d'ailleurs, je n'ai pas votée en 1875. »

II

Politique générale.

Sous ce titre nous avons réuni un certain nombre de questions qui ne peuvent se rattacher aux autres chapitres et dont il serait difficile de nier l'importance : la discipline parlementaire, la paix à l'extérieur, les libertés publiques, notamment la liberté de la presse, que les uns veulent absolue, et dont trente-un autres de nos collègues ont demandé de réprimer plus sûrement les excès en déférant au jugement des tribunaux correctionnels les délits d'outrage, d'injure et de diffamation contre les membres du Gouvernement, les membres des deux Chambres et les fonctionnaires publics.

L'assaut furieux qui a été livré à nos institutions par la coalition de tous les ennemis de la République a fait comprendre la nécessité de concentrer les forces républicaines, et ce sentiment a été exprimé, dans un très grand nombre de professions de foi, sous des formes différentes qu'on peut résumer ainsi : Union de tous les républicains pour la défense de la République. — Stabilité ministérielle.

Nous avons classé comme partisans d'une politique de paix extérieure, — et il ne peut s'agir que d'une paix compatible avec l'honneur national, — non seulement les députés qui ont pris, à cet égard, un engagement formel, mais tous

ceux qui ont fait à la République un mérite de l'avoir maintenue jusqu'ici sans faiblesse, ou qui ont présenté cette forme de gouvernement commme un gage de paix dans l'avenir.

Union de tous les républicains pour la défense de la République et pour les réformes (236 programmes).

MM.

Ain .... Giguet (Belley), Herbet (2e circ. de Bourg), Bizot (Gex), Philipon (Nantua).

Aisne .... Deville (Château-Thierry), Macherez (Soissons).

Allier .... Labussière (Gannat), Gacon (La Palisse), Thivrier (1re circ. de Montluçon), Dumas (2e circ. de Montluçon), Félix Mathé (1re circ. de Moulins), Ville (2e circ. de Moulins).

Alpes (Basses-)..... H. Fouquier (Barcelonnette), Deloncle (Castellane), J. Reinach (Digne), Isoard (Forcalquier), Mac-Adaras (Sisteron).

Alpes (Hautes-)..... Laurençon (Briançon), Euzière (Gap).

Alpes-Maritimes .... Rouvier (Grasse).

Ardèche .... Fougeirol (1re circ. de Privas), Clauzel (2e circ. de Privas).

Ardennes.......... Corneau (Mézières), Linard (Rethel), Jacquemart (Rocroi).

Ariège............ Delcassé (Foix), Lasbaysses (Pamiers), Sentenac (Saint-Girons).

Aube.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube); Michou (Bar-sur-Seine), Royer (1re circ. de Troyes), Rambourgt (2e circ. de Troyes).

Aude .... Marty (1re circ. de Carcassonne), Mir (Castelnaudary), Dujardin-Beaumetz (Limoux), Turrel (2e circ. de Narbonne).

Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Peytral (1re circ. de Marseille), Bouge (2e circ. de Marseille), Roux (3e circ. de Marseille), Granet (4e circ. de Marseille).

Cantal............ Bastid (Aurillac), Lascombes (Mauriac), Francis Charmes (Murat).

Charente.......... Duclaud (Confolens), Duportal (Ruffec).

Charente-Inférieure. Garnier (Marennes), Braud (Rochefort), Delmas (La Rochelle), Lemercier (1re circ. de Saintes).

Cher .... Pajot (1re circ. de Saint-Amand), H. Maret (Sancerre).

Corrèze........... Dubois (1re circ. de Brive), Labrousse (2e circ. de Brive), Delpeuch (2e circ. de Tulle), Dellestable (Ussel).

Corse .... Ceccaldi (Ajaccio), Arène (Sartène).

Côte-d'Or .... Prost (1re circ. de Beaune), Spuller (2e circ. de Beaune), Le-

MM.

roy (Châtillon), Bargy (1re circ. de Dijon), Levêque (2e circ. de Dijon), Bizouard-Bert. (Semur).

Côtes-du-Nord ..... Jacquemin (1re circ. de Dinan).

Creuse .... Martinon (1re circ. d'Aubusson, Cornudet (2e circ. d'Aubusson), Cousset (Boussac).

Dordogne .... Theulier (Nontron), Clerjounie (1re circ. de Sarlat).

Doubs .... Beauquier (1re circ. de Besançon), Viette (Montbéliard).

Drôme .... Chevandier (Die), Madier de Montjau (Montélimar), Maurice Faure (1re circ. de Valence), Bizarelli (2e circ. de Valence).

Eure-et-Loir .... Milochau (2e circ. de Chartres).

Finistère .... Gueguen (2e circ. de Châteaulin), de Kerjégu (Quimperlé).

Gard .... Desmons (1re circ. d'Alais), Jamais (2e circ. de Nîmes), Bonnefoy-Sibour (Uzès).

Garonne (Haute).... Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens), Calvinhac (2e circ. de Toulouse), Caze (Villefranche).

Gers .... Descamps (Lectoure).

Gironde .... Raynal (4e circ. de Bordeaux), Du Périer de Larsan (Lesparre), Surchamp (1re circ. de Libourne).

Hérault .... Vernhes (1re circ. de Béziers), Vernière (2e circ. de Béziers), Razimbaud (Saint-Pons).

Indre .... David (2e circ. de Châteauroux).

Indre-et-Loire ...... Pesson (2e circ. de Tours).

Isère .... G. Rivet (1re circ. de Grenoble), Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble), Saint-Romme (Saint-Marcellin), Dubost (1re circ. de La Tour-du-Pin), Bovier-Lapierre (2e circ. de La Tour-du-Pin), Jouffray (1re circ. de Vienne), Lombard (2e circ. de Vienne).

Jura .... Bourgeois (Dôle), Trouillot (Lons-le-Saunier), V. Poupin (Poligny), Reybert (Saint-Claude).

Landes .... Loustalot (1re circ. de Dax).

Loir-et-Cher .... Deniau (1re circ. de Blois), Tassin (2e circ. de Blois), Jullien (Romorantin).

Loire .... Levet (1re circ. de Montbrison), Chollet (2e circ. de Montbrison), Audiffred (1re circ. de Roanne), Gerbay (2e circ. de Roanne).

Loire (Haute-) ..... Maigne (Brioude), Dupuy (1re circ. du Puy).

Loire-Inférieure .... Sibille (1re circ. de Nantes), Fidèle Simon (1re circ. de Saint-Nazaire).

Loiret .... Viger (2e circ. d'Orléans), Lacroix (Montargis), Cochery (Pithiviers).

Lot .... Talou (1re circ. de Cahors), Émile Rey (2e circ. de Cahors), Vival (Figeac), Lachièze (Gourdon).

Lot-et-Garonne .... De Laffite de Lajoannenque (Agen), Fallières (Nérac).

MM.

LOZÈRE............ Jourdan (Florac).
MANCHE............ Riotteau (Avranches), Cabart-Danneville (Cherbourg), Briens (1re circ. de Coutances), de Lagorsse (Valognes).
MARNE............ Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Langlet (1re circ. de Reims), sans recourir à l'arsenal des lois rétrogrades; Thomas (2e circ. de Reims).
MEURTHE-ET-MOSELLE. Mézières (Briey) Viox (Lunéville), Papelier (2e circ. de Nancy), Cordier (Toul).
MEUSE............ Develle (Bar-le-Duc), Poincaré (Commercy), Royer (Montmédy), Buvignier (Verdun).
MORBIHAN.......... Guieysse (1re circ. de Lorient).
NORD............ Hiroux (1re circ. d'Avesnes), Maxime Lecomte (2e circ. d'Avesnes), Pierre Legrand (2e circ. de Lille).
OISE............ Boudeville (1re circ. de Beauvais), Delaunay (2e circ. de Beauvais), Hainsselin (Clermont).
PAS-DE-CALAIS....... Fanien (3e circ. de Béthune), Boulanger-Bernet (2e circ. de Boulogne), Ribot (1re circ. de Saint-Omer), Jonnart (2e circ. de Saint-Omer), Graux (Saint-Pol).
PUY-DE-DÔME....... Guyot-Dessaigne (2e circ. de Clermond-Ferrand), Bony-Cisternes (Issoire), Duchasseint (Thiers).
PYRÉNÉES (BASSES-).. Barthou (Oloron), Léon Say (1re circ. de Pau).
PYRÉNÉES (HAUTES-).. Baile (1re circ. de Tarbes).
PYRÉNÉES-ORIENTALES. Bartissol (Céret), Rolland (1re circ. de Perpignan), Brousse (2e circ. de Perpignan), Vilar (Prades).
RHÔNE............ Burdeau (1re circ. de Lyon), Thévenet (2e circ. de Lyon), Guillaumou (6e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon), Aynard (8e circ. de Lyon), Million (1re circ. de Villefranche).
SAÔNE (HAUTE-)..... Baïhaut (1re circ. de Lure), Mercier (Vesoul).
SAÔNE-ET-LOIRE..... Magnien (1re circ. d'Autun), Boysset (1re circ. de Chalon-sur-Saône), Gillot (2e circ. de Chalon-sur-Saône), Sarrien (2e circ. de Charolles), H. de Lacretelle (2e circ. de Mâcon).
SARTHE............ Legludic (La Flèche), Cavaignac (Saint-Calais).
SAVOIE............ P. Blanc (Albertville), J. Roche (1re circ. de Chambéry).
SAVOIE (HAUTE-)..... Ducroz (Bonneville), Duval (Saint-Julien), Folliet (Thonon).
SEINE............ Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), Mesureur (2e arr.), Chautemps, (3e arr.), Barodet (4e arr., 1re circ.), Chassaing (4e arr. 2e circ.), de Lanessan (5 arr., 2e circ.), E. Ferry (9e arr., 1re circ.), Brisson (10e arr., 2e circ.), Floquet (11e arr., 1re circ.), H. Mathé (11e arr. 3e circ.), Millerand (12e arr., 1re circ.), Pichon, 14e arr., 2e circ.), Marmottan (16e arr.), Tony Révillon (20e arr., 2e circ.).
SEINE-INFÉRIEURE... Legras (2e circ. de Dieppe), Siegfried (1re circ. du Havre),

MM.

	Félix Faure (2e circ. du Havre), R. Waddington (3e circ. de Rouen).
Seine-et-Marne	Gastellier (Coulommiers).
Seine-et-Oise.......	Hubbard (1re circ. de Pontoise).
Sèvres (Deux-)	Goirand (Melle), Proust (1re circ. de Niort).
Somme	De Douville-Maillefeu (2e circ. d'Abbeville), Gonnet (1re circ. de Péronne).
Tarn.............	Cavalié (1re circ. d'Albi).
Tarn-et-Garonne....	Lasserre (Castelsarrasin).
Var..............	Clémenceau (Draguignan).
Vaucluse..........	Pourquery de Boisserin (Avignon), Michel (Carpentras), J. Gaillard (Orange).
Vendée...........	Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte), Batiot (1re circ. de La Roche-sur-Yon).
Vienne...........	Nivert (Chatellerault), Denizot (1re circ. de Poitiers).
Vienne (Haute-)....	Vacherie (Bellac), Gotteron (2e circ. de Limoges), Puyboyer (Rochechouart).
Vosges...........	Frogier de Ponlevoy (Neufchâteau), général Tricoche (1re circ. de Saint-Dié).
Yonne	Dethou (Joigny), Bézine (Sens).
Algérie..........	Thomson (1re circ. de Constantine), Forcioli (2e circ. de Constantine), Saint-Germain (1re circ. d'Oran), Étienne (2e circ. d'Oran).
Colonies..........	Le Roy (1re circ. de La Réunion), de Mahy (2e circ. de La Réunion), Pierre-Alype (Inde française), Franconie (la Guyane), Le Myre de Vilers (Cochinchine française).

Pour la stabilité ministérielle (141 programmes).

MM.

Ain..............	Herbet (2e circ. de Bourg), Bizot (Gex), Philipon (Nantua).
Allier............	Gacon (La Palisse).
Alpes (Basses-).....	Deloncle (Castellane), Reinach (Digne), Mac-Adaras (Sisteron).
Alpes (Hautes-).....	Flourens (Embrun).
Alpes-Maritimes	Rouvier (Grasse).
Ardèche..........	Fougeirol (1re circ. de Privas), de Montgolfier (2e circ. de Tournon).
Aube	Armand (Arcis-sur-Aube).
Aveyron	Maruéjouls (2e circ. de Villefranche).
Cantal............	Lascombes (Mauriac).
Charente-Inférieure.	Garnier (Marennes), Delmas (La Rochelle).
Corrèze..	Dubois (Brive), Delpeuch (2e circ. de Tulle), Dellestable (Ussel).

MM.

CÔTE-D'OR........ Spuller (2e circ. de Beaune), Leroy (Chatillon), Levêque (2e circ. de Dijon), Bizouard-Bert (Semur).

CÔTES-DU-NORD..... Armez (Saint-Brieuc).

CREUSE........... Cornudet (Aubusson).

DORDOGNE......... De La Batut (1re circ. de Bergerac), Theulier (Nantua), Chavoix (2e circ. de Périgueux), Clerjounie (1re circ. de Sarlat), Villemonte (2e circ. de Sarlat).

DOUBS............ Beauquier (1re circ. de Besançon).

DRÔME............ Chevandier (Die), Maurice-Faure (1re circ. de Valence).

EURE............. Isambard (1re circ. d'Évreux).

EURE-ET-LOIR...... Noël-Parfait (1re circ. de Chartres), Milochau (2e circ. de Chartres), Isambert (Châteaudun), Deschanel (Nogent-le-Rotrou).

FINISTÈRE......... Cosmao-Dumenez (Quimper), de Kerjégu (Quimperlé).

GARONNE (HAUTE-)... Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens), Mandeville (3e circ. de Toulouse), Caze (Villefranche).

GIRONDE.......... Raynal (4e circ. de Bordeaux), Cazauvieilh (5e circ. de Bordeaux), Surchamp (1re circ. de Libourne), Obissier Saint-Martin (2e circ. de Libourne).

INDRE-ET-LOIRE..... Du Saussay (1re circ. de Tours), Pesson (2e circ. de Tours).

ISÈRE............ Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble), Saint-Romme (Saint-Marcelin), Bovier-Lapierre (2e circ. de La Tour-du-Pin).

JURA............. Trouillot (Lons-le-Saunier), Poupin (Poligny), Reybert (Saint. Claude).

LANDES........... Loustalot (1re circ. de Dax), Jumel (2e circ. de Mont-de-Marsan).

LOIR-ET-CHER....... Deniau (1re circ. de Blois), Tassin (2e circ. de Blois).

LOIRE............ Levet (1re circ. de Montbrison), majorité de Gouvernement, Chollet (2e circ. de Montbrison), Audiffred (1re circ. de Roanne), Gerbay (2e circ. de Roanne).

LOIRE-INFÉRIEURE... Sibille (1re circ. de Nantes).

LOIRET........... Rabier (1re circ. d'Orléans), Cochery (Pithiviers).

LOT.............. Talou (1re circ. de Cahors), Vival (Figeac), Lachièze (Gourdon)-

LOT-ET-GARONNE.... De Laffitte de Lajoannenque (Agen), Deluns-Montaut (Marmande), Leygues (Villeneuve-sur-Lot).

MANCHE........... Riotteau (Avranches), Briens (1re circ. de Coutances), de Lagorsse (Valognes).

MARNE............ Vallé (Epernay).

MARNE (HAUTE-).... Rozet (Vassy).

MAYENNE.......... Chaulin-Servinière (2e circ. de Mayenne).

MEURTHE-ET-MOSELLE. Viox (Lunéville), Papelier (2e circ. de Nancy), Cordier (Toul).

MEUSE............ Develle (Bar-le-Duc), Poincaré (Commercy).

NORD............. Hiroux (1re circ. d'Avesnes), Maxime Lecomte (2e circ. d'Avesnes), Trannin (1re circ. de Douai).

MM.

Oise............... Boudeville (1re circ. de Beauvais), Delaunay (2e circ. de Beauvais), Gaillard (Senlis).

Orne.............. Dugué de la Fauconnerie (Mortagne).

Pas-de-Calais...... Ledieu (1re circ. d'Arras), Boudenoot (Montreuil), Ribot (1re circ. de Saint-Omer), Jonnart (2e circ. de Saint-Omer), Graux (Saint-Pol).

Puy-de-Dôme....... Bony-Cisternes (Issoire).

Pyrénées (Basses-).. Lafont (1re circ. de Bayonne), Quintaa (2e circ. de Pau).

Pyrénées (Hautes-).. Baile (1re circ. de Tarbes).

Pyrénées-Orientales. Bartissol (Céret).

Rhône............. Burdeau (1re circ. de Lyon), Thévenet (2e circ. de Lyon), Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon), Million (1re circ. de Villefranche).

Saône (Haute-)..... Signard (Gray), Baïhaut (1re circ. de Lure).

Saône-et-Loire..... Sarrien (2e circ. de Charolles).

Sarthe............ Legludic (La Flèche), Cavaignac (Saint-Calais).

Savoie............ P. Blanc (Abberville), J. Roche (1re circ. de Chambéry), Perrier (2e circ. de Chambéry), Horteur (Saint-Jean-de-Maurienne).

Savoie (Haute-)..... Folliet (Thonon).

Seine............. Emile Ferry (Paris 9e arr. 1re circ.), Berger (9e arr. 2e circ.), Lockroy (11e arr. 2e circ.), Millerand (12e arr. 1re circ.), Marmottan (16e arr.), Tony Révillon (20e arr. 2e circ.).

Seine-Inférieure..... Siegfried (1re circ. du Havre), R. Waddington (3e circ. de Rouen).

Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers), Prevet (Meaux).

Seine-et-Oise...... Lebaudy (Mantes).

Somme............. François (1re circ. d'Abbeville).

Tarn.............. Dupuy-Dutemps (Gaillac).

Tarn-et-Garonne.... Chabrié (Moissac).

Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin (Avignon).

Vienne............ Nivert (Châtellerault).

Vienne (Haute-)..... Gotteron (2e circ. de Limoges), Puyboyer (Rochechouart).

Vosges............ Brugnot (1re circ. d'Épinal), Frogier de Ponlevoy (Neufchâteau), Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié).

Yonne............. Rathier (Tonnerre).

Colonies.......... Amiral Vallon (Sénégal), Le Myre de Vilers (Cochinchine française).

Épuration du personnel des fonctionnaires dans un sens républicain
(35 programmes).

MM.

Allier............ Labussière (Gannat), remplacés par des élèves des écoles de

MM.

l'Etat; Gacon (La Palisse); Dumas (2e circ. de Montluçon), Félix Mathé (1re circ. de Moulins); Ville (2e circ. de Moulins), les fonctions publiques accordées seulement aux jeunes gens ayant passé au moins deux ans dans les écoles de l'Etat.

AUDE .... Dujardin-Beaumetz (Limoux).
CHER .... Pajot (1re circ. de Saint-Amand).
CORRÈZE........... Dellestable (Ussel).
CÔTE D'OR .... Bargy (1re circ. de Dijon).
DORDOGNE.......... Clament (Bergerac).
DRÔME .... Chevandier (Die), Maurice Faure (1re circ. de Valence), Bizarelli (2e circ. de Valence).
GARONNE (HAUTE-)... Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens), Calvinhac (2e circ. de Toulouse).
HÉRAULT........... Vernhes (1re circ. de Béziers), Vernière (2e circ. de Béziers); Razimbaud (Saint-Pons).
ISÈRE .... Saint-Romme (Saint-Marcellin).
JURA.............. Reybert (Saint-Claude).
LOIR-ET-CHER....... Tassin (2e circ. de Blois).
LOT-ET-GARONNE..... De Laffitte de Lajoannenque (Agen).
LOZÈRE............ Jourdan (Florac).
MARNE (HAUTE-)..... Rozet (Vassy).
NORD .... Sirot (2e circ. de Valenciennes).
PUY-DE-DÔME .... Bony-Cisternes (Issoire).
RHÔNE............. Guillaumou (6e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon).
SAÔNE (HAUTE-) ..... Baïhaut (1re circ. de Lure).
SEINE............. Maujan (10e arr., 1re circ. de Paris), H. Brisson (10e arr., 2e circ.).
TARN .... Cavalié (Albi).
VAR .... Clémenceau (Draguignan), C. Raspail (1re circ. de Toulon).
VIENNE............ Nivert (1re circ. de Châtellerault).

Pour une politique de paix à l'extérieur (207 programmes).

MM.

AIN................ Herbet (2e circ de Bourg).
AISNE.............. Desjardins (2e circ. de Saint-Quentin), Macherez (Soissons), Caffarelli (2e circ. de Vervins).
ALLIER .... Labussière (Gannat), Dumas (2e circ. de Montluçon), Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
ALPES (BASSES-)..... H. Fouquier (Barcelonnette), Deloncle (Castellane), Reinach (Digne), Isoard (Forcalquier).
ALPES (HAUTES-).... Laurençon (Briançon), Flourens (Embrun), Euzière (Gap.)
ALPES-MARITIMES .... Rouvier (Grasse).

MM.

ARDÈCHE........... Seignobos (1re circ. de Tournon), de Montgolfier (2e circ. de Tournon).

ARDENNES.......... Corneau (Mézières), Linard (Rethel), Jacquemart (Rocroi), de Ladoucette (Vouziers).

AUBE.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), Michou (Bar-sur-Seine).

AUDE.............. Marty (1re circ. de Carcassonne), Mir (Castelnaudary), Turrel (2e circ. de Narbonne).

AVEYRON........... de Benoit (Espalion), Clausel de Coussergues (Millau), de Montéty (1re circ. de Rodez), Maruéjouls (2e circ. de Villefranche).

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), Roux (3e circ. de Marseille).

CALVADOS.......... Paulmier (Falaise), Jules Delafosse (Vire).

CANTAL............ Lascombes (Mauriac), Francis Charmes (Murat).

CHARENTE.......... Cuneo d'Ornano (Cognac).

CHARENTE-INFÉRIEURE. Garnier (Marennes), Lemercier (1re circ. de Saintes).

CHER.............. Prince d'Arenberg (1re circ. de Bourges), H. Maret (Sancerre).

CORRÈZE........... Dubois (1re circ. de Brive), voudrait un congrès de la paix; Borie (1re circ. de Tulle), Delpeuch (2e circ. de Tulle).

CÔTE-D'OR......... Spuller (2e circ. de Beaune), Leroy (Châtillon-sur-Seine), Levêque (2e circ. de Dijon).

CÔTES-DU-NORD..... Jacquemin (1re circ. de Dinan), de Boisboissel (2e circ. de Guingamp), Armez (1re circ. de Saint-Brieuc).

CREUSE............ Cornudet (2e circ. d'Aubusson), Coutisson (Bourganeuf).

DORDOGNE.......... de La Batut (1re circ. de Bergerac), Clament (2e circ. de Bergerac), de Fourtou (Ribérac), Chavoix (2e circ. de Périgueux), Villemonte (2e circ. de Sarlat).

DOUBS............. Dionys-Ordinaire (Pontarlier).

DRÔME............. Chevandier (Die), Boissy-d'Anglas (Nyons), Bizarelli (2e circ. de Valence).

EURE.............. Olry (2e circ. d'Evreux).

EURE-ET-LOIR...... Noël-Parfait (1re circ. de Chartres), Milochau (2e circ. de Chartres), Isambert (Châteaudun).

FINISTÈRE......... De Gasté (1re circ. de Brest), Boucher (2e circ. de Brest), Le Borgne (1re circ. de Châteaulin), Clech (1re circ. de Morlaix), Cosmao-Dumenez (2e circ. de Quimper), de Kerjégu (Quimperlé).

GARONNE (HAUTE-)... Germain (Muret), Caze (Villefranche).

GERS.............. Daynaud (Condom).

GIRONDE........... Cazauvieilh (5e circ. de Bordeaux), Surchamp (1re circ. de Libourne), Obissier Saint-Martin (2e circ. de Libourne), Robert-Mitchell (La Réole).

HÉRAULT........... Déandreis (1re circ. de Montpellier), Ménard-Dorian (Lodève).

INDRE............. Bénazet (Le Blanc), David (2e circ. de Châteauroux).

MM.

INDRE-ET-LOIRE....... Delahaye (Chinon), Muller (Loches), du Saussay (1re circ. de Tours).

ISÈRE............. Rivet (1re circ. de Grenoble), Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), Dubost (1re circ. de La Tour-du-Pin), Bovier-Lapierre (2e circ. de La Tour-du-Pin), Lombard (2e circ. de Vienne).

JURA............... Trouillot (Lons-le-Saunier), V. Poupin (Poligny), Reybert (Saint-Claude).

LANDES............ Loustalot (1re circ. de Dax), Léglise (2e circ. de Dax), Jumel (2e circ. de Mont-de-Marsan).

LOIR-ET-CHER....... Tassin (2e circ. de Blois), de Possesse (Vendôme).

LOIRE.............. Levet (1re circ. de Montbrison), Audiffred (1re circ. de Roanne), Gerbay (2e circ. de Roanne).

LOIRE (HAUTE-)...... Dupuy (1re circ. Le Puy), Malartre (Issingeaux).

LOIRE-INFÉRIEURE.... Sibille (1re circ. de Nantes), Le Cour (2e circ. de Nantes), Fidèle Simon (1re circ. de Saint-Nazaire).

LOIRET............. Cochery (Pithiviers).

LOT............... Talou (1re circ. de Cahors), Em. Rey (2e circ. de Cahors), Vival (Figeac), Lachièze (Gourdon).

LOT-ET-GARONNE...... De Laffitte de Lajoannenque (Agen), Deluns-Montaut (Marmande), Fallières (Nérac), Leygues (Villeneuve-sur-Lot).

MAINE-ET-LOIRE..... Berger (Saumur).

MANCHE............ Riotteau (Avranches), Cabart-Danneville (Cherbourg), Briens (1re circ. de Coutances), de La Martinière (2e circ. de Coutances), Arthur Legrand (Mortain), Rauline (Saint-Lô), de Lagorsse (Valognes).

MARNE............. Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Vallé (Épernay), Bertrand (Sainte-Menehould).

MARNE (HAUTE-)..... Du Breuil de Saint-Germain (Langres).

MAYENNE........... Colonel de Plazanet (2e circ. de Laval), Chaulin-Servinière (2e circ. de Mayenne).

MEURTHE-ET-MOSELLE. Mézières (Briey), Viox (Lunéville).

MEUSE............. Develle (Bar-le-Duc), Royer (Montmédy), Buvignier (Verdun).

NORD.............. Maxime Lecomte (2e circ. d'Avesnes), Michau (1re circ. de Cambrai), Dubois (2e circ. de Douai), Pierre Legrand (2e circ. de Lille), Des Rotours (4e circ. de Lille), Thellier de Poncheville (3e circ. de Valenciennes).

OISE.............. Boudeville (1re circ. de Beauvais), de l'Aigle (Compiègne).

ORNE.............. De Mackau (Argentan), Christophle (1re circ. de Domfront), Dugué de la Fauconnerie (Mortagne).

PAS-DE-CALAIS...... Ledieu (1re circ. d'Arras), Boulanger-Bernet (2e circ. de Boulogne), Boudenoot (Montreuil).

PUY-DE-DÔME....... Farjon (Ambert), de Bar (1re circ. de Riom).

PYRÉNÉES (BASSES-).. Lafont (1re circ. de Bayonne), Barthou (Oloron), Vignancour

MM.

(Orthez), Léon Say (1re circ. de Pau), Quintaa (2e circ. de Pau).

Rhin (Haut-)....... Grisez (Belfort).

Rhône .... Aynard (8e circ. de Lyon), Prévat (9e circ. de Lyon), Million (Villefranche).

Saône (Haute-)..... Baïhaut (1re circ. de Lure).

Saône-et-Loire ..... Magnien (1re circ. d'Autun), Schneider (2e circ. d'Autun), Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles), Sarrien (2e circ. de Charolles).

Sarthe............ Legludic (La Flèche), Vilfeu (1re circ. Le Mans), Cavaignac (Saint-Calais).

Savoie............ J. Roche (1re circ. de Chambéry), Perrier (2e circ. de Chambéry), Carquet (Moutiers), Horteur (Saint-Jean-de-Maurienne).

Savoie (Haute-).... Brunier (Annecy), Duval (Saint-Julien), Folliet (Thonon).

Seine............. Berger (Paris, 9e arr., 2e circ.).

Seine-Inférieure.... Breton (1re circ. de Dieppe), Gervais (Neufchâtel), R. Waddington (3e circ. de Rouen).

Sèvres (Deux-)...... Goirand (Melle), Taudière (Parthenay).

Somme............ Millevoye (1re circ. d'Amiens), Gonnet (1re circ. de Péronne).

Tarn.............. Abrial (1re circ. de Castres), Reille (2e circ. de Castres).

Tarn-et-Garonne.... Chabrié (Moissac).

Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin (Avignon), Michel (Carpentras), Gaillard (Orange).

Var.............. Raspail (1re circ. de Toulon).

Vendée........... Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte), Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte), Batiot (1re circ. de La Roche-sur-Yon), de la Bassetière (1re circ. Les Sables-d'Olonne).

Vienne............ Nivert (Châtellerault), Gusman Serph (Civray), Denizot (1re circ. de Poitiers), Dupuytrem (2e circ. de Poitiers).

Vienne (Haute-) .... Vacherie (Bellac), Gotteron (2e circ. de Limoges). Puyboyer (Rochechouart).

Vosges............ Brugnot (1re circ. d'Épinal), Mougin (Mirecourt), Frogier de Ponlevoy (Neufchâteau), Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié).

Yonne .... René Laffon (1re circ. d'Auxerre).

Algérie........... Forcioli (2e circ. de Constantine), Étienne (2e circ. d'Oran).

Pour l'arbitrage international (6 programmes).

MM.

Corrèze........... Dubois (1re circ. de Brive), tentative d'un congrès de la paix.

Creuse............ Coutisson (Bourganeuf), un arbitrage européen, sorte de tribunal statuant sur les grands conflits internationaux.

MM.

FINISTÈRE..........	de Gasté (1re circ. de Brest), dans le but de supprimer le droit de conquête et les armées permanentes.
JURA..............	Reybert (Saint-Claude), pour éviter les guerres.
VAR..............	C. Raspail (1re circ. de Toulon).
VAUCLUSE..........	Michel (Carpentras).

Pour la restitution aux tribunaux correctionnels de la répression des délits d'injures, outrage et diffamation commis par la voie de la presse contre les membres du Gouvernement, les membres des deux Chambres et les fonctionnaires publics (31 programmes).

MM.

AIN................	Herbet (1re circ. de Bourg).
ALPES (BASSES-).....	Reinach (Digne).
ARIÈGE............	Delcassé (Foix).
CÔTE-D'OR.........	Levêque (2e circ. de Dijon).
DORDOGNE..........	Clament (Bergerac).
DOUBS............	Beauquier (Besançon).
DRÔME............	Chevandier (Die), Maurice-Faure (1re circ. de Valence).
EURE.............	Thorel (Louviers).
GIRONDE..........	Surchamp (1re circ. de Libourne).
ISÈRE............	Lombard (2e circ. de Vienne).
LOT-ET-GARONNE....	De Laffitte de Lajoannenque (Agen), Deluns-Montaut (Marmande), Fallières (Nérac).
MARNE............	Vallé (Épernay).
MEURTHE-ET-MOSELLE.	Cordier (Toul).
NORD.............	Sirot (1re circ. de Valenciennes).
OISE.............	Delaunay (2e circ. de Beauvais).
PAS-DE-CALAIS......	Jonnart (2e circ. de Saint-Omer).
RHÔNE............	Thévenet (2e circ. de Lyon), Guillaumou (6e circ. de Lyon).
SAÔNE (HAUTE-).....	Baïhaut (1re circ. de Lure).
SAÔNE-ET-LOIRE....	Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles), Sarrien (2e circ. de Charolles).
SAVOIE...........	Blanc (Albertville), Horteur (Saint-Jean-de-Maurienne).
SAVOIE (HAUTE-)....	Duval (Saint-Julien).
SEINE-INFÉRIEURE....	Breton (1re circ. de Dieppe).
TARN.............	Cavalié (Albi).
VAUCLUSE.........	Pourquery de Boisserin (Avignon).
COLONIES..........	Amiral Vallon (Sénégal).

Pour la liberté complète de la presse (22 programmes).

MM.

Allier .... Thivrier (1re circ. de Montluçon), abrogation de toutes les lois sur la presse.

Aude .... Théron (2e circ. de Carcassonne), liberté entière; Ferroul (1re circ. de Narbonne), liberté absolue.

Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille), demandent que la liberté de la presse soit garantie par la Constitution.

Gard .... Desmons (1re circ. d'Alais).

Loire............ Souhet (3e circ. de Saint-Étienne).

Loire (Haute-)..... Maigne (Brioude).

Marne .... Bertrand (Sainte-Menehould), maintien de toutes les libertés.

Meurthe-et-Moselle. Gabriel (1re circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy), veulent l'abolition de toutes les lois restrictives.

Nièvre .... Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).

Saône-et-Loire..... H. de Lacretelle (2e circ. de Mâcon), absolue.

Seine .... Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re cir.); ces deux derniers demandent l'abrogation de toutes les lois sur la presse.

Seine-et-Oise...... Hubbard (1re circ. de Pontoise).

Algérie .... Étienne (2e circ. d'Oran).

Pour la liberté de réunion (23 programmes).

MM.

Allier .... Thivrier (1re circ. de Montluçon) veut l'abrogation de toutes les lois sur les réunions.

Aude .... Théron (2e circ. de Carcassonne), liberté entière; Ferroul (1re circ. de Narbonne), liberté absolue.

Bouches-du-Rhone... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille) demandent que la liberté de réunion soit garantie par la Constitution.

Calvados.......... Engerand (1re circ. de Caen).

Gard .... Desmons (1re circ. d'Alais).

Indre-et-Loire..... Du Saussay (1re circ. de Tours), pour tous dans le sens le plus large.

Loire (Haute-) ..... Maigne (Brioude).

MM.

Marne .... Bertrand (Sainte-Menehould), maintien de toutes les libertés.

Meurthe-et-Moselle. Gabriel (1re circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy), veulent l'abolition de toutes les lois restrictives.

Nièvre............ Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).

Saône-et-Loire ..... H. de Lacretelle (2e circ. de Mâcon), absolue.

Seine............. Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re circ.) ; ces deux derniers demandent l'abrogation de toutes les lois sur les réunions.

Seine-et-Oise....... Hubbard (1re circ. de Pontoise).

Algérie........... Étienne (2e circ. d'Oran).

Pour la liberté d'association (46 programmes).

MM.

Allier............ Thivrier (1re circ. de Montluçon) veut l'abolition de toutes les lois sur les associations.

Aude............. Théron (2e circ. de Carcassonne), liberté entière; Dujardin-Beaumetz (Limoux), id.; Ferroul (1re circ. de Narbonne), absolue.

Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille) demandent que la liberté d'association soit garantie par la Constitution.

Côte-d'Or......... Bargy (1re circ. de Dijon) votera le projet Floquet sur les associations, qui permettra d'arriver sans secousses à la dénonciation du Concordat.

Côtes-du-Nord ..... Jacquemin (1re circ. de Dinan) : Je voudrais qu'une loi libérale sur les associations fît cesser pour les congrégations le régime des décrets et les replaçât sous l'empire du droit commun.

Drôme............ Bizarelli (2e circ. de Valence), avec les garanties nécessaires.

Gard............. Desmons (1re circ. d'Alais).

Indre-et-Loire...... Du Saussay (1re circ. de Tours), pour tous dans le sens le plus large.

Loir-et-Cher....... Jullien (Romorantin), faire une bonne loi sur les associations.

Loire (Haute-) ..... Maigne (Brioude), Dupuy (1re circ. du Puy), demande la loi sur les associations.

Lot-et-Garonne.... De Laffitte de Lajoannenque (Agen), une loi sur les associations.

Marne .... Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), réforme de la législation sur les associations; Vallé (Épernay), préparer une

MM.

loi sur les associations et les congrégations; Bertrand (Sainte-Menehould), maintien de toutes les libertés.

MEURTHE-ET-MOSELLE. Gabriel (1re circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy) veulent l'abolition de toutes les lois restrictives.

NIÈVRE............ Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).

NORD............. Sirot (2e circ. de Valenciennes) : Je voterai une loi sur les associations.

SAÔNE-ET-LOIRE..... Magnien (1re circ. d'Autun), avec interdiction absolue des biens de main-morte; Sarrien (2e circ. de Charolles), une loi sur les associations réglant définitivement la situation des Églises dans l'État; H. de Lacretelle (2e circ. de Mâcon), liberté absolue.

SEINE............. Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), Barodet (4e arr., 1re circ.), de Lanessan (5e arr., 2e circ.), Marius Martin (8e arr.), Floquet (11e arr., 1re circ.), Lockroy (11e arr., 2e circ.), H. Mathé (11e arr., 3e circ.); ces trois derniers, une loi sur les associations garantissant la liberté et les droits des citoyens et la laïcité de l'État; C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Pichon (14e arr., 2e circ.), avec interdiction des biens de mainmorte; Joffrin (18e arr., 2e circ.) et Dumay (20e arr., 1re circ.), abrogation de toutes les lois sur les associations; de Belleval (1re circ. de Sceaux), Baulard (2e circ. de Sceaux), une loi sur les associations.

SEINE-ET-OISE....... Hubbard (1re circ. de Pontoise), Barbe (Rambouillet).

VAUCLUSE.......... Michel (Carpentras).

VIENNE (HAUTE-).... Vacherie (Bellac).

Pour la liberté individuelle (11 programmes).

MM.

AISNE............. Castelin (2e circ. de Laon), défense de tous les droits, de toutes les libertés de 1789.

ARDENNES.......... Varlet (Sedan), complète, à tous les points de vue.

AUBE.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), garantir la liberté individuelle.

CALVADOS.......... Paulmier (Falaise) se plaint que la liberté des citoyens soit menacée, foulée aux pieds.

MARNE............ Bertrand (Sainte-Menehould), maintien de toutes les libertés.

MEURTHE-ET-MOSELLE. Gabriel (1re circ. de Nancy) et Barrès (Nancy 3e), abolition de toutes les lois restrictives.

NIÈVRE............ Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).

SEINE-ET-OISE...... Dufaure (Etampes).

COLONIES.......... Amiral Vallon (Sénégal).

Amnistie.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles).

SEINE............. H. Mathé (Paris, 11e arr., 3e circ.), amnistie pleine et entière pour toutes les condamnations prononcées à raison de faits de grève et de faits connexes; Paulin Méry (13e arr., 2e circ.), pour délits politiques, de presse, de grève et faits connexes; Jacques (14e arr., 1re circ.), pour délits politiques et les marchands de vins condamnés; Joffrin (18e arr., 2e circ.) et Dumay (20e arr., 1re circ.), pour tous les condamnés pour délits politiques et faits connexes.

Pour le rappel des lois d'exil (25 programmes).

MM.

AISNE............. Desjardins (2e circ. de Saint-Quentin), Godelle (1re circ. de Vervins), Caffarelli (2e circ. de Vervins).

CALVADOS.......... De Cornulier (2e circ. de Caen), Conrad de Witt (Pont-l'Evêque).

DORDOGNE.......... Maréchal (1re circ. Périgueux).

GARD.............. De Ramel (2e circ. d'Alais).

GARONNE (HAUTE-)... Piou (1re circ. de Saint-Gaudens).

GERS.............. Fauré (Lombez), Paul de Cassagnac (Mirande).

ILLE-ET-VILAINE..... De Lorgeril (Saint-Malo).

MAINE-ET-LOIRE..... Fairé (1re circ. d'Angers).

NORD.............. Dejardin-Verkinder (2e circ. de Cambrai), Bergerot (2e circ. de Dunkerque).

OISE.............. De l'Aigle (Compiègne).

ORNE.............. De Levis-Mirepoix (Alençon).

PUY-DE-DOME....... Mège (1re circ. de Clermont-Ferrand).

SEINE............. Terrail-Mermeix (Paris, 7e arr.), Laguerre (15e arr., 2e circ.).

SEINE-INFÉRIEURE.... De Montfort (2e circ. d'Yvetot).

SÈVRES (DEUX-)..... Taudière (Parthenay).

SOMME............. D'Estourmel (2e circ. de Péronne).

TARN.............. Reille (2e circ. de Cartres).

VENDÉE............ Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte), de Baudry-d'Asson (2e circ. des Sables-d'Olonne).

III

Questions religieuses.

Pour la séparation des Eglises et de l'État. — Dénonciation du Concordat. — Suppression du Budget des Cultes (1) *(117 programmes).*

La plupart des députés qui se sont prononcés pour la séparation des Églises et de l'État entendent que la dénonciation du Concordat soit précédée de mesures préparatoires, notamment d'une loi sur les associations. Leurs noms sont marqués d'une astérisque.

	MM.
Ain	Pochon (1re circ. de Bourg), Bizot (Gex).
Aisne	Deville (Château-Thierry).
Allier	Gacon (La Palisse), Thivrier (1re circ. de Montluçon), Dumas (2e circ. de Montluçon), dès qu'elle sera demandée par le Gouvernement. Félix Mathé (1re circ. de Moulins), Ville* (2e circ. de Moulins).
Aude	Marty* (1re circ. de Carcassonne), Théron (2e circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz* (Limoux) Ferroul* (1re circ. de Narbonne), Turrel* (2e circ. de Narbonne).
Bouches-du-Rhône	Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Bouge (2e circ. de Marseille), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
Charente-Inférieure	Braud (Rochefort).
Cher	Baudin (Bourges), Pajot, (1re circ. de Saint-Amand).
Côte-d'Or	Prost (1re circ. de Beaune), Bargy* (1re circ. de Dijon), Levêque* (2e circ. de Dijon).
Creuse	Cousset* (Boussac), Lacôte (Guéret).
Doubs	Beauquier* (1re circ. de Besançon).
Drôme	Chevandier* (Die), Madier de Montjau (Montélimar), Maurice Faure (1re circ. de Valence), Bizarelli (2e circ. de Valence), dès que cela sera possible.
Eure	Isambard (1re circ. d'Évreux).
Finistère	Clech (1re circ. de Morlaix).

1. Nous avons considéré ces expressions comme synonymes.

MM.

GARD.................. Desmons (1[re] circ. d'Alais), Jamais* (2[e] circ. de Nîmes), Gaussorgues* (Le Vigan).

HÉRAULT............. Vernhes (1[re] circ. de Béziers), Vernière (2[e] circ. de Béziers) Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1[re] circ. de Montpellier), Salis (2[e] circ. de Montpellier).

INDRE................. Leconte (Issoudun).

ISÈRE................. Rivet* (1[re] circ. de Grenoble), Aristide Rey* (2[e] circ. de Grenoble), Saint-Romme* (Saint-Marcellin), Bovier-Lapierre* (2[e] circ. de La Tour du Pin), Jouffray* (2[e] circ. de Vienne).

JURA.................. Poupin (Poligny), retour du clergé au droit commun; Reybert* (Saint-Claude).

LOIR-ET-CHER....... Deniau (1[re] circ. de Blois), Tassin* (2[e] circ. de Blois) (1).

LOIRE................. Souhet (3[e] circ. de Saint-Étienne).

LOIRE (HAUTE-)..... Maigne* (Brioude).

LOIRET............... Lacroix (Montargis).

LOT-ET-GARONNE.... De Laffitte de Lajoannenque* (Agen).

LOZÈRE.............. Jourdan* (Florac).

MARNE................ Léon Bourgeois* (Châlons-sur-Marne), Vallé (Épernay), Langlet* (1[re] circ. de Reims).

MORBIHAN............ Guieysse (1[re] circ. de Lorient).

NIÈVRE............... Laporte (1[re] circ. de Nevers), Turigny (2[e] circ. de Nevers), Jaluzot (Clamecy) veut la liberté pour le prêtre *dans son église*.

NORD.................. Éliez-Évrard* (3[e] circ. d'Avesnes), Werquin* (1[re] circ. de Lille).

PAS-DE-CALAIS...... Haynaut (2[e] circ. de Béthune).

PUY-DE-DÔME....... Farjon* (Ambert), Guyot-Dessaigne* (2[e] circ. de Clermont-Ferrand), Bony-Cisternes* (Issoire).

PYRÉNÉES-ORIENTALES. Rolland* (1[re] circ. de Perpignan).

RHÔNE................ Guichard (3[e] circ. de Lyon), Lagrange (4[e] circ. de Lyon), Couturier (5[e] circ. de Lyon), Guillaumou* (6[e] circ. de Lyon), Bérard (7[e] circ. de Lyon).

SAÔNE-ET-LOIRE..... Magnien (Autun), Boysset (1[re] circ. de Chalon-sur-Saône), Gillot (2[e] circ. de Chalon-sur-Saône), Guillemaut* (Louhans), Boullay (1[re] circ. de Mâcon), H. de Lacretelle (2[e] circ. de Mâcon).

SAVOIE (HAUTE-).... Brunier (Annecy), sans porter atteinte aux sentiments religieux.

SEINE................. Yves Guyot* (1[er] arr. de Paris), Chautemps* (3[e] arr.), Barodet (4[e] arr. 1[re] circ.), Chassaing (4[e] arr. 2[e] circ.), de Lanessan (5[e] arr. 2[e] circ.), Maujan (10[e] arr. 1[re] circ.),

---

1. M. Tassin demandera la suppression du traitement de tous les prêtres qui se mettraient en lutte contre l'autorité civile et le Gouvernement que la France s'est librement donné.

MM.

H. Brisson * (10e arr. 2e circ.), Floquet * (11e arr. 1re circ.), Lockroy * (11e arr. 2e circ.), H. Mathé * (11e arr. 3e circ.), Millerand (12e arr. 1re circ.), C. Dreyfus * (12e arr. 2e circ.), Hovelacque (13e arr. 1re circ.), Jacques (14e arr. 1re circ.), Pichon (14e arr. 2e circ.), Joffrin (18e arr. 2e circ.), Dumay (20e arr. 1re circ.), Tony Révillon (20e arr. 2e circ.), Baulard * (2e circ. de Sceaux).

Seine-Inférieure .... Ricard * (1re circ. de Rouen).
Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers).
Seine-et-Oise ...... Hubbard (Pontoise), Barbe (Rambouillet).
Var .... Clémenceau (Draguignan), C. Raspail (1re circ. de Toulon).
Vaucluse .... Michel (Carpentras).
Vienne (Haute-).... Vacherie * (Bellac).
Yonne............ René Laffon (1re circ. d'Auxerre), Merlou (2e circ. d'Auxerre), Hervieu (Avallon), Dethou (Joigny), Bézine (Sens), Rathier (Tonnerre).
Algérie .... Bourlier (1re circ. d'Alger), avec réserves en ce qui concerne le culte musulman en Algérie.

Pour le maintien et l'exécution du Concordat (47 programmes).

MM.

Ain............... H. Germain (Trévoux).
Allier .... Labussière (Gannat).
Ardèche........... Seignobos (1re circ. de Tournon).
Ardennes.......... Linard (Rethel).
Aude.............. Mir (Castelnaudary), exécution implacable, opposition opiniâtre aux incursions des prêtres dans le domaine politique.
Aveyron........... Clausel de Coussergues (Millau), Barascud (Saint-Affrique).
Corrèze........... Dubois (1re circ. de Brive), le prêtre fonctionnaire et le casuel supprimé.
Côtes-du-Nord...... Jacquemin (1re circ. de Dinan).
Creuse............ Martinon (1re circ. d'Aubusson), mais résistance aux empiétements politiques du clergé.
Dordogne .... Clament (2e circ. de Bergerac), Villemonte (Sarlat).
Eure.............. Loriot (Pont-Audemer).
Finistère.......... De Kerjégu (Quimperlé), exécution loyale.
Garonne (Haute-)... Abeille (Saint-Gaudens), stricte application.
Gers .... Descamps (Lectoure).
Gironde........... Froin (Blaye), Raynal (4e circ. de Bordeaux), du Périer de Larsan (Lesparre).

MM.

Hérault........... Razimbaud (Saint-Pons), stricte exécution.
Ille-et-Vilaine...... La Chambre (1re circ. de Saint-Malo), le Concordat loyalement pratiqué.
Isère............... Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble).
Landes............ Léglise (2e circ. de Dax), Sourigues (Saint-Sever).
Lot................ Vival (Figeac), le clergé, maître dans son église, doit être le serviteur des lois de son pays.
Manche........... Riotteau (Avranches), Arthur Legrand (Mortain).
Marne (Haute-)..... Rozet (Vassy) est également résolu à respecter la liberté de conscience et à défendre les droits légitimes de notre société civile et laïque.
Meurthe-et-Moselle. Papelier (2e circ. de Nancy), maintenir la suprématie du pouvoir civil ; Cordier (Toul).
Pas-de-Calais...... Fanien (3e circ. de Béthune), Achille Adam (1re circ. de Boulogne).
Pyrénées (Basses-).. Labat (2e circ. de Bayonne), Etcheverry (Mauléon), Barthou (Oloron). Vignancour (Orthez) Quintaa, (2e circ. de Pau).
Pyrénées (Hautes-).. Baile (1re circ. de Tarbes).
Saône-et-Loire..... Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles).
Savoie............ Perrier (2e circ. de Chambéry), Carquet (Moutiers).
Seine-Inférieure.... Legras (2e circ. de Dieppe), Félix-Faure (2e circ. du Havre), exécution loyale; Lechevallier (1re circ. d'Yvetot).
Tarn-et-Garonne.... Lasserre (Castelsarrasin).
Vaucluse......... Pourquery de Boisserin (Avignon), respect des lois concordataires ou séparation.
Vienne............ Nivert (Châtellerault) ne croit pas le moment venu d'aborder la grave question de la séparation des Églises et de l'État.

Pour la revision du Concordat.

MM.

Marne............ MM. Thomas (2e circ. de Reims).
Eure-et Loir....... Terrier (Dreux), régler sur des bases conformes à l'esprit moderne la situation des Églises et de l'État.

Pour le retour à l'État et aux communes des biens de main-morte (23 programmes).

MM.

Allier............ Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
Aude............. Théron (2e circ. de Carcassonne), sécularisation des biens détenus par les congrégations, de façon à les remettre

MM.

dans la circulation ou à les affecter à des œuvres d'instruction, d'assistance, etc. ; Ferroul (1re circ. de Narbonne), pour alimenter les caisses de secours des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie.

Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
Cher............. Baudin (2e circ. de Bourges).
Rhône............ Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon).
Seine............. Chautemps (Paris, 3e arr.), Barodet (4e arr., 1re circ.), Maujan (10e arr., 1re circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re circ.), Baulard (2e circ. de Sceaux).
Seine-et-Oise....... Barbe (Rambouillet).
Var............... C. Raspail (1re circ. de Toulon).
Vaucluse.......... Michel (Carpentras).
Yonne............. Merlou (2e circ. d'Auxerre), Bézine (Sens).

Pour la suppression de l'Ambassade du Vatican.

MM.

Aude............. Turrel (2e circ. de Narbonne).
Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
Loir-et-Cher....... Deniau (1re circ. de Blois).

Pour la laïcisation des services publics (7 programmes).

MM.

Aisne............. Deville (Château-Thierry).
Drôme............ Chevandier (Die).
Puy-de-Dôme....... Laville (2e circ. de Riom).
Rhône............ Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon).
Var............... C. Raspail (1re circ. de Toulon).
Yonne............ René Laffon (1re circ. d'Auxerre).

Ont protesté contre la laïcisation des services publics (26 programmes).

MM.

Ardèche........... Blachère (Largentière).
Aveyron........... Barascud (Saint-Affrique).

MM.

Calvados .... Conrad de Witt (Pont-l'Évêque).
Côtes-du-Nord ..... Jacquemin (1re circ. de Dinan), Le Cerf (Loudéac),
Doubs .... De Jouffroy (2e circ. de Besançon).
Finistère .... Boucher (2e circ. de Brest).
Gers .... Fauré (Lombez).
Ille-et-Vilaine ..... Porteu (Montfort), Barbotin (Redon).
Haute-Loire .... De Kergorlay (2e circ. de Le Puy).
Lozère .... Grousset (Marvejols),
Maine-et-Loire ..... Fairé (1re circ. d'Angers).
Manche .... Arthur Legrand (Mortain).
Nord .... Général de Frescheville (1re circ. d'Hazebrouck).
Oise .... De l'Aigle (Compiègne).
Pas-de-Calais ...... Taillandier (2e circ. d'Arras).
Basses-Pyrénées .... Labat (2e circ. de Bayonne), Etcheverry (Mauléon).
Seine .... Després (Paris, 6e arr.), réclame la réintégration des sœurs dans les hôpitaux.
Deux-Sèvres .... De La Rochejaquelein (Bressuire).
Somme .... Vice amiral de Dompierre d'Hornoy (2e circ. d'Amiens), d'Estourmel (2e circ. de Péronne).
Tarn .... Reille (2e circ. de Castres).
Vendée .... Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte), de La Bassetière (1re circ. des Sables-d'Olonne).

Pour la suppression des congrégations religieuses.

MM.

Yonne .... René Laffon (1re circ. d'Auxerre), immédiate pour les hommes et affectation de leurs biens aux établissements d'assistance publique; Dethou (Joigny), les congrégations religieuses autorisées ou non, doivent être supprimées et liquidées.

Pour la suppression du travail dans les couvents et établissements religieux.

MM.

Aude .... Théron (2e circ. de Carcassonne).
Seine .... Pichon (Paris, 14e arr., 2e circ.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re circ.).
Var .... Raspail (Toulon 1re circ.).

M. Chautemps (Paris 3e arr.) demande une réglementation rigoureuse de ce travail; et M. C. Dreyfus (Paris, 12e arr., 2e circ.) veut qu'il soit tarifé et surveillé par les conseils de prud'hommes et les chambres syndicales.

Liberté de conscience. — Liberté religieuse. — Paix religieuse (1)
(212 programmes).

On voit, par le tableau suivant, que la liberté de conscience est réclamée par des hommes d'opinions les plus opposées, les uns la croyant atteinte par les lois scolaires, militaires et de laïcisation contre lesquelles ils protestent avec indignation, les autres voyant dans ces mêmes lois, dont ils poursuivent le complément, la plus sûre garantie de l'indépendance religieuse.

	MM.
Ain	Germain (Trévoux).
Aisne.............	Desjardins (2e circ. de Saint-Quentin), Macherez (Soissons).
Allier	Dumas (2e circ. de Montluçon), Ville (2e circ. de Moulins).
Alpes (Basses-).....	H. Fouquier (Barcelonnette), Deloncle (Castellane), Reinach (Digne), Isoard (Forcalquier).
Alpes (Hautes-).....	Euzière (Gap).
Ardèche...........	Blachère (Largentière), Seignobos (1re circ. de Tournon), de Mongolfier (2e circ. de Tournon).
Ardennes..........	Linard (Rethel).
Aube..............	Armand (Arcis-sur-Aube), Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube) Royer (1re circ. de Troyes).
Aveyron	De Benoit (Espalion), Clausel de Coussergues (Millau), de Montéty (1re circ. de Rodez), Roques (2e circ. de Rodez), Maruéjouls (2e circ. de Villefranche).
Calvados..........	Engerand (1re circ. de Caen), de Cornulier (2e circ. de Caen), Paulmier (Falaise), de Colbert Laplace (Lisieux), Conrad de Witt (Pont-l'Evêque), Jules Delafosse (Vire).
Cantal............	Francis Charmes (Murat), Amagat (Saint-Flour).
Charente..........	Laroche-Joubert (1re circ. d'Angoulême), Déroulède (2e circ. d'Angoulême), Arnous (Barbezieux), Cunéo d'Ornano (Cognac).
Cher	Prince d'Arenberg (Bourges, 1re circ.).
Corrèze...........	Borie (Tulle, 1re circ.).
Corse	De Villeneuve (Calvi).
Côte-d'Or.........	Leroy (Châtillon-sur-Seine), Bizouard-Bert (Semur).

(1) Expressions considérées comme synonymes.

MM.

CÔTES-DU-NORD ..... Jacquemin (Dinan, 1re circ.), de Goyon (Guingamp, 1re circ.), de Boisboissel (Guingamp, 2e circ.), de Kergariou (Lannion, 1re circ.), de La Noue (Saint-Brieuc, 2e circ.).

CREUSE............ Martinon (Aubusson).

DORDOGNE .... De La Batut (Bergerac, 1re circ.), Clament (Bergerac, 2e circ.), Maréchal (Périgueux, 1re circ.).

DOUBS .... De Moustier (Baume), de Jouffroy (Besançon, 2e circ.).

DRÔME .... Chevandier (Die), Boissy-d'Anglas (Nyons).

EURE .... Olry (Évreux), Loriot (Pont-Audemer).

EURE-ET-LOIR....... Deschanel (Nogent-le-Rotrou).

FINISTÈRE.......... De Gasté (Brest, 1re circ.), de Kermenguy (Morlaix, 2e circ.), de Kerjégu (Quimperlé).

GARD .... Desmons (Alais, 1re circ.), de Ramel (Alais, 2e circ.), de Bernis (Nîmes, 1re circ.).

GARONNE (HAUTE-)... Piou (Saint-Gaudens).

GERS .... Descamps (Lectoure), libre exercice du culte; Fauré (Lombez), Paul de Cassagnac (Mirande).

GIRONDE........... Froin (Blaye), du Périer de Larsan (Lesparre).

HÉRAULT........... Razimbaud (Saint-Pons).

ILLE-ET-VILAINE ..... Marie Delafosse (Fougère), Barbotin (Redon), Carron (Rennes, 2e circ.), de Lorgeril (Saint-Malo, 2e circ.), Le Gonidec de Traissan (Vitré).

INDRE............. Balsan (Châteauroux).

INDRE-ET-LOIRE...... Muller (Loches), du Saussay (Tours, 1re circ.).

ISÈRE .... Dubost (La Tour-du-Pin, 1re circ.).

JURA.............. Trouillot (Lons-le-Saunier), Poupin (Poligny).

LANDES............ Loustalot (Dax, 1re circ.), Léglise (Dax, 2e circ.), de Guilloutet (Mont-de-Marsan, 1re circ.).

LOIR-ET-CHER....... Deniau (Blois, 1re circ.), de Possesse (Vendôme).

LOIRE............. Gerbay (Roanne, 2e circ.), Neyrand (Saint-Étienne, 3e circ.).

LOIRE (HAUTE-) ..... Maigne (Brioude), de Kergorlay (Le Puy, 2e circ.), Malartre (Issingeaux).

LOIRE-INFÉRIEURE.... De Pontbriand (Châteaubriand), Fidèle Simon (Saint-Nazaire (1re circ.).

LOT-ET-GARONNE..... Leygues (Villeneuve-sur-Lot).

LOZÈRE............ Jourdan (Florac), Grousset (Marvéjols), de Colombet (Mende).

MAINE-ET-LOIRE ..... Fairé (Angers, 1re circ.), de Soland (Angers, 2e circ.), général Lacretelle (Baugé), de Maillé (Chollet, 1re circ.), de La Bourdonnaye (Chollet, 2e circ.), de Terves (Segré).

MANCHE .... Cabart-Danneville (Cherbourg), de La Martinière (Coutances, 2e circ.), Rauline (Saint-Lô), Arthur Legrand (Mortain), de Lagorsse (Valognes).

MARNE .... Vallé (Épernay), Morillot (Vitry-le-François).

MM.

Marne (Haute-)..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont), du Breuil de Saint-Germain (Langres), Rozet (Vassy).

Mayenne........... De Villebois-Mareuil (Château-Gontier), Christian d'Elva (Laval, 1re circ.), Bigot (Mayenne, 1re circ.), Chaulin-Servinière (Mayenne, 2e circ.).

Meurthe-et-Moselle. Mézières (Briey), Papelier (Nancy, 2e circ.).

Morbihan.......... De Lamarzelle (Lorient, 2e circ.), Lanjuinais (Pontivy, 1re circ.), Lorois (Vannes, 2e circ.).

Nièvre............ D'Espeuilles (Château-Chinon).

Nord............. Dejardin-Verkinder (Cambrai, 2e circ.), Lalou (Dunkerque, 1re circ.), Bergerot (Dunkerque, 2e circ.), général de Frescheville (Hazebrouck, 1re circ.), Plichon (Hazebrouck, 2e circ.), Le Gavrian (Lille, 3e circ.), des Rotours (Lille, 4e circ.), Dron (Lille, 6e circ.), de Montalembert (Lille, 7e circ.), Thellier de Poncheville (Valenciennes, 3e circ.).

Oise............. Gaillard (Senlis).

Orne............. De Mackau (Argentan), Dugué de la Fauconnerie (Mortagne).

Pas-de-Calais...... Taillandier (2e circ. d'Arras), Haynaut (2e circ. de Béthune), Fanien (3e circ. de Béthune), Achille Adam (1re circ. de Boulogne), Jonnart (2e circ. de Saint-Omer).

Puy-de-Dôme....... Mège (1re circ. de Clermont), Bony-Cisternes (Issoire), de Bar (1re circ. de Riom), Laville (2ecirc. de Riom).

Pyrénées (Basses-).. Labat (2e circ. de Bayonne), Etcheverry (Mauléon), Vignancour (Orthez), Léon Say (1re circ. de Pau), Quintaa (2e circ. de Pau),

Pyrénées (Hautes-).. De Breteuil (Argelès), Féraud (Bagnères-de-Bigorre), Baile (1re circ. de Tarbes), Achille Fould (2e circ. de Tarbes).

Pyrénées-Orientales. Brousse (2e circ. de Perpignan).

Rhône........... Aynard (8e circ. de Lyon), Prénat (9e circ. de Lyon).

Saône (Haute-).... Bezanson (2e circ. de Lure).

Saône-et-Loire..... Magnien (1re circ. d'Autun), Schneider (2e circ. d'Autun).

Sarthe........... D'Aillières (2e circ. de Mamers), Vilfeu (1re circ. du Mans), Galpin (2e circ. du Mans).

Savoie............ Carquet (Moutiers), Horteur (Saint-Jean-de-Maurienne).

Savoie (Haute-).... Brunier (Annecy).

Seine............. Naquet (Paris, 5e arr., 1re circ.) de Lanessan (5e arr., 2e circ.), Després (6e arr.), Terrail-Mermeix (7e arr.), Marius Martin (8e arr.), Émile Ferry (9e arr., 1er circ.), Berger (9e arr., 2e circ.), H. Brisson (10e arr., 2e circ.), H. Mathé 11e arr., 3e circ.), Pichon (14e arr., 2e circ.), Le Senne (17e arr., 1re circ.), de Belleval (1re circ. de Sceaux).

Seine-Inférieure.... Breton (1re circ. de Dieppe), Legras (2e circ. de Dieppe), Félix Faure (2e circ. du Havre), de Montfort (2e circ. d'Yvetot).

MM.

SEINE-ET-MARNE..... Gastellier (Coulommiers).
SEINE-ET-OISE...... Dufaure (Etampes), Hély d'Oissel (1re circ. de Versailles).
SÈVRES (DEUX-)...... de Larochejaquelein (Bressuire), Pontois (2e circ. de Niort), Taudière (Parthenay).
SOMME............ Millevoye (1re circ. d'Amiens), vice-amiral de Dompierre d'Hornoy (2e circ. d'Amiens), Blin de Bourdon (Doullens), Descaure (Montdidier), d'Estourmel (2e circ. de Péronne).
TARN............. Cavalié (1re circ. d'Albi), de Solages (2e circ. d'Albi), Abrial (1re circ. de Castres), Reille (2e circ. de Castres), Dupuy-Dutemps (Gaillac), Poulié (Lavaur).
TARN-ET-GARONNE.... Cambe (2e circ. de Montauban).
VAR.............. Clémenceau (Draguignan), liberté de conscience par la séparation des Églises et de l'État.
VAUCLUSE.......... Pourquery de Boisserin (Avignon), égale protection à toutes les croyances.
VENDÉE............ Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte), Batiot (1re circ. de La Roche-sur-Yon), de La Bassetière (1re circ. des Sables-d'Olonne), de Baudry-d'Asson (2e circ. des Sables-d'Olonne).
VIENNE............ Gusman Serph (Civray), de Soubeyran (Loudun), Dupuytrem (2e circ. de Poitiers).
VIENNE (HAUTE-).... Vacherie (Bellac).
VOSGES............ Boucher (2e circ. d'Épinal).
YONNE............ Hervieu (Avallon).
COLONIES.......... Le Roy (1re circ. de la Réunion), amiral Vallon (Sénégal).

IV

Justice.

Pour la suppression de l'inamovibilité de la magistrature (15 programmes).

MM.

ALLIER............ Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
AUDE.............. Théron (2e circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux), quant au siège (1); Ferroul (1re circ. de Narbonne).
DRÔME............ Bizarelli (2e circ. de Valence).

(1) M. Dujardin-Beaumetz (Limoux) dit : « J'appuierai la réorganisation du mode de distribution de la justice, la suppression de l'inamovibilité quant aux sièges, et le roulement des magistrats. »

MM.

HÉRAULT........... Vernhes (1re circ. de Béziers), Vernière (2e circ. de Béziers).
NIÈVRE............ Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).
RHÔNE............. Couturier (5e circ. de Lyon).
SEINE............. Barodet (Paris, 4e arr., 1re circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Baulard (2e circ. de Sceaux).
YONNE............. Dethou (Joigny).

M. Labat (2e circ. de Bayonne) s'est prononcé pour le maintien de l'inamovibilité.

Pour l'élection des juges (25 programmes).

MM.

AUDE.............. Théron (2e circ. de Carcassonne), Ferroul (1re circ. de Narbonne).
BOUCHES-DU-RHÔNE... Lagnel (Arles), Boyer (5e circ. de Marseille).
CHER.............. Pajot (1re circ. de Saint-Amand), par le suffrage universel.
GARD.............. Desmons (1re circ. d'Alais), à tous les degrés, en exigeant des garanties de capacité.
INDRE............. Leconte (Issoudun).
LOIRE............. Souhet (3e circ. de Saint-Étienne), par le suffrage universel.
LOIRE (HAUTE-)..... Maigne (Brioude).
NIÈVRE............ Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).
SAÔNE-ET-LOIRE..... H. de Lacretelle (2e circ. de Mâcon).
SEINE............. Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), avec détermination des conditions de capacité, de compétence et d'indépendance; Chautemps (3e arr.), et des jurés; Barodet (4e arr., 1re circ.), Chassaing (4e arr., 2e cic.), Maujan (10e arr., 1re circ.), Millerand (12e arr., 1re circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re circ.), Baulard (2e circ. de Sceaux).
SEINE-ET-OISE....... Barbe (Rambouillet).
VAR............... C. Raspail (1re circ. de Toulon),
VAUCLUSE.......... Michel (Carpentras).

Suppression de cours et tribunaux

MM.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud (Rochefort), suppression d'un quart des tribunaux de première instance et réduction des cours d'appel.
DRÔME............. Bizarelli (2e circ. de Valence)
RHÔNE............. Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon).

Suppression des hautes cours et tribunaux d'exception (40 programmes).

MM.

AISNE.............. Godelle (1re circ. de Vervins), Caffarelli (2e circ. de Vervins).
ARDÈCHE........... Blachère (Largentière).
CALVADOS.......... de Cornulier (2e circ. de Caen), Paulmier (Falaise).
CHER............... Prince d'Arenberg (1re circ. de Bourges).
GARONNE (HAUTE-) ... Piou (1re circ. de Saint-Gaudens).
GERS .... Fauré (Lombez).
ILLE-ET-VILAINE...... Le Hérissé (1re circ. de Rennes), de Lorgeril (2e circ. de Saint-Malo).
INDRE.............. De Saint-Martin (La Châtre).
INDRE-ET-LOIRE...... Muller (Loches).
LOIR-ET-CHER....... De Possesse (Vendôme), supprimer toute loi d'exception.
LOIRE (HAUTE-)...... De Kergorlay (2e circ. de Le Puy).
MAINE-ET-LOIRE..... Général Lacretelle (Baugé), Berger (Saumur).
MARNE (HAUTE-)..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont).
NORD............. Déjardin-Verkinder (2e circ. de Cambrai), veut un gouvernement assez fort pour restaurer la liberté méconnue par les plus détestables lois d'exception et de proscription; Lalou (1re circ. de Dunkerque), Bergerot (2e circ. de Dunkerque), des Rotours (4e circ. de Lille), Léon Renard (1re circ. de Valenciennes), Thellier de Poncheville (3e circ. de Valenciennes).
OISE............... De l'Aigle (Compiègne).
ORNE............... De Lévis-Mirepoix (Alençon).
PAS-DE-CALAIS...... Tailliandier (2e circ. d'Arras)
PYRÉNÉES (HAUTES-).. De Breteuil (Argelès).
SAÔNE (HAUTE-)..... Bezanson (2e circ. de Lure).
SEINE.............. Marius Martin (8e arr. de Paris), Laguerre (15e arr., 2e circ.) Le Senne (17e arr., 1re circ.), Goussot (1re circ. de Saint-Denis), Revest (2e circ. de Saint-Denis), Laur (3e circ. de Saint-Denis).
SEINE-ET-OISE...... Hély d'Oissel (1re circ. de Versailles).
SOMME............ D'Estourmel (2e circ. de Péronne).
TARN............... Reille (2e circ. de Castres).
TARN-ET-GARONNE.... Prax-Paris (1re circ. de Montauban).
VENDÉE .... Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte).
VIENNE............ Gusman Serph (Civray).

Pour l'extension de la compétence des juges de paix (43 programmes).

MM.

Ain............... Pochon (1re circ. de Bourg), Bizot (Gex), Philipon (Nantua).
Aisne.............. Macherez (Soissons).
Allier............ Labussière (Gannat), Gacon (La Palisse), Dumas (2e circ. de Montluçon).
Alpes-Maritimes.... David (Puget-Théniers).
Aube.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), Michou (Bar-sur-Seine).
Aude.............. Marty (1re circ. de Carcassonne), Mir (Castelnaudary).
Corrèze........... Dubois (1re circ. de Brive), Labrousse (2e circ. de Brive).
Côtes-du-Nord..... Jacquemin (1re circ. de Dinan).
Dordogne......... Chavoix (2e circ. de Périgueux).
Drôme............ Chevandier (Die).
Eure-et-Loir....... Terrier (Dreux), Deschanel (Nogent-le-Rotrou).
Gard.............. Jamais (2e circ. de Nîmes), Gaussorgues (Le Vigan).
Garonne (Haute-)... Germain (Muret) Mandeville (3e circ. de Toulouse).
Isère............. Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble), Saint-Romme (Saint-Marcellin).
Jura.............. Trouillot (Lons-le-Saunier), Poupin (Poligny).
Landes............ Sourigues (Saint-Sever).
Lot............... Vival (Figeac)
Morbihan.......... Guieysse (1re circ. de Lorient).
Rhône............ Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon).
Seine............. Pichon (14e arr., 2e circ. de Paris), Richard (3e circ. de Sceaux).
Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers).
Tarn.............. Cavalié (Alby).
Tarn-et-Garonne ... Lasserre (Castelsarrasin).
Vendée............ Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte).
Vienne............ Nivert (Chatellerault).
Vienne (Haute-).... Puyboyer (Rochechouart).
Vosges............ Boucher (2e circ. d'Épinal).
Yonne............. René Laffon (1re circ. d'Auxerre), Dethou (Joigny.)

Pour la revision des Codes.

1° D'une manière générale (13 programmes).

MM.

Bouches-du-Rhône .. Leydet (1re circ. d'Aix) dans le sens le plus démocratique; Pelletan (2e circ. d'Aix), dans le sens le plus démocra-

MM.

tique; Lagnel (2e circ. d'Arles), dans le sens le plus démocratique; Granet (4e circ. de Marseille), dans le sens le plus démocratique; Boyer (5e circ. de Marseille) dans le sens le plus démocratique.

FINISTÈRE.......... De Gasté (1re circ. de Brest), revision intégrale des codes dans le sens d'une très-grande simplification.

PUY-DE-DÔME....... Bony-Cisternes (Issoire), revision égalitaire des codes.

SEINE............. Chantemps (Paris, 3e arr.) les codes doivent être revisés, la procédure simplifiée; Barodet (4e arr. 1re circ.), revision égalitaire des codes; Chassaing (4e arr., 2e circ.) réfection des codes; Pichon (14e arr., 2e circ.), revision égalitaire des codes; Joffrin (18e arr., 2e circ.); revision égalitaire des codes; Dumay (20e arr. 1er circ.), revision égalitaire des codes.

2° Du code forestier (9 programmes).

MM.

ALPES-MARITIMES.... David (Puget-Théniers).
ARIÈGE............ Delcassé (Foix).
AUDE.............. Marty (1re circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux).
GARONNE (HAUTE-)... Germain (Muret).
HÉRAULT........... Razimbaud (Saint-Fons).
ISÈRE............. Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble).
JURA.............. Poupin (Poligny).
SAVOIE............ Carquet (Moutiers).

3° Du code rural (8 programmes).

MM.

ALPES-MARITIMES.... David (Puget-Théniers).
EURE-ET-LOIR....... Deschanel (Nogent-le-Rotrou), achèvement.
ISÈRE............. Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble).
MARNE............. Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne) achèvement.
SAVOIE............ Carquet (Moutiers) achèvement.
SEINE............. P. Richard (3e circ. de Sceaux).
VAUCLUSE.......... Pourquery de Boisserin (Avignon).

4° Du régime hypothécaire.

MM.

ALPES (BASSES-).... Isoard (Forcalquier)
ISÈRE............. Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble).

5° Du code de procédure.

MM.

Aude............. Turrel (2e circ. de Narbonne).
Var.............. Raspail (1re circ. de Toulon).

6° Du code d'instruction criminelle.

MM.

Aude............. Turrel (2e circ. de Narbonne).
Côte-d'Or......... Prost (1re circ. de Beaune).
Loir-et-Cher ...... Jullien (Romorantin).

7° Divers.

MM.

Loiret............ Rabier (1re circ. d'Orléans), reviser la loi sur les successions.
Meuse............ Poincaré (Commercy), réfection du code pénal.
Nord............. Pierre Legrand (2e circ. de Lille), réforme de la législation qui régit les chambres de commerce).
Seine............. C. Dreyfus (12e arr., 2e circ. de Paris), revision intégrale de la loi de 1867 sur les sociétés.

Nota. — On verra au chapitre des *Questions sociales* la listes concernant la réforme de la législation minière

Pour la réforme de la législation des faillites.

MM.

Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), Pelletan (2e circ. d'Aix), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
Charente-Inférieure. Delmas (La Rochelle).
Landes............ Sourigues (Saint-Sever).
Meuse .... Poincaré (Commercy).

Pour la simplification de la procedure et la réduction des frais de justice
(148 programmes).

MM.

Ain............... Pochon (1re circ. de Bourg), Bizot (Gex), Philipon (Nantua).
Aisne............ Macherez (Soissons).
Allier............ Labussière (Gannat), Gacon (La Palisse), Dumas (2e circ. de

MM.

Montluçon), Félix Mathé (1re circ. de Moulins), Ville (2e circ. de Moulins).

ALPES (BASSES-)..... Deloncle (Castellane), Reinach (Digne), Mac-Adaras (Sisteron).
ALPES-MARITIMES.... David (Puget-Théniers).
ARDENNES.......... Jacquemart (Rocroi).
AUBE.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), Michou (Bar-sur-Seine), Casimir Perier (Nogent-sur-Seine).
AUDE.............. Marty (1re circ. de Carcassonne), Mir (Castelnaudary), Dujardin-Beaumetz (Limoux), Turrel (2e circ. de Narbonne).
AVEYRON.......... Maruéjouls (Villefranche).
BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
CHER.............. Pajot (1re circ. de Saint-Amand).
CORRÈZE........... Labrousse (2e circ. de Brive), Delpeuch (2e circ. de Tulle), Dellestable (Ussel).
CÔTE-D'OR......... Prost (1re circ. de Beaune), Bizouard-Bert (Semur).
CÔTES-DU-NORD...... Jacquemin (1re circ. de Dinan).
CREUSE............ Martinon (Aubusson).
DORDOGNE.......... De La Batut (1re circ. de Bergerac), Clament (2e circ. de Bergerac), Theulier (Nontron), Chavoix (2e circ. de Périgueux), Clerjounie (Sarlat).
DRÔME............. Chevandier (Die), Maurice-Faure (1re circ. de Valence), Bizarelli (2e circ. de Valence).
EURE.............. Isambard (1re circ. d'Évreux).
EURE-ET-LOIR....... Deschanel (Nogent-le-Rotrou).
GARD.............. Jamais (2e circ. de Nîmes). Gaussorgues (Le Vigan).
GARONNE (HAUTE-)... Germain (Muret), Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens), Mandeville (3e circ. de Toulouse).
GERS.............. Descamps (Lectoure).
GIRONDE........... Du Périer de Larsan (Lesparre).
HÉRAULT........... Vernière (2e circ. de Béziers), Razimbaud (Saint-Pons).
ISÈRE............. Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), Durand-Sayoyat (3e circ. de Grenoble), Saint-Romme (Saint-Marcellin), Bovier-Lapierre (2e circ. de La Tour-de-Pin).
JURA.............. Trouillot (Lons-le-Saulnier), Poupin (Poligny), Reybert (Saint-Claude).
LANDES............ Sourigues (Saint-Sever).
LOIR-ET-CHER...... Tassin (2e circ. de Blois), Jullien (Romorantin).
LOIRE............. Souhet (3e circ. de Saint-Étienne).
LOIRE (HAUTE-)..... Dupuy (1re circ. du Puy).
LOIRE-INFÉRIEURE.... Sibille (1re circ. de Nantes), Le Cour (2e circ. de Nantes), Fidèle Simon (1re circ. de Saint-Nazaire).
LOIRET............ Rabier (1re circ. d'Orléans), Cochery (Pithiviers).

MM.

Lot.............. Talou (1re circ. de Cahors), Rey (2e circ. de Cahors), Vival (Figeac), Lachièze (Gourdon).

Lot-et-Garonne.... De Laffitte de Lajoannenque (Agen), Leygues (Villeneuve-sur-Lot).

Manche........... Cabard-Danneville (Cherbourg), de Lagorsse (Valognes).

Marne............ Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Vallé (Epernay), Langlet (1re circ. de Reims).

Nièvre........... Ducoudray (Cosne).

Nord............. Eliez-Evrard (3e circ. d'Avesnes), Trannin (1re circ. de Douai), Werquin (1re circ. de Lille), Sirot (2e circ. de Valenciennes).

Oise............. Hainsselin (Clermont).

Pas-de-Calais...... Déprez (1re circ. de Béthune), Boulanger-Bernet (2e circ. de Boulogne), Ribot (1re circ. de Saint-Omer), Jonnart (2e circ. de Saint-Omer).

Puy-de-Dôme....... Farjon (Ambert), Guyot-Dessaigne (2e circ. de Clermont-Ferrand), Bony-Cisternes (Issoire).

Pyrénées (Hautes-).. Baile (1re circ. de Tarbes).

Rhin (Haut-)....... Grisez (Belfort).

Rhône............ Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon), Aynard (8e circ. de Lyon).

Saône (Haute-)..... Signard (Gray).

Saône-et-Loire..... Magnien (1re circ. d'Autun), Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles), Guillemaut (Louhans).

Savoie........... J. Roche (1re circ. de Chambéry), Carquet (Moutiers).

Savoie (Haute-).... Folliet (Thonon).

Seine............ Mesureur (2e arr. de Paris), Chautemps (3e arr.), H. Brisson (10e arr. 2e circ.), Lockroy (11e arr. 2e circ.), Pichon (14e arr. 2e circ.), Le Senné (17e arr. 1re circ.), P. Richard (3e circ. de Sceaux).

Seine-Inférieure.... Félix Faure (2e circ. du Havre), Gervais (Neufchâtel), Ricard (1re circ. de Rouen), Dautresme (2e circ. de Rouen), Richard Waddington (3e circ. de Rouen).

Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers), Montaut (Provins).

Seine-et-Oise...... Lebaudy (Mantes), Hubbard (1re circ. de Pontoise), Brincard (2e circ. de Pontoise), Barbe (Rambouillet).

Somme............ Descaure (Montdidier).

Tarn............. Cavalié (Albi), Dupuy-Dutemps (Gaillac).

Tarn-et-Garonne.... Lasserre (Castelnaudary), Chabrié (Moissac), dans une large mesure. Prax-Paris (1re circ. de Montauban), Cambe (2e circ. de Montauban).

Var.............. C. Raspail (1re circ. de Toulon), suppression des frais de justice.

Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin (Avignon).

MM.

Vendée............ Guillemet (1re circ. de Fontenay-le Comte), Batiot (1re circ. de La Roche-sur Yon).
Vienne............ Nivert (Châtellerault).
Vienne (Haute-)..... Vacherie (Bellac), Puyboyer (Rochechouart).
Vosges............ Brugnot (1re circ. d'Épinal). Boucher (2e circ. d'Épinal).
Yonne............ René Laffon (1re circ. d'Auxerre), Hervieu (Avallon).
Algérie........... Letellier (1re circ. d'Alger), Saint-Germain (1re circ. d'Oran), Étienne (2e circ. d'Oran).
Colonies.......... Le Roy (1re circ. de la Réunion).

Pour la gratuité de la justice (13 programmes).

MM.

Allier............. Thivrier (1re circ. de Montluçon).
Aude.............. Théron (2e circ. de Carcassonne). Ferroul (1re circ. de Narbonne).
Gironde........... Chiché (1re circ. de Bordeaux).
Rhone............. Couturier (5e circ. de Lyon).
Seine.............. Chassaing (Paris, 4e arr., 2e circ.). Maujan (10e arr., 1re circ.), H. Mathé (11e arr., 3e circ.). C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), Dumay (18e arr., 1re circ.), Baulard (2e arr., 2e circ. de Sceaux).
Vaucluse.......... Michel (Carpentras).

Pour l'extension de l'assistance judiciaire.

MM.

Aisne.............. Macherez (Soissons).
Hérault............ Ménard-Dorian (Lodève), Déandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).

Pour la réparation morale et judiciaire aux victimes d'erreurs judiciaires.

MM.

Allier............. Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
Seine.............. C. Dreyfus (12e arr., 2e circ. de Paris).
Seine-et-Oise....... Barbe (Rambouillet).

Pour la responsabilité du juge.

MM.

AUDE .... Théron (2e circ. de Carcassonne) veut rendre le juge responsable de ses arrêts.

Tribunaux de conciliation. — Conseils d'arbitrage.

MM.

ISÈRE .... Saint-Romme (Saint-Marcellin), nomination dans chaque commune de trois délégués pour concilier les affaires litigieuses avant tout commencement de procédure.

SEINE .... Joffrin (18e arr., 2e circ.) et Dumay (20e arr., 1re circ.), conseils d'arbitrage.

Pour la suppression des charges d'avoués, d'officiers ministériels et du privilège des avocats.

MM.

LOIRE............. Souhet (3e circ. de Saint-Étienne).

SEINE.............. Dreyfus (Paris, 12e arr., 2e circ.), Baulard (2e circ. de Sceaux).

Pour la réforme du notariat.

MM.

ALLIER .... Dumas (2e circ. de Montluçon).

AUDE .... Turrel (2e circ. de Narbonne), contrôle sévère.

Pour la restriction du degré successible en ligne collatérale (6 programmes).

MM.

ALLIER .... Dumas (2e circ. de Moulins), au 6e degré.

AUDE .... Ferroul (1re circ. de Narbonne), pour alimenter les caisses de retraite des ouvriers.

SEINE.............. Floquet (Paris, 11e arr., 1re circ.), suppression de plusieurs degrés successoraux.

Dreyfus (12e arr., 2e circ.), suppression ou réduction de l'héritage en ligne collatérale.

MM.

Joffrin (18e arr., 2e circ.) et Dumay (20e arr., 1re circ.), abolition, au profit des communes, de l'héritage en ligne collatérale et, en ligne directe, des héritagee dépassant 20.000 francs.

Pour l'extension de la compétence du jury (10 programmes).

MM.

AUDE .... Ferroul (1re circ. de Narbonne), jury correctionnel.
BOUCHES-DU-RHÔNE .. Leydet (1re circ. d'Aix), le jury à tous les degrés de la magistrature.
RHÔNE .... Couturier (5e circ. de Lyon), extension du jury à toutes causes.
SEINE .... Barodet (Paris, 4e arr., 1re circ.), et même pour la mise en accusation; Chassaing (4e arr., 2e circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.); Baulard (2e circ. de Sceaux), le jury à toutes les juridictions.
SEINE-ET-OISE...... Barbe (Rambouillet), même aux matières civiles.
VAR .... C. Raspail (1re circ. de Toulon).
VAUCLUSE .... Michel (Carpentras), extension du jury à toutes les juridictions.

Pour la réforme du système pénitentiaire (9 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
CHARENTE.......... Duclaud (Confolens), surtout au point de vue des enfants.
SEINE............. C. Dreyfus (Paris, 12e arr., 2e circ.), Pichon (14e arr., 2e circ.) (1).
SEINE-ET-OISE...... Barbe (Rambouillet).

Pour l'abolition de la peine de mort.

M.

AUDE .... Théron (2e circ. de Carcassonne).

---

1. MM. C. Dreyfus et Pichon ont demandé, en outre, le développement des pénitenciers agricoles.

Pour la suppression ou la réglementation du travail dans les prisons.

1° Suppression :

MM.

Hérault.......... Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).

Seine............. Pichon (Paris, 14e arr., 2e circ.).

Var............... C. Raspail (1re circ. de Toulon).

2° Réglementation :

Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).

Hérault.......... Vernhes (1er circ. de Béziers), travail au bénéfice de l'État exclusivement.

Seine............. Chautemps (Paris, 3e), réglementation rigoureuse; Dreyfus (12e arr., 2e circ.), surveillé par les conseils de prud'hommes et par les chambres syndicales; Joffrin (18e arr., 2e circ.) et Dumay (20e arr., 1re circ.), interdiction au-dessous des tarifs élaborés par les syndicats ouvriers.

Droits de la femme et des enfants naturels.

M.

Finistère.......... De Gasté (1re circ. de Brest), égalité civile et politique de l'homme et de la femme; établissement des droits de l'enfant; recherche de la paternité.

V.

Questions électorales, parlementaires, municipales et administratives.

Pour le rétablissement du scrutin de liste.

MM.

Calvados.......... Gérard (Bayeux).

Yonne............. Bézine (Sens).

Pour la nomination des sénateurs par le suffrage universel (24 programmes).

MM.

AIN.............. Pochon (1re circ. de Bourg), Bizot (Gex).
AUDE.............. Marty (1re circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux), Turrel (2e circ. de Narbonne).
CHARENTE-INFÉRIEURE.. Braud (Rochefort), et au scrutin de liste départemental.
CORRÈZE........... Dubois (Brive).
CÔTE-D'OR......... Prost (1re circ. de Beaune).
CREUSE............ Martinon (1re circ. d'Aubusson), Coutisson (Bourganeuf), Lacôte (Guéret), si on ne peut supprimer le Sénat.
DRÔME............. Bizarelli (2e circ. de Valence), ou suppression du Sénat.
EURE.............. Isambard (Évreux).
GARD.............. Jamais (2e circ. de Nîmes), Gaussorgues (Le Vigan).
HÉRAULT........... Razimbaud (Saint-Pons).
JURA.............. Reybert (Saint-Claude).
LOIR-ET-CHER....... Jullien (Romorantin).
SEINE-ET-MARNE..... Gastellier (Coulommiers), Prevet (Meaux).
TARN-ET-GARONNE.... Chabrié (Moissac).
VIENNE (HAUTE-).... Vacherie (Bellac).
VOSGES............ Boucher (2e circ. d'Épinal).
COLONIES.......... Amiral Vallon (Sénégal), par le suffrage universel direct.

Élargissement de la base électorale du Sénat (6 programmes).

MM.

CANTAL............ Bastid (Aurillac).
CÔTE-D'OR......... Levêque (Dijon, 2e circ.).
ISÈRE............. Jouffray (Vienne, 1e circ.) ou suppression du Sénat.
LOIR-ET-CHER....... Tassin (Blois, 2e circ.) rendre le recrutement du Sénat plus démocratique.
LOIRE (HAUTE-)..... Maigne (Brioude), réformer le mode d'élection.
VIENNE............ Nivert (Châtellerault).

Abrogation de la loi qui interdit les candidatures multiples (29 programmes).

MM.

AISNE............. Desjardins (Saint-Quentin, 2e circ.), Godelle (Vervins, 1re circ.), Caffarelli (Vervins, 2e circ.).
AVEYRON........... De Montéty (Rodez, 1re circ.).
CALVADOS.......... Gérard (Bayeux), Engerand (Caen, 1re circ.), Paulmier (Falaise).

MM.

Charente.......... Laroche-Joubert (Angoulême, 1re circ.).
Garonne (Haute-)... Piou (1re circ. de Saint-Gaudens).
Ille-et-Vilaine..... Le Hérissé (Rennes, 1re circ.).
Indre............ De Saint-Martin (La Châtre).
Loir-et-Cher...... De Possesse (Vendôme), rendre au suffrage universel sa pleine et entière liberté.
Maine-et-Loire..... Fairé (Angers, 1re circ.), Général Lacretelle (Baugé), Berger (Saumur).
Marne (Haute-)..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont).
Nord............ Léon Renard (1re circ. de Valenciennes).
Oise............. De L'Aigle (Compiègne).
Pyrénées (Basses-).. Labat (Bayonne, 2e circ.).
Pyrénées (Hautes-).. De Breteuil (Argelès).
Seine............ Laguerre (Paris, 15e arr., 2e circ.), Laur (Saint-Denis, 3e circ.).
Seine-et-Oise...... Hély d'Oissel (Versailles, 1re circ.), Gauthier-de-Clagny (Versailles, 2e circ.).
Sèvres (Deux-)..... Taudière (Parthenay).
Somme............ Blin de Bourdon (Doullens), d'Estourmel (Péronne, 2e circ.).
Tarn-et-Garonne.... Prax-Paris (1re circ. de Montauban).
Vendée........... Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte).

Garantie du Secret du vote.

MM.

Allier........... Labussière (Gannat), Gacon (La Palisse), Dumas (Montluçon, 2e circ.), Félix Mathé (Moulins, 1er circ.).

Répression des Fraudes électorales.

MM.

Allier........... Labussière (Gannat), Félix Mathé (Moulins, 1re circ.).

Pour le renouvellement partiel de la Chambre des Députés (31 *programmes*).

MM.

Aude............ Mir (Castelnaudary), Dujardin-Beaumetz (Limoux).
Bouches-du-Rhône... Lagnel (Arles).
Charente-Inférieure.. Braud (Rochefort), par moitié tous les trois ans.
Corrèze.......... Dubois (Brive), élue pour six ans et renouvelable par tiers.
Finistère......... De Gasté (1re circ. de Brest).

MM.

Gard .... Desmons (1re circ. d'Alais).
Hérault .... Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier). Salis (2e circ. de Montpellier), Razimbaud (Saint-Pons).
Isère .... Aristide Rey (2e circ. de Grenoble).
Jura .... Poupin (Poligny), Reybert (Saint-Claude) (1).
Marne .... Vallé (Épernay).
Meurthe-et-Moselle.. Cordier (Toul).
Nord .... Sirot (2e circ. de Valenciennes).
Rhône .... Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Guillaumou (6e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon).
Seine .... Maujan (Paris, 10e arr., 1re circ.), Millerand (12e arr., 1re circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Tony Révillon (20e arr., 2e circ.).
Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers).
Tarn .... Dupuy-Dutemps (Gaillac).
Tarn-et-Garonne.... Chabrié (Moissac).
Vaucluse .... Pourquery de Boisserin (Avignon).
Yonne .... Bézine (Sens), Chambre unique, renouvelable par tiers tous les deux ans, au scrutin de liste.
Colonies .... Amiral Vallon (Sénégal).

Le vote à la Chambre des Députés et au Sénat.

M.

Charente-Inférieure.. Braud (Rochefort) veut qu'il soit absolument interdit aux députés et aux sénateurs de voter les uns pour les autres.

Réduction du nombre des Députés.

MM.

Corrèze .... Dubois (1re circ. de Brive), réduction de un tiers.
Finistère .... De Gasté (1re circ. de Brest), réduction des deux tiers des députés et des deux tiers des sénateurs.
Seine .... Martineau (19e arr., 1re circ. de Paris).
Vosges .... Boucher (2e circ. d'Épinal).

1. M. Reybert veut, de plus, qu'à la Chambre seule appartienne l'initiative de la confection des lois.

Indemnité parlementaire.

MM.

CHARENTE-INFÉRIEURE . Braud (Rochefort), par jetons de présence pour obliger les membres du Parlement à siéger régulièrement.

LOIRE-INFÉRIEURE .... Le Cour (2e circ. de Nantes) est partisan de la gratuité des fonctions électives et du mandat de député.

MARNE (HAUTE-)..... Du Breuil de Saint-Germain (Langres), diminution de l'indemnité parlementaire.

PUY-DE-DÔME....... De Bar (1re circ. de Riom), suppression de l'indemnité parlementaire et de la circulation gratuite.

Pour la rétribution des fonctions électives en général.

MM.

BOUCHES-DU-RHONE... Leydet (1re circ. d'Aix), G. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).

INDRE. .... Leconte (Issoudun).

Interdiction, pour les Sénateurs et Députés, d'entrer dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés financières ou industrielles et de prêter à ces sociétés leur nom et leur titre (11 programmes).

MM.

FINISTÈRE.......... De Gasté (1re circ. de Brest).

GARD .... Desmons (Alais).

MANCHE .... Cabart-Danneville (Cherbourg).

RHÔNE .... Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon).

SEINE............. Chautemps (Paris, 3e arr.), Pichon (14e arr., 2e circ.), Baulard (2e arr. de Sceaux), P. Richard (3e arr. de Sceaux).

SEINE-ET-OISE ...... Barbe (Rambouillet).

VAR .... C. Raspail (1re circ. de Toulon).

Interdiction du cumul du mandat législatif avec des fonctions rétribuées (4 programmes).

MM.

AIN............... Pochon (1re circ. de Bourg).

CÔTE-D'OR......... Bargy (1re circ. de Dijon).

MM.

Finistère.......... De Gasté (1re circ. de Brest).
Seine-et-Oise....... Barbe (Rambouillet).

Interdiction du cumul des mandats électifs (5 programmes).

MM.

Aude.............. Théron (2e circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux).
Nièvre............ Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).
Seine-et-Oise...... Barbe (Rambouillet).

Interdiction du cumul des fonctions rétribuées (4 programmes).

MM.

Charente-Inférieure. Braud (Rochefort).
Loire............. Souhet (Saint-Étienne, 3e circ.).
Rhône............. Guichard (Lyon, 3e circ.), Lagrange (Lyon, 4e circ.).

Interdiction du cumul, d'une manière générale, fonctions ou traitements (19 programmes).

MM.

Alpes (Basses-)..... Mac-Adaras (Sisteron).
Aude.............. Dujardin-Beaumetz (Limoux), Ferroul (Narbonne, 1re circ.).
Bouches-du-Rhône... Leydet (Aix, 1re circ.), Camille Pelletan (Aix, 2e circ.), Lagnel (Arles), Granet (Marseille, 4e circ.), Boyer (Marseille, 5e circ.).
Cher.............. De Montsaulnin (Saint-Amand, 2e circ.).
Corrèze........... Dubois (Brive, 1re circ.).
Côte-d'Or......... Bizouard-Bert (Semur).
Finistère.......... De Gasté (Brest, 1re circ.).
Gard.............. Desmons (Alais, 1re circ.).
Garonne (Haute-)... Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens).
Seine............. Chautemps (Paris, 3e arr.), Barodet (4e arr., 1re circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Baulard (Sceaux, 2e circ.).
Vaucluse.......... Michel (Carpentras).

MM. Guillaumou (Lyon, 6e circ.) et Bérard (Lyon, 7e circ.) demandent l'interdiction du cumul des retraites civiles et militaires avec les traitements administratifs.

Pour la décentralisation administrative, l'extension des franchises municipales ou départementales, l'autonomie communale ou départementale (69 programmes).

MM.

Ain............... Philipon (Nantua).
Allier............ Félix Mathé (1re circ. de Moulins), Ville (2e circ. de Moulins).
Aube............. Théron (2e circ. de Carcassonne), Ferroul (1re circ. de Narbonne).
Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Roux (3e circ. de Marseille), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
Creuse............ Martinon (Aubusson).
Dordogne.......... Theulier (Nontron), que la République porte une main hardie sur le vieux monde des institutions monarchiques et impérialistes.
Drôme............ Maurice-Faure (1re circ. de Valence), Bizarelli (2e circ. de Valence).
Eure-et-Loir....... Terrier (Dreux), Paul Deschanel (Nogent-le-Rotrou).
Gard............. Desmons (1re circ. d'Alais).
Hérault........... Vernhes (1re circ. de Béziers), Vernière (2e circ. de Béziers, Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier), Razimbaud (Saint-Pons).
Indre............. Balsan (1re circ. de Chateauroux), des institutions communales laissant le pays penser, agir, vivre par lui-même.
Isère............. Jouffray (1re circ. de Vienne), briser cette centralisation odieuse.
Jura.............. Poupin (Poligny), Reybert (Saint-Claude).
Loire............. Girodet (1re circ. de Saint-Étienne), Souhet (3e circ. de Saint-Étienne).
Loire (Haute-)..... Maigne (Brioude), de Kergorlay (2e circ. du Puy).
Marne (Haute-)..... Rozet (Vassy).
Meurthe-et-Moselle. Gabriel (1re circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy).
Morbihan.......... Lorois (2e circ. de Vannes), une juste liberté dans la gestion des intérêts communs.
Nièvre............ Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers), Jaluzot (Clamecy), veut la liberté pour le maire dans sa commune.
Pas-de-Calais....... Déprez (Béthune, 1re circ.), Ribot (Saint-Omer, 1re circ.), aux assemblées locales une part plus importante dans l'administration des intérêts du pays; Jonnart (Saint-Omer, 2e circ.), *idem*.
Puy-de-Dôme...... Bony-Cisternes (Issoire), de Bar (Riom, 1re circ.).
Pyrénées-Orientales. Bartissol (Céret).

MM.

Rhône	Guichard (Lyon, 3e circ.), Lagrange (Lyon, 4e circ.), Couturier (Lyon, 5e circ.), Guillaumou (Lyon, 6e circ.).
Saône-et-Loire.....	Boysset (Chalon-sur-Saône, 1re circ.), H. de Lacretelle (Mâcon, 2e circ.).
Savoie (Haute-).....	Brunier (Annecy).
Seine	Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), autonomie communale, loi municipale pour la ville de Paris; Barodet (4e arr., 1re circ.), Chassaing (4e arr., 2e circ.), Maujan (10e arr., 1re circ.), H. Mathé (11e arr., 3e circ.), Millerand (12 arr., 1re circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Pichon (14e arr., 2e circ.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), Martineau (19e arr., 1re circ.), Paris relevé de l'humiliante tutelle sous laquelle il est tenu; Dumay (20e arr., 1re circ.), de Belleval (Sceaux, 1re circ.), Baulard (Sceaux, 2e circ.).
Seine-et-Oise.......	Hubbard (Pontoise, 1re circ.).
Var	Clémenceau (Draguignan), C. Raspail (Toulon, 1re circ.).
Vaucluse	Michel (Carpentras).
Vienne (Haute-).....	Gotteron (Limoges, 2e circ.).

M. Isambard (Évreux, 1re circ.) demande que le service des pompes funèbres soit transféré aux communes.

Pour la simplification administrative, la diminution des fonctionnaires et employés, la suppression des sinécures (64 programmes).

MM.

Ain................	Desjardins (Saint-Quentin, 2e circ.), Macherez (Soissons).
Allier	Gacon (La Palisse), Dumas (Montluçon, 2e circ.), réduction au strict nécessaire des dépenses des services publics.
Alpes (Basses-).....	Reinach (Digne), Mac-Adaras (Sisteron).
Aude	Théron (Carcassonne, 2e circ.), Ferroul (Narbonne (1re circ.), Turrel (Narbonne, 2e circ.), refonte de notre système administratif.
Cher	Pajot (Saint-Amand, 1re circ.), de Montsaulnin (Saint-Amand, 2e circ.).
Côte-d'Or	Bizouard-Bert (Semur).
Creuse............	Martinon (Aubusson, 1re circ.).
Dordogne	De La Batut (Bergerac, 1re circ.), Clament (Bergerac, 2e circ.), Theulier (Nontron), Clerjounie (Sarlat).
Drôme............	Maurice-Faure (Valence, 1re circ.), Bizarelli (Valence, 2e circ.).
Eure	Fouquet (Bernay), Isambard (Évreux).
Finistère..........	De Gasté (Brest, 1re circ.), Clech (Morlaix, 1re circ.).

MM.

Gard . . . . De Bernis (Nîmes, 1re circ.) Jamais (Nîmes, 2e circ.), réduire les charges du budget par la réforme administrative et judiciaire.
Garonne (Haute-) . . Abeille (Saint-Gaudens), Calvinhac (Toulouse, 2e circ.).
Gironde . . . . Du Périer de Larsan (Lesparre).
Indre . . . . Leconte (Issoudun).
Isère . . . . Durand-Savoyat (Grenoble, 3e circ.), Bovier-Lapierre (La Tour-du-Pin, 2e circ.).
Loir-et-Cher . . . . De Possesse (Vendôme).
Loire . . . . Souhet (Saint-Étienne, 3e circ.).
Loire-Inférieure . . . . Sibille (Nantes, 1re circ.).
Loiret . . . . G. Cochery (Pithiviers).
Lot . . . . Vival (Figeac).
Manche . . . . Cabart-Danneville (Cherbourg).
Marne (Haute-) . . . . . Rozet (Vassy).
Nord . . . . Moreau (Lille, 5e circ.).
Oise . . . . De l'Aigle (Compiègne).
Pyrénées (Basses-) . . Barthou (Oloron).
Pyrénées (Hautes-) . . Baile (Tarbes).
Rhône . . . . Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Couturier (5e circ. de Lyon) Bérard (7e circ. de Lyon), Lachize (2e circ. de Villefranche).
Saône (Haute-) . . . . . Signard (Gray).
Saône-et-Loire . . . . . Boysset (Chalon-sur-Saône).
Sarthe . . . . Cavaignac (Saint-Calais).
Seine . . . . De Lanessan (5e arr., 2e circ. de Paris), Terrail-Mermeix (7e arr.), Maujan (10e arr., 1re circ.), moins de grands fonctionnaires, plus de sinécures; Pichon (14e arr., 2e circ.)
Seine-et-Oise . . . . Argeliès (Corbeil).
Tarn . . . . Cavalié (1re circ. d'Albi), de Solages (2e cir. d'Albi), Dupuy-Dutemps (Gaillac).
Vaucluse . . . . Pourquery de Boisserin (Avignon).
Vendée . . . . Batiot (1re circ. de La Roche-sur-Yon).
Vienne . . . . Nivert (Châtellerault), principalement par la concentration des services financiers.
Vienne (Haute-) . . . . . Puyboyer (Rochechouart).
Vosges . . . . Méline (Remiremont).
Yonne . . . . Dethou (Joigny).

Création de conseils cantonaux.

MM.

Côte-d'Or . . . . Prost (1re circ. de Beaune).

MM.

JURA.............. Poupin (Poligny), autonomie cantonale.
SEINE.............. Baulard (2e circ. de Sceaux).

Suppression des conseils d'arrondissement.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
CÔTE-D'OR......... Prost (1re circ. de Beaune).
SEINE.............. Baulard (2e circ. de Sceaux).

Suppression des sous-préfectures. (11 programmes.)

MM.

AIN................ Pochon (1re circ. de Bourg).
BOUCHES-DU-RHÔNE.. Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud (Rochefort), suppression du quart des sous-préfectures.
FINISTÈRE.......... De Gasté (1re circ. de Brest).
GARD.............. Desmons (1re circ. d'Alais).
RHÔNE............. Bérard (7e circ. de Lyon).
SEINE.............. C. Dreyfus (Paris, 2e circ. du 12e arr.), réduction.

Réduction du nombre des préfectures.

MM.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud (Rochefort).
FINISTÈRE.......... De Gasté (1re circ. de Brest), suppression des trois quarts des préfectures.

Responsabilité effective de tous les fonctionnaires. (15 programmes.)

MM.

AUDE.............. Théron (2e circ. de Carcassonne).
BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
GARD.............. Desmons (Alais).

MM.

Indre............. Leconte (Issoudun).
Nièvre........... Laporte (1re circ. de Nevers), Thurigny (2e circ. de Nevers).
Seine............. Chautemps (Paris, 3e arr.), Barodet (1re circ. du 4e arr.), C. Dreyfus (2e circ. du 12e arr.), Le Senne (1re circ. du 17e arr.).
Vaucluse.......... Michel (Carpentras).

Pour la diminution des gros traitements (44 programmes).

MM.

Ain............... Pochon (1re circ. de Bourg).
Alpes (Basses-)..... Mac-Adaras (Sisteron).
Ardennes.......... Corneau (Mézières).
Aude.............. Dujardin-Beaumetz (Limours), Ferroul (1re circ. de Narbonne).
Bouches-du-Rhône .. Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
Cher.............. de Montsaulnin (2e circ. de Saint-Amand), suppression.
Corrèze........... Labrousse (2e circ. de Brive).
Côte-d'Or......... Prost (1re circ. de Beaune).
Dordogne......... de La Batut (1re circ. de Bergerac), Clament (2e circ. de Bergerac), Clerjounie (Sarlat).
Eure.............. Loriot (Pont-Audemer), Isambard (Évreux).
Gard.............. Desmons (1re circ. d'Alais).
Garonne (Haute-)... Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens), Calvinhac (2e circ. de Toulouse).
Gironde........... Du Périer de Larsan (Lesparre).
Hérault........... Vernière (2e circ. de Béziers).
Indre............. Leconte (Issoudun).
Isère.............. Bovier-Lapierre (2e circ. de La Tour-du-Pin).
Loire.............. Souhet (3e circ. de Saint-Étienne).
Marne (Haute-)..... Du Breuil de Saint-Germain (Langres), Rozet (Vassy).
Oise............... De l'Aigle (Compiègne).
Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne (2e circ. de Clermont-Ferrand), de Bar (1re circ. de Riom).
Rhône............. Lachize (2e circ. de Villefranche).
Saône (Haute-)..... Signard (Gray).
Sarthe............ Galpin (2e circ. du Mans).
Seine.............. Terrail-Mermeix (7e arr. Paris), Maujan (10e arr., 1re circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Pichon 14e arr., 2e circ.).
Tarn.............. Cavalié (1re circ. d'Albi), Dupuy-Dutemps (Gaillac).
Vaucluse.......... Michel (Carpentras).
Vendée........... Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte).

MM.

VIENNE............ Nivert (Châtellerault).
YONNE............ Hervieu (Avallon).

Pour l'augmentation des petits traitements (17 programmes).

MM.

AIN............... Bizot (Gex), des juges de paix.
ALPES-MARITIMES.... David (Pujet-Théniers).
ARDENNES.......... Corneau (Mézières), Jacquemart (Rocroi).
AUDE.............. Ferroul (1re circ. de Narbonne).
CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud (Rochefort), par les économies à réaliser sur la suppression d'une partie des tribunaux de première instance, des sous-préfectures, etc.
CÔTE-D'OR......... Prost (1re circ. de Beaune).
EURE.............. Loriot (Pont-Audemer).
GARD.............. Desmons (1re circ. d'Alais).
NORD.............. Maxime Lecomte (2e circ. d'Avesnes).
SARTHE............ Galpin (2e circ. du Mans).
SEINE............. Terrail-Mermeix (Paris, 7e arr.), Maujan (10e arr., 1re circ.), Pichon (14e arr., 2e circ.), Farcy (15e arr., 1re circ.).
VAUCLUSE.......... Michel (Carpentras).
YONNE............. Hervieu (Avallon).

Création d'un Ministère du travail.

MM.

GARONNE (HAUTE-)... Calvinhac (2e circ. de Toulouse).
RHÔNE............ Couturier (5e circ. de Lyon).
VAR.............. C. Raspail (1re circ. de Toulon).

VI

Instruction publique.

Nos lois sur l'instruction primaire, gratuite, laïque et obligatoire, sans offrir, pour le plus grand nombre des électeurs, le même intérêt passionné que lorsqu'elles étaient seu-

lement en projet et qu'il s'agissait de les conquérir, ont été cependant et tout particulièrement l'objet d'attaques violentes de la part des ennemis de la République. Un certain nombre de nos collègues, pour répondre à ces menaces, ont cru devoir se prononcer, d'une manière formelle, pour le maintien, le développement et la défense énergique de ces lois.

Nulle part on ne trouvera plus nettement tranchée et caractérisée que dans les tableaux qui suivent les deux politiques entre lesquelles le pays avait à choisir.

Contre la laïcité de l'instruction primaire (51 programmes).

MM.

Ardèche........... Blachère (Largentière).
Aveyron........... De Benoît (Espalion); de Montéty (1re circ. de Rodez); Barascud (Saint-Affrique).
Calvados.......... Paulmier (Falaise); Conrad de Witt (Pont-l'Évêque).
Côtes-du-Nord..... Jacquemin (1re circ. de Dinan).
Finistère......... Boucher (2e circ. de Brest); de Kermenguy (2e circ. de Morlaix).
Gard............. De Bernis (1re circ. de Nîmes).
Gers............. Daynaud (Condom); Fauré (Lombez); Paul de Cassagnac (Mirande).
Gironde.......... De Lur-Saluces (Bazas); Froin (Blaye),
Ille-et-Vilaine..... Marie Delafosse (Fougères); Porteu (Montfort); Barbotin (Redon); Garron (2e circ. de Rennes); La Chambre (Saint-Malo); Le Gonidec de Traissan (Vitré).
Landes........... De Guilloutet (1re circ. de Mont-de-Marsan), enfants sacrifiés à votre odieux enseignement.
Loire (Haute-)..... De Kergorlay (2e circ. du Puy).
Loire-Inférieure.... De Lareinty (2e circ. de Saint-Nazaire).
Lozère........... Grousset (Marvejols); de Colombet (Mende).
Maine-et-Loire..... Fairé (1re circ. d'Angers); de Soland (2e circ. d'Angers); de Maillé (1re circ. de Chollet); de La Bourdonnaye (2e circ. de Cholet).
Manche........... Arthur Legrand (Mortain).
Mayenne.......... Christian d'Elva (1re circ. de Laval), je ferai tous mes efforts pour abroger les lois tyranniques et injurieuses qui touchent à la liberté des pères de famille et des citoyens; colonel de Plazanet (2e circ. de Laval); Bigot (1re circ. de Mayenne).
Nord............. Général de Frescheville (1re circ. d'Hazebrouck); Plichon (2e circ. d'Hazebrouck).

MM.

Oise.............. De l'Aigle (Compiègne).
Orne.............. De Mackau (Argentan).
Pas-de-Calais...... Tailliandier (2e circ. d'Arras).
Pyrénées (Basses-).. Labat (2e circ. de Bayonne); Etcheverry (Mauléon).
Pyrénées (Hautes-).. Féraud (Bagnères-de-Bigorre), le catéchisme et la prière rétablies dans l'école.
Rhône.............. Prénat (9e circ. de Lyon).
Sèvres (Deux-)..... De La Rochejaquelein (Bressuire).
Somme.............. Vice-amiral de Dompierre d'Hornoy (2e circ. d'Amiens); d'Estourmel (2e circ. de Péronne).
Tarn.............. De Solages (Alby), abrogation des lois d'oppression contre la liberté scolaire; Abrial (1re circ. de Castres); Reille (2e circ. de Castres).
Vendée............ De La Bassetière (1re circ. des Sables-d'Olonne) veut la liberté pour le Conseil municipal d'entretenir l'école qui a la confiance des pères de famille et de s'opposer à la création ruineuse d'une nouvelle école, quand le besoin ne s'en fait pas sentir; de Baudry d'Asson (2e circ. des Sables-d'Olonne), les écoles sans Dieu.

Pour l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire (32 programmes).

Nous comprenons dans cette liste les députés qui demandent le maintien de la législation scolaire et ceux qui réclament l'application complète et l'extension de la laïcité.

MM.

Alpes (Basses-).... H. Fouquier (Barcelonnette).
Aube.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube).
Aude.............. Théron (2e circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux), Ferroul (1re circ. de Narbonne).
Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
Cher.............. Pajot (1re circ. de Saint-Amand) demande, en plus, qu'on donne la nourriture et les vêtements aux enfants des écoles dont les parents ne peuvent faire cette dépense.
Corrèze............ Labrousse (2e circ. de Brive).
Drôme.............. Maurice-Faure (1re circ. de Valence).
Eure.............. Isambard (Evreux).
Isère.............. Aristide Rey (2e circ. de Grenoble).
Jura.............. Reybert (Saint-Claude).
Landes............ Sourigues (Saint-Sever).

MM.

Loir-et-Cher....... Tassin (2e circ. de Blois).
Loire............. Souhet (3e circ. de Saint-Étienne), gratuite et laïque à tous les degrés.
Loire (Haute-)...... Maigne (Brioude).
Loiret............ Viger (2e circ. d'Orléans).
Nièvre............ Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).
Rhône............ Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon).
Seine............ Barodet (Paris, 4e arr., 1re circ.), H. Brisson (10e arr., 2e circ.), Pichon (14e arr., 2e circ.).
Seine-Inférieure.... Ricard (1re circ. de Rouen).
Seine-et-Oise...... Hubbard (1re circ. de Pontoise).
Vosges............ Frogier de Ponlevoy (Neufchâteau).
Colonies.......... Hurard (2e circ. de la Martinique).

Pour le développement de l'enseignement populaire (37 programmes).

MM.

Allier............ Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
Alpes (Basses-)..... Deloncle (Castellane). Reinach (Digne).
Alpes (Hautes-).... Euzière (Gap).
Alpes-Maritimes).... David (Puget-Théniers).
Aube............. Michou (Bar-sur-Seine).
Aude............. Marty (1re circ. de Carcassonne).
Aveyron.......... Clausel de Coussergues (Millau).
Doubs............ De Moustier (Baume).
Drôme............ Madier de Montjau (Montélimar).
Eure............. Loriot (Pont-Audemer).
Finistère.......... Hémon (1re circ. de Quimper), Cosmao-Dumenez (2e circ. de Quimper).
Hérault........... Ménard-Dorian (Lodève), Déandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).
Indre............ Leconte (Issoudun).
Loir-et-Cher...... Tassin (2e circ. de Blois).
Loire-Inférieure.... De Cazenove de Pradines (3e circ. de Nantes).
Oise............. Gaillard (Senlis).
Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne (2e circ. de Clermont-Ferrand) à tous les degrés.
Rhône............ Guichard (3e circ. de Lyon), à tous les degrés ; Lagrange (4e circ. de Lyon), à tous les degrés ; Bérard (7e circ. de Lyon) à tous les degrés.
Saône-et-Loire..... Schneider (2e circ. d'Autun), Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles); Sarrien (2e circ, de Charolles), à tous les degrés.
Seine-inférieure.... R. Waddington (3e circ. de Rouen).

MM.

SEINE-ET-OISE ...... Barbe (Rambouillet).
TARN .... Abrial (1re circ. de Castres).
VAR .... Clémenceau (Draguignan), dans toutes les branches du savoir humain.
VAUCLUSE .... Pourquery de Boisserin (Avignon).
VIENNE .... Denizot (1re circ. de Poitiers).
VIENNE (HAUTE-) .... Vacherie (Bellac).
YONNE .... Dethou (Joigny), à tous les degrés.
ALGÉRIE .... Bourlier (2e circ. d'Alger), extension de la gratuité.
COLONIES .... Amiral Vallon (Sénégal).

Pour l'augmentation du traitement des instituteurs.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
SEINE-ET-OISE...... Barbe (Rambouillet).
VAUCLUSE .... Michel (Carpentras).

Nomination des instituteurs.

MM.

GARD .... Desmons (1re circ. d'Alais), par le recteur ou par le délégué départemental.
ILLE-ET-VILAINE..... Porteu (Montfort), par les conseils municipaux.
PYRÉNÉES (BASSES-)... Etcheverry (Mauléon), par les pères de famille.
SÈVRES (DEUX-)..... Taudière (Parthenay), par les pères de famille.
TARN.............. Abrial (1re circ. de Castres), je demanderai qu'on rende aux communes le droit de choisir leurs instituteurs.

Pour la gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur par l'augmentation du nombre des bourses et après concours (35 programmes).

MM.

AUDE .... Marty (1re circ. de Carcassonne), Ferroul (1re circ. de Narbonne).
BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
CHER .... Pajot (1re circ. de Saint-Amand).

MM.

GARD .... Desmons (1re circ. d'Alais), Jamais (2e circ. de Nimes), Gaussorgues (Le Vigan).

HÉRAULT .... Ménard-Dorian (Lodève), Déandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).

JURA .... Poupin (Poligny).

LOIR-ET-CHER .... Tassin (2e circ. de Blois).

LOIRE .... Souhet (3e circ. de Saint-Etienne).

NORD .... Moreau (5e circ. de Lille).

RHÔNE .... Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Couturier (5e circ. de Lyon), instruction laïque, gratuite et professionnelle à tous les degrés.

SEINE .... Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), Chautemps (3e arr.), Barodet (4e arr., 1re circ.), et laïque à tous les degrés ; Maujan (10e arr., 1re circ.), Mathé (11e arr., 3e circ.), et laïque à tous les degrés; Dreyfus (12e arr., 2e circ.), et laïque à tous les degrés ; Pichon (14e arr., 2e circ.), et laïque à tous les degrés; Granger (19e arr., 2e circ.), instruction intégrale donnée à tous ; Baulard (2e circ. de Sceaux), et intégrale.

SEINE-ET-OISE ...... Barbe (Rambouillet).

VAR .... C. Raspail (1re circ. de Toulon), gratuite, laïque et obligatoire à tous les degrés.

VAUCLUSE .... Michel (Carpentras), obligatoire et laïque, gratuite aux degrés supérieurs après concours.)

YONNE .... Hervieu (Avallon), instruction intégrale par voie de concours.

COLONIES .... Amiral Vallon (Sénégal), accessible à tous.

Pour le développement de l'enseignement professionnel, soit industriel, soit agricole (71 programmes).

MM.

AIN .... Pochon (1re circ. de Bourg), Herbet (2e circ. de Bourg).

AISNE .... Macherez (Soissons).

ALLIER .... Dumas (2e circ. de Montluçon), Félix Mathé (1re circ. de Moulins).

ALPES (BASSES-) ..... Deloncle (Castellane), Isoard (Forcalquier).

ARDENNES .... Linard (Rethel), Jacquemart (Rocroi).

AUBE .... Royer (1re circ. de Troyes), Rambourgt (2e circ. de Troyes).

AUDE .... Théron (2e circ. de Carcassonne).

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).

CHER .... Baudin (1re circ. de Bourges).

MM.

CORRÈZE............ Dubois (1re circ. de Brive), par l'instituteur; Delpeuch (2e circ. de Tulle).
CREUSE............ Martinon (1re circ. d'Aubusson).
EURE-ET-LOIR....... Deschanel (Nogent-le-Rotrou).
HÉRAULT........... Vernière (2e circ. de Béziers), dans les écoles primaires; Ménard-Dorian (Lodève); Déandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).
INDRE............. David (2e circ. de Châteauroux).
INDRE-ET-LOIRE..... Muller (Loches), une part plus large à l'enseignement agricole dans les programmes de nos écoles rurales.
ISÈRE............. Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble; Saint-Romme (Saint-Marcellin), instruction agricole dans toutes les écoles primaires.
JURA.............. Poupin (Poligny).
LOIR-ET-CHER...... Deniau (1re circ. de Blois), Tassin (2e circ. de Blois).
LOIRE............. Souhet (3e circ. de Saint-Etienne).
LOIRET............ Rabier (1re circ. d'Orléans), Viger (2e circ. d'Orléans).
MARNE............ Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne); Vallé (Epernay), organisation de l'enseignement agricole primaire; Langlet (1re circ. de Reims).
MEURTHE-ET-MOSELLE. Gabriel (1re circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy).
NIÈVRE............ Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).
NORD............. Pierre Legrand (2e circ. de Lille), Moreau (5e circ. de Lille), instruction intégrale et professionnelle à tous.
OISE.............. Boudeville (1re circ. de Beauvais).
PAS-DE-CALAIS...... Fanien (3e circ. de Béthune).
PYRÉNÉES (BASSES-).. Barthou (Oloron).
RHÔNE............ Couturier (5e circ. de Lyon), professionnel à tous les degrés; Bérard (7e circ. de Lyon).
SAVOIE (HAUTE-).... Brunier (Annecy), Folliet (Thonon).
SEINE............. Mesureur (Paris, 2e arrond.); Maujan (1re circ. du 10e arr.); H. Brisson (2e circ. du 10e arr.); C. Dreyfus (2e circ. du 12e arr.), Pichon (2e circ. du 14e arr.), Joffrin (2e circ. du 18e arr.), Dumay (1re circ. du 20e arr.).
SEINE-ET-OISE...... Barbe (Rambouillet).
VAUCLUSE.......... Pourquery de Boisserin (Avignon), Michel (Carpentras).
VIENNE............ Nivert (Châtellerault).
VIENNE (HAUTE-)..... Vacherie (Bellac).
VOSGES............ Brugnot (1re circ. d'Épinal), Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié).
YONNE............ Merlou (2e circ. d'Auxerre), Dethou (Joigny).
ALGÉRIE........... Letellier (1re circ. d'Alger).
COLONIES.......... Amiral Vallon (Sénégal).

Pour la liberté d'enseignement (79 programmes).

MM.

Ain .... Henri Germain (Trévoux).
Aisne............. Desjardins (Saint-Quentin).
Ardèche........... Blachère (Largentière), de Montgolfier (2e circ. de Tournon).
Aube.............. Armand (Arcis-sur-Aube).
Aveyron........... de Benoit (Espalion), Clausel de Coussergues (Millau), de Montéty (1re circ. de Rodez), Roques (2e circ. de Rodez).
Calvados.......... de Cornulier (2e circ. de Caen); Paulmier (Falaise); Conrad de Witt (Pont-l'Évêque); Jules Delafosse (Vire).
Charente.......... Laroche-Joubert (1re circ. d'Angoulême).
Cher.............. Prince d'Arenberg (1re circ. de Bourges).
Côtes-du-Nord..... Jacquemin (1re circ. de Dinan); de Goyon (Guingamp).
Dordogne.......... Maréchal (1re circ. de Périgueux).
Eure.............. Olry (Évreux) veut qu'on respecte les droits des pères de familles.
Finistère......... Boucher (2e circ. de Brest), de Kermengny (2e circ. de Morlaix).
Gard.............. de Ramel (2e circ. d'Alais).
Gers.............. Daynaud (Condom).
Gironde........... Froin (Blaye).
Ille-et-Vilaine..... Marie Delafosse (Fougères); Porteu (Montfort). Carron (2e circ. de Rennes), liberté pour les Conseils municipaux de choisir des instituteurs laïques ou des congréganistes; La Chambre (1re circ. de Saint-Malo), de Lorgeril (2e circ. de Saint-Malo), Le Gonidec de Traissan (Vitré).
Indre............. Balsan (1re circ. de Châteauroux).
Indre-et-Loire..... Du Saussay (1re circ. de Tours); Muller (Loches).
Landes............ De Guilloutet (1re circ. de Mont-de-Marsan).
Loire............. Neyrand (3e circ. de Saint-Étienne).
Loire (Haute-)..... De Kergorlay (2e circ. du Puy); Malartre (Yssingeaux).
Loire-Inférieure.... De Cazenove de Pradine (3e circ. de Nantes).
Lozère............ De Colombet (Mende).
Maine-et-Loire..... Fairé (1re circ. d'Angers); de Soland (2e circ. d'Angers), général Lacretelle (Baugé); de La Bourdonnaye (2e circ. de Cholet); de Terves (Segré).
Manche............ Arthur Legrand (Mortain).
Marne (Haute-)..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont); Rozet (Vassy), les communes libres de choisir entre les instituteurs laïques et les congréganistes approuvés par l'État.
Meurthe-et-Moselle. Cordier (Toul), le droit pour les conseils municipaux d'émettre

MM.

leur avis préalable avant qu'il soit procédé au changement de leurs institutrices.

MAYENNE........ Christian d'Elva (1re circ. de Laval); colonel de Plazanet (2e circ. de Laval), Bigot (1re circ. de Mayenne).

NORD............ Bergerot (2e circ. de Dunkerque); général de Frescheville (1re circ. d'Hazebrouck); Plichon (2e circ. d'Hazebrouck).

ORNE............ De Mackau (Argentan).

PAS-DE-CALAIS...... Tailliandier (2e circ. d'Arras); Achille Adam (1re circ. de Boulogne).

PUY-DE-DÔME....... Mège (1re circ. de Clermont-Ferrand).

PYRÉNÉES (BASSES-)... Etcheverry (Mauléon).

PYRÉNÉES (HAUTES-).. de Breteuil (Argelès).

RHÔNE............ Aynard (8e circ. de Lyon) veut que les écoles non encore laïcisées restent ce qu'elles sont si les communes le demandent; Prenat (9e circ. de Lyon), libre choix des instituteurs pour les pères de famille et les communes.

SAÔNE (HAUTE-)..... Bezanson (2e circ. de Lure).

SARTHE............ d'Aillières (2e circ. de Mamers).

SEINE............. Marius Martin (Paris, 8e arr.).

SEINE-INFÉRIEURE..... de Montfort (2e circ. d'Yvetot).

SEINE-ET-OISE....... Dufaure (Étampes).

SÈVRES (DEUX-)...... de La Rochejaquelein (Bressuire); Taudière (Parthenay).

SOMME........... Blin de Bourdon (Doullens); Descaure (Montdidier); d'Estournel (2e circ. de Péronne).

TARN.............. de Solages (Albi); Abrial (Castres); Poulié (Lavaur).

VENDÉE............ Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte); de la Bassetière (1re circ. de Les Sables-d'Olonne).

VOSGES........... Boucher (2e circ. d'Épinal), choix pour les communes du mode d'éducation qui convient à leurs enfants.

COLONIES.......... amiral Wallon (Sénégal).

Pour l'instruction publique entre les mains de l'Etat.

MM.

ALLIER............ Ville (2e circ. de Moulins), l'instruction entre les mains de l'Etat.

CHER.............. Baudin (2e circ. de Bourges), l'instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis, pour leur entretien, à la charge de la Société représentée par l'Etat et la commune.

SEINE............. Joffrin (Paris, 18e arr., 2e circ.) et Dumay (Paris, 20e arr., 1re circ.), *idem*.

Réduction du nombre des recteurs d'académie.

M.

Charente-Inférieure.. Braud (Rochefort).

Pour la réforme des méthodes d'enseignement ou des programmes.

MM.

Alpes (Basses-)..... Isoard (Forcalquier).
Corrèze........... Dubois (1re circ. de Brive), la pratique dans tous nos collèges et lycées de la gymnastique, de l'escrime, de la marche et de l'équitation.

VII

Questions militaires.

La précédente législature a supprimé le volontariat d'un an, réduit à trois ans la durée du service militaire et rendu le service obligatoire mais non pas égal pour tous, notamment pour les hommes d'Église que la nouvelle loi n'oblige qu'à une seule année de présence au corps.

Cette obligation restreinte a exaspéré les partisans des privilèges écclésiastiques et n'a point satisfait les partisans de l'égalité devant l'impôt du sang. Un grand nombre de ces derniers demandent que la loi soit revisée dans le sens de l'égalité absolue.

Pour le service militaire obligatoire et égal pour tous, sans exception (99 programmes).

MM.

Aisne............. Deville (Château-Thierry).
Allier............ Labussière (Gannat), sans distinction de profession ; Gacon

MM.

(La Palisse) ; Dumas (2e circ. de Montluçon) ; Ville (2e circ. de Moulins).

Ardennes.......... Varlet (Sedan).

Aude.............. Théron (2e circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux), modification de la loi dans un sens plus égalitaire, Ferroul (1re circ. de Narbonne), Turrel (2e circ. de Narbonne).

Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel, (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).

Cantal............ Bastid (Aurillac), suppression complète de tout privilège devant l'impôt du sang.

Cher.............. Pajot (1re circ. de Saint-Amand).

Corrèze........... Dubois (1re circ. de Brive), Labrousse (2e circ. de Brive).

Creuse............ Cousset (Boussac).

Drôme............. Maurice-Faure (1re circ. de Valence), Bizarelli (2e circ. de Valence).

Eure.............. Isambard (1re circ. d'Evreux), obligation du service de trois ans pour les séminaristes.

Gard.............. Desmons (1re circ. d'Alais), Jamais (2e circ. de Nîmes), suppression de tous les privilèges écclésiastiques et autres, Gaussorgues (Le Vigan), suppression de tous les privilèges écclésiastiques et autres.

Garonne (Haute-)... Germain (Muret), Calvinhac (2e circ. de Toulouse), reviser la loi pour faire disparaître les inégalités.

Hérault........... Vernière (2e circ. de Béziers), Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier), Razimbaud (Saint-Pons).

Indre............. Balsan (1re circ. de Châteauroux), David (2e circ. de Châteauroux), Lecomte (Issoudun).

Indre-et-Loire..... Tassin (2e circ. de Blois).

Isère............. Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), défense de la loi militaire ; Saint-Romme (Saint-Marcellin).

Jura.............. Poupin (Poligny), les exemptions sont appelées à disparaître ; Reybet (Saint-Claude), défense de la loi militaire.

Landes............ Sourigues (Saint-Sever), maintien de la loi militaire.

Loir-et-Cher....... Deniau (1re circ. de Blois), la loi militaire contient encore une inégalité ; Tassin (2e circ. de Blois), sans excepter les séminaristes ; Julien (Romorantin), sans excepter les séminaristes.

Loire............. Chollet (2e circ. de Montbrison), maintien de la loi militaire ; Souhet (3e circ. de Saint-Etienne).

Loire (Haute-)..... Maigne (Brioude), Dupuy (1re circ. du Puy), la Chambre du 22 septembre complètera l'égalité.

MM.

Loiret............ Rabier (1[re] circ. d'Orléans), compléter l'égalité ; Viger (2[e] circ. d'Orléans), compléter l'égalité.

Lot.............. Talou (1[re] circ. de Cahors) ; Vival (Figeac) ; maintien, Lachièze (Gourdon), maintien.

Lot-et-Garonne..... de Laffitte de Lajoannenque (Agen), maintien ; Leygues (Villefranche-sur-Lot), id.

Lozère........... Jourdan (Florac), compléter la loi dans le sens de l'égalité absolue, sans aucun privilège.

Mayenne.......... Chaulin-Servinière (2[e] circ. de la Mayenne), maintien.

Meurthe-et-Moselle. Gabriel (1[re] circ. de Nancy), maintien.

Nièvre........... Laporte (1[re] circ. de Nevers) ; Turigny (2[e] circ. de Nevers).

Nord............. Hiroux (1[re] circ. d'Avesnes), faire l'égalité pour tous dans le service militaire ; Maxime Lecomte (2[e] circ. d'Avesnes), idem ; Michau (1[re] circ. de Cambrai) ; Dron (6[e] circ. de Lille), il est temps que l'égalité devant la loi ne soit plus un vain mot, surtout quand il s'agit de l'impôt du sang.

Pas-de-Calais...... Haynaut (2[e] circ. de Béthune).

Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne (2[e] circ. de Clermont-Ferrand).

Rhône............ Guichard (3[e] circ. de Lyon), Lagrange (4[e] circ. de Lyon), Couturier (5[e] circ. de Lyon), Guillaumou (6[e] circ. de Lyon), compléter l'égalité ; Bérard (7[e] circ. de Lyon), compléter l'égalité.

Saône-et-Loire..... Magnien (1[re] circ. d'Autun), la Chambre nouvelle aura à conquérir l'égalité parfaite ; H. de Lacretelle (2[e] circ. de Mâçon), la Chambre nouvelle aura à conquérir l'égalité parfaite.

Seine............ Barodet (Paris, 4[e] arr., 1[re] circ.), Chassaing (4[e] arr., 2[e] circ.), Maujan (10[e] arr., 1[re] circ.), Floquet (11[e] arr., 1[re] circ.), Lockroy (11[e] arr., 2[e] circ.), H. Mathé (11[e] arr., 3[e] circ.), C. Dreyfus (12[e] arr., 2[e] circ.), Pichon (14[e] arr., 2[e] circ.), Baulard (2[e] circ. de Sceaux).

Seine-Inférieure..... Ricard (1[re] circ. de Rouen), maintien des lois militaires.

Seine-et-Marne..... Montaut (Provins), obtenir l'absolue égalité du service militaire.

Seine-et-Oise...... Hubbard (1[re] circ. de Pontoise), Barbe (Rambouillet).

Sèvres (Deux-)..... Goirand (Melle), soumettre à un service égal toute la jeunesse française, même celle qui se destine à l'état ecclésiastique.

Tarn............. Cavalié (Albi), sans exemption, sans tempérament, sans privilège d'aucune espèce ; Dupuy-Dutemps (Gaillac), sans exemption, sans tempérament, sans privilège d'aucune espèce.

Tarn-et-Garonne.... Chabrié (Moissac).

Var.............. C. Raspail (1[re] circ. de Toulon).

MM.

Vaucluse .... Michel (Carpentras)
Vendée .... Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte), maintien.
Yonne .... René Lafon (1re circ. d'Auxerre), Merlou (2e circ. d'Auxerre), Bézine (Sens), Hervieu (Avallon).

M. de Douville Maillefeu (2e circ. d'Abbeville) dit : « Je maintiendrai la taxe militaire que doivent payer les riches incapables de payer l'impôt du sang. »

Pour la suppression du service militaire pour les prêtres et séminaristes (21 programmes).

MM.

Ardèche .... De Montgolfier (2e circ. de Tournon).
Aveyron .... Clausel de Coussergnes (Millau), de Montéty (1re circ. de Rodez), Barascud (Saint-Affrique).
Charente .... Cunéo d'Ornano (Cognac).
Côtes-du-Nord ...... Le Cerf (Loudéac).
Finistère .... De Kermenguy (2e circ. de Morlaix).
Gers .... Peyrusse (Auch).
Ille-et-Vilaine ..... Porteu (Montfort), Barbotin (Redon), Carron (2e circ. de Rennes).
Loire (Haute-) ...... De Kergorlay (2e circ. du Puy), rétablissement des dispenses légales en faveur des séminaristes, instituteurs et soutiens de famille); Malartre (Yssingeaux).
Loire-Inférieure .... De Pontbriant (Chateaubriant), suppression du service militaire pour nos prêtres et nos instituteurs et rétablissement des dispenses pour les soutiens de famille.
Lozère .... Grousset (Marvéjols), cette loi doit disparaître.
Maine-et-Loire ..... De Maillé (1er circ. de Cholet), de la Bourdonnaye (2e circ. de Cholet).
Puy-de-Dôme .... De Bar (1er circ. de Riom).
Pyrénées (Basses-) .. Labat (1re circ. de Bayonne), Etcheverry (Mauléon).
Sèvres (Deux-) ..... De La Rochejaquelein, (Bressuire).

Pour la suppression de l'appel des 13 jours et des 28 jours.

MM.

Calvados .... Paulmier (Falaise)
Ille-et-Vilaine ...... Porteu (Monfort), revision de la loi sur les 28 et 13 jours ; Carron (2e circ. de Rennes).
Landes .... De Guilloutet (Mont-de-Marsan).
Loire-Inférieure .... De Pontbriant (Chateaubriant), suppression totale ou partielle.

MM.

Rhône............ Couturier (5e circ. de Lyon).
Tarn............. Poulié (Lavaur), suppression d'une de ces périodes.

Réduction du service militaire.

MM.

Somme............ Descaure (Montdidier), allègement des charges militaires sans compromettre la patrie.
Tarn-et-Garonne... Prax-Paris (1re circ. de Montauban), réduction à 28 mois.

Condamnation des guerres de conquête, des expéditions lointaines ou entreprises coloniales (92 programmes).

MM.

Ain.............. Pochon (1re circ. de Bourg), Henri Germain (Trévoux).
Aisne............ Pasquier (1re circ. de Laon), Godelle (1re circ. de Vervins), Caffarelli (2e circ. de Vervins).
Allier........... Thivrier (1re circ. de Montluçon), Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
Alpes (Basses-)..... Deloncle (Castellane), pas d'expéditions armées, pas de politique militaire aux colonies ; Reinach (Digne).
Ardèche.......... Blachère (Largentière).
Aude............. Marty (1re circ. de Carcassonne).
Aveyron.......... De Benoît (Espalion), Roques (1re circ. de Rodez), Barascud (Saint-Affrique).
Bouches-du-Rhone... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille.
Calvados......... Gérard (Bayeux), Engerand (1re circ. de Caen), de Cornulier (2e circ. de Caen), Paulmier (Falaise).
Charente......... Laroche-Joubert (1re circ. d'Angoulême), Cuneo d'Ornano (Cognac).
Cher............. Baudin (2e circ. de Bourges).
Corrèze.......... Borie (2e circ. de Tulle).
Côtes-du-Nord..... Jacquemin (1re circ. de Dinan).
Creuse........... Martinon (Aubusson), Coutisson (Bourganeuf).
Dordogne......... Clament (2e circ. de Bergerac), Maréchal (1re circ. de Périgueux).
Eure............. Fouquet (Bernay), Loriot (Pont-Audemer) veut qu'on les ralentisse.
Finistère......... Boucher (2e circ. de Brest), Clech (1re circ. de Morlaix).
Garonne (Haute-)... Germain (Muret), Calvinhac (2e circ. de Toulouse), Piou (1re circ. de Saint-Gaudens).

MM.

Gers .... Daynaud (Condom).
Hérault........... Ménard-Dorian (Lodève), Déandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).
Indre .... De Saint-Martin (La Châtre).
Isère .... Durand-Savoyat (Grenoble, 3e circ.), se limiter désormais; Bovier-Lapierre (La Tour-du-Pin, 2e circ.).
Landes............ De Guilloutet (Mont-de-Marsan, 1re circ.).
Loir-et-Cher....... Tassin (Blois, 2e circ.).
Loire-Inférieure.... Fidèle Simon (Saint-Nazaire, 1re circ.).
Lot............... Vival (Figeac), refus de voter toute guerre qui ne serait pas absolument nécessaire à la défense des intérêts de la patrie.
Manche........... Rauline (Saint-Lô).
Marne............ Bertrand (Sainte-Menehould), Morillot (Vitry-le-François).
Marne (Haute-)..... Rozet (Vassy), le protectorat substitué à la conquête.
Mayenne.......... Colonel de Plazanet (Laval, 2e circ.).
Nièvre............ D'Espeuilles (Château-Chinon).
Nord .... Lalou (1re circ. de Dunkerque), des Rotours (Lille, 4e circ.), Léon Renard (Valenciennes, 1re circ.).
Oise.............. De l'Aigle (Compiègne),
Orne .... De Lévis-Mirepoix (Alençon).
Pas-de-Calais....... Tailliandier (Arras, 2e circ.).
Puy-de-Dôme....... De Bar (Riom, 1re circ.).
Pyrénées (Basses-).. Labat (Bayonne, 2e circ.).
Rhône .... Prénat (Lyon, 9e circ.).
Saône (Haute-)..... Bezanson (Lure, 2e circ.).
Saône-et-Loire..... H. de Lacretelle (Mâcon, 2e circ.).
Sarthe............ Vilfeu (le Mans, 1re circ.), Galpin (le Mans, 2e circ.).
Savoie............ Carquet (Moutiers).
Seine............. De Lanessan (Paris, 5e arr., 2e circ.), suppression des dépenses inutiles qu'entraînent les entreprises lointaines mal conduites; Jacques (14e arr., 1re circ.), Farcy (15e arr., 1re circ.), Tony-Revillon (20e arr., 2e circ.).
Seine-Inférieure .... De Montfort (Yvetot, 2e circ.).
Seine-et-Oise...... Barbe (Rambouillet).
Sèvres (Deux-)...... De la Rochejaquelein (Bressuire), Pontois (Niort, 2e circ.).
Somme............ Vice-amiral de Dompierre d'Hornoy (Amiens, 2e circ.), Blin de Bourdon (Doullens), Descaure (Montdidier).
Tarn .... Cavalié (Albi), Abrial (Castres).
Vaucluse .... Pourquery de Boisserin (Avignon), Michel (Carpentras).
Vendée............ Le Roux (Fontenay-le-Comte, 2e circ.), de La Bassetière (Les Sables-d'Olonne, 1re circ.), de Baudry-d'Asson (Les Sables-d'Olonne, 2e circ.).

MM.

YONNE .... René Laffon (Auxerre, 1re circ.), Merlou (Auxerre, 2e circ.), Hervieu (Avallon).

ALGÉRIE .... Bourlier (Alger, 1re circ.), maintien du domaine colonial, sans idée de nouvelles conquêtes.

Pour la création d'une armée coloniale.

MM.

PAS-DE-CALAIS ...... Déprez (Béthune, 1re circ.).
SEINE .... Baulard (Sceaux, 2e circ.).
SEINE-ET-OISE ...... Barbe (Rambouillet).
VOSGES............ Boucher (Épinal, 2e circ.
YONNE .... Hervieu (Avallon).

Pour la suppression des armées permanentes.

MM.

SEINE.............. Joffrin (Paris, 18 arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re circ.).

Pour le droit de paix ou de guerre réservé à la nation.

MM.

AUDE .... Théron (Carcassonne, 1re circ.).

BOUCHES-DU-RHÔNE .. Leydet (Aix, 1re circ.), C. Pelletan (Aix, 2e circ.), Lagnel (Arles), Granet (Marseille, 4e circ.), Boyer (Marseille, 5e circ.).

DRÔME .... Maurice-Faure (Valence, 1re circ.), au besoin par l'intermédiaire de ses représentants.

Propositions relatives à l'organisation militaire.

MM.

CHER .... Pajot (1re circ. de Saint-Amand), une loi sur les cadres réalisant l'unité d'origine pour tous et exigeant de tous le passage dans le rang.

CORRÈZE........... Dubois (1re circ. de Brives). Formation d'un cadre solide de vieux officiers et d'une armée coloniale recrutée par le volontariat. — Commission civile de surveillance administrative pour l'armée de terre comme pour l'armée de mer. — En cas de guerre, commissaires civils aux armées.

MM.

COLONIES .... De Mahy (la Réunion), Création d'un grand état-major de commandement de nos armées de terre. — Constitution d'un puissant département de la Marine et des Colonies.

Réserve à la culture comme à l'industrie française des fournitures militaires et des grandes administrations.

MM.

CÔTE-D'OR .... Lévêque (2e circ. de Dijon), Bizouard-Bert (Semur), économie dans le régime et dans les adjudications des fournitures militaires.

EURE-ET-LOIR ...... Deschanel (Nogent-le-Rotrou).

ILLE-ET-VILAINE ..... Carron (2e circ. de Rennes), avec application de la gestion directe qui permettra au cultivateur de prendre part à toutes les adjudications d'avoine et de foin.

HAUTE-MARNE .... Du Breuil de Saint-Germain (Langres).

SEINE .... P. Richard (3e circ. de Sceaux).

VIII

Questions Financières.

Budget.

MM.

AUDE .... Théron (Carcassonne, 2e circ.), publicité du Budget.

CHARENTE-INFÉRIEURE . Braud (Rochefort), dépôt obligatoire du Budget au début de la session ordinaire.

CÔTE-D'OR .... Leroy (Châtillon), retour progressif à l'unité du Budget.

CÔTES-DU-NORD ..... Jacquemin (Dinan, 1re circ.), faire à la minorité une place honorable dans la Commission du Budget.

DORDOGNE .... Chavoix (Périgueux, 2e circ.), suppression des budgets d'emprunt.

EURE-ET-LOIR ...... Deschanel (Nogent-le-Rotrou), suppression de l'initiative parlementaire en matière de relèvement de crédit.

INDRE-ET-LOIRE...... Delahaye (Chinon), veut qu'on dresse le bilan de la France.

SEINE-ET-OISE...... Argeliès (Corbeil), refonte en un seul budget clair, net, compréhensible pour tous les électeurs, de tous les bud-

MM.

gets divers, extraordinaires, spéciaux, qui nous masquent le véritable état de nos finances.

SOMME............ Descaure (Montdidier), discussion sérieuse du budget.

Pour la réforme et une répartition plus équitable de l'impôt (164 programmes).

MM.

AIN............... Philipon (Nantua).

AISNE............. Macherez (Soissons).

ALLIER............ Gacon (La Palisse), Thivrier (1re circ. de Montluçon), Dumas (2e circ. de Montluçon), Félix Mathé (1re circ. de Moulins), Ville (2e circ. de Moulins).

ALPES (BASSES-)..... H. Fouquier (Barcelonnette), Deloncle (Castellace).

ALPES (HAUTES-)..... Euzière (Gap).

ARDENNES........... Corneau (Mézières), Linard (Rethel), Jacquemart (Rocroi).

ARIÈGE............ Delcassé (Foix).

AUBE.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), en prenant le revenu pour base; Michou (Bar-sur-Seine); Casimir Perier (Nogent-sur-Seine).

AUDE.............. Mir (Castelnaudary), réforme progressive; Ferroul (1re circ. de Narbonne), marche incessante vers l'établissement d'un impôt unique sur le revenu, proportionnel et progressif.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Peytral (1re circ. de Marseille), Roux (3e circ. de Marseille).

CANTAL............ Bastid (Aurillac).

CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud (Rochefort).

CHER.............. Baudin (2e circ. de Bourges), abolition de l'impôt indirecte et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur tous les revenus dépassant 3.000 francs; H, Maret (Sancerre).

CORRÈZE........... Dubois (1re circ. de Brives), réforme de l'assiette de l'impôt, son égalisation entre la valeur foncière et la valeur mobilière; Labrousse (2e circ. de Brive); Dellestable (Ussel).

CÔTE-D'OR......... Prost (1re circ. de Beaune); Bargy (1re circ. de Dijon); Bizouard-Bert (Semur).

CREUSE............ Martinon (Aubusson), Cousset (Boussac), Lacôte (Guéret).

DORDOGNE.......... Theulier, (Nontron).

EURE.............. Loriot (Pont-Audemer), péréquation; Isambard (1re circ. d'Évreux).

EURE-ET-LOIR....... Milochau (2e circ. de Chartres), Deschanel (Nogent-le-Rotrou), équilibre des charges entre la propriété foncière et la fortune mobilière; dégrever la terre et le travail.

DRÔME............. Maurice-Faure (1re circ. de Valence).

MM.

GARD .... Jamais (2e circ. de Nîmes), Bonnefoy-Sibour (Uzès), Gaussorgues (Le Vigan).

GARONNE (HAUTE-).... Germain (Muret), Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens), Leygue (1re circ. de Toulouse), Calvinhac (2e circ. de Toulouse), Manderville (3e circ. de Toulouse).

GIRONDE............ Chiché (1re circ. de Bordeaux), Raynal (4e circ. de Bordeaux), Surchamp (1re circ. de Libourne).

HÉRAULT............ Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier), Razimbaud (Saint-Pons).

INDRE.............. Leconte (Issoudun), réforme de l'assiette de l'impôt.

ISÈRE.............. G. Rivet (1re circ. de Grenoble); Saint-Romme (Saint-Marcellin), en se basant sur le revenu réel; Bovier-Lapierre (2e circ. de La Tour-du-Pin).

LANDES............. Sourigues (Saint-Sever).

LOIRE.............. Audiffred (1re circ. de Roanne).

LOIRE (HAUTE-)...... Maigne (Brioude); Dupuy (1re circ. du Puy).

LOIRE-INFÉRIEURE.... Sibille (1re circ. de Nantes).

LOIRET.............. Rabier (1re circ. d'Orléans); Viger (2e circ. d'Orléans); Lacroix (Montargis).

LOT................. Émile Rey (2e circ. de Cahors).

LOT-ET-GARONNE..... Deluns-Montaud (Marmande), Fallières (Nérac).

LOZÈRE............. Jourdan (Florac).

MANCHE............. Briens (1re circ. de Coutances).

MARNE.............. Vallé (Épernay), Thomas (2e circ. de Reims).

MEURTHE-ET-MOSELLE. Gabriel (1re circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy).

MEUSE.............. Develle (Bar-le-Duc), Poincaré (Commercy).

MORBIHAN........... Guieysse (1re circ. de Lorient).

NIÈVRE............. Ducoudray (Cosne), Laporte (1re circ. de Nevers), refonte de l'assiette de l'impôt; Turigny (2e circ. de Nevers), *idem*.

NORD............... Eliez-Evrard (3e circ. d'Avesnes), Werquin (1re circ. de Lille), Pierre Legrand (3e circ. de Lille).

OISE............... Boudeville (1re circ. de Beauvais).

PAS-DE-CALAIS...... Ledieu (1re circ. d'Arras), Déprez (1re circ. de Béthune), Fanien (3e circ. de Béthune), Jonnart (2e circ. de Saint-Omer).

PUY-DE-DÔME........ Farjon (Ambert), Guyot-Dessaigne (2e circ. de Clermont-Ferrand), Bony-Cisternes (Issoire), Laville (2e circ. de Riom), après avoir exonéré complètement les pauvres.

PYRÉNÉES (BASSES-).. Lafont (1re circ. de Bayonne), Barthou (Oloron).

RHÔNE.............. Burdeau (1re circ. de Lyon), Thévenet (2e circ. de Lyon), Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Guillaumou (6e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon).

SAÔNE (HAUTE-)...... Signard (Gray), Baïhaut (1re circ. de Lure).

SAÔNE-ET-LOIRE...... Magnien (1re circ. d'Autun), Boysset (1re circ. de Chalon-sur-Saône), Gillot (2e circ. de Chalon-sur-Saône), Sarrien

MM.

(2e circ. de Charolles), et ne faisant payer que ceux qui possèdent ; Guillemaut (Louhans), H. de Lacretelle (2e circ. de Mâcon).

SAVOIE .... J. Roche (1re circ. de Chambéry), Carquet (Moutiers).

SAVOIE (HAUTE-)..... Brunier (Annecy), Folliet (Thonon).

SEINE .... Chautemps (3e arr. de Paris), réforme de l'assiette de l'impôt; Barodet (4e arr., 1re circ.), réforme de l'assiette de l'impôt; Chassaing (4e arr., 2e circ.), réforme des impôts; de Lanessan (5e arr., 2e circ.), Després (6e arr.), Maujan (10e arr., 1re circ.), transformation radicale, H. Brisson (10e arr., 2e circ.), Floquet(11e arr., 1re circ.); Lockroy (11e ar., 2e circ.), Mathé (11e arr., 3e circ.), Millerand (12e arr., 1re circ.), Pichon (14e arr., 2e circ.), Le Senne (17e arr., 1re circ.), Granger (19e arr., 2e circ.), Tony Revillon (20e arr., 2e circ.), Baulard (Sceaux, 2e circ.), P. Richard (Sceaux, 3e circ.).

SEINE-INFÉRIEURE .... Félix Faure (2e circ. du Havre), Ricard (1re circ. de Rouen), Dautresme (2e circ. de Rouen), R. Waddington (3e circ. de Rouen).

SEINE-ET-MARNE ..... Gastellier (Coulommiers), péréquation; Montaut (Provins).

SEINE-ET-OISE ...... Argeliès (Corbeil), péréquation; Hubbard (1re circ. de Pontoise), Barbe (Rambouillet).

TARN .... Cavalié (1re circ. d'Albi), Dupuy-Dutemps (Gaillac), Poulié (Lavaur).

TARN-ET-GARONNE.... Chabrié (Moissac), Lasserre (Castelsarrasin).

VAR .... Clémenceau (Draguignan), C. Raspail (1re circ. de Toulon), réforme de l'assiette de l'impôt.

VAUCLUSE .... Pourquery de Boisserin (Avignon).

VENDÉE .... Guillemet (Fontenay-le-Comte, 1re circ.), Batiot (La Roche-sur-Yon, 1re circ.).

VIENNE .... Nivert (Chatellerault).

VIENNE (HAUTE-).... Vacherie (Bellac), en prenant pour guide le principe que les charges fiscales ne doivent jamais être une entrave au travail, mais frapper la fortune réalisée ; Gotteron (Limoges, 2e circ.).

VOSGES .... Brugnot (Épinal, 1re circ.), Frogier de Ponlevoy (Neufchâteau).

YONNE .... René Laffon (Axerre, 1re circ.), Merlou (Auxerre, 2e circ.), Hervieu (Avallon), Dethou (Joigny), Bézine (Sens), Rathier (Tonnerre).

ALGÉRIE .... Bouvier (Alger, 2e circ.), Forcioli (Constantine, 2e circ.), Saint-Germain (Oran, 1re circ.).

Pour l'amortissement de la dette publique (12 programmes).

MM.

Aude .... Marty (Carcassonne, 1re circ.), Théron (Carcassonne, 2e circ.).
Côte-d'Or .... Leroy (Chatillon), rétablissement d'un amortissement plus élevé ; Lévêque (Dijon, 2e circ.), doter largement l'amortissement de la dette publique.
Finistère .... De Gasté (Brest, 1re circ.).
Isère .... Bovier-Lapierre (La Tour-du-Pin, 2e circ.), rétablir sérieusement le fonds d'amortissement.
Loir-et-Cher .... Tassin (Blois, 2e circ.), élever, si possible, le fonds d'amortissement.
Loiret .... Rabier (Orléans, 1re circ.).
Marne .... Morillot (Vitry-le-François).
Pyrénées (Basses-)... Etcheverry (Mauléon).
Rhône .... Bérard (Lyon, 7e circ.).
Seine .... C. Dreyfus (Paris, 12e arr., 2e circ.).

Conversion de la rente.

M.

Ain .... Henri Germain (Trévoux).

Contre les emprunts.

MM.

Dordogne .... Chavoix (Périgueux, 2e circ.) : « Je prends l'engagement de ne pas voter d'emprunt. »
Eure .... Fouquet (Bernay).
Finistère .... Boucher (Brest, 2e circ.), Clech (Morlaix (1re circ.).
Loir-et-Cher .... De Possesse (Vendôme).
Maine-et-Loire ..... De La Bourdonnaye (Cholet, 2e circ.).
Manche .... Rauline (Saint-Lô).
Marne (Haute-) ..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont).
Oise .... De l'Aigle (Compiègne).
Somme .... De Douville-Maillefeu (Abbeville, 2e circ.).
Vendée .... De la Bassetière (les Sables-d'Olonne, 1re circ.).

Contre de nouveaux impôts (17 programmes).

MM.

Aveyron .... De Benoit (Espalion).

MM.

EURE .... Fouquet (Bernay), j'ai voté contre toutes les propositions d'impôts nouveaux; Loriot (Pont-Audemer), repousse l'impôt sur le revenu.

FINISTÈRE .... Boucher (Brest, 2e circ.), spécialement contre l'impôt sur le revenu.

HÉRAULT .... Ménard Dorian (Lodève).

MAINE-ET-LOIRE ..... De la Bourdonnaye (Cholet, 2e circ.).

MANCHE .... Riotteau (Avranches), repousse l'impôt sur le revenu; Arthur Legrand (Mortain), idem.

MARNE .... Morillot (Vitry-le-Français).

MARNE (HAUTE-) ..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont); du Breuil de Saint-Germain (Langres).

MEURTHE-ET-MOSELLE. Cordier (Toul), repousse l'impôt unique ou progressif sur le revenu.

NORD .... Thellier de Poncheville (Valenciennes, 3e circ.).

OISE .... De l'Aigle (Compiègne).

SEINE-INFÉRIEURE .... Gervais (Neufchâtel), sur l'agriculture.

SOMME .... De Douville-Maillefeu (Abbeville, 2e circ.).

VENDÉE .... De la Bassetière (les Sables d'Olonne, 1re circ.).

Pour les économies et l'équilibre du budget (260 programmes).

MM.

AIN .... Pochon (1re circ. de Bourg), Herbet (2e circ. de Bourg), Bizot (Gex), H. Germain (Trévoux).

AISNE .... Pasquier (1re circ. de Laon), Desjardins (2e circ. de Saint-Quentin), Macherez (Soissons), Godelle (1re circ. de Vervins), Caffarelli (2e circ. de Vervins).

ALLIER .... Gacon (La Palisse), Dumas (2e circ. de Montluçon).

ALPES (BASSES-) ..... Deloncle (Castellane), Reinach (Digne).

ALPES-MARITIMES .... David (Puget-Théniers).

ARDÈCHE .... Blachère (Largentière), Seignobos (1re circ. de Tournon), de Montgolfier (2e circ. de Tournon).

ARDENNES .... Corneau (Mézières), Linard (Rethel), Jacquemart (Rocroi), de Ladoucette (Vouziers).

ARIÈGE .... Delcassé (Foix).

AUBE .... Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), Michou (Bar-sur-Seine), Casimir-Perier (Nogent-sur-Seine), Royer (1re circ. de Troyes).

AUDE .... Marty (1re circ. de Carcassonne), Théron (2e circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux), Ferroul (1re circ. de Narbonne), Turrel (2e circ. de Narbonne).

AVEYRON .... De Benoit (Espalion), Clausel de Coussergues (Millau), de Montéty (1re circ. de Rodez), Roques (2e circ. de Rodez).

MM.

Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Peytral (1re circ. de Marseille), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).

Calvados.......... Gérard (Bayeux), Engerand (1re circ. de Caen), Paulmier (Falaise), Conrad de Witt (Pont-l'Évêque), Jules-Delafosse (Vire).

Cantal............ Bastid (Aurillac), Lascombes (Mauriac), Francis Charmes (Murat), Amagat (Saint-Flour).

Charente.......... Cunéo d'Ornano (Cognac), Duportal (Ruffec).

Charente-Inférieure. Garnier (Marennes), Braud (Rochefort), Lemercier (Saintes).

Cher.............. Prince d'Arenberg (1re circ. de Bourges), de Montsaulnin (2e circ. de Saint-Amand), un système d'économie basé sur l'honnêteté des gouvernants.

Côte-d'Or......... Leroy (Châtillon), Lévêque (2e circ. de Dijon), économie, ordre et sincérité des écritures dans les finances.

Côtes-du-Nord..... Jacquemin (1re circ. de Dinan), de Goyon (Guingamp).

Creuse............ Martinon (Aubusson), Cousset (Boussac).

Dordogne.......... De La Batut (1re circ. de Bergerac), Clament (2e circ. de Bergerac), Theulier (Nontron), Chavoix (2e circ. de Périgueux), de Fourtou (Ribérac), Clerjounie (Sarlat).

Doubs............. De Moustier (Baume), de Jouffroy (2e circ. de Besançon), je me préoccuperai des moyens d'arriver à de bonnes finances.

Drôme............. Madier de Montjau (Montélimar), Maurice-Faure (1re circ. de Valence).

Eure.............. Louis Passy (Les Andelys), Fouquet (Bernay), Isambard (1re circ. d'Évreux).

Eure-et-Loir...... Noël-Parfait (1re circ. de Chartres), Terrier (Dreux), Deschanel (Nogent-le-Rotrou).

Finistère......... Boucher (2e circ. de Brest), Clech (1re circ. de Morlaix), Cosmao-Dumenez (2e circ. de Quimper), une bonne gestion financière.

Gard.............. De Bernis (1re circ. de Nîmes), Jamais (2e circ. de Nîmes), Gaussorgues (Le Vigan).

Garonne (Haute-)... Piou (1re circ. de Saint-Gaudens), Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens), Calvinhac (2e circ. de Toulouse), Mandeville (3e circ. de Toulouse).

Gers.............. Daynaud (Condom), Fauré (Lombez), Paul de Cassagnac (Mirande).

Gironde........... Froin (Blaye), Raynal (4e circ. de Bordeaux), du Périer de Larsan (Lesparre), Surchamp (1re circ. de Libourne), faire de bonnes finances; Obissier Saint-Martin (2e circ. de Libourne), Robert-Mitchell (La Réole).

Hérault........... Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).

MM.

ILLE-ET-VILAINE ..... Marie Delafosse (Fougères), Porteu (Montfort), Barbotin (Redon), Carron (2e circ. de Rennes), La Chambre (1re circ. de Saint-Malo), de Lorgeril (2e circ. de Saint-Malo).

INDRE.............. Benazet (Le Blanc), de Saint-Martin (La Châtre).

INDRE-ET-LOIRE ..... Delahaye (Chinon), Muller (Loches).

ISÈRE .... G. Rivet (1re circ. de Grenoble), Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble), Bovier-Lapierre (2e circ. de La Tour-du-Pin), Jouffray (1re circ. de Vienne), Lombard (2e circ. de Vienne), amélioration de notre situation financière.

JURA.............. Bourgeois (Dôle), Trouillot (Lons-le-Saunier), Poupin (Poligny).

LOIR-ET-CHER....... Tassin (2e circ. de Blois), Jullien (Romorantin), de Possesse (Vendôme).

LOIRE............. Levet (1re circ. de Montbrison), Chollet (2e circ. de Montbrison), Audiffred (1re circ. de Roanne), Gerbay (2e circ. de Roanne), Souhet (2e circ. de Saint-Étienne), Neyrand (3e circ. de Saint-Étienne).

LOIRE (HAUTE-) ..... Dupuy (1re circ. du Puy), de Kergorlay (2e circ. du Puy), Malartre (Yssingeaux).

LOIRE-INFÉRIEURE .... De Pontbriand (Chateaubriand), de Lareinty (2e circ. de Saint-Nazaire).

LOIRET............ Loreau (Gien), Rabier (1re circ. d'Orléans), Cochery (Pithiviers).

LOT .... Talou (1re circ. de Cahors).

LOT-ET-GARONNE.... Leygues (Villeneuve-sur-Lot).

LOZÈRE........... Grousset (Marvéjols).

MAINE-ET-LOIRE ..... Fairé (1re circ. d'Angers), général Lacretelle (Baugé), de Maillé (1re circ. de Chollet), de La Bourdonnaye (2e circ. de Chollet), Berger (Saumur), de Terves (Segré).

MANCHE .... Riotteau (Avranches), Cabart-Danneville (Cherbourg), de la Martinière (2e circ. de Coutances), Arthur Legrand (Mortain), Rauline (Saint-Lô), de Lagorsse (Valognes).

MARNE .... Bertrand (Sainte-Menehould), Morillot (Vitry-le-Français).

MARNE (HAUTE-)..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont), Du Breuil de Saint-Germain (Langres), Rozet (Vassy).

MAYENNE.......... Christian d'Elva (1re circ. de Laval).

MEURTHE-ET-MOSELLE.. Papelier (2e circ. de Nancy) : « Je surveillerai les dépenses budgétaires. » Cordier (Toul).

MEUSE............ Buvignier (Verdun).

MORBIHAN......... Lanjuinais (1re circ. de Pontivy), Lorois (2e circ. de Vannes).

NORD............. Hiroux (Avesnes), Dejardin-Verkinder (2e circ. de Cambrai), rétablissement des finances par des réformes énergiques ; Dubois (2e circ. de Douai), Lalou (1re circ. de Dunkerque), de bonnes finances ; général de Fres-

MM.

cheville (1re circ. d'Hazebrouck), Plichon (2e circ. d'Hazebrouck), Le Gavrian (3e circ. de Lille), Des Rotours (2e circ. de Lille), Moreau (5e circ. de Lille), de Montalembert (7e circ. de Lille), nous voulons l'économie ; Léon Renard (1re circ. de Valenciennes), Thellier de Poncheville (3e circ. de Valenciennes).

Oise .... Boudeville (1re circ. de Beauvais), Hainsselin (Clermont), améliorer la situation de nos finances; De l'Aigle (Compiègne), Gaillard (Senlis).

Orne .... Dugué de la Fauconnerie (Mortagne).

Pas-de-Calais ...... Ledieu (1re circ. d'Arras), Tailliandier (2e circ. d'Arras), Fanien (3e circ. de Béthune), Boulanger-Bernet (2e circ. de Boulogne), l'ordre dans les finances; Boudenoot (Montreuil), Ribot (1re circ. de Saint-Omer), Jonnart (2e circ. de Saint-Omer).

Puy-de-Dôme ...... Mège (1re circ. de Clermont-Ferrand), enrayer le gaspillage des deniers publics; Bony-Cisternes (Issoire), De Bar (1re circ. de Riom).

Pyrénées (Basses-).. Lafont (1re circ. de Bayonne), Labat (2e circ. de Bayonne), Barthou (Oloron), Quintaa (2e circ. de Pau).

Pyrénées (Hautes-).. Feraud (Bagnères-de-Bigorre), Baile (1re circ. de Tarbes), Fould (2e circ. de Tarbes).

Rhin (Haut-)...... Grisez (Belfort), bonnes finances.

Rhône .... Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Guillaumou (6e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon), Prenat (9e circ. de Lyon), restaurer nos finances; Lachize (2e circ. de Villefranche).

Saône (Haute-)..... Baïhaut (1re circ. de Lure), Bezanson (2e circ. de Lure), Mercier (Vesoul).

Saône-et-Loire..... Magnien (1re circ. d'Autum), Schneider (2e circ. d'Autun), Boysset (1re circ. de Chalon-sur-Saône), Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles).

Sarthe............ d'Aillières (2e circ. de Mamers) l'économie et l'ordre dans nos finances; Galpin (2e circ. du Mans).

Savoie .... J. Roche (1re circ. de Chambéry), Perrier (2e circ. de Chambéry).

Seine............. Després (6e circ. de Paris), l'ordre dans nos finances, Pichon (14e arr. 2e circ.), Martineau (19e arr. 1re circ.).

Seine-Inférieure... Breton (1re circ. de Dieppe), Legras (2e circ. de Dieppe), Félix Faure (2e circ. du Havre), Piérard (3e circ. du Havre), Gervais (Neufchâtel), Ricard (1re circ. de Rouen), Dautresme (2e circ. de Rouen), R. Waddington (3e circ. de Rouen), Lechevallier (1re circ. d'Yvetot).

Seine-et-Marne.... Gastellier (Coulommiers), Ouvré (Fontainebleau), les finances

MM.

de l'État sagement administrées, Prevet (Meaux), Greffulhe (Melun).

SEINE-ET-OISE....... Brincard (2e circ. de Pontoise), Lebaudy (Mantes), Barbe (Rambouillet), Hély d'Oissel (1re circ. de Versailles).

SÈVRES (DEUX-)..... Goirand (Melle), Pontois (2e circ. de Niort), Taudière (Parthenay).

SOMME............ François (1re circ. d'Abbeville), de Douville-Maillefeu (2e circ. d'Abbeville), Blin de Bourdon (Doullens), l'ordre dans les finances; Descaure (Montdidier), d'Estourmel (2e circ. de Péronne).

TARN............. Cavalié (Albi), Abrial (Castres); Poulié (Lavaur), l'ordre dans les finances.

TARN-ET-GARONNE.... Prax-Paris (1re circ. de Montauban).

VAUCLUSE......... Pourquery de Boisserin (Avignon), Michel (Carpentras).

VENDÉE........... Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte), Batiot (1re circ. de La Roche-sur-Yon), de La Bassetière (1re circ. des Sables d'Olonne).

VIENNE........... Gusman Serph (Civray), l'ordre dans les finances; de Soubeyran (Loudun), id.

VIENNE (HAUTE-).... Vacherie (Bellac), Puyboyer (Rochechouart), Lavertujon (Saint-Yrieix).

VOSGES.......... . Brugnot (1re circ. d'Épinal).

YONNE............ Hervieu (Avallon), Bezine (Sens).

Pour les dégrèvements, d'une manière générale (94 programmes).

MM.

AIN.............. Philipon (Nantua).

AISNE............ Pasquier (Laon, 1re circ.), Desjardins (Saint-Quentin, 2e circ.), Godelle (Vervins, 1re circ.).

ALPES-MARITIMES.... David (Puget-Théniers), dès qu'ils seront possibles.

ARDENNES......... Corneau (Mézières), Varlet (Sedan), de Ladoucette (Vouziers).

ARIÈGE........... Delcassé (Foix).

AUDE............. Marty (Carcassonne, 1re circ.), Théron (Carcassonne, 2e circ.), notamment des impôts directs; Dujardin-Beaumetz (Limoux), Turrel (Narbonne, 2e circ.).

CHARENTE......... Laroche-Joubert (Angoulême, 1re circ.).

CHER............. Prince d'Arenberg (Bourges, 1re circ.).

CÔTES-DU-NORD... . De Goyon (Guimgamp).

DORDOGNE......... Theulier (Nontron), dégrever les petits contribuables; de Fourtou (Ribérac).

DOUBS............ Beauquier (Besançon, 1re circ.), pour les ouvriers et les agriculteurs, de Jouffroy (Besançon, 2e circ.).

MM.

DRÔME .... Maurice-Faure (Valence, 1re circ.).
EURE.......... .. Loriot (Pont-Audemer), et péréquation entre les départements.
EURE-ET-LOIR ...... Deschanel (Nogent-le-Rotrou), dégrever la terre et le travail.
FINISTÈRE .... De Gasté (Brest, 1re circ.), de Kerjégu (Quimperlé).
GARD .... Jamais (Nîmes, 2e circ.), alléger les charges du travail et du salaire.
GARONNE (HAUTE-)... Germain (Muret); Abeille (Saint-Gaudens).
GIRONDE........... Froin (Blaye).
GERS .... Daynaud (Condom) ; Fauré (Lombez).
ILLE-ET-VILAINE..... Carron (Rennes, 2e circ.).
ISÈRE .... Bovier-Lapierre (La Tour-du-Pin, 2e circ.), Jouffray (Vienne, 1re circ.), Lombard (Vienne, 2e circ.).
LANDES............ Léglise (Dax, 2e circ.), Sourigues (Saint-Sever.).
LOIRE............. Chollet (Montbrison, 2e circ.), Audiffred (Roanne, 1re circ.).
LOIRE (HAUTE-) .. .. Malartre (Issingeaux).
LOIRE-INFÉRIEURE .... De Pontbriand (Châteaubriand), en faveur de l'agriculture ; Le Cour (Nantes, 1re circ.), dégrèvement des impôts qui écrasent la petite propriété.
LOIRET .... Rabier (Orléans, 1re circ.), dégrever le petit contribuable.
LOT .... Émile Rey (Cahors, 2e circ.).
LOZÈRE............ Grousset (Marvéjols), de Colombet (Mende).
MAINE-ET-LOIRE ..... De Terves (Segré).
MANCHE .... De Lagorsse (Valognes).
MARNE (HAUTE-)..... Du Breuil de Saint-Germain (Langres), en faveur des agriculteurs ; Rozet (Vassy).
MAYENNE .. .. De Villebois-Mareuil (Château-Gontier), diminution des charges dont les cultivateurs sont accablés; Christian d'Elva (1re circ. de Laval), colonel de Plazanet (2e circ. de Laval).
NIÈVRE............ D'Espeuilles (Château-Chinon), diminution des charges qui pèsent sur l'agriculture.
NORD.............. Trannin (1re circ. de Douai), diminution des charges qui pèsent sur l'agriculture; Lalou (1re circ. de Dunkerque), Le Gavrian (3e circ. de Lille), Thellier de Poncheville (3e circ. de Valenciennes).
OISE.............. Gaillard (Senlis), dégrèvement des charges qui pèsent le plus lourdement sur la culture et sur les travailleurs.
PAS-DE-CALAIS...... Tailliandier (2e circ. d'Arras), par de sincères économies.
PUY-DE-DÔME....... Laville (2e circ. de Riom).
PYRÉNÉES (BASSES-).. Etcheverry (Mauléon).
PYRÉNÉES (HAUTES-).. Feraud (Bagnères-de-Bigorre), particulièrement en faveur de l'agriculture.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. Vilar (Prades).

MM.

RHÔNE .... Aynard (8e circ. de Lyon), en faveur de l'agriculture, pour la reconstitution des vignobles; Prénat (9e circ. de Lyon), en faveur de l'agriculture; Lachize (Villefranche), id.

SARTHE........... Vilfeu (1re circ. du Mans).

SAVOIE........... Perrier (2e circ. Chambéry), Carquet (Moutiers).

SEINE............ P. Richard (3e circ. de Sceaux), qui pèsent sur l'agriculture.

SEINE-INFÉRIEURE .... Piérard (3e circ. du Havre), Gervais (Neufchâtel), des charges qui pèsent sur l'agriculture; de Montfort (2e circ. d'Yvetot).

SEINE-ET-OISE....... Haussmann (3e circ. de Versailles).

SÈVRES (DEUX-) ..... Goirand (Melle).

SOMME............ François (1re circ. d'Abbeville), Millevoye (1re circ. d'Amiens), Blin de Bourdon (Doullens), Descaure (Montdidier), d'Estourmel (2e circ. de Péronne).

TARN............. Abrial (Castres), qui écrasent l'agriculture.

TARN-ET-GARONNE.... Chabrié (Moissac), Prax-Paris (Montauban).

VAR.............. Rousse (Brignoles).

VAUCLUSE.......... Michel (Carpentras).

VENDÉE........... Batiot (1re circ. de La Roche-sur-Yon).

VIENNE........... Gusman Serph (Civray), de Soubeyran (Loudun).

VIENNE (HAUTE-) .... Lavertujon (Saint-Yrieix).

VOSGES........... Frogier de Ponlevoy (Neufchâteau), Méline (Remiremont).

YONNE .... René Laffon (1re circ. d'Auxerre), Rathier (Tonnerre).

Dégrèvement, péréquation ou plus juste répartition de l'impôt foncier
(93 programmes).

MM.

AIN.............. Pochon (1re circ. de Bourg).

ALPES (BASSES-)..... Fouquier (Barcelonnette), plus juste répartition; Deloncle (Castellane), péréquation; Reinach (Digne), Isoard (Forcalquier), meilleure répartition; Mac-Adaras (Sisteron).

ALPES (HAUTES-) .... Euzière (Gap).

ARDENNES.......... Linard (Rethel), Jacquemart (Rocroi).

ARIÈGE........... Delcassé (Foix).

AUBE............. Armand (Arcis-sur-Aube), Michou (Bar-sur-Seine), Rambourgt (2e circ. de Troyes).

AUDE............. Dujardin-Beaumetz (Limoux), Ferroul (1re circ. de Narbonne).

AVEYRON .... De Benoit (Espalion), Maruéjouls (2e circ. de Villefranche).

CANTAL........... Bastid (Aurillac).

CHARENTE.......... Laroche-Joubert (1re circ. d'Angoulême), Cunéo d'Ornano (Cognac), péréquation.

MM.

CHARENTE-INFÉRIEURE . Delmas (La Rochelle), sur les vignobles reconstitués.

CORRÈZE. . . . . Labrousse (2e circ. de Brive), peréquation; Delpeuch (2e circ. de Tulle), Dellestable (Ussel), répartition plus équitable.

CÔTE-D'OR . . . . Leroy (Châtillon-sur-Seine), id.; Lévêque (2e circ. de Dijon), sur les vignobles phylloxérés.

CREUSE. . . . . Coutisson (Bourganeuf), peréquation.

DORDOGNE. . . . . . . Clament (Bergerac); Chavoix (2e circ. de Périgueux), égalité devant l'impôt direct des propriétés mobilières et immobilières; Clerjounie (Sarlat), que les petites cotes du moins disparaissent.

DRÔME . . . . Chevandier (Die), remaniement de l'impôt foncier, Madier de Montjau (Montélimar), dégrèvements agricoles.

EURE. . . . . Fouquet (Bernay); Thorel (Louviers), revision pour atténuer l'iniquité flagrante qui existe entre les charges de la richesse mobilière et celles de la propriété foncière.

EURE-ET-LOIR . . . . . Isambert (Châteaudun); Terrier (Dreux); Deschanel (Nogent-le-Rotrou), peréquation.

FINISTÈRE. . . . . Clech (1re circ. de Morlaix), répartition plus équitable.

GARD . . . . Jamais (2e circ. de Nîmes), revision; Bonnefoy-Sibour (Uzès).

ILLE-ET-VILAINE. . . . . Carron (2e circ. de Rennes).

INDRE-ET-LOIRE. . . . . Muller (Loches).

JURA. . . . . Trouillot (Lons-le-Saunier); Poupin (Poligny), répartition plus équitable de l'impôt sur les propriétés foncières et les valeurs immobilières; Reybert (Saint-Claude), idem.

LANDES. . . . . Sourigues (Saint-Sever).

LOIR-ET-CHER . . . . . . De Possesse (Vendôme), dégrever et changer l'assiette.

LOT . . . . Talou (1re circ. de Cahors); Émile Rey (2e circ. de Cahors).

LOT-ET-GARONNE. . . . De Laffitte de Lajoannenque (Agen), Deluns-Montaud (Marmande), Fallières (Nérac), Leygues (Villeneuve-sur-Lot).

LOZÈRE. . . . . Jourdan (Florac).

MANCHE . . . . Cabart-Danneville (Cherbourg), réforme; Briens (Coutances), Arthur Legrand (Mortain), de Lagorsse (Valognes).

MARNE . . . . Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), peréquation de l'impôt foncier entre les propriétaires et entre la propriété immobilière et la fortune mobilière; Langlet (1re circ. de Reims), plus juste répartition.

MARNE (HAUTE-) . . . . . Rozet (Vassy).

MEURTHE-ET-MOSELLE. . Cordier (Toul).

MEUSE . . . . Poincaré (Commercy), plus équitable répartition.

NORD . . . . Trannin (1re circ. de Douai).

OISE. . . . . Hainsselin (Clermont).

MM.

Pas-de-Calais...... Ribot (1re circ. de Saint-Omer), réforme; Jonnart (2e circ. de Saint-Omer), idem.
Pyrénées (Basses-)... Barthou (Oloron), répartition plus équitable.
Pyrénées (Hautes-).. Baile (1re circ. de Tarbes).
Rhin (Haut-)...... Grisez (Belfort).
Rhône.......... Aynard (8e circ. de Lyon).
Saône (Haute-)..... Signard (Gray).
Saône-et-Loire..... Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles; Guillemaut (Louhans).
Seine............ Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), transformation de l'impôt foncier en impôt de quotité établi sur la valeur vénale.
Seine-Inférieure.... Breton (1re circ. de Dieppe), Gervais (Neufchâtel), répartition plus équitable; Ricard (1re circ. de Rouen), réforme.
Seine-et-Marne..... Greffulhe (Melun), Montaut (Provins).
Seine-et-Oise....... Argeliès (Corbeil), Barbe (Rambouillet), répartition plus équitable.
Tarn............. De Solages (2e circ. d'Albi), Dupuy-Dutemps (Gaillac).
Tarn-et-Garonne.... Prax-Paris (1re circ. de Montauban), Cambe (2e circ. de Montauban), meilleure répartition; Lasserre (Castelsarrasin).
Vaucluse......... Pourquery de Boisserin (Avignon), Michel (Carpentras).
Vendée............ Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte), de la Bassetière (1re circ. des Sables-d'Olonne).
Vienne............ Nivert (Châtellerault), répartition plus équitable.
Vienne (Haute-)..... Vacherie (Bellac).
Vosges........... Méline (Remiremont).

Nota. — M. Chassaing (Paris, 4e arr., 2e circ.) veut que l'impôt frappe les immeubles bâtis et non bâtis, loués et non loués.

Pour la suppression de l'impôt foncier (8 programmes).

MM.

Alpes (Basses-)..... Laurençon (Briançon).
Garonne (Haute-)... Mandeville (3e circ. de Toulouse).
Gers............. Daynaud (Condom).
Pas-de-Calais...... Fanien (3e circ. de Béthune).
Puy-de-Dôme...... Guyot-Dessaigne (2e circ. de Clermont-Ferrand), de Bar (1re circ. de Riom), Laville (2e circ. de Riom).
Seine-et-Oise...... Lebaudy (Mantes).

Pour la revision du cadastre (39 programmes).

MM.

Ain .... Pochon (1re circ. de Bourg).
Allier . ... Labussière (Gannat), Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
Alpes (Basses-)..... Isoard (Forcalquier), Mac-Adaras (Sisteron).
Alpes-Maritimes.... David (Puget-Théniers).
Aube .... Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube).
Bouches-du-Rhône .. Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
Cher .... Baudin (2e circ. de Bourges).
Gard .... Desmons (1re circ. d'Alais).
Indre-et-Loir...... du Saussay (1re circ. de Tours).
Jura.............. Trouillot (Lons-le-Saunier), Poupin (Poligny).
Loir-et-Cher....... Tassin (2e circ. de Blois).
Loiret........... Rabier (1re circ. d'Orléans), Viger (2e circ. d'Orléans).
Manche .... Cabart-Danneville (Cherbourg).
Meurthe-et-Moselle. Cordier (Toul).
Nièvre........... Ducoudray (Cosne), Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).
Rhône .... Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Guillaumou (6e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon).
Savoie............ Carquet (Moutiers).
Seine............. De Lanessan (5e arr. 2e circ. de Paris) par les communes sous la surveillance de l'État; Baulard (2e circ. de Sceaux).
Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers), Greffulhe (Melun), Montaut (Provins).
Seine-et-Oise ...... Brincard (2e circ. de Pontoise).
Var.............. Clémenceau (Draguignan), C. Raspail (1re circ. de Toulon).
Vendée........... Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte).

Pour la substitution de l'impôt de quotité à l'impôt de répartition.

MM.

Alpes (Basses-)..... Deloncle (Castellane).
Aveyron .... Maruéjouls (2e circ. de Villefranche), sur les propriétés bâties.
Marne .... Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), transformation de l'impôt direct en impôt de quotité.
Pas-de-Calais...... Ribot (1re circ. de Saint-Omer), sur les propriétés bâties.
Seine............. De Lanessan (Paris, 5e arr., 2e circ.).

Pour la revision de la loi sur les patentes (50 programmes).

MM.

Allier .... Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
Alpes (Basses-) .... Deloncle (Castellane).
Aveyron............ Maruéjouls (2e circ. de Villefranche).
Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
Cantal............ Bastid (Aurillac).
Corrèze .... Dubois (1re circ. de Brive), protection du petit commerce contre la concurrence des grands magasins.
Creuse............ Martinon (1re circ. d'Aubusson), pour permettre aux commerçants isolés de lutter contre les grands magasins.
Gard .... Jamais (2e circ. de Nîmes).
Garonne (Haute-)... Mandeville (3e circ. de Toulouse), diminution de l'impôt des patentes.
Landes............ Sourigues (Saint-Sever).
Loire-Inférieure.... de Pontbriand (Châteaubriand), diminution de la patente pour les petits commerçants; Le Cour (2e circ. de Nantes).
Loiret............ Rabier (1re circ. d'Orléans), Viger (2e circ. d'Orléans), protection contre les grands magasins.
Manche .... Cabart-Danneville (Cherbourg).
Marne .... Longuet (1re circ. de Reims), plus juste répartition de l'impôt des patentes.
Morbihan.......... Guieysse (1re circ. de Lorient).
Nord.............. Hiroux (1re circ. d'Avesnes), Eliez-Évrard (3e circ. d'Avesnes), Trannin (1re circ. de Douai), Werquin (1re circ. de Lille).
Pas-de-Calais ...... Boulanger-Bernet (2e circ. de Boulogne), Ribot (1re circ. de Saint-Omer).
Pyrénées (Basses-).. Barthou (Oloron).
Rhône .... Couturier (5e circ. de Lyon), progressive suivant le chiffre des affaires; Bérard (7e circ. de Lyon).
Seine............. Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), Mesureur (2e arr.), Chautemps (3e arr.), pour arrêter le développement des grands magasins; Barodet (4e arr., 1re circ.), dans le sens de la diminution pour les petits commerçants et de l'augmentation pour les grands magasins; Chassaing (4e arr., 2e circ.), loi sur les grands magasins; de Lanessan (5e arr. 2e circ.); Maujan (10e arr., 1re circ.), progressive pour les grands magasins et, si possible, suppression; H. Brisson (10e arr., 2e circ.); Lockroy (11e arr.,

MM.

2° circ.); Mathé (11° arr., 3° circ.); Millerand (12° arr., 1re circ.); Jacques (14° arr., 1re circ.); Pichon (14° arr., 2° circ.); Le Senne (17° arr., 1re circ.); P. Richard (3° circ. de Sceaux).

SEINE-INFÉRIEURE.... Ricard (1re circ. de Rouen), assurer au petit commerce une juste protection contre la concurrence des grands magasins.

SEINE-ET-OISE....... Argeliès (Corbeil) ; Haussmann (3° circ. de Versailles).

TARN............. Dupuy-Dutemps (Gaillac).

VENDÉE......... .. Batiot (1re circ. de La Roche-sur-Yon).

Pour la suppression de l'impôt des patentes (3 *programmes*).

MM.

PUY-DE-DÔME....... Guyot-Dessaigne (2° circ. de Clermont-Ferrand).

SEINE............. Maujan (Paris, 10° arr., 1re circ.) ou, si impossible, patentes progressives pour les grands magasins.

VIENNE............ Nivert (Châtellerault).

Pour la suppression de l'impôt des portes et fenêtres
et de l'impôt personnel mobilier.

M.

PUY-DE-DÔME....... Guyot-Dessaigne (2° circ. de Clermont-Ferrand).

Pour la suppression ou la réforme des prestations (46 programmes).

1° Suppression (21 programmes).

MM.

AIN.............. Pochon (1re circ. de Bourg).

AISNE............. Deville (Château-Thierry), Macherez (Soissons), des prestations ouvrières.

ALLIER............ Félix Mathé (1re circ. de Moulins).

ARDENNES.......... Corneau (Mézières), Jacquemart (Rocroi).

AUBE.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), pour les ouvriers; Michou (Bar-sur-Seine).

CORRÈZE........... Dubois (1re circ. de Brive), et son remplacement par une contribution personnelle ; Labrousse (2° circ. de Brive).

CÔTE-D'OR......... Prost (1re circ. de Beaune).

MM.

Jura.............. Bourgeois (Dôle), Poupin (Poligny), Reybert (Saint-Claude), entretien des chemins vicinaux par la Nation.

Landes............ Guilloutet (1re circ. de Mont-de-Marsan), suppression de la prestation individuelle.

Meurthe-et-Moselle. Cordier (Toul), suppression par la transformation du service vicinal.

Nièvre............ Ducoudray (Cosne); Laporte (1re circ. de Nevers), en nature; Turigny (2e circ. de Nevers), en nature.

Seine-et-Oise...... Brincard (2e circ. de Pontoise).

Yonne............. Bézine (Sens), Rathier (Tonnerre).

2° Réforme (25 programmes).

MM.

Ardennes.......... De Ladoucette (Vouziers), cette charge ne doit pas atteindre ceux qui n'en peuvent supporter le poids.

Aube .... Casimir Perier (Nogent-sur-Seine), Rambourgt (2e circ. de Troyes), remaniement.

Charente-Inférieure . Braud (Rochefort).

Côte-d'Or......... Leroy (Châtillon), plus équitable répartition; Bizouard-Bert (Semur).

Dordogne .... Clament (2e circ. de Bergerac), le délai de trois journées est insuffisant.

Gard .... Jamais (2e circ. de Nîmes).

Isère .... Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble), répartition plus équitable.

Jura.............. Trouillot (Lons-le-Saunier), plus juste répartition.

Loiret. .... Viger (2e circ. d'Orléans), transformation de la prestation qui devrait être une contribution purement communale.

Marne .... Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Vallé (Épernay), Langlet (1re circ. de Reims), plus juste répartition.

Marne (Haute-) ..... Rozet (Vassy), dégrèvement.

Meuse .... Poincaré (Commercy).

Puy-de-Dome .... Laville (2e circ. de Riom).

Saône (Haute-) ..... Signard (Gray), une juste proportionnalité.

Saône-et-Loire..... Guillemaut (Louhans), modifier ou supprimer.

Seine-Inférieure .... Gervais (Neufchâtel).

Vienne............ Nivert (Châtellerault).

Vienne (Haute-)..... Vacherie (Bellac).

Vosges............ Brugnot (1re circ. d'Épinal), Frogier de Ponlevoy (Neufchâteau), Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié), si on ne peut les supprimer.

Pour la diminution ou la réforme des impôts indirects (5 programmes).

MM.

Aude .... Mir (Castelnaudary), remaniement des contributions indirectes.
Côte-d'Or .... Bizouard-Bert (Semur), réforme et meilleure répartition.
Loiret............ Lacroix (Montargis), modifications profondes.
Puy-de-Dôme....... Laville (2e circ. de Riom), diminution.
Saône-et-Loire..... Sarrien (2e circ. de Charolles), amélioration du système de perception.

Pour la suppression des impôts indirects (16 *programmes*).

MM.

Allier.. .... Dumas (2e circ. de Montluçon), si possible.
Aude.............. Ferroul (1re circ. de Narbonne).
Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), suppression progressive; C. Pelletan (2e circ. d'Aix), suppression progressive; Laguel (Arles), suppression progressive; Granet (4e circ. de Marseille), suppression progressive; Boyer (5e circ. de Marseille), suppression progressive.
Cher.............. Baudin (2e circ. de Bourges), Pajot (1re circ. de Saint-Amand).
Hérault........... Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).
Rhône............. Couturier (5e circ. de Lyon).
Seine............. Joffrin (18e arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re circ),
Vaucluse.......... Michel (Carpentras).

Pour la diminution des droits d'enregistrement (7 *programmes*).

MM.

Jura.............. Poupin (Poligny).
Landes............ Sourigues (Saint-Sever).
Loire (Haute-)..... Dupuy (1re circ. du Puy).
Lot............... Émile Rey (2e circ. de Cahors).
Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne (2e circ. de Clermont-Ferrand).
Tarn-et-Garonne.... Prax-Paris (1re circ. de Montauban).
Vienne (Haute-)..... Puyboyer (Rochechouart).

Pour la diminution des droits de mutation (21 *programmes*).

MM.

AIN .... Pochon (1re circ. de Bourg).
AVEYRON........... Maruéjouls (2e circ. de Villefranche), sur les immeubles.
CORRÈZE........... Labrousse (2e circ. de Brive).
GARD.............. Desmons (1re circ. d'Alais).
GARONNE (HAUTE-)... Germain (Muret).
ISÈRE............. Aristide Rey (2e circ. de Grenoble).
JURA.............. Poupin (Poligny).
LOIRET............ Rabier (1re circ. d'Orléans).
LOT............... Emile Rey (2e circ. de Cahors).
MARNE............. Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne).
NORD.............. Eliez-Evrard (3e circ. d'Avesnes).
PAS-DE-CALAIS...... Ribot (1re circ. de Saint-Omer), sur les immeubles; Jonnart (2e circ. de Saint-Omer), sur les immeubles.
SEINE............. Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), H. Brisson (10e arr., 2e circ.).
SEINE-ET-MARNE..... Gastellier (Coulommiers).
SEINE-ET-OISE...... Lebaudy (Mantes).
TARN-ET-GARONNE.... Chabrié (Moissac), dans une large mesure; Prax-Paris (1re circ. de Montauban).
VAUCLUSE.......... Michel (Carpentras).
VIENNE............ Nivert (Châtellerault).

Pour la réforme ou la diminution des droits de succession (13 *programmes*).

MM.

ALPES (BASSES-)..... Reinach (Digne), diminution sur les petites successions; Isoard (Forcalquier), la loi sur les successions doit subir de profondes modifications.
ARDENNES.......... Jacquemart (Rocroi), diminution sur les petites successions.
GARD.............. Desmons (1re circ. d'Alais), revision; Jamais (2e circ. de Nîmes), id.
JURA.............. Reybert (Saint-Claude), réforme dans un sens démocratique.
LOIRET............ Rabier (1re circ. d'Orléans), modifications.
PYRÉNÉES (HAUTES-).. Baile (1re circ. de Tarbes), diminution.
RHÔNE............. Aynard (8e circ. de Lyon), diminution sur les petits héritages.
SAÔNE-ET-LOIRE..... Bouthier de Rochefort (1re circ. Charolles), diminution.
SAVOIE (HAUTE-)..... Folliet (Thonon), diminution en ligne directe.
VAUCLUSE.......... Pourquery de Boisserin (Avignon), diminution sur les petits héritages.
VIENNE (HAUTE)..... Vacherie (Bellac), id.

Pour l'augmentation des droits de succession

MM.

RHÔNE .... Guichard (3e circ. de Lyon), en ligne collatérale et sur toutes les donations ou dispositions testamentaires entre étrangers; Lagrange (4e circ. de Lyon), id.

Pour l'impôt progressif sur les successions collatérales

M.

ALLIER............ Dumas (2e circ. de Montluçon).

Pour la distraction des dettes dans le calcul des successions

MM.

CREUSE............ Coutisson (Bourganeuf).
GARD .... Bonnefoy-Sibour (Uzès).
ISÈRE............. Saint-Romme (Saint-Marcellin).
PYRÉNÉES (BASSES-)... Barthou (Florac).
RHÔNE .... Aynard (8e circ. de Lyon).
SEINE............. Floquet (Paris, 11e arrond. 1re circ.).
SEINE-INFÉRIEURE .... Ricard (1re circ. de Rouen).

Diminution, réforme ou suppression des taxes de consommation
(27 programmes)

1° Diminution ou réforme (15 programmes)

MM.

CÔTE-D'OR .... Bizouard-Bert (Semur).
GARONNE (HAUTE-) ... Leygue (1re circ. de Toulouse), réduction en attendant suppression.
JURA.............. Poupin (Poligny).
MORBIHAN.......... Guieysse (1re circ. de Lorient).
NORD.............. Eliez-Evrard (3e circ. d'Avesnes).
RHÔNE............. Burdeau (1re circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon), Lachize (2e circ. de Villefranche).
SAÔNE-ET-LOIRE ..... Boullay (1re circ. de Mâcon), en attendant la suppression, le plus tôt possible.

MM.

SEINE . . . . de Lanessan (Paris, 5e arrond. 2e circ.), H. Brisson (10e arrond. 2e circ.), Le Senne (17e arrond. 1re circ.), répartition plus équitable.
VIENNE . . . . Nivert (Châtellerault), en attendant la suppression.
VOSGES . . . . Méline (Remiremont).
YONNE . . . . Hervieu (Avallon).

2° Suppression (12 programmes)

MM.

ALLIER . . . . Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
GARD . . . . Desmons (1re circ. d'Alais).
LOIR-ET-CHER . . . . Deniau (1re circ. de Blois), les remplacer par un droit unique de circulation et par une augmentation sur l'alcool.
RHÔNE . . . . Thévenet (2e circ. de Lyon).
SAÔNE-ET-LOIRE . . . . . H. de Lacretelle (2e circ. de Mâcon).
SEINE . . . . Chautemps (Paris, 3e arr.), Chassaing (4e arrond. 2e circ.), Maujan (10e arrond. 1re circ.), Dreyfus (12e arrond. 2e circ.), Granger (17e arrond. 2e circ.).
SEINE-ET-MARNE . . . . . Montaut (Provins).
VAUCLUSE . . . . Michel (Carpentras).

Diminution, réforme ou suppression des impôts sur les boissons (65 programmes).

1° Diminution (5 programmes).

MM.

ARDENNES . . . . Linard (Rethel).
LOT-ET-GARONNE . . . . . Deluns-Montaud (Marmande), Fallières (Nérac).
MARNE . . . . Langlet (1re circ. de Reims), transformation ou suppression.
NORD . . . . Werquin (1re circ. de Lille).

2° Réforme (50 programmes).

MM.

AIN . . . . Pochon (1re circ. de Bourg), Philipon (Nantua).
AISNE . . . . Macherez (Soissons).
ALLIER . . . . Labussière (Gannat), Thivrier (1re circ. de Montluçon), impôt unique sur les vins sur tout le territoire français.
ALPES (BASSES-) . . . . . Deloncle (Castellane).
AUDE . . . . Marty (Carcassonne).
CÔTE-D'OR . . . . Prost (1re circ. de Beaune), Leroy (Châtillon), Bargy (1re circ. de Dijon), Bizouard-Bert (Semur).

MM.

CORRÈZE .... Dubois (1re circ. de Brive).
CREUSE .... Lacôte (Guéret).
DORDOGNE .... Chavoix (2e circ. de Périgueux).
FINISTÈRE .... Clech (1re circ. de Morlaix).
GARD .... Jamais (1re circ. de Nîmes), Gaussorgues (Le Vigan).
GIRONDE .... Chiché (1re circ. de Bordeaux), Raynal (4e circ. de Bordeaux), Surchamp (Libourne).
HÉRAULT .... Vernière (2e circ. de Béziers).
ISÈRE .... Saint-Romme (Saint-Marcellin).
LOIR-ET-CHER .... Deniau (1re circ. de Blois), Tassin (2e circ. de Blois).
LOIRE .... Souhet (2e circ. de Saint-Etienne).
LOIRE-INFÉRIEURE .... De Pontbriand (Chateaubriand), Fidèle Simon (1re circ. de Saint-Nazaire).
LOIRET .... Viger (2e circ. d'Orléans), Lacroix (Montargis), je réclamerai l'unification dans le régime des boissons.
LOT-ET-GARONNE ..... De Laffitte de Lajoannenque (Agen).
MARNE .... Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Vallé (Epernay).
MEURTHE-ET-MOSELLE. Cordier (Toul).
MEUSE .... Develle (Bar-le-Duc).
RHÔNE .... Burdeau (1re circ. de Lyon), Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon), Aynard (9e circ. de Lyon).
SAÔNE-ET-LOIRE ..... Gillot (2e circ. de Chalon-sur-Saône), Boullay (1re circ. de Mâcon).
SAVOIE (HAUTE-) .... Folliet (Thonon).
SEINE .... Yves-Guyot (1re circ. de Paris), Floquet (11e arr., 1re circ.).
SEINE-INFÉRIEURE .... Ricard (1re circ. de Rouen).
SEINE-ET-OISE .... Argeliès (Corbeil), Haussmann (3e circ. de Versailles).
VIENNE (HAUTE-) .... Gotteron (Limoges).
VOSGES .... Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié).
YONNE .... René Laffon (1re circ. d'Auxerre).

3° Suppression (10 programmes).

MM.

AUDE .... Mir (Castelnaudary), par une augmentation sur l'alcool, Ferroul (1re circ. de Narbonne).
DRÔME .... Maurice-Faure (1re circ. de Valence).
GARONNE (HAUTE-) ... Mandeville (3e circ. de Toulouse).
ISÈRE .... Bovier-Lapierre (2e circ. de La Tour-du-Pin).
LOIRET .... Rabier (1re circ. d'Orléans), des impôts sur les boissons hygiéniques.
LOT-ET-GARONNE ..... Leygues (Villeneuve-sur-Lot).
PUY-DE-DÔME .... Laville (2e circ. de Riom).

MM.

SEINE-ET-OISE ...... Barbe (Rambouillet) sur les cidres, les vins, etc.

YONNE............. René Laffon (1re circ. d'Auxerre).

Alcools.

MM.

AUBE............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), remplacer l'impôt de fabrication chez le propriétaire par un impôt de circulation.

AUDE............. Mir (Castelnaudary), taxation plus élevée de l'alcool pour abolir l'impôt sur le vin et sur la bière.

GARD............. Desmons (1re circ. d'Alais), le monopole de la vente de l'alcool confié à l'État.

HÉRAULT.......... Ménard-Dorian (Lodève), suppression ou diminution des droits dont l'exagération est une prime à la fraude et une ruine pour le commerce honorable, programme de 1885; Deandreis (1re circ. de Montpellier), suppression ou diminution des droits dont l'exagération est une prime à la fraude et une ruine pour le commerce honorable, programme de 1885; Salis (2e circ. de Montpellier), suppression ou diminution des droits dont l'exagération est une prime à la fraude et une ruine pour le commerce honorable, programme de 1885.

LOIR-ET-CHER...... Deniau (1re circ. de Blois), augmentation pour supprimer les taxes de consommation.

Pour la suppression de l'exercice ou celle de la régie (46 programmes).

MM.

AIN............... Pochon (1re circ. de Bourg), Philipon (Nantua).

ALLIER............ Thivrier (1re circ. de Montluçon).

AUDE.............. Ferroul (1re circ. de Narbonne).

CORRÈZE........... Dubois (1re circ. de Brive).

CÔTE-D'OR......... Prost (1re circ. de Beaune), de la régie; Bargy (1re circ. de Dijon), de la régie.

DRÔME............. Maurice-Faure (1re circ. de Valence).

HÉRAULT........... Vernhes (1re circ. de Béziers); Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).

INDRE-ET-LOIRE..... Delahaye (Chinon), et son remplacement par un abonnement général.

ISÈRE............. Aristide Rey (1re circ. de Grenoble), examen des moyens pratiques de faire disparaître les procédés vexatoires de la régie; Saint-Romme (Saint-Marcellin).

MM.

Loir-et-Cher .... Deniau (1re circ. de Blois), Tassin (2e circ. de Bois), Jullien (Romorantin).
Loire .... Souhet (2e circ. de Saint-Étienne).
Loire (Haute-) ..... Maigne (Brioude), Dupuy (1re circ. du Puy).
Loire-Inférieure.... Fidèle Simon (1re circ. de Saint-Nazaire).
Loiret............ Rabier (1re circ. d'Orléans), Viger (2e circ. d'Orléans).
Marne............ Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Vallé (Épernay).
Oise.............. Boudeville (1re circ. de Beauvais).
Puy-de-Dôme....... Farjon (Ambert), Bony-Cisternes (Issoire) et des impôts vexatoires.
Rhône .... Guillaumou (6e circ. de Lyon), de la régie ; Bérard (7e circ. de Lyon), de la régie.
Saône-et-Loire..... Gillot (2e circ. de Chalon-sur-Saône), Boullay (1re circ. de Mâcon).
Sarthe............ Galpin (2e circ. du Mans).
Savoie (Haute-) .... Folliet (Thonon).
Seine-et-Oise....... Argeliès (Corbeil), Barbe (Rambouillet), Haussmann (3e circ. de Versailles).
Vienne (Haute-)..... Gotteron (2e circ. de Limoges).
Vosges............ Brugnot (1re circ. d'Epinal), Boucher (2e circ. d'Epinal), réforme ; Frogier de Ponlevoy (Neuchâteau), Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié).
Yonne............. René Laffon (1re circ. d'Auxerre), Hervieu (Avallon), Bézine (Sens).

Pour le maintien du privilège des bouilleurs de cru (23 programmes).

MM.

Aisne .... Deville (Château-Thierry).
Ardennes.......... De Ladoucette (Vouziers).
Calvados.......... Paulmier (Falaise), de Colbert-Laplace (Lisieux), Conrad de Witt (Pont-l'Evêque).
Eure............... Loriot (Pont-Audemer).
Isère .... Saint-Romme (Saint-Marcellin), pour les agriculteurs seulement.
Jura... .... Bourgeois (Dôle), Trouillot (Lons-le-Saunier), Poupin (Poligny).
Loir-et-Cher ...... Deniau (1re circ. de Blois), Tassin (2e circ. de Blois), de Possesse (Vendôme).
Manche .... Arthur Legrand (Mortain).
Marne (Haute-)..... Rozet (Vassy).
Mayenne .... Bigot (1re circ. de Mayenne).
Meurthe-et-Moselle . Cordier (Toul).
Saône (Haute-) ..... Signard (Gray).

MM.

SARTHE............ Galpin (2e circ. du Mans).
YONNE............ René Laffon (1re circ. d'Auxerre), Hervieu (Avallon), Bézine (Sens), Rathier (Tonnerre).

Pour la suppression du privilège des bouilleurs de crû.

M.

SEINE-INFÉRIEURE.... Ricard (1re circ. de Rouen).

Pour la réforme des octrois (6 programmes).

MM.

CÔTE-D'OR......... Bizouard-Bert (Semur).
ISÈRE............. Saint-Romme (Saint-Marcellin), réforme par l'impôt sur la valeur de la marchandise.
LOIR-ET-CHER...... Tassin (2e circ. de Blois).
MARNE............ Langlet (1er arr. de Reims), transformation ou suppression.
MEUSE............ Develle (Bar-le-Duc).
PAS-DE-CALAIS...... Jonnart (2e circ. de Saint-Omer), revision.

Pour la suppression des octrois (45 programmes).

MM.

ALLIER............ Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
AUDE............. Théron (2e circ. de Carcassonne), Ferroul (1re circ. de Narbonne).
BOUCHES-DU-RHÔNE.. Leydet (Suppression progressive), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), suppression progressive; Lagnel (Arles), suppression progressive; Granet (4e circ. de Marseille), suppression progressive; Boyer (5e circ. de Marseille), suppression progressive.
CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud (Rochefort).
CHER............. Pajot (1re circ. de Saint-Amand).
DRÔME............ Maurice-Faure (1re circ. de Valence).
GARD............. Desmons (1re circ. d'Alais).
GARONNE (HAUTE-).... Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens), Mandeville (3e circ. de Toulouse).
HÉRAULT........... Vernhes (1re circ. de Béziers), Vernière (2e circ. de Béziers).
INDRE............ Leconte (Issoudun).
LOIR-ET-CHER....... Deniau (1re circ. de Blois), suppression du droit d'entrée dans les villes pour les vins, cidres, etc.; Jullien (Romorantin).

MM.

Loire............. Girodet (1[re] circ. de Saint-Etienne), Souhet (2[e] circ. de Saint-Etienne).
Loire (Haute-)...... Maigne (Brioude), les entraves et les vexations des impôts indirects supprimées.
Lot-et-Garonne .... Leygues (Villeneuve-sur-Lot).
Nièvre............. Laporte (1[re] circ. de Nevers), Turigny (2[e] circ. de Nevers).
Rhône............. Guichard (3[e] circ. de Lyon), Lagrange (4[e] circ. de Lyon), Guillaumou (6[e] circ. de Lyon), Bérard (7[e] circ. de Lyon).
Seine............. Yves-Guyot (Paris, 1[er] arr.), avec faculté pour les communes de le remplacer par des taxes directes ; Mesureur (2[e] arr.), Chautemps (3[e] arr.), Chassaing (4[e] arr., 2[e] circ.), de Lanessan (5[e] arr., 2[e] circ.), suppr ssion facultative pour les communes; Maujan (10[e] arr., 1[re] circ.), H. Brisson (10[e] arr., 2[e] circ.), H. Mathé (11[e] arr., 3[e] circ.), C. Dreyfus (12[e] arr., 2[e] circ.), Jacques (14[e] arr., 1[re] circ.), Pichon (14[e] arr., 2[e] circ.).
Seine-Inférieure.... Ricard (1[re] circ. de Rouen), donner aux communes la faculté et les moyens de supprimer les octrois.
Seine-et-Oise....... Argeliès (Corbeil), acheminement vers la suppression.
Var............... Clémenceau (Draguignan), C. Raspail (1[re] circ. de Toulon).
Vienne............ Nivert (Châtellerault).

Pour la répression des fraudes et falsifications des vins et denrées alimentaires (11 programmes).

MM.

Aube............. Michou (Bar-sur-Seine).
Charente.......... Duclaud (Confolens), compléter la législation.
Charente-Inférieure. Delmas (La Rochelle).
Hérault........... Vernhes (1[re] circ. de Béziers), Vernière (2[e] circ. de Béziers), application rigoureuse de la loi Griffe sur la falsification des boissons; Razimbaud (Saint-Pons).
Indre-et-Loire...... Delahaye (Chinon).
Loir-et-Cher....... Tassin (2[e] circ. de Blois).
Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne (2[e] circ. de Clermont-Ferrand).
Pyrénées-Orientales. Brousse (2[e] circ. de Perpignan).
Saône (Haute-)..... Signard (Gray).

Aude............. Ferroul (1[re] circ. de Narbonne), demande le retrait définitif de la circulaire sur le plâtrage des vins.
Seine............. P. Richard (3[e] circ. de Sceaux) demande l'abrogation de la loi Griffe.

Pour la revision de la loi relative aux permis de chasse.

MM.

Corrèze.......... Dubois (Brive).
Dordogne......... Clament (2e circ. de Bergerac), le permis à 10 francs.
Eure............. Isambard (1re circ. d'Évreux), une loi plus démocratique.
Gard............. Desmons (1re circ. d'Alais), revision, — institution des tickets.
Gironde.......... Robert-Mitchell (La Réole), abaissement du prix des permis.
Nièvre........... Laporte (1re circ. de Nevers), Turigny (2e circ. de Nevers).
Seine-et-Marne..... Greffulhe (Melun).

Pour la suppression du permis de chasse.

MM.

Landes........... de Guilloutet (Mont-de-Marsan).
Lot.............. Vival (Figeac).

Pour la mise en adjudication des bureaux de tabac.

MM.

Allier........... Dumas (2e circ. de Montluçon).
Garonne (Haute-)... Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens).
Rhône............ Guillaumou (6e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon).
Vosges........... Boucher (2e circ. d'Epinal), pour faire une dotation à la Caisse des retraites.
Algérie.......... Letellier (1re circ. d'Alger).

Pour la diminution du prix d'affranchissement des lettres.

M.

Marne (Haute-)..... Rozet (Vassy), de 15 à 10 centimes pour les lettres; de 10 à 5 centimes pour les cartes postales.

Pour les impôts sur les capitaux mobiliers (11 programmes).

MM.

Alpes (Basses-)..... Isoard (Forcalquier); la propriété immobilière supporte des charges fiscales qui ne frappent pas les valeurs mobilières.

MM.

Corrèze........... Dellestable (Ussel), et application des ressources qui en résulteront au dégrèvement de la contribution foncière.

Creuse............ Martinon (1re circ. d'Aubusson), pour dégrever l'agriculture.

Dordogne .... Theulier (Nontron), imposer les capitaux qui ne paient rien au Trésor; Chavoix (2e circ. de Périgueux), pour dégrever l'agriculture.

Eure-et-Loir....... Isambert (Châteaudun), une réforme de l'impôt qui atténue l'inégalité flagrante entre les charges de la richesse mobilière et celles de la propriété foncière; Deschanel (Nogent-le-Rotrou), réforme de notre système d'impôts, afin de rétablir l'équilibre des charges de la propriété foncière et de la fortune mobilière.

Jura............... Poupin (Poligny), répartition plus équitable avec l'impôt sur les propriétés foncières; Reybert (Saint-Claude), répartition plus équitable avec l'impôt sur les propriétés foncières.

Marne............. Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), répartition plus équitable des charges entre la propriété immobilière et la fortune mobilière.

Vienne............. Nivert (Châtellerault), remaniement de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières qui n'est pas en rapport avec les charges que supporte la propriété foncière.

Pour l'impôt sur le capital (23 *programmes*).

MM.

Ain................ Bizot (Gex).

Allier .. .. Thivrier (1re circ. de Montluçon), et le revenu; Félix Mathé (1re circ. de Moulins), ou le revenu.

Bouches-du-Rhone... Leydet (1re circ. d'Aix), ou sur le revenu, C. Pelletan (2. circ. d'Aix) id., Lagnel (Arles) id., Granet (4e circ. de Marseille) id., Boyer (5e circ. de Marseille) id.

Cher .... Pajot (1re circ. de Saint-Amand), tantôt sur le capital, tantôt sur le revenu.

Dordogne .... De La Batut (1re circ. de Bergerac), Clament (2e circ. de Bergerac), Theulier (Nontron).

Hérault........... Vernière (2e circ. de Béziers).

Jura............... Bourgeois (Dôle), sur le capital assuré.

Loire.............. Souhet (3e circ. de Saint-Étienne), ou sur le vevenu.

Lozère............ Jourdan (Florac), une portion importante du capital échappe aux charges publiques.

Marne.............. Langlet (1re circ. de Reims), ou sur le revenu, d'une manière expérimentale et progressive.

MM.

Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne (2e circ. de Clermond-Ferrand), 2 fr. 50 par 1,000 francs de capital mobilier et immobilier pour supprimer l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt personnel mobilier et l'impôt des patentes.

Saône-et-Loire..... Boullay (1re circ. de Mâcon), ou sur le revenu.

Seine............. Maujan (Paris, 1re circ. du 10e arr.), l'impôt doit être unique et atteindre le capital; Baulard (2e circ. de Sceaux).

Seine-et-Oise...... Barbe (Rambouillet), ou sur le revenu.

Yonne............. René Laffon (1re circ. d'Auxerre), sur le capital accumulé.

Impôt sur le revenu. (46 programmes.)

MM.

Ain............... Pochon (1re circ. de Bourg).

Allier............ Thivrier (1re circ. de Montluçon), et sur le capital; Félix Mathé (1re circ. de Moulins), ou sur le capital; Ville (2e circ. de Moulins).

Aude............. Théron (2e circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux), Ferroul (1re circ. de Narbonne), marche incessante vers l'établissement d'un impôt unique sur le revenu, proportionnel et progressif.

Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), ou sur le capital; C. Pelletan (2e circ. d'Aix), id.; Lagnel (Arles), id.; Granet (4e circ. de Marseille), id.; Boyer (5e circ. de Marseille), id.

Cher.............. Pajot (1re circ. de Saint-Amand), tantôt sur le revenu, tantôt sur le capital.

Corrèze........... Dubois (1re circ. de Brive).

Dordogne.......... De La Batut (1re circ. de Bergerac), Clament (2e circ. de Bergerac), Clerjounie (Sarlat).

Drôme............ Chevandier (Die), Maurice-Faure (1re circ. de Valence).

Gard.............. Desmons (1re circ. d'Alais), Jamais (2e circ. de Nîmes), Gaussorgues (Le Vigan).

Garonne (Haute-)... Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens).

Hérault........... Vernière (2e circ. de Béziers), Ménard-Dorian (Lodève), pour remplacer les droits d'octroi sur les alcools etc.; Déandreis (1re circ. de Montpellier), id.; Salis (2e circ. de Montpellier), id.

Isère............. G. Rivet (1re circ. de Grenoble), Saint-Romme (Saint-Marcellin).

Loire............. Souhet (3e circ. de Saint-Étienne), ou sur le capital.

Lot-et-Garonne.... Deluns-Montaud (Marmande), frapper les revenus qui sont exempts d'impôt.

MM.

Lozère............ Jourdan (Florac), une partie importante du revenu échappe aux charges publiques.

Marne............ Langlet (1re circ. de Reims), ou sur le capital, d'une manière expérimentale et progressive.

Puy-de-Dôme....... Laville (2e circ. de Riom).

Rhône............ Guillaumou (6e circ. de Lyon), étudier l'impôt proportionnel sur le revenu.

Saône (Haute-)..... Signard (Gray).

Saône-et-Loire..... Magnien (Autun), Boullay (1re circ. de Mâcon), ou sur le capital; H. de Lacretelle (2e circ. de Mâcon).

Seine............ Maujan (Paris. 1re circ. du 10e arr.), sur le revenu des capitaux qui ne pourraient être atteints directement; Floquet (1re circ. du 11e arr.), Baulard (2e circ. de Sceaux).

Seine-et-Oise....... Barbe (Rambouillet), ou sur le capital.

Var............ Clémenceau (Draguignan), progressif sur le revenu.

Vaucluse.......... Michel (Carpentras).

Vosges........... Méline (Remiremont), améliorer notre système d'impôt de façon à atteindre les revenus mobiliers qui ne supportent pas leur part de charges publiques.

Yonne............ Dethou (Joigny).

Pour l'impôt progressif (20 programmes).

MM.

Allier............ Thivrier (1re circ. de Montluçon), sur le capital et sur le revenu; Dumas (2e circ. de Montluçon), sur les successions collatérales.

Aude............ Ferroul (1re circ. de Narbonne), proportionnel et progressif sur le revenu.

Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), sur le revenu ou sur le capital; C. Pelletan (2e circ. d'Aix), id.; Lagnel (Arles), id.; Granet (4e circ. de Marseille), id.; Boyer (5e circ. de Marseille), id.

Cher............ Baudin (2e circ. de Bourges), sur tous les revenus dépassant trois mille francs; Pajot (1re circ. de Saint-Amand), tantôt sur le capital, tantôt sur le revenu.

Garonne (Haute-)... Calvinhac (2e circ. de Toulouse), unique et progressif.

Hérault.......... Vernière (2e circ. de Béziers), s'appliquant, selon le cas, au capital et au revenu.

Loire............ Souhet (3e circ. de Saint-Étienne), unique et progressif sur le capital ou le revenu.

Seine............ C. Dreyfus (Paris, 2e circ. du 12e arr.), sur le capital ou le revenu, suivant le cas; Hovelacque (1re circ. du 13e arr.), direct et progressif atteignant les riches et épargnant

MM.

les pauvres ; Joffrin (2e circ. du 18e arr.), sur les revenus dépassant trois mille francs; Dumay (1re circ. du 20e arr.), id.; Baulard (2e circ. de Sceaux), sur les successions.

Seine-et-Oise....... Barbe (Rambouillet), progressif sur le capital ou sur le revenu.

Var.............. Clémenceau (Draguignan), sur le revenu.

Pour les impôts somptuaires.

MM.

Corrèze........... Dubois (1re circ. de Brive), titres, armoiries, décorations, taxe sur le luxe en faveur des pauvres, pour l'extinction de la mendicité.

Landes............ Sourigues (Saint-Sever), tableaux, diamants, argenterie, équipages, etc.

Pour l'impôt sur les opérations de bourse.

MM.

Ain.............. Bizot (Gex).
Aisne............ Macherez (Soissons).
Allier........... Félix Mathé (1re circ. de Moulins), Ville (2e circ. de Moulins).
Gard............. Desmons (1re circ. d'Alais).
Garonne (Haute-)... Calvinhac (2e circ. de Toulouse).
Indre-et-Loire..... Delahaye (Chinon).

Pour une taxe de séjour sur les étrangers (18 programmes).

MM.

Ain.............. Pochon (1re circ. de Bourg).
Aisne............ Deville (Château-Thierry).
Ardennes.......... Varlet (Sedan), pour rétablir au moins l'égalité.
Isère............ Saint-Romme (Saint-Marcellin), sur les ouvriers étrangers.
Jura.............. Reybert (Saint-Claude).
Marne (Haute-)..... Rozet (Vassy).
Meurthe-et-Moselle. Gabriel (1re circ. de Nancy), mesures à prendre pour garantir les ouvriers français contre la concurrence des ouvriers étrangers; Barrès (3e circ. de Nancy), mesures à prendre pour garantir les ouvriers français contre la concurrence des ouvriers étrangers; Papelier (2e circ.

MM.

de Nancy), je défendrai le travail national contre l'envahissement des étrangers ; Cordier (Toul), étudier les moyens de défendre nos ouvriers nationaux contre la concurrence des ouvriers étrangers qui viennent travailler en France.

RHÔNE .... Guillaumou (6e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon).

SAÔNE (HAUTE-)..... Signard (Gray).

SEINE-INFÉRIEURE .... Legras (2e circ. de Dieppe).

SEINE-ET-OISE........ Argeliès (Corbeil), Hubbard (1re circ. de Pontoise); Brincard (2e circ. de Pontoise), protection des travailleurs français contre la concurrence des ouvriers étrangers; Barbe (Rambouillet).

Pour la suppression des recettes générales et des recettes particulières.

MM.

CHARENTE-INFÉRIEURE . Braud (Rochefort), suppression d'une partie des trésoreries générales.

GARD............. Desmons (1re circ. d'Alais), suppression.

RHÔNE .... Guillaumou (6e circ. de Lyon), suppression; Bérard (7e circ. de Lyon), suppression.

Pour l'unification des pensions de retraite (14 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Peytral (1re circ. de Marseille), des inscrits maritimes, des anciens militaires et des anciens douaniers.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud (Rochefort).

GARONNE (HAUTE-)... Calvinhac (2e circ. de Toulouse), unification des retraites pour les ouvriers des ateliers et manufactures de l'État, ainsi que pour les officiers et sous-officiers des armées de terre et de mer.

INDRE-ET-LOIRE...... Du Saussay (1re circ. de Tours), dans l'armée; Muller (Loches), dans l'armée.

LOIRE-INFÉRIEURE.... Sibille (1re circ. de Nantes), dans l'intérêt des anciens officiers et des anciens douaniers; Le Cour (2e circ. de Nantes).

MANCHE........... Cabart-Danneville (Cherbourg).

MORBIHAN.......... Guieysse (1re circ. de Lorient), complète.

SEINE.............. P. Richard (3e circ. de Sceaux), dans l'armée.

VAR................ C. Raspail (1re circ. de Toulon), des soldes et des retraites; M. Raspail demande en plus pour les ouvriers de l'État

MM.

une retraite proportionnelle après quinze ans de service, étendue à leurs veuves et à leurs orphelins.

VIENNE............ Nivert (Châtellerault), unification des retraites des ouvriers des manufactures nationales et des employés de l'État.

ALGÉRIE........... Letellier (1re circ. d'Alger), des retraites militaires; Saint-Germain (1re circ. d'Oran), des retraites militaires et augmentation des retraites des employés des administrations civiles.

Demandes de dotations, subventions, secours.

MM.

ALPES (BASSES-)..... Deloncle (Castellane), subventions aux travaux hydrauliques, à l'industrie pastorale, aux communes phylloxérées.

CHARENTE.......... Laroche-Joubert (1re circ. d'Angoulême), secours à l'agriculture.

CHER.............. Prince d'Arenberg (1re circ. de Bourges), secours à l'agriculture.

CORRÈZE........... Labrousse (2e circ. de Brive), une dotation plus large à la Caisse vicinale; Dellestable (Ussel), une dotation plus large à la Caisse vicinale.

CÔTE-D'OR......... Levêque (2e circ. de Dijon), subventions pour la défense des vignes contre le phylloxera.

INDRE............. Balsan (1re circ. de Châteauroux), subventions pour reconstituer les vignes détruites.

Surveillance des sociétés financières.

MM.

AUDE.............. Ferroul (1re circ. de Narbonne), surveillance de l'État sur toutes les entreprises financières faisant appel à l'épargne publique; Turrel (2e circ. de Narbonne), mesures à prendre contre les financiers prévaricateurs.

DORDOGNE.......... Theulier (Nontron), surveillance et répression des agissements de la haute finance internationale.

GARONNE (HAUTE-)... Mandeville (3e circ. de Toulouse), surveillance des syndicats financiers qui accaparent et engloutissent l'épargne publique en spéculations aventureuses,

INDRE-ET-LOIRE..... Delahaye (Chinon), lois sévères contre les accaparements de toute sorte.

LOIRET............ Viger (2e circ. d'Orléans), réfréner vigoureusement les accaparements, etc.

MM.

RHÔNE .... Guichard (3e circ. de Lyon), application rigoureuse des lois et mesures nouvelles s'il y a lieu pour réprimer les accaparements et éviter l'établissement des monopoles; Lagrange (4e circ. de Lyon), application rigoureuse des lois et mesures nouvelles s'il y a lieu pour réprimer les accaparements et éviter l'établissement des monopoles.

SEINE .... Terrail-Mermeix, la fortune du pays protégée par la loi contre les accapareurs.

YONNE .... Hervieu (Avallon), répression des tentatives d'accaparement.

IX.

Travaux publics. — Commerce. — Agriculture.

Travaux publics.

Développement des voies de communication, routes, chemins de fer, canaux, ports (63 programmes).

MM.

AIN .... Bizot (Gex); H. Germain (Trévoux), se prononce pour les lignes économiques.

AISNE .... Macherez (Soissons).

ALPES (BASSES-) .... Deloncle (Castellane), Reinach (Digne), Isoard (Forcalquier).

ALPES (HAUTES-) .... Euzière (Gap).

AUBE .... Michou (Bar-sur-Seine).

AUDE .... Marty (1re circ. de Carcassonne), établissement d'un large réseau de canaux de submersion; Théron (2e circ. de Carcassonne), le canal maritime; Mir (Castelnaudary), le canal maritime; Dujardin-Seaumet (Limoux), le canal maritime; Ferroul (1re circ. de Narbonne), le canal maritime; Turrel (2e circ. de Narbonne), des canaux.

CORRÈZE .... Dubois (1re circ. de Brive), développement du réseau de l'État, canal des deux mers; Labrousse (2e circ. de Brive); Dellestable (Ussel).

CÔTE-D'OR .... Lévêque (2e circ. de Dijon).

CREUSE .... Lacôte (Guéret).

FINISTÈRE .... Hémon (1re circ. de Quimper), développement des travaux publics.

MM.

Garonne (Haute-)... Germain (Muret), canal des deux mers; Leygue (1re circ. de Toulouse), canal des deux mers et chemin de fer transpyrénéen ; Calvinhac (2e circ. de Toulouse), canal des deux mers; Mandeville (3e circ. Toulouse), canal des deux mers.

Hérault.......... Vernhes (1re circ. de Béziers), prompte exécution des canaux du Rhône; Vernière (2e circ. de Béziers), prompte exécution des canaux du Rhône; Ménard-Dorian (Lodève), grands travaux; Deandreis (1re circ. de Montpellier), canaux du Rhône ; Salis (2e circ. de Montpellier), canaux du Rhône; Razimbault (Saint-Pons), canal interocéanique.

Indre............ Balsan (1re circ. de Châteauroux), développement des travaux publics; David (2e circ. de Châteauroux).

Isère............ Lombard (2e circ. de Vienne).

Jura.............. Trouillot (Lons-le-Saulnier).

Landes........... Sourigues (Saint-Sever).

Loir-et-Cher....... Tassin (2e circ. de Blois).

Lot-et-Garonne.... De Laffitte de Lajoannenque (Agen), mise à l'étude du canal des deux mers.

Maine-et-Loire..... De Maillé (1re circ. de Cholet), de La Bourdonnaye (2e circ. de Cholet).

Manche........... Gabart-Danneville (Cherbourg), grands travaux maritimes de Cherbourg et de défense de nos côtes; Briens (1re circ, de Coutances).

Nord............. Trannin (1re circ. de Douai), Moreau (5e circ. de Lille), l'outillage national à compléter.

Pas-de-Calais...... Déprez (1re circ. de Béthune), grand canal du nord à Paris.

Puy-de-Dôme....... Laville (2e circ. de Riom), reprise des grands travaux publics.

Pyrénées (Basses-).. Etcheverry (Mauléon); Barthou (Oloron), chemin de fer franco-espagnol.

Pyrénées-Orientales. Brousse (2e circ. de Perpignan).

Saône-et-Loire..... Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles), Sarrien (2e circ de Charolles).

Savoie........... Carquet (Moutiers).

Seine............ Chassaing (Paris, 4e arr., 2e circ.), Paris port de mer; de Lanessan (5e arr., 2e circ.), canalisation de la Seine.

Sèvres (Deux-)..... Goirand (Melle).

Tarn-et-Garonne.... Chabrié (Moissac), canal interocéaniqqe.

Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin (Avignon), et construction de digues protectrices; Michel (Carpentras).

Vendée........... Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte).

Vienne........... Nivert (Chatellerault), développement du réseau de l'État; Denizot (1re circ. de Poitiers).

MM.

Algérie .... Letellier (1re circ. d'Alger), développement en Algérie; Bourlier (2e circ. d'Alger), développement en Algérie; Thomson (Constantine).

Revision et abaissement des tarifs de chemins de fer (100 programmes).

MM.

Ain............... Pochon (1re circ. de Bourg).
Aisne............. Macherez (Soissons).
Allier............ Gacon (La Palisse), Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
Aube.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), Michou (Bar-sur-Seine).
Aude.............. Marty (1re circ. de Carcassonne), Théron (2e circ. de Carcassonne), Dujardin-Beaumetz (Limoux), Ferroul (1re circ. de Narbonne), Turrel (2e circ. de Narbonne).
Bouches-du-Rhône... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Roux (3e circ. de Marseilles), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
Corrèze........... Dubois (1re circ. de Brive), Dellestable (Ussel).
Côte-d'Or......... Prost (1re circ. de Beaune), Leroy (Châtillon), Bargy (1re circ. de Dijon), Lévêque (2e circ. de Dijon), pour les engrais, machines, outillage et produits agricoles; Bizouard-Bert (Semur).
Creuse............ Martinon (1re circ. d'Aubusson), Coutisson (Bourganeuf), Cousset (Boussac).
Drôme............. Maurice-Faure (1re circ. de Valence).
Eure-et-Loir....... Isambert (Châteaudun), Terrier (Dreux), Deschanel (Nogent-le-Rotrou).
Finistère......... Cosmao-Dumenez (2e circ. de Quimper).
Gard.............. Desmons (1re circ. d'Alais), Jamais (2e circ. de Nîmes), Bonnefoy-Sibour (Uzès), Gaussorgues (Le Vigan).
Garonne (Haute-)... Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens), Leygue (1re circ. de Toulouse), Calvinhac (2e circ. de Toulouse), Mandeville 3e circ. de Toulouse).
Gironde........... Du Périer de Larsan (Lesparre).
Hérault........... Vernière (2e circ. de Béziers), Razimbaud (Saint-Pons).
Ille-et-Vilaine...... Porteu (Montfort).
Indre-et-Loire..... Delahaye (Chinon).
Isère............. Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble).
Jura.............. Poupin (Poligny).
Landes............ Sourigues (Saint-Sever).
Loir-et-Cher....... Tassin (2e circ. de Blois).
Loiret............ Viger (2e circ. d'Orléans).

MM.

Lot-et-Garonne.... de Laffitte de Lajoannenque (Agen).
Manche........... Cabart-Danneville (Cherbourg), Briens (Coutances).
Marne............ Vallé (Epernay).
Marne (Haute-)..... Du Breuil de Saint-Germain (Langres), Rozet (Vassy).
Morbihan......... Guieysse (1re circ. de Lorient.)
Nord............. Hiroux (1re circ. d'Avesnes), revision en faveur de l'agriculture; Eliez-Evrard (3e circ. d'Avesnes); Trannin (1re circ. de Douai); Werquin (1re circ. de Lille); Pierre Legrand (2e circ. de Lille).
Pas-de-Calais....... Déprez (1re circ. de Béthune), Boulanger-Bernet (2e circ. de Boulogne), Jonnart (2e circ. de Saint-Omer).
Pyrénées-Orientales. Rolland (1re circ. de Perpignan), Vilar (Prades).
Rhône............ Berard (7e circ. de Lyon).
Saône (Haute-)..... Signard (Gray).
Saône-et-Loire...... Guillemaut (Louhans).
Seine............. Yves-Guyot (1er arr. de Paris), pour les denrées alimentaires, Mesureur (2e arr.), Chassaing (2e circ. du 4e arr.), Maujan (1re circ. du 10e arr.), H. Brisson (2e circ. du 10e arr.), Millerand (1re circ. du 12e arr.), Farcy (1re circ. du 15e arr.), P. Richard (3e circ. de Sceaux).
Seine-Inférieure .... Ricard (1re circ. de Rouen), Lechevallier (1re circ. d'Yvetot).
Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers), Greffulhe (Melun), pour les produits agricoles.
Seine-et-Oise....... Barbe (Rambouillet), Haussmann (3e circ. de Versailles).
Tarn.............. Dupuy-Dutemps (Gaillac).
Tarn-et-Garonne.... Chabrié (Moissac).
Var............... Clémenceau (Draguignan), C. Raspail (1re circ. de Toulon).
Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin (Avignon), Michel (Carpentras).
Vendée............ Guillemet (Fontenay-le-Comte).
Vienne............ Nivert (Chatellerault).
Vienne (Haute-)..... Gotteron (2e circ. de Limoges),
Vosges............ Frogier de Ponlevoy (Neufchâteau), Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié).
Yonne............. Dethou (Joigny).
Algérie............ Letellier (1re circ. d'Alger), Thomson (1re circ. de Constantine), Etienne (2e circ. d'Oran).

Pour la gratuité des canaux.

MM.

Garonne (Haute-) ... Mandeville (3e circ. de Toulouse), rachat du canal du Midi.
Hérault........... Vernière (1re circ. de Béziers), gratuité.

Pour la dénonciation des conventions avec les Compagnies de chemins de fer (15 programmes).

MM.

ALLIER .... Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
AUDE .... Ferroul (1re circ. de Narbonne).
BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), revision des conventions; C. Pelletan (2e circ. d'Aix), revision des conventions; Lagnel (Arles), revision des conventions; Granet (4e circ. de Marseille), revision des conventions; Boyer (5e circ. de Marseille), revision des conventions.
CREUSE............ Cousset (Boussac), revision des conventions; Lacôte (Guéret).
DRÔME .... Maurice Faure (1re circ. de Valence), revision.
HÉRAULT............ Vernière (2e circ. de Béziers), revision.
JURA............ Poupin (Poligny), revision.
LOIRET............ Viger (2e circ. d'Orléans), revision.
SEINE .... Chassaing (Paris, 4e arr., 2e circ.), revision; Farcy (15e arr., 1re circ.).

Pour le rachat des chemins de fer.

MM.

AUDE .... Théron (2e circ. de Carcassonne).
SEINE............ Laur (3e circ. de Saint-Denis), rachat des chemins de fer stratégiques.
YONNE .... Dethou (Joigny).

Pour la revision des contrats ayant aliéné la fortune publique : mines, canaux, chemins de fer, etc.

MM.

CHER .... Baudin (2e circ. de Bourg)), annulation.
LOIRE............ Souhet (2e circ. de Saint-Étienne).
SEINE .... Chautemps (Paris, 3e arr.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), annulation; Dumay (20e arr., 1re circ.), annulation.

M. Guichard (3e circ. de Lyon) et M. Lagrange (4e circ. de Lyon) veulent que l'on combatte l'omnipotence et les privilèges des grandes Compagnies de chemins de fer.

Commerce.

Pour la revision ou le renouvellement des traités de commerce (93 programmes).

MM.

Aisne............. Deville (Château-Thierry).
Allier............ Gacon (La Palisse), Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
Ardennes.......... Varlet (Sedan).
Aube.............. Michou (Bar-sur-Seine), Casimir Perier (Nogent-sur-Seine), Royer (1re circ. de Troyes).
Aude.............. Marty (1re circ. de Carcassonne), Turrel (2e circ. de Narbonne), radiation de tous les traités des vins et autres produits du sol.
Bouches-du-Rhône.. Leydet (1re circ. d'Aix), dans le sens de la liberté commerciale; C. Pelletan (2e circ. d'Aix), dans le sens de la liberté commerciale; Roux (3e circ. de Marseille), dans le sens de la liberté commerciale; Granet (4e circ. de Marseille), dans le sens de la liberté commerciale; Boyer (5e circ. de Marseille), dans le sens de la liberté commerciale.
Calvados.......... Gérard (Bayeux).
Cantal............ Bastid (Aurillac).
Dordogne.......... Clament (Bergerac), Clerjounie (Sarlat).
Doubs............. De Moustier (Baume), de Jouffroy (2e circ. de Besançon).
Eure.............. Thorel (Louviers), ne pas renouveler les traités dans des conditions aussi onéreuses.
Eure-et-Loir...... Terrier (Dreux).
Finistère......... Clech (1re circ. de Morlaix), obtenir la modification du traité de Francfort ou renoncer au renouvellement.
Gard.............. Desmons (1re circ. d'Alais), dans le sens de la protection des intérêts français; Jamais (1re circ. de Nîmes), dans le sens de la protection des intérêts français.
Garonne (Haute-).. Leygue (1re circ. de Toulouse), Caze (Villefranche).
Gironde........... Froin (Blaye); Raynal (4e circ. de Bordeaux), réciprocité; du Périer de Larsan (Lesparre), réciprocité; Surchamp (Libourne).
Hérault........... Razimbaud (Saint-Pons), abolition de la clause de la nation la plus favorisée.
Ille-et-Vilaine... Porteu (Montfort), sagement revisés.
Indre............. Balsan (1re circ. de Châteauroux).
Isère............. Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble); Bovier-Lapierre (2e circ. de La-Tour-du-Pin).

MM.

Jura.............. Bourgeois (Dôle), ni libre-échangiste, ni protectioniste : donnant donnant; pas de traités pour les produits agricoles ; Trouillot (Lons-le-Saulnier); Poupin (Poligny).

Landes............ Loustalot (1re circ. de Dax).

Loir-et-Cher....... Deniau (1re circ. de Blois), s'il en est encore fait.

Loire.............. Gerbay (2e circ. de Roanne).

Loire (Haute-)..... Dupuy (1re circ. du Puy).

Loiret............ Rabier (1re circ. d'Orléans), les modifier profondément ou ne les point renouveler.

Lot-et-Garonne..... Leygues (Villeneuve-sur-Lot).

Lozère............ Grousset (Marvejols).

Maine-et-Loir...... Fairé (1re circ. d'Angers), de Soland (2e circ. d'Angers), de Maillé (1re circ. de Cholet).

Manche............ de Lagorsse (Valognes).

Marne............ Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne) : J'exclurai absolument les produits agricoles de tout renouvellement des traités, s'il doit s'en produire; Vallé (Epernay), ne les renouveler, s'il y a lieu, qu'avec une extrême prudence.

Mayenne........... de Villebois-Mareuil (Château-Gontier).

Nord.............. Michau (1re circ. de Cambrai), Trannin (1re circ. de Douai), Moreau (5e circ. de Lille), de Montalembert (7e circ. de Lille).

Orne.............. Gevelot (2e circ. de Domfront).

Pas-de-Calais...... Fanien (3e circ. de Béthune), Achille Adam (1re circ. de Boulogne).

Puy-de-Dôme....... Farjon (Ambert), Mège (1re circ. de Clermont-Ferrand).

Rhin (Haut-)....... Grisez (Belfort).

Rhône............ Burdeau (1re circ. de Lyon), Thévenet (2e circ. de Lyon), Guillaumou (6e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon), Aynard (8e circ. de Lyon), Prenat (9e circ. de Lyon), ne conclure des traités que dans un sens favorable au travail national.

Saône (Haute-)..... Signard (Gray).

Saône-et-Loire..... Magnien (1re circ. d'Autun), Gillot (2e circ. de Chalon-sur-Saône), Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles).

Sarthe............ Cavaignac (Saint-Calais).

Savoie............ J. Roche (1re circ. de Chambéry), Perrier (2e circ. de Chambéry), Carquet (Moutiers).

Seine............. Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), ratification libérale des traités de commerce; Chautemps (3e arr.), nos relations commerciales devront être réglées en vue d'enlever à l'Allemagne les avantages qu'elle tient de l'article 11 du traité de Francfort ; H. Brisson (10e arr., 2e circ.), Laur (3e circ. de Saint-Denis); Baulard (2e circ. de Sceaux) ; P. Richard (3e circ. de Sceaux).

MM.

Seine-Inférieure..... Félix Faure (2e circ. du Havre) sauf pour les produits agricoles; Dautresme (2e circ. de Rouen).

Seine-et-Marne..... Greffulhe (Melun).

Tarn .... De Solages (Albi), Dupuy-Dutemps (Gaillac).

Var .... Clémenceau (Draguignan), dans un sens favorable à l'agriculture.

Vendée........... Le Roux (2e circ. de Fontenay-le-Comte), sur la base de la réciprocité absolue.

Vienne (Haute-) .... Vacherie (Bellac), réciprocité absolue.

Yonne .... Hervieu (Avallon).

Pour la suppression des traités de commerce (111 programmes).

MM.

Aisne............ Desjardins (2e circ. de Saint-Quentin), Macherez (Soissons).

Alpes (Basses-).... Isoard (Forcalquier).

Ardennes.......... Corneau (Mézières), Linard (Rethel), Jacquemart (Rocroi).

Aube .... Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), dénoncer en 1892 les traités de commerce qui nous obligent à accorder à l'Allemagne la situation de la nation la plus favorisée.

Aude .... Mir (Castelnaudary), Dujardin-Beaumetz (Limoux), Ferroul (Narbonne).

Calvados.......... Paulmier (Falaise).

Côte-d'Or......... Bargy (1re circ. de Dijon), Levêque (2e circ. de Dijon), suppression pour l'agriculture; dénonciation des traités de commerce expirant en 1892; Bizouard-Bert (Semur).

Creuse............ Martinon (Aubusson), dénonciation, Coutisson (Bourganeuf).

Dordogne.......... De La Batut (1re circ. de Bergerac).

Doubs .... Beauquier (1re circ. de Besançon), Dionys Ordinaire (Pontarlier).

Drôme .... Maurice-Faure (1re circ. de Valence).

Eure .... Louis Passy (Les Andelys), Fouquet (Bernay), Isambard (1re circ. d'Evreux), Loriot (Pont-Audemer).

Eure-et-Loir....... Noël-Parfait (Chartres), Isambert (Châteaudun), Deschanel (Nogent-le-Rotrou).

Gard .... Bonnefoy-Sibour (Uzès), dénonciation.

Garonne (Haute-)... Calvinhac (2e circ. de Toulouse), Mandeville (3e circ. de Toulouse).

Gers.............. Daynaud (Condom), Paul de Cassagnac (Mirande) : Je suis pour ceux que les traités de commerce appauvrissent.

Hérault........... Vernhes (1re circ. de Béziers), Vernière (2e circ. de Béziers), dénonciation des traités de commerce avant leur expiration et suppression des produits agricoles dans les traités de commerce qui pourront être renouvelés.

MM.

Ille-et-Vilaine...... Carron (2e circ. de Rennes).
Indre-et-Loire..... Delahaye (Chinon).
Isère............. G. Rivet (1re circ. de Grenoble), Saint-Romme (Saint-Marcellin).
Landes............ Loustalot (1re circ. de Dax), dénonciation.
Loir-et-Cher...... Jullien (Romorantin), de Possesse (Vendôme).
Loire (Haute-)..... Malartre (Yssingeaux).
Loire-Inférieure.... Fidèle Simon (1re circ. de Saint-Nazaire), de Lareinty (2e circ. de Saint Nazaire).
Loiret............ Rabier (1re circ. d'Orléans), supprimer ou modifier complètement; Viger (2e circ. d'Orléans).
Lot-et-Garonne..... De Laffitte de Lajoannenque (Agen), dénonciation.
Maine-et-Loire..... De La Bourdonnaye (2e circ. de Cholet).
Marne (Haute-)..... Du Breuil de Saint-Germain (Langres), Rozet (Vassy).
Mayenne.......... Christian d'Elva (1re circ. de Laval), dénonciation; colonel de Plazanet (2e circ. de Laval).
Meurthe-et-Moselle. Cordier (Toul).
Meuse............. J. Develle (Bar-le-Duc), Poincaré (Commercy).
Nord.............. Hiroux (1re circ. d'Avesnes), Eliez-Evrard (3e circ. d'Avesnes), Trannin (1re circ. de Douai), Dubois (2e circ. de Douai), Lalou (1re circ. de Dunkerque), Bergerot (2e circ. de Dunkerque), Plichon (2e circ. d'Hazebrouck), Werquin (1re circ. de Lille), Pierre Legrand (2e circ. de Lille), Dron (6e circ. de Lille), dénonciation; Sirot (2e circ. de Valenciennes), Thellier de Poncheville (3e circ. de Valenciennes).
Oise.............. De l'Aigle (Compiègne) dénonciation.
Pas-de-Calais...... Ledieu (1re circ. d'Arras), Tailliandier (2e circ. d'Arras), Déprez (1re circ. de Béthune), Jonnart (2e circ. de Saint-Omer), G. Graux (Saint-Pol).
Pyrénées-Orientales. Bartissol (Ceret), Rolland (1re circ. de Perpignan), Vilar (Prades).
Saône (Haute-)..... Mercier (Vesoul).
Saône-et-Loire..... Boullay (1re circ. de Mâcon).
Seine............. Mesureur, (Paris, 2e arr.), Maujan (10e arr., 1re circ.), G. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), jusqu'à l'abrogation de l'article II du traité de Francfort.
Seine-Inférieure.... Legras (2e circ. de Dieppe), Félix Faure (2e circ. du Havre), suppression pour les produits agricoles; Ricard (1re circ. de Rouen), R. Waddington (3e circ. de Rouen), Lechevallier (1re circ. d'Yvetot).
Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers), suppression ou renouvellement.
Seine-et-Oise...... Argeliès (Corbeil), dénonciation; Lebaudy (Mantes), Hubbard (1re circ. de Pontoise), Brincard (2e circ. de Pontoise), dénonciation.

MM.

SOMME............ François (1re circ. d'Abbeville).
TARN-ET-GARONNE.... Lasserre (Castelsarrasin), dénonciation; Chabrié (Moissac).
VAUCLUSE.......... Delpech (Apt); Pourquery de Boisserin (Avignon), dénonciation.
VENDÉE............ De la Bassetière (1re circ. des Sables-d'Olonne), de Baudry d'Asson (2e circ. des Sables-d'Olonne).
VIENNE (HAUTE-)..... Puyboyer (Rochechouart), il faut que la France ressaisisse sa liberté commerciale; Lavertujon (Saint-Yrieix).
VOSGES............ Brugnot (1re circ. d'Epinal), Boucher (2e circ. d'Epinal), Frogier de Ponlevoy (Neufchâteau), Méline (Remiremont), dénonciation; Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié), à moins qu'ils ne nous soient commandés par un intérêt supérieur de politique, et encore ne les renouveler que pour un court espace de temps et en supprimant la clause de la nation la plus favorisée.
YONNE............ René Laffon (1re circ. d'Auxerre), Rathier (Tonnerre).
ALGÉRIE........... Le Tellier (1re circ. d'Alger), Thomson (1re circ. de Constantine), Saint-Germain (1re circ. d'Oran), dénonciation; Etienne (2e circ. Oran).

Pour l'établissement des droits protecteurs (1) (321 programmes).

MM.

AIN............... Hébert* (2e circ. de Bourg), Bizot (Gex), Philipon (Nantua).
AISNE............. Deville* (Château-Thierry), Pasquier (1re circ. de Laon), Desjardins (2e circ. de Saint-Quentin), Macherez (Soissons), Godelle (Vervins), veut le relèvement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.
ALPES (BASSES-).... H. Fouquier (Barcelonnette), Deloncle (Castellane), Reinach (Digne), Isoard (Forcalquier), Mac-Adaras* (Sisteron).
ALPES (HAUTES-)..... Laurençon* (Briançon), Flourens* (Embrun), Euzière* (Gap).
ALPES-MARITIMES.... David* (Puget-Théniers).
ARDÈCHE........... Blachère (Largentière), Fougeirol (1re circ. de Privas), Clauzel (2e circ. de Privas), en évitant les écueils d'un protectionnisme à outrance.
ARDENNES.......... Corneau (Mezières), Linard (Rethel), Jacquemart (Rocroi), Varlet (Sedan), sans aggraver la situation relative aux matières de première nécessité que nous sommes obligés de tirer de l'étranger; De Ladoucette (Vouziers).
ARIÈGE............ Delcassé (Foix), Sentenac (Saint-Girons).

(1) Les députés dont les noms sont marqués d'une astérisque n'ont demandé de droits protecteurs que pour les produits agricoles.

MM.

AUBE .... Armand* (Arcis-sur-Aube), Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube) Michou (Bar-sur-Seine), Casimir-Perier (Nogent-sur-Seine), Royer* (1re circ. de Troyes), Rambourgt* (2e circ. de Troyes).

AUDE .... Marty (1re circ. de Carcassonne), sans idée préconçue de libre-échange ou de protection; il ne doit y avoir qu'une théorie, l'intéret du moment; Théron (2e circ. de Carcassonne), Mir* (Castelnaudary), Dujardin-Beaumetz (Limoux), Ferroul (1re circ. de Narbonne), Turrel* (2e circ. de Narbonne).

AVEYRON .... De Benoit* (Espalion), Clausel de Coussergues (Millau), De Montéty (1re circ. de Rodez), Maruéjouls (2e circ. de Villefranche).

BOUCHES-DU-RHÔNE... Lagnel* (Arles).

CALVADOS.......... Gérard* (Bayeux), Engerand (1re circ. de Caen), Paulmier (Falaise), J. Delafosse (Vire).

CANTAL............ Bastid* (Aurillac), Lascombes* (Mauriac).

CHARENTE.......... Duportal* (Ruffec).

CHARENTE-INFÉRIEURE. Delmas* (La Rochelle).

CORRÈZE........... Dubois (Brive), Delpeuch (2e circ. de Tulle), Dellestable* (Ussel).

CÔTE-D'OR .... Bargy * (1re circ. de Dijon), Levêque (2e circ. de Dijon), revision du tarif général de douanes, plus spécialement de l'agriculture.

CÔTES-DU-NORD...... Jacquemin* (1re circ. de Dinan), protection mesurée; de Boisboissel (Guingamp), Armez (1re circ. de Saint-Brieuc), de La Noue * (2e circ. de Saint-Brieuc).

CREUSE............ Coutisson* (Bourganeuf).

DORDOGNE.......... De La Batut (1re circ. de Bergerac), Clament* (2e circ. de Bergerac), Chavoix (2e circ. de Périgueux), Clerjounie* (Sarlat), sur les bestiaux, mais pas du tout sur les céréales.

DOUBS............. De Moustier (Baume), Beauquier (1re circ. de Besançon), de Jouffroy (2e circ. de Besançon), Viette (Montbéliard), Dionys Ordinaire (Pontarlier).

DRÔME............. Chevandier (Die), Madier de Montjau (Montélimar), Maurice-Faure (1re circ. de Valence), votera toutes les mesures de protection qui n'auront pas une répercussion sur l'alimentation publique; Bizarelli* (2e circ. de Valence), venir en aide à l'agriculture dans la plus large mesure possible.

EURE.............. Passy (Les Andelys), Fouquet (Bernay), Isambard (1re circ. d'Évreux), dans la proposition compatible avec l'intérêt des consommateurs; Olry (2e circ. d'Évreux); Loriot (Pont-Audemer).

MM.

Eure-et-Loir....... Noël-Parfait (1re circ. de Chartres), Milochau * (2e circ. de Chartres), Isambert (Châteaudun), Terrier (Dreux), Deschanel (Nogent-le-Rotrou), réciprocité.

Finistère.......... Boucher (2e circ. de Brest), Clech (1re circ. de Morlaix), Cosmao-Dumenez (Quimper), de Kerjégu (Quimperlé).

Gard............. Desmons (1re circ. de Alais), de Ramel (2e circ. d'Alais), de Bernis (1re circ. de Nîmes), Jamais (2e circ. de Nîmes), Bonnefoy-Sibour (Uzès), Gaussorgues (Le Vigan).

Garonne (Haute-)... Germain (Muret), Calvinhac (2e circ. de Toulouse), Mandeville * (3e circ. de Toulouse), Abeille (2e Saint-Gaudens), Caze * (Villefranche).

Gers.............. Peyrusse (Auch), Daynaud* (Condom), Descamps (Lectoure), Fauré * (Lombez), Paul de Cassagnac (Mirande).

Gironde........... Froin * (Blaye), Raynal (4e circ. de Bordeaux), Cazauvieilh * (5e circ. de Bordeaux), du Périer de Larsan (Lesparre).

Hérault........... Vernhes (1re circ. de Béziers), Vernière * (2e circ. de Béziers), droits sur les fruits secs; Ménard-Dorian (Lodève), défense avisée du travail national; Deandreis * (1re circ. de Montpellier), Salis * (2e circ. de Montpellier), Razimbaud (Saint-Pons).

Ille-et-Vilaine...... Porteu (Montfort), Barbotin (Redon), Carron * (2e circ. de Rennes), La Chambre (1re circ. de Saint-Malo), De Lorgeril * (2e circ. de Saint-Malo).

Indre............. Balsan (1re circ. de Châteauroux).

Indre-et-Loire..... Delahaye (Chinon), Muller (Loches), Pesson (2e circ. de Tours), par nécessité.

Isère............. G. Rivet (1re circ. de Grenoble), Durand-Savoyat (2e circ. de Grenoble), Bovier-Lapierre (2e circ. de La Tour-du-Pin), Saint-Romme (Saint-Marcellin), Jouffray * (1re circ. de Vienne), Lombard (2e circ. de Vienne).

Jura.............. Bourgeois (Dôle), Trouillot (Lons-le-Saunier), Poupin (Poligny).

Landes............ Loustalot (1re circ. de Dax), Léglise (2e circ. de Dax).

Loir-et-Cher....... Deniau (1re circ. de Blois), Tassin * (2e circ. de Blois), dans la mesure nécessaire; Jullien* (Romorantin), de Possesse (Vendôme).

Loire............. Gerbay (2e circ. de Roanne).

Loire (Haute-)..... Dupuy (1re circ. du Puy), de Kergorlay* (2e circ. du Puy), Malartre (Yssingeaux).

Loire-Inférieure.... Sibille (1re circ. de Nantes), Le Cour (2e circ. de Nantes), Cazenove de Pradine* (3e circ. de Nantes), Fidèle Simon* (1re circ. de Saint-Nazaire), de Lareinty* (2e circ. de Saint-Nazaire).

Loiret............ Viger (2e circ. d'Orléans), Cochery (Pithiviers).

Lot.............. Rey* (2e circ. de Cahors), Vival* (Figeac), Lachièze* (Gourdon).

Lot-et-Garonne.... De Laffitte De Lajoannenque (Agen), Fallières (Nérac),

MM.

Deluns-Montaud* (Marmande), Leygues (Villeneuve-sur-Lot).

LOZÈRE............ Grousset* (Marvéjols), De Colombet * (Mende).

MAINE-ET-LOIRE..... Fairé (1re circ. d'Angers), de Soland (2e circ. d'Angers), de Maillé (1re circ. de Cholet), de La Bourdonnaye (2e circ. de Cholet).

MANCHE........... Riotteau (Avranches), Briens (1re circ. de Coutances), De La Martinière * (2e circ. de Coutances), Rauline * (Saint-Lô), De Lagorsse (Valognes).

MARNE............ Léon Bourgeois * (Châlons-sur-Marne), Vallé (Epernay), Thomas* (Reims), Bertrand (Sainte-Menehould), Morillot (Vitry-le-François).

MARNE (HAUTE-)..... Rouvre (Bourlon de) (Chaumont), du Breuil de Saint-Germain* (Langres), Rozet (Vassy).

MAYENNE......... De Villebois-Mareuil (Château-Gontier), Christian d'Elva (1re circ. de Laval), colonel de Plazanet * (2e circ. de Laval), Bizot (1re circ. de Mayenne), Chaulin-Servinière * (2e circ. de Mayenne).

MEURTHE-ET-MOSELLE. Mézières (Briey), Viox (Lunéville), Cordier ((Toul).

MEUSE............. J. Develle (Bar-le-Duc), Poincaré (Commercy).

MORBIHAN.......... Guieysse* (1re circ. de Lorient), de Lanjuinais* (2e circ. de Pontivy), Lorois * (2e circ. de Vannes).

NORD.............. Maxime Leconte (2e circ. d'Avesnes), Eliez-Évrard (3e circ. d'Avesnes), Michau (1re circ. de Cambrai), Dejardin-Verkinder (2e circ. de Cambrai), Trannin (1re circ. de Douai), Dubois (2e circ. de Douai), Bergerot* (2e circ. de Dunkerque), général de Frescheville (1re circ. d'Hazebrouck), Plichon (2e circ. d'Hazebrouck), Werquin (1re circ. de Lille), Pierre Legrand (2e circ. de Lille), Le Gavrian (3e circ. de Lille), des Rotours (4e circ. de Lille), Moreau (5e circ. de Lille), le travail national à défendre; Dron (6e circ. de Lille), de Montalembert (7e circ. de Lille), Léon Renard (1re circ. de Valenciennes), Sirot (2e circ. de Valenciennes), Thellier de Poncheville (3e circ. de Valenciennes).

OISE............... Boudeville (1re circ. de Beauvais), Delaunay* (2e circ. de Beauvais), Hainsselin (Clermont), de l'Aigle* (Compiègne), Gaillard (Senlis).

ORNE............... De Lévis-Mirepoix* (Alençon), Gévelot (Domfront).

PAS-DE-CALAIS...... Ledieu (1re circ. d'Arras), Tailliandier (2e circ. d'Arras), Déprez (1re circ. de Béthune), Fanien* (3e circ. de Béthune), Adam (1re circ. de Boulogne), Boulanger-Bernet (2e circ. de Boulogne), Boudenoot (Montreuil), Ribot (1re circ. de Saint-Omer), Jonnart (2e circ. de Saint-Omer), G. Graux (Saint-Pol).

MM.

Puy-de-Dôme....... Farjon (Ambert), Mège (1re circ. de Clermont-Ferrand), Guyot-Dessaigne* (2e circ. de Clermont-Ferrand), Bony-Cisternes* (Issoire), de Bar (1re circ. de Riom), Laville (2e circ. de Riom).

Pyrénées (Basses-)... Lafont* (1re circ. de Bayonne), donner satisfaction à nos intérêts agricoles sans nuire au développement de nos forces industrielles et commerciales; Etcheverry* (Mauléon), Vignancour* (Orthez).

Pyrénées (Hautes-). Feraud (Bagnères-de-Bigorre), Baile* (1re circ. de Tarbes), A. Fould* (2e circ. de Tarbes).

Pyrénées-Orientales. Bartissol* (Céret), Rolland* (1re circ. de Perpignan), Brousse* (2e circ. de Perpignan), Vilar* (Prades).

Rhône............ Aynard* (8e circ. de Lyon), Prenat* (9e circ. de Lyon), Million* (1re circ. de Villefranche).

Rhin (Haut-)....... Grisez (Belfort).

Saône (Haute-).... Signard* (Gray), maintien des droits compensateurs; Baïhaut (Lure), Mercier (Vesoul).

Saône-et-Loire..... Schneider (2e circ. d'Autun), Gillot (2e circ. de Chalon-sur-Saône), Bouthier de Rochefort (1re circ. de Charolles), Guillemaut* (Louhans), Boullay (1re circ. de Mâcon), mesurer aux dispositions de nos voisins le point auquel devront s'arrêter les tendances libérales de notre esprit national.

Sarthe............ Vilfeu (1re circ. du Mans), Galpin* (2e circ. du Mans), Legludic (La Flèche), Cavaignac (Saint-Calais).

Savoie............ Perrier (2e circ. de Chambéry), Horteur* (Saint-Jean-de-Maurienne).

Seine............. Laur (3e circ. de Saint-Denis), de Belleval (1re circ. de Sceaux), Baulard (2e circ. de Sceaux), P. Richard (3e circ. de Sceaux).

Seine-Inférieure.... Legras (2e circ. de Dieppe), Siegfried (1re circ. du Havre), Félix Faure (2e circ. du Havre), Piérard (3e circ. du Havre), Gervais (Neufchâtel), Ricard (1re circ. de Rouen), Dautresme (2e circ. de Rouen), R. Waddington (3e circ. de Rouen).

Seine-et-Marne..... Gastellier (Coulommiers), dans la mesure nécessaire, Ouvré (Fontainebleau), Prevet (Meaux), Greffulhe* (Melun).

Seine-et-Oise....... Argeliès (Corbeil), Dufaure* (Étampes), Lebaudy (Mantes), Hubbard (1re circ. de Pontoise), Brincard (2e circ. de Pontoise), Barbe (Rambouillet), Haussmann (3e circ. de Versailles).

Sèvres (Deux-)..... Pontois (2e circ. de Niort).

Somme............ François (2e circ. d'Abbeville), Millevoye (1re circ. d'Amiens), Blin de Bourdon (Doullens), Descaure (Montdidier),

MM.

Gonnet (1re circ. de Péronne), d'Estourmel (2e circ. de Péronne).

TARN .... De Solages (Albi), Abrial (Castres), Dupuy-Dutemps (Gaillac).

TARN-ET-GARONNE ... Lasserre (Castelsarrasin), Chabrié (Moissac), Prax-Paris (1re circ. de Montauban), Cambe * (2e circ. de Montauban).

VAUCLUSE.......... Delpech (Apt), Pourquery de Boisserin (Avignon).

VENDÉE............ Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte), Le Roux 2e circ. de Fontenay-le-Comte), Batiot * (1re circ. de la Roche-sur-Yon), de La Bassetière (1re circ. des Sables-d'Olonne), de Baudry d'Asson (2e circ. des Sables-d'Olonne).

VIENNE............ Dupuytrem (2e circ. de Poitiers).

VIENNE (HAUTE-).... Vacherie (Bellac), Gotteron (2e circ. de Limoges), Puyboyer * (Rochechouart), Lavertujon (Saint-Yrieix).

VOSGES............ Brugnot (1re circ. d'Epinal), Boucher (2e circ. d'Epinal), Frogier de Ponlevoy * (Neufchâteau), Méline (Remiremont), général Tricoche (1re circ. de Saint-Dié), Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié).

YONNE .... René Laffon (1re circ. d'Auxerre), Merlou (2e circ. d'Auxerre), Hervieu (Avallon).

ALGÉRIE........... Letellier (1re circ. d'Alger), Bourlier (2e circ. d'Alger), Thomson (1re circ. de Constantine), Forcioli (2e circ. de Constantine), Saint-Germain (1re circ. d'Oran), Étienne (2e circ. d'Oran).

Pour le libre-échange.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Peytral (1re circ. de Marseille), Roux (3e circ. de Marseille), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).

RHÔNE............ Guillaumou (6e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon).

Pour l'abolition des taxes sur les céréales.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Peytral (1re circ. de Marseille), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).

DORDOGNE .... Clerjounie (1re circ. de Sarlat), le blé doit être à bon marché sous la République.

Taxes spéciales aux raisins secs (14 programmes).

MM.

AUBE .... Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), protéger nos vins contre la concurrence des boissons malsaines provenant de raisins secs.

AUDE .... Mir (Castelnaudary), taxe prohibitive à l'importation des raisins secs; Ferroul (1re circ. de Narbonne), surtaxes douanières sérieuses sur les raisins secs et en général sur toutes les matières pouvant servir à contrefaire ou à falsifier les produits français; Turrel, (2e circ. de Narbonne), frapper les raisins secs d'un droit de douane de 30 francs par 100 kil.

GARD .... Jamais (2e circ. de Nîmes), frapper les raisins secs à l'entrée en France du droit de douane que réclame la viticulture.

HÉRAULT .... Vernière (2e circ. de Béziers), prise en charge des raisins secs; Razimbaud (Saint-Pons).

LOIR-ET-CHER ...... Deniau (1re circ. de Blois), surveiller la fabrication, les taxer à leur entrée en France; Tassin (2e circ. de Blois), surveiller la fabrication, les taxes à leur entrée en France; de Possesse (Vendôme), protéger le vignoble contre les vins de raisins secs.

LOT-ET-GARONNE .... De Laffitte de Lajoannenque (Agen), droits compensateurs sur les raisins secs.

MARNE (HAUTE-)..... Rozet (Vassy), augmentation des droits sur les raisins secs,

PUY-DE-DÔME .... Mège (1re circ. de Clermont-Ferrand), droits élevés sur l'introduction des raisins secs.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. Rolland (1re circ. de Perpignan), surveiller la fabrication du vin de raisins secs et frapper le produit de droits élevés.

Revision et amélioration de la loi sur la marine marchande.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. Peytral (1re circ. de Marseille), prolongation pour dix ans de la loi qui a concédé les primes à l'armement et à la navigation.

GIRONDE .... Raynal (4e circ. de Bordeaux), renouvellement et amélioration de la loi sur la marine marchande.

SEINE-INFÉRIEURE .... Félix Faure (2e circ. du Havre), renouvellement de la loi sur la marine marchande en n'accordant la prime qu'aux navires sortant des chantiers français.

Création de nouveaux conseils de prud'hommes.

MM.

LOIRE............ Souhet (2e circ. de Saint-Etienne), pour les mineurs et pour toutes les corporations ouvrières.
MEUSE............ Poincaré, (Commercy), pour les ouvriers.
NORD............. Pierre Legrand (2e circ. de Lille), conseils de prud'hommes.
SEINE............ Chautemps (Paris, 3e arr.), revision de la législation sur les conseils de prud'hommes; Barodet (4e arr., 1re circ.), création d'une section pour les employés de commerce; C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), création d'une section pour les employés de commerce, revision de la législation.

Constitution des chambres de navigation.

M.

SEINE............ Yves-Guyot (Paris, 1er arr.)

Organisation de la représentation commerciale et industrielle à l'étranger.

M.

SEINE............ Mesureur (Paris, 2e arr.).

Agriculture.

Organisation du crédit agricole (61 programmes).

MM.

AISNE............ Macherez (Soissons).
ALLIER........... Thivrier (1re circ. de Montluçon), création de banques communales permettant à l'agriculture d'avoir à sa portée et à prix de revient les engrais, les machines, les grands moyens de culture ; Dumas (2e circ. de Montluçon).
ALPES (BASSES-)..... Isoard (Forcalquier).
ALPES-MARITIMES.... David (Puget-Théniers).
AUBE............. Rambourgt (2e circ. de Troyes).
AUDE............. Dujardin-Beaumetz (Limoux); Ferroul (1re circ. de Narbonne), sous la gérance directe de l'État.

MM.

Bouches-du-Rhône...	Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Roux (3e circ. de Marseille)[1], banques populaires; Granet (4e circ. de Marseille).
Charente-Inférieure.	Braud (Rochefort).
Cher	Baudin (2e circ. de Bourges), création de banques et commissions agricoles pour permettre aux cultivateurs de perfectionner leur outillage et leur faciliter la culture et la vente de leurs produits; Pajot (1re circ. de St-Amand).
Corrèze...........	Dubois (1re circ. de Brive), Dellestable (Ussel).
Côte-d'Or..	Prost (1re circ. de Beaune), Bizouard-Bert (Semur).
Creuse............	Lacôte (Guéret), création d'une banque nationale à faible intérêt, basée sur la garantie du sol.
Drôme............	Chevandier (Die), Maurice-Faure (Valence).
Eure-et-Loir.......	Deschanel (Nogent-le-Rotrou).
Gard..............	Desmons (1re circ. d'Alais), Bonnefoy-Sibour (Uzès).
Garonne (Haute-)...	Germain (Muret), Calvinhac (2e circ. de Toulouse), Mandeville (3e circ. de Toulouse).
Gers..............	Descamps (Lectoure).
Hérault...........	Vernière (2e circ. de Béziers), Razimbaud (Saint-Pons).
Indre.............	David (Châteauroux).
Isère.............	Ar. Rey (2e circ. de Grenoble), Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble).
Jura..............	Poupin (Poligny).
Landes...........	Sourigues (Saint-Sever).
Loir-et-Cher.......	Tassin (2e circ. de Blois), Jullien (Romorantin).
Loiret............	Rabier (1re circ. d'Orléans).
Lot...............	Rey (2e circ. de Cahors), Vival (Figeac).
Manche...........	Briens (1re circ. de Coutances), caisses agricoles.
Meuse............	Poincaré (Commercy).
Nord.............	Pierre Legrand (2e circ. de Lille), institutions de crédit et de prévoyance.
Pyrénées (Basses)...	Barthou (Oloron).
Saône (Haute-).....	Signard (Gray).
Saône-et-Loire.....	Guillemaut (Louhans).
Savoie...........	Carquet (Moutiers).
Seine-et-Oise......	Barbe (Rambouillet).
Tarn-et-Garonne...	Chabrié (Moissac), caisses agricoles à 2 1/2 et 3 0/0.
Var..............	Clémenceau (Draguignan).
Vaucluse..........	Michel (Carpentras).
Vendée...........	Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte).
Vienne...........	Nivert (1re circ. de Châtellerault), caisses d'avances.
Vienne (Haute-)....	Vacherie (Bellac), Gotteron (2e circ. de Limoges).
Vosges...........	Méline (Remiremont), Albert Ferry (2e circ. de Saint-Dié).
Yonne............	Dethou (Joigny).
Algérie...........	Letellier (1re circ. d'Alger).

Pour l'extension des syndicats agricoles (11 programmes).

MM.

Allier............ Thivrier (1re circ. de Montluçon), organisation de syndicats et tribunaux agricoles.
Aube............. Thierry Delanoue (Bar-sur-Aube), donner aux syndicats agricoles la faculté de créer des caisses de retraite, de secours mutuels, d'assurances.
Gers............. Descamps (Lectoure).
Indre-et-Loire..... Delahaye (Chinon), liberté complète de la corporation ouvrière et de l'association rurale ayant pour but les intérêts économiques.
Loir-et-Cher....... Deniau (1re circ. de Blois), Tassin (2e circ. de Blois).
Loire............. Souhet (2e circ. de Saint-Étienne), revision de la loi du 4 mars 1884 sur les syndicats professionnels.
Loiret............ Rabier (1re circ. d'Orléans).
Manche........... Cabart-Danneville (Cherbourg).
Meurthe-et-Moselle. Gabriel (1re circ. de Nancy), reconnaissance de la personnalité civile des syndicats d'ouvriers et d'agriculteurs; Barrès (3e circ. de Nancy), reconnaissance de la personnalité civile des syndicats d'ouvriers et d'agriculteurs.

Création de Chambres d'agriculture. (11 programmes.)

MM.

Aude............. Turrel (2e circ. de Narbonne).
Eure-et-Loir....... Deschanel (Nogent-le-Rotrou), organisation de la représentation légale de l'agriculture.
Gard............. Jamais (Nîmes), donner une représentation à l'agriculture en créant des Chambres consultatives,
Gironde........... Cazauvieilh (5e circ. de Bordeaux). Chambres représentatives spéciales.
Loir-et-Cher....... Tassin (2e circ. de Blois). Election de Chambres consultatives.
Marne............ Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), création de chambres électives d'agriculture; Vallé (Epernay), création de chambres électives d'agriculture.
Meurthe-et-Moselle. Cordier (Toul).
Vendée........... Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte).
Vosges........... Frogier de Ponlevoy (Neufchâteau); Méline (Remiremont).

Champs d'expérience pour l'enseignement agricole

MM.

Ain.............. Herbet (2e circ. de Bourg).
Aube.............. Michou (Bar-sur-Seine), Rambourgt (2e circ. de Troyes).
Saône-et-Loire..... Magnien (1re circ. d'Autun), dans toutes les communes.

La vaine pâture

MM.

Aube.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), maintenue ou supprimée sur la demande des Conseils municipaux; faculté pour le propriétaire de racheter cette servitude.
Saône (Haute-)..... Signard (Gray), réglementation par les Conseils municipaux.
Vendée............ Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte), abrogation de la loi sur la vaine pâture.

Réserve à la culture comme à l'industrie française des fournitures militaires et administratives.

MM.

Manche........... De Lagorsse (Valognes).
Seine-et-Marne..... Greffulhe (Melun).
Seine-et-Oise....... Barbe (Rambouillet).
Tarn.............. Dupuy-Dutemps (Gaillac).
Vendée............ Le Roux (1re circ. de Fontenay-le-Comte).

X

Questions sociales.

Développement des sociétés de secours mutuels, des Institutions de prévoyance, d'assistance, d'épargne et des caisses de retraite (211 programmes).

MM.

Ain............... Pochon (1re circ. de Bourg), Herbet (2e circ. de Bourg).

MM.

AISNE............. Desjardins (1re circ. de Saint-Quentin), Macherez (Soissons).
ALLIER............ Gacon (La Palisse), Thivrier (1re circ. de Montluçon), mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail; Dumas (2e circ. de Montluçon); Félix Mathé (1re circ. de Moulins); Ville (2e circ. de Moulins).
ALPES (BASSES-)..... Deloncle (Castellane), Reinach (Digne).
ALPES-MARITIMES.... David (Puget-Théniers).
ARDENNES.......... Corneau (Mézières), Linard (Rethel), Jacquemart (Rocroi), de Ladoucette (Vouziers).
AUBE.............. Thierry-Delanoue (Bar-sur-Aube), Michou (Bar-sur-Seine), Casimir-Perier (Nogent-sur-Seine), Royer (1re circ. de Troyes), faire cesser l'antagonisme entre les ouvriers et les chefs d'industrie; améliorer le sort des travailleurs.
AUDE.............. Marty (1re circ. de Carcassonne), Théron (2e circ. de Carcassonne), Mir (Castelnaudary), Dujardin-Baumetz (Limoux), Ferroul (1re circ. de Narbonne), Turrel (2e circ. de Narbonne).
AVEYRON........... Clausel de Coussergues (Millau), les lois concernant le travail et l'amélioration du sort des travailleurs, doivent à un haut degré, retenir l'attention des pouvoirs publics; Maruéjouls (2e circ. de Villefranche).
BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), C. Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Bouge (2e circ. de Marseille), Roux (3e circ. de Marseille), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e circ. de Marseille).
CHARENTE.......... Duclaud (Confolens), Duportal (Ruffec).
CHARENTE-INFÉRIEURE. Garnier (Marennes), Delmas (La Rochelle).
CHER.............. Prince d'Arenberg (1re circ. de Bourges); Baudin (2e circ. de Bourges), mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail; Pajot (1re circ. de Saint-Amand).
CORRÈZE........... Dubois (1re circ. de Brive); organisation de l'assistance; constitution d'un pécule à l'ouvrier par une caisse de retenues servie par les entrepreneurs et les patrons; Dellestable (Ussel); Delpeuch (2e circ. de Tulle).
CÔTE-D'OR......... Leroy (Châtillon-sur-Seine), Bargy (1re circ. de Dijon), Bizouard-Bert (Semur).
CREUSE............ Martinon (1re circ. d'Aubusson), Cornudet (2e circ. d'Aubusson), Coutisson (Bourganeuf), Cousset (Boussac), des lois en faveur des humbles, des petits, des deshérités.
DORDOGNE.......... De La Batut (Bergerac), Theulier (Nontron), Chavoix (2e circ. de Périgueux), Clerjounie (Sarlat).
DRÔME............. Chevandier (Die), Maurice-Faure (1re circ. de Valence).
EURE.............. Loriot (Pont-Audemer), Isambart (1re circ. d'Évreux).

MM.

EURE-ET-LOIR....... Noël-Parfait (1re circ. de Chartres), Milochau (2e circ. de Chartres), Deschanel (Nogent-le-Rotrou).

GARD............. Desmons (1re circ. d'Alais), de Ramel (2e circ. d'Alais), Jamais (2e circ. de Nîmes), Bonnefoy-Sibour (Uzès), Gaussorgues (Le Vigan).

GARONNE (HAUTE-)... Germain (Muret), Leygue (1re circ. de Toulouse), Calvinhac (2e circ. de Toulouse), Mandeville (3e circ. de Toulouse), Abeille (2e circ. de Saint-Gaudens).

GIRONDE........... Raynal (4e circ. de Bordeaux).

HÉRAULT........... Vernhes (1re circ. de Béziers), Vernière (2e circ. de Béziers), Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier), Razimbaud Saint-Pons).

ILLE-ET-VILAINE...... La Chambre (1re circ. de Saint-Malo).

INDRE-ET-LOIRE...... Delahaye (Chinon), Muller (Loches), Du Saussay (1re circ. de Tours).

ISÈRE............. G. Rivet (1re circ. de Grenoble), protection des petits, des faibles, des pauvres; Aristide Rey (2e circ. de Grenoble), Durand-Savoyat (3e circ. de Grenoble), Jouffray (1re circ. de Vienne).

JURA.............. Poupin (Poligny).

LOIR-ET-CHER....... Deniau (1re circ. de Blois), Tassin (2e circ. de Blois), Jullien. (Romorantin), de Possesse (Vendôme).

LOIRE............. Audiffred (1re circ. de Roanne), Girodet (1re circ. de Saint-Étienne), Souhet (2e circ. de Saint-Étienne).

LOIRE (HAUTE-)...... Dupuy (1re circ. du Puy).

LOIRE-INFÉRIEURE.... Sibille (1re circ. de Nantes), Fidèle Simon (1re circ. de Saint-Nazaire).

LOIRET............ Rabier (1re circ. d'Orléans).

LOT............... Emile Rey (2e circ. de Cahors), Vival (Figeac), Lachièze (Gourdon).

LOT-ET-GARONNE.... De Laffitte de Lajoannenque (Agen), loi sur les institutions de prévoyance; Leygues (Villeneuve-sur-Lot).

LOZÈRE............ Jourdan (Florac).

MANCHE............ Cabart-Danneville (Cherbourg), Briens (1re circ. de Coutances), de Lagorsse (Valognes).

MARNE............ Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Langlet (1re circ. de Reims).

MARNE (HAUTE-)..... Du Breuil de Saint-Germain (Langres), Rozet (Vassy).

MEURTHE-ET-MOSELLE. Gabriel (1re circ. de Nancy), Papelier (2e circ. de Nancy), Barrès (3e circ. de Nancy).

MEUSE............ Poincaré (Commercy).

MORBIHAN.......... Guieysse (1re circ. de Lorient).

NIÈVRE............ Ducoudray (Cosne), créer la caisse de retraite des invalides du travail.

MM.

Nord............. Hiroux (1re circ. d'Avesnes), Maxime Lecomte (2e circ. d'Avesnes), Éliez-Evrard (3e circ. d'Avesnes), Dejardin-Verkinder (2e circ. de Cambrai), Trannin (1re circ. de Douai), Werquin (1re circ. de Lille), Pierre Legrand (2e circ. de Lille), Le Gavrian (3e circ. de Lille), Moreau (5e circ. de Lille), améliorer le sort des ouvriers, soutenir les invalides du travail.

Oise.............. Boudeville (1re circ. de Beauvais), Hainsselin (Clermont), Gaillard (Senlis).

Pas-de-Calais...... Ledieu (1re circ. d'Arras), Tailliandier (2e circ. d'Arras), Deprez (1re circ. de Béthune), Achille Adam (1re circ. de Boulogne), Boulanger-Bernet (2e circ. de Boulogne), Boudenoot (Montreuil), Ribot (1re circ. de Saint-Omer), Jonnart (2e circ. de Saint-Omer).

Puy-de-dôme....... Guyot-Dessaigne (2e circ. de Clermont-Ferrand), Laville (2e circ. de Riom).

Pyrénées (Basses-).. Lafont (1re circ. de Bayonne).

Pyrénées-Orientales. Rolland (1re circ. de Perpignan); Brousse (2e circ. de Perpignan), accomplissement progressif des réformes sociales qui doivent réaliser l'égalité entre tous les citoyens.

Rhône............. Burdeau (1re circ. de Lyon), Thévenet (2e circ. de Lyon), Guichard (3e circ. de Lyon), Lagrange (4e circ. de Lyon, Couturier (5e circ. de Lyon), Bérard (7e circ. de Lyon), Aynard (8e circ. de Lyon).

Saône (Haute-)...... Baïhaut (1re circ. de Lure).

Saône-et-Loire..... Magnien (1re circ. d'Autun), Sarrien (2e circ. de Charolles), Guillemaut (Louhans).

Savoie............ J. Roche (1re circ. de Chambéry), Perrier (2e circ. de Chambéry).

Savoie (Haute-)..... Brunier (Annecy), Folliet (Thonon).

Seine.............. Mesureur (Paris, 2e arr.), Chautemps (3e arr.), Barodet, (4e arr., 1re circ.), revision générale des lois sur l'assistance publique; Chassaing (4e arr., 2e circ.), droit à l'assistance pour les vieillards, les enfants et les infirmes; Maujan (10e arr., 1re circ.), H. Brisson (10e arr., 2e circ.), Floquet (11e arr., 1re circ.), Lockroy (11e, 2e circ.), Mathé (11e, 3e circ.), Millerand (12e arr., 1re circ.), C. Dreyfus (12 arr., 2e circ.), Jacques (14e, 1re circ.), Pichon (14e arr., 2e circ.), Farcy (15e arr., 1re circ.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail; Dumay (20e arr., 1re circ.), mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail; Tony Révillon

MM.

(20e arr., 2e circ.), Baulard (Sceaux, 2e circ.), Pierre Richard (Sceaux, 3e circ.).

Seine-Inférieure..... Siegfried (le Havre, 1re circ.), Gervais (Neufchâtel), Ricard (1re circ. de Rouen), R. Waddington (3e circ. de Rouen), Lechevallier (1re circ. d'Yvetot), De Montfort (2e circ. d'Yvetot).

Seine-et-Marne..... Greffulhe (Melun).

Seine-et-Oise....... Hubbard (1re circ. de Pontoise), Brincard (2e circ. de Pontoise), Barbe (Rambouillet).

Sèvres (Deux-)..... Goirand (Melle).

Somme.......... François (1re circ. d'Abbeville), amélioration du sort de l'ouvrier des villes et des campagnes.

Tarn.......... Dupuy-Dutemps (Gaillac).

Var.......... Clémenceau (Draguignan), C. Raspail (1re circ. de Toulon).

Vaucluse.......... Pourquery De Boisserin (Avignon), Michel (Carpentras), J. Gaillard (Orange), c'est sur les humbles, sur les travailleurs que doit s'étendre la sollicitude des lois.

Vendée.......... Guillemet (1re circ. de Fontenay-le-Comte).

Vienne.......... Nivert (Châtellerault), Denizot (1re circ. de Poitiers).

Vienne (Haute-).... Vacherie (Bellac), Gotteron (2e circ. de Limoges).

Vosges.......... Brugnot (1re circ. d'Épinal), Méline (Remiremont), général Tricoche (1re circ. de Saint-Dié).

Yonne.......... René Laffon (1re circ. d'Auxerre), réorganisation de l'assistance publique; Merlou (2e circ. d'Auxerre), amélioration du sort des travailleurs; Hervieu (Avallon); Dethou (Joigny).

Algérie.......... Forcioli (2e circ. de Constantine), Saint-Germain (1re circ. d'Oran).

Colonies.......... Gerville-Réache (Guadeloupe).

Assurances par l'État (11 programmes).

MM.

Corrèze.......... Dubois (Brive), assurances par l'État.

Côte-d'Or.......... Bizouard-Bert (Semur), assurance agricole.

Marne.......... Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), organisation de l'assurance des ouvriers contre les accidents dans l'industrie; Vallé (Épernay), assurance obligatoire.

Sarthe.......... Cavaignac (Saint-Calais), une loi sur les assurances en cas d'accidents.

Seine.......... Floquet (Paris, 11e arr., 1re circ.), assurer la sécurité de la vieillesse par l'assurance obligatoire; Lockroy (11e arr. 2e circ.), assurer la sécurité de la vieillesse par l'assurance obligatoire; Henri Mathé (11e arr., 3e circ.),

MM.

assurer la sécurité de la vieillesse par l'assurance obligatoire; C. Dreyfus (12ᵉ arr., 2ᵉ circ.), assurance obligatoire par l'État en faveur des vieillards et des invalides du travail, sans préjudice du recours contre les patrons; Baulard (2ᵉ circ. de Sceaux), assurances générales par l'État.

VAR .... Clémenceau (Draguignan), assurances contre les accidents, maladies, etc.

Réforme des caisses d'épargne.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Roux (3ᵉ circ. de Marseille) voudrait que les deux milliards et demi de l'épargne française, au lieu d'être versés dans les caisses de l'État et de s'absorber dans la dette publique, fussent rejetés dans la circulation économique pour féconder le travail national.

Pour la Revision de la loi sur les logements insalubres.

MM.

AUDE .... Ferroul (1ʳᵉ circ. de Narbonne).

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1ʳᵉ circ. d'Aix), Pelletan (2ᵉ circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4ᵉ circ. de Marseille).

LOIR-ET-CHER ...... Tassin (2ᵉ circ. de Blois).

Développement des associations syndicales et des sociétés coopératives (33 programmes).

MM.

AUDE .... Turrel (2ᵉ circ. de Narbonne).

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet 1ʳᵉ circ. d'Aix), revision de la loi sur les syndicats professionnels; C. Pelletan (2ᵉ circ. d'Aix), revision de la loi sur les syndicats professionnels; Lagnel (Arles), revision de la loi sur les syndicats professionnels, Granet (4ᵉ circ. de Marseille), revision de la loi sur les syndicats; Bouge (2ᵉ circ. de Marseille), développement des sociétés coopératives; Roux (3ᵉ circ. de Marseille), développement des sociétés coopératives.

CHARENTE.......... Duclaud (Confolens).

EURE-ET-LOIR ...... Terrier (Dreux).

MM.

Hérault.......... Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1[re] circ. de Montpellier), Salis (2[e] circ. de Montpellier).

Lot-et-Garonne..... De Laffitte de Lajoannenque (Agen), Leygues (Villeneuve-sur-Lot).

Meuse............ Poincaré (Commercy), une loi sur les sociétés coopératives.

Morbihan.......... Guieysse (1[re] circ. de Lorient), extension de la juridiction des Chambres syndicales.

Nord............ Maxime Lecomte (2[e] circ. d'Avesnes), encouragement aux associations ouvrières; liberté aux syndicats professionnels.

Rhône........... Thévenet (2[e] circ. de Lyon), Couturier (5[e] circ. de Lyon), réforme de la loi sur les syndicats.

Saône (Haute-)..... Signard (Gray).

Saône-et-Loire..... Magnien (1[re] circ. d'Autun), Boysset (1[re] circ. de Chalon-sur-Saône), H. de Lacretelle (2[e] circ. de Mâcon).

Seine............ Mesureur (Paris, 2[e] arr.), P. Richard (3[e] circ. de Sceaux).

Seine-Inférieure.... Ricard (1[re] circ. de Rouen).

Seine-et-Marne..... Greffulhe (Melun).

Var.............. C. Raspail (1[re] circ. de Toulon), extension de leurs attributions.

Vaucluse.......... Michel (Carpentras).

Vosges........... Albert Ferry (2[e] circ. de Saint-Dié).

Yonne........... Dethou (Joigny).

Algérie.......... Letellier (1[re] circ. d'Alger), Etienne (2[e] circ. d'Oran).

Pour la suppression du livret d'ouvrier.

MM.

Allier............ Félix Mathé (Moulins, 1[re] circ.).

Bouches-du-Rhône... Leydet (Aix, 1[re] circ.), C. Pelletan (Aix, 2[e] circ.), Lagnel (Arles), Granet (Marseille, 4[e] circ.).

Hérault.......... Vernière (Béziers, 2[e] circ.).

Seine............ C. Dreyfus (Paris, 12[e] ar., 2[e] circ.).

Pour l'abrogation de la loi sur l'Internationale.

MM.

Bouches-du-Rhône... Leydet (1[re] circ. d'Aix), Pelletan (2[e] circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4[e] circ. de Marseille).

Hérault.......... Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1[re] circ. de Montpellier), Salis (2[e] circ. de Montpellier).

Rhône........... Couturier (5[e] circ. de Lyon).

Seine............ Joffrin (Paris, 18[e] arr., 2[e] circ.), Dumay (20[e] arr., 1[re] circ.).

Pour la restitution aux ouvriers de la gestion des caisses ouvrières.

MM.

SEINE............. C. Dreyfus (12e arr., 2e circ. de Paris), Joffrin (18e arr., 2e circ.) et Dumay (20e arr., 1re circ.).

Pour l'intervention des ouvriers dans les règlements d'ateliers.

MM.

SEINE............. Joffrin (18e arr., 2e circ. de Paris) et Dumay (20e arr., 1re circ.).

Pour l'admission des associations ouvrières ou syndicales aux adjudications de travaux publics (10 programmes).

MM.

AUDE............. Ferroul (1re circ. de Narbonne).
BOUCHES-DU-RHÔNE.. Leydet (1re circ. d'Aix), Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille).
HÉRAULT........... Ménard-Dorian (Lodève), Deandreis (1re circ. de Montpellier), Salis (2e circ. de Montpellier).
LOIRE............. Souhet (2e circ. de Saint-Étienne).
SEINE............. C. Dreyfus (Paris, 12e arr., 2e circ.).

Pour la loi sur les Délégués mineurs.

MM.

AUDE............. Turrel (2e circ. de Narbonne).
CHARENTE-INFÉRIEURE. Delmas (La Rochelle).
CÔTE-D'OR......... Bargy (1re circ. de Dijon).
LOIR-ET-CHER...... Deniau (1re circ. de Blois).
SEINE............. Millerand (Paris, 12e arr. 1re circ.), Dreyfus (Paris, 12e arr. 2e circ.), demandent l'extension du principe aux employés des chemins de fer. Joffrin (18e arr. 2e circ.) et Dumay (20e arr. 1re circ.) demandent l'extension du principe dans les ateliers et administrations.
ALGÉRIE........... Letellier (1re circ. d'Alger).

Pour la loi de protection des employés commissionnés et agents des Compagnies de Chemins de fer.

MM.

Ardennes........ De Ladoucette (Vouziers).
Aude.............. Ferroul (Narbonne, 1re circ.), gérance plus directe de leur caisse de retraite par eux-mêmes, et, sur leur demande, retraite après quinze ans de service.
Marne............ Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), règlement équitable de leur situation.
Yonne............. Hervieu (Avallon).

Pour la responsabilité des patrons en matière d'accidents (36 programmes).

MM.

Allier............ Thivrier (Montluçon, 1re circ.), Félix Mathé (Moulins, 1re circ.).
Aude............. Ferroul (Narbonne, 1re circ.), Turrel (Narbonne, 2e circ.).
Bouches-du-Rhône... Leydet (Aix, 1re circ.), C. Pelletan (Aix, 2e circ.), Bouge (Marseille, 1re circ.), Granet (Marseille, 4e circ.).
Charente.......... Duclaud (Confolens).
Charente-Inférieure. Delmas (La Rochelle).
Côte-d'Or......... Leroy (Châtillon).
Finistère.......... Boucher (Brest, 2e circ.).
Gard............. Jamais (Nîmes, 2e circ.), Gaussorgues (Le Vigan).
Garonne (Haute-)... Calvinhac (2e circ. de Toulouse).
Isère............. Rivet (Grenoble, 1re circ.).
Loir-et-Cher....... Deniau (Blois, 1re circ.), Tassin (Blois, 2e circ.), Jullien (Romorantin).
Marne............ Vallé (Épernay).
Meuse............ Poincaré (Commercy).
Nord............. Maxime Lecomte (Avesnes, 2e circ.), Werquin (Lille, 1re circ.), Pierre Legrand (Lille, 2e circ.), Le Gavrian (Lille, 3e circ.).
Rhône............ Bérard (Lyon, 7e circ.).
Seine............. Millerand (Paris, 12e arr., 1re circ.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re circ.).
Seine-Inférieure.... Ricard (Rouen, 1re circ.), Waddington (Rouen, 3e circ.).
Seine-et-Oise....... Barbe (Rambouillet).
Vosges............ Brugnot (Épinal, 1re circ.), Méline (Remiremont).
Yonne............ René Laffon (Auxerre, 1re circ.) : « J'ai voté toutes les lois de protection du travail. »
Algérie........... Letellier (Alger, 1re circ.).

Pour la responsabilité des patrons et compagnies qui entravent la liberté des syndicats professionnels.

MM.

ALLIER............. Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
CÔTE-D'OR......... Bargy (1re circ. de Dijon).
EURE-ET-LOIR....... Terrier (Dreux) assurer aux travailleurs le droit de jouir, en toute sécurité, de cette liberté si féconde et si précieuse.
RHÔNE.............. Bérard (7e circ. de Lyon).
SEINE.............. C. Dreyfus (12e arr., 2e circ. de Paris).

Pour la participation aux bénéfices.

M.

SEINE.............. Martineau (Paris, 19e arr., 1re circ.) demande que la Société réalise la participation aux bénéfices.

Pour l'organisation du crédit au travail (20 programmes).

MM.

ALLIER............. Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Roux (3e circ. de Marseille), Granet (4e circ. de Marseille).
CHER............... Pajot (1re circ. de Saint-Amand).
DRÔME.............. Maurice Faur (1re circ. de Valence).
HÉRAULT............ Vernière (2e circ. de Béziers).
SEINE.............. Chautemps (Paris, 3e arr.), Terrail-Mermeix (7e arr.), Maujan (10e arr., 1re circ.), droit au crédit et le travail assuré, Floquet (11e arr., 1re circ.), Lockroy (11e arr., 2e circ.), Mathé (11e arr., 3e circ.), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Pichon (14e arr., 2e circ.).
SEINE-ET-OISE....... Barbe (Rambouillet), crédit aux associations ouvrières.
YONNE.............. Merlou (2e circ. d'Auxerre).
ALGÉRIE............ Saint-Germain (1re circ. d'Oran).

Pour la suppression des privilèges et monopoles (23 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), Pelletan, (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles),

MM.

Bouge (2e circ. de Marseille), Granet (4e circ. de Marseille), Boyer (5e cir. de Marseille).

CORRÈZE........... Dubois (1re circ. de Brive), défense nationale contre le monopole des grandes compagnies.

CÔTE-D'OR......... Bizouard-Bert (Semur), l'industrie et le commerce protestent contre la nouvelle féodalité qui menace l'existence de leurs magasins et de leurs usines.

GARONNE (HAUTE-)... Mandeville (3e circ. de Toulouse).

INDRE............. Leconte (Issoudun).

MARNE............ Langlet (1re circ. de Reims); on demande souvent à l'État d'intervenir dans les conditions du travail; ce qu'il doit surtout en pareille matière, c'est la liberté; l'amélioration du sort des faibles dépend de conditions complexes, mais il ne faut pas qu'ils puissent trouver des entraves dans les privilèges d'autrui.

RHÔNE............ Couturier (5e circ. de Lyon), transformation des monopoles en services publics.

SAÔNE-ET-LOIRE..... Guillemaut (Louhans).

SEINE............. Yves-Guyot (Paris, 1er arr.), défense des intérêts de tous contre les privilèges de certaines catégories; Chautemps (3e arr.); de Lanessan (5e arr., 2e circ.). revision de la législation relative aux monopoles; Maujan (10e arr., 1re circ.), Floquet (11e arr., 1re circ.), Lockroy (11e arr., 2e circ.), H. Mathé (11e arr., 3e circ.), Millerand (12e arr., 1re circ.), Paulin Méry (13e, arr., 2e circ.)

YONNE............ Merlou (2e circ. d'Auxerre).

Pour la réforme de la législation des Mines.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet (1re circ. d'Aix), Pelletan (2e circ. d'Aix), Lagnel (Arles), Granet (4e circ. de Marseille).

CHARENTE.......... Duclaud (Confolens).

GARD............. Desmons (1re circ. d'Alais).

LOIRE............. Souhet (2e circ. de Saint-Étienne).

SEINE............. C. Dreyfus (Paris, 12e arr. 2e circ.).

Banque de France.

MM.

ALLIER............ Dumas (2e circ. de Monluçon), abolition de son privilège, Félix Mathé (1re circ. de Moulins).

MM.

Garonne (Haute-)... Calvinhac (2ᵉ circ. de Toulouse), lois de protection pour le travail agricole et industriel contre l'exploitation anonyme du capital et l'action néfaste de la haute banque.

Hérault........... Razimbaud (Saint-Pons), revision dans l'intérêt du commerce et de l'industrie.

Seine............. Chautemps (Paris, 3ᵉ arr.), réorganisation, Millerand (12ᵉ arr., 1ʳᵉ circ.), réorganisation, Dreyfus (12ᵉ arr., 2ᵉ circ.), réorganisation, Pichon (14ᵉ arr., 2ᵉ circ.), réorganisation, Baulard (2ᵉ circ. de Sceaux), réorganisation.

Pour une législation internationale du travail.

MM.

Aude............. Ferroul (1ʳᵉ circ. de Narbonne).

Gard............. Desmons (1ʳᵉ circ. d'Alais).

Seine............. Millerand (Paris, 12ᵉ arr., 1ʳᵉ circ.), Granger (19ᵉ arr., 2ᵉ circ.).

Chambre du travail.

M.

Seine............. Mesureur (Paris, 2ᵉ arr.), demande la création d'une chambre du travail.

Pour l'application du décret de 1848, interdisant le marchandage.

MM.

Bouches-du-Rhône... Boyer (5ᵉ circ. de Marseille).

Seine............. Dreyfus (Paris, 12ᵉ arr. 2ᵉ circ.), Joffrin 18ᵉ 2ᵉ circ.), Dumay (20ᵉ arr. 1ʳᵉ circ.).

Bureaux de placement.

MM.

Bouches-du-Rhône... Roux (3ᵉ circ. de Marseilles) voudrait soustraire les ouvriers aux inconvénients des bureaux de placement; Boyer (5ᵉ circ. de Marseille) en demande la suppression.

Pour la réglementation du travail des enfants et des femmes dans les manufactures (23 programmes).

MM.

ALLIER .... Dumas (2e circ. de Montluçon), Félix Mathé (1re circ. de Moulins).
AUDE .... Turrel (2e circ. de Narbonne).
BOUCHES-DU-RHÔNE... Boyer (5e circ. de Marseille).
CHARENTE-INFÉRIEURE . Delmas (La Rochelle).
CÔTE-D'OR .... Leroy (Châtillon).
HÉRAULT.......... Verrière (2e circ. de Béziers).
MARNE............ Léon Bourgeois (Châlons-sur-Marne), Vallé (Épernay).
MEUSE............ Poincaré (Commercy).
NORD .... Werquin (1re circ. de Lille), Pierre Legrand (2e circ. de Lille), Moreau (5e circ. de Lille).
SEINE .... Millerand (12e arr., 1re circ. de Paris), C. Dreyfus (12e arr., 2e circ.), Joffrin (18e arr., 2e circ.), Dumay (20e arr., 1re circ.).
SEINE-INFÉRIEURE .... Ricard (1re circ. de Rouen), R. Waddington (3e circ. de Rouen).
SEINE-ET-OISE....... Barbe (Rambouillet).
VAR .... Clémenceau (Draguignan).
VOSGES........... Méline (Remiremont).
ALGÉRIE .... Étienne (2e circ. d'Oran).

Pour la réduction des heures de travail.

(L'astérisque indique en plus le repos obligatoire d'un jour par semaine).

MM.

ALLIER .... Félix Mathé (Moulins, 1re circ.).
BOUCHES-DU-RHÔNE... Boyer * (Marseille, 5e circ.).
LOIRE............ Souhet (Saint-Étienne, 2e circ.).
RHÔNE .... Couturier (Lyon, 5e circ.).
SEINE............ C. Dreyfus (Paris, 12 ar., 2e circ.), Joffrin * (18e ar., 2e circ.), Dumay * (20e ar., 1re circ.).

Répression du vagabondage et de la mendicité.

MM.

EURE............. Isambard (1re circ. d'Évreux).
EURE-ET-LOIR....... Dechanel (Nogent-le-Rotrou).

MM.

MARNE (HAUTE-).... Du Breuil de Saint-Germain (Langres).
SEINE.............. P. Richard (3e circ. de Sceaux).
SEINE-INFÉRIEURE.... Gervais (Neufchâtel).
VIENNE............. Nivert (Châtellerault).

XI

Algérie et Colonies.

MM.

ALGÉRIE........... Letellier (Alger, 1re circ.). « Je combattrai les doctrines si dangereuses de l'assimilation absolue et des rattachements à outrance, dont le triomphe priverait l'Algérie de l'unité de direction qui lui est si nécessaire, et ferait perdre à la ville d'Alger le titre de capitale pour le réduire à n'être qu'un simple chef-lieu de département.

« Peuplement par l'émigration française.

« Chemins de fer algériens.

« Suppression de l'enceinte d'Alger.

« Maintien du Gouvernement général de l'Algérie et des droits protecteurs. »

Bourlier (2e circ. d'Alger). Maintien du Gouvernement général civil et du Conseil supérieur. Suppression progressive de la justice musulmane.

Extension du réseau des voies ferrées et en général de tous les travaux publics nécessaires à la mise en valeur de l'Algérie.

Constitution de la propriété chez les indigènes.

Législation spéciale déstinée à assurer la sécurité des colons.

Développement de l'instruction chez les indigènes.

Revision de la loi sur la naturalisation en Algérie.

Réforme des impôts arabes.

Thomson (1re circ. de Constantine). Achèvement de nos grands travaux publics, de notre réseau ferré. — Construction de nos barrages. — Amélioration de nos ports.

Forcioli (2e circ. de Constantine). Que la colonie puisse administrer elle-même ses affaires et profiter de ses plus-values.

MM.

Saint-Germain (1re circ. d'Oran). Extension de la colonisation algérienne.

Travaux hydrauliques, routes, ports.

Abaissement des tarifs des chemins de fer algériens.

Étienne (2e circ. d'Oran). Les grands travaux publics indispensables au développement de l'Algérie.

COLONIES .... Hurard (2e circ. de la Martinique). Développement de l'instruction laïque dans la colonie; — Gerville-Réache (1re circ. de la Guadeloupe), dégrèvement des droits sur les cafés, cacaos, et vanilles; — assimilation de la colonie à la France; — création d'une session de la Cour d'assises à la Basse-Terre, alternant avec celle de la Pointe-à-Pitre; — maintien de la Cour d'appel; — Le Roy (1re circ. de la Réunion), expansion de l'influence française à Madagascar; — assimilation de la colonie à la France pour l'exercice des droits civils et politiques; — De Mahy (2e circ. de la Réunion), expansion coloniale, — constitution d'un puissant département de la marine et des colonies; — Pierre Alype (Inde française), service militaire dans la colonie même, pour le cas où on appliquerait la loi militaire à l'Inde française, — retour à la colonie de la *rente de l'Inde*, — réforme électorale pour les élections locales; abrogation du décret de 1884; unité de liste; — Franconie (la Guyane), immigration libre; — amiral Vallon (Sénégal), suppression de l'esclavage, en employant les ménagements nécessaires, — séparation de l'administration coloniale de la marine, — égalité de races, enseignement agricole au Sénégal; — Le Myre de Vilers (Cochinchine française), liberté commerciale dans cette colonie; nécessité pour le Parlement d'arrêter le programme de la politique coloniale et de mettre ainsi un terme à la confusion de doctrine qui entrave le développement et la prospérité de nos établissements.

XII

Questions diverses.

MM.

Aisne .... Macherez (Soissons), rapport tendant à obtenir un juste équilibre dans les rapports du travail et du capital.

Aude .... Théron (2e circ. de Carcassonne), protection, même pécuniaire à tous les inventeurs indigents.

Bouches-du-Rhône... Boyer (5e circ. de Marseille), interdiction des industries et des modes de fabrication préjudiciables à la santé des travailleurs. — Surveillance de tous les ateliers et établissements industriels, y compris l'industrie domestique, par des inspecteurs rétribués par l'État et élus, au moins par moitié, par les ouvriers eux-mêmes.

Calvados.......... Engerand (1re circ. de Caen) : « Je déclare bien haut que je considérerai comme mon premier devoir de réclamer à la Chambre le vote d'une loi qui améliore le sort des petits, des malheureux, des humbles, des ouvriers, des travailleurs, et les arrache à cette misérable condition d'esclaves de la terre, à laquelle nos discordes politiques les ont réduits. »

Gard .... Bonnefoy-Sibour (Uzès), établissement d'un système sérieux de protection agricole et industrielle qui permettrait de lutter contre la concurrence des produits étrangers.

Manche .... Cabard-Danneville (Cherbourg), recherche des moyens de mobiliser la propriété, pour faciliter les emprunts et éviter les frais énormes qui en sont la conséquence ; — modification, en faveur de l'agriculture, du système actuel des remontes.

Marne (Haute-) .... Rozet (Vassy) : « Pour remédier à la dépopulation, je crois qu'on devrait, entre autres remèdes, décider que tout homme ayant, en légitime mariage, deux enfants vivants au moment de son premier appel sous les drapeaux, sera dispensé de tout service militaire. »

Pas-de-Calais ...... Déprez (1re circ. de Béthune), législation facilitant les bons rapports entre ouvriers et patrons.

Seine.............. Yves Guyot (Paris, 1er arr.), Études des questions relatives à l'approvisionnement de Paris, Mobilisation de la propriété immobilière par l'institution de livres fonciers. — Chassaing (4e arr., 2e circ.), Droit au travail pour

MM.

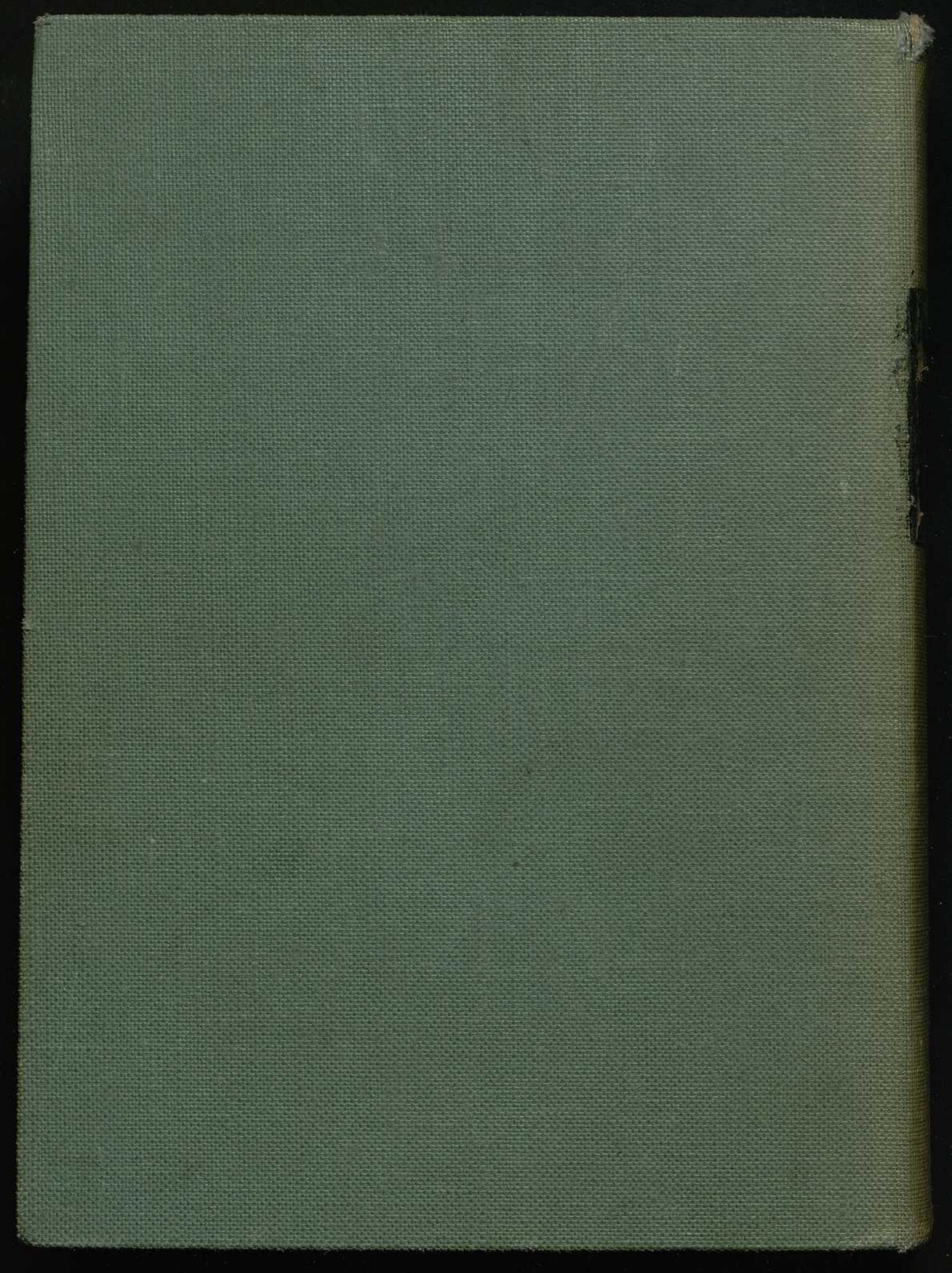
tous; C. Dreyfus (12° arr., 2° circ.), Intervention de l'Etat dans la fixation des salaires pour les compagnies associées de l'Etat; — Joffrin (18° arr., 2° circ.), et Dumay (20° arr., 1re circ.). Liberté entière de coalition pour les communes,—commission élue par les ouvriers pour imposer, dans les ateliers et administrations, les conditions nécessaires d'hygiène, de dignité et de sécurité, travail égal, égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes. — Interdiction pour les employeurs d'occuper des ouvriers étrangers à des conditions autres que les ouvriers français ; — nul ouvrier ne pourra être puni ou chassé d'un atelier particulier ou d'État, hors un jugement rendu par ses camarades de travail ; — intervention résolue de l'État dans les branches diverses du travail privé, ateliers, compagnies, banques, entreprises agricoles, industrielles, commerciales, d'abord pour imposer aux employeurs des cahiers des charges garantissant les intérêts des travailleurs et les intérêts collectifs, ensuite pour transformer progressivement toutes les industries bourgeoises en services publics socialistes, dans lesquels les conditions seront réglées par les travailleurs eux-mêmes; — la surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines, services publics, sera exercée par des inspecteurs élus par les Chambres syndicales et groupes corporatifs, et les infractions aux cahiers des charges, aux lois et aux règlements seront jugées sans appel par les tribunaux réorganisés des conseillers prud'hommes. — Martineau (19° arr., 1re circ.). Faculté pour les Syndicats ou Associations, de faire défendre leurs intérêts à la tribune de la Chambre par des mandataires spéciaux et temporaires, analogues aux commissaires du Gouvernement. — Obligation de donner dans les trois mois une solution à tous les projets de lois qui seront déposés sur le bureau de la Chambre.

SEINE-ET-OISE...... Hubbard (1re circ. de Pontoise). Organisation d'un système qui oblige les compagnies d'assurance contre l'incendie à venir en aide à nos communes pour l'entretien de sapeurs-pompiers qui assurent les bénéfices de ces compagnies par leur dévouement.

TABLE DES CHAPITRES

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — MOTTEROZ, imprimeur de la Chambre des Députés, 7, rue Saint-Benoît.



PROGRAMMES
PROFESSIONS
DE FOI
ET
ENGAGEMENTS
ÉLECTORAUX
DE 1890

